Québec, le 17 novembre 2023 PAR COURRIEL

[redacted]

Numéro de la demande : LAI-CR-23-002

Objet : Suivi de votre demande d'accès à des documents

[redacted]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents, reçue le 25 septembre 2023 au Secrétariat du Comité de retraite du RREGOP. Lors d'un entretien téléphonique le 20 octobre dernier, ainsi que par courriel vous avez consenti à une extension du délai de réponse allant au plus tard au 20 novembre 2023.

Votre demande était formulée ainsi :

« *En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les informations suivantes en lien avec le comité de retraite du RREGOP :*

1. La liste des études portant sur l'administration des régimes de retraite à Retraite Québec demandées par le comité de retraite du RREGOP ou ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis 2016 ainsi que, pour chaque étude

a. La date à laquelle l'étude a été demandée

b. La date à laquelle l'étude a été déposée

c. Le document de l'étude

2. La liste des recommandations concernant l'application des dispositions des régimes de retraite soumises à Retraite Québec et au ministre responsable par le comité de retraite du RREGOP ou ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis 2016, ainsi que, pour chaque recommandation

a. La date à laquelle la recommandation a été formulée

b. Le libellé de la recommandation

3. Pour chaque rencontre du comité de retraite du RREGOP ou de ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis janvier 2020

a. La date de la rencontre

b. La liste des personnes présentes

c. Le procès-verbal ».

Après analyse, nous sommes en mesure d'accéder partiellement à votre demande. Afin de faciliter la lecture de notre réponse, les éléments de votre demande sont repris ci-dessous :

1. Études

« La liste des études portant sur l'administration des régimes de retraite à Retraite Québec demandées par le comité de retraite du RREGOP ou ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis 2016 ainsi que, pour chaque étude

a. La date à laquelle l'étude a été demandée

b. La date à laquelle l'étude a été déposée

c. Le document de l'étude »

Réponse du Comité de retraite du RREGOP :

Aucune étude portant sur l'administration des régimes de retraite à Retraite Québec n'a été demandée par le Comité du RREGOP depuis 2016. Conséquemment, en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), nous ne pouvons accéder à ce volet de votre demande.

2. Recommandations

« La liste des recommandations concernant l'application des dispositions des régimes de retraite soumises à Retraite Québec et au ministre responsable par le comité de retraite du RREGOP ou ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis 2016, ainsi que, pour chaque recommandation

a. La date à laquelle la recommandation a été formulée

b. Le libellé de la recommandation »

Réponse du Comité de retraite du RREGOP :

Vous trouverez en annexe l'information demandée dans les documents numérotés de 043 à 081 inclusivement. Les signatures ont été caviardées pour des raisons de sécurité en vertu du deuxième alinéa de l'article 29 de la Loi sur l'accès.

3. Rencontres du Comité de retraite et des sous-comités

« Pour chaque rencontre du comité de retraite du RREGOP ou de ses sous-comités (comité de réexamen et comité de placement) depuis janvier 2020

a. La date de la rencontre

b. La liste des personnes présentes

c. Le procès-verbal »

Réponse du Comité de retraite du RREGOP :

Vous trouverez en annexe des comptes-rendus et des procès-verbaux qui recensent l'ensemble des rencontres tenues par le comité et les sous-comités pour la période demandée. Par ailleurs, la date de la rencontre ainsi que la liste des personnes présentes figurent dans les documents transmis. Or, en vertu des dispositions suivantes de la Loi sur l'accès, certains passages confidentiels ont été caviardés :

- art. 22 al. 2 (renseignement financier risquant vraisemblablement d'entraver la négociation d'un contrat);
- art. 22 al. 3 (renseignements financiers dont la divulgation risquerait vraisemblablement de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds);
- art. 23-24 (renseignements de tiers);
- art. 27 al. 1 (renseignement risquant vraisemblablement de révéler une stratégie de négociation d'un contrat);
- art. 29 al. 2 (renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne);
- art. 31 (opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire);
- art. 35 (délibérations des membres dans l'exercice de leurs fonctions);
- art. 37 (avis ou recommandation);
- art. 39 (analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours);
- art. 56 (nom d'une personne physique mentionné avec un renseignement concernant cette personne).
- art. 53 et 59 : renseignements personnels confidentiels.

De plus, certains passages ont été caviardés en vertu du secret professionnel protégé par l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux rencontres du sous-comité de réexamen, les passages caviardés le sont en vertu des articles 53 et 59 de la Loi sur l'accès, puisqu'ils comportent des renseignements personnels confidentiels.

Nous demeurons disponibles pour vous fournir des explications plus détaillées concernant des passages spécifiques qui ont été caviardés, le cas échéant.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision de la présente réponse à votre demande d'accès à l'information en vous adressant à la Commission d'accès à l'information. Ce recours est prévu à la section III du chapitre IV (articles 135 et suivants). Votre demande doit être présentée dans les trente jours qui suivent la date de la présente lettre. À cet effet, nous joignons à notre envoi le document intitulé Avis de recours en révision.

N'hésitez pas à nous contacter si nous avons mal interprété votre demande ou si vous avez besoin de précisions supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, [redacted], nos salutations distinguées.

[redacted]

Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP

p. j. Avis de recours en révision
Articles de loi
Documents

Retraite Québec

Avis de recours en révision

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les coordonnées de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé à la personne responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi sur l'accès prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever la requérante ou le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier (article 147).

b) Délais

L'article 149 de la Loi sur l'accès prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours suivant son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(RLRQ, chapitre A-2.1)

Article 1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Article 22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

Article 23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

Article 24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

Article 27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation. […]

Article 29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

Article 31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

Article 35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

Article 37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

Article 39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

Article 53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

Article 59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit être manifesté de façon expresse dès qu'il s'agit d'un renseignement personnel sensible. […]

* * *

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE
(RLRQ, chapitre C-12)

Article 9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés

en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle
Réunion du 18 mai 2022 en vidéoconférence et présentiel
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M^mes Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne	**Observateurs des comités de retraite :** M^me Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Andréas Brandl, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Invités de Retraite Québec (pour les points 6 et 7) :** M. Jérôme Leblanc, Direction des normes M^mes Cindy Levine, Direction des normes Nathalie Madore, Direction de la statistique et de l'analyse quantitative Valérie Grosperrin, Direction de la vision et de la performance numérique

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Andréas Brandl souhaite la bienvenue aux personnes présentes

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (2 mars 2022)

Le compte rendu de la réunion du 2 mars dernier est approuvé avec des modifications demandées aux pages 4,5,7 et 8. Le compte rendu approuvé sera transmis aux membres à la prochaine réunion du Sous-comité conjoint. **(Suivi)**

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire fait état des dossiers en suivi. Outre les points à l'ordre du jour, les éléments suivants sont signalés :

Point 2, *Reconnaissance de service pour les employés à temps partiel ou occasionnel* : les discussions entre les parties étant terminées, ce dossier est considéré réglé pour les membres du sous-comité. Les dossiers de réexamen en suspens pourront se régler par un avis émis par Retraite Québec aux employeurs concernés dans le secteur de l'éducation.

Point 3, *Projet d'automatisation de la révision des rentes* : un bilan de ce projet a été présenté aux comités de retraite. Ce dossier est réglé et sera retiré des dossiers en suivi.

Point 4, *Fonctionnement des avances de fonds avec le nouveau processus automatisé de traitement de la révision des rentes* : ce dossier est réglé en partie. La question de la sous-estimation de la rente demeure en suspens. Le dossier reste en suivi.

Point 5, *Pouvoirs des comités de réexamen* : il y aurait lieu de reprendre les discussions au sous-comité concernant ce dossier qui comporte des enjeux en regard de la clientèle. Le nouvel échéancier est fixé à l'automne 2023.

Point 8, *Respect de la résolution des comités de retraite à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi* : ce dossier est réglé et sera retiré des dossiers en suivi.

4. [redacted] à la Direction des relations avec la clientèle — Suivi

La mise à jour de l'état de situation concernant la [redacted] à l'aide des dernières informations transmises par Retraite Québec est présenté.

[redacted]

Le secrétariat réitère aux membres de lui faire part directement des problèmes rencontrés pour obtenir un suivi et une réponse aux demandes qui sont formulées à la Direction des relations avec la clientèle et assurera un suivi à cet égard.

Le dossier demeure en suivi.

5. Formulaire de demande de prestation de retraite – Suivi

Le secrétaire présente le sommaire préparé par Retraite Québec et remis aux membres préalablement à la réunion.

À la suite de questions soulevées lors de la dernière réunion du Sous-comité conjoint concernant le formulaire de demande de prestation de retraite, Retraite Québec souhaitait faire le point sur le report du paiement de la rente et éclaircir diverses notions quant à sa mise en application.

En premier lieu, il faut savoir que seulement la mise en paiement de la rente immédiate avec réduction et celle de la rente différée peuvent être reportées. La rente immédiate sans réduction est payable au participant dès le lendemain de la date de fin de participation à son régime sans possibilité de reporter la mise en paiement.

Lorsqu'un participant est admissible au report de la rente, la possibilité de choisir une date reportée se fait sur la fiche-réponse « Vos options » qui présente les différentes options de prestations auxquelles chaque participant a droit à partir des données inscrites à son dossier. C'est uniquement à ce moment qu'on mentionne la possibilité de reporter sa rente, car le but est d'informer uniquement les clients à qui cela s'applique et, par conséquent, ne pas induire en erreur les clients qui n'y ont pas droit.

Le formulaire *Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public* (RSP-079) sert à faire une demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, peu importe le type de prestation et le régime. Seules les informations nécessaires au calcul d'une prestation sont demandées. Aussi, la possibilité de reporter le paiement de la rente dans certaines situations n'est pas expliquée dans le formulaire.

Pour bien comprendre le report d'une rente, il est fondamental de distinguer « rente reportée » et « rente différée ».

Rente reportée : C'est une rente immédiate avec réduction dont le paiement est retardé afin de diminuer ou d'éliminer la réduction due à l'anticipation. La rente de la personne admissible à une rente immédiate avec réduction est payable à compter de l'une des dates suivantes :

- Si la demande de rente est reçue dans les 60 jours suivant la date de fin de participation : − le jour suivant celui où elle a cessé de participer au régime; ou − à la date indiquée dans la fiche-réponse reçue à la suite de sa demande de rente, si celle-ci est postérieure à la date de réception de sa demande et à la date de fin de participation.
- Si la demande est reçue plus de 60 jours après la date de fin de participation : − le jour de la réception de sa demande ou une date ultérieure, selon son choix. Cette date ne doit cependant pas dépasser celle à laquelle une rente immédiate sans réduction lui serait normalement payable.

Rente différée : Elle est définie comme étant une rente payable à une date ultérieure au participant qui n'est pas admissible à une rente immédiate à sa date de fin de participation.

La rente différée au RREGOP et au RRPE est payable à 65 ans. Cependant, la personne qui a cessé de participer après le 31 décembre 1995 a droit d'anticiper sa rente différée dès l'âge de 55 ans moyennant réduction, c'est ce qu'on appelle la rente différée anticipée. Ce choix n'est pas possible si le participant a cessé de participer avant le 1er janvier 1996.

La rente différée peut être versée avec ou sans réduction.

Exemples de rente reportée : Une personne ayant droit à une rente immédiate avec réduction présente une demande de rente de retraite. Après avoir analysé sa demande, Retraite Québec lui fait parvenir un document intitulé Vos options ainsi qu'une fiche réponse. Ce document propose les choix de prestation qui sont offerts. Comme il s'agit d'une rente immédiate avec réduction, le report de la rente est proposé. Voici le libellé exact du relevé de choix :

Vous pouvez modifier la date de mise en paiement de votre rente de base (Le montant total de votre rente sera modifié en conséquence) : Je désire que les éléments composant ma rente soient payés à des dates différentes de celles proposées dans l'option que j'ai retenue. En choisissant cette option, je comprends que le report de la mise en paiement entraîne l'obligation de rembourser tous les versements que vous m'auriez versés avant cette date, s'il y a lieu. Une réclamation me

sera alors envoyée.

Je demande que le paiement de ma rente de base commence le _____ (jj-mm-aaaa). [au plus tard : 1ER CRITÈRE SANS RÉDUCTION] (Retraite Québec indique la date propre à chacun.)

Dans le cas de la rente différée, c'est le même processus et le même paragraphe qui est présenté que pour la rente reportée, sauf un critère qui est *au plus tard* : [au plus tard : date des 65 ans]. (Retraite Québec indique la date propre à chacun.).

À la suite de cette présentation, les membres demandent s'il est possible que la clientèle soit informée des conséquences de reporter la rente. Une demande sera adressée à Retraite Québec à cet effet. **(Suivi)**

Par ailleurs, les membres qui souhaiteraient avoir un complément d'information sont invités à adresser leurs questions au secrétariat qui les transmettra à Retraite Québec par la suite.

6. Session d'information sur le cahier des normes des RRSP

M. Jérôme LeBlanc et M^{me} Cindy Levine sont invités à diffuser la session d'information sur le cahier des normes. Des membres de comités de retraite et de réexamen du RREGOP et du RRPE se joignent également à cette partie de la rencontre. Une présentation *PowerPoint* a été transmise préalablement à la réunion.

Voici faits saillants de cette présentation :

- Changement de plateforme informatique de [redacted] pour cet outil.
- Ce changement n'a pas causé de perte de fonctionnalités et l'outil de recherche est plus performant.
- Aucune norme n'a été réécrite lors de la conversion; certains titres ont été précisés.
- Les liens entre l'ancien cahier des normes et le nouveau ont été préservés.
- Certains correctifs sont toutefois en cours, notamment la navigation par exemple.

Une démonstration de l'outil sur la nouvelle plateforme est partagée avec les membres.

À la suite de la présentation, des commentaires sont formulés :

- Besoin de naviguer d'une page à l'autre dans un même sujet, comme dans la plateforme [redacted].
- Demande d'une ligne téléphonique directe pour les questions d'interprétation des normes

Retraite Québec mentionne que ces demandes seront analysées et qu'un retour sera fait auprès du secrétariat à ce sujet. **(Suivi)**

7. Dictionnaire terminologique de Retraite Québec – Présentation

M[mes] Nathalie Madore et Valérie Grosperrin sont invitées à présenter ce sujet. Des membres de comités de retraite et de réexamen du RREGOP et du RRPE se joignent également à cette partie de la rencontre.

En 2019, Retraite Québec a amorcé des travaux de rédaction d'un dictionnaire organisationnel (Dictionnaire Retraite Québec). Celui-ci sera appelé à remplacer les autres outils de référence existants, le principal étant le Dictionnaire terminologique des RRSP.

Deux objectifs sont visés par la création de ce nouvel outil : harmoniser le vocabulaire au sein de l'organisation et simplifier les communications avec la clientèle. Par ailleurs, le dictionnaire terminologique des RRSP repose sur [redacted] qui ne peut évoluer dans une nouvelle version. L'arrivée du Dictionnaire Retraite Québec a donc entraîné la décision de ne pas convertir ce dernier vers une autre technologie. [redacted] Il sera disponible à l'interne jusqu'en mars 2023 au plus tard, date à laquelle la technologie actuelle ne sera plus supportée.

Retraite Québec a pris la décision de ne pas diffuser le nouveau dictionnaire sur son site Web et de le développer comme un outil d'aide à la tâche pour son personnel. Cette décision s'appuie entre autres sur le constat que le Dictionnaire terminologique des RRSP est peu utilisé à l'extérieur de l'organisation. Sur les 38 910 visites du dictionnaire entre le 1er janvier 2020 et le 31 mai 2021, 1,35 % provenaient de personnes hors de l'organisation. Cela représente environ 370 visites par année. Les impacts anticipés de cette décision ne devraient pas être majeurs. En cohérence avec les objectifs du programme de transformation de l'expérience client, Retraite Québec pourra étudier au fil du temps les opportunités d'intégrer les définitions dans son site Web, directement là où les termes sont utilisés, ce qui répondrait mieux aux principes de personnalisation, d'autonomie et de simplicité recherchés. Un comité se penche notamment sur la question de l'harmonisation des termes utilisés selon les lignes d'affaires (RRQ et RRSP).

À la suite de la présentation, une demande est adressée à Retraite Québec à l'effet de pouvoir continuer à utiliser le dictionnaire terminologique, notamment via le Portail de la gouvernance. Retraite Québec va vérifier si cela est techniquement possible et reviendra auprès du secrétariat à ce sujet. **(Suivi)**

8. Varia

8.1 Établissement du droit de participer

M[me] Geneviève Pelletier est invitée à faire part de ce dossier, qui a été présenté aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE en mars dernier.

Les associations de cadres se disent préoccupées par cette question, surtout en ce qui a trait aux impacts potentiels sur certains participants. Les syndicats ont aussi fait part de leurs préoccupations à cet égard. À la demande des représentants du RRPE, le secrétariat transmettra à Retraite Québec les questions et préoccupations des associations. Un retour est demandé à Retraite Québec qui a informé les membres des comités de retraite qu'il travaille actuellement à établir des lignes directrices. Il est possible que ce sujet soit traité au Sous-comité conjoint à la demande des comités de retraite. Ce point sera inscrit en suivi. **(Suivi)**

8.2 Rétroactivité salariale

MM. Sébastien Lavergne et Mathieu St-Onge présentent ce sujet. Certains membres représentant la partie syndicale au RREGOP ont des questionnements sur le processus de révision de rentes lorsqu'il y a des ajustements liés à de la rétroactivité salariale. Il en est de même lorsqu'il y a des sommes payées en lien avec les programmes d'équité salariale.

Le processus administratif de Retraite Québec est considéré comme étant relativement long, entre le moment où, par exemple, la rétroactivité salariale est versée par l'employeur et le moment où la rente est révisée à la hausse. Il est demandé à Retraite Québec de mettre en priorité la révision des rentes lorsqu'un montant de rétroactivité salariale est versé. De plus, les membres se questionnent à savoir s'il serait envisageable que les employeurs transmettent ces données plus tôt afin que Retraite Québec puisse amorcer plus rapidement le processus de révision de la rente à la hausse. Les membres s'interrogent également sur les communications transmises à la clientèle dans ce genre de situation.

Un sommaire sera transmis à l'ensemble des membres à la prochaine réunion du sous-comité conjoint. Retraite Québec sera alors invitée à présenter ce dossier. **(Suivi)**

8.3 Services offerts aux partenaires de Retraite Québec

M. Sébastien Lavergne souhaite revenir sur ce sujet à la suite de la rencontre du sous-comité conjoint sur la gouvernance du 25 mai concernant l'entente de services avec Retraite Québec. Voici les principaux points soulevés :

[redacted]

L'entente de services devrait refléter ces préoccupations liées aux services à la clientèle.

Date de la prochaine réunion

La date du 15 juin, de 9h00 à 11h00, est retenue par les membres. Les membres souhaitent alors traiter de deux principaux sujets : rétroactivité salariale et établissement du droit de participer.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M[mes] Sophie Girard et Isabelle Garneau sont les personnes désignées pour faire rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle

Réunion du 15 juin 2022 en vidéoconférence
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Sébastien Lavergne Mathieu St-Onge	**Observateurs des comités de retraite :** M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Andréas Brandl, secrétaire des comités de retraite et du réexamen M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire des comités de retraite **Invités de Retraite Québec:** M. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à la clientèle (point 4) M[e] Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques (point 4) M[me] Francine Monat, directrice des services aux employeurs RRSP (points 4 et 5) M. Jean Veilleux, directeur des services aux prestataires RRSP (points 4 et 5) M[e] Virginie Guilbert-Couture, avocate, Direction générale des affaires juridiques (point 4) M[me] Manon D'Amours, Cheffe de division – Assujettissement et formation, Service du partenariat avec les employeurs (point 4)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté par les membres. Un point d'information a été ajouté au point varia.

2. Adoption du dernier compte rendu (18 mai 2022)

Le compte rendu de la réunion du 18 mai 2022 est approuvé avec des modifications aux pages 2, 4 et 5. Le document final sera déposé à la prochaine rencontre.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

Le Secrétaire fait état des dossiers en suivi. Outre les points de suivi 12 et 13 qui sont à l'ordre du jour, les points suivants sont

signalés :

Point 4, *Processus automatisé de traitement de la révision des rentes – sous-estimation de la rente* : à la demande des membres, ce point sera renommé *« Fonctionnement des avances de fonds dans le processus automatisé de révision des rentes »*.

Point 9, *Dictionnaire terminologique de Retraite Québec* : une copie de cet outil sera rendue disponible par Retraite Québec sur le portail de la gouvernance des comités de retraite. Les membres seront informés quand ce sera fait. **(Suivi)**

Point 10, *Cahier des normes des RRSP* : les travaux se poursuivent concernant les problèmes de navigation. Un retour sera également fait concernant la demande des membres d'avoir accès par téléphone à des conseils de Retraite Québec pour traiter certains cas complexes.

Point 11, *Formulaire de demande de prestation de retraite* : la demande d'ajout d'une date de versement postérieure à la date de retraite a été analysée par Retraite Québec. Un retour sera fait d'ici la prochaine rencontre du sous-comité.

Par ailleurs, à la demande des membres, le point « Demande de formation concernant le guide de l'employeur » sera ajouté. Cette demande avait fait l'objet d'échanges lors de la présentation de ce dossier aux comités de retraite.

4. Établissement du droit de participer aux RRSP

M. Daniel Charbonneau ainsi que M[mes] Kathleen Laroche, Francine Monat, Virginie Guilbert-Couture et Manon D'Amours sont présents pour ce point.

À la suite de la réunion du 18 mai 2022 du sous-comité, une demande a été adressée à la Vice-présidence aux services à la clientèle (VPSC) de Retraite Québec d'avoir une présentation technique du dossier « Établissement du droit de participer aux RRSP », présenté aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE, ainsi que les lignes directrices du nouveau cadre proposé.

Le 24 mai dernier, la VPSC a aussi reçu un tableau qui fait état des questions et des préoccupations émises par les regroupements d'associations de cadres représentées au Comité de retraite du RRPE, soit le RACAR et la CERA.

[redacted]

En lien avec ce dossier, Retraite Québec rappelle qu'elle est l'administratrice des régimes de retraite des secteurs publics tels que le RREGOP et le RRPE. Parmi ses rôles et responsabilités, elle doit s'assurer que la déclaration de l'employeur de participants aux régimes de retraite respecte les exigences du cadre légal et réglementaire, notamment en s'assurant que les employeurs déclarent toutes les personnes qui sont visées par le régime et uniquement celles-ci. [redacted]

[redacted]

Retraite Québec informera régulièrement les membres du sous-comité et des comités de retraite des suites des travaux de régularisation de ces dossiers et des enjeux rencontrés. Chaque cas sera traité avec attention.

Échanges entre les membres

Les membres échangent à la suite du départ des invités de Retraite Québec.

[redacted]

Le suivi de ces préoccupations devra se faire à la prochaine réunion du Sous-comité prévue le 18 octobre prochain.

[redacted]

Le dossier demeurera dans le tableau des suivis.

5. Rétroactivité salariale

M. Jean Veilleux et M^{me} Francine Monat sont présents pour ce point.

[redacted]

M. Veilleux et M^{me} Monat sont remerciés pour ces explications.

6. Varia

Points d'information sur le projet d'entente de services et le projet de lettre à Retraite Québec

Le Secrétaire présente ces deux points qui découlent des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la

gouvernance.

Révision des ententes de services avec les comités de retraite du RREGOP et du RRPE : Les travaux se sont poursuivis au sous-comité conjoint sur la gouvernance. Les membres du présent sous-comité seront consultés par l'entremise de leurs représentants du sous-comité conjoint sur la gouvernance.

Projet de lettre à Retraite Québec concernant les résultats du plan d'action : ce sujet a été abordé au sous-comité. Les membres du présent sous-comité conjoint seront consultés par l'entremise de leurs représentants du sous-comité conjoint sur la gouvernance.

Date de la prochaine réunion

À la suite du sondage mené auprès des membres après la rencontre, la date retenue est le 18 octobre 2022, de 13h30 à 16h30.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Sébastien Lavergne et M^{me} Nadyne Daigle sont les personnes désignées pour faire rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

ADOPTÉ (2023-01-23)

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle
Réunion du 18 octobre 2022 tenue en vidéoconférence (Teams)
Compte rendu des discussions

Personnes participantes à la réunion	
Membres du Sous-comité : M^mes Nadyne Daigle Isabelle Garneau Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Sébastien Lavergne Mathieu St-Onge Absence : M^me Sophie Girard	**Observateurs des comités de retraite :** M^me Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Andréas Brandl, secrétaire des comités de retraite et du réexamen M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire des comités de retraite **Invités de Retraite Québec:** M. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à la clientèle (point 4) M^e Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques (point 4) M^me Francine Monat, directrice des services aux employeurs RRSP (point 4) M^e Virginie Guilbert-Couture, avocate, Direction générale des affaires juridiques (point 4) M^me Manon D'Amours, Cheffe de division – Assujettissement et formation, Service du partenariat avec les employeurs (point 4)
1. Adoption de l'ordre du jour	
Le secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour proposé est adopté par les membres.	
2. Adoption du dernier compte rendu (15 juin 2022)	
Le projet de compte rendu de la réunion du 15 juin 2022 est approuvé avec des modifications aux pages 1 à 4. Le document final sera déposé à la prochaine rencontre.	
3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint	
Le secrétaire fait état des dossiers suivants en suivi au Sous-comité :	

Point 4, *Offre de services pour répondre aux besoins des représentants des employés :* une vérification sera faite à savoir si un accusé-réception est transmis à la suite d'une demande adressée à la Direction des relations avec la clientèle via le formulaire électronique.

Point 8, *Cahier des normes des RRSP* : le numéro de téléphone pour joindre la boîte vocale de la Direction des normes de Retraite Québec est le (418) 657-8712 poste 4795. Cette information sera diffusée par le Secrétariat, notamment sur le portail de la gouvernance des comités.

Point 9, *Formulaire de demande de prestation de retraite* : une information sera ajoutée à ce suivi des dossiers concernant les informations rendues disponibles aux participants.

Point 11, *Rétroactivité salariale* : ce dossier demeure en suivi étant donné les opérations en cours à Retraite Québec.

Par ailleurs, les points *Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations* et *Dictionnaire terminologique de Retraite Québec* seront retirés de ce tableau des suivis.

4. Établissement du droit de participer aux RRSP – Suivi

M. Daniel Charbonneau ainsi que M[mes] Kathleen Laroche, Francine Monat, Virginie Guilbert-Couture et Manon D'Amours se joignent à la réunion pour présenter ce point. Les échanges portent principalement sur le sommaire pour les instances « Suivi du dossier sur la reconnaissance du droit de participer au RREGOP et au RRPE » remis préalablement à la réunion.

Rappel des faits

Comme administrateur des régimes de retraite du secteur public (RRSP), Retraite Québec doit s'assurer que les participants aux régimes de retraite déclarés par les employeurs respectent les exigences du cadre légal et réglementaire, notamment en s'assurant que les employeurs déclarent toutes les personnes qui sont visées par le régime et uniquement celles-ci.

En mars dernier, Retraite Québec a présenté aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE le dossier « Établissement du droit de participer au RREGOP et au RRPE » afin de les informer de la méthode d'analyse et des répercussions possibles. Elle a également présenté le processus établi pour vérifier l'existence d'un lien d'emploi avec un employeur assujetti.

Le 15 juin dernier, dans le cadre du Sous-comité, Retraite Québec a répondu à des questions additionnelles. Elle a également présenté le positionnement organisationnel basé sur quatre principes directeurs : la rigueur, l'humanité, la cohérence du message pour l'employeur et l'équité. Ce positionnement avait été accueilli favorablement par les membres. En revanche, deux questions étaient restées en suspens lors du Sous-comité du 15 juin :

1. Pourrait-il y avoir un positionnement particulier pour les personnes près de leur retraite?

[redacted]

[redacted]

[redacted]

2. Est-ce qu'une décision défavorable de Retraite Québec sur le droit de participer au RREGOP/RRPE entrainerait nécessairement une perte d'admissibilité au Régime d'assurance des cadres?

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Suivi de Retraite Québec concernant les demandes de précisions additionnelles

À la suite de la réunion du Comité de retraite du RRPE du 28 septembre dernier, une demande de précisions additionnelles a été reçue par Retraite Québec. Elle portait sur trois autres éléments :

3. En lien avec la possibilité qu'une personne participe avec droit, par l'assujettissement de son véritable employeur

[redacted]

4. Explications sur le traitement des demandes en cours

[redacted]

5. Concernant les risques juridiques et réputationnels

[redacted]



[redacted]

Les membres sont satisfaits de cette présentation. Retraite Québec sera invitée à faire un état de situation du dossier sur la reconnaissance du droit de participer à la prochaine réunion du Sous-comité.

5. Pouvoirs des comités de réexamen

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin à présenter ce dossier.

[redacted]

À la suite d'échanges et de discussions, les membres conviennent de remettre à l'ordre du jour ce sujet à une prochaine réunion du Sous-comité afin de mieux cerner la problématique dans le contexte actuel. La Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec sera invitée à présenter une mise à jour de ce dossier. **(SUIVI)**

6. Formulaire de demande de prestation de retraite – Suivi

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin à présenter le suivi effectué par Retraite Québec pour ce dossier. Un sommaire pour les instances a été remis préalablement à la réunion.

À titre de rappel, à la suite de la réunion du 2 mars 2022, une demande a été adressée à Retraite Québec concernant la possibilité d'ajouter à la section 2 du formulaire *Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public* (RSP-079) une date de versement postérieur à la date de retraite. Une vérification devait être faite quant à la pertinence de cet ajout, notamment en tenant compte du volume de demandes.

Après analyse, Retraite Québec indique que cet élément ne sera pas ajouté au formulaire RSP-079. Voici l'extrait du sommaire pour les instances intitulé *Report de la rente* expliquant cette position :

- D'abord, il faut savoir que seule la rente immédiate avec réduction et la rente différée peuvent être reportées. La rente immédiate sans réduction est payable au participant dès le lendemain de la date de fin de participation à son régime sans possibilité de reporter la mise en paiement.
- Lorsqu'un participant est admissible au report de la rente, la possibilité de choisir une date reportée se fait sur la fiche-réponse « Vos options » qui présente les différentes options de prestations auxquelles chaque participant a droit à partir des données inscrites à son dossier. C'est uniquement à ce moment qu'on mentionne la possibilité de reporter, car le but est d'informer uniquement les clients à qui ça s'applique et par conséquent ne pas induire en erreur les clients qui n'ont pas le droit.
- Le formulaire RSP-079 sert à faire une demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, peu importe le type de prestation et le régime. Seules les informations nécessaires au calcul d'une prestation sont demandées. Considérant cela, la possibilité de reporter la rente qui s'applique seulement dans certaines situations ne fait pas l'objet d'explications.

À cet égard, certains membres mentionnent qu'ils comprennent qu'un choix de date de retraite ultérieure à la date de fin d'emploi ne puisse être indiqué dans le formulaire RSP-079, mais ils demeurent tout de même préoccupés par cette situation. Bien qu'il soit identifié dans le formulaire « Vos options » que le futur retraité puisse modifier la date de mise en paiement de la rente de base (le montant total de votre rente sera modifié en conséquence), il n'y a toutefois pas d'informations à propos des effets monétaires du report d'une rente de retraite immédiate réduite. Le besoin a été exprimé par des participants auprès des regroupements d'associations de cadres d'obtenir davantage d'informations à propos des impacts du report dans le cas d'une rente de retraite immédiate avec réduction.

Tout comme la lettre *Cap sur votre retraite* pour la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) éclaire les participants sur l'effet du report d'une rente, il est souhaité par des membres du Sous-comité qu'une lettre (ou une information personnalisée) soit envoyée de façon automatique aux participants qui demandent une rente de retraite immédiate avec réduction. Une telle initiative pourrait s'inscrire dans les objectifs de Retraite Québec quant au fait d'accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite.

Cette demande sera acheminée aux responsables de ce dossier à Retraite Québec. Un retour sera fait d'ici la prochaine réunion. **(Suivi)**

7. Demande de formation concernant le guide de l'employeur

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin à présenter ce sujet. Un sommaire pour les instances a été remis préalablement à la réunion. À titre de rappel, le 15 juin 2022, des représentants des associations et des syndicats du Sous-comité ont fait part d'un besoin de formation sur le guide aux employeurs de Retraite Québec. Ce guide s'adresse aux employeurs assujettis aux régimes de retraite du secteur public. À titre de relayeurs d'informations sur les régimes de retraite, les associations et

syndicats reçoivent des questions de leurs membres à différents moments concernant la déclaration annuelle ou sur différents volets concernant ce guide. Ils souhaiteraient recevoir l'information rendue disponible par Retraite Québec auprès des employeurs le plus tôt possible afin d'être bien informés des changements communiqués aux employeurs dans l'administration des RRSP.

En réponse, Retraite Québec a transmis les éléments d'informations suivants :

- Le site internet de Retraite Québec contient une section dédiée à l'employeur accessible aux représentants des syndicats et associations. La section formation contient trois parcours pour les employeurs, selon leurs rôles et responsabilités. Plusieurs capsules de formation sont disponibles et peuvent être consultées par les représentants des syndicats et associations. D'ailleurs, la nouvelle capsule de formation pour la saisie des données relatives à une demande de rachat est disponible.
- Par ailleurs, en tant que relayeurs d'informations, les associations et syndicats peuvent être informés des différents changements en s'abonnant à l'*Info-express*. La section « communications diffusées aux employeurs » contient les plus récents avis aux employeurs, nouvelles et communiqués-retraite.
- Retraite Québec n'offre pas de formation spécifique concernant le guide aux l'employeur. En revanche, une capsule présente l'ensemble des outils utiles pour les représentants dont une section explique les différentes fonctionnalités du guide. La recherche est simple à effectuer puisque la fonction CRLT + F pour les PC ou Command +F pour les Mac est disponible pour l'ensemble du contenu. De plus, la *Foire aux questions* contient beaucoup d'informations pertinentes.

Les membres prennent acte de cette réponse à la demande exprimée par les représentants des syndicats et associations. Ces derniers prendront connaissance des outils rendus disponibles par Retraite Québec.

Par ailleurs, certains membres réitèrent l'importance pour les syndicats et associations d'être consultés au préalable lors de changements importants concernant la clientèle des régimes de retraite du secteur public, notamment par le biais des avis aux employeurs. Ce commentaire sera acheminé aux responsables de ce dossier à Retraite Québec.

Le dossier demeure en point de suivi. **(Suivi)**

8. Varia

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion sera convoquée le 23 janvier 2023 de 13h à 16h.

Les membres ont aussi convenu des dates et heures suivantes : 15 mars, de 9h à 12h, et le 24 mai, de 13h à 16h. Ces réunions seront organisées par vidéoconférence (Teams).

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M^{me} Mireille Guay et M^{me} Geneviève Pelletier sont les personnes désignées pour faire rapport aux prochaines réunions des

comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

ADOPTÉ
15 MARS 2023

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle
Réunion du 23 janvier 2023, de 13h à 15h, tenue en visioconférence
Compte rendu des discussions

Personnes participantes à la réunion	
Membres du Sous-comité : M^mes Nadyne Daigle Isabelle Garneau Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Sébastien Lavergne Mathieu St-Onge Absences : M^me Sophie Girard M^me Johanne Goulet	**Présidences des comités de retraite :** M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Andréas Brandl, secrétaire des comités de retraite et du réexamen M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire des comités de retraite et du réexamen **Invités de Retraite Québec:** M. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à la clientèle (point 4) M^e Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques (point 4) M^me Francine Monat, directrice des services aux employeurs RRSP (point 4) M^e Virginie Guilbert-Couture, avocate, Direction générale des affaires juridiques (point 4) M^me Manon D'Amours, cheffe de division – Assujettissement et formation, Service du partenariat avec les employeurs (point 4) M^me Karen Jacobs, cheffe de division – Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations (point 5)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le projet d'ordre du jour proposé est adopté par les membres avec l'ajout du point suivant en varia: « Relevé des prestations des régimes de retraite du secteur public (RRSP) en format papier ».

2. Adoption du dernier compte rendu (18 octobre 2022)

Le projet de compte rendu de la réunion du 18 octobre 2022 est adopté tel quel. Le document final sera déposé à la prochaine rencontre.

Par ailleurs, le secrétaire mentionne que les réunions seront dorénavant enregistrées afin de faciliter la rédaction des comptes rendus. Les membres donnent leur accord avec cette pratique.

À ce sujet, un membre s'interroge sur la diffusion des comptes rendus auprès des autres membres des comités. Il est entre autres souhaité que ces documents soient plus rapidement mis à la disposition des membres du Sous-comité, et éventuellement, des membres des comités de retraite.

Une discussion s'engage à ce sujet. Quelques conclusions ressortent:

- Lorsqu'ils sont adoptés, les comptes rendus des sous-comités peuvent être partagés avec les membres des comités de retraite concernés.
- Les projets de compte rendu peuvent être transmis aux membres avant la réunion du Sous-comité, et ce, dès qu'ils sont prêts. Les membres pourront faire part de leurs commentaires préalablement à la réunion.
- Le Secrétariat pourrait déposer les comptes rendus adoptés sur le portail de la gouvernance au bénéfice de l'ensemble des membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Une bibliothèque pourra être créée sur le portail de la gouvernance pour répondre à ce besoin.
- Le Secrétariat tentera, dans la mesure du possible, de rédiger les projets de compte rendu du Sous-comité avant les réunions des comités de retraite afin que les membres désignés puissent l'utiliser pour préparer leurs rapports à leur comité.

Le Secrétariat fera un suivi à ce sujet à la prochaine réunion.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

Le secrétaire fait état des dossiers en suivi au Sous-comité :

Point 3, *Pouvoirs des comités de réexamen :* à la demande des membres du Sous-comité, la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec présentera ce dossier à la prochaine réunion prévue en mars 2023.

Point 4, *Offre de services pour répondre aux besoins des représentants des employés* : Aucun commentaire n'a été reçu de la part des membres depuis la dernière réunion du Comité au sujet du service offert par la Direction générale des relations avec la clientèle et du développement des compétences. Concernant le service offert par la Direction des normes celui-ci semble bien fonctionner. Le dossier demeure en suivi.

Point 6, *Cahier des normes des RRSP* : Le numéro de téléphone pour joindre la boîte vocale de la Direction des normes de Retraite Québec a été diffusé. Il s'agit du numéro suivant (418) 657-8712 poste 4795. Le dossier réglé sera retiré des suivis.

Point 10, *Demande de formation concernant le guide aux employeurs* : Retraite Québec informe les membres que de l'information est accessible dans son site internet concernant le parcours de formation offert aux employeurs. Les membres représentant les syndicats et les associations peuvent faire une demande de formation spécifique et adaptée à leur contexte via cet outil. Également, les membres peuvent s'inscrire pour recevoir les avis aux employeurs. Les liens pour y accéder sont les suivants : Retraite Québec - Parcours de formation (gouv.qc.ca); Retraite Québec - Avis aux employeurs (gouv.qc.ca).
Ce dossier demeure en suivi.

4. Établissement du droit de participer aux RRSP – Suivi

Le secrétaire invite M. Daniel Charbonneau ainsi que M[mes] Kathleen Laroche, Francine Monat, Virginie Guilbert-Couture et Manon D'Amours à se joindre à la réunion pour présenter ce point. [redacted]

[redacted]

Droit de participer - État de situation au 31 décembre 2022

Sources de détection	Nb dossiers douteux	Analyse non débuté	En cours d'analyse	Terminé
Vérification	462	449	13	
Adhésion RRPE	37	35	1	1
Autre	1		1	
Total	**500**	**484**	**15**	**1**

Décision défavorable	%
	0%

Avancement du plan de vérification des employeurs (2020-2026)	
% employeurs vérifiés	53%
% participants vérifiés	35%

[redacted]

[redacted]

Échanges entre les membres

[redacted]

5. Revalorisation des crédits de rente de régimes complémentaires de retraite – Avis concernant les projets de communications à la clientèle

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin et M^{me} Karen Jacobs à présenter ce dossier.

M. Beaudin rappelle qu'à leur réunion du 12 janvier 2023, les membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente rachat et RCR ont commenté les premières versions des communications à la clientèle produites par Retraite Québec qui s'adressent aux participants et bénéficiaires concernés par la revalorisation de leurs crédits de rente obtenus à la suite du transfert de régime complémentaire de retraite (RCR) ou d'une entente de transfert.

Dans le cadre des travaux de ce sous-comité, il a été demandé de présenter les nouvelles versions bonifiées par Retraite Québec, soit deux projets de lettres et une fiche-réponse, pour consultation de la part du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle. Ces documents ont été transmis préalablement à la réunion du Sous-comité.

M[me] Jacobs présente les trois documents qui ne sont pas des versions finales, la révision juridique et la révision linguistique n'ayant pas encore été officiellement effectuées par Retraite Québec.

Les membres émettent des commentaires suivants :

[redacted]

Ces projets de documents seront à nouveau présentés aux membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachats le 17 février 2023.

Par ailleurs, M. Beaudin précise qu'un exercice similaire de demande de commentaires du Sous-comité pourrait avoir lieu concernant les communications à la clientèle en lien avec les crédits de rente rachat. Retraite Québec travaille actuellement à l'élaboration de projets de lettre qui seront présentés au préalable au sous-comité conjoint responsable de ce dossier.

6. Formulaire de demande de prestation de retraite – Suivi

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin à faire le suivi de ce dossier. Un sommaire a été remis préalablement à la réunion.

Rappel des faits

Le 2 mars 2022, une demande a été adressée à Retraite Québec concernant la possibilité d'ajouter, à la section 2 du formulaire de demande de prestation de retraite (RSP-079), une date de versement postérieur à la date de retraite. Après analyse, Retraite Québec indiquait que cette date ne pourrait pas y être ajoutée. Voici les éléments justifiant cette réponse :

- La rente immédiate avec réduction et la rente différée sont les seules qui peuvent être reportées. La rente immédiate sans réduction est payable au participant dès le lendemain de la date de fin de participation à son régime sans possibilité de reporter la mise en paiement.
- Lorsqu'un participant est admissible au report de la rente, la possibilité de choisir une date reportée se fait sur la fiche-réponse « Vos options » qui présente les différentes options de prestations auxquelles chaque participant a droit à partir des données inscrites à son dossier. C'est uniquement à ce moment qu'on mentionne la possibilité de reporter, car le but est d'informer uniquement les clients à qui ça s'applique, et par conséquent, ne pas induire en erreur les clients qui n'ont pas le droit.

- Le formulaire RSP-079 sert à faire une demande de prestation d'un régime de retraite du secteur public (RRSP), peu importe le type de prestation. Seules les informations nécessaires au calcul d'une prestation sont demandées. Considérant cela, la possibilité de reporter la rente qui s'applique seulement dans certaines situations ne fait pas l'objet d'explications.

Demande formulée par le Sous-comité à Retraite Québec

Le 18 octobre 2022, le Sous-comité a discuté à nouveau du formulaire de demande de prestation de retraite des RRSP. Les membres demeuraient alors préoccupés par cette situation. Voici ce qui résume cet échange :

- Bien qu'il soit identifié dans le formulaire « Vos options » qui permet au futur retraité de modifier la date de mise en paiement de la rente de base (le montant total de votre rente sera modifié en conséquence), il n'y a toutefois pas d'information à propos des effets monétaires du report d'une rente de retraite immédiate réduite. Le besoin a notamment été exprimé par des participants afin d'obtenir davantage d'informations à propos des impacts du report dans le cas d'une rente de retraite immédiate avec réduction.
- Tout comme la lettre *Cap sur votre retraite* pour la prestation du Régime de rentes du Québec qui éclaire les participants sur l'effet du report d'une rente, il est souhaité par des membres du Sous-comité qu'une lettre (ou une information personnalisée) soit envoyée de façon automatique aux participants qui demandent une rente de retraite immédiate avec réduction. Par ailleurs, cette initiative s'inscrirait dans l'objectif de Retraite Québec quant à l'accompagnement des citoyens dans la planification financière de leur retraite.

Réponse de Retraite Québec à la suite des commentaires émis à ce sujet par le Sous-comité

Retraite Québec se dit en accord avec les commentaires des membres du Sous-comité à l'effet qu'elle devrait fournir davantage d'informations à propos des impacts monétaires du report de rente et elle travaille à déterminer la façon la plus adaptée pour le faire et qui pourrait répondre aux besoins des clients.

Retraite Québec analyse la faisabilité des pistes d'améliorations qui passent inévitablement par l'informatique. Une demande formelle a donc été adressée à la Direction générale de l'évolution des services à la clientèle. Quatre pistes seront étudiées :

1. Améliorations personnalisées au document *Vos options*;
2. Intégrer l'option du report de rente lorsque le client est admissible à l'outil Estimation de la rente RREGOP/RRPE (disponible sur le site Internet);
3. Améliorer le volet informatif de notre site Internet au sujet du report de rente;
4. Voir ce qu'il est possible de faire dans *Mon dossier* (*SimulRetraite*).

De plus, un premier pas sera fait lors de la livraison informatique de mars 2023 en bonifiant l'information présente sur le relevé de choix. Toutefois, cela demeure de l'information générale.

Les membres se disent satisfaits de ce retour de Retraite Québec. Des précisions sont toutefois demandées concernant le plan de travail en lien avec cette initiative et les autres changements prévus d'ici la livraison de mars 2023, notamment la

nature de l'information qui sera ajoutée sur le relevé de choix.

7. Varia

Relevé des prestations des RRSP en format papier

Un membre présente ce point ajouté à l'ordre du jour séance tenante.

Au cours des derniers mois, des membres de syndicats ou d'associations, notamment de retraités, ont fait part à leurs représentants de commentaires au sujet du changement de mode de distribution du relevé de prestations des régimes de retraite du secteur public (RRSP) intitulé « Votre rente »; ce document, qui sera déposé en format numérique seulement à compter de 2024, était auparavant envoyé aux prestataires en format papier.

Avec la nouvelle stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique de Retraite Québec, qui a été présentée en 2022 aux comités de retraite avec d'autres volets de la stratégie, ce relevé annuel est maintenant accessible par l'intermédiaire de l'espace numérique *Mon Dossier,* à moins que le client ait signifié, dans *Mon Dossier* ou au centre d'appels de Retraite Québec, sa préférence de continuer à le recevoir en format papier. [redacted]

Dans ce contexte, Retraite Québec sera invitée à expliquer ce volet de la stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique pour les RRSP. Le secrétaire mentionne qu'une demande sera adressée en ce sens à la Vice-présidence aux services à la clientèle de Retraite Québec. Il est par ailleurs demandé au Secrétariat d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de retraite du RREGOP et du RRPE, respectivement le 31 janvier et 1er février 2023.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion sera convoquée le 15 mars 2023, de 13h à 16h, et se déroulera par visioconférence.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Sébastien Lavergne et Mme Isabelle Garneau sont les personnes désignées pour faire rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du lundi 25 octobre 2021
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Anne-Marie Chiquette (collaboratrice) Anne-Marie Cliche Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M[me] France Breton	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Andréas Brandl souhaite la bienvenue aux personnes présentes et anime la rencontre. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Dépôt des comptes rendus approuvés du 9 mars et du 5 mai 2021 et approbation des comptes rendus de la réunion du 26 mai 2021

Le projet de compte rendu de la réunion du 26 mai est adopté avec modifications. La version finale de ce document sera transmise aux membres à la prochaine réunion du sous-comité conjoint.

M. Brandl mentionne également le dépôt des autres comptes rendus approuvés.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Brandl fait état des principaux dossiers inscrits en suivi. Outre les points à l'ordre du jour, il souligne les éléments suivants :

- Les suivis de certains points de 2021 ont été reportés en 2022

- Le sujet « Rôle du fiduciaire » est inscrit comme réglé; il est demandé de le conserver au suivi dans le cas ou d'autres questionnements seraient soulevés. Ce dossier demeurera au suivi des dossiers durant la période des travaux sur l'entente de services avec Retraite Québec.
- À propos de l'évaluation de la performance du comité de retraite et de ses sous-comités, une clarification est demandée sur les objectifs poursuivis. [redacted]
- Concernant la lettre d'appréciation à Retraite Québec, il est demandé de traiter ce dossier avant la fin du mois de juin 2022. Le secrétaire inscrira « discussions à venir avant la fin juin 2022. »
- Concernant le point 11, *Entente sur le financement des immobilisations communes*, un retour devra être fait en 2022. Le terme « Réglé » se rapporte aux travaux effectués en 2021. Le suivi annuel est toujours en cours. La reddition de compte devra se faire au printemps de chaque année. Ce suivi est également inscrit aux réunions des comités de retraite.
- [redacted]
- Le secrétaire revient sur l'ajout d'un point 13 à propos du format des mémoires des délibérations. Le niveau de priorité sera établi par les membres.
- Concernant le point 11 au sujet de l'entente sur le financement des immobilisations communes, un membre rappelle que le suivi auprès de Retraite Québec doit être effectué par le sous-comité. Par la suite, un rapport sera fait au comité de retraite. Ce dossier devrait donc être traité tous les ans à la même période avant les réunions des comités de retraite de juin.

4. Entente de services avec Retraite Québec

Dans le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis, la démarche ayant amené à proposer un projet d'entente sur la base de ce qui a été discuté dans le cadre de l'opinion juridique est présentée. À titre d'information, en septembre et novembre 2020, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance a travaillé à partir du projet d'entente de services du Comité de retraite du RREGOP. Il était alors entendu que, pour le modèle d'entente, le RREGOP servirait de base pour les travaux. Avec la collaboration de la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) de Retraite Québec, le modèle sera ensuite adapté pour tenir compte de chaque comité de retraite, dont les références aux articles de loi qui les concernent.

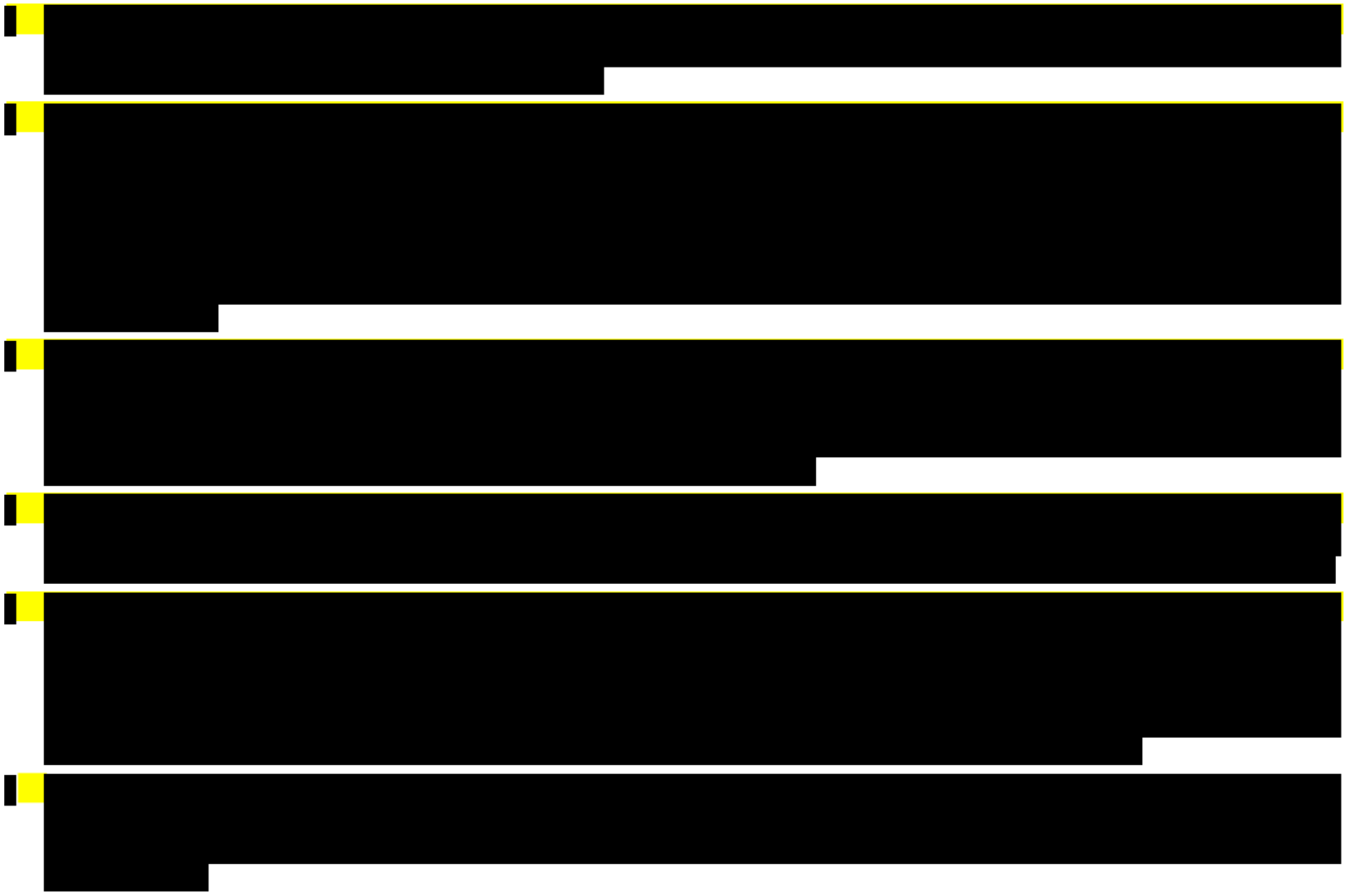
Afin de faciliter les travaux du sous-comité, le projet d'entente présenté aux membres a été revu selon les rôles et les fonctions de Retraite Québec et des comités de retraite tels qu'inscrits aux pages 9 et 10 de l'opinion juridique.

Le point concernant le support juridique de Retraite Québec en cas de poursuite (omission, faute simple, faute lourde ou

intentionnelle) a été précisé dans le projet d'entente.

Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires sur la démarche et ensuite sur le projet d'entente.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES SUR LA DÉMARCHE



[redacted]

COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LE PROJET D'ENTENTE

Le préambule : est-ce que les commentaires précédents sont suffisants?

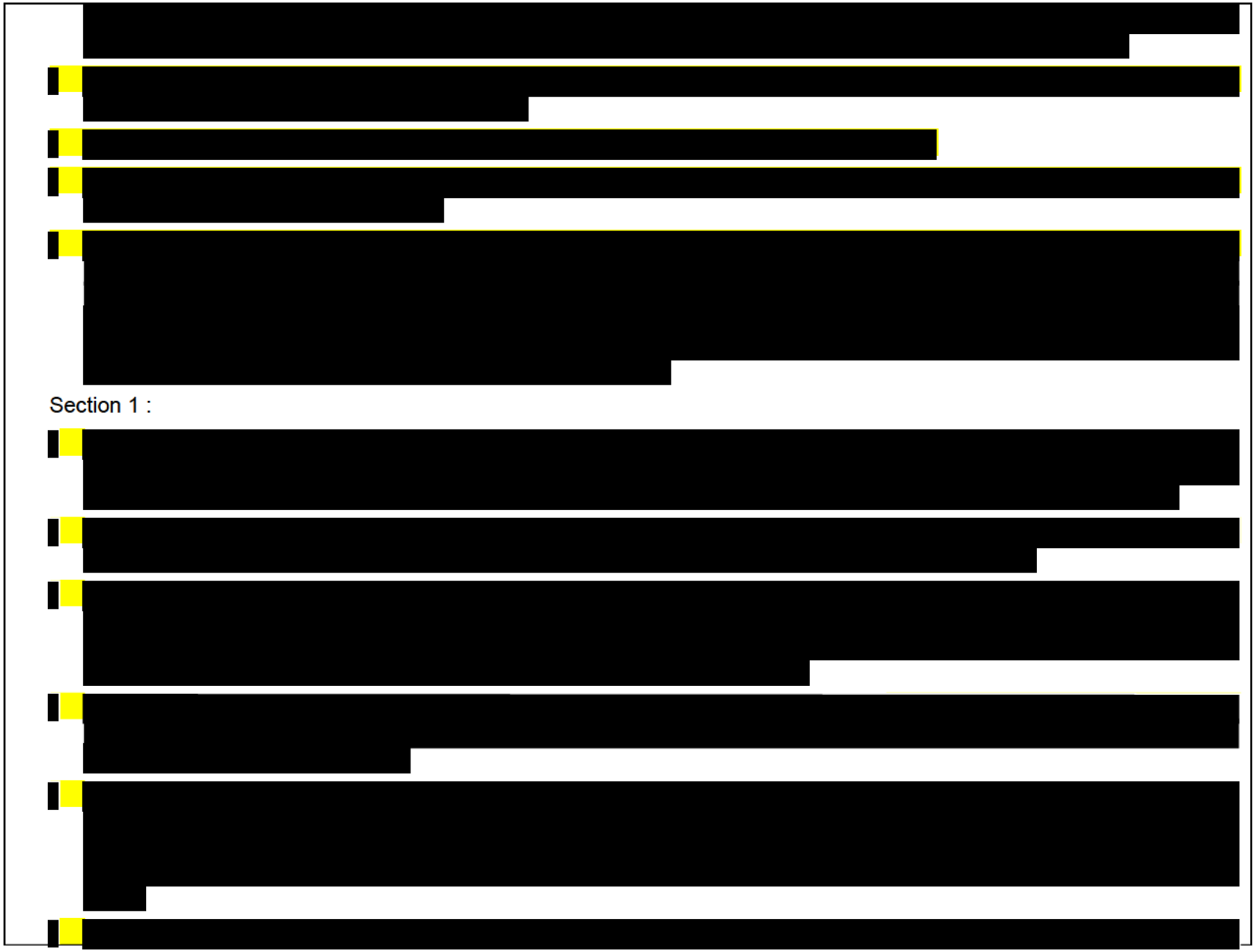
[redacted]

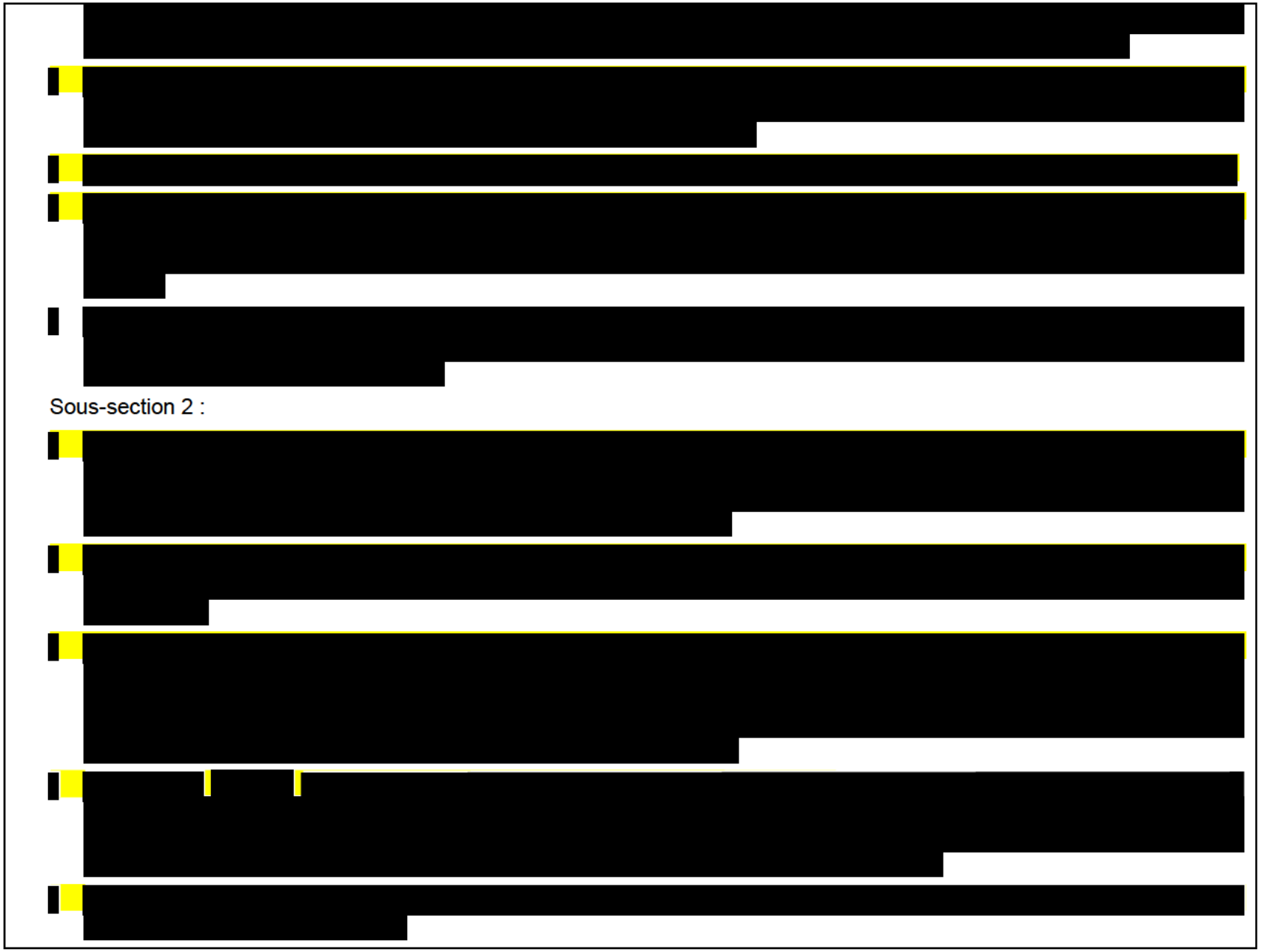
L'objet de l'entente :

[redacted]

L'engagement des parties :

[redacted]


Section 1 :



Sous-section 2 :

[redacted]

Sous-section 3 :

[redacted]

En référence aux précédents commentaires :

[redacted]

<u>Sujet 3 et suivants</u> :

[redacted]

[redacted]

L'ensemble du document :

[redacted]

5. Entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les membres sont invités à échanger au sujet de la clause d'entrée en vigueur de l'entente :

À la date de signature ou au 1er janvier 2022 :

[redacted]

[redacted]

La durée de l'entente :

[redacted]

Le renouvellement :

[redacted]

Recommandation aux comités de retraite

[redacted]

6. Calendrier des prochaines réunions du Sous-comité conjoint

Un membre souhaite qu'un calendrier des réunions pour l'année 2022 soit élaboré. Le secrétaire propose une rencontre en février, une en mai et une à l'automne. Un sondage sera préparé à cet effet.

Un membre ajoute que trois rencontres ne sont peut-être pas suffisantes pour tous les dossiers en priorité. À la réunion de février, les priorités seront établies.

Un membre mentionne que le sous-comité conjoint peut prévoir plus de dates et annuler celles qui ne sont pas nécessaires.

Lorsque les priorités seront établies, il faudra s'arrimer avec le Secrétariat. Est-ce qu'un mandat externe pourrait être donné afin de traiter certains dossiers? Il faut se rappeler que des dates sont fixées pour certains dossiers.

Un membre ajoute que, lorsque les priorités seront établies, les dates pourront être déterminées.

7. Varia

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite

M^{me} Martine Doré (RRPE) et M^{me} Anne-Marie Cliche (RREGOP) présenteront les rapports des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est à déterminer en février 2022, de 9 h à 12 h. Les discussions porteront entre autres sur l'entente de services et la priorisation des dossiers.

La réunion est levée à 11h55.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat

Réunion du 26 mai 2023

Compte rendu des discussions adopté le 30 août 2023

Membres du Sous-comité conjoint	**Présidences des comités de retraite**
Martin Belhumeur Isabelle Garneau Marie Gendron Jade Girard Sandy Labbé Éric Lagueux (absent) Geneviève Pelletier Sébastien Routhier	Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Claudia Létourneau, Direction générale du régime public de rentes Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Stéphanie Gosselin, Direction du conseil et des stratégies de communication (point 4.3) Jean Dessureault, Direction générale des placements (point 5.3)

1- Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour
Pascal Beaudin anime la rencontre à la demande du secrétaire, Andréas Brandl; il souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité ainsi qu'aux invités de Retraite Québec présents pour la rencontre. Un point 5.4 est ajouté à l'ordre du jour : « Mandat à Retraite Québec pour la prochaine évaluation actuarielle des crédits de rente rachat ». Le projet d'ordre du jour modifié est adopté par les membres.

2- Approbation du compte rendu du 18 avril 2023 et dépôt du compte rendu de la réunion du 20 mars 2023

Le projet de compte rendu de la réunion du 18 avril 2023 est adopté avec les modifications mineures apportées aux pages 3, 4, 5 et 7; la version corrigée sera déposée à la prochaine réunion. **(Suivi)**

3- Suivi des dossiers

Pascal Beaudin présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité et invite les membres à le commenter.

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (crédits de rente RCR)

4.1 Mise à jour de la situation financière des crédits de rente RCR

Émilie Lebel-Lamontagne présente ce sujet en compagnie d'Alain Jacob. Un document a été transmis préalablement à la réunion.

Le 18 avril dernier, la situation financière des RCR et le surplus à distribuer en tenant compte du gain de rendement de 2021 ainsi que la perte de rendement de 2022 avaient été présentés. Comme le prévoit l'entente conclue entre les représentants du gouvernement et des syndicats le 24 novembre 2021 et la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (2023, chapitre 6), sanctionnée le 6 avril 2023 (Loi 6 de 2023), le surplus à distribuer doit tenir compte des gains et pertes de rendement jusqu'à la date de sanction de la loi. Dans ce contexte, Retraite Québec a mis à jour ces informations en tenant compte du gain de rendement de 2023 jusqu'au 6 avril 2023 afin d'établir le surplus final à distribuer.

[redacted]

4.2 Projet de résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente RCR – Suivi

Pascal Beaudin présente la nouvelle version du projet de résolution du Comité de retraite du RREGOP remise préalablement à la réunion et invite les membres à faire part de leurs commentaires. D'autres pourront être acheminés d'ici le 7 juin prochain; les membres du Comité de retraite du RREGOP seront informés de ce projet à cette date. Les commentaires reçus seront analysés par Retraite Québec, notamment sur le plan juridique. Une version préliminaire avec les commentaires reçus sera transmise aux membres du Sous-comité.

Le Comité de retraite du RRPE sera consulté à ce sujet le 14 juin 2023. Ensuite, un processus de vote électronique visant à faire adopter par le Comité de retraite du RREGOP une version finale de ce projet de résolution sera organisé avant le 30 juin 2023. Les porte-paroles des comités pourront être consultés au besoin advenant certains changements.

4.3 Plan de communication à la clientèle de Retraite Québec

Pascal Beaudin invite Karen Jacobs et Stéphanie Gosselin à prendre la parole pour présenter ce sujet.

Plusieurs équipes de Retraite Québec sont impliquées dans la mise en œuvre de ce plan de communication concernant la bonification des crédits de rente (RCR et rachat) qui couvre différents volets. Voici un résumé de quelques-unes des actions en cours :



- Une équipe de préposés aux renseignements sera formée au cours de l'été pour répondre spécifiquement aux appels téléphoniques concernant la bonification des crédits de rente.
- Après vérification, Retraite Québec ne peut utiliser la fonction de notification dans l'espace numérique *Mon dossier* pour informer la clientèle visée par les crédits de rente RCR, mais elle pourrait pouvoir utiliser cette fonction pour la bonification des crédits de rente rachat.

5- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur (crédits rente rachat)

5.1 Projet de lettre à la clientèle concernant les crédits de rente rachat

Karen Jacobs fait état des travaux en cours concernant cette communication de Retraite Québec. Un projet de lettre pourra être présenté au Sous-comité d'ici le mois de septembre pour commentaires.

5.2 Projet de résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente rachat

Pascal Beaudin présente un projet de résolution préparé par Retraite Québec visant à prévoir les conditions et modalités de la bonification des crédits de rente rachat. Cette première version, soumise pour discussion en vue de la prochaine réunion du Sous-comité, tient entre autres compte de l'orientation qui a été prise par les membres.

Les membres font part de leurs commentaires. Une nouvelle version de ce projet sera présentée par Retraite Québec à la prochaine réunion du Sous-comité afin de pouvoir faire une recommandation aux comités de retraite.

Les membres conviennent que ce projet de résolution devrait être déposé pour information à la réunion du Comité de retraite du RREGOP du 19 septembre 2023. Conformément à la Loi 6 de 2023, le Comité de retraite du RRPE doit être consulté; cette consultation pourrait avoir lieu lors de la réunion du 27 septembre 2023. Enfin, une version substantiellement conforme du projet de résolution serait soumise aux membres du Comité de retraite du RREGOP pour adoption par le biais d'un processus de vote électronique au début octobre 2023.

5.3 Politique de placement de la caisse des crédits de rente rachat

L'article 11 de la Loi 6 de 2023 traite de modifications concernant l'établissement de la politique de placement du Comité de retraite du RREGOP à l'égard des crédits de rentes, et ce, conjointement avec la CDPQ et après consultation du Comité de retraite du RRPE. [redacted]

5.4 Mandat à Retraite Québec pour la prochaine évaluation actuarielle des crédits de rente rachat

Alain Jacob est invité à présenter ce sujet ajouté à l'ordre du jour.

À tous les trois ans, une évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur (crédits de rente rachat) est produite par Retraite Québec. Cette évaluation actuarielle, qui devrait être remise au Comité de retraite du RREGOP à l'automne 2023, vise à déterminer les sommes disponibles qui permettraient d'augmenter les prestations liées aux crédits de rente rachat qui sont à la charge des participants. [redacted] La prochaine évaluation actuarielle à l'égard des crédits de rente rachat, qui sera basée sur les données au 31 décembre 2021, devra tenir compte de certains éléments.

D'une part, en février 2018, les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (normes de l'ICA) ont été modifiées concernant la sélection des hypothèses pour une évaluation produite aux fins du financement du régime. Ces modifications s'appliquent aussi à l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat. Avant cette date, la Loi sur le RREGOP et les normes de l'ICA étaient suffisantes pour permettre aux actuaires de Retraite Québec de produire l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat.

Étant donné les changements apportés aux normes de l'ICA, les actuaires de Retraite Québec doivent maintenant choisir entre des hypothèses de meilleures estimations ou des hypothèses de meilleures estimations qui ont été modifiées de manière à inclure les marges pour écarts défavorables dans la mesure requise par la Loi ou par les termes d'un mandat approprié, le cas échéant. Dans ce contexte, si

des hypothèses autres que celles de meilleures estimations doivent être utilisées par les actuaires de Retraite Québec, le Comité de retraite du RREGOP devrait donner le mandat de préparer l'évaluation actuarielle en précisant de quelle façon les hypothèses doivent être modifiées, le cas échéant.

D'autre part, l'entente intervenue entre les représentants du gouvernement et des syndicats le 24 novembre 2021 porte entre autres sur les nouvelles règles de financement des crédits de rente rachat, notamment la provision pour écarts défavorables qui doit être utilisée pour produire l'évaluation actuarielle de ces crédits de rente. Cette entente précise aussi que le financement de la partie des prestations à la charge du gouvernement lui appartient et n'est pas affecté par la situation financière de la caisse des crédits de rente rachat. Ainsi, la Loi 6 de 2023 prévoit que l'augmentation des crédits de rente rachat déterminée dans l'évaluation actuarielle ne s'applique qu'à la partie du crédit de rente dont le paiement provient des sommes payées des personnes employées pour le crédit de rente.

À titre de rappel, l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat basée sur les données au 31 décembre 2018, qui a été déposée au Comité de retraite du RREGOP à l'automne 2020, prend notamment en compte une provision pour écarts défavorables établie par le biais de l'utilisation d'une marge pour écarts défavorables de 1,0 % au niveau du taux d'actualisation et d'une provision pour fluctuation des résultats correspondant à 10,0 % de la valeur actuarielle de la caisse des crédits de rente rachat à la charge des participants.

[redacted] **(Suivi)**

6- okMise à jour du document concernant les étapes de mise en œuvre de l'entente

Pascal Beaudin présente le document déposé préalablement à la réunion à propos des étapes de mise en œuvre de ce dossier.

Les membres échangent concernant ce document évolutif. Certains correctifs seront apportés à la suite des précisions obtenues au cours de la réunion. **(Suivi)**

7- Varia

Date de la prochaine réunion

À la suite du sondage mené par le Secrétariat auprès des membres, la date du 30 août 2023, de 9h à 12h, a été retenue. Les actuaires de Retraite Québec seront également invités à se joindre à cette réunion.

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP (7 juin) et du RRPE (14 juin)

Sandy Labbé fera rapport des travaux du Sous-comité au Comité de retraite du RREGOP. Geneviève Pelletier fera de même au Comité de retraite du RRPE.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

Réunion du 19 avril 2022

Compte rendu des discussions (approuvé le 22 novembre 2022)

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier Absence : Marie Gendron	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
1- Ordre du jour
M. Pascal Beaudin souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. L'ordre du jour est adopté sans modifications.
2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (19 avril 2022)
Le compte rendu de la réunion du 21 mars 2022 est adopté avec les modifications demandées. Le compte rendu final sera transmis aux membres.
3- Suivi des dossiers
M. Beaudin présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité. Les membres n'ont pas de commentaires.

Question et commentaires :

- Concernant le projet de loi modifiant certaines lois instituant les RRSP, il est fait mention d'un montant de 44,500 M$ qui sera transféré de la caisse du RREGOP vers le fonds consolidé du revenu. Ce montant correspond à une partie du surplus des crédits de rente RCR. Il y est également mentionné le montant de 28,031 M$ pour les crédits. La provision de 15 % du passif actuariel des crédits de rente rachat, sans prise en compte d'aucune marge pour écarts défavorables, a déjà été retranchée pour obtenir le montant de 28,031 M$ des crédits de rente rachat, tandis que la provision de 15 % du passif actuariel des crédits de rente RCR n'a pas encore été soustraite du montant de 208,384 M$ des crédits de rente RCR. [redacted]

- Le projet de loi relatif aux crédits de rente RCR et rachat correspond à l'entente conclue l'an dernier entre les parties. La partie syndicale n'a donc pas de commentaires à ajouter.

Par ailleurs, M[me] Isabelle Garneau assure le suivi d'une question soulevée lors de la dernière réunion du Sous-comité conjoint (cf. page 5 du compte rendu du 21 mars 2022) : « Les membres se questionnent à savoir si le fait qu'il y ait des représentants du Comité de retraite du RRPE présents au Sous-comité conjoint est suffisant pour démontrer qu'il y a eu consultation du Comité de retraite du RRPE, comme stipulé dans l'entente signée entre les parties. » Après vérification, la Loi sur le RRPE prévoit tous les pouvoirs attribués au Comité de retraite et stipule que celui-ci peut déléguer certains pouvoirs à des sous-comités, notamment les pouvoirs reliés aux placements et au réexamen. À partir du moment où la Loi du RRPE ne fait pas explicitement mention de délégation de consultation ou d'avis concernant les crédits de rente RCR, ce pouvoir doit donc être exercé par le Comité de retraite du RRPE.

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

a) Orientation du Comité de retraite du RREGOP sur le scénario de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente RCR — Suivi

M. Beaudin mentionne que le Comité de retraite du RRPE a été informé que le scénario 2 a été privilégié par le Comité de retraite du RREGOP lors de la réunion du 30 mars dernier. Les actuaires de Retraite Québec ont pu apporter des précisions aux membres comme convenu. Le cheminement du projet de loi a également été abordé.

Question :

- Est-ce que la proposition du scénario 2 retenue par le Comité de retraite du RREGOP a suscité des débats lors de la réunion du

Comité du RRPE?

La proposition a été bien accueillie; il n'y a pas eu de débat sur le scénario proposé. [redacted]

b) Communications à la clientèle

Lors de la dernière réunion du Sous-comité conjoint, les membres avaient demandé à Retraite Québec s'il était possible de présenter le plan de travail lors de la réunion d'avril, notamment pour s'assurer de prévoir suffisamment de temps pour rédiger les différentes lettres qui devront être transmises aux bénéficiaires de la bonification des crédits de rente RCR. M. Beaudin invite M[me] Karen Jacobs à expliquer les informations transmises au préalable par courriel déposé aux membres pour leur information.

Après analyse, M[me] Jacobs mentionne que Retraite Québec pourrait effectuer les premiers appels aux bénéficiaires en mars 2023 et transmettre les premières lettres en avril. Le plan de travail n'est pas encore finalisé puisqu'il n'y a pas d'enjeu d'urgence. De plus, comme la mise en œuvre ne débutera qu'en août ou au début septembre, le plan de travail ne sera disponible qu'à ce moment. Des ébauches de lettres pourront donc être présentées au Sous-comité conjoint en début d'automne.

Questions et commentaires :

[redacted]

- Concernant les travaux de communication qui ne débuteront qu'à l'automne, comme il s'agit d'un processus qui impliquera plusieurs intervenants, Retraite Québec doit s'assurer que le temps nécessaire pour bien réaliser l'ensemble des communications sera suffisant. Il faut éviter que les lettres soient approuvées sans possibilités d'y apporter des changements en raison d'un manque de temps.

  Effectivement, il y aura plusieurs intervenants et plusieurs étapes seront à réaliser. Retraite Québec n'y voit cependant pas d'enjeu. Il est certain que tout le monde disposera de temps suffisant pour que la communication soit finalisée en janvier afin qu'elle soit mise à la poste au courant du mois avril 2023.

- Est-ce que la consultation auprès des comités de retraite du RREGOP et du RRPE de même qu'auprès du Sous-comité conjoint RREGOP-RRPE - Services à la clientèle (dont une personne membre représente les retraités) pourrait être annoncée dès cet automne?

  Oui.

- Puisque septembre est très occupé pour tous, ce serait important de planifier dès maintenant les dates des réunions du Sous-comité

conjoint et de celle du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle.

Ce point est prévu à la fin de la rencontre du Sous-comité conjoint.

[redacted]

M. Alain Jacob et M^me^ Émilie Lebel-Lamontagne présentent ce sujet qui réfère au document présentant les statistiques additionnelles sur les crédits de rente rachat.

[redacted] Le document présenté aujourd'hui comporte des statistiques sur les valeurs que les bénéficiaires pourraient recevoir. De plus, des scénarios d'indexation ont été produits puisqu'il y a toujours cet inconnu à savoir quels seront les taux d'indexation au 1er janvier 2023 et 2024. [redacted]

<u>Profil des clientèles au 31 décembre 2020</u>

L'entente prévoit l'utilisation d'un surplus de 28 M$ qui a été déterminé au 31 décembre 2018, selon les modalités prévues à cette entente. Mais la bonification se fera au 1er janvier 2021. Le profil des participants a été établi au 31 décembre 2020, parce que la bonification et l'indexation s'appliqueront aux dossiers de ces personnes. Le coût de l'indexation sera déterminé au 31 décembre 2018, comme cela se fait habituellement.

[redacted]

[redacted]

Question :

- Le TAIR est un indice utilisé pour le Régime de rentes du Québec en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Est-ce qu'il y a un maximum qui s'applique à cet indice, par exemple si l'inflation est en très forte hausse?

  Non. En fait, il s'agit du taux d'augmentation de l'indice des rentes déterminé par l'IPC calculé sur les 12 mois antérieurs (de novembre à octobre) et si l'indexation augmente beaucoup ça se ne se répercute pas complètement parce que la mesure de l'IPC utilisée n'inclut pas nécessairement tous les éléments de l'IPC (même qu'au fédéral). À ce jour, il n'y a eu qu'une exception, au début des années 1990, lorsque le TAIR était à moins de 0,5 %, l'indexation avait été reportée à l'année suivante. Par ailleurs, il est difficile de dire si cette mesure serait encore applicable aujourd'hui.

Sensibilité aux taux d'indexation

[redacted]

[redacted]

Questions et commentaires :

- [redacted] Les évaluations actuarielles du RREGOP et du RRPE seront-elles prêtes en octobre prochain?

  Oui, c'est ce que Retraite Québec vise.

- Au sujet de la séquence à laquelle les décisions doivent se prendre, de quel délai dispose le Sous-comité conjoint pour prendre une décision concernant la revalorisation des crédits de rente rachat?

  M^me^ Jacobs mentionne que ce point n'a pas pu être analysé en profondeur, puisque cette analyse dépendait des chiffres présentés

aujourd'hui. Actuellement, Retraite Québec est à la limite pou pouvoir livrer quelque chose en mars 2023.

[redacted]

c) Prochaines étapes

M[me] Karen Jacobs présente le document *Séquence crédits de rente rachat* préalablement transmis pour l'information des membres.

[redacted]

La lettre aux participants sera transmise lorsque l'opération des crédits de rente RCR sera terminée. Cette séquence faciliterait le travail des personnes du *Service à la clientèle* pour ne pas les surcharger avec deux événements importants réalisés simultanément. Pour cette raison, l'envoi des lettres aux participants bénéficiaires de crédits de rente rachat se ferait en août 2023, les informant que Retraite Québec a indexé rétroactivement leurs crédits de rente au TAIR. Ainsi, dès septembre 2023, les personnes retraitées recevraient leur montant de rente qui tiendrait compte de l'indexation rétroactive du 1[er] janvier 2021 au 1[er] janvier 2023. À partir d'octobre 2023, ces personnes recevront leur nouveau montant de crédit de rente. Par la suite, en décembre 2023, ce serait l'indexation annuelle au TAIR pour 2024 annoncée par les communications habituelles.

Pour Retraite Québec ces travaux sont moins complexes que ceux de la bonification des crédits de rente RCR. Il s'agit en fait de composer une seule lettre à transmettre aux personnes retraitées puisque cette indexation ne s'adresse qu'à eux. [redacted]



- [redacted]

6- Varia

Rapport aux comités de retraite

Concernant le RREGOP, M. Guillaume Barrette fera un résumé des travaux d'aujourd'hui au Comité de retraite du 1er juin prochain. Mme Geneviève Pelletier fera rapport des travaux au Comité de retraite du RRPE prévu le 9 juin.

Les prochaines réunions auront lieu le 15 septembre de 9 h à 11 h et le 22 novembre à compter de 9 h. Elles ont été planifiées lors d'un sondage « Doodle ». Les actuaires de Retraite Québec seront également invités à se joindre à la réunion.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

Réunion du 19 avril 2021

Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
Mmes Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	Mme Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
Mmes Émilie Lebel-Lamontagne, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3) Kathleen Laroche, Direction des affaires juridiques (point 3) Virginie Guilbert-Couture, Direction des affaires juridiques (point 3) MM. Andréas Brandl, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3) Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3)

1- Ordre du jour
Le nouveau secrétaire des comités de retraite et du réexamen, M. Andréas Brandl, anime la réunion. L'ordre du jour proposé est approuvé par les membres.

2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (25 novembre 2020)
Le projet de compte rendu de la réunion du 25 novembre 2020 est approuvé.

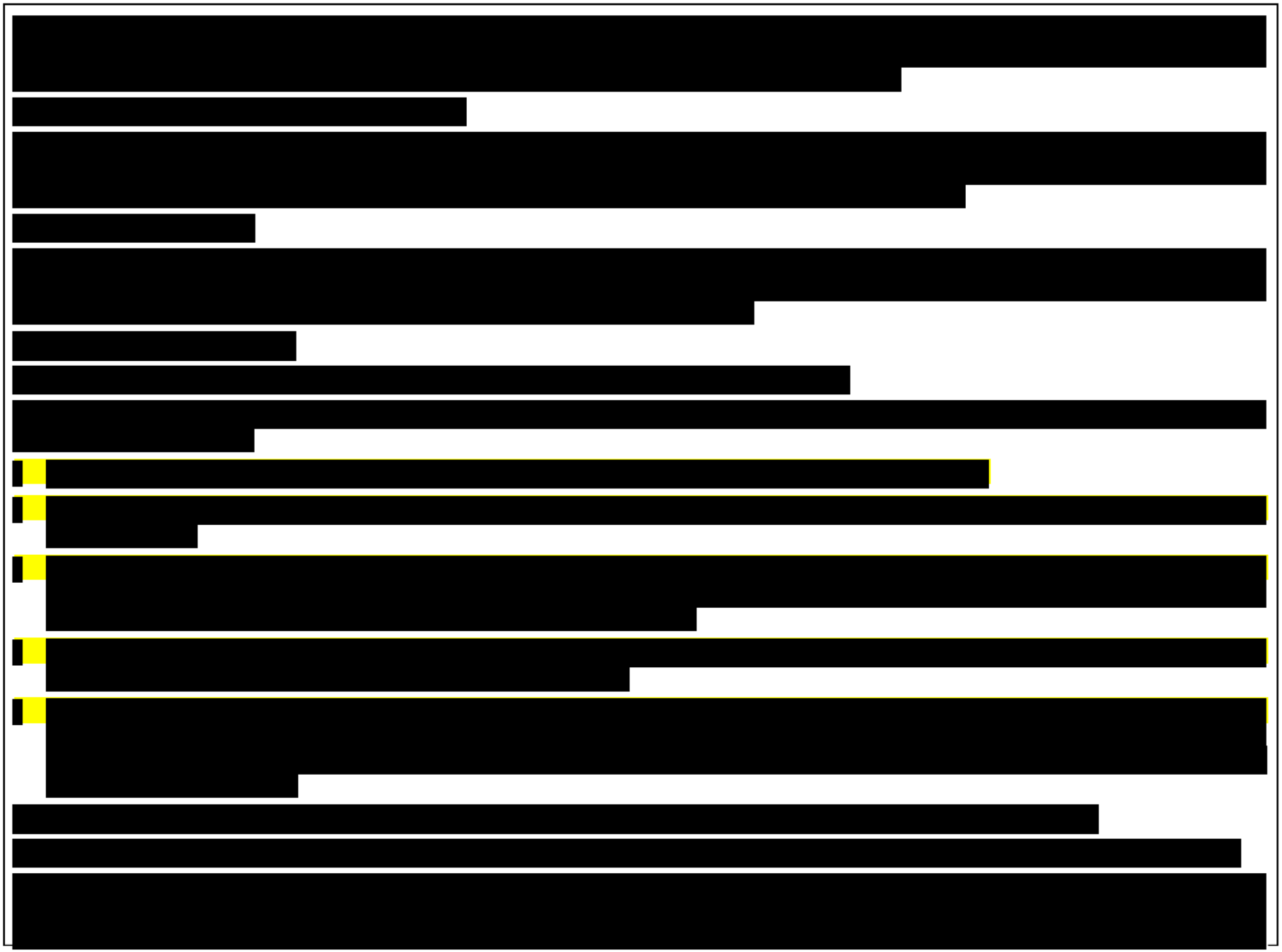
3- Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis à la suite de transferts de RCR — Suivis des demandes adressées à Retraite Québec

Demandes additionnelles adressées aux actuaires

Pour ce sujet, M. Andréas Brandl invite M. André Simard, directeur des régimes de retraite du secteur public, ainsi que les actuaires, M. Alain Jacob et M^me^ Émilie Lebel-Lamontagne à se joindre à la réunion.

Lors de la rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE du 25 novembre 2020, les membres ont demandé à Retraite Québec de préparer certaines informations additionnelles, notamment une mise à jour de la situation financière des crédits de rente RCR au 31 décembre 2020 et une mise à jour des bonifications possibles. À cet effet, les actuaires de Retraite Québec présentent un document intitulé « Informations additionnelles pour la rencontre du 19 avril 2021 ».

[redacted]



[redacted]

Demande d'analyse à Retraite Québec concernant les impacts administratifs

Cette demande d'analyse pourra se faire à la lumière des informations reçues et des conclusions tirées par les parties.

[redacted]

Le Sous-comité convient de demander à Retraite Québec une opinion juridique complémentaire à propos de l'impact sur les conjoints survivants d'une bonification de l'indexation sans avoir à modifier la loi.

4- Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur — Plan de travail

M. Andréas Brandl invite les membres à échanger concernant le surplus disponible à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur.

Les éléments suivants sont mentionnés lors de cet échange :

[redacted]

[redacted]

- Les crédits de rente sont à coûts partagés entre l'employeur et les employés. [redacted]

Aucune information additionnelle n'est requise de la part de Retraite Québec pour la poursuite des discussions entre les parties concernant ce dossier.

5- Échanges entre les membres concernant les prochains travaux du Sous-comité

M. Andréas Brandl invite les membres à échanger concernant les suites à donner aux travaux.

Les membres mentionnent les éléments suivants :

- Le Sous-comité conjoint a été réactivé afin d'échanger sur les résultats des évaluations actuarielles des crédits de rente des RCR et de rachat, déposés par Retraite Québec, et de voir l'opportunité de bonifier les crédits de rente.
- Les informations reçues constituent la base sur laquelle les parties négociantes s'appuieront dans leurs discussions à l'extérieur du cadre du Comité de retraite.
- Outre les renseignements complémentaires demandés à Retraite Québec, le Sous-comité conjoint ne juge pas nécessaire de tenir une autre réunion prochainement.
- Les prochaines étapes seront établies dans le cadre de négociations entre les parties dès que les informations additionnelles demandées à Retraite Québec auront été reçues.
- Des membres mentionnent leur préoccupation à propos du fait que les travaux et discussions durent depuis trop longtemps dans ce dossier. Une conclusion rapide est souhaitée.

6- Varia

Rapport aux comités de retraite

M[mes] Geneviève Pelletier et Marie Gendron feront rapport des travaux du Sous-comité à leurs comités de retraite respectifs (RRPE et RREGOP).

Date de la prochaine réunion

La date de prochaine rencontre n'a pas encore été fixée étant donné que les parties négociantes ne se sont pas encore rencontrées pour discuter du montant du surplus à distribuer. Cela ne semble pas prévu prochainement. Le Sous-comité pourra discuter des modalités dès que le montant de bonification sera connu.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

Réunion du 14 janvier 2022

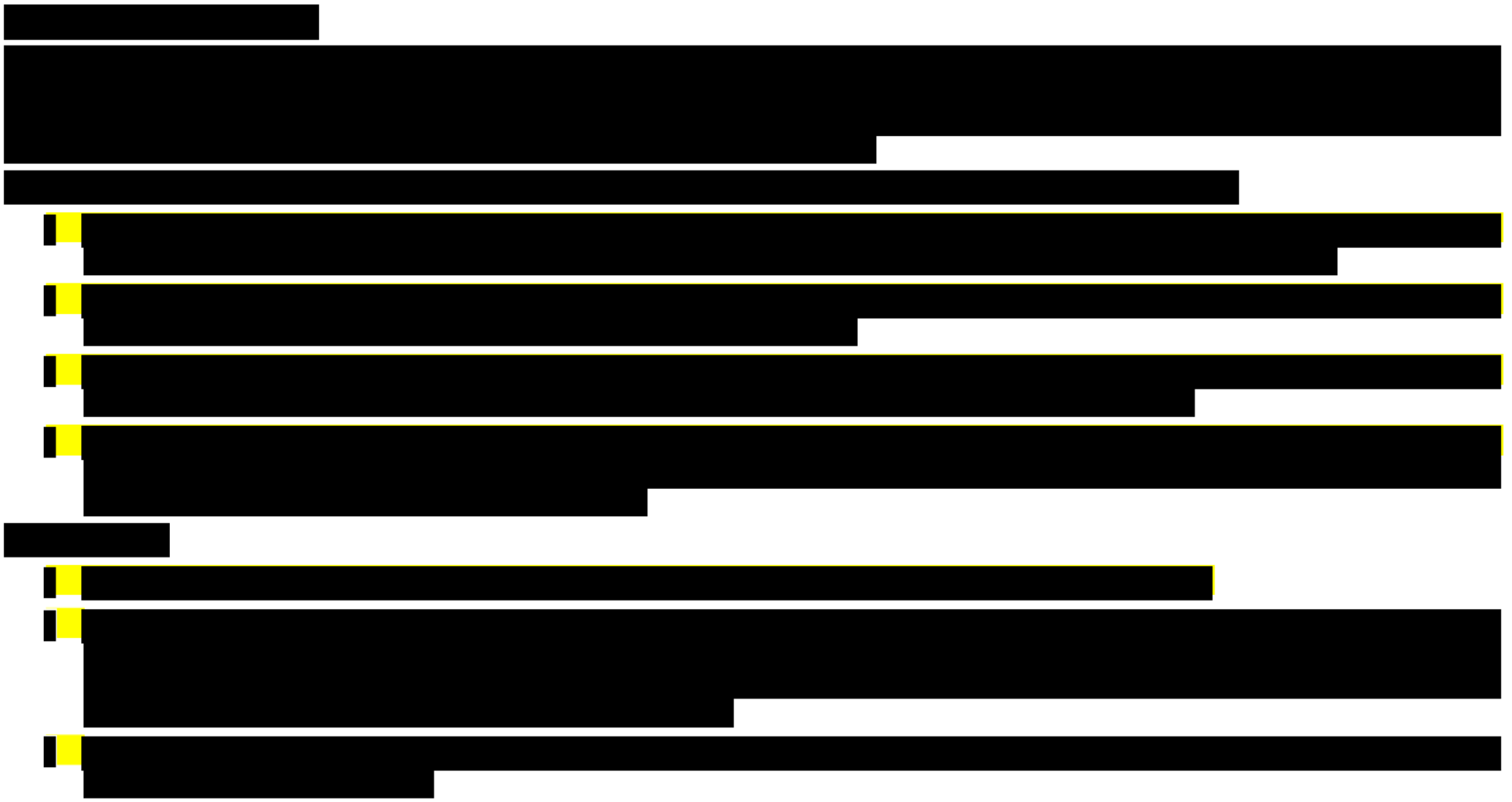
Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations MM. Andréas Brandl, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
1- Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour
M. Andréas Brandl souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. L'ordre du jour est adopté. Comme mentionné précédemment par courriel, les invités de Retraite Québec se joindront dès le point 3.
2- Approbation du dernier compte rendu de la dernière réunion du Sous-comité conjoint (19 avril 2021)
Le compte rendu de la réunion du 19 avril est adopté sans modification.
3- Entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)
a) Information et précisions relatives à l'entente convenue entre les parties : suivi législatif et volet fiscal lié aux montants à verser.

Une entente concernant les crédits de rente a été conclue entre les parties le 24 novembre 2021. Cette entente permettra la distribution de montants liés à la bonification des crédits de rentes RCR rétroactivement en date du 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2020, la caisse des crédits de rente RCR s'élève à près de 474 M$ avec un surplus de près de 253 M$. En vertu de l'entente, la part du surplus appartenant au gouvernement est de 44,5 M$. Le reste du surplus appartient aux participants. En tenant compte d'une provision de 15 % du passif des crédits de rentes RCR (33 M$) servant à protéger la caisse des participants du RREGOP, 175 M$ sont disponibles pour bonifier les crédits de rentes des participants. Ce montant variera en fonction des gains ou pertes de rendement de la caisse RCR entre le 1er janvier 2021 et la date la plus tardive entre la date de sanction de la loi et le 1er juillet 2022. L'entente fait aussi en sorte d'éliminer la caisse distincte liée aux crédits de rente RCR afin qu'elle soit incluse dorénavant dans la caisse du RREGOP. Il n'y aura qu'un seul exercice de bonification des crédits de rente RCR.



[redacted]

b) Mise en œuvre de l'entente : Échange concernant les travaux à réaliser et le calendrier de travail.

Des travaux ont été amorcés afin que la loi puisse être sanctionnée d'ici juin 2022. Le projet de loi nécessitera des modifications administratives à Retraite Québec qui pourraient être effectuées dès l'automne 2022 si Retraite Québec est en mesure de le faire dans ses systèmes.

L'objectif est que le dossier soit présenté aux comités de retraite pour recommandations d'ici l'automne 2022.

4- Considérations actuarielles et administratives à prendre en compte dans la mise en œuvre de l'entente

Sur le plan administratif, Retraite Québec mentionne que des modifications systémiques se font trois fois l'an : mars, juin et octobre. La livraison d'octobre serait serrée. Il faudrait envisager celle de mars 2023 selon les conclusions des travaux du sous-comité. Concernant les coûts, ceux-ci pourraient varier selon le type de modifications envisagées et ils pourraient être validés au besoin. Les modifications aux systèmes peuvent se faire avant l'adoption du projet de loi sans être activées.

[redacted]

Éventuellement, cette opération de distribution des surplus aux participants et bénéficiaires nécessitera une stratégie de communication à la clientèle, entre autres pour que la clientèle comprenne la provenance des sommes reçues et puisse bien les administrer sur le plan fiscal. Une communication écrite devra accompagner le chèque (ou le dépôt). Cette question sera discutée dans le cadre des travaux du sous-comité.

Par ailleurs, la Caisse de dépôt et placement du Québec est informée des principales modalités et il n'y a pas d'enjeu à l'horizon.

5- Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur — Suivi

L'entente entre les parties concerne également la caisse des crédits de rente liés au rachat de service. Des modifications législatives sont nécessaires également pour la mise en œuvre de cette partie de l'entente. Les comités de retraite seront appelés à faire ~~également~~ une recommandation à cet égard au cours de l'année 2022.

Ces crédits de rente sont actuellement à coûts partagés entre employeur et employés. Les modifications convenues dans l'entente feraient en sorte que seule la partie des crédits de rente à la charge des participants pourrait être bonifiée.

[redacted]

L'entente prévoit que le comité de retraite aura dorénavant le pouvoir de mettre en place une politique de placement spécifique pour la caisse des participants relative aux crédits de rente rachat. Cet aspect pourra être discuté éventuellement au comité de retraite pour voir s'il y a une volonté d'aller en ce sens et si, le cas échéant, le comité de placement du RREGOP en sera responsable. L'équipe des placements de Retraite Québec a été informée à cet effet.

6- Varia

Rapport aux comités de retraite

M[me] Geneviève Pelletier et M. Sébastien Routhier feront rapport des travaux du Sous-comité à leurs comités de retraite respectifs (RRPE et RREGOP).

Date de la prochaine réunion

La date de prochaine rencontre sera le 1[er] février 2022, de 9 h à 12 h. Une rencontre a été fixée le 21 février 2022; les actuaires de Retraite Québec seront alors invités à se joindre s'ils le peuvent.

Une autre réunion a été planifiée le 21 mars 2022 afin de finaliser les travaux avec les actuaires de Retraite Québec.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

Réunion du 1er février 2022

Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
Mmes Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	Mme Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
Mmes Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations MM. Andréas Brandl, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

1- Ordre du jour
M. Andréas Brandl souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. L'ordre du jour est adopté sans modification.

2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (14 janvier 2022)
Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2022 est adopté avec les corrections demandées aux pages 2, 3 et 4. Le compte rendu final sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité. Par ailleurs, M. Brandl présente aux membres le tableau des suivis. Les modifications proposées par les membres sont intégrées au document.

3- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

Avant d'aborder le premier point, un rappel est fait sur les modalités de l'entente concernant les crédits de rente conclue entre les parties le 24 novembre 2021 (cf. Compte rendu, 1er février 2022). Comme demandé lors de la dernière réunion, des précisions sont apportées par Retraite Québec.

[redacted]

Mise en perspective du surplus de 175,3 M$ — crédits de rente de RCR

Au début des années 2000, les crédits de rente de RCR ont eu une bonification en vertu de la caisse des RCR, à la suite de travaux visant à savoir comment redistribuer ces surplus. Les crédits de rente de RCR de participants actifs avaient bénéficié d'une large augmentation de 45 %. L'indexation de ces crédits avait été améliorée à 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) pour deux RCR « déficitaires » et 100 % du TAIR pour les autres. La rente des retraités et des conjoints avait été ajustée au 1er janvier 2000 en appliquant une indexation rétroactive à la retraite, sans reculer plus loin que 1990. Cet ajustement n'avait toutefois pas généré de paiements rétroactifs. Ainsi, le passif des crédits de rente avait été bonifié de l'ordre de 136 M$.

Une autre bonification a été accordée à la même époque, soit les prestations additionnelles équivalant à 1,1 % du salaire + 230 $. Ainsi, en début 2000, il y a eu la bonification des années donnant droit à des crédits, autant pour les crédits de rente RCR et rachat qu'aux certificats de rente libérée. Aux crédits existants, une augmentation de 1,1 % du salaire a été accordée, plus une prestation temporaire de 230 $.

Le crédit de rente plus la revalorisation (1,1 % + 230 $) ne devait pas excéder la valeur d'une année de service. L'objectif étant de ne pas excéder les plafonds fiscaux, mais également par souci d'équité envers les autres participants ne détenant pas des années crédit de rente au RREGOP; le RRPE a fait de même.

La valeur du 1,1 % du salaire + 230 $ a été financée par la caisse du service régulier des participants du RREGOP (680 M$), par celle du RRPE (172 M$) et par le gouvernement (228 M$ pour le RREGOP et 58 M$ pour le RRPE), totalisant le montant de 1,1 G$ de bonification des crédits de rente de RCR, rachat et des certificats de rente libérée.

Les RCR représentent entre 20 % et 30 % de ce montant. La caisse de service régulier des participants et l'employeur ont financé pour plus de 175 M$, montant qui sera redistribué aux participants qui ont seulement un crédit de rente RCR.

Par ailleurs, en 1997, le programme de départs volontaires, qui a occasionné un départ massif de personnes, a permis de bonifier les années crédits de rente (rachat et RCR) du 1,1 % du salaire + 230 $ financé par la caisse de service régulier du RREGOP et du RRPE et par le gouvernement. La valeur des bonifications associées au 1,1 % + 230 $ dans le cadre du programme de départs volontaires représente près de 920 M$.

Le programme de départs volontaires et les prestations additionnelles représentent un montant de près de 2 G$. La part des RCR représente de 200 M$ à 400 M$.

Suivi concernant la fiscalité

[redacted]

Mise à jour des montants liés aux bonifications

La répartition aux participants se fera au prorata de la valeur actuarielle des droits de chacun des participants. La proportion de la valeur de ces droits sera la même pour tous les participants. Actuellement, pour les crédits de rente de RCR, cela représente environ 80 % de la valeur de leurs droits, ce qui ne donne pas la même valeur en argent pour tous les participants. C'est la méthode usuelle pour la répartition des surplus.

La bonification des rentes de conjoint survivant ou d'autres types de prestations ne représentent pas un montant important du surplus. De plus, le traitement de ces bonifications serait complexe et pourrait s'avérer inéquitable.

Le Sous-comité privilégie des versements uniquement forfaitaires aux participants. Sur la base des chiffres actuellement disponibles, les versements moyens représentent environ 16 000 $ par participant. Ce montant pourrait varier en fonction des gains et pertes de rendement qui seront annoncés par la Caisse vers le mois d'août 2022. Donc, actuellement, il s'agit d'un versement moyen. À noter qu'il y a un éventail de versements qui varie entre 0 $ et 940 000 $ selon la situation propre à chacun des participants.

[redacted]

Le Sous-comité demande à Retraite Québec d'avoir de plus amples détails concernant les impacts administratifs, les frais d'administration, le temps de traitement requis et les échéanciers. Par ailleurs, le volet communication est d'une grande importance pour le Sous-comité et devra comporter des messages très clairs et adéquats afin de veiller à bien informer les retraités de la situation. Le traitement de ce volet sera fait plus tard.

4- Mise en œuvre de l'entente — Caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur — Suivi

Une demande est faite à Retraite Québec pour obtenir le même type de portrait concernant les crédits de rente rachat pour lesquels il y a un surplus de 28 M$ à distribuer. Retraite Québec assure que le même document d'analyse sera produit (situation financière et surplus à distribuer, bonifications possibles, contraintes fiscales, etc.).

5- Prochaines étapes

[redacted]

6- Varia

Rapport aux comités de retraite

M. Guillaume Barrette et M^{me} Isabelle Garneau feront rapport des travaux du Sous-comité aux comités de retraite RREGOP et RRPE.

Date de la prochaine réunion

La date de prochaine rencontre est le 21 février 2022, de 9 h à 12 h. Les actuaires de Retraite Québec seront invités à se joindre à la réunion.

Une autre réunion est prévue pour le 21 mars 2022.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR
Réunion du 21 février 2022
Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
1- Ordre du jour
M. Pascal Beaudin souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. L'ordre du jour est adopté sans modification.
2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (1^er^ février 2022)
Le compte rendu de la réunion du 1^er^ février 2022 est adopté avec les modifications demandées. Le compte rendu final de même que l'information demandée par les membres à Retraite Québec seront transmis préalablement à la prochaine réunion du Sous-comité. Par ailleurs, M. Beaudin présente le tableau des suivis des dossiers du Sous-comité. Les modifications proposées par les membres sont intégrées au document.

3- [redacted] de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

a) ***Scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente de RCR***

M[me] Karen Jacob présente aux membres le document *Scénarios de bonification RCR*. Ce document précise les calendriers de réalisation, les éléments à considérer de même que les travaux à mettre en œuvre selon les deux scénarios discutés lors de la réunion du 1[er] février :

[redacted]

[redacted]

[redacted]

b) Discussion concernant le scénario à privilégier

- Les deux scénarios sont valables et seront présentés au Comité de retraite du RREGOP du 23 mars prochain.

[redacted]

[redacted]

c) Prochaines étapes

- Consulter l'Agence de revenu du Canada (ARC): malgré les avis concernant la fiscalité reçus de la firme Mercer et de la spécialiste en fiscalité de Retraite Québec, il est plus prudent d'obtenir un avis de l'ARC [redacted] Un avis informel est préférable, puisqu'un avis écrit demande beaucoup plus de temps. Cependant, il n'y a aucune assurance que cet avis soit disponible pour le Sous-comité d'ici le 21 mars ni le 23 mars (date du Comité de retraite du RREGOP).

[redacted]

[redacted]

- Étant donné que les statistiques présentées ne prennent pas en compte les 331 personnes exclues des remboursements, les membres demandent à Retraite Québec de produire des statistiques additionnelles concernant les versements moyens qui prennent en compte ces 331 personnes dans la distribution des surplus. Le rôle du Sous-comité est de mettre en œuvre une entente, celle-ci ne lui donne pas de droit discrétionnaire pour décider s'il y a des participants qui n'y auront pas droit. Des montants entre 20 $ et 54 000 $ concernent ces personnes, le Comité de retraite du RREGOP devra prendre une décision en conséquence, puisque cela pourrait le mettre dans une position difficile, advenant le cas qu'une personne exclue du remboursement s'en aperçoive et décide de se plaindre au Comité de retraite.

- [redacted]

- Le Comité de retraite du RREGOP est décisionnel sur l'ensemble du processus. Cependant, le Comité de retraite du RRPE doit être tenu informé et consulté. Le Comité de retraite du RREGOP prévoit se réunir le 23 mars prochain; le Comité de retraite du RRPE devra donc être tenu au courant de ce qui sera convenu comme orientation.

  [redacted]

  Les actuaires de Retraite Québec seront invités à la réunion du Comité de retraite du RREGOP pour donner de plus amples informations, notamment en expliquant les différents enjeux selon les deux scénarios présentés et pour répondre aux questions des membres, le cas échéant. Lors de cette réunion, le Comité devra clairement indiquer son orientation sur le scénario et la stratégie de mise en œuvre à privilégier, sous réserve de la sanction de la Loi, et ce, afin de permettre la poursuite des travaux du Sous-comité. Par ailleurs, pour prendre une décision officielle à l'automne, le Comité de retraite devra avoir toutes les informations en main, dont les gains de rendement sur la caisse qui pourront être calculés en septembre ou octobre.

  Par souci d'efficacité, puisqu'il faut tenir compte du cheminement des communications à Retraite Québec (rédaction, révision, traduction en anglais, etc.), les membres du Sous-comité sont d'avis que le Comité de retraite devrait lui déléguer la responsabilité du contenu des communications aux membres (lettres, etc.). Ces documents pourront ensuite être déposés au Comité de retraite, pour information des membres.

  Après discussion, les membres conviennent que ce volet relatif aux communications avec la clientèle, notamment le contenu des lettres, pourrait être confié au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle. Le Secrétariat assurera un suivi au moment opportun. Une réunion conjointe pourrait être envisagée ou une demande d'avis.

- Lors de la prochaine réunion du Sous-comité, Retraite Québec informera les membres s'il est possible de leur déposer une ébauche des différentes lettres pour la rencontre du 19 avril, comme demandé.

- Le Secrétariat propose de préparer un Sommaire aux instances pour mettre en contexte les informations qui seront présentées lors de la réunion du Comité de retraite du RREGOP.

- Par ailleurs, un document sur la mise en œuvre de l'entente relativement aux crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur sera présenté par la DGRRSP lors de la rencontre du 21 mars.

4- Varia

Rapport aux comités de retraite

Concernant le RREGOP, MM. Martin Belhumeur et Sébastien Routier feront un résumé de la mise en perspective du surplus de 175,3 M$ — crédits de rente de RCR lors de la rencontre préparatoire du Comité de retraite. S'il y avait un besoin d'informations supplémentaires, elles seront demandées aux actuaires de Retraite Québec lors de la réunion du Comité de retraite du 23 mars.

Pour ce qui est du RRPE, M^{me} Isabelle Garneau fera rapport des travaux des deux dernières réunions du Sous-comité. En tenant compte que les membres du Sous-comité conjoint représentants du Comité de retraite du RRPE ont été consultés dans le cadre des réunions du Sous-comité conjoint et qu'ils sont d'accord avec les recommandations qui seront soumises à la réunion du Comité de retraite du RREGOP le 23 mars prochain, les documents présentés au RREGOP seront déposés pour l'information des membres du Comité de retraite du RRPE. Les membres seront également informés de l'orientation prise par le Comité de retraite du RREGOP.

Date de la prochaine réunion

La date de prochaine rencontre est le 21 mars 2022, de 13 h à 16 h. Les actuaires de Retraite Québec seront également invités à se joindre à la réunion.

Une autre réunion est prévue pour le 19 avril 2022, de 13 h à 16 h.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR
Réunion du 21 mars 2022
Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron (absente) Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur (s'est joint en cours de réunion) Éric Lagueux Sébastien Routhier	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec

M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations
Claudia Létourneau, Direction des productions et des services actuariels

MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

1- Ordre du jour

M. Pascal Beaudin souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. Il souligne la présence de M^me^ Claudia Létourneau, actuaire à la Direction des productions et des services actuariels.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (21 février 2022)

Le projet de compte rendu de la réunion du 21 février 2022 est adopté avec les modifications demandées [redacted] Le compte rendu final et les documents afférents seront transmis préalablement à la prochaine réunion du Sous-comité.

Les documents déposés pour la rencontre du Comité de retraite du RREGOP ne contiennent pas la mise à jour demandée [redacted] Il est mentionné qu'il serait important que les membres aient accès à ces informations. À

cet égard, le Secrétariat préparera un document explicatif qui sera déposé au Comité de retraite avant la prochaine réunion.

Par ailleurs, M. Beaudin présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité qui est approuvé sans modification.

3- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

a) *Scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente de RCR — Suivi*

M[me] Karen Jacobs présente le document *Scénarios de bonification RCR* mis à jour. Deux principaux ajustements y ont été apportés depuis la dernière rencontre du Sous-comité :

Scénarios 1 et 2 : Ajout de l'information concernant les intérêts qui seront calculés dans les communications.

Scénario 2 : Une communication avait été oubliée. [redacted]

Estimation de coûts liés aux deux scénarios de mise en paiement

[redacted]

[redacted]

Après discussion, les membres s'entendent sur les points suivants :

- Avant la réunion du Comité de retraite du RREGOP le Secrétariat déposera un document résumant les informations mises à jour [redacted]
- Le Sous-comité conjoint reste neutre et ne se prononcera pas sur le scénario à privilégier;
- La présidente du Comité de retraite du RREGOP communiquera rapidement avec le président du Comité de retraite du RRPE pour l'informer de l'orientation prise concernant le scénario à privilégier afin de que les membres du Comité de retraite du RRPE soient informés et consultés.

b) Suivi de la demande à l'Agence du revenu du Canada concernant la fiscalité

M[me] Claudia Létourneau présente ce point de suivi. Les informations seront inscrites dans le compte rendu pour le Comité de retraite du RREGOP. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a transmis ses commentaires par écrit. [redacted]

Commentaire :

- [redacted].

Concernant les appels de clients concernés par l'impact fiscal des montants payés, Retraite Québec veut élaborer une stratégie pour anticiper ces questions en élaborant un « questions-réponses » (pas toutes les questions possibles) pour outiller la Direction des relations avec la clientèle. Il est à noter que Retraite Québec a comme directive de ne jamais se prononcer sur un dossier particulier de client. Chaque situation est différente. Cependant, Retraite Québec peut informer la personne sur le montant à recevoir et lui conseiller de consulter un conseiller financier pour comprendre l'impact sur sa situation financière. En outre, Retraite Québec peut répondre à des questions opérationnelles.

c) Mise à jour de la situation financière des crédits de rente de RCR en tenant compte du gain de rendement de 2021 et des statistiques mises à jour

M. Alain Jacob et M^me^ Émilie Lebel-Lamontagne présentent ce sujet. Il s'agit d'une mise à jour des documents déjà transmis par Retraite Québec (cf. 2022-03-21 _SC-RCR — suivi). Le but est de refléter le rendement de 2021 puisque l'entente prévoit que le surplus disponible est celui au 31 décembre 2020, plus le gain d'intérêt entre le 1er janvier 2021 et la date de sanction de la loi ou le 1er juillet si la sanction est avant. Donc, le document présenté sera modifié en fonction des gains ou pertes reliées à l'année 2022.

Le document tient compte des 331 participants non actifs. Il n'y a pas de statistiques distinctes, mais s'il y avait besoin de plus de précision pour la présentation au Comité de retraite du RREGOP, Retraite Québec pourra fournir plus d'explications le cas échéant.

Situation financière et surplus à distribuer

[redacted]

d) Prochaines étapes

- La présentation au CR RREGOP le 23 mars 2022 et la communication de l'information à la réunion du Comité de retraite du RRPE;
- La prochaine réunion du Sous-comité conjoint du 19 avril se penchera sur les communications avec la clientèle, notamment sur le contenu des lettres;
- Lorsque l'orientation sera prise par le Comité de retraite du RREGOP, Retraite Québec proposera un plan de travail détaillé au Sous-comité conjoint.

Les membres se questionnent à savoir si le fait qu'il y ait des représentants du Comité de retraite du RRPE présents au Sous-comité

conjoint est suffisant pour démontrer qu'il y a consultation du Comité de retraite du RRPE, comme stipulé dans l'entente signée entre les parties.

À ce sujet, M. Jacob mentionne que les personnes concernées par la valorisation sont exclusivement des retraités. Or, il n'y a pas de représentants des retraités au Sous-comité conjoint. Consulter le Comité de retraite du RRPE serait alors une bonne chose à faire avant que la décision ne soit prise par le Comité de retraite du RREGOP.

M^{me} Isabelle Garneau vérifiera quelle démarche de consultation pourrait être valable en regard de l'entente signée. Par ailleurs, elle mentionne qu'il n'y a pas de développement sur l'adoption du projet de loi, mais que le processus suit son cours.

Après discussion, afin que le processus de consultation se fasse en respect de l'esprit de l'entente, les membres conviennent qu'à la suite de l'adoption du projet de loi, par exemple en juin, le Comité de retraite du RRPE sera avisé qu'une résolution devra être prise par le Comité de retraite du RREGOP. Ainsi, le lendemain ou dans les jours qui suivront, un vote électronique sera tenu pour adopter cette résolution.

4- Caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur — Suivi

M. Alain Jacob présente ce sujet qui réfère au document *2022-03-21 _SC_Rachat_Suivi*, accompagné de M^{me} Émilie Lebel-Lamontagne.

Résumé de l'entente

En vertu de l'entente, le financement des prestations à la charge du gouvernement n'est pas affecté par la situation financière de la caisse des crédits de rente rachat. Il faut savoir que contrairement aux crédits de rente de RCR, il n'y a pas une caisse totale qui permet de payer les prestations pour les crédits de rente rachat.

Par le passé, Retraite Québec faisait une évaluation de la part « employé ». La bonification du crédit de rente d'un certain pourcentage s'appliquait au crédit de rente total, incluant la portion à la charge du gouvernement. L'entente prévoit dorénavant la bonification de crédits de rente rachat à la charge des participants n'affectera pas le crédit qui est à la charge du gouvernement. L'entente prévoit également qu'il y aura une bonification qui sera appliquée rétroactivement au 1er janvier 2021. Cette bonification sera établie à partir des résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018, mais tenait compte des rendements de 2019. Cependant, ce ne seront pas les mêmes bases que celles prévues pour l'évaluation actuarielle qui seront utilisées pour déterminer le surplus disponible pour bonifier les crédits de rente rachat au 1er janvier 2021. Celui-ci sera établi sur la base d'un passif sans marge pour écarts défavorables, mais avec la constitution d'une provision de 15 % du passif actuariel.

M. Jacob souligne que le tableau (page 1) présente les montants impliqués et concerne uniquement la portion à la charge de la caisse des participants, dont le surplus s'élève à 28,031 M$. Ces chiffres ne se retrouvent pas dans l'entente, mais celle-ci explique la méthode pour y arriver. Donc, en principe, le projet de loi devrait mentionner le montant de 28,031 M$.

L'entente prévoit également que c'est le Comité de retraite du RREGOP, après consultation du Comité de retraite du RRPE, qui est mandaté pour déterminer le montant du surplus qui sera affecté aux bonifications, les règles et les modalités de même que le mandat de déterminer ou de modifier le cas échéant la politique de placement de la caisse des participants reliée aux crédits de rente rachat.

L'entente prévoit aussi que les frais d'administration liés à la bonification des crédits de rente rachat seront entièrement à la charge des participants alors qu'ils sont actuellement partagés entre les participants et le gouvernement. Par le passé, les crédits de rente rachat étaient augmentés d'un pourcentage à partir des résultats d'une évaluation actuarielle. L'entente accorde au Comité le choix de procéder

différemment, par exemple en ajustant l'indexation, sur les bénéfices de décès ou sur une indexation rétroactive.

Évaluation des bonifications possibles pour les crédits de rente rachat

[redacted]

Questions et commentaires:

[redacted]

- En 2006, pour quelles raisons certaines personnes n'ont-elles pas reçu de bonifications, alors que l'orientation prise pour les crédits de rente de RCR tout le monde y avait droit selon son passif actuariel?

  En 2016, on suggérait une augmentation de 5,2 % pour tous les participants qui détenaient un crédit de rente de RCR. Le Comité de retraite avait décidé de donner la bonification de 5,2 %, mais uniquement à ceux qui n'avaient pas le 1,1 % + 230 $ selon deux considérations : la distribution complète du surplus mettait en que le Régime puisse tombe en déficit, ainsi on mettait moins le régime en danger. De plus, une bonification très importante de 1,1 % + 230 $ par année de crédits de rente rachat avait été donnée au 1er janvier 2000, financée par la caisse du service régulier. La logique était d'en donner à ceux qui n'en avaient pas reçu.

[redacted]

5- Varia

Rapport aux comités de retraite

Concernant le RREGOP, MM. Martin Belhumeur et Sébastien Routhier feront un résumé de la mise en perspective des informations du surplus des crédits de rente de RCR et seront appuyés par les actuaires de Retraite Québec lors de la réunion du Comité de retraite du 23 mars.

Pour ce qui est du RRPE, M^{me} Isabelle Garneau fera rapport des travaux des dernières réunions du Sous-comité. Lors de la réunion du Comité de retraite du 30 mars prochain, les documents présentés au RREGOP seront déposés pour l'information des membres du Comité de retraite du RRPE. Les membres seront également informés de l'orientation prise par le Comité de retraite du RREGOP suite à la réunion du 23 mars.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 19 avril 2022, de 13 h à 16 h. Les actuaires de Retraite Québec seront également invités à se joindre à la réunion.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

Réunion du 19 avril 2021

Compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
Mmes Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau MM. Guillaume Barrette Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	Mme Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
Mmes Émilie Lebel-Lamontagne, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3) Kathleen Laroche, Direction des affaires juridiques (point 3) Virginie Guilbert-Couture, Direction des affaires juridiques (point 3) MM. Andréas Brandl, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3) Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public (point 3)

1- Ordre du jour
Le nouveau secrétaire des comités de retraite et du réexamen, M. Andréas Brandl, anime la réunion. L'ordre du jour proposé est approuvé par les membres.

2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (25 novembre 2020)
Le projet de compte rendu de la réunion du 25 novembre 2020 est approuvé.

3- Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis à la suite de transferts de RCR — Suivis des demandes adressées à Retraite Québec

Demandes additionnelles adressées aux actuaires

Pour ce sujet, M. Andréas Brandl invite M. André Simard, directeur des régimes de retraite du secteur public, ainsi que les actuaires, M. Alain Jacob et M^me^ Émilie Lebel-Lamontagne à se joindre à la réunion.

Lors de la rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE du 25 novembre 2020, les membres ont demandé à Retraite Québec de préparer certaines informations additionnelles, notamment une mise à jour de la situation financière des crédits de rente RCR au 31 décembre 2020 et une mise à jour des bonifications possibles. À cet effet, les actuaires de Retraite Québec présentent un document intitulé «

[redacted]

Échanges entre les membres

À la suite de cette présentation des actuaires, les membres tirent les conclusions suivantes :

Le Sous-comité conjoint accueille les principaux résultats de la mise à jour de la situation financière au 31 décembre 2020 de l'évaluation des crédits de rente RCR :

[redacted]

Opinion juridique sur les crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite

Pour ce sujet, M. Andréas Brandl invite Me Kathleen Laroche, directrice des affaires juridiques, et Me Virginie Guilbert-Couture, avocate.

Une opinion juridique a été rédigée le 6 avril 2021 par Me Guilbert-Couture pour répondre à une demande formulée par le Sous-comité. Cet avis s'intitule « Impacts juridiques d'un paiement rétroactif à un pensionné qui est décédé avant l'édiction des nouvelles dispositions réglementaires de revalorisation des crédits de rente RCR ». L'avocate commente cette opinion juridique en compagnie de Me Laroche

dont voici les conclusions :

[redacted]

Les membres prennent acte de cette conclusion et remercient les représentantes de la Direction des affaires juridiques pour les réponses apportées à cette demande.

[redacted]

Demande d'analyse à Retraite Québec concernant les impacts administratifs

Cette demande d'analyse pourra se faire à la lumière des informations reçues et des conclusions tirées par les parties.

[redacted]

Le Sous-comité convient de demander à Retraite Québec une opinion juridique complémentaire à propos de l'impact sur les conjoints survivants d'une bonification de l'indexation sans avoir à modifier la loi.

4- Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur — Plan de travail

M. Andréas Brandl invite les membres à échanger concernant le surplus disponible à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur.

Les éléments suivants sont mentionnés lors de cet échange :

[redacted]

Aucune information additionnelle n'est requise de la part de Retraite Québec pour la poursuite des discussions entre les parties concernant ce dossier.

5- Échanges entre les membres concernant les prochains travaux du Sous-comité

M. Andréas Brandl invite les membres à échanger concernant les suites à donner aux travaux.

Les membres mentionnent les éléments suivants :

- Le Sous-comité conjoint a été réactivé afin d'échanger sur les résultats des évaluations actuarielles des crédits de rente des RCR et de rachat, déposés par Retraite Québec, et de voir l'opportunité de bonifier les crédits de rente.
- Les informations reçues constituent la base sur laquelle les parties négociantes s'appuieront dans leurs discussions à l'extérieur du cadre du Comité de retraite.
- Outre les renseignements complémentaires demandés à Retraite Québec, le Sous-comité conjoint ne juge pas nécessaire de tenir une autre réunion prochainement.
- Les prochaines étapes seront établies dans le cadre de négociations entre les parties dès que les informations additionnelles demandées à Retraite Québec auront été reçues.
- Des membres mentionnent leur préoccupation à propos du fait que les travaux et discussions durent depuis trop longtemps dans ce dossier. Une conclusion rapide est souhaitée.

6- Varia

Rapport aux comités de retraite

M[mes] Geneviève Pelletier et Marie Gendron feront rapport des travaux du Sous-comité à leurs comités de retraite respectifs (RRPE et RREGOP).

Date de la prochaine réunion

La date de prochaine rencontre n'a pas encore été fixée étant donné que les parties négociantes ne se sont pas encore rencontrées pour discuter du montant du surplus à distribuer. Cela ne semble pas prévu prochainement. Le Sous-comité pourra discuter des modalités dès que le montant de bonification sera connu.

PROJET

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du lundi 16 décembre 2019
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Cliche Anne-Gosselin Josée Lamontagne Kathia Roy Marie-Ève Simoneau Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Gilles Giguère (absent) Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M[me] Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Invités de Retraite Québec :** M[me] Sophie Vaillancourt, Direction des affaires juridiques MM. Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel

1. Tour de table et désignation d'une personne pour animer la réunion.

Après un tour de table, M. Pascal Beaudin est désigné par les membres pour animer la rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est approuvé avec l'ajout d'un sujet : « Étude sur la gouvernance des caisses de retraite ».

3. Rappel du mandat du Sous-comité conjoint

Un rappel est fait des principaux éléments composant le mandat confié par les deux comités de retraite au Sous-comité conjoint, notamment en ce qui a trait à sa constitution. [redacted]

- [redacted]
- [redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted].

Le projet de mandat modifié sera transmis de nouveau aux membres pour commentaires. Il devra être soumis aux deux comités de retraite pour approbation.

4. Financement des immobilisations communes

4.1 Avantages de la méthode de financement des petits mandats

Les membres du Sous-comité conjoint discutent du sujet en huis clos.

4.2 Projet d'entente avec Retraite Québec

MM. Daniel Charbonneau et Louis Larouche ainsi que Me Sophie Vaillancourt déposent un document intitulé : « Entente concernant le financement des immobilisations communes, version du 16 décembre 2019 ». Les membres sont invités à commenter le projet d'entente qui leur est présenté.

Après discussions, il est convenu que les représentants de la Vice-présidence aux services à l'organisation de Retraite Québec soumettent sous peu une nouvelle version du projet d'entente qui tiendra compte des suggestions apportées. La version revue et corrigée de ce document sera transmise aux membres par le Secrétariat afin de pouvoir recueillir leurs commentaires, questions ou demandes de modifications.

Par ailleurs, afin de faire un suivi approprié aux comités de retraite, les membres souhaitent un bilan annuel de l'application de cette entente, idéalement avant le 31 mai à moins d'événement majeur. Un ajout sera fait au tableau de suivi des dossiers des comités de retraite.

5. Projet de demande d'avis juridique adressée à Retraite Québec concernant la portée du rôle fiduciaire du membre

Un projet de demande d'avis juridique à adresser à Retraite Québec, daté du 10 décembre 2019, a été préparé par le Secrétariat à la demande de certains comités de retraite. Ce document fait part des principales préoccupations des membres concernant les notions de fiduciaire et d'assurance responsabilité.

Ce dossier a été présenté aux comités de retraite du RRAPSC et du RRMSQ; il sera aussi soumis au Comité de retraite du RREM cette semaine. Les membres sont invités à commenter le projet, l'objectif étant que la demande soit portée par l'ensemble des comités de retraite.

Une modification est apportée au dernier paragraphe : préciser les membres étant « avec ou sans lien d'emploi avec l'État ».

Certaines consultations s'avèrent nécessaires de part et d'autre avant de soumettre le projet final pour approbation. Le projet de demande d'avis juridique pourrait être déposé dans les documents de séance des prochaines réunions des comités de retraite.

6. Discussion sur les priorités de travail du Sous-comité conjoint en 2020

Dans le cadre de la rencontre du groupe de travail conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance des comités de retraite du 7 juin dernier, différents sujets avaient été mis en priorité pour être éventuellement traités dans le cadre des travaux du présent sous-comité. Certaines conclusions sont tirées à la suite des échanges sur la priorisation des dossiers pour l'année 2020 :

Dossiers de niveau « essentiel » :

- Code d'éthique et de déontologie : La révision du code pourra débuter à la suite des réponses obtenues du Secrétariat aux emplois supérieurs concernant la demande d'avis au sujet de la représentation en arbitrage par un membre de comité de retraite et de réexamen.
- Rôle de fiduciaire du membre et ses implications (devoirs et responsabilités) : Un projet d'avis juridique est sur la table et reste à être approuvé par les comités de retraite.

Dossiers de niveau « important » :

- Règlement intérieur du comité de retraite (règles de régie interne) : Certains travaux seront éventuellement à faire pour moderniser cette pièce réglementaire. Un projet de révision pourrait être entrepris au cours des prochaines rencontres.
- Ententes de services avec Retraite Québec et avec la Caisse de dépôt et placement du Québec : Des travaux pourront débuter concernant l'entente avec Retraite Québec à la lumière des présentations sur le plan stratégique ainsi que des travaux portant sur le projet d'entente sur les frais d'immobilisations.

  Concernant l'entente de services avec la Caisse, elle devrait être revue en collaboration avec la Direction des placements, possiblement dans le cadre du sous-comité de placement. Le sous-comité sur la gouvernance pourrait toutefois contribuer pour certains aspects stratégiques, notamment avec l'identification des risques. Le changement prochain à la direction de la Caisse est un élément à prendre en considération dans ce dossier.
- Politique de gestion des risques : Retraite Québec pourrait être invitée à soutenir le Sous-comité dans sa réflexion sur la gestion des risques. Le sujet pourra être abordé dès la prochaine rencontre. Dans un premier temps, les membres souhaitent avoir une présentation sur le processus de gouvernance des risques à Retraite Québec.

Dossiers de niveau « pertinent » :

- Évaluation de la performance du Comité de retraite et de ses sous-comités.
- Rôle du comité de vérification de Retraite Québec.

- Accueil et intégration des nouveaux membres.
- Définition d'un référentiel de compétences des membres.

Ces dossiers pourront être traités ultérieurement par le Sous-comité conjoint. Le niveau de priorisation accordé aux dossiers sera identifié par le biais d'un registre des suivis du Sous-comité conjoint.

7. Étude sur la gouvernance des caisses de retraite

M^me^ France Breton signale l'existence d'un rapport de projet du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) intitulé «Étude sur la gouvernance des caisses de retraite et gestion de portefeuille dans un contexte de tension ». Ce rapport, qui date de 2015, contient notamment une recension et une synthèse des écrits en matière de gouvernance des régimes de retraite afin de mieux cerner la réalité des organisations québécoises dans ce domaine.

Le document de CIRANO sera transmis par courriel à l'ensemble des membres et pourra faire l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion.

8. Varia

Rapports aux comités de retraite

M^me^ Josée Lamontagne fera le rapport au Comité de retraite du RRPE, tandis que M. Martin Belhumeur fera de même au Comité de retraite du RREGOP.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre a été fixée le lundi 17 février à 13:00.

#	Sujet traité	Échéance	Commentaires
1	Rôle de fiduciaire du membre et ses implications (devoirs et responsabilités)	**2020-02**	Demande d'avis juridique conjointe à l'étude par les comités de retraite
2	Code d'éthique et de déontologie	2020	Dossier en attente de l'avis du Secrétariat aux emplois supérieurs
3	Règlement intérieur du comité de retraite (règles de régie interne)	2020	Travaux à venir
4	Ententes de services avec Retraite	2020	Travaux à venir

	Québec		
5	Entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec	2020	Discussion à faire au Comité de placement conjoint
6	Politique de gestion des risques	**2020-02**	Présentation à venir sur l'identification des risques
7	Évaluation de la performance du Comité de retraite et de ses sous-comités	2020	En suivi
8	Rôle du comité de vérification de Retraite Québec	2020	En suivi
9	Accueil et intégration des nouveaux membres des comités de retraite et des sous-comités	2020	En suivi
10	Définition d'un référentiel de compétences des membres	2020	En suivi
11	Étude sur la gouvernance des caisses de retraite	**2020-02**	Prendre connaissance du document transmis aux membres pour discussion au Sous-comité
12	Projet d'entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes	**2020-02**	Document modifié à commenter

Acronymes utilisés :

DAJ Direction des affaires juridiques

DGPP Direction générale de la planification et de la performance

DP	Direction des placements
DRRSP	Direction des régimes de retraite du secteur public
SCRR	Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
VPSC	Vice-présidence aux services à la clientèle
VPSO	Vice-présidence aux services à l’organisation
VPPP	Vice-présidence aux politiques et aux programmes

ADOPTÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du lundi 17 février 2020
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Cliche Anne Gosselin Johanne Goulet Josée Lamontagne Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Bernard Tanguay **Personne absente :** M[me] Marie-Ève Simoneau	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M[me] Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Invitée de Retraite Québec :** M[me] Sonia Potvin, Direction générale de la planification et de la performance

1. Mot de bienvenue
M. Pascal Beaudin est de nouveau désigné par les membres pour animer la rencontre. Par ailleurs, à sa séance du 12 février dernier, le Conseil des ministres a nommé M[me] Johanne Goulet à titre de présidente du Comité de retraite du RREGOP. M. Beaudin invite donc M[me] Goulet à se présenter.
2. Adoption de l'ordre du jour
Le projet d'ordre du jour est approuvé par les membres tel que présenté.
3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2019
Le projet de compte rendu de la rencontre du 16 décembre dernier est approuvé par les membres sans modification.
4. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint
M. Pascal Beaudin fait état de chacun des dossiers inscrits en suivi, notamment ceux inscrits à l'ordre du jour (6, 11 et 12).

Des commentaires sont notamment émis sur les sujets suivants :

- Rôle fiduciaire du membre et ses implications : Le projet de demande d'avis juridique devant être porté conjointement par les comités de retraite a fait l'objet d'une nouvelle consultation auprès des comités de retraite puisque des modifications mineures ont été apportées au texte initial. Puisque qu'aucune autre modification n'a été demandée jusqu'à maintenant sur cette version, le Secrétariat acheminera comme prévu cette demande d'avis à la Direction des affaires juridiques de Retraite Québec au plus tard demain.

  Par ailleurs, la réponse de Retraite Québec à cette demande d'avis juridique devrait être déposée par le Secrétariat aux comités de retraite qui portent conjointement la demande. Pour ce qui est des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, les membres recommandent que ce document soit d'abord déposé au Sous-comité si cette réunion se tient avant, sinon le déposer directement aux deux comités de retraite et en discuter par la suite en sous-comité.

- Code d'éthique et de déontologie : Tel que mentionné aux réunions des deux comités de retraite, la demande d'avis concernant la représentation des membres des comités de retraite issus des syndicats et des associations de cadres auprès de leurs membres dans le cadre de recours prévus au RREGOP et au RRPE a été signée par les deux présidents le 14 janvier 2020. Cette demande a ensuite été transmise à la secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs.

  La secrétaire des comités de retraite fera un suivi auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs pour savoir quand cet avis pourra être rendu disponible.

5. Processus de la gestion des risques à Retraite Québec

M. Pascal Beaudin rappelle d'abord que l'objectif visé par la présentation de ce point est d'obtenir davantage d'information de la part de Retraite Québec sur le concept de gestion des risques, et ce, afin de nourrir le Sous-comité conjoint dans sa propre réflexion sur l'identification des angles morts à couvrir pour assurer une bonne gouvernance. À titre de fournisseur de services des comités de retraite, Retraite Québec, tout comme la Caisse de dépôt et placement du Québec, assure une gestion des risques et rend des comptes aux comités de retraite sur différents enjeux.

M^{me} Sonia Potvin présente ensuite le document intitulé « Processus de la gestion des risques à Retraite Québec », produit en février 2020. Ce document est accompagné d'un sommaire pour les instances daté du 17 février 2020.

Les éléments suivants sont décrits par M^{me} Potvin :

- Le modèle de gouvernance préconisé pour faire la gestion intégrée des risques;
- Les acteurs du processus : le conseil d'administration, le comité de vérification et le comité de direction;
- Le processus de gestion intégrée des risques, avec les risques organisationnels, les outils de gestion et les parties prenantes;

- Le processus de gestion des risques en lien avec les projets (risques transversaux);
- La représentation du risque selon une grille d'intensité (grille de chaleur) et les niveaux de gravité;
- La reddition de comptes aux instances, selon les niveaux de gravité et la fréquence de révision.

M^me^ Potvin mentionne que le modèle de Retraite Québec est basé sur la méthode harmonisée des risques préconisée par le Secrétariat du Conseil du trésor. Une équipe dédiée au sein de la Direction de la performance accompagne les gestionnaires et les équipes de projets, notamment dans les évaluations de risques. Le processus de gestion intégrée est bien ancré à Retraite Québec et est en suivi continu par le Comité de direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration. Le registre des risques doit être conservé de façon confidentielle au sein de ces instances, étant donné la sensibilité de sujets pouvant rendre vulnérable l'organisation. M^me^ Potvin est toutefois en mesure de transmettre au Sous-comité via le Secrétariat des grilles d'évaluation des risques utilisées par Retraite Québec.

Concernant les RRSP, les projets d'automatisation de la révision des rentes et de l'échange de données avec les employeurs ont fait l'objet de suivis particuliers, mais sont dorénavant dans le vert en ce qui a trait au niveau de gravité. La Vice-présidence aux services à la clientèle a d'ailleurs fait des rapports réguliers à ce sujet aux différents comités de retraite.

En huis clos, les membres discutent de la possibilité d'identifier leurs risques, et ce, à la lumière des conclusions de l'avis juridique sur la responsabilité fiduciaire des membres. Il est convenu de discuter de nouveau de ce sujet lors d'une prochaine réunion.

6. Mandat du Sous-comité conjoint

Lors de la dernière réunion, les membres ont émis des commentaires à propos du mandat du Sous-comité conjoint. Par la suite, une version a été soumise pour consultation des membres avant de le soumettre aux comités de retraite. M. Pascal Beaudin invite les membres à échanger sur la version datée du 22 janvier 2020.

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]

Le projet de mandat tel que modifié sera soumis pour adoption aux deux comités de retraite lors de leurs prochaines réunions.

7. Financement des immobilisations communes – Projet d'entente avec Retraite Québec

M. Pascal Beaudin rappelle qu'à la suite de la présentation du projet d'entente à la dernière réunion du Sous-comité, les représentants de la Vice-présidence aux services à l'organisation de Retraite Québec ont apporté les modifications demandées par les membres du Sous-comité lors de la période de consultation. Une nouvelle version, datée du 30 janvier 2020, a donc été portée à l'attention des membres afin d'obtenir leurs commentaires.

Sur le fond, certains membres questionnent encore cette formule de partage de la facture pour les immobilisations communes. Cette formule fait en sorte d'utiliser la caisse des régimes de retraite du secteur public pour soutenir des programmes publics. Pour les régimes, les montants en jeu sont relativement faibles, mais le principe sous-jacent demeure important pour assurer une saine gouvernance.

À cet égard, une solution est avancée, soit de demander à Retraite Québec des intérêts sur les prêts dans le but de compenser la perte de rendement liée au financement des immobilisations des petits mandats. Les sommes prêtées constituent une perte pour les régimes, puisqu'elles devraient fructifier dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le taux d'intérêt minime exigé pourrait correspondre au taux administratif applicable aux régimes (RREGOP, RRPE et autres). Ce taux est déterminé à partir des taux de rendement des fonds et sont mis à jour annuellement par Retraite Québec. À partir du 1er juin 2019 et jusqu'au 31 mai 2020, le taux d'intérêt administratif sera de 2,11 %.

Un autre élément est questionné par les membres, soit le caractère rétroactif de l'entente. En effet, dans les éléments attendus, il est mentionné que la portion des immobilisations communes attribuables aux mandats de petite taille et financée en partie par les régimes de retraite du secteur public figure pour la première fois de façon détaillée dans le document concernant les frais d'administration de 2019, mais qu'elle était incluse dans les frais d'administration des états financiers réels des exercices 2017 et 2018. Les membres s'interrogent donc sur la pertinence de la rétroactivité présente dans cette entente.

Ainsi, après discussions, les membres conviennent que les porte-paroles des comités de retraite échangeront sur les principaux enjeux liés à ce projet d'entente et conviendront ensemble de la meilleure façon de les adresser à Retraite Québec. L'objectif du Sous-comité conjoint serait de demander à Retraite Québec, sur une base exploratoire, si elle serait prête à envisager les changements proposés au projet soumis. Le Sous-comité conjoint pourrait ensuite le recommander aux comités de retraite concernés.

Le dossier sera discuté de nouveau, soit aux deux comités de retraite ou au sein du Sous-comité selon l'orientation qui sera retenue par les porte-paroles. Un retour sera par ailleurs fait auprès de l'ensemble des membres d'ici la prochaine réunion.

8. Discussion au sujet de l'étude de CIRANO sur la gouvernance des comités de retraite

M. Pascal Beaudin mentionne qu'un rapport de projet du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) intitulé «Étude sur la gouvernance des caisses de retraite et gestion de portefeuille dans un contexte de tension » a été transmis aux membres, ainsi qu'un résumé du document préparé par Mme France Breton.

Par manque de temps, la discussion prévue au sujet de ce rapport du CIRANO est reportée à la prochaine réunion.

9. Varia

Prochaine réunion

Les sujets suivants devraient figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion:

- Rôle fiduciaire du membre;
- Suivi – Représentation en arbitrage;
- Projet d'entente sur le financement des immobilisations communes;
- Étude de CIRANO sur la gouvernance des comités de retraite.

Par ailleurs, les membres souhaitent également discuter de la planification des travaux à venir. Ce sera noté au tableau de suivi des dossiers.

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Josée Lamontagne fera le rapport au Comité de retraite du RRPE, tandis que M^{me} France Breton fera de même au Comité de retraite du RREGOP.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre a été fixée le mardi 31 mars 2020, de 9h00 à 11h30. Elle se tiendra dans la nouvelle salle des comités de retraite située au 150, boulevard René-Lévesque Est, Québec, au 8^{e} étage.

APPROUVÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du mercredi 5 mai 2021
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Chiquette (collaboratrice) Anne-Marie Cliche Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Personnel de Retraite Québec :** MM. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à l'organisation Louis Larouche, directeur des finances et du contrôle organisationnel M[me] Guylaine Tremblay, directrice adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Andréas Brandl souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté par les membres. Les derniers comptes rendus seront approuvés à la réunion prévue le 26 mai 2021.

2. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Andréas Brandl fait état des principaux dossiers inscrits en suivi. Outre les sujets à l'ordre du jour, il souligne les points suivants :

- Une rencontre du Sous-comité est prévue le 26 mai prochain. Des représentants de la Vice-présidence aux services à l'organisation de Retraite Québec, notamment de la Direction des affaires juridiques, seront présents à cette occasion pour répondre aux questions et commentaires qui leur ont été acheminés en avril dernier au sujet des documents fournis en lien avec l'opinion juridique sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP.
- Un sujet sera mis éventuellement à l'ordre du jour du Sous-comité, soit la pertinence d'adresser une lettre d'appréciation à Retraite Québec concernant ses résultats annuels. Il en a été question au Comité de retraite du RREGOP.

3. Entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes — Renouvellement

MM. Daniel Charbonneau et Louis Larouche ainsi que M^{me} Guylaine Tremblay sont présents pour ce point.

M. Andréas Brandl rappelle les attentes des membres à l'égard des modalités de renouvellement des ententes signées entre Retraite Québec et les comités de retraite du RREGOP et du RRPE pour le financement de la quote-part des mandats de petite taille aux immobilisations communes.

Ces ententes se renouvellent automatiquement le 30 juin de chaque année pour s'appliquer au budget de l'exercice financier suivant, à moins que l'une des parties n'y mette fin ou propose de la modifier, et ce, sur préavis écrit transmis à l'autre partie avant cette date. Également, ces ententes indiquent qu'un registre détaillé tenu par Retraite Québec doit être transmis annuellement aux comités de retraite au plus tard le 31 mai de chaque année. Ce registre doit présenter entre autres les dates, les montants des avances et les remboursements effectués depuis 2017. Cette reddition de compte doit se faire généralement à la mi-avril, soit après la présentation des états financiers au Comité de vérification. Cette année, ce fut le 14 avril.

Étant donné cette ligne de temps, les éléments suivants sont mentionnés à l'égard de la reddition de compte :

- Aviser les comités de retraite de toute modification apportée à la méthodologie établie par Retraite Québec pour comptabiliser le financement des immobilisations communes pour les mandats de petite taille ;
- Informer les comités de retraite de l'administration de tout nouveau mandat, de grande ou de petite taille, pouvant voir un impact sur les coûts des immobilisations communes, le cas échéant ;
- Faire part de toute modification apportée à l'échéancier de remboursement des petits mandats (calendrier des amortissements) ;
- Détailler le montant de la quote-part avancée pour le financement des immobilisations communes dans les états financiers concernés ainsi que les remboursements effectués chaque année, en portant une attention particulière à la première année du cycle comptable ;
- S'assurer du respect général de l'entente conclue afin que le Sous-comité puisse en faire une recommandation aux comités de retraite après évaluation ;

Une présentation a donc été demandée à Retraite Québec afin que les membres prennent connaissance des éléments de reddition de compte mentionnés tant sur la situation actuelle que sur la situation prospective de l'entente. Pour les prochaines années, la reddition de compte sera planifiée dans le cycle annuel.

Les invités de Retraite Québec commentent les documents transmis au préalable qui visent à répondre à ces éléments et invitent les membres à faire part de leurs questions, le cas échéant :

- L'annexe 1 « Immobilisations communes — Suivi du financement des petits mandats par les RRSP — Quote-part attribuables au RREGOP et au RRPE en 2020 » présente les montants initiaux financés aux petits mandats et les remboursements reçus pour les exercices de 2017 à 2020, avec un solde annuel.

- Un document daté du 28 avril 2021 signé par M. Louis Larouche confirmant qu'aucun changement n'a été apporté à la méthodologie, au nombre de mandats de petite taille ainsi qu'à l'échéancier de remboursement des petits mandats. Ce document mentionne l'ajout du Régime de rentes du Québec (RRQ) supplémentaire, ce qui porte de deux à trois le nombre de mandats de grande taille à partir de 2020.
- Le document de suivi financier des montants financés par les régimes de retraite du secteur public (RRSP) aux petits mandats pour les immobilisations communes. Cette annexe présente les montants initiaux financés aux petits mandats et les remboursements reçus pour les exercices de 2017 à 2020, avec un solde annuel.

Les membres commentent ces documents. Retraite Québec en prend bonne note et les correctifs souhaités seront apportés. Elle se rend disponible pour tout ajustement à cette reddition de compte qui se fera annuellement à cette période, ainsi que pour une présentation au besoin au Comité de retraite.

Les membres remercient MM. Charbonneau et Larouche ainsi que M^{me} Tremblay pour cette présentation qui répond aux attentes exprimées.

4. Recommandation du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE concernant le renouvellement de l'entente concernant le financement des immobilisations communes

Comme mentionné, l'entente se renouvellera automatiquement le 30 juin de chaque année, à moins que l'une des parties n'y mette fin ou propose de la modifier. Il n'y a donc pas lieu de faire une recommandation, mais plutôt d'informer les membres de ce qui a été présenté aujourd'hui, notamment les chiffres mis à jour.

Pour le Comité de retraite du RREGOP, les membres du Sous-comité feront état des éléments mentionnés précédemment. L'annexe concernant la quote-part attribuable au RREGOP ainsi que le document signé par M. Louis Larouche seront déposés.

Le Comité de retraite du RRPE suivra la même procédure. Cependant, la présence des représentants de Retraite Québec est souhaitée pour présenter le sujet à la prochaine réunion.

Par ailleurs, étant donné les éléments techniques mentionnés, les membres du Sous-comité conviennent de désigner M^{mes} France Breton et Geneviève Pelletier, pour faire part des suggestions visant l'amélioration du contenu de la reddition de compte présentée aujourd'hui et refléter le mieux possible les échanges tenus entre les membres du Sous-comité.

Une rencontre sera organisée avec Retraite Québec à ce sujet. Les documents modifiés seront ensuite déposés aux comités de retraite.

6. Varia

Rapports aux comités de retraite

M. Benoit Dufresne (RRPE) et M^{me} France Breton (RREGOP) feront les rapports des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est le 26 mai 2021, de 9 h à 12 h.

APPROUVÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle

Réunion du 23 février 2021 en vidéoconférence
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne	**Invités des comités de retraite :** M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire par intérim **Invitées de Retraite Québec :** M[mes] Isabelle Merizzi, vice-présidente aux services à la clientèle Danielle Vaillancourt, directrice de l'évolution des services à la clientèle

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Bouchard souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Les membres approuvent le projet d'ordre du jour avec un ajout proposé au point 6.1: *Offre de services de Retraite Québec aux syndicats et associations — État de situation*.

Par ailleurs, après le point 5, M[me] Isabelle Merizzi sera invitée à faire un état de situation concernant la production et le dépôt du relevé de participation des RRSP ainsi que sur les communications devant être transmises dans les prochaines semaines.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (15 décembre 2020)

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre dernier est approuvé avec des corrections aux pages suivantes : 1, 3 et 5. Le compte rendu final sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Suivi des dossiers

M. Marc-André Bouchard fait état des dossiers.

Calcul des intérêts de retard : Le sujet est à l'ordre du jour.

Offre de services pour répondre aux besoins des représentants des syndicats et des associations : Un état de situation sera fait par le secrétariat.

Facturation des insuffisances de cotisations : Les membres avaient demandé à Retraite Québec un suivi concernant l'impact financier sur les régimes d'effectuer la correction des données de participation des années 2008 à 2014 sans en facturer les insuffisances de cotisations. La VPSC sera invitée à présenter ce dossier à la prochaine réunion du Sous-comité.

Respect de la résolution des comités de retraite à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi : Un courriel a récemment été transmis à ce sujet aux membres du Sous-comité de la part de Retraite Québec. Ce courriel faisait état d'une note de service du Service des normes en date du 26 novembre 2020 au sujet du dossier d'une participante au RRPE.

Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations : Ce dossier est à l'ordre du jour.

Espace client numérique de Retraite Québec *Mon dossier* : Ce dossier a été ajouté au registre. Un suivi avait été demandé à la dernière réunion quant au déploiement de la stratégie de communication et des résultats obtenus par Retraite Québec.

4. Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations — Discussion

M. Marc-André Bouchard fait état des discussions qu'il a eues avec Retraite Québec pour répondre à l'objectif des syndicats et associations d'être davantage informés par rapport aux actions que peut poser Retraite Québec à l'égard de la clientèle des RRSP, notamment sur le plan des communications administratives ou de grands projets ou initiatives à venir.

À la suite de ces échanges, M. Bouchard mentionne que cet aspect pourrait être discuté dans le cadre des travaux sur les ententes de services entre Retraite Québec et les comités de retraite. Comme ces ententes doivent éventuellement être actualisées dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, certains points pourraient être précisés afin de répondre aux objectifs des syndicats et des associations :

- Présentation annuelle des projets structurants de la Vice-présidence aux technologies de l'information;
- Présentation de communications lors de refontes majeures;
- Planification annuelle des laboratoires clients et des sondages s'adressant à la clientèle des RRSP.

Certains membres font part de points qu'ils considèrent importants :

- Continuer à avoir un programme de formation spécifique pouvant répondre aux besoins des partenaires (syndicats et associations);
- Être impliqué en amont pour ce qui est des informations et communications transmises aux employeurs;
- Participer systématiquement et de manière active au développement de projets importants de Retraite Québec de différentes façons : participation aux laboratoires clients, commentaires au sujet de communications à adresser aux clients,

commentaires sur des projets concernant la clientèle. Actuellement, cela se fait à géométrie variable;

- Poursuivre le développement de l'offre de services pour traiter des dossiers généraux ou spécifiques (boîtes courriel);
- S'assurer d'avoir un responsable pour ce qui est de l'interface avec Retraite Québec concernant les services à la clientèle.

L'objectif des syndicats et des associations est de mieux accompagner leurs membres face aux informations qui sont diffusées par Retraite Québec. Les membres conviennent de ne pas se substituer aux instances déjà en place à Retraite Québec pour ce qui est des orientations stratégiques.

À la suite de ces échanges, les membres demandent au Secrétariat de proposer une liste des besoins pouvant répondre aux attentes. Ces besoins pourraient par la suite être soumis au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance afin d'éventuellement faire partie de la prochaine version des ententes de services des comités de retraite.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

5. Calcul des intérêts de retard

M[mes] Isabelle Merizzi et Danielle Vaillancourt présentent ce dossier. Un sommaire aux instances a été transmis préalablement aux membres.

Mise en contexte

En 2017, le Sous-comité a été informé d'une erreur dans la formule utilisée pour le calcul des intérêts de retard. En effet, depuis son implantation, le système RISE accumulait l'intérêt de retard à un taux simple, calculé sur le capital uniquement, plutôt qu'à un taux composé, incluant les intérêts générés chaque mois, comme cela est prévu dans la loi. Un engagement fut alors pris de rectifier la situation. C'est ainsi qu'en 2018, Retraite Québec a procédé au correctif nécessaire. Par la suite, lorsque l'analyse de la gestion des cas antérieurs potentiellement en erreur a été rendue possible, Retraite Québec a procédé à l'identification des dossiers et à l'évaluation monétaire des écarts.

Pour permettre l'évaluation monétaire des écarts des dossiers potentiellement touchés, des extractions de multiples sources ont été réalisées. À partir des dossiers ayant reçu de l'arrérage, les intérêts de retard ont été recalculés au taux simple et par la suite au taux composé. Cette comparaison a permis de constater s'il y avait un écart entre les deux calculs et d'en établir le montant à verser aux prestataires.

[redacted]

[redacted]

6. Offre de services de Retraite Québec aux syndicats et associations — État de situation

M. Pascal Beaudin présente cet état de situation.

Depuis l'automne 2020, Retraite Québec met à la disposition des représentants des syndicats et des associations deux adresses courriel dédiées pour obtenir du soutien du Centre des relations avec la clientèle (CRC) et du Service des normes.

Un accusé réception est envoyé dès qu'une demande est reçue par Retraite Québec. Le délai de réponse est de deux jours ouvrables. Ces adresses courriel sont le moyen le plus efficace en temps de pandémie. Lorsque la situation reviendra à la normale, des numéros de téléphone Retraite Québec pourront être diffusés.

Le secrétariat a consulté certains membres des comités de retraite qui utilisent ces services offerts par Retraite Québec. Les membres sont également invités à faire part de leurs commentaires à savoir si cette offre de services répond à leurs attentes.

Question d'ordre général : representants-employes@retraitequebec.gouv.qc.ca

Pour un cas spécifique qui peut avoir une portée plus large sur le plan de l'interprétation du cadre légal, règlementaire et normatif applicable, le Service des normes de Retraite Québec administre cette boîte courriel sécurisée.

Selon les commentaires reçus, ce service répond maintenant très bien aux attentes. Le délai de réponse est adéquat : un accusé réception est effectivement reçu dans le délai de deux jours. Les réponses sur des cas souvent difficiles sont bien documentées. Les avis normatifs sont complets et bien vulgarisés. Les professionnels de ce Service sont par ailleurs bien appréciés. En revanche, les avis portent sur des cas en général et non sur des cas spécifiques.

Suivi d'un dossier : representants_employes2@retraitequebec.gouv.qc.ca

Après des débuts difficiles pour certains membres de comités, ce nouveau service offert par le Centre de relations avec la clientèle (CRC) semble s'être amélioré et répond en bonne partie aux attentes pour pouvoir régler un dossier en particulier.

Les demandes traitées sont souvent des cas complexes qui exigent une réponse précise étant donné les impacts sur la décision à prendre : prise de retraite, entente de fin d'emploi, rachat de service, etc. Au besoin, les agents de Retraite Québec peuvent communiquer avec le représentant des associations et des syndicats pour vulgariser davantage. De manière générale, ce service répond à un besoin de comprendre des notions complexes dans les communications administratives.

Certains membres ont noté que le message de réponse n'était pas ajusté à la situation actuelle. D'autres ont constaté que les délais étaient longs (plus de deux semaines) pour avoir une réponse selon la situation particulière du client. Enfin, il y aurait lieu de préciser ce qui peut être traité par le biais de ce service du CRC.

Les commentaires émis seront transmis aux gestionnaires de ces boîtes courriel sécurisées.

Par ailleurs, d'autres commentaires sont émis au sujet de deux autres outils de référence utilisés par les membres dans le cadre de leurs fonctions :

Cahier des normes :

Certains membres ont fait part de commentaires au sujet du nouveau cahier des normes publié sur le site internet de Retraite Québec : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fra/cnrrsp/. On note entre autres un manque de convivialité par rapport à la précédente version. Ces commentaires seront partagés avec le gestionnaire de cet outil.

Guide de l'employeur :

Des commentaires sont émis au sujet du nouveau Guide de l'employeur sur le site internet de Retraite Québec. Certains

membres notent entre autres que cet outil de référence répond peu aux besoins des représentants des syndicats et associations et qu'il est difficile d'accès. On s'interroge sur les changements apportés à cet outil et sur ses perspectives. Ce guide est issu du regroupement du Guide de la déclaration annuelle et du Guide d'administration et constitue une référence pour les employeurs des secteurs public et parapublic.

https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/rrsp/employeur/guide-employeur/Pages/guide.aspx

À la suite des discussions, une présentation de Retraite Québec est demandée pour la prochaine réunion au sujet de ces deux derniers points.

7. Varia

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

La prochaine rencontre se tiendra le 3 mai 2021, à 13 h. Les membres recevront une convocation à cet effet.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Mathieu St-Onge et M^{me} Isabelle Garneau sont les personnes désignées pour faire rapport aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

RÉSOLUTION
Réunion du 5 décembre 2018

4. Gestion des fonds

4.3 Option de renouvellement du contrat du conseiller expert en politique de placement

Résolution CR-RREGOP 60-18	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec de se prévaloir de la deuxième option de renouvellement d'une année prévue au contrat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE avec la firme Aon Hewitt, pour la période du 1er août 2019 au 31 juillet 2020.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 7 décembre 2018

RÉSOLUTION
Vote électronique 8 février 2018

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Absences sans salaire

Résolution CR-RREGOP 01-18	ATTENDU QU'en 2013, une décision arbitrale, confirmée par la Cour d'appel, conclue qu'il est possible de se faire reconnaître des périodes d'absences sans salaire au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors d'une mise à pied temporaire de courte période prévu à un contrat de travail; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle a évalué les impacts de cette décision; ATTENDU QU'à la suite de la décision arbitrale, Retraite Québec a reçu plusieurs demandes de rachat qui ont été mises en suspens; ATTENDU QUE le Sous-comité recommande d'introduire de façon rétroactive dans la Loi sur le RREGOP les modifications nécessaires visant à encadrer la notion d'absences sans salaire de manière à enchâsser au plan légal l'application administrative de Retraite Québec en cette matière et permettre ainsi la continuité dans l'administration; ATTENDU QUE le Sous-comité recommande également d'introduire une mesure transitoire pour que les périodes de mise à pied temporaire, ayant fait l'objet d'une demande de rachat reçue à Retraite Québec avant le dépôt à l'Assemblée nationale des amendements au projet de loi 163 soient considérées comme des absences sans salaire. IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité des membres, de : - recommander au gouvernement de déposer pour adoption à l'Assemblée nationale les propositions de modifications législatives permettant de donner suite aux recommandations du Sous-comité; - mandater la secrétaire du Comité de retraite pour assurer le suivi du dossier.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 8 février 2018

RÉSOLUTION
Vote électronique 8 février 2018

5. Modifications législatives et réglementaires

5.2 Certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi

Résolution CR-RREGOP 02-18	ATTENDU QU'il a été porté à l'attention du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) que des ententes sont conclues entre des employeurs et des employés, à la suite d'un grief pour congédiement, afin de maintenir un lien d'emploi essentiellement pour la participation de ces employés au régime de retraite; ATTENDU QU'aucune balise législative ou réglementaire spécifique n'existe pour encadrer ces situations; ATTENDU QU'un avis juridique de Retraite Québec conclut que les personnes ayant signé de telles ententes ne sont plus des employés et qu'aucun service ne devrait être reconnu au régime de retraite; ATTENDU QU'un sous-comité a été formé et mandaté pour examiner la problématique; ATTENDU qu'après le 6 mai 2016, des ententes ont été signées afin de maintenir un lien d'emploi essentiellement pour la participation de ces employés au régime de retraite; ATTENDU QUE le Sous-comité recommande de prévoir par voie réglementaire l'encadrement des situations où du service peut être reconnu dans le cas d'ententes faisant suite au dépôt de griefs pour contester un congédiement; ATTENDU QUE cet encadrement prévoirait que la durée maximale du service à reconnaître dans le cas d'ententes faisant suite à un grief pour un congédiement dans un cas d'invalidité serait de trois ans à partir de la date du congédiement ou avant si la personne atteint un critère de retraite avec ou sans réduction; ATTENDU QUE cet encadrement prévoirait que la durée maximale du service à reconnaître dans le cas d'ententes faisant suite à un grief pour un congédiement pour une raison autre que l'invalidité serait de deux ans à partir de la date du congédiement ou avant si la personne atteint un critère de retraite avec ou sans réduction; ATTENDU QUE dans tous les cas, la reconnaissance du service passerait par un rachat de service où les parts, employé et employeur, seraient à la charge de la personne; ATTENDU QU'il y a lieu de respecter les dispositions des conventions collectives et ententes locales qui prévoient des congés sans traitement en

RÉSOLUTION
Vote électronique 8 février 2018

	cas d'invalidité prolongée; ATTENDU QU'il y a lieu de respecter la possibilité de renouveler annuellement des congés sans traitement lorsque la personne est toujours détentrice de son poste; ATTENDU QU'il y a lieu de respecter la possibilité de bénéficier des droits prévus à la Loi sur le RREGOP ou à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, notamment pour le 2e alinéa de l'article 21 de la Loi sur le RREGOP, peu importe ce qui est prévu aux conditions de travail; ATTENDU QUE le Sous-comité recommande que Retraite Québec respecte et applique les ententes signées après le 6 mai 2016 et avant l'adoption du règlement. IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité des membres, de : - recommander au gouvernement de préparer les modifications réglementaires requises permettant de donner suite à ces recommandations; - demander à Retraite Québec de respecter et d'appliquer les ententes conclues entre des employeurs et des employés visant le maintien du lien d'emploi signées après le 6 mai 2016 et avant l'adoption du projet de règlement; - mandater la secrétaire du Comité de retraite pour assurer le suivi du dossier.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 8 février 2018

RÉSOLUTION
Vote électronique 8 février 2018

4. Gestion des fonds

Remplacement d'un membre au Comité de placement du RREGOP

Résolution CR-RREGOP 03-18	Il est proposé et résolu à la majorité des membres, de nommer M[me] Marie Gendron en remplacement de M. Kevin Martin en tant que membre du Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 18 janvier 2018

RÉSOLUTION
Réunion du 14 mars 2018

7. Ententes de transfert

7.1 Projets d'ententes de transfert entre Retraite Québec et des régimes de retraite par financement salarial

Résolution CR-RREGOP 10-18	ATTENDU QUE des demandes ont été reçues pour conclure des ententes de transfert avec deux régimes de retraite, soit le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes et le Régime de retraite par financement salarial des employés de Niobec inc. ATTENDU QU'après analyse, les projets d'ententes de transfert avec les régimes de retraite par financement salarial reçus par Retraite Québec ne respectent pas plusieurs des principes directeurs approuvés par le Comité de retraite par la résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. ATTENDU QUE Retraite Québec est d'avis qu'il n'est pas souhaitable de conclure d'ententes avec ce type de régime, notamment compte tenu des éléments suivants : • La conclusion d'ententes de transfert avec des régimes de retraite qui transfèrent seulement la valeur de cessation a toujours été refusée. • Les hypothèses actuarielles utilisées par les administrateurs de régimes de retraite par financement salarial ne sont pas identiques pour tous les participants. • Les hypothèses actuarielles utilisées par le partenaire sont différentes et risquent de favoriser les transferts uniquement dans un sens et ne favoriseront donc pas la mobilité du personnel. ATTENDU QUE Retraite Québec souhaite obtenir l'accord du Comité de retraite pour cesser les négociations avec ces deux régimes de retraite. IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, de recommander à Retraite Québec de ne pas conclure d'ententes de transfert avec le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes et le Régime de retraite par financement salarial des employés de Niobec inc.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 25 avril 2018

RÉSOLUTION
Réunion du 24 mars 2021

7. Ententes de transfert

7.1 Entente de transfert entre la Ville de Mont-Tremblant et Retraite Québec

Résolution CR-RREGOP 12-21	ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Mont-Tremblant pour que son corps de police soit intégré à la Sûreté du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1) prévoit qu'une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue avant l'abolition du corps de police; ATTENDU QUE l'intégration vise autant les policiers que le personnel civil, une entente de transfert doit être conclue avec le RREGOP; ATTENDU QUE le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant est un régime contributif comportant deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisation déterminée pour les cadres; ATTENDU QUE l'objectif visé par l'entente est que le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant retienne les hypothèses prévues dans la plus récente évaluation actuarielle de leur régime pour le provisionnement; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

Le secrétaire,



Andréas Brandl
Le 26 mars 2021

RÉSOLUTION
Vote électronique du 5 avril 2018

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Résolution CR-RREGOP 16-18	ATTENDU QUE le projet de loi 163 (2018, chapitre 4), Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives, sanctionné le 21 mars 2018, permet notamment le partage lors de la cessation de la vie commune de conjoints de fait, des droits accumulés au titre de certains régimes de retraite, dont le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QU'il est requis de modifier le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du RREGOP afin de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles les conjoints peuvent obtenir un relevé des droits qu'a accumulés l'employé ou l'ex-employé au titre du présent régime et convenir de partager entre eux ces droits; ATTENDU QUE les modifications associées à l'union civile seront introduites dans le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du RREGOP; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du RREGOP; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des modifications réglementaires sont apportées au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des enseignants (RRE), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) de même qu'au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) ainsi qu'au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN); ATTENDU QUE, dans les circonstances, il s'avère pertinent de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, aux fins de consultation pour ce projet de règlement.

RÉSOLUTION
Vote électronique du 5 avril 2018

	IL EST RÉSOLU à la majorité des membres de : • Recommander au ministre de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlements substantiellement conformes à ceux annexés à la présente résolution. • Renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 5 avril 2018

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 134, par. 14.2° à 14.6°)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 29, par. 3° et 4°)

1. L'article 1 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r.7) est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoints unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement, du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 122.1.1 de la Loi doit être signée par l'employé ou l'ex-employé et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint, leur numéro d'assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint à l'effet que ni l'un ni l'autre n'était marié ou uni civilement au moment de la cessation de la vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l'union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu'ils n'aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur

résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l'une ou l'autre des situations visées par l'un des paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 122.1.1 de la Loi s'est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l'employeur dans son rapport annuel, conformément à l'article 188 de la Loi, pour l'année au cours de laquelle l'évaluation est arrêtée jusqu'à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l'année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l'employeur. ».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l'union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l'union civile ».

5. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », de « ou à l'union civile ».

6. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après « période du mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou de l'union civile » ;

2° par l'insertion, après « période afférente au mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, de « ou à l'union civile ».

8. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le troisième alinéa et après « mariage », de « ou à l'union civile ».

9. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l'union civile ».

10. L'article 12 de ce règlement est modifié **:**

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l'union civile, la dissolution de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, à moins que le jugement n'ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l'addition, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l’insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints visés au premier alinéa de l’article 122.1.1 de la Loi, la convention quant au partage entre eux des droits qu’a accumulés l’employé ou l’ex-employé au titre du présent régime, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen d’une déclaration sous serment commune etsignée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

11. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d’entrée en vigueur de l’article 27 et des paragraphes 3° et 4° de l’article 29 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires
(chapitre R-12, a. 109, par. 8.2° à 8.6°)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives
(2018, chapitre 4, a. 41)

1. L'article 1 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, r.2) est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoint unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 108.1.1 de la Loi doit être signée par le fonctionnaire ou l'ex-fonctionnaire et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse du fonctionnaire ou de l'ex-fonctionnaire et de son conjoint, leur numéro d'assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation du fonctionnaire ou de l'ex-fonctionnaire et de son conjoint à l'effet que ni l'un ni l'autre n'était marié ni uni civilement au moment de la cessation de la vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l'union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu'ils n'aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation du fonctionnaire ou de l'ex-fonctionnaire et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l'une ou l'autre des situations visées par l'un des

paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 108.1.1 de la Loi s'est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l'employeur dans son rapport annuel, conformément à l'article 188 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, pour l'année au cours de laquelle l'évaluation est arrêtée jusqu'à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l'année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l'employeur. ».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l'union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l'union civile ».

5. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », de « ou à l'union civile ».

6. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après « période du mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou de l'union civile »;

2° par l'insertion après « période afférente au mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

8. L'article 7 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin et après le mot « mariage » de, « ou à l'union civile ».

9. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le troisième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

10. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

11. L'article 13 de ce règlement est modifié **:**

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l'union civile, la dissolution de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, à moins que le jugement n'ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l'ajout, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints non liés par un mariage ou une union civile et visés au premier alinéa de l'article 108.1.1 de la Loi, la convention quant au partage entre

eux des droits qu'a accumulés le fonctionnaire ou l'ex-fonctionnaire au titre des régimes établis conformément à la Loi, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen d'une déclaration sous serment commune et signée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

12. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur des articles 40 et 41 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants

Loi sur le régime de retraite des enseignants
(chapitre R-11, a. 73, par. 9.1° à 9.5°)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives
(2018, chapitre 4, a. 35)

1. L'article 1 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, r.2) est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoint unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 72.1.1 de la Loi doit être signée par l'enseignant ou l'ex-enseignant et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse de l'enseignant ou de l'ex-enseignant et de son conjoint, leur numéro d'assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation de l'enseignant ou de l'ex-enseignant et de son conjoint à l'effet que ni l'un ni l'autre n'était marié ni uni civilement au moment de la cessation de la vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l'union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu'ils n'aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation de l'enseignant ou de l'ex-enseignant et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins

un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l'une ou l'autre des situations visées par l'un des paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 72.1.1 de la Loi s'est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l'employeur dans son rapport annuel, conformément à l'article 188 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, pour l'année au cours de laquelle l'évaluation est arrêtée jusqu'à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l'année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l'employeur. ».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l'union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l'union civile ».

5. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », de « ou à l'union civile ».

6. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après « période du mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou de l'union civile »;

2° par l'insertion après « période afférente au mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

8. L'article 7 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin et après le mot « mariage » de, « ou à l'union civile ».

9. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le troisième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

10. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

11. L'article 13 de ce règlement est modifié **:**

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l'union civile, la dissolution de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, à moins que le jugement n'ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l’ajout, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l’union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l’insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints non liés par un mariage ou une union civile et visés au premier alinéa de l’article 72.1.1 de la Loi, la convention quant au partage entre eux des droits qu’a accumulés l’enseignant ou l’ex-enseignant au titre du présent régime, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen d’une déclaration sous serment commune et signée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

12. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d’entrée en vigueur des articles 34 et 35 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants
(chapitre R-9.1, a. 41.8, par. 1°et 2° à 5°)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives
(2018, chapitre 4, a. 4)

1. L'article 1 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants (chapitre R-9.1, r.2) est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoint unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 41.1.1 de la Loi doit être signée par l'employé ou l'ex-employé et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint, leur numéro d'assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint à l'effet que ni l'un ni l'autre n'était marié ni uni civilement au moment de la cessation de la vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l'union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu'ils n'aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l'une ou l'autre des situations visées par l'un des paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 41.1.1 de la Loi s'est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l'employeur dans son rapport annuel, conformément à l'article 188 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, pour l'année au cours de laquelle l'évaluation est arrêtée jusqu'à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l'année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l'employeur. ».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l'union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

5. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

6. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après « période du mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou de l'union civile »;

2° par l'insertion après « période afférente au mariage », et partout où ceci se trouve, de « ou à l'union civile ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, et après le mot « mariage » de, « ou à l'union civile ».

8. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le troisième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

9. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage » de, « ou à l'union civile ».

10. L'article 12 de ce règlement est modifié **:**

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l'union civile, la dissolution de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, à moins que le jugement n'ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l'ajout, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints non liés par un mariage ou une union civile et visés au premier alinéa de l'article 41.1.1 de la Loi, la convention quant au partage entre eux des droits qu'a accumulés l'employé ou l'ex-employé au titre du présent régime, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen d'une déclaration sous serment commune et signée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

11. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur des articles 3 et 4 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

Modifications au Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a.10.2)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 29 par. 3° et 4°)

1. L'article 1 du Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« En outre, les règles prévues à l'article 122.1.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), à l'égard des conjoints qui y sont visés, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, au régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (chapitre R-10, r.10). ».

2. L'article 1 de l'Annexe de ce décret est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoints unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement, du paragraphe 3° du premier alinéa, par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

3. L'Annexe 1 de ce décret est modifiée par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 122.1.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) doit être signée par l'employé ou l'ex-employé et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse de l’employé ou de l’ex-employé et de son conjoint, leur numéro d’assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation de l’employé ou de l’ex-employé et de son conjoint à l’effet que ni l’un ni l’autre n’était marié ou uni civilement au moment de la cessation de la vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l’union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu’ils n’aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation de l’employé ou de l’ex-employé et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l’une ou l’autre des situations visées par l’un des paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l’article 122.1.1 de la Loi s’est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l’employeur dans son rapport annuel, conformément à l’article 188 de cette Loi, pour l’année au cours de laquelle l’évaluation est arrêtée jusqu’à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l’année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l’employeur. ».

4. L’article 2 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant:

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l’union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

5. L’article 3 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié par l’insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l’union civile ».

6. L’article 4 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié par l’insertion, après « mariage », de « ou à l’union civile ».

7. L’article 5 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié par l’addition, à la fin et après « mariage », de « ou à l’union civile ».

8. L’article 7 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié par l’insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou à l’union civile ».

9. L’article 10 de l’Annexe 1 de ce décret est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l’union civile, la dissolution de l’union civile ou le paiement d’une prestation compensatoire, à moins que le jugement n’ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l’addition, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l’union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l’insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints visés au premier alinéa de l’article 122.1.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la convention quant au partage entre eux des droits qu’a accumulés de l’employé ou de l’ex-employé au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen d’une déclaration sous serment commune et signée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

10. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d’entrée en vigueur de l’article 27 et des paragraphes 3° et 4° de l’article 29 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10; 1990, chapitre 5, a. 52)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 73)

1. L'article 1 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (chapitre R-10, r.7.1) est modifié :

1° par l'addition, au début du paragraphe 2° du premier alinéa, de « dans le cas de conjoints mariés, »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 2° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° dans le cas de conjoints unis civilement, un certificat d'union civile; »;

3° par le remplacement, du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° une confirmation écrite d'un médiateur accrédité à l'effet qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale ou une confirmation écrite d'un notaire suivant laquelle les conjoints unis civilement ont entrepris une démarche commune de dissolution de leur union civile ou, le cas échéant, la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié, ou une copie de la demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage ou de l'union civile, en dissolution d'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire ou, le cas échéant, une copie du jugement se prononçant sur une telle demande; »;

4° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, de « en vertu de l'article 4 de la Loi sur Retraite Québec (chapitre R-26.3) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« 1.1. Toute demande pour l'obtention du relevé visé à l'article 122.1.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), doit être signée par l'employé ou l'ex-employé et son conjoint. La demande doit contenir les renseignements et être accompagnée des documents suivants :

1° les nom et adresse de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint, leur numéro d'assurance sociale et leur date de naissance;

2° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint à l'effet que ni l'un ni l'autre n'était marié ni uni civilement au moment de la cessation de vie commune et, le cas échéant, la date du divorce ou de la dissolution de l'union civile et les documents attestant de cet état, à moins qu'ils n'aient déjà été transmis à Retraite Québec;

3° une attestation de l'employé ou de l'ex-employé et de son conjoint quant aux dates de début et de fin de leur vie commune et, le cas échéant, la preuve de leur résidence maritale. En outre, si les conjoints ont résidé maritalement pendant au moins un an mais moins de trois ans précédant la cessation de la vie commune, ils doivent également attester que l'une ou l'autre des situations visées par l'un des paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 122.1.1 de la Loi s'est produite et joindre, le cas échéant, la preuve de cette situation;

4° les données qui doivent être fournies par l'employeur dans son rapport annuel, conformément à l'article 188 de cette Loi, pour l'année au cours de laquelle l'évaluation est arrêtée jusqu'à la date retenue pour celle-ci ainsi que pour l'année précédente; ces données doivent être certifiées par un représentant autorisé de l'employeur. ».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° du premier alinéa par le suivant :

« 3° dans le cas de conjoints mariés ou unis civilement, les droits accumulés pour la période afférente au mariage ou à l'union civile, de même que la valeur de ces droits; ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou de l'union civile ».

5. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « mariage », de « ou de l'union civile ».

6. L'article 5 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin et après le mot « mariage », de « ou de l'union civile ».

7. L'article 7 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « mariage », de « ou de l'union civile ».

8. L'article 10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° le jugement prononçant la séparation de corps, le divorce, la nullité du mariage ou de l'union civile, la dissolution de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, à moins que le jugement n'ait déjà été transmis à Retraite Québec; »;

2° par l'addition, à la fin du paragraphe 2°, de « ou la déclaration commune de dissolution de l'union civile et le contrat de transaction notarié »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 3.1 dans le cas de conjoints visés au premier alinéa de l'article 122.1.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), la convention quant au partage entre eux des droits qu'a accumulés l'employé ou l'ex-employé au titre du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges, faite devant un notaire ou un avocat ou au moyen

d’une déclaration sous serment commune et signée par les deux conjoints dans les 12 mois suivant la date de la cessation de la vie commune; ».

9. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d’entrée en vigueur de l’article 73 du chapitre 4 des lois de 2018)*.

RÉSOLUTION
Réunion du 1er mai 2019

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Projet de modifications réglementaires en lien avec les hypothèses actuarielles

Résolution CR-RREGOP 16-19	ATTENDU QU'un projet de règlement visant à modifier le *Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics* a été présenté au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors de sa réunion du 1er mai 2019; ATTENDU QUE ce projet de règlement modifie certaines hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur actuarielle des prestations lors des transferts interrégimes, soit celles en lien avec les critères d'admissibilité à la rente de retraite sans réduction du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et celles liées aux taux d'augmentation des salaires du RREGOP; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le *Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*; ATTENDU QUE le Comité de retraite du RREGOP souhaite recommander au ministre responsable de présenter au gouvernement pour adoption, le projet de règlement précité; ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. Il est résolu à l'unanimité, de : • Recommander au ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, un projet de règlement substantiellement conforme à celui annexé à la présente résolution, lequel modifie le *Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*. • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 22 mai 2019

RÉSOLUTION
Réunion du 27 avril 2022

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Modification règlementaire concernant les hypothèses utilisées dans le calcul des valeurs actuarielles

Résolution CR-RREGOP 18-22	ATTENDU QUE des projets de règlement visant à modifier le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, ont été présentés au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors de sa réunion du 27 avril 2022; ATTENDU QUE ces projets de règlement présentent la prise en compte d'une version plus récente de la norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA); ATTENDU QUE ces projets de règlement modifient également certaines hypothèses utilisées pour établir différentes valeurs actuarielles calculées lors de certaines prestations, notamment l'hypothèse de proportion homme-femme, l'hypothèse d'indexation partielle et l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès; ATTENDU QUE ces modifications s'inscrivent dans la foulée des modifications proposées par Retraite Québec aux hypothèses utilisées pour les calculs des valeurs actuarielles à la plupart des régimes de retraite qu'elle administre; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 215.17 de la Loi sur le RREGOP, adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 73 de la Loi sur le RRE, adopter le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants;

RÉSOLUTION
Réunion du 27 avril 2022

	ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 109 de la Loi sur le RRF, adopter le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des modifications réglementaires sont apportées au Régime de retraite des enseignants (RRE) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF); ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlement substantiellement conformes à ceux annexés à la présente résolution; • renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 et au premier alinéa de l'article 215.17 de la Loi sur le RREGOP.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 28 avril 2022

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

(chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 9°, 9.0.1° et 13.2°).

1. L'article 12 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est remplacé par le suivant:

« **12.** Pour l'application de la présente section, l'expression « norme de l'ICA » réfère à la section 3500 des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires concernant les valeurs actualisées des rentes en vigueur le 1er février 2022. ».

2. L'article 12.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement des paragraphes 1° et 2° par les suivants :

« 1° Taux de mortalité :

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité promulguée par le Conseil des normes actuarielles de l'Institut canadien des actuaires, dont la date d'entrée en vigueur est le 1er octobre 2015.

« 2° Taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt sont ceux établis conformément à la norme de l'ICA. Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

2° dans le paragraphe 3° :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50 % IR, min. IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00

2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

b) par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

3° par le remplacement des paragraphes 6° et 7° par les suivants :

« 6° Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec ou le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	65 %	60 %
60-64 ans	65 %	55 %
65-69 ans	60 %	50 %
70-74 ans	60 %	40 %
75-79 ans	60 %	30 %
80-84 ans	60 %	20 %
85-89 ans	50 %	10 %
90-109 ans	40 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite de certains enseignants :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	70 %	60 %

60-64 ans	70 %	55 %
65-69 ans	70 %	50 %
70-74 ans	70 %	40 %
75-79 ans	70 %	30 %
80-84 ans	70 %	20 %
85-89 ans	60 %	10 %
90-109 ans	50 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite des élus municipaux :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-54 ans	90 %	60 %
55-59 ans	85 %	60 %
60-64 ans	85 %	55 %
65-69 ans	80 %	50 %
70-74 ans	80 %	40 %
75-79 ans	80 %	30 %
80-84 ans	75 %	20 %
85-89 ans	60 %	10 %
90-109 ans	50 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

« 7° Écart entre l’âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec ou le Régime de retraite des élus municipaux :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son aîné d’un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de quatre ans.

Écart entre l'âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite de certains enseignants :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son cadet d'un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de six ans.

Écart entre l'âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son aîné d'un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de cinq ans. ».

3. Les articles 12.2 et 12.2.1 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« **12.2.** La valeur actuarielle de la pension visée à l'article 43.2 de la Loi est établie en utilisant la méthode actuarielle de « répartition des prestations » et correspond à la somme de 25% de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 75% de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au deuxième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent.

« **12.2.1.** La valeur actuarielle de la pension différée visée à l'article 46.1 ou 54 de la Loi est établie en utilisant la méthode et les hypothèses actuarielles suivantes :

Méthode actuarielle

La méthode actuarielle est la méthode de « répartition des prestations ».

Pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la valeur actuarielle correspond à la somme de 25 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 75 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Pour le Régime de retraite de certains enseignants, la valeur actuarielle correspond à la somme de 50 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 50 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Pour le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, la valeur actuarielle correspond à la somme de 55 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 45 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Hypothèses actuarielles

Pour l'application de l'article 46.1, les hypothèses actuarielles s'appliquent en tenant compte des règles du paragraphe 3530.06 de la sous-section 3530 de la norme de l'ICA.

Pour l'application de l'article 46.1 ou de l'article 54, les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au quatrième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

4. L'article 12.2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par les suivants :

« La valeur actuarielle est établie en utilisant la méthode actuarielle de « répartition des prestations ».

Pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la valeur actuarielle correspond à la somme de 25 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 75 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Pour le Régime de retraite de certains enseignants, la valeur actuarielle correspond à la somme de 50 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 50 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au deuxième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

5. L'article 12.2.3 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au quatrième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

6. L'article 30.1 de ce règlement est modifié par l'ajout, au début, de l'alinéa suivant :

« Pour l’application du présent article, l’expression « norme de l’ICA » réfère à la norme de pratique intitulée « Norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes » confirmée par le Conseil d’administration de l’Institut canadien des actuaires le 15 juin 2004. ».

7. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

(chapitre R-10, a. 215.13, 1er al., par. 2° à 4°).

1. L'annexe III du Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 4) est modifiée :

1° par le remplacement de « norme de pratique intitulée « Norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes » confirmée par le Conseil d'administration de l'Institut canadien des actuaires le 15 juin 2004 » par « section 3500 des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires concernant les valeurs actualisées des rentes en vigueur le 1er février 2022 »;

2° par le remplacement, dans la section « Méthode actuarielle », des deuxième et troisième alinéas par les suivants :

« Pour l'application de l'article 11, la valeur actuarielle correspond à la somme de 25 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 75 % de la valeur actuarielle établie pour une femme.

Pour l'application de l'article 15.1, la valeur actuarielle correspond à la somme de 40 % de la valeur actuarielle établie pour un homme et de 60 % de la valeur actuarielle établie pour une femme. »;

3° dans la section « Hypothèses actuarielles » :

a) dans le premier alinéa :

i. par le remplacement des paragraphes 1° et 2° par les suivants :

« 1° Taux de mortalité :

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité promulguée par le Conseil des normes actuarielles de l'Institut canadien des actuaires, dont la date d'entrée en vigueur est le 1er octobre 2015.

« 2° Taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt sont ceux établis conformément à la norme de l'ICA. Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

ii. dans le paragraphe 3° :

l) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50 % IR, min. IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

II) par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

iii. par le remplacement des paragraphes 6° et 7° par les suivants :

« 6° Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels ou le Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec :

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	65 %	60 %
60-64 ans	65 %	55 %
65-69 ans	60 %	50 %
70-74 ans	60 %	40 %
75-79 ans	60 %	30 %
80-84 ans	60 %	20 %

85-89 ans	50 %	10 %
90-109 ans	40 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite de certains enseignants ou le Régime de retraite des enseignants :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	70 %	60 %
60-64 ans	70 %	55 %
65-69 ans	70 %	50 %
70-74 ans	70 %	40 %
75-79 ans	70 %	30 %
80-84 ans	70 %	20 %
85-89 ans	60 %	10 %
90-109 ans	50 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite des fonctionnaires :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	65 %	60 %
60-64 ans	65 %	55 %
65-69 ans	65 %	50 %
70-74 ans	65 %	40 %
75-79 ans	65 %	30 %
80-84 ans	65 %	20 %
85-89 ans	55 %	10 %
90-109 ans	40 %	5 %

110 ans et plus	0 %	0 %

Proportion des personnes ayant un conjoint au décès pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement :

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	80 %	60 %
60-64 ans	80 %	55 %
65-69 ans	75 %	50 %
70-74 ans	75 %	40 %
75-79 ans	70 %	30 %
80-84 ans	65 %	20 %
85-89 ans	55 %	10 %
90-109 ans	40 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

« 7° Écart entre l'âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Régime de retraite du personnel d'encadrement ou le Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son aîné d'un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de quatre ans.

Écart entre l'âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite de certains enseignants, le Régime de retraite des enseignants ou le Régime de retraite des fonctionnaires :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son cadet d'un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de six ans.

Écart entre l'âge des conjoints au décès pour le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels :

— le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son aîné d'un an;

— le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de cinq ans. »;

b) par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Pour l'application des articles 5 et 6, les hypothèses actuarielles s'appliquent en tenant compte des règles du paragraphe 3530.06 de la sous-section 3530 de la norme de l'ICA. »;

4° par le remplacement du deuxième alinéa par les suivants :

« Pour l'application des articles 0.1, 11 et 15.1, les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au quatrième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent.

Pour l'application des articles 5 et 6, les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l'ICA, applicables au deuxième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants

Loi sur le régime de retraite des enseignants
(chapitre R-11, a. 73, par. 9°).

1. L'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, r. 1) est modifié :

1° dans la section « Hypothèses actuarielles » :

a) par le remplacement des paragraphes 1° et 2° par les suivants :

« 1° Taux de mortalité :

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité promulguée par le Conseil des normes actuarielles de l'Institut canadien des actuaires, dont la date d'entrée en vigueur est le 1er octobre 2015.

« 2° Taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt sont ceux établis conformément à la section 3500 des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires concernant les valeurs actualisées des rentes en vigueur le 1er février 2022, ci-après nommée « norme de l'ICA ». Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

b) dans le paragraphe 3° :

i. par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50 % IR, min. IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75

4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

ii. par l’ajout, à la fin, de l’alinéa suivant :

« Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

c) par le remplacement du paragraphe 6° par le suivant :

« 6° Proportion des personnes ayant un conjoint au décès :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	70 %	60 %
60-64 ans	70 %	55 %
65-69 ans	70 %	50 %
70-74 ans	70 %	40 %
75-79 ans	70 %	30 %
80-84 ans	70 %	20 %
85-89 ans	60 %	10 %
90-109 ans	50 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

»;

d) par le remplacement, dans le paragraphe 7°, de « aîné » par « cadet » et de « 4 » par « 6 »;

2° par l’ajout, à la fin, de l’alinéa suivant :

« Les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l’ICA, applicables au quatrième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires
(chapitre R-12, a. 109, par. 7°).

1. L'article 6 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, r. 1) est modifié :

1° dans la section « Hypothèses actuarielles » :

a) par le remplacement des paragraphes 1° et 2° par les suivants :

« 1° Taux de mortalité :

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité promulguée par le Conseil des normes actuarielles de l'Institut canadien des actuaires, dont la date d'entrée en vigueur est le 1er octobre 2015.

« 2° Taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt sont ceux établis conformément à la section 3500 des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires concernant les valeurs actualisées des rentes en vigueur le 1er février 2022, ci-après nommée « norme de l'ICA ». Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

b) dans le paragraphe 3° :

i. par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50 % IR, min. IR - 3 %	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75

4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

ii. par l’ajout, à la fin, de l’alinéa suivant :

« Le résultat doit être arrondi au multiple de 0,10 % le plus près. »;

c) par le remplacement du paragraphe 6° par le suivant :

« 6° Proportion des personnes ayant un conjoint au décès :

Âge	**Homme**	**Femme**
18-59 ans	65 %	60 %
60-64 ans	65 %	55 %
65-69 ans	65 %	50 %
70-74 ans	65 %	40 %
75-79 ans	65 %	30 %
80-84 ans	65 %	20 %
85-89 ans	55 %	10 %
90-109 ans	40 %	5 %
110 ans et plus	0 %	0 %

»;

d) par le remplacement, dans le paragraphe 7°, de « aîné » par « cadet » et de « 4 » par « 6 »;

2° par l’ajout, à la fin, de l’alinéa suivant :

« Les hypothèses économiques sont établies en fonction des taux et des rendements des indices des obligations, tels que décrits dans la norme de l’ICA, applicables au quatrième mois civil qui précède le mois qui inclut la date d'évaluation et non ceux applicables au mois précédent. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

RÉSOLUTION
Réunion du 1er mai 2019

7. Ententes de transfert

7.2 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec, la Ville de Montréal et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

Résolution CR-RREGOP 19-19	ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QU'UN projet d'entente de transfert a été négocié entre Retraite Québec, la Ville de Montréal et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et doit maintenant être autorisé par les parties prenantes; ATTENDU QUE ce projet d'entente de transfert avec la Ville de Montréal et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013; IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander au gouvernement la conclusion d'une entente de transfert entre Retraite Québec, la Ville de Montréal et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 7 mai 2019

RÉSOLUTION
Réunion du 25 avril 2018

6. Études, analyses et suivis

6.1 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec

Résolution CR-RREGOP 21-18	ATTENDU QUE l'article 174 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le Comité de retraite doit demander à Retraite Québec de faire préparer par les actuaires qu'elle désigne une mise à jour annuelle de l'évaluation actuarielle; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu, conformément à l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, de mandater Retraite Québec afin qu'elle réalise la mise à jour au 31 décembre 2017 des résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014. IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Marcotte, appuyée par M. Benoit Malo et résolu à l'unanimité, de mandater Retraite Québec afin qu'elle réalise la mise à jour au 31 décembre 2017 des résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014.

La secrétaire,

[redacted]
Kathleen Bécotte

Le 3 mai 2018

RÉSOLUTION
Vote électronique
30 avril 2021

7. Ententes de transfert

Entente de transfert à conclure avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant

Résolution CR-RREGOP 22-21	ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Mont-Tremblant pour que son corps de police municipal soit aboli et que les services policiers sur son territoire soient assumés par la Sûreté du Québec; ATTENDU QU'en vertu des articles 353.3 et 353.7 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1), les policiers et les membres du personnel civil d'un corps de police municipal ainsi aboli sont, sous réserve de certaines conditions, respectivement transférés à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police prévoit que, avant l'abolition d'un corps de police municipal, une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue pour tout policier et tout membre du personnel civil de ce corps de police; ATTENDU QUE des civils sont à l'emploi du corps de police de la Ville de Mont-Tremblant et qu'une entente de transfert doit être conclue avec le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant est un régime contributif comportant deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisation déterminée pour les cadres; ATTENDU QUE l'entente de transfert à conclure en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP vise uniquement le transfert des droits relatifs aux membres du personnel civil du corps de police transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police et que le principe de réciprocité n'y est pas applicable; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013 qui sont applicables à la situation visée;

	IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité des membres, d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant pour les membres du personnel civil du corps de police de la Ville de Mont-Tremblant transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 4 mai 2021

RÉSOLUTION
Réunion du 1er juin 2022

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec

Résolution CR-RREGOP 24-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par Mme Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de : • demander à Retraite Québec de faire préparer, conformément à l'article 174 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), une évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données de population au 31 décembre 2020 et de la politique de financement adoptée par le Comité de retraite le 1er juin 2011; • mandater la présidente du Comité de retraite pour qu'elle transmette une lettre faisant état de cette demande à Retraite Québec substantiellement conforme au projet de lettre annexé à la présente.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 6 juin 2022

4. Gestion des fonds

4.3 Modifications à la Politique de placement du fonds du RREGOP

Résolution CR-RREGOP 25-19	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds RREGOP); ATTENDU QUE la politique de placement définit le portefeuille de référence cible du fonds RREGOP, qui devrait être atteint en janvier 2023, ainsi qu'un calendrier d'implantation pour atteindre ce portefeuille de référence cible; ATTENDU QUE la CDPQ a annoncé la possibilité d'augmenter le poids du portefeuille spécialisé (PS) Placements privés de 1 % au 1er juillet 2019, plutôt que l'augmentation de 0,5 % prévue par le calendrier d'implantation; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande de modifier le calendrier d'implantation afin de se prévaloir de la possibilité d'augmenter le poids du PS Placements privés de 1 % au 1er juillet 2019, puisque cela permettra d'atteindre plus rapidement son poids cible de 15 %. En contrepartie, le poids du PS Marchés boursiers subira une diminution additionnelle de 0,5 % à celle déjà prévue; ATTENDU QUE la politique de placement définit les marges de manœuvre minimales et maximales allouées à la CDPQ aux fins de la gestion active de la répartition de l'actif; ATTENDU QUE le poids des PS Infrastructures, Immeubles et Placements privés a significativement augmenté depuis la dernière révision des marges de manœuvre et que ces PS sont peu liquides, ce qui augmente la possibilité de dépassement des marges de manœuvre pour des raisons hors du contrôle de la CDPQ; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande que les marges de manœuvre soient modifiées pour passer de ±3 % à ±4 % pour le PS Infrastructures et pour passer de ±3 % à ±5 % pour les PS Immeubles et Placements privés;

	ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe VII à la politique de placement du fonds RREGOP annexée à la présente, qui modifie cette politique au 1er juillet 2019 en établissant le calendrier d'implantation du portefeuille de référence cible et les marges de manœuvre applicables à la gestion active de la répartition de l'actif.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 5 juin 2019

ANNEXE VII

FONDS 301 — MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT À COMPTER DU 1ER JUILLET 2019

Cette annexe modifie la politique de placement du fonds RREGOP à compter du 1er juillet 2019 en définissant le calendrier d'implantation pour la période du 1er juillet 2019 au 1er janvier 2023 et les marges de manœuvre applicables pour la gestion active de la répartition d'actif. Il est à noter que le portefeuille de référence cible, la stratégie obligataire et le plan d'implantation de cette stratégie demeurent inchangés.

La première modification a pour effet d'augmenter plus rapidement que prévu le poids cible du portefeuille spécialisé (PS) Placements privés. Ainsi, ce poids cible est augmenté de 1,0 % au 1er juillet 2019, plutôt que l'augmentation de 0,5 % qui était prévue. En contrepartie, le poids cible du PS Marchés boursiers est diminué plus rapidement que prévu. Le nouveau calendrier d'implantation est présenté à la fin de la présente annexe.

La deuxième modification a pour effet d'augmenter les marges de manœuvre applicables pour la gestion active de la répartition d'actif des PS moins liquides comme suit :

- Pour le PS Infrastructures, les marges de manœuvres passent de ±3 % à ±4 %;
- Pour les PS Immeubles et Placements privés, les marges de manœuvre passent de ±3 % à ±5 %.

Le tableau ci-après présente les marges de manœuvre applicables à compter du 1er juillet 2019.

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE CIBLE DU FONDS 301 AU 1ER JANVIER 2023

Catégories d'actif	Marges de manœuvre minimales	Poids cibles au 1er janvier 2023	Marges de manœuvre maximales
Revenu fixe	**26,0 %**	**33,0 %**	**48,0 %**
- Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	12,0 %
- Taux	6,0 %	11,0 %	18,0 %
- Crédit	16,0 %	21,0 %	28,0 %
Actifs réels	**20,0 %**	**26,0 %**	**32,0 %**
- Infrastructures	7,0 %	11,0 %	15,0 %
- Immeubles	10,0 %	15,0 %	20,0 %
Actions	**26,0 %**	**41,0 %**	**51,0 %**
- Marchés boursiers	14,0 %	26,0 %	33,0 %
- Placements privés	10,0 %	15,0 %	20,0 %
Activités de rendement absolu	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,5 %**
- Répartition de l'actif	0,0 %	0,0 %	1,0 %
- Stratégies actives de superposition	0,0 %	0,0 %	0,5 %
Total		**100,0 %**	
Superposition de taux d'intérêt			
- APS de taux[1]	s.o.	20,0 %	s.o.

[1] Il n'est pas nécessaire de spécifier de marges maximale et minimale pour l'APS de taux, car son poids de référence sera ramené à la cible mensuellement.

Les marges de manœuvre applicables durant la période d'implantation sont établies de façon à ce que les déviations permises par rapport aux poids cibles soient égales à celles définies dans le portefeuille de référence cible.

CALENDRIER D'IMPLANTATION DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU FONDS 301
(en pourcentage)

Catégories d'actif	1er avril 2019	1er juillet 2019	1er janvier 2020	1er juillet 2020
Revenu fixe	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**
- Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,0	1,0
- Taux	11,0	11,0	11,0	11,0
- Crédit	21,0	21,0	21,0	21,0
Actifs réels	**18,7**	**19,7**	**20,7**	**21,7**
- Infrastructures	7,2	7,7	8,2	8,7
- Immeubles	11,5	12,0	12,5	13,0
Actions	**48,3**	**47,3**	**46,3**	**45,3**
- Marchés boursiers	35,3	33,3	31,8	30,3
- Placements privés	13,0	14,0	14,5	15,0

Catégories d'actif	1er janvier 2021	1er juillet 2021	1er janvier 2022	1er juillet 2022	1er janvier 2023
Revenu fixe	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**
- Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
- Taux	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
- Crédit	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Actifs réels	**22,7**	**23,7**	**24,7**	**25,7**	**26,0**
- Infrastructures	9,2	9,7	10,2	10,7	11,0
- Immeubles	13,5	14,0	14,5	15,0	15,0
Actions	**44,3**	**43,3**	**42,3**	**41,3**	**41,0**
- Marchés boursiers	29,3	28,3	27,3	26,3	26,0
- Placements privés	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0

Note : Selon les capacités de déploiement de la CDPQ et les recommandations du Comité de placement, ce calendrier d'implantation pourrait être ajusté pour que les modifications au portefeuille de référence s'effectuent plus rapidement que prévu ou moins rapidement que prévu.

RÉSOLUTION
Réunion du 26 avril 2023

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Mandat à Retraite Québec de produire la mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022

Résolution CR-RREGOP 26-23	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec de faire préparer, par les actuaires qu'elle désigne, une mise à jour au 31 décembre 2022 des résultats de l'évaluation actuarielle produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2020.

Le secrétaire,

[redacted]

Andreas Brandl
Le 30 mai 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 5 juin 2019

8. Réexamen et arbitrage

8.3 Mandats des arbitres et des substituts

Résolution CR-RREGOP 27-19	ATTENDU QUE l'article 183 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite, trois arbitres pour une période maximale de deux ans; ATTENDU QUE le même article de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement nomme, de la même façon, et pour une période maximale de deux ans, deux substituts pour les remplacer en cas d'absence, d'empêchement ou de surplus de travail; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé MM. Pierre-Georges Roy, Denis Tremblay et Jean-Pierre Villagi à titre d'arbitres pour des mandats d'une durée de deux ans, par le décret 894-2017 du 6 septembre 2017; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé MM. Pierre Laplante, René Beaupré et Éric Lévesque à titre de substitut aux arbitres pour un mandat d'une durée de deux ans, par le décret 894-2017 du 6 septembre 2017; ATTENDU QUE ces mandats seront échus en septembre 2019 et qu'il convient de recommander au gouvernement de nommer des arbitres et un substitut aux arbitres pour le RREGOP; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer de nouveau MM. Pierre-Georges Roy et Denis Tremblay à titre d'arbitre; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer M. Éric Lévesque à titre d'arbitre; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer M. Claude Martin à titre de substitut aux arbitres. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • nommer de nouveau M. Pierre-Georges Roy à titre d'arbitre; • nommer de nouveau M. Denis Tremblay à titre d'arbitre; • nommer M. Éric Lévesque à titre d'arbitre; • nommer M. Claude Martin à titre de substitut aux arbitres.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 9 juillet 2019

RÉSOLUTION
Réunion du 2 juin 2021

7. Ententes de transfert

7.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7.2.1 Rapport de la réunion du 18 mai 2021

Résolution CR-RREGOP 27-21	***Bases pour les valeurs actuarielles*** ATTENDU QU'à la suite des propositions formulées par Retraite Québec à la fin de 2020 et au début de 2021, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert recommande aux comités de retraite de : • mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), en vigueur depuis décembre 2020, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures; • pour les hypothèses qui ne sont pas prévues à la norme de pratique de l'ICA 2020, mettre à jour le cas échéant les hypothèses suivantes dans les règlements du RREGOP et du RRPE, tel que proposé par Retraite Québec, sur la base des plus récentes évaluations actuarielles: hypothèses d'indexation partielle, proportion homme/femme, proportion mariée et différence d'âge; • conserver les bases unisexe ou sexuée déjà prévues dans les règlements afférents au RREGOP et au RRPE pour le calcul des valeurs actuarielles; • recommander au gouvernement de modifier les articles de lois et de règlements selon les hypothèses retenues, notamment les règlements d'application des lois sur le RREGOP et le RRPE; • s'assurer que Retraite Québec effectue une vigie des changements aux normes de pratique de l'ICA et qu'elle en informe les comités de retraite, le cas échéant; • s'assurer que Retraite Québec vérifie systématiquement les hypothèses établies à partir des évaluations actuarielles triennales et qu'elle avise au besoin les comités de retraite du RREGOP et du RRPE lorsque des éléments à mettre à jour sont identifiés;

	• s'assurer que Retraite Québec informe les comités de retraite du résultat de ses analyses afin que ceux-ci décident des suivis appropriés. ***Les bases pour les transferts entre régimes*** ATTENDU QUE les travaux effectués par le Sous-comité ont permis de constater que les bases retenues pour les transferts entre les régimes de retraite (bases ICA) sont très différentes de celles utilisées pour déterminer le taux de cotisation des participants (bases de provisionnement); ATTENDU QUE ces bases servent aussi à calculer le coût du rachat des années de service non créditées pour les participants qui se prévalent de ce droit; ATTENDU QUE, dans ce contexte, à la suite des propositions formulées par Retraite Québec, le Sous-comité fait les recommandations suivantes : • Favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur celles des évaluations actuarielles des régimes et qui sont établies dans un contexte de provisionnement; • Sous réserve de vérification à faire par les représentants du gouvernement, proposer que des discussions soient entamées entre le Secrétariat du Conseil du trésor et les comités de retraite pour lesquels des transferts entre les régimes sont requis. Dans l'intervalle, la base actuelle continuera de s'appliquer; • À l'issue de ces échanges, le cas échéant, les comités de retraite prendront position sur les bases actuarielles à retenir. ***Les règles d'application pour les ententes de transfert*** ATTENDU QUE la négociation d'une nouvelle entente de transfert s'enclenche si le régime de retraite visé par la demande du client compte au moins dix participants; ATTENDU QUE dans le cadre des travaux du Sous-comité, Retraite Québec a proposé de s'appuyer sur l'expérience des dernières années et sur les principes directeurs existants pour actualiser la notion de partenaire véritable; ATTENDU QU'ainsi, Retraite Québec proposait de conclure une entente de transfert avec un organisme qui lui en fait la demande si le régime de retraite administré par cet organisme est un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent des employés du secteur public ou parapublic, incluant le secteur municipal et universitaire, et que ce régime compte au moins 500 participants actifs au moment de la demande; ATTENDU QU'à la suite des échanges intervenus dans le cadre de ses travaux, le Sous-comité recommande plutôt de :

RÉSOLUTION
Réunion du 2 juin 2021

	• conserver pour l'instant le statu quo concernant la notion de partenaire véritable; • pour toute nouvelle demande relative aux ententes de transfert, s'assurer que Retraite Québec consulte les comités de retraite afin de valider leur intérêt à conclure une entente avec le partenaire visé, et ce, avant d'entamer les démarches de négociations. ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les recommandations du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert. IL EST PROPOSÉ par M. Martin Belhumeur, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter les recommandations du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, datées du 18 mai 2021, concernant les bases pour les valeurs actuarielles, les bases pour les transferts entre les régimes ainsi que sur les règles d'application pour les ententes de transfert.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 21 octobre 2021

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 26 avril 2023

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 3 avril 2023

7.1.1 Projet de terminaison de certaines ententes de transfert conclues par Retraite Québec concernant le RREGOP

Résolution CR-RREGOP 27-23	ATTENDU QUE les deux ententes de transfert suivantes ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) : • L'entente de transfert entre Retraite Québec et les administrateurs des régimes de retraite des établissements universitaires québécois de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec signée le 21 mai 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite des universités signataires et le régime de retraite de certains enseignants (RRCE), le RREGOP, le régime de retraite des enseignants (RRE) ou le régime de retraite des fonctionnaires (RRF) (Entente avec les universités québécoises); • L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal et la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, entrée en vigueur le 29 janvier 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec la Ville de Montréal). ATTENDU QUE, en vertu de l'article 421 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1) (Loi sur le RRPE), l'Entente avec les universités québécoises et l'Entente avec la Ville de Montréal, qui ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP avant l'entrée en vigueur de la Loi sur le RRPE, sont réputées conclues en vertu de l'article 203 de la Loi sur le RRPE; ATTENDU QUE les trois ententes de transfert suivantes ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP et en vertu de l'article 203 de la Loi sur le RRPE : • L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Québec, entrée en vigueur le 27 octobre 2016 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Québec et le RRCE, le RREGOP, le RRE, le RRF ou le RRPE (Entente avec la Ville de Québec);

	• L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, entrée en vigueur le 17 février 1994 et visant les transferts effectués entre le régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec le Réseau de transport de la Capitale); • L'entente de transfert entre Retraite Québec et le Comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles, entrée en vigueur le 7 février 2002 et visant les transferts effectués entre le régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles et le RRCE, le RREGOP, le RRE, le RRF ou le RRPE (Entente avec la Ville de Sept-Îles). ATTENDU QUE, depuis juin 2022, Retraite Québec a entrepris des démarches auprès de tous les partenaires des ententes de transfert soumis à la Loi des régimes complémentaires de retraite pour les informer des exigences à respecter pour maintenir une entente de transfert existante et pour vérifier avec eux si les pratiques actuelles de leur organisme respectent ces exigences; ATTENDU QU'un état de situation des réponses obtenues par Retraite Québec a été présenté dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert; ATTENDU QUE, malgré les démarches entreprises par Retraite Québec, les pratiques administratives des partenaires des cinq ententes de transfert mentionnées précédemment ne respectent pas les principes directeurs relatifs aux ententes de transfert, lesquels principes ont été approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013; ATTENDU QUE, pour ces cinq ententes de transfert, les partenaires ont mis en suspens le traitement des demandes depuis plusieurs années ou ont confirmé qu'ils ne modifieront pas leurs textes de régimes ou leurs pratiques administratives pour respecter les exigences de Retraite Québec à l'égard du RREGOP et du RRPE; ATTENDU QUE, à l'issue de ses travaux, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert constate qu'il est opportun de recommander à Retraite Québec la terminaison des cinq ententes de transfert visées; ATTENDU QUE, en vertu de l'article 165.2 de la Loi sur le RREGOP, le Comité de retraite peut formuler à Retraite Québec des recommandations concernant l'application du RREGOP, du RRCE, du RRE et du RRF;

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 26 avril 2023

	ATTENDU QUE, en vertu de l'article 196.7 de la Loi sur le RRPE, le Comité de retraite peut formuler à Retraite Québec des recommandations concernant l'application du RRPE. IL EST RÉSOLU de recommander à Retraite Québec la terminaison des ententes de transfert suivantes, et ce, dans les meilleurs délais : • Entente avec les universités québécoises; • Entente avec la Ville de Montréal; • Entente avec la Ville de Québec; • Entente avec le Réseau de transport de la Capitale; • Entente avec la Ville de Sept-Îles.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 5 mai 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 2 juin 2021

7. Ententes de transfert

7.2.2 Entente de transfert avec la Société de transport de Montréal

Résolution CR-RREGOP 28-21	ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le Service des régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (STM) a avisé Retraite Québec qu'il souhaite modifier les deux ententes de transfert conclues le 20 février 1997; ATTENDU QUE ces modifications ont pour objectif de refléter les lettres d'entente conclues entre la STM et ses différents syndicats dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal; ATTENDU QUE ces lettres d'entente prévoient notamment que : • Le montant disponible en vertu des régimes de la STM ne pourra excéder la valeur des prestations auxquelles un participant a droit sans entente de transfert (valeur de cessation), ajustée en fonction du ratio de solvabilité du régime lorsque celui-ci est inférieur à 100 % (appliqué par volet). • Le montant qui était auparavant exigible par les régimes de la STM sera augmenté afin de tenir compte du fonds de stabilisation, et ce pour le service à compter de la date de signature respective des lettres d'ententes. ATTENDU QUE les modifications proposées font en sorte que la valeur disponible par la STM est plus faible lors d'un transfert vers le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et que le montant exigible est plus élevé lors d'un transfert vers la STM; ATTENDU QUE ces modifications sont contraires aux principes directeurs qui ont pour objectifs de favoriser la mobilité du personnel et l'utilisation d'hypothèses actuarielles reflétant la continuité de participation; ATTENDU QUE les ententes actuelles prévoient que des modifications aux annexes peuvent être soumises par une partie et qu'elles prennent effet trois mois après la date à laquelle elles auront été acceptées par écrit par l'autre partie; ATTENDU QUE, toutefois, une modification au texte d'entente ne peut être apportée que par la conclusion d'une nouvelle entente. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • de demander à Retraite Québec de refuser les modifications actuellement proposées pour le calcul des montants disponibles ou exigibles en vertu

RÉSOLUTION
Réunion du 2 juin 2021

	des régimes de la STM, puisqu'elles ne sont pas conformes aux principes directeurs des ententes de transfert, et • de refuser de conclure une nouvelle entente avec cet organisme qui irait dans ce sens.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 10 juin 2021

RÉSOLUTION
Réunion du 26 avril 2023

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 3 avril 2023

7.1.2 Hypothèses actuarielles pour les transferts entre régimes

Résolution CR-RRPEGOP 28-23	ATTENDU QUE certains régimes de retraite du secteur public permettent à des employés de transférer au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ), de façon individuelle, la totalité ou une partie des années où ils participaient au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), ou vice versa; ATTENDU QUE la base retenue pour les transferts entre ces régimes (base de l'Institut canadien des actuaires) est différente de celle utilisée pour déterminer le taux de cotisation des participants (base de financement); ATTENDU QUE, dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, des propositions ont été formulées par Retraite Québec concernant la base à utiliser pour les transferts entre les régimes afin de favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur les évaluations actuarielles des régimes et qu'elles soient établies dans un contexte de financement; ATTENDU QUE, par la résolution CR-RREGOP 27-21 du 2 juin 2021, le Comité de retraite du RREGOP a fait siennes les recommandations du Sous-comité conjoint datées du 18 mai 2021 à l'effet de favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur celles des évaluations actuarielles des régimes et qui sont établies dans un contexte de financement; ATTENDU QUE les comités de retraite du RRAPSC et du RRMSQ ont été informés par le Secrétariat du Conseil du trésor du principe de révision des hypothèses actuarielles aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE recommande au Comité de retraite du RREGOP de recommander au gouvernement de préparer les modifications règlementaires des régimes concernés afin d'utiliser la base de financement plutôt que la base de l'Institut canadien des actuaires et de mettre à jour l'ensemble des hypothèses désuètes aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes; ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront de refléter les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles les plus récentes, et	

RÉSOLUTION
Réunion du 26 avril 2023

	donc de transférer, d'un régime à l'autre, des fonds déterminés selon la base de financement; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sera informé par le gouvernement de l'avancement des travaux au cours des prochains mois. IL EST RÉSOLU de recommander au gouvernement de préparer les modifications règlementaires des régimes concernés afin d'utiliser la base de financement et de mettre à jour l'ensemble des hypothèses désuètes aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes.	

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 1er juin 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 6 juin 2018

Modifications à la Politique de placement du RREGOP (Fonds 301)

Résolution CR-RREGOP 31-18	ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP ou Fonds 301 à la Caisse); ATTENDU QUE le Comité de placement a effectué, au cours des derniers mois, une révision du portefeuille de référence du fonds du RREGOP en collaboration avec la Caisse; ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, le Comité de placement a dressé les constats suivants : • Une augmentation de la pondération des portefeuilles spécialisés (PS) Crédit, Infrastructures, Immeubles et Placements privés, en contrepartie d'une diminution de la pondération des PS Taux et Marchés boursiers, permettraient d'améliorer le profil rendement-risque du portefeuille de référence du fonds du RREGOP. • La pondération de 33 % en titres à revenu fixe dans le portefeuille de référence actuel du fonds du RREGOP demeure appropriée; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande au Comité de retraite de retenir l'un des scénarios de portefeuille de référence proposé par la Caisse, qui prévoit les modifications suivantes au portefeuille de référence du fonds du RREGOP : • augmentation de 3,5 % de la pondération du PS Crédit, pour la porter à 21,0 %; • diminution de 3,5 % de la pondération du PS Taux, pour la porter à 11,0 %; • augmentation de 4,3 % de la pondération du PS Infrastructures, pour la porter à 11,0 %; • augmentation de 4,0 % de la pondération du PS Immeubles, pour la porter à 15,0 %; • augmentation de 3,0 % de la pondération du PS Placements privés, pour la porter à 15,0 %; • diminution de 11,3 % de la pondération du PS Marchés boursiers, pour la porter à 26,0 %. ATTENDU QUE ces modifications ont pour effet d'augmenter de 0,22 % le rendement espéré du portefeuille de référence du fonds du

	RREGOP, pour le porter à 6,1 % et de diminuer de 0,06 % l'écart-type anticipé du rendement du portefeuille de référence, pour le porter à 8,5 %; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande au Comité de retraite d'adopter un calendrier d'implantation du portefeuille de référence recommandé, qui prend en considération les contraintes de déploiement de la Caisse dans ses différents PS; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe V à la Politique de placement du RREGOP (Fonds 301), annexée à la présente, qui modifie la Politique de placement du RREGOP au 1er juillet 2018 en définissant le portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023, les marges de manœuvre aux fins de la gestion active de la répartition d'actif et le calendrier d'implantation pour la période du 1er juillet 2018 au 1er janvier 2023.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte

Le 11 juin 2018

ANNEXE V

FONDS 301 – MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT À COMPTER DU 1ER JUILLET 2018

Cette annexe modifie la politique de placement du RREGOP en définissant le portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023, les marges de manœuvre applicables pour la gestion active de la répartition d'actif, ainsi que le calendrier d'implantation pour la période du 1er juillet 2018 au 1er janvier 2023. Il est à noter que la stratégie obligataire et le plan d'implantation de cette stratégie, définis à l'annexe IV de la politique de placement du RREGOP, demeurent inchangés.

Selon les prévisions de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en date du 31 décembre 2017, le rendement nominal annuel espéré du portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023, sur un horizon de dix ans, est de 6,1 %. L'écart-type anticipé du rendement annuel est estimé à 8,5 %.

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE CIBLE DU FONDS 301 AU 1ER JANVIER 2023

Catégories d'actif	Marges de manœuvre minimales	Poids cibles au 1er janvier 2023	Marges de manœuvre maximales
Revenu fixe	**26,0 %**	**33,0 %**	**48,0 %**
- Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	12,0 %
- Taux	6,0 %	11,0 %	18,0 %
- Crédit	16,0 %	21,0 %	28,0 %
Actifs réels	**20,0 %**	**26,0 %**	**32,0 %**
- Infrastructures	8,0 %	11,0 %	14,0 %
- Immeubles	12,0 %	15,0 %	18,0 %
Actions	**26,0 %**	**41,0 %**	**51,0 %**
- Marchés boursiers	14,0 %	26,0 %	33,0 %
- Placements privés	12,0 %	15,0 %	18,0 %
Activités de rendement absolu	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,5 %**
- Répartition de l'actif	0,0 %	0,0 %	1,0 %
- Stratégies actives de superposition	0,0 %	0,0 %	0,5 %
Total		**100,0 %**	

CALENDRIER D'IMPLANTATION DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU FONDS 301
(en pourcentage)

Catégories d'actif	1er juin 2018	1er juillet 2018	1er octobre 2018	1er janvier 2019	1er avril 2019	1er juillet 2019
Revenu fixe	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**
- Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
- Taux	14,5	13,5	12,5	11,5	11,0	11,0
- Crédit	17,5	18,5	19,5	20,5	21,0	21,0
Actifs réels	**17,7**	**17,7**	**17,7**	**18,7**	**18,7**	**19,7**
- Infrastructures	6,7	6,7	6,7	7,2	7,2	7,7
- Immeubles	11,0	11,0	11,0	11,5	11,5	12,0
Actions	**49,3**	**49,3**	**49,3**	**48,3**	**48,3**	**47,3**
- Marchés boursiers	37,3	36,8	36,8	35,3	35,3	33,8
- Placements privés	12,0	12,5	12,5	13,0	13,0	13,5

Catégories d'actif	1er janvier 2020	1er juillet 2020	1er janvier 2021	1er juillet 2021	1er janvier 2022	1er juillet 2022	1er janvier 2023
Revenu fixe	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**	**33,0**
- Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
- Taux	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
- Crédit	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Actifs réels	**20,7**	**21,7**	**22,7**	**23,7**	**24,7**	**25,7**	**26,0**
- Infrastructures	8,2	8,7	9,2	9,7	10,2	10,7	11,0
- Immeubles	12,5	13,0	13,5	14,0	14,5	15,0	15,0
Actions	**46,3**	**45,3**	**44,3**	**43,3**	**42,3**	**41,3**	**41,0**
- Marchés boursiers	32,3	30,8	29,3	28,3	27,3	26,3	26,0
- Placements privés	14,0	14,5	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0

Note : Selon les capacités de déploiement de la CDPQ et les recommandations du Comité de placement, ce calendrier d'implantation pourrait être ajusté pour que les modifications au portefeuille de référence s'effectuent plus rapidement que prévu ou moins rapidement que prévu.

RÉSOLUTION
Réunion du 21 septembre 2022

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Projet d'entente de transfert entre le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines et Retraite Québec pour le RREGOP

Résolution CR-RREGOP 33-22	ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Thetford Mines pour que son corps de police municipal soit aboli et que les services policiers sur son territoire soient assumés par la Sûreté du Québec; ATTENDU QU'en vertu des articles 353.3 et 353.7 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1), les policiers et les membres du personnel civil d'un corps de police municipal ainsi aboli sont, sous réserve de certaines conditions, respectivement transférés à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police prévoit que, avant l'abolition d'un corps de police municipal, une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue pour tout policier et tout membre du personnel civil de ce corps de police; ATTENDU QUE des civils sont à l'emploi du corps de police de la Ville de Thetford Mines et qu'une entente de transfert doit être conclue avec le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines est un régime contributif à prestations déterminées; ATTENDU QUE l'entente de transfert à conclure en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP vise uniquement le transfert des droits relatifs aux membres du personnel civil du corps de police transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police et que le principe de réciprocité n'y est pas applicable; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013 qui sont applicables à la situation visée.

Comité de retraite

RREGOP

RÉSOLUTION
Réunion du 21 septembre 2022

	IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines pour les membres du personnel civil du corps de police de la Ville de Thetford Mines transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 22 septembre 2022

RÉSOLUTION
Réunion du 22 septembre 2021

7. Ententes de transfert

7.2 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et Fondaction concernant le RREGOP

Résolution CR-RREGOP 34-21	ATTENDU QU'un projet d'entente de transfert entre le Régime de retraite des employés de Fondaction et Retraite Québec pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a été porté à l'attention du Comité de retraite du RREGOP; ATTENDU QUE Fondaction a approuvé l'entente de transfert avec Retraite Québec concernant le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) en juin 2021; ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le RREGOP prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le projet d'entente de transfert est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander au gouvernement la conclusion d'une entente de transfert entre Retraite Québec et le Régime de retraite des employés de Fondaction concernant le RREGOP.

Le secrétaire,

[redacted]
Andréas Brandl
Le 28 septembre 2021

RREGOP

RÉSOLUTION
Réunion du 25 septembre 2019

8. Réexamen et arbitrage

8.3 Mandat des arbitres et des substituts – Recommandation d'un substitut

Résolution CR-RREGOP 35-19	ATTENDU QUE l'article 183 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite, trois arbitres pour une période maximale de deux ans; ATTENDU QUE le même article de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement nomme, de la même façon, et pour une période maximale de deux ans, des substituts pour les remplacer en cas d'absence, d'empêchement ou de surplus de travail; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé MM. Pierre-Georges Roy, Denis Tremblay et Jean-Pierre Villagi à titre d'arbitres pour des mandats d'une durée de deux ans, par le décret 894-2017 du 6 septembre 2017; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé MM. Pierre Laplante, René Beaupré et Éric Lévesque à titre de substituts aux arbitres pour un mandat d'une durée de deux ans, par le décret 894-2017 du 6 septembre 2017; ATTENDU QUE ces mandats seront échus en septembre 2019 et qu'il convient de recommander au gouvernement de nommer des arbitres et des substituts aux arbitres pour le RREGOP; ATTENDU QUE par sa résolution CR-RREGOP 27-19 du 5 juin 2019, il a été résolu de recommander à nouveau la nomination de MM. Pierre-Georges Roy et Denis Tremblay à titre d'arbitres ainsi que de recommander la nomination de M. Éric Lévesque à titre d'arbitre et M. Claude Martin à titre de substitut aux arbitres; ATTENDU QU'il y a lieu également de recommander au gouvernement de nommer M^{me} Amal Garzouzi à titre de substitut aux arbitres; • IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander la nomination de M^{me} Amal Garzouzi à titre de substitut aux arbitres

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 21 octobre 2019

RÉSOLUTION
Vote électronique du 5 juillet 2018

5. Modifications législatives et réglementaires

Modifications règlementaires faisant suite au projet de loi 163 intitulé Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4)

Résolution CR-RREGOP 38-18	ATTENDU QUE le projet de loi 163 (2018, chapitre 4), Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives, sanctionné le 21 mars 2018, vient, d'une part, encadrer la reconnaissance rétroactive du service à la suite d'un changement de statut d'emploi ou d'employeur et d'autre part, introduire une définition d'absence sans traitement; ATTENDU QU'il est requis de modifier le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) afin de fixer le coût du nouveau rachat visant la reconnaissance rétroactive du service à la suite d'un changement de statut d'emploi ou d'employeur; ATTENDU QU'il est requis de modifier le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP et le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le RREGOP afin de déterminer d'autres types d'absence qui constituent des absences sans traitement et d'introduire les modalités d'application prévues à la résolution CR-RREGOP 02-18 du 8 février 2018; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des modifications réglementaires sont apportées au Régime de retraite des fonctionnaires, au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite de certains enseignants; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 215.17 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement pris en vertu du titre IV.2 de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QUE, dans les circonstances, il s'avère pertinent de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134 et 215.17 de la Loi sur le RREGOP, aux fins de consultation pour ce projet de règlement. IL EST RÉSOLU à la majorité de : ▪ recommander au ministre de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlements substantiellement conformes à ceux annexés à la présente résolution; ▪ renoncer au délai de 30 jours prévu aux articles 134 et 215.17 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 5 juillet 2018

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 0.1.1°, 4.2° et 14.1.1°)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 77 et 78)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifié par l'insertion, après l'article 0.1, de la section suivante :

« **SECTION 0.1.1**
ABSENCE SANS TRAITEMENT
(a. 134, 1er al., par. 0.1.1°)

0.1.1. Est une absence sans traitement :

1° l'absence de l'employé en raison d'une grève ou d'un lock-out;

2° l'absence de l'employé en raison d'une suspension disciplinaire et pour laquelle il ne reçoit pas de traitement;

3° l'absence située dans les 36 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison de son invalidité;

4° l'absence située dans les 24 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison d'une cause autre que l'invalidité;

5° l'absence postérieure à la date du congédiement de la personne concernée, dans la mesure où il est convenu que cette absence doive être considérée comme une absence sans traitement dans une entente ayant été conclue après le 6 mai 2016 et avant le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Aux fins des paragraphes 3° et 4° du premier alinéa, l'absence doit être convenue dans un règlement hors cour du grief contestant le congédiement conclu après le (*inscrire la date précédant celle de la décision du CT*). De plus, elle ne doit pas être postérieure à la date la plus rapprochée à laquelle la personne aurait droit à une pension si elle cessait de participer au régime à cette date.

La personne qui bénéficie d'une absence visée par le paragraphe 3°, 4° ou 5° du premier alinéa est considérée comme un employé. ».

2. L'article 8.3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de « et du troisième alinéa de l'article 115.10.6 » par « , du troisième alinéa de l'article 115.10.6 et du deuxième alinéa de l'article 115.10.7.1 »;

2° par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, le montant requis de la personne pour acquitter le coût du rachat visé à l'article 115.10.7.1 de la Loi d'une année ou partie d'année de service accompli dans les trois années précédant la date de réception de la demande de rachat est établi selon le pourcentage nécessaire à ce que ce montant équivaille à la somme des cotisations qui auraient été

retenues si la personne concernée avait bénéficié des conditions de travail qui auraient dû lui être alors applicables. ».

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8.5, du suivant :

« **8.6.** Aux fins du deuxième alinéa de l'article 115.10.7.1 de la Loi, le traitement admissible d'une personne qui ne participe pas au régime à la date de réception par Retraite Québec de sa demande de rachat est le traitement admissible annuel qui lui aurait été versé à cette date, si elle avait bénéficié des conditions de travail qui auraient dû lui être alors applicables ou, si cette date en est une où elle était un employé admissible à l'assurance-salaire ou bénéficiant d'un congé de maternité, le traitement admissible annuel auquel elle aurait eu droit, si elle avait bénéficié de telles conditions, n'eût été cette absence ou ce congé.

Dans le cas où cette personne, en vertu des conditions de travail qui auraient dû lui être alors applicables, n'aurait pas reçu de traitement à la date de réception à Retraite Québec de sa demande de rachat, le tarif s'applique sur le traitement admissible annuel qui lui aurait été ainsi versé à cette date si elle avait continué à occuper jusqu'à cette date la fonction qu'elle occupait le dernier jour travaillé.

Si cette fonction n'existe plus chez l'employeur, le tarif s'applique sur le traitement admissible annuel que la personne aurait reçu si elle avait bénéficié des conditions de travail qui auraient dû lui être alors applicables le dernier jour travaillé, majoré du pourcentage de l'augmentation des échelles de traitement prévues aux conditions de travail applicables pour une fonction appartenant à la même catégorie d'emplois chez un employeur dont les conditions de travail sont régies par la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (chapitre R-8.2) entre ce dernier jour et celui de la réception de sa demande de rachat à Retraite Québec. ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 32, de la section suivante :

« **SECTION XII.1**
CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT D'UN MONTANT PAR L'EMPLOYEUR LORS D'UN RACHAT
(a. 134, 1er al., par. 14.1.1°)

32.1. Aux fins de l'article 115.10.7.3 de la Loi, l'employeur doit payer, dans les 30 jours de la date de l'état de compte expédié par Retraite Québec, le montant établi à cet état de compte.

Toute somme non payée dans les 30 jours est augmentée d'un intérêt, composé annuellement, au taux de l'annexe VII de la Loi en vigueur à la date de l'état de compte et calculé à compter de cette date. ».

5. L'annexe 0.I de ce règlement est modifiée par l'ajout, à la fin, de l'article suivant :

« 6- Le tarif applicable pour acquitter le coût d'un rachat en vertu de l'article 115.10.7.1 de la Loi relativement à une année ou partie d'année de service antérieure au 1er janvier 1988 est celui apparaissant dans le tableau de l'article 3 de la présente annexe.

Le tarif applicable pour acquitter le coût d'un rachat en vertu de l'article 115.10.7.1 de la Loi relativement à une année ou partie d'année de service postérieure au 31 décembre 1987 est celui apparaissant dans le tableau de l'article 1 de la présente annexe. ».

6. Le présent règlement a effet depuis le 21 mars 2018, à l'exception des paragraphes 1° et 2° du premier alinéa de l'article 0.1.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, édicté par l'article 1, qui ont effet depuis le 14 juin 2002 et des paragraphes 3° à 5° du premier alinéa et du deuxième et troisième alinéas de cet article 0.1.1 qui ont effet depuis le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Règlement modifiant le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 215.13, 1er al., par. 1°)

1. L'article 4 du Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 4) est modifié par l'ajout, à la fin, des alinéas suivants :

« Le service et le traitement retenus aux fins de l'application du régime de retraite concerné ne sont pas réduits durant les jours et parties de jour d'une absence visée au paragraphe 5° des premiers alinéas de l'article 0.0.0.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (chapitre R-9.1, r. 1), de l'article 0.1.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2), de l'article 2.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, r. 1), de l'article 3.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, r. 1) ou de l'article 1.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1, r. 1), si l'entente concernée prévoit le versement d'une cotisation conformément à son régime de retraite. À cette fin, le service de la personne est celui qui aurait été crédité et son traitement admissible est celui qu'elle aurait reçu, n'eût été son congédiement. Les cotisations doivent être versées à Retraite Québec conformément aux dispositions de son régime de retraite. Il en est de même pour les contributions qui doivent, le cas échéant, être versées par les employeurs. Toutefois, l'entente peut prévoir que le service de la personne est inférieur à celui qui lui aurait été crédité et que son traitement admissible est inférieur à celui qu'elle aurait reçu. Dans ce cas, cette personne peut faire compter les jours et parties de jour non ainsi crédités selon les dispositions relatives au rachat d'une absence sans traitement du régime de retraite auquel elle participe même si elle n'occupe pas une fonction visée.

Le présent article ne s'applique pas à l'égard de l'absence visée aux paragraphes 3° et 4° des premiers alinéas de l'article 0.0.0.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, de l'article 0.1.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, de l'article 2.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants, de l'article 3.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires ou de l'article 1.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants

Loi sur le régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, a. 73, par. 2.2°)

Loi concernant la mise en oeuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 77)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, r. 1) est modifié par l'insertion, après l'article 2.1, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE II.2**
ABSENCE SANS TRAITEMENT
(a. 73, par. 2.2°)

2.2. Est une absence sans traitement :

1° l'absence de l'enseignant en raison d'une grève ou d'un lock-out;

2° l'absence de l'enseignant en raison d'une suspension disciplinaire et pour laquelle il ne reçoit pas de traitement;

3° l'absence située dans les 36 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison de son invalidité;

4° l'absence située dans les 24 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison d'une cause autre que l'invalidité;

5° l'absence postérieure à la date du congédiement de la personne concernée, dans la mesure où il est convenu que cette absence doive être considérée comme une absence sans traitement dans une entente ayant été conclue après le 6 mai 2016 et avant le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Aux fins des paragraphes 3° et 4° du premier alinéa, l'absence doit être convenue dans un règlement hors cour du grief contestant le congédiement conclu après le (*inscrire la date précédant celle de la décision du CT*). De plus, elle ne doit pas être postérieure à la date la plus rapprochée à laquelle la personne aurait droit à une pension si elle cessait de participer au régime à cette date.

La personne qui bénéficie d'une absence visée par le paragraphe 3°, 4° ou 5° du premier alinéa est considérée comme un enseignant. ».

2. Le présent règlement a effet depuis le (*inscrire la date de la décision du CT*), à l'exception des paragraphes 1° et 2° de l'article 2.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants, édicté par l'article 1, qui ont effet depuis le 14 juin 2002.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, a. 109, par. 3.0.1°)

Loi concernant la mise en oeuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 77)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, r. 1) est modifié par l'insertion, après l'article 3, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE III.1**
ABSENCE SANS TRAITEMENT
(a. 109, par. 3.0.1°)

3.1. Est une absence sans traitement :

1° l'absence du fonctionnaire en raison d'une grève ou d'un lock-out;

2° l'absence du fonctionnaire en raison d'une suspension disciplinaire et pour laquelle il ne reçoit pas de traitement;

3° l'absence située dans les 36 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison de son invalidité;

4° l'absence située dans les 24 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison d'une cause autre que l'invalidité;

5° l'absence postérieure à la date du congédiement de la personne concernée, dans la mesure où il est convenu que cette absence doive être considérée comme une absence sans traitement dans une entente ayant été conclue après le 6 mai 2016 et avant le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Aux fins des paragraphes 3° et 4° du premier alinéa, l'absence doit être convenue dans un règlement hors cour du grief contestant le congédiement conclu après le (*inscrire la date précédant celle de la décision du CT*). De plus, elle ne doit pas être postérieure à la date la plus rapprochée à laquelle la personne aurait droit à une pension si elle cessait de participer au régime à cette date.

La personne qui bénéficie d'une absence visée par le paragraphe 3°, 4° ou 5° du premier alinéa est considérée comme un fonctionnaire. ».

2. Le présent règlement a effet depuis le (*inscrire la date de la décision du CT*), à l'exception des paragraphes 1° et 2° de l'article 3.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, édicté par l'article 1, qui ont effet depuis le 14 juin 2002.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (chapitre R-9.1, a. 41.8, par. 1.0.0.2°)

Loi concernant la mise en oeuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 77)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (chapitre R-9.1, r. 1) est modifié par l'insertion, après l'article 0.0.0.1, de la section suivante :

« **SECTION 0.0.0.2**
ABSENCE SANS TRAITEMENT
(a. 4.0.1)

0.0.0.2. Est une absence sans traitement :

1° l'absence de la personne en raison d'une grève ou d'un lock-out;

2° l'absence de la personne en raison d'une suspension disciplinaire et pour laquelle elle ne reçoit pas de traitement;

3° l'absence située dans les 36 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison de son invalidité;

4° l'absence située dans les 24 mois suivant la date du congédiement d'une personne en raison d'une cause autre que l'invalidité;

5° l'absence postérieure à la date du congédiement de la personne concernée, dans la mesure où il est convenu que cette absence doive être considérée comme une absence sans traitement dans une entente ayant été conclue après le 6 mai 2016 et avant le (*inscrire la date de la décision du CT*).

Aux fins des paragraphes 3° et 4° du premier alinéa, l'absence doit être convenue dans un règlement hors cour du grief contestant le congédiement conclu après le (*inscrire la date précédant celle de la décision du CT*). De plus, elle ne doit pas être postérieure à la date la plus rapprochée à laquelle la personne aurait droit à une pension si elle cessait de participer au régime à cette date.

La personne qui bénéficie d'une absence visée par le paragraphe 3°, 4° ou 5° du premier alinéa est considérée comme une personne visée par le régime de retraite de certains enseignants. ».

2. Le présent règlement a effet depuis le (*inscrire la date de la décision du CT*), à l'exception des paragraphes 1° et 2° de l'article 0.0.0.2 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, édicté par l'article 1, qui ont effet depuis le 14 juin 2002.

4. Gestion des fonds

4.6 Modifications à la Politique de placement du RREGOP (Fonds 301)

Résolution CR-RREGOP 43-18	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP);
	
	ATTENDU QUE le Comité de placement a effectué, au cours des derniers mois, une analyse du plan d'allongement de la durée du fonds du RREGOP en collaboration avec la Caisse;
	
	ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, le Comité de placement a dressé les constats suivants :
	
	• Dans les conditions actuelles de marché, l'allongement de la durée du portefeuille de référence du fonds du RREGOP au comptant n'est pas intéressant, puisque cela entraînerait une diminution significative du rendement espéré.
	
	• L'allongement de la durée avec des activités personnalisées de superposition (APS) de taux a un effet favorable sur les résultats de modélisation du RREGOP, soit :
	
	  • une diminution du taux de cotisation espéré;
	  • une amélioration de la situation financière espérée;
	  • le maintien du niveau de variabilité du taux de cotisation.
	
	• Dans des scénarios défavorables de crise de marché, l'allongement de la durée permet généralement de diminuer les pertes;
	
	ATTENDU QU'en lien avec ces constats, le Comité de placement recommande au Comité de retraite :
	
	• D'éliminer le plan d'allongement de la durée du portefeuille de référence prévu à la Politique de placement du RREGOP, qui prévoit une augmentation de la pondération du portefeuille spécialisé (PS) Obligations à long terme, en contrepartie d'une diminution de la pondération du PS Taux et du PS Crédit, puisqu'il entraînerait une diminution significative du rendement espéré du fonds du RREGOP;
	
	• De prévoir une pondération de 20 % du portefeuille de référence du fonds du RREGOP dans les APS de taux;
	
	ATTENDU QUE ces modifications ont pour effet d'augmenter de 0,24 % le rendement espéré du portefeuille de référence du fonds du RREGOP, pour le porter à 6,3 % et d'augmenter de 0,38 % l'écart-type anticipé du rendement du portefeuille de référence, pour le porter à 9,3 %;

	ATTENDU QUE le Comité de placement recommande que l'implantation de la pondération de 20 % dans les APS de taux s'effectue graduellement, selon un plan d'implantation modulé en fonction du niveau des taux obligataires et basé sur le plan proposé par la Caisse le 10 septembre 2018; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande que le Comité de retraite l'autorise à suspendre l'augmentation de la pondération des APS de taux, sous certaines conditions; ATTENDU QUE le Comité de placement effectuera un suivi semestriel du plan d'allongement de la durée du portefeuille de référence du fonds du RREGOP; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP. Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe VI à la Politique de placement du RREGOP (Fonds 301), annexée à la présente, qui modifie la Politique de placement du RREGOP au 1er octobre 2018 en définissant le portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023 et le plan d'implantation des APS de taux à compter du 1er octobre 2018.

La secrétaire,

Kathleen Bécotte

Le 21 septembre 2018

ANNEXE VI

FONDS 301 — MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018

Cette annexe modifie la politique de placement du RREGOP en définissant le portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023, les marges de manœuvre applicables pour la gestion active de la répartition d'actif et la stratégie obligataire du RREGOP. Cette stratégie obligataire est modifiée, afin de prévoir que l'allongement de la durée du portefeuille de référence du fonds 301 s'effectuera en utilisant 20 % d'APS[1] de taux plutôt que le PS Obligations à long terme.

Implantation du portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023

Pour les portefeuilles au comptant, le calendrier d'implantation de l'Annexe V de la politique de placement du RREGOP demeure inchangé.

L'augmentation de 20 % de l'APS de taux s'effectuera selon le plan d'implantation suivant :

- L'implantation de l'APS de taux débutera dès le 1er octobre 2018, de façon graduelle, à raison de 0,5 % par mois.

- L'augmentation du poids de l'APS de taux accélèrera à 1,0 % par mois à partir du 1er mars 2019.

- L'implantation est accélérée si le taux 10 ans des obligations gouvernementales américaines au sixième jour ouvrable qui précède la fin de chaque mois (taux 10 ans) atteint un certain seuil. L'augmentation du poids de l'APS de taux est accélérée à :

    - 1,5 % par mois si le taux 10 ans atteint 3,2 % ;
    - 3,0 % par mois si le taux 10 ans atteint 3,5 %.

    Une fois la progression de 1,5 % ou 3,0 % par mois en vigueur, elle est maintenue même si le taux 10 ans descend sous les niveaux déclencheur par la suite.

- Le Comité de placement pourra indiquer à la CDPQ de suspendre l'augmentation du poids des APS de taux, sous certaines conditions.

    De façon spécifique, l'augmentation du poids des APS de taux peut être suspendue si les conditions de marché des APS de taux devenaient défavorables. À cet effet, une vérification sera effectuée vers le 15e jour de chaque mois par Retraite Québec en collaboration avec la CDPQ. Dans le cas où les conditions de marché devenaient défavorables, une recommandation de suspendre uniquement l'augmentation des APS de taux prévue au 1er jour du prochain mois sera présentée au Comité de retraite. Dans le cas où aucune réunion du Comité de retraite

[1] Activités personnalisées de superposition : il s'agit d'une exposition aux taux d'intérêt qui est non capitalisée

n'est prévue entre le 15e jour du mois et le 5e jour ouvrable précédant la fin du mois, la recommandation sera présentée au Comité de placement, qui décidera s'il est approprié d'indiquer à la CDPQ de suspendre l'augmentation du poids des APS de taux prévue au 1er jour du prochain mois. Le cas échéant, l'instruction de suspendre l'augmentation du poids des APS de taux sera donnée à la CDPQ au plus tard le 5e jour ouvrable précédant la fin du mois. Si cette instruction provient du Comité de placement, ce dernier en fera rapport lors de la réunion du Comité de retraite suivant cette décision.

Selon les prévisions de la CDPQ en date du 30 juin 2018, le rendement nominal annuel espéré du portefeuille de référence cible au 1er janvier 2023, sur un horizon de dix ans, est de 6,3 %. L'écart-type anticipé du rendement annuel est estimé à 9,3 %.

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE CIBLE DU FONDS 301 AU 1ER JANVIER 2023

Catégories d'actif	Marges de manœuvre minimales	Poids cibles au 1er janvier 2023	Marges de manœuvre maximales
Revenu fixe	**26,0 %**	**33,0 %**	**48,0 %**
- Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	12,0 %
- Taux	6,0 %	11,0 %	18,0 %
- Crédit	16,0 %	21,0 %	28,0 %
Actifs réels	**20,0 %**	**26,0 %**	**32,0 %**
- Infrastructures	8,0 %	11,0 %	14,0 %
- Immeubles	12,0 %	15,0 %	18,0 %
Actions	**26,0 %**	**41,0 %**	**51,0 %**
- Marchés boursiers	14,0 %	26,0 %	33,0 %
- Placements privés	12,0 %	15,0 %	18,0 %
Activités de rendement absolu	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,5 %**
- Répartition de l'actif	0,0 %	0,0 %	1,0 %
- Stratégies actives de superposition	0,0 %	0,0 %	0,5 %
Total		**100,0 %**	
Superposition de taux d'intérêt			
- APS de taux[1]	s.o.	20,0 %	s.o.

[1] Il n'est pas nécessaire de spécifier de marges maximale et minimale pour l'APS de taux, car son poids de référence sera ramené à la cible mensuellement.

RÉSOLUTION
Réunion du 3 novembre 2021

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Mise à jour de la norme de l'Institut canadien des actuaires sur les valeurs actuarielles

Résolution CR-RREGOP 45-21	ATTENDU QU'en juin dernier, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert a recommandé au Comité de retraite de mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), en vigueur depuis décembre 2020, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures; ATTENDU QUE le Sous-comité a recommandé de « s'assurer que Retraite Québec effectue une vigie des changements aux normes de pratique de l'ICA et qu'elle en informe les comités de retraite le cas échéant »; ATTENDU QU'en septembre 2021, le Conseil des normes actuarielles (CNA) de l'ICA a approuvé des modifications à la norme de pratique concernant les valeurs actualisées des rentes; ATTENDU QUE les changements apportés à la norme de pratique par le CNA ont suivi un processus rigoureux de consultation et que ces changements entreront en vigueur à compter de février 2022; ATTENDU QUE les modifications aux règlements du RREGOP et du RRPE entreront en vigueur après cette date, il apparait préférable que ces modifications réfèrent à une norme qui sera valide au moment de l'entrée en vigueur des règlements; ATTENDU QUE dans ce contexte, Retraite Québec propose que les modifications règlementaires du RREGOP et du RRPE visant les calculs de valeurs actuarielles fassent référence à la norme de pratique de l'ICA en vigueur en février 2022 plutôt qu'en décembre 2020. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • de recommander à Retraite Québec de mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le RREGOP et la Loi sur le RRPE en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'ICA, en vigueur à compter de février 2022, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures;

RÉSOLUTION
Réunion du 3 novembre 2021

	• de recommander au gouvernement de modifier les articles de lois et de règlements selon les hypothèses retenues, notamment les règlements d'application des lois sur le RREGOP et le RRPE.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 18 novembre 2021

RÉSOLUTION
Réunion du 30 octobre 2019

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Taux de cotisation applicable

Résolution CR-RREGOP 47-19	ATTENDU QUE l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le taux de cotisation du RREGOP applicable chaque année est déterminé selon les règles, conditions et modalités prévues par règlement, que ce taux est basé sur le résultat de l'évaluation actuarielle visée au premier alinéa de l'article 174 de cette Loi et qu'il est ajusté à compter du 1er janvier suivant la réception par le ministre du rapport de l'actuaire-conseil et, pour les deux années qui suivent, au 1er janvier de chaque année; ATTENDU QUE le règlement peut également prévoir un facteur basé sur l'évaluation actuarielle, lequel est ajusté suivant les mêmes modalités; ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017 a été produite et portée à la connaissance des membres du Comité de retraite du RREGOP le 30 octobre 2019 et qu'il sera transmis au ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE le rapport de l'actuaire-conseil, requis en vertu de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle du régime a été produit et porté à la connaissance des membres du Comité le 30 octobre 2019 et qu'il sera transmis au ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP prévoit que le taux de cotisation du régime applicable à compter du 1er janvier suivant la réception par le ministre du rapport de l'actuaire-conseil accompagnant l'évaluation actuarielle prévue au premier alinéa de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP et ceux applicables respectivement le 1er janvier des deux années qui suivent sont obtenus en faisant la différence entre le taux de cotisation découlant de cette évaluation actuarielle, établi avec une exemption de 35 % du maximum des gains admissibles, et le dernier taux de cotisation applicable au régime, établi avec cette exemption de 35 %; en augmentant ou en diminuant, selon le cas, pour la première année, ce dernier taux de cotisation, établi avec cette exemption de 35 %, du tiers de cette différence et, pour chacune des deux années qui suivent, le taux de cotisation de l'année précédente augmenté ou diminué du tiers de cette différence; en établissant, à partir des taux ainsi obtenus, les taux de cotisation applicables pour chacune de ces trois années, compte tenu du pourcentage d'exemption applicable au maximum des gains admissibles de l'année concernée tel que prévu à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP;

RÉSOLUTION
Réunion du 30 octobre 2019

ATTENDU QUE pour les fins de l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lorsqu'un taux de cotisation est établi avec un pourcentage d'exemption du maximum des gains admissibles et qu'un second taux de cotisation est établi avec un pourcentage d'exemption différent, ce dernier taux doit générer un ensemble des cotisations calculées pour l'année concernée équivalent à l'ensemble de celles calculées avec l'autre taux;

ATTENDU QUE le taux de cotisation applicable et le facteur utilisés à chaque année dans la formule prévue à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP, servant à établir la retenue annuelle de l'employeur, sont mentionnés à l'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;

ATTENDU QUE l'article 134, 1er alinéa, paragraphe 18° de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement peut, par règlement, après consultation du Comité de retraite du RREGOP, établir aux fins de l'article 177 de cette loi, le taux de cotisation applicable chaque année au RREGOP selon les règles, conditions et modalités déterminées par ce règlement et prévoir le facteur utilisé chaque année pour la formule de cotisation;

ATTENDU QUE les membres conviennent de recommander que le taux de cotisation des participants soit établi à 10,63 % à compter du 1er janvier 2020, à 10,33 % à compter du 1er janvier 2021 et à 10,04 % à compter du 1er janvier 2022, que le facteur utilisé dans la formule de cotisation soit établi à 1,89 pour 2020, à 1,84 pour 2021 et à 1,78 pour 2022 et recommandent de modifier à cette fin le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;

ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de :

- Recommander au ministre de présenter pour approbation par le gouvernement le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, lequel est substantiellement conforme au règlement annexé et vise à établir :
  - le taux de cotisation des participants à 10,63 % pour l'année 2020 et ce, à compter du 1er janvier 2020;
  - le taux de cotisation à 10,33 % pour l'année 2021 et ce, à compter du 1er janvier 2021;
  - le taux de cotisation à 10,04 % pour l'année 2022 et ce, à compter du 1er janvier 2022;

RREGOP

RÉSOLUTION
Réunion du 30 octobre 2019

	○ Le facteur utilisé dans la formule de cotisation à 1,89 pour 2020, à 1,84 pour 2021 et à 1,78 pour 2022. • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 31 octobre 2019

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 18°).

1. L'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifiée par l'ajout, à la fin et sous les mentions « Année », « Taux de cotisations » et « Facteur », de :

«

2020	10,63 %	1,89
2021	10,33 %	1,84
2022	10,04 %	1,78

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2020.

RÉSOLUTION
Réunion du 3 novembre 2021

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.3 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Terrebonne - Recommandation

Résolution CR-RREGOP 47-21	ATTENDU QU'un projet d'entente de transfert entre le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne et Retraite Québec a été porté à l'attention du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le RREGOP prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne a approuvé le projet d'entente de transfert en septembre 2021; ATTENDU QUE le projet d'entente de transfert est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander au gouvernement la conclusion d'une entente de transfert entre Retraite Québec et le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 5 novembre 2021

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 17 octobre 2022

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Taux de cotisation applicable

Résolution CR-RREGOP 47-22	ATTENDU QUE l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le taux de cotisation du RREGOP applicable chaque année est déterminé selon les règles, conditions et modalités prévues par règlement. Ce taux est basé sur le résultat de l'évaluation actuarielle visée au premier alinéa de l'article 174 de cette même Loi et il est ajusté à compter du 1er janvier suivant la réception par la ministre du rapport de l'actuaire-conseil et, pour les deux années qui suivent, au 1er janvier de chaque année; ATTENDU QUE le règlement peut également prévoir un facteur basé sur l'évaluation actuarielle, lequel est ajusté suivant les mêmes modalités; ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du régime produite au 31 décembre 2020 a été portée à la connaissance du Comité de retraite du RREGOP le 17 octobre 2022 et qu'elle sera transmise à la ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE le rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle du régime, requis en vertu de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, a été produit par Retraite Québec et porté à la connaissance du Comité le 17 octobre 2022 et qu'il sera transmis à la ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP prévoit que le taux de cotisation du régime applicable à compter du 1er janvier suivant la réception par la ministre du rapport de l'actuaire-conseil accompagnant l'évaluation actuarielle prévue au premier alinéa de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP et ceux applicables respectivement le 1er janvier des deux années qui suivent sont obtenus en faisant la différence entre le taux de cotisation découlant de cette évaluation actuarielle, établi avec une exemption de 35 % du maximum des gains admissibles, et le dernier taux de cotisation applicable au régime, établi avec cette exemption de 35 %; en augmentant ou en diminuant, selon le cas, pour la première année, ce dernier taux de cotisation, établi avec cette exemption de 35 %, du tiers de cette différence et, pour chacune des deux années qui suivent, le taux de cotisation de l'année précédente augmenté ou diminué du tiers de cette différence; en établissant, à partir des taux ainsi obtenus, les taux de cotisation applicables

pour chacune de ces trois années, compte tenu du pourcentage d'exemption applicable au maximum des gains admissibles de l'année concernée tel que prévu à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP;

ATTENDU QUE, pour les fins de l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lorsqu'un taux de cotisation est établi avec un pourcentage d'exemption du maximum des gains admissibles et qu'un second taux de cotisation est établi avec un pourcentage d'exemption différent, ce dernier taux doit générer un ensemble des cotisations calculées pour l'année concernée équivalent à l'ensemble de celles calculées avec l'autre taux;

ATTENDU QUE le taux de cotisation applicable et le facteur utilisés à chaque année dans la formule prévue à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP, servant à établir la retenue annuelle de l'employeur, sont mentionnés à l'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;

ATTENDU QUE l'article 134, 1er alinéa, paragraphe 18o de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement peut, par règlement, après consultation du Comité de retraite du RREGOP, établir aux fins de l'article 177 de cette loi, le taux de cotisation applicable chaque année au RREGOP selon les règles, conditions et modalités déterminées par ce règlement et prévoir le facteur utilisé chaque année pour la formule de cotisation;

ATTENDU QUE les membres conviennent de recommander que le taux de cotisation des participants soit établi à 9,69 % à compter du 1er janvier 2023, à 9,39 % à compter du 1er janvier 2024 et à 9,09 % à compter du 1er janvier 2025, que le facteur utilisé dans la formule de cotisation soit établi à 0,0162 pour 2023, à 0,0156 pour 2024 et à 0,0152 pour 2025 et recommandent de modifier à cette fin le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;

ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de :

- Recommander à la ministre de présenter pour approbation par le gouvernement le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics, lequel est substantiellement conforme au règlement annexé et vise à établir :
  - le taux de cotisation des participants à 9,69 % pour l'année 2023, et ce, à compter du 1er janvier 2023;
  - le taux de cotisation des participants à 9,39 % pour l'année 2024 et ce, à compter du 1er janvier 2024;

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 17 octobre 2022

	• le taux de cotisation des participants à 9,09 % pour l'année 2025 et ce, à compter du 1er janvier 2025; • le facteur utilisé dans la formule de cotisation à 0,0162 pour 2023, à 0,0156 pour 2024 et à 0,0152 pour 2025. • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 19 octobre 2022

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
(chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 18°).

1. L'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifiée par l'ajout, à la fin et sous les mentions « Année », « Taux de cotisation » et « Facteur », de :

«

2023	9,69 %	0,0162
2024	9,39 %	0,0156
2025	9,09 %	0,0152

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2023.

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 19 septembre 2023

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur – Mandat à Retraite Québec

Résolution CR-RREGOP 47-23	ATTENDU QUE la prochaine évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à l'égard des crédits de rente rachat basée sur les données au 31 décembre 2021 sera produite par les actuaires de Retraite Québec et ensuite, déposée au Comité de retraite du RREGOP à l'automne 2023; ATTENDU QUE cette évaluation actuarielle déterminera les sommes disponibles au 31 décembre 2021 qui permettraient d'augmenter, à compter du 1er janvier 2024, la portion des crédits de rente rachat à la charge des participants; ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public*, sanctionnée le 6 avril 2023 (chapitre 6 des lois de 2023), prévoit que l'augmentation des crédits de rente déterminée dans l'évaluation actuarielle ne s'applique qu'à la partie du crédit de rente dont le paiement provient des sommes payées des personnes employées pour le crédit de rente. ATTENDU QUE les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires ont été modifiées en février 2018 concernant la sélection des hypothèses pour une évaluation produite aux fins du financement du régime et que ces modifications s'appliquent aussi à l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat. ATTENDU QUE l'entente intervenue le 24 novembre 2021 entre les représentants du gouvernement et des syndicats, soit la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au nom des groupes syndicaux siégeant au Comité de retraite du RREGOP, prévoit entre autres les règles de financement pour cette évaluation actuarielle et les subséquentes; IL EST RÉSOLU de demander à Retraite Québec de préparer une évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente rachat. Les résultats de cette évaluation devront tenir compte d'hypothèses de meilleures estimations sans prise en compte d'aucune marge pour écarts défavorables. De plus, l'évaluation devra prévoir une provision correspondant à 15 % du passif actuariel de la caisse des crédits de rente rachat à la charge des participants. Ces règles de financement sont applicables pour produire l'évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente rachat qui sera basée sur les données au 31 décembre 2021, de même que pour produire les évaluations actuarielles subséquentes.

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 19 septembre 2023

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
19 septembre 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 30 octobre 2019

5. Modifications législatives et réglementaires

5.2 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Grille de tarification des rachats de service

Résolution CR-RREGOP 48-19	ATTENDU QUE l'article 147 de la Loi sur le RREGOP prévoit les situations pour lesquelles une somme due à Retraite Québec peut faire l'objet d'une remise de dette et précise que Retraite Québec peut aussi faire remise dans les cas et aux conditions que le gouvernement détermine par règlement. ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 35.1 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP prévoit que Retraite Québec fait remise de toute somme qui lui est due si le débiteur démontre que l'ensemble des revenus déterminé en application du deuxième alinéa de cet article est inférieur au seuil de faible revenu déterminé en application du troisième alinéa de cet article; ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 35.1 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP présente une référence à un tableau du site Web de Statistiques Canada servant à déterminer le seuil de faible revenu, et que cette référence est désuète; ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette référence afin de refléter les changements au site Web de Statistiques Canada et qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP a été élaboré à cet effet; ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2017, demandée conformément à l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, a été produite et portée à la connaissance des membres du comité le 30 octobre 2019; ATTENDU QU'à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle précitée, un projet de tableau présentant les grilles de tarification des rachats pour le RREGOP, basé sur les résultats de l'évaluation actuarielle, a été produit et présenté par Retraite Québec; ATTENDU QUE le Comité de retraite a pris connaissance de la mise à jour des grilles de tarification des rachats, lesquelles seront applicables au RREGOP à compter du 1er avril 2020 en vertu de la résolution CR-RREGOP 44-16; ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles de tarification des rachats de service en fonction des résultats de cette évaluation actuarielle et qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP a été élaboré à cet effet; ATTENDU QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement peut, après consultation auprès du Comité de retraite,

RÉSOLUTION
Réunion du 30 octobre 2019

	adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité de : • Recommander au ministre de présenter au gouvernement, pour adoption, un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lequel est substantiellement conforme à la présente résolution et viserait à : o Modifier la référence au tableau du site Web de Statistiques Canada servant à déterminer le seuil de faible revenu; o Remplacer les grilles de tarification des rachats actuellement en vigueur par celles basées sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017. • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Le 4 novembre 2019

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 4.2° et 16°).

1. L'article 35.1 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Le seuil de faible revenu correspond au revenu total en dollars courants indiqué dans le tableau « Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenu et la taille du ménage » produit par Statistique Canada, pour l'année qui précède de 2 ans celle durant laquelle l'avis de réclamation a été fait par Retraite Québec. ».

2. L'annexe 0.1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement du tableau apparaissant à l'article 1 par le suivant :

«

Âge de l'employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat		
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982 et antérieure au 1er janvier 2000	Postérieure au 31 décembre 1999
18	10,6%	8,4%	9,3%
19	10,8%	8,5%	9,5%
20	11,0%	8,7%	9,6%
21	11,2%	8,9%	9,9%
22	11,4%	9,1%	10,1%
23	11,6%	9,2%	10,3%
24	11,9%	9,4%	10,5%
25	12,1%	9,6%	10,7%
26	12,4%	9,9%	11,0%

27	12,8%	10,2%	11,3%
28	13,1%	10,4%	11,6%
29	13,4%	10,6%	11,8%
30	13,5%	10,8%	12,0%
31	13,6%	10,9%	12,1%
32	13,7%	11,0%	12,1%
33	13,8%	11,0%	12,2%
34	13,9%	11,1%	12,3%
35	14,1%	11,3%	12,5%
36	14,2%	11,4%	12,6%
37	14,4%	11,5%	12,7%
38	14,6%	11,7%	12,9%
39	14,8%	11,9%	13,2%
40	15,1%	12,1%	13,4%
41	15,4%	12,4%	13,7%
42	15,8%	12,7%	14,0%
43	16,2%	13,0%	14,4%
44	16,6%	13,4%	14,8%
45	17,1%	13,8%	15,2%
46	17,7%	14,2%	15,7%
47	18,3%	14,7%	16,2%
48	18,9%	15,2%	16,8%
49	19,4%	15,6%	17,2%
50	19,9%	16,0%	17,7%
51	20,4%	16,4%	18,1%
52	20,8%	16,8%	18,5%

53	21,3%	17,2%	18,9%
54	21,6%	17,4%	19,2%
55	21,9%	17,7%	19,5%
56	22,2%	18,0%	19,8%
57	22,5%	18,2%	20,1%
58	22,8%	18,5%	20,4%
59	23,0%	18,7%	20,6%
60	22,6%	18,5%	20,3%
61	22,3%	18,2%	20,0%
62	21,9%	18,0%	19,7%
63	21,5%	17,8%	19,4%
64	21,2%	17,5%	19,1%
65	20,8%	17,3%	18,8%
66	20,3%	17,0%	18,5%
67	19,8%	16,6%	18,1%
68	19,3%	16,3%	17,7%
69	18,8%	16,0%	17,3%

»;

2° par le remplacement du tableau apparaissant à l'article 2 par le suivant :

«

Âge de l'employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat		
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982 et antérieure au 1er janvier 2000	Postérieure au 31 décembre 1999
18	5,30 %	4,20 %	4,65 %
19	5,40 %	4,25 %	4,75 %

20	5,50 %	4,35 %	4,80 %
21	5,60 %	4,45 %	4,95 %
22	5,70 %	4,55 %	5,05 %
23	5,80 %	4,60 %	5,15 %
24	5,95 %	4,70 %	5,25 %
25	6,05 %	4,80 %	5,35 %
26	6,20 %	4,95 %	5,50 %
27	6,40 %	5,10 %	5,65 %
28	6,55 %	5,20 %	5,80 %
29	6,70 %	5,30 %	5,90 %
30	6,75 %	5,40 %	6,00 %
31	6,80 %	5,45 %	6,05 %
32	6,85 %	5,50 %	6,05 %
33	6,90 %	5,50 %	6,10 %
34	6,95 %	5,55 %	6,15 %
35	7,05 %	5,65 %	6,25 %
36	7,10 %	5,70 %	6,30 %
37	7,20 %	5,75 %	6,35 %
38	7,30 %	5,85 %	6,45 %
39	7,40 %	5,95 %	6,60 %
40	7,55 %	6,05 %	6,70 %
41	7,70 %	6,20 %	6,85 %
42	7,90 %	6,35 %	7,00 %
43	8,10 %	6,50 %	7,20 %
44	8,30 %	6,70 %	7,40 %
45	8,55 %	6,90 %	7,60 %

46	8,85 %	7,10 %	7,85 %
47	9,15 %	7,35 %	8,10 %
48	9,45 %	7,60 %	8,40 %
49	9,70 %	7,80 %	8,60 %
50	9,95 %	8,00 %	8,85 %
51	10,20 %	8,20 %	9,05 %
52	10,40 %	8,40 %	9,25 %
53	10,65 %	8,60 %	9,45 %
54	10,80 %	8,70 %	9,60 %
55	10,95 %	8,85 %	9,75 %
56	11,10 %	9,00 %	9,90 %
57	11,25 %	9,10 %	10,05 %
58	11,40 %	9,25 %	10,20 %
59	11,50 %	9,35 %	10,30 %
60	11,30 %	9,25 %	10,15 %
61	11,15 %	9,10 %	10,00 %
62	10,95 %	9,00 %	9,85 %
63	10,75 %	8,90 %	9,70 %
64	10,60 %	8,75 %	9,55 %
65	10,40 %	8,65 %	9,40 %
66	10,15 %	8,50 %	9,25 %
67	9,90 %	8,30 %	9,05 %
68	9,65 %	8,15 %	8,85 %
69	9,40 %	8,00 %	8,65 %

»;

3° par le remplacement du tableau apparaissant à l'article 3 par le suivant :

«

Âge de l'employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat	
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982
18	4,42 %	4,20 %
19	4,50 %	4,25 %
20	4,58 %	4,35 %
21	4,67 %	4,45 %
22	4,75 %	4,55 %
23	4,83 %	4,60 %
24	4,96 %	4,70 %
25	5,04 %	4,80 %
26	5,17 %	4,95 %
27	5,33 %	5,10 %
28	5,46 %	5,20 %
29	5,58 %	5,30 %
30	5,63 %	5,40 %
31	5,67 %	5,45 %
32	5,71 %	5,50 %
33	5,75 %	5,50 %
34	5,79 %	5,55 %
35	5,88 %	5,65 %
36	5,92 %	5,70 %
37	6,00 %	5,75 %
38	6,08 %	5,85 %
39	6,17 %	5,95 %
40	6,29 %	6,05 %

41	6,42 %	6,20 %
42	6,58 %	6,35 %
43	6,75 %	6,50 %
44	6,92 %	6,70 %
45	7,13 %	6,90 %
46	7,38 %	7,10 %
47	7,63 %	7,35 %
48	7,88 %	7,60 %
49	8,08 %	7,80 %
50	8,29 %	8,00 %
51	8,50 %	8,20 %
52	8,67 %	8,40 %
53	8,88 %	8,60 %
54	9,00 %	8,70 %
55	9,13 %	8,85 %
56	9,25 %	9,00 %
57	9,38 %	9,10 %
58	9,50 %	9,25 %
59	9,58 %	9,35 %
60	9,42 %	9,25 %
61	9,29 %	9,10 %
62	9,13 %	9,00 %
63	8,96 %	8,90 %
64	8,83 %	8,75 %
65	8,67 %	8,65 %
66	8,46 %	8,50 %

67	8,25 %	8,30 %
68	8,04 %	8,15 %
69	7,83 %	8,00 %

».

3. Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la décision du Conseil du trésor)*, à l'exception de l'article 2 qui entrera en vigueur le 1er avril 2020.

PROJET DE RÉSOLUTION
Réunion du 17 octobre 2022

5. Modifications législatives et réglementaires

5.2 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Grilles de tarification des rachats

Résolution CR-RREGOP 48-22	ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2020, demandée conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), a été produite et portée à la connaissance des membres du comité le 17 octobre 2022; ATTENDU QU'à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle précitée, un projet de tableau présentant la grille de tarification des rachats pour le RREGOP, basé sur les résultats de l'évaluation actuarielle, a été produit et présenté par Retraite Québec; ATTENDU QUE le Comité de retraite a pris connaissance de la mise à jour de la grille de tarification, laquelle sera applicable au RREGOP à compter du 1er avril 2023 en vertu de la résolution CR-RREGOP 44-16; ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles de tarification des rachats de service en fonction des résultats de cette évaluation actuarielle et qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP a été élaboré à cet effet; ATTENDU QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement peut, après consultation auprès du Comité de retraite, adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité de : • Recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lequel est substantiellement conforme à celui annexé à la présente résolution et y inclure les chiffres de la grille de tarification des rachats présentée en date d'aujourd'hui; • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 19 octobre 2022

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
(chapitre R-10, a. 134, 1er al., par. 4.2°).

1. L'annexe 0.I du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifiée :

1° par le remplacement du tableau apparaissant à l'article 1 par le suivant :

«

Âge de l'employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat		
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982 et antérieure au 1er janvier 2000	Postérieure au 31 décembre 1999
18	10,0 %	8,0 %	8,8 %
19	10,2 %	8,1 %	9,0 %
20	10,3 %	8,2 %	9,1 %
21	10,5 %	8,3 %	9,2 %
22	10,7 %	8,5 %	9,4 %
23	10,9 %	8,7 %	9,6 %
24	11,1 %	8,8 %	9,8 %
25	11,4 %	9,1 %	10,1 %
26	11,7 %	9,3 %	10,3 %
27	12,1 %	9,6 %	10,7 %
28	12,4 %	9,9 %	11,0 %
29	12,8 %	10,2 %	11,3 %
30	13,0 %	10,4 %	11,5 %

31	13,2 %	10,5 %	11,7 %
32	13,3 %	10,6 %	11,8 %
33	13,5 %	10,8 %	11,9 %
34	13,6 %	10,9 %	12,0 %
35	13,8 %	11,0 %	12,2 %
36	14,0 %	11,2 %	12,4 %
37	14,2 %	11,4 %	12,6 %
38	14,5 %	11,6 %	12,9 %
39	14,8 %	11,9 %	13,1 %
40	15,1 %	12,1 %	13,4 %
41	15,4 %	12,4 %	13,7 %
42	15,8 %	12,7 %	14,0 %
43	16,2 %	13,0 %	14,4 %
44	16,6 %	13,3 %	14,7 %
45	17,0 %	13,7 %	15,1 %
46	17,5 %	14,1 %	15,5 %
47	18,0 %	14,5 %	16,0 %
48	18,6 %	15,0 %	16,5 %
49	19,3 %	15,5 %	17,1 %
50	20,0 %	16,1 %	17,7 %
51	20,7 %	16,6 %	18,4 %
52	21,3 %	17,1 %	18,9 %
53	22,0 %	17,7 %	19,5 %
54	22,3 %	17,9 %	19,8 %
55	22,4 %	18,1 %	19,9 %
56	22,5 %	18,3 %	20,1 %

57	22,7 %	18,4 %	20,3 %
58	22,9 %	18,6 %	20,5 %
59	23,0 %	18,7 %	20,6 %
60	22,7 %	18,5 %	20,3 %
61	22,3 %	18,3 %	20,0 %
62	21,9 %	18,0 %	19,7 %
63	21,6 %	17,8 %	19,5 %
64	21,2 %	17,6 %	19,2 %
65	20,9 %	17,4 %	18,9 %
66	20,4 %	17,1 %	18,5 %
67	19,9 %	16,8 %	18,2 %
68	19,5 %	16,5 %	17,8 %
69	19,0 %	16,1 %	17,4 %

»;

2° par le remplacement du tableau apparaissant à l'article 2 par le suivant :

«

Âge de l'employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat		
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982 et antérieure au 1er janvier 2000	Postérieure au 31 décembre 1999
18	5,00 %	4,00 %	4,40 %
19	5,10 %	4,05 %	4,50 %
20	5,15 %	4,10 %	4,55 %
21	5,25 %	4,15 %	4,60 %
22	5,35 %	4,25 %	4,70 %
23	5,45 %	4,35 %	4,80 %

24	5,55 %	4,40 %	4,90 %
25	5,70 %	4,55 %	5,05 %
26	5,85 %	4,65 %	5,15 %
27	6,05 %	4,80 %	5,35 %
28	6,20 %	4,95 %	5,50 %
29	6,40 %	5,10 %	5,65 %
30	6,50 %	5,20 %	5,75 %
31	6,60 %	5,25 %	5,85 %
32	6,65 %	5,30 %	5,90 %
33	6,75 %	5,40 %	5,95 %
34	6,80 %	5,45 %	6,00 %
35	6,90 %	5,50 %	6,10 %
36	7,00 %	5,60 %	6,20 %
37	7,10 %	5,70 %	6,30 %
38	7,25 %	5,80 %	6,45 %
39	7,40 %	5,95 %	6,55 %
40	7,55 %	6,05 %	6,70 %
41	7,70 %	6,20 %	6,85 %
42	7,90 %	6,35 %	7,00 %
43	8,10 %	6,50 %	7,20 %
44	8,30 %	6,65 %	7,35 %
45	8,50 %	6,85 %	7,55 %
46	8,75 %	7,05 %	7,75 %
47	9,00 %	7,25 %	8,00 %
48	9,30 %	7,50 %	8,25 %
49	9,65 %	7,75 %	8,55 %

50	10,00 %	8,05 %	8,85 %
51	10,35 %	8,30 %	9,20 %
52	10,65 %	8,55 %	9,45 %
53	11,00 %	8,85 %	9,75 %
54	11,15 %	8,95 %	9,90 %
55	11,20 %	9,05 %	9,95 %
56	11,25 %	9,15 %	10,05 %
57	11,35 %	9,20 %	10,15 %
58	11,45 %	9,30 %	10,25 %
59	11,50 %	9,35 %	10,30 %
60	11,35 %	9,25 %	10,15 %
61	11,15 %	9,15 %	10,00 %
62	10,95 %	9,00 %	9,85 %
63	10,80 %	8,90 %	9,75 %
64	10,60 %	8,80 %	9,60 %
65	10,45 %	8,70 %	9,45 %
66	10,20 %	8,55 %	9,25 %
67	9,95 %	8,40 %	9,10 %
68	9,75 %	8,25 %	8,90 %
69	9,50 %	8,05 %	8,70 %

»;

3° par le remplacement du tableau apparaissant à l’article 3 par le suivant :

«

Âge de l’employé à la date de réception de la demande de rachat	Période de service visée par le rachat	
	Antérieure au 1er juillet 1982	Postérieure au 30 juin 1982

18	4,17 %	4,00 %
19	4,25 %	4,05 %
20	4,29 %	4,10 %
21	4,38 %	4,15 %
22	4,46 %	4,25 %
23	4,54 %	4,35 %
24	4,63 %	4,40 %
25	4,75 %	4,55 %
26	4,88 %	4,65 %
27	5,04 %	4,80 %
28	5,17 %	4,95 %
29	5,33 %	5,10 %
30	5,42 %	5,20 %
31	5,50 %	5,25 %
32	5,54 %	5,30 %
33	5,63 %	5,40 %
34	5,67 %	5,45 %
35	5,75 %	5,50 %
36	5,83 %	5,60 %
37	5,92 %	5,70 %
38	6,04 %	5,80 %
39	6,17 %	5,95 %
40	6,29 %	6,05 %
41	6,42 %	6,20 %
42	6,58 %	6,35 %
43	6,75 %	6,50 %

44	6,92 %	6,65 %
45	7,08 %	6,85 %
46	7,29 %	7,05 %
47	7,50 %	7,25 %
48	7,75 %	7,50 %
49	8,04 %	7,75 %
50	8,33 %	8,05 %
51	8,63 %	8,30 %
52	8,88 %	8,55 %
53	9,17 %	8,85 %
54	9,29 %	8,95 %
55	9,33 %	9,05 %
56	9,38 %	9,15 %
57	9,46 %	9,20 %
58	9,54 %	9,30 %
59	9,58 %	9,35 %
60	9,46 %	9,25 %
61	9,29 %	9,15 %
62	9,13 %	9,00 %
63	9,00 %	8,90 %
64	8,83 %	8,80 %
65	8,71 %	8,70 %
66	8,50 %	8,55 %
67	8,29 %	8,40 %
68	8,13 %	8,25 %
69	7,92 %	8,05 %

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 2023.

RÉSOLUTION
Réunion du 19 septembre 2023

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur – Mandat à Retraite Québec

Résolution CR-RREGOP 47-23	ATTENDU QUE la prochaine évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à l'égard des crédits de rente rachat basée sur les données au 31 décembre 2021 sera produite par les actuaires de Retraite Québec et ensuite, déposée au Comité de retraite du RREGOP à l'automne 2023; ATTENDU QUE cette évaluation actuarielle déterminera les sommes disponibles au 31 décembre 2021 qui permettraient d'augmenter, à compter du 1er janvier 2024, la portion des crédits de rente rachat à la charge des participants; ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public*, sanctionnée le 6 avril 2023 (chapitre 6 des lois de 2023), prévoit que l'augmentation des crédits de rente déterminée dans l'évaluation actuarielle ne s'applique qu'à la partie du crédit de rente dont le paiement provient des sommes payées des personnes employées pour le crédit de rente. ATTENDU QUE les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires ont été modifiées en février 2018 concernant la sélection des hypothèses pour une évaluation produite aux fins du financement du régime et que ces modifications s'appliquent aussi à l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat. ATTENDU QUE l'entente intervenue le 24 novembre 2021 entre les représentants du gouvernement et des syndicats, soit la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au nom des groupes syndicaux siégeant au Comité de retraite du RREGOP, prévoit entre autres les règles de financement pour cette évaluation actuarielle et les subséquentes; IL EST RÉSOLU de demander à Retraite Québec de préparer une évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente rachat. Les résultats de cette évaluation devront tenir compte d'hypothèses de meilleures estimations sans prise en compte d'aucune marge pour écarts défavorables. De plus, l'évaluation devra prévoir une provision correspondant à 15 % du passif actuariel de la caisse des crédits de rente rachat à la charge des participants. Ces règles de financement sont applicables pour produire l'évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente rachat qui sera basée sur les données au 31 décembre 2021, de même que pour produire les évaluations actuarielles subséquentes.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 6 octobre 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 1er décembre 2021

4. Gestion des fonds

4.2 Modifications à la politique de placement du fonds du RREGOP

Résolution CR-RREGOP 53-21	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a notamment pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP); ATTENDU QUE le Comité de placement a effectué, au cours des derniers mois, une révision du portefeuille de référence du fonds du RREGOP, en collaboration avec la firme Aon et la Caisse; ATTENDU QUE la Caisse allongera graduellement la durée de ses portefeuilles spécialisés (PS) Taux et Crédit; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande au Comité de retraite d'apporter des ajustements au portefeuille de référence du fonds du RREGOP qui reflètent les recommandations formulées par la firme Aon et par la Caisse, et qui visent à l'adapter à l'allongement de la durée des PS Taux et Crédit : • Augmentation de 2 % de la pondération du PS Crédit, pour la porter à 23 %; • Diminution de 2 % de la pondération du PS Taux, pour la porter à 9 %; • Augmentation de 1 % de la pondération du PS Infrastructures, pour la porter à 15 %; • Augmentation de 2 % de la pondération du PS Placements privés, pour la porter à 17 %; • Diminution de 3 % de la pondération du PS Marchés boursiers, pour la porter à 23 %; • Diminution de 5 % de la pondération des APS de taux, pour la porter à 15 %. ATTENDU QUE le Comité de placement recommande que ces ajustements au portefeuille de référence s'effectuent graduellement, conformément à l'Annexe V proposée; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'augmenter de 1 % les marges de manœuvre explicatives et dérogatoires prévues à la politique de placement pour les PS Infrastructures et Placements privés, afin de refléter l'augmentation de la pondération cible de ces PS;

RÉSOLUTION
Réunion du 1er décembre 2021

	ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'apporter des ajustements au texte de la Politique de placement du RREGOP afin de l'adapter à des changements apportés par la Caisse relativement à : • La prise en compte des produits dérivés dans la vérification du respect des marges de manœuvre; • L'utilisation des poids réels des PS moins liquides dans le calcul du rendement du portefeuille de référence; • La possibilité de choisir les contreparties liquides utilisées pour les PS Immeubles, Infrastructures et Placements privés. ATTENDU QUE la Caisse est en accord avec les ajustements recommandés par le Comité de placement; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe V à la Politique de placement du fonds du RREGOP jointe à la présente, qui modifie cette politique au 1er janvier 2022.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 3 décembre 2021

ANNEXE V

FONDS RREGOP – MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Cette annexe modifie la politique de placement du fonds RREGOP à compter du 1er janvier 2022 afin de :

A. Définir le portefeuille de référence cible du fonds RREGOP au 1er juillet 2024 et le calendrier d'implantation pour la période du 1er janvier 2022 au 1er juillet 2024.

B. Tenir compte des changements suivants apportés par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) à compter du 1er janvier 2022 :

- Intégration des produits dérivés dans le calcul des déviations permises par les marges de manœuvre;
- Utilisation des poids réels des portefeuilles spécialisés (PS) moins liquides dans le calcul de la valeur ajoutée du fonds RREGOP;
- Flexibilité de choisir la composition des contreparties liquides utilisées aux fins de la gestion des écarts de pondération des PS moins liquides.

A. PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE CIBLE DU FONDS RREGOP AU 1ER JUILLET 2024

À la suite d'analyses effectuées en 2021, le portefeuille de référence cible du fonds RREGOP est modifié de la manière suivante :

- Le poids cible du PS Taux diminue de 2 %, passant de 11 % à 9 %;
- Le poids cible du PS Crédit augmente de 2 %, passant de 21 % à 23 %;
- Le poids cible du PS Infrastructures augmente de 1 %, passant de 14 % à 15 %;
- Le poids cible du PS Marchés boursiers diminue de 3 %, passant de 26 % à 23 %;
- Le poids cible du PS Placements privés augmente de 2 %, passant de 15 % à 17 %;
- Le poids cible des APS de taux diminue de 5 %, passant de 20 % à 15 %.

Selon les hypothèses financières de la Caisse en date du 30 juin 2021, le rendement nominal annuel espéré du portefeuille de référence cible sur un horizon de dix ans est de 6,5 %. L'écart-type anticipé du rendement annuel est de 9,7 %.

Portefeuilles spécialisés	Poids cibles
Revenu fixe	**33 %**
• Valeurs à court terme	1 %
• Taux	9 %
• Crédit	23 %
Actifs réels	**27 %**
• Infrastructures	15 %
• Immeubles	12 %
Actions	**40 %**
• Marchés boursiers	23 %
• Placements privés	17 %
Activités de rendement absolu	**0 %**
• Répartition de l'actif	0 %
Total	**100 %**
Superposition de taux d'intérêt	**15 %**
• APS de taux	15 %

Calendrier d'implantation pour la période du 1er janvier 2022 au 1er juillet 2024

Le calendrier d'implantation pour la période du 1er janvier 2022 au 1er juillet 2024 est modifié afin de refléter les nouveaux poids cibles du portefeuille de référence à terme.

Catégories d'actif	1er décembre 2021	1er janvier 2022	1er avril 2022	1er juillet 2022	1er octobre 2022	1er janvier 2023	1er juillet 2023	1er janvier 2024	1er juillet 2024
Revenu fixe	33,00	**33,00**	**33,00**	**33,00**	**33,00**	**33,00**	**33,00**	**33,00**	**33,00**
- Valeurs à court terme	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
- Taux	11,00	10,50	10,00	9,50	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
- Crédit	21,00	21,50	22,00	22,50	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00
Actifs réels	22,75	**23,50**	**23,50**	**24,25**	**24,25**	**25,00**	**25,75**	**26,50**	**27,00**
- Infrastructures	10,75	11,50	11,50	12,25	12,25	13,00	13,75	14,50	15,00
- Immeubles	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Actions	44,25	**43,50**	**43,50**	**42,75**	**42,75**	**42,00**	**41,25**	**40,50**	**40,00**
- Marchés boursiers	29,25	27,50	27,50	25,75	25,75	25,00	24,25	23,50	23,00
- Placements privés	15,00	16,00	16,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00

Implantation de la réduction du poids cible des APS de taux

La Caisse a annoncé un plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit applicable à compter du 1er juillet 2021. Le PS Taux passera d'une durée de l'ordre de 8,5 à 10,0 années et le PS Crédit passera d'une durée de l'ordre de 6,5 à 10,0 années. Cet allongement s'effectuera graduellement en quatre étapes sur un horizon se terminant au plus tard le 1er juillet 2025. L'avancement de ces étapes dépend à la fois du niveau du taux d'intérêt des obligations américaines (taux US) 10 ans, du niveau du taux d'intérêt des obligations canadiennes 10 ans et du passage du temps.

Un comité à la Caisse sera responsable de suivre le plan de déploiement et de recommander au comité stratégie-exécution (CSE), pour approbation, l'exécution des transactions lors de l'atteinte des seuils. Ce comité pourra également recommander des changements au plan initial si l'environnement économique venait à changer de façon importante.

À chacune des étapes, la Caisse posera différentes actions en cohérence avec l'allongement de la durée. Conformément à ce plan, la durée cible visée dans les indices de référence respectifs des deux portefeuilles augmentera graduellement jusqu'à 10 ans.

En réaction à ce plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit, le poids cible des APS de taux sera modifié graduellement, en maintenant l'objectif que la durée de la catégorie Revenu fixe du portefeuille de référence du RREGOP (incluant les APS de taux) demeure similaire à celle de son passif actuariel. Lorsque l'allongement de la durée des PS Taux et Crédit sera entièrement effectué, le poids cible des APS de taux sera de 15 %.

Une séquence pour la réduction du poids cible des APS de taux, de 20 % à 15 %, a donc été élaborée. Cette séquence vise une réduction graduelle et ordonnée du poids cible des APS de taux, en fonction des étapes du plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit de la Caisse. Plus précisément, le poids cible des APS de taux sera réduit conformément au tableau ci-dessous le 1er jour du mois suivant le déclenchement de chacune des étapes du plan.

Les changements d'indices des PS Taux et Crédit devraient se faire au même moment. Cependant, si un écart important était observé entre les taux canadiens et américains, l'allongement du PS Taux pourrait se faire à un moment différent du PS Crédit. Puisque la majeure partie de l'allongement de la durée du portefeuille vient du PS Crédit, les déplacements des APS de taux sont ancrés sur le changement d'indice du PS Crédit.

Progression du plan d'allongement de la durée de la Caisse	**1er décembre 2021**	**1er janvier 2022**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Étape 4**
Superposition de taux d'intérêt	**20,00**	**18,75**	**17,50**	**16,25**	**15,00**
- APS de taux	20,00	18,75	17,50	16,25	15,00

À titre illustratif, en date de décembre 2021, les étapes du plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit sont les suivantes :

- La première étape s'est effectuée en septembre 2021, lorsque le taux US 10 ans a atteint 1,50 %.
- La deuxième étape serait effectuée lorsque le taux US 10 ans atteindra 1,85 % ou au plus tard le 1er juillet 2023, si le taux US 10 ans est supérieur à 1,25 % à cette date.
- La troisième étape serait effectuée lorsque le taux US 10 ans atteindra 2,20 % ou au plus tard le 1er juillet 2024, si le taux US 10 ans est supérieur à 1,25 % à cette date.
- La quatrième étape serait effectuée lorsque le taux US 10 ans atteindra 2,55 % ou au plus tard le 1er juillet 2025, si le taux US 10 ans est supérieur à 1,25 % à cette date.

B. AUTRES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT

La section 3.6 ci-dessous remplace celle prévue dans le texte de la politique de placement adopté par le Comité de retraite du RREGOP en janvier 2020.

3.6 Marges de manœuvre allouées pour la gestion active de la répartition de l'actif

La répartition effective de l'actif peut être différente de celle du portefeuille de référence cible, notamment à cause de la gestion active du fonds RREGOP. Ces écarts au portefeuille de référence doivent demeurer entre les marges de manœuvre dérogatoires présentées au tableau suivant. Ces marges de manœuvre s'appliquent également pendant la transition vers le portefeuille de référence à terme, sur les poids de référence prévus à ce calendrier.

Marges de manœuvre par portefeuille spécialisé

Portefeuilles spécialisés	Marges de manœuvre inférieures		Poids cibles	Marges de manœuvre supérieures	
	Dérogatoires	Explicatives		Explicatives	Dérogatoires
Revenu fixe	**-7 %**	**-5 %**	**33 %**	**+9 %**	**+12 %**
- Valeurs à court terme	-1 %	s.o.	1 %	+6 %	+8 %
- Taux	-5 %	-3 %	9 %	+8 %	+10 %
- Crédit	-6 %	-4 %	23 %	+4 %	+6 %
Actifs réels	**-7 %**	**-5 %**	**27 %**	**+5 %**	**+7 %**
- Infrastructures	-5 %	-4 %	15 %	+4 %	+5 %
- Immeubles	-5 %	-4 %	12 %	+4 %	+5 %
Actions	**-10 %**	**-8 %**	**40 %**	**+6 %**	**+8 %**
- Marchés boursiers	-9 %	-7 %	23 %	+4 %	+5 %
- Placements privés	-6 %	-5 %	17 %	+5 %	+6 %
Activités de rendement absolu	**0 %**	**s.o.**	**0 %**	**s.o.**	**+1 %**
- Répartition de l'actif	0 %	s.o.	0 %	s.o.	+1 %
Total			**100 %**		

Les marges de manœuvre allouées à la Caisse s'appliquent aux allocations au comptant, en produits dérivés (lorsque possible) et aux achats d'unités de portefeuilles spécialisés à l'intérieur des activités de répartition de l'actif. Nonobstant ce qui précède, seules les allocations au comptant seront considérées pour le suivi de la conformité sur les déviations permises pour le portefeuille spécialisé Valeurs à court terme. De plus, il n'est pas nécessaire de spécifier des marges de manœuvre pour les APS de taux, car ce produit ne fait pas l'objet d'une gestion active. Le portefeuille spécialisé Répartition de l'actif est utilisé par la Caisse pour effectuer la gestion active de la répartition d'actif. Indépendamment des instruments utilisés, les positions prises au sein de ce portefeuille spécialisé sont encadrées par sa politique d'investissement.

Semestriellement, la Caisse présente au Comité de retraite un certificat de conformité quant au respect de la politique de placement. Le suivi des marges de manœuvre par la Caisse pour les fins de conformité se fait sur les marges de manœuvre dérogatoires seulement. Lors d'une dérogation à cette politique, la Caisse informe le Comité de retraite dans les meilleurs délais. La Caisse fournit des explications, informe des actions ou mesures correctives qu'elle juge appropriées et présente le plan d'action qui a été adopté. Par la suite, le comité effectue un suivi périodique de ce plan d'action.

Des marges explicatives sont également suivies à la demande du Comité de placement, mais ne sont pas considérées par la Caisse pour les fins du certificat de conformité semestriel. Le dépassement d'une de ces marges n'entraîne aucune dérogation. Toutefois, à la demande du Comité de placement, la Caisse fournit les explications sur les raisons qui ont entraîné un tel dépassement.

À compter du 1er janvier 2022, la Caisse mettra en œuvre une gestion personnalisée des écarts de pondération des portefeuilles spécialisés moins liquides (Infrastructures, Immeubles et Placements privés). À compter de cette date, les poids réels des portefeuilles spécialisés moins liquides seront utilisés dans le calcul du rendement de l'indice de référence (au lieu du poids de référence). Aux fins de la gestion des écarts de pondération des portefeuilles spécialisés moins liquides, le Comité de retraite a la possibilité d'utiliser les contreparties liquides que la Caisse établit, révise et propose semestriellement, ou d'utiliser des contreparties de son choix. Le Comité choisit d'utiliser les contreparties proposées par la Caisse. Toutefois, le Comité peut, par résolution, prévoir d'autres contreparties, notamment lors de transitions vers un portefeuille de référence cible impliquant des changements aux poids d'un ou plusieurs portefeuilles spécialisés moins liquides.

RÉSOLUTION
Réunion du 1er décembre 2021

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Modifications à apporter au Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Résolution CR-RREGOP 55-21	ATTENDU QUE des projets de règlement visant à modifier le *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics***,** au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants*, au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants*, au *Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec* et au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges* ont été présentés au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors de sa réunion du 1er décembre 2021; ATTENDU QUE ces projets de règlement présentent une mise à jour de la référence à la norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA); ATTENDU QUE ces projets de règlement modifient également certaines hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur actuarielle des droits accumulés au titre de ces régimes de retraite et la réduction attribuable au partage et à la cession de droits entre conjoints, notamment l'hypothèse de proportion homme-femme, l'hypothèse d'indexation partielle et l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès; ATTENDU QUE ces modifications s'inscrivent dans la foulée des modifications proposées par Retraite Québec aux hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs des valeurs actuarielles, dont celles calculées lors de partage du régime de retraite entre conjoints qui se séparent, à la plupart des régimes de retraite qu'elle administre; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des

RÉSOLUTION
Réunion du 1er décembre 2021

	modifications réglementaires sont apportées au Régime de retraite des enseignants (RRE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), de même qu'au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) ainsi qu'au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN); ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlement substantiellement conformes à ceux annexés à la présente résolution; • renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
Le 8 décembre 2021

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 134, par. 14.4° et 14.6°)

1. L'article 7 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 7) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « la somme de 30% de celle établie pour un homme et de 70% de celle établie pour une femme » par « la somme de 25% de celle établie pour un homme et de 75% de celle établie pour une femme »;

4° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du troisième alinéa, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	**Ajout au résultat de la formule IR – 3%**	**Taux d'indexation ajusté**	**Ajout au résultat de la formule 50% IR, min. IR – 3%**	**Taux d'indexation ajusté**
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

5° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès :

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	65%	60%
60-64 ans	65%	55%
65-69 ans	60%	50%
70-74 ans	60%	40%
75-79 ans	60%	30%
80-84 ans	60%	20%
85-89 ans	50%	10%
90-109 ans	40%	5%
110 ans	0%	0%

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants

Loi sur le régime de retraite des enseignants
(chapitre R-11, a. 73, par. 9.3° et 9.5°)

1. L'article 8 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants (chapitre R-11, r. 2) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du troisième alinéa, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR – 3%	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50% IR, min. IR – 3%	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

4° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès:

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	70%	60%
60-64 ans	70%	55%
65-69 ans	70%	50%

70-74 ans	70%	40%
75-79 ans	70%	30%
80-84 ans	70%	20%
85-89 ans	60%	10%
90-109 ans	50%	5%
110 ans	0%	0%

»;

5° par le remplacement des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 7° du troisième alinéa par les suivants :

« *a*) le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 1 an;

b) le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 6 ans. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires
(chapitre R-12, a. 109, par. 8.4° et 8.6°)

1. L'article 8 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12, r. 2) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du troisième alinéa, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	Ajout au résultat de la formule IR – 3%	Taux d'indexation ajusté	Ajout au résultat de la formule 50% IR, min. IR – 3%	Taux d'indexation ajusté
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

4° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès:

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	65%	60%

60-64 ans	65%	55%
65-69 ans	65%	50%
70-74 ans	65%	40%
75-79 ans	65%	30%
80-84 ans	65%	20%
85-89 ans	55%	10%
90-109 ans	40%	5%
110 ans	0%	0%

»;

5° par le remplacement des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 7° du troisième alinéa par les suivants :

« *a*) le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 1 an;

b) le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 6 ans. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants
(chapitre R-9.1, a. 41.8, par. 3° et 5°)

1. L'article 7 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants (chapitre R-9.1, r. 2) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « la somme de 75% de celle établie pour un homme et de 25% de celle établie pour une femme » par « la somme de 50% de celle établie pour un homme et de 50% de celle établie pour une femme »;

4° par le remplacement, dans le paragraphe 3° du troisième alinéa, du tableau par le suivant :

«

Niveau d'inflation	**Ajout au résultat de la formule IR – 3%**	**Taux d'indexation ajusté**	**Ajout au résultat de la formule 50% IR, min. IR – 3%**	**Taux d'indexation ajusté**
0	0,00	0,00	0,20	0,20
0,5	0,00	0,00	0,10	0,35
1,0	0,00	0,00	0,05	0,55
1,5	0,05	0,05	0,00	0,75
2,0	0,10	0,10	0,00	1,00
2,5	0,20	0,20	0,00	1,25
3,0	0,40	0,40	0,00	1,50
3,5	0,20	0,70	0,00	1,75
4,0	0,10	1,10	0,00	2,00
4,5	0,05	1,55	0,00	2,25

»;

5° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès:

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	70%	60%
60-64 ans	70%	55%
65-69 ans	70%	50%
70-74 ans	70%	40%
75-79 ans	70%	30%
80-84 ans	70%	20%
85-89 ans	60%	10%
90-109 ans	50%	5%
110 ans	0%	0%

»;

6° par le remplacement des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 7° du troisième alinéa par les suivants :

« *a*) le conjoint de sexe masculin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 1 an;

b) le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 6 ans. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Modifications au Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, a. 10.2)

1. L'article 6 de l'Annexe du Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (chapitre R-10, r. 8) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès:

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	65%	60%
60-64 ans	65%	55%
65-69 ans	60%	50%
70-74 ans	60%	40%
75-79 ans	60%	30%
80-84 ans	60%	20%
85-89 ans	50%	10%
90-109 ans	40%	5%
110 ans	0%	0%

».

2. La présente décision entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10; 1990, chapitre 5, a. 52)

Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives (2018, chapitre 4, a. 73 et 75)

1. L'article 6 du Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (chapitre R-10, r. 7.1) est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 3800 » par « 3500 »;

2° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , en vigueur depuis le 1er février 2005 et périodiquement révisées »;

3° par le remplacement du paragraphe 6° du troisième alinéa par le suivant :

« 6° la proportion des personnes ayant un conjoint au décès:

Âge	Homme	Femme
18-59 ans	70%	60%
60-64 ans	70%	55%
65-69 ans	70%	50%
70-74 ans	70%	40%
75-79 ans	65%	25%
80-84 ans	60%	15%
85-89 ans	55%	10%
90-109 ans	40%	5%
110 ans	0%	0%

»;

4° par le remplacement du sous-paragraphe *b* du paragraphe 7° du troisième alinéa par le suivant :

« *b*) le conjoint de sexe féminin du bénéficiaire est présumé être son cadet de 5 ans. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit de quatre

mois la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

RÉSOLUTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
6 octobre 2023

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat

7.2a Détermination des conditions et modalités de l'augmentation des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur

Résolution CR-RREGOP 55-23	ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur, produite par Retraite Québec, fait état d'un surplus; ATTENDU QUE l'article 18 de la *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public* (L.Q. 2023, c.6) (Loi 6), sanctionnée le 6 avril 2023, prévoit que les crédits de rente obtenus en vertu des articles 86, 100, 104, 113 et 115.5.1 de la Loi sur le RREGOP (RLRQ, c. R-10) (crédits de rente rachat) sont augmentés au 1er janvier 2021 en utilisant la somme de 28 031 100$, selon les conditions et modalités déterminées par le Comité de retraite du RREGOP, après consultation du Comité de retraite du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et cette augmentation ne s'applique qu'à la partie des crédits de rente dont le paiement provient des sommes payées par des personnes employées pour les crédits de rente; ATTENDU QUE les crédits de rente rachat visés par l'augmentation incluent ceux acquis au RREGOP par des participants ou prestataires du RRPE, dont ceux du Régime de retraite de l'administration supérieure; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat fait les recommandations suivantes concernant les conditions et modalités de l'augmentation des crédits de rente rachat : • Que l'augmentation des crédits de rente rachat corresponde à l'indexation annuelle après la retraite au taux de l'augmentation de l'indice des rentes déterminé par l'article 119 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9); • Que l'indexation des crédits de rente rachat débute à la plus tardive des dates entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier qui suit la mise en paiement de la rente de retraite, même si le participant a choisi de différer la mise en paiement de son crédit de rente rachat; • Que la première indexation qui suit la mise en paiement de la rente soit complète, c'est-à-dire sans être ajustée proportionnellement au nombre de jours pour lesquels la personne a reçu ou aurait reçu un crédit de rente par rapport au nombre total de jours dans cette année. ATTENDU QUE, conformément aux articles 151 de la Loi sur le RREGOP et 18 de la Loi 6, les sommes dues correspondant à l'augmentation des crédits de rente rachat portent intérêt à compter du soixante et unième jour suivant la plus tardive des dates entre la date de la résolution et la date où l'augmentation est due, et ce, jusqu'à la date du versement; ATTENDU QUE le Comité de retraite du RRPE a été consulté lors de sa réunion du 27 septembre 2023 concernant la détermination des conditions et modalités de l'augmentation des crédits de rente rachat; IL EST RÉSOLU QUE les crédits de rente obtenus en vertu des articles 86, 100, 104, 113 et 115.5.1 de la *Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics*, soient augmentés au 1er janvier 2021 en utilisant la somme de 28 031 100 $ selon les conditions et modalités suivantes : • Que l'augmentation des crédits de rente rachat corresponde à l'indexation annuelle après la retraite au taux de l'augmentation de l'indice des rentes

RÉSOLUTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
6 octobre 2023

	déterminé par l'article 119 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9); • Que l'indexation des crédits de rente rachat débute à la plus tardive des dates entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier qui suit la mise en paiement de la rente de retraite, même si le participant a choisi de différer la mise en paiement de son crédit de rente rachat; • Que la première indexation qui suit la mise en paiement de la rente soit complète, c'est-à-dire sans être ajustée proportionnellement au nombre de jours pour lesquels la personne a reçu ou aurait reçu un crédit de rente par rapport au nombre total de jours dans cette année.

Le secrétaire,

[redacted]

Andréas Brandl
6 octobre 2023

RÉSOLUTION
Réunion du 4 décembre 2019

4. Gestion des fonds

4.2 Modifications à la politique de placement et refonte du texte de politique de placement du RREGOP

Résolution CR-RREGOP 57-19	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP); ATTENDU QUE la politique de placement définit le portefeuille de référence cible du fonds du RREGOP, qui devrait être atteint le 1er janvier 2023, ainsi qu'un calendrier d'implantation pour atteindre ce portefeuille de référence cible; ATTENDU QUE ce calendrier d'implantation prévoit que les poids des portefeuilles spécialisés (PS) Immeubles et Placements privés seront augmentés de 0,5 % au 1er janvier 2020; ATTENDU QUE la CDPQ a informé ses déposants qu'au 1er janvier 2020 : • Il ne sera pas possible d'augmenter le poids cible du PS Immeubles; • Il sera possible d'augmenter le poids cible du PS Placements privés de 1,0 %; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande de modifier le calendrier d'implantation afin : • De reporter de six mois l'augmentation de 0,5 % du poids du PS Immeubles prévue le 1er janvier 2020, tel que demandé par la CDPQ; • D'augmenter de 1,0 % le poids du PS Placements privés au 1er janvier 2020, ce qui permet de devancer de six mois l'atteinte du poids cible de ce PS; ATTENDU QUE la politique de placement définit les marges de manœuvre minimales et maximales allouées à la CDPQ aux fins de la gestion active de la répartition de l'actif; ATTENDU QU'à la suite d'une revue de ces marges de manœuvre, le Comité de placement recommande : • De prévoir des marges de manœuvre explicatives. Le dépassement de l'une de ces marges déclencherait une demande d'information à la CDPQ, mais n'entrainerait aucune dérogation à la politique de placement;

	• D'apporter des ajustements aux marges de manœuvre dérogatoires. Le dépassement de l'une de ces marges entrainerait une dérogation à la politique de placement. ATTENDU QUE l'énoncé de politique de placement applicable actuellement pour le fonds du RREGOP est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et qu'il est prévu que cet énoncé soit révisé au moins une fois à tous les quatre ans; ATTENDU QUE le Comité de placement a préparé un nouvel énoncé de politique de placement du RREGOP; ATTENDU QUE la Caisse est en accord avec ce nouvel énoncé de politique de placement; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'adopter ce nouvel énoncé de politique de placement, pour entrer en vigueur au 1er janvier 2020; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP. Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'énoncé de politique de placement du RREGOP, annexé à la présente.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Québec, le 4 décembre 2019

RÉSOLUTION
Réunion du 4 décembre 2019

9. Divers

9.6 Recommandation pour la nomination d'une présidente

Résolution CR-RREGOP 60-19	ATTENDU QUE l'article 164 dernier alinéa de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le président du Comité est nommé par le gouvernement pour un mandat n'excédant pas trois ans, et ce, après consultation des membres du Comité de retraite. Il doit être indépendant; ATTENDU QUE M. Gilles Giguère a été nommé de nouveau président du Comité de retraite pour un mandat de trois ans le 21 décembre 2016 par le décret 1097-2016, à la suite de la recommandation à cet effet apparaissant à la résolution CR-RREGOP 40-16 et que ce mandat viendra à échéance le 20 décembre 2019; ATTENDU QUE M. Gilles Giguère a informé les membres qu'il ne souhaitait pas demander le renouvellement de son mandat et qu'il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement; ATTENDU QU'un consensus a été établi afin de recommander la candidature de M^{me} Johanne Goulet à titre de présidente du Comité de retraite pour un mandat de trois ans; IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander la nomination de M^{me} Johanne Goulet comme présidente du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour un mandat de trois ans.

La secrétaire,

[redacted]

Kathleen Bécotte
Québec, le 4 décembre 2019

Réunion du Comité de placement RREGOP du
8 novembre 2021, 8 h 30
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Guillaume Barrette
M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
M. Sébastien Routhier

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateur

Mme Johanne Goulet — Comité de retraite RREGOP

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2021

Les faits saillants sont acceptés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Il n'y a pas de suivi particulier depuis la dernière rencontre.

8 h 40 Accueil des représentants de la CDPQ : *M. Edmond Assal*
Mme Jessy Hayem

4. PRÉSENTATION DE LA CDPQ : PROPOSITION DE CALENDRIERS DE TRANSITION

Un représentant de la CDPQ présente le document « Calendrier de transition » qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute en résumant les hypothèses utilisées par la CDPQ dans l'établissement des calendriers de transition :

[redacted]

9 h 05 Départ des représentants de la CDPQ

5. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES CALENDRIERS DE TRANSITION PROPOSÉS PAR LA CDPQ

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]

6. PROCHAINES ÉTAPES POUR LES AJUSTEMENTS À APPORTER AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU RREGOP

Les membres demandent à Retraite Québec de préparer une proposition de modification à la politique de placement, et de la présenter lors de la réunion du Comité de placement du 18 novembre. La recommandation du Comité de placement pour la modification à la politique de placement du RREGOP pourra être ensuite présentée au Comité de retraite, lors de sa réunion du 1er décembre.

7. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : COMPARAISON DU FONDS RREGOP AVEC D'AUTRES GRANDES CAISSES DE RETRAITE CANADIENNES

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Comparaison des fonds RREGOP et RRPE avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes ». Il débute en précisant que ces travaux ont été faits à l'aide des rapports publics rendus disponibles par les différentes caisses de retraite.

Le document compare le RREGOP et le RRPE à d'autres régimes canadiens en Ontario (OTPP, OMERS, HOOPP, OPSEUPP et OPSPP), en Alberta (APSPP) et en Colombie-Britannique (BCTPP et BCMPP). Les régimes canadiens ont été choisis parce qu'ils partagent des caractéristiques communes avec les régimes québécois.

La comparaison effectuée permet de dégager les éléments suivants à propos du RREGOP :

- Sa maturité est comparable à celle des autres régimes comparés;
- Son rendement des 10 dernières année le place en milieu de peloton, mais sa volatilité a été plus faible que celle des autres régimes canadiens;
- Il y a, en général, une importante disparité entre les pairs canadiens en ce qui a trait à l'allocation aux actifs de croissance dans le portefeuille cible à terme. Le RREGOP est parmi ceux avec le plus bas total.

Il est ensuite question du traitement des enjeux ESG par les pairs canadiens. Étant donné que ces enjeux sont relativement nouveaux, il y a un manque d'homogénéité dans les manières de faire, ce qui rend les comparaisons difficiles. Toutes les caisses de retraite analysées ont une politique d'investissement durable. Cependant, elles n'ont pas toutes des objectifs mesurables de réduction d'empreinte carbone. Et si elles en ont, les objectifs ne sont pas toujours sur les mêmes bases (émissions absolues, intensité selon la valeur, intensité selon le revenu, etc.). Il termine en mentionnant la mise en place du Maple 8, qui regroupe les 8 plus grands gestionnaires d'actif en régime

de retraite du Canada. Ce regroupement vise à améliorer l'uniformisation des pratiques ESG.

Le Comité demande à ce qu'un suivi de ces enjeux soit effectué au cours des prochaines années.

Un membre rappelle qu'il souhaite que Retraite Québec soit en mesure de discuter avec des représentants des régimes comparés, au sujet de leur stratégie de construction de portefeuille. Le représentant de Retraite Québec répond que Retraite Québec a déjà approché la CDPQ pour bénéficier de ses contacts. Il en est ressorti que la CDPQ n'a pas de personne contact qu'elle pourrait référer à Retraite Québec. La prochaine étape serait de demander au Comité de retraite s'il est d'accord pour que Retraite Québec échange de l'information non publique avec des gestionnaires d'autres régimes de retraite.

En réponse à une question, un représentant de Retraite Québec mentionne que PSP n'est pas présent dans l'analyse parce que leur exercice financier ne se termine pas au 31 décembre, contrairement aux autres régimes, ce qui rend plus difficile la comparaison entre leur actif et celui des autres régimes de retraite. De plus, leur rapport annuel n'est publié qu'à la fin du mois de septembre, rendant impossible la comparaison si la présentation s'effectue avant la mi-octobre. Un conseiller expert répond qu'on pourrait tout de même inclure PSP dans certains tableaux, notamment sur la répartition de l'actif de leur portefeuille de référence.

8. PROCHAINES RÉUNIONS

- Jeudi 18 novembre
- Mercredi 15 décembre

Lors de la rencontre du 18 novembre, les membres conviennent de discuter du format qui sera privilégié (présentiel, en vidéoconférence ou mixte) pour les rencontres de l'année 2022.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (10H00)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 3 avril 2020, 9 h 30, à Québec
Par téléphone et vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- Mme Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE
- Mme Marie Gendron

Experts externes
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després-Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

M. Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2020

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

9 h 40 Accueil des représentants de la CDPQ — *Mme Amélie Dion, M. Jacques Demers*

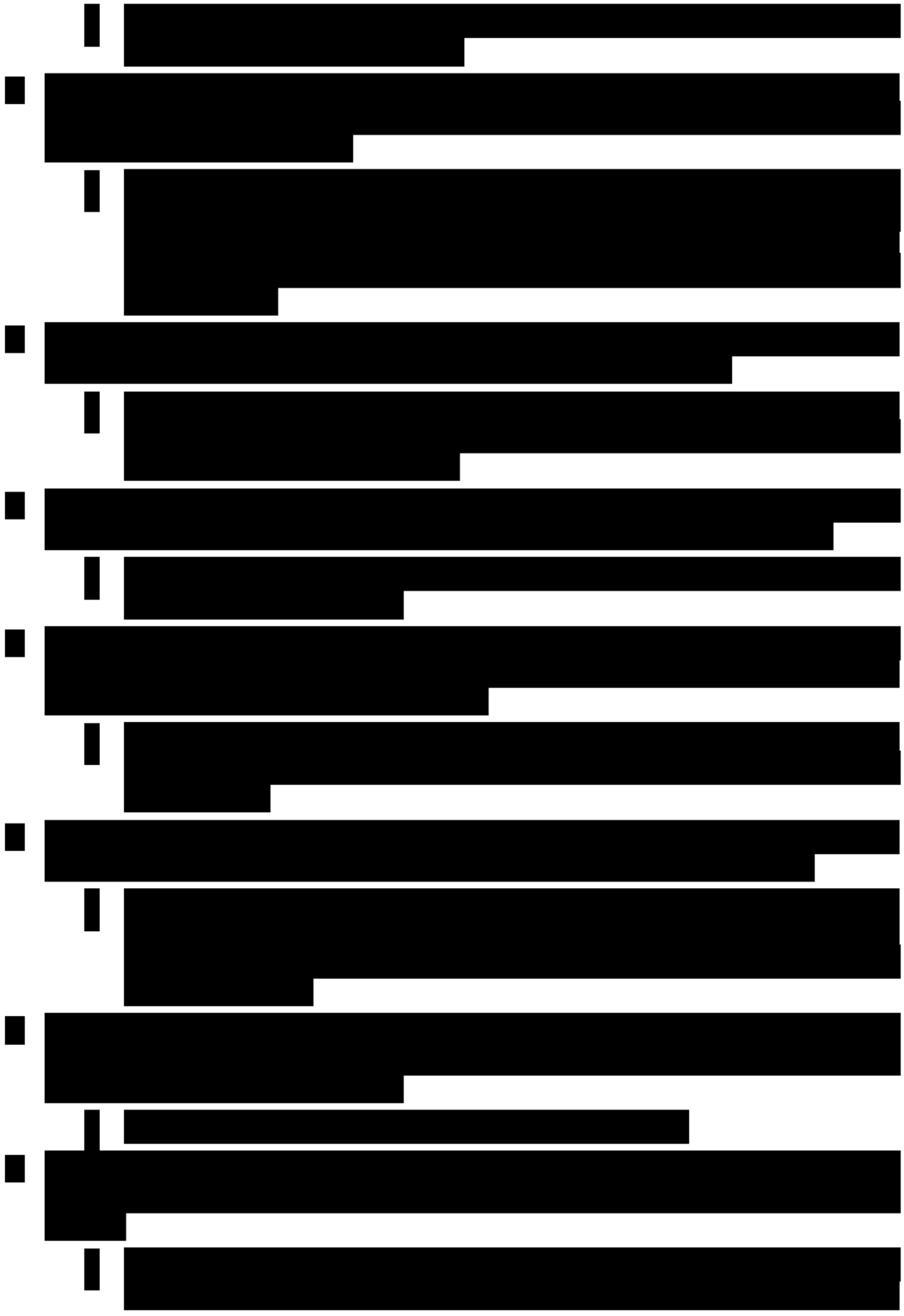
3. PRÉSENTATION DE LA CPDQ : GESTION DU PORTEFEUILLE DE LA CDPQ PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE

[redacted]

[redacted]

Un représentant de la CDPQ termine en proposant aux membres du Comité une période de questions/réponses :

[redacted]



Les représentants de la CDPQ terminent en mentionnant que la CDPQ prévoit un autre appel de M. Charles Émond aux déposants pour faire un suivi de la situation actuelle. Cet appel devrait avoir lieu après le congé pascal.

10 h 40 Départ des représentants de la CDPQ

4. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES PAR LA CDPQ

Les membres réitèrent qu'ils souhaitent avoir plus d'informations par rapport aux résultats de l'APS de taux. Ils se questionnent à savoir s'il est nécessaire de faire une demande officielle à la CDPQ. Un représentant de Retraite Québec rappelle qu'une revue de la position du RREGOP et du RRPE dans l'APS de taux sera faite à la réunion du 14 avril. Il demandera à la CDPQ de présenter à cette réunion les résultats de l'APS de taux depuis le début de l'année 2020.

Un membre du Comité aimerait également savoir si, avec la situation actuelle, l'exposition du RREGOP à l'APS de taux a augmenté ou diminué? Un représentant de Retraite Québec répond qu'il n'y a pas de gestion active faite pour le poids de l'APS de taux. Son exposition demeure toujours à la cible.

Un membre du Comité aimerait avoir l'appréciation du conseiller-expert sur les résultats des portefeuilles de la CDPQ. Le conseiller-expert répond que, mis à part le PS Infrastructures, il n'y a pas beaucoup de surprises. Il ajoute que pour le PS Infrastructures, l'effet de devise a surement eu un effet à la hausse important sur son rendement.

Les membres du Comité se questionnent finalement sur le rendement auquel on peut s'attendre pour l'APS de taux. Un représentant de Retraite Québec répond que février a généré un rendement important (environ 1,1 %) compte tenu de la diminution des taux obligataires durant ce mois. Il ajoute que le rendement sera également positif pour le mois de mars compte tenu des baisses des taux obligataires américains. Au total, on pourrait s'attendre à un rendement de l'ordre de 1,5 % à 2,0 % au RREGOP et de 1,0 % à 1,5 % au RRPE en date du 31 mars 2020. L'écart de rendement entre le RREGOP et le RRPE s'explique par la différence d'exposition à l'APS de taux pour les deux fonds.

5. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

5.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Conjointe – Mardi 14 avril, par téléphone
- Conjointe – Lundi 27 avril en après-midi, par téléphone
- Conjointe – Mercredi 20 mai, à Montréal si possible, sinon par téléphone

6. LEVÉE DE LA SÉANCE (11H10)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *ARK (équipe Immeubles et équipe Gestions des risques)*
- *Précisions de répartition de l'actif pour le portefeuille global CDPQ vs décision pour chacun des déposants dans le contexte où les portefeuilles de références sont différents. (équipe RA)*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 14 avril 2020, 9 h 30, à Québec
Par téléphone et vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- Mme Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE
- Mme Marie Gendron

Experts externes
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després-Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

M. Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. MANDAT DU CONSEILLER EXPERT POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Huis clos

10 h 00 Accueil du conseiller expert d'Aon

3. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 3 AVRIL 2020

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

4. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait état des suivis qui seront à faire auprès de la CDPQ au cours de la présente réunion.

5. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : SUIVI DE L'APS DE TAUX

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Suivi semestriel APS de taux » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le premier graphique présente le rendement réalisé par l'APS de taux comparativement à l'indice S&P 500 et à un indice high-yield. Ce graphique permet de déterminer si l'APS de taux répond bien à son objectif de protection en cas de crise de marché.



10 h 15 Pause et accueil des représentants de la CDPQ

M. Steve Bossé
Mme Amélie Dion
M. Jacques Demers
Mme Nathalie Gabba

10 h 25 Reprise des travaux

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 COÛTS DE GESTION DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Évolution des coûts du portefeuille global de la Caisse » qui a été préalablement transmis aux membres. Le représentant débute en mentionnant que le document a été réalisé avant la crise actuelle, en date du 31 décembre 2019.

Un membre du Comité demande si la crise actuelle fera en sorte d'augmenter ou de diminuer les coûts de gestion. Un représentant de la CDPQ répond qu'en dollars, il y aura certainement une diminution étant donné la réduction des coûts d'opération, notamment une baisse des frais de déplacement. Cependant, comme le rendement est négatif, l'effet en termes de points centésimaux n'est pas clair pour l'instant.

Le représentant de la CDPQ poursuit en faisant état des coûts de gestion annuels. Pour 2019, les frais totaux se sont élevés à 757 M$, soit 23 p.c. Plus précisément, les charges d'exploitation se sont élevées à 630 M$ (+8 % par rapport à 2018) alors que les frais externes se sont élevés à 127 M$ (comparativement à 95 M$ pour 2018). Le représentant ajoute que l'importante augmentation des frais externes est principalement due à la bonne performance des marchés en croissance.

Un membre du Comité demande si on peut s'attendre à une stabilisation, voire une diminution éventuelle des coûts dans le futur. Un représentant de la CDPQ répond que ça ne sera pas possible en termes de dollars, mais que ça le sera en points centésimaux au cours des prochaines années.

Un membre du comité se questionne également sur l'augmentation de 8 % des charges d'exploitation. Comment ce 8 % s'explique-t-il? Un représentant de la CDPQ répond que la majeure partie de cette augmentation est causée par l'augmentation de la masse salariale.

Le représentant de la CDPQ poursuit en faisant état des coûts pour le PS Placements privés. Ce PS est celui qui a vu ses charges d'exploitation augmenter le plus entre 2014 et 2019. Le représentant ajoute que 73 % de ces charges sont liées au portefeuille de placements privés hors Québec et que l'augmentation est principalement causée par l'internalisation de la gestion de ce portefeuille. Il affirme que cette augmentation des charges d'exploitation (coûts internes) est plus que compensée par la diminution des frais payés aux fonds externes. Ainsi, les coûts totaux des placements privés hors Québec sont passés de 292 p.c. en 2014 à 233 p.c. en 2018.

Le représentant de la CDPQ poursuit en comparant les frais de gestion de la CDPQ avec ceux de pairs canadiens et internationaux. Pour l'année la plus récente disponible, soit 2018, la CDPQ (37,6 p.c.) se compare très avantageusement par rapport à ses pairs canadiens (52,0 p.c.) et internationaux (49,5 p.c.).

Un membre du Comité demande si la liste des pairs utilisée par l'étude C.E.M. sera fournie. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative.

Le représentant de la CDPQ termine en parlant de la gouvernance des coûts. Il mentionne que la CDPQ opte pour une approche d'efficacité, d'efficience et d'économie. En ce sens, des méthodes Agiles ont été utilisées par la CDPQ avec comme objectif de simplifier leurs activités et de dégager 90 000 heures. Les travaux effectués ont permis de libérer 97 000 heures sur 2 ans, ce qui dépasse largement l'objectif établi.

Le conseiller expert demande si les heures rendues disponibles sont le résultat d'une diminution d'embauche ou si elles ont été réinvesties sur des activités à valeur ajoutée. Un représentant de la CDPQ répond qu'il s'agit de la 2e option.

Un membre du Comité se questionne sur la simplification des documents supportant les thèses d'investissement, qui a permis de libérer 10 000 heures. Il veut s'assurer que cette simplification n'aura pas pour effet que la CDPQ « coupe les coins ronds ». Un représentant de la CDPQ explique que la simplification correspond à une standardisation du document utilisé pour supporter les thèses d'investissement. Il assure que les « coins ne seront pas coupés ronds ».

Le représentant de la CDPQ conclut en mentionnant que l'augmentation des coûts de gestion en points centésimaux est très faible, voire nulle, et que la CDPQ a toujours un avantage compétitif par rapport à ses pairs canadiens et internationaux selon les résultats de l'étude C.E.M.

Un membre du Comité propose finalement aux représentants de la CDPQ d'ajouter une section qui préciserait les augmentations et diminutions de coûts de gestion par rapport aux années précédentes. Un représentant de la CDPQ répond qu'il a pris en note cette proposition.

11 h 10 Départ des représentants de la CDPQ — *M. Steve Bossé, Mme Nathalie Gabba*

11 h 10 Accueil des représentants de la CDPQ — *M. Mathieu Provost, M. Dominic Rioux*

6.2 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Un représentant de la CDPQ présente le document « Suivi semestriel des plans d'allongement de la durée » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le représentant débute en faisant le suivi semestriel des plans d'allongement de la durée. Il rappelle que les taux obligataires américains 10 ans ont baissé de manière importante depuis le début de l'année, passant de 1,90 % à 0,54 % (en date de la réunion, ces taux sont à 0,74 %). Il rappelle également que le taux directeur de la Fed a été diminué et se trouve présentement dans la fourchette 0 - 0,25 %. De ce fait, l'APS de taux a généré un rendement d'environ 13 % dans les trois premiers mois de l'année 2020.

Il poursuit en mentionnant que la CDPQ utilise maintenant un nouvel indicateur de suivi pour l'APS de taux, en plus des trois indices déjà utilisés. Il s'agit de l'indice *CBOE 10-year Treasury Note Volatility Futures Index*. Cet indice suit l'évolution de la volatilité des contrats à terme américains. La valeur moyenne de l'indice au cours de la période 2015 à 2019 est de près de 5. Au plus élevé de la crise de 2008, l'indice a atteint environ 15. Au 19 mars 2019, l'indice était à 16,4.

Un membre du Comité souhaite connaître la valeur actuelle de l'indice comparativement au sommet de 16,4, atteint le 19 mars 2020. Un représentant de la CDPQ répond qu'il est présentement à environ 7.

Le représentant de la CDPQ indique que les « Fed Watchers » n'anticipent aucune hausse ou baisse des taux d'ici la fin de l'année 2020. Pour ce qui est de la CDPQ, elle

prévoit un taux obligataire 10 ans entre 1,25 % et 1,50 % en 2021 et un taux directeur à 0 % pour plusieurs années.

Un membre du Comité demande si la CDPQ étudie des scénarios avec un taux directeur négatif aux États-Unis. Un représentant de la CDPQ répond que ce scénario est jugé peu probable par la CDPQ.

Un représentant de Retraite Québec demande si la CDPQ étudie des scénarios où les taux obligataires augmentent à environ 2,0 % - 2,5 %. Un représentant de la CDPQ répond que ce scénario est également jugé peu probable, étant donné les analyses fondamentales effectuées. Il ajoute cependant qu'une éventuelle pression inflationniste plus importante que prévu pourrait faire augmenter les taux obligataires.

Un membre du Comité mentionne qu'il serait pertinent d'avoir le rendement attendu 5 ans pour l'APS de taux étant donné que le RREGOP et le RRPE sont présentement en déploiement.

Le représentant de la CDPQ poursuit en mentionnant que :

- L'APS de taux reste le meilleur outil d'allongement de la durée comparativement à l'exposition capitalisée ;
- Les *Futures US* sont toujours le meilleur sous-jacent pour l'APS de taux, comparativement aux *Swaps*.





Les membres du Comité mentionnent qu'ils souhaitent obtenir les résultats de l'analyse d'ici le mois de juin afin de ne pas retarder le déploiement futur si l'analyse conclut qu'il est opportun de le poursuivre. Un représentant de la CDPQ répond que le mois de juin est la cible. Un représentant de Retraite Québec demande s'il est possible d'obtenir certains résultats avant le début juin, compte tenu de l'horaire des comités avant la saison estivale. Un représentant de la CDPQ répond qu'il sera possible d'avoir le rendement espéré à long terme de l'APS de taux à la fin mai.

Un membre du Comité se questionne sur le rendement prévu pour l'APS de taux avec le modèle présentement utilisé ainsi que sa sensibilité. Un représentant de la CDPQ répond la chose suivante :

- Pour un taux directeur à 0,5 % et une cible des taux obligataires américains 10 ans à 3 %, le modèle génère un rendement de -0,5 % ;

- Pour un taux directeur à 0,5 % et une cible des taux obligataires américains 10 ans à 2,5 %, le modèle génère un rendement de 0,0 % ;
- Pour un taux directeur à 0,5 % et une cible des taux obligataires américains 10 ans à 2 %, le modèle génère un rendement supérieur à 0.

Il ajoute cependant que d'autres facteurs peuvent avoir un impact, tel que la pente à l'équilibre.

12 h 15 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ — *M. Mathieu Provost, M. Dominic Rioux*

13 h 00 Reprise des travaux et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Éric Fontaine, M. Sylvain Fortier, Mme Christine Filgiano, Mme Nathalie Paladitcheff*

6.3 GESTION DU PS IMMEUBLES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Revue du portefeuille Immeubles » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

[redacted]

14 h 35 Départ des représentants de la CDPQ

M. Éric Fontaine
M. Sylvain Fortier
Mme Christine Filgiano
Mme Nathalie Paladitcheff

6.4 Poids de référence des PS moins liquides au 1er juillet 2020

Le représentant de la CDPQ mentionne que la CDPQ n'a pas encore publié officiellement sa décision concernant la hausse des pondérations de référence des PS moins liquides au 1er juillet 2020. Le contexte est particulier cette année, car les marchés sont très volatils.

[redacted]

6.5 Gestion de la CDPQ pendant la période de crise

Le représentant de la CDPQ informe les membres de la gestion de la CDPQ pendant la période de crise. Les principaux points qui ressortent sont les suivants :

[redacted]

[redacted]

6.6 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un membre demande si la première livraison du REM sera retardée, étant donné que les travaux sont actuellement suspendus. Le représentant de la CDPQ répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Toutefois, il semble que le premier ministre souhaite reprendre les activités de construction assez rapidement.

15 h 00 Pause et départ des représentants de la CDPQ — *Mme Amélie Dion, M. Jacques Demers*

15 h 05 Reprise des travaux

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

7.1 COÛTS DE GESTION DE LA CDPQ

[redacted] Les membres souhaitent que Retraite Québec demande à la CDPQ d'avoir les coûts économiques pour les PS Immeubles, Infrastructures et Placements privés.

7.2 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

[redacted]

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

[redacted]

7.3 Gestion de la CDPQ pendant la période de crise

Cet élément de discussion a été traité au point 7.6.

7.4 Gestion du PS Immeubles

Les membres souhaitent que les rendements par catégorie d'immeubles soient présentés la prochaine fois.

7.5 Poids de référence des PS moins liquides au 1er juillet 2020

[redacted]

7.6 Autres informations de la CDPQ

[redacted]

8. Informations de Retraite Québec

8.1 Prochaines réunions

- Conjointe – Lundi 27 avril en après-midi, par téléphone

- Conjointe – Lundi 11 mai en avant-midi, par téléphone
- Conjointe – Mercredi 20 mai, à Montréal si possible, sinon par téléphone
- Conjointe – Lundi 15 juin, lieu à déterminer

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- Cette activité est annulée : Séminaire sur la gestion des caisses de retraite offert par IFEBP, à Montréal (28 mai 2020 au Centre Mont-Royal)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H00)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Précisions de répartition de l'actif pour le portefeuille global CDPQ vs décision pour chacun des déposants dans le contexte où les portefeuilles de références sont différents. (équipe RA)*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 11 mai 2020, 9 h 30, à Québec
Par téléphone et vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- M^me^ Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE
- M^me^ Marie Gendron

Experts externes
[redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després-Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

M. Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2020

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

9 h 45 Accueil des représentants de la CDPQ — *Mme Amélie Dion, M. Jacques Demers*

3. PRÉSENTATION DE LA CPDQ : GESTION DU PORTEFEUILLE DE LA CDPQ PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE

Un représentant de la CDPQ débute en faisant le point sur le mode d'échange d'informations avec les comités de placement, en lien avec les informations confidentielles qui ont été divulguées par des médias. Il précise qu'il n'y a pas eu de bris de confiance, mais que la CDPQ essaie de tirer les bonnes leçons de cette situation.

Après discussion, il est convenu d'apporter certains ajustements au mode d'échange d'informations. Notamment, lorsque des chiffres confidentiels sont divulgués par la CDPQ, les résumés (faits saillants) des réunions feront état des ordres de grandeur, plutôt que de chiffres très précis. De plus, les chiffres communiqués aux comités de placement continueront d'être présentés verbalement aux comités de retraite.

Le représentant de la CDPQ poursuit avec la gestion du portefeuille de la CDPQ pendant la période de crise. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

[redacted]

4. PROCHAINE RÉUNION

- Conjointe – Mercredi 20 mai
- Conjointe – Lundi 15 juin

Il n'y aura pas de réunion entre le 20 mai et le 15 juin, à moins qu'un évènement le requière. De plus, les membres conviennent de déterminer, lors de la réunion du 15 juin, comment ils souhaitent fonctionner durant l'été. Une rencontre pour faire le point sur la gestion de la crise par la CDPQ pourrait être ajoutée. Le représentant de la CDPQ

prévient que les résultats au 30 juin sortiront à la mi-août. Donc si une rencontre supplémentaire devait avoir lieu entre le 30 juin et la mi-août, les rendements semestriels ne seront pas disponibles.

10 h 40 Départ des représentants de la CDPQ

5. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES PAR LA CDPQ

[redacted]

6. AJUSTEMENTS AUX CALENDRIERS D'IMPLANTATION DES PORTEFEUILLES DE RÉFÉRENCE DU RREGOP ET DU RRPE AU 1ER JUILLET 2020

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

7. LEVÉE DE LA SÉANCE (11H15)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Précisions de répartition de l'actif pour le portefeuille global CDPQ vs décision pour chacun des déposants dans le contexte où les portefeuilles de références sont différents. (équipe RA)*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 juin 2020, 9 h 00
Par téléphone et vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- M^me^ Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE
- M^me^ Marie Gendron

Experts externes
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després-Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

M. Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

Un représentant de Retraite Québec mentionne qu'il s'agit de la dernière rencontre de Jean-Jacques Pelletier au Comité de placement du RREGOP et le remercie pour son implication soutenue dans les travaux des comités de retraite et de placement du RREGOP depuis les années 1980.

Un représentant de Retraite Québec mentionne que les membres du Comité de placement du RREGOP se sont entendus pour que [redacted] participe aux sujets relatifs à l'APS de taux pour cette réunion. En effet, il est prévu que [redacted] remplacera [redacted] en tant que conseiller de la partie syndicale.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2020

Les faits saillants sont approuvés avec quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Il y a eu une réunion du Groupe d'expertise en politique de placement (GEPP) qui s'est déroulée le 29 mai. Les principaux sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- **Retour sur la gestion de la CDPQ pendant la période de crise** : Ce sujet a été traité régulièrement lors des dernières réunions du Comité de placement, et il sera également traité aujourd'hui.
- **Outils de levier en développement** : Ce sujet a déjà été traité lors d'une précédente réunion du Comité de placement. [redacted]
- **Évolution des hypothèses financières** : La CDPQ a présenté une mise à jour de ses hypothèses financières au 31 mars 2020. D'ici à ce que les hypothèses financières du 30 juin soient disponibles, celles du 31 mars seront utilisées dans leurs travaux en service-conseil.
- **Scénarios économiques et financiers** : La CDPQ envisage plusieurs scénarios de reprise. [redacted]
- **Chantier déposants** : Ce chantier est en cours et la CDPQ fait des consultations avec les déposants.

9 h 35 Accueil des représentants de la CDPQ :

M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Edmond Assal
M. Mathieu Provost
M. Dominic Rioux

4. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

4.1 EFFETS DE L'APS DE TAUX EN ACTIF-PASSIF POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Un représentant de la CDPQ présente le document « APS de taux – Modélisation actif-passif » qui a été préalablement transmis aux membres. Une version a été produite pour le RREGOP et une autre pour le RRPE.

En ce qui concerne le contexte économique, le marché anticipe une faible probabilité d'augmentation du taux directeur d'ici un an, et il anticipe que le taux sur les obligations américaines 10 ans passera de 0,84 % le 9 juin 2020 à environ 1,0 % à la fin de 2021. [redacted]

[redacted]

Un membre demande s'il y a des événements qui pourraient provoquer une hausse plus importante et plus rapide que prévu des taux obligataires. Le représentant de la CDPQ répond qu'il faudrait qu'il y ait beaucoup d'inflation pour que les taux des obligations à long terme augmentent en premier. Si l'inflation augmente trop par rapport à la limite souhaitée par la Fed, cette dernière pourrait devoir monter les taux court terme par la suite.

Mise à jour des résultats avec et sans APS de taux

[redacted]

Analyse de la gestion dynamique de la position d'APS de taux

[redacted]

11 h 05 Pause et départ de représentants de la CDPQ — *M. Edmond Assal, M. Mathieu Provost, M. Dominic Rioux*

11 h 15 Reprise des travaux

4.2 GESTION DE LA CDPQ PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE

Un représentant de la CDPQ présente la gestion de la CDPQ pendant la période de crise. Les points qui ressortent sont les suivants :

- La CDPQ a rencontré le RREGOP il y a deux semaines et le RRPE il y a une semaine lors des réunions des comités de retraite respectifs pour faire le point sur la gestion de la crise par la CDPQ;

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

4.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

La CDPQ a récemment publié des communiqués pour faire une mise à jour sur certains changements organisationnels, notamment pour préciser le rôle de Kim Thomassin. De plus, le poste de Chef des marchés liquides est toujours en recrutement.

Un membre demande qui est le nouveau responsable de l'investissement ESG. Le représentant de la CDPQ répond que c'est Kim Thomassin qui est responsable de la vision de l'investissement ESG. Quant à Bertrand Millot, il s'occupe de l'aspect plus mathématique de cette question, par exemple les mesures.

Un membre demande quelle personne viendra rencontrer le Comité de placement en remplacement de Ginette Depelteau. Le représentant de la CDPQ répond que ce sera Bruno Duguay. Il s'est joint à la CDPQ au mois d'octobre pour prendre en charge toutes les questions de conformité.

Un membre demande d'avoir une mise à jour sur l'enveloppe de 4 G$ pour aider les entreprises du Québec pendant la crise actuelle. [redacted]

12 h 00 Pause repas

13 h 00 Reprise et accueil de représentants de la CDPQ : *M. Francis Lienhard*
M. Philippe Nougaret
M. Philippe Tremblay

4.5 SUIVI DE LA GESTION DES RISQUES À LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Actions entreprises pour gérer la crise COVID-19 », qui a été préalablement transmis aux membres. Parmi toutes les actions entreprises par la CDPQ durant la crise, le représentant met l'accent sur trois d'entre elles.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

14 h 15 Départs de représentants de la CDPQ : *M. Francis Lienhard*
M. Philippe Nougaret
M. Philippe Tremblay

5. PROCHAINES RÉUNIONS

- Mercredi 29 juillet en avant-midi : Possibilité d'annuler la rencontre si elle est jugée non nécessaire;
- Mercredi 26 août en avant-midi.

Un représentant de Retraite Québec questionne les membres à propos de leur niveau de confort avec le format actuel des rencontres. Il aimerait savoir si les membres désirent modifier le format actuellement utilisé.

Après discussion, les membres s'accordent sur les changements suivants, afin d'éviter de tenir de trop longues rencontres en vidéoconférences :

- Concentrer les présentations techniques qui nécessitent des discussions préparatoires entre les membres dans une même rencontre;
- Ajouter au besoin des rencontres plus courtes pour les sujets qui ne nécessitent pas de discussions préparatoires.

14 h 30 Départ des représentants de la CDPQ : *Mme Amélie Dion*
M. Jacques Demers

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

6.1 EFFETS DE L'APS DE TAUX EN ACTIF-PASSIF POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Dans l'ensemble, les membres sont satisfaits de la présentation.

Un membre pense que la présentation de la CDPQ sautait un peu trop vite aux conclusions. Cependant, il ajoute que la conclusion semble bien alignée avec les analyses effectuées.

[redacted]

6.2 Gestion de la CDPQ pendant la période de crise

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

6.3 Dépassement de la marge explicative du PS Taux au 1er avril 2020

Un membre aurait aimé avoir accès à un document de présentation étant donné la quantité importante d'information donnée par le représentant de la CDPQ.

Un autre membre exprime sa satisfaction quant au niveau de détails donné par le représentant de la CDPQ.

Dans l'ensemble, les membres sont satisfaits de cette première présentation sur le dépassement d'une marge dérogatoire.

6.4 Autres informations de la CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

6.5 Suivi de la gestion des risques à la CDPQ

Les membres sont satisfaits de la présentation.

[redacted]

[redacted]

8. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : RISQUE D'INFLATION POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Risque d'inflation pour le RREGOP et le RRPE », qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute en faisant une revue d'actualité à propos du risque d'inflation ainsi qu'un retour sur les prévisions économiques de différentes institutions financières qui avaient été présentées aux comités de placement le 20 mai.

Autant la revue d'actualité que les institutions financières s'accordent à propos du scénario envisagé pour l'inflation à court terme, soit une inflation positive et faible pour 2020, suivie d'un retour à la normale pour 2021. Ce scénario est privilégié autant pour le Canada que les États-Unis.

Le représentant de Retraite Québec poursuit en présentant deux scénarios déterministes afin d'illustrer les impacts que ces derniers pourraient avoir sur la situation financière du RREGOP et du RRPE.

- Scénario 1 : Choc inflationniste ponctuel qui ferait augmenter l'inflation à 7 % durant une année. Retour à la normale (2 %) par la suite. Deux versions de ce scénario sont présentées :
  - Version 1 : Les salaires ne sont pas ajustés en fonction du choc;
  - Version 2 : Les salaires sont ajustés en fonction du choc;
- Scénario 2 : Augmentation de l'inflation à 3 % pour une dizaine d'années. Retour à la normale (2 %) à partir de la onzième année.

Ces résultats permettent de démontrer que :

- Le risque d'inflation à court terme est faible pour le RREGOP et le RRPE, alors qu'à long terme, il y a davantage d'incertitude;
- Les scénarios ayant le plus d'impact sur la situation financière du RREGOP et du RRPE sont ceux pour lesquels :
  - le choc d'inflation n'est pas anticipé;

- les salaires sont ajustés en fonction du choc inflationniste.

Un membre du Comité mentionne qu'il serait pertinent d'ajouter l'impact sur le coût de service courant dans les futures présentations.

Un représentant de Retraite Québec sonde les membres à propos des types de scénarios qui devraient, selon eux, être analysés. Il demande également si, selon les membres, il serait pertinent d'analyser des scénarios où les salaires ne seraient pas impactés par les changements d'inflation.

Un membre répond qu'il serait plus pertinent d'analyser des scénarios où les salaires seraient impactés. De plus, il propose d'analyser un scénario où la Banque du Canada enlèverait sa fourchette cible d'inflation. C'est-à-dire avec des taux d'inflation similaires à ceux observés dans les années 80 et début des années 90.

Un autre membre recommande également de considérer les salaires dans l'analyse de scénarios. De plus, il suggère d'analyser des chocs non anticipés par l'actuaire.

[redacted]

9. ACTIVITÉS DE FORMATION

- L'ARASQ n'a pas encore annoncé si elle annulait sa conférence annuelle, qui est prévue du 23 au 25 septembre au Lac Leamy;
- Cercle finance du Québec : Conférence web gratuite d'Éric Girard, lundi le 22 juin à 13h. M. Girard présentera son énoncé économique à incidences majeures.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H45)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 26 août 2020, 9 h 00
Par téléphone et vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
M.	Sébastien Routhier	

Comité de placement RRPE

M.	Mathieu Ferland-Lapointe	
M.	Éric Lagueux	
M^me^	Josée Lamontagne	À partir de 9h20

Comité de placement RREGOP et RRPE

M^me^	Marie Gendron	

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després-Nadeau	
M.	Jean Dessureault	
M.	Dominic Leduy	

Observateurs

M.	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Benoît Malo	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2020

Les faits saillants sont approuvés avec quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait état des points suivants :

- **Poursuite du déploiement dans l'APS de taux** : [redacted]

[redacted]

- **Dépassement d'une borne explicative** : Un rappel est fait par rapport au dépassement de la borne explicative minimale du PS Taux qui avait eu lieu au 1er avril 2020. Le représentant de Retraite Québec mentionne que cette borne a été à nouveau légèrement dépassée au 1er juin 2020. Il souligne par contre que l'écart s'est résorbé au 1er juillet 2020. Les membres conviennent de questionner les représentants de la CDPQ à cet effet, au sujet 4.3 de la présente réunion, afin de savoir si les raisons de ce nouveau dépassement sont les mêmes que pour le mois d'avril.

9 h 20 Accueil des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion

4. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

4.1 DISCUSSION SUR LES RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 30 JUIN 2020

Un représentant de la CDPQ débute en mentionnant que la présentation vise à faire un état de situation et à informer les membres des premières impressions de la CDPQ quant aux résultats. Il invite les membres à faire part de leurs commentaires et questions tout au long de la discussion. Il ajoute que MM. Charles Émond et Claude Bergeron seront présents aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, afin de discuter à nouveau des résultats.

Le représentant de la CDPQ poursuit en faisant un rappel rapide du contexte économique depuis le début de l'année 2020. Il souligne que les marchés boursiers sont de retour à la hausse depuis la fin du mois de mars. Cette hausse est principalement attribuable aux titres technologiques à grande capitalisation boursière, qui ont un impact important sur la valeur des indices. Les titres à plus faible capitalisation, eux, ne présentent pas une performance aussi bonne. Le représentant de la CDPQ ajoute que, malgré la bonne performance des gros titres technologiques, l'économie réelle ne se porte pas très bien si l'on regarde, entre autres, l'évolution du taux de chômage.

Résultats

Le représentant de la CDPQ poursuit en présentant le rendement semestriel et sur 5 ans du RREGOP et du RRPE. Pour le semestre, le rendement de ces fonds est inférieur de près de 3 % à celui du portefeuille de référence. Sur 5 ans, le rendement des fonds du RREGOP et du RRPE est supérieur à celui du portefeuille de référence, mais cette valeur ajoutée est en nette diminution comparativement à celle observée au 31 décembre 2019. Ces résultats s'expliquent principalement par les deux raisons suivantes :

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Bons coups

Suite aux résultats, le représentant de la CDPQ désire mettre de l'avant les bons coups des différents PS :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Un membre du Comité demande si une réévaluation du REM a été faite suite aux changements socio-économiques actuellement en cours avec la crise. Un représentant de la CDPQ répond que le projet se poursuit même si la crise a eu des effets sur les échéanciers.

Un membre du Comité se questionne sur le rôle de Marc-André Blanchard dans CDPQ Mondial. Un représentant de la CDPQ répond que son rôle est de connecter tous les bureaux de la CDPQ à l'étranger. Ceci permettra d'avoir une vue globale des opérations à l'étranger.

Un membre du Comité veut savoir où en est rendue la distribution de l'enveloppe de 4 G$ destinée aux entreprises québécoises. Un représentant de la CDPQ répond qu'entre 33 % et 40 % de l'enveloppe a été déployé. Il ajoute cependant qu'il serait difficile de fournir une liste précise des entreprises impliquées étant donné que certaines d'entre elles ne veulent pas que leur nom soit divulgué. Le membre du Comité fait part de son malaise quant à ce manque de transparence de la CDPQ. Le membre ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le fin détail des investissements, mais qu'il serait pertinent de savoir si ceux-ci ont été faits dans l'intérêt des déposants. [redacted] Il ajoute que la CDPQ va s'ajuster et qu'elle va essayer de trouver le bon équilibre au sujet de la reddition de compte de cette enveloppe. Il propose également d'inviter des personnes responsables de l'enveloppe aux prochaines réunions des comités. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

[redacted]

4.2 Gestion de la CDPQ pendant la période de crise

Aucun commentaire additionnel n'est formulé par les représentants de la CDPQ. Tous les éléments importants ont été mentionnés au sujet 4.1.

4.3 Autres informations de la CDPQ

Un représentant de Retraite Québec questionne les représentants de la CDPQ concernant le dépassement de la borne explicative minimale du PS Taux au

1er juin 2020 pour les portefeuilles du RREGOP et du RRPE. Il aimerait savoir si les raisons sont les mêmes que pour le dépassement de cette même borne au 1er avril 2020.

Un représentant de la CDPQ répond que les raisons sont les mêmes que pour le mois d'avril, soit :

- La position longue dans le PS Crédit, par rapport au PS Taux;
- La gestion des écarts de pondération des PS moins liquides.

Le représentant de la CDPQ termine en mentionnant qu'au 1er juillet 2020, la hausse des pondérations dans les PS moins liquides a eu pour effet de résorber le dépassement de la borne explicative du PS Taux.

5. PROCHAINES RÉUNIONS

Un représentant de Retraite Québec mentionne que, pour l'instant, 4 réunions sont prévues d'ici la fin de l'année 2020. Cependant, avec le nombre important de sujets à discuter, il serait nécessaire d'en ajouter une cinquième.

Les membres, ainsi que les représentants de la CDPQ, conviennent d'ajouter une réunion vendredi le 6 novembre.

D'ici la fin de l'année 2020, le calendrier des réunions pour les comités de placement du RREGOP et du RRPE est le suivant :

- Mercredi 16 septembre;
- Jeudi 22 octobre;
- Vendredi 6 novembre;
- Jeudi 19 novembre;
- Mercredi 16 décembre.

10 h 50 Départ des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

6.1 DISCUSSION SUR LES RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 30 JUIN 2020

Les membres sont satisfaits de la présentation.

6.2 GESTION DE LA CDPQ PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

6.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7. ACTIVITÉS DE FORMATION

- La conférence annuelle de l'ARASQ prévue en septembre 2020 est annulée. Cependant, certaines séances seront offertes virtuellement, sur une période de six semaines.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE (10H55)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 6 novembre 2020, 9 h 15
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- Mme Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE
- Mme Marie Gendron

Experts externes
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després-Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
Mme Geneviève Pelletier	CERA
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2020

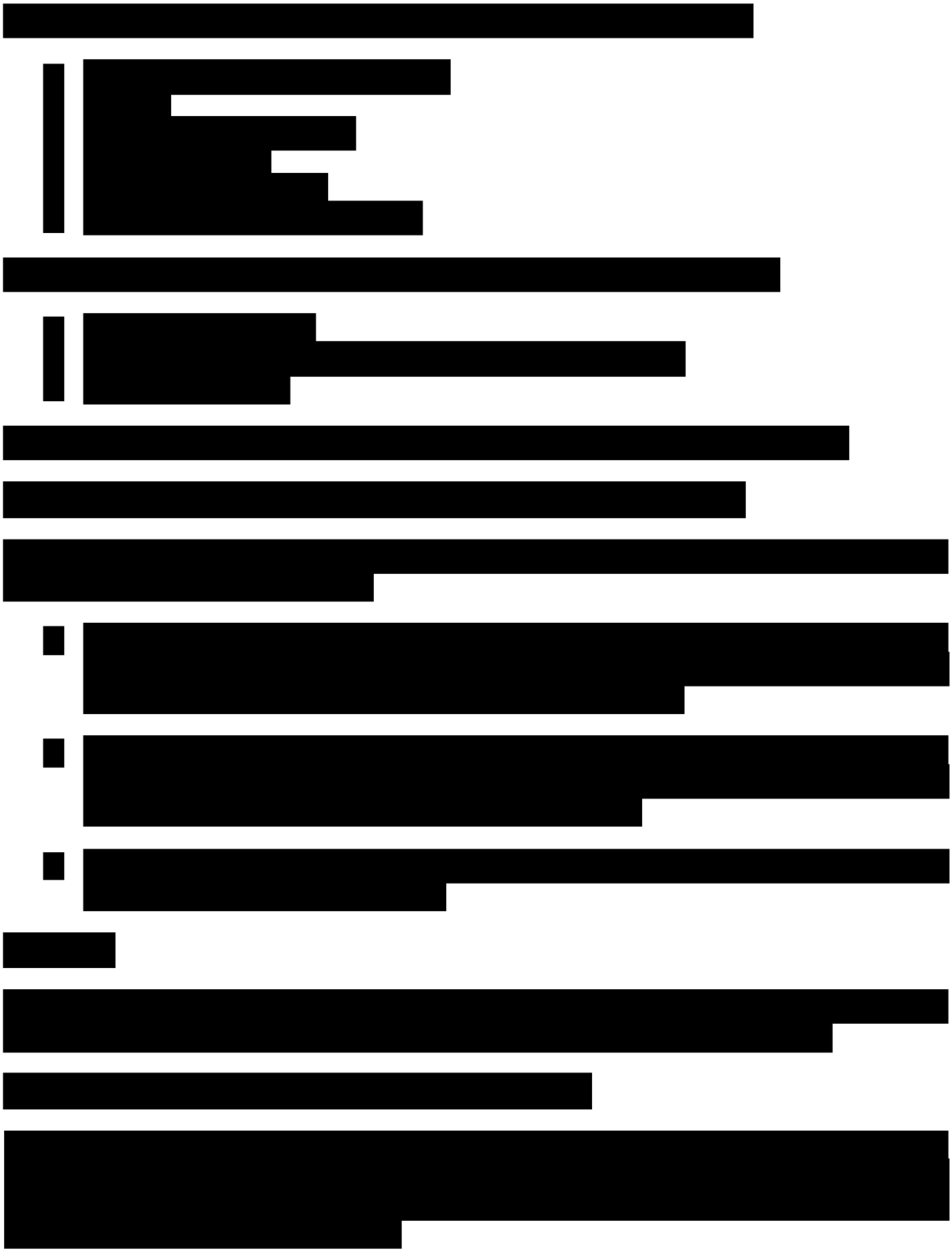
Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec résume les principaux sujets traités lors de la séance du Groupe d'expertise en politique de placement tenue par la CDPQ le 27 octobre dernier.

Biais du portefeuille global de la CDPQ

La CDPQ a effectué une analyse dont l'objectif est d'identifier les biais qui peuvent avoir une incidence importante sur sa performance relative. Une quinzaine de biais ont été identifiés. Voici les principaux :



4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux développements depuis la rencontre du mois de mai avec les responsables des activités de répartition de l'actif. À titre de rappel, les activités de répartition de l'actif ont trois composantes :

- **Niveau de risque global de la CDPQ**

[redacted]

9 h 50 Pause

10 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Steve Bossé*
Mme Geneviève Bouthillier
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Bertrand Millot
Mme Kim Thomassin

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 ÉTAT DE SITUATION SUR L'INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Un représentant de la CDPQ présente le document « Priorités de l'investissement durable » préalablement transmis aux membres. Il débute en résumant les points forts de 2019 et 2020 en termes d'investissement ESG pour la CDPQ :

- Toutes les cibles de 2019 ont été atteintes;
- Une meilleure intégration des critères ESG à l'intérieur de la CDPQ;
- Rayonnement de l'expertise ESG de la CDPQ à travers différents forums;
- L'implantation du fonds Équité 25[3] qui met de l'avant la diversité et l'inclusion.

[redacted]

Un membre du Comité se questionne à propos des 6 transactions stoppées au courant de l'année 2019 pour des raisons d'ESG. Il aimerait savoir ce qui peut causer l'annulation d'une transaction. Un représentant de la CDPQ répond qu'un projet est justement en cours afin de détailler cet élément et de mieux le communiquer. Par exemple, certaines industries peuvent être exclues, un nouveau risque peut être découvert, comme un terrain contaminé qui n'avait pas été détecté auparavant, ou bien des antécédents liés à un dirigeant peuvent causer l'annulation d'une transaction. Il conclut en mentionnant que tous les dossiers d'investissement directs sont revus par l'équipe ESG.

Équité 25[3]

Le représentant de la CDPQ poursuit en présentant le nouveau fonds Équité 25[3] qui vise à accroître la diversité et l'inclusion à l'intérieur des entreprises québécoises et canadiennes. Ce fonds requiert que les entreprises atteignent, dans les 5 années suivant le financement, une représentation de la diversité de 25 % au niveau du conseil d'administration, de l'équipe de gestion et de l'actionnariat. Plusieurs membres du Comité soulignent la pertinence de cette initiative.

Un représentant de Retraite Québec se questionne à savoir comment la CDPQ réussira à influencer l'actionnariat au niveau de la diversité. Un représentant de la CDPQ répond qu'il est possible d'avoir une influence au niveau de la sélection des actionnaires. Cependant, celle-ci se fait principalement avant d'effectuer l'investissement.

Stratégie climatique de la CDPQ dans un contexte Net Zéro

Un représentant de la CDPQ poursuit en parlant de la stratégie climatique Net Zéro de la CDPQ. Cette stratégie a principalement deux objectifs, soit la réduction de l'intensité carbone des investissements et l'augmentation des investissements verts. Différents scénarios sont étudiés afin d'atteindre l'objectif de Net Zéro d'ici 2050. Cependant, malgré les scénarios analysés, il faut noter que chaque secteur d'activité, ayant une réalité propre à lui, nécessitera un chemin différent pour y arriver. De plus, le budget carbone de la CDPQ représente un défi en soi et peut être un facteur limitant dans les investissements de la CDPQ.

Fiscalité internationale : Investissement dans les pays à fiscalité réduite

[redacted]

[redacted]

[redacted]

5.2 RYTHME D'IMPLANTATION DES CIBLES DE RÉFÉRENCE DANS LES PS MOINS LIQUIDES

Un représentant de la CDPQ mentionne qu'à partir du 1er janvier 2021, les [redacted]

5.3 CALENDRIER DE TRANSITION APPLICABLE AU RREGOP À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Un représentant de la CDPQ présente le calendrier de transition du portefeuille de référence du RREGOP en vue des changements de pondération prévus aux différents PS. [redacted]

[redacted]

11 h 50 Départ et accueil de représentants de la CDPQ : *M. Edmond Assal*
M. Mathieu Provost
M. Dominic Rioux

5.4 Scénarios de modifications au portefeuille de référence du RRPE

[redacted]

12 h 05 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise accueil des représentants de la CDPQ : *M. Maxime Aucoin*
M. Jean-François Plante

5.5 Gestion des activités de répartition de l'actif

Un représentant de la CDPQ présente le document « Répartition de l'actif » préalablement transmis aux membres. Il débute en mentionnant que la CDPQ travaille actuellement à mieux communiquer les activités de répartition de l'actif, qui sont assez complexes. Il poursuit en faisant un rappel des trois principales activités de l'équipe de répartition de l'actif, soit :

[redacted]

Il présente ensuite les résultats de ces trois activités en soulignant que l'année 2020 a été marquée par une volatilité hors normes sur les marchés. [redacted]

Un représentant de Retraite Québec demande comment concilier le rendement négatif observé au premier semestre de 2020 pour les stratégies d'investissement relatives, avec l'objectif de ces activités de ne pas ajouter de risque. Un représentant de la CDPQ répond que le fait d'être neutre au marché ne signifie pas l'absence de volatilité. Il ajoute que plusieurs stratégies se sont retrouvées du « mauvais côté » et que les résultats ont été amplifiés par l'importance des mouvements de marché.

Un représentant de Retraite Québec aimerait avoir un exemple d'une stratégie diversifiante parmi les stratégies d'investissement relatives. [redacted]

Un membre du Comité aimerait savoir si la CDPQ a repensé ses manières de faire en termes d'agilité suite à la crise. Un représentant de la CDPQ répond qu'il y a eu beaucoup de discussions par rapport à cela. Il souligne que certains éléments, comme le rééquilibrage et la gestion dynamique des devises, se sont bien déroulés, alors que d'autres ont généré davantage de questionnement. Par exemple : Avons-nous utilisé les bons indicateurs? Avons-nous été trop conservateurs dans nos évaluations?

Un membre du Comité aimerait savoir si la CDPQ a échangé avec d'autres gestionnaires, comme OTPP, suite à la crise. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative et ajoute qu'ils sont actifs afin de connaître ce qui se fait ailleurs. Les principaux éléments étudiés chez les autres gestionnaires sont la liquidité, la structure d'investissement ainsi que les indicateurs utilisés.

Un représentant de la CDPQ poursuit en faisant état de l'ampleur des positions prises actuellement. Il présente ensuite le sommaire des expositions pour chaque portefeuille spécialisé afin d'illustrer les facteurs ayant un impact sur la sur ou sous-pondération des portefeuilles.

Il est finalement question des fonds externes. À ce niveau, il est mentionné que la gestion externe est très peu corrélée avec la gestion interne. [redacted]

Un conseiller expert aimerait savoir si les fonds externes réduisent le risque global du portefeuille. Un représentant de la CDPQ répond que les fonds externes sont calibrés afin qu'ils n'aient aucun impact sur le risque global du portefeuille.

Un représentant de Retraite Québec aimerait savoir si la CDPQ est satisfaite des fonds externes. Un représentant de la CDPQ répond qu'à court terme, les résultats ne sont pas satisfaisants. Bien que ces fonds puissent constituer une source d'information, leur rendement doit impérativement être positif pour que leur utilisation soit justifiée.

14 h 00 Départ de représentants de la CDPQ

5.6 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ fait un rappel des principaux sujets discutés lors de la réunion du Groupe d'expertise en politiques de placement (GEPP) du 27 octobre 2020 dernier. Il rappelle également la tenue d'une seconde réunion du GEPP, cette fois le 17 novembre, où davantage d'informations seront données par rapport aux chantiers en cours à la CDPQ, dont les changements au PS Marchés boursiers.

Par la suite, le 19 novembre, M. Vincent Delisle et Mme Helen Beck participeront à la réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE, afin de discuter des changements à venir pour le PS Marchés boursiers. Cette même information sera par la suite présentée à tous les déposants lors d'une présentation de M. Delisle et Mme Beck le 26 novembre. Si tout se déroule comme prévu, les changements apportés au PS Marches boursiers entreront en vigueur le 1er juillet 2021.

6. AJUSTEMENT AU CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2021

Un représentant de Retraite Québec mentionne que la réunion prévue le 20 mai 2021 devra être déplacée. Après discussion, les membres ainsi que les représentants de la CDPQ s'entendent pour que la réunion soit devancée au 13 mai 2021.

14 h 10 Départ des représentants de la CDPQ

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

7.1 [redacted]

En général, les membres sont satisfaits de la présentation et soulignent le dynamisme de l'équipe.

Un membre du Comité souligne la pertinence de la présentation sur les pays à fiscalité réduite et ajoute qu'elle pourrait être faite annuellement.

Un membre du Comité ajoute qu'il apprécierait obtenir des informations sur l'engagement actionnarial de la CDPQ, comme c'était le cas dans le passé. Ceci permettrait d'être informé des sujets sur lesquels la CDPQ se concentre dans l'exercice du droit de vote.

7.2 RYTHME D'IMPLANTATION DES CIBLES DE RÉFÉRENCE DANS LES PS MOINS LIQUIDES

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.3 CALENDRIER DE TRANSITION APPLICABLE AU RREGOP À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.4 Scénarios de modifications au portefeuille de référence du RRPE



Les membres demandent à ce que la CDPQ produise un calendrier de transition qui reflète cette recommandation du Comité de placement. De plus, ils conviennent de présenter cette recommandation pour adoption par le Comité de retraite à sa réunion prévue en décembre prochain.

7.5 Gestion des activités de répartition de l'actif

En général, la présentation a répondu aux attentes des membres du Comité. Un membre soulève cependant qu'il aurait apprécié qu'il y ait un organigramme dans la présentation. Un autre membre souligne qu'il est pertinent de rencontrer cette équipe 2 fois par année afin de pouvoir, entre autres, faire un suivi des fonds externes.

Un conseiller expert mentionne que l'équipe de répartition de l'actif semble maîtriser le sujet, mais que les résultats ne semblent pas répondre aux attentes. Il ajoute cependant que la répartition d'actif est une « tâche ingrate » et qu'une seule mauvaise transaction peut miner la crédibilité de l'équipe.

Un autre conseiller expert ajoute que le volet répartition de l'actif de la CDPQ ressemble plutôt à des activités de type « global macro ». Il poursuit en mentionnant que la position défensive de la CDPQ n'est pas très grande et n'aura pas d'impact majeur comparativement à celles prises par d'autres gestionnaires.

7.6 Autres informations de la CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8. PRIORITÉS DE TRAVAIL DES COMITÉS DE PLACEMENT RREGOP ET RRPE POUR L'ANNÉE 2021

Un représentant de Retraite Québec présente les documents « Priorités du Comité de placement RREGOP » et « Priorités du Comité de placement RRPE » préalablement transmis aux membres. La présentation est suivie d'une discussion à ce sujet.

Les membres des comités de placement du RREGOP et du RRPE conviennent des mêmes priorités pour l'année 2021, soit :



9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

Les prochaines réunions conjointes des comités de placement RREGOP/RRPE auront lieu le jeudi 19 novembre et le mercredi 16 décembre.

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Nouvelle législation québécoise sur les régimes à prestations cibles » présentée par l'ARASQ le 11 novembre
- « Mise à jour économique par M. Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 16 novembre

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H15)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 19 novembre 2020, 10 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	À partir de 10h45
M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
M.	Sébastien Routhier	À partir de 10h30

Comité de placement RRPE

M^{me}	France Breton
M.	Mathieu Ferland-Lapointe
M.	Éric Lagueux
M^{me}	Josée Lamontagne

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després-Nadeau
M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

M^{me}	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M^{me}	Geneviève Pelletier (CERA)	À partir de 10h30
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2020

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Appel mensuel sur l'APS de taux

[redacted]

[redacted]

Groupe d'expertise en politique de placement

Le représentant de Retraite Québec poursuit en résumant les sujets discutés lors de la rencontre du Groupe d'expertise en politique de placement du 17 novembre. Les points à retenir sont les suivants :

[redacted]

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE MARCHÉS BOURSIERS DE LA CDPQ

Le conseiller expert d'Aon débute en faisant un rappel du contexte socioéconomique des derniers mois. Sur les marchés, les titres liés à « l'ancienne économie » ont été davantage impactés par la crise liée à la COVID-19. Au contraire, les titres liés à la « nouvelle économie », comme les titres technologiques, ont très bien performé. De plus, deux événements récents ont eu un impact non négligeable sur les marchés :

- Élections américaines : Pour l'instant, les marchés ont bien réagi à cet événement;
- Annonce d'un vaccin contre la COVID-19 : Cette annonce a permis une reprise des titres de « l'ancienne économie ».

[redacted]

[redacted]

[redacted]

10 h 30 Accueil des représentants de la CDPQ :

Mme Helen Beck
M. Vincent Delisle
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. David Malboeuf
M. Justin Nightingale

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 CHANGEMENTS ENVISAGÉS AU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un représentant de la CDPQ présente le document « Évolution du portefeuille Marchés boursiers » préalablement transmis aux membres. Il débute en expliquant les raisons derrière ces changements. [redacted]

[redacted]

12 h 00 Départ de représentants de la CDPQ : *Mme Helen Beck*
M. Vincent Delisle
M. David Malboeuf
M. Justin Nightingale

5.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ débute en rappelant l'entretien prévu le 26 novembre avec Vincent Delisle et Helen Beck à propos des changements envisagés au PS Marchés boursiers.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

12 h 10 Pause repas

13 h 00 Reprise et accueil de représentants de la CDPQ : *M. Claude Bergeron*
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Philippe Tremblay
Mme Dominique Vézina

5.2 PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Perspectives de la Direction des risques » qui a été préalablement transmis aux membres.

Après avoir présenté l'organigramme de la Direction des risques, le représentant de la CDPQ présente les perspectives actuelles des risques. Plusieurs événements à fort impact sur le portefeuille se sont produits simultanément, et cela complexifie la lecture de la situation mondiale actuelle. Selon la cartographie des risques financiers en date de juillet 2020, les risques ayant une probabilité élevée de se réaliser à court terme et un impact très élevé sur le rendement absolu du portefeuille de la CDPQ sont :

- Une correction des valorisations;
- Une pandémie mondiale prolongée;
- Une « guerre froide » entre les États-Unis et la Chine.

D'autres risques, tels que les enjeux climatiques et la cybermenace, méritent également d'être considérés.

Trois grands axes d'intervention guident l'établissement des orientations stratégiques. [redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

La CDPQ a développé une approche complémentaire à l'analyse des scénarios à risque. Cette approche consiste à identifier et à quantifier les biais du portefeuille global. Elle permet d'illustrer de manière isolée les facteurs qui influencent la valeur ajoutée, et elle permet de créer des scénarios non consensuels ayant des impacts importants sur le portefeuille global. Par contre, il est parfois difficile d'y attacher une histoire ou une temporalité.

[redacted]

14 h 30 Départ de représentants de la CDPQ : *M. Claude Bergeron*
M. Jacques Demers
M. Philippe Tremblay
Mme Dominique Vézina

14 h 30 Accueil d'un représentant de la CDPQ : *M. Harout Chitilian*

5.3 MISE À JOUR SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DU REM

Un représentant de la CDPQ rappelle les jalons importants qui ont été réalisés cette année pour le REM :

- Il y a un segment de 3,5 km qui a pris forme sur la Rive-Sud;
- Plusieurs stations ont pris forme dans l'île de Montréal et sur la Rive-Sud;
- Le secteur de Pointe-Saint-Charles est très avancé;
- La livraison des voitures se déroule comme prévu, malgré la pandémie.

Dans le secteur de McGill College, il y a deux défis imprévus qui ont été identifiés cette année :

- À la fin du mois de juillet, il y a eu un contact lors d'un forage avec un résidu de dynamite qui date de 1912. Il n'y a pas eu de blessé, et les dommages matériels sont mineurs. Toutefois, cela est considéré comme un accident en milieu de travail. Pour assurer un environnement sans risque à ses travailleurs, la CDPQ a dû mettre en place des mesures qui empêchent de faire des travaux en parallèle dans le tunnel. Cela causera donc un retard dans les travaux.
- La CDPQ s'est rendu compte que la voûte du tunnel n'avait pas de membrane d'étanchéité. Les sels de déglaçage ont endommagé la surface de la voûte au fil des ans. Il n'y a pas de danger pour les passants de l'avenue McGill College pour le moment, mais si la CDPQ n'intervient pas il pourrait y avoir un danger dans le futur. La CDPQ a retenu la solution la plus avantageuse pour assurer la sécurité des passants.

La pandémie impactera l'échéancier global du REM de 3 à 6 mois. Par la suite, les enjeux plus spécifiques au secteur de McGill College auront un impact de 18 mois, mais pour ce secteur seulement. La CDPQ aura des discussions très serrées avec le constructeur pour minimiser l'impact de la COVID-19. Le constructeur a mis en place des mesures sanitaires importantes pour protéger les travailleurs du virus. Cela est bénéfique, car si un travailleur était infecté, il faudrait isoler tous ceux qui ont été en contact avec lui. Cela serait d'autant plus dommageable s'il s'agissait d'un corps de métier difficile à trouver.

Le rendement projeté du REM se situe toujours entre 8 % et 9 %. Une question qui pourrait influencer ce rendement est l'achalandage. La CDPQ construit ce projet pour les 100 prochaines années. Il y a une volonté d'accéder à la mobilité durable à long terme. La CDPQ croit donc que l'achalandage anticipé à long terme sera toujours présent. Une autre question qui pourrait influencer le rendement est l'effet des deux imprévus du secteur de McGill College. La CDPQ sera un partenaire commercial avec ses fournisseurs. Elle tentera de trouver les arrangements qui sont les plus raisonnables.

Un membre demande si la première voiture qui a été livrée fonctionne bien. Le représentant de la CDPQ répond que la voiture doit subir des tests statiques et dynamiques. Par exemple, elle doit subir dans une chambre froide les conditions hivernales du Québec pour voir comment elle réagit. De plus, cette voiture sera testée au cours des 13 prochains mois sur un segment représentatif afin de couvrir les quatre saisons.

Un membre demande s'il y aura un partenaire avec la CDPQ dans le projet du REM. Le représentant de la CDPQ répond que la CDPQ n'a pas l'intention d'avoir un partenaire pour le moment.

15 h 00 Départ des représentants de la CDPQ

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

6.1 CHANGEMENTS ENVISAGÉS AU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un membre mentionne qu'il se considère bien informé au sujet des changements à venir dans le PS Marchés boursiers. En effet, ces changements ont été présentés lors de la réunion du GEPP du 17 novembre et lors de la réunion d'aujourd'hui. De plus, ils seront à nouveau présentés le 26 novembre lors d'un entretien avec Vincent Delisle et Helen Beck.

Un membre mentionne que les cinq nouveaux mandats ont été présentés de façon linéaire, mais il aurait été intéressant de les présenter de façon matricielle. En effet, la CDPQ a dit qu'il y aurait de la Qualité dans le mandat Canada, et qu'il n'y aurait pas de placements canadiens dans le mandat Qualité mondiale. Cela peut porter à confusion.

Un membre mentionne qu'il serait important d'avoir plus d'information sur le calibrage qui sera offert. Cette information permettra d'avoir un portrait plus complet des impacts des changements à venir.



6.2 PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES

Un conseiller expert mentionne que la CDPQ donne beaucoup d'informations. Toutefois, ses gestes ne semblent pas toujours suivre le message communiqué. De plus, le conseiller expert est mal à l'aise avec le fait que la rémunération des gestionnaires est en partie basée sur les indices, alors que les objectifs sont en absolu. Enfin, ce qui est important selon lui, c'est d'établir les scénarios qui seraient défavorables sur le rendement, les conséquences de ces scénarios et les chemins qui pourraient mener à la réalisation de ces scénarios.

6.3 MISE À JOUR SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DU REM

Les membres jugent que cette présentation était très claire et efficace.

6.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un membre mentionne que la CDPQ a abordé le sujet de l'arrivée de possibles nouveaux déposants parce qu'il avait demandé qu'elle en parle. Il aurait aimé que la CDPQ amène ce sujet par elle-même. En effet, il craint qu'il puisse y avoir d'autres sujets pour lesquels il y a un enjeu, et dont la CDPQ n'aborde pas parce qu'aucun membre ne le lui demande.

Un membre mentionne qu'il y a eu 50 nouvelles mises à pied chez Ivanhoé Cambridge. Il y a également plusieurs nouvelles offres d'emploi. Il est donc important de continuer à faire le suivi sur ce qui se passe chez Ivanhoé Cambridge. Un conseiller expert

mentionne que puisque le poids des PS moins liquides devient de plus en plus important, le Comité de placement pourrait envisager de rencontrer les gestionnaires des PS moins liquides plus d'une fois par année.

7. CALENDRIERS DE TRANSITION POUR LE RREGOP ET LE RRPE APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Le nouveau calendrier de transition proposé par la CDPQ pour le fonds RREGOP convient aux membres du Comité de placement RREGOP. Ils conviennent de recommander au Comité de retraite d'adopter ce nouveau calendrier, lors de sa prochaine réunion prévue en décembre.

Le nouveau calendrier de transition proposé par la CDPQ pour le fonds RRPE convient aux membres du Comité de placement RRPE. Ils conviennent de recommander au Comité de retraite d'adopter ce nouveau calendrier, lors de sa prochaine réunion prévue en décembre.

8. PRIORITÉS DE TRAVAIL DES COMITÉS DE PLACEMENT RREGOP ET RRPE POUR L'ANNÉE 2021

Les membres du Comité de placement RREGOP formulent leurs commentaires sur le nouveau projet de priorités de travail pour l'année 2021 qui leur a été transmis. Ils demandent à Retraite Québec d'intégrer leurs commentaires et conviennent de soumettre ces priorités de travail au Comité de retraite en décembre.

Les membres du Comité de placement RRPE formulent leurs commentaires sur le nouveau projet de priorités de travail pour l'année 2021 qui leur a été transmis. Ils demandent à Retraite Québec d'intégrer leurs commentaires et conviennent de soumettre ces priorités de travail au Comité de retraite en décembre.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

La prochaine réunion conjointe des comités de placement RREGOP-RRPE aura lieu le mercredi 16 décembre.

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Le point sur l'immobilier en temps de pandémie » présenté par l'ARASQ le 10 décembre
- « Prévisions économiques 2021 et marchés financiers » présenté par le Cercle finance du Québec le 13 janvier

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H10)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 16 décembre 2020, 9 h 30
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
M.	Sébastien Routhier	Absent de 13h45 à 14h45

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
M.	Mathieu Ferland-Lapointe	
M.	Éric Lagueux	

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després-Nadeau
M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
Mme	Geneviève Pelletier (CERA)	Comité de retraite RRPE
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec débute en résumant le plus récent appel mensuel avec la CDPQ au sujet de l'APS de taux. Il mentionne que les taux obligataires américains 10 ans sont en légère hausse. Ils se situent actuellement aux alentours de 0,85 %. [redacted]

[redacted]

Il poursuit en mentionnant que certaines préoccupations soulevées par les membres du Comité sur la gestion des ressources humaines à la CDPQ ne sont pas abordées dans le document de présentation préparé par la CDPQ à ce sujet. Il indique que ces préoccupations avaient bien été transmises à la CDPQ il y a quelques semaines. Il invite donc les membres à poser des questions aux représentants de la CDPQ, si les sujets abordés ne répondent pas à leurs préoccupations.

4. POINTS DE SUIVI AVEC LA CDPQ

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Points de suivi avec la CDPQ 2020-12 », préalablement transmis aux membres. Les membres du Comité proposent certains ajustements et modifications au document.

5. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS DE LA CDPQ

[redacted]

10 h 35 Pause

10 h 45 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Fay Aroub*
M. Jacques Croteau
Mme Lucie Delisle
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
Mme Ève Giard

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Gestion des ressources humaines » préalablement transmis aux membres. Il débute en soulignant l'environnement très concurrentiel dans lequel la CDPQ évolue. Il poursuit en décrivant la localisation ainsi que le nombre d'employés dans chaque bureau de la CDPQ à travers le monde. Le représentant de la CDPQ souligne que la main d'œuvre est composée à 42 % de femmes et qu'elles ne sont pas sous-représentées dans les emplois professionnels. Le taux de roulement annuel est d'environ 10 %, ce qui est comparable aux pairs.

Un membre du Comité aimerait connaître le nombre d'employés qui travaillent au siège social, à Québec. Un représentant de la CDPQ répond qu'environ 10 personnes y travaillent.

Un représentant de la CDPQ poursuit en résumant les actions prises par la CDPQ en cours de pandémie afin que les employés demeurent efficaces. Il résume également les principaux constats établis suite aux 3 sondages organisationnels :

- Les employés demeurent mobilisés malgré la situation;
- Les mesures mises en place sont appréciées;
- La santé globale et la charge de travail constituent des points de vigilance.

Il ajoute que plusieurs outils ont été mis à la disposition des responsables d'équipe afin de les aider dans la gestion à distance.

Un membre du Comité aimerait savoir si, parmi ces outils, certains sont en lien avec la santé mentale. Un représentant de la CDPQ répond que certains outils spécifiquement en lien avec les problèmes de santé mentale ont été fournis aux responsables d'équipe.

Un membre du Comité se demande si la CDPQ perçoit le contexte actuel de télétravail comme une opportunité d'engager au bureau de Montréal des gens qui habitent dans une autre région. Un représentant de la CDPQ répond qu'ils n'ont pas tranché sur ce point pour le moment.

Un membre du Comité se demande si, lors du départ d'un employé, des entrevues de départ sont effectuées. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative.

Un représentant de la CDPQ poursuit en présentant la stratégie Talent et Performance de la CDPQ et souligne que le talent est au centre de leurs actions.

Un membre du Comité aimerait savoir si la rémunération variable est reliée à la politique d'investissement responsable. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative et souligne que la CDPQ est un des seuls gestionnaires de fonds à utiliser cette stratégie.

Un membre du Comité aimerait savoir si les indicateurs de performance utilisés par la CDPQ ainsi que son taux de roulement seront éventuellement divulgués au public. Un représentant de la CDPQ répond que les indicateurs de performance sont suivis à l'interne et qu'il n'est pas prévu de les rendre publics. Pour ce qui est du taux de roulement, il n'est également pas prévu de le rendre public afin de ne pas nuire à la capacité de recherche de talent de la CDPQ.

Un conseiller expert aimerait obtenir plus de détails quant à la rémunération variable. Un représentant de la CDPQ répond que la rémunération variable est composée de trois catégories, soit la performance individuelle, la performance globale de la CDPQ et la performance par catégorie d'actif. Il ajoute que des travaux sont effectués annuellement afin de mettre à jour ces cibles et que celles-ci sont souvent alignées avec les hypothèses de rendements/risques de la CDPQ. L'objectif est de mettre une cible réaliste, mais ambitieuse.

Un représentant de la CDPQ poursuit en présentant le parcours d'intégration de 24 semaines d'un nouvel employé. Il souligne l'importance d'adhérer à la philosophie de la CDPQ, spécialement pour les employés internationaux. Il ajoute qu'une revue des talents est faite afin d'identifier une relève forte à l'intérieur de la CDPQ.

Un membre du Comité aimerait savoir ce qui se produit lorsqu'un nouvel employé obtient un boni à la signature, mais que ce dernier quitte peu de temps après. Un représentant de la CDPQ répond que plusieurs facteurs entrent en jeu dans la rétention du personnel, comme la difficulté à s'acclimater à la culture de la CDPQ. Il ajoute que la CDPQ travaille actuellement à améliorer cet aspect.

Un représentant de la CDPQ résume ensuite les 5 axes prioritaires liés à la diversité et l'inclusion à la CDPQ.

12 h 10 Départ de représentants de la CDPQ : *M. Fay Aroub*
M. Jacques Croteau
Mme Lucie Delisle
Mme Ève Giard

6.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ mentionne qu'une nouvelle phase pour le projet du REM dans l'est de Montréal a été annoncée. Un représentant de Retraite Québec soulève que les membres voudront obtenir davantage d'informations quant à cette phase au moment opportun. Un représentant de la CDPQ répond que le processus sera semblable à celui de la 1ère phase du projet.

Le représentant de la CDPQ poursuit en mentionnant qu'un événement pour les déposants est prévu pour le début de l'année 2021, ainsi qu'une réunion du GEPP au début du mois de février.

Un membre du Comité se demande à quel moment la CDPQ donnera davantage de détails au sujet des ajustements qui seront apportés à l'outil de calibrage du PS Marchés boursiers, afin de l'adapter aux changements du PS Marchés boursiers. Un représentant de la CDPQ répond que ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du GEPP.

12 h 15 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ

13 h 30 Reprise et accueil de représentants de la CDPQ : *M. Sébastien Adam*
M. Pierre Arsenault
M. Jacques Demers
Mme Stéphanie Desrosiers
Mme Amélie Dion
M. François Duquette
M. Martin Laguerre
M. Jacques Marchand
Mme Kim Thomassin

6.3 GESTION DU PS PLACEMENTS PRIVÉS

Un représentant de la CDPQ présente le document « Portefeuille Placements privés » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le représentant de la CDPQ présente d'abord l'organigramme du PS Placements privés, puis il présente l'environnement de marché. La COVID-19 a des impacts importants sur le marché des placements privés. Malgré cette crise, la valorisation des actifs de qualité demeure robuste. Le volume de transactions a diminué abruptement au 2e trimestre, puis il a connu une reprise importante au cours du 3e trimestre.

[redacted]

Des actions musclées ont été prises pour répondre à la crise de la COVID-19. Ces actions ont permis d'avoir un impact relativement contenu de la crise de la COVID-19 sur le portefeuille, qui a démontré une certaine résilience. Il s'agit de :

- La mise en place d'une cellule de crise à l'interne ;
- Une meilleure communication avec les sociétés en portefeuille ;

- Une évaluation des impacts de la COVID-19 sur les sociétés en portefeuille pour identifier des priorités d'action ;
- Des analyses en profondeur, incluant des stress-tests financiers ;
- L'élaboration de plans de réduction des coûts ;
- L'évaluation et la priorisation des besoins en capitaux des sociétés en portefeuille.

[redacted]

Un membre demande si l'équipe de New York est appelée à grandir, étant donné que le premier vice-président Placements privés hors Québec, Martin Laguerre, est maintenant basé dans cette ville. Le représentant de la CDPQ répond qu'il n'est pas prévu que le bureau de New York grandisse de manière significative. Il y a une vingtaine de personnes qui y travaillent actuellement.

Un membre demande plus de précisions sur les avantages comparatifs de la CDPQ comme investisseur dans les placements privés. Le représentent de la CDPQ répond qu'il s'agit d'avantages de la CDPQ par rapport aux autres investisseurs qui visent les mêmes actifs :

[redacted]

Les pairs de la CDPQ, ainsi que les autres fonds d'investissement, sont intéressés par les mêmes actifs que la CDPQ. Grâce à ses avantages comparatifs, la CDPQ est parfois en mesure de conclure des investissements, même si elle n'offre pas les conditions financières les plus avantageuses.

Un membre demande une appréciation entre le rendement des placements privés Québec et hors Québec. Le représentant de la CDPQ répond que la performance des placements privés au Québec se compare favorablement à la performance des placements privés hors Québec.

[redacted]

[redacted]

15 h 05 Pause et départ des représentants de la CDPQ
15 h 10 Reprise des travaux

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

7.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À LA CDPQ

Un membre mentionne qu'il aurait souhaité que la CDPQ rappelle comment la rémunération fonctionne, notamment pour les bonis et leur étalement dans le temps. Cela aurait permis de constater l'alignement d'intérêt. Il demande à ce que cette information soit transmise au Comité de placement ultérieurement.

Les membres souhaitent rencontrer l'équipe de gestion des ressources humaines une fois par année. De plus, ils souhaitent que la présentation soit dans un format de reddition de compte et qu'elle aborde davantage leurs préoccupations.

7.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.3 GESTION DU PS PLACEMENTS PRIVÉS

Les membres sont d'avis que bien qu'il y ait eu beaucoup de roulement de personnel dans l'équipe du PS Placements privés, et bien que cette équipe ait une structure bipolaire (Québec et hors Québec), il semble y avoir une bonne communication et une bonne collaboration entre les membres. L'équipe semble très bien organisée.

Les membres ont apprécié l'ouverture et la transparence de l'équipe du PS Placements privés, y compris pour parler de leurs mauvais coups et de ce qu'ils ont appris de leurs erreurs. [redacted]

Un membre mentionne que pour la prochaine rencontre avec cette équipe, il aimerait que l'organigramme du PS Placements privés mentionne le nombre d'années d'expérience totale et le nombre d'années d'expérience à la CDPQ pour chaque personne.

De plus, un conseiller expert demande d'avoir plus de renseignements sur les années d'acquisition des actifs dans le portefeuille, appelés cuvées.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- 15 janvier 2021
- 15 février 2021

En vue de la réunion du 15 janvier, un membre mentionne qu'il aimerait avoir plus de détails dans la composition des comités d'investissement. Il aimerait avoir les noms des membres et leur titre.

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Prévisions économiques 2021 et marchés financiers » présenté par le Cercle finance du Québec le 19 janvier
- « Midi prévisions 2021 » présenté par l'ARASQ le 27 janvier

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H35)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 mars 2021, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
M.	Sébastien Routhier	Absent de 10h00 à 11h00

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
M.	Mathieu Ferland-Lapointe	
M.	Éric Lagueux	
Mme	Geneviève Pelletier	

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després-Nadeau	
M.	Jean Dessureault	
M.	Dominic Leduy	
M.	Benoit Saucier	

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

L'appel mensuel avec la CDPQ au sujet de l'APS de taux a été effectué le 12 mars. Les taux US 10 ans ont poursuivi leur augmentation. Depuis le début de l'année 2021, l'APS de taux a eu un effet négatif sur le rendement des fonds du RREGOP et du RRPE. Par contre, lorsqu'on regarde vers le futur, le rendement espéré de l'APS de taux augmente. Le suivi semestriel de l'APS de taux sera effectué lors de la prochaine réunion, prévue le 13 avril 2021.

4. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : SUIVI DU PS MARCHÉS BOURSIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Suivi du PS Marchés boursiers au 31 décembre 2020 » qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute par un survol de l'évolution récente des marchés boursiers.

Concernant le PS Marchés boursiers et ses mandats, les points qui sont ressortis sont les suivants :

- Au sujet du PS Marchés boursiers, sa performance est analysée depuis sa création, le 1er janvier 2016. [redacted] Au cours des deux dernières années, le PS Marchés boursiers a généré une valeur retranchée par rapport aux deux indices.
- Le mandat Qualité mondiale est un mandat sur lequel la CDPQ mise beaucoup. [redacted]. Depuis l'année 2013, ce mandat a généré un rendement annuel moyen de 14,0 %, ce qui est comparable au rendement d'un indice traditionnel. Sur cette même période, l'indice de style Qualité a généré un rendement annuel moyen de 17,6 %. [redacted] e mandat Qualité mondiale a toutefois été moins volatil que les deux indices, et il a généré une meilleure performance que les deux indices lors des marchés baissiers.
- Depuis l'année 2015, le mandat Canada a généré un rendement annuel moyen inférieur à l'indice traditionnel et à l'indice représentatif, avec une volatilité comparable à celle de l'indice traditionnel, mais inférieure à celle de l'indice représentatif.
- Le mandat Marchés en croissance a très bien performé depuis 2015. Chaque année, il a généré une meilleure performance que l'indice traditionnel et que l'indice représentatif, avec une volatilité comparable à ces deux indices.

5. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PS INFRASTRUCTURES

Le PS Infrastructures a un actif d'environ 31 G$, et l'objectif de la CDPQ est de doubler sa taille d'ici 2024. [redacted]

L'année 2020 s'est terminée de façon positive avec un rendement de 5,1 % pour le PS Infrastructures, ce qui est supérieur au rendement généré par les titres de ce secteur cotés à la bourse. Avec la pandémie, les actifs qui sont davantage reliés au transport de personnes, [redacted] ont été durement frappés. En particulier, il faudra sûrement attendre quelques années avant que les aéroports reprennent de la vigueur. [redacted]

[redacted]

9 h 50 Pause

10 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion
Mme Jessy Hayem
M. Mathieu Provost

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Un représentant de la CDPQ présente le document « Hypothèses financières au 31 décembre 2020 », préalablement transmis aux membres. Il débute en faisant un rappel du contexte économique dans lequel les fonds du RREGOP et du RRPE ont évolué au courant de l'année 2020. Il poursuit en résumant brièvement les nouvelles hypothèses financières et en mentionnant que les changements sont en ligne avec ce qui était attendu. Au global, les hypothèses de rendement et de risque (VaR95) diminuent toutes deux de 0,1 par rapport aux hypothèses au 30 juin 2020, et ce, tant pour le fonds du RREGOP que pour le fonds du RRPE.

Un conseiller expert se demande si les mesures de risque (VaR95 et écart-type) tiennent compte de l'évolution de la composition des indices au courant des années. Un représentant de la CDPQ répond que l'évolution de la composition des indices est prise en compte.

Le représentant de la CDPQ poursuit en parlant spécifiquement du PS Immeubles. Son hypothèse de rendement au 31 décembre 2020 a augmenté de 0,3 par rapport à celle au 30 juin 2020. L'augmentation de cette hypothèse a eu pour effet d'augmenter l'attractivité de ce PS en construction de portefeuille.

Ensuite, les hypothèses préliminaires pour les PS Taux et Crédit allongés ainsi que le coût de financement du produit de levier sont présentées. Il précise que ces hypothèses seront utilisées en vue des travaux visant à déterminer les impacts de l'augmentation de la durée de ces portefeuilles, sur le RREGOP et le RRPE.

Un membre du Comité veut savoir si ces travaux de modélisations considèreront l'augmentation actuelle des taux obligataire 10 ans. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative.

Un conseiller expert se demande si la CDPQ fait un « post mortem » de ses hypothèses. En d'autres mots, est-ce que les hypothèses établies il y a 10 ans sont cohérentes avec la réalité des 10 dernières années? Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative. Il ajoute que les hypothèses des années passées ont en moyenne sous-estimé les rendements.

[redacted]

[redacted]

10 h 36 Départ de M. Mathieu Provost

10 h 36 Accueil de représentants de la CDPQ : *M. Harout Chitilian*
M. Emmanuel Jaclot
M. Charles Perreault

6.2 GESTION DU PS INFRASTRUCTURES

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Il est ensuite question du projet du REM. Un représentant de la CDPQ met l'emphase sur l'année 2020 qui a été marquante. Il résume les éléments importants de 2020. Il parle ensuite brièvement des jalons importants pour l'année 2021 :

- Mise à jour financière du projet;
- Poursuite des travaux intensifs sur la Rive-Sud de Montréal;
- Intensification des travaux sur la portion nord du tracé.

Au sujet de la poursuite de l'étude d'un projet touchant Laval et la Rive-Sud de Montréal, aucune annonce n'est prévue à court terme.

Un membre du Comité a plusieurs questions quant au projet du REM :

- Est-ce possible d'avoir davantage de détails sur les montants déboursés et ceux prévus dans le futur ?
    - Un représentant de la CDPQ répond qu'il sera possible d'en reparler lorsque les montants seront communiqués publiquement.
- Pour le projet de REM de l'Est, est-ce risqué de planifier ce projet avant la fin du projet du REM ?
    - Un représentant de la CDPQ répond que le projet du REM de l'Est est actuellement en phase de planification détaillée. Certains défis tels que l'insertion aérienne sont présents et nécessiteront des discussions.
- Est-ce que le projet avec la Nouvelle-Zélande est toujours en cours ?
    - Un représentant de la CDPQ répond que le projet avait eu un accueil favorable auprès du gouvernement. Cependant, suite aux élections, un nouveau ministre des transports a été nommé. Le projet doit donc être réétudié par le nouveau ministre.

Un membre du Comité aimerait savoir comment la CDPQ évalue le risque de concentration dans le cadre du projet du REM. Un représentant de la CDPQ répond que pour l'instant, il n'y a que le projet initial du REM qui est officiellement en marche. Actuellement, le projet du REM de l'Est n'est pas assez avancé pour être en mesure d'évaluer ce risque. Davantage de chiffres devraient être disponibles à partir du 3e trimestre de 2021, ce qui permettra de débuter les discussions.

12 h 05 Pause et départ des représentants de la CDPQ

13 h 00 Reprise des travaux et accueil des représentants de la CDPQ :

M. Steve Bossé
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
Mme Nathalie Gabba
Mme Jessy Hayem

6.3 Coûts de gestion de la CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Évolution des coûts du portefeuille global de la Caisse » préalablement transmis aux membres.

En 2020, les coûts du portefeuille global de la CDPQ se sont élevés à 757 M$, ce qui représente 0,23 % de l'actif sous gestion. Ce niveau est inférieur de 74 M$ au budget prévu, notamment en raison de la pandémie, qui a ralenti les embauches et diminué les frais de déplacement, ainsi que du gel des salaires des leaders.

Au sujet du PS Placements privés, les charges d'exploitations totales ont fortement augmenté depuis 2014, [redacted]

Pour le PS Marchés boursiers, les charges d'exploitations ont augmenté en 2020, passant de 0,23 p.c. à 0,26 p.c. Cette augmentation s'explique par la hausse des frais de gestion externe. Dans ce contexte, un membre du Comité aimerait connaître la cible du PS Marchés boursiers en terme de frais de gestion externe. Un représentant de la CDPQ répond que la tendance devrait être à la hausse pour les prochaines années, notamment pour augmenter la gestion externe dans les marchés en croissance et pour développer le style valeur. Il ajoute que si l'occasion se présente, certains éléments seront internalisés.

Finalement, pour le PS Infrastructures, les représentants de la CDPQ mentionnent que les coûts de gestion ne devraient pas, dans un avenir rapproché, diminuer sous leur niveau actuel de 41 points centésimaux.

Pour l'année 2021, la CDPQ vise à optimiser son budget afin d'augmenter l'efficience des activités des différents secteurs. Cette optimisation passe, entre autres, par la « juniorisation » de certains postes.

Un conseiller expert soulève que la « juniorisation » correspond souvent à moins d'expérience, donc un plus grand risque. Un représentant de la CDPQ répond qu'il a tout à fait raison et que les dirigeants de la CDPQ en sont conscients. Il soulève que tous les postes ne peuvent pas et ne seront pas « juniorisés ».

L'étude CEM montre que la CDPQ se positionne favorablement, comparativement à ses pairs canadiens et internationaux. Cette position favorable s'explique principalement par l'internalisation des opérations à la CDPQ. La CDPQ est au 10e rang centile par rapport à ses pairs canadiens et au 18e rang centile par rapport à ses pairs internationaux.

Un conseiller expert aimerait savoir si l'étude CEM compare également les frais de gestion par catégorie d'actif. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative. Davantage de détails seront donnés ultérieurement.

Un membre du Comité aimerait savoir si les frais de 51 points centésimaux pour la filiale Ivanhoé Cambridge incluent les frais de gestion externe. Un représentant de la CDPQ répond que les frais de gestion externe ne sont pas inclus dans ce chiffre.

Un membre du Comité soulève qu'il serait intéressant de connaître les frais de gestion pour Otéra ainsi que les prêts externes logés dans le PS Crédit. Un représentant de la CDPQ répond qu'ils pourront fournir cette information ultérieurement.

Un membre du Comité se demande si, à l'ultime, des économies d'échelle sont encore possibles en fonction de la taille de la CDPQ. Un représentant de la CDPQ répond que ce serait possible. Cependant, étant donné que la tendance des prochaines années est davantage tournée vers les PS moins liquides, ce sera difficile à réaliser.

Un conseiller expert souligne que la plupart des pairs présents dans l'étude CEM utilisent le levier. Il se demande comment le levier influence les résultats. Un représentant de la CDPQ répond que l'étude CEM utilise l'actif net. L'utilisation du levier peut donc biaiser les résultats. Ils réfléchissent à une façon d'éliminer ce biais.

13 h 37 Départ de M. Steve Bossé et Mme Nathalie Gabba

6.4 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET STRATÉGIES DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Résultats et stratégies au 31 décembre 2020 » préalablement transmis aux membres. Pour l'année 2020, le RREGOP et le RRPE ont généré un rendement inférieur à celui de l'indice (valeur retranchée). Malgré cela, sur 5 ans, le rendement de ces fonds est tout de même au-dessus de l'indice (valeur ajoutée).

Les PS Taux et Crédit ont profité de la baisse des taux obligataires pour enregistrer le 3e meilleur rendement des PS à revenu fixe depuis 2008. Cette performance leur a permis de générer une valeur ajoutée par rapport à l'indice. L'APS de taux a également joué son rôle et a contribué de manière importante au rendement du RREGOP et du RRPE.

Au niveau des actifs réels, par rapport à leur indice de référence respectif, le PS Immeubles a généré une valeur retranchée importante, alors que le PS Infrastructures a produit une valeur ajoutée. [redacted]

Pour ce qui est du PS Marchés boursiers, le portefeuille a enregistré une valeur retranchée en 2020 et affiche une valeur retranchée sur 5 ans également. Malgré ce résultat, le mandat Marchés en croissance a généré un excellent rendement pour l'année 2020.

Finalement, le PS Placements privés a nettement battu les attentes de rendement. Il a réussi à générer une valeur ajoutée considérable par rapport à son indice. [redacted]

[redacted]

Certains membres du Comité soulignent leur déception quant aux résultats du PS Marchés boursiers. Ils ajoutent que la CDPQ devra régulariser les attentes des comités de retraite quant aux rendements attendus pour 2021.

Un membre du Comité soulève qu'il serait pertinent d'avoir les résultats entre le 31 mars 2020 et le 31 décembre 2020. Cela permettrait de connaître la performance des PS à partir du moment où les mesures « COVID » ont été prises.

Les représentants de la CDPQ présentent ensuite un projet d'ordre du jour en vue de la rencontre avec le Comité de retraite du RREGOP et le Comité de retraite du RRPE. Certains membres du Comité font des commentaires afin d'y ajouter certains points.

6.5 Autres informations de la CDPQ

- Un entretien portant sur la situation du PS Immeubles aura lieu le 1er avril;
- La CDPQ travaille actuellement sur une nouvelle version de l'extranet;
- La CDPQ a pris connaissance des demandes d'informations systématiques en vue des présentations des équipes de chaque PS. La CDPQ enverra prochainement une proposition qui pourra être rediscutée.

15 h 00 Départ des représentants de la CDPQ

7. Commentaires des membres sur les sujets présentés par la CDPQ

7.1 Hypothèses financières au 31 décembre 2020

La présentation et le document ont répondu aux attentes des membres.

Un conseiller expert rappelle aux membres du Comité qu'il faut faire attention de ne pas prendre les hypothèses financières pour des certitudes. Ça demeure des estimations et la réalité est parfois très différente des hypothèses.

7.2 Gestion du PS Infrastructures

En général, la présentation a répondu aux attentes des membres.

Un membre a souligné que la perspective des actifs aéroportuaires était rassurante.

Un conseiller expert a apprécié la présentation. Il mentionne que l'équipe du PS Infrastructures semble en contrôle de ses dossiers. Cependant, il aurait aimé avoir davantage de détails sur le REM. La plupart des détails fournis étaient déjà disponibles dans les médias. Il ajoute finalement que le REM semble être un actif très risqué compte-tenu de sa concentration. Peut-être que l'ajout de partenaires serait pertinent pour ce projet.

7.3 COÛTS DE GESTION DE LA CDPQ

Un membre du Comité aurait aimé avoir une perspective des coûts de gestion sur plusieurs années.

Un autre membre du Comité souligne que la reddition de compte sur les coûts de gestion s'est beaucoup améliorée dans les dernières années.

7.4 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET STRATÉGIES DE LA CDPQ

Un représentant de Retraite Québec demande aux membres s'ils souhaitent recommander à leur Comité de retraite de transmettre une lettre à la CDPQ pour faire état de leur appréciation des rendements de l'année 2020. Les membres du Comité de placement du RREGOP et du Comité de placement du RRPE répondent par l'affirmative. Les principaux messages qu'ils recommandent de transmettre sont les suivants :

- Indiquer que les résultats sont bons en absolu, mais inférieurs à l'attente de valeur ajoutée sur 5 ans indiquée dans la politique de placement;
- Faire part de la déception quant aux résultats des PS Immeubles et Marchés boursiers;
- Souligner la disponibilité, la transparence, l'écoute et la proactivité de la CDPQ durant la période de crise.

7.5 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

15 h 25 Pause

15 h 30 Reprise des travaux

8. INDICATEURS DE TOLÉRANCE AU RISQUE POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente brièvement les documents « Proposition de mesures de risque pour le RREGOP » et « Proposition de mesures de risque pour le RRPE » préalablement transmis aux membres. Il désire obtenir les commentaires des membres sur ces documents.

Les membres du Comité discutent de la manière de calibrer la fourchette sur la cotisation salariale. Un conseiller expert propose de plutôt y aller avec un système de zone. Des zones rouge, jaune, verte et verte foncée selon la valeur de la cotisation salariale. Les membres sont d'accord pour aller de l'avant avec cette proposition et conviennent des niveaux à utiliser initialement.

Un membre du Comité propose de laisser une certaine latitude à la CDPQ et à Aon pour ajouter des indicateurs qu'ils pourraient trouver intéressants.

Un membre du Comité veut savoir si Aon a eu la commande d'effectuer des tests de tension. Un représentant de Retraite Québec répond que cette demande n'a pas été faite à Aon. Si les comités désirent que des tests de tension soient faits, un supplément devra être payé.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- 13 avril 2021
- 13 mai 2021
- 19 mai 2021 (AM pour le RREGOP et PM pour le RRPE)

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Innovations en placements privés » présenté par CFA Québec le 24 mars
- « Investissements en infrastructures » présenté par CFA Québec le 7 avril
- « Immobilier mondial » présenté par CFA Québec le 6 mai

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H10)

POINTS DE SUIVI DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE RÉUNION

- Obtenir davantage de détails sur la répartition des frais de gestion par catégorie d'actif, selon les résultats de l'étude CEM;
- Obtenir davantage de détails sur les frais de gestion pour Otéra ainsi que les prêts externes logés dans le PS Crédit.

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 13 avril 2021, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Guillaume Barrette
M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
M. Mathieu Ferland-Lapointe
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després-Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 15 MARS 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait état de quelques suivis en lien avec les réunions antérieures :

- La CDPQ prévoit faire certaines modifications aux politiques d'investissement de ses PS. [redacted]

[redacted]

- Retraite Québec est en discussion avec la CDPQ concernant la liste d'informations à demander aux gestionnaires de portefeuille pour leurs présentations respectives.
- Une révision des ententes de service avec la CDPQ doit être effectuée en 2021. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la réunion prévue au mois de mai.

4. SUIVI À EFFECTUER AUX COMITÉS DE RETRAITE RELATIVEMENT AUX MESURES DE RISQUE POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente brièvement les ajustements apportés au document « Proposition de mesures de risque pour le RREGOP/RRPE ». Il aimerait savoir si le document convient aux membres.

Un membre du Comité soulève que les résultats mettent en lumière un manque de clarté quant aux instructions sur les mesures de risque transmises à la CDPQ. Après discussion, il est convenu de modifier la note 2 dans le document pour qu'on y lise « […] probabilité d'atteindre chacun des états au cours de la période » au lieu de « […] probabilité d'atteindre chacun des états au moins une fois sur la période ».

Plusieurs membres du Comité soulèvent ensuite que c'est la première fois que des chiffres aussi précis seront présentés aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Il sera donc important de prendre le temps de leur expliquer clairement ces résultats.

D'autres membres du Comité mentionnent qu'il sera aussi important de souligner que ces chiffres sont à titre informatif et qu'ils doivent être utilisés aux fins de discussions. Ils ne représentent pas un déclencheur à la prise de décision.

5. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PS IMMEUBLES

Le conseiller expert d'Aon débute en décrivant brièvement le PS Immeubles. [redacted] Durant les 10 dernières années, le rendement du portefeuille a été inférieur à celui de l'indice à 9 reprises. Trois raisons pourraient expliquer la différence entre le PS Immeubles de la CDPQ et les autres gestionnaires :

[redacted]

[redacted]

[redacted]

6. PRÉSENTATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AUX POLITIQUES DE PLACEMENT ET AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LE 2E SEMESTRE DE 2020

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse des certificats de conformité aux politiques d'investissement de la CDPQ au 31 décembre 2020 » qui a été préalablement transmis aux membres.

En ce qui concerne la conformité aux politiques de placement, il n'y a eu aucune situation de non-conformité à la politique de placement, autant pour le RREGOP que pour le RRPE, au cours du 2e semestre de l'année 2020.

En ce qui concerne la conformité aux politiques d'investissement, il y avait deux situations de non-conformité matérielles qui existaient au 30 juin 2020 :

- [redacted]
- [redacted]

De plus, deux nouvelles situations de non-conformité matérielles ont été observées au cours du 2e semestre de l'année 2020. Ces deux situations étaient résolues au 31 décembre 2020.

Enfin, au cours du 2e semestre de l'année 2020, il y a eu deux situations de non-conformité non matérielles qui ont été observées, et ces situations ont toutes été résolues.

Un membre demande si le Conseil d'administration de la CDPQ réévalue périodiquement les autorisations préalables à l'investissement qu'il accorde. Un représentant de Retraite Québec répond qu'il ne croit pas que ces autorisations soient réévaluées.

6.2 SUIVI DE L'APS DE TAUX AU 28 FÉVRIER 2021

Un représentant de Retraite Québec présente brièvement le document « Suivi des résultats de l'APS de taux » préalablement transmis aux membres.

Le rendement attendu 20 ans de l'APS de taux a considérablement augmenté dans les 12 derniers mois. Les 3 indicateurs de suivi pour l'APS de taux (niveau des taux obligataires américains 10 ans, pente entre les obligations 10 ans et 3 mois ainsi que la prime de terme 10 ans) se sont tous améliorés dans la dernière année. Finalement, le représentant de Retraite Québec présente deux graphiques qui démontrent que l'APS de taux répond aux attentes envers ce produit.

Un membre du Comité se demande si on peut penser que le rendement de l'APS de taux sera négatif pour l'année 2021 compte tenu de l'augmentation récente importante des taux obligataires américains. Un représentant de Retraite Québec répond que c'est fort possible.

10 h 20 Pause

10 h 30 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion
M. Mathieu Provost
M. Samuel Comeau
M. Dominic Rioux
M. Edmond Assal

7. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

7.1 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Un représentant de la CDPQ présente le document « Suivi des chantiers en cours et travaux de politique de placement » préalablement transmis aux membres. Il débute en faisant une mise en contexte et en parlant de la récente hausse des taux obligataires américains. Ensuite, il est question des perspectives de la CDPQ au sujet du marché obligataire et du taux directeur. Les « Fed watchers » anticipent une légère probabilité de hausse du taux directeur d'ici la fin 2021. La CDPQ prévoit également une normalisation du taux directeur, mais pas avant 2023.

[redacted]

7.2 SUIVI DES CHANTIERS EN COURS À LA CDPQ

Réflexion sur le niveau de durée

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Discussion sur le levier financier

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

7.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ fait d'abord état de 3 départs récents ou à venir prochainement :

- Jean Robichaud (directeur principal de compte);
- François Duquette (co-leader en Placements privés hors Québec);
- Frédéric Godbout (fonds externes Placements privés et Crédit).

Ensuite, il confirme que certains entretiens avec les déposants, ainsi qu'une réunion du GEPP, auront lieu avant la fin du mois de juin.

Un membre du Comité mentionne que les précisions fournies par les représentants de la CDPQ quant aux résultats de l'étude CEM ne semblent pas présenter la ventilation des frais de gestion par catégorie d'actif comme demandé. Aussi, les résultats de l'étude CEM montrent que la CDPQ se trouve toujours aux alentours du 75^{e} rang centile sur le plan de la taille. Serait-ce possible de reproduire les résultats de l'étude, mais dans un univers où la CDPQ serait plutôt au 50^{e} rang centile? Un représentant de la CDPQ répond que l'étude CEM effectue déjà des ajustements afin de tenir compte de la taille de la CDPQ. Il mentionne ensuite qu'il communiquera avec CEM afin de savoir s'il est possible de le faire.

Un représentant de Retraite Québec demande si l'augmentation substantielle du poids Québec dans l'indice de référence du mandat Canada aura un impact important pour ce mandat. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative.

12 h 05	*Pause et départ des représentants de la CDPQ*	
13 h 00	*Reprise et accueil des représentants de la CDPQ :*	*M. Jacques Demers*
		Mme Amélie Dion
	Accueil des représentantes d'Ivanhoé Cambridge :	*Mme Nathalie Palladitcheff*
		Mme Élise Proulx
		Mme Michèle Hubert

7.4 GESTION DU PS IMMEUBLES

Une représentante d'Ivanhoé Cambridge présente le document « Discussion avec les comités de placement du RREGOP et du RRPE » qui a été préalablement transmis aux membres.

Retour sur 2020

[redacted]

Rappel du plan stratégique 2021-2024

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

[redacted]

Suivi de l'exécution

[redacted]

Questions des membres

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

14 h 30 Pause et départ des représentants de la CDPQ et d'Ivanhoé Cambridge
14 h 40 Reprise des travaux

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

8.1 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8.2 SUIVI DES CHANTIERS EN COURS À LA CDPQ

Réflexion sur le niveau de durée

Un membre indique que si l'on considère isolément l'allocation à l'APS de taux, le Comité de placement dispose de suffisamment d'informations pour effectuer une recommandation au Comité de retraite. Un autre membre indique qu'il préfère attendre d'obtenir le portrait global et que les analyses de révision de portefeuilles de référence aient été complétées avant de statuer sur le poids de l'APS de taux, car ces décisions sont interreliées.

Un conseiller expert mentionne que la durée du portefeuille de référence du RREGOP et du RRPE est déjà largement inférieure à la durée de leur passif respectif. Avant de prendre une décision sur la position en APS de taux, il faudrait prendre une décision sur l'allocation visée dans les PS de revenu fixe.

[redacted]

[redacted]

Discussion sur le levier financier

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

8.3 Autres informations de la CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8.4 Gestion du PS Immeubles

Un conseiller expert a été étonné d'avoir comme réponse qu'un acheteur pourrait avoir un horizon de placement plus long que celui d'Ivanhoé Cambridge.

Les membres mentionnent que la présentation manquait de chiffres, notamment concernant les taux de capitalisation et le niveau de levier.

9. Informations de Retraite Québec

9.1 Prochaines réunions

- 13 mai 2021
- 19 mai 2021 (AM pour le RREGOP et PM pour le RRPE)
- 15 juin 2021

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Le budget du Québec avec Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 23 avril
- « Immobilier mondial » présenté par CFA Québec le 6 mai

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H35)

POINTS DE SUIVI DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE RÉUNION

- Obtenir davantage de détails de l'étude CEM à propos des frais de gestion par catégorie, dans un univers où la CDPQ serait au 50^{e} rang centile au lieu du 75^{e} sur le plan de la taille;
- Obtenir l'avis juridique de la CDPQ qui confirme que le Comité de retraite peut légalement prendre du levier.
- Vérifier comment Ivanhoé Cambridge considère le levier qui se retrouve dans les fonds externes et les actions.

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 13 mai 2021, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
M.	Sébastien Routhier	Jusqu'à 14h00

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
M.	Mathieu Ferland-Lapointe	
M.	Éric Lagueux	
Mme	Geneviève Pelletier	

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Jean Dessureault	
M.	Dominic Leduy	
M.	Benoit Saucier	

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

L'appel mensuel avec la CDPQ au sujet de l'APS de taux a eu lieu le 12 mai. [redacted]

Concernant les travaux de modélisation demandés à Aon, des résultats pour le RREGOP pourraient être disponibles avant la fin de l'été. Pour le RRPE, des résultats seront disponibles à la fin de l'été. Un représentant de Retraite Québec suggère, après discussion avec le conseiller expert d'Aon, de présenter les résultats à la fin de l'été, tant pour le RREGOP que pour le RRPE. Ceci permettra de travailler avec des hypothèses financières qui seront cohérentes avec l'environnement de marché prévalent à la fin du premier semestre de 2021. Les membres conviennent de procéder de cette façon, en s'assurant que des réunions soient ajoutées pour permettre de traiter ce dossier avec diligence après les vacances d'été.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

[redacted]

[redacted]

9 h 45 *Accueil des représentants de la CDPQ :*

M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Mathieu Provost
M. Dominic Rioux
M. Edmond Assal

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 ANALYSE DE DÉPLACEMENTS IMPORTANTS DANS LES PORTEFEUILLES DE RÉFÉRENCE DU RREGOP ET DU RRPE

Un représentant de la CDPQ présente le document « Poursuite des travaux de politique de placement » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

10 h 50 Pause
11 h 00 Reprise des travaux

5.2 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'OUTIL DE LEVIER FINANCIER

Un représentant de la CDPQ continue la présentation du document « Poursuite des travaux de politique de placement » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le représentant de la CDPQ débute en faisant un rappel du produit de levier, des paramètres de gestion du produit et des paramètres de gestion du plan de financement. Il aborde ensuite l'aspect légal entourant ce produit.

[redacted]

[redacted]

Le représentant de la CDPQ termine en précisant que les avocats externes ont participé à l'analyse des régimes soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Les avocats de la CDPQ ont participé à l'analyse du RREGOP et du RRPE, en tenant compte des spécificités de la Loi sur le RREGOP et de la Loi sur le RRPE. Les avocats de la CDPQ peuvent se rendre disponibles si le Comité de retraite veut valider sa position avec ses propres avocats ou avec les avocats de Retraite Québec.

5.3 Discussion sur les informations à transmettre lors des rencontres avec les gestionnaires de la CDPQ

La CDPQ a reçu une première liste d'informations demandées pour les PS Immeubles et Infrastructures, et une deuxième liste d'informations demandées pour les PS liquides. La CDPQ suggère de faire une présentation générique pour l'ensemble des gestionnaires de PS. Le format de la présentation générique contiendrait :

- un sommaire exécutif, incluant l'environnement économique et financier ;
- l'organigramme de l'équipe de gestion, incluant les années de service de chaque ressource et les changements depuis le dernier organigramme ;
- les tendances de marché ;
- une revue du portefeuille, incluant ses principales caractéristiques et ses principaux investissements ;
- une évaluation de la performance du portefeuille, incluant la présentation de dossiers ayant bien performé et moins bien performé ;
- une revue de la stratégie ;
- les principales transactions de la dernière année.

Le représentant de la CDPQ mentionne que d'autres informations, qui ont été demandées par les membres, sont disponibles dans le Panorama et dans le Cahier des résultats. Il suggère que le Comité de placement fasse un deuxième tour de roue des informations qu'il souhaite avoir, après avoir effectué une revue du Panorama et du Cahier des résultats.

Un membre mentionne qu'il est très important d'entendre la discussion des gestionnaires sur leurs 5 plus grands contributeurs et 5 plus grands détracteurs au rendement. Cela permet d'avoir plus de couleurs et de faire le lien entre la stratégie et les résultats qui ont été obtenus. Ainsi, même si l'information est disponible dans le Cahier des résultats, il est important d'avoir quelques pages sur les 5 plus grands contributeurs et 5 plus grands détracteurs au rendement pour avoir le point de vue des gestionnaires.

5.4 Autres informations de la CDPQ

- M. Jean St-Gelais a été nommé comme membre indépendant au Conseil d'administration de la CDPQ.
- Trois entretiens auront lieu d'ici l'été. Les sujets sont les suivants :
  - Infrastructures le 20 mai ;

- Investissement durable le 16 juin ;
- Perspectives économiques le 8 juillet.

➢ Une réunion du GEPP en deux parties aura lieu à la fin mai et au début juin.

Le représentant de la CDPQ mentionne que Colonial Pipeline a été victime d'une cyberattaque qui a affecté les systèmes informatiques qui gèrent son pipeline. Tout est de retour à la normale depuis le début de la semaine. L'impact sur les revenus est assez limité, car Colonial Pipeline détenait une assurance qui couvre ce genre d'attaque. Le risque de cyberattaque fait partie des priorités de la CDPQ, et est mesuré pour l'ensemble des investissements détenus par la CDPQ.

En réponse à une question, le représentant de la CDPQ mentionne que lorsqu'une autorisation de dérogation à une politique d'investissement est accordée préalablement à l'investissement, elle est permanente. Tant que la situation dépasse la limite prévue à la politique d'investissement, elle est suivie par l'équipe des risques, mais l'autorisation préalable ne sera pas remise en question. Toutefois, si la CDPQ souhaitait augmenter sa position au-delà de ce qui était permis dans l'autorisation préalable à l'investissement, une nouvelle autorisation serait nécessaire.

12 h 00 Pause et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion
M. Maxime Aucoin
M. Jean-François Plante

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Le document « Répartition de l'actif », préalablement transmis aux membres, sert de support à la rencontre avec des représentants de l'équipe de gestion des activités de Répartition de l'actif (la RA).

L'année 2020 a été difficile pour la performance des stratégies actives de RA. Toutefois, après 4 mois en 2021, la situation est bien meilleure. Depuis 2017, les stratégies actives de RA ont généré de la valeur ajoutée. Cependant, cette valeur ajoutée est inférieure à la cible prévue dans la politique d'investissement de la CDPQ qui est de 10 points centésimaux (p.c.) par année sur le global de la CDPQ, sur une période de 5 ans. Pour 2020, cela représentait une cible de valeur ajoutée d'environ 360 M$. Cette valeur ajoutée doit être réalisée sans augmenter le risque des déposants, en moyenne.

Les stratégies actives de RA utilisent actuellement 15 stratégies, regroupées en 3 approches :

[redacted]



En réponse à une question, le représentant de la CDPQ précise qu'il y a actuellement 3 fonds qui sont sous surveillance et pour lesquels la CDPQ s'est donné des indicateurs de suivi afin de prendre une décision au cours des prochains trimestres.

Un membre demande si l'encadrement du niveau de risque prévoit une lumière rouge vers le bas, pour s'assurer qu'un minimum de risque est pris. Le représentant de la CDPQ répond que l'encadrement du niveau de risque ne comporte pas de lumière rouge vers le bas. Toutefois, si l'équipe de Répartition de l'actif ne prend pas de risque, elle n'atteindra pas ses objectifs.

14 h 00 Pause et départ des représentants de la CDPQ : *M. Maxime Aucoin*
M. Jean-François Plante

14 h 10 Reprise et accueil du représentant de la CDPQ : *M. Martin Coiteux*

6.2 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Pour appuyer sa présentation, le représentant de la CDPQ utilise le document « Perspectives économiques : Vers l'après COVID-19 », préalablement transmis aux membres.

Les trois grands aspects qui teintent l'économie mondiale actuellement sont :

1. Pandémie et vaccination : Évolution hétérogène d'une région du monde à l'autre;

2. Reprise de l'économie mondiale : Perspectives de croissances revues à la hausse, mais avec de fortes disparités régionales;

3. Marchés financiers : La vigueur de la reprise incite à prendre du risque. Il y a toutefois une augmentation du risque de hausse de l'inflation et des taux obligataires.

À l'heure actuelle, le PIB des États-Unis est inférieur au niveau qu'on lui prévoyait avant la pandémie. Toutefois, la reprise américaine est telle que le PIB des États-Unis pourrait rattraper, puis dépasser, ces prévisions.

Jusqu'à dernièrement, les modèles de la CDPQ anticipaient une augmentation possible de l'inflation sans que cela ne se reflète dans la réalité. Depuis peu, ces anticipations commencent à se concrétiser. Cette inflation pourrait se résorber lorsque les habitudes de consommation se stabiliseront et enlèveront ainsi de la pression sur la demande de

certains biens. Ainsi, une inflation élevée en 2021 et 2022 suivie d'un retour à la normale par la suite est envisageable.

Un représentant de Retraite Québec demande si les taux obligataires ont plus de probabilité d'augmenter ou de diminuer dans les prochaines années. Selon un représentant de la CDPQ, le risque à surveiller serait une hausse des taux court terme et un aplatissement de la courbe des taux obligataires.

Un membre note que la Réserve fédérale des États-Unis (FED) a changé son cadre stratégique dernièrement. Il demande si la Banque du Canada suivra le pas. Un représentant de la CDPQ répond que la Banque du Canada ne semble pas vouloir aller aussi loin que la FED dans le changement. La FED a notamment augmenté sa tolérance face aux écarts par rapport à ses cibles. Il rappelle que la Banque du Canada a déjà une tolérance de plus ou moins 1 % autour de sa cible d'inflation de 2 %.

15 h 15 Départ des représentants de la CDPQ

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

7.1 ANALYSE DE DÉPLACEMENTS IMPORTANTS DANS LES PORTEFEUILLES DE RÉFÉRENCE DU RREGOP ET DU RRPE

Le format et le discours des représentants de la CDPQ ont convenu aux membres.

7.2 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'OUTIL DE LEVIER FINANCIER

[redacted]

7.3 DISCUSSION SUR LES INFORMATIONS À TRANSMETTRE LORS DES RENCONTRES AVEC LES GESTIONNAIRES DE LA CDPQ

Après discussion, il est convenu que Retraite Québec effectuera une analyse qui tiendra compte des informations fournies par la CDPQ et de celles transmises par Aon. Par la suite, Retraite Québec fera une proposition aux comités de placement sur les informations à transmettre lors de rencontres avec les gestionnaires de la CDPQ.

7.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Les membres aimeraient que la CDPQ fasse une présentation sur la cybersécurité dans les prochains mois aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

7.5 GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

La présentation de l'équipe de gestion des activités de Répartition de l'actif a bien répondu aux attentes des membres. Le niveau de complexité était adéquat. La nouvelle façon de présenter les activités de RA est beaucoup plus facile à comprendre.

Un membre demande si les travaux de l'équipe de RA peuvent aider à la performance des gestionnaires des autres portefeuilles de la CDPQ. Un conseiller expert ne croit pas que cette synergie soit significative. Toutefois, il considère que même lorsque la valeur ajoutée de la RA est inférieure à sa cible, l'apport des activités de RA peut demeurer positif, car ces activités n'augmentent pas le risque global de la CDPQ.

7.6 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La présentation de M. Coiteux a été appréciée par les membres, particulièrement le parallèle qui a été fait entre la FED et la Banque du Canada.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- La prochaine réunion aura lieu le 15 juin 2021
- Les réunions suivantes ont été ajoutées à celles déjà prévues à l'automne :
  - Jeudi 2 septembre : présentation des résultats des modélisations effectuées par Aon (demi-journée RREGOP et demi-journée RRPE)
  - Jeudi 7 octobre (demi-journée RREGOP et demi-journée RRPE)
  - Jeudi 28 octobre

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Fonds négociés en bourse : croissance et tendances » présenté par le Cercle finance du Québec le 20 mai
- « Formation Placement de base » présentée par l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux les 2 et 3 juin

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H00)

POINTS DE SUIVI DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE RÉUNION

- Obtenir un avis écrit de la DAJ de Retraite Québec au sujet de la possibilité d'utiliser l'outil de levier de la CDPQ dans les politiques de placement du RREGOP et du RRPE.

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 juin 2021, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Guillaume Barrette
M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
M. Mathieu Ferland-Lapointe
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté, sous réserve de l'ajout du sujet « Commentaires du conseiller expert d'Aon sur la gestion externe à la CDPQ » après le sujet 3.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 13 MAI 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

[redacted]

[redacted]

L'appel mensuel sur l'APS de taux a eu lieu avec la CDPQ le 14 juin. Les taux US 10 ans sont en légère baisse et se situent maintenant entre 1,45 % et 1,50 %. [redacted] Par rapport au 31 mars, le rendement réalisé par l'APS de taux en 2021 est en légère hausse à cause de la baisse des taux et du passage du temps, puisque la pente de la courbe des taux est positive.

Concernant la liste des informations à transmettre à la CDPQ lors des rencontres avec les gestionnaires, Retraite Québec a révisé la liste et l'a transmise à la CDPQ. Cette dernière la validera et sera en mesure de revenir sur ce sujet à l'automne.

Une réunion du Groupe d'expertise en politique de placement (GEPP) a eu lieu le 28 mai en avant-midi. Les sujets abordés ont été les ajustements apportés à la mesure de risque du PS Crédit, le plan d'action en période de correction des marchés et le pilotage du PS Marchés boursiers.

Le GEPP s'est poursuivi le 10 juin en avant-midi. Le principal sujet abordé a été la prise en compte des positions en produits dérivés dans le respect des marges de manœuvre.

Un membre mentionne qu'il aimerait que Martin Coiteux aborde le volet Innovation, qui est maintenant sous sa responsabilité, en plus du volet Perspectives économiques, lors des prochaines rencontres avec le Comité de placement.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION EXTERNE À LA CDPQ

La gestion externe est un regroupement d'activités qui étaient déjà existantes à la CDPQ. Il s'agit d'une équipe assez imposante composée d'environ 40 personnes. Environ la moitié de cette équipe gère les marchés publics et l'autre moitié gère les marchés privés. On pourrait se demander si l'équipe est assez grande puisqu'elle doit couvrir l'ensemble des gestionnaires et des opportunités à travers le monde, dans des créneaux assez larges. En comparaison, l'équipe de recherche d'Aon compte environ 160 personnes, et elle ne va pas dans des créneaux aussi précis que la CDPQ.

En termes de résultats, la performance des fonds externes a été bonne. Du côté des marchés publics, les marchés en croissance, le mandat Qualité et le mandat Valeur ont généré de bonnes valeurs ajoutées. La performance a été plus problématique historiquement dans les fonds de couverture. La CDPQ continue toujours d'avoir des fonds de couverture.

En termes de processus, il ressemble un peu à celui d'Aon. En effet, il est important de ne pas regarder uniquement les chiffres (les résultats) des gestionnaires externes, mais aussi de faire la revue diligente de leurs opérations. Dans leur vigie du marché, est-ce que la CDPQ a une liste de gestionnaires intéressants dans chaque créneau, ou est-ce qu'elle fait seulement des recherches en fonction des besoins exprimés par les gestionnaires des PS ? Ce serait une question intéressante à poser à la CDPQ.

Un membre mentionne que dans sa mission, la CDPQ doit contribuer au développement économique du Québec. Il demande si, dans sa recherche de gestionnaires externes, la CDPQ a un biais pour favoriser les gestionnaires québécois. Le conseiller expert d'Aon répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de biais pour favoriser les gestionnaires québécois, sauf pour la participation de la CDPQ au programme de gestionnaires en émergence du Québec.

Un membre demande s'il serait pertinent de demander à la CDPQ quels sont ses critères pour sortir d'une position avec un gestionnaire externe. Le conseiller expert d'Aon répond que oui, car parfois on peut s'attacher à un gestionnaire externe et trop tarder avant de sortir de sa position.

5. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LE PROJET D'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CDPQ

Les membres formulent leurs commentaires sur le projet d'entente de service avec la CDPQ.

10 h 10 Pause
10 h 20 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Jacques Demers*
Mme Amélie Dion
M. Mario Therrien
Mme Caroline Côté
Mme Caroline Verge
Mme Odrée Ducharme

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 ACTIVITÉS DE FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION EXTERNE À LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Fonds d'investissement et gestion externe (FIGEX) » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

Le mandat de l'équipe FIGEX et ses priorités d'exécution pour l'année 2021 sont ensuite présentés.

L'équipe FIGEX est organisée autour de trois grands métiers (l'Analyse quantitative et construction de portefeuille, la Sélection et le suivi des gestionnaires, la Revue diligente opérationnelle) qui collaborent étroitement pour offrir les solutions de gestion externe les plus optimales en fonction des besoins de construction de portefeuille des PS et ce, à travers le temps. Pour ce faire, un processus d'investissement rigoureux est exécuté et intégré à même la gouvernance des PS. Le processus a été bonifié en 2021 avec la création du comité de pilotage FIGEX et le développement d'une grille harmonisée d'évaluation des gestionnaires.

Un conseiller expert mentionne que la rémunération incitative favorise certains comportements. Il demande si la responsabilité de la performance des fonds externes revient aux gestionnaires des PS ou à l'équipe FIGEX qui choisit les gestionnaires. Le représentant de la CDPQ répond que les formules de rémunération sont complexes, et visent à rémunérer pour l'alpha pur. Elles sont pondérées selon une composante globale CDPQ et une composante propre à chaque PS.

Un membre demande si l'équipe FIGEX aurait besoin de plus de ressources pour effectuer son travail, étant donné la qualité de ses processus. Le représentant de la CDPQ répond que la CDPQ a beaucoup investi dans ses systèmes pour automatiser plusieurs tâches. Entre autres, ses systèmes génèrent des signaux d'exception qui sont par la suite analysés par une personne. L'équipe FIGEX développe également des synergies entre ses équipes marchés publics et marchés privés pour les tâches transversales.

Un conseiller expert demande si les outils que l'équipe FIGEX développe sont déployés à travers la CDPQ. Le représentant de la CDPQ répond qu'au début, l'équipe FIGEX a développé des outils pour répondre à certaines questions spécifiques. Ces outils sont davantage propriétaires. D'autres outils lui permettent de collaborer avec différentes équipes de la CDPQ. Enfin, l'équipe FIGEX partage ses meilleures pratiques avec le reste de la CDPQ dans les comités d'investissement. Cela fait une sorte de pollinisation croisée.

Un conseiller expert demande quels sont les enjeux reliés au fait qu'il n'est plus possible de rencontrer physiquement les gestionnaires externes dans le processus de sélection. Le représentant de la CDPQ répond qu'en temps normal, la CDPQ visite ses gestionnaires externes au moins une fois par année. Pendant la COVID, elle a mis en place un protocole qui définit un cadre de fonctionnement alternatif. Ce dernier prend la forme d'un arbre décisionnel qui lui permet de fonctionner normalement en minimisant les risques. Si la CDPQ n'est pas capable de visiter un gestionnaire externe, elle s'assure qu'une personne de la CDPQ ait pu le visiter au cours des dernières années. Elle vérifie également auprès de ses pairs qui connaissent ce gestionnaire externe. Cela lui permet de faire une dérogation et d'investir avec ce gestionnaire externe sans avoir fait de visite en personne, sujet à ce que cette visite se fasse par la suite lorsque ce sera possible.

Un conseiller expert demande s'il y a des critères pour terminer un mandat dans les marchés publics. Le représentant de la CDPQ répond que l'analyse post-investissement se fait sur du long terme. La CDPQ ne veut pas être réactive à la sous-performance et terminer un mandat à tout moment. Lorsqu'il y a une sous-performance, elle veut comprendre d'où vient cette sous-performance pour déterminer si elle va se poursuivre à long terme ou si elle est le résultat de mouvements de marchés temporaires.

11 h 25 Départ de représentants de la CDPQ : *M. Mario Therrien*
Mme Caroline Côté
Mme Caroline Verge
Mme Odrée Ducharme

6.2 PROJET D'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LES COMITÉS DE RETRAITE ET LA CDPQ

Un représentant de Retraite Québec fait part à la CDPQ des commentaires des membres concernant le projet d'entente de service avec la CDPQ :

- À certains endroits, l'entente de service mentionne le « Comité de retraite » et à d'autres endroits, elle mentionne les « personnes désignées par le Comité de retraite ». Les membres souhaitent uniformiser le terme par « Comité de retraite ». La CDPQ est d'accord avec ce commentaire.
- Les membres souhaitent que la durée de l'entente de service soit fixe, par exemple 5 ans. La CDPQ est d'accord avec ce commentaire et est ouverte à utiliser la durée qui sera souhaitée par le Comité de retraite.
- Les membres aimeraient prévoir un délai fixe pour que la CDPQ transmette ses documents préalablement à la réunion. Ils proposent un délai de 5 jours ouvrables pour les documents destinés au Comité de retraite, et un délai de 3 jours ouvrables pour les documents destinés au Comité de placement. Un membre précise qu'en termes de saine gouvernance, cela permet de dénoter ce qui est attendu. Il ne s'agit pas d'un problème de confiance, parce que la CDPQ est très à l'écoute des demandes des membres. La CDPQ répond qu'il faudrait que la formulation laisse place à un peu de flexibilité, car il peut arriver des situations où la documentation ne peut pas être transmise une semaine à l'avance. La CDPQ va revenir avec une proposition.
- L'entente de service mentionne que la CDPQ se réserve le droit de limiter les informations qu'elle transmet lorsque ces informations sont de nature sensible ou confidentielle. Les membres comprennent pourquoi la CDPQ spécifie cela. Cependant, ils aimeraient que si tel est le cas, la CDPQ justifie par écrit les raisons pour lesquelles les informations sont sensibles ou confidentielles. La CDPQ est d'accord avec ce commentaire.
- L'entente de service mentionne que le Comité de retraite a la responsabilité de s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès à l'extranet de la CDPQ. Les membres souhaitent ajouter que la CDPQ a la responsabilité de s'assurer que seules les personnes sur la liste fournie par Retraite Québec ont accès à l'extranet de la CDPQ. La CDPQ est d'accord avec ce commentaire.
- L'entente de service mentionne que le Comité de retraite mandate une personne qui sera autorisée à effectuer des retraits des unités de participation. Or, pour le RREGOP et le RRPE, c'est plutôt Retraite Québec qui mandate cette personne. La CDPQ convient d'effectuer les ajustements visant à refléter cette situation.
- Les membres souhaitent maintenir la fréquence de deux ans pour l'évaluation de la satisfaction du Comité de retraite, comme prévu dans l'entente de service actuelle. La CDPQ est d'accord avec ce commentaire.

12 h 05 Pause et départ des représentants de la CDPQ

13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Guillaume Callonico*
M. Xavier Deheul
M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Philippe Nougaret
M. Philippe Tremblay

6.3 GESTION DES RISQUES À LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Biais, cartographie des risques financiers et thématiques prioritaires » préalablement transmis aux membres. Ce document vise à expliquer le fonctionnement de l'équipe des risques en mettant l'emphase sur trois thèmes, soient :

- Exposition et biais de portefeuilles;
- Cartographie des risques financiers;
- Analyses thématiques.

Exposition et biais de portefeuilles

L'exercice d'identification des biais relatifs est complémentaire à la cartographie des risques. Il vise à confirmer la prise en charge des risques ayant un impact sur la valeur ajoutée du rendement et à assurer la cohérence des biais par rapport aux vues de la CDPQ. Une fois les biais identifiés, des analyses sont faites pour certains d'entre eux. Le représentant de la CDPQ met davantage d'emphase sur le biais court en Énergie et Matériaux.

L'analyse démontre que le biais est conforme avec la stratégie de la CDPQ étant donné que chaque secteur énergétique est sous-pondéré, à l'exception des énergies renouvelables.

Ces différentes analyses permettent de s'assurer que les interlocuteurs sont à l'aise avec les impacts possibles. Elles permettent également d'engager des discussions à l'intérieur de l'organisation lorsque nécessaire.

Un membre du Comité aimerait savoir si ces biais sont inclus dans les décisions d'investissement. Un représentant de la CDPQ répond que c'est embryonnaire pour le moment mais qu'ils sont de plus en plus utilisés.

Cartographie des risques financiers

Un représentant de la CDPQ poursuit en parlant de la cartographie des risques financiers. Cet exercice est fait semestriellement et permet d'avoir une vue d'ensemble de la perception des risques par l'organisation. Plusieurs améliorations ont été apportées à la plus récente cartographie :

- 2 types de risques sont analysés (structurels et conjoncturels);
- Meilleure évaluation des impacts des risques;
- Introduction des concepts de vélocité et de potentiel de surprise;
- Ajout d'un code de couleur afin d'identifier les risques sous contrôle et ceux nécessitant davantage de focus.

Un représentant de la CDPQ souligne que l'équipe de relation avec les déposants est très impliquée dans l'analyse des risques qui touchent les déposants.

Un membre du Comité se demande comment la cartographie des risques est utilisée par les gestionnaires et si elle est utilisée chez Ivanhoé Cambridge. Un représentant de la CDPQ répond que la cartographie est utilisée par les équipes d'investissements et de manière transversale en général. Il ajoute qu'elle est également utilisée chez Ivanhoé Cambridge.

Analyses thématiques

Le représentant de la CDPQ aborde ensuite le sujet des analyses thématiques. Cinq thèmes prioritaires sont mis de l'avant :

1. Évolution différente qu'anticipée de la pandémie
    - Ce risque est en mode veille pour le moment;
2. Retour marqué de l'inflation
    - Ce thème est à approfondir. Deux risques ressortent, soient une remontée tardive et précipitée des taux directeurs, ainsi que l'absence de croissance et stagflation;
3. Escalade des tensions géopolitiques et sociales
    - L'escalade des tensions amène une série d'enjeux dont l'emphase sera mise sur l'interventionnisme gouvernemental et réglementaire;
4. Accélération de la transition énergétique;
5. Prise de risque dans un contexte de maturité des régimes et d'attentes de rendement plus faibles
    - Ce thème vise à mettre les déposants au centre des discussions.

14 h 10 Départ de représentants de la CDPQ : *M. Guillaume Callonico*
M. Xavier Deheul
M. Philippe Nougaret
M. Philippe Tremblay

6.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Retour sur le GEPP

Un représentant de la CDPQ fait un retour sur le GEPP ayant eu lieu dernièrement et mentionne qu'ils sont disponibles pour reprendre certains sujets à une prochaine réunion des comités de placement du RREGOP et du RRPE. Un représentant de Retraite Québec répond que les sujets touchant la répartition d'actif (RA) pourraient être traitée à la prochaine rencontre avec l'équipe de RA.

Entretien ESG

Un entretien ESG aura lieu le 16 juin.

Entretien à propos des perspectives économiques

Un entretien sur les perspectives économiques avec Martin Coiteux aura lieu le 8 juillet.

Mise à jour biannuelle du projet du REM

Les faits saillants de la mise à jour biannuelle du projet du REM sont les suivants :

- L'échéancier est maintenu;
- Les projections d'achalandage sont maintenues;
- Une enveloppe spéciale COVID-19 de 200 M$, ainsi qu'une enveloppe de 150 M$ pour répondre aux demandes spéciales ont été octroyées. Ceci porte le coût total du projet à 6,9 G$;
- Les coûts liés au tunnel Mont-Royal sont toujours en cours de négociations.

14 h 20 Pause et départ des représentants de la CDPQ
14 h 30 Reprise

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

7.1 ACTIVITÉS DE FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION EXTERNE À LA CDPQ

En général, la présentation a répondu aux attentes des membres. Plusieurs membres du Comité suggèrent que cette équipe revienne présenter plus régulièrement. Ils suggèrent également certains ajouts à la présentation, tels que :

- Un résumé des réalisations de la dernière année;
- Davantage de détails sur la performance des fonds externes;
- La liste des fonds externes ainsi que les détails des ajouts/retraits durant l'année.

Un membre du Comité se demande s'il serait pertinent de rencontrer d'autres sous-équipes comme celle de la FIGEX, comme l'équipe de la recherche ou celle des affaires juridiques. Un représentant de Retraite Québec fera le suivi avec la CDPQ.

7.2 PROJET D'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LES COMITÉS DE RETRAITE ET LA CDPQ

Un représentant de Retraite Québec mentionne que les commentaires seront intégrés au projet d'entente de service et qu'une nouvelle version sera disponible à la réunion du mois de septembre.

Un membre du Comité souhaite rappeler que l'objectif de l'entente de service est d'établir les grandes lignes de la relation entre la CDPQ et le Comité de placement. Il n'est donc pas nécessaire d'insérer des conditions trop précises dans le document. Ces dernières peuvent être traitées de manière informelle.

7.3 GESTION DES RISQUES À LA CDPQ

Un conseiller expert mentionne qu'il a aimé la présentation et qu'il a davantage appris dans celle-ci que dans les 2 présentations précédentes. Il ajoute cependant qu'il semble toujours y avoir une dualité entre le risque relatif et le risque absolu à la CDPQ.

[redacted]

7.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Jeudi 2 septembre (RREGOP en AM et RRPE en PM)
- Lundi 13 septembre

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Webinaire avec Stéphane Marion » présenté par CFA Québec le 22 juin

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H10)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 18 novembre 2021, 9 h 30
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
M.	Sébastien Routhier	À partir de 9h50

Comité de placement RRPE

M.	Mathieu Ferland-Lapointe
M.	Éric Lagueux
Mme	Geneviève Pelletier

Comité de placement RREGOP et RRPE

Mme	Marie Gendron

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després Nadeau
M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait un retour sur l'appel mensuel avec la CDPQ à propos de l'APS de taux. La CDPQ souligne une légère augmentation de la volatilité des taux obligataires. Il y a également davantage de pression pour une éventuelle

augmentation du taux directeur américain. Cela pourrait se traduire en une hausse plus importante et plus hâtive du taux directeur américain en 2022.

4. COMMENTAIRES DE L'EXPERT-CONSEIL SUR LA GESTION DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Le conseiller expert débute en faisant état de la performance du PS Marchés boursiers. Ce PS a eu un début d'année intéressant avec une valeur ajoutée de 2 % au 30 juin 2021. En date du 31 octobre, la valeur ajoutée est d'environ 0 %. Il souligne par la suite que le mandat Croissance présente une valeur retranchée d'environ 7 % par rapport à son indice de référence.

Il est ensuite question de la restructuration de ce PS. Il rappelle que les 5 nouveaux mandats (3 mandats de styles et 2 mandats géographiques) permettront une plus grande complémentarité ainsi qu'une meilleure flexibilité dans la gestion du PS. Le Bêta du portefeuille a également été augmenté à 1, comparativement à 0,9 avant les changements. Il souligne également le poids non négligeable du volet systématique dans le portefeuille (environ 30 %). Il serait pertinent de creuser davantage cet élément afin de mieux le comprendre. Il termine en mentionnant divers éléments :

- Le mandat Canada change beaucoup en allant vers une forte pondération au Québec. Il sera maintenant difficile de le comparer avec d'autres gestionnaires;
- L'analyse de la répartition sectorielle démontre qu'il n'y a pas de biais de secteur;
- Il y a un biais de capitalisation vers les entreprises de moyenne capitalisation.

5. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES PROJETS D'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CDPQ

Les membres des comités de placement du RREGOP et du RRPE formulent chacun leurs commentaires sur leur projet d'entente de service respectif entre le comité de retraite et la CDPQ. Une fois les commentaires intégrés, les projets d'entente de service pourront être présentés aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE afin qu'ils soient adoptés.

6. SUJET SPÉCIFIQUE RREGOP : COMMENTAIRES DES MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT RREGOP SUR LES PROJETS DE DOCUMENTS DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Les membres du Comité de placement du RREGOP font part de leurs commentaires à propos des documents de politique de placement suivants :

- Annexe V : Fonds RREGOP – Modifications à la politique de placement à compter du 1er janvier 2022;
- Projet de résolution : Modifications à la politique de placement du fonds RREGOP;
- Sommaire pour les instances : Modifications à la politique de placement du fonds RREGOP

Ces documents font état des changements à apporter à la politique de placement du RREGOP en date du 1er janvier 2022. Une fois les commentaires intégrés, ces documents pourront être présentés à la réunion du Comité de retraite du RREGOP, prévue le 1er décembre, en vue de leur adoption.

10 h 45 Pause
11 h 00 Reprise des travaux

7. SUJET SPÉCIFIQUE RRPE : MODIFICATIONS À APPORTER À LA POLITIQUE DE PLACEMENT DU RRPE

Les membres du Comité de placement du RRPE échangent à propos du portefeuille de référence à choisir, suite aux discussions ayant eu lieu à la dernière réunion du Comité de placement du RRPE, le 9 novembre.

[redacted]

Les membres du Comité de placement du RRPE font ensuite part de leurs commentaires à propos des documents de politique de placement suivants :

- Annexe V : Fonds RRPE – Modifications à la politique de placement à compter du 1er janvier 2022;
- Projet de résolution : Modifications à la politique de placement du fonds RRPE;
- Sommaire pour les instances : Modifications à la politique de placement du fonds RRPE

Ces documents font état des changements à apporter à la politique de placement du RRPE en date du 1er janvier 2022. Une fois les commentaires intégrés, ces documents pourront être présentés à la réunion du Comité de retraite du RRPE, prévue le 2 décembre, en vue de leur adoption.

12 h 10 Pause
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Jacques Demers
Mme Jessy Hayem
M. Vincent Delisle
M. David Malboeuf
M. Justin Nightingale
Mme Helen Beck

8. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

8.1 GESTION DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un représentant de la CDPQ présente sommairement le document « Portefeuille Marchés boursiers » qui a été préalablement transmis aux membres. Par la suite, il invite les membres à poser leurs questions.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

14 h 10 Départ des représentants de la CDPQ

M. Vincent Delisle
M. David Malboeuf
M. Justin Nightingale
Mme Helen Beck

8.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ porte à l'attention des membres qu'un communiqué a été publié concernant l'accélération du changement d'indice du PS Marchés boursiers et concernant les changements apportés à la Politique de gestion intégrée des risques.

Un membre demande si la CDPQ était présente à la conférence COP26. Le représentant de la CDPQ répond que Charles Émond a participé à plusieurs panels et il a été très sollicité pour expliquer comment la CDPQ met en place son plan pour les changements climatiques. La CDPQ a eu beaucoup de visibilité.

Concernant les poursuites contre Lightspeed, le représentant de la CDPQ mentionne qu'une organisation a publié un rapport d'analyse qui recommandait la vente du titre de Lightspeed. Ce rapport était basé sur des allégations qui ont été réfutées par Lightspeed. La situation a été profitable pour les auteurs du rapport, car ces derniers détenaient des positions courtes sur le titre de Lightspeed. Des actions juridiques ont été entamées en ce sens. La CDPQ réaffirme sa confiance en Lightspeed.

Les membres discutent avec les représentants de la CDPQ des derniers changements qu'ils désireraient apporter aux deux ententes de service entre le Comité de retraite et la CDPQ, notamment à la section 11. La CDPQ apportera ces changements et transmettra une nouvelle version des ententes à Retraite Québec, en vue d'une recommandation d'adoption lors des réunions des comités de retraite qui se tiendront au début du mois de décembre.

9. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2022

Les membres conviennent des dates suivantes pour les réunions de l'année 2022 :

- Mardi 18 janvier
- Jeudi 17 février

- Lundi 14 mars
- Jeudi 7 avril
- Mardi 17 mai
- Lundi 13 juin
- Lundi 12 septembre
- Vendredi 21 octobre
- Jeudi 17 novembre
- Lundi 19 décembre

Pour le 1er trimestre de 2022, les réunions se dérouleront en visioconférence. Par la suite, si la situation sanitaire le permet, les rencontres à Montréal seront privilégiées pour rencontrer les gestionnaires de la CDPQ, les rencontres à Québec seront privilégiées pour les travaux de politique de placement et il est probable que certaines rencontres se tiendront en visioconférence.

14 h 55 Pause et départ des représentants de la CDPQ
15 h 05 Reprise des travaux

10. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

10.1 GESTION DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Les membres sont satisfaits d'avoir eu l'opportunité de poser leurs questions, mais ils préfèreraient que la rencontre avec les gestionnaires du PS Marchés boursiers au Comité de placement ait lieu avant l'entretien avec l'ensemble des déposants. Cela leur permettrait de poser des questions plus pointues lors du Comité de placement, et d'avoir des informations plus larges lors de l'entretien avec l'ensemble des déposants. Avec la formule actuelle, le niveau de détail est similaire pour la rencontre du Comité de plaement et pour l'entretien avec l'ensemble des déposants.

Un conseiller expert mentionne qu'il est préoccupé d'une baisse éventuelle du risque relatif du PS Marchés boursiers, et qu'il avait communiqué son inquiétude à la CDPQ. Il aurait souhaité que la CDPQ aborde ce sujet par elle-même dans sa présentation.

Un membre mentionne qu'il aurait souhaité que la présentation détaille la répartition dans les sous-secteurs, car lorsqu'on regarde seulement la répartition sectorielle, on a l'impression que la CDPQ est très proche de l'indice.

Les conseillers experts indiquent qu'ils apprécieraient obtenir davantage de détails sur les caractéristiques quantitatives du PS Marchés boursiers, notamment les caractéristiques par mandat. Ils souhaitent obtenir ces informations avant la prochaine rencontre avec l'équipe du PS Marchés boursiers.

10.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

11. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

11.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Mercredi 15 décembre

11.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Mise à jour économique par Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 29 novembre
- « L'allocation d'actif : comment innover pour faire face à nos défis présents et futurs » présenté par CFA Québec le 15 décembre
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 1er février à Québec (Centre des Congrès)
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 3 février à Montréal (Palais des Congrès)

12. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H30)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 décembre 2021, 10 h 30
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux — À partir de 10h50

Comité de placement RREGOP et RRPE
- M^me^ Marie Gendron

Experts externes
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Philippe Després Nadeau
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs
- M^me^ Johanne Goulet — Comité de retraite RREGOP
- M. Bernard Tanguay — Comité de retraite RRPE

Était absente
- M^me^ Geneviève Pelletier

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sous réserve de l'ajout des sujets suivants avant le sujet « Informations de Retraite Québec » :

- Bilan de l'offre de formation en placements ;
- Échange d'informations avec d'autres régimes de retraite.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS

Les faits saillants des réunions suivantes sont approuvés sous réserve de quelques modifications :

- Comité de placement RREGOP du 8 novembre 2021 ;
- Comité de placement RRPE du 9 novembre 2021 ;
- Comité de placement RREGOP-RRPE du 18 novembre 2021.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait un retour sur l'appel mensuel avec la CDPQ à propos de l'APS de taux. La CDPQ soulève une augmentation de la volatilité des taux obligataires, principalement causée par la recrudescence du variant Omicron ainsi que de la diminution du rachat d'obligations par la Fed. Cette situation ne représente cependant pas une raison pour modifier le plan de transition de l'APS de taux.

Il informe également les membres que la CDPQ propose de procéder à des appels trimestriels au lieu de mensuels pour faire le suivi de l'APS de taux, et de permettre des appels ad hoc si nécessaire. Le représentant de Retraite Québec pense que cette suggestion est appropriée, puisque dans la plupart des cas, il n'y a pas beaucoup de nouvelles informations lors des appels mensuels. De plus, la possibilité de tenir des appels ad hoc assurera un bon suivi lors d'évèvements de marché. Il aimerait avoir l'opinion des membres à ce sujet. Certains membres font part de leurs inquiétudes avec cette proposition compte tenu de l'actuelle augmentation de la volatilité des taux obligataires. Un représentant de Retraite Québec souligne que lors de périodes de volatilité élevée, des appels ad hoc avec la CDPQ seront organisés. Après divers échanges, les membres acceptent la proposition de la CDPQ.

4. RETOUR SUR LE CALENDRIER DES RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2022 ET DISCUSSION SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 (VISIOCONFÉRENCE ET PRÉSENTIEL)

Un représentant de Retraite Québec présente brièvement le document « Calendrier des réunions 2022 – RREGOP et RRPE », préalablement transmis aux membres. Il suggère que les réunions soient faites en visioconférence pour le 1er trimestre de 2022. À partir du 2e trimestre, si la situation le permet, les réunions pourraient être tenues, en alternance, en présentiel et en visioconférence. Il souligne que même si la réunion est en présentiel, il serait possible pour un participant d'y assister par visioconférence.

5. PRIORITÉS DE TRAVAIL DES COMITÉS DE PLACEMENT RREGOP ET RRPE POUR L'ANNÉE 2022

Priorités de travail pour le RREGOP

Après plusieurs échanges, les membres du Comité de placement du RREGOP proposent les priorités de travail suivantes pour l'année 2022 :

- Analyser les caractéristiques du portefeuille spécialisé Marchés boursiers et l'évolution de son risque actif au fil des années;
- Réévaluer la méthode utilisée pour établir l'objectif de durée du portefeuille de référence;
- Effectuer un inventaire des risques qui relèvent de la politique de placement;

- Analyser des ajustements au portefeuille de référence du fonds RREGOP en fonction d'une éventuelle évolution de la politique de financement.

Priorités de travail pour le RRPE

Après plusieurs échanges, les membres du Comité de placement du RRPE proposent les priorités de travail suivantes pour l'année 2022 :

- Analyser les caractéristiques du portefeuille spécialisé Marchés boursiers, ainsi que l'évolution de son risque actif et de son risque absolu au fil des années;
- Réévaluer la méthode utilisée pour établir l'objectif de durée du portefeuille de référence;
- Effectuer un inventaire des risques qui relèvent de la politique de placement;
- Analyser la possibilité d'utiliser une gestion dynamique du poids de l'APS de taux.

Pour le RRPE, lors des travaux de révision du portefeuille de référence, il a été convenu de discuter de l'application du libellé relatif à la marge pour écarts défavorables de la politique de provisionnement. Comme ces travaux relèvent du Sous-comité provisionnement-placement, il est convenu de ne pas les prévoir dans les priorités de travail du Comité de placement. Un suivi sera effectué afin de s'assurer que le Sous-comité provisionnement-placement traitera cette question dans les prochains mois.

12 h 25 Pause
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Claude Bergeron, M. Jacques Demers, M. Christian Gagnon, Mme Jessy Hayem, M. Philippe Tremblay, Mme Dominique Vézina*

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Perspectives de la Direction des risques » qui a été préalablement transmis aux membres. Il présente d'abord l'organigramme de la Direction des risques et Relations avec les déposants, et l'évolution de l'équipe au cours des dernières années.

Priorités stratégiques 2022

La situation financière des déposants est généralement solide, mais les attentes de rendement sont sous pression et l'inflation est à la hausse. De plus, les régimes sont plus matures, ce qui limite leur capacité à prendre du risque. Cela leur occasionne également des flux financiers nets négatifs. Ces réalités amènent les déposants à ajuster leur approche de financement afin de hausser les cotisations, ou à augmenter le risque structurel.

[redacted]

[redacted]

Perspectives Risques

Selon la cartographie des risques financiers d'octobre 2021, les risques structurels (sur un horizon de 5 ans) qui ont la probabilité la plus élevée de se produire tout en ayant l'impact le plus important sur le rendement de la CDPQ sont :

- Une guerre froide entre les États-Unis et la Chine ;
- Un interventionnisme gouvernemental et réglementaire ;
- Une instabilité en Europe.

Selon la même cartographie, les risques conjoncturels (sur un horizon d'un à deux ans) qui ont la probabilité la plus élevée de se produire tout en ayant l'impact le plus important sur le rendement de la CDPQ sont :

- Une stagflation ;
- Une crise à Taïwan ;
- Une hausse marquée des taux d'intérêt ;
- Une pandémie prolongée et un arrêt des politiques de soutien ;
- Un ralentissement marqué de l'économie chinoise et une sous-performance des Marchés en croissance.

Le représentant de la CDPQ analyse ensuite plus en détail certains risques qui figurent dans la cartographie des risques financiers.

Encadrements des Risques

La CDPQ suit des règles strictes de gouvernance. L'intégrité et la responsabilité sont au cœur de l'ensemble de ses activités. La gouvernance en matière de gestion des risques assure la transparence de ses activités d'investissement et la saine gestion de l'avoir de ses clients. Par sa gouvernance, elle recherche la culture du débat, la rigueur, l'analyse en profondeur, la transversalité et l'indépendance.

L'encadrement des risques se fait principalement à l'aide des outils suivants :

- **Politiques de placement** : La politique de placement définit les paramètres de la gestion des fonds d'un déposant. Elle indique notamment le profil du régime, ses caractéristiques, ses engagements financiers et son degré de risque acceptable.
- **Politique de gestion intégrée des risques (PGIR)** : La PGIR s'applique à toutes les activités de la CDPQ et couvre les risques financiers, d'affaires et opérationnels. Elle définit notamment les principes directeurs qui guident le cadre de gestion intégrée des risques et l'encadrement des principaux risques auxquels la CDPQ est exposée.
- **Politiques d'investissement** : Les risques financiers sont encadrés dans le portefeuille global de la CDPQ et dans chacun des portefeuilles spécialisés. Pour

chaque PS, la politique d'investissement officialise la stratégie d'investissement ainsi que le profil rendement-risque qui en découle. Elle permet de clarifier l'univers d'investissement visé et définit des limites qui sont calibrées de manière à assurer une saine diversification des expositions.

Questions des membres

Un membre demande s'il est normal qu'il y ait beaucoup de limites, mais que celles-ci soient rarement dépassées. Le représentant de la CDPQ répond que certains déposants sont d'avis qu'il ne faudrait jamais dépasser les limites, mais ce n'est pas l'avis de tous et ça ne reflète pas l'avis de la CDPQ. La CDPQ gère beaucoup en fonction des lumières jaunes, dont le niveau correspond à 80 % des lumières rouges. Cela lui permet généralement de s'ajuster avant que la limite ne soit dépassée.

Un membre demande s'il peut arriver des situations où, pour assurer le respect de certaines limites, la CDPQ soit obligée de liquider des placements moins liquides plus tôt que prévu, ou qu'elle doive réduire son horizon de placement, notamment dans le contexte où certains gros déposants commencent à décaisser des sommes importantes.

[redacted]

[redacted] est plus acceptable que s'il avait été causé par l'achat de nouveaux titres.

[redacted]

Un membre demande si la cartographie des risques financiers tient compte des scénarios sous-jacents, par exemple la montée des eaux à cause des changements climatiques. Il aimerait également savoir si la CDPQ a analysé l'ensemble de ses immeubles pour voir s'ils seront impactés par la montée des eaux. Le représentant de la CDPQ répond que le risque de transition énergétique et le risque climatique sont très larges. La CDPQ essaie de voir la sensibilité de ses investissements à différents degrés. Par la suite, elle peut aller plus en profondeur pour voir dans quels types de risques ces investissements sont sensibles.

14 h 30 Départ de représentants de la CDPQ — *M. Claude Bergeron, M. Christian Gagnon, M. Philippe Tremblay, Mme Dominique Vézina*

6.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

- Un entretien sur le Plan stratégique 2022-2025 aura lieu le 27 janvier.

[redacted]

Un membre demande si les entreprises qui sont la cible d'activistes, [redacted] ont des moyens pour se protéger. Le représentant de la CDPQ répond que le risque d'être la cible d'activistes existera toujours. [redacted] Les entreprises qui sont la cible d'activistes réussissent généralement à passer au travers de la crise avec le temps. Un conseiller expert mentionne que le Département de la Justice des États-Unis va se pencher sur la tactique qui consiste à vendre un titre à découvert, puis à publier un rapport négatif sur ce titre, car c'est à la limite de la légalité.

14 h 45 Pause et départ des représentants de la CDPQ
14 h 50 Reprise des travaux

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

7.1 PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES

Un membre mentionne qu'il aimerait qu'à l'avenir, l'organigramme soit présenté à la fin de la présentation, juste avant les annexes.

Un membre mentionne qu'il aimerait que la présentation débute par les perspectives de risque et la cartographie des risques financiers, afin d'y passer plus de temps.

Un membre mentionne qu'il est surpris que la CDPQ n'ait pas d'opinion sur le risque de ses immeubles par rapport à la montée des eaux. Il aimerait que la CDPQ prépare une meilleure réponse pour la prochaine rencontre.

7.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8. BILAN DE L'OFFRE DE FORMATION EN PLACEMENTS

Un membre débute en rappelant que Retraite Québec a décidé de ne plus tenir le Séminaire sur les placements qui avait lieu au mois d'octobre. Bien qu'il puisse maintenant assister aux formations de l'ARASQ, du Cercle finance du Québec et de CFA Québec, il est d'avis que ces formations sont moins adaptées aux réalités du RREGOP que le Séminaire sur les placements qui était organisé par Retraite Québec.

Un représentant de Retraite Québec répond que le Comité de retraite du RRPE avait convenu de faire un bilan de la nouvelle offre de formation après deux ans. Il en est ressorti que les membres du RRPE ne sont pas pleinement satisfaits des changements apportés par Retraite Québec. Les membres appréciaient le Séminaire, particulièrement l'opportunité de pouvoir discuter avec d'autres membres de comités de retraite et de placement ayant une réalité similaire.

Le représentant de Retraite Québec rappelle que le Séminaire a été aboli parce que la participation avait diminué de moitié au cours des dernières années. Le nombre de participants est passé de 80 à 40 environ, et parmi ceux-ci, près de la moitié étaient des représentants de Retraite Québec ou de la CDPQ. Retraite Québec a également constaté que l'offre d'activités de formation en placement s'était grandement accrue ces dernières années. Or, les organisations qui offrent ces activités ont des moyens plus importants que Retraite Québec pour organiser leurs formations, et il était difficile pour Retraite Québec d'offrir une valeur ajoutée par rapport à celles-ci.

Un membre mentionne qu'il serait intéressant de prévoir une journée de formation qui ne concernerait pas seulement les placements, mais aussi d'autres sujets connexes, comme la gouvernance, qui touchent le Comité de retraite en général. La cartographie des risques pourrait notamment être un sujet intéressant lors d'un Séminaire. De plus, à la fin du Séminaire, il serait bien de faire une synthèse de ce qui a été présenté au cours de la journée. Cela pourrait prendre la forme d'un panel.

Les membres s'entendent pour dire que l'activité devra se faire en présentiel afin de répondre aux besoins des participants.

Les membres du Comité de placement du RREGOP conviennent d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion du Comité de retraite, afin d'avoir l'avis des membres du Comité de retraite du RREGOP sur la nouvelle offre de formation offerte par Retraite Québec.

9. ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC D'AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du Comité de placement du RREGOP souhaitent que la comparaison interprovinciale de caisses de retraite effectuée chaque année par Retraite Québec soit bonifiée par des discussions avec d'autres administrateurs de caisses de retraite. Cela permettrait de mieux comprendre les raisons qui les ont poussés à retenir certaines stratégies. Étant donné que de telles discussions impliqueraient de divulguer aux autres administrateurs des informations sur la politique de placement du RREGOP, il faudrait obtenir l'approbation du Comité de retraite.

Une discussion s'engage et les sujets abordés touchent notamment :

- la possibilité d'obtenir des informations via certains forums d'administrateurs de régimes de retraite auxquels Retraite Québec participe;

- la possibilité qu'une firme externe qui a déjà des contacts avec d'autres administrateurs appuie Retraite Québec dans ce mandat.

Au terme de la discussion, les membres conviennent des prochaines étapes suivantes :

- Informer le Comité de retraite de la démarche envisagée lors de sa première réunion de l'année 2022;
- Validation par Retraite Québec des informations qu'il est possible d'obtenir via les forums d'administrateurs de régimes de retraite;
- Discussion de ce dossier lors de la réunion du Comité de placement prévue en février;
- Le cas échéant, demander l'autorisation du Comité de retraite.

10. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

10.1 PROCHAINE RÉUNION

- Mardi 18 janvier

10.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Prévisions économiques et marchés financiers » présenté par le Cercle finance du Québec le 20 janvier
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 1er février à Québec (Centre des Congrès)
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 3 février à Montréal (Palais des Congrès)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H40)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 18 janvier 2022, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
M.	Sébastien Routhier	À partir de 10h00

Comité de placement RRPE

M.	Mathieu Ferland-Lapointe
M.	Éric Lagueux
M^me^	Geneviève Pelletier

Comité de placement RREGOP et RRPE

M^me^	Marie Gendron

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després Nadeau
M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

M^me^	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec confirme la mise en place des appels trimestriels avec la CDPQ pour le suivi de l'APS de taux. Il rappelle que des appels ad hoc seront également possibles lorsque nécessaires.

Le représentant de Retraite Québec mentionne également avoir discuté avec la CDPQ concernant les demandes d'informations à propos des caractéristiques du PS Marchés boursiers. À la suite de ces discussions, il a été décidé d'aborder le sujet aujourd'hui avec les représentants de la CDPQ afin de confirmer ce que les membres du Comité aimeraient obtenir comme informations.

Le représentant de Retraite Québec poursuit en questionnant les membres du Comité sur les informations souhaitées. Les principales informations à demander sont les suivantes :

- Obtenir l'évolution de la répartition géographique, incluant le Québec;
- Obtenir l'évolution de la répartition sectorielle;
- Obtenir l'évolution du risque absolu et du risque actif.

Les membres du Comité souhaitent que cette analyse soit faite pour l'ensemble du PS Marchés boursiers, sur une période de 10 à 15 ans et que les données utilisées soient trimestrielles ou mensuelles si possible.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT SUR LA GESTION DES PS TAUX ET CRÉDIT

PS Crédit

Le conseiller expert débute avec un bref historique du PS Crédit. Ce PS a maintenant une valeur d'environ 85 G$ et a affiché une bonne performance nominale et relative au courant des 5 dernières années. Il souligne cependant que l'indice de référence est relativement facile à battre. En 2021, le crédit corporatif et les obligations « High Yield » ont bien fait malgré le resserrement des écarts de crédit alors que le volet marchés en croissance a moins bien performé.

[redacted]

Il termine en soulevant certains éléments qui devront, selon lui, être surveillés dans les prochaines années :

- La hausse des taux obligataires;
- La hausse de l'inflation;
- La hausse des taux directeurs;
- La diminution de l'assouplissement quantitatif.

PS Taux

Le conseiller expert mentionne brièvement que ce PS a performé selon les attentes depuis sa création, avec une valeur ajoutée historique d'environ 0,3 %.

[redacted]

9 h 45 Pause

10 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Marc Cormier
M. Jacques Demers
Mme Rana Ghorayeb
Mme Jessy Hayem
M. François Lagarde
M. Martin Laguerre
M. Jérôme Marquis
Mme Marie-Noël Ouellet
M. Nicolas Rouault

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 GESTION DES PS TAUX ET CRÉDIT

Les représentants de la CDPQ présentent le document « Revenu fixe – PS Crédit » préalablement transmis aux membres. Il est d'abord question d'un retour sur les cinq dernières années et de la stratégie du PS Crédit.

La CDPQ avait comme objectif de doubler la taille du portefeuille, de doubler le rendement attendu et de maintenir une certaine stabilité dans les résultats malgré les aléas du marché. Cinq ans plus tard, tous ces objectifs ont été atteints.

Un représentant de Retraite Québec se demande s'il est facile de continuer à mobiliser les équipes étant donné que les changements les plus importants ont été faits. [redacted]

Un membre du Comité aimerait savoir ce que les représentants de la CDPQ ont appris ces cinq dernières années par rapport au PS Crédit. Un représentant de la CDPQ répond qu'il ne faut pas sous-estimer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes transactions et qu'il est nécessaire d'avoir de bons partenaires et de bonnes relations pour avoir accès aux meilleures transactions.

Faits saillants 2021

L'année 2021 a vu un début de normalisation des taux d'intérêt, des écarts de crédit à leur bas historique, une augmentation des liquidités disponibles ainsi que des marchés en croissance davantage frappés par la COVID-19. Ce contexte macroéconomique était favorable aux émetteurs et non aux prêteurs selon le représentant de la CDPQ.

Il poursuit en faisant état de la bonne performance du PS Crédit malgré le contexte économique de l'année 2021. Il souligne que le positionnement du PS Crédit a été neutre durant l'année. Il n'y a pas eu de prise de risque relativement à l'indice. De plus, les équipes ont réussi à déployer les stratégies malgré la forte compétition présente.

Il mentionne également que le 2^{e} seuil du plan d'allongement de la durée (1,85 %) a été atteint au courant de la nuit du 18 janvier. La 2^{e} tranche du plan a donc été exécutée, ce qui amène maintenant la durée du bloc revenu fixe à environ 8,5 ans.

Mandat Crédit aux entreprises

[redacted]

Il traite ensuite des dossiers sous surveillance, en indiquant qu'aucun nouveau défaut n'a eu lieu en 2021. Il termine en mentionnant deux leçons apprises au courant de l'année :

- Il vaut mieux dire non à une bonne opportunité que oui à une mauvaise;
- Certains critères décisionnels ont dû être améliorés afin d'accélérer l'analyse des demandes.

Mandat Financement en infrastructures

Le représentant de la CDPQ débute en faisant une mise en contexte à propos de ce mandat. Il vise essentiellement à financer les actifs essentiels au fonctionnement sociétal, tels que les transports, l'électricité, les infrastructures sociales, les infrastructures digitales ainsi que la transition énergétique.

[redacted]

[redacted]

Quant aux leçons apprises au courant de l'année, le représentant de la CDPQ souligne l'importance du choix des partenaires.

Mandat Solutions de financement

Le représentant de la CDPQ débute en mentionnant que ce mandat est composé de dette et d'équité, en plus d'investir dans des entreprises privées et des actifs réels. Ils travaillent dans les frontières entre les différentes catégories d'actifs, afin de trouver les meilleures opportunités. Il souligne que les différentes équipes travaillent ensemble afin de partager les opportunités et de rendre le travail plus facile.

[redacted]

[redacted]

Mandat Crédit immobilier

Le représentant de la CDPQ débute en mentionnant que 2021 a été une année très chargée pour ce mandat et que la performance a été au rendez-vous. Les objectifs du mandat sont les suivants :

- Faire croître la taille du portefeuille;
- Optimiser le ratio rendement/risque;
- Diversifier la répartition géographique du portefeuille;
- Développer les relations avec les potentiels emprunteurs et élargir la base d'emprunteurs réguliers.

Il poursuit en soulignant que la transformation du mandat s'est poursuivie et qu'un nouveau bureau a été ouvert à New York. Ce qui distingue ce mandat des autres est sa proximité avec les partenaires ainsi que l'accompagnement tout au long du financement. De plus, un nouvel indice de référence est maintenant utilisé et ils regardent la possibilité de faire affaire avec des gestionnaires externes.

Il est ensuite question de la composition du comité d'investissement de la filiale Otéra. Le représentant de la CDPQ précise que la composition de ce dernier est un mélange entre le Comité Investissement-Risque (CIR) et un comité investissement. Cette composition vise une prise de décision rapide. Si une décision touche un investissement de plus de 150 M$, ce dernier devra être obligatoirement présenté au CIR. Le représentant de la CDPQ précise finalement que la présidente du comité a un droit de veto sur les décisions, mais seulement pour stopper une transaction. Elle ne peut pas « pousser » une transaction avec ce droit de veto.

Mandat Crédit gouvernemental

Le représentant de la CDPQ débute en mentionnant que l'année 2021 a été particulièrement difficile pour les marchés en croissance. L'augmentation des taux obligataires sur ces marchés a été le double de celle au Canada et aux États-Unis. De plus, les banques centrales de ces marchés ont été davantage impactées, étant donné leur crédibilité et leurs moyens moins importants.

Malgré la situation, le segment Marchés en croissance a atteint son objectif de rendement sur 5 ans. La stratégie s'est comportée telle que la CDPQ s'y attendait. Il ajoute que les investissements sont toujours faits dans les mêmes pays qu'à l'origine. Ce sont les pondérations qui ont changé.



11 h 45 Départ de représentants de la CDPQ — *M. Marc Cormier, Mme Rana Ghorayeb, M. François Lagarde, M. Martin Laguerre, M. Jérôme Marquis, Mme Marie-Noël Ouellet, M. Nicolas Rouault*

5.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un conseiller expert fait part de certains questionnements à propos du PS Crédit [redacted]. Les équipes du PS Crédit semblent, selon lui, avoir une philosophie de banquier et le conseiller expert se demande si la structure organisationnelle ainsi que la construction des équipes est cohérente avec cette philosophie. Il se demande également si les placements privés et la dette privée devraient être ensemble. Un représentant de la CDPQ répond que le conseiller expert lit très bien la situation. Il s'agit d'un réel défi à la CDPQ et il y a des réflexions à ce sujet. Il ajoute que la CDPQ n'hésite jamais à se remettre en question.

Un membre du Comité poursuit en mentionnant qu'il aurait été intéressant d'avoir davantage de détails sur les frais de gestion du PS Crédit. Un représentant de la CDPQ rappelle qu'une présentation à propos des frais de gestion globaux est faite au moins une fois par année. Il ajoute que l'augmentation des frais est alignée avec l'augmentation des actifs du PS Crédit. Il ajoute que les frais demeurent compétitifs.

12 h 05 Pause et départ des représentants de la CDPQ

13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Jacques Demers, Mme Jessy Hayem*

6. DEMANDE D'INFORMATIONS À LA CDPQ : CARACTÉRISTIQUES DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un représentant de Retraite Québec mentionne que les membres souhaitent voir l'évolution des caractéristiques du PS Marchés boursiers au cours des 15 dernières années. Plus particulièrement, les membres souhaitent obtenir :

- L'évolution de la répartition géographique du PS Marchés boursiers et de son indice, incluant le Québec;
- L'évolution de la répartition sectorielle du PS Marchés boursiers et de son indice;
- L'évolution du risque absolu et du risque actif.

Pour effectuer cette analyse, les membres souhaitent que la CDPQ utilise des données mensuelles. Si cela n'est pas possible, des données trimestrielles pourraient être utilisées.

Un représentant de la CDPQ mentionne les points suivants :

- Cette demande concerne plusieurs équipes différentes. La CDPQ va vérifier auprès de ces équipes si ces données sont disponibles pour les 15 dernières années. Si elles ne sont pas disponibles, il sera possible de bâtir un historique de ces données pour le futur.

- Plusieurs données sont déjà disponibles dans l'Extranet des déposants, et la CDPQ travaille sur une nouvelle plateforme numérique pour échanger des informations de manière plus efficace avec les déposants.
- L'analyse pourrait être difficile à interpréter étant donné les changements de stratégie qui ont eu lieu au sein du PS Marchés boursiers au cours des dernières années.

Le représentant de la CDPQ demande pourquoi les membres souhaitent utiliser des données mensuelles ou trimestrielles, et non annuelles. Le représentant de Retraite Québec répond que les membres souhaitent voir comment le PS Marchés boursiers a évolué au fil des années, notamment à la suite de la création du mandat Qualité mondiale. De plus, ils souhaitent apprécier l'effet de la gestion en absolu au cours des dernières années. L'utilisation d'une seule « photo » par année pourrait amener certains biais. C'est pourquoi l'utilisation de données plus fréquentes est souhaitée.

13 h 15 Départ des représentants de la CDPQ

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

7.1 GESTION DES PS TAUX ET CRÉDIT

Le format de la présentation a bien répondu aux attentes des membres.

Un membre mentionne qu'il aurait aimé que certains représentants de la CDPQ fassent davantage référence aux pages de la présentation afin de mieux suivre.

7.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.3 DEMANDE D'INFORMATIONS À LA CDPQ : CARACTÉRISTIQUES DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DES PROJETS DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS DE PLACEMENT DU RREGOP ET DU RRPE POUR L'ANNÉE 2021

Les membres formulent leurs commentaires sur les projets de rapports d'activités des comités de placement du RREGOP et du RRPE pour l'année 2021. Retraite Québec intégrera leurs commentaires et déposera les projets de rapports d'activités aux prochains comités de retraite.

Une discussion a lieu sur la pertinence de continuer à produire les rapports d'activités. Les principaux points soulevés par les membres des comités de placement sont les suivants :

- La rédaction d'un tel rapport demande beaucoup d'énergie, et d'autres comités de placement ne produisent pas ce rapport.

- Des faits saillants sont rédigés après chaque réunion du Comité de placement. Ces faits saillants sont déposés au Comité de retraite, et une reddition de comptes est également effectuée à chaque réunion du Comité de retraite.
- Certains membres du Comité de placement ne se réfèrent pas aux rapports d'activités pour trouver l'information dont ils ont besoin. Ils se réfèrent plutôt aux faits saillants et aux présentations de la CDPQ.
- Par contre, le Comité de placement est un gros comité. Cela peut être bénéfique d'avoir un résumé des activités de l'année pour le Comité de retraite. De plus, les rapports d'activités sont davantage vulgarisés que les faits saillants.
- Étant donné que les priorités de travail annuelles sont déposées au Comité de retraite, il est naturel de déposer à la fin de l'année un document pour résumer la performance du Comité de placement par rapport à ces priorités.

Les membres mentionnent que les rapports d'activités pourraient être davantage centrés sur les priorités de travail du Comité de placement. De plus, ils pourraient lister les dates des réunions, avec les sujets abordés à chaque réunion. Si un membre souhaite consulter les détails d'une réunion particulière, il pourra se référer aux faits saillants.

Suite à cette discussion, il est convenu d'aborder ce sujet aux prochaines réunions des comités de retraite, afin d'avoir leur avis sur la pertinence de continuer à produire les rapports d'activités, et sur les ajustements à apporter à leur format s'il y a lieu.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINE RÉUNION

- La prochaine réunion conjointe aura lieu le jeudi 17 février
- Une rencontre du Sous-comité provisionnement-placement sera organisée prochainement pour modifier la politique de provisionnement du RRPE

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Prévisions économiques et marchés financiers » présenté par le Cercle finance du Québec le 20 janvier
- **REPORTÉE** : « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ à Québec (Centre des Congrès)
- **REPORTÉE** : « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ à Montréal (Palais des Congrès)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (14H00)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 7 avril 2022, 9 h 15
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	
M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
M.	Sébastien Routhier	Jusqu'à 10h30

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	Jusqu'à 14h30
M.	Mathieu Ferland-Lapointe	
M.	Éric Lagueux	
Mme	Geneviève Pelletier	

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Jean Dessureault
M.	Philippe Després-Nadeau
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP (à partir de 11h45)
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 14 MARS 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

La CDPQ a fait la présentation de ses résultats lors des dernières réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. À la suite de cette présentation, chacun de ces comités de retraite a demandé à Retraite Québec de préparer un projet de lettre à la CDPQ. Ces projets de lettre ont été rédigés et validés par les présidents respectifs des comités de retraite. Ils ont ensuite été transmis aux porte-paroles respectifs des comités

de retraite, pour commentaires. Ces derniers feront une dernière validation, et les lettres devraient être transmises à la CDPQ au courant de la semaine prochaine. Un membre du Comité de placement du RREGOP indique qu'en lien avec la consultation des porte-paroles, il sera demandé d'ajouter une phrase indiquant que le rendement du PS Immeubles en 2021 est inférieur à celui des pairs de l'Univers Aon.

Une réunion du Groupe d'expertise en politique de placement (GEPP), présentée en deux demi-journées, a eu lieu depuis la dernière réunion du comité de placement. Les sujets abordés ont notamment été :

- Retour sur le plan d'affaires 2022-2025 de la CDPQ;
- Hypothèses financières au 31 décembre 2021;
- Divulgation financière;
- Gestion des PS moins liquides;
- Nouveaux outils en service-conseil.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT SUR LA GESTION DU PS IMMEUBLES

La CDPQ a beaucoup parlé de la restructuration du PS Immeubles dernièrement. L'année 2021 a été très occupée pour Ivanhoé Cambridge, qui a effectué beaucoup d'acquisitions et de dispositions. De plus, la gestion des centres commerciaux a été transférée à une firme externe. Cette réorganisation va permettre à Ivanhoé Cambridge de se concentrer sur son rôle d'investisseur au lieu d'opérateur de centres commerciaux.

[redacted]

Le rendement en 2021 a été de 12,4 %. Il a été légèrement positif pour les centres commerciaux et les immeubles de bureaux. Les immeubles résidentiels ont fait environ 5 %. Le bon rendement provient donc essentiellement du secteur de la logistique et de la gestion des fonds externes.

Une raison d'investir en immobilier est d'obtenir un rendement courant intéressant. Or, pour la CDPQ, le rendement courant est de 1,6 % après déduction des frais, ce qui n'est pas très élevé. [redacted] Par contre, le rendement courant des immeubles détenus en direct est plus intéressant.

Il faut continuer de surveiller le repositionnement du portefeuille, même si un grand bout de chemin a déjà été fait. Il y a des vents de face importants dans les centres commerciaux et les immeubles de bureaux. Il faudra avoir de l'innovation dans ces secteurs pour retrouver de bons rendements. Les secteurs résidentiel et logistique se portent bien.

5. PRÉSENTATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

5.1 ANALYSE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AUX POLITIQUES DE PLACEMENT ET AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LE 2E SEMESTRE DE 2021

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse des certificats de conformité aux politiques d'investissement de la CDPQ au 31 décembre 2021 » qui a été préalablement transmis aux membres.

En ce qui concerne la politique de placement du RREGOP et du RRPE, il n'y a eu aucune situation de non-conformité au cours du 2e semestre de l'année 2021.

En ce qui concerne les politiques d'investissement des différents PS de la CDPQ, une seule situation de non-conformité matérielle existait au début de la période analysée, soit au 30 juin 2021. Il s'agit d'un financement externe sur des actions de Gecina, dans le PS Immeubles. Cette situation existait toujours au 31 décembre 2021. De plus, trois nouvelles situations de non-conformité matérielles ont été observées au cours du 2e semestre de l'année 2021. L'une de ces situations a été résolue, et les deux autres étaient toujours non-conformes au 31 décembre 2021. Ces deux dernières concernent un dépassement d'une limite de concentration dans le PS Infrastructures pour l'émetteur Invenergy Renewables, et un dépassement d'une limite de concentration dans le PS Placements privés pour l'émetteur FNZ.

Enfin, au cours du 2e semestre de l'année 2021, aucune situation de non-conformité non matérielle n'a été observée.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

5.2 SUIVI DE L'APS DE TAUX AU 28 FÉVRIER 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Suivi des résultats de l'APS de taux » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le rendement attendu de l'APS de taux sur un horizon de 20 ans a augmenté d'environ 0,5 % au cours des 12 derniers mois. Parmi les indicateurs de suivi pour l'APS de taux, le niveau des taux obligataires américains 10 ans et la pente entre les obligations 10 ans et 3 mois se sont améliorés, alors que la prime de terme 10 ans s'est détériorée. Le

représentant de Retraite Québec termine en présentant deux graphiques qui démontrent que l'APS de taux répond aux attentes envers ce produit.

Un membre mentionne qu'il serait intéressant d'analyser si les zones à risque que le Comité de placement avait définies il y a quelques années sont toujours pertinentes, compte tenu de la hausse importante des taux d'intérêt et de la hausse importante de l'inflation.

10 h 20 Pause
10 h 30 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Jacques Demers, Mme Jessy Hayem, M. Dominic Rioux, M. Edmond Assal*

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Un représentant de la CDPQ présente le document « Suivi semestriel sur l'APS de taux et Réflexion sur la stratégie de durée » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le contexte économique est caractérisé par une hausse de l'incertitude économique et géopolitique. Les anticipations de resserrement monétaire se sont accentuées, ce qui a mené à des taux d'intérêt significativement en hausse. La banque centrale américaine (Fed) a notamment indiqué qu'elle se tenait prête à faire ce qu'il faut pour ramener l'inflation à sa cible, quitte à risquer une récession.

Le taux des obligations américaines 10 ans a fortement augmenté au cours des derniers mois. Il a atteint le 4e seuil (2,55 %) du plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit le 28 mars. Les PS Taux et Crédit ont donc maintenant une durée de 10 ans, et l'allocation cible de l'APS de taux a été ajustée en conséquence pour le RREGOP et le RRPE au 1er avril.

Les « Fed watchers » anticipent 8 à 10 hausses additionnelles de 0,25 % du taux directeur d'ici la fin de l'année 2022, alors que la CDPQ anticipe que l'inflation se maintiendra élevée en 2022 et en 2023 à cause notamment du conflit en Ukraine, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la croissance rapide des salaires. Le risque de dérapage inflationniste et le risque de récession sont à surveiller.

Un conseiller expert demande si les seuils du plan d'allongement de la durée des PS Taux et Crédit auraient dû se baser sur les taux réels (après inflation), étant donné que l'inflation a beaucoup augmenté dernièrement. [redacted] Aussi, il rappelle qu'avant l'exécution de chacune des tranches d'allongement de la durée, un comité a analysé la situation pour voir s'il était toujours pertinent d'aller de l'avant avec l'exécution.

6.2 Réflexions sur la méthode à utiliser pour déterminer la durée cible du portefeuille de référence du RREGOP et du RRPE

Un représentant de la CDPQ poursuit la présentation du document « Suivi semestriel sur l'APS de taux et Réflexion sur la stratégie de durée » qui a été préalablement transmis aux membres.

Le représentant de la CDPQ présente d'abord le contexte. Le niveau de durée du portefeuille de référence est une décision stratégique importante en construction de portefeuilles. Depuis 2018, le RREGOP et le RRPE ont augmenté la durée stratégique de leurs fonds respectifs dans une perspective, entre autres, de gestion actif-passif. Lors des travaux de politique de placement en 2021, les comités de placement ont démontré de l'intérêt à analyser des méthodes alternatives pour établir la durée stratégique de leurs fonds respectifs.

Le représentant de la CDPQ précise que la durée stratégique optimale variera selon l'approche d'analyse et les objectifs visés. Ainsi, une approche avec une perspective actif seulement et une approche avec une perspective actif-passif seront présentées.

[redacted]

[redacted]

Un membre mentionne que si le Comité de retraite décidait d'adopter une gestion dynamique de la durée, il se pourrait que la pondération en obligations augmente et que cela ait un impact sur le coût de service courant. Un représentant de Retraite Québec répond que s'il y avait une gestion dynamique de la durée, il faudrait définir dans la politique de placement un niveau cible pour l'APS de taux. La gestion dynamique viendrait changer ce niveau à l'intérieur d'une fourchette de manière opportuniste, dans le but de générer de meilleurs rendements, dans des situations exceptionnelles. Comme ces déviations seraient effectuées de manière opportuniste, elles ne seraient pas prises en compte par l'actuaire, qui tient compte seulement des orientations stratégiques.

Un membre mentionne que l'idée derrière cet exercice était d'avoir une durée cible qui ne varierait pas dans le temps. Or, avec la méthode actuelle, si on vient modifier la pondération en Revenu fixe, on vient également modifier la durée cible. Il demande s'il serait possible de garder la durée cible au même niveau, indépendamment des changements à la répartition de l'actif. Le représentant de la CDPQ répond que si la pondération en Revenu fixe augmente, mais que la durée cible reste la même, c'est comme si on acceptait un petit risque de désappariement entre l'actif et le passif.

Un conseiller expert demande si la durée du PS Taux et du PS Crédit est bien rendue à 10 ans. Un représentant de la CDPQ répond par l'affirmative en ce qui concerne la durée souveraine. Il précise toutefois que le PS Crédit est également exposé au facteur crédit.

11 h 45 Départ des représentants de la CDPQ — *M. Dominic Rioux*, *M. Edmond Assal*

6.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Concernant le GEPP, deux présentations ont suscité beaucoup d'intérêt et d'échanges. La première portait sur le plan stratégique de la CDPQ, et la deuxième portait sur la gestion des situations de non-conformité dans les PS moins liquides.

D'ailleurs, à l'automne 2021, un communiqué avait été émis sur des changements à la politique d'investissement du PS Placements privés qui devaient prendre effet au 1er janvier 2022. Un autre communiqué devrait être publié demain pour annoncer de nouveaux changements à la politique d'investissement du PS Placements privés. Ces changements sont considérés comme mineurs et ne modifieront pas le profil rendement-risque du portefeuille. Ils entreront en vigueur au 1er mai 2022.

Un entretien avec les déposants aura lieu le 28 avril. Martin Coiteux, Vincent Delisle et Claude Bergeron viendront parler de la situation économique et géopolitique mondiale, ainsi que du positionnement du portefeuille global de la CDPQ.

Un conseiller expert demande si la CDPQ a reçu de nouveaux mandats au cours des dernières années, et si elle en a perdu. Le représentant de la CDPQ répond qu'il y a eu une pause sur l'accueil de nouveaux déposants durant quelques années suite à l'arrivée de la Ville de Québec. Depuis le 1er janvier 2020, la CDPQ accueille de nouveaux déposants dans les portefeuilles moins liquides seulement, car elle estime que c'est

dans ces catégories d'actif que la CDPQ se distingue dans le marché québécois du placement. Les nouveaux déposants doivent respecter des seuils minimums d'investissement. Depuis janvier 2021, la CDPQ a accueilli trois nouveaux déposants, et un déposant a quitté.

12 h 00 Pause et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Jacques Demers
Mme Jessy Hayem
Mme Nathalie Palladitcheff
Mme Michèle Hubert
M. Karim Habra

6.4 GESTION DU PS IMMEUBLES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Ivanhoé Cambridge - Mise à jour stratégique », préalablement transmis aux membres. Il débute en résumant les changements apportés au portefeuille ainsi qu'à la structure organisationnelle au cours des deux dernières années. L'accent est mis sur le fait que le PS est beaucoup mieux positionné qu'auparavant. [redacted] Pour ce qui est des résultats, le représentant de la CDPQ rappelle que le PS a dégagé un rendement de 12,4 % pour 2021.

Il est ensuite question des orientations stratégiques pour le PS. [redacted]

[redacted]

Un membre du Comité aimerait savoir si les résultats « après levier » sont disponibles et quels secteurs performent bien par rapport à leur indice. Un représentant de la CDPQ répond qu'il reviendra avec les résultats « après levier ». Du côté sectoriel, le volet logistique a très bien performé par rapport à son indice. Certaines parties du secteur résidentiel semblent avoir un retard par rapport à des comparables. Le secteur des bureaux a eu, quant à lui, une performance semblable à son indice. Finalement, le secteur des centres commerciaux a été légèrement au-dessus de leur indice.

Un membre du Comité aimerait savoir s'il était possible d'avoir les résultats du PS avec l'indice à jour, compte tenu de son retard de 3 mois. Un représentant de la CDPQ répond que les résultats sont disponibles et qu'ils les enverront sous peu.

14 h 10 Pause et départ des représentants de la CDPQ
14 h 20 Reprise des travaux

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

7.1 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Les membres du Comité ont apprécié la présentation. Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.2 RÉFLEXIONS SUR LA MÉTHODE À UTILISER POUR DÉTERMINER LA DURÉE CIBLE DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU RREGOP ET DU RRPE

Un conseiller expert débute en soulignant le « flou » autour du concept de durée, durée souveraine et durée de crédit. Il serait pertinent de clarifier le concept afin d'aider les membres du Comité dans leur prise de décision.

Un représentant de Retraite Québec veut savoir si les membres du Comité désirent aller plus loin dans l'analyse du niveau de durée adéquat. Il rappelle qu'actuellement, l'objectif est que la durée du volet revenu fixe du portefeuille soit égale à la durée du passif du régime. Dans l'ensemble, les membres du Comité de placement du RREGOP et du RRPE sont d'accord avec la méthode utilisée et ne désirent pas pousser plus loin les analyses.

Un membre du Comité aimerait avoir l'avis du conseiller expert d'Aon à propos de la gestion dynamique de la durée. Ce dernier répond que la majorité des caisses de retraite ne font pas de gestion dynamique de la durée. Lorsqu'elles le font, c'est plutôt lors de de la période d'allongement de la durée. Une fois l'objectif de durée atteint, la gestion dynamique s'arrête.

7.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7.4 GESTION DU PS IMMEUBLES

Les membres du Comité sont restés sur leur appétit à propos de certains éléments de la présentation. En effet, il aurait été intéressant d'avoir les résultats du PS avec l'indice à jour (sans décalage de 3 mois), étant donné que l'information était disponible. De plus, la réponse à la question à propos des risques climatiques était un peu vague selon les membres. Ils auraient souhaité obtenir des informations plus concrètes sur les mesures utilisées et les actions entreprises par Ivanhoé Cambridge pour assurer que le PS Immeubles est bien positionné pour faire face aux changements climatiques.

Les membres du Comité ont tout de même apprécié que la réorientation du PS se déroule comme prévu et que l'équipe du PS ait décidé de cesser les nouveaux investissements en Chine pour l'instant.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Mardi 17 mai
- Lundi 13 juin

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Le budget du Québec avec Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 8 avril
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ à Montréal (Palais des Congrès) le 28 avril
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ à Québec (Centre des Congrès) le 2 mai
- « Séminaire sur la gestion des caisses de retraite » présenté par IFEBP à Montréal (Centre Mont-Royal) le 26 mai

15 h 15 Départ des membres du RREGOP

9. SUJET SPÉCIFIQUE RRPE : ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC D'AUTRES ADMINISTRATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE

Un représentant de Retraite Québec mentionne que le Comité de retraite du RREGOP a accepté de partager certaines informations à propos de leur politique de placement avec trois pairs canadiens, soit : Ontario Teachers, HOOPP et BCMPP. Cet échange permettra au RREGOP d'obtenir des informations non publiques à propos de ces derniers.

Le représentant de Retraite Québec aimerait donc savoir si les membres du Comité de placement du RRPE sont également intéressés à ce genre d'exercice.

Un membre du Comité de placement du RRPE se questionne sur la nature des informations partagées ainsi que sur l'objectif poursuivi par le RREGOP. Un représentant de Retraite Québec répond que l'information partagée se limiterait à des sujets liés à la politique de placement ainsi que le raisonnement derrière l'établissement de cette dernière. Certains aspects de la politique de provisionnement pourraient également être abordés. Quant aux objectifs poursuivis par cet exercice, il s'agit de mieux comprendre les stratégies d'investissement d'autres grands régimes de retraite et d'emmener de nouvelles idées et réflexions sur des ajustements possibles à la politique de placement.

Les membres du Comité de placement du RRPE sont tous d'accord pour participer à cet échange d'informations, car ils jugent que les objectifs sont pertinents.

Un représentant de Retraite Québec termine en mentionnant que, bien qu'aucun renseignement confidentiel de la CDPQ ne sera échangé, cette dernière sera évidemment informée de cette démarche et qu'un projet de sommaire aux instances sera préparé en vue de la prochaine réunion du Comité de retraite du RRPE prévue le 4 mai prochain.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (15H40)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 13 juin 2022, 9 h 00
Par vidéoconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP
- M. Guillaume Barrette
- M. Martin Belhumeur
- Mme Marie Gendron
- M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE
- Mme France Breton
- M. Mathieu Ferland-Lapointe
- M. Éric Lagueux
- Mme Geneviève Pelletier

Expert externe
- [redacted]

Retraite Québec
- M. Jean Dessureault
- M. Dominic Leduy
- M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M. Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 17 MAI 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Une rencontre du GEPP a eu lieu le 6 juin. Les sujets abordés ont été :

- Évolution de la modélisation du risque du portefeuille spécialisé (PS) Immeubles;
- Mise à jour sur la gestion des devises;
- Discussion sur l'investissement durable.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT SUR LA GESTION EXTERNE À LA CDPQ

La gestion externe est une activité que la CDPQ a centralisée il y a quelques années. [redacted]

Historiquement, la performance des gestionnaires externes du PS Marchés boursiers et du PS Placements privés a été très bonne, mais la performance des fonds de couverture de la Répartition de l'actif a été plus mitigée. En 2022, dans un contexte de marchés plus volatils et où la plupart des catégories d'actif sont en forte baisse, la performance des fonds de couverture est toutefois beaucoup plus intéressante.

L'équipe est composée de 44 personnes, ce qui paraît petit compte tenu du nombre et de la complexité des stratégies. De ce nombre, 22 personnes sont affectées aux marchés privés et 10 personnes aux marchés publics. La CDPQ planifie 7 recrutements au cours de l'année.

La revue diligente des opérations est très importante lors de l'embauche d'un gestionnaire externe. À la CDPQ, l'équipe qui effectue la revue diligente relève directement de Mario Therrien. Cela est une bonne chose, car elle est ainsi indépendante des équipes qui sélectionnent les gestionnaires externes.

Il sera intéressant de voir si les visites des gestionnaires externes ont repris depuis la fin des restrictions sanitaires. En effet, les visites sur place sont un bon moyen d'évaluer les opérations d'un gestionnaire externe.

Un membre demande si la liste de critères utilisée par la CDPQ pour évaluer les gestionnaires externes ressemble à celle utilisée par Aon. Le conseiller expert répond que les éléments analysés par la CDPQ chez un gestionnaire externe ressemblent à ceux analysés par Aon.

5. SUIVI DE DEUX PRIORITÉS DE TRAVAIL DE L'ANNÉE 2022

Effectuer un inventaire des risques qui relèvent de la politique de placement

Le représentant de Retraite Québec fait un retour sur les priorités de travail de l'année 2022 pour le RREGOP et le RRPE, en mentionnant celles qui sont terminées et celles qui restent à faire. Parmi les priorités restantes, une s'intitule « Effectuer un inventaire des risques qui relèvent de la politique de placement ».

Le représentant de Retraite Québec présente aux membres une ébauche de document produit par Retraite Québec pour répondre à cette priorité de travail. Il invite les membres à formuler leurs commentaires afin de s'assurer de bien répondre à leurs attentes avant de produire le document.

Les membres formulent leurs commentaires et conviennent notamment de demander à Retraite Québec de produire un cadre de gestion des risques ne contenant que les risques gérés par la politique de placement. Les risques ne relevant pas de la politique de placement pourront être détaillés dans d'autres documents relatifs à la gestion des risques produits par d'autres instances du Comité de retraite.

Analyser les caractéristiques du PS Marchés boursiers, ainsi que l'évolution de son risque actif (et de son risque absolu) au fil des années

L'autre priorité de travail concerne l'analyse des caractéristiques du PS Marchés boursiers et l'évolution de son risque au fil des années. Le représentant de Retraite Québec informe les membres que la CDPQ est en train de valider les informations qu'elle pourra fournir. En effet, elle n'est pas certaine d'avoir des données mensuelles sur un historique de 15 ans. La CDPQ croit être en mesure de fournir les données à l'automne.

Le représentant de Retraite Québec demande aux membres s'ils souhaitent que l'analyse soit effectuée par Retraite Québec ou par la CDPQ. Étant donné les diverses approches possibles, les membres conviennent de confier l'analyse à Retraite Québec afin d'avoir une plus grande perception de neutralité.

10 h 10 Pause
10 h 20 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ *M. Jacques Demers*
Mme Jessy Hayem
M. Edmond Assal
M. Dominic Rioux
M. Mathieu Provost

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DYNAMIQUE DE LA DURÉE

Un représentant de la CDPQ présente le document « Discussion sur la gestion dynamique de la durée », qui a été préalablement transmis aux membres.

Le niveau de durée optimal dépend des objectifs visés par le Comité. Toutefois, une durée du bloc Revenu fixe égale à celle du passif permet de cibler une durée stable à travers le temps et d'améliorer les mesures de succès et de risque du régime à long terme. L'implantation d'une gestion dynamique de l'APS de taux a peu d'incidence sur les résultats à long terme. Sur de plus courtes périodes, cette gestion dynamique peut toutefois ajouter ou retrancher de la valeur selon les capacités d'anticipation des taux, ce qui s'accompagne d'un risque de perte des bénéfices liés à la durée.

Ensuite, le représentant de la CDPQ présente une manière d'intégrer la gestion dynamique de la durée au cadre de gestion actuel. Ce dernier comprend une gestion stratégique à long terme imputable au Comité de retraite et dont le rendement est reflété dans les indices de référence. Le cadre actuel comprend également une gestion tactique à court terme imputable à la CDPQ et dont le rendement est reflété dans la valeur ajoutée. En résumé, la gestion dynamique pourrait servir à amplifier les prises de position tactiques ou à moduler occasionnellement le niveau de durée stratégique, selon les objectifs visés.

Le représentant de la CDPQ effectue ensuite une comparaison entre la gestion dynamique de l'APS de taux et la gestion dynamique des devises. La gestion dynamique des devises se base sur un indicateur d'éloignement du niveau d'une devise par rapport à sa valeur d'équilibre. Par contre, les indicateurs de taux sur lesquels un comité peut agir avec une forte conviction sont difficiles à établir. En effet, il est relativement aisé d'expliquer la trajectoire passée des taux d'intérêt, mais il est plus difficile de la prédire.

Même après une correction boursière qui s'accompagne d'une importante baisse des taux d'intérêt, le rebond de ces derniers n'est pas garanti à court ou moyen terme.

Un membre du Comité de placement du RRPE mentionne qu'en situation de taux d'intérêt très élevé, comme 4 % ou 5 %, il pourrait être bénéfique d'augmenter la durée via la gestion dynamique. Pareillement, en situation inverse, il pourrait être bénéfique de diminuer la durée. Dans ces deux cas, il serait très probable que les taux d'intérêt évoluent dans une direction, mais pas dans l'autre direction. Il opterait donc pour une modulation occasionnelle du niveau de durée stratégique. Le représentant de la CDPQ fait remarquer qu'il est très difficile de déterminer le moment où les taux d'intérêt sont arrivés à un extrême. Lorsque les taux d'intérêt étaient très bas, on parlait beaucoup de « lower for longer » et les gens ne croyaient pas qu'ils allaient augmenter beaucoup à court terme.

Un membre du Comité de placement du RRPE mentionne que la CDPQ fait déjà une gestion tactique de ses placements à revenu fixe. Est-ce que la possibilité d'avoir recours à une gestion dynamique en plus de la gestion tactique est due à une gestion tactique qui manque de conviction de la part de la CDPQ ? Le représentant de la CDPQ répond que lorsqu'on a un budget de risque, on va diversifier ses placements. Le budget sera donc alloué à travers plusieurs facteurs d'investissement. La gestion dynamique de la durée donnerait un budget de risque additionnel à la CDPQ pour qu'elle puisse aller plus loin dans ses convictions sur les taux d'intérêt. De plus, le mandat actuel de la CDPQ ne lui permet pas de gérer activement le poids en APS de taux.

Un membre du Comité de placement du RREGOP rappelle que l'APS de taux a été mis en place non seulement avec une perspective actif seulement, mais avec une perspective actif-passif. Quand on a de mauvaises nouvelles du côté actif, on a généralement de bonnes nouvelles du côté passif avec la position en APS de taux.

[redacted]

11 h 05 Départ des représentants de la CDPQ

M. Edmond Assal
M. Dominic Rioux
M. Mathieu Provost

11 h 05 Accueil des représentants de la CDPQ

M. Claude Bergeron
M. Philippe Tremblay
M. Xavier Deheul
M. Guillaume Callonico

6.2 Perspectives de l'équipe de gestion des risques

Un représentant de la CDPQ présente le document « Cartographie des principaux risques et analyses complémentaires », qui a été préalablement transmis aux membres.

Le contexte actuel est caractérisé par de très grands changements. Il y a de la volatilité, de l'incertitude et de la complexité. Plusieurs événements rares se sont produits en même temps, soit :

- une pandémie (qui s'est produite la dernière fois il y a 100 ans) ;
- une forte inflation (qui s'est produite la dernière fois il y a 40 ans) ;

- une guerre en Europe (qui s'est produite la dernière fois il y a 70 ans) ;
- un conflit entre les États-Unis et la Chine.

Les banques centrales ont injecté beaucoup de liquidités au cours des dernières années afin de réduire les effets de la pandémie. On sort donc de la pandémie avec une forte inflation. En novembre 2021, les banques centrales affirmaient que l'inflation était transitoire. En décembre 2021, elles avaient changé de discours et affirmaient plutôt que l'inflation n'était plus transitoire, mais qu'elle serait légère. Aujourd'hui, elles cherchent des moyens de contenir une inflation élevée qui paraît de plus en plus hors de contrôle.

La récession semble maintenant inévitable, et on s'attend à ce que les banques centrales haussent les taux d'intérêt de manière importante pour contrer l'inflation. Des phénomènes extérieurs, comme la guerre en Ukraine et les tensions entre les États-Unis et la Chine, transforment le monde pour le faire entrer dans une ère de démondialisation et de militarisation.

[redacted] Par ailleurs, il ne serait pas surprenant que les marchés s'enflamment si une simple donnée positive d'inflation était publiée. Dans chaque décision d'investissement, la CDPQ se questionne sur sa protection offerte contre l'inflation. Le positionnement à l'international, notamment dans les marchés en croissance, est également en questionnement. La CDPQ positionne son portefeuille en prévision d'une récession en 2023.

Sur un horizon de 1 à 2 ans, les risques les plus importants à surveiller sont :

- Inflation élevée et faible croissance ;
- Hausse marquée des taux d'intérêt ;
- Expansion de la crise Russie / Ukraine ;
- Ralentissement économique mondial et récession ;
- Accélération de la disruption post-pandémique.

Sur un horizon de 5 ans, les risques les plus importants à surveiller sont :

- Guerre froide ;
- Interventionnisme gouvernemental et réglementaire ;
- Crise de la dette souveraine ;
- Transition énergétique ;
- Échec de la gestion du risque climatique.

12 h 00 Départ des représentants de la CDPQ

M. Claude Bergeron
M. Philippe Tremblay
M. Xavier Deheul
M. Guillaume Callonico

6.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

- Une réflexion est en cours sur les allocations cibles des mandats du PS Marchés boursiers, notamment sur le poids alloué au mandat Marchés en croissance et au mandat Canada.
- [redacted]

Un membre mentionne qu'un article a été publié aujourd'hui au sujet de Celsius, et il demande si la CDPQ a plus d'informations. Le représentant de la CDPQ répond que l'article porte surtout sur la volatilité du Bitcoin. Celsius y est cité, car elle est une entreprise qui emprunte et prête des cryptomonnaies. L'inquiétude ne porte pas sur le modèle d'affaires de Celsius, mais sur le sous-jacent qui est la cryptomonnaie.

12 h 05 Pause et départ des représentants de la CDPQ

13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Jacques Demers
Mme Jessy Hayem
M. Mario Therrien
Mme Caroline Verge
Mme Odrée Ducharme

6.4 Activités de fonds d'investissement et de gestion externe à la CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Fonds d'investissement et gestion externe (FIGEX) » qui a été préalablement transmis aux membres.

L'équipe FIGEX a été fondée en 2020. Elle est composée de 44 professionnels et regroupe des expertises en sélection et révision de fonds ainsi qu'en analyse et construction de portefeuille. Au 31 décembre 2021, 15 % de l'actif de la CDPQ était géré à l'externe. La gestion externe est présente dans les PS Marchés boursiers, Placements privés, Crédit et Répartition de l'actif.

[redacted]

En ce qui concerne le PS Marchés boursiers, un représentant de la CDPQ indique que le changement de structure des mandats survenu en 2021 a entrainé des modifications quant aux fonds détenus dans ce portefeuille.

À ce sujet, un représentant de Retraite Québec souligne que, à la page 6 de la présentation, on peut voir que les fonds externes au sein du PS Marchés boursiers ont réalisé une valeur ajoutée de 2 % sur 5 ans alors que cette valeur ajoutée est plutôt de -2 % en 2021. Il demande si ce genre de fluctuation de la valeur ajoutée est normale et aimerait en connaître la provenance. Un représentant de la CDPQ indique que ce genre de fluctuation de la valeur ajoutée est normal, [redacted]

[redacted]

[redacted]

13 h 45 Départ des représentants de la CDPQ

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

7.1 RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DYNAMIQUE DE LA DURÉE

Les membres ont senti que la CDPQ n'était pas très enthousiaste à l'idée d'ajouter une gestion dynamique de la durée. Un membre indique qu'il a l'impression que cette gestion offre une faible perspective de rendement additionnel par rapport au risque qu'elle implique.

Un membre s'est montré surpris d'apprendre que la marge de manœuvre de la CDPQ pour la gestion tactique de la durée n'avait pas augmenté, alors que la durée de ses portefeuilles à revenu fixe a augmenté. Un conseiller expert indique qu'il est fréquent que les marges de manœuvre demeurent inchangées lorsque les durées augmentent.

Un représentant de Retraite Québec indique que les travaux se poursuivront à la CDPQ et que le sujet sera abordé à nouveau cet automne.

7.2 PERSPECTIVES DE L'ÉQUIPE DE GESTION DES RISQUES

Lors de la rencontre avec cette équipe en 2021, les membres avaient été déçus du temps alloué à la cartographie des risques. Aujourd'hui, la présentation était structurée de façon à mettre l'accent sur cette cartographie, ce que les membres ont apprécié.

7.3 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire n'a été formulé.

7.4 ACTIVITÉS DE FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION EXTERNE À LA CDPQ

Aucun commentaire n'a été formulé.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINE RÉUNION

- Lundi 12 septembre en personne à Québec, avec possibilité de visioconférence

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Conférence annuelle » présentée par l'ARASQ à Charlevoix (Manoir Richelieu) du 12 au 14 septembre

14 h 15 Départ des membres du RREGOP

9. SUJET SPÉCIFIQUE RRPE : APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ PROVISIONNEMENT-PLACEMENT DU RRPE DU 30 MAI 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (14H20)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 12 septembre 2022, 8 h 30
Salle du 12e étage de l'Édifice Price (65 rue Ste-Anne, Québec)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Guillaume Barrette
M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
M. Mathieu Ferland-Lapointe
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE
M.	Tommy Perron (Aon)	

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. CHANGEMENT DU CONSEILLER EXPERT D'AON – ÉTAT DE SITUATION

Ce sujet a été traité à huis clos.

9 h 35 Accueil des conseillers experts d'Aon [redacted]

3. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

4. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

La liste des points de suivi avec la CDPQ a été mise à jour cet été. Elle sera présentée lors de la réunion d'octobre.

L'appel trimestriel avec la CDPQ sur le suivi de l'APS de taux a eu lieu à la mi-août. La CDPQ prévoyait que les taux d'intérêt allaient encore augmenter. [redacted]

[redacted]

Un conseiller expert mentionne que les fonds de couverture ont connu une décennie difficile, notamment à cause du manque de volatilité sur les marchés. En effet, en général, les fonds de couverture profitent de la volatilité. Dans l'environnement actuel, il y a plus de volatilité donc ça devrait être profitable aux fonds de couverture. De plus, les fonds de couverture ne sont pas capitalisés, donc ils procurent une contribution nette à la valeur ajoutée. Ils rajoutent du risque, mais c'est marginal. On s'inquiétait que la gestion du PS Marchés boursiers devienne trop collée aux indices, donc si la CDPQ ajoute des fonds de couverture, cela pourrait diminuer ces inquiétudes.

Un membre demande s'il y a un risque d'éparpillement au sein du PS Marchés boursiers, étant donné qu'il y a déjà plusieurs stratégies dans ce PS. Le conseiller expert répond qu'il n'y a pas vraiment de risque d'éparpillement. En effet, dans les régimes de retraite du secteur privé, il y a plusieurs mandats et plusieurs gestionnaires.

Un autre conseiller expert mentionne que les fonds de couverture ont en général une mauvaise presse à cause de leur opacité. Dans les fonds de couverture, il y a des stratégies qui ont très bien fait, mais qui se sont fait battre par d'autres catégories d'actif, comme les marchés boursiers, les placements privés et les infrastructures. Il faut aussi noter qu'il y a une plus grande dispersion entre les rendements des gestionnaires dans les fonds de couverture.

Les membres conviennent de certaines questions à adresser à la CDPQ relativement à l'ajout de fonds de couverture dans le PS Marchés boursiers, lors du sujet « Autres informations de la CDPQ ».

5. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : SUIVI DU PS MARCHÉS BOURSIERS AU 30 JUIN 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse de la performance du PS Marchés boursiers au 30 juin 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute par un survol de l'évolution récente des marchés boursiers.

Concernant le PS Marchés boursiers et ses mandats, les points qui sont ressortis sont les suivants :

- Depuis sa création, le PS Marchés boursiers a généré un rendement annuel moyen inférieur à celui de son indice de référence, avec une volatilité qui est également inférieure à celle de son indice. De plus, pendant les mois baissiers, le PS Marchés boursiers a généralement ajouté de la valeur, tandis qu'il a généralement retranché de la valeur pendant les mois haussiers.
- Le mandat Canada a généré un rendement annuel moyen inférieur à celui de son indice de référence, avec une volatilité à peu près comparable.
- Le mandat Marchés en croissance a surperformé son indice de référence chaque année, sauf pour la première moitié de l'année 2022. Il a généré une valeur ajoutée annuelle moyenne de 1,5 % avec une volatilité légèrement supérieure à celle de son indice de référence.
- Depuis 2013, le Mandat Qualité a sous-performé son indice de référence par 3,4 %, mais il a conservé une volatilité inférieure à celle de son indice.
- Depuis sa création, le Mandat Valeur a généré un rendement comparable à celui de son indice de référence, mais avec une volatilité supérieure.
- Le Mandat Croissance a sous-performé son indice de référence avec une volatilité inférieure depuis sa création il y a un an.
- Les frais de gestion du PS Marchés boursiers suivent une tendance haussière depuis sa création. Ils sont passés d'un ratio de 16 ¢ / 100 $ d'actif en 2016 à 28 ¢ / 100 $ d'actif en 2021.

Un conseiller expert est d'avis qu'il faut surveiller les frais de gestion en hausse. Lorsqu'on convertit ces ratios de frais de gestion en dollars, le portrait doit être encore plus préoccupant.

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LE PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES

Faute de temps, ce sujet a été remis à la prochaine réunion des comités de placement du RREGOP et du RRPE, prévue le 21 octobre prochain.

10 h 25 Pause

10 h 40 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Jacques Demers*
Mme Jessy Hayem
M. Mathieu Provost

7. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

7.1 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES DE LA CDPQ AU 30 JUIN 2022

Un représentant de la CDPQ présente le document « Hypothèses financières au 30 juin 2022 », qui a été préalablement transmis aux membres.

Selon les hypothèses financières de la CDPQ au 30 juin 2022 :

- le rendement espéré du portefeuille de référence à terme du RREGOP est de 7,2 % (en hausse de 0,7 % par rapport au 31 décembre 2021), et le risque anticipé, mesuré par la $VaR_{95\%,}$ est de 15,0 % (en hausse de 0,3 % par rapport au 31 décembre 2021) ;

- le rendement espéré du portefeuille de référence à terme du RRPE est de 7,4 % (en hausse de 0,8 % par rapport au 31 décembre 2021), et la $VaR_{95\%}$ est de 15,3 % (en hausse de 0,3 % par rapport au 31 décembre 2021).

Le premier semestre de 2022 fut caractérisé par une forte inflation, une hausse importante des taux réels, une correction des marchés boursiers et du crédit et une certaine résilience des marchés privés. Les attentes de rendement sont le reflet de la lecture du marché en date du 30 juin 2022. Celles-ci peuvent évoluer rapidement étant donné la forte volatilité observée sur les marchés.

Globalement, le rendement attendu des portefeuilles de référence sur les 10 prochaines années a augmenté de façon importante entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Cela est surtout dû à la forte baisse des valorisations des marchés liquides, qui a fait hausser les attentes de rendement futur de ces portefeuilles.

Concernant le PS Immeubles, la CDPQ a réalisé un rendement positif récemment à cause de la hausse des taux d'intérêt, qui a eu pour effet de dévaluer la dette. Cependant, les coûts de financement seront plus élevés dans le futur. Cela a donc fait diminuer le rendement espéré du PS Immeubles.

Un conseiller expert mentionne que la différence de rendement entre les PS Crédit et Marchés boursiers n'est pas très grande, alors que la différence de risque est énorme. Si on faisait une nouvelle modélisation pour le portefeuille de référence, il est d'avis que le PS Crédit aurait une pondération beaucoup plus grande. Il apprécie également le PS Crédit parce que contractuellement, il génère une liquidité. En effet, la liquidité se produit au fur et à mesure que les prêts viennent à échéance, ce qui n'est pas le cas du PS Marchés boursiers.

7.2 PORTRAIT DE LA LIQUIDITÉ DES PORTEFEUILLES MOINS LIQUIDES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Portrait actuel de la liquidité des Portefeuilles spécialisés moins liquides », préalablement transmis aux membres. Il est d'abord question des facteurs à considérer pour qualifier l'illiquidité de ces 3 PS (Infrastructures, Immeubles et Placements privés) :

- La maturité de l'actif et l'avancement dans l'exécution du plan de création de valeur;
- Les conditions de marché;
- Le niveau de contrôle et d'influence;

- L'importance de garder de bonnes relations avec les partenaires;
- Les spécificités réglementaires, légales et contractuelles.

Un représentant de la CDPQ précise cependant que les contraintes contractuelles n'empêchent pas forcément la CDPQ de vendre ses positions, car il est souvent possible de négocier. Par ailleurs, pour ces PS, l'horizon de détention est de 5 ans à 10 ans et lorsque nécessaire, une syndication (ajout d'un nouveau partenaire) est possible.

[redacted]

Le représentant de la CDPQ termine en soulignant que l'importante illiquidité du PS Placements privés s'explique par la nature même de ce PS. Il précise également que les différentes cuvées ont un impact sur la liquidité du PS. Les cuvées plus récentes ont davantage de contraintes contractuelles.

Un membre du Comité mentionne que, selon lui, il manque le côté humain à la présentation. Il rappelle qu'au moins un départ significatif s'est produit dans l'équipe du PS Placements privés. Est-ce que le contexte de forte surpondération de ce PS (qui freine les acquisitions) combiné à son illiquidité (qui freine les ventes), pourrait limiter les perspectives de défis à relever pour les membres cette équipe? Un représentant de la CDPQ répond qu'il y a effectivement eu le départ de François Boudreau au courant de l'été. Il ajoute que le portefeuille arrive à maturité et qu'il y a eu davantage de vente que d'achat au courant des 18 derniers mois. Il termine en mentionnant que les responsables de ce PS réfléchissent actuellement à des moyens de garder l'équipe motivée.

7.3 RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 30 JUIN 2022

Un représentant de la CDPQ présente le document « Perspectives sur les marchés, les stratégies d'investissement et les résultats au 30 juin 2022 ». Il est d'abord question d'une mise en contexte par rapport à la situation économique actuelle et du premier semestre 2022.

Sur 6 mois, 5 ans et 10 ans, les fonds du RREGOP et du RRPE ont battu leurs indices respectifs. Au courant du premier semestre de 2022, les actifs réels ont particulièrement bien performé, ce qui a permis de mitiger les résultats des PS à revenu fixe et d'actions. Un conseiller expert aimerait savoir si les évaluations des PS moins liquides sont faites en date du 30 juin. Un représentant de la CDPQ répond que l'évaluation de la valeur marchande est effectivement faite en date du 30 juin.

Au niveau des PS à revenu fixe, la hausse des taux obligataires a évidemment eu un effet négatif sur le rendement. Cependant, la performance du crédit privé a permis de mitiger cet effet. L'APS de taux a également été impacté par la hausse des taux. À long terme, ce produit joue tout de même son rôle.

Un membre du Comité aimerait connaître le niveau de revenu courant de l'APS de taux. Un représentant de la CDPQ répond qu'en date d'aujourd'hui, le revenu courant est très faible compte tenu de la faible pente de la courbe obligataire.

Du côté du PS Immeubles, les secteurs industriel et logistique ont profité du repositionnement du PS. Les secteurs des bureaux et des centres commerciaux font, quant à eux, toujours face aux mêmes enjeux, mais ont vu leur achalandage augmenter.

Un membre aimerait savoir si la CDPQ a reçu les résultats à jour de l'indice du PS Immeubles. Un représentant de la CDPQ répond qu'ils devraient les recevoir dans les prochains jours et qu'ils seront distribués à ce moment.

Les résultats du PS Infrastructures ont été portés par Invenergy. De plus, un plan est en place afin de corriger le problème de surpondération de cet investissement. Il ajoute que le « *Inflation Reduction Act* » mis en place par les États-Unis devrait être bénéfique pour Invenergy. [redacted]

Le positionnement défensif du PS Marchés boursiers a permis de ralentir sa chute au courant du premier semestre de 2022. Parmi les différents mandats, c'est le mandat Qualité qui s'est davantage distingué. Finalement, sur 5 ans, le PS présente une valeur retranchée par rapport à son indice.

Le PS Placements privés a également été affecté par la chute des marchés. Cependant, il présente tout de même une valeur ajoutée par rapport à son indice. [redacted]

Le représentant de la CDPQ termine en mentionnant que, malgré la volatilité et l'instabilité persistante sur les marchés, la CDPQ maintient ses orientations stratégiques, reste disciplinée et garde une bonne rigueur d'investissement.

[redacted]

Un membre se demande si une rémunération variable dépendante des facteurs ESG peut faire en sorte qu'on veuille en faire trop. Un représentant de la CDPQ répond que le danger existe et qu'il en a déjà été question au sein de la CDPQ. Cependant, il rappelle que le premier critère de rémunération variable demeure le rendement. Le volet ESG est considéré ensuite. Une structure de veille est également en place afin de s'assurer du bon fonctionnement de la rémunération variable.

Les membres et les représentants de la CDPQ discutent ensuite des sujets à aborder lors de la présentation des résultats aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

7.4 MODIFICATIONS À APPORTER À L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE RETRAITE QUÉBEC ET LA CDPQ POUR LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSACTIONS

Un représentant de Retraite Québec mentionne qu'un projet est en cours afin d'ajuster le volet transactionnel et de la gestion des accès au portail de la CDPQ de l'entente de service entre Retraite Québec et la CDPQ. Ces changements sont nécessaires en vue du déploiement de la nouvelle plateforme en ligne de la CDPQ et n'ont pas d'impacts sur la révision en cours des ententes de service entre Retraite Québec et les comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

7.5 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

À la fin du mois de septembre, un communiqué sera transmis afin de détailler les changements à venir pour le mandat Marchés en croissance du PS Marchés boursiers. La CDPQ a le désir d'éliminer la gestion indicielle de ce mandat et de mettre l'accent sur la gestion interne ainsi que sur le volet stratégique de ce mandat.

Il est également question des fonds de couvertures présents dans le PS Marchés boursiers (anciennement dans le PS SAS). Les gestionnaires de ces fonds aimeraient en faire davantage. Ce sujet a été amené au plus récent GEPP. Les déposants ont fait part de leur réticence étant donné la complexité actuelle du PS Marchés boursiers. Ils auraient également besoin de davantage de preuves afin de démontrer les avantages de ce changement.

Un représentant de Retraite Québec mentionne que le sujet des fonds de couvertures a déjà été discuté plus tôt dans la réunion. Pour les membres du Comité, plusieurs questions nécessiteraient des réponses :

- Quelle serait la contribution au risque de ces fonds de couverture?
- Est-ce que les fonds de couverture sont capitalisés?
- Dans quel type de fonds de couverture la CDPQ investit-elle?
- Quel est le fonctionnement des frais de performance pour ces fonds?

Le représentant de la CDPQ indique qu'il reviendra avec des réponses à ces questions. Il termine en mentionnant que le prochain communiqué inclura également les détails des récents départs/arrivés importants à la CDPQ.

12 h 25 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ
13 h 05 Reprise des travaux

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

8.1 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES DE LA CDPQ AU 30 JUIN 2022

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8.2 PORTRAIT DE LA LIQUIDITÉ DES PORTEFEUILLES MOINS LIQUIDES

Un membre se demande si le départ de François Boudreau du PS Placements privés n'est que la pointe de l'iceberg.

Certains membres sont surpris du taux potentiel de matérialisation (60 % - 80 %) pour les PS Immeubles et Infrastructures. Ils trouvent ces taux relativement élevés et se demandent si ces derniers représentent un potentiel de matérialisation pour des « ventes de feu ».

En général, les membres sont satisfaits de la présentation et aimeraient qu'une mise à jour soit présentée d'ici 12 à 24 mois.

8.3 RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 30 JUIN 2022

Le conseiller expert d'Aon fait part de ses commentaires quant aux résultats :

- Les résultats sont relativement bons, compte tenu des conditions actuelles sur les marchés;
- PS Immeubles : Les données à jour pour l'indice de base du PS sont disponibles. À première vue, la valeur ajoutée de ce PS devrait demeurer excellente sur 6 mois;

[redacted]

Un membre du Comité de placement du RRPE aimerait qu'une comparaison avec les pairs soit faite lors de la présentation des résultats afin d'expliquer la différence de rendement avec certains pairs ayant mieux performé.

Finalement, les membres demandent que les documents suivants soient déposés en vue de la présentation des résultats à la prochaine réunion des comités de retraite du RREGOP et du RRPE :

- Présentation des résultats;
- Informations complémentaires relatives à votre fonds;
- Cahier des résultats.

Il sera également important d'ajouter une note afin de préciser que la lecture des 2e et 3e documents est facultative.

8.4 MODIFICATIONS À APPORTER À L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE RETRAITE QUÉBEC ET LA CDPQ POUR LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSACTIONS

Les membres du Comité de placement aimeraient être informés de ce qui se retrouvera dans ces ententes lors d'une prochaine réunion des comités de retraite.

8.5 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un membre se demande si une reddition de compte sera faite si la CDPQ décide d'aller de l'avant avec sa proposition pour les fonds de couverture. Il souligne que la présentation des résultats manque de détails à ce sujet. Un représentant de Retraite Québec répond que le message sera transmis à la CDPQ.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- 21 octobre en visioconférence;
- 17 novembre à Québec;
- 19 décembre à Montréal

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- Aucune nouvelle activité de formation n'est proposée par Retraite Québec.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (13H50)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 21 octobre 2022, 8 h 30
Par visioconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Martin Belhumeur
M^me^ Marie Gendron
M^me^ Sandy Labbé
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

M^me^ France Breton
M^me^ Jade Girard
M. Éric Lagueux
M^me^ Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

M^me^	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

[redacted]

[redacted]

- L'analyse des caractéristiques du PS Marchés boursiers est en cours du côté de Retraite Québec. Celle-ci devrait être présentée à la réunion de décembre.
- Il n'est pas prévu d'organiser une présentation de la CDPQ sur les enjeux ESG d'ici la fin 2022 au Comité de placement étant donné qu'il y a eu une présentation à ce sujet lors de la réunion de juin du Comité de retraite RRPE, et qu'une autre est prévue lors de la réunion de décembre du Comité de retraite RREGOP. La prochaine présentation ESG au Comité de placement RREGOP/RRPE se fera en 2023.

4. COMMENTAIRES DE L'EXPERT-CONSEIL SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE LA CDPQ

[redacted]

[redacted]

Un membre du Comité aimerait savoir si ce type d'activité est commun chez les pairs. L'expert-conseil répond que les activités de répartition de l'actif sont populaires chez les pairs qui ont un seul gestionnaire. Il est plus rare de retrouver ce genre d'activités lorsqu'un régime fait affaire avec plusieurs gestionnaires d'actif.

Un membre se questionne sur le départ de [redacted] de l'équipe des placements privés. Quelles questions devrait-on poser à la CDPQ à propos de ce départ? L'expert-conseil répond qu'il serait important d'avoir une vue d'ensemble des impacts de ce départ et qu'il serait intéressant de savoir comment seront redistribuées les tâches de [redacted]

5. PRÉSENTATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

5.1 ANALYSE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AUX POLITIQUES DE PLACEMENT ET AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LE 1ER SEMESTRE DE 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse des certificats de conformité aux politiques d'investissement de la CDPQ au 30 juin 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres.

En ce qui concerne la politique de placement du RREGOP et du RRPE, il n'y a eu aucune situation de non-conformité au cours du 1er semestre de l'année 2022.

[redacted]

[redacted]

Enfin, au cours du 1er semestre de l'année 2022, aucune situation de non-conformité non matérielle n'a été observée.

5.2 SUIVI DE L'APS DE TAUX AU 31 AOÛT 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Suivi semestriel de l'APS de taux » préalablement transmis aux membres. Il débute en rappelant la volatilité des marchés au 1er semestre de 2022. Il présente ensuite deux graphiques faisant état de la qualité de « protection en cas de crise » de l'APS de taux. [redacted]

5.3 COMPARAISON DES FONDS RREGOP ET RRPE AVEC DE GRANDES CAISSES DE RETRAITE CANADIENNES

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Comparaison des fonds RREGOP et RRPE avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes » préalablement transmis aux membres. Il est d'abord question des différents pairs canadiens étudiés ainsi que des caractéristiques des différents régimes.

Au niveau de la performance historique, le RREGOP et le RRPE se retrouvent en milieu (rendement 5 ans et 10 ans) ou en queue de peloton (rendement 20 ans) par rapport à leurs pairs. Cependant, le RREGOP et le RRPE sont les régimes qui présentent les rendements les moins volatils des 10 dernières années.

Au 1er semestre de 2022, certains pairs (OTPP[1] et OMERS[2]) ont très bien performé par rapport au RREGOP et au RRPE. Cette différence s'explique principalement par leurs répartitions d'actifs différentes. En effet, OTPP a très peu de marchés boursiers et une position importante en commodités. OMERS a, quant à lui, également peu de marchés boursiers en plus d'une importante position en immobilier et en infrastructures.

Le représentant de Retraite Québec poursuit en comparant les portefeuilles de référence des différents régimes. Au niveau des actifs de croissance, le RREGOP et le RRPE se situent sous la moyenne des pairs. Quant aux tendances, on remarque une augmentation du poids des placements moins liquides dans les portefeuilles de référence.

Ensuite, il est question des enjeux ESG. Le représentant de Retraite Québec mentionne que de plus en plus de pairs mettent en place des cibles ESG. Cependant, chaque pair utilise une base de calcul bien à lui, ce qui pose problème lors de la comparaison des différentes cibles.

Il est finalement question des échanges avec certains pairs canadiens. Le représentant de Retraite Québec dit qu'il est entré en contact avec 3 régimes/gestionnaires (OTPP, HOOPP[3] et BCI[4]). Pour le moment, les communications vont bien, mais il reste du travail à faire afin de gagner leur confiance.

10 h 00 Pause
10 h 15 Reprise des travaux

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LE PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les membres du Comité de placement du RREGOP et du RRPE font une première ronde de commentaires sur le document « Cadre de gestion du risque de placement » produit par Retraite Québec.

Les ajustements nécessaires seront apportés au document et ce dernier sera présenté à nouveau à la prochaine réunion du Comité.

10 h 50 Accueil des représentants de la CDPQ

M. Jacques Demers
Mme Natacha Lemaire
M. Jean-François Plante
M. Dominic Rioux
M. Marc-André Thériault

7. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

7.1 GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Un représentant de la CDPQ présente le document « Répartition de l'actif » préalablement transmis aux membres. [redacted]

[1] Ontario Teacher's Pension Plan
[2] Ontario Municipal Employees Retirement System
[3] Healthcare of Ontatio Pension Plan
[4] British Columbia Investment Management Corporation

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Un représentant de Retraite Québec se demande comment l'équipe RA fait pour être « long » partout. Ne devrait-il pas y avoir des positions courtes aussi? Un représentant de la CDPQ répond qu'il y a bel et bien des positions courtes, mais qu'elles sont moins visibles dans les graphiques présentés. Une position courte dans le PS Valeurs à court terme est un exemple qui n'apparait pas dans les graphiques.

[redacted]

L'expert-conseil aimerait savoir comment l'équipe RA fait pour intégrer ses décisions avec celles des autres PS. Un représentant de la CDPQ répond que les décisions de l'équipe RA ne viennent pas contrer celles des autres PS. Les décisions se prennent en fonction des vues et des objectifs de l'équipe RA. Cependant, il y a tout de même beaucoup de partage et de communication entre les différentes équipes afin de connaître les vues de chacun.

[redacted]

11 h 40 Départ de représentants de la CDPQ — *Mme Natacha Lemaire, M. Jean-François Plante, M. Marc-André Thériault*

7.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Départ de Martin Laguerre

Le représentant de la CDPQ annonce le départ de Martin Laguerre, qui occupait le poste de premier vice-président Placements privés. Son départ est lié à la nécessité de transformer le PS, en raison de sa maturité et de sa surpondération. Kim Thomassin assurera l'intérim. Le représentant de la CDPQ ajoute que le remplacement de Martin Laguerre devrait se faire rapidement. Il mentionne également que la CDPQ désire que le prochain chef des placements privés soit basé à Montréal.

Un membre du Comité aimerait savoir si le taux de roulement de l'équipe des placements privés reflète la réalité du marché. Un représentant de la CDPQ répond qu'il y a effectivement un bon roulement à la tête de ce PS. Cependant, selon Charles Émond, ça reflète la réalité du marché.

Un membre du Comité se demande quant à lui s'il y a également eu des changements dans les équipes de travail découlant du changement de vocation du PS Placements privés. Un représentant de la CDPQ répond que les récents départs n'étaient pas en lien avec la maturité du PS.

[redacted]

[redacted]

Indice du PS Immeubles

La CDPQ se penche actuellement sur le problème de décalage entre les résultats du PS Immeubles et ceux de son indice. Cette problématique avait été régulièrement soulevée par les déposants. L'analyse est toujours en cours, mais les résultats semblent prometteurs.

12 h 00 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise des travaux et accueil des représentants de la CDPQ M. Jacques Demers
M. Mathieu Provost
M. Dominic Rioux

7.3 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Un représentant de la CDPQ présente le document « Suivi semestriel sur l'APS de taux et mise à jour sur la gestion dynamique » qui a été préalablement transmis aux membres.

Les taux directeurs sont en voie d'augmenter de plus de 3 % pour l'année 2022. Il faut remonter aux années 1980 pour voir une telle augmentation, et il s'agit d'un scénario de 99^{e} centile. À cause de ces hausses de taux, les rendements réalisés dernièrement par l'APS de taux ont été très négatifs, mais les rendements futurs devraient être meilleurs.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

7.4 POURSUITE DES RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DYNAMIQUE DE LA DURÉE

Un représentant de la CDPQ poursuit la présentation du document « Suivi semestriel sur l'APS de taux et mise à jour sur la gestion dynamique » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

13 h 50 Départ des représentants de la CDPQ

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

8.1 GESTION DES ACTIVITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Les membres sont d'avis que la présentation a bien répondu à leurs attentes. La CDPQ a bien progressé dans la communication et la compréhension des activités de répartition de l'actif. Les trois représentants de la CDPQ avaient le bon niveau pour informer les membres du Comité de placement de manière adéquate. Il n'est donc pas nécessaire de rencontrer Maxime Aucoin plus d'une fois par année.

8.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

[redacted]

8.3 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8.4 POURSUITE DES RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DYNAMIQUE DE LA DURÉE

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE RETRAITE QUÉBEC ET LA CDPQ PORTANT SUR LA GESTION DES TRANSACTIONS DES RRSP

L'entente de service entre Retraite Québec et la CDPQ encadre la gestion opérationnelle des transactions pour plusieurs régimes de retraite du secteur public, dont le RREGOP et le RRPE. Elle encadre notamment la manière d'effectuer les transactions financières et la reddition de compte de la CDPQ. La CDPQ a proposé des modifications à cette entente, qui sont actuellement étudiées par différentes équipes de Retraite Québec. Les changements proposés concernent les sujets suivants :

- la gestion des personnes qui ont accès aux documents des RRSP, qui se fera dorénavant via le portail de la CDPQ ;
- la gestion des transactions et des instructions bancaires, qui se fera dorénavant via le portail de la CDPQ ;
- les documents que la CDPQ doit rendre disponibles à Retraite Québec pour que Retraite Québec puisse effectuer son mandat d'administrateur de ces régimes de retraite.

Les membres demandent à Retraite Québec de résumer par écrit, dans un Sommaire aux instances, les dispositions de cette entente de service afin que les membres des comités de retraite puissent comprendre comment s'effectuent les transactions. Il est également convenu que le sujet sera présenté aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

9.2 PROCHAINES RÉUNIONS

- 17 novembre par visioconférence
- 19 décembre à Montréal

9.3 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Colloque Retraite, Investissement institutionnel et Finances personnelles » présentée par le Cercle finance du Québec le 15 novembre à Québec (Hôtel Plaza)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (14H40)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 17 novembre 2022, 13 h 00
Par visioconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	(jusqu'à 15h50)
Mme	Sandy Labbé	
M.	Sébastien Routhier	

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
Mme	Jade Girard	
M.	Éric Lagueux	
Mme	Geneviève Pelletier	(jusqu'à 15h30)

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Certificats de conformité aux politiques d'investissement

[redacted]

[redacted]

APS de taux – Appel entre Retraite Québec et la CDPQ

[redacted]

[redacted]

[redacted]

4. REVUE DES POINTS DE SUIVI AVEC LA CDPQ

Un représentant de Retraite Québec résume le document de travail « Points de suivi », préalablement transmis aux membres.

Les membres des comités font leurs commentaires afin de préciser et améliorer le document.

5. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LE PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES

Un représentant de Retraite Québec présente brièvement le document « Cadre de gestion du risque de placement » préalablement transmis aux membres.

Les membres font leurs commentaires à propos du document. Les éléments soulevés seront intégrés au document en vue d'une nouvelle ronde de commentaires.

Les membres soulignent la pertinence des discussions et réflexions qui ont lieu dans le cadre de ces travaux.

14 h 30 Pause
14 h 40 Reprise des travaux et accueil du représentant de la CDPQ Jacques Demers

6. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2023

Les dates de réunion du Comité de placement RREGOP/RRPE pour l'année 2023 sont :

- Mardi 17 janvier;
- Mercredi 15 février;
- Jeudi 16 mars;
- Jeudi 6 avril (Visioconférence);

- Vendredi 12 mai;
- Jeudi 15 juin;
- Vendredi 15 septembre;
- Mercredi 18 octobre;
- Mercredi 15 novembre;
- Mercredi 20 décembre.

7. INFORMATIONS DIVERSES DE LA CDPQ

Réunion du Comité de placement du RREGOP/RRPE du 19 décembre

Étant donné la tenue de la COP15 à Montréal le 19 décembre, le représentant de la CDPQ suggère de déplacer la réunion à Québec ou de la faire en visioconférence, afin d'éviter les embouteillages et manifestations. Un représentant de Retraite Québec prend note de cet élément et analysera les différentes options avec la CDPQ.

Réunion du Comité de retraite du RREGOP du 7 décembre

Le représentant de la CDPQ veut savoir s'il serait pertinent que la présentation sur l'investissement durable soit bonifiée afin d'aborder le sujet de l'investissement mondial. En effet, Marc-André Blanchard, Premier Vice-président de CDPQ mondial, sera déjà sur place et pourra s'occuper de cette partie de la présentation. Les membres du Comité de placement RREGOP acceptent l'offre, afin que les deux sujets soient présentés.

Arrivée de Martin Longchamps

Le représentant de la CDPQ rappelle l'arrivée de Martin Longchamps, le 14 novembre dernier, à la tête du PS Placements privés. Après discussion, les membres du Comité et la CDPQ s'entendent pour que la présentation du PS Placements privés, prévue initialement le 19 décembre 2022, soit faite en février.

Un membre du Comité aimerait avoir un retour sur les résultats de la CDPQ à la COP27, en lien avec la *World Benchmarking Alliance* (WBA). Un représentant de la CDPQ répond que la WBA a effectué un étalonnage sur la transparence et la qualité des actions durables. La CDPQ a très bien performé par rapport à ses pairs.

15 h 20 Départ du représentant de la CDPQ

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

Un membre du Comité mentionne qu'il a été surpris de voir que plusieurs caisses de retraite américaines avaient un résultat près de 0 dans l'étalonnage de la WBA.

15 h 25 Départ des conseillers experts

9. ÉCHANGES SUR LES BESOINS DU RREGOP ET DU RRPE CONCERNANT L'EXPERTISE EN POLITIQUE DE PLACEMENT

Huis clos.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H10)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 19 décembre 2022, 9 h 00
Salle du 12e étage de l'Édifice Price (65 rue Ste-Anne, Québec)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
Mme Sandy Labbé
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme Jade Girard
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateur

M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

Étaient absents :

Mme	France Breton	Comité de placement RRPE
Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP (Observatrice)

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

Les faits saillants sont approuvés.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec rappelle que la réunion d'aujourd'hui devait se dérouler à Montréal. Cependant, il a été jugé préférable de la tenir à Québec, en raison des perturbations liées à la COP15. Le représentant de Retraite Québec confirme

toutefois que la réunion du 17 janvier aura lieu à Montréal, et que l'équipe Revenu fixe de la CDPQ sera rencontrée.

[redacted]

Au cours des prochains jours, Retraite Québec amorcera les travaux sur le Rapport annuel d'activités de l'année 2022 pour le RREGOP et le RRPE. Il est rappelé que l'année dernière, le RREGOP avait convenu d'adopter un format plus court pour ce rapport, alors que le RRPE avait convenu de conserver le même format de rapport que celui de l'année 2021.

4. COMMENTAIRES DE L'EXPERT-CONSEIL SUR LA GESTION DU PS MARCHÉS BOURSIERS

[redacted]

[redacted]

5. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse des caractéristiques du PS Marchés boursiers » qui a été préalablement transmis aux membres.

Cette demande fait partie des priorités de travail du Comité de placement du RREGOP et du RRPE pour l'année 2022. [redacted]

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

- [redacted]

Le représentant de Retraite Québec conclut en mentionnant que l'analyse couvre seulement six mois avec le nouveau PS Marchés boursiers. L'analyse sera donc refaite annuellement. Avant de tirer des conclusions plus solides, il faudra probablement attendre quelques années afin de couvrir une plus longue période avec le nouveau PS Marchés boursiers.

[redacted]

6. PRIORITÉS DE TRAVAIL DES COMITÉS DE PLACEMENT POUR L'ANNÉE 2023

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

10 h 20 Pause
10 h 30 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *Mme Helen Beck*, *M. Jean-François Bérubé*, *M. Vincent Delisle*, *M. Jacques Demers*, *M. David Malboeuf*, *M. Dominic Rioux*

7. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

7.1 GESTION DU PS MARCHÉS BOURSIERS

Un représentant de la CDPQ présente le document « Rencontre Marchés boursiers » qui a été préalablement transmis aux membres.

La Fed a augmenté son taux directeur de 450 points de base en 2022. Il s'agit du resserrement monétaire le plus important depuis 40 ans. De plus, 2022 a été la pire année pour les obligations américaines en 150 ans, et une mauvaise année pour le S&P 500. Ces corrections ont ramené les évaluations des actifs financiers à des niveaux plus raisonnables. En effet, les actifs financiers étaient fortement surévalués avant cette correction.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

12 h 00 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Jacques Demers
M. Dominic Rioux
M. Claude Bergeron
M. Guillaume Callonico
M. Xavier Deheul
M. Bertrand Millot
M. Philippe Nougaret
M. Stéphane Villemain

7.2 Perspectives de l'équipe de gestion des risques

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

13 h 30 Départ des représentants de la CDPQ *M. Bertrand Millot*
M. Stéphane Villemain

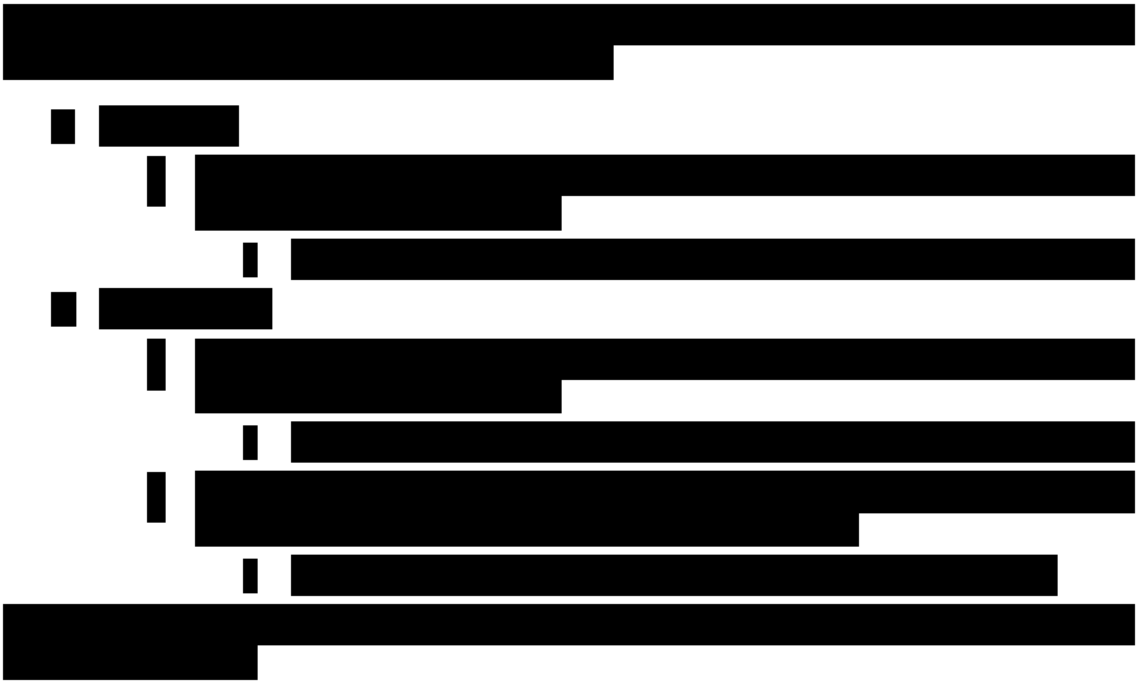
[redacted]

[redacted]

14 h 45 Départ des représentants de la CDPQ

M. Claude Bergeron
M. Guillaume Callonico
M. Xavier Deheul
M. Philippe Nougaret

7.3 Suivi du dépassement de marges explicatives pour les politiques de placement du RREGOP et du RRPE



7.4 Autres informations de la CDPQ

Un représentant de la CDPQ fait état de certaines informations pertinentes pour les membres :

- Rappel de la rencontre avec l'équipe de Marc Cormier à la prochaine réunion du Comité de placement du RREGOP/RRPE, le 17 janvier;
- Présentation du plan stratégique de la CDPQ, le 26 janvier;
- Départ à la retraite de Martin Coiteux à la fin février.

15 h 00 Pause et départ des représentants de la CDPQ
15 h 15 Reprise des travaux

8. Commentaires des membres sur les sujets discutés avec la CDPQ

8.1 Gestion du PS Marchés boursiers

En général, le format de la présentation a plu aux membres. Ils ont trouvé intéressant de pouvoir poser des questions plus techniques et d'avoir davantage de détails sur le volet systématique.

Le conseiller expert d'Aon ajoute que plusieurs thèmes mis de l'avant par la CDPQ en lien avec les marchés boursiers le sont aussi par Aon. Il mentionne également qu'il serait très intéressant de pouvoir identifier les origines de la valeur ajoutée sur le rendement de la CDPQ. En général, les gestionnaires de fonds fournissent cette information.

8.2 Perspectives de l'équipe de gestion des risques

[redacted]

8.3 Suivi du dépassement de marges explicatives pour les politiques de placement du RREGOP et du RRPE

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

8.4 Autres informations de la CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

9. Informations de Retraite Québec

9.1 Prochaine réunion

- Mardi 17 janvier à Montréal

9.2 Activités de formation

- « Forum sur les placements alternatifs » présenté par CFA Québec le 18 janvier à Québec
- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 31 janvier à Québec et le 2 février à Montréal
- « Dîner-conférence avec Tiff Macklem » présenté par CFA Québec le 7 février à Québec
- « Panel de discussion sur le Futur de la finance » présenté par CFA Québec le 9 février à Québec

15 h 30 Départ des conseillers experts

10. Suivi de Retraite Québec au sujet des modalités d'attribution des contrats

Ce sujet a été traité à huis clos.

11. Levée de la séance (15h55)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 17 janvier 2023, 9 h 15
Salle du conseil (Tour A, 11e étage) de l'Édifice Jacques Parizeau
(1000 place Jean-Paul Riopelle, Montréal)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
Mme Sandy Labbé
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
Mme Jade Girard
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateur

M. Bernard Tanguay — Comité de retraite RRPE

Était absente :

Mme Johanne Goulet — Comité de retraite RREGOP (Observatrice)

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2022

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

La CDPQ a publié un communiqué le 13 janvier dans lequel elle a annoncé plusieurs départs, dont celui d'Helen Beck et de Justin Nightingale. L'organigramme du PS

Marchés boursiers sera restructuré à la suite de ces départs. [redacted] a également annoncé qu'il prendra sa retraite au courant de l'année 2023.

[redacted]

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DES PS TAUX ET CRÉDIT

[redacted]

10 h 00 Pause

10 h 15 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ

M. Marc Cormier
Mme Rana Ghorayeb
M. François Lagarde
M. David Latour
M. Jérôme Marquis
Mme Marie-Noëlle Ouellet
Mme Annick Paul
M. Dominic Rioux
M. Nicolas Rouault

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 GESTION DES PORTEFEUILLES TAUX ET CRÉDIT

Un représentant de la CDPQ présente le document « Gestion des portefeuilles Taux et Crédit » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

12 h 10 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ

13 h 10 Reprise et accueil du représentant de la CDPQ *M. Dominic Rioux*

5.2 Autres informations de la CDPQ

Un représentant de la CDPQ revient d'abord sur l'annonce du départ d'Helen Beck, Première vice-présidente et Cheffe des marchés boursiers. Son poste au sein de l'organigramme a été aboli et Vincent Delisle reprend le leadership.

Également au niveau de l'équipe des marchés boursiers, Justin Nightingale a quitté la CDPQ pour devenir Chef équité publique chez PSP. Des annonces seront faites prochainement quant à la réorganisation du PS Marchés boursiers.

Finalement, au niveau de l'équipe des risques, Claude Bergeron a annoncé sa retraite au courant de l'année 2023. Des annonces quant au plan de relève seront faites prochainement.

[redacted]

Il est ensuite question des réunions du GEPP qui auront lieu le 30 janvier et le 6 février. Le représentant de la CDPQ résume brièvement les sujets qui y seront discutés.

13 h 35 Départ du représentant de la CDPQ

6. Commentaires des membres sur les sujets discutés avec la CDPQ

6.1 Gestion des portefeuilles Taux et Crédit

Un membre souligne que la présentation était très bien structurée et vulgarisée.

Un conseiller expert mentionne qu'il serait intéressant de voir les dossiers rouges et jaunes de manière évolutive et globale. Par exemple, la CDPQ pourrait présenter l'évolution de la valeur marchande des dossiers rouges et jaunes au cours des derniers semestres, ainsi que leurs poids respectifs au sein du PS Crédit.

[redacted]

6.2 Autres informations de la CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES PROJETS DE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES COMITÉS DE PLACEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Les membres du Comité font part de leurs commentaires à propos des projets de rapport d'activité du RREGOP et du RRPE. Dans l'ensemble, ils sont satisfaits des documents produits.

8. [redacted]

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Mercredi 15 février à Montréal ;
- Jeudi 16 mars à Québec ;
- Jeudi 6 avril par Teams.

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Soirée des prévisions » présentée par l'ARASQ le 31 janvier à Québec et le 2 février à Montréal
- « Dîner-conférence avec Tiff Macklem » présenté par CFA Québec le 7 février à Québec
- « Panel de discussion sur le Futur de la finance » présenté par CFA Québec le 9 février à Québec

15 h 20 Pause et départ des conseillers experts
15 h 30 Reprise des travaux

10. SUIVI DE RETRAITE QUÉBEC AU SUJET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS

Ce sujet a été traité à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H00)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 février 2023, 9 h 15
Salle du conseil (Tour A, 11e étage) de l'Édifice Jacques Parizeau
(1000 place Jean-Paul Riopelle, Montréal)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
Mme Sandy Labbé
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
Mme Jade Girard
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observatrice

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP

Était absent :

M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE (Observateur)

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

L'appel trimestriel sur l'APS de taux a eu lieu le 14 février. [redacted] La plupart des analystes s'attendent à ce que la Fed poursuive ses hausses de taux d'intérêt en 2023. Pour l'année 2024, les avis sont plus divergents. Certains analystes s'attendent à ce que la hausse des taux d'intérêt se poursuive, alors que d'autres s'attendent plutôt à une baisse des taux d'intérêt. Les scénarios les plus probables selon la CDPQ sont une récession technique ou une récession plus prononcée. Le scénario de stagflation est toujours présent, mais moins probable qu'avant.

Deux rencontres du Groupe d'expertise en politique de placement (GEPP) ont eu lieu au cours des dernières semaines. [redacted]

[redacted]

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

Le rôle du PS Placements privés est la génération de rendement afin de faire croître le capital. Au cours des dernières années, ce fut effectivement la catégorie d'actifs qui a généré les meilleurs rendements, et elle devrait continuer à le faire dans le futur. [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

10 h 05 Pause
10 h 15 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Jacques Demers, M. Martin Longchamps, M. Dominic Rioux, Mme Kim Thomassin*

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

Un représentant de la CDPQ présente le document « Portefeuille Placements privés » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

11 h 50 Départ des représentants de la CDPQ — *M. Martin Longchamps, Mme Kim Thomassin*

5.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Le représentant de la CDPQ revient d'abord sur l'augmentation récente du volume de transactions et des commissions payées au sein du PS Marchés boursiers. Il mentionne que le volume de transactions a effectivement augmenté d'environ 25 % en 2021-2022 comparativement aux 5 années précédentes, et que les commissions payées ont augmenté d'environ 20 % sur la même période. Cela représente environ 1 p.c. de frais additionnels pour le PS Marchés boursiers, et est dû aux facteurs suivants :

- Le repositionnement du portefeuille ;
- La volatilité accrue des marchés en 2022, qui a occasionné davantage de rééquilibrages en début de mois ;
- Le pilotage plus dynamique du portefeuille depuis le 1er juillet 2021 sur le niveau de risque et sur les styles ;
- La gestion systématique, qui représente maintenant 30 % du PS Marchés boursiers et qui a un taux de roulement de 50 % à 60 % annuellement.

Le représentant de la CDPQ mentionne ensuite les autres informations suivantes :

- Il sera possible pour la CDPQ de transmettre à Aon la liste complète des titres détenus dans le PS Marchés boursiers au 31 décembre 2022, afin qu'Aon puisse effectuer une analyse de styles.
- [redacted] David Latour sera son successeur à titre de Premier vice-président Gestion des risques. L'équipe Déposants a été renommée Services-conseils aux déposants et est maintenant sous la responsabilité de Maxime Aucoin.
- Deux rencontres du GEPP ont eu lieu dernièrement. Il serait pertinent de discuter à nouveau, lors d'un Comité de placement, du plan de modulation de la durée des PS Taux et Crédit. L'intention de la CDPQ est que ce plan soit mis en place d'ici l'été.

- La CDPQ a lancé l'initiative d'une table de concertation en investissement durable avec les déposants. Des détails sur les objectifs visés par cette table et sur le mode de fonctionnement seront transmis prochainement. La CDPQ aimerait que la première rencontre ait lieu d'ici l'été.

12 h 15 Pause repas
13 h 15 Reprise des travaux sans les représentants de la CDPQ

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

6.1 GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

En général, les membres ont apprécié la présentation et le ton rassurant de M. Longchamps et Mme Thomassin. Ils ont également aimé leur transparence ainsi que les exemples concrets donnés.

À l'avenir, les membres aimeraient :

- Avoir un lexique afin de mieux comprendre les nombreux acronymes;
- Que les PVP amènent quelques membres de leur équipe lors de la présentation;
- Avoir davantage de données sur les investissements dans ce portefeuille. Ces données pourraient être dénominalisées.

[redacted]

6.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Concernant l'analyse des biais de style du PS Marchés boursiers, le conseiller expert d'Aon souligne qu'il serait important d'avoir un historique de données d'idéalement 5 ans. Cela permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation et de déceler les tendances. Il termine en mentionnant qu'il sera possible, si désiré, de segmenter les résultats par géographie.

Le conseiller expert précise que, selon lui, on pourrait s'attendre à une réduction des biais par rapport aux indices après 2021.

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DU PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES – RREGOP ET RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente les documents « Cadre de gestion du risque de placement du RREGOP » et « Cadre de gestion du risque de placement du RRPE » préalablement transmis aux membres, afin de recueillir leurs commentaires.

Les membres font leurs commentaires sur environ la moitié du document. Le sujet sera à nouveau discuté lors de la réunion du 16 mars prochain.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Jeudi 16 mars à Québec ;
- Jeudi 6 avril par Teams;
- Vendredi 12 mai à Québec ou par Teams;
- Jeudi 15 juin à Montréal.

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Prévisions économiques et marchés financiers 2023 » présenté par le Cercle finance du Québec le 14 mars en vidéoconférence

14 h 35 Départ des conseillers experts

9. RÉFLEXION SUR LES PARTICIPANTS À DÉSIGNER À LA TABLE DE CONCERTATION ESG DE LA CDPQ

Les membres soulignent le manque de détails à propos de la table de concertation ESG, notamment sur le nombre de sièges disponibles. Un représentant de Retraite Québec répond que la CDPQ devrait fournir davantage de détails à ce sujet d'ici la fin du mois de février.

Certains membres mentionnent qu'ils devront, au préalable, en discuter de leur côté afin de se préparer adéquatement en vue de la table.

Finalement, les membres du Comité s'accordent pour que ce sujet soit ramené aux réunions du Comité de retraite du RREGOP et du Comité de retraite du RRPE, prévues au mois de mars.

10. SUIVI DE RETRAITE QUÉBEC – MANDAT DE CONSEILLER EXPERT EN PLACEMENT POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Ce sujet a été traité à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (14H55)

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEPTIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 1er décembre 2021 par visioconférence (Teams)

Présences :	Mme	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	Mmes	Marie-Andrée Bénard	Mmes	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		Anne-Marie Cliche		Andrée Lamontagne
		Sylvie Gagnon		Lise Lapointe
		Marie Gendron		Sarah Marcoux
		Sophie Girard		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	Mmes	France Breton
				Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

Mme Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel

Invité du Comité de placement:

[redacted], conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette septième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 35.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 3 novembre 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
- 4.1.1 Rapport du Comité de placement
- 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 21 octobre 2021 et de la réunion conjointe des comités de placements du RREGOP et du RRPE du 28 octobre 2021

4.2 Modifications à la Politique de placement du fonds du RREGOP
4.3 Modifications à l'entente de service entre le Comité de retraite du RREGOP et la Caisse de dépôt et placement du Québec

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Modifications à apporter au Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance (Aucun sujet)

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle - Réunion du 8 novembre 2021

7.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite - Suivi

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 Mise à jour du budget des frais de l'année en cours en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet 2021

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

11.1 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

11.2 Revue des sous-comités et leur composition

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 50-21	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 3 novembre 2021

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 8 : dans *Questions et commentaires*, à la réponse de la 2^{e} question, il faudrait lire : « le poids cible du portefeuille spécialisé Immeubles du fonds du RREGOP est passé de… ».
- Page 27 : dans *Questions et commentaires*, à la 1re question, la réponse ne semble pas correspondre. Après vérification, il faudrait lire : « Oui. Selon le courriel transmis… ».

Par ailleurs, il est souligné que les suivis indiqués dans le mémoire sont pris en charge par le secrétariat, incluant ceux concernant la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Résolution CR-RREGOP 51-21	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M^{me} Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 3 novembre 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Outre les dossiers inscrits à l'ordre du jour, le secrétaire porte à l'attention des membres les points suivants :

Point 20, *Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle* : le dossier est en cours.

Point 27, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : la prochaine réunion est prévue le 15 février 2022.

Point 28, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite* : les prochaines réunions sont prévues le 14 janvier et le 1er février 2022.

Point 29, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : la prochaine réunion se tiendra le 31 janvier 2022.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente mentionne l'élément suivant :

Invitation de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La présidente et les membres du Comité de retraite ont été invités par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) à une rencontre de fin d'année sous forme de cocktail dînatoire. Cette activité se tiendra le 16 décembre 2021; les membres du Comité sont invités à signifier leur intérêt s'ils souhaitent y participer.

Par ailleurs, cet événement de la Caisse se tiendra en présentiel, et ce, en respect des règles sanitaires en vigueur.

Questions et commentaires :

- Les personnes qui ne souhaitent pas assister à l'activité en présentiel pourront-elles le faire par visioconférence?

  Une vérification sera faite. **(Suivi)**

- L'invitation à l'activité de la Caisse a-t-elle été transmise par courriel?

  Oui, elle a été envoyée par la Caisse.

- Si l'événement de la Caisse se tient en présentiel et qu'une personne a la COVID-19 sans le savoir, cela pourrait entrainer un risque de réputation.

- En lien avec le questionnement précédent, en sachant que le passeport vaccinal sera demandé et que les mesures sanitaires seront respectées, dont la distanciation, cela mitige les risques.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire passe en revue les documents joints au *Sommaire pour les instances*. Il souligne également les éléments suivants :

Soirées des prévisions 2022 de l'ARASQ

L'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ) organise des soirées sur les prévisions 2022. La première se tiendra le 1er février à Québec et la seconde le 2 février à Montréal. Les membres intéressés sont invités à en informer le secrétariat tout en précisant leur préférence pour la soirée de Québec

ou celle de Montréal et une table sera réservée en conséquence (tables pour huit personnes maximum). Les membres sont donc invités à mentionner s'ils acceptent une inscription pour se joindre à une autre table advenant que le nombre de personnes permis pour celle des comités de retraite soit dépassé.

Questions :

- Avec ce qui se passe depuis les dernières semaines avec la pandémie (nouveau variant), n'est-il pas trop tôt pour s'inscrire maintenant à une activité qui ne se tiendra qu'en février 2022?
- Est-il possible d'en savoir davantage sur la politique d'annulation de l'ARASQ?

  Une vérification sera faite à cet effet. **(Suivi)**

Retour progressif en mode hybride

Conformément aux directives du gouvernement, un retour progressif en mode hybride s'effectue depuis le 15 novembre dernier. L'objectif du gouvernement est qu'au 15 janvier 2022 au moins 50 % du personnel soit de retour en milieu de travail. À compter du 1er février 2022, les employés de Retraite Québec seraient en présentiel à un minimum de deux jours par semaine.

Pour ce qui est du Comité de retraite, si les mesures sanitaires le permettent, les réunions en présentiel pourraient reprendre à compter de mars 2022. Des ajustements technologiques restent à faire dans la salle des comités de retraite afin d'assister aux réunions par Teams pour celles et ceux qui le souhaitent. Les membres seront informés de l'avancement des travaux au début de l'année 2022. **(Suivi)**

Questions et commentaires :

- Le retour des réunions en présentiel est prévu en mars 2022; est-ce seulement pour le Comité de retraite ou pour les sous-comités également?

  Cela concerne aussi certains sous-comités, notamment le Comité de placement.
- En supposant que les réunions en présentiel puissent se faire dès mars 2022, si des mesures sanitaires sont en vigueur, la salle des comités de retraite pourra-t-elle recevoir 28 personnes?

  Oui, et ce, tout en respectant la distance minimale permise.
- La tenue des réunions par visioconférence (Teams) pour les comités de réexamen est appréciée : il s'agit de petits groupes et les échanges se font facilement. Cette formule est facilitante pour les membres, surtout lorsque ceux-ci proviennent de l'extérieur de Québec et que les réunions ne durent qu'une heure. Est-ce envisageable que la tenue de réunion par visioconférence soit pérenne pour les comités de réexamen?

  Une vérification sera faite. **(Suivi)**

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoit Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. [redacted] est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 3 novembre dernier, le Comité de placement s'est réuni à deux reprises, soit les 8 et 18 novembre 2021. Seule la réunion du 18 novembre s'est tenue conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

À chacune de ces réunions, le Comité de placement a discuté et convenu des recommandations à présenter au Comité de retraite au sujet des modifications à apporter à la politique de placement du RREGOP.

Les autres grands sujets traités lors de ces réunions sont :

Comparaison du fonds du RREGOP avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes

Lors de la réunion du 8 novembre dernier, Retraite Québec a présenté une analyse effectuée chaque année qui consiste à comparer le fonds du RREGOP avec huit grandes caisses de retraite canadiennes.

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Marchés boursiers

Lors de la réunion du 18 novembre 2021, le Comité de placement a rencontré l'équipe de gestion du portefeuille Marchés boursiers pour faire le point sur la gestion de ce portefeuille.

Commentaire :

[redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 21 octobre 2021 et de la réunion conjointe des comités de placements du RREGOP et du RRPE du 28 octobre 2021

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants préparés par Retraite Québec et déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 52-21	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M. Guillaume Daignault et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 21 octobre 2021 et de la réunion conjointe des comités de placements du RREGOP et du RRPE du 28 octobre 2021.

4.2 Modifications à la politique de placement du fonds du RREGOP

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

[redacted]

Modifications au portefeuille de référence du RREGOP

[redacted]

[redacted]

Question :

[redacted]

Ajustements de cohérence aux marges de manœuvre

[redacted]

Adaptation du texte de la politique de placement

Comme discuté lors de la réunion du 3 novembre dernier, la Caisse apporte des ajustements à ses stratégies. Ces ajustements touchent deux grands aspects, soit :

[redacted]

[redacted]

Résolution CR-RREGOP 53-21	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a notamment pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP); ATTENDU QUE le Comité de placement a effectué, au cours des derniers mois, une révision du portefeuille de référence du fonds du RREGOP, en collaboration avec la firme Aon et la Caisse; ATTENDU QUE la Caisse allongera graduellement la durée de ses portefeuilles spécialisés (PS) Taux et Crédit; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande au Comité de retraite d'apporter des ajustements au portefeuille de référence du fonds du RREGOP qui reflètent les recommandations formulées par la firme Aon et par la Caisse, et qui visent à l'adapter à l'allongement de la durée des PS Taux et Crédit : • Augmentation de 2 % de la pondération du PS Crédit, pour la porter à 23 %; • Diminution de 2 % de la pondération du PS Taux, pour la porter à 9 %; • Augmentation de 1 % de la pondération du PS Infrastructures, pour la porter à 15 %; • Augmentation de 2 % de la pondération du PS Placements privés, pour la porter à 17 %; • Diminution de 3 % de la pondération du PS Marchés boursiers, pour la porter à 23 %; • Diminution de 5 % de la pondération des APS de taux, pour la porter à 15 %. ATTENDU QUE le Comité de placement recommande que ces ajustements au portefeuille de référence s'effectuent graduellement, conformément à l'Annexe V proposée; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'augmenter de 1 % les marges de manœuvre explicatives et dérogatoires prévues à la politique de placement pour les PS Infrastructures et Placements privés, afin de refléter l'augmentation de la pondération cible de ces PS; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'apporter des ajustements au texte de la Politique de placement du RREGOP afin de l'adapter à des changements apportés par la Caisse relativement à : • La prise en compte des produits dérivés dans la vérification du respect des marges de manœuvre;

	• L'utilisation des poids réels des PS moins liquides dans le calcul du rendement du portefeuille de référence; • La possibilité de choisir les contreparties liquides utilisées pour les PS Immeubles, Infrastructures et Placements privés. ATTENDU QUE la Caisse est en accord avec les ajustements recommandés par le Comité de placement; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe V à la Politique de placement du fonds du RREGOP qui modifie cette politique au 1er janvier 2022.

4.3 Modifications à l'entente de service entre le Comité de retraite du RREGOP et la Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

L'entente de service actuelle entre le Comité de retraite du RREGOP et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Le Comité de placement a effectué une révision de cette entente de service au cours des derniers mois en collaboration avec la Caisse.

Les modifications apportées à l'entente de service visent essentiellement à la mettre à jour pour refléter l'évolution du cadre de gestion de la Caisse au cours des dix dernières années. La nature et la structure de l'entente de service actuellement en vigueur sont maintenues. Ainsi, le projet d'entente de service recommandé traite notamment des sujets suivants :

- Les fonctions et responsabilités de la Caisse;
- Les fonctions et responsabilités du Comité de retraite;
- Les documents que la Caisse s'engage à fournir pour la reddition de comptes;
- Le processus à suivre en cas d'insatisfaction.

Par rapport à l'entente actuelle, les principales modifications sont les suivantes :

- Modifications au préambule;
- Ajout d'un suivi par la Caisse des situations de non-conformité ayant fait l'objet d'une autorisation au préalable à l'investissement, tant que ces investissements auraient été en situation de dérogation n'eût été de l'autorisation du Conseil d'administration de la Caisse;
- Ajout de délais à respecter par la Caisse pour transmettre les documents en préparation aux rencontres avec le Comité de retraite et le Comité de placement.

Le projet de résolution est proposé par M. Mathieu St-Onge et appuyé par M. Charles-Antoine Morency.

Résolution CR-RREGOP 54-21	ATTENDU QUE l'entente de service actuellement en vigueur entre le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012; ATTENDU QUE le Comité de placement a effectué une révision de cette entente de service au cours des derniers mois en collaboration avec la Caisse; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance a également revu cette entente, lors de sa réunion du 25 octobre 2021; ATTENDU QUE les modifications apportées à l'entente de service visent essentiellement à refléter l'évolution du cadre de gestion de la Caisse au cours des dix dernières années; ATTENDU QUE la nature et la structure de l'entente de service actuellement en vigueur sont maintenues; ATTENDU QUE, ainsi, le projet d'entente de service recommandé traite notamment des sujets suivants : • Les fonctions et responsabilités de la Caisse à l'égard de la gestion des sommes, de l'offre de portefeuilles spécialisés et des services-conseils; • Les fonctions et responsabilités du Comité de retraite à l'égard de la politique de placement et des droits d'accès à la Plateforme numérique de la Caisse; • Les documents que la Caisse s'engage à fournir pour la reddition de comptes; • Le processus à suivre en cas d'insatisfaction de la performance ou des services rendus par la Caisse. ATTENDU QU'en comparaison avec l'entente actuellement en vigueur, les principales modifications sont : • une mise à jour du préambule; • l'ajout d'un suivi par la Caisse pour des situations de non-conformité ayant fait l'objet d'une autorisation préalablement à l'investissement, tant que ces investissements sont en situation de dérogation, n'eût été l'autorisation du Conseil d'administration de la Caisse; • des précisions sur les délais à respecter par la Caisse pour transmettre les documents en préparation aux rencontres avec le Comité de retraite et le Comité de placement; • un ajustement à la date de terminaison et les modalités du renouvellement de l'entente. ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'adopter le projet d'entente de service entre le Comité de retraite et la Caisse.

	IL EST RÉSOLU à l'unanimité, d'adopter le projet d'entente de service entre le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et la Caisse de dépôt et placement du Québec, substantiellement conforme à celui présenté.

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Modifications à apporter au Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

La présidente invite M^{me} Sophie Girard à présenter le point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

Le RREGOP prévoit plusieurs prestations payables aux participants ou aux pensionnés. Certaines de ces prestations sont calculées avec les hypothèses actuarielles; ce qui est le cas lors d'un partage des droits entre conjoints qui se séparent, lors de l'évaluation des droits accumulés dans le régime et lors du calcul de la réduction attribuable au partage.

En octobre 2019, Retraite Québec a sensibilisé le Comité de retraite de la désuétude des hypothèses économiques et démographiques utilisées pour déterminer les valeurs actuarielles, notamment celles lors d'un partage. Un sous-comité conjoint avec le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) a alors été formé.

Les travaux se sont poursuivis jusqu'en mai 2021; à sa réunion du 2 juin, le Comité de retraite a approuvé les recommandations du Sous-Comité conjoint RREGOP/RRPE sur valeurs actuarielles et les ententes de transfert. Ces recommandations visaient notamment à mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs des valeurs actuarielles. Plus précisément, de prendre en considération la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) en vigueur depuis décembre 2020, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures, et aussi d'utiliser les hypothèses économiques et démographiques des plus récentes évaluations actuarielles des régimes.

À la réunion du 3 novembre 2021 du Comité de retraite, Retraite Québec a présenté une nouvelle version de la norme de pratique de l'ICA dont la date d'entrée en vigueur est février 2022. Il a alors été suggéré de prendre en compte cette version dans les modifications règlementaires, puisqu'il était encore possible de le faire.

Les modifications règlementaires seront exposées en deux temps. À la présente réunion, la partie sur le partage et la cession des droits accumulés sera d'abord présentée, puisque le processus est différent. En effet, les modifications règlementaires sur le partage nécessitent une prépublication de 45 jours dans la Gazette officielle du Québec, ce qui entraine un délai supplémentaire. Le volet sur les valeurs actuarielles autres que le partage sera présenté à la réunion du Comité de retraite de mars 2022.

Pour le RREGOP, la modification dans le règlement portera sur la référence à la norme de l'ICA. L'hypothèse de proportion homme-femme, l'hypothèse d'indexation partielle, l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès de la plus récente évaluation actuarielle et l'hypothèse d'écart d'âge entre les conjoints au décès seront également prises en compte.

Toutes ces modifications s'inscrivent dans la mise à jour globale des hypothèses actuarielles proposée par Retraite Québec. L'entrée en vigueur des modifications se situerait à l'automne 2022.

Comme le Comité de retraite du RREGOP est également responsable du Régime de retraite des enseignants, du Régime de retraite des fonctionnaires, du Régime de retraite de certains enseignants, du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec et du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, des projets de règlements ont également été déposés à la suite de celui du RREGOP.

Questions :

[redacted]

Le projet de résolution est proposé par M. Alexandre Ferland et appuyé par M. Martin Belhumeur.

Résolution CR-RREGOP 55-21	ATTENDU QUE des projets de règlement visant à modifier le *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants*, au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de*

	certains enseignants, au *Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec* et au *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges* ont été présentés au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors de sa réunion du 1er décembre 2021; ATTENDU QUE ces projets de règlement présentent une mise à jour de la référence à la norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA); ATTENDU QUE ces projets de règlement modifient également certaines hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur actuarielle des droits accumulés au titre de ces régimes de retraite et la réduction attribuable au partage et à la cession de droits entre conjoints, notamment l'hypothèse de proportion homme-femme, l'hypothèse d'indexation partielle et l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès; ATTENDU QUE ces modifications s'inscrivent dans la foulée des modifications proposées par Retraite Québec aux hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs des valeurs actuarielles, dont celles calculées lors de partage du régime de retraite entre conjoints qui se séparent, à la plupart des régimes de retraite qu'elle administre; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le *Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des modifications règlementaires sont apportées au Régime de retraite des enseignants (RRE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), de même qu'au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) ainsi qu'au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN); ATTENDU QUE les membres du Comité de retraite considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlement substantiellement conformes à ceux présentés; • renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

(Aucun sujet)

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle – Réunion du 8 novembre 2021

M[me] Mireille Guay présente le rapport de la dernière réunion du Sous-comité en titre, tenue le 8 novembre 2021. Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations

Des discussions se sont tenues relativement au partage des responsabilités entre le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle et le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, notamment sur les priorités à établir et le projet d'entente de services entre Retraite Québec et les comités de retraite en cours de révision. À la suite de cette discussion, le Sous-comité a convenu de tenir une rencontre spécifique le 24 janvier 2022 sur le projet d'entente de services. Plus spécifiquement, lors de celle-ci, le Sous-comité discutera des recommandations à faire au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance relativement à l'entente de services avec Retraite Québec. Ce sous-comité pourra ensuite décider s'il retient ou non les éléments qui leur seront soumis.

Facturation des insuffisances de cotisations

En 2019, Retraite Québec avait informé le Sous-comité au sujet des dossiers de facturation des insuffisances de cotisation impossibles à récupérer. Des estimations sur les coûts que pouvaient représenter les insuffisances non facturées avaient alors été fournies. À ce sujet, le Sous-comité a demandé un suivi et ce dernier a été présenté à sa dernière réunion.

Il en ressort que les coûts sont beaucoup moins élevés que les coûts estimés. En effet, en janvier 2019, il était question de 1,48 M$ à 1,78 M$. Au 31 octobre 2021, l'estimation du montant d'insuffisances non facturées est de 634 k$ pour le RREGOP. Cette baisse s'explique du fait que certains dossiers ont finalement pu être acquittés et que des montants avaient été surestimés.

Communications de la part de Retraite Québec

Il a aussi été question de la validation des communications de Retraite Québec. Lors d'une précédente réunion du Comité de retraite, Retraite Québec était entre autres venu présenter deux scénarios relativement au *Relevé de participation 2020*. Dans le scénario qu'elle privilégiait, le relevé de participation serait transmis par la poste pour les clients de 48 ans et plus qui ne sont pas inscrits à *Mon dossier*.

À la dernière rencontre du Sous-comité, il a été confirmé que les clients de 48 ans et plus inscrits à *Mon dossier* allaient également recevoir une communication de Retraite Québec, mais sous forme électronique.

Par ailleurs, afin de faciliter l'inscription à *Mon dossier*, il a été suggéré de transmettre également une procédure aux membres des comités de retraite. Cette procédure a été transmise aux membres du Sous-comité.

Lettre à Retraite Québec concernant les résultats du plan d'action

Les membres du Sous-comité ont échangé au sujet de la pertinence pour le Comité de retraite d'envoyer une lettre à Retraite Québec afin de donner suite à la présentation des résultats du plan d'action annuel, comme c'est le cas pour la Caisse de dépôt et placement du Québec.

À la suite d'échanges entre les membres du Comité de retraite relativement à la lettre qui sera transmise à Retraite Québec, il en ressort que :

- Les lettres transmises à la présidence de Retraite Québec couvriraient l'ensemble des services offerts, dont ceux à la clientèle, qui représente une grande partie.
- À la réunion du Comité de retraite du 3 novembre dernier, la question de la lettre à Retraite Québec, dont celle transmise à la suite de la présentation des résultats du plan d'action annuel avait été abordée. Cette lettre sera discutée au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance; elle fait d'ailleurs partie des dossiers à prioriser.

Pour cette année, les membres ont convenu qu'il est trop tard pour transmettre une telle lettre. Cependant, il est mentionné qu'il serait opportun d'instaurer cette nouvelle pratique en 2022, notamment dans le contexte du changement de président-directeur général à la direction de Retraite Québec.

Prochaine rencontre

La prochaine rencontre régulière est prévue le 2 mars 2022, puisque celle du 24 janvier 2022 sera consacrée uniquement à l'entente de services entre Retraite Québec et les comités de retraite.

Proposition du secrétariat

Il y a lieu de se questionner sur la complémentarité entre le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle et celui sur la gouvernance pour certains sujets ou dossiers. Différents sujets sur lesquels les membres peuvent se prononcer seront présentés au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE- Services à la clientèle. À l'interne, les membres qui représentent les mêmes associations ou les mêmes organisations que ceux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance pourraient échanger entre eux. Cela permettrait d'éviter que plusieurs intervenants se prononcent sur un même sujet dans deux forums différents.

Si les membres du Comité de retraite sont à l'aise avec la proposition, les représentants des deux sous-comités sont invités à en discuter entre eux et convenir d'un modus operandi pour l'avenir.

Par ailleurs, comme mentionné plus tôt, relativement à l'entente de services avec Retraite Québec, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle fera ses recommandations au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Cependant, au moment de recevoir les recommandations, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance n'aura pas vu le résultat des commentaires qu'il a faits à sa réunion du 25 octobre 2021; ces derniers ont d'ailleurs été transmis à Retraite Québec. Avant que le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle fasse ses suggestions de modifications, même si elles ne concernent que la partie sur les services à la clientèle, il aurait été souhaité que Retraite Québec puisse d'abord revenir au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance.

En conclusion, les commentaires et suggestions ci-après sont émis :

- Chaque année, les résultats du plan d'action sont publiés dans le *Rapport annuel de gestion* de Retraite Québec vers le mois de mai. Considérant cela, puisqu'il est suggéré de transmettre une lettre à Retraite Québec à la suite de cette parution, il faudrait donc déjà avoir réfléchi à son contenu. En conséquence, il est suggéré d'inscrire le sujet à l'ordre du jour du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle et à celui du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance dès le début de l'année 2022.

  La prochaine rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance est prévue le 15 février 2022. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour. **(Suivi)**

- À sa prochaine réunion, il est proposé que le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance discute d'un processus à mettre en place pour la rédaction des lettres. Afin de s'assurer que les membres sont à l'aise avec le processus, ce dernier pourrait être soumis aux membres de chacun des deux comités de retraite.

  Le Sous-comité pourrait en effet déterminer un processus pour la rédaction des lettres à Retraite Québec à la suite de la présentation de différents dossiers (Plan d'action annuel, résultats du plan d'action annuel, planification stratégique, sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle des régimes de retraite du secteur public, etc.). En plus du processus, le Sous-comité pourrait également discuter du moment approprié pour la transmission des lettres.

  Si les membres sont à l'aise, le sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance du 15 février 2022. **(Suivi)**

- Sans que cela nécessite obligatoirement une lettre, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance pourrait simplement prendre connaissance de l'appréciation des différents sous-comités ou même du Comité de retraite sur les services de Retraite Québec.
- Puisque certains sous-comités sont conjoints, il serait donc souhaité que le message soit également fait aux membres du Comité de retraite du RRPE. Il faut s'assurer d'une cohésion entre le Comité de retraite du RREGOP et celui du RRPE.

Question :

- Lors de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle, les membres s'attendaient à recevoir la liste des différents besoins exprimés lors des précédentes réunions pour le volet services à la clientèle de l'entente de services. Faut-il s'attendre à recevoir cette liste de la part du secrétariat?

  Comme il a été mentionné déjà aux membres du Sous-comité, l'ensemble des éléments discutés à ce sujet sont déjà identifiés dans le dernier compte-rendu de la réunion du 23 février qui a été approuvé par les membres. Ce dernier a été transmis aux membres en vue de la réunion du 8 novembre 2021. Il n'existe pas d'autres listes.

  Par ailleurs, la base des discussions devrait porter sur ce que les membres ont identifié lors de cette dernière réunion.

7.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Suivi

La présidente invite M. Martin Belhumeur à présenter ce point.

Une entente a été conclue et signée entre la partie gouvernementale et la partie syndicale.

Deux rencontres du Sous-comité sont prévues, soit le 14 janvier et le 1er février 2022. Ces rencontres en début d'année permettront au Sous-comité conjoint de s'assurer de planifier la suite des choses afin que tout se déroule comme attendu. À la fin juin 2022, si la modification législative est adoptée, le Sous-comité sera alors en mesure de travailler rapidement avec l'administration de Retraite Québec pour que notamment l'émission des chèques se fasse au moment qui aura été déterminé. Il est anticipé que cela puisse être en 2022, en 2023, ou encore, une partie en 2022 et une autre en 2023.

Par ailleurs, un membre ajoute que, même si le Sous-comité est conjoint avec le Comité de retraite du RRPE, l'instance qui prend la décision est le Comité de retraite du RREGOP. Les informations sont transmises au Comité de retraite du RRPE à titre d'information seulement.

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 Mise à jour du budget des frais de l'année en cours en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet 2021

La présidente invite M. Louis Larouche et Mme Guylaine Tremblay à présenter le point. Leur intervention porte sur le document *Frais d'administration attribuables au RREGOP – Suivi budgétaire 2021.*

Les principaux éléments à souligner sont les suivants :

- Pour l'exercice 2021, les nouvelles sont bonnes pour le RREGOP. En effet, le budget prévu était de 102,3 M$. À l'heure actuelle, les dépenses projetées sont de l'ordre de 99,6 M$. Par rapport au budget initial, l'économie est de 2,7 M$.
- Cette économie de 2,7 M$ a été réalisée malgré le fait que la volumétrie a augmenté légèrement d'environ 0,50 % par rapport à ce qui était prévu au budget. La volumétrie prévue au budget était de 86,99 % et, selon les suivis, elle est à 87,48 %.

Questions :

- Les dépenses projetées sont de l'ordre de 99,6 M$. Quelle est la proportion du RREGOP par rapport au budget de Retraite Québec et à celui des régimes de retraite du secteur public (RRSP)?

  Le RREGOP représente 87,00 % du montant qui vient des RRSP. Au niveau budgétaire, les RRSP au global représentent 118,5 M$, soit environ 40,00 %.

  Il faut également faire attention, puisque les normes comptables ne sont pas tout-à-fait les mêmes.

- À la page 2 du document, dans *Services professionnels* qui se trouve dans *Charges administratives et financières spécifiques au RREGOP*, le budget initial est de 150 k$. Depuis plusieurs années, les dépenses pour les services professionnels n'ont jamais dépassé 100 k$. Le budget initial de 150 k$ est-il inscrit d'office?

  Le montant de 150 k$ est un acquis pour le Comité de retraite. Puisqu'il est impossible de dire si d'ici la fin de l'année il sera utilisé ou non, le montant en entier est conservé.

  Pour l'instant, le montant estimé des dépenses pour les services professionnels est de 141 k$. Par rapport au 150 k$, il y a donc une économie de 9 k$.

- À la page 3, dans *Acquisitions d'immobilisations et développement des systèmes communs attribuables aux RRSP*, dans *Développement des systèmes communs*, à *Optimisation et intégration des annuaires Active Directory*, il est mentionné : « Fin du projet. Les efforts réels ont été moindres que prévu. De plus, en raison de certaines contraintes technologiques, il a été impossible de faire la migration de certains serveurs dans le nouvel Active Directory. ». Considérant que le plan initial n'a pu être respecté, est-ce qu'il y a des conséquences?

  La question est prise en note. Un suivi sera fait par le secrétariat auprès de la Vice-présidence aux technologies de l'information de Retraite Québec à cet effet. **(Suivi)**

- Beaucoup d'économies sont constatées pour le RREGOP. La situation est-elle exceptionnelle au RREGOP ou est-elle généralisée à tous les RRSP?

  De façon consolidée, le comportement de dépenses est le même. En ce qui concerne les économies, l'année 2021 est une bonne année. L'année 2022 risque de présenter certains défis : croissance à la hausse, conventions collectives, obligations gouvernementales en technologie de l'information et infonuagique.

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

11.1 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

Le secrétaire mentionne qu'un projet de texte est proposé pour approbation du Comité de retraite. Les membres sont invités à le commenter. Il en ressort que :

- La formulation actuelle du projet de texte est générale et implique le Comité de retraite du RREGOP et celui du RRPE. D'emblée, il faudrait seulement faire mention du Comité de retraite du RREGOP.
- En ce qui concerne les modifications règlementaires, dans « Par ailleurs, le Comité a », au 6e point de forme, la formulation ne reprend pas la résolution du Comité de retraite. Une proposition de texte à ce sujet sera transmise au secrétariat.
- Au 1erparagraphe, sans faire référence aux consultants externes, il y aurait lieu d'ajouter une phrase relativement aux travaux stochastiques réalisés par le Comité de placement.
- Relativement aux ententes de transfert, dans « Par ailleurs, le Comité a », au dernier point de forme, ne pas faire mention de la Société de transport de Montréal, d'autant plus qu'au 7e point de forme, les autres ententes de transfert ne sont pas nommées.
- À la page 2, dernier paragraphe, 1re phrase, il est dit : « Enfin, les membres ont pris connaissance d'une opinion juridique sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP ». La phrase mériterait d'être précisée, puisqu'elle ne fait pas mention des travaux du Comité de retraite concernant ses responsabilités de fiduciaire.
- Relativement à la COVID-19, puisque les membres se sont questionnés sur le fonctionnement de Retraite Québec sur le retour au travail des employés et que le sujet a été traité, il est suggéré d'ajouter une phrase à cet effet.
- Toujours concernant la COVID-19, en plus des préoccupations en lien avec la gestion, des préoccupations du côté des placements ont également été soulevées. Il faudrait donc en faire mention dans le texte du Comité de retraite.
- Puisque le projet de texte donne très peu de détails sur la révision globale du portefeuille de référence du RREGOP fait par le Comité de placement et, étant donné qu'il a été entériné lors de la présente réunion du Comité de retraite, il est suggéré d'ajouter une phrase à ce sujet.
- Dans le texte, au 1er paragraphe, il est question du nombre de réunions du Comité de retraite. Après cette phrase ou encore à l'avant-dernier paragraphe, il pourrait être mentionné que les différents sous-comités rattachés au Comité de retraite se sont rencontrés X nombres de fois.
- Dans l'avant-dernier paragraphe, un des deux régimes des sous-comités conjoints n'est pas mentionné. De ce fait, il est suggéré de mentionner que plusieurs des sous-comités sont tenus conjointement avec le RRPE.

- Au dernier paragraphe, il est écrit : « ainsi qu'une opinion juridique sur l'outil de levier utilisé par la CDPQ ». Puisqu'il a été décidé de ne pas utiliser cet outil, il pourrait simplement être écrit « sur l'outil de levier proposé par la CDPQ ».

Si les membres ont d'autres commentaires en plus de ceux qui ont été soulevés, ils sont invités à en faire part au secrétariat d'ici le 15 décembre 2021. Avant les vacances des fêtes, un nouveau projet de texte sera transmis aux porte-paroles. Celui-ci intègrera les commentaires et les nouvelles formulations proposées par le Secrétariat du Conseil du trésor. **(Suivi)**

Compte tenu des délais, le projet de texte modifié devra être adopté à la réunion du Comité de retraite prévue le 2 février prochain. Ce dernier sera au préalable transmis aux membres avant l'envoi des autres documents de la réunion. **(Suivi)**

Par ailleurs, à titre de référence, le secrétaire invite les membres à prendre connaissance du texte du Comité de retraite du *Rapport annuel de gestion 2020*. D'une année à l'autre, les mêmes éléments reviennent. De ce fait, il ne faut pas avoir un texte qui prendrait par exemple deux pages et dont les informations seraient trop détaillées. Cela ne veut pas dire de ne pas ajouter d'information, mais il est recommandé de s'en tenir à l'essentiel.

11.2 Revue des sous-comités et leur composition

Le secrétaire présente le point.

Les membres sont invités à prendre connaissance de la liste des membres des sous-comités du Comité de retraite qui a préalablement été transmise et d'y apporter les modifications requises le cas échéant. Les membres n'apportent aucun changement.

Résolution CR-RREGOP 56-21	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de : **Comités de réexamen** Pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 : • nommer de nouveau M. Thomas Vigneault et Mme Émilie Bouchard comme membres du Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de l'éducation; • nommer de nouveau Mme Catherine Létourneau et M. Martin Belhumeur comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation; • nommer de nouveau Mme Mireille Guay et M. Guillaume Daigneault comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • nommer de nouveau M. Louis-Maxim Tremblay ainsi que Mmes Anne-Marie Cliche et Josée Allard comme membres substituts du Comité de retraite du RREGOP – Secteur de la fonction publique;

	• nommer de nouveau M[mes] Catherine Boivin et Brigitte Tremblay comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M[me] Frédérique Ménard et M. Stéphane Meloche comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M. Hugo Durand ainsi que M[mes] Anne-Marie Cliche et Nadyne Daigle comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE; • nommer de nouveau M. Louis-Maxim Tremblay ainsi que M[mes] Catherine Boivin et Anne-Marie Chiquette comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE; **Comité de placement** Pour un mandat de deux ans, soit du 1[er] janvier 2022 au 31 décembre 2023, nommer de nouveau MM. Guillaume Barrette et Sébastien Routhier à titre de membres du Comité de placement.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 2 février 2022.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 12 h 25.

Résolution CR-RREGOP 57-21	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M[me] Marie-Andrée Bénard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

COMPTE RENDU ADOPTÉ
2022-12-09

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la cinquième réunion tenue en visioconférence
Lundi 31 janvier 2022, de 13 h à 16 h

Participants aux travaux du Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Nadyne Daigle Sophie Girard Johanne Goulet (observatrice) Geneviève Pelletier MM. Guillaume Barrette Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay (observateur)	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Personnel de la Direction des régimes de retraite du secteur public :** MM. André Simard, directeur général Alain Jacob, actuaire Simon Lantier, actuaire Kéven Deschênes, actuaire M[me] Isabelle Rioux, actuaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire, souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert.

Le projet d'ordre du jour est adopté par les membres.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 18 mai 2021

M. Pascal Beaudin présente le projet de compte rendu de la dernière réunion pour approbation.

Les membres l'approuvent en apportant des modifications mineures. Le document final sera déposé lors de la prochaine réunion du Sous-comité.

Le compte rendu de la présente rencontre sera transmis aux membres pour commentaires en prévision de la prochaine réunion.

3. Registre de suivi des dossiers du Sous-comité

M. Pascal Beaudin commente le registre de suivi des dossiers traités par le Sous-comité.

Comme le mentionnait le courriel d'invitation, cette réunion porte principalement sur les ententes de transfert conclues par Retraite Québec pour le RREGOP et le RRPE. Dans un premier temps, un état de situation concernant l'entente de transfert avec les universités du réseau de l'Université du Québec ainsi que d'autres universités sera présenté. À ce propos, Retraite Québec a invité les membres du Sous-comité à prendre connaissance de documents, entre autres celui concernant le Régime de retraite de l'Université du Québec qui illustre les préoccupations de certains partenaires qui sont parties prenantes à cette entente. Ce sujet sera discuté lors de la rencontre.

Par la suite, la réunion portera sur les pratiques de certains partenaires en matière de calculs des valeurs actuarielles, et ce, pour l'ensemble des ententes de transfert conclues avec Retraite Québec. [redacted]

Par ailleurs, au sujet des recommandations adoptées par les comités de retraite du RREGOP et du RRPE concernant les bases pour les valeurs actuarielles, les comités de retraite du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) et celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) ont été informés de ces changements car ceux-ci ont une incidence sur les transferts entre les régimes. Des travaux afin de mettre à jour les hypothèses actuarielles seront réalisés à cet effet au cours de l'année 2022. **(Suivi)**

4. Ententes avec les universités

M. André Simard présente ce point, accompagné de membres de son équipe d'actuaires.

Information sur la décision du Régime de retraite de l'Université du Québec pour l'entente avec les universités

En octobre 2018, le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) avisait Retraite Québec de sa décision de modifier l'hypothèse du taux d'actualisation utilisée dans le cadre des ententes de transfert. Ainsi, depuis décembre 2018, le taux utilisé pour le calcul des montants disponibles pour un transfert en provenance du RRUQ vers le RREGOP ou le RRPE est plus élevé que le taux utilisé pour le calcul des montants exigibles pour un transfert du RREGOP ou du RRPE vers le RRUQ.

Les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont été avisés de cette modification en janvier 2019. Une lettre a été transmise en février 2019, au RRUQ et aux autres partenaires, pour signifier le désaccord par rapport à cette pratique, qui ne respecte pas les principes à l'égard des ententes de transfert.

Dans la communication du 11 février 2019 transmise au RRUQ, Retraite Québec suggère d'utiliser le taux d'actualisation le moins élevé dans les deux sens pour les transferts. En avril 2021, le RRUQ avisait Retraite Québec de son « recul ».

Demande du RRUQ de modification de l'entente (ajout d'un délai pour faire la demande)

En juillet 2021, le RRUQ a proposé à Retraite Québec des modifications au texte de l'entente de transfert pour les transferts entrants et sortants (cf. Lettre reçue du RRUQ, 15 juillet 2021). L'ajout d'un délai de deux ans pour présenter une demande de transfert pour le RRUQ uniquement est notamment demandé.

En septembre 2021, Retraite Québec a répondu en indiquant que la proposition n'est pas dans ses priorités, puisque divers travaux sont en cours concernant les pratiques observées par les partenaires des ententes de transfert (cf. Courriel d'André Simard, 16 septembre 2021).

[redacted]

Démarches légales entreprises par l'Université Concordia concernant l'application du ratio de solvabilité

Le 7 décembre 2021, l'Université Concordia a consulté ses partenaires pour sonder leur intérêt à se joindre au processus visant à demander une opinion juridique formelle sur l'application du ratio de solvabilité sur les valeurs de capitalisation lors de transferts sortants. (cf. Échange de courriels de M. André Simard).

Le 8 décembre 2021, Retraite Québec a avisé l'Université Concordia qu'elle ne participerait pas à la demande d'opinion juridique conjointe. [redacted]

La Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) a été consultée au sujet de cette demande. [redacted]

En bref, les problèmes d'asymétrie sont probablement toujours présents dans cette entente et l'application du ratio de solvabilité est contestée par certains partenaires des ententes.

5. Pratiques de certains partenaires de Retraite Québec

M. André Simard présente ce point, accompagné de membres de son équipe.

Retraite Québec fait état de ce qui a été découvert au cours des derniers mois dans le traitement des demandes de transfert et les problèmes d'interprétation concernant le RRUQ, la Ville de Mont-Tremblant, la Ville de Québec, la Société de transport de Montréal (STM) et l'Université Laval. Quelques constats ressortent : l'asymétrie est souvent causée par les marges, les réserves, les fonds de stabilisation, etc. Elle est souvent influencée par l'introduction du partage des coûts des régimes à

50/50.

Information sur le suivi fait par la STM à la réception du refus d'adopter les modifications proposées en 2021

À titre de rappel, en avril 2021, la Société de transport de Montréal (STM) a avisé Retraite Québec qu'elle souhaitait modifier les deux ententes de transfert conclues en 1997. Retraite Québec considère que la STM a joué franc jeu. Ces modifications avaient pour objectif de refléter les lettres d'entente conclues entre la STM et ses différents syndicats dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Ces lettres d'entente prévoient notamment que le montant disponible en vertu des régimes de la STM ne pourra excéder la valeur des prestations auxquelles un participant a droit sans entente de transfert (valeur de cessation), ajustée en fonction du ratio de solvabilité du régime lorsque celui-ci est inférieur à 100 % (appliqué par volet).

Les modifications proposées faisaient en sorte que la valeur disponible par la STM est plus faible lors d'un transfert vers le RREGOP ou le RRPE et que le montant exigible est plus élevé lors d'un transfert vers la STM. Ces modifications sont contraires aux principes directeurs qui ont pour objectifs de favoriser la mobilité du personnel et l'utilisation d'hypothèses actuarielles reflétant la continuité de participation. En outre, les ententes actuelles prévoient que des modifications aux annexes peuvent être soumises par une partie et qu'elles prennent effet trois mois après la date à laquelle elles auront été acceptées par écrit par l'autre partie. Toutefois, une modification au texte d'entente ne peut pas être apportée sans la conclusion d'une nouvelle entente.

En juin 2021, les comités de retraite ont pris une résolution à l'effet de demander à Retraite Québec de refuser les modifications proposées pour le calcul des montants disponibles ou exigibles en vertu des régimes de la STM, puisqu'elles ne sont pas conformes aux principes directeurs des ententes de transfert, et de refuser de conclure une nouvelle entente avec cet organisme qui irait dans ce sens. L'administrateur de la STM a confirmé que le traitement se fait encore en fonction de l'entente d'origine.

Rappel des validations faites pour la Ville de Terrebonne et Fondaction

[redacted]

Démarches effectuées auprès de la Direction générale des régimes complémentaires pour comprendre les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite concernant les ententes de transfert

À l'automne 2021, M. André Simard a entrepris de faire certaines validations auprès de collègues de la Direction générale des régimes complémentaires de retraite afin de comprendre la nouvelle réalité de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RCR). Quelques constats sont ressortis de ces discussions :

- Restrictions seulement sur le calcul de la valeur minimale rendue disponible par un RCR;
- Aucune contrainte dans la Loi sur les RCR sur les montants rendus disponibles ou exigibles;
- Modalités de calcul définies dans les dispositions du régime ou le texte des ententes de transfert;
- Enjeu d'un RCR : qui assume le coût additionnel lorsque le montant de transfert prévu par l'entente-cadre excède la valeur pouvant être acquittée à même la caisse de retraite, comme prévu aux articles 143 à 146 de la Loi sur les RCR?

En bref, l'interprétation que font certains partenaires de la Loi sur les RCR est de nature restrictive lors de calculs de transferts. Retraite Québec veut donc éclaircir les pratiques actuelles. Les changements apportés dans les règles de financement des régimes de retraite n'expliquent pas cette volonté de modifier les calculs lors de demandes de transfert.

Cette information concernant les RCR permet de mieux analyser les demandes d'entente de transfert et certains enjeux de financement des régimes.

Par ailleurs, il y a aussi lieu de s'interroger sur les coûts engendrés pour les régimes. De façon plus générale, Retraite Québec traite trois transferts « sortie » pour un transfert « entrée ».

Démarches envisagées auprès de nos principaux partenaires

M. Simard poursuit en décrivant les démarches envisagées auprès des principaux partenaires des ententes.

Le moyen proposé est de procéder par une demande d'information portant sur les pratiques de certains partenaires visés, notamment les villes, incluant les sociétés de transport et les universités. Retraite Québec ferait part de l'importance du respect des principes des ententes de transfert et de l'importance de la symétrie. Cette démarche serait suivie d'une analyse comparant ces pratiques avec le texte initial de l'entente et au besoin, un avis juridique serait demandé quant à la conformité de la pratique. Des échanges seraient nécessaires pour mesurer la compréhension et la volonté des partenaires de modifier ou non ces pratiques. Cet exercice pourrait mener à certaines actions en précisant des échéanciers clairs : modifications des pratiques, modifications de l'entente ou du règlement du régime, terminaison de l'entente.

Retraite Québec assurerait un suivi auprès des comités de retraite en cas de pratique inappropriée. Par ailleurs, il y a un enjeu juridique si on veut faire modifier un texte d'entente (modifications accessoires ou non). Un projet de lettre sera préparé par Retraite Québec et discuté au Sous-comité lors d'une prochaine rencontre. Il sera également question des partenaires visés par cet envoi et des échéanciers. Les présidences des comités seront mises en c. c. lors de la transmission de cette lettre.

6. Consultations à entreprendre auprès des services juridiques pour la révision du texte d'entente de transfert

M. Simard informe les membres à propos des consultations à venir auprès de la Direction générale des affaires juridiques au sujet de la révision du texte type d'entente de transfert. Il sera notamment question des éléments suivants : application du ratio de solvabilité, asymétrie, interprétation des suspensions de traitement, terminaison et modifications aux règles.

[redacted]

7. Autres sujets d'intérêt

Demandes informelles de la Ville de Québec

[redacted]

[redacted]

État de situation concernant les intégrations de corps de police municipaux à la Sûreté du Québec

M. Simard rappelle que des démarches ont été effectuées par la Ville de Mont-Tremblant pour abolir son corps de police municipal et que les services policiers sur son territoire soient assumés par la Sûreté du Québec (SQ). En vertu des articles 353.3 et 353.7 de la Loi sur la police, les policiers et les membres du personnel civil d'un corps de police municipal ainsi aboli sont, sous réserve de certaines conditions, respectivement transférés à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec.

L'article 353.5 de la Loi sur la police prévoit que, avant l'abolition d'un corps de police municipal, une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue pour tout policier et tout membre du personnel civil de ce corps de police. Des civils étant à l'emploi du corps de police de la Ville de Mont-Tremblant, une entente de transfert a donc été conclue concernant le RREGOP. Cette entente de transfert respecte les principes directeurs du comité de retraite. En outre, l'entente a la particularité d'être asymétrique (dans un sens), mais elle est limitée : cinq employés civils étaient visés à la date du transfert.

Le rapport final de mai 2021 du Comité consultatif sur la réalité policière fait état de huit villes ou municipalités régionales de comté (MRC) dont l'intégration à la SQ est recommandée, incluant la Ville Mont-Tremblant. Toutes ont des régimes à prestations déterminées. Deux ont un régime couvrant l'ensemble des employés municipaux (Granby et Thetford Mines). Cette dernière ville a approché la SQ à la fin de l'an passé. Il est donc possible que le même type d'entente de transfert soit recommandé par Retraite Québec aux comités de retraite au cours de l'année 2022 et que les délais soient relativement serrés pour l'approbation étant donné la Loi sur la police. Ce type d'entente est limité aux employés visés par l'intégration et des

montants sont à la charge des municipalités pour l'abolition du corps de police.

8. Varia

Prochaines étapes

Le processus de négociation des ententes de transfert sera mis à jour avec l'obtention préalable des méthodes envisagées pour s'assurer du respect de la symétrie. Ensuite, il y aura une consultation des comités de retraite pour valider l'intérêt à conclure une entente avec le partenaire.

[redacted]

[redacted]

Un projet de lettre sera transmis aux membres du Sous-comité pour commentaires. Par la suite, Retraite Québec transmettra la lettre aux principaux partenaires, les présidences des comités de retraite du RREGOP et du RRPE seront mises en c. c. de la communication.

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Nadyne Daigle fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE. M. Sébastien Routhier fera de même au Comité de retraite du RREGOP.

Date de la prochaine réunion

Les membres n'ont pas encore déterminé la date pour une prochaine réunion. Le Secrétariat communiquera avec la Direction générale des régimes de retraite du secteur public d'ici la fin mars et un sondage sera lancé pour connaître les disponibilités des membres du sous-comité.

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du mardi 10 mai 2022
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: Présences : M^mes France Breton Anne-Marie Cliche Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier MM. Martin Belhumeur Bernard Tanguay Absences : M^mes Kathia Roy Lucie Thériault M. Benoît Dufresne	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire, M. Andréas Brandl, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Dépôt des comptes rendus du 15 février et 16 mars 2022

Le projet de compte rendu révisé de la réunion du 15 février est approuvé avec une correction à apporter à la page 2, tandis que celui du 16 mars 2022 est approuvé sans autre modification par les membres.

Par ailleurs, concernant le compte rendu déjà adopté du 25 octobre 2021, une précision est apportée à la page 6.

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire informe les membres que les éléments surlignés en jaune seront traités à l'ordre du jour ou lors de prochaines rencontres.

4. Projet d'entente de services avec Retraite Québec - Suivi

M. Andréas Brandl introduit le point et mentionne que la documentation en lien avec l'entente de services, soit le projet d'entente pour le Comité de retraite du RREGOP et celui pour le Comité de retraite du RRPE ainsi que le *Tableau comparatif des versions de l'entente de services entre Retraite Québec et le Comité de retraite du RREGOP* a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

M^{e} Kathleen Laroche et M^{e} Tanaquil Burke de la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) sont présentes.

En se référant au projet d'entente de services du Comité de retraite du RREGOP, les membres sont invités à faire part de leurs questions et/ou commentaires sur le :

Préambule

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 1. Objet de l'entente

Les membres n'ont aucun commentaire.

Sous-section 2.2 Fonctions et responsabilités du Comité de Retraite Québec

- Au dernier paragraphe de la page 5, 1re phrase, dans « En plus de ces fonctions légales », retirer le mot « légales ».

Section 3. Engagements des parties

Les membres n'ont aucun commentaire.

Sous-section 4.1.1 Services liés à la gestion des fonds du régime de retraite

- Au 1er paragraphe, remplacer « des personnes participantes du RREGOP » par « des personnes visées par le RREGOP ».

Sous-section 4.1.2 Services liés à la gestion comptable et de la trésorerie du régime de retraite

- Au 2^{e} point de forme, remplacer « selon des normes comptables » par « selon les normes comptables ».

Sous-section 4.2.2 Services relatifs à la préparation des réunions et au soutien des membres

- Au 4e point de forme, comme demandé par les membres lors de la rencontre du 15 février dernier, la notion de « jours francs » est expliquée par la DGAJ. Par ailleurs, à la suite d'échanges entre les membres, conformément à ce qui est inscrit dans le Règlement intérieur concernant la transmission de la documentation aux membres des comités de retraite, il est convenu de conserver le nombre de jours francs à six, bien que certains membres souhaitent que cette durée soit augmentée à sept jours francs. Toutefois, les membres réitèrent que tous les documents relativement à une réunion doivent être transmis au plus tard dans les six jours francs et qu'il y a lieu de faire un rappel à cet effet aux instances et partenaires concernés. La question du nombre de jours francs sera traitée dans le cadre des travaux du Sous-comité lors de la révision du Règlement intérieur.

Section 5. Reddition de comptes

- Au 2e paragraphe, des membres du Sous-comité mentionnent qu'ils souhaitent être davantage associés aux décisions ayant une incidence financière importante et que cela devrait être mentionné. Après un échange entre les membres, il est convenu que le libellé du second paragraphe convient. Toutefois, des éléments à ce sujet mériteraient d'être ajoutés au dernier paragraphe de l'annexe.

Section 6. Communications

- Adresse de courriel à modifier, au cas où une plainte serait formulée à l'endroit du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen, il est souhaité qu'une adresse courriel spécifique soit attribuée à la présidence du Comité de retraite.

Section 7. Satisfaction à l'égard des services rendus au Comité de retraite et à ses sous-comités

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 8. Règlement de différends

- Il est important d'assurer la confidentialité en cas de différend. L'information transmise doit être confidentielle. Une nuance est à apporter au texte du paragraphe. La DGAJ sera invitée à proposer un nouveau libellé.

Section 9. Services additionnels

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 10. Frais d'administration

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 11. Dispositions législatives

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 12. Confidentialité

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 13. Entrée en vigueur de l'entente, durée et résiliation

Les membres n'ont aucun commentaire.

Annexe — Services à la clientèle relatifs à l'administration courante du régime de retraite

- [redacted]
- À la suite d'échanges entre les membres, un ajout au libellé est proposé : « Pour les services à la clientèle relatifs à l'administration du régime de retraite, Retraite Québec informe et consulte les membres du Comité de retraite et ses sous-comités préalablement aux modifications ou ajustements apportés qui ont une incidence importante à ces services ou lors de projets importants. ».
- Dans la présente version de l'entente, le paragraphe qui fait mention de ce qu'offre Retraite Québec comme services aux syndicats ou associations a été retiré. Il est mentionné que l'entente porte sur les services aux membres des comités de retraite et qu'un service ne peut s'adresser qu'à une des parties qui composent les comités de retraite. Des membres mentionnent qu'il s'agit de clientèles du régime et qu'en conséquence ces services qui sont déjà rendus par Retraite Québec mériteraient d'être inscrits dans l'entente, que ce soit dans l'annexe ou ailleurs.
- [redacted]

En tenant compte des commentaires formulés par les membres, un retour sera fait avec un nouveau projet d'entente à la réunion du 8 juin prochain.

5. Financement des immobilisations communes – Reddition de compte annuelle

M. Louis Larouche et M^{me} Guylaine Tremblay présentent le point. Leur intervention porte sur les tableaux de reddition de compte relativement au financement des petits mandats par les RRSP. Les documents ont été transmis aux membres préalablement à la rencontre. Le nouveau format des tableaux, dont celui portant sur le calendrier de remboursements annuels prévus, tient compte des commentaires formulés par les membres lors de la reddition de compte présentée en 2021.

Les membres se disent satisfaits de la documentation fournie et en feront rapport à leur comité respectif.

6. Varia

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite

M[mes] Geneviève Pelletier (RRPE) et Anne-Marie Cliche (RREGOP) feront rapport des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est le 8 juin 2022, de 9 h 30 à 12 h. Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Entente de services avec Retraite Québec – Suivi
- Lettre à Retraite Québec – Résultats des activités - Rapport annuel de gestion 2021 de Retraite Québec

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du mercredi 8 juin 2022
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: Présences : M[mes] France Breton Anne-Marie Cliche Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M[me] Kathia Roy	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour
Le secrétaire, M. Andréas Brandl, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
2. Dépôt du compte rendu du 10 mai 2022
La précision demandée à la page 6 du compte rendu du 25 octobre 2021 a été apportée. Le projet de compte rendu révisé de la réunion du 10 mai 2022 est approuvé avec des corrections à apporter aux pages 1, 2, 3 et 4.

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire fait état des principaux dossiers inscrits en suivi. Outre les points à l'ordre du jour, il souligne que le point 2 *Code d'éthique et de déontologie* sera à l'ordre du jour de la réunion du 16 septembre prochain.

À la suite de discussions, il est souhaité que l'inventaire des documents de référence transmis aux nouveaux membres via le Portail de la gouvernance soit revu. Cet élément pourra être discuté lors des travaux à venir relativement au point 9 *Accueil et intégration des nouveaux membres des comités de retraite et des sous-comités* du Suivi des dossiers.

4. Projet d'entente de services avec Retraite Québec - Suivi

Le secrétaire introduit le point et mentionne que la documentation en lien avec l'entente de services, soit le projet d'entente pour le Comité de retraite du RREGOP et celui pour le Comité de retraite du RRPE ainsi que le *Tableau comparatif des versions de l'entente de services entre Retraite Québec et le Comité de retraite du RREGOP* a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

En se référant au *Tableau comparatif des versions de l'entente de services entre Retraite Québec et le Comité de retraite du RREGOP*, les membres sont invités à faire part de leurs questions et/ou commentaires sur le :

Préambule

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 1. Objet de l'entente

Les membres n'ont aucun commentaire.

Sous-section 2.2 Fonctions et responsabilités du Comité de retraite

Au 6e point de forme, remplacer « les rapports d'évaluation actuarielle de ce régime » par « les rapports d'évaluation actuarielle du RREGOP ».

Section 3. Engagements des parties

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 4. Services offerts au Comité de retraite et à ses sous-comités

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 5. Reddition de comptes

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 6. Communications

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 7. Satisfaction à l'égard des services rendus au Comité de retraite et à ses sous-comités

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 8. Règlement de différends

- Au 1er paragraphe, après « Les personnes responsables », ajouter « de trouver les moyens appropriés afin ».
- À la suite d'échanges, puisque le 1er paragraphe est complet, les membres conviennent de retirer le second paragraphe.

Section 9. Services additionnels

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 10. Frais d'administration

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 11. Dispositions législatives

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 12. Confidentialité

Les membres n'ont aucun commentaire.

Section 13. Entrée en vigueur de l'entente, durée et résiliation

- Au 1er paragraphe, considérant que l'entente de services pourrait être adoptée à la réunion des comités de retraite de septembre 2022, il est convenu que l'entrée en vigueur de l'entente soit le 1er octobre 2022 et que celle-ci se termine le 31 décembre 2027.
- Au 2e paragraphe, remplacer les « x » par « 31 décembre 2027 ».

Annexe — Services à la clientèle relatifs à l'administration courante du régime de retraite

- La dernière phrase du 3e paragraphe fait référence à une boîte téléphonique pour les questions d'ordre général relativement au régime de retraite et ses dispositions. Il est demandé que le numéro de téléphone de cette boîte vocale soit transmis aux membres du Sous-comité.

- Au 3e paragraphe :
    - 1re phrase, remplacer « un de ces membres » par « un de ses membres »;
    - 1re phrase, remplacer « Retraite Québec fournit aux membres du Comité de retraite un formulaire en ligne » par « Retraite Québec fournit aux membres du Comité de retraite les moyens appropriés »;
    - 1re phrase, 3e ligne, remplacer « de dossiers soumis par un de ces membres » par « pour un dossier ou une situation spécifique »;
    - 2e phrase, remplacer « Ce formulaire est accessible (…) et doit être transmis à Retraite Québec » par « Entre autres, un formulaire est accessible (…) et est transmis à Retraite Québec »;
    - 3e phrase, remplacer « boîte téléphonique » par « boîte de messagerie téléphonique ».
- Diviser le 3e paragraphe en deux paragraphes. Le 4e paragraphe débuterait par « Entre autres, un formulaire est accessible ».

En tenant compte des commentaires formulés par le Sous-comité, le nouveau projet d'entente sera transmis aux membres préalablement à la réunion du 16 septembre prochain. Le projet d'entente pourrait ensuite être déposé à l'automne en vue de son adoption par les comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

5. Projet de lettre à Retraite Québec – Résultats du *Rapport annuel de gestion 2021* de Retraite Québec et autres sujets d'intérêt

Le secrétaire introduit le point. À la suite d'échanges, les membres conviennent des éléments à inclure dans la lettre. Ils précisent également le processus de production ainsi que la date de transmission de la lettre à Retraite Québec.

<u>Éléments à inclure dans la lettre</u>

En vue d'alimenter les éléments à mettre dans la lettre, divers hyperliens vers de la documentation ont été transmis aux membres, dont celui du *Rapport annuel de gestion 2021*. Les éléments que les membres désirent inclure dans la lettre sont les suivants :

Paragraphe introductif

Puisqu'il s'agit de la première lettre d'appréciation qui sera transmise à Retraite Québec, il est suggéré d'expliquer la raison d'être de celle-ci :

- Pour le Comité de retraite du RREGOP, mentionner par exemple qu'en considérant les pensions différées, les membres cotisants et les personnes retraitées, le régime a une clientèle de 1,5 M.
- Souligner l'importance pour les membres de donner leur appréciation des services rendus par l'administrateur du régime qu'ils représentent.
- Souligner à M. René Dufresne que son ouverture à venir rencontrer les comités de retraite a été prise en considération par les membres.

Premier volet - Degré de satisfaction des membres des comités de retraite et de ses sous-comités (placement et réexamen) à l'égard des services rendus par Retraite Québec en vertu de l'entente de services entre elle et chacun des comités de retraite

Pour ce volet qui concerne les obligations de Retraite Québec envers les comités (soutien aux comités de retraite et aux comités de placement, portail de la gouvernance à la disposition des membres, etc.) :

[redacted]

Deuxième volet – Degré de satisfaction des membres des comités de retraite à l'égard des services rendus par Retraite Québec selon sa loi constitutive à l'égard des participants et des bénéficiaires

[redacted]

Troisième volet – Clin d'œil stratégique sur le Plan stratégique de Retraite Québec

[redacted]

[redacted]

Processus de production et date de transmission de la lettre à Retraite Québec

- Au courant de l'été, le Secrétariat produira un projet lettre pour le Comité de retraite du RREGOP et un autre pour le Comité de retraite du RRPE. Les membres sont également invités à faire des propositions de texte sur un ou des aspects de la lettre.
- À sa réunion du 16 juin prochain, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle sera informé des trois volets de la lettre, dont celui qui concerne les services à la clientèle.
- Les porte-paroles du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance seront invités à discuter des projets de lettre avec les porte-paroles du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle.
- Les projets de lettre seront déposés pour commentaires des membres en prévision de la réunion du Sous-comité du 16 septembre 2022. C'est à cette réunion que les lettres pourront être finalisées.
- Chacun des projets de lettre sera déposé pour information des membres à leur comité de retraite respectif de septembre : 21 septembre pour le Comité de retraite du RREGOP et 28 septembre pour le Comité de retraite du RRPE.
- Les lettres seront transmises au courant de l'automne à M. René Dufresne, président-directeur général de Retraite Québec, en vue d'un retour de sa part lors de la présentation du plan stratégique et/ou du plan d'action annuel de Retraite Québec aux premières réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE (fin janvier et/ou début février).
- Lors de la transmission des lettres, M. Dufresne sera invité à venir rencontrer les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE avant les réunions prévues en janvier et/ou en février de l'année suivante. D'autant plus qu'il a manifesté son ouverture à venir rencontrer les membres lorsque souhaité par ces derniers.

[redacted]

6. Varia

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite

Pour le Comité de retraite du RRPE, M[me] Geneviève Pelletier fera rapport des récents travaux du Sous-comité, tandis que pour le Comité de retraite du RREGOP, la personne sera désignée à la réunion du 16 septembre prochain.

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du mercredi 16 septembre 2022
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: Présences : M[mes] France Breton Martine Doré Johanne Goulet (arrivée à 9 h 15) Geneviève Pelletier Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M[mes] Anne-Marie Cliche Kathia Roy	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire, M. Andréas Brandl, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié avec l'ajout de deux sujets au point 7 *Varia*.

2. Dépôt du compte rendu du 8 juin 2022

Le projet de compte rendu de la réunion du 8 juin 2022 est approuvé avec des corrections à apporter aux pages 2, 4 et 5.

Le secrétaire mentionne également le dépôt du compte rendu approuvé du 10 mai 2022.

3. Suivi des dossiers

Outre les points à l'ordre du jour, le secrétaire fait état du point 9 *Accueil et intégration des nouveaux membres des comités de retraite et des sous-comités*. L'inventaire des documents de référence transmis aux nouveaux membres via le portail de la

gouvernance sera revu par le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen (Secrétariat).

Par ailleurs, une modification est proposée au sujet 6 du tableau de suivis. Il faudrait lire « Cadre de gestion des risques » au lieu de « Politique de gestion des risques ».

4. Projet de lettre à Retraite Québec

Le secrétaire introduit le point. Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires sur le projet de lettre du Comité de retraite du RREGOP et sur celui du Comité de retraite du RRPE.

Projet de lettre du Comité de retraite du RREGOP

- À la page 1, 1er paragraphe, avant dernière ligne, remplacer « les membres souhaitent vous faire part de leurs commentaires à cet effet et sur les services offerts (…) » par « (…) les membres souhaitent vous faire part de leurs commentaires ainsi qu'au regard des services offerts (…) ».
- À la page 2, 2e paragraphe, dernière ligne, remplacer « cette initiative » par « ces résultats ».

Projet de lettre du Comité de retraite du RRPE

Aucune modification n'est apportée au projet de lettre.

Par ailleurs, les membres sont satisfaits des deux projets de lettre et ils en remercient le Secrétariat. Le ton des lettres est bon et le contenu reprend l'ensemble des éléments discutés par les membres du Sous-comité.

À la suite d'un questionnement, un suivi sera fait par le Secrétariat auprès de la Direction générale des affaires juridiques à savoir si le président-directeur général (PDG) de Retraite Québec informera son Conseil d'administration des lettres d'appréciation qu'il recevra des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Les suites attendues par le Sous-comité

Relativement aux suites attendues par le Sous-comité, il ressort des échanges que :

- Le Sous-comité s'attend à ce que les lettres soient portées à l'attention des membres du Conseil d'administration de Retraite Québec. Le secrétaire est invité à faire part de ce souhait au PDG de Retraite Québec. **(Suivi)**
- Puisque les lettres d'appréciation des comités de retraite du RREGOP et du RRPE ne portent pas uniquement sur le plan d'action et le plan stratégique de Retraite Québec, des échanges avec le PDG sont souhaités d'ici la fin de l'année. Il est donc préférable de ne pas attendre la présentation du *Plan d'action 2023* de Retraite Québec, prévue au début de l'année 2023, d'autant plus que le PDG a déjà signifié sa disponibilité à venir rencontrer les membres au besoin. **(Suivi)**
- Bien que la plupart des éléments soulignés dans les lettres soient positifs, les membres s'attendent à un retour de Retraite Québec auprès des comités de retraite du RREGOP et du RRPE sur les éléments à améliorer. **(Suivi)**
- Le *Plan stratégique* actuel arrivera à échéance à la fin de l'année 2023. De fait, et comme mentionné dans les lettres, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE s'attendent à être davantage consultés dans le cadre du prochain exercice de planification stratégique de Retraite Québec.

- Le Secrétaire mentionne qu'il est prévu que Retraite Québec vienne rencontrer les membres des comités de retraite d'ici la fin de l'année 2022 pour présenter sa démarche de consultation dans le cadre du prochain exercice de planification stratégique. Il est proposé aux comités de retraite une démarche de consultation à cet effet.

La présentation du projet de lettre du Comité de retraite du RREGOP pour approbation est prévue à la réunion du 21 septembre prochain, tandis que celle pour le projet de lettre du Comité de retraite du RRPE se fera le 28 septembre 2022. Après approbation par les membres de leur comité respectif, les présidents vont signer la lettre et l'envoi au PDG de Retraite Québec se fera par le Secrétariat dans les jours suivants la signature de celles-ci.

5. Projet d'entente de services avec Retraite Québec – Recommandation aux comités de retraite

Le secrétaire introduit le point concernant les ententes de services avec Retraite Québec et mentionne que la documentation en lien avec ce dossier a été transmise aux membres préalablement à la rencontre. Il s'agit du projet d'entente pour le Comité de retraite du RREGOP et celui pour le Comité de retraite du RRPE ainsi que le tableau comparatif des versions de l'entente de services entre Retraite Québec et le Comité de retraite du RREGOP.

En se référant au projet d'entente de services du Comité de retraite du RREGOP, les membres sont invités à faire part de leurs questions et/ou commentaires :

Table des matières

Au titre de la sous-section 4.1.2, remplacer « (…) gestion comptable et de la trésorerie » par « (…) gestion comptable et à la trésorerie »; le titre modifié se mettra automatiquement à jour dans le document.

Préambule

Le secrétaire précise que les numéros de résolution seront modifiés lorsque celles-ci seront prises par les deux instances, soit le comité de retraite concerné par l'entente de services et le Conseil d'administration de Retraite Québec.

Section 1. Objet de l'entente

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 2. Fonctions et responsabilités des parties

À la sous-section 2.1, 2^{e} paragraphe, avant dernière ligne, dans « (…) la Déclaration de services aux citoyens que Retraite Québec doit rendre public », remplacer « public » par « publique ».

Section 3. Engagements des parties

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 4. Services offerts au Comité de retraite et à ses sous-comités

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 5. Reddition de compte

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 6. Communications

À la suite d'échanges, les membres conviennent de remplacer « Présidente du Comité de retraite » par « Présidence du Comité de retraite ».

Section 7. Satisfaction à l'égard des services rendus au Comité de retraite et à ses sous-comités

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 8. Règlement de différends

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 9. Services additionnels

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 10. Frais d'administration

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 11. Dispositions législatives

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 12. Confidentialité

Les membres n'ont pas de commentaire.

Section 13. Entrée en vigueur de l'entente, durée et résiliation

Dans le projet d'entente de services du Comité de retraite du RRPE, 2e paragraphe, 2e ligne, remplacer les « X » par « 31 décembre 2027 ».

Section 14. Signatures

Les membres n'ont pas de commentaire.

Annexe — Services à la clientèle relatifs à l'administration courante du régime de retraite

Les membres n'ont pas de commentaire.

Les modifications seront apportées aux deux projets d'entente de services. Ces derniers seront ensuite déposés en vue de leur adoption par les comités de retraite du RREGOP et du RRPE dont les réunions sont prévues respectivement les 21 et 28 septembre 2022.

6. Code d'éthique et de déontologie

M. Pascal Beaudin présente le point concernant la révision du code d'éthique et de déontologie. Afin d'aider les membres dans leur réflexion et en vue des travaux de révision à ce sujet, le *Code d'éthique et de déontologie* du Comité de retraite du RREGOP et celui du Comité de retraite du RRPE ont préalablement été transmis aux membres. Pour les deux comités de retraite, la version du code en vigueur date de novembre 2009.

Soutien de Retraite Québec pour les travaux de révision

En vue de ses travaux, le Sous-comité conjoint pourrait avoir le soutien de la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) de Retraite Québec. Considérant ses connaissances des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP), notamment dans le cadre des travaux qu'elle a menés pour la révision des ententes de services avec Retraite Québec, l'avocate qui serait affectée à ce dossier par M[e] Kathleen Laroche, directrice de la DGAJ, est M[e] Tanaquil Burke. [redacted]

À la suite d'échanges, les membres du Sous-comité conjoint conviennent d'attendre le retour de M[e] Burke puisque celle-ci est au fait des rôles et des responsabilités des membres des comités de retraite. De plus, le *Code d'éthique et de déontologie* est toujours en vigueur, même si celui-ci date de 2009. [redacted], il sera toujours possible pour le Sous-comité conjoint de revoir l'ordre de priorité de ses dossiers et de reporter celui sur l'éthique et la déontologie au besoin.

Par ailleurs, [redacted], certains documents pertinents pourraient déjà être transmis aux membres en vue de la réunion du 16 novembre 2022.

Commentaires sur le Code d'éthique et de déontologie actuel du Comité de retraite du RREGOP

- S'il existe un code de déontologie pour les emplois supérieurs, un parallèle avec celui du Comité de retraite du RREGOP pourrait être fait. Des éléments comparables pourraient également être utilisés en lien avec d'autres codes d'éthique et de déontologie au gouvernement ou pour d'autres entités qui ont une gouvernance semblable ou proche de celle d'un comité de retraite des RRSP.

En ce qui concerne le *Code d'éthique et de déontologie* du Comité de retraite du RREGOP, les membres apportent les commentaires suivants :

- Les représentants des syndicats ou des associations ne se retrouvent pas nécessairement dans les définitions qui sont utilisées, comme cela est le cas pour les représentants du gouvernement. Dans le prochain code d'éthique et de déontologie, il faudrait tenir compte de cette réalité, d'autant plus que les membres qui représentent les syndicats ou les associations sont également nommés par le gouvernement.

Section I : Définitions

- La notion de sous-comité serait à revoir afin d'avoir une référence plus générale que celle où le comité de retraite inclut les sous-comités.
- Une nuance doit être faite entre les concepts de « valeurs » et de « devoirs » qui sont utilisés dans le document.

Section II : Principes d'éthique

- Au point *6 Valeurs*, même si les valeurs inscrites sont adéquates, il y aurait lieu de déterminer de quelle façon celles-ci ont été déterminées et si elles conviennent toujours.

Section III : Règles de déontologie

Au point 7 *Discrétion et confidentialité* :

- Au point 7.3, dénominaliser l'ensemble des outils (extranet, système de courriel électronique, etc.) en utilisant par exemple l'expression « plateformes numériques ».
- Les méthodes de fonctionnement seraient à revoir, notamment par le fait que les réunions se tiennent maintenant en mode hybride (visioconférence et présentiel).
- Le point 7.4 est très important et l'esprit de ce dernier doit demeurer. Cependant, le texte pourrait être bonifié et la notion qui pourrait être utilisée est la conscientisation, notamment lorsqu'un membre doit faire une reddition de compte dans sa structure.
- Au-delà de la rédaction concernant la confidentialité, il serait approprié d'avoir des précisions sur ce que signifie l'engagement d'un membre à la confidentialité et jusqu'où ce dernier peut aller dans l'information qu'il peut transmettre ou non.
- Il faudrait trouver une façon pour qu'un membre d'un comité de retraite qui doit tenir compte de son devoir de confidentialité puisse utiliser une information dans un dossier qui ne concerne pas le comité. La meilleure protection pour le membre serait de consulter le Secrétariat, la présidence et même les porte-paroles du comité de retraite concerné.

Annexes B « Déclaration des intérêts », C « Attestation d'un membre du Comité de retraite » et D « Attestation d'un membre d'un sous-comité »

- En ce qui concerne la signature des annexes B, C et D, il pourrait être mentionné dans le code d'éthique et de déontologie que celle-ci doit être renouvelée sur une base annuelle. Il pourrait également être prévu que la personne a la responsabilité de signer de nouveau les annexes, advenant un changement dans sa situation qui pourrait par exemple entrainer un conflit d'intérêts.
- Le texte de la déclaration des intérêts (annexe B) est un peu minimaliste par rapport à ce qui se fait ailleurs. Il faudrait davantage définir ce qu'est de détenir des intérêts pécuniaires dans une société, par exemple.

- La déclaration des intérêts est à la première personne du singulier (Je). Cependant, la déclaration d'un membre concerne également les personnes qui lui sont liées. La définition de l'expression « personne liée » pourrait d'ailleurs être incluse dans le nouveau code d'éthique et de déontologie.
- En ce qui concerne le contenu de la déclaration des intérêts, il y aurait peut-être lieu de s'inspirer des questions du formulaire « Déclaration de l'historique judiciaire et disciplinaire » du Secrétariat aux emplois supérieurs.

Les commentaires des membres pourraient être présentés par Retraite Québec sous forme de tableau. **(Suivi)**

Par ailleurs, les membres sont invités à faire part de leurs attentes relativement au texte du code d'éthique et de déontologie et sur la façon dont ils souhaiteraient que l'information leur soit présentée aux prochaines réunions.

À la suite d'échanges, les membres conviennent de laisser au Secrétariat le soin de débuter les démarches en fournissant à la DGAJ la liste des préoccupations du Sous-comité. Retraite Québec pourra proposer un format approprié pour le nouveau code d'éthique et de déontologie.

7. Varia

Information aux membres - Colloque sur l'éthique

M^{me} France Breton présente ce point d'information.

Le troisième colloque annuel sur l'éthique organisé par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) s'est tenu en juin dernier. En plus des témoignages de certains ministères, d'autres présentateurs étaient présents, dont M^{me} Joé T. Martineau, professeure d'éthique organisationnelle au HEC Montréal, M. Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme au Québec et M^{me} Diane Girard, consultante en éthique du domaine privé. Cette dernière pourrait notamment appuyer le Sous-comité conjoint dans ses réflexions sur la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des comités de retraite.

Les références seront transmises au Secrétariat et il pourrait être intéressant pour l'ensemble des membres des comités d'être davantage informés sur l'éthique et la gouvernance de même que les membres des comités de placement.

À la suite d'échanges, les membres conviennent que :

- Le Sous-comité a besoin de professionnels ou de personnes-ressources afin d'alimenter ses réflexions sur l'éthique.
- Une ou des formations pourraient être offertes en amont des travaux sur la révision du code d'éthique et de déontologie et pourraient aussi être diffusées à l'ensemble des membres des comités de retraite, des membres des comités de placement et de réexamen. De telles formations pourraient être offertes aux membres sur une base régulière.
- M^{e} Tanaquil Burke pourrait être invitée à participer aux formations avant que Retraite Québec n'amorce ses travaux de soutien au Sous-comité conjoint menant à la révision du code d'éthique et de déontologie des comités de retraite.
- Une capsule sur l'éthique et la déontologie pourrait aussi être ajoutée aux documents de références disponibles ou à une « boîte à outils » qui serait rendu disponible sur le portail de la gouvernance. Cette capsule serait utile pour les nouveaux membres et même ceux déjà en poste. **(Suivi)**

- Avant que le Sous-comité conjoint ne débute son mandat pour se doter d'un cadre de gestion intégré des risques, il pourrait être intéressant d'utiliser la même formule qui consiste à recevoir une ou des formations sur le sujet. En plus de formations, les membres du Sous-comité conjoint pourraient s'adjoindre une personne-ressource en provenance du Collège des administrateurs de sociétés et d'autres entreprises, dont des firmes comptables qui offrent ces types de services. **(Suivi)**
- Les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont autorisé Retraite Québec à échanger des informations avec des administrateurs de régimes de retraite, dont *Teacher's* qui a sans doute un cadre de gestion intégrée des risques. Cet administrateur de régimes de retraite serait peut-être disposé à échanger des informations notamment sur la façon dont son cadre de gestion des risques a été établi. Cette piste mériterait également d'être explorée.

Travaux sur le format des mémoires des délibérations

Le Secrétaire souligne que la démarche relativement aux travaux de révision des mémoires des délibérations consisterait à consulter les présidents et les porte-paroles des comités de retraite, à partir d'un document de réflexions qui leur serait présenté. Puisque le sujet n'a pas été inscrit comme un dossier à prioriser par le Sous-comité conjoint, les membres sont invités à partager leurs commentaires sur la façon dont ils souhaitent que ce dossier soit abordé.

À la suite de discussions, il en ressort que même si ce dossier ne fait pas partie des principales priorités établies, il est important que ce dernier demeure dans la liste. De plus, il est proposé que le Secrétariat consulte d'abord les présidents et les porte-paroles des comités qui eux pourraient ensuite faire un suivi auprès des membres qu'ils représentent.

Par ailleurs, le Secrétariat pourrait fournir des lignes directrices sur ce qui ferait partie des mémoires des délibérations par exemple, ne pas répéter les informations qui se trouvent déjà dans un document de présentation ou dans un document qui sera adopté formellement à une prochaine réunion, etc. Il existe peut-être également des lignes directrices prescrites par la loi qui doivent être respectées dans la rédaction d'un mémoire des délibérations. Cela serait à vérifier.

Il est convenu que la démarche sera d'abord faite par le Secrétariat auprès des présidents et des porte-paroles. Ceux-ci verront par la suite s'il y a lieu ou non de soumettre des lignes directrices aux membres des comités.

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite

M. Martin Belhumeur fera rapport des échanges du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP. M. Benoit Dufresne fera rapport aux membres du Comité de retraite du RRPE.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 16 novembre 2022. Préalablement à cette réunion, des démarches et un suivi relativement à la formation sur l'éthique et la déontologie sont demandés au Secrétariat ainsi que sur la disponibilité de M^{e} Tanaquil Burke.

De plus, le projet de calendrier 2023 des réunions du Sous-comité sera déposé et le sujet sera inscrit à l'ordre du jour. **(Suivi)**

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du mercredi 16 novembre 2022
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: Présences : M[mes] France Breton Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M[mes] Anne-Marie Cliche Kathia Roy	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Dépôt du compte rendu du 16 septembre 2022

Le projet de compte rendu de la réunion du 16 septembre 2022 est approuvé avec une correction à apporter à la page 3.

Le secrétaire mentionne également le dépôt du compte rendu approuvé du 8 juin 2022.

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire fait état des principaux dossiers inscrits en suivi. Outre les points à l'ordre du jour, il souligne que :

- Relativement à la révision du Code d'éthique et de déontologie (point 2), la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) sera en mesure d'accompagner le Sous-comité dans ses travaux. La DGAJ sera également invitée à participer

à la session de formation en préparation. Par ailleurs, un projet de tableau qui fait état des premiers commentaires formulés par les membres est joint aux documents de la réunion.

- Les ententes de services avec Retraite Québec (point 4) seront soumises pour approbation à la rencontre du Conseil d'administration de Retraite Québec le 25 novembre prochain. Une première présentation de ces ententes a aussi été faite au Comité des services à la clientèle du Conseil d'administration.
- En ce qui concerne le point 9, *Accueil et intégration des nouveaux membres des comités de retraite et des sous-comités*, une formation pour les membres des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP) est prévue le 18 janvier 2023. De plus, une présentation *PowerPoint* pour les nouveaux membres est envisagée par le Secrétariat. Cette présentation porterait, entre autres, sur les rôles et fonctions des comités de retraite et leurs principaux sous-comités (placement et réexamen) ainsi que sur la gouvernance des comités de retraite des RRSP, de Retraite Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Par ailleurs, à la suite d'une suggestion d'un membre, lors de la session d'accueil, les nouveaux membres seront invités à consulter, sur le portail de la gouvernance, l'opinion juridique sur les rôles et les responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP et le résumé de celle-ci.
- Les lettres d'appréciation à Retraite Québec concernant les résultats annuels (point 12) ont été transmises au président-directeur général de Retraite Québec. Ce dernier a donné suite aux lettres en répondant aux présidences des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Par ailleurs, comme souhaité par des membres du Sous-comité, une copie conforme des lettres a été transmise au président du Conseil d'administration de Retraite Québec.

  De plus, concernant certaines préoccupations soulevées par les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, dont celle d'améliorer les moyens de communication et le portail de la gouvernance, un suivi auprès de la VPTI de Retraite Québec a été fait. [redacted]
- En ce qui concerne le projet Retraite Québec 2030, les membres des comités de retraite mentionnent qu'ils apprécient être consultés par Retraite Québec lors d'un atelier de consultations en lien avec ce projet. Pour chacun des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, la date de ces ateliers reste à être déterminer.
- Concernant le point 13, *Rédaction des mémoires des délibérations*, un retour à ce sujet sera éventuellement fait aux membres par le secrétariat.

4. Révision du code d'éthique et de déontologie – Formation des membres

Le secrétaire introduit le point. Afin d'aider les membres dans leurs réflexions, les documents *Optimiser l'efficacité des initiatives en éthique organisationnelle – Stratégie et facteurs clés*, *Gérer la dimension éthique en organisation : Institutionnalisation des programmes d'éthique organisationnelle* et *Descriptif de la formation proposée par le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) à la suite de la prise des besoins* ont été transmis préalablement à la rencontre. Le *Tableau comparatif des versions du Code d'éthique et de déontologie du Comité de retraite du RREGOP*, dont le format convient aux membres, a également été transmis.

M. Pascal Beaudin décrit ensuite la formation proposée par le Collège des administrateurs de sociétés dont le titre serait « Leadership éthique en contexte de gouvernance ». Cette formation comprendrait les éléments suivants : objectifs de la formation, éléments de contenu, modalités et formateurs.

À la suite d'échanges et d'une discussion entre les membres ceux-ci font les commentaires suivants :

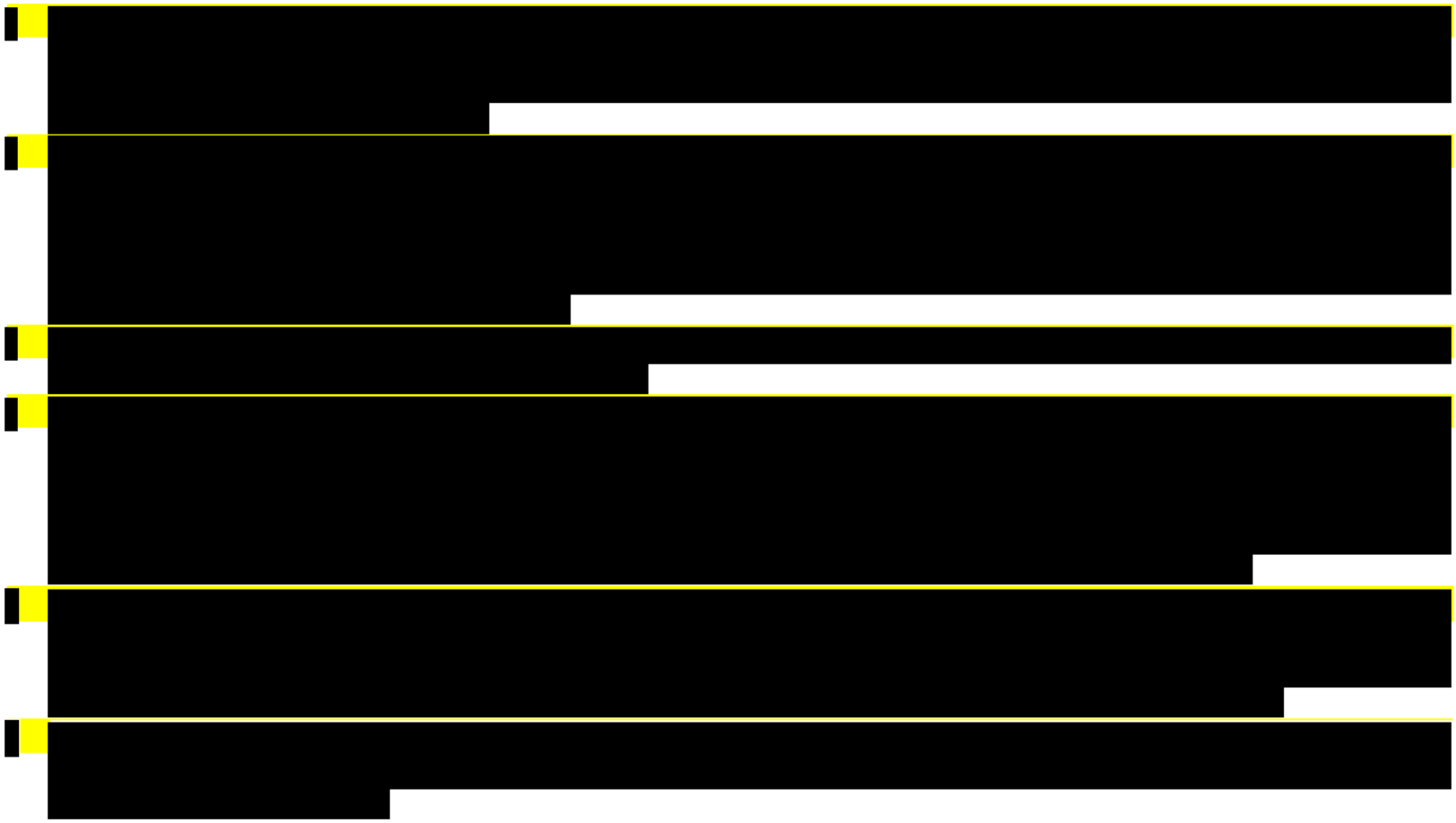
- Relativement à l'objectif de la formation « Mettre en évidence et prendre conscience des notions et des assises de l'éthique au sein des organisations publiques », il faut garder à l'esprit qu'un comité de retraite n'est pas une organisation publique, mais qu'il est toutefois encadré implicitement. Le formateur doit donc être informé des aspects qui sont propres aux comités de retraite.
- Dans l'élément de contenu « La mise en place d'une culture éthique », il faut s'attendre à ce qu'il soit question du code d'éthique et de moyens concrets pour mettre en place une culture éthique.
- Il est intéressant que les volets « valeurs » et « culture » soient intégrés dans le contenu de la formation.
- Il serait bien que le formateur puisse être au fait des rôles et des responsabilités des membres des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public.
- Au lieu que la formation soit uniquement théorique, le formateur pourrait conseiller les membres sur la première étape concrète à faire lorsqu'il est question de déterminer des valeurs. Si le temps le permet, le formateur pourrait aussi partager une expérience concrète à ce sujet ou des exemples.
- Les objectifs de la formation et les éléments de contenu sont intéressants. Pour le temps dont dispose les membres, la formation offerte en éthique est réaliste par rapport à celle présentée dans les documents *Optimiser l'efficacité des initiatives en éthique organisationnelle – Stratégie et facteurs clés* et *Gérer la dimension éthique en organisation : Institutionnalisation des programmes d'éthique organisationnelle* qui correspond davantage à une formule de type colloque.
- Le formateur devra être informé de la dynamique d'un comité de retraite (la partie syndicale ou associative versus la partie gouvernementale) et des nominations qui se font selon la provenance du membre, et pas nécessairement sur un profil de compétences comme cela est le cas pour un conseil d'administration.
- Afin d'aider le Sous-comité dans ses travaux de révision du *Code d'éthique et de déontologie*, le formateur pourrait expliquer la différence entre un devoir et une valeur.
- À la suite de la formation qui pourrait se tenir en avant-midi, une période de discussions entre les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE pourrait être planifiée en après-midi. Celle-ci pourrait être animée par une personne du Collège des administrateurs de sociétés.
- Puisque la Direction générale des affaires juridiques accompagnera le Sous-comité dans ses travaux de révision du code d'éthique, les membres souhaitent l'inviter à participer à la formation. Par ailleurs, les présidences ainsi qu'un ou deux membres des comités de retraite du RREM, du RRMSQ et du RRAPSC pourraient également être invités.
- La participation à la formation pourrait se faire en présentiel ou à distance. En ce qui concerne la plénière, le mode de participation demandé serait uniquement en présentiel.

Par ailleurs, il est convenu de transmettre au formateur le *Code d'éthique et de déontologie du Comité de retraite du RREGOP* et celui du Comité de retraite du RRPE ainsi que le document *Optimiser l'efficacité des initiatives en éthique organisationnelle – Stratégie et facteurs clés*.

5. Remboursement des frais de formation du Comité de retraite du RRPE

M[me] Geneviève Pelletier se retire pour ce point.

Le secrétaire introduit le point. La *Politique de remboursement des frais de formation*, qui a préalablement été transmise aux membres, émane d'une demande du Comité de retraite du RRPE. Les membres du Sous-comité sont invités à faire part de leurs commentaires sur le projet de politique :





[redacted]

À la lumière des commentaires reçus des membres, un projet de politique bonifié sera éventuellement déposé par le secrétariat. Par ailleurs, une vérification sera faite à savoir s'il existe une politique sur les frais de déplacement. Si ce n'est pas le cas, cela pourra également faire l'objet de travaux du Sous-comité.

6. Résultat du vote des membres – Terminologie à utiliser

Le point est reporté à une prochaine réunion du Sous-comité.

7. Projet de calendrier 2023 des réunions du Sous-comité

Le secrétaire invite les membres à échanger sur le projet de calendrier 2023 des réunions du Sous-comité qui leur est proposé. Ce calendrier tient compte de l'ensemble des réunions des comités de retraite et des comités de placement.

À la suite d'échanges, il est convenu d'apporter les modifications suivantes :

- La réunion du mardi 14 février sera remplacée par la journée de formation en éthique dont la date reste à déterminer.
- La réunion du mardi 20 juin est déplacée au jeudi 22 juin 2023.

En ce qui concerne la formation en éthique, un sondage Doodle sera effectué afin de déterminer une date dans la semaine du 20 février 2023.

8. Varia

Rapport aux prochaines réunions des comités de Retraite Québec

M^{me} France Breton fera rapport des échanges du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP et M^{me} Martine Doré fera rapport aux membres du Comité de retraite du RRPE.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion officielle du Sous-comité est le 13 mars en après-midi.

Adopté
13 février 2023

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la sixième réunion tenue en visioconférence
Vendredi 9 décembre 2022, de 10 h 30 à 12 h 30

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Jade Girard Sandy Labbé Geneviève Pelletier Johanne Goulet, présidente MM. Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay, président	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Personnel de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public :** MM. André Simard, directeur général Alain Jacob, actuaire Simon Lantier, actuaire Kéven Deschênes, actuaire M[me] Isabelle Rioux, actuaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire accueille les participants à cette sixième réunion du Sous-comité.

Il signale la présence de deux nouvelles représentantes du gouvernement nommées par le Comité de retraite du RREGOP en remplacement de M. Guillaume Barrette et de M[me] Sophie Girard: M[mes] Sandy Labbé, membre du Comité, et Jade Girard, membre observatrice.

À ce sujet, certains membres souhaiteraient à l'avenir être informés au préalable par le Secrétariat de ces nominations au sein des sous-comités conjoints effectuées par les comités de retraite.

Le projet d'ordre du jour est adopté par les membres.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 31 janvier 2022

Le projet de compte rendu de la cinquième réunion est présenté pour approbation.

Les membres l'approuvent en apportant des modifications mineures. Le document final sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Registre de suivi des dossiers du Sous-comité

Le secrétaire présente le registre de suivi des dossiers traités par le Sous-comité. Outre les dossiers mis à l'ordre du jour, les éléments suivants sont portés à l'attention des membres :

- Trois dossiers seraient à retirer étant donné les recommandations adoptées par les comités de retraite : Comparaison des bases de l'Institut canadien des actuaires 2004 vs 2020, Hypothèse sexuée vs non sexuée et Comparaison des hypothèses utilisées pour les valeurs actuarielles avec celles retenues dans l'évaluation actuarielle.

  Les membres du Sous-comité sont d'accord à l'effet de les retirer.

- L'échéance du dossier « Objectif d'une entente de transfert dans le contexte actuel » est 2023.

- Intégrations de corps de police municipaux à la Sûreté du Québec : Huit régimes sont visés. Un dossier serait en discussion selon Retraite Québec.

Par ailleurs, l'ajout d'un dossier en suivi est demandé par les membres : Mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées au RRMSQ et au RRAPSC pour le calcul de la valeur des prestations lors des transferts entre les régimes. Ce suivi sera ajouté au registre de suivi des dossiers du Sous-comité.

4. État de situation concernant les démarches entreprises par Retraite Québec auprès de certains partenaires des ententes de transfert

Déclaration d'intérêts des membres

Avant que le secrétaire invite Retraite Québec à débuter son intervention, M. Sébastien Routhier mentionne que, par souci de transparence, il se retirera des discussions du Sous-comité concernant les ententes de transfert de Retraite Québec s'il est question d'enjeux spécifiques concernant la Confédération des syndicats nationaux, notamment les ententes conclues avec Fondaction, le Réseau de transport de la Capitale ou tout autre dossier touchant ce syndicat.

Dans la même veine, M. Bernard Tanguay fait part qu'il se retirera des discussions si le Sous-comité souhaite traiter plus spécifiquement d'enjeux concernant l'entente de transfert avec SSQ Groupe financier.

Les membres, ainsi que les représentants de Retraite Québec, confirment être à l'aise avec cette façon de fonctionner.

Présentation de l'état de situation par la Direction générale des régimes de retraite du secteur public

Le secrétaire convie M. André Simard et son équipe à présenter l'état de situation concernant les démarches entreprises par Retraite Québec auprès de certains partenaires des ententes de transfert. M^{me} Isabelle Rioux en fera la présentation.

Le document *Suivi de la communication de juin 2022 sur les exigences des comités de retraite pour les ententes de transfert*, accompagné des *Annexes 1 à 3* sont commentés; ces documents ont été déposés aux membres préalablement à la réunion.

Mise en contexte

Depuis quelques années, Retraite Québec constate que les pratiques de certains de ses partenaires ont été modifiées et ne semblent plus respecter, à certains égards, le texte des ententes de transfert. Pour cette raison, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont précisé, au début de l'année 2022, les exigences à respecter pour conclure une nouvelle entente de transfert ou pour maintenir une entente de transfert existante concernant ces régimes. Ces exigences sont les suivantes :

1. Valeur de transfert sur base de continuité : la valeur du montant de transfert calculé par le partenaire doit correspondre à la valeur de capitalisation;
2. Acquittement de la totalité des droits du participant : l'acquittement des prestations sur base de continuité doit se faire en totalité, sans ajustement selon le degré de solvabilité;
3. Symétrie des calculs : les méthodes de calculs d'un partenaire doivent être symétriques pour les transferts entrants et les transferts sortants.

C'est ainsi qu'en juin 2022, Retraite Québec a communiqué avec tous les partenaires des ententes de transfert soumis à la Loi des régimes complémentaires de retraite (RCR) pour les informer de ces exigences et pour vérifier avec eux si les pratiques actuelles de leur organisme respectent ces exigences (voir la lettre à l'annexe 1). Les partenaires ont également été avisés que, dans l'éventualité où il ne serait pas possible de respecter ces exigences, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE seront informés de la situation, ce qui pourrait les amener, le cas échéant, à donner instruction à Retraite Québec de mettre fin à l'entente.

Les 52 partenaires des ententes de transfert visés par cette communication proviennent des secteurs suivants : privé, parapublic, universitaire, municipal, syndical et associations professionnelles. La liste de ces partenaires et le nombre de demandes de transfert traitées pour chacun au cours des neuf dernières années sont présentés à l'annexe 2. À noter que les organismes ayant un régime à cotisations déterminées ou un régime à juridiction fédérale ou provinciale hors Québec n'ont pas été informés des exigences étant donné qu'ils ne sont pas concernés par ces enjeux.

Aujourd'hui, l'objectif est de présenter au Sous-Comité un portrait global des réponses obtenues et de présenter certains constats permettant d'identifier le suivi proposé pour les partenaires dont les pratiques ne respectent pas les exigences.

Réponses obtenues des partenaires de Retraite Québec

[redacted]

[redacted]

Partenaires qui respectent chacune des trois exigences (29 sur 52)

Retraite Québec fait état des 29 partenaires qui respectent les exigences des ententes :

[redacted]

Partenaires qui ne respectent pas au moins une des trois exigences (8 sur 52)

Retraite Québec rapporte que huit partenaires ne respectent pas l'entente de transfert conclue entre les parties. [redacted]

- Ces deux organismes appuient leur décision sur des ententes intervenues entre l'employeur et les syndicats.

[redacted]

Ville de Montréal :

[redacted]

Ville de Québec :

[redacted]

[redacted]

Ville de Sept-Îles :

[redacted]

Partenaires qui ont demandé un délai additionnel pour compléter leur analyse et fournir une réponse (6 sur 52)

À la suite de la communication de juin dernier, six partenaires ont demandé plus de temps pour répondre à Retraite Québec :

[redacted]

Après discussion, les membres sont d'accord avec le délai accordé aux partenaires de Retraite Québec.

Partenaires qui n'ont pas répondu à la communication de Retraite Québec (3 sur 52)

Trois partenaires n'ont pas donné de suite sur leurs intentions à la suite de la démarche de Retraite Québec concernant leurs ententes de transfert : [redacted]

Partenaires qui ont terminé l'entente de transfert (6 sur 52)

Les six partenaires suivants ont mis fin à l'entente de transfert à la suite de la communication :

Du monde municipal : [redacted]

Du secteur parapublic : [redacted].

Constats et questionnements

Retraite Québec partage ses constats avec les membres du Sous-comité. Un total de 29 partenaires ont avisé Retraite Québec qu'ils respectaient chacune des trois exigences.

Par souci d'équité envers ces partenaires, il est difficile pour Retraite Québec de maintenir une entente avec un autre partenaire qui ne les respecte pas. [redacted]

Certains partenaires invoquent que les ententes ne doivent pas générer de coûts additionnels pour leur régime par rapport à la valeur payable au participant qui demande le transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI). Ils s'appuient également sur la notion de partage des coûts entre les participants et l'employeur introduite dans le cadre de la restructuration des régimes pour justifier leur approche. De plus, ils invoquent l'équité dans le traitement des participants qui quittent leur régime.

À cet égard, Retraite Québec rappelle que le RREGOP et le RRPE sont des régimes à coûts partagés depuis très longtemps. Aussi, pendant plusieurs années, les ententes de transfert ont généré un déboursé plus important que la valeur de cessation pour un participant qui quitte le régime. La valeur de cessation a été plus élevée dans les dernières années étant donné la baisse des taux obligataires. On parle ici de coûts additionnels par rapport à la valeur minimale, mais il n'y a aucun coût additionnel par rapport à la valeur de continuité financée par les cotisations des participants.

Retraite Québec constate également que le texte des ententes de transfert n'a pas été modifié, mais que certains partenaires ont modifié leurs interprétations des ententes au fil des années. Ces interprétations ont évolué, entre autres, en fonction des modifications apportées à la Loi sur les RCR et en fonction des ententes avec les associations d'employés. Aussi, le traitement des demandes a été suspendu pendant une certaine période ou est suspendu depuis plusieurs années. Retraite Québec fait le constat que certains partenaires ne l'ont pas avisé de l'évolution de leurs pratiques ou de la suspension du traitement et même des modifications apportées au règlement de leur régime. Certains membres du Sous-comité sont d'avis que ces pratiques sont peu justifiables.

Retraite Québec constate que l'utilisation des ententes de transfert est déjà plus avantageuse pour ses partenaires, car il y a plus de participants qui transfèrent du RREGOP et du RRPE vers leurs régimes que l'inverse.

Aussi, les changements d'interprétation n'ont pour effet que d'accentuer la mobilité vers les régimes des partenaires, ce qui n'est pas acceptable pour le RREGOP et le RRPE. Les partenaires qui ne respectent pas les exigences sont ceux qui bénéficient le plus de cet avantage d'accueillir plus de participants du RREGOP et du RRPE que l'inverse (RRUQ, Université Laval, Ville de Québec et Montréal).

Enfin, certains de ces partenaires ont modifié le règlement de leur régime pour appliquer systématiquement le ratio de solvabilité aux sommes transférées en vertu des ententes de transfert. Retraite Québec s'interroge à savoir quel est l'avantage pour un participant de sortir ses droits de ces régimes. Aussi, elle se demande quel message est envoyé à l'ensemble des partenaires si on maintient ces ententes, sans modifications. [redacted]

Par ailleurs, Retraite Québec mentionne qu'elle va d'abord revoir les exigences avant de signer de nouvelles ententes avec les partenaires universitaires. Le délai pour revoir ces exigences pourrait être d'environ un an.

Suivi requis avec certains partenaires

À la suite des constats précédents, Retraite Québec propose des suivis pour certaines ententes en cours:

- RRUQ, Université Laval et École Polytechnique : Le retrait de l'entente interuniversitaire semble inévitable. En cas de décision de la part des comités de retraite à l'effet de se retirer de cette entente, Retraite Québec pourrait conclure de nouvelles ententes de transfert avec chaque institution universitaire qui démontre qu'elle est en mesure de respecter les exigences des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

  [redacted].

- Villes de Québec, Montréal et Sept-Îles : Le Sous-comité partage la conclusion à l'effet qu'un retrait de l'entente est

inévitable dans ces trois cas.

- CSN : Le Sous-comité est d'accord pour attendre la proposition du partenaire d'ici le 31 décembre 2022.
- ABRPPVM : Le Sous-comité est d'accord pour attendre le retour de ce partenaire auprès de Retraite Québec.
- Réseau de transport de la Capitale : Le retrait de cette entente est inévitable étant donné l'absence de réponse du partenaire. Ce dernier a notamment suspendu le traitement des demandes. [redacted]
- Énergir : Retraite Québec recommande d'attendre le retour de ce partenaire avant de décider. De 9 à 12 mois sont nécessaires pour ses travaux. Le Sous-comité est d'accord avec cette recommandation.

Retraite Québec rappelle qu'en cas de terminaison d'une entente, il existe des modalités de traitement des dossiers des participants aux régimes impliqués. De façon générale, une entente prend fin par le consentement écrit des deux parties ou plus de 60 jours après la date de réception par l'une des parties d'un avis écrit à cet effet transmis par l'autre partie. Toutes les demandes de transfert reçues avant la date de fin de l'entente sont traitées comme si celle-ci continuait d'être en vigueur. Le participant recevra alors une proposition et il aura le choix de l'accepter ou non.

Les membres se disent très satisfaits des travaux menés par la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec dans ce dossier.

Lors de la prochaine réunion, un nouvel état de situation concernant le suivi des communications aux partenaires sera déposé par Retraite Québec. Comme mentionné précédemment, plusieurs réponses sont notamment attendues d'ici le 31 décembre 2022.

Demandes de soutien juridique

À la suite de l'état de situation présenté, certains membres du Sous-comité conviennent d'entamer des démarches afin que Retraite Québec cesse de participer à cinq ententes de transfert conclues avec les partenaires suivants: universités québécoises concernées par l'entente interuniversitaire, Ville de Montréal, Ville de Québec, Réseau de transport de la Capitale et Ville de Sept-Îles. Ces cinq ententes contiennent notamment des clauses de terminaison qui devront être appliquées, le cas échéant, par Retraite Québec.

[redacted]

Retraite Québec rappelle qu'il est possible que d'autres demandes similaires surviennent au cours de 2023 étant donné les travaux qui se poursuivent avec certains partenaires.

[redacted]. Le Secrétariat effectuera la demande à la Direction générale des affaires juridiques

dans les meilleurs délais.

La préparation d'un modèle de projet de résolution est notamment attendu par le Sous-comité afin de pouvoir présenter ces dossiers pour approbation aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE au cours du premier trimestre de l'année 2023.

Le Sous-comité convient de discuter des modalités de terminaison des ententes, dont le projet de résolution, à sa prochaine réunion prévue le 13 février 2023.

5. Varia

Date de la prochaine réunion

Les membres conviennent de se réunir à nouveau le 13 février 2023, à compter de 13h30. Il sera notamment question des projets de résolution aux comités et des suivis à effectuer auprès de certains partenaires des ententes de transfert, notamment les communications à envisager.

Rapports aux comités de retraite

M[me] Nadyne Daigle fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE; M. Sébastien Lavergne fera rapport au Comité de retraite du RREGOP.

ADOPTÉ LE 3 AVRIL 2023

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la septième réunion tenue en visioconférence
Lundi 13 février 2023, de 13 h 30 à 15 h 30

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Jade Girard Sandy Labbé Geneviève Pelletier Johanne Goulet, présidente MM. Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay, président	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Invités de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public :** MM. André Simard, directeur général Alain Jacob, actuaire Simon Lantier, actuaire Kéven Deschênes, actuaire M[me] Isabelle Rioux, actuaire **Invités de la Direction générale des affaires juridiques (point 5) :** M[e] Kathleen Laroche, directrice générale M[e] Virginie Guilbert-Couture, avocate

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire accueille les participants à cette septième réunion du Sous-comité.

Le projet d'ordre du jour est adopté par les membres.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2022

Le projet de compte rendu de la sixième réunion est présenté pour approbation.

Les membres l'approuvent en apportant notamment des modifications aux pages 3, 5 et 8.

Un membre rappelle qu'il a été mentionné que la partie gouvernementale poursuit sa réflexion sur la terminaison des ententes. Ces membres ont pris connaissance des constats faits par Retraite Québec et entendu les recommandations des représentants des employés, mais ils n'ont pas formulé de position. Il est demandé de nuancer les pages 7 à 9 du compte

rendu en conséquence.

Le document final sera déposé à la prochaine réunion. Le compte rendu corrigé de la réunion du 31 janvier 2022 sera également retransmis aux membres.

3. Registre de suivi des dossiers

Avant de débuter ce point, M. Sébastien Routhier rappelle que, par souci de transparence, il se retirera des discussions du Sous-comité concernant les ententes de transfert de Retraite Québec s'il est question d'enjeux spécifiques concernant la Confédération des syndicats nationaux.

Le secrétaire présente ensuite le registre de suivi des dossiers. Outre les dossiers mis à l'ordre du jour, le secrétaire mentionne l'ajout du dossier suivant : « Mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées au RRMSQ et au RRAPSC pour le calcul de la valeur des prestations lors des transferts entre les régimes ».

À ce sujet, les démarches se pousuivent entre les parties. Le dossier demeure en suivi.

4. Mise à jour de l'état de situation concernant les démarches entreprises par Retraite Québec auprès de certains partenaires des ententes de transfert

Le secrétaire invite M. André Simard et son équipe à présenter ce sujet. Le document « Mise à jour du suivi de la communication de juin 2022 sur les exigences des comités de retraite pour les ententes de transfert » a été remis préalablement à la rencontre.

M^{me} Isabelle Rioux présente l'état de situation des réponses obtenues des partenaires des ententes de transfert à la suite de la communication de juin 2022. Il s'agit d'une mise à jour des éléments présentés dans le document déposé au Sous-comité en décembre 2022.

Réponses obtenues des partenaires de Retraite Québec

À titre de rappel, 52 partenaires ont reçu la communication de Retraite Québec transmise en juin 2022 relativement aux exigences des ententes de transfert. Certains partenaires comptent plus d'une entente pour le RREGOP et le RRPE.

Partenaires qui respectent chacune des trois exigences (29 sur 52)

Retraite Québec fait état des 29 partenaires qui respectent les exigences des ententes :

Réseau universitaire : Concordia, HEC Montréal, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Bishop's, Bureau de coopération interuniversitaire.

Monde municipal : Villes de Joliette, Mont-Joli, Rimouski, Rivière-du-Loup, Sorel-Tracy et Terrebonne; Société de transport de Sherbrooke, Ville de Sherbrooke (policiers). La Société de transport de Montréal ne figure plus dans cette liste.

Secteur parapublic : Hydro-Québec, Ivanhoé Cambridge (x 2), Société des Casinos, SOQUEM, Société générale de

financement du Québec (nouvel ajout).

Secteur privé : Industrielle Alliance, La Capitale, SSQ.

Syndicats et associations professionnelles : Barreau du Québec, Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (3 ententes), Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Partenaires qui ne respectent pas au moins une des trois exigences (11 sur 52)

Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), Université Laval et Université McGill : Le 2 décembre 2022, l'Université McGill informe Retraite Québec que les transferts se font sur base de solvabilité à 100 %. Les pratiques ne respectent pas l'ensemble des exigences. Le retrait de l'entente interuniversitaire est envisagé par Retraite Québec.

[redacted]

Villes de Montréal, de Québec et de Sept-Îles : La terminaison des ententes pour ces villes est envisagée par Retraite Québec.

[redacted]

[redacted]

Ville de Laval : Le 20 décembre 2022, la Ville de Laval informe Retraite Québec qu'elle n'est pas en mesure de se conformer aux exigences. Elle propose de terminer l'entente de transfert en date du 30 septembre 2023 pour permettre aux participants ayant changé d'emploi récemment de s'en prévaloir avant sa terminaison.

Ville de Rouyn-Noranda : Le 21 décembre 2022, la Ville de Rouyn-Noranda informe Retraite Québec que le règlement du régime ne permet pas de respecter l'ensemble des exigences. Des discussions auront lieu chez le partenaire d'ici le 31 mars 2023 afin de déterminer s'il est envisageable de s'y conformer. Un suivi sera effectué à la fin mars, mais la terminaison de l'entente pourrait être envisagée.

Partenaires qui ont demandé un délai supplémentaire (3 sur 52)

École Polytechnique : Le retrait de l'entente interuniversitaire est envisagé par Retraite Québec.

Réseau de transport de la Capitale : La terminaison de l'entente avec cet organisme est envisagée par Retraite Québec.

Municipalité de la Baie-James : En octobre 2022, ce partenaire mentionnait vouloir discuter avec les employeurs pour voir s'il était possible et souhaitable de respecter les exigences. Aucun développement depuis. Il y a eu un seul transfert en 10 ans avec ce partenaire. La terminaison de cette entente pourrait être envisagée.

Partenaires qui n'ont pas répondu (1 sur 52) :

Ville de Coaticook : Des courriels de rappel ont été envoyés en novembre 2022 et en janvier 2023, sans réponse. Il y a eu deux transferts en 10 ans avec ce partenaire. La terminaison de cette entente pourrait être envisagée.

Partenaires qui ont terminé l'entente de transfert (8 sur 52)

Monde municipal : Communauté métropolitaine de Montréal, Ville de Boucherville, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Ville de Vaudreuil-Dorion et Ville de Montmagny.

Société de transport de Montréal (STM) : Le 31 janvier 2023, la STM a informé Retraite Québec de la décision de son comité de retraite de mettre fin aux ententes de transfert avec Retraite Québec pour le RREGOP et le RRPE en date du 14 avril 2023.

Secteur parapublic : Institut national d'optique, Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Suivi requis auprès de certains partenaires

La terminaison ou le retrait des ententes de transfert avec les partenaires suivants est envisagé par Retraite Québec :

- Universités québécoises concernées par l'entente interuniversitaire;
- Ville de Québec, Ville de Montréal et Ville de Sept-Îles;
- Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Les partenaires suivants souhaitent terminer l'entente de transfert avec Retraite Québec à une date précise : Ville de Laval (30 septembre 2023); Société de transport de Montréal (14 avril 2023).

Étant donné la situation, il pourrait être envisagé de terminer les ententes de transfert avec les partenaires suivants : Ville de Rouyn-Noranda, Municipalité de la Baie-James et Ville de Coaticook.

Conclusion des échanges entre les membres



5. Terminaison de certaines ententes de transfert concernant le RREGOP et le RRPE – Suivi de la demande adressée à la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec

Le secrétaire invite M[mes] Kathleen Laroche et Viriginie Guilbert-Couture à présenter ce suivi. Cette dernière fera la présentation. Un extrait de courriel daté du 2 février dernier a été transmis préalablement à la réunion.

Ententes concernées par la demande du Sous-comité

La Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec donne suite à la demande du Sous-comité formulée lors de la rencontre du 9 décembre 2023 concernant les modalités applicables à la terminaison des cinq ententes de transfert suivantes :

- L'entente de transfert entre Retraite Québec, et les administrateurs des régimes de retraite des établissements universitaires québécois de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), signée le 21 mai 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite des universités signataires et le régime de retraite de certains enseignants (RRCE), le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le régime de retraite des enseignants (RRE) ou le régime de retraite des fonctionnaires (RRF) (Entente avec les universités québécoises);
- L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal et la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, entrée en vigueur le 29 janvier 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec la Ville de Montréal);
- L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Québec, entrée en vigueur le 27 octobre 2016 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Québec et le RRCE, le RREGOP, le RRE, le RRF ou le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) (Entente avec la Ville de Québec);
- L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), organisme maintenant appelé Réseau de transport de la Capitale, entrée en vigueur le 17 février 1994 et visant les transferts effectués entre le régime de retraite des employés de la CTCUQ et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec le Réseau de transport de la Capitale);
- L'entente de transfert entre Retraite Québec et le Comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles, entrée en vigueur le 7 février 2002 et visant les transferts effectués entre le régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles et le RRCE, le RREGOP, le RRE, le RRF ou le RRPE (Entente avec la Ville de Sept-Îles).

Les principales dispositions législatives pertinentes à l'analyse juridique de M[e] Guilbert-Couture sont le Code civil du Québec (C.c.Q), la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Analyse

[redacted]

Conclusion

[redacted]

[redacted]

Conclusion des échanges entre les membres

[redacted]

6. Prochaines étapes

M. Pascal Beaudin résume les prochaines étapes à la lumière des échanges précédents :

- Une courte rencontre pourrait être organisée par le Secrétariat le 3 avril, soit avant les réunions des comités de retraite du RREGOP (26 avril) et RRPE (3 mai), pour discuter de l'orientation du Sous-comité concernant les projets de terminaison par Retraite Québec de certaines ententes de transfert concernant le RREGOP et le RRPE et des projets de résolution visant à recommander la fin de ces ententes conclues par Retraite Québec.
- D'ici là, les parties prenantes effectueront les validations nécessaires de leur côté afin de confirmer leur position.
- Retraite Québec est à l'aise avec cette démarche, qui lui permettrait de mettre fin à certaines ententes d'ici juin 2023.

7. Varia

Vigie des changements aux hypothèses des évaluations actuarielles

M. Alain Jacob prend la parole pour présenter ce sujet.

En juin 2021, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont adopté des recommandations du Sous-comité qui visaient notamment à :

- mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le RREGOP et la Loi sur le RRPE;
- s'assurer que Retraite Québec effectue une vigie des changements aux normes de pratique de l'ICA et qu'elle en informe les comités de retraite, le cas échéant, entre autres l'effet de ces changements sur le taux de cotisation s'il y a lieu;
- s'assurer que Retraite Québec vérifie systématiquement les hypothèses établies à partir des évaluations actuarielles triennales et qu'elle avise au besoin les comités de retraite du RREGOP et du RRPE lorsque des éléments à mettre à jour sont identifiés.

En octobre 2022, de nouvelles évaluations actuarielles du RREGOP et du RRPE ont été déposées à leurs comités de retraite respectifs et des modifications ont été apportées à différentes hypothèses.

[redacted]

Par ailleurs, d'autres hypothèses pourraient être modifiées pour les calculs relatifs aux transferts interrégimes concernant le RRAPSC et le RRMSQ vers le RREGOP ou le RRPE. À cet égard, des échanges doivent avoir lieu entre les représentants du

gouvernement et ceux du RRAPSC et du RRMSQ relativement à l'ensemble des hypothèses utilisées pour ces calculs. Ainsi, la présente vigie ne vise pas ces situations. [redacted]

Ce dossier sera présenté à titre d'informations aux réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE prévues en mars prochain.

Date de la prochaine réunion

Les membres conviennent de se réunir à nouveau le 3 avril 2023, à compter de 8h45. Il sera notamment question du projet de résolution à présenter aux comités et des positions qui seront prises par les parties au sujet des projets de terminaison des ententes conclues par Retraite Québec.

Rapports aux comités de retraite

M[me] Isabelle Garneau fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE; M. Sébastien Lavergne fera rapport au Comité de retraite du RREGOP.

Adopté

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du lundi 13 mars 2023
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres : Présences : M[mes] France Breton Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Kathia Roy (13 h 30 à 14 h 55) MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M[me] Anne-Marie Cliche	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire M[me] Mélanie Guillemette, conseillère aux comités de retraite **Direction générale des affaires juridiques** M[e] Sophie Vaillancourt

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié avec l'ajout d'un sujet au point 4 et d'un huis clos.

2. Dépôt du compte rendu du 16 novembre 2022

Le projet de compte rendu de la réunion du 16 novembre 2022 est approuvé avec les corrections apportées aux pages 1, 2, 4 et 5.

Le secrétaire mentionne également le dépôt du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2022.

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur les points en suivi :

- Point 2, *Code d'éthique et de déontologie* :
  - Dans « Commentaires », ajouter : « Énoncés de mission, de vision, de valeurs et identification des parties prenantes à définir ».
  - Pour une question de formalité, avant que le Sous-comité définisse les énoncés de mission, de vision, de valeurs et l'identification des parties prenantes, un suivi à cet effet pourrait être fait aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.
- Point 6, *Cadre de gestion des risques :*

Les membres mentionnent que :

- La formation sur la gestion des risques pourrait être planifiée davantage vers la fin 2023 ou au début de l'année 2024 plutôt qu'à l'automne 2023 comme proposé par le Secrétariat. De plus, la date d'une telle formation devra être planifiée selon l'avancement des travaux sur la révision du Code d'éthique et de déontologie.
- Les travaux sur le cadre de gestion des risques devraient démarrer peu de temps après la formation.
- Comme cela a été fait pour la formation sur l'éthique du 24 février dernier, la formation sur la gestion des risques ne doit pas être donnée dans le cadre d'une réunion du Sous-comité et celle-ci pourra être offerte à tous les membres des comités de retraite.

À la lumière des commentaires des membres, le Secrétariat vérifiera les ressources disponibles pour ce type de formation. En ce qui concerne la date, celle-ci sera inscrite au calendrier 2023 ou 2024 des comités de retraite. Par ailleurs, selon la portée des travaux, le Secrétariat travaillera sur une offre de services qui sera présentée aux membres du Sous-comité.

Par ailleurs, il est mentionné qu'avant que le Sous-comité commence ses travaux sur un cadre de gestion des risques, il y aurait lieu d'attendre la fin des travaux en cours à ce sujet aux comités de placement du RREGOP et du RRPE. De cette façon, il sera possible d'identifier d'autres risques qui ne concernent pas les placements.

Le secrétaire fait ensuite état de certains dossiers inscrits en suivi :

- Point 9, *Accueil et intégration des nouveaux membres des comités de retraite et des sous-comités* : des membres nommés dernièrement par le gouvernement sur les comités de retraite ont eu une présentation portant, entre autres, sur les rôles et les fonctions des membres des comités de retraite des RRSP ainsi que sur la gouvernance partagée entre Retraite Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec et les comités de retraite. De plus, une démonstration en temps réel pour permettre aux nouveaux membres de se familiariser avec la navigation dans le portail de la gouvernance a été effectuée. La présentation en format PowerPoint destinée aux nouveaux membres se trouve dans la rubrique « Formations et présentations » de la page d'accueil du portail.
- En ce qui concerne la politique de remboursement des frais de formation (point 14), des travaux sont toujours en cours au Secrétariat. Un nouveau projet de politique, qui inclura un préambule, pourra être présenté à une prochaine rencontre du Sous-comité.

4. Révision du code d'éthique et de déontologie

Me Sophie Vaillancourt, de la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec, est présente pour ce point. Celle-ci est invitée à se présenter. Elle informe les membres du Sous-comité qu'elle les accompagnera tout au long des travaux portant sur la révision du Code d'éthique et de déontologie.

4.1 Retour sur la formation du 24 février 2023

À l'issue de la formation du 24 février dernier, M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire, présente les principaux résultats des sondages effectués auprès des participants. Pour la formation « Leadership éthique en contexte de gouvernance », qui s'est tenue en avant-midi, 95 % des participants sont soit « très satisfaits » ou « satisfaits ». Dans l'ensemble, cette formation semble avoir bien répondu aux attentes des participants. En ce qui concerne la plénière portant sur la révision du code d'éthique et de déontologie, qui a eu lieu en après-midi, 67 % des participants ont répondu être « très satisfaits » ou « satisfaits ».

Puisqu'il s'agissait de la première formation de ce genre pour les membres du Sous-comité et en prévision de celle à prévoir sur la gestion des risques, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires :

- La formation « Leadership éthique en contexte de gouvernance » a été très appréciée tandis que la plénière l'a été dans une moindre mesure.
- En ce qui concerne la formation du matin, le contenu faisait surtout référence à Retraite Québec plutôt qu'aux comités de retraite. Malgré cela, les notions présentées étaient pertinentes. De plus, le formateur donnait l'impression qu'il s'adressait à des membres des sous-comités du Conseil d'administration de Retraite Québec plutôt qu'à des membres des comités de retraite.
- Les exercices faits lors de la plénière étaient intéressants et les gens ont participé activement. Cependant, les membres n'ont pas eu suffisamment l'occasion d'échanger.
- L'analyse faite par le formateur sur la révision du Code d'éthique et de déontologie lors de la plénière a été appréciée. Cependant, cette partie de la formation aurait pu être déposée pour information au lieu d'être présentée.
- Dans quelques années, avec la nomination de nouveaux membres de comités, il est souhaité que cette formation soit de nouveau offerte. Celle-ci devra cependant tenir compte des commentaires des membres.
- Puisque des membres des comités de retraite autres que ceux du RREGOP et du RRPE ont participé à la formation, donnée en avant-midi, une période où chaque participant se présente aurait été souhaitée.

Les commentaires formulés par les membres du Sous-comité qui concerne le Collège des administrateurs de sociétés leur seront transmis afin que ceux-ci soient pris en compte pour une prochaine formation.

4.2 Cadre légal dans lequel se déroule l'exercice de révision du Code d'éthique et de déontologie

Me Sophie Vaillancourt est invitée à présenter le sujet. Son intervention porte sur les documents suivants : *Cadre légal des codes d'éthique et de déontologie des membres de comités de retraite* et *Déclaration de valeurs de l'administration publique*

québécoise. Ces documents seront transmis aux membres après la rencontre.

Le document *Cadre légal des codes d'éthique et de déontologie des membres de comités de retraite* se veut un état de situation. D'abord, les membres des comités de retraite sont des administrateurs publics assujettis à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif. Ils sont donc assujettis au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Ce règlement prévoit l'obligation pour les organismes d'adopter leur propre code de déontologie.

En effet, selon l'article 34 du Règlement, « *Les membres du conseil d'administration de chaque organisme et entreprise du gouvernement doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le présent règlement.* ». Les membres devront donc tenir compte des règles et des principes édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics dans leurs propres codes.

Le Code d'éthique et de déontologie que les membres doivent établir en vertu du Règlement se divise en deux parties. Dans un premier temps, les membres devront déterminer les principes éthiques en tenant compte de la mission du Comité de retraite, de ses valeurs et des principes généraux de gestion. Dans un second temps, les règles de déontologie devront porter sur les devoirs et obligations des membres.

M^{e} Vaillancourt fait remarquer que les codes d'éthique et de déontologie actuels des comités de retraite du RREGOP et du RRPE reprennent textuellement des paragraphes ou des articles du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. De ce fait, une des questions que les membres devront se poser est à savoir s'ils souhaitent remettre ces mêmes références afin de regrouper l'ensemble des obligations ou s'ils souhaitent conserver que ce qui est propre aux comités de retraite avec le Règlement en annexe.

En terminant, M^{e} Vaillancourt mentionne que le Code d'éthique et de déontologie doit être adopté par voie de résolution par le Comité de retraite, mais n'a pas à être approuvé par le gouvernement; ce qui n'est pas le cas du Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (règlement intérieur) qui lui doit être approuvé par le gouvernement. Ainsi, le Code d'éthique et de déontologie et le Règlement doivent donc être deux documents distincts.

Pour une question de cohérence, après la révision du Code d'éthique et de déontologie, il pourrait être recommandé au gouvernement de modifier le règlement intérieur.

M^{e} Vaillancourt poursuit sa présentation avec le document *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.* Celui-ci décrit des valeurs qui s'appliquent non seulement aux fonctionnaires de l'administration publique, mais également aux personnes nommées par décret du gouvernement en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif. Les comités de retraite ne sont pas entièrement liés à ces valeurs, mais ils peuvent s'en inspirer.

4.3 Démarche de révision du Code d'éthique et de déontologie des comités de retraite

Le secrétaire présente le document *Démarche pour la révision des codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite du RREGOP et du RRPE* qui a préalablement été transmis aux membres en vue de la réunion. Il mentionne que :

- Les valeurs inscrites dans la *Déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise*, à savoir l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve pourront être ajoutées dans les actions proposées à l'étape 3 « Reconnaître les principes éthiques partagés par ces partenaires (valeurs) ».

- Les quatre premières étapes de la démarche doivent être faites préalablement à la révision du Code d'éthique et de déontologie.
- À la lumière de la présentation du point 4.2, l'étape qui consiste à réfléchir à une première architecture pour le Code d'éthique et de déontologie pourra être ajoutée à la démarche.

Les membres et M[e] Vaillancourt sont invités à faire part de leurs commentaires sur la démarche proposée. À la lumière des échanges, il en ressort que :

- Le Secrétariat créera un espace de partage numérique dans Teams pour les membres du Sous-comité [redacted] M[e] Vaillancourt sera également membre de cet espace de partage.
- Afin d'alimenter les réflexions des membres, [redacted] pourra d'abord servir à partager des informations ou des documents, autant de la part de Retraite Québec que de la part des membres.
- Comme cela a été fait pour la révision de l'entente de services entre le Comité de retraite et Retraite Québec, un tableau comparatif sera utilisé pour la révision du Code d'éthique et de déontologie.
- La révision du Code d'éthique et de déontologie se fera en deux temps. D'abord, le Sous-comité déterminera les règles d'éthique sans modifier les règles de déontologie. Ensuite, lorsque les règles éthiques seront déterminées, il sera plus facile d'identifier et de déterminer les règles de déontologie correspondantes.
- En tenant compte du commentaire précédent de M[e] Vaillancourt, le tableau de la démarche sera divisé en deux parties, soit le volet « Éthique », qui contiendra les règles, et le volet « Déontologie », qui constituent les gestes correspondants qui sont attendus. De plus, les dates inscrites à la colonne « Échéancier » seront retirées.

Par ailleurs, en ce qui concerne la documentation déposée pouvant servir de comparable pour la révision du Code d'éthique et de déontologie des comités de retraite, le document *Règles de fonctionnement et de gouvernance du Comité de retraite (Règlement intérieur) du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval* est un bon exemple. En effet, ce dernier est bien élaboré et articulé et semble complet.

4.4 Plan de travail du Sous-comité conjoint

Le secrétaire présente le point en lien avec la nouvelle architecture du Code d'éthique et de déontologie, des ajustements pourront être apportés au document *Plan de travail - Projet de révision des codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite du RREGOP et du RRPE* qui a été transmis aux membres préalablement à la rencontre de ce jour.

Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires sur le plan de travail proposé. À la lumière des échanges, les dates inscrites dans la colonne « Calendrier » seront retirées.

5. Varia
Calendrier des réunions Le secrétaire propose des changements au calendrier 2023 du Sous-comité. À la suite d'échanges, le sujet « Lettre à Retraite Québec » sera ajouté aux réunions prévues le 22 juin et le 13 septembre 2023. ***Rapport aux prochaines réunions des comités de Retraite Québec*** M^{me} France Breton fera rapport des échanges du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP et M^{me} Geneviève Pelletier fera rapport aux membres du Comité de retraite du RRPE. ***Date de la prochaine réunion*** La prochaine réunion du Sous-comité est le 18 mai 2023.
6. Huis clos
Les membres tiennent un huis clos.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance
Réunion du jeudi 18 mai 2023
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres : Présences : M[mes] Marisol Bernier-Cruz France Breton Martine Doré Johanne Goulet Geneviève Pelletier Kathia Roy MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay Absence : M. Carl Reinhardt	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire M[me] Mélanie Guillemette, conseillère aux comités de retraite **Direction générale des finances et du contrôle organisationnel et Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP** M. Louis Larouche M[me] Guylaine Tremblay **Direction générale des affaires juridiques** M[e] Sophie Vaillancourt

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à M[me] Marisol Bernier-Cruz.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié avec le retrait du point 6. Pour ce point, le document *Formation : réflexions sur les comportements en organisation : un aperçu éthique* reçu de M[me] France Breton et transmis aux membres préalablement à la rencontre est déposé pour information. Le sujet pourra être discuté lorsque les travaux sur la révision du Code d'éthique et de déontologie seront plus avancés.

M[me] Breton est invitée à prendre la parole. Cette dernière souligne que la formation *Réflexions sur les comportements en organisation : un aperçu éthique* à laquelle elle a participé est donnée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Des formations de cette organisation sont offertes régulièrement à tous les répondants en éthique du gouvernement, mais aussi à des employés de certains ministères.

Une vérification sera faite auprès du SCT à savoir si les membres des comités de retraite pourraient également avoir accès aux formations en éthique. Un retour sera fait auprès des membres du sous-comité à une prochaine réunion.

2. Dépôt du compte rendu du 13 mars 2023

Le projet de compte rendu de la réunion du 13 mars 2023 est approuvé avec les corrections apportées aux pages 4 et 5.

3. Suivi des dossiers

Le secrétaire fait état de certains dossiers inscrits en suivi :

- Point 3, *Règlement intérieur du comité de retraite (règles de régie interne)* : en lien avec la Loi nº 6 de 2023, *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public,* pour permettre au Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite et à la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance d'avoir une personne observatrice permanente, [redacted]
- Point 12, *Lettre d'appréciation à Retraite Québec concernant les résultats annuels* : dès le dépôt du Rapport annuel de gestion 2022 de Retraite Québec, un courriel sera transmis à tous les membres des comités de retraite. Afin de déterminer les sujets à aborder dans la lettre à Retraite Québec lors de la prochaine réunion du Sous-comité, les membres sont invités à prendre connaissance de ce document lorsqu'ils y auront accès.
- Point 15, *Site de partage pour les documents dans le cadre des travaux du Sous-comité* : des tests ont été effectués par le Secrétariat auprès de membres représentant les participants et les bénéficiaires pour valider s'ils ont accès au site d'équipe créé dans Teams. Il en ressort que ces derniers n'y ont pas accès. À la suite de ces essais, des travaux sont en cours sur la possibilité d'un espace de partage de documents en mode modification sur le portail de la gouvernance.

4. Financement des immobilisations communes – Reddition de compte annuelle

Le secrétaire invite M. Louis Larouche et M^{me} Guylaine Tremblay à présenter le point. Leur intervention porte sur les tableaux de reddition de compte concernant le financement des petits mandats par les RRSP. Les documents relativement au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ont été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

À la suite d'une question, à savoir quelle est la raison principale de l'augmentation des frais d'administration et des charges financières pour 2021 (750 k$ par rapport à 530 k$ en 2020 pour le RREGOP) la réponse donnée est la réfection des locaux du bureau de Montréal : investissement corporatif de 3,1 M$. Il s'agit d'un nouveau bail dans le même édifice pour l'aménagement de nouveaux locaux sur différents étages.

Pour l'année 2023, il faut s'attendre à une augmentation des montants d'emprunt. Le dossier qui aura l'impact le plus important est le projet Bercail qui consiste à rapatrier les employés des bureaux de la colline Parlementaire à ceux de Place de la Cité. Pour obtenir des bénéfices à long terme, dont la diminution du coût des baux, ce projet nécessitera des investissements à court terme. D'un point de vue corporatif, un montant de 4,4 M$ est prévu pour ce projet en 2023.

Les membres se disent satisfaits de la documentation ainsi que des réponses fournies et ils en feront rapport à leur comité respectif.

5. Révision du code d'éthique et de déontologie

Le secrétaire mentionne que Me Sophie Vaillancourt sera présente pour ce point. Avant de céder la parole à Me Vaillancourt, ce dernier fait un retour sur le *Plan de travail – Projet de révision des codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite du RREGOP et du RRPE* qui a été transmis aux membres préalablement à la réunion. Pour la présente rencontre, les travaux de révision porteront sur la mission des comités de retraite, les valeurs et les partenaires stratégiques (étape 3).

Le secrétaire fait état des autres documents transmis préalablement à la réunion, dont deux documents de travail préparés par la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) : *Codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite – Tableau des parties et de leurs missions, visions et valeurs* ainsi que *Quelques définitions des termes utilisés en éthique*.

Avant de présenter les documents de travail, Me Vaillancourt mentionne qu'un tableau comparatif sur ce qui existe comme codes d'éthique et de déontologie dans d'autres organisations, dont le Comité de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval et le Comité de retraite de l'Université du Québec, est en préparation. Ce dernier sera davantage utile lorsque le Sous-comité sera à l'étape d'identifier des comparables (étape 4).

Puisqu'elle a peu de comparables, les membres lui suggèrent d'effectuer des recherches du côté de conseils d'administration de municipalités, comme les villes de Québec et de Laval, d'associations et de syndicats, de régimes de retraite privés, de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Afin de comparer avec des organisations qui n'ont pas un rôle de fiduciaire, tout comme les comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP), [redacted]

Si les membres pensent à d'autres comparables, ils sont invités à en faire part au Secrétariat.

Me Vaillancourt poursuit avec le document de travail *Codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite – Tableau des parties et de leurs missions, visions et valeurs*. Ce tableau présente la mission, la vision et les valeurs des comités de retraite du RREGOP et du RRPE ainsi que celles d'autres parties, instances ou partenaires : Retraite Québec, CDPQ, gouvernement, Secrétariat du Conseil du trésor, syndicats, associations de cadres, associations de retraités et ministères sectoriels. Ceux qui ne se retrouvent pas dans le tableau sont les employeurs privés (entreprises, écoles, centres d'hébergement de soins de longue durée, etc.), les partenaires « participants », « prestataires » ou « bénéficiaires » ainsi que les médias et les fournisseurs.

À la lumière de la présentation de ce document préparé par la DGAJ, il en ressort que les participants et les bénéficiaires devraient être inclus au tableau, et ce, même si aucune information n'est inscrite pour la mission, la vision et les valeurs. De plus, à la suite d'une demande, si souhaité par le Sous-comité, le document peut être partagé aux membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, notamment ceux qui représentent les associations et les syndicats. Ces derniers doivent cependant être informés qu'il s'agit d'un document de travail.

Par ailleurs, au lieu de comparer les valeurs des ministères et organismes, des syndicats, des associations de cadres et des associations représentant les retraités, les membres sont invités à proposer des valeurs qui seront propres aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Pour ce faire, en plus d'utiliser le tableau des parties et de leurs missions, visions et valeurs, ces derniers peuvent également se référer au document de travail *Quelques définitions des termes utilisés en éthique*. Celui-ci présente, sous le titre *Valeurs*, des exemples de valeurs.

Les valeurs

Avant de débuter l'exercice qui consiste à déterminer leurs valeurs dans le cadre de la révision de leur Code d'éthique et de déontologie, les membres échangent avec M[e] Vaillancourt. Il en ressort que :

[redacted]

À la lumière de l'exercice qui consiste à déterminer les valeurs, il en ressort que :

[redacted]

[redacted]

Pour le moment, aucune valeur supplémentaire à celles requises ne sera ajoutée. Nonobstant cela, plusieurs valeurs ont fait l'objet d'échanges et de discussions. Un tableau avec les valeurs ayant fait l'objet des échanges et leur degré d'importance est joint en annexe du compte rendu. Lors de la prochaine réunion, les membres seront invités à faire un choix et statuer sur les valeurs qu'ils souhaitent retenir pour les fins de cet exercice, en plus des valeurs requises. Par ailleurs, les membres pourront échanger sur les précisions à apporter aux définitions, le cas échéant.

La mission

Cet élément sera discuté lors de la prochaine réunion du Sous-comité.

Les partenaires stratégiques

En plus des partenaires stratégiques déjà mentionnés dans le document de travail *Codes d'éthique et de déontologie des comités de retraite – Tableau des parties et de leurs missions, visions et valeurs*, les membres suggèrent l'ajout des experts externes.

Cet élément sera discuté lors de la prochaine réunion du Sous-comité.

Prochaine rencontre

En plus de discuter de la mission et des partenaires stratégiques, le Sous-comité sera invité à prendre connaissance de certains comparables en la matière. De plus, si cela s'avère possible, un premier plan du Code d'éthique et de déontologie pourra être présenté aux membres du Sous-comité par M[e] Vaillancourt. Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics sera intégré dans chacune des sections.

6. Varia

Rapport aux prochaines réunions des comités de Retraite Québec

M[me] France Breton fera rapport des échanges du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP et M. Benoit Dufresne fera rapport aux membres du Comité de retraite du RRPE.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Sous-comité se tiendra le 22 juin 2023.

FINAL

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la quatrième réunion tenue en visioconférence
Mardi 18 mai 2021, de 13 h 30 à 16 h 30

Participants aux travaux du Sous-comité conjoint	
Membres: Mmes Nadyne Daigle Sophie Girard Johanne Goulet (observatrice) Geneviève Pelletier MM. Guillaume Barrette Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay (observateur)	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Andréas Brandl, secrétaire Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire **Personnel de la Direction des régimes de retraite du secteur public :** MM. André Simard, directeur Alain Jacob, actuaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Andréas Brandl accueille les participants à cette quatrième réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert.

Le projet d'ordre du jour est adopté par les membres.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 7 avril 2021

M. Pascal Beaudin présente le projet de compte rendu de la troisième réunion pour approbation.

Les membres l'approuvent en apportant des modifications mineures. Le document final sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Registre de suivi des dossiers du Sous-comité

M. Andréas Brandl commente le registre de suivi des dossiers traités par le Sous-comité. Outre les dossiers à l'ordre du jour, les éléments suivants sont notés :

Positionnement des comités de retraite dans le dossier du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

[redacted]. Le dossier demeure en suivi.

Inventaire ou description des pratiques des différents partenaires des ententes de transfert

Retraite Québec avait pour objectif de répertorier les pratiques relatives aux ententes de transfert des universités et des municipalités pour en déceler les asymétries. Le dossier reste en suivi.

Objectif d'une entente de transfert dans le contexte actuel

L'orientation prise par le Sous-comité, à savoir le statu quo, a été communiquée aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Le dossier demeure en suivi.

4. Modifications à l'entente de transfert avec la Société de transport de Montréal

M. André Simard présente ce dossier ; il est accompagné d'Alain Jacob.

La Société de transport de Montréal (STM) administre deux régimes de retraite avec lesquels le RREGOP et le RRPE ont conclu une entente de transfert. Les volumes au cours des années 2011 à 2018 sont de 13 transferts « entrée » pour 269 transferts « sortie ».

En avril dernier, le Service des régimes de retraite de la STM a fait parvenir une lettre à Retraite Québec indiquant son intention d'apporter des modifications à l'entente de transfert. [redacted]

Le dossier doit être soumis aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Une résolution des comités de retraite sera alors demandée pour donner plus de poids à ce désaccord.

[redacted]

Un projet de réponse à la correspondance du Service des régimes de retraite de la STM sera proposé par Retraite Québec.

Par ailleurs, la STM a également conclu des ententes de transfert avec le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) et avec le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). [redacted]

5. Recommandations du Sous-comité

MM. André Simard et Alain Jacob sont présents pour ce sujet.

M. Andréas Brandl invite les membres à commenter le projet de résumé des recommandations du Sous-comité devant être présenté aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE à leurs prochaines réunions.

Bases pour les valeurs actuarielles

Les valeurs actuarielles sont les sommes payées aux participants dans certaines circonstances. Le cas le plus fréquent survient lors du transfert dans un compte de retraite immobilisé lors d'une cessation de participation. En ce moment, pour tous les régimes de retraite au Canada, cette façon de faire est encadrée par la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) en vigueur depuis décembre 2020. Cependant, dans le règlement d'application au RREGOP et au RRPE, la norme de pratique de l'ICA inscrite est celle de 2004.

[redacted]

Bases pour les transferts interrégimes

Les transferts interrégimes sont ceux qui se font entre le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) vers le RREGOP ou le RRPE ou l'inverse. Il est question d'une centaine de cas de transfert par année.

[redacted]

Règles d'application pour la notion de partenaire véritable

[redacted]

[redacted]

Le projet de résumé modifié à la suite des commentaires additionnels des membres sera présenté aux prochaines réunions des comités de retraite pour adoption.

6. Varia

Prochaines étapes

Un tableau sera transmis aux membres du Sous-comité par courriel pour validation.

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Geneviève Pelletier fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE, tandis que M. Guillaume Barrette fera de même au Comité de retraite du RREGOP.

Date de la prochaine réunion

Les membres n'ont pas déterminé de date pour une prochaine réunion pour le moment.

PROJET

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la première réunion tenue en vidéoconférence
Lundi 8 juin 2020, de 13h à 16h

Participants aux travaux du Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Nadyne Daigle Sophie Girard Johanne Goulet Josée Lamontagne MM. Guillaume Barrette Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Personnel de la Direction des régimes de retraite du secteur public :** M. André Simard, directeur M. Alain Jacob, actuaire M[me] Marie-Ève Caron, actuaire

1. Accueil des membres et modalités de fonctionnement du Sous-comité

M. Pascal Beaudin accueille les personnes qui participent aux travaux du nouveau Sous-comité conjoint. Cette première réunion se déroule en vidéoconférence.

Les membres conviennent ensemble de quelques règles de fonctionnement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Après discussion, les points 6 et 7 seront inversés. Le projet d'ordre du jour modifié est approuvé par les membres.

3. Mise en contexte de la création du Sous-comité conjoint

M. Pascal Beaudin résume les principaux événements ayant mené à la création du Sous-comité conjoint.

Au printemps 2019, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont pris la décision de recommander au ministre de présenter au gouvernement, pour adoption, des modifications au Règlement d'application qui visait notamment à mettre à jour certaines hypothèses utilisées pour établir la valeur actuarielle des prestations lors des transferts entre les régimes de retraite (RREGOP, RRPE, RRAPSC, RRMSQ).

Dans le cadre de la présentation de ce dossier, Retraite Québec a mentionné qu'environ 60 dossiers de participants font l'objet

de ce type de transfert dans une année. [redacted]

À la suite de ces échanges avec Retraite Québec, les deux comités de retraite ont décidé en janvier et février 2020 :

- D'élargir le mandat du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées dans les lois et les règlements des RRSP en ajoutant un volet visant à étudier la notion de « partenaire véritable » en vue de la conclusion d'une entente de transfert;
- D'approuver la nouvelle appellation proposée, soit : « Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert ». Les travaux de ce sous-comité devaient débuter en juin 2020.

4. Échanges concernant la problématique des bases pour les valeurs actuarielles

En guise d'introduction, M. André Simard vise à faire un survol de la problématique afin que les membres puissent réfléchir au cours de l'été sur la pertinence des bases actuarielles dans certaines situations, sur l'objectif visé par les ententes de transferts et la notion de partenaire véritable. M. Simard se réfère au document de travail évolutif daté de juin 2020 remis aux membres.

Afin de permettre de mieux cerner la problématique et comprendre certaines incohérences perçues par Retraite Québec, la présentation abordera quatre volets:

- mise en contexte de la problématique ;
- valeurs actuarielles prévues dans les lois et règlements ;
- origine des bases actuarielles actuelles;
- évolution des bases actuarielles de 2000 à 2020.

Mise en contexte de la problématique

Tel que mentionné plus tôt, les modifications apportées en 2019 au *Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP* visaient à mettre à jour certaines hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur actuarielle des prestations lors des transferts entre certains régimes de retraite du secteur public administrés par Retraite Québec. [redacted]

[redacted]

Valeurs actuarielles prévues dans les lois et règlements

Le document «20200608_Inventaire_Valeur_Actuarielle_RREGOP-RRPE.xls» présente, pour chaque valeur actuarielle prévue actuellement par la loi, les références légales et une description des principales hypothèses actuarielles applicables. Le tableau *Nombre de valeurs actuarielles établies de septembre 2018 à septembre 2019 pour l'ensemble des RRSP* présente les volumes d'activités observés de septembre 2018 à septembre 2019 pour chacun des produits.

[redacted]

Origine des bases actuarielles actuelles

Les bases actuarielles actuelles découlent en grande partie des travaux effectués au cours des années 2000 et 2001 par le Comité d'actuaires sur les hypothèses utilisées aux fins de différentes prestations ainsi qu'aux fins de la réduction actuarielle applicable à la rente négative. Ce comité a tenu neuf réunions et produit différentes analyses pour en arriver à son rapport final qui a été déposé en mars 2001. À la suite du dépôt de ce rapport, les discussions se sont poursuivies avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) car il y avait quelques recommandations du comité qui n'obtenaient pas l'accord patronal. Le rapport final du Comité de 2001 est fourni à titre d'information (Rap-hyp-final-Mars2001_Copie) puisque la consultation de ce document permet de comprendre les éléments analysés et les justifications retenues. Le tableau *Sommaire des justifications retenues en 2001 par le groupe de travail pour les principales valeurs actuarielles* résume très sommairement les justifications retenues par le comité en regroupant les valeurs actuarielles dans trois catégories. Le rapport de 2001 devrait être consulté par les membres du Sous-comité pour connaître en détail les justifications.

D'autre part, il est important de mentionner qu'en ce qui concerne les ententes de transfert, les bases actuarielles ont été modifiées à deux reprises depuis les travaux du comité. Depuis 2014, les hypothèses utilisées sont celles prévues dans la dernière évaluation actuarielle produite dans un contexte de provisionnement et elles sont mises à jour le 1er janvier qui suit la date du dépôt d'une nouvelle évaluation actuarielle.

À titre d'information, M. Simard rappelle qu'en ce qui concerne les rachats de service effectués par les participants, qui n'ont pas été traités par le groupe de travail, une nouvelle tarification a été introduite conformément à l'entente du 9 juillet 2010 relative aux sujets à référer au Comité de retraite du RREGOP. Les nouvelles grilles de tarification unisexes applicables depuis avril 2011 sont établies sur la base des hypothèses de l'évaluation actuarielle et varient en fonction de l'âge et des clauses d'indexation. Cette tarification fait en sorte que le participant verse au régime la valeur actuarielle de la prestation découlant de la période de service rachetée.

Évolution des bases actuarielles de 2000 à 2020

Pour établir une valeur actuarielle, les actuaires envisagent généralement deux bases distinctes, soit les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles produites dans un contexte de provisionnement ou les hypothèses recommandées par l'Institut canadien des actuaires (ICA) dans la section des normes de pratique qui traite de la valeur actualisée des rentes. Le comité d'actuaires formé en 2000 a effectué ses travaux en envisageant ces deux options pour chacun des produits.

Au cours des vingt dernières années, les méthodes et les hypothèses utilisées dans les évaluations qui servent à établir les taux de cotisation du RREGOP et du RRPE ont évolué. Par exemple, pour les évaluations actuarielles au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1999, les résultats ont été établis avec la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif (méthode de prime nivelée) et avec une marge pour écarts défavorables découlant d'une réduction du taux d'actualisation de 0,5 %. Ce sont les bases qui étaient utilisées pour les fins du provisionnement lors des travaux du comité effectués en 2000 et 2001.

En ce qui concerne l'évolution des normes de pratique de l'ICA, M. Simard rappelle qu'elles ont également évolué à quelques reprises depuis 2004 et des révisions à la norme sur la valeur actualisée des rentes entreront d'ailleurs en vigueur à compter du 1er décembre 2020. À noter qu'au niveau des taux d'intérêt, la norme prévoit toujours l'utilisation de deux taux différents : un premier applicable pendant une période de dix ans (taux sélect) et un deuxième applicable par la suite (taux ultime). Le *tableau Révisions apportées à la norme sur la valeur actualisée des rentes de l'ICA* présente sommairement les modifications apportées à la norme de l'ICA depuis 2004.

[redacted]

5. Échanges concernant la problématique des ententes de transfert

M. André Simard expose la problématique des ententes de transfert, se référant entre autres au document de travail évolutif daté de juin 2020 remis aux membres.

Mise en contexte

[redacted]

Demandes de transfert traitées au cours des années 2011 à 2018

Retraite Québec a recensé le volume de transferts traités de 2011 à 2018. Les transferts impliquant le RREGOP ou le RRPE traités au cours de ces années ont été analysés sommairement afin de permettre d'identifier les caractéristiques des partenaires. Pour cet exercice, les nouvelles ententes conclues ont été exclues ainsi que celles qui se sont terminées au cours de la période analysée. Cependant, les ententes avec la Ville de Québec (27 octobre 2016) et avec la Ville de Terrebonne (17 août 2015) ont été conservées puisque les volumes de traitement sont significatifs, et ce, même si ces ententes sont entrées en vigueur récemment. Pour l'exercice, les partenaires des ententes de transfert sont regroupés selon les huit secteurs suivants :

- Enseignants-interprovincial;
- Fonctionnaires-interprovincial;
- Gouvernement fédéral;
- Municipalités;
- Parapublic;
- Privé;
- Syndicats et Associations professionnelles;
- Universités.

M. Simard note que l'analyse a été faite en fonction des partenaires et non des ententes actives. Une entente peut comprendre plusieurs partenaires tandis qu'un partenaire peut négocier des ententes avec plusieurs régimes. Ainsi, au cours de la période, il y a 6 281 demandes impliquant le RREGOP ou le RRPE qui ont été traitées par 90 partenaires différents. Le nombre de transferts entrant s'est élevé à 1 588, ce qui correspond à 25 % des demandes, et le nombre de transferts sortant s'est élevé à 4 693, ce qui correspond à 75 % des demandes. L'annexe 1 présente le nombre dossiers traités au cours des années 2011 à 2018 par chacun des 90 partenaires. Le *tableau Ventilation des partenaires par secteur et en fonction du nombre de transferts traités de 2011 à 2018* présente la ventilation de ces partenaires, par secteur et en fonction du nombre de dossiers traités.

Parmi les sept partenaires sans transfert traité et les 31 avec moins de six transferts traités, il y en a neuf qui font partie d'une entente qui regroupe plusieurs partenaires. Pour les autres partenaires, les volumes nuls ou peu élevés pourraient soulever des questionnements sur la pertinence de ces ententes, surtout lorsque les partenaires font partie du secteur municipal ou privé. L'annexe 2 présente le nombre de dossiers traités au cours des années 2011 à 2018 par chacun de ces 38 partenaires avec peu de volume.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des 90 partenaires, neuf offrent un régime à cotisation déterminée et quatre un régime hybride avec une telle composante. L'annexe 3 du document présente des statistiques qui permettent de constater qu'à l'exception de deux régimes du secteur universitaire, les volumes traités sont peu élevés.

À titre d'information complémentaire, le tableau, *Liste des principaux partenaires en termes de nombre de transferts traités de 2011 à 2018,* présente les statistiques des 13 partenaires ayant traité plus de 100 dossiers dans la période. Les 5 248 transferts traités par ces 13 partenaires au cours de la période représentent 84 % du volume total traité (1 201 transferts entrant et 4 047 transferts sortant).

En résumé, cette analyse de Retraite Québec démontre les points suivants :

- Le volume principal est avec les partenaires gouvernementaux étant donné les emplois occupés par les participants du RREGOP et du RRPE.
- 6 281 demandes avec 90 partenaires, dont 84 % du volume avec 13 partenaires.
- 38 ententes sur 90 avec un faible volume (est-ce de véritables partenaires?).
- Les régimes à cotisations déterminées sont en majorité avec un volume faible.

M. Simard rappelle par ailleurs les objectifs visés par les ententes et l'évolution du contexte de celles-ci :

- L'objectif à l'origine était surtout de favoriser la mobilité du personnel.
- Les ententes ont été mises en place dans les décennies 1980 et 1990.
- Davantage de personnes avaient de longues carrières au sein d'un ou deux employeurs.
- Beaucoup plus de régimes à prestations déterminées étaient offerts par les employeurs.
- Ne pas avoir d'entente pouvait être un frein à un changement d'emploi.

Selon Retraite Québec, le contexte actuel est très différent :

- Davantage de changements d'employeurs se produisent durant la carrière d'un employé qui participe à plus de régimes. Le personnel est plus mobile et les carrières sont souvent courtes chez un même employeur.
- Les régimes complémentaires de retraite (RCR) sont souvent à cotisation déterminée.
- Lorsqu'il s'agit d'un régime à prestations déterminées, il y a moins de critères d'admissibilité sur le service, mais plus sur l'âge : transfert avec moins d'effet sur les années de service dans le nouveau régime;
- Beaucoup de RCR acceptent le transfert dans les comptes de retraite immobilisés (CRI), puisque c'est beaucoup moins coûteux administrativement.
- Le fait d'avoir ou non une entente, est-ce vraiment un frein à la mobilité aujourd'hui? Qu'en est-il des salaires ?
- Les statistiques indiquent un transfert entrant pour trois transferts sortants. Aussi, on remarque une concentration du volume avec peu de partenaires.

- Peu de nouveaux partenaires avec un potentiel élevé sont prévus. Tous les secteurs importants ont été couverts et certaines organisations potentielles, comme Desjardins, n'ont pas d'intérêt à négocier une entente.

M. Simard termine avec une réflexion importante pour guider les travaux à venir au Sous-comité conjoint :

- Quel est l'objectif visé par une entente en 2020?

Le sujet sera discuté de nouveau lors de la prochaine réunion.

6. Entente de transfert avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) – État de situation

M. André Simard présente ce sujet. Un rappel de la problématique est d'abord fait.

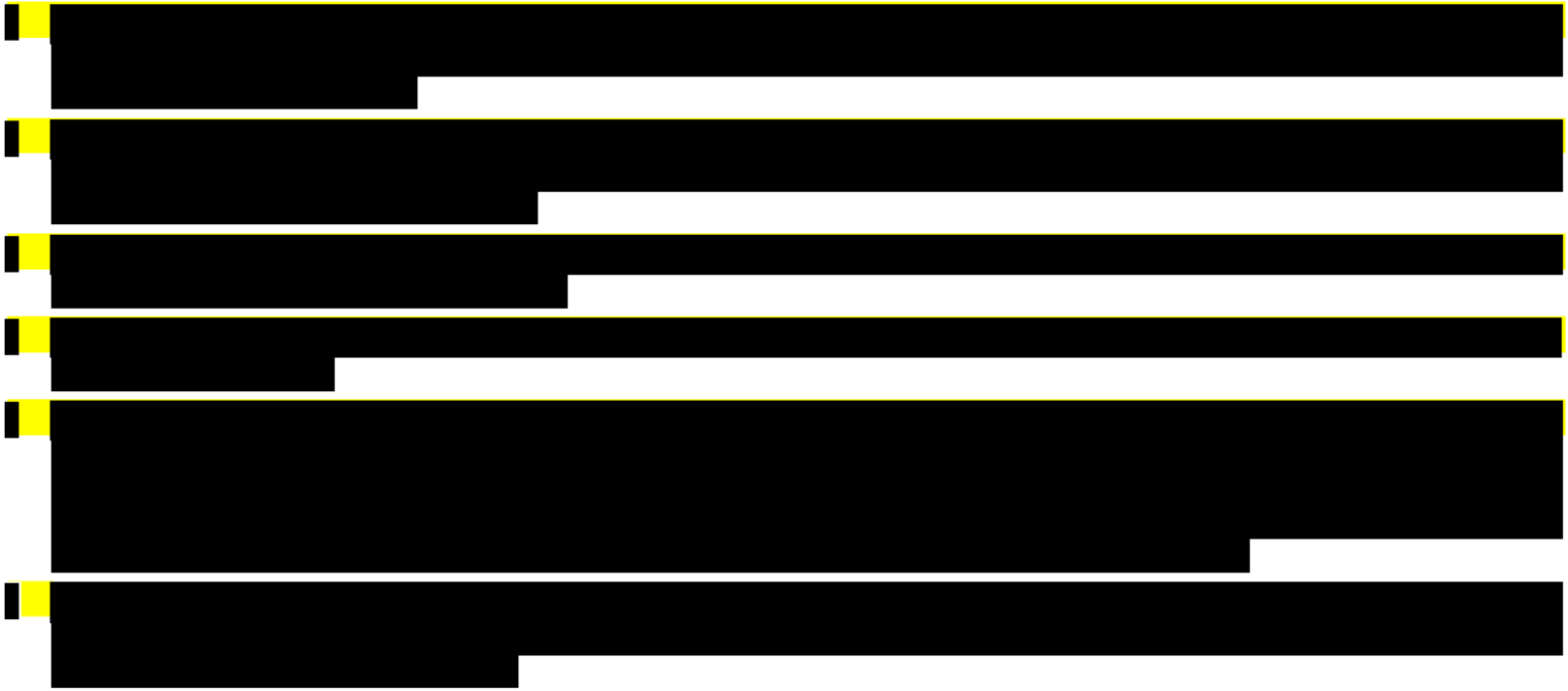
Retraite Québec administre une entente de transfert entre le RREGOP, le RRPE et une douzaine de régimes de retraite d'universités québécoises. En vertu de cette entente, chaque régime peut apporter des modifications aux hypothèses actuarielles qu'il utilise. Ces modifications entrent en vigueur 60 jours après que toutes les parties en aient été avisées par écrit.

[redacted]

Une résolution a été prise en janvier 2019 par les deux comités de retraite afin de mandater la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec pour échanger avec les administrateurs du régime de retraite de l'Université du Québec sur la possibilité de retenir les mêmes hypothèses pour tous les transferts. Deux lettres ont également été cosignées par les présidents des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. [redacted]

En annexe, Retraite Québec a dressé une liste de toutes les ententes par secteur et leur volume traité de 2011 à 2018, dont celles du secteur universitaire. La plupart sont des transferts Out. L'entente avec le RRUQ compte 212 transferts In et 453 transferts Out.

Également, dans le cadre des échanges avec les membres du Sous-comité, les éléments suivants ont été mentionnés:



Le sujet sera discuté de nouveau lors de la prochaine réunion.

7. Prochaines étapes des travaux du Sous-comité conjoint et discussion sur la portée du mandat

M. Pascal Beaudin rappelle que l'objectif principal de la première rencontre était d'échanger sur certains éléments afin d'être en mesure de mieux définir la portée du mandat du Sous-comité.

Une réflexion est à faire par les membres sur les principes qui supportent le choix des bases actuarielles pour les différentes valeurs actuarielles et sur la notion de partenaire véritable à retenir pour la négociation de nouvelles ententes.

En vue de préparer la prochaine rencontre à l'automne et pour alimenter leurs réflexions, les éléments suivants sont mentionnés :

- Une illustration sur des cas types serait utile à la réflexion quant aux différences entre la base ICA de 2004, la base actuelle et celle prévue en décembre 2020.
- Les arguments justifiant l'utilisation d'hypothèses sexuées ou non devraient être disponibles de même que ce qui est prévu par la loi RCR.
- Une analyse permettant de voir les différences entre les hypothèses retenues pour les valeurs actuarielles et celles retenues dans les évaluations devrait être produite.
- En fonction du mandat du Sous-comité qui sera défini cet automne, d'autres travaux ou analyses pourraient être jugés nécessaires, par exemple, des analyses de coûts pour les régimes.

8. Varia

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Nadyne Daigle fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE le 10 juin 2020, tandis que M. Sébastien Routhier fera de même au Comité de retraite du RREGOP le 30 septembre 2020.

Date de la prochaine réunion

Les membres ont convenu de déterminer la date de la prochaine réunion à l'aide d'un sondage après la rencontre.

À la suite du sondage, la date qui a été retenue est le 28 octobre 2020, de 13h30 à 16h30. La réunion se tiendra dans la nouvelle salle des comités de retraite située au 150, boulevard René-Lévesque Est, Québec, au 8^{e} étage ou par vidéoconférence selon l'évolution de la crise sanitaire en cours. Les membres en seront informés au moins une semaine à l'avance.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat

Réunion du 22 novembre 2022

Compte rendu des discussions (adopté le 17 février 2023)

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
Mmes Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau Sandy Labbé Jade Girard (observatrice) MM. Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	Mme Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec
Mmes Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations Claudia Létourneau, Direction générale du régime public de rentes MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

1- Ordre du jour
M. Pascal Beaudin souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité. Il souligne la participation de deux nouveaux membres représentant le gouvernement, soit Mme Sandy Labbé, membre du Comité de retraite du RREGOP, et Mme Jade Girard, membre du Sous-comité de placement du RRPE, présente à titre d'observatrice. Par ailleurs, l'ordre du jour est adopté tel quel.

2- Approbation du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (19 avril 2022)
Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2022 est adopté avec les modifications demandées. Le compte rendu final sera déposé à une prochaine réunion.

3- Suivi des dossiers

M. Beaudin présente le Tableau de suivi des dossiers du Sous-comité et invite les membres à le commenter.

Questions et commentaires :

- En lien avec le point 5. *Stratégie de communication à la clientèle*, un suivi devait [redacted] (cf. CR 19 avril, p. 3). Est-ce que ce suivi a été fait et est-ce que ce sujet sera abordé au point 4.3 de l'ordre du jour?

  [redacted]. *Toutefois, selon la teneur des dernières discussions, cette question serait possiblement précisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.*

- Il faudrait s'assurer de ne pas oublier ce suivi concernant la notion de renonciation puisqu'il peut être un point important.

  C'est noté.

- Concernant le point de suivi 7, il est question d'avoir éventuellement une politique de placement distincte pour les crédits de rente Rachat et il est également question de discussions aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Ces crédits de rente rachat ne concernent-ils pas que la caisse du RREGOP? Est-ce à dire que le Comité de retraite du RRPE doit être consulté?

  Il s'agit de discussions tenues au Comité de placement conjoint RREGOP/RRPE. Cependant, le Comité de retraite du RREGOP prendra la décision et celui du RRPE sera tenu informé.

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

4.1 Suivi concernant le projet de loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

M. Pascal Beaudin rappelle que le projet de loi n'a pas été adopté en juin dernier et invite un représentant du gouvernement à faire le suivi de ce dossier.

M^{me} Isabelle Garneau mentionne que le gouvernement a toujours l'intention de déposer le projet de loi concernant les crédits de rente RCR le plus rapidement possible. Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est responsable de l'élaboration du projet de loi, mais il n'a cependant pas le contrôle du calendrier de l'Assemblée nationale. Toutefois, il est important que le Sous-comité poursuive ses travaux pour faire avancer le dossier afin d'être prêt lorsque le projet de loi sera adopté.

[redacted]

[redacted]

4.2 Mise à jour de la situation financière et des surplus à distribuer

M. Alain Jacob rappelle aux membres que, lors de la réunion du 19 avril 2022, il avait été convenu que Retraite Québec mettrait à jour la situation financière et les surplus à distribuer, afin de tenir compte des données finales de rendement en fonction de la date de sanction de la loi. Celle-ci n'ayant pas été adoptée par l'Assemblée nationale, les données finales ne peuvent donc pas être déterminées. Les données présentées aujourd'hui sont donc à titre d'information.

[redacted]

[redacted]

4.3 Suivi concernant les communications à la clientèle

M[me] Karen Jacobs présente ce point qui réfère au document préalablement transmis aux membres.

Il s'agit d'une première version de la lettre qui sera transmise aux personnes qui devront faire un choix d'un ou de deux versements.

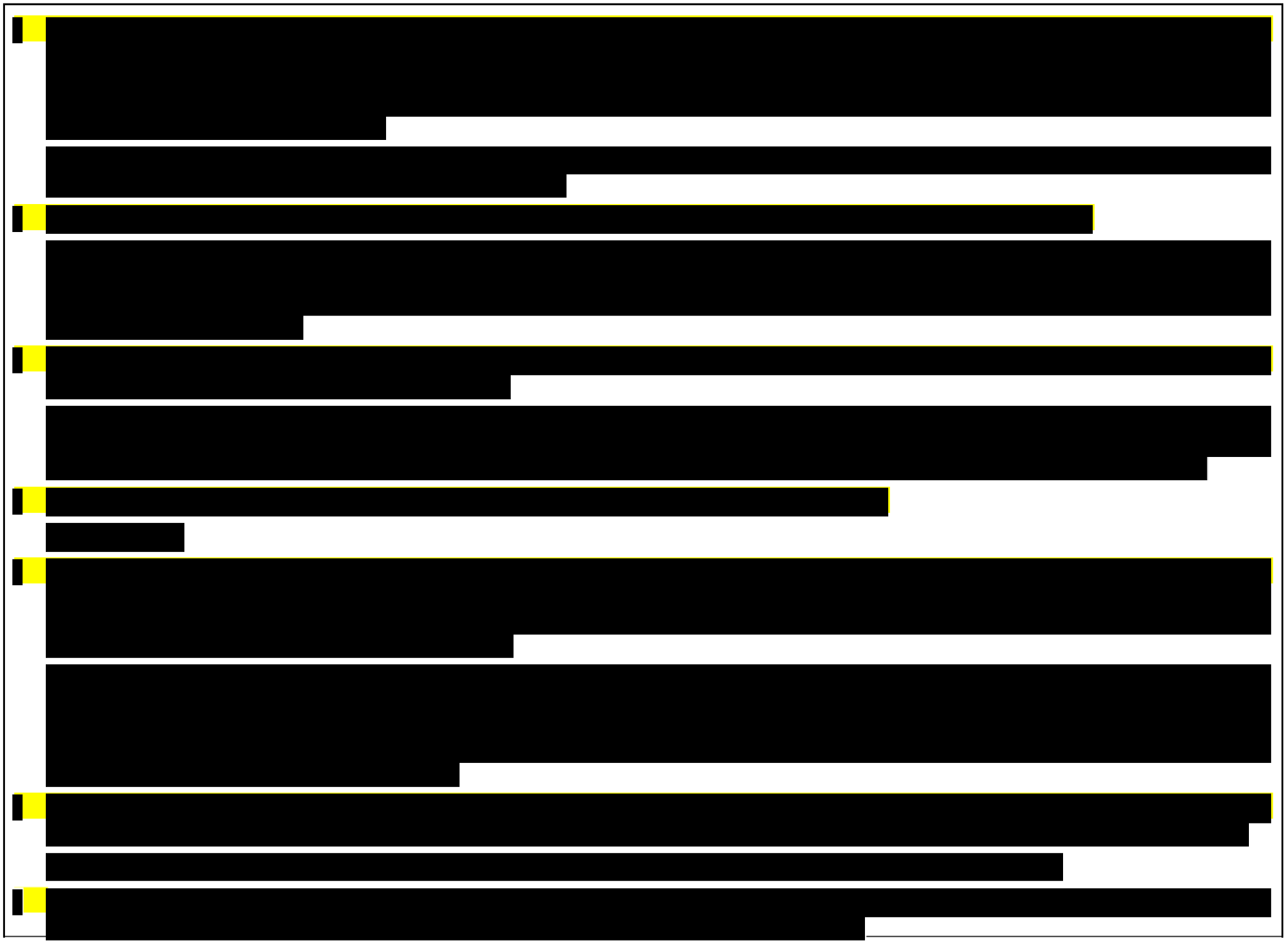
[redacted]

[redacted]

Par ailleurs, concernant les erreurs linguistiques soulevées, Retraite Québec soumettra les communications finales au service de révision linguistique.

Questions et commentaires :

[redacted]



[redacted]

4.4 Prochaines étapes

M. Pascal Beaudin informe les membres qu'une réunion du Sous-comité RREGOP/RRPE - Services à la clientèle aura lieu le 23 janvier 2023 en après-midi. Une présentation des communications à la clientèle concernant la revalorisation des crédits de rente RCR par Retraite Québec pourrait s'y dérouler.

M[me] Karen Jacobs mentionne qu'à cette date, au moins une nouvelle version de la lettre sera finalisée. Cependant, si l'adoption du projet de loi a lieu en décembre, il est possible que la DGAJ de Retraite Québec n'ait pas encore été consultée. De plus, la DGAJ aura besoin de la résolution du Comité de retraite qui contiendra les modalités.

Questions et commentaires :

[redacted]

Après discussion, les membres demandent au Secrétariat de vérifier la possibilité de tenir une courte rencontre du Sous-comité avant ou après la réunion du Comité de placement conjoint RREGOP-RRPE qui se tiendra le 17 janvier 2023. Si ce n'est pas possible, un sondage Doodle sera transmis aux membres pour planifier une date de réunion selon les délais mentionnés précédemment.

5- Caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur - Suivi

[redacted]







[redacted]

C'est noté.

a) Varia

Rapport aux comités de retraite

Concernant le RREGOP, M. Martin Belhumeur fera un résumé des travaux d'aujourd'hui au Comité de retraite du 7 décembre prochain. M^{me} Isabelle Garneau fera rapport des travaux au Comité de retraite du RRPE prévu le 14 décembre.

Les actuaires de Retraite Québec concernés seront également invités à se joindre aux réunions en fonction des différents dossiers à l'ordre du jour de ces rencontres.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat

Réunion du 17 février 2023

Projet de compte rendu des discussions

Membres du Sous-comité	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau Sandy Labbé Jade Girard (observatrice) MM. Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec

M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations
Claudia Létourneau, Direction générale du régime public de rentes

MM. Andréas Brandl et Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

1- Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour

Le secrétaire, M. Andréas Brandl, souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité conjoint. Le projet d'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 4.3 : *Options offertes à la clientèle en cas de décès*.

2- Approbation des compte rendus du Sous-comité conjoint du 22 novembre 2022 et du 12 janvier 2023 et dépôt du compte rendu du 14 avril 2022

Le projet de compte rendu de la réunion du 22 novembre 2022 est adopté sous réserve de vérifications avec des modifications demandées par les membres aux pages 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 11. Le projet de compte rendu du 12 janvier 2023 est adopté avec une modification mineure à la page 2. Les versions finales de ces documents seront transmises avant la prochaine réunion.

3- Suivi des dossiers

Le secrétaire présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité et invite les membres à le commenter.

Commentaire :

- En lien le point 2. *Considérations fiscales liées à la distribution des versements forfaitaires*, il y a lieu de vérifier auprès de Retraite Québec la possibilité d'accorder un délai de 30 jours pour la réception d'une réponse du participant *avant la date irrévocable*. (date maximale du choix du participant).

  Un suivi sera fait à ce sujet, notamment sur le délai accordé.

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

4.1 Suivi concernant le projet de loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

M[me] Isabelle Garneau informe les membres que le projet de loi 9, *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public*, a été déposé le jeudi 9 février dernier à l'Assemblée nationale. La prochaine étape est l'adoption de principe par l'Assemblée nationale. Par la suite, le contenu de ce projet de loi pourrait faire l'objet de consultations particulières et d'auditions publiques dans le cadre d'une commission parlementaire.

Question :

- Est-ce que certains groupes avaient demandé d'être entendus en commission parlementaire lors du dépôt du projet de loi 27, qui est sensiblement similaire à celui-ci?

  Le projet de loi 27 ne s'est pas rendu à l'étape de la commission parlementaire. Il est possible que certains groupes aient demandé d'y être entendus, mais que tout ait été annulé en raison de la fin des travaux parlementaires. Une vérification sera faite à ce sujet par le Secrétariat du Conseil du trésor. ***(Suivi)***

4.2 Suivi concernant les communications avec la clientèle

Le secrétaire invite M. Pascal Beaudin à faire ce suivi.

Comme convenu à la dernière réunion, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle a été consulté le 23 janvier dernier au sujet de ces communications à la clientèle concernant la revalorisation des crédits de rente RCR. M[me] Karen Jacobs était présente. Cette dernière fait état des changements apportés aux deux projets de lettres. Ces documents ont été transmis préalablement à la réunion. La fiche-réponse n'a pas subi de modification.

Par ailleurs, les services juridiques de Retraite Québec seront consultés sur le texte de ces communications lorsqu'un projet de résolution du Comité de retraite du RREGOP sera bien avancé. Le Comité de retraite ne pourra prendre de résolution avant l'adoption du projet de loi 9.

Questions et commentaires :

[redacted]

- Est-ce que les lettres relatives aux dossiers de succession sont en cours de rédaction?

  Oui, certaines lettres sont en cours de rédaction.

[redacted]

4.3 *Options offertes à la clientèle en cas de décès*

M[me] Claudia Létourneau est invitée à présenter ce point.

À la dernière réunion, il avait été question des options de paiement offertes en cas de décès, puisque cet événement peut avoir eu lieu avant les deux versements ou entre les deux. L'impact fiscal devait aussi être considéré dans ces situations, notamment si les montants sont élevés et qu'une succession doit faire face à ce choix.

[redacted]

[redacted] Un retour sera fait concernant les projets de lettres.

4.4 *Prochaines étapes*

M. Pascal Beaudin est invité à présenter ce sujet.

Pour planifier les prochaines étapes, le Secrétariat propose de préparer, en collaboration avec Retraite Québec et le Secrétariat du Conseil du trésor, un document qui décrira les prochaines étapes en vue de la mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente de RCR sous réserve de la sanction du projet de loi 9. Les membres sont d'accord.

Question :

- Considérant l'adoption possible du projet de loi 9, est-ce que les actuaires de Retraite Québec travaillent actuellement sur l'évaluation actuarielle des crédits de rente de RCR? Il ne faudrait pas que le travail se fasse en double.

  Retraite Québec est prête à toute éventualité, mais s'oriente pour travailler sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 produite pour les états financiers, et non sur le provisionnement.

5- Caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur

5.1 Valeurs des bonifications possibles

Le secrétaire invite M[me] Émilie Lebel-Lamontagne à présenter le document en référence à ce point qui a été déposé préalablement.

[redacted]

[redacted]

Commentaires :

[redacted]

À la prochaine rencontre, le sujet sera présenté de nouveau pour prise de décision en tenant compte de l'estimation de la situation financière au 31 décembre 2021 de la prochaine évaluation actuarielle, notamment avec le rendement 2022 estimé. Les membres pourront faire part de leurs réflexions et éventuellement se positionner sur la bonification à privilégier.

5.2 Projet de communications à la clientèle concernant les crédits de rente rachat

Le secrétaire invite M[me] Karen Jacobs à présenter ce sujet. M[me] Claudia Létourneau l'accompagne.

Un premier modèle de lettre concernant la revalorisation du crédit de rente rachat est présenté; les membres sont invités à le commenter.

[redacted]

Questions et commentaires :

- Il y aurait une augmentation du montant du crédit de rente et une augmentation d'une portion du crédit de rente. Ce n'est pas tout le crédit de rente qui est sujet à une indexation au TAIR, mais seulement une portion de ce dernier?

  Oui, seule la portion qui provient du fonds des employés est indexée. Un tableau explicatif a été ajouté à la communication à cet effet.

[redacted]

- Le terme *intérêts* est utilisé dans le projet de lettre : est-ce qu'il serait question d'intérêts de retard?

  Oui, ce sera précisé comme dans les projets de lettre en lien avec les RCR.

[redacted]

- Crédit de rente rachat : est-ce que c'est clair comme concept pour la clientèle?

  Oui. Le terme crédit de rente est généralement celui utilisé dans les communications à la clientèle. Il a été véhiculé auparavant auprès de la clientèle concernée par le rachat de service. C'est aussi le libellé utilisé dans la loi. Par ailleurs, il pourrait être défini au complet dans les communications à la clientèle.

5.3 Prochaines étapes

Le secrétaire invite M[me] Karen Jacobs à faire le point au sujet des opérations à venir.

Pour la bonification des crédits de rente rachat, des modifications systémiques devront être apportées par Retraite Québec. En tenant en compte la sanction du projet de loi, il était envisagé de faire une livraison en mars 2023, puis en juin 2023. À la lumière des informations présentées aujourd'hui, la mi-octobre 2023 serait une fenêtre possible pour une livraison; le système pourrait alors être modifié. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une période de pointe pour Retraite Québec avec les travaux de fin d'année, notamment d'indexation débutant à la mi-novembre, et pour éviter de rendre complexes les opérations, Retraite Québec procéderait davantage en début 2024 avec l'envoi des

lettres à la clientèle concernée et l'application de la revalorisation des crédits de rente rachat. Pour aller de l'avant avec les modifications au système demandées à son fournisseur de services en octobre 2023, Retraite Québec aurait besoin que les orientations du Sous-comité soient définies d'ici la mi-mars 2023 et que le projet de loi soit sanctionné en juin 2023.

Questions et commentaires :

[redacted]

- Une rencontre avant la fin mars serait appropriée pour permettre à Retraite Québec de prévoir une livraison en octobre tel que mentionné.
- Advenant que le projet de loi ne soit pas adopté, quel serait le scénario de Retraite Québec?

  Retraite Québec a prévu son calendrier de réalisation en fonction d'une adoption du projet de loi en juin. C'est risqué, mais il est calculé. Les orientations sont assez bien définies pour amorcer les travaux et une entente a été convenue entre les parties. Il est par ailleurs possible pour le fournisseur de reporter les travaux, mais il faut tenir compte que des ressources soient engagées.

- [redacted]
- Avant de prendre une position définitive, les représentants des associations de cadres et ceux du gouvernement souhaitent faire des validations afin de s'assurer du respect de l'entente convenue entre les parties, et par conséquent, du projet de loi 9 concernant la somme disponible pour l'augmentation des prestations liées aux crédits de rente rachat.

À la suite des échanges, afin de faire avancer les travaux préparatoires de Retraite Québec, entre autres les modifications au système et la validation des lettres, il est convenu que :

- les membres se réunissent en mars prochain afin de se prononcer sur la suite des travaux en tenant compte de la bonification, [redacted]
- d'avoir une estimation de la situation financière au 31 décembre 2021 de la prochaine évaluation actuarielle;
- de mettre à jour si possible les communications à la clientèle selon l'orientation préconisée par le Sous-comité.

a) Varia

Date de la prochaine réunion

Les membres conviennent de la date suivante : lundi 20 mars, de 13h30 à 15h30. Les actuaires de Retraite Québec seront invités à se joindre à la réunion.

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP (21 mars) et du RRPE (31 mars)

M^{me} Sandy Labbé fera rapport des travaux du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP. M^{me} Geneviève Pelletier fera de même au Comité de retraite du RRPE.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat

Réunion du 20 mars 2023

Compte-rendu des discussions (version finale adoptée le 18 avril 2023)

Membres du Sous-comité conjoint	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau Sandy Labbé Jade Girard (observatrice) MM. Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier (absent)	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec

M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations
Claudia Létourneau, Direction générale du régime public de rentes

MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

1- Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour

M. Pascal Beaudin anime la rencontre à la demande du secrétaire, M. Andréas Brandl; il souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité ainsi qu'aux invités de Retraite Québec présents pour la rencontre.

Le projet d'ordre du jour est adopté sans modification.

2- Approbation du compte-rendu du 17 février 2023 et dépôt des comptes rendus des 22 novembre 2022 et 12 janvier 2023

Le projet de compte-rendu de la réunion du 17 février 2023 est adopté avec les modifications apportées aux pages 1, 2 et 5, notamment au tableau de cette dernière page.

3- Suivi des dossiers

M. Pascal Beaudin présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité et invite les membres à le commenter.

[redacted]

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

4.1 Suivi concernant le projet de loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

Le projet de loi 9, *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public*, en est à l'étape des consultations particulières et des auditions publiques. La prochaine étape est l'étude détaillée du projet législatif. Trois groupes ont été invités par la Commission des finances publiques : le Syndicat des agents de la paix en service correctionnel, le Syndicat de la fonction publique du Québec et le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite. Les deux derniers ont accepté l'invitation. L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec n'a pas reçu d'invitation malgré le souhait qu'elle avait exprimée d'y participer. Toutefois, elle a pu déposer un mémoire pour exprimer son point de vue. Les centrales syndicales avaient convenu de ne pas participer malgré l'invitation reçue de la Commission.

Le projet de loi 27 portant sur le même sujet, déposé par le gouvernement au printemps 2022, n'avait pu cheminer jusqu'en commission parlementaire.

4.2 Autres suivis relatifs à la mise en œuvre de l'entente concernant les crédits de rente de régimes complémentaires de retraite

M. Pascal Beaudin invite M[mes] Karen Jacobs et Claudia Létourneau à prendre la parole.

Retraite Québec souhaite s'assurer que les modalités de l'entente entre les parties, datée du 24 novembre 2021, soient bien clarifiées lors de la rédaction de la résolution. [redacted]

[redacted]

[redacted]

Pour les communications concernant les dossiers de décès, Retraite Québec a ce qu'il faut pour continuer la rédaction des lettres. Celles-ci seront basées sur celles déjà présentées au Sous-comité.

Il sera par ailleurs important pour Retraite Québec de connaître la date à laquelle elle pourrait prendre connaissance du projet de résolution du comité de retraite.

[redacted]

Échanges entre les membres :

[redacted]

5- Caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur

5.1 Orientation du Sous-comité concernant la bonification des crédits de rente rachat

M. Pascal Beaudin rappelle qu'à la dernière réunion, les membres issus du gouvernement et des associations de cadres devaient effectuer des consultations avant de se prononcer sur la suite des travaux concernant l'option de bonification de l'indexation au taux d'indexation de l'indice des rentes (TAIR) rétroactivement au 1er janvier 2021. Des communications ont été reçues de certains membres à ce sujet.

[redacted]

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité. **(Suivi)**

5.2 Précisions sur les bonifications et la situation financière au 31 décembre 2021 en supposant une bonification au TAIR

M. Pascal Beaudin invite M. Alain Jacob et Mme Émilie Lebel-Lamontagne à commenter le document transmis aux membres le 6 mars dernier.

M. Jacob rappelle que le 17 février 2023, certains résultats relatifs aux crédits de rente rachat furent présentés au Sous-comité. Lors des échanges, il en est ressorti que ces résultats pouvaient porter à interprétation. Retraite Québec souhaite s'assurer que les membres en aient la même compréhension afin d'être en mesure de faire des recommandations appropriées aux comités de retraite.

Rappel des modalités de l'entente

Le 24 novembre 2021, une entente a été signée par les parties relativement aux crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR) et aux crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette entente prévoit notamment que l'excédent de la valeur actuarielle de la caisse des crédits de rente rachat sur la valeur actuarielle des prestations payables de cette caisse selon l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur, produite par Retraite Québec, mais avec un passif calculé sans marge pour écarts défavorables, appartient aux participants et servira à bonifier les prestations à leur charge liées aux crédits de rente rachat rétroactivement au 1er janvier 2021. Une provision devra cependant être maintenue dans la caisse des crédits de rente rachat qui correspondra à 15,0 % du passif actuariel de la caisse des crédits de rente rachat. Par ailleurs, le projet de loi 9, présenté à l'Assemblée nationale le 9 février 2023 afin de mettre en œuvre l'entente, prévoit que le surplus disponible pour la bonification des crédits de rente rachat au 1er janvier 2021 s'élève à 28 031 100 $.

Objectif des différents scénarios présentés lors des rencontres précédentes

[redacted]

[redacted]

Dans le contexte économique particulier des derniers mois, notamment avec la poussée inflationniste, des travaux additionnels ont été effectués à la fin 2022 et en 2023 pour estimer, selon différents scénarios, l'effet du TAIR plus élevés sur le passif actuariel des crédits de rente indexés au TAIR. L'objectif de Retraite Québec était d'illustrer l'effet de TAIR plus élevés sur le surplus résiduel. Dans tous les scénarios, la bonification était l'indexation au TAIR. Il ne s'agissait pas de choisir quels TAIR pourraient être appliqués, mais plutôt d'illustrer quel pourrait être le surplus résiduel selon les informations connues. Ces scénarios avaient pour but d'aider le Sous-comité à faire un choix éclairé dans ses recommandations aux comités de retraite.

Coût estimé de la bonification au TAIR

[redacted]

Situation financière préliminaire au 31 décembre 2021 en supposant une bonification au TAIR

[redacted]

[redacted]

6- Prochaines étapes en vue de la mise en œuvre de l'entente

M. Pascal Beaudin présente le document remis préalablement à la réunion qui fait état des prochaines étapes en vue de la mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente, sous réserve de la sanction du projet de loi 9. Ce document, qui sera évolutif selon le cheminement du projet de loi, a fait l'objet de consultations auprès de Retraite Québec et du Secrétariat du Conseil du trésor. Ce document serait présenté aux membres des comités aux réunions des comités de retraite du 26 avril (RREGOP) et 3 mai (RRPE). Les membres du Sous-comité sont invités à le commenter.

À la suite d'un échange à ce sujet, les membres conviennent de ce qui suit :

[redacted]

Le document présentant les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'entente sera à déposer aux comités de retraite aux rencontres d'avril et de mai. Une nouvelle version qui tient compte des commentaires émis sera présentée à la prochaine rencontre du sous-comité. **(Suivi)**

7-Varia

Date de la prochaine réunion

Les membres conviennent de se réunir de nouveau à la date suivante : mardi 18 avril, de 9h à 11h. Les actuaires de Retraite Québec seront invités à se joindre à la réunion. Il sera notamment question du projet de résolution à soumettre pour adoption et de la position de la partie gouvernementale à la suite des vérifications légales entreprises concernant la bonification des crédits de rente rachat.

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP (21 mars) et du RRPE (31 mars) Comme convenu à la dernière réunion, M[me] Sandy Labbé fera rapport des travaux du Sous-comité conjoint au Comité de retraite du RREGOP. M[me] Geneviève Pelletier fera de même au Comité de retraite du RRPE.

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat

Réunion du 18 avril 2023

Compte-rendu des discussions

Membres du Sous-comité conjoint	**Présidences des comités de retraite**
M^mes^ Geneviève Pelletier Marie Gendron Isabelle Garneau Sandy Labbé Jade Girard (observatrice) MM. Martin Belhumeur Éric Lagueux Sébastien Routhier (absent)	M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE

Membres du personnel de Retraite Québec

M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Claudia Létourneau, Direction générale du régime public de rentes
Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations (absente)

MM. Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

1- Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour

M. Pascal Beaudin anime la rencontre à la demande du secrétaire, M. Andréas Brandl; il souhaite la bienvenue aux membres du Sous-comité ainsi qu'aux invités de Retraite Québec présents pour la rencontre.

Le projet d'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2- Approbation du compte-rendu du 20 mars 2023 et dépôt du compte-rendu de la réunion du 17 février adopté lors de la réunion du 20 mars 2023

Le projet de compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023 est adopté avec les modifications mineures apportées aux pages 2, 3 et 7.

3- Suivi des dossiers

M. Pascal Beaudin présente le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité et invite les membres à le commenter.

Concernant le point de suivi numéro 3, *Impact sur la politique de placement de la caisse des crédits de rente rachat,* les membres conviennent d'ajouter ce sujet dans le tableau de suivi des comités de retraite. [redacted] Le sujet pourrait donc être référé au comité de placement conjoint RREGOP/RRPE.

Par ailleurs, M. Alain Jacob précise que la nouvelle loi donne au Comité de retraite du RREGOP le pouvoir de modifier la politique de placement de la caisse des crédits de rente rachat. [redacted]

Actuellement, la politique de placement de la caisse des crédits de rente rachat est similaire à celle du fonds du RREGOP, [redacted]. Le Comité de retraite du RRPE serait consulté advenant un changement à cette politique.

La Direction générale des placements de Retraite Québec sera informée par le Secrétariat de cet échange et pourra faire un retour aux membres s'il y a lieu. **(Suivi)**

4- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite (RCR)

4.1 Suivi concernant le projet de loi 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

M. Pascal Beaudin fait mention du projet de loi 9 adopté par l'Assemblée nationale le 5 avril dernier. La Loi 6 a été sanctionnée le 6 avril :

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C6F.PDF

M. Alain Jacob indique que Retraite Québec serait en mesure de fournir les données concernant l'estimation des gains ou pertes de rendement au 6 avril 2023, date de la sanction de la nouvelle loi, de la caisse des crédits de rente RCR possiblement à compter de la troisième semaine de mai 2023.

4.2 Mise à jour de la situation financière des crédits de rente RCR

M^{me} Émilie Lebel-Lamontagne présente ce sujet. M. Alain Jacob l'accompagne. Un document a été transmis préalablement à la réunion.

Le 22 novembre 2022, Retraite Québec a présenté au Sous-comité la situation financière de la caisse des crédits de rente RCR et le surplus à distribuer en tenant compte du gain de rendement de 2021 et de la perte de rendement estimée au 30 juin 2022 et au 30 septembre 2022. Conformément à l'entente conclue le 24 novembre 2021 et comme le prévoit le projet de loi 9 présenté le 9 février 2023, le surplus à distribuer doit tenir compte des gains et pertes de rendement jusqu'à la date de sanction de la loi.

Dans le cadre de la préparation des états financiers du RREGOP au 31 décembre 2022, Retraite Québec a mis à jour l'information sur le surplus à distribuer en tenant compte de la perte de rendement de l'année 2022. Cette information est pertinente pour les travaux en cours.

Ainsi, en 2021, la caisse a réalisé un rendement de 12,9 % avant considération des charges d'exploitation de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) alors que le rendement anticipé avec le taux d'actualisation utilisé pour la mise à jour des états financiers au 31 décembre 2020 est de 5,8 %. Cet écart de rendement a généré un gain de 30,9 millions de dollars au 31 décembre 2021. Comme la valeur de ce gain doit être escomptée au 31 décembre 2020, un montant de 29,2 millions de dollars est ajouté au surplus à l'égard du rendement réalisé en 2021.

En 2022, la caisse a réalisé un rendement de -7,6 % avant considération des charges d'exploitation de la CDPQ alors que le rendement anticipé avec le taux d'actualisation utilisé pour la mise-à-jour des états financiers au 31 décembre 2020 est de 5,8 %. Cet écart de rendement a généré une perte de 68,2 millions de dollars au 31 décembre 2022. Comme la valeur de cette perte doit être escomptée au 31 décembre 2020, un montant de 60,9 millions de dollars est soustrait du surplus à l'égard du rendement réalisé en 2022.

Le tableau suivant illustre le surplus estimé au 31 décembre 2020 qui pourrait servir à bonifier les crédits de rente en tenant compte des gains/pertes actuariels liés au rendement de la caisse des crédits de rente RCR. Il présente aussi le surplus disponible en pourcentage du passif actuariel ainsi que les paiements forfaitaires moyen et maximum.

Gains et pertes de rendement au :	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2022**
Surplus au 31 décembre 2020	175,265 M$	175,265 M$	175,265 M$
Gains ou pertes de rendement relatifs à l'année 2021	-	29,182 M$	29,182 M$
Gains ou pertes de rendement relatifs à l'année 2022	-	-	(60 896) M$
Surplus disponible pour bonifier les crédits de rente en tenant compte des gains ou pertes de rendement	175,265 M$	204,447 M$	143,551 M$
Surplus disponible en pourcentage du passif actuariel	79,5 %	92,7 %	65,1 %
Paiement forfaitaire moyen	15 594 $	18 191 $	12 773 $
Paiement forfaitaire maximum	924 147 $	1 078 020 $	756 927 $

Par ailleurs, Retraite Québec mettra à jour ces données comptables concernant le surplus, incluant les gains et pertes de rendements de la caisse et ces données seront calculées en fonction de la date de sanction de la loi au 6 avril 2023.

Concernant l'écart avec le montant de surplus de 208 M$ au 31 décembre 2020 mentionné dans le projet de loi. De ce montant, il faudra soustraire la provision de 15 % du passif actuariel.

Les montants finaux pourront être fournis par Retraite Québec dans le cadre d'une prochaine rencontre du Sous-comité**. (Suivi)**

4.3 Orientation des comités de retraite concernant les appels à la clientèle

M. Pascal Beaudin informe les membres que le Comité de retraite du RREGOP a adopté, le 21 mars dernier, une résolution pour recommander à Retraite Québec de communiquer, par téléphone, avec les personnes qui recevront des versements de 20 000 $ et plus afin notamment de les rassurer sur la validité des informations qui seront communiquées par lettre concernant la bonification des crédits de rente. Le Comité de retraite du RRPE s'était également montré favorable à cette façon de faire. Retraite Québec a été informée de cette orientation des deux comités.

Certains membres s'interrogent sur le plan de communication qui sera mis en place étant donné la sanction de la Loi 6. La nouvelle loi prévoit notamment que des informations seront publiées sur le site internet de Retraite Québec. [redacted] Le sujet sera discuté à nouveau lors de la prochaine réunion du Sous-comité. Retraite Québec sera invitée à présenter sa stratégie de communication à la clientèle pour mettre en œuvre la Loi 6. **(Suivi)**

4.4 Projet de résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente RCR

Les membres échangent concernant le projet de résolution du Comité de retraite du RREGOP préparé par Retraite Québec et remis préalablement à la réunion. La résolution doit faire l'objet d'une consultation du Comité de retraite du RRPE.

Voici un résumé des principaux commentaires émis à ce sujet:

[redacted]

[redacted]

Les commentaires sont pris en note par le Secrétariat et seront reflétés dans une prochaine version à déposer avant la prochaine réunion du Sous-comité. **(Suivi)**

5- Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur (crédits rente rachat)

5.1 Estimation du coût de la bonification au TAIR obtenue à partir d'une fourchette raisonnable d'hypothèses relatives au TAIR

M. Pascal Beaudin invite M. Alain Jacob à expliquer ce dossier. M[me] Émilie Lebel-Lamontagne l'accompagne. Le document « Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Rencontre du 18 avril 2023 – Crédits de rente rachat » a été remis préalablement à la réunion.

Retraite Québec présente les nouvelles estimations concernant la valeur des bonifications possibles pour la caisse des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur (crédits de rente rachat), et ce, en tenant compte des hypothèses d'indexation qui seront retenues dans le cadre de l'estimation des obligations actuarielles des régimes de retraite du secteur public pour les états financiers de ces régimes au 31 décembre 2022.

Lors de sa réunion du 20 mars 2023, le Sous-comité a discuté des orientations concernant la bonification des crédits de rente rachat. [redacted]

M. Jacob rappelle le contexte d'établissement des hypothèses d'indexation à court terme et l'estimation du coût de la bonification au TAIR obtenue à partir d'une fourchette raisonnable d'hypothèses relatives au TAIR à court terme.

L'entente signée par les parties le 24 novembre 2021 relativement aux crédits de rente rachat, ainsi que la somme de 28 031 100 $ précisée dans le projet de loi 9, sont basées sur les résultats de l'évaluation actuarielle des crédits de rente rachat au 31 décembre 2018 qui a été déposée en 2020. Cette évaluation actuarielle prévoit plusieurs hypothèses, tels les taux de mortalité et le taux d'actualisation.

[redacted]

Ce document préparé par les actuaires de Retraite Québec est apprécié par les membres du Sous-comité, notamment pour déterminer l'orientation à prendre concernant la bonification des crédits de rente rachat.

5.2 Orientation du Sous-comité concernant la bonification des crédits de rente rachat

M. Pascal Beaudin invite les membres à discuter de ce sujet, en tenant compte de la nouvelle estimation du coût de la bonification au taux d'augmentation de l'indice des rentes présentée au point précédent par les actuaires de Retraite Québec. [redacted]

[redacted]

5.3 Projet de résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente rachat

M. Pascal Beaudin mentionne qu'un projet de résolution sera préparé par Retraite Québec pour discussion en vue de la prochaine réunion du Sous-comité, et ce, en tenant compte de l'orientation concernant la bonification confirmée aujourd'hui et des commentaires émis par les membres concernant l'autre projet de résolution au sujet des crédits de rente RCR.

Par ailleurs, la résolution pourrait être accompagnée d'un document explicatif visant à informer les personnes concernées par les versements. L'espace numérique *Mon Dossier* pourrait servir comme outil de communication pour diffuser l'information à la clientèle.

6- Mise à jour du document concernant les étapes de mise en œuvre de l'entente

M. Pascal Beaudin mentionne que le document déposé aujourd'hui à propos des étapes de mise en œuvre sera déposé aux prochaines réunions des comités de retraite lors du rapport du Sous-comité présenté par les membres.

Les membres échangent concernant ce document, notamment sur la séquence d'approbation aux comités de retraite et sur la suite des opérations au sein de Retraite Québec. Les commentaires additionnels seront pris en compte pour la prochaine version à déposer. **(Suivi)**

7- Varia

Date de la prochaine réunion

Les membres avaient convenu de se réunir le 29 mai en après-midi sous réserve de la présence de l'ensemble des membres du Sous-comité représentant le Comité de retraite du RREGOP. Toutefois, à la suite du sondage mené après la réunion, il a été décidé de convoquer la réunion le 26 mai prochain, de 13h30 à 16h30. Les actuaires de Retraite Québec seront également invités à se joindre à cette réunion.

Rapport aux prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP (26 avril) et du RRPE (3 mai)

M. Martin Belhumeur fera rapport des travaux du Sous-comité au Comité de retraite du RREGOP. M^{me} Isabelle Garneau fera de même au Comité de retraite du RRPE.

APPROUVÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
Réunion du 22 avril 2020 en conférence téléphonique
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M^mes^ Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Josée Lamontagne Lise Lapointe M. Mathieu St-Onge	**Invités des comités de retraite :** M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M^me^ Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Invités de Retraite Québec :** M. Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP M. Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP M^me^ Caroline Girard, Service du soutien aux communications avec la clientèle M. Alexis Pouliot, Service des modifications aux RRSP et du conseil actuariel aux opérations

1. Adoption de l'ordre du jour

M^me^ Kathleen Bécotte souhaite la bienvenue aux personnes présentes par conférence téléphonique. Un projet d'ordre du jour a été présenté. Une modification est apportée au point 6, puisqu'il n'y aura pas d'invité de Retraite Québec pour le sujet *Règlement des dossiers concernant les règles fiscales*.

Le projet d'ordre du jour proposé est adopté par les membres.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (17 juin 2019)

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2019 est approuvé tel quel par les membres.

3. Suivi des dossiers

Outre les points inscrits à l'ordre du jour, M^me^ Kathleen Bécotte fait le point sur le dossier suivant :

Point 2, *Rencontre avec le Comité des services à la clientèle* : La secrétaire mentionne que puisque cette demande a fait l'objet d'un point d'information lors des dernières réunions des deux comités de retraite, dans le cadre de la présentation du plan stratégique et du plan d'action de Retraite Québec, elle suggère de clore ce point de suivi au Sous-comité conjoint.

Cette proposition convient aux membres.

4. Emplois multiples – Impacts sur le salaire annuel moyen

M. Bastien Thibault est invité à présenter ce dossier. Les membres ont reçu quatre documents relatifs à cette problématique :

- Un sommaire exécutif qui présente un état de situation concernant la régularisation des emplois multiples;
- Une référence à l'article 20 de la Loi sur le RREGOP sur la régularisation de la participation lors d'emplois multiples;
- Un état de situation produit par Retraite Québec en octobre 2018 pour le Sous-comité conjoint;
- Un extrait du site Web de Retraite Québec des sections du RREGOP et du RRPE relatives au calcul de la rente de base.

M. Thibault rappelle l'historique du dossier.

Entre avril 2015 et janvier 2016, deux estimations de rente ont été produites pour un même participant. En raison de la régularisation de la participation lors d'emplois multiples pour l'année 2015, le salaire admissible moyen a diminué entre la première et la seconde demande d'estimation. [redacted]

En janvier 2020, des précisions concernant la situation d'emplois multiples ont été apportées sur le site Web de Retraite Québec afin d'informer les participants des conséquences possibles sur le montant de leur rente de retraite.

Les précisions apportées par Retraite Québec conviennent aux membres. Il est maintenant opportun de clore le dossier.

5. Projet d'automatisation de la révision des rentes – Communications administratives

M. Jean Veilleux est accompagné de M. Alexis Pouliot ainsi que de M^{me} Caroline Girard.

M. Veilleux fait référence à deux documents déjà déposés, soit une lettre commune s'adressant aux prestataires des RRSP relativement à la révision de la rente (recalcul), à la baisse ou à la hausse, ainsi qu'un relevé explicatif de la révision de la prestation de retraite. En février 2020, ces documents ont entre autres fait l'objet d'échanges avec un groupe de clients dans le cadre de laboratoires organisés avec la collaboration d'une firme de sondages. Des retraités du RREGOP et du RRPE ont participé à cet exercice et leurs commentaires se sont avérés fructueux. Les membres du Sous-comité sont invités à émettre leurs commentaires.

M. Veilleux apporte des précisions relatives à ces communications qui font partie du processus de révision de la rente, mentionnant entre autres que, [redacted], Retraite Québec téléphone au participant avant de transmettre la lettre. Aussi, la lettre peut être personnalisée selon la situation particulière des prestataires.

La livraison de cette partie du processus automatisé, qui comprend les communications qui auront été validées, est prévue pour juin 2020, mais elle pourrait être décalée dans le temps étant donné le contexte actuel. La dernière livraison du projet est toujours attendue à l'automne 2020, possiblement en décembre.

Par ailleurs, les membres font part de leurs préoccupations à l'égard du fonctionnement des avances de fonds dont le nombre est en hausse étant donné le cumul des inventaires en situation de pandémie. Ces montants sont avancés aux nouveaux prestataires avant la confirmation de leur rente finale.

[redacted]

Retraite Québec est au fait de cette situation. Le sujet sera discuté dans le cadre des comités de retraite.

Puisque le projet d'automatisation mené par la Vice-présidence aux services à la clientèle n'est pas encore terminé, le dossier demeure en suivi pour le Sous-comité.

[redacted]

[redacted]

7. Visibilité des régimes de retraite du secteur public sur le site internet

M. Pascal Beaudin fait l'état d'avancement de ce dossier. Un document de suivi produit par la Direction des communications de Retraite Québec a été déposé aux membres à ce sujet.

En résumé, Retraite Québec rappelle que le moratoire gouvernemental limitant le développement de tout nouveau site Web sera toujours maintenu. Le site **Québec.ca** est d'ailleurs déjà en ligne et les contenus de Retraite Québec devront y être éventuellement déposés. Certains contenus de ministères sont déjà intégrés dans ce site gouvernemental. Tous les ministères verront leurs contenus intégrés avant les organismes. Le tour de Retraite Québec est donc encore loin, voire plusieurs années. Ce moratoire contraint donc l'organisation d'investir de l'argent sur une refonte de son site Web. Par contre, il ne l'empêche pas d'harmoniser les contenus (CARRA et RRQ) sous le site de Retraite Québec, ce qui se fait actuellement.

L'harmonisation complète des contenus dans le site Web de Retraite Québec devrait être terminée en 2020. Les travaux en cours visent à intégrer tout le contenu informationnel des anciens sites de la RRQ (www.rrq.gouv.qc.ca) et de la CARRA (www.carra.gouv.qc.ca) dans le site de Retraite Québec (www.retraitequebec.gouv.qc.ca) afin de délester les deux anciens sites. Certains bénéfices sont attendus de cette opération, notamment sur le plan de l'amélioration de l'expérience client lors de la navigation par les internautes [redacted].

Plus spécifiquement concernant les RRSP, certaines actions ont également été posées depuis les derniers mois :

- [redacted]

- Harmonisation des contenus par événement de vie;
- Harmonisation de l'infolettre Retraite Québec en 2019;
- Intégration Web du guide de la déclaration annuelle et du guide d'administration pour les employeurs;
- Refonte de la section Web sur la planification de la retraite.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes spécifiques des membres qui se disaient notamment préoccupés à savoir si d'autres changements seront apportés afin d'améliorer le contenu du site Web de Retraite Québec, notamment la section dédiée aux RRSP, M. Beaudin mentionne que la Vice-présidence aux services à la clientèle (VPSC) propose de venir présenter un état de situation à ce sujet en juin prochain dans le cadre des réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Les membres sont d'accord avec cette initiative de la VPSC. Une demande officielle lui sera adressée par le Secrétariat. Le sujet « Visibilité des RRSP sur le site Web de Retraite Québec » devrait donc être inscrit lors des réunions des comités de retraite de juin.

8. Impact du projet de loi 75 sur les ententes de transfert

M. Pascal Beaudin présente ce dossier. Un état de situation a été demandé à Retraite Québec concernant les effets de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*. Un document est déposé à ce sujet aux membres pour information.

[redacted]

9. Calcul des intérêts de retard (intérêt simple ou composé)

[redacted]

10. Varia

Accès au guide d'administration du régime

Les membres souhaitent que ce sujet soit mis à l'ordre du jour pour discussion lors de la prochaine réunion.

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

Les membres conviennent qu'un sondage sera lancé par le Secrétariat pour déterminer la date de la prochaine rencontre.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Mathieu St-Onge et M^{me} Isabelle Garneau sont désignés pour faire rapport aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

REGISTRE DES POINTS DE SUIVI

#	Description du point	Date créée	Date visée	Responsable	Suivi
1	Visibilité des RRSP sur le site internet	2016-11-14	2020	Retraite	Le sujet sera présentés aux comités

	de Retraite Québec			Québec	de retraite par la VPSC
2	Calcul des intérêts de retard (intérêt simple ou composé)	2017-04-20	2020	Retraite Québec	Identification des dossiers avant la livraison en cours
3	Demande de réexamen – Référence des dossiers en arbitrage	2017-09-15	2020	Sous-comité	
4	Reconnaissance de service pour les employés à temps partiel ou occasionnel	2017-10-27	2020	Sous-comité	
5	Projet d'automatisation de la révision des rentes des RRSP	2018-05-07	2020	Retraite Québec	Projet prévu être complété en 2021
6	Pouvoirs des comités de réexamen	2018-05-07	2020	Sous-comité	
7	Rachat pour de courtes périodes (traitement des dossiers Carignan)	2017-12-04	2020	Sous-comité	En suivi
8	Emplois multiples – Impacts sur le salaire annuel moyen	2018-09-07	2020	Sous-comité	Réglé
9	Facturation des insuffisances de cotisation liées au traitement des inventaires	2019-01-15	2020	Retraite Québec	Dossier réglé Orientation du Sous-comité communiquée à Retraite Québec
10	Accès au guide d'administration	2020-04-22	2020	Sous-comité	ODJ prochaine réunion
11	Impact du projet de loi 75 sur les ententes de transferts	2015-11-17	2020	Retraite Québec	Réglé

Approuvé

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
Réunion du 19 juin 2020 en vidéoconférence
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M^mes Nadyne Daigle Sophie Girard Mireille Guay Josée Lamontagne Lise Lapointe MM. Sébastien Lavergne Mathieu St-Onge	**Invités des comités de retraite :** M^me Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M^me Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Invités de Retraite Québec :** M. Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP M. Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP

1. Adoption de l'ordre du jour

M^me Kathleen Bécotte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le projet d'ordre du jour proposé est adopté par les membres.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (22 avril 2020)

Le compte rendu de la réunion du 22 avril 2020 est approuvé par les membres en tenant compte des modifications suivantes :

Page 2 : Au point 4, ajouter : « en fin de carrière » à l'avant-dernier paragraphe après le mot « exceptionnels »;

Page 3 : Au point 5, 3^e paragraphe, ajouter : « dans le cas d'une correction de rente à la baisse »;

Page 5 : Au point 8, 4^e paragraphe, mettre un « s » à reddition de comptes. Aussi, modifier la dernière phrase qui se lirait maintenant ainsi : « Les membres décident de clore ce point de suivi étant donné que cette problématique est notamment traitée dans le cadre du Sous-comité RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert qui a débuté ses travaux récemment. ».

Le compte rendu modifié sera transmis aux membres pour leurs dossiers.

3. Suivi des dossiers

Outre les points inscrits à l'ordre du jour, M[me] Kathleen Bécotte informe les membres des dossiers en cours.

Certains membres des comités de retraite ou de sous-comités communiquent avec Retraite Québec pour faire part de cas qui concernent des employés représentés par leurs syndicats ou associations.

Actuellement, le Service des normes donne certaines orientations ou interprétations des lois sur les régimes de retraite [redacted], mais ne peut répondre à des dossiers particuliers de participants ou de bénéficiaires.

À ce sujet, le Centre des relations avec la clientèle devrait possiblement désigner une ressource pour répondre à certaines demandes concernant des cas complexes formulées par les représentants des employés. [redacted]. Les membres du Sous-comité conjoint seront informés de cette orientation de Retraite Québec d'ici l'automne.

Les membres considèrent que ces services sont très utiles pour répondre aux divers besoins des syndicats et des associations d'employés, et par le fait même, aux participants et prestataires des régimes. Après discussions, une présentation globale de l'offre de services de Retraite Québec est donc souhaitée à cet égard. La secrétaire en fera la demande.

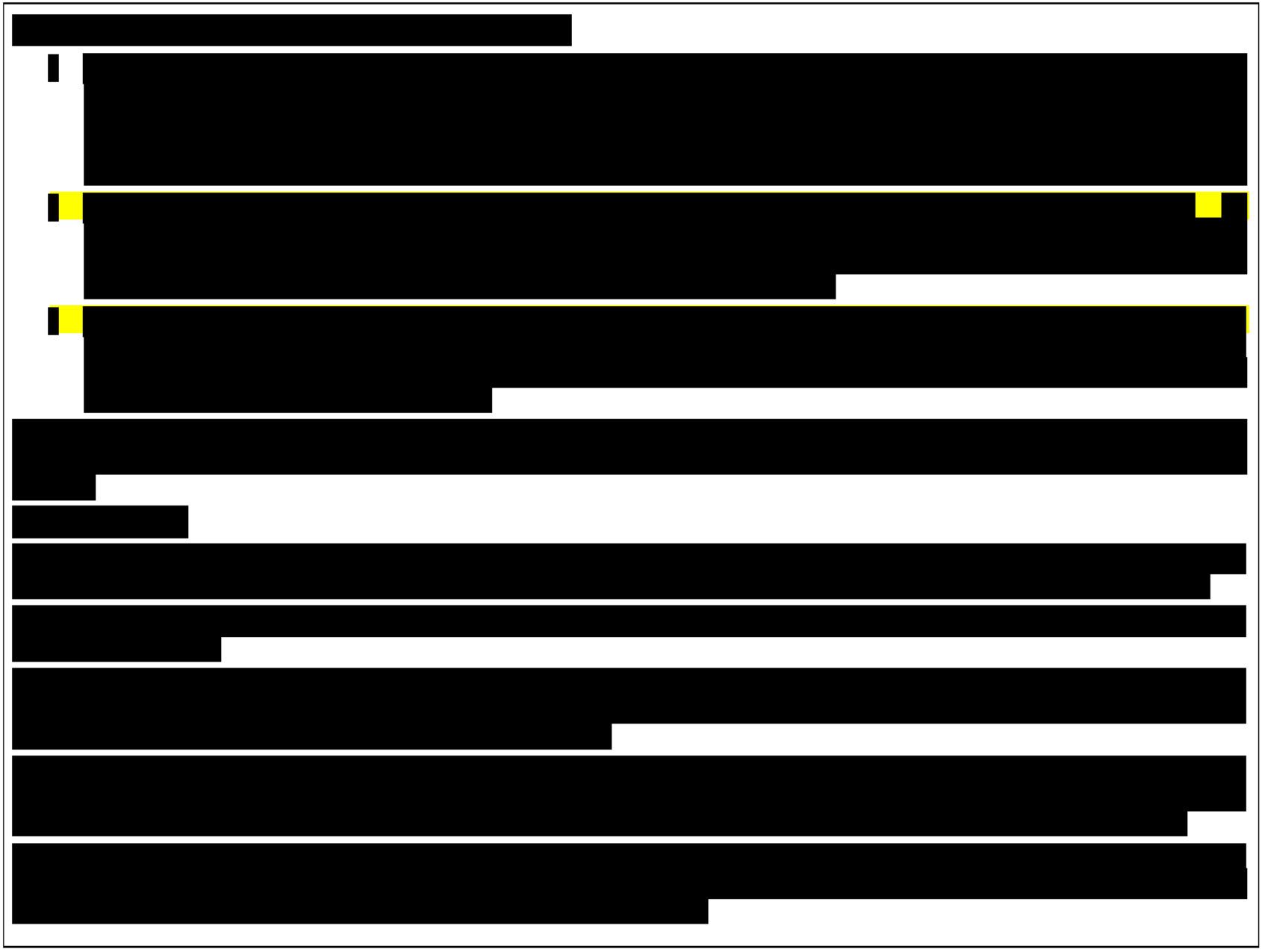
[redacted]

4. Projet d'automatisation de la révision des rentes

M. Jean Veilleux, directeur des services aux prestataires RRSP, est invité à répondre aux questions des membres relatives à ce projet d'automatisation en cours. Un document a été transmis à cet effet à Retraite Québec.

Rente sous-estimée du calcul préliminaire

[redacted]



[redacted]

Les membres remercient M. Veilleux pour ses explications. Le dossier demeure en suivi.

5. Modifications aux formulaires de rachat

M. Bastien Thibault, directeur des services aux participants des RRSP, est invité pour ce sujet.

Au cours des derniers mois, certains membres ont constaté que les formulaires de rachat (727 et 728) ont été modifiés et sont présentement en ligne sur le site de Retraite Québec. Toutefois, personne ne semble avoir été mis au courant de ces changements récents. M. Thibault est invité à faire état des principales modifications apportées aux formulaires de demandes de rachat de périodes de travail (documents 5a et 5b).

Le processus de refonte des formulaires de rachat de service est un projet qui était en branle à Retraite Québec depuis l'an dernier. En raison de la pandémie, un certain allégement a été mis en place plus rapidement étant donné les difficultés pour l'employé de communiquer avec son employeur. Certains formulaires incomplets ont ainsi été acceptés.

Dans le cadre de ce projet d'amélioration, Retraite Québec a revu les formulaires *Demande de rachat de service* (727) ainsi que *Attestation de période de rachat* (728) afin que ces formulaires reflètent les changements apportés au processus de rachat de service. Les changements mis en place ont pour objectif de simplifier la démarche de la personne participante.

La brochure *Les rachats de service*, qui s'adresse aux participantes et participants, et le *Guide de l'employeur – Régimes de retraite du secteur public* ont également été mis à jour. Le formulaire 727 est remplacé par les formulaires *Demande de rachat d'une ou de périodes d'absence* (RSP-727-ABS) et *Demande de rachat d'une ou de périodes de travail* (RSP-727-TRA). Un guide a été préparé pour aider la personne qui participe à remplir la section 3 du formulaire RSP-727-ABS.

Les améliorations apportées au processus ont pour objectif de rendre la clientèle plus autonome en lui permettant :

- d'inscrire les années visées par la demande de rachat, sans devoir préciser les dates exactes de la période à racheter;
- de ne plus faire remplir aucune section du formulaire 727 par son employeur comme cela était exigé comme auparavant;
- de transmettre uniquement le formulaire 727, sans devoir fournir le formulaire 728.

Auparavant, pour présenter une demande de rachat, les personnes participantes devaient remplir le formulaire 727 et faire remplir une section de celui-ci par leur employeur actuel, en plus de faire remplir le formulaire 728 par le ou les employeurs visés par les périodes à racheter. Ensuite, les formulaires étaient acheminés à Retraite Québec qui les recevait et les traitait par la suite.

Avec le nouveau processus mis en place le 15 juin 2020, la personne participante remplit et transmet uniquement le formulaire 727 à Retraite Québec. Après l'avoir reçu, Retraite Québec demande aux employeurs le formulaire 728. Ces derniers le remplissent et l'acheminent à Retraite Québec qui en fait le traitement.

Les employeurs concernés par la ou les périodes à racheter reçoivent ensuite de la part de Retraite Québec une lettre dont l'objet sera « Demande de confirmation de périodes de rachat » via la plateforme de prestation électronique de services (PES) ou le forum d'échange. Cette communication précise les années que la personne participante souhaite racheter et demande à l'employeur de transmettre le formulaire 728 dûment rempli. Pour chacune des demandes de confirmation de périodes de rachat reçues, l'employeur doit retourner un exemplaire distinct du formulaire 728 à Retraite Québec. Ce sera le cas notamment si plus d'une demande de rachat est reçue d'un même participant : une lettre de demande de confirmation de périodes de rachat sera alors transmise pour chacune des demandes.

Les employeurs ont été accompagnés par Retraite Québec dans le cadre de ces changements, entre autres par de la formation et de l'accompagnement individualisé. Ceci devrait faciliter également leur travail. Un avis aux employeurs (document 5.b) a aussi été diffusé le 15 juin dernier pour expliquer les principaux changements. Ce projet devrait permettre également à Retraite Québec de réduire les délais de traitement des demandes de rachats.

Les membres remercient M. Thibault pour sa présence.

6. Accès au guide d'administration des régimes

M. Sébastien Lavergne est invité à présenter ce point.

Dans le cadre de leur travail auprès de leurs membres, les représentants syndicaux avaient l'habitude de consulter le guide d'administration des régimes. Or, Retraite Québec a apporté des changements dans la façon de présenter cette information sur son site Web. Un nouveau document, le Guide de l'employeur, remplace le Guide d'administration et le Guide de la déclaration annuelle. Le nom indique donc qu'il est destiné spécifiquement aux employeurs et il se retrouve dorénavant dans une section qui s'adresse aux employeurs.

Les représentants syndicaux et des associations n'ont pas été avisés de ce changement, même s'ils sont des partenaires

importants dans la diffusion et l'interprétation de l'information auprès des participants et bénéficiaires qui font appel à leurs services. Aussi, ce travail en amont aide Retraite Québec dans le traitement des dossiers de ces personnes qui sont souvent complexes. On peut penser par exemple à leur implication dans le nouveau processus d'automatisation de la rente.

Les représentants syndicaux et des associations souhaitent que Retraite Québec revoit sa façon de faire et les implique davantage comme des partenaires, notamment en les informant en amont des projets considérés d'intérêt, plutôt qu'en aval et après les faits comme cela s'est produit récemment pour le nouveau processus de rachat de service ainsi qu'au changement apporté au guide d'administration. De manière plus spécifique, pour le guide de l'employeur, certains membres sont d'avis qu'il y aurait lieu de revoir, soit le nom de ce guide et son emplacement sur le site internet, ou encore revoir le nom de la section afin d'inclure les partenaires.

[redacted] Le dossier sera abordé à la prochaine réunion.

7. Varia

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

La date de la prochaine rencontre sera le 16 octobre à compter de 9h.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M^{me} Nadyne Daigle et M. Sébastien Lavergne sont désignés pour faire rapport aux comités de retraite du RRPE et du RREGOP.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du mardi 15 septembre 2020

Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M^mes France Breton Anne-Marie Cliche Anne Gosselin Johanne Goulet Josée Lamontagne Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Bernard Tanguay **Personne absente :** M^me Marie-Ève Simoneau	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M^me Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est approuvé par les membres sans modification.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 8 juillet 2020

Le projet de compte rendu de la rencontre du 8 juillet dernier est approuvé avec quelques modifications à la page 4.

Par ailleurs, des modifications sont demandées au compte rendu du 17 février qui avait été approuvé par le Sous-comité. Une nouvelle version sera déposée à la prochaine rencontre.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Pascal Beaudin fait état des principaux dossiers inscrits en suivi :

- Point 1 : *Rôle fiduciaire du membre et ses implications* : Une réponse est toujours attendue au sujet de la demande d'avis juridique portée conjointement par les comités de retraite. La Direction des affaires juridiques de Retraite Québec devrait transmettre un document écrit au plus tard à la fin octobre. Le Secrétariat transmettra l'avis juridique à l'ensemble des membres des comités concernés dès sa réception. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour pour discussion lors de la prochaine réunion du Sous-comité.

- Point 4, *Entente de services* : Ce dossier est à l'ordre du jour. Deux documents ont été préparés par le Secrétariat, soit des projets d'entente pour les deux régimes.
- Point 11, *Étude sur la gouvernance des caisses de retraite* : Ce dossier étant réglé, il sera retiré de la liste des suivis.
- Point 12, *Entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes* : Deux projets d'entente ont été préparés par Retraite Québec à la suite des commentaires formulés par les membres à la dernière réunion. Le sujet est à l'ordre du jour.

Par ailleurs, un membre s'interroge à propos des suites à donner au point 13, *Représentation en arbitrage*, dans la foulée des discussions tenues avec le Secrétariat aux emplois supérieurs sur la représentation des membres de comités de retraite issus des syndicats et des associations de cadres.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour discussion.

4. Financement des immobilisations communes – Projet d'entente avec Retraite Québec

M^me^ Kathleen Bécotte rappelle le fil des derniers événements :

- Un projet d'entente révisé concernant le financement des immobilisations communes a été discuté lors de la réunion du 8 juillet 2020. Les commentaires émis ont été intégrés dans le nouveau document remis aux membres.
- Ce nouveau projet d'entente a ensuite été transmis à la Vice-présidence aux services à l'organisation. Cette dernière a ensuite produit deux projets d'entente distincts comme convenu. Ces projets sont présentés aujourd'hui au Sous-comité.

M. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à l'organisation, est invité à pour discuter des points d'amélioration à apporter aux deux projets d'entente soumis. M. Louis Larouche ne sera pas présent.

Voici le résumé des modifications demandées à Retraite Québec à la suite des échanges avec les membres:

[redacted]

[redacted]

Retraite Québec apportera les correctifs demandés par les membres et transmettra au Secrétariat les nouvelles versions des deux ententes d'ici le 21 septembre 2020, en vue des réunions du 30 septembre et du 7 octobre 2020 des comités de retraite.

5. Ententes de services avec Retraite Québec – Propositions du Secrétariat

M[me] Kathleen Bécotte explique que le Secrétariat a préparé deux projets d'entente de services. Ces derniers sont soumis aux membres afin d'obtenir leurs commentaires.

Outre les correctifs demandés aux projets de texte, voici les principaux constats qui ressortent:

- [redacted]

- [redacted]
- [redacted]

La secrétaire fait par ailleurs mention du processus décisionnel relatif à ce projet d'entente. Des discussions devront éventuellement avoir lieu avec Retraite Québec à la suite des échanges préliminaires tenus entre les membres du Sous-comité.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

6. Calendrier des rencontres du Sous-comité

M. Pascal Beaudin présente ce sujet. Le Secrétariat a préparé un projet de calendrier pour les prochaines rencontres, notamment pour toute l'année 2021, afin de faciliter le déroulement des travaux.

Les membres retiennent les dates suivantes: 23 novembre 2020, 19 janvier 2021, 9 mars 2021, 26 mai 2021, 25 octobre 2021. Ces rencontres se dérouleront de 9h à 12h.

Les membres recevront par courriel une invitation du Secrétariat.

7. Varia

M. Pascal Beaudin indique que les sujets suivants figureront à l'ordre du jour de la prochaine réunion:

- Avis juridique de Retraite Québec sur la notion de fiduciaire,
- Entente de services avec Retraite Québec – Nouvelle proposition du Secrétariat,
- Représentation en arbitrage de membres de comités de retraite issus des syndicats et des associations de cadres.

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Josée Lamontagne (RRPE) et M^{me} Anne-Marie Cliche (RREGOP) feront les rapports des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre sera donc le lundi 23 novembre 2020, de 9 h à 12 h, par visioconférence.

APPROUVÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
Réunion du 16 octobre 2020 en vidéoconférence
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M^mes Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Josée Lamontagne Lise Lapointe MM. Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne	**Invités des comités de retraite :** M^me Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M^me Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire M^me Nicole Lachance, cheffe de division, Greffe du réexamen (Points 4 et 5)

1. Adoption de l'ordre du jour

M^me Kathleen Bécotte souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le projet d'ordre du jour est approuvé sans modification.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (17 juin 2020)

Le compte rendu de la réunion du 17 juin dernier est approuvé par les membres avec les corrections suivantes :

Page 2 : Au point 4, 2^e paragraphe, 2^e ligne, écrire « les membres constatent » (au lieu de *on constate*). Aussi, remplacer le mot *diminution* par *sous-estimation*.

Page 3 : 2^e paragraphe, 3^e ligne, la phrase devrait se lire comme suit : « …et ce, malgré que la pandémie de la COVID-19 a fait en sorte de.. ».

3. Suivi des dossiers

M^me Kathleen Bécotte fait état des dossiers en suivi :

Visibilité des RRSP sur le site internet de Retraite Québec : Ce dossier a été présenté aux deux comités de retraite par la Vice-présidence aux services à la clientèle. Les membres conviennent de clore ce dossier.

Reconnaissance de service pour les employés à temps partiel ou occasionnel : Certains dossiers en réexamen demeurent

toujours en suspens : deux dans le secteur de l'éducation et un de la fonction publique.

M[me] Sophie Girard précise que des discussions sont en cours à ce sujet entre des syndicats et le Secrétariat du Conseil du trésor. Le dossier demeure en suivi.

Projet d'automatisation de la révision des rentes des RRSP : Les communications à la clientèle ont notamment fait l'objet de consultations dans le cadre de laboratoires avec des clients; cela a permis à Retraite Québec de clarifier ces documents. Les nouvelles versions sont maintenant implantées à la suite d'une récente livraison.

À cet égard, les représentants des participants et des bénéficiaires souhaitent être consultés davantage pour ce type de dossier. Le sujet demeure en suivi.

Par ailleurs, un point de suivi additionnel est demandé au sujet du fonctionnement des avances de fonds avec le nouveau processus automatisé de traitement de la révision des rentes. Le questionnement sur le niveau de pourcentage du montant de rente préliminaire payé en avance de fond reste à clarifier. Les données de la première année devraient permettre à Retraite Québec de se repositionner pour mieux répondre à la clientèle.

État d'avancement de la déclaration annuelle : Un document a été transmis à cet effet aux membres. Ce dossier est donc réglé et sera retiré du tableau des suivis.

M. Pascal Beaudin fait part de quelques renseignements additionnels :

Calcul des intérêts de retard : Les dossiers pour lesquels Retraite Québec a payé de l'intérêt simple plutôt que composé ont été identifiés. L'analyse sur un échantillon d'environ la moitié de la population est en cours pour déterminer les impacts sur le remboursement. Le dossier demeure en suivi et devrait pouvoir se régler d'ici la prochaine rencontre du Sous-comité.

Production des états de participation : Ce dossier a fait l'objet d'un questionnement lors de la dernière réunion du Comité de retraite du RREGOP. Le Centre de relations avec la clientèle confirme que le service est bel et bien rendu aux participants qui en font la demande. Un rappel a quand même été effectué aux équipes opérationnelles.

Par ailleurs, à la suite des échanges entre les membres, la question du partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations devrait faire l'objet d'une correspondance coordonnée par les représentants des participants et des bénéficiaires aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Ce dossier ne sera pas consigné dans le registre des suivis du Sous-comité.

4. Facturation des insuffisances de cotisations

M[me] Nicole Lachance présente ce sujet. Un document intitulé « Facturation des insuffisances de cotisations – Suivi des dossiers en réexamen » a déjà été remis aux membres à titre indicatif.

[redacted]

[redacted]

Cet état de situation permet de clore le dossier au Sous-comité.

5. Respect de la résolution des comités de retraite à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi

M[me] Nicole Lachance est invitée pour ce point. Deux résolutions du Comité de retraite du RREGOP et une du Comité de retraite du RRPE ont été déposés comme documents de référence.

M[me] Josée Lamontagne explique que cette problématique découle du traitement d'une demande discutée dans le cadre d'un comité de réexamen. Ainsi, les membres de ce comité s'interrogent à savoir si Retraite Québec respecte la résolution prise par le Comité de retraite du RRPE en février 2018 à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi.

[redacted]

[redacted]

La résolution du Comité de retraite du RRPE demandait notamment à Retraite Québec de respecter et d'appliquer les ententes conclues entre des employeurs et des employés signées avant l'adoption du projet de règlement. C'était le souhait exprimé par les parties dans le cadre des discussions qui ont eu cours à ce sujet pour régler ce type de problématique.

M[me] Kathleen Bécotte mentionne qu'une vérification sera faite auprès de la Vice-présidence aux services à la clientèle de Retraite Québec pour déterminer comment s'applique cette résolution du Comité de retraite, tant sur le plan opérationnel, notamment aux services aux employeurs, que sur le plan normatif.

Un retour sera effectué lors de la prochaine réunion du Sous-comité.

6. Accès au guide d'administration des régimes et offre de services pour répondre aux besoins des représentants des syndicats et des associations

M[me] Kathleen Bécotte présente un document préparé par la Vice-présidence aux services à la clientèle en réponse à une demande formulée par le Sous-comité.

La note décrit les adresses dédiées qui sont mises à la disposition des représentants des syndicats et des associations pour obtenir du soutien de la part de Retraite Québec, notamment du Centre des relations avec la clientèle (CRC) et du Service des normes. Ces adresses sont présentement fonctionnelles. Un accusé réception est envoyé dès qu'une demande est transmise. Le délai de réponse mentionné dans l'accusé réception est de deux jours ouvrables.

Selon Retraite Québec, ces adresses sont le moyen le plus efficace en temps de pandémie. Lorsque la situation reviendra à la normale, des numéros de téléphone pourront également être transmis. D'ici là, on invite les représentants des associations et des syndicats à utiliser les adresses suivantes :

Pour le suivi d'un dossier : https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/courrier/secure/representant_employes_CRC.htm

Pour une question d'ordre général ou pour un cas spécifique qui peut avoir une portée plus large sur le plan de l'interprétation du cadre légal, règlementaire et normatif applicable :

https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/courrier/secure/representant_employes.htm ou

representants-employes@retraitequebec.gouv.qc.ca

Concernant le guide de l'employeur, il regroupe maintenant le Guide de la déclaration annuelle et le Guide d'administration. Il constitue un seul outil de référence pour les employeurs des secteurs public et parapublic. Voici l'adresse sur le site Internet : https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/rrsp/employeur/guide-employeur/Pages/guide.aspx.

Ces coordonnées seront déposées sur le portail de la gouvernance des comités de retraite.

[redacted]

Par ailleurs, les commentaires des membres seront transmis à la Vice-présidence aux services à la clientèle de Retraite Québec. Le sujet demeure en suivi.

7. Varia

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

Les membres conviennent que la prochaine rencontre se tiendra le 15 décembre prochain à 13 h.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M[mes] Lise Lapointe et Isabelle Garneau sont les personnes désignées pour faire rapport aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

APPROUVÉ

Retraite Québec

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Valeurs actuarielles et ententes de transfert
Compte rendu de la deuxième réunion tenue en visioconférence
Mercredi 28 octobre 2020, de 13h30 à 16h30

Participants aux travaux du Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] Nadyne Daigle Sophie Girard Johanne Goulet Josée Lamontagne MM. Guillaume Barrette Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire **Personnel de la Direction des régimes de retraite du secteur public :** M. André Simard, directeur M. Alain Jacob, actuaire M[me] Marie-Ève Caron, actuaire M. Kéven Deschênes, actuaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Pascal Beaudin accueille les participants à cette deuxième réunion du Sous-comité. La présence de M. Kéven Deschênes est soulignée; il se joint aux travaux à titre d'actuaire de Retraite Québec.

Le projet d'ordre du jour proposé est adopté tel quel par les membres.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 juin 2020

Les membres approuvent le compte rendu de la première réunion du Sous-comité en apportant des modifications mineures aux pages 3 et 7. Le document approuvé sera transmis aux membres à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Registre de suivi des dossiers du Sous-comité

M. Pascal Beaudin commente le registre de suivi des dossiers traités par le Sous-comité conjoint.

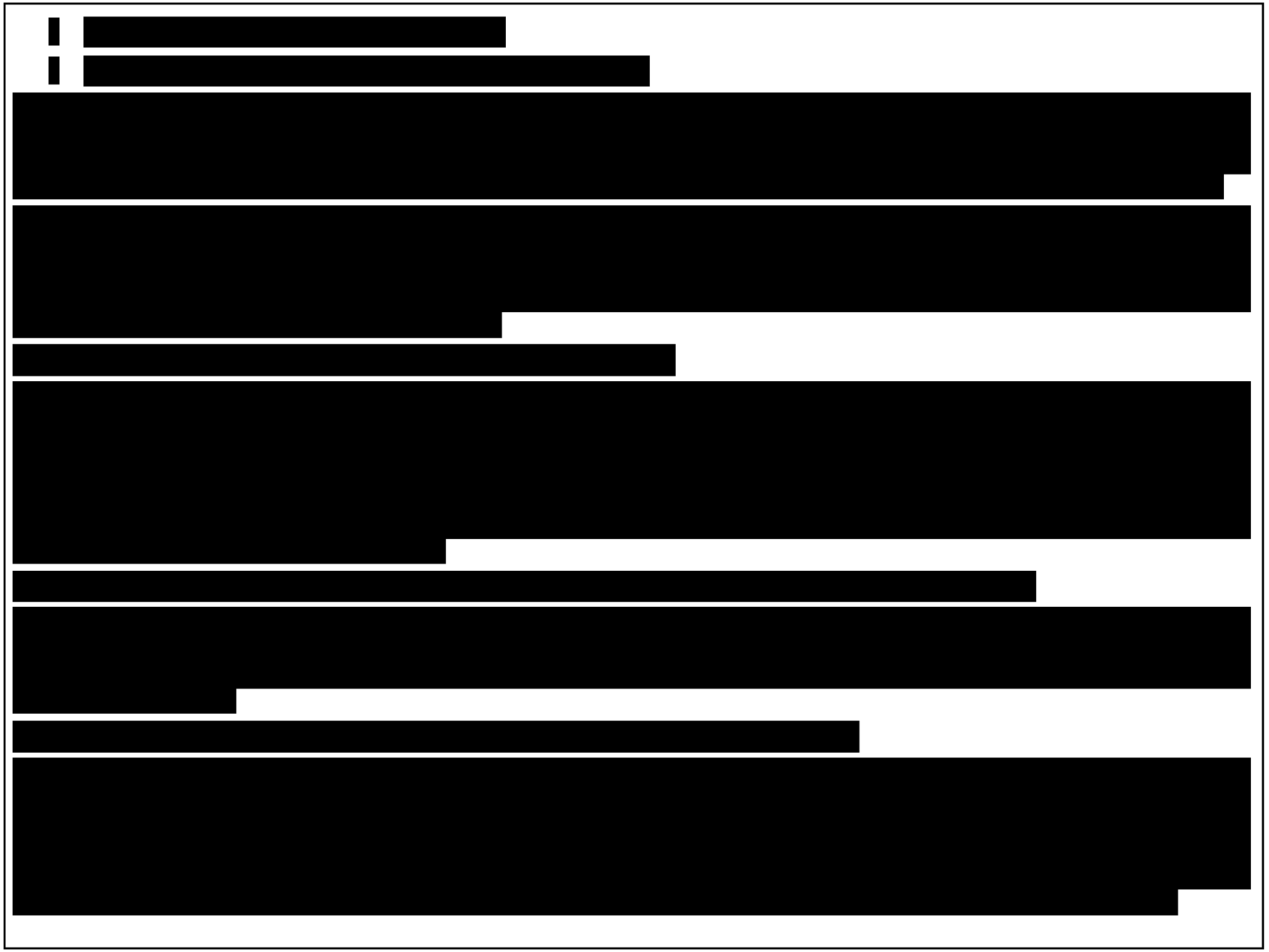
4. Problématique des bases pour les valeurs actuarielles – Présentation d'informations additionnelles par la Direction des régimes de retraite du secteur public

MM. André Simard et Alain Jacob présentent le document « Suivi des demandes découlant de la réunion du 8 juin 2020 » produit par la Direction des régimes de retraite du secteur public (DRRSP).

Lors de la dernière réunion, les membres ont demandé des informations additionnelles sur certains sujets. La première section du document a pour objectif d'identifier les différences entre les bases de l'Institut canadien des actuaires (ICA) en vigueur en 2004 et celles applicables en décembre 2020. La deuxième section présente les arguments retenus en 2001 pour justifier l'utilisation des bases unisexes ou sexuées. La troisième section vise à illustrer les différences entre les hypothèses retenues pour les valeurs actuarielles et celles retenues dans les évaluations actuarielles. Enfin, la quatrième section donne une indication de l'effet qu'aurait un changement de base de l'ICA sur les coûts du RREGOP.

[redacted]









[redacted]

Les membres accueillent favorablement les conclusions du document préparé par Retraite Québec.

5. Échanges avec les membres du Sous-comité sur les bases retenues pour les différentes valeurs actuarielles

À la suite de la présentation de Retraite Québec, les membres sont invités à échanger concernant la pertinence des bases retenues pour le calcul des différentes valeurs actuarielles, sur la désuétude de la base de l'ICA [redacted] et sur la désuétude de certaines hypothèses des règlements.

Norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA)

Les membres constatent que dans presque tous les régimes de retraite canadiens, le calcul est encadré par une norme de pratique que les actuaires doivent suivre. Actuellement, le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP [redacted] prévoit que la norme de l'ICA devant être utilisée est celle de 2004. Depuis, cette norme a évolué. Des changements majeurs entreront d'ailleurs en vigueur le 1er décembre 2020.

Les membres constatent également que les impacts financiers qu'entraînerait l'utilisation de la nouvelle norme dans le calcul des valeurs actuarielles varieront au fil du temps. La nouvelle norme de pratique est davantage liée aux taux des obligations corporatives et provinciales du marché. Par contre, si le changement était implanté immédiatement, il y aurait de légères baisses de coûts pour le régime.

[redacted]

Hypothèses de mortalité

Pour les hypothèses de mortalité utilisées dans le calcul des valeurs actuarielles, le questionnement est de savoir si elles doivent être sexuées ou unisexes. Un comité d'actuaires a étudié cette question au cours des années 2000 et 2001 et s'était penché sur les hypothèses utilisées aux fins de différentes prestations ainsi qu'aux fins de la réduction actuarielle applicable à la rente négative. [redacted]

Hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs actuarielles

Le Sous-comité a reçu une comparaison de toutes les hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs actuarielles par rapport aux hypothèses des évaluations actuarielles (mises à jour aux trois ans pour le RREGOP [redacted] Par contre, on constate que les règlements n'ont pas évolué au même rythme. De ce fait, certaines hypothèses deviennent désuètes.

À cet effet, les membres demandent à Retraite Québec de faire des propositions sur les hypothèses qui doivent être mises à jour, dont celles des transferts inter-régimes. En plus des propositions de Retraite Québec, le Sous-comité analysera également les statistiques sur le nombre de participants concernés.

Questionnement sur les règlements

[redacted]

Conclusion des échanges

À la suite des échanges, les membres conviennent des actions suivantes :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Retraite Québec devrait pouvoir déposer un document d'ici mars 2021 qui contiendra des propositions concernant ces différents éléments.

6. Problématique des ententes de transfert conclues par Retraite Québec

Présentation de la demande récente [redacted]

M. André Simard fait état d'une demande reçue par Retraite Québec [redacted] Cette demande oblige Retraite Québec à mettre en œuvre un processus long et complexe avec un faible retour sur l'investissement pour le régime puisqu'il bénéficie parfois à un très petit nombre de personnes.

Cet exemple questionne à nouveau le fondement même d'une entente de transfert et la notion de partenaire véritable dans le contexte actuel. La notion de partenaire véritable est un principe directeur appliqué pour entamer la négociation d'une nouvelle entente. Actuellement, selon ce principe, lorsqu'un participant demande un transfert, le processus de négociation d'une

entente s'enclenche si le régime de provenance compte au moins dix participants.

Pour le moment, Retraite Québec continue d'appliquer les principes en vigueur concernant les ententes de transfert, même dans le cas d'une demande provenant d'un seul participant. [redacted] Les membres seront informés de l'argumentaire de Retraite Québec dans sa recommandation.

Discussions sur l'objectif des ententes de transfert dans le contexte actuel et sur la notion de partenaire véritable

[redacted]

Pour préparer la prochaine discussion, le document portant sur les principes directeurs sera revu afin d'inclure une proposition plus large et les recommandations de Retraite Québec à titre d'administrateur, entre autres en ce qui concerne la notion de partenaire véritable. [redacted]

Le dossier sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité en 2021.

7. Entente de transfert avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) – État de situation

Derniers échanges entre Retraite Québec et le RRUQ

M. André Simard fait état des derniers échanges tenus avec le RRUQ au sujet de l'entente de transfert. À titre de rappel, le RRUQ utilisait des hypothèses actuarielles en sa faveur. Ce régime demandait plus d'argent pour un transfert « entrée » qu'il en donnait pour un transfert « sortie ». Des échanges ont donc eu lieu entre Retraite Québec et ce partenaire.

Dans une lettre du 26 juin 2020, le RRUQ informait Retraite Québec que ces hypothèses utilisées dans le cadre de ses ententes de transfert ont été modifiées à la suite de l'enregistrement auprès de Retraite Québec de rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019. Le RRUQ indiquait alors que le taux d'intérêt sera le même pour les transferts « Out » et les transferts « In » à 4,97 %. La problématique se serait donc réglée d'elle-même, puisque le RRUQ aurait apporté des modifications à ses hypothèses.

Par contre, Retraite Québec s'est interrogée sur les explications fournies par le RRUQ. Des précisions ont alors été demandées le 16 septembre dernier à savoir si cela découlait d'un changement de l'approche du RRUQ ou plutôt du fait que sa marge est à 0,0 % dans sa dernière évaluation.

Le 18 septembre 2020, le RRUQ a répondu que son approche n'a pas encore été changée; c'est en octobre que la Table réseau devrait statuer sur un changement. C'est le résultat de l'application de la mesure actuelle qui fait en sorte que le taux utilisé à la sortie est le même qu'à l'entrée. Le taux d'intérêt utilisé pour calculer les passifs de l'évaluation actuarielle crée déjà une marge d'au moins 10,0 % par rapport au passif qu'on aurait en utilisant le taux de rendement espéré par la politique de

placement (taux sans marge). Donc, le RRUQ n'a pas à ajouter une marge additionnelle, en application de sa mesure, pour arriver à une marge totale de 10,0 % pour les transferts « In ». Cette correspondance du 18 septembre dernier de la part du RRUQ reflète bien le manque de clarté de ce dossier. Le dossier demeure en suivi.

Inventaire ou description des pratiques des différents partenaires des ententes de transfert – État de situation

M. Simard rappelle que Retraite Québec souhaite faire un inventaire des pratiques relatives aux ententes de transfert des universités et des municipalités pour en déceler les asymétries.

Cette tâche demande beaucoup de travail et pourrait prendre un certain temps. Compte tenu de la charge de travail particulièrement lourde durant cette période pour sa direction, ce projet d'inventaire n'a pu être démarré comme prévu. Par contre, certaines réflexions ont été entamées sur certains points: asymétrie dans les calculs, établissement des valeurs actuarielles, principaux partenaires potentiels (municipal), etc. Cet inventaire pourra servir à alimenter les réflexions du Sous-comité lors de la prochaine réunion où il sera question des objectifs d'une entente de transfert.

Le dossier demeure en suivi.

8. Discussion sur la portée du mandat du Sous-comité et la suite des travaux

Les membres ont convenu des sujets à discuter lors de la prochaine rencontre. Retraite Québec transmettra aux membres les documents pouvant préparer cette réunion du Sous-comité dès qu'ils seront prêts.

9. Varia

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Nadyne Daigle fera rapport de cette rencontre au Comité de retraite du RRPE le 18 novembre 2020, tandis que M. Guillaume Barrette fera de même au Comité de retraite du RREGOP le 11 novembre 2020.

Date de la prochaine réunion

Les membres ont déterminé la date de la prochaine réunion, soit le 7 avril 2021 de 13h30 à 16h30.

La réunion se tiendra dans la nouvelle salle des comités de retraite située au 150, boulevard René-Lévesque Est, Québec, au 8^{e} étage ou par visioconférence selon l'évolution de la pandémie en cours. Les membres en seront informés au moins une semaine à l'avance.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du lundi 23 novembre 2020

Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Cliche Anne Gosselin Johanne Goulet Josée Lamontagne Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M[me] Kathleen Bécotte, secrétaire M. Pascal Beaudin, adjoint à la secrétaire M. Marc-André Bouchard, secrétaire général adjoint

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Pascal Beaudin souhaite la bienvenue aux personnes présentes. La présence de M. Benoit Dufresne à titre de membre représentant le Comité de retraite du RRPE est soulignée, de même que celle de M. Marc-André Bouchard qui agira bientôt à titre de secrétaire par intérim.

Le projet d'ordre du jour est ensuite approuvé tel quel par les membres.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 15 septembre 2020

Le projet de compte rendu de la réunion du 15 septembre 2020 est approuvé avec quelques modifications demandées à la page 2. La version finale sera donc déposée à la prochaine rencontre. Les comptes rendus finaux des réunions du 17 février et du 8 juillet 2020 ont été transmis.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Pascal Beaudin fait état des principaux dossiers inscrits en suivi :

- Point 1 : *Rôle fiduciaire du membre et ses implications* : La Direction des affaires juridiques de Retraite Québec a émis un avis juridique sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP). Cet avis juridique est le résultat d'une demande conjointe des comités de retraite. Le Secrétariat a transmis

ce document à l'ensemble des membres le 8 novembre dernier.

Par ailleurs, pour faciliter les échanges, un document additionnel a été produit par le secrétariat pour faire état des questions et commentaires des membres du Sous-comité au sujet de l'avis juridique. Le sujet est à l'ordre du jour.

- Point 4, *Entente de services* : Ce dossier est à l'ordre du jour. Un document de travail a été préparé par le secrétariat.
- Point 11, *Entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes* : Les projets d'entente ont été adoptés par les comités de retraite. À cet égard, un point de suivi sera ajouté concernant le suivi annuel.

De plus, les membres demandent de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de discuter du mécanisme de renouvellement de l'entente administrative et du suivi annuel à effectuer.

4. Avis juridique sur le rôle fiduciaire

M. Pascal Beaudin invite M[e] Kathleen Laroche, directrice des affaires juridiques, et M[e] Tanaquil Burke, avocate à la Direction des affaires juridiques (DAJ), à présenter les grandes lignes de l'avis juridique intitulé : « Rôle et responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP » et à répondre aux questions et commentaires formulés par les membres à ce sujet dans le document préparé à la suite d'une consultation menée préalablement à la rencontre. (Document *Questions des membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance dans le cadre de la consultation sur l'avis juridique)*.

À la suite de cette présentation, les points suivants demeurent en suspens :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- La production d'un avis juridique final et autoportant est demandée à la DAJ de Retraite Québec, lequel repartira de l'avis initial, avec l'ajout de précisions, corrections ou de modifications apportées à cet avis au fil des échanges.

- [redacted]

M[e] Laroche et M[e] Burke sont remerciées pour cette présentation.

***Échanges entre les* membres**

La présentation et l'échange avec les représentants de la DAJ ont été appréciés. Les membres du Sous-comité reconnaissent le travail important de rédaction de cet avis juridique. Ce document est essentiel pour les suites à donner dans plusieurs dossiers du Sous-comité, mais également des comités de retraite :

- quant aux enjeux de ces rôles et responsabilités des membres des comités de retraite respectifs;
- quant aux enjeux de ces rôles et responsabilités des membres des comités de retraite sur divers dossiers tels que les ententes de services entre Retraite Québec et les comités de retraite, les dossiers de financement et de placements, les dossiers portant sur le service à la clientèle et autres dossiers d'envergure.

Cet échange a permis une première clarification des rôles de fiduciaire versus celui d'administrateur du bien d'autrui. Cependant, l'avis juridique présenté suscite encore plusieurs questions et demande d'être clarifié davantage. En effet, certaines réponses données par la DAJ aux questions formulées par les membres en ont généré d'autres au cours de la rencontre. Le sujet traité est empreint de complexité et de ramifications avec d'autres sujets de discussion au sein des comités et mériterait donc d'être approfondi et consolidé. En outre, un nouveau document devrait permettre aux membres de faire un retour pertinent à leurs comités de retraite respectifs sur les enjeux potentiels.

[redacted]

La possibilité de recevoir une deuxième opinion juridique sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de retraite est évoquée. À cet effet, certains membres se questionnent à savoir qui assumerait les frais de cet avis externe. Pour le moment, le Sous-comité convient qu'il est nécessaire de prendre un pas de recul pour pouvoir discuter de cette option entre les membres, tant du côté patronal que du côté des participants.

5. Entente de services avec Retraite Québec – Proposition du secrétariat

M[me] Kathleen Bécotte fait état du projet d'entente de services préparé par le secrétariat et déposé comme convenu.

Étant donné le manque de temps pour en discuter et les conclusions tirées par les membres au sujet de l'avis juridique de Retraite Québec, le sujet sera discuté à la prochaine réunion. Les membres sont invités à transmettre au secrétariat leurs commentaires s'ils le souhaitent au sujet de la proposition déposée.

6. Représentation en arbitrage de membres des comités de retraite

Ce sujet est remis à la prochaine réunion.

7. Varia

M. Pascal Beaudin indique que les sujets suivants figureront à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Avis juridique de Retraite Québec sur la notion de fiduciaire – Suivi
- Entente de services avec Retraite Québec – Nouvelle proposition du secrétariat
- Représentation en arbitrage de membres de comités de retraite issus des syndicats et des associations de cadres.

Rapports aux comités de retraite

M[me] Kathia Roy (RRPE) et M[me] Anne-Marie Cliche (RREGOP) feront les rapports des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre sera le 19 janvier 2021, de 9 h à 12 h, par visioconférence.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

Réunion du 15 décembre 2020 en vidéoconférence

Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Josée Lamontagne Lise Lapointe Geneviève Pelletier (observatrice) MM. Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne	**Invités des comités de retraite :** M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim, M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire par intérim M[me] Nicole Lachance, cheffe de division, Greffe du réexamen (Point 5) **Invitées de Retraite Québec :** M[mes] Isabelle Merizzi, vice-présidente aux services à la clientèle Josée Delisle, directrice des communications Stéphanie Gosselin, cheffe du Service du conseil et des stratégies de communication Johanne Aubin, cheffe du Service de soutien aux communications avec la clientèle Claudie Tremblay, conseillère en communications, Service du conseil et des stratégies de communication

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Bouchard souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il souligne la présence de M[me] Geneviève Pelletier à titre d'observatrice au sein du Sous-comité.

Le projet d'ordre du jour modifié est approuvé avec un ajout au point 6 : *Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations*.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (16 octobre 2020)

Le compte rendu de la réunion du 16 octobre dernier est approuvé par les membres avec une correction à la page 2, 4[e] paragraphe, 3[e] ligne. La phrase devrait se lire : « Les données de la première année devraient permettre à Retraite Québec de se repositionner pour mieux répondre à la clientèle ».

Le compte rendu approuvé sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Suivi des dossiers

M. Pascal Beaudin fait état des dossiers en suivi :

Calcul des intérêts de retard : Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion. [redacted]. Une analyse est en cours d'approbation à la Vice-présidence aux services à la clientèle (VPSC) pour déterminer les impacts du remboursement.

Reconnaissance de service pour les employés à temps partiel ou occasionnel : [redacted]

Accès au guide d'administration : Les commentaires des membres ont été transmis à la VPSC. Le dossier demeure en suivi.

[redacted]

4. Espace client numérique de Retraite Québec *Mon dossier* – Présentation de la stratégie et des moyens de communication

M[mes] Isabelle Merizzi, Josée Delisle, Stéphanie Gosselin, Johanne Aubin et Claudie Tremblay sont invitées à présenter ce sujet. Deux documents ont été transmis aux membres avant la réunion :

- Messages clés de *Mon dossier* pour la clientèle des régimes de retraite du secteur public (10 décembre 2020);
- Stratégie de communication – automne 2020 et printemps 2021 – *Mon dossier* Relevé de participation RRSP 2019.

M[me] Merizzi rappelle d'abord l'importance de la stratégie pour Retraite Québec et des moyens de communication développés, notamment les messages clés. Les principaux jalons sont :

- Dès maintenant, la clientèle des RRSP peut s'inscrire à l'espace numérique *Mon dossier*. Par contre, les informations concernant les RRSP ne seront visibles qu'en janvier 2021. Les volets « Régime de rentes du Québec » et « Allocation famille » sont disponibles dans le site de Retraite Québec.
- Les relevés de participation 2019 des RRSP ne seront uniquement que numériques en raison des contraintes de production liées à la pandémie; ils seront accessibles dans *Mon dossier* au cours de la dernière semaine de mars 2021.
- Le relevé de participation 2020 des RRSP pourra être transmis en format papier si les utilisateurs le préfèrent, à moins qu'ils décident de recevoir le document en mode numérique. Un retour en arrière est toujours possible.

M[me] Merizzi mentionne que, malgré ce virage numérique important, Retraite Québec souhaite conserver son taux de satisfaction de la clientèle de 94 % obtenu cette année du côté des RRSP.

Les représentantes de la Direction des communications et de la Direction du soutien à la prestation de services (pour le volet affaires) présentent ensuite la stratégie préconisée pour informer les participants des RRSP de l'accès au relevé de participation en format numérique, à savoir les objectifs de communication, la vision stratégique de l'organisation et les moyens préconisés.

Les objectifs de communication visés sont de :

- Faire connaître et promouvoir *Mon dossier* et ses nouvelles fonctionnalités, particulièrement le mode numérique et les notifications ainsi que la possibilité de prendre connaissance du relevé de participation 2019 des RRSP;
- Stimuler l'intérêt des personnes qui participent à un RRSP et susciter leur adhésion à *Mon dossier*, particulièrement l'adhésion au mode numérique et aux notifications;
- Faciliter l'accès et l'utilisation de *Mon dossier.*

La vision stratégique de Retraite Québec se compose des éléments suivants :

- Développer un ensemble de moyens qui contribuent tous à joindre et à informer les participants des RRSP;
- Avoir un rythme graduel, au fil de l'évolution de l'offre de services;
- Informer la bonne personne, au bon moment et de la bonne manière;
- Assurer la cohérence et la clarté de l'information;
- Profiter des occasions qui se présentent;
- Utiliser plusieurs canaux de communication, parfois des messages généraux et parfois des messages spécifiques.

Pour ce qui est des moyens de communication, les participants des RRSP ont été informés de plusieurs façons selon les saisons.

Au cours de l'automne 2020, les moyens suivants ont été utilisés : site Web de Retraite Québec, infolettre, article dans le magazine corporatif et manchettes, médias sociaux, placement publicitaire et partenariat avec divers organismes en lien avec la retraite, brochures numériques et imprimées, information diffusée via la réponse vocale interactive disponible au Centre des relations avec la clientèle, divers relayeurs, dont les syndicats et les associations d'employés et de retraités.

Le personnel en contact avec la clientèle des RRSP a aussi été sensibilisé au cours de l'automne par divers moyens : rencontres et échanges avec groupes d'employés, lignes de communication, formations et capsules d'information.

Les employeurs ont également été mis au parfum de la stratégie de communication par les moyens suivants : présentation et partage de la stratégie, avis aux employeurs, infolettre et présentation aux tables employeurs. À cet effet, l'avis aux employeurs validé récemment par des représentants des comités de retraite a été transmis comme convenu.

Au printemps 2021, Retraite Québec axera davantage son message sur les nouveautés. D'autres moyens seront mis en marche : présentation et partage de la stratégie, avis aux employeurs, infolettre, section employeurs du site Web de Retraite Québec et le guide s'adressant aux employeurs, manchettes *Mon dossier* et relevés RRSP, bouton cliquable menant à *Mon dossier*, visuel publicitaire pour le relevé RRSP avec lien cliquable menant à *Mon dossier* et lignes de communication.

La stratégie a également été présentée aux représentants des comités de retraite, particulièrement les éléments suivants : présentation et partage de la stratégie, manchette *Mon dossier* et relevé des RRSP, bouton cliquable menant à *Mon dossier* et visuel publicitaire pour le relevé RRSP avec lien cliquable menant à *Mon dossier.*

Retraite Québec a développé quelques messages clés relatifs à l'ajout d'informations et de documents concernant les RRSP dans *Mon dossier*. À titre de relayeur, le personnel de Retraite Québec utilise toutes les occasions qui se présentent pour référer la clientèle à *Mon dossier* et aux services qui y sont accessibles. La nouvelle page d'accès à *Mon dossier* donne une vue d'ensemble des services offerts et des nouveautés, de même que des services à venir. L'adresse du site est : www.retraitequebec.gouv.qc.ca/mondossier. L'objectif ultime de ces messages pour Retraite Québec est de réduire l'effort du client, favoriser son autonomie et le mettre en confiance.

Quelques commentaires sont émis à la suite de la présentation :

- L'accès à *Mon dossier* se fait par le service d'authentification du gouvernement du Québec, *CliqSEQUR*, qui sert à plusieurs autres services gouvernementaux : carnet santé, déclaration de revenus, régime d'assurance parentale et régime de rentes.
- Plusieurs renseignements sont demandés aux utilisateurs lors de l'inscription au compte de *CliqSEQUR*; cette façon de faire est peu conviviale et pourrait constituer un frein à l'adhésion au service numérique.
- Un nouvel outil d'authentification est envisagé par Retraite Québec d'ici la fin 2021 pour remplacer *CliqSEQUR*.
- Une publicité sera insérée dans les relevés d'impôt transmis aux personnes retraitées au courant du mois de janvier pour les inviter à s'inscrire à *Mon dossier*. Cette clientèle pourra notamment avoir accès au montant de leur rente et de son

indexation annuelle dans leur état des dépôts. Il sera important de collaborer avec les associations concernées à cet effet dans la diffusion des messages de sensibilisation.

- Pour les participants, le moment clé de la campagne promotionnelle sera mars 2021, ce qui correspond au dépôt du relevé de participation numérique 2019.
- Dans le déploiement de sa stratégie, Retraite Québec devra continuer à porter une attention particulière aux personnes moins familières avec les nouvelles technologies de l'information, notamment les ainés.
- Le terme RRSP est moins connu du grand public par rapport au sigle du régime (RREGOP et RRPE).
- Certaines personnes ne reçoivent pas le relevé de participation complet, soit environ 5,0 % au RREGOP. Un relevé abrégé est alors produit. Une attention sera portée par Retraite Québec à ce sujet, notamment pour les relevés du RRPE où la proportion de personnes ne recevant pas le relevé complet serait plus élevée.

Par ailleurs, les membres ont apprécié avoir été informés de la stratégie et de moyens de communication qui seront mis en œuvre. Ils demandent aussi à être informé du déroulement et des résultats de cette stratégie de communication de Retraite Québec.

5. Respect de la résolution des comités de retraite à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi

[redacted]

[redacted]

Quelques commentaires sont émis par les membres à la suite de cet état de situation :

[redacted]

- Cette problématique pourrait éventuellement être discutée ailleurs qu'au Sous-comité. Plusieurs discussions avaient eu lieu entre les parties sur les divers cas de règlements de griefs et d'ententes de fin d'emploi avant l'adoption des résolutions en 2016 par les comités de retraite.

[redacted]

À la suite de cet échange, les membres demandent de recevoir l'état de situation présenté par M^{me} Nicole Lachance par courriel dès que ce sera possible.

De plus, le point sera inscrit par le Secrétariat dans le tableau de suivi des dossiers du Sous-comité.

Enfin, des discussions auront lieu entre les parties concernant la création éventuelle d'une table conjointe pour discuter à nouveau de la problématique des ententes de fin d'emploi.

6. Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations

M. Marc-André Bouchard fait état de la résolution prise par les deux comités de retraite à l'effet de mandater le Sous-comité de se familiariser avec les processus décisionnels ou opérationnels pouvant mener Retraite Québec à la diffusion de communiqués, avis, correspondances, ou autres formes de communications aux personnes participantes, retraitées ou bénéficiaires du RREGOP et du RRPE, de même que certaines communications aux employeurs les concernant, et ce, dans le but de voir comment le Sous-comité, en tant que partenaire, pourrait être impliqué dans ces processus, de façon efficace et en temps opportun. Les membres sont invités à faire part de leurs attentes relatives à ce mandat.

[redacted]

Pour les syndicats et les associations, il s'agit d'une démarche constructive : les informations reçues de Retraite Québec en amont sont utiles et aident à répondre à plusieurs interrogations des membres, entre autres sur les changements apportés à des processus administratifs ou à des communications s'adressant à la clientèle des RRSP.

[redacted]

[redacted]

À la suite des discussions, une présentation de Retraite Québec est demandée pour la prochaine réunion.

7. Varia

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

La prochaine rencontre se tiendra le 23 février 2021, à 9 h. Les membres recevront une convocation à cet effet.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Sébastien Lavergne et M^{me} Nadyne Daigle sont les personnes désignées pour faire rapport aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du mardi 19 janvier 2021

Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Cliche Anne Gosselin Johanne Goulet Josée Lamontagne Geneviève Pelletier (observatrice) Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Bouchard souhaite la bienvenue aux personnes présentes. La présence de M[me] Geneviève Pelletier est soulignée à titre de membre observatrice.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 23 novembre 2020

Le projet de compte rendu du 23 novembre 2020 sera approuvé à la prochaine rencontre étant donné les modifications demandées par les membres au point 4 intitulé *Avis juridique sur le rôle fiduciaire – Suivi.*

Un nouveau document sera produit et ensuite transmis sous peu par courriel. La version finale du compte rendu sera soumise pour approbation lors de la prochaine réunion.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Marc-André Bouchard fait état des principaux dossiers inscrits en suivi qui figurent à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les membres souhaitent reprendre leurs travaux bientôt à l'égard du projet d'entente de services avec Retraite Québec. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

À ce sujet, M. Bouchard mentionne que la volonté d'un meilleur partenariat avec Retraite Québec évoquée au cours de

l'automne au sein des comités de retraite pourrait faire partie des discussions au sujet de l'entente de services. En effet, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les services à la clientèle a eu le mandat de discuter d'une forme de partenariat à établir avec Retraite Québec pour que les membres, notamment ceux provenant des associations et des syndicats, puissent être informés de façon proactive par rapport aux actions posées par Retraite Québec à l'égard de la clientèle des RRSP, notamment sur le plan des communications administratives ou de grands projets ou initiatives à venir. Un arrimage entre les mandats des deux sous-comités pourrait permettre de répondre à cette attente exprimée par les membres.

4. Avis juridique sur le rôle fiduciaire – Suivi

M. Marc-André Bouchard fait le suivi de ce dossier discuté à la dernière réunion.

Présentation à venir de la Direction des affaires juridiques de Retraite Québec

La DAJ de Retraite Québec sera invitée à présenter, à la prochaine rencontre prévue le 9 mars 2021, un document visant à répondre aux interrogations des membres, entre autres celles mentionnées dans le dernier compte rendu. D'autres commentaires de membres de comités de retraite ont également été transmis à la DAJ. Ces questions et les réponses obtenues de la DAJ pourront également être acheminées aux membres du Sous-comité. Une vérification sera faite par le secrétariat.



Précisions concernant l'avis juridique

Outre les modifications apportées au compte rendu, les membres sont invités à faire part des éléments à préciser à l'avis juridique émis par la DAJ de Retraite Québec:

- Avoir un document autoportant permettant de préciser l'avis juridique général de la DAJ, avec l'ajout de précisions, corrections ou de modifications apportées à cet avis au fil des échanges.
- Avoir un document en deux colonnes résumant les questions des membres et les réponses obtenues de la DAJ, en continuité avec celui préparé par le secrétariat avant la dernière réunion.
- [redacted]

Présentation aux comités de retraite

Les membres demandent que la nouvelle version de l'avis juridique soit présentée aux comités de retraite dans les meilleurs délais. Cette présentation pourrait être planifiée après la rencontre du Sous-comité prévue en mars prochain, soit entre les mois d'avril et juin. La demande sera adressée à la DAJ de Retraite Québec.

5. Entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes – Modalités de renouvellement et de suivi

M. Pascal Beaudin présente ce dossier. Les membres sont invités à faire part de leurs attentes particulières concernant la reddition de compte de Retraite Québec au sujet de l'entente signée avec les comités de retraite, en considérant entre autres les modalités de renouvellement et de suivi.

Les ententes signées entre Retraite Québec et les comités de retraite du RREGOP et du RRPE pour le financement de la quote-part des mandats de petite taille aux immobilisations communes se renouvellent automatiquement le 30 juin de chaque année, pour s'appliquer au budget de l'exercice financier suivant, à moins que l'une des parties n'y mette fin ou propose de la

modifier, sur préavis écrit à l'autre partie reçu avant cette date.

Également, l'entente signée mentionne qu'un registre détaillé tenu par Retraite Québec sera transmis annuellement au comité de retraite au plus tard le 31 mai de chaque année. Ce registre doit présenter entre autres les dates, les montants des avances et les remboursements effectués depuis 2017.

Enfin, les états financiers sont généralement présentés au Comité de vérification à la mi-avril. Cette année, ce sera le 14 avril.

Étant donné cette ligne de temps, les éléments suivants sont mentionnés à l'égard de la reddition de compte à venir:

- Aviser les comités de retraite de toute modification apportée à la méthodologie établie par Retraite Québec pour comptabiliser le financement des immobilisations communes pour les mandats de petite taille;
- Informer les comités de retraite s'il y a lieu, de l'administration de tout nouveau mandat, de grande ou de petite taille, pouvant avoir un impact sur le financement des immobilisations communes;
- Faire part de toute modification apportée à l'échéancier de remboursement des petits mandats (calendrier des amortissements);
- S'assurer de détailler le montant de la quote-part avancée pour le financement des immobilisations communes dans les états financiers concernés ainsi que des remboursements effectués chaque année, en portant une attention particulière à la première année du cycle comptable;
- S'assurer du respect général de l'entente conclue afin que le Sous-comité puisse faire une recommandation aux comités de retraite après évaluation;
- Demander à Retraite Québec une présentation au Sous-comité afin que les membres puissent prendre connaissance des éléments de reddition de compte mentionnés, tant la situation actuelle que prospective de l'entente.

Le Sous-comité souhaite donc que soit organisée une réunion additionnelle, avec la participation de Retraite Québec, entre la mi-avril et la fin mai, soit avant la tenue des réunions des comités de retraite de juin, afin de discuter de cette reddition de compte annuelle et de discuter ensuite des recommandations appropriées à faire aux comités de retraite.

Pour les prochaines années, la reddition de compte au sujet des ententes signées pourrait être planifiée dans le cycle annuel immédiatement après la présentation des états financiers qui se déroule chaque année en avril.

Par ailleurs, Retraite Québec sera informée des éléments signalés par le Sous-comité d'ici la prochaine rencontre.

6. Représentation en arbitrage de membres des comités de retraite

M. Bernard Tanguay et M^{me} Johanne Goulet sont appelés à présenter ce sujet.

Les présidents rappellent aux membres avoir fait un compte rendu verbal de leur rencontre du 2 mars 2020 avec le Secrétariat

aux emplois supérieurs (SES), et ce, lors des réunions du comité de retraite RREGOP du 25 mars 2020 et RRPE du 26 mars 2020. La secrétaire des comités de retraite et du réexamen, M[me] Kathleen Bécotte, était également présente.

Voici un rappel des messages livrés par le SES lors de cette rencontre du 2 mars :

- [redacted]
- Le SES est disposé, sur demande, à mettre par écrit sa position communiquée verbalement aux présidents le 2 mars dernier.

Après échanges, les membres concluent :

- De ne pas donner suite aux deux voies de passages proposées par le SES;
- De ne pas donner suite à l'invitation du SES de lui soumettre pour analyse d'autres propositions de voies de passage;
- [redacted]
- De retirer ce dossier des suivis du Sous-comité;
- [redacted]

7. Enregistrement des réunions des comités de retraite

M. Marc-André Bouchard présente le sujet. Ce dossier avait été discuté initialement au Comité de retraite du RREGOP.

Les membres de ce Comité se questionnaient au sujet des outils utilisés par le secrétariat pour l'enregistrement des réunions du comité de retraite et des sous-comités, notamment avec la tenue des réunions en visioconférence à l'aide de Microsoft Teams.

M. Bouchard mentionne que les réunions virtuelles des comités et des sous-comités sont généralement enregistrées par Teams depuis juin dernier. Les participants en sont informés le cas échéant. Cet outil s'avère utile et facilite la rédaction des comptes rendus dans le contexte du télétravail. Le fichier enregistré permet aussi de s'assurer de bien effectuer les suivis demandés par les membres étant donné la complexité de certains dossiers. Les fichiers audio et vidéo sont éliminés par la suite, notamment en raison de contraintes techniques liées aux serveurs informatiques. Le secrétariat s'est entendu avec la VPTI à ce sujet.

Quant aux enregistrements audio des réunions des comités de retraite, ils ont toujours été conservés dans le répertoire du secrétariat en documents actifs ou semi-actifs. Un projet devait démarrer afin de s'assurer de procéder à la destruction et de ne conserver que les fichiers toujours nécessaires afin de respecter le calendrier de conservation des documents et les pratiques en vigueur à Retraite Québec. Aucune réunion de sous-comité n'est habituellement enregistrée.

Concernant l'utilisation d'un outil comme Microsoft Teams dans le cadre de réunions virtuelles, les membres suggèrent d'informer les participants, lors du point d'adoption de l'ordre du jour, que la réunion sera enregistrée de cette façon. Une information pourrait être inscrite sur le projet d'ordre du jour à cet effet. Le secrétariat s'assurera que ce soit fait systématiquement pour tous ses comités et sous-comités.

8. Varia

Rapports aux comités de retraite

M^{me} Anne Gosselin (RRPE) et M. Martin Belhumeur (RREGOP) feront les rapports des récents travaux du Sous-comité.

Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre sera le 9 mars 2021, de 9 h à 12 h, par visioconférence.

FINAL

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
Réunion du 23 février 2021 en vidéoconférence
Compte rendu des discussions

Personnes présentes	
Membres du Sous-comité : M[mes] Nadyne Daigle Isabelle Garneau Sophie Girard Mireille Guay Lise Lapointe Geneviève Pelletier MM. Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne	**Invités des comités de retraite :** M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE **Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** M. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim, M. Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire par intérim **Invitées de Retraite Québec :** M[mes] Isabelle Merizzi, vice-présidente aux services à la clientèle Danielle Vaillancourt, directrice de l'évolution des services à la clientèle

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Bouchard souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Les membres approuvent le projet d'ordre du jour avec un ajout proposé au point 6.1: *Offre de services de Retraite Québec aux syndicats et associations – État de situation*.

Par ailleurs, après le point 5, M[me] Isabelle Merizzi sera invitée à faire un état de situation concernant la production et le dépôt du relevé de participation des RRSP ainsi que sur les communications devant être transmises dans les prochaines semaines.

2. Adoption du dernier compte rendu du Sous-comité conjoint (15 décembre 2020)

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre dernier est approuvé avec des corrections aux pages suivantes : 1, 3 et 5. Le compte rendu final sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.

3. Suivi des dossiers

M. Marc-André Bouchard fait état des dossiers.

Calcul des intérêts de retard : Le sujet est à l'ordre du jour.

Offre de services pour répondre aux besoins des représentants des syndicats et des associations : Un état de situation sera fait par le secrétariat.

[redacted]

Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations : Ce dossier est à l'ordre du jour.

Espace client numérique de Retraite Québec *Mon dossier* : Ce dossier a été ajouté au registre. Un suivi avait été demandé à la dernière réunion quant au déploiement de la stratégie de communication et des résultats obtenus par Retraite Québec.

4. Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations – Discussion

M. Marc-André Bouchard fait état des discussions qu'il a eues avec Retraite Québec pour répondre à l'objectif des syndicats et associations d'être davantage informés par rapport aux actions que peut poser Retraite Québec à l'égard de la clientèle des RRSP, notamment sur le plan des communications administratives ou de grands projets ou initiatives à venir.

À la suite de ces échanges, M. Bouchard mentionne que cet aspect pourrait être discuté dans le cadre des travaux sur les ententes de services entre Retraite Québec et les comités de retraite. Comme ces ententes doivent éventuellement être actualisées dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, certains points pourraient être précisés afin de répondre aux objectifs des syndicats et des associations :

[redacted]

[redacted]

L'objectif des syndicats et des associations est de mieux accompagner leurs membres face aux informations qui sont diffusées par Retraite Québec. Les membres conviennent de ne pas se substituer aux instances déjà en place à Retraite Québec pour ce qui est des orientations stratégiques.

À la suite de ces échanges, les membres demandent au Secrétariat de proposer une liste des besoins pouvant répondre aux attentes. Ces besoins pourraient par la suite être soumis au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance afin d'éventuellement faire partie de la prochaine version des ententes de services des comités de retraite.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

5. Calcul des intérêts de retard

M[mes] Isabelle Merizzi et Danielle Vaillancourt présentent ce dossier. Un sommaire aux instances a été transmis préalablement aux membres.

Mise en contexte

[redacted]

Résultats de l'analyse de Retraite Québec

[redacted]

[redacted]

Répercussions sur la clientèle

[redacted]

Recommandation

[redacted]

Après échanges, les membres du Sous-comité prennent acte de cette décision de Retraite Québec. Le dossier est clos.

6. Offre de services de Retraite Québec aux syndicats et associations – État de situation

M. Pascal Beaudin présente cet état de situation.

Depuis l'automne 2020, Retraite Québec met à la disposition des représentants des syndicats et des associations deux

adresses courriels dédiées pour obtenir du soutien du Centre des relations avec la clientèle (CRC) et du Service des normes. Un accusé réception est envoyé dès qu'une demande est reçue par Retraite Québec. Le délai de réponse est de deux jours ouvrables. Ces adresses courriels sont le moyen le plus efficace en temps de pandémie. Lorsque la situation reviendra à la normale, des numéros de téléphone Retraite Québec pourront être diffusés.

Le secrétariat a consulté certains membres des comités de retraite qui utilisent ces services offerts par Retraite Québec. Les membres sont également invités à faire part de leurs commentaires à savoir si cette offre de services répond à leurs attentes.

Question d'ordre général : representants-employes@retraitequebec.gouv.qc.ca

Pour un cas spécifique qui peut avoir une portée plus large sur le plan de l'interprétation du cadre légal, règlementaire et normatif applicable, le service des normes de Retraite Québec administre cette boîte courriel sécurisée.

Selon les commentaires reçus, ce service répond maintenant très bien aux attentes. Le délai de réponse est adéquat : un accusé réception est effectivement reçu dans le délai de deux jours. Les réponses sur des cas souvent difficiles sont bien documentées. Les avis normatifs sont complets et bien vulgarisés. Les professionnels de ce service sont par ailleurs bien appréciés. Par contre, les avis portent sur des cas en général et non sur des cas spécifiques.

Suivi d'un dossier : representants_employes2@retraitequebec.gouv.qc.ca

Après des débuts difficiles pour certains membres de comités, ce nouveau service offert par le Centre de relations avec la clientèle (CRC) semble s'être amélioré et répond en bonne partie aux attentes pour pouvoir régler un dossier en particulier.

Les demandes traitées sont souvent des cas complexes qui exigent une réponse précise étant donné les impacts sur la décision à prendre : prise de retraite, entente de fin d'emploi, rachat de service, etc. Au besoin, les agents de Retraite Québec peuvent communiquer avec le représentant des associations et des syndicats pour vulgariser davantage. De manière générale, ce service répond à un besoin de comprendre des notions complexes dans les communications administratives.

Certains membres ont noté que le message de réponse n'était pas ajusté à la situation actuelle. D'autres ont constaté que les délais étaient longs (plus de deux semaines) pour avoir une réponse selon la situation particulière du client. Enfin, il y aurait lieu de préciser ce qui peut être traité par le biais de ce service du CRC.

Les commentaires émis seront transmis aux gestionnaires de ces boîtes courriels sécurisées.

Par ailleurs, d'autres commentaires sont émis au sujet de deux autres outils de référence utilisés par les membres dans le cadre de leurs fonctions :

Cahier des normes :

Certains membres ont fait part de commentaires au sujet du nouveau cahier des normes publié sur le site internet de Retraite Québec : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fra/cnrrsp/. [redacted] Ces commentaires seront partagés avec le gestionnaire de cet outil.

Guide de l'employeur :

Des commentaires sont émis au sujet du nouveau Guide de l'employeur sur le site internet de Retraite Québec. [redacted] On s'interroge sur les changements apportés à cet outil et sur ses perspectives. Ce guide est issu du regroupement du Guide de la déclaration annuelle et du Guide d'administration et constitue une référence pour les employeurs des secteurs public et parapublic.

https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/rrsp/employeur/guide-employeur/Pages/guide.aspx

À la suite des discussions, une présentation de Retraite Québec est demandée pour la prochaine réunion au sujet de ces deux derniers points.

7. Varia

Date de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint

La prochaine rencontre se tiendra le 3 mai 2021, à 13h. Les membres recevront une convocation à cet effet.

Rapports aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE

M. Mathieu St-Onge et M^{me} Isabelle Garneau sont les personnes désignées pour faire rapport aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

APPROUVÉ

Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance

Réunion du mardi 9 mars 2021
Compte rendu des discussions

Participants au Sous-comité conjoint	
Membres: M[mes] France Breton Anne-Marie Chiquette Anne-Marie Cliche Martine Doré (observatrice) Anne Gosselin Johanne Goulet Geneviève Pelletier (observatrice) Kathia Roy Lucie Thériault MM. Martin Belhumeur Benoit Dufresne Bernard Tanguay	**Personnel du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen :** MM. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim Pascal Beaudin, adjoint au secrétaire

1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

M. Marc-André Bouchard souhaite la bienvenue aux personnes présentes. La présence de M[me] Martine Doré est soulignée à titre de membre observatrice.

L'ordre du jour est adopté par les membres avec des modifications apportées au point 4 :

[redacted]

4.2 Avis juridique sur le rôle fiduciaire — Commentaires des membres

2. Approbation des comptes rendus des rencontres des 23 novembre 2020 et 19 janvier 2021

Les projets des comptes rendus des réunions du 23 novembre 2020 et du 19 janvier 2021 sont approuvés avec modifications. Les documents finaux seront déposés à la prochaine réunion.

3. Suivi des dossiers du Sous-comité conjoint

M. Marc-André Bouchard fait état des principaux dossiers inscrits en suivi. Outre les points à l'ordre du jour, il souligne les éléments suivants :

- La Direction des placements de Retraite Québec amorce ses travaux concernant l'entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Une rencontre sera organisée en mai prochain à propos du renouvellement de l'entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes. La Vice-présidence aux services à l'organisation de Retraite Québec sera invitée.
- La question de la représentation en arbitrage est indiquée comme étant réglée.

4. Avis juridique sur le rôle fiduciaire

[redacted]

4.2 Commentaires des membres concernant les documents transmis par la Direction des affaires juridiques (DAJ)

À la demande du Sous-comité, la DAJ a déposé les documents suivants :

- Opinion juridique sur les rôles et responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP, version révisée datée du 5 mars 2021 ;
- Réponse aux commentaires de M[e] Anne-Marie Chiquette concernant l'opinion juridique sur la base des réponses aux questions des membres du Sous-comité conjoint, datée du 2 novembre 2020 ;
- Réponse aux questions des membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, datée du 5 mars 2021.

M. Bouchard invite les membres à commenter ces documents. Le secrétariat fera part de ces commentaires à la DAJ.

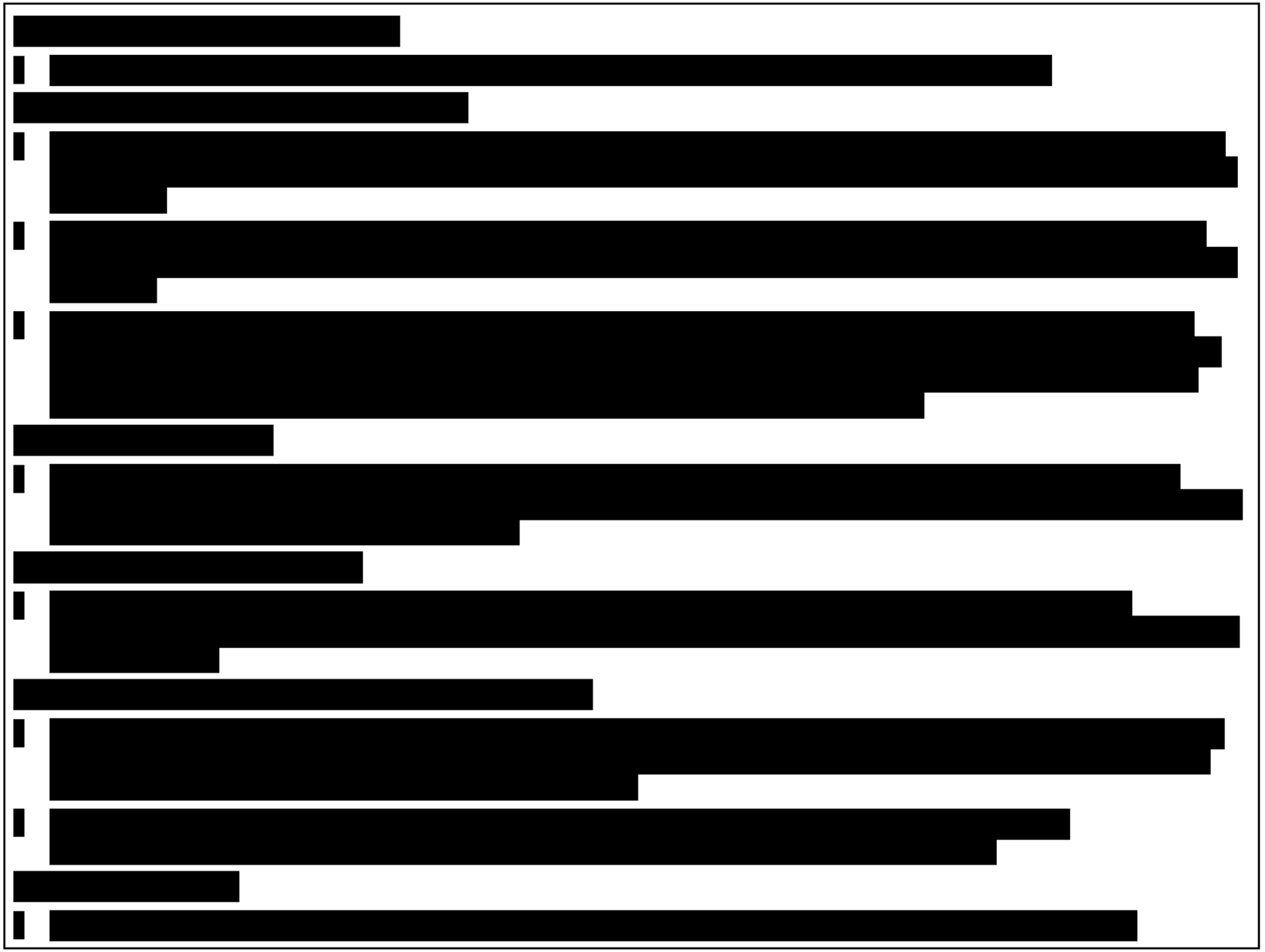
D'emblée, certains membres se disent surpris de l'absence de représentants de la DAJ à la rencontre du Sous-comité conjoint. Compte tenu de la teneur des documents déposés à la présente rencontre, la présence de la DAJ était attendue afin qu'elle puisse répondre aux questions des membres. Lors des discussions qui ont eu lieu à la dernière réunion, le secrétariat n'avait pas retenu (compris ?) que la présence des représentantes de la DAJ était nécessaire et par conséquent, aucune invitation ne leur a été acheminée.

Par ailleurs, la qualité du travail réalisé par la DAJ est soulignée. Des questions et commentaires sont formulés par les membres du Sous-comité concernant certains documents. Voici un résumé des questionnements soulevés par les membres :

Document « Questions des membres du Sous-comité »







[redacted]

- [redacted]

Document « Réponses à Me Anne-Marie Chiquette »

En général, le document répond bien aux questions posées. Des précisions sont toutefois demandées par les membres:

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

M. Bouchard invite les membres à transmettre leurs commentaires sur l'opinion juridique bonifiée au Secrétariat et à partager ce document avec les autres membres, le cas échéant. Le Secrétariat transmettra par la suite ces commentaires à la DAJ.

Par ailleurs, les membres conviennent que la DAJ peut exceptionnellement avoir accès à l'enregistrement de la présente réunion pour la partie traitant des commentaires des membres (point 4) afin de faciliter l'avancement des travaux du Sous-comité.

De plus, les membres demandent que la DAJ soit présente à la prochaine réunion du Sous-comité pour apporter les précisions demandées, notamment en raison de la complexité du dossier. La DAJ devrait également être présente aux réunions des comités de retraite d'ici juin prochain.

5. Entente de services avec Retraite Québec
Le sujet a été abordé dans le cadre du point précédent. Le point sera mis à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure à la lumière des conclusions tirées à la suite des travaux relatifs à l'avis juridique de Retraite Québec sur le rôle et les responsabilités des comités de retraite.
6. Varia
Rapports aux comités de retraite M[mes] Anne-Marie Chiquette (RRPE) et Anne-Marie Cliche (RREGOP) feront les rapports des récents travaux du Sous-comité. ***Date de la prochaine réunion*** La date de la prochaine rencontre est le 5 mai 2021, de 13 h à 16 h, par visioconférence. Une rencontre est également prévue le 26 mai 2021. Le sujet suivant sera à l'ordre du jour de la rencontre du 5 mai : • Entente sur le financement des immobilisations communes — Renouvellement

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 15 février 2023, 9 h 15
Salle du conseil (Tour A, 11e étage) de l'Édifice Jacques Parizeau
(1000 place Jean-Paul Riopelle, Montréal)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M. Martin Belhumeur
Mme Marie Gendron
Mme Sandy Labbé
M. Sébastien Routhier

Comité de placement RRPE

Mme France Breton
Mme Jade Girard
M. Éric Lagueux
Mme Geneviève Pelletier

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observatrice

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP

Était absent :

M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE (Observateur)

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

[redacted]

[redacted]

Un membre mentionne que lors du prochain GEPP, il aimerait aborder le sujet de la gestion des bornes qui s'appliquent au portefeuille de référence, particulièrement en lien avec la surpondération actuelle du PS Placements privés. De plus, il aimerait connaître plusieurs mois à l'avance les dates des GEPP afin de les réserver à son agenda.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

Le rôle du PS Placements privés est la génération de rendement afin de faire croître le capital. Au cours des dernières années, ce fut effectivement la catégorie d'actifs qui a généré les meilleurs rendements, et elle devrait continuer à le faire dans le futur. [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Le roulement de personnel qui a eu lieu au cours des deux dernières années au sein du PS Placements privés est à surveiller. Il est plus élevé que celui de gestionnaires privés comparables. Plusieurs personnes de niveau senior ont quitté. Il serait intéressant de savoir s'il y a eu aussi des départs dans les niveaux inférieurs au niveau senior.

À la suite de l'arrivée du nouveau Premier vice-président et chef des Placements privés (Martin Longchamps), la CDPQ a annoncé un moratoire sur les nouveaux investissements dans ce portefeuille jusqu'au 31 mars 2023. Un conseiller expert mentionne qu'il peut comprendre que la CDPQ réduise le capital alloué aux nouveaux investissements, mais il trouve anormal que la CDPQ arrête complètement les nouveaux investissements. Cela envoie un mauvais message aux entreprises qui ont l'habitude de faire affaire avec la CDPQ.

10 h 05 Pause

10 h 15 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ — *M. Jacques Demers*, *M. Martin Longchamps*, *M. Dominic Rioux*, *Mme Kim Thomassin*

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

Un représentant de la CDPQ présente le document « Portefeuille Placements privés » qui a été préalablement transmis aux membres.

La CDPQ est parmi les plus grands investisseurs au monde en placements privés. Elle détient environ 77 G$ en placements privés, dont 15 % à 25 % sont investis au Québec. Elle développe des relations à long terme avec des entreprises prometteuses et durables, dans des secteurs à fort potentiel comme les soins de santé et la technologie.

L'environnement de marché a été favorable aux placements privés ces dernières années, contribuant à la hausse des valorisations et des bénéfices des sociétés. Le contexte s'est toutefois complexifié en 2022, ce qui a incité la CDPQ à demeurer prudente et sélective. Malgré un repli des marchés publics qui avaient atteint un niveau record en 2021, le marché d'acquisition par emprunt américain est demeuré stable. Le multiple de valorisation total a continué d'augmenter, et ce, en dépit d'un environnement de taux d'intérêt plus restrictif.

Au 30 juin 2022, le PS Placements privés a généré un rendement de 15,5 % sur 10 ans et de 17,6 % sur 5 ans, ce qui a été supérieur à sa cible de rendement absolu et à son indice de référence sur ces deux périodes. Les investissements en direct ont généré une forte valeur ajoutée grâce à la bonne performance des secteurs de la Finance, de la Santé et de la Technologie. Les investissements dans des fonds externes ont également offert une bonne performance, notamment dans le métier des acquisitions.

La surpondération du PS Placements privés s'explique par sa surperformance historique par rapport au portefeuille global de la CDPQ. Au cours des 5 dernières années, les investissements nets ont été négatifs (45 G$ de nouveaux déploiements et 48 G$ de matérialisations), ce qui a atténué la surpondération du PS Placements privés. Enfin, malgré la concentration importante de FNZ, le PS Placements privés demeure diversifié en géographies et en secteurs.

En lien avec la surpondération du PS Placements privés, il y a un moratoire sur les nouvelles transactions jusqu'au 31 mars 2023. De plus, d'ici 2030, la CDPQ souhaite institutionnaliser le PS Placements privés en implantant sa vision à long terme :

- Intégrer le déploiement net négatif comme philosophie de gestion ;
- Générer du Bêta grâce à une exposition diversifiée à la classe d'actif ;
- Créer de l'Alpha tout en minimisant le risque selon les besoins des déposants ;
- Être agile pour s'ajuster aux contraintes d'allocation et gérer le risque de cuvée ;
- Recentrer la stratégie à l'extérieur du Québec en misant davantage sur une base de fonds diversifiés.

La CDPQ indique qu'elle prévoit augmenter le roulement des investissements dans le portefeuille afin de le rendre plus agile. De plus, la part allouée aux fonds externes passera de 25 % à 35 %. Cela permettra d'augmenter la flexibilité et de favoriser des co-investissements avec des partenaires de qualité.

Le représentant de la CDPQ mentionne que pour les placements privés hors Québec, il y a eu quelques changements de leadership en l'espace de 7 ans. Cela n'a pas aidé à la cohésion de l'équipe. Concernant les placements privés au Québec, l'équipe est assez stable malgré deux départs cette année. La CDPQ n'a pas de difficulté à recruter des analystes, car ces derniers veulent venir travailler pour la CDPQ. Il indique également qu'il vise à créer des conditions qui permettront de diminuer le taux de roulement au sein de l'équipe du PS Placements privés.

Un conseiller expert mentionne que les gestionnaires fournissent parfois un tableau qui indique le nombre d'embauches et de départs au cours de l'année, ainsi que les raisons des départs (retraite, démission ou congédiement). Il serait intéressant d'avoir ces statistiques pour chacun des PS de la CDPQ.

[redacted]

Un membre demande s'il sera possible d'avoir le rendement des placements privés au Québec et hors Québec. Le représentant de la CDPQ répond qu'il n'y a pas de grande différence entre le rendement des placements privés au Québec et hors Québec, étant donné le processus de sélection rigoureux et uniforme de la CDPQ.

[redacted]

[redacted]

Un représentant de Retraite Québec indique que la CDPQ a longtemps affirmé que le fait qu'elle garde longtemps ses investissements était un avantage compétitif. Il demande si l'augmentation du roulement des investissements dans le portefeuille pourrait avoir comme effet de réduire cet avantage compétitif. Un représentant de la CDPQ indique qu'au cours des dernières années, les investissements qui avaient des clauses de restrictions de vente sur des longues périodes n'ont pas généré de meilleurs rendements que les autres. Ainsi, cette impression d'avantage compétitif de la CDPQ ne semble pas s'être traduit en rendement.

11 h 50 Départ des représentants de la CDPQ — *M. Martin Longchamps, Mme Kim Thomassin*

5.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

[redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Le représentant de la CDPQ mentionne ensuite les autres informations suivantes :

- Il sera possible pour la CDPQ de transmettre à Aon la liste complète des titres détenus dans le PS Marchés boursiers au 31 décembre 2022, afin qu'Aon puisse effectuer une analyse de styles.

- [redacted] David Latour sera son successeur à titre de Premier vice-président Gestion des risques. L'équipe Déposants a été renommée Services-conseils aux déposants et est maintenant sous la responsabilité de Maxime Aucoin.

- Deux rencontres du GEPP ont eu lieu dernièrement. [redacted]

- La CDPQ a lancé l'initiative d'une table de concertation en investissement durable avec les déposants. Des détails sur les objectifs visés par cette table et sur le mode de fonctionnement seront transmis prochainement. La CDPQ aimerait que la première rencontre ait lieu d'ici l'été.

12 h 15 Pause repas
13 h 15 Reprise des travaux sans les représentants de la CDPQ

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

6.1 GESTION DU PORTEFEUILLE PLACEMENTS PRIVÉS

En général, les membres ont apprécié la présentation et le ton rassurant de M. Longchamps et Mme Thomassin. Ils ont également aimé leur transparence ainsi que les exemples concrets donnés.

À l'avenir, les membres aimeraient :

- Avoir un lexique afin de mieux comprendre les nombreux acronymes;
- Que les PVP amènent quelques membres de leur équipe lors de la présentation;
- Avoir davantage de données sur les investissements dans ce portefeuille. Ces données pourraient être dénominalisées.

Le conseiller expert souligne de son côté que la surpondération qu'on constate depuis quelques mois en placements privés était, selon lui, facilement prévisible. Pourquoi le changement de vision ne se fait-il que maintenant? Un représentant de Retraite Québec répond que, selon lui, bien que des éléments structurels favorisent la surpondération du PS Placements privés, d'autres éléments conjoncturels étaient plus difficilement prévisibles, soit le rendement très élevé de FNZ, ainsi que le rendement fortement négatif des marchés liquides en 2022.

6.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Concernant l'analyse des biais de style du PS Marchés boursiers, le conseiller expert d'Aon souligne qu'il serait important d'avoir un historique de données d'idéalement 5 ans. Cela permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation et de déceler les tendances. Il termine en mentionnant qu'il sera possible, si désiré, de segmenter les résultats par géographie.

Le conseiller expert précise que, selon lui, on pourrait s'attendre à une réduction des biais par rapport aux indices après 2021.

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DU PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES – RREGOP ET RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente les documents « Cadre de gestion du risque de placement du RREGOP » et « Cadre de gestion du risque de placement du RRPE » préalablement transmis aux membres, afin de recueillir leurs commentaires.

Les membres font leurs commentaires sur environ la moitié du document. Le sujet sera à nouveau discuté lors de la réunion du 16 mars prochain.

8. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

8.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Jeudi 16 mars à Québec ;
- Jeudi 6 avril par Teams;
- Vendredi 12 mai à Québec ou par Teams;
- Jeudi 15 juin à Montréal.

8.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Prévisions économiques et marchés financiers 2023 » présenté par le Cercle finance du Québec le 14 mars en vidéoconférence

14 h 35 Départ des conseillers experts

9. RÉFLEXION SUR LES PARTICIPANTS À DÉSIGNER À LA TABLE DE CONCERTATION ESG DE LA CDPQ

Les membres soulignent le manque de détails à propos de la table de concertation ESG, notamment sur le nombre de sièges disponibles. Un représentant de Retraite Québec répond que la CDPQ devrait fournir davantage de détails à ce sujet d'ici la fin du mois de février.

Certains membres mentionnent qu'ils devront, au préalable, en discuter de leur côté afin de se préparer adéquatement en vue de la table.

Finalement, les membres du Comité s'accordent pour que ce sujet soit ramené aux réunions du Comité de retraite du RREGOP et du Comité de retraite du RRPE, prévues au mois de mars.

10. SUIVI DE RETRAITE QUÉBEC – MANDAT DE CONSEILLER EXPERT EN PLACEMENT POUR LE RREGOP ET LE RRPE

Ce sujet a été traité à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (14H55)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 16 mars 2023, 9 h 00
Salle du 12e étage de l'Édifice Price
(65 rue Ste-Anne, Québec)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	Jusqu'à 12h00
Mme	Sandy Labbé	

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
M.	Éric Lagueux	Absent entre 10h50 et 13h30
Mme	Geneviève Pelletier	

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M. Philippe Després Nadeau
M. Jean Dessureault
M. Dominic Leduy
M. Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

Étaient absents :

Mme	Jade Girard	Comité de placement RRPE
M.	Sébastien Routhier	Comité de placement RREGOP

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sous réserve de reporter à une prochaine rencontre le sujet 10 « Discussion sur la possibilité d'un mandat pour un 2e conseiller expert en placement pour les comités de retraite et de placement du RREGOP et du RRPE ».

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2023

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec mentionne que la CDPQ a accepté de fournir la liste complète des investissements détenus dans le PS Marchés boursiers au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 afin qu'Aon puisse effectuer une analyse des styles.

[redacted]

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PS INFRASTRUCTURES

Le rôle du PS Infrastructures est d'apporter une diversification aux fonds et de générer un bon rendement. Au cours des dernières années, ce PS a généré de très bons rendements, au-delà des hypothèses de rendement espéré. Il offre également une protection contre l'inflation, ce qui explique en partie sa bonne performance en 2022. Enfin, à travers ce PS, on peut facilement améliorer notre impact environnemental (le « E » du ESG), en choisissant des partenaires alignés sur nos valeurs.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Au sujet de la performance du PS Infrastructures pour l'année 2022, le conseiller expert d'Aon indique que le rendement de l'année 2022 de ce PS est dans la moyenne de ceux qu'il a observés chez d'autres grands investisseurs en infrastructures.

Finalement, l'équipe du PS Infrastructures est solide et stable.

5. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : SUIVI DU PS MARCHÉS BOURSIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse de la performance du PS Marchés boursiers au 31 décembre 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute par un survol de l'évolution récente des marchés boursiers.

Concernant le PS Marchés boursiers et ses mandats, les points qui sont ressortis sont les suivants :

- Depuis sa création, le PS Marchés boursiers a généré un rendement annuel moyen inférieur à celui de son indice de référence, avec une volatilité qui est également inférieure à celle de son indice. De plus, pendant les mois baissiers, le PS Marchés boursiers a généralement ajouté de la valeur, tandis qu'il a généralement retranché de la valeur pendant les mois haussiers.

- Le mandat Canada a généré un rendement annuel moyen inférieur à celui de son indice de référence, avec une volatilité supérieure. Depuis juillet 2021, l'écart-type de la valeur ajoutée mensuelle a diminué.

- Le mandat Marchés en croissance a surperformé son indice de référence par 1,3 % en moyenne annuellement depuis 2015, avec une volatilité supérieure à celle de son indice. Depuis juillet 2021, l'écart-type de la valeur ajoutée mensuelle a augmenté.

- Depuis 2013, le mandat Qualité a sous-performé son indice de référence par 3,4 % en moyenne annuellement, mais il a conservé une volatilité inférieure à celle de son indice.

- Depuis sa création, le mandat Valeur a généré un rendement annuel moyen comparable à celui de son indice de référence, mais avec une volatilité supérieure.

- Le mandat Croissance a sous-performé son indice de référence avec une volatilité inférieure depuis sa création il y a un an et demi.

À la vue du graphique sur l'évolution des frais de gestion du PS Marchés boursiers, un membre demande si la tendance haussière pourrait être due à une augmentation du nombre de transactions qui découlerait d'un changement de stratégie de gestion depuis 2021. Un représentant de Retraite Québec souligne que la tendance haussière est présente depuis 2016. Cette hausse ne serait donc pas uniquement due au changement de stratégie survenu en 2021.

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DU PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES – RREGOP ET RRPE

Les membres formulent leurs commentaires sur le Cadre de gestion des risques pour le RREGOP et le RRPE. Retraite Québec intégrera leurs commentaires et présentera les versions modifiées au prochain Comité de placement.

10 h 20 Pause
10 h 35 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ *M. Jacques Demers*
M. Dominic Rioux

7. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

7.1 RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Un représentant de la CDPQ présente le document « Résultats et stratégies au 31 décembre 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres.

Pour l'année 2022, le rendement du fonds RREGOP a été de -7,6 % et le rendement du fonds RRPE a été de -7,9 %. [redacted] Le rendement sur 5 ans est de 5,6 % pour le RREGOP et de 5,4 % pour le RRPE.

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et la rareté de la main-d'œuvre. Cela a amené beaucoup d'inflation, et les banques centrales ont dû hausser de manière importante les taux directeurs. Les marchés boursiers et obligataires ont connu une correction prononcée. Il est très rare que les marchés boursiers et les obligations connaissent une correction importante en même temps. Les marchés boursiers ont mieux performé durant la deuxième moitié de l'année 2022.

Le représentant de la CDPQ mentionne que la CDPQ a ajouté de la valeur sur des périodes de 1 an, 5 ans et 10 ans. Un conseiller expert répond que la valeur ajoutée est fonction des indices. Or, seuls les indices des PS Taux et Marchés boursiers sont bien représentatifs de leurs PS respectifs. Pour les autres PS, les indices présentent tous des problèmes de représentativité sur une courte période. Il ne faut donc pas mettre trop d'importance sur la valeur ajoutée sur 1 an, mais on peut mettre plus d'importance sur la valeur ajoutée sur 5 ans et 10 ans.

11 h 15 Accueil du représentant de la CDPQ *M. Mathieu Provost*

Concernant la bonne performance de Teacher's pour l'année 2022, elle s'explique par leur plus grande exposition aux obligations à rendement réel, aux commodités et aux ressources naturelles. Ils ont également diminué considérablement leur durée au début de l'année 2022. Un membre souligne que cela demande beaucoup d'audace et d'agilité. Il est également mentionné que la performance de Teacher's en 2022 s'est fortement démarquée de celle des autres caisses de retraite.

[redacted]

Concernant la sortie de la CDPQ du secteur pétrolier, cela a nui à sa performance en 2022, car ce secteur a généré de très bons rendements durant cette année. Toutefois, la CDPQ mentionne que sur 5 ans, le rendement de l'ensemble de ses placements en énergie (incluant les énergies vertes) a été meilleur que le rendement de l'indice MSCI Énergie.

La CDPQ présentera les résultats détaillés de chaque classe d'actifs et de chaque PS au Comité de retraite du RREGOP du 21 mars et au Comité de retraite du RRPE du 31 mars.

7.2 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Un représentant de la CDPQ présente le document « Hypothèses financières au 31 décembre 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres.

Selon les hypothèses financières de la CDPQ au 31 décembre 2022 :

- le rendement espéré du portefeuille de référence à terme du RREGOP est de 7,3 % (en hausse de 0,1 % par rapport au 30 juin 2022), et le risque anticipé, mesuré par la $VaR_{95\%}$, est de 16,3 % (en hausse de 1,3 % par rapport au 30 juin 2022) ;
- le rendement espéré du portefeuille de référence à terme du RRPE est de 7,5 % (en hausse de 0,1 % par rapport au 30 juin 2022), et le risque anticipé, mesuré par la $VaR_{95\%}$, est de 16,7 % (en hausse de 1,4 % par rapport au 30 juin 2022).

La deuxième moitié de l'année 2022 a continué à être très volatile, mais les marchés boursiers ont subi des pertes moins importantes que durant la première moitié de l'année. Les bénéfices des entreprises se sont légèrement améliorés et la valorisation des entreprises n'a pas augmenté. Il y a donc un effet de compression de multiples qui augmente le rendement espéré.

La mesure du risque anticipé, selon une approche actif seulement, a significativement augmenté depuis le 30 juin 2022. L'augmentation est moins prononcée selon une approche actif-passif. La grande majorité de cette augmentation est due à l'évolution des hypothèses utilisées dans la modélisation, étant donné l'ajout du 2e semestre de 2022, très volatil, à la série de données historiques. De plus, la hausse des taux d'intérêt a également contribué à augmenter le risque des PS Taux et Crédit. Une petite partie (environ 0,2 %) de l'augmentation du risque par rapport au 30 juin 2022 provient d'une réelle prise de risque additionnelle au sein des PS.

Le rendement espéré du PS Crédit dépasse maintenant celui du PS Marchés boursiers, et se rapproche de celui du PS Placements privés. En excluant l'effet des devises, le rendement espéré de l'équité demeure supérieur au rendement espéré de la dette. Il y a environ 0,7 % du rendement espéré du PS Crédit qui est dû aux devises. En effet, le PS Crédit est couvert, alors que les PS Marchés boursiers et Placements privés sont non couverts. De plus, le PS Crédit prête à des entreprises privées qui offrent une prime de rendement. Le rendement espéré des obligations publiques de type Investment Grade est légèrement inférieur au rendement espéré du PS Marchés boursiers. Il faut également se rappeler que le rendement espéré du PS Crédit est asymétrique, c'est-à-dire qu'il a peu de potentiel à la hausse et beaucoup de potentiel à la baisse.

Un membre mentionne qu'il aimerait avoir, sous forme de graphique, l'évolution du rendement espéré et du risque anticipé du portefeuille de référence du RRPE au cours des 10 ou 15 dernières années. Il souhaiterait également la même chose, mais pour le portefeuille global de la CDPQ.

12 h 10	*Pause repas et départ du représentant de la CDPQ*	*M. Mathieu Provost*
13 h 00	*Reprise et accueil des représentants de la CDPQ*	*M. Emmanuel Jaclot*
		M. Charles Perreault

7.3 GESTION DU PS INFRASTRUCTURES

Un représentant de la CDPQ présente le document « Portefeuille Infrastructures » préalablement transmis aux membres. Il rappelle d'abord que la CDPQ est le 2e plus important investisseur institutionnel dans le monde et que son expertise est reconnue. Au cours des dernières années, le portefeuille a beaucoup développé les secteurs des télécommunications ainsi que des infrastructures sociales et des partenariats public-privé (PPP).

Un conseiller expert aimerait savoir comment le portefeuille se positionne au niveau ESG par rapport à ses investissements dans les aéroports. Un représentant de la CDPQ mentionne que des efforts sont faits au sein des deux aéroports en portefeuille en lien avec les critères ESG. D'ailleurs, l'aéroport de Heathrow est le plus avancé en ce qui a trait au kérosène vert, qui pourrait éventuellement remplacer le kérosène standard. Il indique également que le poids des aéroports au sein du PS Infrastructures a fortement diminué au cours des dernières années.

Concernant l'équipe en place, le représentant de la CDPQ mentionne que le taux de roulement a été très faible dans les dernières années. De plus, une équipe de partenaires opérationnels a été mise en place afin d'aider l'équipe de la CDPQ dans la gestion des différents investissements à l'étranger.

Au niveau de la performance, le portefeuille a très bien fait sur un an et sur cinq ans, autant par rapport à son rendement cible qu'à son indice. Il ajoute que le portefeuille a battu son indice sur cinq ans tout en étant moins volatil. Dans la dernière année, l'effet de devise ainsi que l'inflation ont eu un impact positif sur le rendement du portefeuille. En effet, environ 80 % du portefeuille Infrastructures est protégé contre l'inflation, voire en profite.

L'année 2022 a été assez active en ce qui a trait aux flux d'opportunités. Environ 25 G$ de dossiers ont été analysés, dont 8 G$ ont résulté en une signature. L'année 2023 devrait générer un déploiement plus modeste, aux alentours de 4 G$.

Le représentant de la CDPQ présente ensuite brièvement certaines transactions récentes, telles que Jebel Ali et Akiem.

[redacted]

Il est ensuite question de divers dossiers sous vigie. Le représentant de la CDPQ détaille les différentes problématiques en plus des plans mis en place par l'équipe du portefeuille pour les corriger. Dans tous les cas, les impacts liés à ces dossiers sont déjà inclus dans la juste valeur marchande (JVM) du portefeuille. D'ailleurs, sur une période de 3 ans, tous les actifs d'infrastructures sont soumis, à tour de rôle, à l'externe pour y être évalués.

[redacted]

14 h 40 Départ des représentants de la CDPQ — *M. Emmanuel Jaclot, M. Charles Perreault*

7.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Le représentant de la CDPQ informe les membres que l'équipe du PS Placements privés présentera, en avril, son plan de match au conseil d'administration de la CDPQ, à la suite de l'arrivée de Martin Longchamps à la tête de ce PS.

14 h 45 Pause et départ des représentants de la CDPQ
15 h 00 Reprise des travaux

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

8.1 RÉSULTATS DES FONDS RREGOP ET RRPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Un représentant de Retraite Québec questionne les membres sur les messages à mettre de l'avant en vue des prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Les éléments suivants sont soulevés par les membres du Comité :

- Souligner la transparence des gestionnaires de portefeuilles de la CDPQ;
- Expliquer d'entrée de jeu que OMERS et Teacher's sont des exceptions en 2022 et qu'ils ne reflètent pas le portrait des pairs;
- Éviter de trop entrer dans les détails, par exemple sur la gestion dynamique de la durée;

- Souligner l'apport au rendement des PS moins liquides en 2022;
- Mentionner que la CDPQ s'en est bien tiré, malgré la situation sur les marchés.

Par la suite, les membres font également des commentaires quant aux lettres d'appréciation qui seront écrites à la CDPQ quant aux résultats de l'année 2022. Les principaux commentaires sont les suivants :

- Indiquer que les comités de retraite souhaitent que la CDPQ poursuive ses efforts pour améliorer sa revue diligente;
- Souligner que les membres du Comité suivent avec intérêt l'implantation de la nouvelle table ESG;
- Faire ressortir que les comités apprécient les rencontres avec les équipes de gestion de la CDPQ et la transparence dont ces derniers font preuve;
- Mentionner qu'il sera intéressant de voir l'évolution du PS Marchés boursiers à la suite des nombreux changements apportés à ce portefeuille;
- Mentionner que le PS Immeubles fera également l'objet d'un suivi en raison de sa performance inférieure aux attentes sur 5 ans et des défis présents sur ces marchés;
- Effectuer une révision des lettres antérieures afin d'y voir les sujets qui y ont été discutés.

8.2 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les membres du Comité s'accordent pour dire que les nouvelles hypothèses, principalement celles liées au PS Crédit, les encouragent à aller de l'avant dès que possible avec les travaux d'analyse de leur portefeuille de référence.

8.3 GESTION DU PS INFRASTRUCTURES

Les membres du Comité ont apprécié la présentation ainsi que la transparence des représentants de l'équipe du portefeuille Infrastructures.

8.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'a été formulé.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Jeudi 6 avril par Teams;
- Vendredi 12 mai à Québec ou par Teams (à confirmer);
- Jeudi 15 juin à Montréal.

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « La considération des facteurs ESG dans la gestion d'actifs » présenté par CFA Montréal le 30 mars en vidéoconférence

- « Le budget du Québec avec Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 7 avril en vidéoconférence

- « Démystifier la gestion systématique » présenté par CFA Montréal le 17 mai en vidéoconférence

- « Séminaire sur la gestion des caisses de retraite » présenté par IFEBP le 25 mai à Montréal

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H00)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 6 avril 2023, 9 h 00
Par visioconférence

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Martin Belhumeur	
Mme	Marie Gendron	
Mme	Sandy Labbé	
M.	Sébastien Routhier	À partir de 13h00

Comité de placement RRPE

Mme	France Breton	
Mme	Jade Girard	Absente de 10h à 11h15
M.	Éric Lagueux	
Mme	Geneviève Pelletier	

Expert externe

[redacted]

Retraite Québec

M.	Philippe Després Nadeau
M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateurs

Mme	Johanne Goulet	Comité de retraite RREGOP
M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2023

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVI DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Un représentant de Retraite Québec fait le point sur les lettres à transmettre à la CDPQ suite à la présentation des résultats au 31 décembre 2022 :

- Pour le RREGOP, Retraite Québec a préparé un projet de lettre. Ce projet a été transmis à Mme Johanne Goulet pour commentaires, puis aux porte-paroles pour commentaires. Le projet est toujours en cours de consultation avec les porte-paroles, mais il sera tout de même discuté aujourd'hui au Comité de placement pour obtenir les commentaires des membres du RREGOP.

- Pour le RRPE, Retraite Québec a préparé un projet de lettre. Ce projet a été transmis à M. Bernard Tanguay pour commentaires, puis aux porte-paroles pour commentaires. Tel que convenu lors de la réunion du Comité de retraite, la lettre sera transmise à la CDPQ après que les commentaires des porte-paroles aient été reçus et intégrés.

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE IMMEUBLES

Il y a beaucoup de similitudes dans les rôles des PS Immeubles et Infrastructures dans la construction d'un portefeuille. Ces deux PS procurent notamment une diversification et un revenu courant. Par contre, le PS Immeubles prend plus de temps à réagir à l'inflation, car il faut attendre que les baux arrivent à échéance avant d'augmenter les loyers, alors que les tarifs en infrastructures peuvent être contractuellement liés à l'inflation.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Concernant l'équipe de gestion d'Ivanhoé Cambridge, il y a eu peu de changements au cours des dernières années dans les postes clés. Par contre, pour l'ensemble des employés, il y a eu un roulement assez élevé (128 embauches et 111 départs sur un total de 623 employés). Il faudrait comprendre les raisons de ce taux de roulement plus élevé chez les employés.

5. PRÉSENTATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

5.1 ANALYSE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AUX POLITIQUES DE PLACEMENT ET AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LE 2E SEMESTRE DE 2022

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Analyse des certificats de conformité aux politiques d'investissement de la CDPQ au 31 décembre 2022 » qui a été préalablement transmis aux membres.

En ce qui concerne la politique de placement du RREGOP et du RRPE, il n'y a eu aucune situation de non-conformité au cours du 2e semestre de l'année 2022.

En ce qui concerne les politiques d'investissement des différents PS de la CDPQ, quatre situations de non-conformité matérielles existaient au début de la période analysée, soit au 30 juin 2022, et n'étaient toujours pas réglées au 31 décembre 2022. Il s'agit :

- D'un financement externe sur des actions de Gecina, dans le PS Immeubles.

- De l'investissement dans FNZ dans le PS Placements privés, qui dépasse la limite de concentration de 8 % par émetteur en détention directe pour les 5 principaux émetteurs. Le poids de FNZ au 31 décembre 2022 était de 11,9 % du PS Placements privés, et un plan d'action a été approuvé par le Conseil d'administration de la CDPQ en février 2022.

- De l'investissement dans Invenergy dans le PS Infrastructures, qui dépasse la limite de concentration de 10 % par émetteur en détention directe pour les pays développés. Le poids d'Invenergy au 31 décembre 2022 était de 12,7 % du PS Infrastructures, et un plan d'action a également été approuvé par le Conseil d'administration de la CDPQ en février 2022.

- De l'investissement dans le Port de Jebel Ali dans le PS Infrastructures, qui avait un poids de 5,8 % du PS Infrastructures au 31 décembre 2022. Il dépassait donc la limite de concentration de 5 % par émetteur en détention directe pour les marchés en croissance, ainsi que la limite de concentration de 4 % par pays des marchés en croissance pour la catégorie « Autres pays ».

Une cinquième situation de non-conformité matérielle s'est ajoutée au cours du 2e semestre de 2022, et elle a été résolue à la fin du semestre. Il s'agit de la limite de 5 % en encaisse dans le mandat Marchés en croissance du PS Marchés boursiers, qui a été dépassée du 30 novembre au 29 décembre. Le dépassement a été causé par la diminution prévue du poids cible de ce mandat au 1er janvier 2023.

5.2 SUIVI DE L'APS DE TAUX AU 28 FÉVRIER 2023

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Suivi semestriel de l'APS de taux » qui a été préalablement transmis aux membres. Il présente notamment les graphiques suivants :

- [redacted].

- [redacted]

[redacted]

9 h 50 *Pause*

10 h 00 *Reprise et accueil des représentants de la CDPQ* *M. Jacques Demers*
M. Dominic Rioux

Accueil des représentants d'Ivanhoé Cambridge *Mme Annie Houle*
Mme Michèle Hubert
Mme Nathalie Palladitcheff

6. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

6.1 GESTION DU PORTEFEUILLE IMMEUBLES

Un représentant d'Ivanhoé Cambridge (IC) présente le document « Ivanhoé Cambridge Mise à jour stratégique » qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

IC clôture l'année 2022 avec un portefeuille de 77,3 G$, en hausse de 8,3 G$ par rapport à l'année dernière, et un rendement global de 12,4 %. Ce rendement global se décompose en rendement courant (+1,8 %), en plus-value immobilière (+2,6 %), en gains sur les devises (+4,1 %) et en gains sur la valeur marchande de la dette (+4,2 %). D'autres éléments viennent soustraire 0,3 % au rendement de l'année.

Les secteurs de la logistique et des immeubles résidentiels ont été les principaux contributeurs au rendement en 2022, alors que le secteur des immeubles à bureaux continue d'être affecté par différents facteurs conjoncturels et structurels, comme la transformation du monde du travail.

Un conseiller expert mentionne que le rendement courant de 1,8 % est faible et peut s'expliquer par la présence de fonds externes, qui versent moins de dividendes, et par les projets de construction. Il aimerait connaitre les perspectives au sujet du rendement courant. Le représentant d'IC répond que les fonds externes et le levier ont un effet à la baisse sur le rendement courant du PS Immeubles. Il indique que le rendement courant avant levier des immeubles détenus en direct est de 4,2 %. Il ajoute que selon la construction de portefeuille, le rôle premier du PS Immeubles n'est pas de générer un rendement courant élevé. Ce rôle est plutôt confié au PS Infrastructures. C'est pourquoi le PS Immeubles fait davantage de projets de développement, qui ont un potentiel de gain en capital plus élevé malgré un rendement courant moins élevé.

Un conseiller expert demande quel pourcentage des hypothèques arrive à échéance en 2023, 2024 et 2025. Le représentant d'IC répond qu'IC a très peu d'hypothèques. Sa dette provient essentiellement de la CDPQ, et il s'agit d'une dette à long terme. Elle est émise par la trésorerie de la CDPQ, et est comptabilisée dans l'activité « Banquier » dans les relevés mensuels. Cela permet à IC de profiter de la bonne cote de crédit de la CDPQ.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

11 h 30 Départ des représentants d'Ivanhoé Cambridge — *Mme Annie Houle*, *Mme Michèle Hubert*, *Mme Nathalie Palladitcheff*

11 h 30 Accueil des représentants de la CDPQ — *M. Steve Bossé*, *Mme Nathalie Gabba*

6.2 ÉVOLUTION DES COÛTS DU PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document « Évolution des coûts du portefeuille global de la CDPQ » qui a été préalablement transmis aux membres.

Les charges d'exploitation de la CDPQ se sont élevées à 19 p.c. en 2022, en hausse de 1 p.c. par rapport à 2021. Depuis 2017, les charges d'exploitation sont demeurées assez stables, variant entre 18 p.c. et 19 p.c. Par ailleurs, les frais de gestion externe du PS Marchés boursiers se sont élevés à 3 p.c. en 2022, en baisse de 2 p.c. par rapport à 2021. Les conditions de marché ont affecté négativement la performance du PS Marchés boursiers de la CDPQ en 2022, et cela s'est traduit par une baisse des frais de gestion externe, notamment de ses frais de performance.

Pour l'année 2023, la CDPQ prévoit des charges d'exploitation de 21 p.c. et des frais de gestion externe du PS Marchés boursiers de 3 p.c.

La CDPQ balise également ses coûts totaux, qui incluent l'ensemble des charges et des coûts. En 2022, le ratio de ces coûts totaux s'est élevé à 48 p.c. Ce niveau se compare favorablement avec tous ses grands pairs canadiens. En effet, au cours des trois dernières années, le ratio des coûts de la CDPQ a été systématiquement inférieur à celui de ses pairs. Des travaux d'étalonnage externes confirment également cette conclusion. Selon l'étude « CEM Benchmarking 2021 », le coût de la CDPQ est de 13 p.c. moins élevé que le coût médian des pairs canadiens du Maple 8.

Un membre mentionne que dans le calcul des coûts de la CDPQ, le coût des filiales (Otéra, Ivanhoé Cambridge et CDPQ Infra) n'est pas inclus, mais l'actif géré par ces filiales est inclus. Il demande si les pairs comptabilisent leurs coûts de la même manière. Le représentant de la CDPQ répond que cela fait partie des choses qu'il faudra mieux arrimer dans le futur avec les pairs afin d'avoir la même base de comparaison. En effet, certains pairs n'incluent pas les frais de leurs filiales, alors que d'autres incluent

partiellement ces frais. Même en incluant totalement les frais de ses filiales, la CDPQ conserverait des coûts inférieurs à ceux de ses pairs.

Le représentant de la CDPQ termine en présentant l'évolution des coûts par portefeuille et par filiale.

En réponse à une question, le représentant de la CDPQ mentionne que les frais que JLL facture à Ivanhoé Cambridge pour la gestion des centres commerciaux ne sont plus des frais d'exploitation, mais ils sont maintenant déduits du rendement. La CDPQ s'attend à ce que les frais facturés par JLL soient inférieurs à ceux qu'Ivanhoé Cambridge déboursait pour gérer ses centres commerciaux, mais n'est pas en mesure de le confirmer.

12 h 00 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ
13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ *M. Edmond Assal*
M. Jacques Demers
M. Mathieu Provost
M. Dominic Rioux

6.3 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Un représentant de la CDPQ présente le document « Suivi semestriel sur l'APS de taux » qui a été préalablement transmis aux membres. Il débute en rappelant le contexte économique présent à l'automne 2022 et au début de l'année 2023. La hausse agressive des taux directeurs commence en effet à se répercuter sur les marchés.

Ce contexte économique fait en sorte que les taux sont très volatils. L'indice de volatilité MOVE (156) est très élevé par rapport à sa valeur moyenne (60).

Concernant le taux directeur américain, environ 40 % des spécialistes des marchés anticipent une hausse supplémentaire du taux directeur à court terme. À plus long terme, environ 95 % de ceux-ci anticipent que le taux directeur sera inférieur au taux actuel à la fin de 2023. La CDPQ, quant à elle, n'entrevoit pas de nouvelle hausse du taux directeur américain et estime à 75 % la probabilité d'une récession au 2e semestre de 2023. Tout comme le marché, la CDPQ anticipe une baisse du taux directeur d'ici la fin de 2023.

Un membre aimerait savoir si ces anticipations se sont reflétées dans les hypothèses financières au 31 décembre 2022. Un représentant de la CDPQ répond que les hypothèses sont très ancrées sur le niveau des taux au moment de l'établissement de celles-ci. Elles sont basées sur un retour vers l'équilibre qui s'effectue de façon graduelle, sans intégrer des vues de marché à court terme.

Actuellement, le rendement courant de l'APS de taux est négatif. Cela est causé principalement par l'inversion de la courbe obligataire. Cependant, une inversion de courbe est souvent annonciatrice d'une récession, ce qui pourrait résulter en une baisse des taux obligataires. Cette baisse générerait un gain de rendement pour l'APS de taux.

Le représentant de la CDPQ termine en mentionnant qu'ils effectueront prochainement la revue triennale du produit d'APS de taux. Cette revue vise à revoir tous les éléments du design de ce produit. Il annonce également que le plan de modulation de la durée stratégique des portefeuilles Taux et Crédit sera mis en opération au 3e trimestre de 2023.

Un membre aimerait savoir de quelle manière les déposants pourront prendre connaissance de la réduction de la durée via le plan de modulation de la durée des PS Taux et Crédit. Un représentant de la CDPQ répond que les indices de ces PS seront ajustés en conséquence. La CDPQ fera également un suivi du plan auprès des déposants.

6.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ débute en parlant du rapport sur l'investissement durable produit par la CDPQ. Ce dernier sera rendu disponible le 17 avril et aura la forme d'un site web. De plus, le projet de mise en place d'une nouvelle table de concertation sur l'investissement durable avance bien. La première rencontre se tiendra le 11 mai prochain.

Il y aura aussi prochainement un entretien avec Martin Longchamps afin qu'il présente aux déposants son plan pour l'évolution du PS Placements privés.

Du côté des ressources humaines, plusieurs annonces sont faites :

- Jessy Hayem a annoncé son départ de la CDPQ;
- L'équipe Déposants a engagé Sylvie Bourbonnais à la suite du départ d'Amélie Dion;
- Le recrutement est toujours en cours pour trouver une nouvelle ressource pour l'équipe Service-conseil aux déposants;
- François Duquette, qui avait quitté la CDPQ pour aller chez Lion Électrique, est de retour à la CDPQ, dans l'équipe du PS Placements privés.

13 h 50 Départ du représentant de la CDPQ — *M. Jacques Demers*
13 h 50 Accueil du représentant de Retraite Québec — *M. Jean-Philippe Gilbert*

7. PRÉSENTATION DE RETRAITE QUÉBEC : HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIE ACTIF-PASSIF DU RREGOP ET DU RRPE

Un représentant de Retraite Québec présente le document « Mise à jour des hypothèses économiques et impacts sur la stratégie actif-passif du RREGOP et du RRPE » qui a été préalablement transmis aux membres.

Il est d'abord question des hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2020. Il est rappelé que celles-ci sont basées sur les données de marché au 31 décembre 2021. Étant donné que les résultats sont présentés sous forme de rendement réel, le représentant de Retraite Québec rappelle que l'hypothèse d'inflation utilisée est de 2 %. Il précise aussi que le contexte d'augmentation de l'inflation a été considéré dans l'hypothèse d'indexation des rentes. Il rappelle enfin que le RRPE utilise une marge pour écarts défavorables de 0,3 %. C'est ce qui explique la différence au niveau du rendement global comparativement au RREGOP.

Il est ensuite question de l'impact d'un mouvement parallèle de la courbe obligataire sur les hypothèses économiques. Les principaux constats sont les suivants :

- La hausse et la baisse de taux ont des impacts relativement symétriques sur les différents portefeuilles;

- Ces mouvements obligataires n'ont aucun impact sur les hypothèses des PS moins liquides et du PS Marchés boursiers;

- Les hypothèses des PS Taux et Crédit sont plus sensibles qu'auparavant aux variations des taux obligataires, compte tenu de la durée de 10 ans maintenant utilisée pour ces portefeuilles;

- L'APS de taux est moins sensible à un mouvement parallèle de la courbe des taux obligataires que les PS Taux et Crédit. Ceci s'explique principalement par la « patte courte » du produit.

Un membre se demande si le nouveau plan de modulation de la durée de la CDPQ sera considéré dans l'évaluation actuarielle. Par exemple, si au moment de faire l'évaluation actuarielle, les durées des PS Taux et Crédit ont été diminuées à 6, est-ce que cette diminution sera considérée dans l'évaluation? Un représentant de Retraite Québec répond qu'il n'a pas la réponse pour le moment.

Le représentant de Retraite Québec poursuit avec la sensibilité du RREGOP et du RRPE à un mouvement parallèle des taux obligataires. Les principaux constats sont les suivants :

- L'appariement actif/passif fonctionne bien lorsque l'on compare la valeur marchande du fond avec la valeur du passif;

- L'appariement actif/passif fonctionne moins bien lorsque l'on compare la valeur actuarielle de l'actif avec la valeur du passif. Ceci s'explique principalement par l'effet du lissage, prévu dans la politique de financement du RREGOP et dans la politique de provisionnement du RRPE. Dans le cas du RREGOP, le lissage s'applique à l'ensemble du fonds, tandis que pour le RRPE, il exclut l'APS de taux;

- Le mouvement parallèle a un impact relativement important sur le taux effectif de cotisation.

Un représentant de Retraite Québec détaille ensuite les méthodologies utilisées par la Direction générale des régimes de retraite du secteur public dans la détermination des hypothèses économiques.

Le conseiller expert d'Aon se demande si le 35 p.c. utilisé dans la modélisation du produit de levier est cohérent avec la réalité. Un représentant de la CDPQ répond qu'en réalité, la valeur est un peu plus basse. Cependant, lorsque l'on inclut les différents frais associés à ce produit, le 35 p.c. est cohérent.

14 h 40 Pause et départ des représentants de la CDPQ et de M. Jean-Philippe Gilbert
14 h 50 Reprise des travaux

8. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS DISCUTÉS AVEC LA CDPQ

8.1 GESTION DU PORTEFEUILLE IMMEUBLES

Les membres ont apprécié la présentation. Ils soulignent le niveau de détails fournis par l'équipe du PS Immeubles.

Le conseiller expert d'Aon questionne cependant la dévaluation de 30 % des immeubles à bureaux avancée par l'équipe du PS Immeubles. Après vérification dans les récents documents de reddition de comptes, il n'arrive pas à obtenir ce chiffre. Un représentant de Retraite Québec indique qu'il questionnera la CDPQ à ce sujet.

Un membre du Comité a apprécié les informations présentées dans le document de support à propos du taux de rendement interne (TRI) vert et aimerait avoir davantage de détails à ce sujet par les équipes des PS Infrastructures et Placements privés.

Un conseiller expert souligne quant à lui que la présentation a changé sa perception du portefeuille Immeubles. L'objectif semble maintenant être l'appréciation des actifs au lieu de la génération du rendement courant. Cela laisse croire au conseiller expert qu'Ivanhoé Cambridge ne serait plus un investisseur à long terme. Si son point de vue s'avère véridique, le conseiller expert s'attendrait à ce que l'hypothèse de rendement du portefeuille Immeubles soit beaucoup plus élevée. En ce sens, il se questionne également sur la modélisation de la corrélation du portefeuille Immeubles avec les autres portefeuilles.

À la suite des commentaires du conseiller expert, un membre du Comité se demande si certains pairs ont également cette vision par rapport à l'immobilier. Le conseiller expert d'Aon répond qu'il n'a pas la réponse concernant les pairs, mais qu'en général, les portefeuilles immobiliers sont davantage patrimoniaux.

Étant donné l'hypothèse de rendement relativement faible du PS Immeubles, le conseiller expert d'Aon estime que la CDPQ incorpore vraisemblablement les vents de face à venir dans l'établissement de cette hypothèse.

Les membres reviennent ensuite sur le niveau du rendement courant du PS Immeubles, en comparaison avec celui du PS Infrastructures. Ils conviennent qu'il serait important d'en rediscuter avec la CDPQ. Un représentant de Retraite Québec fera le suivi à ce sujet avec la CDPQ.

8.2 ÉVOLUTION DES COÛTS DU PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA CDPQ

Les membres sont généralement satisfaits de l'évolution des informations obtenues sur les coûts de gestion au cours des dernières années. Cependant, ils trouvent encore difficile d'effectuer la comparaison avec les pairs sur une base comparable. Ils aimeraient avoir davantage de détails sur ce qui est inclus et exclu des frais présentés.

8.3 SUIVI SEMESTRIEL DE L'APS DE TAUX

Aucun commentaire additionnel n'a été formulé.

8.4 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'a été formulé.

9. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DU PROJET DE CADRE DE GESTION DES RISQUES – RREGOP ET RRPE

Les membres du Comité font part de leurs commentaires finaux à propos du projet de cadre de gestion des risques.

Ensuite, malgré le fait que le cadre de gestion des risques de placement est la première étape d'un projet de plus grande ampleur pour les comités de retraite, les membres s'accordent pour que ce dernier soit déposé à la prochaine réunion des comités de retraite du RREGOP et du RRPE en vue d'y être approuvé.

10. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DU PROJET DE LETTRE À LA CDPQ À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2022

Les membres du Comité de placement du RREGOP font part de leurs commentaires à propos du projet de lettre à la CDPQ à la suite des résultats de l'année 2022.

11. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

11.1 PROCHAINES RÉUNIONS

- Vendredi 12 mai à Québec;
- Jeudi 15 juin à Montréal.

11.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- « Le budget du Québec avec Éric Girard » présenté par le Cercle finance du Québec le 7 avril en vidéoconférence
- « Le secteur bancaire américain dans l'environnement instable actuel » présenté par CFA Montréal le 26 avril en vidéoconférence
- « Démystifier la gestion systématique » présenté par CFA Montréal le 17 mai en vidéoconférence
- « Séminaire sur la gestion des caisses de retraite » présenté par IFEBP le 25 mai à Montréal
- « Conférence annuelle » présentée par l'ARASQ du 20 au 22 septembre au Lac Leamy

12. LEVÉE DE LA SÉANCE (16H10)

Réunion conjointe des comités de placement RREGOP et RRPE du 23 janvier 2020, 9 h 15, à Montréal
Salle A12.155 (Tour A, 12e étage) de l'Édifice Jacques Parizeau
(1000, place Jean-Paul Riopelle)

Faits saillants

Étaient présents :

Comité de placement RREGOP

M.	Guillaume Barrette	Par téléphone
M.	Martin Belhumeur	
M.	Sébastien Routhier	

Comité de placement RRPE

M.	Mathieu Ferland-Lapointe
M.	Éric Lagueux
Mme	Josée Lamontagne

Comité de placement RREGOP et RRPE

Mme	Marie Gendron

Experts externes

[redacted]

Retraite Québec

M.	Jean Dessureault
M.	Dominic Leduy
M.	Benoit Saucier

Observateur

M.	Bernard Tanguay	Comité de retraite RRPE

1. ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Un membre propose d'ajouter un sujet qui s'intitule « Bilan des ressources humaines ». Ce sujet serait traité après le sujet 7. L'ordre du jour est accepté, sous réserve de cet ajout.

2. APPROBATION DES FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2019

Les faits saillants sont approuvés sous réserve de quelques modifications.

3. SUIVIS AUX RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Le suivi mensuel sur les APS de taux a été effectué par Retraite Québec et la CDPQ le 14 janvier dernier. Un courriel à cet effet a été transmis par Retraite Québec aux membres des comités de placement. [redacted]

[redacted]

4. COMMENTAIRES DU CONSEILLER EXPERT D'AON SUR LA GESTION DES PS TAUX ET CRÉDIT

[redacted]

L'année 2019 a été très bonne pour les placements à revenu fixe en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la diminution des écarts de crédit. Cependant, cet environnement fait en sorte qu'il y a moins de gain en capital à faire dans le futur. De plus, tous les gestionnaires cherchent à faire du rendement additionnel dans les placements à revenu fixe, car il est de plus en plus probable d'avoir un environnement de bas taux d'intérêt pour longtemps.

La performance du PS Taux en 2019 sera en dessous de celle de l'indice, car la durée du PS Taux est plus courte que celle de l'indice. En 2019, la grande majorité des gestionnaires ont pris des positions de durée qui ont eu un effet négatif sur le rendement. [redacted]

Le PS Crédit a généré de très bons rendements absolus et relatifs en 2019 et au cours des trois dernières années. Par contre, l'indice n'est pas bien aligné avec le portefeuille réel. En effet, l'indice a moins d'obligations à haut rendement que le portefeuille réel du PS Crédit, et il ne comporte pas d'obligations des pays émergents, alors que le PS Crédit investit environ 15 % dans cette catégorie d'actif. Si l'indice n'est pas bien aligné avec le portefeuille réel, l'objectif de valeur ajoutée de 0,5 % est facile à battre.

[redacted]

[redacted]

Un autre élément à surveiller est la cohérence dans l'équipe, car il y a eu beaucoup d'embauches au cours des dernières années et cette tendance devrait se poursuivre.

10 h 00 Pause
10 h 05 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : M. Jacques Demers
Mme Amélie Dion
M. Marc Cormier

M. Nicolas Rouault
M. David Latour
Mme Rana Ghorayeb
M. Jérôme Marquis
M. François Lagarde

5. PRÉSENTATIONS DE LA CDPQ

5.1 GESTION DES PS À REVENU FIXE

Un représentant de la CDPQ présente le document *Revenu fixe* qui a été préalablement transmis aux membres.

[redacted]

Les différents mandats du PS Crédit sont ensuite présentés, avec des exemples de transactions pour chaque mandat.

[redacted]

[redacted]

12 h 00 Pause repas et départ des représentants de la CDPQ : *M. Marc Cormier*
M. Nicolas Rouault
M. David Latour
Mme Rana Ghorayeb
M. Jérôme Marquis
M. François Lagarde

13 h 00 Reprise et accueil des représentants de la CDPQ : *M. Claude Bergeron*
Mme Sophie Cousineau
M. Philippe Nougaret

5.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ rappelle les activités à venir et fait un résumé des sujets qui y seront abordés :

- Présentation de la planification stratégique le 31 janvier 2020
- Réunion du Groupe d'expertise en politique de placement les 6 et 7 février 2020

5.3 SUIVI DE LA GESTION DES RISQUES À LA CDPQ

Un représentant de la CDPQ présente le document *Suivi de la gestion des risques* qui a été préalablement transmis aux membres.



Un membre mentionne au représentant de la CDPQ qu'il souhaite recevoir les présentations de la CDPQ au moins deux jours ouvrables avant la réunion, afin d'avoir suffisamment de temps pour se préparer.

14 h 50 Départ des représentants de la CDPQ

6. COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LES SUJETS PRÉSENTÉS PAR LA CDPQ

6.1 GESTION DES PS À REVENU FIXE

Les membres ont apprécié que l'équipe soit représentée par plusieurs personnes et que chacune d'entre elles ait pris la parole au cours de la présentation.

[redacted].

6.2 AUTRES INFORMATIONS DE LA CDPQ

Aucun commentaire additionnel n'est formulé.

6.3 SUIVI DE LA GESTION DES RISQUES À LA CDPQ

[redacted]

7. COMMENTAIRES DES MEMBRES AU SUJET DES PROJETS DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS DE PLACEMENT DU RREGOP ET DU RRPE POUR L'ANNÉE 2019

Les membres formulent leurs commentaires sur les projets des documents *Rapport d'activités de l'année 2019* des comités de placement du RREGOP et du RRPE. Quelques modifications y sont apportées. Ces documents seront déposés lors des prochaines réunions des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

De plus, lorsque ces rapports seront produits à nouveau l'année prochaine, les membres aimeraient que les points d'amélioration qui ont été identifiés pour les différentes équipes de gestion de la CDPQ soient présentés en points de forme.

8. BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

Un membre propose aux comités d'inviter des représentants des ressources humaines de la CDPQ. Cette proposition est motivée par le fait que le taux de roulement de la CDPQ semble élevé, tant pour les hauts dirigeants que pour les employés. En effet, la CDPQ ne semble pas avoir un bon taux de rétention de ses employés (un employé sur trois à la CDPQ a moins de deux ans d'ancienneté) malgré les primes élevées qu'elle offre. De plus, des mouvements à l'intérieur de la CDPQ sont fréquents.

Les membres demandent à Retraite Québec de prévoir une rencontre avec des représentants des ressources humaines de la CDPQ au cours des prochains mois.

9. INFORMATIONS DE RETRAITE QUÉBEC

9.1 PROCHAINE RÉUNION

- Conjointe — Lundi 16 mars, à Québec

9.2 ACTIVITÉS DE FORMATION

- Soirée des prévisions offerte par l'ARASQ, à Québec (28 janvier au Centre des congrès) et à Montréal (30 janvier au Palais des congrès).

- Colloque Investissement responsable offert par le Cercle finance du Québec, à Québec (31 mars à l'Hôtel Plaza).

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (15 H 40)

Points de suivi :

- *Organigramme de l'équipe des Placements privés*
- *ARK (équipe Immeubles et équipe Gestions des risques)*
- *Précisions de répartition de l'actif pour le portefeuille global CDPQ vs décision pour chacun des déposants dans le contexte où les portefeuilles de références sont différents. (équipe RA)*
- *Rencontre avec les Ressources humaines de la CDPQ*

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

PREMIÈRE RÉUNION 2023

Tenue le 31 janvier au 2600 boulevard Laurier, salle 625A, Québec, et par visioconférence

Présences :	M	Bernard Tanguay, président par intérim	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard France Breton Anne-Marie Cliche Sylvie Gagnon Marie Gendron	M^mes^	Mireille Guay Sandy Labbé Andrée Lamontagne Lise Lapointe Sarah Marcoux
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault		Alexandre Ferland Sébastien Lavergne (PM) Sébastien Routhier
Absences :	M.	Mathieu St-Onge Sébastien Lavergne (AM)	M^mes^	Johanne Goulet Nancy Grenier Sophie Girard
Observateurs :	M.	Benoit Dufresne	M^me^	Évelyne Dufour

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Direction du budget et des analyses financières
Geneviève Bernard, Direction générale de la planification et de la performance
Josée Giroux, Direction de la planification et de la reddition de comptes
Karine Beaudoin, Direction de la performance organisationnelle et de la transformation
Sonia Boucher, Direction du service-conseil en gestion des ressources informationnelles

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel
René Dufresne, Président et directeur général
Luc LeBlanc, Vice-présidence aux technologies de l'information
Jasmin Bédard, Direction générale de la gouvernance en ressources informationnelles

François Hallée, Direction des productions et des services actuariels

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président par intérim du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette première réunion de 2023. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 40.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 7 décembre 2022

2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence

3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 novembre et du 19 décembre 2022

4.2 Priorités de travail du Comité de placement

4.3 Rapport annuel des activités du Comité de placement

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Bilan des dossiers d'ententes de transfert

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 23 janvier 2023

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 9 décembre 2022

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 Présentation du budget des frais d'administration de l'année

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Plan d'action de Retraite Québec

10.2 Vision et stratégie en ressources informationnelles

10.3 Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles

10.4 Relevés de prestations RRSP – Version papier

11. Divers

11.1 Étalonnage des régimes de retraite du secteur public – Résultats 2021

11.2 Rapport annuel de gestion – Adoption du texte

11.3 Activité de formation sur l'éthique et la déontologie

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

À la demande des membres, le point 10.5 *Nouveaux formulaires pour les rachats* est ajouté à l'ordre du jour.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 01-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Sandy Labbé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 7 décembre 2022

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les corrections suivantes sont demandées :

- Page 6, point 4.1.1 *Rapport du Comité de placement*, 3^{e} paragraphe, 1re phrase, retirer le mot « la » devant le mot « gestion ».
- Page 8, dans la résolution CR-RREGOP 58-22, remplacer le nom de M. Sébastien Routhier par celui de M. Sébastien Lavergne.
- Page 9, Point 4.3 *Présentation concernant CDPQ Mondial*, 4^{e} paragraphe, 1re phrase, remplacer le verbe « est » par le verbe « serait ».
- Page 10, Point 4.4 *Présentation du rapport sur les investissements durables de la Caisse de dépôt et placement du Québec*, 9^{e} paragraphe, dernière ligne, retirer les mots « pour s'éduquer », et à la page 11, 2^{e} paragraphe, retirer la dernière phrase « Les portefeuilles d'investissement sont utilisés pour tester et apprendre. ».
- Page 15, point 8.1 *Bilan des dossiers de réexamen*, reformuler la 2^{e} question : « *Est-ce qu'il y a un certain nombre de demandes qui ont des points communs et qui pourraient être améliorées par Retraite Québec? »* la réponse devrait se lire : « *Pour l'instant, Retraite Québec est à revoir les communications en lien*

avec les rachats de services et la fin des travaux est prévue à la fin du printemps 2023. ». Finalement, la dernière phrase devrait être un point de forme.

Résolution CR-RREGOP 02-23	Il est proposé par M[me] Guylaine Bernard, appuyé par M[me] Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 7 décembre 2022, tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire n'a pas d'élément particulier à signaler dans le tableau de suivi à l'exception des points suivants :

- Point 11, *Stratégie de la Caisse en matière d'investissement durable* : il est demandé de vérifier si la Caisse est disponible pour présenter ce dossier au Comité de retraite en octobre prochain. **(Suivi)**
- Point 14, *Loi sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* : des travaux sont en cours au sein du gouvernement afin d'harmoniser toute la nomenclature.
- Point 36, *Mandat des arbitres et des substituts aux arbitres* : d'ici juin prochain, le Secrétariat vérifiera, dans un premier temps, l'intérêt des personnes qui ont été nommées, à savoir si elles souhaitent voir reconduire ou non leur mandat. Par la suite, des démarches seront entreprises en vue de nominations. **(Suivi)**

  Concernant la rémunération des arbitres et de leurs substituts, l'indexation n'est pas automatique. Des discussions auront lieu à cet effet au Comité.

Suivis en lien avec le mémoire des délibérations du 7 décembre 2022 :

- Page 5 : l'entente de services entre le Comité de retraite et Retraite Québec a été déposée sur le portail de la gouvernance dans la section « Documents de référence ».
- Page 5 : des tests ont été effectués avec certains utilisateurs afin d'améliorer l'utilisation du portail de la gouvernance.
- Page 6 : un poste de professionnel a été pourvu au sein du Secrétariat le 16 décembre dernier. Cette personne a notamment la responsabilité du processus des nominations des membres de comités.

  Par ailleurs, le poste de technicienne surnuméraire a été remplacé par un poste permanent au Secrétariat. De plus, un poste de professionnel a été ajouté au Greffe du réexamen et le processus de dotation est en cours. Enfin, une nouvelle technicienne au réexamen entrera en poste en février prochain en remplacement de la technicienne qui avait quitté le secrétariat en septembre 2022.
- Page 6 : pour le caviardage des informations dans les dossiers de réexamen, la demande est prise en charge par le Greffe du réexamen. **(Suivi)**

3. Information

3.1 Information de la présidence

Le président par intérim passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*. Il mentionne la lettre de démission de M^{me} Lucie Thériault et propose qu'une lettre de remerciements lui soit adressée sous la signature de M^{me} Johanne Goulet. **(Suivi)**

Il ajoute qu'un entretien avec les déposants a eu lieu avec M. Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et en résume les grandes lignes.

Par ailleurs, il souligne que d'intéressants balados sur l'investissement durable sont disponibles sur le site de Finance Montréal. Le lien pourra être transmis aux membres. **(Suivi)**

Un membre se questionne à savoir si M^{me} Johanne Goulet est toujours présidente par intérim du Comité de retraite du RRAPSC. Le secrétaire indique que le processus en vue d'une nomination à la présidence de ce comité est en cours.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Concernant les nominations et les renouvellements de mandats des membres du Comité de retraite, un décret est en cours. Le remplacement de M^{me} Lucie Thériault se fera dans un prochain décret. Par ailleurs, advenant un changement dans la proposition d'une candidature, l'information doit être transmise au Secrétariat dans les meilleurs délais.
- Les membres n'ayant pas transmis au Secrétariat leur déclaration des intérêts sont invités à le faire.
- La liste des accès à l'extranet de la Caisse a été transmise aux membres pour validation de leurs coordonnées. Tout changement doit être signalé au Secrétariat.
- L'atelier de consultation Retraite Québec 2030 est prévu le 17 février prochain.
- Une formation sur les régimes de retraite du secteur public a eu lieu le 18 janvier dernier. Une autre session sera offerte aux nouveaux membres au cours des prochains mois.
- Des articles de presse se rapportant au RREGOP ont été déposés dans le portail de la gouvernance sous l'onglet « Autres documents utiles » de la page d'accueil.
- Le Secrétariat a renouvelé l'adhésion annuelle des membres à l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ).

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

Le président par intérim invite M. Jean Dessureault à présenter le rapport. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée, conseiller-expert est aussi présent. Ce dernier se retirera lors des discussions concernant le contrat avec le conseiller expert en placement.

Depuis la dernière réunion du Comité de retraite, le Comité de placement du RREGOP a tenu deux réunions, soit le 19 décembre 2022 et le 17 janvier 2023, conjointement avec le Comité de placement du RRPE.

Voici les différents sujets discutés :

Analyse des caractéristiques du portefeuille spécialisé Marchés boursiers

Lors de la réunion du 19 décembre 2022, il a été question du portefeuille spécialisé Marchés boursiers. Le portefeuille a été analysé sous trois angles, soit avec l'analyse de M. Tommy Perron, conseiller expert en placement de Aon, celle de Retraite Québec ainsi qu'une rencontre avec l'équipe Marchés boursiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

[redacted]

Rencontre avec l'équipe de gestion des risques

Le 19 décembre dernier, le Comité de placement a rencontré les principaux responsables de la gestion des risques à la Caisse, dont M. Claude Bergeron, premier vice-président et chef de la Direction des risques.

À la demande du Comité de placement, l'équipe a fait le point sur les risques climatiques physiques (inondations, feux de forêt, cyclones, etc.), sur la cartographie des risques financiers (la stagflation et la guerre froide) et sur le recours à l'augmentation des liquidités.

Rencontre avec l'équipe de gestion des portefeuilles à revenu fixe

Le 17 janvier 2023, le Comité de placement a rencontré les principaux responsables de la gestion des placements à revenu fixe à la Caisse, dont M. Marc Cormier, premier vice-président et chef du Revenu fixe. Il a été question des portefeuilles à revenu fixe Taux et Crédit.

De cette rencontre, il en ressort que la forte hausse des taux obligataires a généré des rendements fortement négatifs pour les portefeuilles Taux et Crédit en 2022 et qu'avec cette forte hausse observée des taux d'intérêt, le rendement espéré de ces portefeuilles a augmenté.

[redacted]

Contrat de conseiller expert en placement – Processus de sélection d'une firme

M. Mario Lavallée se retire de la discussion pour ce point.

Ce sujet a été discuté lors de la dernière réunion du Comité de retraite. Il a été envisagé de solliciter des propositions de quelques firmes, d'évaluer la meilleure option et de conclure un contrat de service de gré à gré avec la firme ainsi sélectionnée.

[redacted]

[redacted]

Après avoir discuté des possibilités qui leur sont offertes, les membres conviennent de demander à Retraite Québec d'entreprendre les discussions avec la firme Aon afin de pouvoir conclure de gré à gré un contrat de service d'une durée de trois ans.

Résolution CR-RREGOP 03-23	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Charles-Antoine Morency et résolu à l'unanimité, de mandater Retraite Québec pour entreprendre les discussions avec la firme Aon qui répond aux besoins du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics dans l'optique d'un contrat de gré à gré pour une période de trois ans.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 novembre et du 19 décembre 2022

Le président par intérim invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 04-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du régime de retraite du personnel d'encadrement du 17 novembre et du 19 décembre 2022.

4.2 Priorités de travail du Comité de placement

M. Jean Dessureault est invité à continuer avec ce dossier.

Pour l'année 2023, le Comité de placement a établi huit priorités de travail qui sont soumises aujourd'hui pour adoption. Ces dernières sont décrites dans le *Sommaire pour les instances* transmis préalablement aux membres.

Résolution CR-RREGOP 05-23	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'approuver les priorités de travail du Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour l'année 2023, telles que déposées.

4.3 Rapport annuel des activités du Comité de placement

M. Jean Dessureault est invité à continuer avec ce dossier.

Chaque année, un rapport des activités du Comité de placement est préparé. Le format a été modifié à la suite de demandes des membres.

Un membre souligne le grand professionnalisme de l'équipe des placements.

Résolution CR-RREGOP 06-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel des activités du Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour l'année 2022.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Bilan des dossiers d'ententes de transfert

Le secrétaire informe les membres que ce dossier est déposé à titre informatif. Les questions pourront être transmises à la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 23 janvier 2023

M. Sébastien Lavergne est invité à présenter le rapport du Sous-comité en titre.

Les principaux sujets traités lors de la rencontre du 23 janvier sont les suivants :

- Une demande de rendre disponibles pour le Comité de retraite les comptes-rendus des réunions du Sous-comité a été faite auprès du secrétariat. Des travaux sont en cours afin de les déposer sur le portail de la gouvernance.
- Des formations offertes aux employeurs sont disponibles sur le site de Retraite Québec dans la section dédiée aux employeurs.
- En ce qui concerne l'établissement du droit de participer aux régimes de retraite du secteur public (RRSP), le dossier a été traité à plusieurs réunions du Sous-comité. [redacted]

Retraite Québec poursuit ses travaux. L'analyse des dossiers se fera au cas par cas. Il a été demandé que les employeurs visés soient identifiés afin que des représentations soient effectuées pour mieux informer les employeurs et les participants visés.

- Pour le dossier de revalorisation des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite (RCR), des projets de correspondance ont été validés par les membres. Certaines modifications ont été proposées.
- Concernant le formulaire de demande de prestations de retraite, la possibilité de reporter la mise en paiement de la rente a été évoquée. Cette possibilité n'est pas indiquée dans le formulaire de demande, mais dans le relevé de choix. Le formulaire a été modifié par Retraite Québec et cette question ainsi que des explications sur le report possible seront incluses. Ces explications seront aussi inscrites dans *Mon dossier* et dans le site web de Retraite Québec.
- Relevé de prestations des RRSP en version papier : à la demande de certains membres, ce sujet est à l'ordre du jour de la présente réunion.

Commentaire et question :

- Concernant l'établissement du droit de participer aux régimes de retraite du secteur public (RRSP) au sujet de l'identification des employeurs, il faut faire attention. Retraite Québec doit faire l'analyse. Des problématiques ont été relevées pour certains employeurs. Il faudra voir à quelles étapes ils en sont dans leur validations avec Retraite Québec.
- Concernant l'impact sur l'assurance collective, le Sous-comité sera-t-il informé advenant des préoccupations?

  Ce sujet sera discuté dans un autre forum que le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle et les questions à ce sujet doivent être adressées au SCT.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 9 décembre 2022

M. Sébastien Lavergne est invité à présenter le rapport du Sous-comité en titre.

Lors de la rencontre du 9 décembre dernier, les sujets suivants ont été abordés :

- Une nouvelle version des ententes de transfert est prévue en 2023.
- Pour l'intégration de corps policiers municipaux à la Sûreté du Québec, des ententes de transferts devront être mises en place.
- Concernant les hypothèses pour les ententes de transfert, certaines devront être revues.
- Depuis quelques années, certains partenaires ont des pratiques qui ne respectent pas les modalités des ententes conclues avec Retraite Québec pour le RREGOP et le RRPE. Une correspondance leur a été transmise en juin dernier afin de clarifier la situation. La lettre avisait que Retraite Québec pourrait mettre fin aux ententes si les exigences n'étaient pas respectées, notamment en ce qui a trait à la valeur de capitalisation à utiliser.

À ce jour, certains partenaires désirent conserver les ententes en place malgré les modifications survenues aux exigences de base au cours des dernières années.

- Cinq partenaires seraient touchés par une terminaison d'entente. De nouvelles ententes pourraient toujours être conclues. La Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec a été mise à contribution afin de valider les clauses de terminaison dans un souci de bonne gouvernance.
- Des projets de résolution seront déposés au Comité de retraite d'ici le printemps afin de donner suite à ces projets de terminaison d'entente.

Questions :

- Le Comité de retraite aura-t-il accès aux comptes-rendus du Sous-comité en titre?

  Non, les comptes-rendus sont rendus disponibles aux membres du Sous-comité seulement et ne sont pas diffusés à l'ensemble du Comité de retraite. Des représentants du Sous-comité font un résumé sous forme de rapport verbal des échanges et des travaux au Comité de retraite. Ces rapports sont inscrits dans le mémoire des délibérations.

- Concernant les sessions de préparation à la retraite, les comités de retraite avaient été invités à participer à l'exercice de révision en cours à la suite de l'évaluation de ce programme. Selon la présentation de ce matin, ce ne sont pas toutes les associations qui ont été invitées.

  Retraite Québec a décidé de procéder à la révision de ce programme en mode projet. Les consultations seront intégrées à l'intérieur du calendrier des travaux de ce projet en cours d'élaboration.

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 Présentation du budget des frais d'administration de l'année

M. Louis Larouche, accompagné de M^{mes} Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu, est invité à présenter la mise à jour du budget des frais de l'année en cours. Il se réfère au document *Frais d'administration attribuable au RREGOP* qui a été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Ce budget 2023 a été adopté à la fin de l'année 2022. Une baisse du budget de 3,2 % par rapport au budget de 2022 est remarquée. Les composantes de la diminution sont expliquées. La volumétrie a augmenté en regard de 2022.

M. Larouche ajoute que différents projets aident à diminuer certains frais. Des investissements pour l'amélioration sont mentionnés au niveau des services aux clientèles. Par ailleurs, des dépenses sont prévues concernant des aménagements de bureaux à venir. Toutefois, des économies seront générées à plus long terme.

Les immobilisations sont partagées : les régimes de retraite du secteur public démontrent une baisse de 769 k$ et les immobilisations communes engendrent une augmentation de 1,3 M$ d'investissement en 2023.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Plan d'action de Retraite Québec

M. René Dufresne est invité à présenter le Plan d'action de Retraite Québec pour l'année 2023. Il est accompagné de M^{mes} Geneviève Bernard et Josée Giroux. La documentation afférente à ce sujet a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

Le Plan d'action 2023, le dernier du plan stratégique actuel, porte sur trois enjeux :

L'expérience client : les actions entreprises visaient à optimiser le parcours rachat et le parcours pour les demandes concernant les enfants handicapés.

Plusieurs nouvelles fonctionnalités pour le service numérique *Mon dossier* sont prévues au cours de la prochaine année en plus de développer une culture de sécurité.

À la question que représente le résultat de 50 %, il s'agit d'une mesure de l'utilisation des services numériques par la clientèle. Une progression est remarquée à la suite des améliorations apportées. À savoir quelle clientèle est représentée par le 50 %, une réponse sera communiquée ultérieurement. **(Suivi)**

Les actions prévues en 2023 sont le développement avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour le déploiement du Service d'authentification gouvernementale et la promotion de l'utilisation de *Mon dossier* par la clientèle.

La sécurité financière : Retraite Québec vise à organiser au moins deux rencontres de la Table d'expertise en retraite ainsi qu'assister le gouvernement dans la préparation d'une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec. De plus, Retraite Québec fera un portrait de la prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les régimes complémentaires de retraite visés par la Loi sur les RCR.

Pour Retraite Québec, un des enjeux importants est d'amener la population à planifier davantage sa retraite. Une stratégie de communication est en préparation pour cet aspect.

L'équipe : Attirer et fidéliser les talents : l'organisation veut offrir aux employés une expérience distinctive favorisant la santé globale et le développement de l'expertise.

Retraite Québec est à revoir ses indicateurs. Au sujet du taux de roulement, il y a peu d'enjeux, sauf pour les postes en informatique et les postes de préposés aux renseignements. Des solutions seront mises en place pour favoriser la rétention des personnes ayant développé une certaine expertise, notamment dans le domaine informatique. Retraite Québec a une bonne réputation comme employeur et le recrutement de personnel n'est pas problématique.

Par ailleurs, concernant le programme d'information et de préparation à la retraite, les travaux de révision de ce programme se poursuivent.

Un membre profite de la présence du président-directeur général de Retraite Québec pour souligner l'appréciation du Comité de retraite pour les ressources allouées au secrétariat. Il soulève aussi la question des communications relatives au relevé de participation qui ne sont pas très claires pour certains prestataires.

Retraite Québec partage cette préoccupation des membres. Les façons de communiquer devront être revues, notamment auprès de ces clientèles pour apporter des améliorations.

10.2 Vision et stratégie en ressources informationnelles

M. Luc LeBlanc, accompagné de M. Jasmin Bédard, est invité à présenter les deux sujets concernant les ressources informationnelles à Retraite Québec. La documentation afférente à ces sujets a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

La vision et la stratégie en ressources informationnelles (RI) de Retraite Québec a pour objectif premier de mobiliser les employés de l'organisation autour d'une vision commune et partagée en matière de RI. Concrètement, elle met de l'avant les grandes orientations et ambitions en RI souhaitées pour Retraite Québec au cours des prochaines années.

Alignée sur la vision d'affaires de Retraite Québec et les orientations gouvernementales, la stratégie en RI se veut évolutive, accessible et agile afin de concrétiser la vision de Retraite Québec sur ce plan. Elle a pour ambition de donner un sens à ses actions en mettant en place les assises sur lesquelles l'organisation pourra se construire afin de rendre disponibles des solutions modernes et adaptées aux besoins de sa clientèle et de son personnel.

M. Bédard explique les principaux vecteurs déterminés afin de suivre le plan triennal.

Questions et commentaires :

[redacted]

10.3 Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles

M. Luc LeBlanc continue la présentation. Il est accompagné de M[mes] Geneviève Bernard, Karine Beaudoin et Sonia Boucher. La documentation afférente à ce sujet a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

Produite annuellement, la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PID) trace le portrait des sommes requises afin d'assurer le maintien, l'évolution et les projets en ressources informationnelles de Retraite Québec. Les investissements requis pour la réalisation de la PID font partie intégrante du budget annuel qui est soumis pour autorisation au Conseil d'administration de Retraite Québec à chaque fin d'année, et ce, en conformité avec la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

La PID pour 2023 s'élève à 103 M$, soit une hausse de 5,0 %. L'augmentation de 4,6 M$ s'explique principalement par le réinvestissement dans les activités de pilotage et dans les actifs en ressources informationnelles (RI) liés à l'Allocation famille ainsi que dans l'évolution de la sécurité en vue de poursuivre l'amélioration de la maturité. [redacted] De plus, la poursuite de l'intégration opérationnelle de l'infonuagique ainsi que l'ajustement du taux consultant en fonction du taux réel actuel sont en continu.

Les priorités d'investissement pour 2023 et les livraisons attendues sont l'expérience employé, les applications de mission et de soutien, les données numériques et l'intelligence d'affaires, l'expérience client, les technologies, le modèle opérationnel en RI et la sécurité. Le budget du portefeuille de projets est entièrement alloué pour la poursuite des vingt-deux projets en cours, dont huit découlent d'obligations légales et technologiques.

Il est à noter que la libération de sommes en cours d'année, provenant des provisions pour aléas non utilisées et de l'atteinte des objectifs des projets en deçà des sommes demandées, permet de financer d'autres projets. Ceux-ci pourraient découler de la consultation publique du Régime de rentes du Québec prévue en 2023, de l'amélioration des parcours Supplément pour enfant handicapé et Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, de l'Allocation familiale et d'autres initiatives prévues à la feuille de route de la stratégie en RI.

Les grands chantiers 2024-2027 sont en regard de la transformation des RI et la réalisation des multiples obligations légales lesquels entraîneront des répercussions sur les années à venir. Pour conclure, rappelons les enjeux du contexte organisationnel comprenant la rareté de la main-d'œuvre, les changements législatifs, la capacité limitée de l'expertise et les cybermenaces.

Questions :

- Concernant les grands chantiers 2024-2027, faut-il s'attendre à un RISE 2.0?

  Des mesures ont été mises en place afin de répondre aux besoins au plan technologique. Une planification à long terme est nécessaire.

- Les inducteurs sur les sommes mises de côté pour ces projets ont-ils été validés et par qui?

  Oui, tous les inducteurs sont validés par l'équipe de la Direction générale des finances et du contrôle organisationnel de Retraite Québec. Tous les coûts ont des inducteurs.

- Le recours au privé est-il présent en ce qui touche le développement informatique ou le remplacement de la main-d'œuvre pour ce domaine ?

  Pour l'instant, ce recours est utilisé pour du développement. Le partenaire d'affaires est la firme Telus. [redacted]

10.4 Relevés de prestations RRSP – Version papier

M^me^ Lise Lapointe fait part des préoccupations des membres des associations de retraités à l'égard des changements qui seront apportés par Retraite Québec dans la transmission de relevés de prestations à compter de janvier 2024. L'information devra être mieux communiquée par Retraite Québec afin de rejoindre et pouvoir répondre à tous les bénéficiaires concernés par l'inscription volontaire à *Mon dossier* ou pas.

M^me^ Andrée Lamontagne ajoute que ce qui avait été véhiculé par Retraite Québec avec sa stratégie d'adhésion au numérique est que les personnes qui voulaient continuer de recevoir leurs documents en format papier n'avaient rien à faire. Depuis, cette façon de faire semble avoir été modifiée et les retraités doivent appeler à Retraite Québec pour recevoir leurs documents en format papier ou pour s'inscrire à *Mon Dossier*.

Également, plusieurs retraités n'ont pas accès à un ordinateur. Certains ont des fiduciaires pour gérer leurs affaires. L'option de téléphoner à Retraite Québec pour obtenir la version papier de leur relevé constitue un irritant pour cette clientèle. L'état des prestations est un document important pour les retraités dans leur planification financière annuelle.

Le secrétaire mentionne qu'un suivi a été fait auprès de Retraite Québec préalablement à la réunion considérant que ce sujet avait aussi été abordé à la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle. Pour les suites à donner, la Vice-présidence aux services à la clientèle sera informée de nouveau des irritants anticipés pour plusieurs retraités concernant les changements annoncés pour la diffusion du relevé de prestation en 2024. **(Suivi)**

10.5 Nouveaux formulaires pour les rachats

M. Martin Belhumeur prend la parole pour ce sujet qui sera discuté au sein du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle.

Il explique la problématique concernant le formulaire utilisé pour le rachat de service qui mentionnait que la banque de 90 jours était utilisée d'office. Une modification a été apportée par Retraite Québec à l'effet que la personne doit maintenant cocher une case pour s'assurer de l'application des 90 jours.

Le secrétaire mentionne que la Vice-présidence aux services à la clientèle sera informée de cette préoccupation et sera invitée à une prochaine réunion à donner des informations à ce sujet. **(Suivi)**

11. Divers

11.1 Étalonnage des régimes de retraite du secteur public – Résultats 2021

Le président par intérim invite M[me] Josée Giroux et M. François Hallée à présenter l'étude en titre. Un *Sommaire pour les instances* et un document afférent à ce sujet ont été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

M. Hallée mentionne qu'il est le représentant de Retraite Québec sur les forums et les échanges avec l'ensemble d'autres administrateurs de régimes de retraite du secteur public canadiens.

Depuis 1993, pour les RRSP, Retraite Québec participe annuellement à l'étude d'étalonnage *Quantitative service measurement* (*QSM*) avec d'autres administrateurs de régimes de retraite du secteur public canadiens.

Cette année, Retraite Québec se positionne encore très bien en matière de coûts unitaires par rapport aux autres administrateurs canadiens dont ceux spécifiques de l'Ontario.

L'étude d'étalonnage, effectuée par *Fraser Group*, mesure la performance des administrateurs en fonction du coût unitaire de leurs activités.

Cette année, Retraite Québec est l'organisation la plus performante en matière de coût unitaire global par rapport aux sept autres administrateurs.

Retraite Québec est aussi plus performante pour deux activités en termes de coût unitaire. Pour les deux autres activités analysées, elle se situe aussi sous la moyenne des administrateurs.

L'étude *QSM* est aussi :

- Un forum d'échanges sur les bonnes pratiques en matière d'administration des RRSP, dont notamment deux rencontres par année.
- Une occasion d'échanges avec des organisations qui sont à l'avant-garde en matière d'administration de régimes de retraite.
- Un excellent outil de réseautage.

Les résultats d'étalonnage des RRSP de 2022 seront présentés à l'automne 2023.

Questions et commentaires :

- [redacted]

- Qui demande cette étude et qui choisit la personne qui fera l'étude?

  QSM a débuté en 1993 avec certains gros administrateurs de régimes de retraite du secteur public. Le régime de retraite OMERS faisait l'étude avec les données des autres administrateurs. Après le départ de la personne qui s'occupait de faire les analyses, une firme a été créée. Plusieurs changements ont eu lieu depuis, et un contrat de service avec la firme Fraser Group est en cours.

- Existe-t-il une règle pour savoir qui serait le meilleur quant aux coûts unitaires?

  Une telle étude comparative a déjà été menée au début des années 2000 par la Régie des rentes du Québec. Toutefois, les critères de services ne sont pas nécessairement orientés avec ceux de Retraite Québec. C'est une bonne idée de regarder ce qui se fait ailleurs concernant les coûts de gestion.

- Une grande différence est remarquée avec l'Ontario. Est-ce que de mettre plus d'argent pourrait amener plus de comparables*?*

  Une différence importante est observée avec l'Ontario sur le coût des loyers si l'on compare les bureaux au centre-ville de Toronto à ceux de Québec. Il y a aussi les coûts liés aux salaires des hauts dirigeants, qui sont beaucoup plus élevés qu'au Québec.

  Par ailleurs, une analyse des coûts unitaires en tenant compte du nombre de participants a été réalisée il y a quelques années. Une telle analyse pourrait être relancée.

11.2 Rapport annuel de gestion – Adoption du texte

Le secrétaire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le projet de texte qui leur a préalablement été transmis. Une modification est demandée au 2e point de forme, soit de remplacer « approuver le projet d'entente de services (…) » par « approuver le renouvellement de l'entente de service (…) ».

Résolution CR-RREGOP 07-23	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par Mme Sandy Labbé et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de texte concernant le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour le *Rapport annuel de gestion 2022* de Retraite Québec.

11.3 Activité de formation sur l'éthique et la déontologie

M. Pascal Beaudin informe les membres qu'une formation est prévue le 24 février prochain avec le Collège des administrateurs de sociétés. Cette formation servira de base pour entamer les travaux de révision du Code d'éthique et de déontologie des comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

En avant-midi, les membres de tous les comités de retraite sont invités à assister à la rencontre. En après-midi, une plénière est prévue avec les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE seulement.

Un membre demande si un document sera produit pour donner suite à la plénière. Retraite Québec est à planifier la façon de produire un rapport qui pourra servir de base aux travaux de révision du Code. Des représentants de la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec seront aussi présents à cette journée de formation.

Des échanges ont eu lieu avec les formateurs de l'externe afin d'avoir une formation adaptée aux besoins des membres des comités de retraite en cette matière.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 21 mars 2023.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h.

Résolution CR-RREGOP 08-23	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyée par M. Guillaume Daigneault et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

DEUXIEME RÉUNION 2023

Tenue le 21 mars au 2600 boulevard Laurier, salle 625A, Québec, et par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard France Breton Anne-Marie Cliche (PM) Évelyne Dufour Mireille Guay	M^mes^	Sandy Labbé Andrée Lamontagne Lise Lapointe Sarah Marcoux Nancy Grenier
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Benoit Dufresne		Sébastien Lavergne Sébastien Routhier Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Daigneault Guillaume Picard	M^mes^	Anne-Marie Cliche (AM) Sylvie Gagnon Sophie Girard Marie Gendron
Observateur :	M.	Carl Reinhardt à partir du point 1.2		

Invités de Retraite Québec :

M^me^ Sandra Gauthier, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux du RREGOP

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec

MM. Maxime Aucoin, premier vice-président, Déposants et Portefeuille global
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
Dominic Rioux, directeur principal, Relations avec les déposants

Invité de la firme Aon

M. Tommy Perron, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette deuxième réunion de 2023. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres.

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 31 janvier 2023
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidence
- 3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 janvier 2023
- 4.2 Désignation de représentants du Comité de retraite du RREGOP à la Table d'échanges sur l'investissement durable de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 4.3 Contrat pour les services de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE
- 4.4 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2022
- 4.5 Présentation des résultats 2022 du fonds du RREGOP et des stratégies de la Caisse
- 4.6 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert
- 6.1 Vigie des changements aux hypothèses des évaluations actuarielles
- 6.2 Évaluations actuarielles du RREGOP pour les états financiers – Dépôt

7. Suivis des travaux des sous-comités
- 7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 13 février 2023
- 7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat – Réunions du 17 février et du 20 mars 2023

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunion du 13 mars 2023

7.3.1 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle – Réunion du 15 mars 2023

7.4.1 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen

8.2 Remplacement de membres substituts aux comités de réexamen

9. États financiers et budgets

9.1 Désignation des signataires des états financiers 2022 du RREGOP

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

10.2 Stratégie de traitement des inventaires

10.3 Bilan 2021 des relevés de participation – Dépôt de document

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

La présidente félicite M. Benoit Dufresne et M^{me} Évelyne Dufour pour leur nomination au Comité de retraite ainsi que M^{me} Nancy Grenier pour la reconduction de son mandat.

Elle souligne également que des lettres de remerciements ont été préparées pour M^{me} Lucie Thériault et M. Alexandre Ferland.

Par ailleurs, le Comité de retraite est informé de la démission de M^{me} Guylaine Bernard reçue préalablement à la rencontre, le jour même.

Concernant l'ordre du jour, les membres demandent d'ajouter les points suivants :

1.2 Désignation d'un observateur au Comité de retraite;

11.1 50^{e} anniversaire du RREGOP.

Par ailleurs, le secrétaire informe les membres que les invités prévus au point 10. *Administration du régime et services à la clientèle* ne pourront pas être présents. M. Daniel Charbonneau sera invité à la réunion du 26 avril prochain.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 09-23	Il est proposé par M^me^ Andrée Lamontagne, appuyé par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

1.2 Désignation d'un observateur au Comité de retraite

À la suite de la démission de M^me^ Lucie Thériault, représentante des participants et des bénéficiaires, il est demandé de désigner son remplaçant à titre d'observateur, et ce jusqu'à ce qu'il soit nommé à titre de membre par le gouvernement.

La candidature de M. Carl Reinhardt est proposée. Son curriculum vitae abrégé a été transmis préalablement aux membres.

Résolution CR-RREGOP 10-23	ATTENDU QUE l'article 3 du règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne du Comité de retraite, constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et approuvé par le gouvernement en date du 9 juin 2009, prévoit que le Comité peut convoquer toute personne ou l'autoriser à assister à une séance aux conditions qu'il estime opportunes; ATTENDU QUE le Comité de retraite a adopté la résolution CR-RREGOP 67-14 laquelle permet, conformément aux modalités qui y sont déterminées, de désigner, en cas d'absence d'un membre, une personne pour assister aux réunions du Comité de retraite à titre d'observatrice, et ce, pour la durée de l'absence du membre à remplacer; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu de désigner, conformément aux modalités de la résolution précitée et sous condition que, pour une question de confidentialité, la participation aux réunions du Comité de retraite se fasse en présentiel; IL EST PROPOSÉ par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, de désigner, conformément aux modalités de la résolution CR-RREGOP 67-14, M. Carl Reinhardt comme observateur au Comité de retraite, jusqu'au remplacement de M^me^ Lucie Thériault.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 31 janvier 2023

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les corrections suivantes sont demandées :

Page 11 : au point 9.1 *Présentation du budget des frais d'administration de l'année*, 2^e^ paragraphe, remplacer « 2,3 % » par « 3,2 % » et, à la dernière phrase de ce paragraphe, remplacer « a diminué » par « a augmenté ».

Page 12 : au point 10.1 *Plan d'action de Retraite Québec*, dans *La sécurité financière*, ajouter à la fin du 1^er^ paragraphe « pour les régimes complémentaires de retraite visés par la Loi sur les RCR. »

Résolution CR-RREGOP 11-23	Il est proposé par M[me] Sandy Labbé, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics du 31 janvier 2023 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire n'a pas d'élément particulier à signaler dans le tableau de suivi.

Suivis en lien avec le mémoire des délibérations du 31 janvier 2023

- Page 4 : la Caisse de dépôt et placement du Québec est disponible pour une rencontre avec les membres du Comité de retraite le 1er novembre 2023 afin de présenter sa stratégie sur les investissements durables.
- Page 4 : un état de situation concernant l'intérêt des arbitres et des substituts aux arbitres nommés, à savoir s'ils souhaitent la reconduction ou non de leur mandat, sera fait à la réunion de juin.
- Page 4 : concernant la question du caviardage des informations dans les dossiers de réexamen, des travaux en ce sens seront faits au Greffe du réexamen.
- Page 5 : les balados portant sur l'investissement durable sont disponibles sur le site web https://www.finance-montreal.com.
- Page 15 : relativement aux changements annoncés pour la diffusion du relevé de participation en 2024, les préoccupations de certains membres ont été transmises à la Vice-présidence aux services à la clientèle.
- Page 11 : lors de la présentation du rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, les membres avaient demandé l'accès à l'ensemble des comptes-rendus des sous-comités. Une bibliothèque pour chaque sous-comité sera créée sur le portail de la gouvernance à cet effet. Les comptes-rendus pourront alors être déposés lorsqu'ils seront approuvés.

  Il n'est pas nécessaire de prendre une résolution à cet effet, puisque cet ajout au portail de la gouvernance fait partie des travaux du Secrétariat. Les membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement auront aussi accès aux bibliothèques des sous-comités conjoints.
- Page 12 : au point *Plan d'action 2023 de Retraite Québec*, concernant le 50 % mentionné dans la présentation sur *Mon dossier*, une réponse a été transmise au Secrétariat. Cette dernière sera acheminée aux membres. **(Suivi)**

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente informe les membres qu'une lettre d'appréciation à l'intention de M. Charles Émond, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), est prévue. Cette lettre, qui donnera suite à la présentation des résultats de la Caisse, sera préparée par le Comité de placement.

Elle mentionne aussi qu'une lettre concernant le projet de loi n^{o} 27, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, sous la signature des représentantes des pensionnés du Comité de retraite et présidentes d'associations de personnes retraitées, a été transmise à M^{me} Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor. La lettre a été rendue disponible aux membres dans les documents de séance de ce jour.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Formation des nouveaux membres : des informations sur la gouvernance ainsi qu'une démonstration pour l'accès au portail de la gouvernance ont été ajoutées à la présentation.
- Formation des membres : une session de formation sur les régimes de retraite du secteur public est prévue en juin 2023.
- Accès au portail de la gouvernance : un nouveau service d'assistance personnalisé a été mis en place à la suite des problématiques soulevées par les membres. Le numéro de téléphone sera ajouté dans les convocations futures.
- Suivi sur le formulaire de demande de rachat : un courriel de réponse à ce sujet a été transmis aux membres.
- Entente de transfert : le transfert du personnel non policier pour la Ville de Thetford-Mines a été entériné par le gouvernement.
- État de situation sur les nominations : Un retour est fait sur les nominations et les renouvellements de mandat des membres qui seront inscrits dans le prochain projet de décret.

Commentaire et question :

- Certains représentants des participants et des bénéficiaires souhaitent participer aux travaux relativement aux laboratoires clients sur les rachats élaborés par Retraite Québec.

  Les préoccupations ont été transmises à Retraite Québec. Une présentation sur l'état d'avancement du parcours rachat est prévue à l'ordre du jour du Comité de retraite d'ici l'été.

- À quel moment les lettres de consultation sont-elles transmises lors du renouvellement ou du remplacement des membres?

  Dans le cas des renouvellements prévus en septembre 2023, les lettres de consultation seront transmises au mois d'août prochain.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter le rapport. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée, conseiller-expert pour la partie syndicale, est aussi présent.

Depuis la réunion du 31 janvier 2023, le Comité de placement a tenu deux réunions, soit le 15 février et le 16 mars. Ces deux rencontres se sont tenues conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

En plus des sujets qui feront l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour, les sujets suivants ont été discutés :

Hypothèses financières de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2023

[redacted]

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Placements privés

Le 15 février dernier, le Comité de placement a rencontré les deux principaux responsables de la gestion du portefeuille Placements privés, soit M. Martin Longchamps, premier vice-président et chef du Placement privé, et M^{me} Kim Thomassin, première vice-présidente et cheffe, Québec.

Avant que l'équipe de gestion de la Caisse soit rencontrée, le Comité de placement a échangé avec le conseiller expert en placement. Le principal point de vigie qui a été soulevé pour le portefeuille Placements privés est le niveau de roulement de personnel des dernières années, qui est nettement supérieur à celui observé dans de grandes firmes de gestion.

En ce qui concerne le portefeuille Placements privés :

[redacted]

- [redacted]

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Infrastructures

Le 16 mars dernier, le Comité de placement a rencontré les responsables de la gestion du portefeuille Infrastructures, dont M. Emmanuel Jaclot, premier vice-président et chef des infrastructures.

L'équipe de gestion de ce portefeuille est stable. La performance sur cinq ans est intéressante avec un rendement moyen de 9,8 %. Le rendement courant est de 4,4 % en 2022 avec une cible à long terme de 4,0 %.

L'équipe de gestion du portefeuille Infrastructures a mentionné que, comme attendu, le portefeuille a bien réagi au choc inflationniste. L'inflation a été bénéfique à ce portefeuille.

Cette équipe a aussi fait part des dossiers sous surveillance, en toute transparence, dont le REM. Pour cet investissement, la Caisse continue de prévoir un rendement de 8,0 % à 9,0 %.

Résultats de la Caisse – Commentaires des membres du Comité de placement

Les commentaires faits par les membres du Comité de placement relativement aux résultats de la Caisse sont les suivants :

- La performance de la Caisse en 2022 est tout à fait acceptable, compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
- L'apport des placements moins liquides est apprécié. Ces placements ont bien joué leur rôle de diversification en 2022.
- Il est important de mettre l'accent sur le rendement sur cinq ans de 5,6 % pour le fonds du RREGOP. Il est légèrement inférieur à l'hypothèse de l'évaluation actuarielle.
- Le Comité suit avec intérêt la gestion environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Caisse et il apprécie la mise en place de la table de concertation ESG.
- Pour le portefeuille Marchés boursiers, la Caisse semble se chercher avec des changements dans sa stratégie et dans son équipe de gestion.
- Le Comité de placement souhaite effectuer des travaux de revue du portefeuille de référence, compte tenu de l'évolution des marchés financiers et des changements dans les hypothèses.
- Il souhaite que la Caisse poursuive ses efforts pour améliorer la revue diligente.
- La grande transparence des équipes de gestion de la Caisse lors des dernières rencontres du Comité de placement est appréciée.
- Certains pairs ont eu des rendements beaucoup plus élevés que le rendement de -7,6 % du RREGOP en 2022 : le rendement d'*Ontario*

municipal employees retirement system (OMERS) est de 4,2 % et celui et d'*Ontario Teachers' Pension Plan* (OTPP) est de 4,0 %.

[redacted]

- La performance d'OMERS et d'OTPP se démarque très favorablement des autres caisses de retraite : le rendement médian des caisses de retraite canadiennes en 2022 est de -10,3 %.



4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 janvier 2023

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 12-23	Il est proposé par M^me^ France Breton, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du régime de retraite du personnel d'encadrement du 17 janvier 2023.

4.2 Désignation de représentants du Comité de retraite du RREGOP à la Table d'échanges sur l'investissement durable de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La présidente invite M. Jean Dessureault à poursuivre avec ce point. Ce dernier se réfère au *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Les membres sont invités à désigner les représentants qui assisteront à la Table d'échanges mise en place par la Caisse. Une première réunion est prévue en mai prochain. Les représentants des participants et des bénéficiaires désirent désigner deux personnes. Par la suite, si cela est possible, une troisième personne serait désignée. La partie patronale, du fait qu'elle participe à plusieurs fonds, ne désignerait éventuellement qu'une seule personne du côté du fonds du RREGOP.

Résolution CR-RREGOP 13-23	Il est proposé par M. Benoit Dufresne, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de désigner MM. Sébastien Routhier et Martin Belhumeur, à titre de représentants des participants et des bénéficiaires,

	pour représenter le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à la Table d'échanges sur l'investissement durable de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

4.3 Contrat pour les services de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE

La présidente invite M. Jean Dessureault à continuer avec ce dossier. Ce dernier se réfère au *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Des discussions ont été tenues au cours des derniers mois au Comité de placement à ce sujet. En janvier dernier, l'orientation de ce dernier était d'opter pour un contrat de gré à gré avec la firme Aon. Avec les dernières informations connues, dont les tarifs, il est recommandé au Comité de retraite de demander à Retraite Québec d'octroyer un contrat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE à Aon, avec M. Tommy Perron comme expert-conseil attitré.

Un projet de résolution est déposé à cet effet à l'intention des membres.

M. Sébastien Routhier propose l'adoption du projet de résolution et M. Benoit Dufresne le seconde.

Résolution CR-RREGOP 14-23	ATTENDU QUE le contrat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE avec la firme Aon viendra à échéance le 31 juillet 2023; ATTENDU QUE les comités de placement du RREGOP et du RRPE ont analysé au cours des derniers mois les différentes options possibles pour le prochain contrat et que ce sujet a été discuté lors de cinq réunions de ces comités; ATTENDU QU'en tenant compte de l'ampleur des caisses de retraite et de l'impact financier des décisions de politiques de placement, il est primordial pour les comités de retraite du RREGOP et du RRPE de bénéficier des conseils d'un expert de premier plan, sans prise de risque à ce sujet; ATTENDU QUE depuis septembre 2022, M. Tommy Perron de la firme Aon agit comme conseiller expert en politique de placement du RREGOP et du RRPE et qu'il a également été impliqué de près dans les travaux de modélisation actif-passif du RREGOP et du RRPE effectués par Aon en 2021; ATTENDU QUE M. Tommy Perron a démontré une très bonne connaissance de la gestion des caisses de retraite, du marché de la gestion d'actifs, du passif des régimes de retraite et des particularités du RREGOP et du RRPE; ATTENDU QUE les tarifs convenus avec M. Perron sont raisonnables et que l'augmentation globale de ces tarifs, par rapport au contrat actuel débuté en 2020, est inférieure à l'inflation;

	ATTENDU QUE les comités de placement du RREGOP et du RRPE recommandent de suivre les conseils de Retraite Québec en prévoyant un contrat d'une durée de 3 ans; ATTENDU QUE les comités de placement du RREGOP et du RRPE recommandent de demander à Retraite Québec d'octroyer un contrat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE à Aon, avec M. Tommy Perron comme expert-conseil attitré, et ce, aux tarifs convenus avec Aon et présentés lors de la réunion du 15 février 2023 de ces comités; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, de demander à Retraite Québec d'octroyer un contrat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE à Aon, avec M. Tommy Perron comme expert-conseil attitré, et ce, aux tarifs convenus avec Aon et présentés au Comité de placement le 15 février 2023.

4.4 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2022

La présidente invite M. Tommy Perron, conseiller expert en politique de placement de la firme Aon, à présenter le suivi de la performance du gestionnaire du fonds du RREGOP. M. Mario Lavallée ainsi que l'équipe de M. Jean Dessureault sont présents pour ce point.

Le document *Suivi de la performance et des gestionnaires – Période se terminant le 31 décembre 2022* a été préalablement transmis aux membres.

Tout d'abord, M. Perron fait un retour sur les évènements de l'année 2022. Il se rapporte à l'annexe C *Évolution des marchés financiers* de son document.

[redacted]

[redacted]

Questions :

- Que représente le chiffre entre parenthèses dans le tableau de la page 12 du document?

  Ce chiffre représente le rang centile. Il faut faire attention avec ces chiffres, puisque la comparaison est faite avec un univers de gestionnaires de fonds équilibrés. La comparaison est à titre indicatif seulement. Ce n'est pas représentatif du portefeuille du fonds du RREGOP. La durée du portefeuille doit aussi être analysée.

- Dans le rapport, l'accent est mis sur les résultats, mais pas sur les équipes de la Caisse. Est-ce qu'avec le roulement de personnel, l'indicateur passerait au jaune foncé pour le portefeuille Marchés boursiers?

  L'indicateur peut être laissé au jaune afin d'avoir un point de suivi. L'équipe du portefeuille Marchés boursiers évoluera à la suite des changements des personnes aux vice-présidences. D'un point de vue qualitatif, il faudra voir de quelle façon la Caisse fera un suivi de ce portefeuille.

- En ce qui concerne les équipes à la Caisse, faut-il s'inquiéter pour le portefeuille Placements privés comme cela est le cas pour le portefeuille Marchés boursiers?

  Non, car ce portefeuille est en évolution; ce n'est pas un enjeu majeur. Il s'agit d'un point de suivi. L'indicateur est vert parce que la performance est très bonne.

- La Caisse effectue des travaux sur la répartition et les bornes. Est-ce que la firme Aon effectue des travaux similaires?

  Non, cependant il existera toujours des déviations dans les portefeuilles. Les portefeuilles moins liquides sont difficiles à transiger. Il faut vivre avec cette pondération des portefeuilles moins liquides. Il faut avoir suffisamment d'espace pour manœuvrer.

- Existe-t-il une raison pour laquelle les styles expliquent plus la performance que la géographie?

  Les portefeuilles sont mondiaux. L'approche mise sur les styles plutôt que sur le pays. Ce changement de paradigme s'est opéré au cours des dernières années.

4.5 Présentation des résultats 2022 du fonds du RREGOP et des stratégies de la Caisse

La présidente accueille MM. Maxime Aucoin, Jacques Demers ainsi que Dominic Rioux pour la présentation des résultats 2022 du fonds du RREGOP. MM. Tommy Perron ainsi que Mario Lavallée et l'équipe de M. Jean Dessureault sont également présents pour ce point.

Les documents *Résultats et stratégies au 31 décembre 2022* et *Résultats au 31 décembre 2022 – Informations complémentaires relatives à votre fonds* ont été préalablement transmis aux membres.

M. Demers informe les membres des différentes publications de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) depuis la sortie des résultats 2022.

La présentation portera sur le contexte financier, sur la performance de différents portefeuilles et sur les stratégies pour l'avenir.

Les résultats pour 2022 affichent un rendement de -7,6 % sur un an et de 5,6 % sur cinq ans.

Le contexte économique de 2022 a été affecté par la guerre en Ukraine, les pénuries sur les chaines d'approvisionnement, une pénurie de main-d'œuvre et une inflation à la hausse entre autres. Les banques centrales ont tenté de freiner l'inflation. Sept hausses des taux d'intérêt ont été observées au Canada.

Les portefeuilles suivants sont expliqués : Revenus fixes, Infrastructures, Immeubles, Marchés boursiers et Placements privés.

Les résultats sont satisfaisants. En effet, une valeur ajoutée est observée sur un an, mais aussi sur cinq ans. Dans chacun des portefeuilles, il faut suivre de façon très serrée les contextes économiques mondiaux et les situations de crises.

Les stratégies de la Caisse ne sont pas remises en question même avec la situation mondiale présente.

Pour compléter, il est mentionné que dans la section « Stratégies » du document *Résultats et stratégies au 31 décembre 2022*, des changements seront officialisés sous peu. Des outils seront mis de l'avant. Un retour sera fait au sein du Comité de placement sur les travaux à prévoir au cours des prochains mois.

Questions et commentaires :

[redacted]

[redacted]

- Le Comité de placement rencontrera sous peu l'équipe de gestion du portefeuille Immeubles. Serait-il possible de dire un mot à ce sujet?

  La nouvelle dirigeante d'Ivanhoé Cambridge a de beaux défis à relever. La vision préconisée actuellement est d'agir en tant qu'investisseur plutôt qu'en tant que gestionnaire d'édifices. Ce secteur n'est pas facile et d'autres changements sont à prévoir au cours des prochaines années.

- Un membre se dit très satisfait des relations avec les équipes de la Caisse et les interactions dans les différentes tables de discussions.

  L'équipe de gestion des risques veut demeurer près des déposants. La communication doit être fluide.

- Le respect de la politique de placement du régime est apprécié.

  Le fait que d'autres gestionnaires de fonds aient eu de meilleurs rendements ne veut pas dire qu'ils sont meilleurs que la Caisse. Seules les façons de faire sont différentes.

- [redacted]

4.6 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à échanger sur les présentations reçues précédemment.

[redacted]

[redacted]

Un projet de lettre d'appréciation sera préparé par le Comité de placement. Celle-ci pourra ensuite être approuvée par les porte-paroles du Comité de retraite, puis transmise à la Caisse.

Résolution CR-RREGOP 15-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} France Breton et résolu à l'unanimité, de demander au Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) de préparer une lettre adressée à la Caisse de dépôt et placement du Québec et de désigner M^{me} Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite du RREGOP, en tant que signataire.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Vigie des changements aux hypothèses des évaluations actuarielles

La présidente invite M. Alain Jacob à présenter ce dossier. Depuis octobre 2021, des travaux sur les différentes hypothèses utilisées lors des évaluations actuarielles sont en cours.

Lors de la rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transferts du 13 février 2023, le document *Vigie des changements aux hypothèses des évaluations actuarielles* qui a préalablement été transmis aux membres du Comité a été présenté.

Ce document conclut qu'à la suite du dépôt des évaluations actuarielles du RREGOP et du RRPE en octobre 2022, des modifications d'hypothèses pouvant avoir un effet sur les calculs de valeurs actuarielles ont été identifiées. Les hypothèses identifiées sont la proportion des participants ayant un conjoint au moment du décès et les ajustements pour tenir compte des formules d'indexation partielles. L'effet de ces modifications sur les différentes valeurs actuarielles n'est pas significatif. En conséquence, Retraite Québec est d'avis qu'aucune modification réglementaire n'est requise.

Question :

- Si éventuellement des modifications mineures étaient relevées dans les évaluations actuarielles, une modification réglementaire serait-elle nécessaire?

  La situation serait évaluée selon les modifications relevées. Si des changements devaient être apportés, une analyse complète serait alors effectuée et présentée.

6.2 Évaluations actuarielles du RREGOP pour les états financiers – Dépôt

M. Alain Jacob poursuit avec le dépôt des évaluations actuarielles pour les états financiers. Trois types d'évaluations actuarielles sont préparées, soit les évaluations qui permettent d'évaluer le taux de cotisation des participants, les évaluations pour les comptes publics du gouvernement et les évaluations pour les états financiers des régimes.

Ces dernières sont préparées tous les trois ans et servent à inscrire la valeur des obligations du régime aux états financiers pour les prochaines années.

M. Jacob fait état de différentes données inscrites dans les évaluations actuarielles ainsi qu'aux états financiers.

Une liste des évaluations actuarielles à prévoir pour le RREGOP a été déposée pour l'information des membres. Une mise à jour de l'évaluation actuarielle du régime sera présentée en juin prochain pour le service régulier. Pour les crédits de rente rachat et RCR, le projet de loi nº 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, touchera certaines dispositions de ces évaluations. Si le projet de loi est adopté, aucune évaluation ne sera produite pour la revalorisation.

Questions :

- Concernant les crédits de rente rachat et RCR, quelle évaluation actuarielle sera produite?

  Ce sera une évaluation actuarielle pour les états financiers.

- Pour l'expérience indiquée dans la dernière évaluation actuarielle, est-ce que certains éléments concernent les actifs à la Caisse de dépôt et placement du Québec?

  Non. Il s'agit d'une conciliation de surplus. Les mouvements actifs et passifs ne sont pas les mêmes.

[redacted]

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 13 février 2023

La présidente invite M. Sébastien Lavergne à faire rapport de la réunion du Sous-comité en titre qui s'est tenue le 13 février dernier.

Un état de situation sur les ententes de transfert a été discuté lors de cette rencontre. Retraite Québec a transmis un bilan à jour des démarches faites auprès des partenaires depuis juin dernier.

[redacted]

[redacted]

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat – Réunions du 17 février et du 20 mars 2023

La présidente invite M[me] Sandy Labbé à faire le rapport du Sous-comité en titre. Les sujets discutés lors des réunions du 17 février et du 20 mars 2023 sont les suivants :

Réunion du 17 février 2023

Les membres ont été informés du projet de loi n[o] 9, *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public*, déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Ce dernier devrait être adopté d'ici juin prochain.

Les travaux sur la revalorisation des crédits de rentes de régimes complémentaires de retraite (RCR) se sont poursuivis.

Réunion du 20 mars 2023

Les discussions se sont poursuivies sur la bonification du crédit de rente rachat.

[redacted]

Par ailleurs, une communication a été préparée pour informer les retraités des sommes qui leur sont dues. Retraite Québec a mentionné la possibilité que des appels téléphoniques soient faits aux personnes qui recevront des montants plus élevés que 20 000 $.

Les membres sont d'avis qu'il est préférable d'indiquer un numéro de téléphone dans la communication afin de permettre aux personnes concernées de joindre Retraite Québec plus facilement et surtout, de les rassurer sur la validité des informations qu'elle contient.

Un membre se questionne à savoir si une collecte des données bancaires sera faite lors de l'appel téléphonique. Cette information n'a pas été discutée.

Il a été question que les versements pour les crédits de rente de RCR débutent à l'automne 2023. Pour les crédits de rente rachat, les versements débuteraient au printemps 2024.

Les membres sont invités à adopter une résolution pour recommander à Retraite Québec de communiquer, par téléphone, avec les personnes qui recevront des versements de 20 000$ et plus.

Résolution CR-RREGOP 16-23	Il est proposé par M^{me} Lise Lapointe, appuyé par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, de recommander à Retraite Québec de joindre par téléphone les personnes concernées par les crédits de rentes de régimes complémentaires de retraite à partir de 20 000 $.

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunion du 13 mars 2023

La présidente invite M^{me} France Breton à faire le rapport du Sous-comité en titre. Les suivis suivants sont présentés aux membres :

Il a d'abord été question de la formation *Leadership éthique en contexte de gouvernance* du 24 février dernier. La plénière portant sur la révision du code d'éthique et de déontologie tenue en après-midi a été moins appréciée que la présentation du matin.

La documentation qui a été transmise lors de cette formation pourra aider les membres dans leurs réflexions à venir pour la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie. Une avocate de la Direction générale des affaires juridiques a présenté un document qui complètera la préparation des travaux du Sous-comité.

Le Sous-comité souhaite élargir le mandat reçu de la part du Comité de retraite en lui proposant un énoncé de vision, un énoncé de mission et des valeurs. Les membres sont d'accord avec ce mandat.

7.3.1 Remplacement d'un membre du sous-comité conjoint RREGOP/ RRPE sur la gouvernance

La présidente présente le point. À la suite de la démission de M^{me} Lucie Thériault, les membres sont invités à désigner une personne pour la remplacer. La candidature de M. Carl Reinhardt est soumise.

Résolution CR-RREGOP 17-23	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Sandy Labbé et résolu à l'unanimité, de désigner M. Carl Reinhardt en tant que membre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, en remplacement de M^{me} Lucie Thériault.

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 15 mars 2023

La présidente invite M^{me} Mireille Guay à faire le rapport de la réunion du Sous-comité en titre.

Un des sujets traités est l'établissement du droit de participer aux régimes de retraite du secteur public. Une présentation à cet effet a été reçue de Retraite

Québec. [redacted]. Un suivi sera effectué auprès des membres du Comité de retraite au cours de l'automne.

[redacted]

[redacted]

7.4.1 Remplacement d'un membre du Sous-comité conjoint RREGOP/ RRPE – Services à la clientèle

Les membres sont invités à désigner une personne pour remplacer M[me] Sophie Girard sur ce sous-comité. La candidature de M. Éric Bourgoin est proposée.

Résolution CR-RREGOP 18-23	Il est proposé par M. Benoit Dufresne, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de désigner M. Éric Bourgoin en tant que membre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle, en remplacement de M[me] Sophie Girard.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen

La présidente invite M[me] Sandra Gauthier à présenter le bilan des dossiers de réexamen. M[me] Gauthier décrit les types de demandes ainsi que les différentes statistiques inscrites dans le *Sommaire pour les instances* transmis préalablement aux membres. Elle mentionne notamment qu'en date du 3 décembre 2022, 80,0 % des dossiers reçus ont été traités dans les délais.

Questions :

- Est-ce qu'il y a plus de demandes de réexamen qui touchent le rachat?

  Le nouveau processus de traitement des rachats (projet 528) est venu appliquer la Loi sur le RREGOP. Ces demandes de rachat sont refusées puisque le participant ne peut pas en formuler la demande durant la période où il ne cotise pas.

- Est-ce qu'il existe une solution pour éviter que les demandes touchant les rachats passent par le réexamen?

  Non. Cependant, les demandes de rachats refusées se transforment en désistements puisque les dossiers sont réorientés pour être traités dans les secteurs concernés. Les participants en sont informés et sont satisfaits de la solution proposée.

- Est-ce que cette information est indiquée dans la lettre de refus?

  Oui, l'information est mentionnée dans la lettre de décision. Le nombre de désistements a augmenté, mais la satisfaction à la clientèle demeure compte tenu des mesures mises en place par l'équipe du réexamen.

- Est-ce que les désistements touchent plus les personnes retraitées?

  Il s'agit du nombre de demandes de réexamen pour les rachats qui a fait augmenter les désistements. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'un retour de congé de maternité. Si la personne fait une demande de retraite et de rachat en même temps, cette dernière continue de recevoir les sommes.

- Serait-il possible d'expliquer les demandes de réexamen en lien avec les dossiers de décès?

  Ce sont surtout des dossiers de reconnaissance de conjoints survivants.

- Pour les demandes de réexamen concernant les rentes, est-ce que les personnes reçoivent leur rente ou est-ce que celle-ci est suspendue temporairement?

  Il n'y a jamais de rente suspendue durant tout le processus, et ce, peu importe le produit touché. Seule la réclamation peut être suspendue.

8.2 Remplacement de membres substituts aux comités de réexamen

Il y a lieu de remplacer M[mes] Sophie Girard et Catherine Boivin respectivement membre substitut aux comités de réexamen – Secteur de la santé et des services sociaux et Employés non syndiqués autres que RRPE.

La candidature de M. Éric Bourgoin est proposée.

Résolution CR-RREGOP 19-23	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de nommer M. Éric Bourgoin comme membre substitut : • du Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de la santé et des services sociaux, en remplacement de M[me] Sophie Girard; et • du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE ,en remplacement de M[me] Catherine Boivin.

9. États financiers et budgets

9.1 Désignation des signataires des états financiers 2022 du RREGOP

Les membres sont invités à désigner les signataires des états financiers 2022. De plus, il y a lieu de remplacer M[me] Guylaine Bernard en tant que substitut pour la présentation des états financiers 2022 prévue le 19 avril prochain. Les membres proposent la candidature de M[me] Marie-Andrée Bénard.

Résolution CR-RREGOP 20-23	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M[me] Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de désigner les personnes suivantes en tant que signataire des états financiers 2022 du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) : • M[me] Sandy Labbé, à titre de représentante du gouvernement; • M[me] Sarah Marcoux, à titre de représentante des participants et des bénéficiaires. De plus, il est résolu de désigner M[me] Marie-Andrée Bénard à titre de membre substitut représentant les participants et bénéficiaires, en

	remplacement de M[me] Guylaine Bernard pour assister à la présentation des états financiers 2022 du RREGOP le 19 avril 2023.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

Le secrétaire informe les membres que le Tableau de bord est déposé à titre d'information. Les questions ou demandes de précisions pourront être transmises au Secrétariat qui les acheminera à Retraite Québec, le cas échéant.

10.2 Stratégie de traitement des inventaires

Il s'agit d'une mise à jour de Retraite Québec. Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires ou questions au Secrétariat qui les acheminera à Retraite Québec, le cas échéant.

[redacted]

10.3 Bilan 2021 des relevés de participation – Dépôt de document

Ce dossier est également déposé pour information des membres.

11. Divers

11.1 50e anniversaire du RREGOP

Ce dossier a été ajouté à la demande de certains membres. Le 1er juillet 2023, le RREGOP aura 50 ans. Cet anniversaire pourrait être souligné. Le secrétaire souligne que cette demande sera acheminée à Retraite Québec.

Par ailleurs, à cette occasion, le logo du Comité de retraite pourrait être revu afin de le moderniser. Le Secrétariat propose d'interpeller la Direction générale des communications de Retraite Québec pour obtenir un soutien technique à cet effet. Les membres discutent des différentes avenues proposées. **(Suivi)**

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 26 avril 2023.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 45.

Résolution CR-RREGOP 21-23	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU COMITÉ DE RETRAITE DU 26 AVRIL 2023

Tenue à la salle 625A située au 2600, boulevard Laurier, à Québec et par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	France Breton	M^mes^	Nancy Grenier
		Anne-Marie Cliche		Sandy Labbé
		Évelyne Dufour à partir de 10h15		Andrée Lamontagne
		Mireille Guay		Lise Lapointe
		Marie Gendron		Sarah Marcoux
	MM.	Martin Belhumeur		Sébastien Routhier
		Benoit Dufresne		Mathieu St-Onge
		Sébastien Lavergne		
Absences :	M.	Guillaume Barrette	M^mes^	Marie-Andrée Bénard
		Guillaume Daigneault		Sylvie Gagnon
		Guillaume Picard		Sophie Girard
Observateur :	M.	Carl Reinhardt		

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Stéphanie Powell, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Line Grégoire, Direction générale des services aux prestataires
Nathalie Madore, Direction de la statistique et de l'analyse quantitative
Katerine Hamel, Direction du graphisme, du Web et du soutien langagier

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel
André Simard, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux du RREGOP

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette troisième réunion du Comité de retraite en 2023. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour suivant a été transmis aux membres préalablement à la réunion du Comité :

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 mars 2023
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidence
- 3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 15 février et 16 mars 2023
- 4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2023
- 4.3 Cadre de gestion des risques pour le fonds du RREGOP

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert
- 6.1 Mandat à Retraite Québec de produire la mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022

7. Suivis des travaux des sous-comités
- 7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 3 avril 2023
- 7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat – Réunion du 18 avril 2023
- 7.3 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

8. Réexamen et arbitrage
- 8.1 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation

9. États financiers et budgets

9.1 États financiers du RREGOP – Approbation et bilan des frais d'administration pour l'année précédente

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Taux d'intérêt applicables au RREGOP – Mise à jour annuelle

10.2 Conception d'un logo pour souligner les 50 ans du RREGOP – Orientations à déterminer

10.3 Présentation de la nouvelle structure de la Vice-présidence aux services à la clientèle

10.4 Mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle 2022 – Présentation des résultats

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

La présidente informe les membres d'une proposition d'ajouts au projet d'ordre du jour. Il s'agit des points 7.1.1 et 7.1.2 respectivement *Projet de terminaison de certaines ententes de transfert conclues par Retraite Québec concernant le RREGOP* et *Hypothèses actuarielles pour les transferts entre régimes.*

Résolution CR-RREGOP 22-23	Il est proposé par M. Mathieu St-Onge, appuyé par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 mars 2023

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion soumis pour approbation. Les corrections suivantes sont demandées :

Page 8 : au point 4.1.1 *Rapport du Comité de placement*, dans *Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Placements privés,* ajouter au début de la 2e phrase le mot « notamment… » après le verbe « est ».

Page 9 : au point 4.1.1 *Rapport du Comité de placement*, ajouter un point de forme; « Sur une période de dix ans, on n'observe cependant pas de grands écarts entre les rendements du fonds du RREGOP et deux de ces caisses de retraite. ».

Page 11 : au point 4.4 *Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2022*, 7e paragraphe, reformuler la 2e phrase comme suit : « Concernant le portefeuille Marchés boursiers, le style valeur et le style de faible volatilité ont bien performé en 2022. Le mandat croissance a cependant connu des difficultés par rapport aux années précédentes. ».

Page 12 : toujours au point 4.4, retirer le dernier point de forme et reformuler la réponse à la 1re question comme suit : « Ce chiffre représente le rang centile. Il faut faire attention avec ces chiffres, puisque la comparaison est faite avec un univers de gestionnaires de fonds équilibrés. ».

À la réponse du 4e point de forme, 2e ligne, remplacer le mot « très » par le mot « moins » et ajouter le mot « moins » avant le mot « liquide » de la 2e phrase.

Page 13 : au point 4.5 *Présentation des résultats 2022 du fonds du RREGOP et des stratégies de la Caisse*, 10e paragraphe, 2e phrase, retirer le bout de phrase « il est fait mention que… ».

Page 15 : au point 4.6 *Échanges entre les membres*, 3e paragraphe, reformuler de la façon suivante : « Par ailleurs, la valeur ajoutée de 2,83 % sur un an est à considérer avec une certaine réserve. Sur cinq ans, cette valeur pourrait avoir plus de signification. ». Retirer la phrase qui suit : « La performance du portefeuille Immeubles semble élevée par rapport au réel. ».

Page 17 : au point 7.1 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 13 février 2023*, 5e paragraphe, retirer la dernière phrase : « Les principes d'équité doivent être respectés. Pour cette raison… ». De plus, le paragraphe suivant devrait se lire comme suit : « On précise que pour une raison réputationnelle la terminaison des ententes n'a pas à être précipitée. ».

Les membres sont invités à approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 21 mars dernier, et ce, en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CR-RREGOP 23-23	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics du 21 mars 2023, tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire signale le point suivant au tableau de suivi du Comité de retraite :

Point 30 : la prochaine réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite et rachat, prévue le 18 mai 2023, sera reportée au 26 mai 2023.

Suivis en lien avec le mémoire des délibérations du 21 mars 2023

Lors de la présentation du plan d'action de Retraite Québec, une précision a été demandée concernant le résultat de 50 % d'utilisation des services numériques par la clientèle. La réponse sera transmise ultérieurement aux membres. **Suivi**

Le numéro de téléphone du service de soutien pour l'utilisation du portail de la gouvernance sera ajouté aux prochaines convocations des réunions du Comité. **Suivi**

Concernant le projet visant à déposer sur le portail de la gouvernance les comptes-rendus adoptés des réunions des sous-comités, le secrétaire mentionne que des travaux ont été amorcés à cet effet par Retraite Québec.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente fait état de la lettre d'appréciation des résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec transmise au président et chef de la direction de la Caisse, M. Charles Émond. Deux lettres de remerciement ont aussi été adressées à des membres ayant quitté leurs fonctions au sein du Comité.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Le déroulement des réunions a été revu avec la collaboration de la présidente (pause de 15 minutes et 75 minutes pour le dîner). Pour ce qui est des prochaines réunions, des travaux sont prévus au Secrétariat afin de revoir la répartition des sujets à inscrire aux ordres du jour à compter de septembre prochain, notamment les présentations de Retraite Québec.
- Le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec sera présent à la prochaine réunion du Comité. La plage horaire reste à être déterminée selon ses disponibilités. Sa présence est prévue pour une durée de deux heures, incluant une période de questions.
- Une formation sur les placements se tiendra le 10 mai prochain et les membres qui le souhaitent sont invités à s'y inscrire.

La présidente rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de s'assurer de sa présence aux réunions planifiées.

Des membres ayant assisté au comité d'audit des états financiers du RREGOP saluent l'initiative du Secrétariat qui a préparé à leur intention un document faisant état des personnes présentes avec leur photo, lorsque disponible, et leurs fonctions.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

MM. Jean Dessureault, Benoît Saucier, Dominic Leduy et Mario Lavallée sont présents pour le point 4. La présidente invite M. Dessureault à faire rapport du Comité de placement du RREGOP qui s'est tenu le 6 avril 2023.

Depuis la réunion du 21 mars 2023, le Comité de placement s'est réuni une fois, soit le 6 avril, et ce, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

En plus des sujets qui feront l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour, les points suivants ont été discutés :

Rencontre concernant la gestion du portefeuille spécialisé Immeubles

Le Comité de placement a discuté avec des responsables de la gestion du portefeuille spécialisé Immeubles de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), dont M^{me} Nathalie Palladitcheff, présidente et cheffe de la direction d'Ivanhoé Cambridge. [redacted]

[redacted]

Coûts de gestion de la Caisse

Comme chaque année, le Comité de placement a fait le point sur l'évolution des coûts de gestion avec l'équipe responsable de la performance financière de la Caisse.

En 2022, les coûts de gestion ont diminué, principalement en raison de la faiblesse des frais de performance. En effet, la structure de coûts est corrélée à la performance. Le total des coûts est passé de 57 points centésimaux en 2021 à 48 points centésimaux en 2022.

Pour 2023, la Caisse prévoit une croissance des charges d'exploitation en raison d'ajustements salariaux, combinés à l'inflation et aux variations de taux de change.

La Caisse effectue des travaux d'étalonnage afin de comparer ses coûts à ceux de ses pairs, et ce, en collaboration avec une firme externe. Il en ressort que le ratio des coûts totaux de la Caisse est inférieur à celui de tous ses pairs canadiens. Le coût de la Caisse est de 13 points centésimaux moins élevé que le coût médian des pairs canadiens. Il est à noter que, même si les grandes caisses de retraite canadiennes n'incluent pas tous les mêmes éléments dans la compilation de leur coût, la comparaison demeure favorable pour la Caisse.

Un membre ajoute qu'il y a davantage d'informations qu'auparavant pour ce type d'exercice de comparaison avec les pairs, ce qui est apprécié. Il est prévu que d'autres informations additionnelles soient accessibles dans le futur.

Suivi semestriel de l'APS de taux

Ce suivi s'effectue en deux volets : l'analyse du rendement de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux et la pertinence du produit selon les perspectives de la Caisse.

Analyse du rendement de l'APS de taux

Le rendement du produit d'APS de taux en relation avec l'évolution du taux des obligations américaines dix ans est conforme à ce qui était prévu.

La mise en place de l'APS de taux devait offrir une certaine protection en cas de crise au fonds du RREGOP, mais ce ne fut pas le cas en 2022 en raison des rendements négatifs, et ce, à la fois pour les investissements dans les marchés boursiers que dans les obligations. Pour cet aspect de l'APS de taux, le contexte de l'année 2022 devrait constituer un évènement exceptionnel et non pas devenir la norme. Depuis la mise en place de l'APS de taux dans le fonds du RREGOP, on a observé 11 mois où le S&P 500 a eu un rendement fortement négatif (-4 % ou inférieur).

***Caisse : Perspectives / Pertinence du produit* :**

Perspectives :

Selon les hypothèses financières de la Caisse, le rendement espéré de l'APS de taux, sur un horizon de dix ans, est passé de 0,4 % au 31 décembre 2021 à 1,4 % au 31 décembre 2022.

Actuellement, le rendement courant de l'APS de taux est négatif. Cela est causé principalement par l'inversion de la courbe obligataire. Cependant, une inversion de courbe est souvent annonciatrice d'une récession, ce qui pourrait résulter en une baisse des taux obligataires. Cette baisse générerait un rendement fortement positif pour l'APS de taux.

Pertinence du produit :

Il n'y a pas d'enjeu actuellement avec les produits utilisés pour l'APS de taux (contrats à terme sur les taux obligataires américains).

La Caisse effectuera prochainement la revue triennale du produit d'APS de taux afin de revoir la composition des produits financiers utilisés.

Les membres discutent au sujet de la protection procurée par l'APS de taux sur le fonds du RREGOP et sa situation financière.

Hypothèses économiques et stratégie actif-passif du RREGOP

Le Comité de placement a pris connaissance d'une analyse préparée par Retraite Québec concernant l'une de ses priorités de travail de l'année 2023, soit d'approfondir la connaissance des méthodes utilisées pour déterminer les hypothèses économiques de l'évaluation actuarielle du RREGOP et valider les liens avec la stratégie actif-passif.

Un retour sur les hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 et les conditions de marché au 31 décembre 2021 a d'abord été fait. Le lien avec la stratégie actif-passif a été analysée, à savoir quand il y a des variations des taux obligataires sur les marchés et dans quelle mesure cela affecte le rendement du fonds du

RREGOP (l'actif), les hypothèses actuarielles, le passif et le coût de service courant. Les constats sont les suivants :

- La stratégie actif-passif fonctionne bien lorsque l'on compare la valeur marchande du fond avec la valeur du passif.
- La stratégie actif-passif fonctionne moins bien lorsque l'on compare la valeur actuarielle de l'actif avec la valeur du passif. Ceci s'explique principalement par l'effet du lissage qui est prévu dans la politique de financement du RREGOP.
- Un mouvement parallèle de la courbe des taux obligataires a un impact relativement important sur le taux effectif de cotisation.

Cette analyse sert également de base aux travaux de modélisation actif-passif qui seront effectués par la Caisse au cours des prochaines semaines.

Départ de M^{me} Jessy Hayem

Le Comité de placement a été informé par la Caisse du départ de M^{me} Jessy Hayem, directrice de compte pour le fonds du RREGOP.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 15 février et du 16 mars 2023

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 24-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du régime de retraite du personnel d'encadrement du 15 février et du 16 mars 2023.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2023

La présidente invite M. Jean Dessureault à poursuivre avec ce sujet. Ce dernier se réfère au *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2023* qui a été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Les principaux constats de M. Dessureault sont les suivants :

- Une augmentation de la valeur marchande du fonds du RREGOP de 83,3 G$ à 86,2 G$.
- Une plus grande volatilité des marchés est constatée depuis 2020.
- Les portefeuilles à revenu fixe, soit Taux et Crédit, affichent des rendements positifs pour le premier trimestre de 2023.
- Le rendement du premier trimestre du portefeuille spécialisé Marchés boursiers est élevé et près de l'indice.
- Les marges de manœuvre sont respectées et la mesure du risque sur une période de cinq ans est en ligne avec le portefeuille de référence.

- Les principales positions du fonds du RREGOP au 31 décembre 2022 sont expliquées. Il y a peu de mouvement à relever depuis le 30 juin 2022.

Questions :

- Concernant l'outil de levier, pouvez-vous donner quelques informations sur ce qui se passe dans les autres grandes caisses de retraite?

  Oui. De plus en plus de caisses de retraite utilisent l'outil de levier. L'ampleur et les objectifs varient d'une caisse à l'autre.

- [redacted]

4.3 Cadre de gestion des risques pour le fonds du RREGOP

La présidente invite M. Jean Dessureault à faire la présentation de ce point. Ce dernier se réfère au *Sommaire pour les instances* qui a été transmis aux membres préalablement à la rencontre. Il se réfère également au document « Cadre de gestion des risques de placement » daté d'avril 2023.

Au cours de la dernière année, le cadre de gestion des risques a souvent été mentionné lors du rapport concernant les travaux du Comité de placement. Aussi, les travaux sur le cadre de gestion des risques se sont échelonnés sur plusieurs mois. Le document final vise à définir et à évaluer les risques. Le cadre est le produit d'une réflexion du Comité de placement avec le soutien de Retraite Québec et réalisée indépendamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Un membre souligne le travail important effectué par le Comité de placement pour établir ce cadre de gestion des risques pour le fonds du RREGOP. Ce document servira de base au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance lors des travaux portant sur l'élaboration d'un cadre de gestion des risques généraux, notamment le calendrier de révision des différents cadres de gestion des risques.

Certains autres membres soulignent la qualité du travail accompli par Retraite Québec pour écrire ce cadre de gestion des risques; le talent de vulgarisateur de M. Dessureault est notamment souligné.

La présidente invite les membres à adopter le cadre de gestion des risques de placement pour le fonds du RREGOP sur recommandation du Comité de placement.

Résolution CR-RREGOP 25-23	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter le cadre de gestion des risques de placement pour le fonds du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics daté d'avril 2023.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Mandat à Retraite Québec de produire la mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022

La présidente invite le secrétaire à présenter ce point.

Un sommaire pour les instances a été remis préalablement à la réunion. En tenant compte de précisions apportées à l'exposé de la situation de ce sommaire, les membres sont invités à adopter une résolution afin de demander qu'une mise à jour au 31 décembre 2022 de l'évaluation actuarielle du RREGOP soit produite par les actuaires de Retraite Québec, et ce, sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 26-23	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec de faire préparer, par les actuaires qu'elle désigne, une mise à jour au 31 décembre 2022 des résultats de l'évaluation actuarielle produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2020.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 3 avril 2023

La présidente invite M[me] Sandy Labbé à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité en titre qui s'est tenue le 3 avril dernier.

Deux projets de résolutions ont été transmis préalablement à la réunion du Comité. Celles-ci sont présentées pour adoption par les membres sur recommandation du Sous-comité.



Le projet de résolution 7.1.1 a été déposé pour adoption. M. Sébastien Lavergne en propose l'adoption et Benoit Dufresne le seconde.

7.1.1 Projet de terminaison de certaines ententes de transfert conclues par Retraite Québec concernant le RREGOP

Résolution CR-RREGOP 27-23	ATTENDU QUE les deux ententes de transfert suivantes ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) : • L'entente de transfert entre Retraite Québec et les administrateurs des régimes de retraite des établissements universitaires québécois de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec signée le 21 mai 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite des universités signataires et le régime de retraite de certains enseignants (RRCE), le RREGOP, le régime de retraite des enseignants (RRE) ou le régime de retraite des fonctionnaires (RRF) (Entente avec les universités québécoises); • L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, la Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal et la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, entrée en vigueur le 29 janvier 1997 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Montréal et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec la Ville de Montréal); ATTENDU QUE, en vertu de l'article 421 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1) (Loi sur le RRPE), l'Entente avec les universités québécoises et l'Entente avec la Ville de Montréal, qui ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP avant l'entrée en vigueur de la Loi sur le RRPE, sont réputées conclues en vertu de l'article 203 de la Loi sur le RRPE; ATTENDU QUE les trois ententes de transfert suivantes ont été conclues en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP et en vertu de l'article 203 de la Loi sur le RRPE : • L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Québec, entrée en vigueur le 27 octobre 2016 et visant les transferts effectués entre les régimes de retraite de la Ville de Québec et le RRCE, le RREGOP, le RRE, le RRF ou le RRPE (Entente avec la Ville de Québec); • L'entente de transfert entre Retraite Québec et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, entrée en vigueur le 17 février 1994 et visant les transferts effectués entre le régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale et le RRCE, le RREGOP, le RRE ou le RRF (Entente avec le Réseau de transport de la Capitale); • L'entente de transfert entre Retraite Québec et le Comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles, entrée en vigueur le 7 février 2002 et visant les transferts effectués entre le régime complémentaire des employés de la Ville de Sept-Îles et le RRCE, le

	RREGOP, le RRE, le RRF ou le RRPE (Entente avec la Ville de Sept-Îles); ATTENDU QUE, depuis juin 2022, Retraite Québec a entrepris des démarches auprès de tous les partenaires des ententes de transfert soumis à la Loi des régimes complémentaires de retraite pour les informer des exigences à respecter pour maintenir une entente de transfert existante et pour vérifier avec eux si les pratiques actuelles de leur organisme respectent ces exigences; ATTENDU QU'un état de situation des réponses obtenues par Retraite Québec a été présenté dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert; ATTENDU QUE, malgré les démarches entreprises par Retraite Québec, les pratiques administratives des partenaires des cinq ententes de transfert mentionnées précédemment ne respectent pas les principes directeurs relatifs aux ententes de transfert, lesquels principes ont été approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013; ATTENDU QUE, pour ces cinq ententes de transfert, les partenaires ont mis en suspens le traitement des demandes depuis plusieurs années ou ont confirmé qu'ils ne modifieront pas leurs textes de régimes ou leurs pratiques administratives pour respecter les exigences de Retraite Québec à l'égard du RREGOP et du RRPE; ATTENDU QUE, à l'issue de ses travaux, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert constate qu'il est opportun de recommander à Retraite Québec la terminaison des cinq ententes de transfert visées; ATTENDU QUE, en vertu de l'article 165.2 de la Loi sur le RREGOP, le Comité de retraite peut formuler à Retraite Québec des recommandations concernant l'application du RREGOP, du RRCE, du RRE et du RRF; ATTENDU QUE, en vertu de l'article 196.7 de la Loi sur le RRPE, le Comité de retraite peut formuler à Retraite Québec des recommandations concernant l'application du RRPE; IL EST RÉSOLU de recommander à Retraite Québec la terminaison des ententes de transfert suivantes, et ce, dans les meilleurs délais : • Entente avec les universités québécoises; • Entente avec la Ville de Montréal; • Entente avec la Ville de Québec; • Entente avec le Réseau de transport de la Capitale; • Entente avec la Ville de Sept-Îles.

7.1.2 Hypothèses actuarielles pour les transferts entre régimes

La présidente invite M^{me} Sandy Labbé à présenter le second projet de résolution soumis aux membres pour adoption.

[redacted]

Un projet de résolution a donc été préparé pour recommander au gouvernement de préparer les modifications règlementaires des régimes concernés afin d'utiliser la base de financement et de mettre à jour l'ensemble des hypothèses désuètes aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes.

M. Sébastien Lavergne propose l'adoption du projet de résolutions et M^{me} Sandy Labbé le seconde.

Résolution CR-RRPEGOP 28-23	ATTENDU QUE certains régimes de retraite du secteur public permettent à des employés de transférer au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ), de façon individuelle, la totalité ou une partie des années où ils participaient au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), ou vice versa; ATTENDU QUE la base retenue pour les transferts entre ces régimes (base de l'Institut canadien des actuaires) est différente de celle utilisée pour déterminer le taux de cotisation des participants (base de financement); ATTENDU QUE, dans le cadre des travaux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, des propositions ont été formulées par Retraite Québec concernant la base à utiliser pour les transferts entre les régimes afin de favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur les évaluations actuarielles des régimes et qu'elles soient établies dans un contexte de financement; ATTENDU QUE, par la résolution CR-RREGOP 27-21 du 2 juin 2021, le Comité de retraite du RREGOP a fait siennes les recommandations du Sous-comité conjoint datées du 18 mai 2021 à l'effet de favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur celles des évaluations actuarielles des régimes et qui sont établies dans un contexte de financement; ATTENDU QUE les comités de retraite du RRAPSC et du RRMSQ ont été informés par le Secrétariat du Conseil du trésor du principe de révision des hypothèses actuarielles aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE recommande au Comité de retraite du RREGOP de recommander au gouvernement de préparer les modifications règlementaires des régimes concernés afin d'utiliser la base de financement plutôt que la base de l'Institut canadien des

	actuaires et de mettre à jour l'ensemble des hypothèses désuètes aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes; ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront de refléter les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles les plus récentes, et donc de transférer, d'un régime à l'autre, des fonds déterminés selon la base de financement; ATTENDU QUE le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sera informé par le gouvernement de l'avancement des travaux au cours des prochains mois. IL EST RÉSOLU de recommander au gouvernement de préparer les modifications règlementaires des régimes concernés afin d'utiliser la base de financement et de mettre à jour l'ensemble des hypothèses désuètes aux fins des calculs pour les transferts entre les régimes.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat – Réunion du 18 avril 2023

La présidente invite M. Martin Belhumeur à faire le rapport du Sous-comité en titre.

Les sujets discutés lors de la réunion du 18 avril 2023 sont les suivants :

- Le projet de loi nº 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, a été sanctionné le 6 avril dernier (Loi 6 de 2023).
- La mise à jour de la situation financière des crédits de rentes de régimes complémentaires de retraite (RCR) : Retraite Québec a présenté trois calculs. Ainsi, le paiement forfaitaire moyen serait de 15 594 $ en 2020, de 18 191 $ en 2021 et de 12 773 $ en 2022. De nouveaux calculs seront effectués en tenant compte de la date de sanction de la Loi. De nouvelles estimations sur les rendements seront aussi effectuées.
- Orientation des comités de retraite concernant les appels téléphoniques : il est demandé à Retraite Québec que des appels soient faits à la clientèle touchée par les crédits de rentes RCR pour un montant de 20 000 $ ou plus.
- Résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente RCR : Retraite Québec a fait un bon travail de rédaction pour une première version. Un projet de résolution sur les crédits rente rachat sera déposé à la prochaine réunion du Sous-comité.
- Estimation du coût de bonification au taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) pour les crédits de rente rachat : les premiers calculs faisaient état d'une pleine indexation et d'une bonification des crédits de rente. Des discussions sont en cours pour trouver la meilleure estimation. La pleine indexation au TAIR pourrait être accordée sans bonification.



[redacted]

7.3 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

Les membres sont invités à désigner M^me^ Marisol Bernier-Cruz à titre de membre du Sous-comité en titre pour la partie gouvernementale, et ce, en remplacement de M^me^ Anne-Marie Cliche.

Après discussion, il est convenu, dans un premier temps, de désigner M^me^ Bernier-Cruz à titre de personne observatrice au Comité de retraite puis de la désigner membre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, en remplacement de M^me^ Anne-Marie Cliche.

La présidente invite les membres à prendre deux résolutions à cet effet. M. Benoit Dufresne propose l'adoption de ces résolutions et M. Martin Belhumeur le seconde.

Résolution CR-RREGOP 29-23	ATTENDU QUE l'article 3 du règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne du Comité de retraite, constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et approuvé par le gouvernement en date du 9 juin 2009, prévoit que le Comité peut convoquer toute personne ou l'autoriser à assister à une séance aux conditions qu'il estime opportunes; ATTENDU QUE le Comité de retraite a adopté la résolution CR-RREGOP 67-14 laquelle permet, conformément aux modalités qui y sont déterminées, de désigner, en cas d'absence d'un membre, une personne pour assister aux réunions du Comité de retraite à titre d'observatrice, et ce, pour la durée de l'absence du membre à remplacer; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu de désigner, conformément aux modalités de la résolution précitée et sous condition que, pour une question de confidentialité, la participation aux réunions du Comité de retraite se fasse en présentiel. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de désigner, conformément aux modalités de la résolution CR-RREGOP 67-14, M^me^ Marisol Bernier-Cruz, comme observatrice au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Résolution CR-RREGOP 30-23	IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de désigner M^me^ Marisol Bernier-Cruz, membre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, en remplacement de M^me^ Anne-Marie Cliche.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation

Le secrétaire mentionne qu'il y a lieu de remplacer M^me^ Sylvie Gagnon en tant que membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation. La candidature de M^me^ Julie Morin est proposée.

La présidente invite les membres à prendre une résolution à cet effet.

Résolution CR-RREGOP 31-23	Il est proposé par M. Benoit Dufresne, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de nommer M^me^ Julie Morin comme membre du Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics – Secteur de l'éducation, en remplacement de M^me^ Sylvie Gagnon.

9. États financiers et budgets

9.1 États financiers du RREGOP – Approbation et bilan des frais d'administration pour l'année précédente

La présidente invite M. Louis Larouche à présenter ce sujet. Il est accompagné de M. André Simard ainsi que de M^mes^ Guylaine Tremblay et Stéphanie Powell. La documentation a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

Les faits saillants de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sont présentés :

- Changement de nom légal du régime et de la loi sur le RREGOP : Retraite Québec a décidé de conserver l'ancien acronyme connu pour les états financiers 2022.
- La Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (Projet de loi 2) : le libellé des textes a été modifié pour les rendre non-binaires.
- Baisse des rendements du fonds du RREGOP déposé à la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Frais d'administration en hausse de 3,6 M$ (3,7 % par rapport à 2021).
- Modifications des dispositions des régimes complémentaires de retraite (RCR) et crédits de rente rachat : la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public a été sanctionnée le 6 avril 2023. Les montants pourront être distribués en 2023.
- Nouvelles évaluations actuarielles déposées en 2022 au regard des éléments suivants : service régulier et rentes additionnelles, années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires.

[redacted]



La présidente invite les membres à adopter les états financiers 2022 du RREGOP.

Résolution CR-RREGOP 32-23	Il est proposé par M[me] Sarah Marcoux, appuyée par M[me] Sandy Labbé et résolu à l'unanimité, d'approuver les états financiers 2022 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics tels que déposés.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Taux d'intérêt applicables au RREGOP – Mise à jour annuelle

Le secrétaire réfère au sommaire transmis aux membres préalablement à la rencontre concernant la mise à jour annuelle du taux d'intérêt applicable au RREGOP. Le *Sommaire pour les instances* donne les informations sur les nouveaux taux d'intérêt.

Un membre ajoute que ces informations doivent demeurer confidentielles jusqu'à la publication de ceux-ci dans la Gazette officielle du Québec. Les membres seront

informés par courriel par le Secrétariat lorsque les nouveaux taux seront publiés par le gouvernement.

10.2 Conception d'un logo pour souligner les 50 ans du RREGOP – Orientations à déterminer

La présidente accueille M^{me} Katherine Hamel et l'invite à présenter ce dossier.

Elle informe les membres du Comité que Retraite Québec est en mesure d'effectuer les travaux requis pour proposer un nouveau logo pour le RREGOP et souligner le 50^{e} anniversaire de la création de ce régime.

Un membre souligne que, malgré le changement légal du nom pour « Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics », il est souhaité que l'acronyme demeure le même, soit RREGOP.

Un échange s'ensuit au sujet des différents sigles et formes de logos.

M^{me} Hamel mentionne qu'un visuel soulignant les 50 ans du RREGOP pourrait être ajouté au nouveau logo et retiré par la suite. Quelques maquettes préparées par des graphistes seront proposées à la prochaine réunion du Comité en juin.

Un membre souligne que le logo du Comité de retraite n'est pas tant important pour une utilisation par les fins internes du Comité. Cependant, un logo mentionnant le 50^{e} anniversaire du RREGOP qui pourrait être diffusé à l'externe et sur le site internet de Retraite Québec serait une bonne idée.

M^{me} Hamel mentionne que l'utilisation d'un nouveau logo dans le site internet de Retraite Québec demande des vérifications. Elle explique l'échéancier proposé à cet effet et un retour est prévu à la réunion de juin du Comité.

10.3 Présentation de la nouvelle structure de la Vice-présidence aux services à la clientèle

M. Daniel Charbonneau, accompagné de M^{me} Line Grégoire, est invité à présenter la nouvelle structure de la Vice-présidence aux services à la clientèle (VPSC).

Cette nouvelle structure a été mise en place depuis février dernier. Environ 1 300 employés font partie de la VPSC. Les faits saillants sont les suivants :

- Aucune modification à la facturation par activité;
- Création de valeur pour le client;
- Équilibrage des différentes directions générales;
- Diversification des tâches pour les employés;
- Unification des lignes d'affaires.

Dans le processus de création de la nouvelle structure de la VPSC, plusieurs échanges ont eu lieu avec les gestionnaires. Des consultations auprès des autres vice-présidences ont aussi été réalisées.

Au sujet du programme de transformation de l'expérience client, mis en place en 2018, il sera réévalué au cours des prochaines années.

Le nouvel organigramme permet notamment la progression de carrière de certains postes de direction. Les modifications apportées aux directions générales sont expliquées.

M. Charbonneau conclut en mentionnant que de nombreux bénéfices sont attendus de cette nouvelle structure de la VPSC au sein de Retraite Québec.

Questions et commentaires :

- Est-ce que les liens entre les parties syndicales, les partenaires ou autres sont toujours les mêmes dans cette nouvelle structure?

  Oui, il n'y a aucun changement à ce propos.

- Est-ce que le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen fait partie de la VPSC?

  Non, le Secrétariat est directement sous la gouverne du Président-directeur général de Retraite Québec dans l'organigramme.

- Est-ce que ce changement structurel aura un impact sur les frais d'administration?

  Pour le moment, Retraite Québec ne voit pas d'impact. À long terme, il pourrait y avoir un effet sur les frais administratifs. Cependant, il n'y a aucun changement dans la répartition des coûts puisque c'est déjà intégré dans les feuilles de temps des employés.

- Comment Retraite Québec pourrait enrichir les tâches de certains employés?

  Retraite Québec devra analyser les moments où le personnel pourra effectuer d'autres tâches, par exemple, les préposés aux renseignements. Un projet pilote est d'ailleurs en préparation à cet effet.

Par ailleurs, étant donné la présence de la VPSC, certains membres souhaitent à nouveau sensibiliser Retraite Québec concernant une problématique qui interpelle beaucoup les représentants des associations de retraités. En effet, plusieurs personnes âgées ont été informées que leur relevé de prestations du RREGOP serait disponible dans l'espace numérique « Mon dossier » seulement et non plus en format papier comme par le passé. Il semble qu'aucun changement n'ait été apporté par Retraite Québec pour corriger cette situation, et ce, malgré les commentaires formulés en ce sens.

M. Charbonneau explique que cette information est exacte. Cependant, toutes les personnes qui désirent recevoir la documentation de Retraite Québec en version papier pourront la recevoir en communiquant avec le service à la clientèle. Par ailleurs, les relevés d'impôt sont toujours transmis en format papier.

Un membre rappelle qu'une portion de la population, notamment les personnes retraitées et plus âgées, ne sont pas prêtes pour la transition vers le numérique. La situation sera probablement différente dans vingt ans. Retraite Québec doit prendre ces éléments en considération afin de répondre adéquatement à cette clientèle.

M. Charbonneau invite les représentants des associations de retraités à lui faire part de données qui pourraient alimenter Retraite Québec par rapport à cette orientation. Des ajustements pourraient être apportés à la lumière de ces données.

Retraite Québec fera un retour à ce sujet lors de son prochain suivi auprès des membres du Comité concernant la stratégie d'adhésion de sa clientèle au numérique.

10.4 Mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle 2022 – Présentation des résultats

M. Daniel Charbonneau est invité à continuer avec ce dossier. M[me] Nathalie Madore l'accompagne. La documentation a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

M[me] Madore fait ressortir les faits saillants du document transmis aux membres préalablement à la réunion intitulé « Résultats 2022 – Mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle », elle mentionne les aspects suivants :

- Le sondage a été administré en octobre et novembre 2022 auprès de 1 800 personnes.
- Les taux de réponse demeurent très bas. Les résultats reflètent cependant bien l'opinion de la clientèle.
- Le sondage permet de mesurer quatre indicateurs du plan stratégique de Retraite Québec.
- Chaque année, un bloc est ajouté sur les nouvelles tendances et façons de faire. Le volet de l'adhésion au numérique a été évalué en 2022. Près de 70,0 % des répondants sont prêts à utiliser le numérique et près de la moitié préconisent le délestage des envois massifs par la poste.

Questions et commentaires :

- Quel est le format du sondage?

  C'est un sondage téléphonique administré auprès d'un bassin de diverses clientèles de Retraite Québec.

- Est-ce que tous les groupes d'âge sont contactés?

  Oui. Le contact se fait à la suite d'une demande d'un client pour un service marquant.

- Est-ce possible d'avoir le rapport complet de ce sondage?

  Oui, lorsqu'il sera disponible, le Secrétariat pourra le transmettre aux membres. **Suivi**

Après le départ des invités, les membres poursuivent leurs échanges sur l'accès de l'ensemble de la clientèle à l'outil numérique « Mon dossier » de Retraite Québec, principalement en ce qui concerne l'accès au relevé de prestations dans « Mon dossier » seulement et l'arrêt de sa diffusion en format papier à compter de janvier 2024.

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 7 juin 2023.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 30.

Résolution CR-RREGOP 33-23	Il est proposé par M^{me} Sarah Marcoux, appuyée par M. Benoit Dufresne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

Johanne Goulet

Le secrétaire,

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU COMITÉ DE RETRAITE DU 7 JUIN 2023

Tenue à la salle 625A située au 2600, boulevard Laurier, à Québec, et par visioconférence

Présences :	Johanne Goulet, présidente	Andréas Brandl, secrétaire
	Marie-Andrée Bénard	Marie Gendron
	France Breton	Nancy Grenier
	Anne-Marie Cliche	Sandy Labbé
	Évelyne Dufour	Andrée Lamontagne
	Mireille Guay	Sarah Marcoux
	Martin Belhumeur	Sébastien Routhier
	Benoit Dufresne	Mathieu St-Onge
	Sébastien Lavergne	Guillaume Barrette (PM)
	Charles-Antoine Morency	
Absences :	Guylaine Bernard	Guillaume Barrette (AM)
	Lise Lapointe	Guillaume Daigneault
	Sylvie Gagnon	Guillaume Picard
	Sophie Girard	
Observateurs :	Marisol Bernier-Cruz	Sylvain Girard

Invités de Retraite Québec :

Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Julie St-Pierre, Direction générale des affaires juridiques
Catherine Hébert, Direction générale des affaires juridiques
Marilyn Morin, Direction conseil actuariel, gestion du changement et coordination de projet
Katerine Hamel, Direction du graphisme, du Web et du soutien langagier

Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle

Invité du Comité de placement:

Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux du RREGOP

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Charles Emond, président et chef de la direction
Maxime Aucoin, premier vice-président, Déposants et portefeuille global
Jacques Demers, vice-président principal, Relation avec les déposants
Dominic Rioux, directeur principal, Service-conseil aux déposants

Invitée du Greffe des tribunaux de l'arbitrage

Mona Côté, greffière en chef

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette quatrième réunion du Comité de retraite en 2023. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 8 h 30.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Désignation d'un observateur au Comité de retraite
- 1.3 Échanges entre les membres en préparation de la rencontre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 26 avril 2023
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidence
- 3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
- 4.1 Échanges avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 4.2 Échanges entre les membres
- 4.3 Comité de placement
  - 4.3.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.3.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 6 avril 2023

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert
- 6.1 Mise à jour annuelle de l'évaluation actuarielle du RREGOP et diffusion

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunion du 18 mai 2023

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 24 mai 2023

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat – Réunion du 26 mai 2023

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement de membres aux comités de réexamen du RREGOP

8.2 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

8.3 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Modifications au nom légal du RREGOP et au titre de la Loi sur le RREGOP

10.2 État de situation concernant le projet de transformation du programme d'information et de préparation à la retraite – Dépôt

11. Divers

11.1 Conception d'un logo pour souligner les 50 ans du RREGOP – Proposition de maquettes

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

La présidente invite les membres à adopter l'ordre du jour présenté.

Résolution CR-RREGOP 34-23	Il est proposé par Anne-Marie Cliche, appuyée par Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.2 Désignation d'un observateur au Comité de retraite

Le secrétaire informe les membres qu'il est proposé que Sylvain Girard, conseiller aux avantages sociaux du SFPQ, soit désigné comme observateur à la réunion du Comité de retraite. Celui-ci est pressenti pour une nomination comme membre du Comité.

Sylvain Girard est invité à se présenter.

Résolution CR-RREGOP 35-23	ATTENDU QUE l'article 3 du règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne du Comité de retraite, constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et approuvé par le gouvernement en date du 9 juin 2009, prévoit

	que le Comité peut convoquer toute personne ou l'autoriser à assister à une séance aux conditions qu'il estime opportunes; ATTENDU QUE le Comité de retraite a adopté la résolution CR-RREGOP 67-14 laquelle permet, conformément aux modalités qui y sont déterminées, de désigner, en cas d'absence d'un membre, une personne pour assister aux réunions du Comité de retraite à titre d'observatrice, et ce, pour la durée de l'absence du membre à remplacer; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu de désigner, conformément aux modalités de la résolution précitée et sous condition que, pour une question de confidentialité, la participation aux réunions du Comité de retraite se fasse en présentiel; IL EST PROPOSÉ par Sébastien Lavergne, appuyé par Charles-Antoine Morency et résolu à l'unanimité, de désigner, conformément aux modalités de la résolution CR-RREGOP 67-14, Sylvain Girard comme observateur au Comité de retraite, jusqu'au remplacement de Guillaume Daigneault.

1.3 Échanges entre les membres en préparation de la rencontre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

Jean Dessureault, accompagné de Benoit Saucier et Dominic Leduy, est invité à se joindre aux membres. Mario Lavallée, conseiller en placement est également présent.

La présidente explique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour afin de préparer la rencontre avec Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Les sujets suivants sont proposés pour alimenter les échanges avec Charles Emond :

- les stratégies de la CDPQ;
- les obligations américaines et les impacts sur les liquidités;
- les investissements au Québec;
- le Réseau express métropolitain;
- les secteurs de l'avenir : comment la CDPQ compte se positionner en ce qui concerne les nouvelles technologies;
- la question des dérogations dans le cadre d'une bonne gouvernance;
- les perspectives économiques pour la prochaine année;
- les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance : le rôle des déposants;
- les inquiétudes face aux évènements internationaux (Chine et Russie).

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 26 avril 2023

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour son approbation. Les corrections suivantes sont demandées :

Page 9, point 4.3 *Cadre de gestion des risques pour le fonds du RREGOP*, à la fin du 2e paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Le cadre de gestion des risques est le produit d'une réflexion du Comité de placement avec le soutien de Retraite Québec et réalisé indépendamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec. ».

Page 14, point 7.2 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat – Réunion du 18 avril 2023*, 1er point de forme, dernière ligne, ajouter « de 2023. » après « (Loi 6) ».

Un membre se questionne sur la façon d'indiquer les noms des proposeurs et des secondeurs dans les résolutions du Comité. Le secrétaire explique que lorsque la résolution est rendue publique ou transmise à d'autres instances, lorsque requis, les noms des personnes qui proposent et appuient sont inscrits en préambule à la résolution. Ceci afin d'éviter d'associer la résolution uniquement aux personnes qui la propose et la seconde et qu'il soit clair qu'il s'agit d'une décision prise par les membres du Comité.

Résolution CR-RREGOP 36-23	Il est proposé par Charles-Antoine Morency, appuyé par Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du Comité de retraite du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics du 26 avril 2023, tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire signale les points suivants au tableau de suivi du Comité de retraite :

- Point 8 : des travaux seront à prévoir par le Comité de placement au sujet d'une politique de placement pour la caisse des crédits de rente rachat.
- Point 47 : le commentaire « Suivi de la demande concernant le rapport *Résultats 2022 – Mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle* », ce suivi a été fait; un courriel à cet effet a été transmis aux membres. Il est à noter que ce dossier devrait être inscrit au point 46.
- Point 49 : un retour sera fait par Retraite Québec à la réunion de septembre 2023 au sujet de l'accès aux relevés de prestations des régimes de retraite du secteur public (format papier ou via *Mon dossier*).

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente mentionne que le *Rapport annuel de gestion 2022* de Retraite Québec a été rendu disponible aux membres. Elle informe également les membres du décès de Gilles Giguère, ancien président du Comité de retraite.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire mentionne les éléments suivants :

- Concernant les nominations pour le renouvellement ou la nomination de certains membres, il ne manque que quelques documents pour compléter le projet de décret en cours.

- Concernant le mandat des arbitres et des substituts aux arbitres qui se terminera en janvier 2024, Pascal Beaudin explique qu'un seul arbitre ne souhaite pas renouveler son mandat. Il s'agit d'un arbitre substitut. Les démarches sont en cours pour remplacer ce dernier. Une proposition à cet effet sera effectuée lors de la prochaine réunion du Comité. **(Suivi)**

  Un membre demande si la question des honoraires sera abordée. Pour l'instant, il semble qu'il n'y a pas d'enjeu concernant les tarifs des arbitres. Cet élément pourra toutefois être abordé lors de la prochaine réunion du Comité de retraite. Les porte-paroles seront mis à contribution pour le choix de l'arbitre substitut ainsi qu'une première réflexion sur la révision ou non des honoraires des arbitres. **(Suivi)**

4. Gestion des fonds

4.1 Échanges avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La présidente accueille Charles Emond ainsi que Maxime Aucoin, Jacques Demers et Dominic Rioux.

[redacted]

[redacted]

Questions et commentaires :

L'économie et les marchés

- [redacted]



Les portefeuilles



Le Comité de direction

- Des mesures sont-elles mises en place pour la rétention du personnel sous les premières vice-présidences?

Il est important pour la CDPQ de veiller à la mobilisation des premiers vice-présidents. Ces derniers doivent planifier un plan de succession auprès des ressources humaines pour chacune des équipes. S'assurer de garder le personnel en place est un défi permanent.

4.2 Échanges entre les membres à la suite de la présentation de la Caisse de dépôt et placement du Québec

L'équipe de la Direction générale des placements ainsi que Mario Lavallée sont présents pour ce dossier.

Les commentaires suivants sont soulevés :

- Les échanges ont été très positifs. Il est rassurant de savoir que la CDPQ n'a pas d'investissements directs en Chine. Les préoccupations concernant l'intelligence artificielle ont été bien couvertes.
- Pour les portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers, les réponses vont dans le sens de ce qui est attendu par les membres et elles sont positives.
- La relève identifiée pour chacune des équipes indique une saine gouvernance.
- Les membres se disent très satisfaits de cette rencontre.

4.3 Comité de placement

4.3.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite Jean Dessureault à présenter le rapport de la réunion du Comité de placement qui s'est tenue le 12 mai 2023 conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement. Il est accompagné de Benoit Saucier et de Dominic Leduy. Mario Lavallée est également présent.

Mise à jour des modélisations actif/passif pour le RREGOP

La Caisse de dépôt et placement du Québec a présenté au Comité de placement une mise à jour des résultats de modélisations actif/passif pour le RREGOP.

[redacted]

[redacted]

Mise à jour des activités de Répartition de l'actif à la CDPQ

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable des activités de Répartition de l'actif à la CDPQ. Cette équipe est responsable du

positionnement plus « tactique » du portefeuille, selon l'environnement économique et financier. Voici ce qui en ressort :

- Depuis le début de l'année 2023, le rendement des activités de Répartition de l'actif est légèrement positif.
- Plusieurs stratégies sont utilisées par cette équipe. De façon globale, le positionnement actuel est plutôt défensif.

Ajout de rencontres avec les équipes Marchés boursiers et Immeubles

Jacques Demers a effectué un suivi au Comité de placement au sujet de la demande de rencontrer temporairement deux fois par année les équipes de gestion des portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers. Cette demande a été formulée dans la lettre d'appréciation adressée à Charles Emond à la suite de la présentation des résultats de l'année 2022.

Le message de la CDPQ est à l'effet que beaucoup de rencontres sont déjà prévues avec des équipes de gestion. De ce fait, la demande d'ajouter des rencontres et le caractère temporaire de celles-ci devront être bien définis.

Pour l'instant, il est convenu qu'une deuxième rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Immeubles aura lieu à l'automne.

Pour l'équipe Marchés boursiers, étant donné qu'il n'y pas de rencontre prévue au premier semestre de 2023, une rencontre additionnelle pourrait être planifiée durant le premier semestre de 2024.

Possibilité d'un mandat pour un deuxième conseiller expert

Mario Lavallée, conseiller expert, est invité à quitter la réunion pour le prochain sujet.

L'automne dernier, des membres du Comité de placement ont indiqué qu'il pourrait être intéressant d'avoir un deuxième conseiller expert pour les comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Le Comité de placement avait convenu de se concentrer d'abord sur le mandat de conseiller en remplacement de Claude Lockhead et, dans un deuxième temps, de discuter de la possibilité d'un mandat pour un second conseiller expert.



Commentaires des membres :

[redacted]

4.3.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 6 avril 2023

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 37-23	Il est proposé par Marie Gendron, appuyée par Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et du régime de retraite du personnel d'encadrement du 6 avril 2023.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP et diffusion

La présidente invite Émilie Lebel-Lamontagne et Alain Jacob à présenter ce point. La documentation suivante a été transmise aux membres préalablement à la rencontre : le rapport ainsi que la présentation PowerPoint de la mise à jour au 31 décembre 2022 de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 et le projet de note d'information.

La mise à jour a pour objectif de vérifier si la situation financière relative à la portion des prestations à la charge des participants affiche un surplus excédant 20 % du passif actuariel au 31 décembre 2022. S'il y a lieu, une bonification pourrait être appliquée selon plusieurs conditions préétablies.

Cette mise à jour utilise les nouvelles données économiques. Pour déterminer la situation financière du régime, la valeur marchande et son ajustement sont utilisés.

L'augmentation du taux réel d'actualisation de 4,2 % à 4,7 % est principalement expliquée par les conditions de marché au 31 décembre 2022 et par une augmentation non négligeable des taux obligataires.

La valeur du passif actuariel est expliquée. La situation financière correspond à la différence entre la valeur actuarielle de la caisse des participants et la valeur du passif actuariel. Au 31 décembre 2022, Retraite Québec constate un surplus de 16,6 G$, soit 23,1 % du passif actuariel.

Dès que le pourcentage dépasse 20,0 % du passif actuariel, un processus de bonification de l'indexation au 1er janvier 2024 débute si certaines conditions sont

remplies. Une des conditions est que la bonification soit plus avantageuse que l'indexation actuelle. La deuxième condition est celle où les sommes doivent être disponibles.

En novembre 2023, Retraite Québec publiera le taux d'indexation.

[redacted]

Résolution CR-RREGOP 38-23	Il est proposé par Sébastien Lavergne, appuyé par Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de • prendre acte de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au 31 décembre 2022; • mandater la présidente du Comité de retraite du RREGOP de transmettre à la ministre responsable le rapport de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2022.

Résolution CR-RREGOP 39-23	Il est proposé par Sébastien Lavergne, appuyé par Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'approuver le projet de note d'information concernant la mise à jour de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2022.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Gouvernance – Réunion du 18 mai 2023

France Breton est invitée à faire rapport de la réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui s'est tenue le 18 mai dernier.

Les sujets traités sont les suivants :

Financement des immobilisations communes : la reddition de compte annuelle a été présentée par Retraite Québec. Les tableaux ont été mis à jour avec les sommes au 31 décembre 2022, incluant les montants financés, les remboursements reçus et la cédule des remboursements à venir.

La quote-part du financement des petits mandats attribuable aux régimes de retraite du secteur public était de 50,0 % pour les années 2017 à 2019. Elle est de 33,3 % depuis 2020.

[redacted]

Révision du code d'éthique et de déontologie : il s'agit de la deuxième rencontre de travail à ce sujet avec le soutien de la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec. Les principaux éléments travaillés sont les valeurs et les comportements attendus, soit la contribution qui doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et dans un souci d'équité.

Un tableau comparatif de ce qui se fait ailleurs, notamment les régimes complémentaires de retraite, est en préparation.

La prochaine rencontre est prévue le 22 juin et celle-ci portera sur une première version du projet de code d'éthique et de déontologie. Un retour est aussi prévu pour la détermination des valeurs et de la mission.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 24 mai 2023

Mathieu St-Onge est invité à faire le rapport du Sous-comité en titre. Quatre sujets ont été traités lors de cette réunion :

Pouvoirs des comités de réexamen : à la demande des membres du Sous-comité, le dossier a été de nouveau discuté afin de mieux cerner la question des pouvoirs des arbitres. Il faut rappeler que le dossier émane d'une décision de la Cour supérieure. Cette décision était venue confirmer une décision arbitrale qui statuait que le rôle du comité de réexamen est limité à examiner les éléments contestés qui lui sont soumis et non de revoir tous les éléments de la décision initiale de Retraite Québec. [redacted] Le sujet sera à nouveau discuté lors d'une prochaine réunion du Sous-comité.

Améliorations apportées aux communications relatives au rachat de service : les nouveaux libellés ont été revus et précisés à la demande des membres.

Établissement du droit de participer aux RRSP – Avis concernant la divulgation du nom des employeurs : ce dossier revient régulièrement au Sous-comité. [redacted]

Offre de services aux représentants des employés – Modifications apportées au site internet – Suivi : il s'agit d'un suivi à la demande d'amélioration du service offert par Retraite Québec concernant les dossiers de participants pour le volet des relations avec la clientèle. Des hyperliens ont été créés afin d'avoir accès plus facilement aux formulaires à compléter pour effectuer des demandes.

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat – Réunion du 26 mai 2023

La présidente invite Sandy Labbé à faire rapport de la réunion du Sous-comité en titre qui s'est tenue le 26 mai dernier. Six sujets ont été abordés lors de cette réunion.

Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite (RCR)

Mise à jour de la situation financière des crédits de rente RCR : le surplus à distribuer doit tenir compte des gains et des pertes de rendement jusqu'à la date de sanction de la loi. Dans ce contexte, Retraite Québec a mis à jour ces informations en tenant compte du gain de rendement de 2023 jusqu'au 6 avril 2023 afin d'établir le surplus final à distribuer. Celui-ci est de 153,6 M$ incluant un gain de 10 M$ ajouté au surplus pour la période du 1er janvier 2023 jusqu'à la date de sanction de la loi au 6 avril 2023.

Ce surplus a été déterminé en tenant compte du passif actuariel identifié aux états financiers 2020 du RREGOP. Ce passif avait été établi par projection à partir des données de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2018. Comme le surplus disponible sera distribué en fonction d'un pourcentage du passif individuel de chacun des participants au 31 décembre 2020, le passif de chacun de ces participants sera établi à partir des données de ces derniers au 31 décembre 2020. Dans ce contexte, le surplus disponible en pourcentage du passif actuariel de 69,6 % sera confirmé seulement lorsque les validations finales des données de chacun des participants auront été complétées.

Retraite Québec devrait être en mesure de confirmer ce pourcentage au début de l'été, mais selon les estimations actuelles, il sera autour de 70,0 %. Le paiement forfaitaire moyen est évalué à 13 665 $ et le paiement forfaitaire maximum à 809 780 $.

Projet de résolution concernant la détermination des modalités de bonification des crédits de rente RCR – Suivi : une nouvelle version du projet de résolution du Comité de retraite du RREGOP a été transmise préalablement à la réunion du Sous-comité et les membres ont été invités à faire part de leurs commentaires. D'autres commentaires pourront être acheminés d'ici le 7 juin prochain; les membres du Comité de retraite du RREGOP seront informés de ce projet à cette date. Les commentaires seront analysés par Retraite Québec,

notamment sur le plan juridique. Une version préliminaire avec les commentaires reçus sera transmise aux membres du Sous-comité par la suite.

Le Comité de retraite du RRPE sera consulté sur le projet de résolution le 14 juin 2023. Ensuite, un processus de vote électronique visant à faire adopter par le Comité de retraite du RREGOP une version finale du projet de résolution sera organisé, et ce, avant le 30 juin 2023. Les porte-paroles des comités pourront être consultés au besoin advenant la proposition de certains changements.

Plan de communication à la clientèle de Retraite Québec : au plus tard à l'automne 2023, une publication incluant la résolution prise par le Comité de retraite du RREGOP sera ajoutée au site Internet de Retraite Québec à la section *Nouvelles*.

Les communications qui seront envoyées aux personnes visées par la bonification des crédits de rente RCR sont presque terminées. Certaines validations sont en cours au sujet des lettres et de la fiche-réponse. Retraite Québec prévoit les transmettre vers la mi-septembre.

Les personnes devant recevoir un montant de 50 000 $ ou plus en bonification des crédits de rente RCR seront appelées en premier par Retraite Québec. Par la suite, les personnes recevant 40 000 $ et plus seront priorisées, et ainsi de suite, avec l'objectif d'appeler, si possible, toutes celles et ceux recevant 20 000 $ ou plus.

Une équipe de préposés aux renseignements sera formée au cours de l'été pour répondre spécifiquement aux appels téléphoniques concernant la bonification des crédits de rente.

Mise en œuvre de l'entente concernant le surplus de la caisse des crédits de rente rachat

Projet de lettre à la clientèle concernant les crédits de rente rachat : un état des travaux en cours a été effectué par Retraite Québec. Un projet de lettre pourrait être présenté au Sous-comité d'ici le début du mois de septembre pour commentaires.

Politique de placement de la caisse des crédits de rente rachat : l'article 11 de la Loi nº 6 de 2023 traite de modifications concernant l'établissement de la politique de placement du Comité de retraite du RREGOP à l'égard des crédits de rentes, et ce, conjointement avec la CDPQ et après consultation du Comité de retraite du RRPE. La Direction générale des placements de Retraite Québec a été informée de possibles travaux concernant cette politique.

À la suite des échanges, il est convenu qu'il s'agit d'un enjeu de gouvernance. Cette problématique pourrait être abordée comme suit :

- Le Comité de placement conjoint RREGOP/RRPE est considéré comme le meilleur forum pour discuter d'éventuelles modifications à la politique de placement de la caisse des crédits de rente, à savoir s'il y a lieu d'avoir une politique de placement spécifique.
- Le prochain rapport du Sous-comité fera état de travaux à venir relativement à la politique. Le sujet pourrait être ajouté au tableau des dossiers suivis par le Comité de retraite du RREGOP. **(Suivi)**

- Le Comité de placement conjoint RREGOP/RRPE pourra être mandaté par les comités de retraite du RREGOP et du RRPE afin que ce dossier fasse partie des travaux prioritaires à effectuer en 2024.

La prochaine évaluation actuarielle des crédits de rente rachat : étant donné les changements apportés aux normes de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et conformément à l'entente de novembre 2021, il serait souhaitable que le Comité de retraite du RREGOP mandate Retraite Québec afin qu'elle prépare une évaluation actuarielle de ce régime à l'égard des crédits de rente rachat, et ce, en indiquant les règles de financement qui découlent de l'entente intervenue entre les parties en 2021. Tous les trois ans, une évaluation actuarielle du RREGOP, à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur (crédits de rente rachat), est produite par Retraite Québec. Cette évaluation actuarielle, qui devrait être remise au Comité de retraite du RREGOP à l'automne 2023, vise à déterminer les sommes disponibles qui permettraient d'augmenter les prestations liées aux crédits de rente rachat qui sont à la charge des participants. Cette augmentation pourrait prendre effet à toute date non antérieure au 1er janvier suivant la production de l'évaluation actuarielle. La prochaine évaluation actuarielle à l'égard des crédits de rente rachat, qui sera basée sur les données au 31 décembre 2021, devra tenir compte de certains éléments. Ces règles de financement seront également utilisées pour la production des évaluations actuarielles subséquentes.

Les résultats de cette évaluation devront tenir compte d'hypothèses de meilleures estimations sans prise en compte d'aucune marge pour écarts défavorables. De plus, l'évaluation devra prévoir une provision correspondant à 15,0 % du passif actuariel de la caisse des crédits de rente rachat à la charge des participants. Ces règles de financement sont applicables pour produire l'évaluation actuarielle du RREGOP à l'égard des crédits de rente rachat qui sera basée sur les données au 31 décembre 2021, de même que pour la production des évaluations actuarielles subséquentes.

Sandy Labbé fait un retour sur le projet de résolution proposé. Ce dernier sera déposé à la réunion du Comité de retraite du RRPE pour prise d'acte. Par la suite, un vote électronique sera préparé pour adoption par les membres du Comité de retraite du RREGOP.

La prochaine réunion du Sous-comité est prévue le 30 août prochain.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement de membres – Comités de réexamen du RREGOP

La présidente invite le secrétaire à présenter ce point. Ce dernier explique que plusieurs personnes doivent être remplacées au sein des comités de réexamen du RREGOP. Il invite les membres à désigner les personnes dont le nom apparait dans le *Sommaire pour les instances* transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Résolution CR-RREGOP 40-23	Il est proposé par Benoit Dufresne, appuyé par Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de désigner : • Sylvain Girard en remplacement de Guillaume Daigneault, en tant que membre du Comité de réexamen du régime de retraite du personnel

	employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de la fonction publique; • Marisol Bernier-Cruz en remplacement de Jolyane Fortier, en tant que membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • Jolyane Fortier en remplacement d'Anne-Marie Cliche, en tant que membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • Marisol Bernier-Cruz en remplacement d'Anne-Marie Cliche, en tant que membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation; • Marisol Bernier-Cruz en remplacement de Jolyane Fortier, en tant que membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux.

8.2 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

La présidente invite la greffière en chef du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation, Mona Côté, à présenter le bilan annuel du greffe des tribunaux d'arbitrage.

Un retour sur les mesures administratives appliquées en 2022 est effectué. Une nette amélioration est remarquée dans le traitement des dossiers. De plus, lorsque les audiences sont fixées, les personnes concernées sont invitées à spécifier si la demande d'arbitrage se déroule en présentiel ou en visioconférence. Sur 39 sentences rendues, neuf dossiers ont été entendus en présentiel.

Les mandats des arbitres se terminent au début de l'année 2024. Le Greffe espère que tous seront reconduits considérant leur excellente collaboration.

Les statistiques sont présentées et expliquées dans le rapport du Greffe transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Concernant les délais de traitement, il ne reste qu'un dossier qui date de 2012 et dont l'audience est fixée pour juillet 2023.

En conclusion du bilan, en date de ce jour, il ne reste que 21 dossiers en traitement dont : cinq sont en attente d'une sentence, sept sont fixés en arbitrage, trois sont en suivis, trois requièrent de fixer l'audience et trois sont en attente de certaines informations.

À la demande d'un membre, Mona Côté explique qu'environ 90,0 % des personnes se représentent elles-mêmes. Pour les autres, ce sont habituellement des représentants syndicaux et 1,0 % ou 2,0 % des avocats (famille ou ami).

8.3 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

La présidente invite Julie St-Pierre et Catherine Hébert, de la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec, à présenter le bilan annuel des dossiers d'arbitrage. La documentation a été transmise aux membres préalablement à la rencontre.

Préalablement à sa présentation, Catherine Hébert mentionne que les décisions ont été regroupées sous six thèmes : décision de la cour d'appel (dossier Marie-

France Taillon), révision de rente, conjoint survivant, rachat – véritable employeur, recevabilité et retour au travail. Catherine Hébert fait un survol de différents cas expliqués dans le document de présentation *Revue de la jurisprudence arbitrale – Mai 2022 à mai 2023*.

En ce qui concerne les statistiques, un membre demande quel est le nombre de dossiers fermés à la suite de la détermination du véritable employeur. Il s'agit de deux dossiers sur les treize dossiers accueillis.

À la demande « Quelle est la différence entre le délai de déchéance et le délai de prescription? », on explique que le délai de prescription est inscrit dans le Code civil. Le délai de déchéance est plus rigoureux et plus strict. Le terme délai de rigueur est aussi utilisé.

À la demande à savoir si la présentation *Revue de la jurisprudence arbitrale – Mai 2022 à mai 2023* peut être transmise aux membres des comités de réexamen, il est mentionné qu'il s'agit de résumés des décisions déposées sur le site *Decisia* du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation. Étant donné que l'information sur ce site est publique, la présentation pourrait être déposée sur le portail de la gouvernance. Dans le document, il devra cependant être mentionné de se référer à *Decisia* pour accéder aux informations complètes de la décision. **(Suivi)**

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Modifications au nom légal du RREGOP et au titre de la Loi sur le RREGOP

La présidente invite Daniel Charbonneau à présenter ce dossier. Il est accompagné de Marilyn Morin et de Julie St-Pierre. Le *Sommaire pour les instances* a été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Un changement du nom légal du régime et de la Loi est appliqué depuis peu. Cependant, l'orientation de Retraite Québec est de conserver l'acronyme RREGOP. Pour les communications plus personnalisées, les noms actuels seront utilisés. La modification sera apportée progressivement lors de changements dans les systèmes.

10.2 État de situation concernant le projet de transformation du programme d'information et de préparation à la retraite – Dépôt

La présidente invite Daniel Charbonneau à poursuivre avec ce dossier. Il explique que l'état de situation concernant le programme d'information et de préparation à la retraite est déposé à titre informatif. Une présentation a eu lieu en début d'année. Ce dossier est important pour les citoyens en prévision de la retraite.

Une consultation sera effectuée auprès des comités de retraite au début de l'année 2024. Des suivis seront faits régulièrement auprès des membres par la suite.

En outre, le nouveau programme offrira du contenu spécifique selon la situation de la clientèle. Il sera adapté à plusieurs moments de carrière et événements de vie, comme celui de la planification financière à la retraite.

11. Divers

11.1 Conception d'un logo pour souligner les 50 ans du RREGOP – Proposition de maquettes

Katherine Hamel est invitée à présenter aux membres le processus de conception d'un logo. Une proposition avec plusieurs maquettes a été déposée aux membres préalablement à la réunion. Les membres sont invités à commenter ces dernières :

- L'indication « CR » pour « comité de retraite » et les formes dessous serait à revoir.
- Ne pas faire mention du Comité de retraite dans le logo, puisque celui-ci est pour le RREGOP.
- La maquette avec les « RR » en vert et bleu fait penser au logo de la Société de transport de Montréal.
- La dernière maquette est intéressante, cependant il faudrait que le logo soit plus représentatif.
- Le logo avec « RREGOP » dans le parallélogramme est intéressant.
- Comme le RREGOP représente trois grands secteurs (fonction publique, éducation ainsi que santé et services sociaux), un parallélogramme d'une autre couleur pourrait être ajouté.
- Le fait de mettre le nom complet du régime en plus de l'acronyme « RREGOP » est apprécié.
- Pour que le nouveau nom du régime soit davantage assimilable par la population, il est préférable de l'écrire sur quatre lignes à droite du logo au lieu d'en dessous sur deux lignes.

Le secrétaire propose qu'un groupe de travail soit formé. Une rencontre sera planifiée pour retravailler le projet de logo avec la Direction générale des communications de Retraite Québec. Sarah Marcoux, Marie-Andrée Bénard, France Breton et Charles-Antoine Morency sont désignés.

Les membres discutent des suggestions apportées. De nouvelles maquettes seront préparées par Retraite Québec et transmises au groupe de travail pour commentaires et une recommandation pourra alors être proposée lors de la réunion du Comité en septembre. **(Suivi)**

Résolution CR-RREGOP 41-23	Il est proposé par Martin Belhumeur, appuyé par Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de désigner France Breton et Charles-Antoine Morency, à titre de représentants du gouvernement, ainsi que Sarah Marcoux et Marie-Andrée Bénard, à titre de représentantes des participants et des bénéficiaires, pour former un groupe de travail pour la conception du logo du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 19 septembre 2023.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 40.

Résolution CR-RREGOP 42-23	Il est proposé par Charles-Antoine Morency, appuyé par Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

PREMIÈRE RÉUNION 2021

Tenue le 27 janvier 2021 par visioconférence

Présences :

M^me^ Johanne Goulet, présidente

M. Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim

M^mes^ Marie-Andrée Bénard
Guylaine Bernard
France Breton
Anne-Marie Cliche
Sylvie Gagnon
Marie Gendron

M^mes^ Sophie Girard
Mireille Guay
Andrée Lamontagne
Lise Lapointe
Sarah Marcoux
Lucie Thériault

MM. Guillaume Barrette
Martin Belhumeur
Guillaume Daigneault
Alexandre Ferland
Sébastien Lavergne

MM. Charles-Antoine Morency
Marc Philibert
Guillaume Picard
Sébastien Routhier
Mathieu St-Onge

Absence : M^me^ Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Service du budget et des analyses financières
Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Sonia Potvin, Direction générale de la planification et de la performance
Josée Delisle, Direction des communications

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoit Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel
Michel Després, Bureau du président-directeur général
Luc LeBlanc, Vice-présidence aux technologies de l'information

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette première réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 13 h 45.

Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, la présidente informe les membres que la réunion sera enregistrée avec Microsoft Teams. L'enregistrement sera détruit lorsque le présent mémoire des délibérations aura été adopté par les membres du Comité de retraite.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 9 décembre 2020
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidente
- 3.2 Information du secrétaire par intérim

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 19 novembre et 16 décembre 2020
- 4.2 Autorisation d'une demande de travaux additionnels de modélisation

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis
- 6.1 Présentation du budget 2021 des frais d'administration et retour sur le budget 2020

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage
- 8.1 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE

9. Divers
- 9.1 Plan d'action 2021 de Retraite Québec

9.2 Mise è jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

9.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

9.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.5 Budget 2021 du Comité de retraite amendé

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

La présidente invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 01-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Sophie Girard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 9 décembre 2020

Le secrétaire par intérim présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation.

Aucune modification n'est apportée.

Résolution CR-RREGOP 02-21	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 9 décembre 2020 tel que proposé.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire par intérim porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 1, *Liste des accès autorisés au site extranet de la Caisse* : le sujet est à l'ordre du jour au point 3.2.

Point 25, *Frais d'administration de Retraite Québec* : la présentation du budget des frais d'administration 2021 est à l'ordre du jour.

Point 33, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : le rapport de la réunion du 15 décembre 2020 est à l'ordre du jour.

Point 40, *Articles parus dans les médias relatifs au régime de retraite* : des articles ont été déposés dans *Information du secrétaire par intérim*.

Point 41, *Code d'éthique et de déontologie – Déclaration des intérêts* : un rappel sera fait au point 3.2.

Point 53, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : le rapport de la réunion du 19 janvier 2021 est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 9 mars 2021.

Point 55, *Changements à la structure de l'ordre du jour* : le point est en suivi.

Point 56, *Enregistrement des réunions du Comité de retraite* : le sujet a été discuté au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Des travaux seront effectués et un retour sera fait au Comité de retraite.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente mentionne les éléments suivants :

- Le gouvernement a procédé à la nomination de trois nouveaux membres, soit : M. Guillaume Daigneault du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec en remplacement de M. Benoit Malo; M. Charles-Antoine Morency, du ministère de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de M. Benjamin Calixte ainsi que de M. Marc Philibert, du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, en remplacement de M. Benoît Laliberté. Les nouveaux membres sont invités à se présenter.
- Une lettre de remerciements sera transmise à MM. Benoit Malo, Benjamin Calixte et Benoît Laliberté.
- En plus des nouvelles nominations, le gouvernement a également nommé de nouveau comme membres du Comité de retraite : M^{mes} Anne-Marie Cliche, Marie Gendron, Mireille Guay et Lucie Thériault ainsi que M. Mathieu St-Onge.
- L'importance de préserver la confidentialité des échanges est rappelée aux membres, notamment lorsqu'il est question de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Plus la Caisse aura confiance en la confidentialité des discussions au Comité de retraite, plus elle aura tendance à faire preuve de transparence.
- Un rappel est également fait concernant le document *Dix bonnes pratiques pour les réunions virtuelles*, disponible sur le Portail de la gouvernance, notamment en ce qui concerne le respect du caractère confidentiel. Cette pratique est d'autant plus importante étant donné le contexte de télétravail. Il se pourrait que le document soit dorénavant joint aux convocations.
- Une lettre de remerciements adressée à M^{me} Kathleen Bécotte, ancienne secrétaire du Comité de retraite, a été transmise en décembre dernier.

3.2 Information du secrétaire par intérim

Le secrétaire par intérim passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*.

Il souligne par ailleurs les éléments suivants :

- Chaque année, les membres doivent transmettre leur déclaration des intérêts (annexe B du *Code d'éthique et de déontologie du Comité de retraite*). Les membres sont invités à le faire, si ce n'est pas déjà fait.

- La mise à jour annuelle de la *Liste des accès au site extranet de la Caisse de dépôt et placement du Québec* a préalablement été transmise. Les membres n'ont aucune modification à apporter à la liste.
- L'appel de candidatures pour remplacer M^me^ Kathleen Bécotte au poste de secrétaire des comités de retraite et du réexamen s'est terminé au début de janvier 2021. Un comité de sélection a été formé et les entrevues sont débutées. Les membres qui le souhaitent sont invités à poser leurs questions à ce sujet à M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec.

4. Gestions des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 9 décembre dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), deux réunions, soit le 16 décembre 2020 et le 15 janvier 2021. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Gestion du portefeuille spécialisé Placements privés

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion du portefeuille Placements privés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

[redacted]

[redacted]

À ce sujet, le Comité de placement a rencontré sept responsables de la gestion du portefeuille spécialisé Placements privés dont :

- M. Martin Laguerre, premier vice-président responsable du portefeuille Placements privés. M. Laguerre occupe ce poste depuis le 7 décembre dernier, en remplacement de M. Macky Tall. M. Tall avait été nommé

pour succéder à M. Charles Émond, qui lui remplaçait M. Stéphane Étroy. En un peu plus d'un an, quatre dirigeants ont occupé ce poste.

- M[me] Kim Thomassin, première vice-présidente et cheffe des placements au Québec et de l'investissement durable. Elle occupe ce poste depuis neuf mois, en remplacement de M. Émond. Ce dernier avait succédé à M. Christian Dubé.

Avec ces nombreux changements à la direction des placements privés, le Comité de placement craignait un manque de cohésion dans la présentation des activités du portefeuille, mais il a été au contraire agréablement surpris. L'équipe de gestion a fait preuve de cohérence, d'une connaissance mutuelle des dossiers d'investissement ainsi que de l'entraide entre les différentes équipes.



Gestion des portefeuilles spécialisés Taux et Crédit

Le Comité de placement a rencontré l'équipe de la Caisse responsable de la gestion des placements à revenu fixe. Un état de situation des portefeuilles spécialisés Taux et Crédit a été présenté. Ces derniers représentent environ le tiers du fonds du RREGOP.





[redacted]

Gestion des ressources humaines à la Caisse

Le Comité de placement a rencontré des membres de l'équipe responsable des ressources humaines à la Caisse pour discuter de quelques sujets.

D'abord, le taux de roulement de l'ensemble des employés est d'environ 10 %. Selon la Caisse, ce niveau est comparable à celui observé chez les pairs. Au sujet du taux de roulement élevé chez les dirigeants, qui peuvent empocher une prime d'engagement et repartir peu de temps après leur nomination, la Caisse a affirmé qu'elle travaille à améliorer certains aspects liés au recrutement.

Ensuite, au sujet de la proportion hommes/femmes à la Caisse, 42 % des employés sont féminins. De plus, les femmes ne sont pas sous-représentées dans les emplois professionnels.

Enfin, il a été question de la rémunération variable (les bonis). Celle-ci est composée de trois catégories, soit :

- la performance individuelle de l'employé;
- la performance globale de la Caisse;
- la performance de la catégorie d'actif pour laquelle l'employé travaille.

De plus, la rémunération variable est reliée à la politique d'investissement responsable.

Présentation des différents comités de la Caisse

À la demande du Comité de placement, la Caisse a présenté ses différents comités, notamment ceux qui servent à gérer les investissements de chacune des catégories d'actifs, c'est-à-dire les comités d'investissement. Beaucoup d'informations ont été partagées. La présentation a répondu aux attentes des membres.

[redacted]

Divulgation du rendement 2020

Au 30 novembre 2020, le rendement du fonds du RREGOP était de 5,43 %. Il est anticipé que le rendement au 31 décembre 2020 sera supérieur à ce niveau et qu'il pourrait se situer entre 7 % et 9 %.

M. Dessureault rappelle que, traditionnellement, la Caisse divulgue son rendement global vers la fin février. En même temps, le rendement du fonds du RREGOP est divulgué, de façon privée, aux membres des comités de retraite et de placement. Depuis 2019, l'orientation retenue veut que le rendement du fonds du RREGOP soit divulgué publiquement en même temps que la divulgation aux membres des comités de retraite et de placement, soit habituellement le lendemain. Ainsi, à moins d'un avis contraire de la part du Comité de retraite, le rendement 2020 du RREGOP sera divulgué par Retraite Québec à peu près en même temps que le rendement de la Caisse sera communiqué au grand public.

Commentaire :

- Lors de sa dernière rencontre, le Comité de placement a été informé que la Caisse a un nouveau déposant, soit la Société des casinos du Québec. [redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 19 novembre et 16 décembre 2020

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 03-21	Il est proposé par M[me] France Breton, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 19 novembre et 16 décembre 2020.

4.2 Autorisation d'une demande de travaux additionnels de modélisation

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce sujet.



[redacted]

Résolution CR-RREGOP 04-21	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, d'autoriser Retraite Québec à mandater la firme Aon pour effectuer des travaux de modélisation actif-passif pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au coût maximal de 70 000 $.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Présentation du budget 2021 des frais d'administration et retour sur le budget 2020

M. Louis Larouche présente le budget 2021 des frais d'administration. Il est accompagné de M[mes] Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu. M. Daniel Charbonneau se joint plus tard.

Lors d'une précédente rencontre, Retraite Québec s'était engagée à donner de plus en plus d'informations et à être la plus transparente possible. Pour la présente présentation, les explications seront appuyées par des chiffres (montants). De cette façon, il est plus facile d'apprécier l'importance des commentaires faits sur les variations des charges administratives attribuables au RREGOP.

Cette année, une augmentation des frais d'administration a été constatée. L'enjeu principal expliquant cette hausse est les négociations collectives avec les employés de l'état qui sont en cours. Cet enjeu se voit également du côté de Retraite Québec.

Selon les normes internationales d'information financière (IFRS), Retraite Québec suit le référentiel comptable pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP), soit le Chapitre 4600 de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Les règles IFRS l'obligent à comptabiliser des courus selon des événements. En novembre dernier, la mise à jour économique du ministre des Finances constitue un événement important selon ces critères pour comptabiliser une provision. Des coûts importants doivent être pris en compte pour chiffrer l'impact des négociations collectives. Cette provision s'ajoute donc aux coûts présentés au suivi budgétaire au 31 juillet 2020. Les provisions intégrées au budget 2021 font augmenter les frais d'administration de Retraite Québec. Les principales variations de charges administratives attribuables au RREGOP sont expliquées.

Charges administratives et financières imputées par Retraite Québec, réparties entre les RRSP et attribuées au RREGOP

Salaires et autres avantages du personnel

Le budget des frais d'administration attribuables au RREGOP tient compte des offres patronales faites dans le cadre des négociations avec les syndicats. Pour l'année 2020, la rétroaction débute au 1er avril 2020. L'impact est donc du 1er avril au 31 décembre 2020. Pour l'année 2021, il y a une augmentation au 1er avril 2020 et une autre au 1er avril 2021. Cette augmentation des salaires représente 1,75 %.

L'autre élément qui explique l'augmentation des charges liées aux salaires est le coût du Centre de relations avec la clientèle. L'inducteur de répartition des coûts a été modifié pour refléter davantage le principe d'utilisateur-payeur. À la suite du constat indiquant que les appels concernant les RRSP ont un temps de réponse plus long que celui des autres mandats, des ressources ont été ajoutées. Le montant de cette augmentation est de 1 307 k$.

Des enjeux liés à la capitalisation des activités de continuité sont aussi constatés. Les tâches anticipées dans l'amélioration du système courant peuvent entraîner des changements. De ce fait, l'augmentation de 781 k$ est attribuable à la diminution du taux de capitalisation des activités de continuités capitalisables selon la nature des travaux prévus en 2021.

Services professionnels et techniques

Pour l'entretien des systèmes de mission, l'accroissement des besoins en consultants était nécessaire. Le montant investi en surplus est de 315 k$. De plus, l'augmentation des charges administratives et financières est attribuable à un plus grand besoin de consultants pour traiter les dossiers de rachat des RRSP cumulés en raison de la pandémie de la COVID-19 (487 k$).

Entretien et location d'immeubles et d'équipements informatiques

La diminution des charges liées à l'entretien et de la location d'immeubles est principalement attribuable à la baisse des loyers découlant de l'application d'une nouvelle norme comptable sur les contrats de location. Avec la norme IFRS 16, le paiement du loyer n'est plus considéré comme une dépense, mais comme un remboursement d'hypothèque.

Charges administratives et financières spécifiques au RREGOP

En ce qui concerne les dépenses spécifiques au RREGOP, une diminution de 221 k$ est constatée. Cette baisse concerne entre autres les analyses actuarielles.

En terminant, M. Larouche souligne une augmentation de 2,1 M$ par rapport au budget 2020 pour ce qui est des acquisitions d'immobilisations et développement des systèmes attribuables au régime. Parmi les éléments expliquant cette augmentation :

- 1,5 M$ viennent de la hausse des investissements pour des projets liés aux RRSP : optimisation du traitement des rachats et amélioration du système de calculs des rentes des régimes particuliers.

- Une autre partie provient de la hausse découlant des améliorations locatives en raison des nouveaux baux de locaux, dont ceux de Montréal.

Questions et commentaires :

- [redacted]

- Toujours à la page 2 du document, dans *Salaires et autres avantages du personnel*, il est question d'un accroissement net des besoins en effectifs. Est-ce qu'il s'agit de personnel syndiqué ou également des sous-traitants? Dans un même ordre d'idées, dans *Services professionnels et techniques*, il est question d'un accroissement des besoins en consultants informatiques. Est-ce que ces consultants proviennent de l'externe?

  Les sous-traitants sont avec les consultants. Dans Salaires et autres avantages du personnel, les effectifs sont des employés syndiqués, soit des professionnels ou des fonctionnaires.

- Merci pour la présentation. Il est apprécié que plus de détails soient partagés dans le suivi budgétaire. Retraite Québec est invitée à poursuivre dans cette direction.

- Pour faire suite à une demande faite à la réunion du 9 décembre dernier, serait-il possible que le Comité de retraite obtienne les résultats des études auxquelles Retraite Québec participe? Cela permettra aux membres de mieux comprendre l'élaboration du budget et de s'assurer de l'optimisation des sommes remboursées.

  Oui. Un suivi sera fait auprès de la Direction générale de la planification et de la performance de Retraite Québec. Certaines études concernent entièrement les RRSP, alors que d'autres sont corporatives.

- Au lieu de simplement déposer le document *Frais d'administration attribuables au RREGOP – Suivi budgétaire 2020*, serait-il possible que Retraite Québec en fasse la présentation lors de la dernière réunion de l'année du Comité de retraite? L'expérience pourrait se répéter chaque année.

  Oui.

- À la page 4 du document, dans *Variation des frais reportés*, à *Liés au financement par les RRSP des acquisitions d'immobilisations et développement des systèmes communs pour les petits mandats*, le total de la quote-part au RREGOP pour l'année en cours est de 681 311 $. Pourquoi les montants et le total des remboursements reçus des petits mandats ne sont-ils pas indiqués?

  Pour l'année 2021, Retraite Québec ne sait pas encore quels seront les petits mandats et la valeur de ces derniers. Cette valeur au réel sera seulement connue plus tard. Chaque année, il est difficile de faire une estimation, puisque cela varie beaucoup d'une année à l'autre.

  Concernant le budget, puisque l'année 2020 n'est pas encore fermée, il peut encore y avoir un impact sur le remboursement 2021. Pour les années 2017, 2018 et 2019, la valeur du remboursement est connue pour les dix prochaines années.

- En lien avec la réponse précédente, si une valeur était mise, ce serait celle des années antérieures à 2020. Cependant, Retraite Québec préfère mettre la valeur au réel en fin d'année. Est-ce exact?

  Oui. Puisqu'il ne s'agit pas de gros montants et que cela n'impact pas de façon significative, c'est ce mécanisme qui est proposé.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement d'un membre du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE

La présidente mentionne qu'il y a lieu de remplacer M^{me} Josée Lamontagne comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE. La candidature de M^{me} Geneviève Pelletier est proposée.

M^{me} Pelletier, dont le curriculum vitae abrégé a préalablement été transmis aux membres, est directrice générale de la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA).

Résolution CR-RREGOP 05-21	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de nommer au Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics – Employés non syndiqués autres que RRPE comme membre, M^{me} Geneviève Pelletier en remplacement de M^{me} Josée Lamontagne.

9. Divers

9.1 Plan d'action 2021 de Retraite Québec

La présidente invite M. Michel Després à présenter le *Plan d'action 2021*. Il est accompagné de son équipe de direction, soit M[mes] Isabelle Merizzi, Sonia Potvin et Josée Delisle ainsi que de MM. Daniel Charbonneau et Luc LeBlanc.

Pour débuter, M. Després rappelle qu'à la suite de la présentation du *Plan stratégique 2020-2023* et du *Plan d'action 2020*, il avait été convenu que chaque année, Retraite Québec ferait le bilan de l'année précédente et de ce qui est prévu pour l'année en cours. À ce sujet, le *Plan d'action 2021* a été préalablement transmis aux membres. Pour mettre en contexte cette présentation, le président-directeur général de Retraite Québec souligne les éléments suivants :

- En raison de la pandémie de la COVID-19, 82 % des employés de Retraite Québec sont en télétravail; la moyenne de la fonction publique est de 76 %.
- Ce qui était prévu au *Plan d'action 2020* a été réalisé et les objectifs que Retraite Québec souhaitait atteindre l'ont été.
- À la suite de sondages réalisés auprès de la clientèle des régimes de retraite du secteur public (RRSP), le taux de satisfaction de celle-ci est de 94 %.
- Chaque année, le Conseil d'administration de Retraite Québec veut connaître l'indice de mobilisation de l'ensemble du personnel de l'organisation. En dépit de la situation actuelle et celle vécue en 2020, 85 % des employés ont répondu au sondage. Qui plus est, Retraite Québec a battu son propre record avec un indice de mobilisation de 8,1/10.
- Malgré les circonstances, l'organisation a su bien tirer son épingle du jeu tout en sachant que rien n'est parfait. Il faut se rappeler que Retraite Québec verse 2,5 G$ par mois à sa clientèle de l'Allocation famille, du Régime de rentes du Québec (RRQ), des RRSP, etc. Elle se devait donc de s'assurer que sa clientèle reçoive son argent durant cette période difficile. Retraite Québec devait également s'assurer du traitement des dossiers. Même si cela a impliqué au début de la crise de travailler sept jours sur sept, elle se devait de maintenir à flot ses services à la population.

Avant de céder la parole aux personnes qui présenteront, M. Després rappelle que la *Planification stratégique 2020-2023* met en relief trois enjeux. Pour chacun des enjeux, un court bilan de l'année 2020 sera fait et les orientations que l'organisation veut mettre de l'avant dans son *Plan d'action 2021* seront présentées.

Enjeu 1 – Votre expérience client

Le premier enjeu est présenté par M[me] Merizzi et M. Leblanc. La première orientation de cet enjeu consiste à offrir des services simplifiés et personnalisés.

<u>Objectif 1.1 : Réduire les efforts de la clientèle par des démarches simplifiées</u>

Les actions réalisées en 2020 pour cet objectif sont :

- L'automatisation de la révision des rentes (Projet 512) pour les régimes de retraite du secteur public : des gains ont été faits, puisque les délais de

traitement et les répercussions financières pour les clients ont largement été réduits.

- L'amélioration de l'information disponible pour les citoyens, plus particulièrement pour ceux qui vivent une séparation : Retraite Québec travaille à optimiser ses processus administratifs selon le parcours du client. Le parcours séparation est considéré comme important.

Les actions 2021 de cet objectif sont :

- Poursuivre l'optimisation du parcours d'une personne lors d'un décès : il s'agit du premier parcours documenté, puisqu'il se retrouve dans les trois lignes d'affaires. La livraison de la prestation électronique est prévue au premier trimestre de l'année 2021. Pour le client endeuillé, la démarche sera simplifiée. Une présentation sur la prestation électronique simplifiée pourra d'ailleurs être faite au Comité de retraite.
- Mettre en valeur et promouvoir les services numériques et le site Web de Retraite Québec : la Direction des communications de Retraite Québec travaille fort pour mettre en valeur les contenus, dont le volet des RRSP.

<u>Objectif 1.2 : Adapter les services selon les préférences des clients en mettant à profit les nouvelles tendances numériques</u>

L'année 2021 est importante pour Retraite Québec en matière de transformation numérique. La cible du taux d'utilisation des services numériques, qui était de 45 % en 2020, passerait à 50 % en 2021.

Concernant les actions réalisées en 2020, Retraite Québec offre maintenant aux clients des RRSP la possibilité de payer en ligne leurs factures. De plus, ils peuvent désormais choisir leur préférence de communication : numérique ou papier. Les actions déterminées pour 2021 en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Pour chaque secteur d'affaires, rendre disponible en format numérique des documents transmis annuellement à la clientèle par la poste : pour les RRSP, il s'agit du *Relevé de participation 2019*. En raison de la pandémie, ce dernier sera disponible en format numérique à la fin mars ou au début d'avril 2021.
- Cesser l'envoi de communications en format papier aux clients qui en ont fait le choix et leur transmettre plutôt des notifications numériques : dès l'automne 2021, la personne qui n'inscrira pas sa volonté de recevoir ses correspondances en format numérique pourra toujours les recevoir en format papier.
- Produire des notifications numériques pour permettre à différents clients de suivre la progression de leur dossier : les clients peuvent s'inscrire pour obtenir de l'information par notification, que ce soit pour un suivi éventuel de demande ou un dépôt de documents. Pour la clientèle du RRQ et de l'Allocation famille, il est déjà possible de suivre la progression de son dossier. Le volet des RRSP sera ajouté en 2021.
- Bonifier l'espace client numérique (*Mon Dossier*), le moderniser et le rendre accessible sur les appareils mobiles : l'espace *Mon Dossier* sera modernisé

tout au long de l'année 2021 et il devrait être disponible sur les appareils mobiles dès l'automne. Même si ce n'est pas parfait visuellement, il est déjà possible d'utiliser *Mon Dossier* sur ces appareils. D'ailleurs, ce matin même, de l'information de base (coordonnées et volet des RRSP) a été ajoutée.

- Offrir deux services numériques additionnels à la clientèle des RRSP : il sera entre autres possible pour un client de demander un duplicata de ses relevés d'impôt.

Par ailleurs, M^me^ Merizzi mentionne que les équipes de sa vice-présidence travaillent fort pour accompagner la clientèle. Elle souligne aussi l'apport majeur de la Vice-présidence aux technologies de l'information dans la réalisation des projets.

M. LeBlanc ajoute que les projets d'amélioration des services numériques sont structurants pour l'organisation et aussi mobilisant pour les ressources.

Par ailleurs, les travaux liés à la notification ont été menés en partenariat avec l'Université Laval et le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question :

- Il a été mentionné que Retraite Québec peut faire de l'accompagnement numérique. Peut-elle aider une personne à remplir un formulaire et le transmettre?

  Les préposés peuvent en effet aider. Par contre, comme cela se fait à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, le préposé n'a pas la possibilité de remplir le formulaire à la place du client. Le préposé peut également indiquer au client le bon formulaire à utiliser et à quel endroit le transmettre de façon numérique via le site Web de Retraite Québec.

Enjeu 2 – Votre sécurité financière

Ce second enjeu est présenté par M^mes^ Potvin et Delisle. L'orientation de Retraite Québec est de mettre l'expertise de l'organisation en matière de retraite au profit de la société québécoise.

Selon M^me^ Potvin, l'enjeu de la sécurité financière a pris toute son importance l'an dernier en période de pandémie. Les deux objectifs de Retraite Québec à cet égard sont de partager l'expertise de l'organisation ainsi que de sensibiliser et accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite.

Objectif 2.1 : Partager notre expertise

Les actions réalisées en 2020 sont :

- La Table d'expertise en retraite : en fin d'année, cette table a réuni une quinzaine d'experts et six sujets ont été présentés par Retraite Québec. Selon un sondage réalisé auprès des participants, le taux de satisfaction relativement à l'animation et des présentations faites est de 100 %.
- La participation de représentants de Retraite Québec à titre d'experts : durant la pandémie, il y a eu plusieurs interventions d'experts et de demandes pour

produire des documents en lien avec les régimes complémentaires de retraite et les évaluations actuarielles. Retraite Québec a produit pour le gouvernement des mesures d'assouplissement et plusieurs règlements. Au moins trois présentations de ce type ont été faites au cours de l'année 2020.

- La réalisation d'une étude comparative sur la gouvernance des régimes de retraite : Retraite Québec a réalisé une étude pour comparer la gouvernance des régimes de retraite du secteur privé et celle des régimes complémentaires de retraite dans cinq provinces canadiennes. D'une province à l'autre, la gouvernance se ressemble, sauf le Québec qui a des comités de retraite. Cette étude a fait ressortir l'importance d'accroître l'agilité avec les possibilités numériques pour les votes ainsi que l'établissement de réunions annuelles pour ce qui est des régimes de retraite du secteur privé.

Les actions du *Plan d'action 2021* sont :

- Organiser au moins deux rencontres de la Table d'expertise en retraite : une liste des intérêts des participants a été établie. Cette année encore, Retraite Québec animera la Table d'expertise en retraite.
- Tenir un colloque sur les perspectives démographiques et économiques relatives à la retraite : en 2021, l'évaluation actuarielle du RRQ sera produite. De grands défis sont attendus, puisque la nouvelle situation économique et démographique devra être intégrée. Retraite Québec consulte des experts privés afin d'arriver à établir les hypothèses actuarielles du RRQ.
- Réaliser une étude qualitative du comportement des Québécoises et des Québécois liée au décaissement du capital à leur retraite : Retraite Québec s'attardera notamment au comportement des personnes qui possèdent un compte de retraite immobilisé (CRI).

<u>Questions</u> :

- Est-ce que les membres des comités de retraite pourront assister au colloque sur les perspectives démographiques et économiques?

  Oui. Une invitation sera transmise aux membres des comités de retraite ainsi qu'à ceux du Conseil d'administration de Retraite Québec.

- Retraite Québec prévoit-elle élargir la Table d'expertise en retraite pour permettre à certains membres des comités de retraite de s'y joindre?

  Retraite Québec a mis en place la Table d'expertise en retraite l'année passée. Pour l'instant, il n'est pas prévu de l'élargir à d'autres participants. C'est à l'usage qu'il pourra être déterminé de quelle façon les participants actuels veulent que le partage d'expertise évolue.

  Par ailleurs, les présentations effectuées dans le cadre de cette table sont disponibles sur le site Internet de Retraite Québec.

Objectif 2.2 : Sensibiliser et accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite

Retraite Québec souhaite que la planification financière de la retraite devienne une norme sociale permettant aux citoyens d'adopter les comportements souhaités dans la planification financière de leur retraite. Elle s'est donc donné deux objectifs mesurables d'ici 2023 :

- De maintenir ou d'accroître le pourcentage de la population qui est sensibilisée à l'importance de la planification financière de la retraite. La mesure étalon avait été établie en 2019. Cette mesure est actuellement de 46,7 %.
- De maintenir ou d'accroître la proportion de travailleurs québécois de 25 ans et plus qui posent des gestes concrets pour planifier financièrement leur retraite. La mesure étalon, qui a aussi été établie en 2019, est de 48 %.

Les actions réalisées en 2020 sont :

- Une campagne publicitaire sur la planification financière de la retraite tenue du 13 janvier au 24 février 2020.
- Une campagne de promotion sur les cinq principaux facteurs à considérer avant de demander sa rente de retraite du RRQ tenue du 21 octobre au 15 novembre 2020.
- Une commandite à l'organisme ÉducÉpargne pour promouvoir la planification financière de la retraite.
- D'autres actions de communication faites tout au long de l'année, dont des publications sur les médias sociaux et la diffusion d'articles sur la planification financière de la retraite, entre autres avec le blogue de Retraite Québec.

Pour 2021, le plan d'action est :

- D'établir le parcours type qu'une personne pourrait suivre, à différentes étapes de sa vie, pour planifier financièrement sa retraite : cette connaissance permettra à Retraite Québec d'identifier les meilleurs moyens et les meilleurs moments afin de mettre de l'avant les actions pour sensibiliser et accompagner le citoyen.
- De concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des actions de communication découlant de la stratégie de marketing social : Retraite Québec profitera de toutes les occasions qui lui seront offertes pour intégrer des actions de communication.
- Réaliser une campagne de sensibilisation à l'importance de la planification financière de la retraite : cette campagne sera diffusée à l'automne.
- Informer la population des principaux facteurs de risques financiers liés à la retraite : la campagne d'information consiste à un accompagnement du citoyen. Encore une fois, la cible est la planification financière de la retraite.

Questions :

- Retraite Québec prévoit-elle réaliser des études pour connaître le portrait de la population relativement à l'épargne personnelle à la retraite?

  Retraite Québec est à faire un portrait du marché de la retraite; la suffisance de l'épargne la préoccupe. En essayant d'influencer la population en induisant certains comportements, Retraite Québec espère voir croître l'épargne privée personnelle. Elle continuera à suivre la situation par des études, mais celles-ci ne seront pas effectuées tous les mois.

- Retraite Québec voit-elle des enjeux à long terme avec la bonification du RRQ par l'ajout d'un régime supplémentaire?

  Le régime supplémentaire est graduel et pleinement capitalisé. Cela pourrait prendre une quarantaine d'années avant d'avoir 8 % de plus de remplacement de revenu par rapport au maximum de gains admissibles. À court terme, il n'y a pas d'enjeu.

Enjeu 3 - Notre équipe

M. Charbonneau poursuit avec cet enjeu qui vise à attirer et fidéliser les talents. L'objectif de Retraite Québec est d'offrir une expérience distinctive favorisant la santé globale et le développement de l'expertise.

Concernant l'indice de mobilisation des employés, la cible que Retraite Québec s'est donnée en 2020 est de 7,2/10. Tel que mentionné plus tôt, cet indice a été de 8,1/10. Pour les gestionnaires, l'indice de mobilisation est de 8,5/10.

Les actions réalisées en 2020 sont :

- Un parcours d'accueil et d'intégration pour les nouveaux employés a été élaboré et mis en place : en raison de la pandémie, Retraite Québec a été en mesure de mettre en place un parcours d'accueil virtuel.
- La toute nouvelle plateforme de gestion des talents a été lancée : une première livraison a eu lieu à l'automne 2020 et une deuxième sera réalisée prochainement. Avec cette plateforme, il sera entre autres possible de faire de l'évaluation de rendement, donner des attentes et d'évaluer la gestion professionnelle de la main d'œuvre.
- La certification *Entreprise en santé-Élite* est maintenue pour une troisième année.
- Des solutions novatrices en matière de transformation des milieux de travail ont été mises en place : éventuellement, les milieux de travail seront transformés. Pour se faire, afin de s'assurer que ceux-ci soient adaptés au type d'emploi, des projets pilotes ont été réalisés.
- Une stratégie « Expérience employé » en période de pandémie a été élaborée et mise en œuvre; cela comprend l'administration de sondages visant à recueillir les préoccupations. Les sondages ont permis de recueillir les préoccupations des employés et même celles des gestionnaires et ils aideront à mettre en place des actions nécessaires.

Les actions prévues pour 2021 sont de :

- Mettre en place un nouveau mécanisme de consultation du personnel, soit les laboratoires employés : plusieurs initiatives ont été lancées par Retraite Québec pour les employés. Par contre, avec les laboratoires employés, elle veut vérifier si les actions mises en place répondent aux besoins.
- Déployer une mesure favorisant le partage et l'utilisation des expertises des employées et employés.
- D'implanter un réseau de sentinelles en santé psychologique : ces sentinelles sont des employés de différents secteurs de l'organisation. En reconnaissant des signes de stress, de détresse psychologique ou des comportements ou idées suicidaires chez leurs collègues, ces sentinelles auront pour rôle d'écouter et de diriger la personne au Programme d'aide aux employés.
- Mettre en œuvre des projets pilotes sur le télétravail à temps partiel : lorsqu'il sera possible d'être en présentiel, les projets pilotes se feront d'abord par vice-présidence. Avec ces projets, il sera possible de vérifier quels seront les meilleurs outils, équipements ou ameublements de bureau.

Questions et commentaire :

- Avec le télétravail, Retraite Québec a-t-elle les outils nécessaires pour vérifier le surplus de travail dans les équipes et chez les employés?

  Retraite Québec a développé plusieurs outils pour accompagner les gestionnaires dans la gestion du télétravail et sa stratégie d'expérience employé en période de pandémie en fait partie. De plus, pour l'ensemble des employés, Retraite Québec est en train de mettre en place de bonnes pratiques organisationnelles.

  De plus, il y a eu une progression des employés en télétravail. Comme mentionné plus tôt, le taux est de 82 %, alors qu'il était de 72 % à l'automne. Retraite Québec a du s'équiper afin de maximiser le nombre d'employés pouvant travailler à distance.

  Par ailleurs, Retraite Québec planifie déjà sur ce que sera l'organisation en 2022, 2023 et 2024, puisque le télétravail demeurera. Pour les règles, elles ne sont pas connues, puisque le Gouvernement du Québec prépare actuellement une politique-cadre en matière de télétravail.

  Lorsqu'un retour en présentiel sera permis, des changements devront être apportés en termes d'aménagements physiques et d'équipements. Il est fort probable que ce soit en aménagements non assignés. Même si des investissements en frais d'administration étaient nécessaires, ce serait des gains à moyen et long terme.

- Il a été mentionné qu'avec le télétravail, des changements ont dû être apportés à l'organisation du travail à Retraite Québec et que d'autres seront à apporter dans les prochaines années. Il est fort probable que le Comité de retraite sera intéressé de connaître ces transformations futures.

- À propos des frais d'administration et des coûts d'immobilisation, le télétravail pourrait générer des économies. Par contre, avec l'achat d'équipements informatiques, il peut aussi entraîner des coûts supplémentaires. Au net, Retraite Québec a-t-elle une idée des coûts que cela peut représenter?

  D'abord, en considérant le contexte actuel, les frais d'administration de l'année 2020 sont les mêmes que ceux au 31 décembre 2015, soit au moment du regroupement des deux anciennes organisations. Le Comité de retraite doit être rassuré : en cinq ans, il n'y a eu aucune croissance de frais d'administration, et ce, en y incluant toutes les indexations et les coûts fixes qui ont augmenté.

  Pour l'avenir, à moyen et long terme, il est évident que des économies seront réalisées, entre autres en frais de loyer. Sur un certain nombre d'années, cela pourrait représenter des dizaines de millions de dollars. Actuellement, Retraite Québec est physiquement à trois endroits à Québec. L'objectif est qu'elle soit logée à un seul endroit. Il faut se rappeler qu'au moment du regroupement, l'organisation était physiquement à sept endroits à Québec. À court terme, des investissements seront nécessaires. Sans doute des budgets seront immobilisés à cet égard.

9.2 Mise à jour en lien avec la COVIOD-19 – Services à la clientèle

M^{me} Isabelle Merizzi poursuit avec la présentation de ce point. Une communication datée du 19 janvier 2021 a été transmise préalablement.

Centre de relations avec la clientèle : il y a un bon roulement et les indicateurs ont été stabilisés.

Direction des services aux prestataires : les équipes de cette direction sont en deçà même de la capacité normale. De ce fait, il y a un bon roulement. L'année 2021 a bien débuté.

Direction des services aux participants :

- Concernant le partage du patrimoine, il y a de bonnes nouvelles pour les participants. Malgré les difficultés rencontrées, l'inventaire est revenu à la normale.
- Pour les demandes de rachat lié à une rente, Retraite Québec essaie d'en diminuer l'inventaire et d'accélérer le traitement.
- En ce qui concerne les demandes de rachat non lié à une rente, plusieurs sont en inventaire. Retraite Québec tente de le réduire, mais des demandes sont bloquées au prétraitement numérique. Elle se donne un délai de trois semaines pour régler la situation.
- Pour l'ensemble des demandes de rachat, d'ici trois à quatre semaines, il est probable que les 2 000 dossiers en inventaire au Service du prétraitement et de la numérisation soient pratiquement à zéro. Une fois cet inventaire diminué, Retraite Québec pourra se concentrer sur le traitement.

Direction des services aux employeurs : le portail dédié aux employeurs a été rouvert pour recevoir les données de la déclaration annuelle. Retraite Québec a

déjà commencé à recevoir des renseignements des plus petits employeurs et certains sont déjà facturés. Pour les plus gros employeurs, certains ont besoin d'accompagnement. Dans l'ensemble, le traitement de la déclaration annuelle est à peu près au niveau normal.

Questions et commentaire :

- Par rapport au délai habituel, quel est le délai actuel avant qu'une proposition de rachat soit faite, que le rachat soit lié ou non à une rente?

  Présentement, pour les demandes de rachat lié à une rente, Retraite Québec est seulement capable d'en traiter 70 % dans un délai de 90 jours. Pour les 30 % restant, le délai est variable. En considérant l'inventaire propre à Retraite Québec, cela pourrait prendre le double du temps dans certains cas, soit 180 jours.

  Pour les demandes de rachat non lié à une rente, le délai habituel est de 180 jours. Retraite Québec a seulement été en mesure d'en traiter environ 60 %. Encore là, dans certains cas, il est fort probable que le délai soit maintenant de 360 jours. À moins d'une situation particulière, les demandes sont traitées équitablement.

  Par ailleurs, que le rachat soit lié ou non à une rente, le taux sera celui au moment où la demande est reçue et non celui au moment où celle-ci est traitée.

- En raison de la pandémie, plusieurs travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux se sont ajoutés à la demande du gouvernement du Québec. Pour ce secteur, Retraite Québec constate-t-elle une augmentation du nombre de participants?

  Effectivement, il y a eu des dossiers de retour au travail pour ce secteur. Une vérification sera faite avec les données inscrites à la déclaration annuelle.

- C'est une bonne nouvelle que Retraite Québec ait décidé d'accélérer le traitement des demandes de rachat. En plus des inventaires cumulés au 30 octobre 2020 et au 8 janvier 2021, il faut considérer que d'autres demandes risquent de s'ajouter entre avril et juin.

  Absolument. Il y a vraiment une urgence d'agir et d'accélérer le traitement des demandes de rachat. En plus de la pandémie, Retraite Québec a eu 13 % d'augmentation de demandes.

9.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

La présidente invite M. Sébastien Lavergne à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle qui s'est tenue le 15 décembre 2020. Les principaux sujets sont :

Espace client numérique de Retraite Québec *Mon Dossier*

Retraite Québec a présenté en détail au Sous-comité conjoint sa stratégie et ses moyens de communication utilisés pour faire connaître l'espace numérique *Mon*

Dossier. À la suite de cette présentation, les membres ont apporté certains commentaires :

- [redacted]
- Il est important que Retraite Québec implique les syndicats et les associations d'employés et de retraités. En effet, ces partenaires peuvent informer leurs membres et les inciter à opter pour le format numérique.
- Retraite Québec devra continuer de porter une attention particulière aux personnes moins familières avec les nouvelles technologies de l'information, notamment les ainés.
- Le terme régimes de retraite du secteur public (RRSP) est moins connu du grand public, comparativement au sigle du régime (RREGOP et RRPE).
- Actuellement, dans *Mon Dossier*, il n'y a pas beaucoup d'information relativement aux RRSP. Pour les participants, le moment clé de la campagne promotionnelle sera donc mars 2021, ce qui correspond au dépôt en format numérique du *Relevé de participation 2019*.

Retraite Québec a pris en considération les commentaires émis par les membres. Elle les tiendra informés du déroulement et des résultats de sa stratégie de communication.

Respect de la résolution des comités de retraite à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi

[redacted]

Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations

En novembre dernier, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont adopté des résolutions afin d'être plus impliqués dans les processus décisionnels ou opérationnels. Les syndicats et associations veulent être davantage proactifs et informés par rapport aux actions de Retraite Québec à l'égard de la clientèle des régimes. Ils veulent également s'assurer d'une bonne qualité dans les canaux de communication avec Retraite Québec.

La demande a été précisée dans le cadre des discussions du Sous-comité. Le dossier sera mis à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue le 23 février 2021.

9.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

La présidente invite M. Martin Belhumeur à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui s'est tenue le 19 janvier 2021. Les principaux sujets sont :

[redacted]

Entente avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes

Au sujet de l'entente conclue avec Retraite Québec concernant le financement des immobilisations communes des petits mandats, les comités de retraite du RREGOP et du RRPE avaient au départ une vision différente concernant la durée de l'entente. Finalement, les ententes signées par les deux comités se renouvelleront automatiquement le 30 juin de chaque année, pour s'appliquer au budget de l'exercice financier suivant, à moins que l'une des parties n'y mette fin ou propose de la modifier.

[redacted]

[redacted]

Enregistrement des réunions des comités de retraite

Les réunions virtuelles des comités sont généralement enregistrées par Microsoft Teams. Les participants en sont informés le cas échéant. Cet outil s'avère utile, car il facilite la rédaction des mémoires des délibérations dans le contexte du télétravail. Les fichiers audio et vidéo sont éliminés par la suite, notamment en raison de contraintes techniques liées à la capacité des serveurs informatiques.

Quant aux enregistrements audio des réunions des comités de retraite, ils ont toujours été conservés dans le répertoire du secrétariat. Un projet devait démarrer afin de s'assurer de ne conserver que les fichiers toujours nécessaires afin de

respecter le calendrier de conservation des documents reconnu et les pratiques en vigueur à Retraite Québec.

La prochaine réunion du Sous-comité est prévue le 9 mars 2021.

Commentaire :

- [redacted]

9.5 Budget 2021 du Comité de retraite amendé

La présidente mentionne qu'un montant maximal de 70 000 $ pour des analyses stochastiques doit être ajouté au budget 2021. Les membres sont donc invités à amender ce budget.

Résolution CR-RREGOP 06-21	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'amender le budget 2021 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics avec l'ajout d'un montant maximal de 70 000 $ pour la réalisation des analyses stochastiques.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 16 h 48. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 24 mars 2021.

Résolution CR-RREGOP 07-21	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M^{me} Marie-Andrée Bénard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Marc-André Bouchard

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

DEUXIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 24 mars 2021 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	MM.	Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard France Breton Anne-Marie Cliche Sylvie Gagnon Marie Gendron	M^mes^	Sophie Girard Mireille Guay Andrée Lamontagne Sarah Marcoux Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault Alexandre Ferland	MM.	Sébastien Lavergne Charles-Antoine Morency Sébastien Routhier Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	M^mes^	Nancy Grenier Lise Lapointe

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Nicole Lachance, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Geneviève Corneau, Centre des relations avec la clientèle
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Danielle Vaillancourt, Direction de l'évolution des services à la clientèle

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP
Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP
Sylvain Pouliot, Direction du conseil stratégique et de l'innovation numérique

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invité à titre de conseiller expert en placement de la firme Aon :

M. Claude Lockhead, actuaire et associé exécutif – Retraite et Placements

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette deuxième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 16.

Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, la présidente mentionne les éléments suivants :

- Elle souhaite la bienvenue à M. Andréas Brandl. Ce dernier a été nommé secrétaire des comités de retraite et du réexamen en remplacement de M^me^ Kathleen Bécotte. M. Brandl est invité à se présenter; il assistera à la réunion comme observateur.
- Elle remercie M. Marc-André Bouchard pour le soutien apporté à titre de secrétaire par intérim. Elle le remercie aussi de l'accompagner pour la présente réunion.

Concernant l'ordre du jour, à la mention « La rencontre sera enregistrée en modes audio et vidéo par Teams », la présidente fait part des deux notes identifiées d'un astérisque :

- L'enregistrement sera détruit lorsque le présent mémoire des délibérations aura été adopté par les membres du Comité de retraite.
- Les membres du Comité de retraite sont soumis à la confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions. À cet effet, le membre peut se référer au document « Dix bonnes pratiques pour les réunions virtuelles » disponible sur le Portail de la gouvernance.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 27 janvier 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information du secrétaire par intérim

4. **Gestion des fonds**
   - 4.1 Comité de placement
     - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
     - 4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 15 janvier et 15 février 2021
   - 4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2020
   - 4.3 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2020
   - 4.4 Présentation des résultats 2020 du fonds du RREGOP et des stratégies
   - 4.5 Échanges entre les membres
5. **Modifications législatives et réglementaires**

   (Aucun sujet)
6. **Études, analyses et suivis**

   (Aucun sujet)
7. **Ententes de transfert**
   - 7.1 Entente de transfert entre la Ville de Mont-Tremblant et Retraite Québec
8. **Réexamen et arbitrage**
   - 8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen
   - 8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE
9. **Divers**
   - 9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des régimes de retraite du secteur public
   - 9.2 Remboursement des cotisations perçues en trop avant 2008 – État de situation
   - 9.3 Stratégie de traitement des inventaires
   - 9.4 Projets structurants
   - 9.5 État de situation en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle
   - 9.6 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance
   - 9.7 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
   - 9.8 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2020 du RREGOP
10. **Huis clos**
11. **Levée de la réunion**

Avant d'inviter les membres à adopter l'ordre du jour, la présidente fait part des points susceptibles d'être déplacés.

De plus, concernant la demande des membres de modifier la structure de l'ordre du jour, il avait été convenu de débuter les démarches avec la personne nommée au poste de secrétaire des comités de retraite et du réexamen. C'est ce qui sera fait.

Puisqu'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour, la présidente invite les membres à l'adopter tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 08-21	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 27 janvier 2021

Le secrétaire par intérim présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation.

La modification suivante est demandée :

Page 1 : dans *Invité du Comité de placement*, il faudrait lire : «M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux ».

Résolution CR-RREGOP 09-21	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 27 janvier 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire par intérim porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 3, *Résultats annuels et semestriels de la Caisse* : est à l'ordre du jour.

Point 5, *Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année* : est à l'ordre du jour. Le rapport annuel de suivi sera présenté par l'expert-conseil en politique de placement.

Point 9, *Rapport annuel des activités du Comité de placement* : est à l'ordre du jour.

Point 30, *Bilan des dossiers de réexamen* : le bilan sera présenté par M^{me} Nicole Lachance.

Point 33, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : est à l'ordre du jour.

Point 34, *Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP* : est à l'ordre du jour.

Point 35, *Stratégie de traitement des inventaires* : sera présenté par la Vice-présidence aux services à la clientèle (VPSC).

Point 40, *Articles parus dans les médias relatifs au régime de retraite* : des articles ont été déposés dans *Information du secrétaire par intérim*.

Point 43, *Signataires des états financiers annuels du RREGOP* : est inscrit à l'ordre du jour.

Point 46, *Remboursement des cotisations perçues en trop avant 2008* : sera présenté par la VPSC.

Point 52, *Représentation en arbitrage par un membre d'un comité de retraite ou de réexamen* : ce point en suivi au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance est réglé.

Point 53, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : le rapport de la réunion du 9 mars 2021 est à l'ordre du jour.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente mentionne les éléments suivants :

- Des lettres de remerciements adressées à MM. Benjamin Calixte, Benoît Laliberté et Benoit Malo ont été transmises. Celles-ci ont préalablement été déposées au Portail de la gouvernance.
- Une lettre de démission a été récemment transmise à la présidente par M. Marc Philibert à titre de membre du Comité de retraite et du Comité de réexamen du RREGOP- Secteur de la fonction publique. Ce dernier représentait le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Le processus habituel de remplacement est pris en charge par le secrétariat.

3.2 Information du secrétaire par intérim

Le secrétaire par intérim passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*.

Par ailleurs, il remercie les membres du Comité de retraite de l'avoir épaulé dans le cadre de ses fonctions de secrétaire par intérim.

4. Gestions des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent pour une partie du point 4.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 27 janvier dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, deux réunions, soit les 15 février et 15 mars 2021. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Suivis des ajustements apportés par la Caisse de dépôt et placement du Québec au portefeuille spécialisé Marchés boursiers

[redacted]

Coûts de gestion de la Caisse

L'équipe responsable de la gestion du budget de la Caisse a rencontré le Comité de placement afin de faire le point sur ses coûts de gestion. Voici ce qui en ressort :

- En 2020, les coûts de gestion du portefeuille global de la Caisse se sont élevés à 757 M$. Ces coûts en dollars sont égaux à ceux de l'année précédente. De plus, ils sont inférieurs de 74 M$ au budget prévu, notamment en raison de la pandémie. En effet, celle-ci a ralenti les embauches, diminué les frais de déplacement et gelé les salaires des leaders.

- Les coûts de gestion du portefeuille global exprimés en pourcentage représentent 0,23 % de l'actif sous gestion. Ce ratio de frais de 0,23 % est au même niveau pour le global Caisse que pour le RREGOP.
- Pour 2021, les coûts de gestion devraient augmenter. La Caisse prévoit que l'actif sous gestion devrait se situer entre 0,23 % à 0,24 %. [redacted]

Par ailleurs, la Caisse participe à l'étude CEM (Cost Effectiveness Measurement), qui compare les coûts globaux de gestionnaires de caisses de retraite. Les coûts globaux incluent les coûts de gestion énumérés précédemment, ainsi que les autres coûts économiques tels les coûts des filiales immobilières. Pour la Caisse, ces coûts globaux s'élèvent à 37,5 points centésimaux, comparativement à 58,1 points centésimaux pour les pairs canadiens et 50,8 points centésimaux pour les pairs internationaux. Sur cette base, la Caisse affirme que ses coûts sont inférieurs à ceux des pairs, tant canadiens, qu'internationaux.

Portefeuille spécialisé Infrastructures

Le Comité de placement a rencontré des responsables de l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Infrastructures.

La Caisse se situe parmi les trois plus grands investisseurs institutionnels en infrastructures au monde.

[redacted]

[redacted]

Mise à jour au sujet du Réseau express métropolitain

Au sujet du projet initial du Réseau express métropolitain (REM) :

- La Caisse effectue actuellement des analyses afin de bien cerner les coûts associés aux enjeux importants identifiés pour le tunnel Mont-Royal.
- Une mise à jour financière du projet est prévue dans les prochains mois.

Au sujet du projet du REM de l'Est, celui-ci est actuellement en phase de planification détaillée. Le principal défi est l'insertion aérienne des voies, ce qui nécessitera des discussions.

Au sujet d'un projet touchant Laval et la Rive-Sud de Montréal, aucune annonce n'est prévue à court terme.

[redacted]

Indicateurs de tolérance au risque

Au cours des prochains mois, le Comité de placement fera des travaux de révision du portefeuille de référence. Dans le cadre de ces travaux, pour faciliter l'analyse des résultats qui seront présentés par la Caisse et par Aon, le Comité de placement souhaite se doter d'indicateurs de tolérance au risque. Par exemple, il souhaite minimiser la probabilité que le taux de cotisation des participants au RREGOP dépasse 12,00 %.

Un retour sera fait à la prochaine réunion du Comité de retraite.

Activité personnalisée de superposition de taux

À chaque réunion du Comité de placement, Retraite Québec fait une brève mise à jour sur l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux.

Il faut rappeler que l'APS de taux est le produit qui a été introduit graduellement dans le fonds du RREGOP pour en allonger la durée. Il procure une exposition aux taux obligataires américains.

En 2020, l'APS de taux a ajouté 1,54 % au rendement du fonds du RREGOP. Cet ajout important au rendement s'explique par la baisse des taux obligataires en 2020.

Depuis le début de l'année 2021, c'est l'inverse qui se produit. Les taux obligataires sont en forte hausse. Au 31 décembre 2020, le taux américain dix ans était à 0,90 %. Il se situe maintenant à 1,60 %.

Il y a deux effets, soit :

- Un effet à la baisse sur le rendement du fonds du RREGOP depuis le début de l'année 2021 : -1,12 % sur deux mois.
- Un effet à la hausse sur le rendement attendu des dix prochaines années.

Même s'il semble y avoir plusieurs fluctuations sur le rendement, il faut se rappeler que l'APS de taux est utilisé parce qu'il s'agit d'une :

- protection en cas de crise de marché. En effet, lorsque le marché allait moins bien en 2020, l'APS de taux a produit un rendement positif.
- stratégie actif-passif. Lorsque les taux obligataires sont à la baisse, le passif augmente et cela est contrebalancé par un gain sur l'actif. À l'inverse, lorsque les taux obligataires augmentent, il y a une perte sur le produit d'APS de taux, mais cela est contrebalancé par une baisse du passif.

Résultats de la Caisse

Lors de sa réunion du 15 mars dernier, le Comité de placement a discuté des résultats avec la Caisse. Les commentaires apportés par les membres pourront être partagés au point *Échange entre les membres*.

Questions :

- Existe-t-il un document explicatif sur l'APS de taux?

  Il existe plusieurs documents, puisque depuis 2018, beaucoup de travaux ont été effectués avec le Comité de placement. La documentation sélectionnée par Retraite Québec sera transmise au secrétariat pour dépôt sur le Portail de la gouvernance.

- [redacted]

- Concernant la documentation explicative sur l'APS de taux, est-ce qu'un courriel sera transmis aux membres les informant du dépôt sur le Portail de la gouvernance?

  Oui.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 15 janvier et 15 février 2021

D'abord, pour les faits saillants du 15 janvier 2021, M. Jean Dessureault informe les membres d'une coquille à la page 2 : dans *Suivi des réunions antérieures*, 2e paragraphe, 3e ligne, il faudrait lire : « … depuis le début de l'année 2021. ». La version corrigée sera transmise au secrétariat pour dépôt sur le Portail de la gouvernance.

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 10-21	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 15 janvier et 15 février 2021.

4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2020

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce sujet. Les membres sont invités à prendre acte du rapport déposé par le Comité de placement pour l'année 2020.

Commentaires :

- Il est souligné qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 et de ses effets sur les rendements du fonds du RREGOP, le Comité de placement a tenu plus de rencontres que celles initialement prévues à son calendrier. De plus, il faut ajouter que la Caisse était ouverte à l'ajout de ces rencontres.
- Le Comité de placement est félicité pour l'ensemble de ses travaux. L'excellent support de la Direction des placements de Retraite Québec est également souligné.

Résolution CR-RREGOP 11-21	Il est proposé par Mme Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2020.

4.3 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2020

M. Claude Lockhead est invité à présenter son analyse. Le document *Suivi de la performance et des gestionnaires, période se terminant le 31 décembre 2020* a été transmis aux membres préalablement.

[redacted]





- [redacted]

Questions :

- Serait-il possible d'avoir un indicateur qualitatif des différents mandats du portefeuille Marchés boursiers (vert (tout va bien), jaune (à surveiller), rouge (exige des améliorations))? Pour les mandats dont le statut serait rouge, serait-il possible de les commenter davantage?

  [redacted]

- Si un indicateur (vert (tout va bien), jaune (à surveiller), rouge (exiger des améliorations)) devait être mis sur la structure de la Caisse (haute direction, équipe séniore, gestion par comité), quel est-il?

  Pour l'ensemble, malgré une valeur retranchée de 1,24 %, l'indicateur serait en vert selon Aon.

- Dans les secteurs de l'énergie, le rendement du portefeuille de la Caisse est-il au-dessus ou en dessous de l'indice de référence? Le fait que cela ait moins

bien été pour ces secteurs, la position du fonds est-elle plus critique par rapport aux indices de référence?

Le portefeuille de la Caisse est un peu en dessous de l'indice de référence. Concernant le mandat Canada, avec les secteurs de l'énergie, le fonds du RREGOP est un peu en dessous du poids de l'indice.

- Dans le mandat Valeur mondiale, selon un des documents produits par Aon, l'indice valeur présente des enjeux et doit être révisé. Est-il toujours juste d'avoir un rendement de 0,60 % par rapport à un indice de -1,30 % imparfait et devant être révisé?

  Le document en question indiquait que le style Valeur devait être revu un peu et qu'il fallait regarder avec d'autres paramètres ou des entreprises qui ont d'autres critères pour gérer le style Valeur dans l'environnement. Il faut comprendre que les indices de style ne sont pas parfaits.

- Dans le mandat Marchés en croissance du portefeuille Marchés boursiers, est-ce la gestion interne ou la gestion externe qui a le mieux fonctionné?

  C'est la gestion externe qui explique toute la valeur ajoutée.

- En 2020, en raison de la crise de la COVID-19, le style Valeur a été malmené, alors qu'en temps normal, ce style aurait dû bien faire. Puisque, dans les dernières années, ce style a peut-être moins bien fait, est-ce qu'il y a un avenir de le conserver? Serait-il possible de commenter à ce sujet?

  [redacted]

- À première vue, pour 2020, les portefeuilles Marchés boursiers et Immeubles semblent préoccupants. Aon ne semble pas préoccupé par le portefeuille Marchés boursiers. Même si ce portefeuille comporte des défis, les raisons ont bien été expliquées. Par ailleurs, serait-il possible de commenter le portefeuille Immeubles?

  [redacted]

[redacted]

4.4 Présentation des résultats 2020 du fonds du RREGOP et des stratégies

La présidente invite M. Jacques Demers et M[me] Amélie Dion à présenter les résultats 2020 du fonds du RREGOP.

La présentation portera sur les sujets suivants : un retour sur l'année 2020, les résultats et les stratégies et perspectives. M[me] Dion invite les membres à consulter le document *Résultats et stratégies au 31 décembre* 2020*.* Les principaux éléments qu'elle souligne sont les suivants :

- Sur un an, le fonds du RREGOP affiche un rendement de 9,0 % avec une valeur retranchée de 1,2 %.
- Pour la catégorie Revenu fixe, la baisse des taux a été bénéfique pour les portefeuilles Taux et Crédit. Ces portefeuilles affichent respectivement un rendement de 8,6 % et de 8,9 %.
- Au 31 décembre 2020, l'exposition à l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux est de 20,0 %. En temps de crise, l'APS de taux a joué son rôle. Avec la chute des taux, le rendement annuel est de 11,7 % et la contribution au rendement du fonds du RREGOP est de 1,5 %.
- Le portefeuille spécialisé Immeubles a été durement affecté par la pandémie. Sur un an, il a affiché un rendement de -15,6 %. En plus des centres commerciaux, afin de refléter l'effet de la seconde vague de la pandémie, certaines moins-values ont été prises sur les immeubles de bureaux.
- Pendant la crise de la COVID-19, le portefeuille spécialisé Infrastructures a été résilient malgré une exposition importante dans les aéroports et les actifs de transport, surtout en Europe. La résilience de ce portefeuille provient de sa diversification dans différents secteurs, dont les énergies renouvelables et les télécommunications. Au 31 décembre 2020, le portefeuille affiche un rendement d'un peu plus de 5,0 %.
- Le portefeuille spécialisé Marchés boursiers affiche un rendement de 8,3 % et une valeur retranchée de 4,6 %. Cette valeur retranchée vient notamment d'une exposition moins importante aux titres en technologie liés à la croissance.

- Le portefeuille spécialisé Placements privés a généré un rendement de 20,7 %. Cette performance s'explique principalement (60,0 %) par la présence de trois titres en portefeuille qui ont bien fait (PetSmart, Lightspeed et Nuvei). Ces titres ont généré des rendements de plus de 150,0 %.

[redacted]

M^me^ Dion termine avec une mise à jour concernant le Réseau express métropolitain (REM) ou REM 1. L'année 2020 a été une année importante, surtout en ce qui concerne la construction : 19 des 26 stations sont construites. Les premières voitures ont été livrées à l'automne 2020. Avant de mettre les véhicules en service, des périodes d'essais sont en cours avec ceux-ci.

Un autre élément à souligner est l'échéancier. Le projet a fait face à certains imprévus : la pandémie, les détonations d'explosifs datant d'une centaine d'années dans le tunnel du Mont-Royal et les dommages sous la voute du tunnel McGill College. Dans le cadre de ces imprévus, les dates de livraisons dans divers secteurs sont décalées. La date de livraison finale, qui était prévue à l'automne 2023, est reportée à la fin de l'année 2024.

Concernant la situation financière, il n'y a pas eu de nouvelle mise à jour. Par contre, il faut s'attendre à une mise à jour au courant du mois d'avril 2021. Il est certain qu'en plus d'amener de nouveaux délais, les imprévus entraineront également des coûts supplémentaires.

[redacted]

<u>Questions</u> :

- Cela fait quelque temps que la Caisse investit moins dans les technologies. De ce fait, en matière de compétences spécifiques aux technologies, la Caisse a-t-elle l'intention de renforcer ses équipes?

  [redacted]

- En lien avec les travaux en cours à la Caisse, serait-il possible de commenter davantage la répartition de l'actif?

  [redacted]

[redacted]

- Concernant le poids que pourrait prendre le projet du REM, avec les ambitions qu'elle a pour d'autres projets du genre, la Caisse a-t-elle regardé le risque de concentration? A-t-elle en tête une limite qu'elle ne doit pas atteindre?

[redacted]

4.5 Échanges entre les membres

M. Jean Dessureault mentionne que les résultats au 31 décembre 2020 de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) ont également été présentés au Comité de placement. [redacted]

- [redacted]

[redacted]

Commentaire :

- Chaque année, une lettre est transmise à la Caisse. Cette pratique devrait également se faire avec Retraite Québec. Le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle pourrait se pencher sur la question.

  La proposition sera mise en point de suivi au Sous-comité conjoint.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

7.1 Entente de transfert entre la Ville de Mont-Tremblant et Retraite Québec

M. Alain Jacob présente ce dossier. Il est accompagné de M. André Simard.

La Ville de Mont-Tremblant a effectué des démarches pour que son corps de police soit intégré à la Sûreté du Québec. La Loi sur la police prévoit qu'une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue avant l'abolition du corps de police. Puisque l'intégration vise autant les policiers que le personnel civil, une entente de transfert doit être conclue avec le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

La date de l'intégration aurait été fixée au 12 mai 2021 par la ministre de la Sécurité publique. Étant donné les exigences de la Loi sur la police, ceci signifie, entre autres, que cette entente de transfert doit être négociée, approuvée et signée avant cette date.

[redacted]

[redacted]

Concernant les hypothèses économiques utilisées par le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, l'objectif est que ce régime retienne les hypothèses prévues dans la plus récente évaluation actuarielle du régime pour le provisionnement.

Pour ce qui est des principes directeurs, l'objectif sera d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP le 13 mars 2013.

Retraite Québec doit obtenir l'autorisation du Comité de retraite du RREGOP afin de conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

Questions :

- Certaines organisations disent qu'elles vont contester l'intégration à la Sûreté du Québec. Si, dans plusieurs années, il y a gain de cause, donc l'annulation du transfert, qu'arrivera-t-il avec l'entente de transfert?

  L'entente de transfert ne serait simplement pas utilisée, dans la mesure où celle-ci est terminée et conclue.

- Puisque l'intégration vise autant les policiers que le personnel civil, une entente de transfert doit être conclue avec le RREGOP. Pour cette entente de transfert, les critères de Retraite Québec sont-ils les mêmes pour le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) que pour le RREGOP?

  Le RRMSQ et le RREGOP ont des principes directeurs qui se ressemblent. Les deux textes d'entente sont distincts, mais ont des similitudes.

  En termes de gouvernance, pour l'entente du RRMSQ, selon la Loi sur la police, c'est le gouvernement qui autorise Retraite Québec à conclure une entente. Une approbation du Comité de retraite du RRMSQ n'est donc pas nécessaire.

  Pour le RREGOP, en raison de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP, Retraite Québec doit d'abord consulter le Comité de retraite.

- Dans le *Sommaire pour les instances*, dans *Hypothèses économiques utilisées par le régime concerné*, il est mentionné : « Cette approche est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert. » et dans *Respect des principes directeurs*, il est dit : « L'objectif sera d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs… ». Selon Retraite Québec, le projet d'entente est-il final ou des discussions doivent encore avoir lieu avec la municipalité?

Certainement qu'il pourrait y avoir des questions de l'actuaire de la Ville de Mont-Tremblant. À première vue, Retraite Québec n'anticipe pas de problèmes.

- Est-ce que le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant peut refuser de conclure une entente de transfert, étant donné qu'elle touche peu d'employés?

  La Loi sur la police prévoit que le corps de police ne peut pas être aboli avant qu'une entente-cadre de transfert soit signée. Si la Ville de Mont-Tremblant refusait, cela pourrait compromettre l'intégration du corps de police, selon la manière dont est écrite la Loi sur la police.

  Par ailleurs, l'abolition du corps de police s'est faite à la demande de la Ville de Mont-Tremblant afin de régler des litiges. Il serait peu probable que le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant n'adopte pas de résolution à cet effet.

Le projet de résolution est proposé par M. Alexandre Ferland et appuyé par M. Sébastien Routhier.

Résolution CR-RREGOP 12-21	ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Mont-Tremblant pour que son corps de police soit intégré à la Sûreté du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1) prévoit qu'une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue avant l'abolition du corps de police; ATTENDU QUE l'intégration vise autant les policiers que le personnel civil, une entente de transfert doit être conclue avec le RREGOP; ATTENDU QUE le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant est un régime contributif comportant deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisation déterminée pour les cadres; ATTENDU QUE l'objectif visé par l'entente est que le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant retienne les hypothèses prévues dans la plus récente évaluation actuarielle de leur régime pour le provisionnement; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de

	retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen

M[me] Nicole Lachance est invitée à présenter le bilan des dossiers de réexamen au 31 décembre 2020.

La cible préalablement fixée par le Greffe du réexamen pour le traitement des demandes de réexamen est que 75,0 % des demandes reçues soient traitées à l'intérieur d'un délai de 240 jours. Or, l'analyse de l'état de la situation pour l'ensemble des demandes reçues en 2020 permet de constater que 67,0 % des demandes reçues ont été traitées à l'intérieur de ce délai. Le traitement de 75,0 % des demandes a nécessité 268 jours.

Ce dépassement du délai d'exécution s'explique entre autres par les mesures d'isolement mises en place avec la pandémie et le manque d'équipement pour le télétravail qui a retardé de deux semaines l'offre de prestation de travail de l'équipe du Greffe. De plus, en 2020, 49 dossiers dont le traitement avait été suspendu en attente d'une décision arbitrale ou d'une orientation du Comité de retraite par les membres (dossiers animateurs de pastorale; dépassement d'une limite fiscale; facturation des insuffisances de cotisation) ont été traités par les analystes, retardant ainsi le traitement des dossiers reçus plus récemment.

Pour la période du 1[er] janvier au 31 décembre 2020, les statistiques globales, les statistiques selon le comité de réexamen, les statistiques selon le type de demande et celles selon la conclusion sont présentées. Pour les statistiques globales, 128 demandes ont été reçues, 154 ont été traitées et, au 31 décembre 2020, l'inventaire des demandes en cours est de 182.

Questions et commentaires :

- Beaucoup de demandes sont rejetées. Avant de commencer le processus, est-ce qu'il y a moyen de diminuer le nombre de demandes, par exemple en informant mieux les gens au cours du processus?

  Une demande est rejetée lorsque la décision de Retraite Québec est conforme, par exemple dans le calcul. [redacted]

- Dans les demandes terminées, lorsque la conclusion d'une demande est « désistement », est-ce parce que le client change d'idée au cours du processus?

Oui. Il arrive que le client se désiste à sa satisfaction, puisqu'une correction a été apportée à son dossier, par exemple dans le calcul.

- Pour les demandes terminées, il est suggéré d'ajouter une légende avec la signification de chacune des conclusions (accueillie, partiellement accueillie, rejetée, désistement, référée, annulation et irrecevable).

  Le commentaire sera pris en considération.

8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE

Le secrétaire par intérim mentionne qu'il y a lieu de remplacer :

- M^{me} Myriam Grantham-Paulin comme membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux. La candidature de M^{me} Marie-Claude Boisvert est proposée.
- M^{me} Felicia Duarte-Tiseo comme membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE. La candidature de M^{me} Anne-Marie Chiquette est proposée.

Résolution CR-RREGOP 13-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de nommer : • au Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de la santé et des services sociaux comme membre M^{me} Marie-Claude Boisvert, en remplacement de M^{me} Myriam Grantham-Paulin; • au Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE comme membre substitut M^{me} Anne-Marie Chiquette, en remplacement de M^{me} Felicia Duarte-Tiseo.

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des régimes de retraite du secteur public

M^{me} Isabelle Merizzi présente ce sujet. Elle est accompagnée de M^{mes} Geneviève Corneau et Francine Monat ainsi que de MM. Jean Veilleux et Bastien Thibault.

L'année 2020 est une année atypique, mais les résultats sont intéressants à plusieurs niveaux.

Services aux prestataires

L'ensemble des produits sont relativement maitrisés. Au courant de l'année 2020, deux éléments expliquent que les résultats aient été plus bas pour certains produits. D'abord, au printemps, avec la pandémie, les équipes ont été réduites au minimum. Avec le télétravail et l'équipement nécessaire, celles-ci sont revenues à

leur plein potentiel. L'accent a été mis sur la continuité du revenu et les avances de fonds.

[redacted]

Services aux participants

Les indicateurs sont bas à la suite de l'arrêt de travail de huit à dix semaines de l'équipe des rachats au début de la pandémie. Pour le partage du patrimoine, 57,6 % des demandes de produire le relevé de droits ont été traitées, alors que la cible est de 100,0 %. La bonne nouvelle est que les résultats de février 2021 démontrent un pourcentage de 94,0 % de dossiers traités pour les relevés de droits et de 95,0 % pour la valeur des droits. Des mesures ont été mises en place afin de diminuer les inventaires, dont l'ajout de personnel. Pour le partage du patrimoine, la situation est donc maîtrisée.

Rachats liés à une rente

Retraite Québec termine l'année avec un cumulatif de 72,0 %, alors que la cible est de 85,0 %. Au début de l'année 2021, le niveau de traitement se situe à 77,0 %. D'ici la fin de l'année, Retraite Québec est confiante que la cible de 85,0 % soit de nouveau atteinte.

Les inventaires demeurent élevés avec 245 dossiers au 31 décembre 2020. En ce moment, l'inventaire est d'environ 190 dossiers. D'ici l'été 2021, l'inventaire devrait se situer autour de 200 dossiers.

Rachats non liés à une rente

Au 31 décembre 2020, 62,0 % des dossiers ont été traités. À la fin de l'année, l'inventaire est de 4 406 dossiers, ce qui est très élevé. Il faut faire attention, puisque cet inventaire ne tient pas compte des 2 500 dossiers qui sont au Service de prétraitement numérique (SPN).

En février 2021, quelques ressources ont été ajoutées pour aider le traitement de tous ces dossiers. À ce jour, l'inventaire au SPN est réglé et le tout a été intégré au système RISE.

L'inventaire est actuellement de 5 600 dossiers. En décembre 2021, si la baisse du nombre de dossiers en inventaire se maintient, le nombre de dossiers pourrait se situer entre 3 200 et 3 500 demandes.

Question :

- Lors de la dernière réunion, il avait été mentionné que 70,0 % des demandes de rachats liés à une rente étaient traitées dans le délai. Tandis que pour les demandes de rachats non liés à une rente, c'est 50 % de celles-ci qui étaient traitées dans le délai. Dans les deux cas, pour les demandes non traitées, le délai double. Est-ce toujours le cas?

  Pour les demandes de rachats liés à une rente, le délai est de 90 jours. En moyenne, les demandes sont traitées entre 80 et 100 jours. En février 2021,

77,0 % des demandes ont été traitées dans les délais. Pour les autres demandes qui sont hors délai, c'est une question de quelques jours.

Pour les rachats non liés à une rente, le délai est de 180 jours. Étant donné que 62,0 % des demandes sont traitées dans le délai, il faut comprendre que pour le pourcentage restant, le délai dépasse de quelques jours.

Production de la déclaration annuelle

Exceptionnellement, le délai de production de la déclaration annuelle 2019 avait été allongé jusqu'en septembre. Pour la déclaration annuelle de 2020, un retour à la normale est prévu. Le portail dédié aux employeurs sera fermé le 31 mai 2021. De cette façon, le relevé de participation pourra être produit à l'automne 2021. Jusqu'à maintenant, les travaux se poursuivent normalement.

Centre de relations avec la clientèle

Les résultats sont très bons malgré l'année atypique. Retraite Québec a atteint son objectif avec 96,0 % des appels répondus en moins de trois minutes. En parallèle, le personnel a prêté main-forte au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour répondre à la ligne COVID mise en place. Le début de l'année 2021 va bien; les cibles sont atteintes. Depuis le 1er mars dernier, le personnel aide à la prise de rendez-vous de vaccination contre la COVID-19.

En comparaison avec les grands organismes, Retraite Québec est bon premier malgré le fait qu'elle aide les collègues des autres ministères.

Question :

- En lien avec la page 28 du document, tant pour le RREGOP, le RRPE et le RRMSQ, une hausse des montants des remises de dette est observée. Qu'est-ce qui explique cette hausse?

  Il n'y a pas de phénomène en particulier. Cette hausse pour 2020 est tributaire aux rentes confirmées en 2018.

9.2 Remboursement des cotisations perçues en trop avant 2008 – État de situation

Mme Isabelle Merizzi est accompagnée de M. Bastien Thibault pour la présentation de ce point.

Avant janvier 2009, les participants devaient demander les remboursements. Par souci d'équité, Retraite Québec a décidé de traiter les trop-perçus avant 2009. L'opération s'est effectuée en deux phases.

La première phase de remboursements automatisés s'est réalisée à l'automne 2017. C'est 16 500 clients qui ont reçu des sommes inférieures à 5 000 $ pour un montant total de 16,2 M$.

La deuxième phase, qui a débuté à l'automne 2018, consiste au remboursement des cotisations versées en trop par un traitement manuel, car le calcul nécessitait des vérifications additionnelles. Des 12 150 clients concernés par cette opération :

- 8 159 (67%) ont reçu un remboursement variant entre 100 $ et 62 000 $, pour une moyenne de remboursement de 3 232 $.
- 3 991 n'ont pas reçu de remboursement puisque leur dossier était conforme.

Le montant total engagé dans la phase 2 de l'opération des trop-perçus est de 26,4 M$.

Le 2 février 2021, le traitement des 28 668 dossiers en lien avec l'opération de remboursement des cotisations versées en trop avant 2008 aux régimes de retraite des secteurs publics a pris fin. La somme totale engagée pour les deux opérations est de 42,6 M$.

Question :

- La somme totale de 42,6 M$ avait-elle été anticipée par Retraite Québec?

  Oui. La cible de Retraite Québec était de 50 M$.

Relevés de participation 2019 et 2020 et statistiques

M. Thibault présente un état de situation relativement aux relevés de participation 2019 et 2020 et partage quelques statistiques :

Relevé de participation 2019

Comme mentionné plus tôt, en raison de la pandémie, la date limite pour la production de la déclaration annuelle 2019, initialement prévue pour juin, s'est prolongée jusqu'en septembre. De ce fait, cette extension du délai a empêché l'émission à l'automne 2020 du Relevé de participation 2019. La production de ce relevé pour les régimes généraux a débuté le 24 février 2021. Sur 612 000 relevés à produire, il en reste environ 14 000. Ces relevés ont été arrêtés par le filet de sécurité; ce qui est une procédure normale. Il est prévu de produire ceux-ci d'ici un maximum de deux à trois semaines.

Le relevé de participation 2019 sera 100 % numérique et il sera déposé dans *Mon Dossier*. Les participants y auront accès directement à partir de la page d'accueil. De plus, dans les jours suivants le dépôt, les participants inscrits recevront une notification.

Relevé de participation 2020

Ce relevé sera produit à l'automne 2021. En conséquence, les participants recevront deux relevés cette année.

Statistiques

Il s'agit de belles données. Ces dernières sont préliminaires, étant donné que le filet de sécurité n'est pas encore traité. Au 31 décembre 2019, le taux d'exclusion était de 1,4 % (8 500 personnes) et au 31 décembre 2020, ce taux est de 1,0 % (6 389 personnes).

Pour les relevés abrégés, 4 700 personnes en recevaient un en 2019. En 2020, seulement 1 500 relevés abrégés ont été produits; ceci représente une belle

amélioration. Plus précisément, en 2019, pour le RREGOP, le taux d'exclusion était de 1,3 %. Pour 2020, ce taux est de 0,9 %; ce qui est une belle amélioration.

Par rapport à ces statistiques, un bémol est à prendre en compte. Étant donné que la déclaration annuelle 2019 et le Relevé de participation 2019 ont été décalés, cela a laissé plus de temps à Retraite Québec pour apporter des correctifs dans les dossiers. Il ne serait donc pas surprenant que les exclusions en 2021 soient plus élevées qu'en 2020.

Questions :

- Pour le Relevé de participation 2019, Retraite Québec a-t-elle une idée de la proportion des envois postaux faits?

  Les envois postaux se feront à l'automne. Retraite Québec n'a pas les pourcentages, puisqu'elle est en pleine campagne d'inscription à Mon Dossier. Un suivi pourra être fait éventuellement à ce sujet.

- Concernant le Relevé de participation 2019, pour l'obtenir, les personnes doivent-elles absolument être inscrites à *Mon Dossier*? Sinon, le recevront-elles à l'automne en même temps que le Relevé de participation 2020?

  En fait, le Relevé de participation 2019 ne sera jamais imprimé. Par contre, même si la personne n'est pas inscrite à Mon Dossier, son relevé 2019 y sera déposé. Pour une première impression, il faudra attendre le Relevé de participation 2020.

- Si une personne en fait la demande, peut-elle obtenir son relevé de participation en format papier?

  Il sera possible pour une personne qui le souhaite d'obtenir son relevé de participation en format papier. Cette personne devra, soit communiquer avec le Centre des relations avec la clientèle ou en faire la demande en ligne sur le site Internet de Retraite Québec. Le délai d'attente pour l'obtenir par la poste est de 15 jours. Le format numérique restera toujours la meilleure option, surtout si la personne souhaite l'obtenir rapidement.

9.3 Stratégie de traitement des inventaires

M^{me} Isabelle Merizzi est accompagnée de M^{me} Danielle Vaillancourt pour ce point.

Puisque les trop-perçus et les inventaires sont étroitement liés, les membres peuvent se référer au point 9.2 au besoin.

Ces derniers sont invités à faire part de leurs questions, le cas échéant. Les membres n'ont aucune question.

9.4 Projets structurants

Pour faire cette présentation, M^{me} Isabelle Merizzi est accompagnée de M. Sylvain Pouliot. Ce dossier est étroitement lié à l'espace numérique *Mon dossier.* Trois projets structurants sont directement en lien avec les services offerts au client en mode numérique. Ces projets sont les suivants :

Client 360

Ce projet de Retraite Québec consiste à aller chercher l'information. Cette information est structurée dans un langage compréhensible et est présentée en fonction de ce qui est consulté. Elle est rendue disponible à la fois pour les clients, mais aussi pour les employés qui sont aux services à la clientèle. Le Client 360 constitue une façon efficace de regrouper l'information et de la présenter non pas dans une perspective « système », mais en fonction de l'événement de vie à partir de la vue « client ».

Espace Client numérique

Ce projet fait référence à l'espace numérique appelé *Mon Dossier*. Cet espace constitue une interface privilégiée pour communiquer avec la clientèle (informations personnelles, faire et suivre des demandes, préférence de communication (ex. : sans papier) et notification). Elle donne également accès à un ensemble de services. Dans les prochaines années, L'*Espace Client numérique* sera bonifié pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP). Celui-ci permettra aussi d'intensifier le virage numérique en cessant les envois postaux pour les clients qui le souhaitent.

Notifications à la clientèle

L'utilité de ce projet structurant est de notifier les clients lors d'un changement apporté à leur dossier ou lors du dépôt d'un document dans leur espace numérique *Mon Dossier*. Aucune information confidentielle n'est transmise dans la notification.

Écosystème applicatif moderne

Afin de mettre en place ces outils (Client 360, Espace Client numérique et Notifications à la clientèle), il fallait s'appuyer sur les technologies modernes. De ce fait, le projet « Écosystème applicatif moderne » s'est ajouté. Ce quatrième projet travaille en synchronisation avec les trois autres.

Ce projet est une nouvelle plateforme de développement utilisée par Retraite Québec. Il permet également de posséder des outils :

- plus conviviaux pour les développeurs;
- qui permettent de livrer plus fréquemment de la valeur aux clients;
- qui permettent à Retraite Québec d'augmenter dans le futur la disponibilité des services à la clientèle.

Le projet d'écosystème applicatif moderne est une fondation importante où se grefferont d'autres technologies, notamment pour les projets Client 360, Espace Client numérique et Notifications de la clientèle. Ces technologies permettront également de mettre en place et bonifier d'autres types de services à la clientèle.

Par ailleurs, M. Pouliot souligne qu'à ce jour :

- Plus de cinq millions de documents ont été déposés dans *Mon Dossier*.
- Plus de 1 500 clients viennent inscrire leur préférence de communication chaque jour.

- Des 1 500 personnes, 65,0 % choisissent de faire le virage numérique et 95,0% optent pour la notification.

De plus, en février 2021, Retraite Québec a offert la possibilité de faire une demande de prestation électronique en situation de décès. La demande est maintenant unifiée et se fait en une seule étape sur le site Internet de Retraite Québec. Depuis sa mise en place, 950 demandes ont été reçues et pour les RRSP, 45,0 % des demandes de prestation de décès sont numériques. Le taux de satisfaction est de 99,0 %.

Question :

- [redacted]

9.5 État de situation en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M[me] Isabelle Merizzi poursuit avec ce point. Puisque des suivis en lien avec la COVID-19 ont été faits lors de la présentation du point 9.1, les membres sont invités à faire part de leurs questions, le cas échéant.

Question :

- Dans le document *Communication aux comités de retraite – Mesures liées à la COVID-19*, à Direction des services aux employeurs – RRSP, faut-il comprendre qu'au 11 mars 2021, 660 employeurs ont été facturés?

  Oui, mais il s'agit surtout d'employeurs d'organisations de petite taille. Ce n'est pas atypique, puisque sans la pandémie, le portrait aurait été sensiblement le même.

9.6 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

La présidente invite M[me] Anne-Marie Cliche à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui s'est tenue le 9 mars 2021. Les sujets discutés sont :

Entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

La Direction des placements de Retraite Québec a commencé ses travaux relativement à cette entente de services.

Entente concernant le financement des immobilisations communes

Une rencontre ad hoc est prévue le 5 mai prochain pour discuter du renouvellement de cette entente. Afin de respecter la date d'échéance prévue à celle-ci, une recommandation au Comité de retraite sera faite à la réunion prévue en juin.

Rôle et responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP

[redacted]

9.7 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

La présidente invite M. Mathieu St-Onge à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle qui s'est tenue le 23 février 2021. Les sujets discutés sont :

Partenariat entre Retraite Québec et les syndicats et associations

Ce point découle de la résolution qui vise à clarifier le processus décisionnel amenant Retraite Québec à la diffusion de communiqués, d'avis, de correspondances ou d'autres formes de communications et à la mise en place de projets. L'objectif était que les syndicats et associations soient mieux intégrés au

processus. La démarche se voulait donc constructive afin d'avoir plus de proactivité, de consultation et d'implication en amont des projets ou des communications transmises à la clientèle des régimes de retraite du secteur public (RRSP).

À sa précédente réunion, en lien avec cette recommandation, une présentation de Retraite Québec avait été demandée par le Sous-comité conjoint. Finalement, à la suite des échanges préliminaires avec le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen et Retraite Québec, il a été suggéré aux membres de formaliser le besoin de partenariat dans les ententes de services avec Retraite Québec.

Le Sous-comité est d'accord avec la proposition. [redacted]

[redacted]

Communications en lien avec le Relevé de participation 2019

La question des communications a été brièvement discutée.

Adresses fournies par Retraite Québec

Deux adresses sont fournies par Retraite Québec aux syndicats et aux associations. À ce sujet, un bilan de l'utilisation de celles-ci a été fait et les commentaires des membres seront transmis à Retraite Québec.

9.8 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2020 du RREGOP

En amont de la présentation des états financiers, il y a lieu de désigner les signataires des états financiers du RREGOP pour l'année 2020.

Résolution CR-RREGOP 14-21	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M[me] Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de désigner : • M[me] Sarah Marcoux, représentant les participants et les bénéficiaires; • M. Guillaume Barrette, représentant le gouvernement; pour signer les états financiers 2020 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

9.9 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

10. Fin de la réunion

La réunion est levée à 15 h 25. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 21 avril 2021.

Résolution CR-RREGOP 15-21	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

TROISIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 21 avril 2021 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Guillaume Picard
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Sébastien Routhier	M^me^	Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Service du budget et des analyses financières
Nathalie Madore, Direction de la statistique et de l'analyse quantitative

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette troisième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 15.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 24 mars 2021
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidente
- 3.2 Information du secrétaire

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 15 mars 2021
- 4.2 Mesures de risque

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis
- 6.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration
- 6.2 Taux d'intérêt applicables – Mise à jour annuelle
- 6.3 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec
- 6.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite
- 6.5 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Mesure de la satisfaction de la clientèle des régimes de retraite du secteur public

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Le secrétaire mentionne l'ajout d'un point d'information dans la section 7 : *Modification à l'entente de transfert avec la Société de transport de Montréal*.

Au point 6.4 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite et rachat*, un membre annonce qu'il fera part d'une demande des représentants des participants et des bénéficiaires pouvant mener à une prise de décision des membres du Comité de retraite.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 16-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 24 mars 2021

Le secrétaire passe en revue le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 12 : au point 4.3 *Suivi de la performance et du gestionnaire du Fonds du RREGOP pour l'année 2020*, au 9^{e} point de forme, 3^{e} ligne, corriger le mot « deçà »; au 10^{e} point de forme, reformuler la phrase : «En 2020, le mandat Canada a généré un rendement négatif (-1,70 %) alors que celui de l'indice de référence s'élevait à 5,6 %. ».

Page 16 : dans 4.4 *Présentation des résultats 2020 du fonds du RREGOP et des stratégies*, au 1er point de forme, corriger le mot « Lightspeed »; au 3^{e} paragraphe, 3^{e} ligne, le texte devrait se lire ainsi: « 19 des 26 stations sont construites».

Page 29 : dans 9.6 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance*, dans la section *Rôles et responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP*, reformuler la phrase « Puisqu'il n'est pas souhaité qu'elle soit publique, comme c'est le cas pour une demande d'accès à l'information, la demande a été traitée comme un échange d'informations entre organismes. ».

Résolution CR-RREGOP 17-21	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M. Guillaume Daigneault et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 24 mars 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi.

Question :

- Au point 31, *Mandats des arbitres et des substituts*, est-ce que des travaux sont débutés pour le renouvellement des mandats des arbitres?

  L'intérêt des arbitres et des substituts à voir leur mandat renouvelé sera d'abord sondé. Une présentation sera faite à la réunion de juin à cet effet. La question de la rémunération devra être discutée à cette même réunion.

3. Information

3.1 Information de la présidente

M^{me} Johanne Goulet mentionne les éléments suivants :

- Une lettre a été adressée le 8 avril dernier au président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, M. Charles Émond.
- Une lettre de remerciements sera transmise à M. Marc-André Bouchard pour avoir assuré le poste de secrétaire par intérim au cours des derniers mois.

3.2 Information du secrétaire

M. Andréas Brandl passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances* déposé à l'attention des membres. Il souligne par ailleurs les éléments suivants :

- Concernant le processus de remplacement des membres, du côté des représentants du gouvernement, six membres sont à remplacer ou à renouveler. Du côté des représentants des participants et des bénéficiaires, sept représentants syndicaux sont concernés ainsi que deux membres représentant les retraités. Des lettres de consultation sont en préparation et devraient être transmises sous peu.
- Le président et chef de la direction de la Caisse, M. Charles Émond, a été invité à la réunion du Comité de retraite prévue le 2 juin prochain pour une période d'échanges d'environ une heure et demie.
- Formation des membres : les capsules devraient être disponibles au début de l'été prochain.
- Projet de modification du canevas de l'ordre du jour : le secrétariat amorcera des travaux d'amélioration à ce sujet au courant de l'été.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 24 mars dernier, le Comité de placement s'est réuni, conjointement avec celui du RRPE, le 13 avril 2021. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Suivi semestriel de l'APS de taux

M. Dessureault rappelle qu'au moins une fois tous les six mois, le Comité de placement effectue un suivi de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux avec Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Voici les questions analysées dans le cadre de ce suivi et les réponses apportées :

- [redacted]

Impact sur le fonds du RREGOP des changements en cours à la Caisse

Comme déjà mentionné, la Caisse apportera des changements à certains de ses produits. Lors de la réunion du 13 avril, elle a informé le Comité de placement des impacts de ces changements sur le fonds du RREGOP.

[redacted]

[redacted]

Gestion du portefeuille spécialisé Immeubles

Lors de sa dernière réunion, le Comité de placement a rencontré des représentants du portefeuille spécialisé Immeubles à la Caisse, dont M[me] Nathalie Palladitcheff, présidente et cheffe de la direction d'Ivanhoé Cambridge.

[redacted]

[redacted]

Rendements du fonds du RREGOP au 31 mars 2021

Le rendement du fonds du RREGOP au 31 mars 2021 est de -1,4 %. Ce résultat est à prendre avec du recul, car les placements moins liquides n'ont pas été réévalués.

La catégorie Revenu fixe affiche un rendement négatif de 3,3 %, car les taux obligataires sont à la hausse. Par contre, on dénote une valeur ajoutée, car la Caisse était positionnée pour une remontée des taux obligataires.

Le portefeuille spécialisé Marchés boursiers montre un rendement de 5,4 % et une valeur ajoutée de près de 2,0 % par rapport aux indices de référence. C'est un renversement par rapport à ce qui se passait en 2020.

L'APS de taux affiche quant à lui un rendement négatif.

Commentaire :

- En mars 2020, une évaluation avait été effectuée par la Caisse en raison de la pandémie sur les placements moins liquides. On revient donc au rythme habituel d'évaluation.

  En effet, les placements moins liquides seront évalués deux fois l'an.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 15 mars 2021

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 18-21	Il est proposé par M[me] France Breton, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 15 mars 2021.

4.2 Mesures de risque

[redacted]

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration

La présidente invite MM. Daniel Charbonneau, Louis Larouche et André Simard ainsi que M[mes] Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu à présenter les états financiers du régime pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 que le Comité de retraite doit approuver.

M. Daniel Charbonneau mentionne qu'il n'y a pas d'éléments majeurs de nature financière à soulever pour l'année 2020. Le Vérificateur général du Québec a émis une opinion sans réserve à l'égard de ce projet d'états financiers et le Comité de vérification recommande son approbation.

M[me] Guylaine Tremblay fait ensuite part de quelques faits saillants :

- Les frais d'administration imputés au RREGOP pour 2020 ont augmenté de 7,620 M$ par rapport à 2019. Ces derniers sont toutefois inférieurs au montant budgété pour 2020.
- Les taux de rendement des placements ont baissé, passant de 10,71% en 2019 à 9,05% en 2020 pour le fonds particulier 301 et de 9,89 % à 7,21 % pour les fonds particuliers 361 et 362.
- De nouvelles évaluations actuarielles ont été déposées pour les régimes complémentaires de retraite et les crédits de rentes acquis par rachats.
- Les obligations ont augmenté, notamment en raison de la diminution du taux d'actualisation au 31 décembre 2020 découlant principalement de la baisse des taux du marché obligataire.

Questions :

- Dans le graphique de l'annexe 3 « Évolution des frais d'administration budgétés et réels au RREGOP », pour les trois dernières années, on constate une augmentation de 8,0 % des frais d'administration. Est-ce que les frais augmenteront aussi de 8,0 % pour les années à venir?

  Plusieurs économies ont été réalisées à la suite de la fusion en 2016; cela explique une baisse des frais d'administration. Cependant, cette synergie ne s'étendra pas à l'avenir. Il faut s'attendre à une certaine hausse en 2021. Pour les années à venir, Retraite Québec vise une augmentation des frais d'administration qui ne dépasse pas le taux d'inflation.

- Dans le tableau de la page 10 « Informations complémentaires », à la ligne *Évolution du nombre de retraités*, est-ce que l'augmentation des rentes terminées inscrite inclut aussi les conjoints survivants?

  En règle générale, ce sont des décès incluant les conjoints. Il n'y a rien d'hors-norme dans les données présentées.

Résolution CR-RREGOP 19-21	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M[me] Sarah Marcoux et résolu à l'unanimité, d'approuver les états financiers 2020 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics tels que présentés.

6.2 Taux d'intérêt applicables – Mise à jour annuelle

La présidente invite le secrétaire à informer les membres de ce dossier.

Le taux d'intérêt applicable sur les cotisations, utilisé par Retraite Québec pour administrer le régime, est déterminé sur une base annuelle allant du 1[er] juin au 31 mai, et ce, en fonction des taux de rendement du fonds. Le taux d'intérêt administratif est fixé, quant à lui, en fonction d'un indice externe pour la même période. Les calculs de ces taux sont effectués selon les modalités du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP.

Pour la période allant du 1er juin 2020 au 31 mai 2021, le taux d'intérêt applicable sur les cotisations, conformément à l'annexe VI de la Loi sur le RREGOP, a été établi à 7,73 %. De même, le taux d'intérêt de l'annexe VII de cette loi a été fixé à 1,52 %.

Cette année, le taux d'intérêt applicable sur les cotisations sera de 7,71 % à compter du 1er juin 2021, et ce, jusqu'au 31 mai 2022, et le taux d'intérêt administratif sera de 0,53 % pour la même période.

Le cadre légal prévoit que le président du Conseil du trésor publie à la Gazette officielle du Québec le taux d'intérêt applicable sur les cotisations ainsi que le taux administratif, ce qui permet par la suite de mettre à jour les annexes VI et VII de la Loi sur le RREGOP.

6.3 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec

M. Pascal Beaudin est invité à présenter ce sujet.

L'article 174 de la Loi sur le RREGOP prévoit que le Comité de retraite doit demander à Retraite Québec de faire préparer par les actuaires qu'elle désigne, une mise à jour de l'évaluation actuarielle du régime.

La dernière évaluation actuarielle du RREGOP a été déposée par Retraite Québec le 30 octobre 2019 et elle a été produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017.

En juin 2020, Retraite Québec a produit une mise à jour au 31 décembre 2019 de cette évaluation et le Comité de retraite en a alors pris acte.

Il y a donc lieu de confier à Retraite Québec le mandat de produire une mise à jour, au 31 décembre 2020, de l'évaluation actuarielle du RREGOP déposée en octobre 2019 et produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017. Les membres sont invités à prendre une résolution à cet effet.

Cette mise à jour pourrait faire l'objet d'une présentation des actuaires désignés par Retraite Québec dans le cadre de la prochaine réunion du Comité de retraite prévue le 2 juin 2021.

Résolution CR-RREGOP 20-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Charles-Antoine Morency et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec de faire préparer, par les actuaires qu'elle désigne, une mise à jour au 31 décembre 2020 des résultats de l'évaluation actuarielle produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017.

6.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite et rachat

Mme Marie Gendron est invitée à faire rapport de la réunion du Sous-comité en titre qui s'est tenue le 19 avril 2021.

M^me^ Gendron fait d'abord un survol de l'historique de ce dossier. Des évaluations actuarielles des crédits de rente rachat et RCR au 31 décembre 2018 ont été présentées en 2020. Ces deux évaluations affichaient des surplus. Dans une telle situation, la Loi sur le RREGOP prévoit que les crédits de rente peuvent être bonifiés au 1^er^ janvier suivant le dépôt de l'évaluation. Des bonifications pourraient être accordées à compter de janvier 2021, mais ce n'est pas automatique. Elles doivent faire l'objet d'une entente entre les parties et l'éventail des possibilités va de ne donner aucune bonification en laissant les surplus constatés dans chacun des régimes ou, à l'autre extrême, d'octroyer la totalité du surplus identifié et donner des bonifications pour la totalité de la valeur disponible.

En 2020, le Sous-comité conjoint a été réactivé afin d'obtenir les compléments d'information nécessaires auprès de Retraite Québec. Il était alors davantage question de discuter en sous-comité des évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat déposé par Retraite Québec et de voir l'opportunité de bonifier les crédits de rente. Ces informations constituent la base sur laquelle les parties négociantes s'appuieront dans leurs discussions à l'extérieur du cadre du Comité de retraite.

Crédits de rente rachat

Un surplus est disponible pour les crédits de rente rachat. Le taux d'augmentation des crédits de rente pourrait être de 10,9 %. Puisque ces crédits sont à coûts partagés (environ 50/50), si le Comité de retraite voulait bonifier la totalité des crédits, cela impliquerait un coût équivalent pour le gouvernement. Il est peu probable que ces sommes soient rendues disponibles dans le contexte actuel lié à la pandémie. Aucune information additionnelle n'est requise de la part de Retraite Québec pour la poursuite des discussions entre les parties concernant ce dossier.

Crédits de rente RCR

Les membres du Sous-comité conjoint conviennent de prioriser les discussions concernant les surplus des crédits de rente RCR pour les raisons suivantes :

- il ne reste presque plus de participants actifs;
- le niveau de surplus est beaucoup plus élevé;
- la bonification des prestations n'impliquerait pas d'injection de sommes de la part du gouvernement.

Pour les crédits de rente RCR, le surplus s'élevait à 197,1 M$ au 31 décembre 2018. À la suite des discussions tenues en novembre 2020, des scénarios pourraient être élaborés pour déterminer comment les surplus pourraient être redistribués aux participants et dans quelle proportion le reste serait transféré à la caisse de retraite du service régulier.

Une demande en ce sens a été formulée aux actuaires de Retraite Québec en mettant à jour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 pour tenir compte notamment des effets de la pandémie. L'idée de bonifier les prestations rétroactivement au 1^er^ janvier 2020 a également été proposée. Une demande a été

formulée à la Direction des affaires juridiques de Retraite Québec concernant la faisabilité légale d'une telle approche.

Lors de la rencontre du 19 avril 2021, le Sous-comité conjoint a accueilli les résultats de la mise à jour au 31 décembre 2020 de l'évaluation des crédits de rente RCR. Voici ce qui en résulte :

- Le surplus est maintenant estimé à 235,9 M$.
- Retraite Québec a mesuré la valeur des bonifications qui pourraient être apportées aux prestations afin de redistribuer le surplus totalisant 51 M$.
- Ces bonifications sont limitées dans la fiscalité.
- Un autre élément a été inclus dans ces travaux, soit l'application rétroactive à 1992 du taux d'indexation maximal de 4,0 % qui n'a pas été prise en compte.

Une demande d'obtenir ces résultats a été formulée à Retraite Québec à savoir si cette bonification pouvait être payée aux retraités. Une demande a également été faite afin de confirmer si une modification législative était nécessaire afin de bonifier l'indexation des rentes des conjoints survivants.

[redacted]

Si les prestations sont bonifiées dans le cas d'une personne qui est décédée et pour qui la succession a déjà été liquidée, Retraite Québec devrait quand même verser les montants dus à sa succession. Les institutions financières acceptent généralement de réactiver les comptes de succession dans un certain délai après leur fermeture, soit environ deux ans.

Outre les renseignements complémentaires demandés à Retraite Québec, le Sous-comité conjoint n'a pas jugé nécessaire de tenir une autre réunion prochainement. Les prochaines étapes seront établies dans le cadre de négociations entre les parties dès que les informations demandées à Retraite Québec auront été reçues.

Un membre ajoute que les frais d'administration des crédits de rente RCR sont pris à même les frais d'administration du RREGOP.

Question :

- Quelle est la nuance entre la rétroactivité au 1er janvier 2020 et celle en 1992?

  Pour la rétroactivité au 1er janvier 2020, on dit à quelle date on commence à payer des prestations bonifiées. Tandis que si on donne une indexation rétroactive à 1992, on recalcule les rentes comme si on avait donné une indexation rétroactive de 4,0 % par année depuis 1992 et on mettrait en paiement les prestations à une date déterminée.

Demande de la partie représentant les participants et les bénéficiaires

[redacted]

[redacted]

6.5 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

M. Sébastien Lavergne est invité à faire rapport de la réunion du Sous-comité conjoint en titre qui s'est tenue le 7 avril 2021.

D'emblée, M. Lavergne mentionne que les travaux de ce sous-comité conjoint sont avancés. Les propositions formulées par les actuaires de Retraite Québec ont été analysées lors de la dernière rencontre et des recommandations devraient pouvoir être déposées au Comité de retraite à la réunion de juin.

Plusieurs éléments ont déjà fait l'objet de comptes rendus du Sous-comité conjoint auparavant. Il s'agit entre autres de vérifier si les différentes bases retenues dans le calcul des valeurs actuarielles doivent être mises à jour selon la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA 2020) et non selon les normes datant de 2004.

Concernant les hypothèses sexuées ou unisexes, les réflexions faites par le passé sont toujours bonnes. Le statu quo serait donc conservé pour ces calculs de valeurs actuarielles.

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques seront mises à jour pour refléter les hypothèses utilisées dans les dernières évaluations actuarielles de Retraite Québec.

Le Sous-comité conjoint a aussi discuté du mécanisme de mise à jour des hypothèses. Celles-ci ne seront pas mises à jour automatiquement, mais de façon ad hoc, selon les besoins. Par exemple, s'il y avait de nouvelles normes de pratique de l'ICA, une vigie serait effectuée par Retraite Québec et un retour auprès des membres du Comité de retraite serait planifié pour les informer et apporter les modifications nécessaires.

Pour la suite des choses, un tableau synthèse sera préparé par Retraite Québec lors de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint avec les différentes recommandations concernant entre autres les bases actuarielles. Ce tableau guidera le Comité de retraite lors de présentation dans l'éventualité où des suggestions de changements dans les hypothèses seraient nécessaires. Au besoin, le Sous-comité conjoint pourra être réactivé.

Le Sous-comité conjoint a également avancé ses travaux concernant les bases pour les transferts interrégimes. Ces travaux ne visent pas les transferts entre le RREGOP et le RRPE, mais plutôt les transferts entre le RREGOP et le RRAPSC et le RRMSQ. Les hypothèses utilisées étaient dites de continuité au niveau des augmentations salariales et de l'âge de la retraite, sauf pour l'hypothèse d'intérêt où c'est celle de l'ICA qui était retenue. Dans le passé, le Sous-comité s'était penché sur cette hypothèse utilisée en continuité. Retraite Québec a mentionné au Sous-comité qu'il serait préférable de ne pas utiliser cette hypothèse et de favoriser l'utilisation d'hypothèses établies dans un contexte de provisionnement.

Avant de pouvoir apporter des modifications, il faudra contacter les autres comités de retraite pour en discuter. [redacted]

M. Lavergne mentionne aussi que, lors de la dernière réunion, il y a eu des discussions sur la notion de partenaire véritable et sur les principes directeurs des ententes de transfert. Une présentation de Retraite Québec mentionnait qu'à la suite d'une demande, la négociation en vue de conclure une entente de transfert ne devrait être enclenchée que s'il n'y a qu'un certain nombre de participants dans le régime de retraite du partenaire, soit un minimum de dix participants. Les travaux liés à la mise en place d'une entente sont très complexes pour les partenaires en cause.

Le Sous-comité a conclu que cette notion de partenaire véritable devrait éventuellement être revue ainsi que le nombre de participants concernés par les

ententes de transfert. Pour l'instant, il a été convenu de conserver le statu quo. Des changements pourront être apportés dans le futur selon l'évolution de ce dossier.

Concernant la notion de partenaire véritable, M. Barrette ajoute qu'avoir une règle plus contraignante ne semble pas être nécessaire pour le travail effectué par Retraite Québec. Les travaux sont complexes et le nombre de participants est important. Il faut aussi noter que toutes les ententes de transfert doivent être entérinées par le Comité de retraite.

M. Lavergne rapporte également que Retraite Québec a fait le point sur ses derniers échanges avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Ce partenaire devrait statuer sur un changement dans sa façon d'appliquer une mesure qui fasse en sorte que le taux utilisé à la sortie du régime soit le même qu'à l'entrée, lors de transferts entre les régimes. Le RRUQ aurait confirmé à Retraite Québec l'utilisation des mêmes taux pour les transferts « entrée » et « sortie ». Cependant, certains aspects restent à vérifier. Des travaux en ce sens seront effectués ultérieurement.

Par ailleurs, lors de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint, un tableau synthèse sera présenté afin de planifier la suite des travaux.

7 Ententes de transfert

7.1 Modification à l'entente avec la Société de transport de Montréal

Le secrétaire informe qu'une communication a été transmise au secrétariat à savoir que la Société de transport de Montréal voulait modifier certaines clauses de l'entente de transfert conclue en 1997 avec le RREGOP et le RRPE.

[redacted]

8 Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9 Divers

9.1 Mesure de la satisfaction de la clientèle des régimes de retraite du secteur public

M[me] Nathalie Madore présente les résultats de la mesure de la satisfaction de la clientèle des régimes de retraite du secteur public (RRSP). Ce sondage a été réalisé à l'automne 2020 auprès de 1 802 clients de Retraite Québec provenant des trois lignes d'affaires de Retraite Québec, soit l'Allocation famille, le Régime de rentes du Québec et les RRSP.

Le taux de satisfaction mesuré en 2020 est de 93,3 % pour l'ensemble des trois clientèles, un résultat significativement supérieur à celui de 2019 (90,9 %). Pour la clientèle des RRSP, le taux de satisfaction est de 94,0 %.

Le sondage porte sur quatre aspects du service répartis en 18 attentes. Les résultats sont très intéressants. Chaque année, ces indices de satisfaction sont mesurés. Le savoir-être est l'aspect le plus satisfaisant avec une cote de 9,22; l'accompagnement est aussi remarqué avec une cote de 8,52.

Depuis 2018, l'indicateur « expérience client » est mesuré. Il est calculé à partir de cinq questions qui soutiennent l'élaboration des travaux sur la prestation électronique. Pour 2020, une cote de 8,42 est inscrite. Les résultats pour les RRSP sont stables depuis quelques années. Le taux de satisfaction augmente de façon marquée surtout pour la clientèle de l'Allocation famille.

Par ailleurs, Retraite Québec a administré un autre sondage à la fin de l'année 2020. Des questions ont été posées à la clientèle pour connaître ses attentes concernant la sécurité des données et l'accessibilité. Les résultats sont présentement en analyse et seront transmis éventuellement aux comités de retraite.

Questions :

- Serait-il possible de modifier le terme « savoir-être »; il semble que le savoir-être est de base pour chaque individu.

  C'est noté. Cela fera partie des réflexions en cours. Il y a des discussions sur la nomenclature des sujets et sur les attentes des clients.

- À la question « L'information fournie par Retraite Québec est-elle exacte », comment un client peut-il être certain de cette affirmation vu la complexité de ces sujets? Comment est-ce que Retraite Québec évalue cet indice?

  Ça reste une perception. La personne peut avoir confiance et être très satisfaite des réponses reçues à chacune de ses demandes. Aussi, la personne a peut-être aussi eu des interactions à plusieurs reprises avec le personnel de Retraite Québec et être conscientisée à l'effet que quelques fois il y a des ajustements en cours.

- À quel moment les résultats du deuxième sondage seront-ils disponibles?

  Les modalités pour rendre disponible cette étude seront vérifiées sous peu.

- Concernant la question sur les démarches de la prestation électronique, Retraite Québec a-t-elle plus de détails à ce sujet?

  Ce sondage ne permet pas d'aller aussi loin. Cependant, dans le sondage concernant la prestation électronique de l'espace numérique de Retraite Québec « Mon dossier », les clients désirent avoir un suivi serré de leurs démarches. Le mode électronique est alors apprécié par ces derniers.

- La dimension historique de ces informations sera importante pour la continuité de la modernisation des outils utilisés.

  C'est intéressant de pouvoir se comparer avec le passé. L'historique est toutefois conservé avec la question sur la satisfaction de la clientèle qui est inscrite dans chacun des sondages. La clientèle et les services évoluent.

10 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11 Fin de la réunion

La réunion est levée à 11 h 50. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 2 juin 2021.

Résolution CR-RREGOP 21-21	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M[me] Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUATRIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 2 juin 2021 à 9 h par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Charles-Antoine Morency
		Martin Belhumeur		Guillaume Picard
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Sébastien Lavergne		
Absences :	MM.	Alexandre Ferland	M^mes^	Sylvie Gagnon
		Mathieu St-Onge		Nancy Grenier
				Lise Lapointe

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction des régimes de retraite du secteur public
Josée Giroux, Direction de la planification et de la reddition de compte
Kathleen Laroche, Direction des affaires juridiques
Julie St-Pierre, Direction des affaires juridiques
Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public
François Hallée, Service du soutien actuariel aux solutions d'affaires
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Sylvain Pouliot, Direction du conseil stratégique et de l'innovation numérique

Invité du Comité de placement :

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Charles Emond, président et chef de la direction
Claude Bergeron, premier vice-président et chef de la direction des risques et Relations avec les déposants
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invitée du Ministère de l'Éducation :

M^me^ Mona Côté, greffière en chef des tribunaux d'arbitrage

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'occasion de cette quatrième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, elle fait état des documents déposés sur le Portail de la gouvernance après le 26 mai 2021.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 avril 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information du secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
  4.1.1 Rapport de la réunion du 13 mai 2021 du Comité de placement
  4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du 13 avril 2021
4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2021
4.3 Présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et échanges
4.4 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et règlementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP et sa diffusion
6.2 Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat

6.3 Résultats d'une étude d'étalonnage entre différents régimes de retraite du secteur public au Canada

7. Ententes de transfert

7.1 Entente de transfert à conclure avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant – Retour sur le vote électronique

7.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7.2.1 Rapport de la réunion du 18 mai 2021

7.2.2 Entente de transfert avec la Société de transport de Montréal

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

8.3 Renouvellement des mandats des arbitres et des substituts – État de situation

8.4 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique

9. Divers

9.1 État de situation sur le virage numérique – Relevés de participation RRSP

9.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.2.1 Rapport de la réunion du 5 mai 2021

9.2.2 Rapport de la réunion du 26 mai 2021

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Puisqu'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour, la présidente invite les membres à l'adopter tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 23-21	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 avril 2021

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 6, 2^{e} point de forme, 3^{e} ligne, il faudrait lire : « (…) soit à peu près égale à celle du passif du RREGOP, soit 14,0. ».

Page 7, dans *Rendements du fonds du RREGOP au 31 mars 2021*, 2^{e} paragraphe, 1re phrase, il faudrait lire : « La catégorie Revenu fixe ».

Page 9 :

- 1er point de forme, 2e ligne, il faudrait lire : « 7,620 M$ »;
- 2e point de forme, 1re ligne, il faudrait lire : « Les taux de rendement des placements ont baissé ».

Résolution CR-RREGOP 24-21	Il est proposé par Mme Sophie Girard, appuyé par Mme Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 21 avril 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Les points 10, 15, 20, 26, 28, 29, 31, 47, 52 et 53 sont à l'ordre du jour.

Point 27, *Bilan des ententes de transfert* : la présentation est prévue en novembre 2021.

Point 33, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : contrairement à ce qui est indiqué, aucune rencontre ne s'est tenue le 3 mai 2021. La modification sera apportée au *Suivi des dossiers*. De plus, une rencontre est à prévoir à l'automne 2021.

3. Information

3.1 Information de la présidente

Mme Johanne Goulet mentionne les éléments suivants :

- Le 28 mai dernier, une lettre de remerciements a été transmise à M. Marc-André Bouchard. Cette lettre a d'ailleurs été déposée sur le Portail de la gouvernance.
- M. Denis Latulippe, président du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), a annoncé sa démission après la tenue de la prochaine réunion du Comité de retraite du RRAPSC le 14 juin 2021. D'ici à son remplacement, la présidente en assurera l'intérim conformément aux dispositions de la Loi sur le RRAPSC.
- À l'invitation de M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et en accord avec les porte-paroles du Comité, la présidente participera à une formation qui se tiendra le 14 février 2022 et qui s'adresse aux hauts dirigeants de la Caisse en poste depuis les deux dernières années. Les différents éléments à aborder lors de l'entretien d'environ une heure avec M. Demers ont été discutés.
- En prévision du point *Présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et échanges*, la présidente a discuté hier avec M. Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse, et ce, à la demande de ce dernier. Lors de cet échange, le terme « Client » a été employé pour faire référence au Comité de retraite du RREGOP. En plus de la question des rendements, l'accent a été mis sur l'importance de la transparence.

3.2 Information du secrétaire

M. Andréas Brandl fait état des éléments suivants.

Remplacement et renouvellement des mandats des membres du Comité

Toutes les lettres de consultation ont été transmises aux associations concernées. Deux associations de salariés n'ont toujours pas fait part de leur recommandation. Le secrétaire mentionne que lorsque plusieurs associations doivent être consultées pour un même poste, les candidatures reçues sont transmises aux instances concernées pour recommandation. Par la suite, le gouvernement nomme la personne retenue.

Par ailleurs, les membres qui sont proposés par leur dirigeant ou leurs instances pour être nommés à nouveau sont invités, si ce n'est pas déjà fait, à compléter leurs documents sur le site sécurisé du Secrétariat aux emplois supérieurs. Cette démarche doit être faite le plus tôt possible pour ne pas retarder le processus de recommandation et de nomination.

Retour éventuel en présentiel

Un retour éventuel en présentiel ou en mode hybride (présentiel et télétravail) est envisagé à l'automne, sous réserve des directives à venir des autorités gouvernementales et de Retraite Québec. L'aménagement de la nouvelle salle des comités de retraite a d'ailleurs été adapté pour que les réunions puissent se tenir en mode hybride avec des membres en présentiel et d'autres à distance.

Questions :

- À propos de la nouvelle salle des comités de retraite, est-ce que la qualité sonore a été améliorée afin de bien entendre les personnes qui seront à distance?

  Selon l'information obtenue, il s'agit d'un nouveau système. Lorsque l'équipement sera entièrement installé, des tests seront faits. Davantage d'informations pourront être communiquées aux membres au fur et à mesure que les travaux avanceront.

- Pour les personnes qui ne seront pas en présentiel, la participation aux rencontres se fera-t-elle par la plateforme collaborative Microsoft Teams?

  Pour le moment, il n'est pas possible de dire si le système de vidéoconférence utilisé pourra être utilisé avec Microsoft Teams ou avec une autre plateforme.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport de la réunion du 13 mai 2021 du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 21 avril dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), une réunion le 13 mai dernier. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Analyse des déplacements importants dans le portefeuille de référence du fonds du RREGOP

Le Comité de placement a poursuivi ses travaux avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) au sujet de la révision de son portefeuille de référence.

[redacted]

Outil de levier

[redacted]

[redacted]

Activités de répartition de l'actif

Le Comité de placement a rencontré les responsables des activités de répartition de l'actif pour faire le point sur la gestion de ces activités.

En ce qui concerne la performance, au cours des cinq dernières années, les stratégies actives de répartition de l'actif ont ajouté en moyenne 5 points centésimaux au rendement global de la Caisse. La contribution de ces activités au rendement est positive, mais inférieure à l'objectif de valeur ajoutée de ces activités qui est de 10 points centésimaux (il était à 15 points centésimaux et il vient d'être diminué). Cette performance inclut la contribution de fonds de couverture externe, qui se trouve maintenant dans les activités de répartition de l'actif.

Pour ce qui est du positionnement, il est actuellement légèrement défensif. Ceci s'explique notamment parce que les prix des actifs sont chers relativement aux profits des entreprises.

Perspectives économiques de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré M. Martin Coiteux, chef, Analyse économique et stratégie globale, pour faire le point sur les perspectives économiques de la Caisse. Voici ce qui en ressort.

- La reprise économique est plus forte que prévu et les perspectives de croissance économique sont revues à la hausse pour plusieurs régions. Par exemple, pour les États-Unis, au 31 décembre 2020, les économistes prévoyaient une croissance économique de l'ordre de 4 % pour 2021. Cette prévision est maintenant de plus de 6 %.
- La reprise économique est inégale d'une région à l'autre. Par exemple, la croissance économique prévue en Europe est moins forte qu'au Canada et aux États-Unis.
- Il y a actuellement des pressions inflationnistes dans l'économie. Selon la Caisse, ces pressions ne devraient pas perdurer à long terme :
    - L'augmentation de l'inflation s'explique notamment du fait qu'avec la pandémie, les gens ont consommé moins de service, mais en contrepartie, ils ont acheté plus de biens. Cela a fait augmenter le prix des biens, mais pas ceux des services.

- Avec le retour à la normale, les consommateurs devraient recommencer à rééquilibrer leurs dépenses entre les biens et les services, ce qui devrait ramener l'inflation à des niveaux normaux.

Questions :

- Il a été mentionné que les stratégies actives de répartition de l'actif ont ajouté en moyenne 5 points centésimaux au rendement global de la Caisse. Le Comité de placement a-t-il discuté du fait que, même s'il n'est question que de 5 points, il y a un intérêt pour la répartition d'actif?

  La question a été discutée au Comité de placement. Même si la valeur rajoutée n'est pas très grande, il est intéressant d'avoir des activités de répartition de l'actif. Celles-ci permettent d'avoir un pilotage du portefeuille et elles n'augmentent pas le risque du fonds du RREGOP, mesuré par la volatilité. Lorsqu'il est possible de bonifier le rendement, sans augmenter le risque, cela est intéressant.

- Un test a été fait pour augmenter de 10 % les différentes catégories d'actif. Celui-ci s'inscrit-il dans les éventuelles analyses stochastiques?

  Oui. Le Comité de placement poursuivra à l'automne ses travaux de portefeuille de référence. D'autres analyses stochastiques seront d'ailleurs produites par la Caisse et la firme Aon.

  L'objectif est de présenter une recommandation au Comité de retraite à sa réunion du 1er décembre prochain.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du 13 avril 2021

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 25-21	Il est proposé par Mme Marie Gendron, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 13 avril 2021.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2021

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi au 31 mars 2021* préparé par Retraite Québec.

Évolution de l'avoir

Au cours du premier trimestre de l'année 2021, la valeur marchande de l'avoir du fonds du RREGOP est passée de 82,4 G$ à 80,9 G$. Cette diminution de l'avoir est principalement attribuable au rendement qui est négatif et aux prestations qui sont un peu plus élevées que les cotisations.

Sur dix ans, l'avoir du fonds du RREGOP est passé de 42,0 G$ à 81,0 G$, et ce, malgré le fait que les prestations ont été beaucoup plus élevées que les cotisations.

Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides

Sur cinq ans, le rendement du fonds du RREGOP est d'environ 8,0 % et sur un an, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, il est à près de 15,0 %. Pour le premier trimestre de l'année 2021, le rendement est de -1,4 %. Ce rendement négatif s'explique en grande partie par la hausse des taux d'intérêt.

Toujours pour le premier trimestre, le rendement des portefeuilles Taux et Crédit est respectivement de -4,7 % et -2,7 %. En plus de ces deux portefeuilles, la hausse des taux d'intérêt affecte également le rendement de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux. En effet, ce portefeuille a eu un effet à la baisse de 1,6 % sur le rendement du fonds du RREGOP.

Le portefeuille Marchés boursiers affiche quant à lui un rendement de 5,5 % au premier trimestre; ce qui est environ 2,0 % au-dessus de l'indice. Sur un an, le rendement est en ligne avec l'indice; sur cinq ans, il est un peu en dessous.

Il ressort beaucoup de divergence entre les rendements sur un an des différents mandats qui composent le portefeuille Marchés boursiers. En effet, le mandat Qualité mondiale a affiché un rendement de 19,1 %, les mandats Canada et Pondérations alternatives ont atteint un rendement d'environ 35,0 % et les mandats Marchés en croissance et Valeur mondiale ont obtenu un rendement de plus de 45,0 %. Les mandats Marchés en croissance et Valeur mondiale ont ajouté de fortes valeurs par rapport aux indices de référence, tandis que les mandats Canada et Pondérations alternatives ont des valeurs retranchées.

Par ailleurs, au 30 avril 2021, le rendement du fonds du RREGOP est de -0,6 %.

Questions et commentaires :

- Si le premier trimestre de 2020 (1er janvier au 31 mars) était compris, les rendements seraient beaucoup plus équilibrés entre les différents mandats du portefeuille Marchés boursiers. La valeur ajoutée serait aussi différente.
- À la page 4 du document *Rapport de suivi au 31 mars 2021*, au tableau *Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides*, à la colonne des rendements sur un an, y aurait-il lieu d'ajouter un indicateur supplémentaire qui regroupe plus ou moins de mois? De cette façon, il serait plus facile d'apprécier les rendements en faisant abstraction, par exemple de l'effet de la COVID-19.

  Il s'agit d'une bonne suggestion qui porte à réflexion.
- À la page 3 du document, dans *Évolution de l'avoir*, les données sont présentées sur un an et dix ans. Puisque la Caisse met maintenant l'accent sur la période de cinq ans, serait-il envisageable d'ajouter au tableau une troisième colonne qui présente les données sur cette période? Il s'agit d'une suggestion et il faudrait voir si l'ajout de cette colonne est nécessaire ou non.
- La Caisse affirme qu'elle veut éliminer un peu de biais et s'aligner un peu plus aux indices. Serait-il possible de commenter à ce sujet?

  Lors d'une rencontre avec le groupe d'expertise en politique de placement, la Caisse a présenté la façon de structurer le portefeuille Marchés boursiers. Dans ce portefeuille, la gestion systématique est de plus en plus présente. Un des

objectifs recherchés par la Caisse avec ce type de gestion est d'éliminer certains biais, en choisissant la façon dont la gestion automatique sera effectuée.

Or, cette gestion ne fait pas l'unanimité. L'une des craintes du Comité de placement est que si tous les biais sont éliminés, cela pourrait devenir équivalent à acheter l'indice. Il s'agit d'un des aspects que le Comité de placement va analyser. Des suivis sont faits par la Caisse à ce sujet. Le Comité de placement s'attend à ce que dans la durée, le rendement des marchés boursiers de la Caisse ne soit pas collé sur l'indice de référence.

4.3 Présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et échanges

M. Charles Emond prend la parole. MM. Claude Bergeron et Jacques Demers ainsi que M^{me} Amélie Dion sont également présents. Sa présentation porte sur la lettre du Comité de retraite qui lui a été transmise en avril dernier ainsi que sur le document *Priorités d'exécution 2021*. Un aperçu des résultats au 30 juin 2021 sera aussi présenté.

Lettre du Comité de retraite

M. Emond remercie le Comité de retraite pour la lettre et il a apprécié les bons mots de celui-ci sur les classes d'actif. Il souligne également que le Comité s'est concentré sur les mêmes priorités que celles de la Caisse.

Relativement aux éléments soulevés dans la lettre, dont les grands chantiers à la Caisse ainsi que les portefeuilles Marchés boursiers et Immeubles, un lien sera fait avec le document *Priorités d'exécution 2021*.





[redacted]

Questions :

- Comme pour le portefeuille Marchés boursiers, étant donné la forte valeur ajoutée, faut-il également s'attendre à un retour du balancier pour le portefeuille Placements privés?

  Pour le portefeuille Placements privés, il faut s'attendre à un retour du balancier, mais pas pour des raisons inquiétantes. Ce sera sans doute la classe d'actifs où un retard se verra sur l'indice, puisque ce dernier reflètera, à retardement, la très forte hausse de la fin de l'année 2020.

  Pour les autres classes d'actifs, les éléments suivants sont soulignés :

  - *Pour la catégorie Revenu fixe, le rendement sera plutôt négatif (environ -3 %) et légèrement au-dessus de l'indice.*
  - *Pour le portefeuille Taux (catégorie Revenu fixe), la performance sera bonne par rapport à l'indice.*
  - *Toujours pour la catégorie Revenu fixe, pour le portefeuille Crédit, les rendements seront assez stables, pourvu que les taux ne changent pas d'ici la fin de l'année. Ce n'est donc pas inquiétant.*
  - *Pour le portefeuille Infrastructures, la performance sera un petit peu en bas de l'indice.*
  - *Globalement, à la Caisse, la performance sera légèrement positive et en ligne avec l'indice dans toutes les classes d'actifs, sauf pour le portefeuille Placements privés.*

- La date de sortie des résultats de la Caisse n'est souvent connue que quelques jours avant. La Caisse songe-t-elle à avoir un calendrier avec des dates fixes pour la sortie des résultats?

  Pour la sortie des résultats, cela peut être difficile d'avoir un calendrier avec des dates fixes, surtout si ces dates sont les mêmes d'une année à l'autre.

- En ce qui concerne CDPQ mondial, afin d'avoir davantage d'explications, il pourrait être intéressant de rencontrer M. Marc-André Blanchard, vice-président et chef, CDPQ mondial.

  Une rencontre avec M. Blanchard est prévue à l'automne.

Renforcer

Ce volet consiste à renforcer des aspects importants de la stratégie ou de la gouvernance.

Portefeuille global

Un comité Stratégie et exécution a été formé et ce dernier vise à avancer sur chaque enjeu. Ce comité discute entre autres des espérances de rendement, de l'attribution de la performance et des portefeuilles, à savoir si ces derniers génèrent de la valeur ajoutée par rapport à leur exécution, au style du mandat ou par rapport à la sélection des actifs.

Pour le pilotage global du risque, il existe plus d'analyses sur l'exposition sectorielle. Il s'agit de prendre le chapeau « Global Caisse » pour bien s'arrimer avec ce que font les gestionnaires de portefeuille.

De plus, au cours de l'année, pendant la crise COVID-19, lorsque le marché s'est détérioré les équipes de revenu fixe ont eu la bonne réaction. Il a été possible de créer de la valeur ajoutée pendant une courte période.



Québec

La création du poste de premier vice-président, Québec a permis de canaliser davantage le rôle découlant du double mandat de la Caisse. Puisque le Québec est l'affaire de tous à la Caisse, il a été demandé qu'un déploiement de réflexions soit fait avec un comité transversal pour toutes les classes d'actifs.

CDPQ Infra

Le but avec CDPQ Infra est d'intégrer les projets d'extensions du Réseau express métropolitain (REM) au projet initial et de renforcer la gouvernance.

Par ailleurs, pour le REM, sans révéler les détails de la mise à jour qui seront dévoilés dans les médias, dont celle des coûts, les éléments suivants sont partagés :

- Le projet n'est pas dans une spirale de coûts où il y a eu une perte de contrôle.
- Le trafic et les projections sur celui-ci demeurent à long terme; ce qui est un élément important. Un impact sur le rendement du projet pourrait être constaté, si les projections de trafic et d'achalandage étaient diminuées.

En ce qui concerne le REM de l'Est, l'approche est différente de celle du REM. Le projet progresse et les étapes demeurent. Le projet en est seulement à sa deuxième étape de planification.

Investissement durable

[redacted]

Questions et commentaire :

- Pour que le REM de l'Est fonctionne bien relativement à l'acceptabilité sociale, qu'est-ce qui est envisagé par la Caisse?

  La Caisse est consciente de l'importance de l'acceptabilité sociale. Peu importe le projet, qu'il soit ici ou ailleurs, ce sera toujours un enjeu.

  Les gens ont l'impression que la Caisse consulte peu, mais ce n'est pas le cas. Les équipes sont engagées sur le terrain et des groupes communautaires, écologiques et de quartier ont été rencontrés. Depuis le 1er janvier 2021, une cinquantaine de rencontres se sont tenues. Sans prendre les doléances de tout un chacun, la Caisse réussit à considérer les aspects de certains quartiers résidentiels. Pour chaque quartier, les enjeux sont abordés.

- En lien avec l'investissement durable, de quelle façon la Caisse compte-t-elle aider les compagnies pétrolières à aller plus vite dans leur cheminement vers les énergies propres?

  Elle souhaite que les sociétés dans lesquelles elle investit adoptent les meilleures pratiques. C'est pourquoi elle favorise d'abord le dialogue afin de leur

faire connaître ses attentes, entre autres, sur les questions environnementales. Un délai de deux ans est accordé à ces entreprises pour obtenir les résultats demandés.

- [redacted]

- Les éléments de relance économique sont dans des industries typiquement masculines; la Caisse a-t-elle des idées pour les industries féminines ou neutres?

  Oui. Dans les entreprises dans lesquelles la Caisse investit, certaines entreprises sont détenues par des femmes occupant des postes importants. Comme cheffe de file, la Caisse a des initiatives avec une soixantaine de femmes entrepreneures qui ont démarré des entreprises et elle est présente pour les appuyer.

  Par ailleurs, à la Caisse, la plus haute proportion de femmes, soit 53 %, est à CDPQ Infra, qui est d'ailleurs un secteur de la construction.

  Dans les entreprises publiques qu'elle détient, dont Transcontinental, la Caisse a l'ambition d'atteindre des cibles de diversité sur une période de deux ans (femmes et personnes issues de la minorité).

- [redacted]

[redacted]

- Dans la majorité des organisations syndicales, il existe notamment des groupes environnementaux. Dans son plan de communication, la Caisse prévoit-elle des rencontres auprès de ces groupes ou encore une nouvelle façon de présenter les choses? Puisque ces groupes sont également dans d'autres comités de citoyens, cela pourrait être favorable à une meilleure communication et à une meilleure compréhension.

  La Caisse a souvent des discussions avec des groupes écologistes. La Caisse est ouverte à la suggestion et elle en discutera avec ses équipes concernées.

- Dans le Nord du Québec, les métaux prennent de la valeur et une relance des mines se fait voir depuis quelques mois. Dernièrement, le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement dans un projet de deuxième transformation. Ceci permettra de créer une vingtaine d'emplois plus spécialisés et de compétitionner la Chine. Cependant, il faut s'assurer que la deuxième et la troisième transformation des métaux du Québec se feront au Québec. Quel est le point de vue de la Caisse à ce sujet?

  Il est vrai qu'au niveau des métaux, un certain engouement se manifeste. Sans défendre le gouvernement, une conscientisation à prendre toute la chaîne de valeur de façon locale se voit. Cette conscientisation de la pandémie aura permis de mettre à l'avant-plan l'importance des chaînes de production et d'approvisionnement ainsi que du niveau d'autonomie requis dans plusieurs dimensions de l'économie.

- En lien avec l'annonce du Gouvernement du Québec relativement à l'investissement dans la transformation de métaux, la Caisse pourrait-elle envisager la possibilité d'investir pour développer des produits spécialisés?

  La Caisse reste ouverte d'esprit pour des projets porteurs. Cela fait partie de son mandat.

- Les commentaires de la Caisse sont satisfaisants sur les chaînes d'approvisionnement au Québec. Dans les travaux sur les critères ESG, il reste beaucoup à faire sur les critères sociaux « S ». Avec l'économie québécoise, en plus des sièges sociaux, il faut s'assurer des bonnes conditions de travail dans les usines et les autres endroits au Québec.

[redacted]

[redacted]

4.4 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à partager leurs commentaires à la suite de la présentation de M. Charles Emond et de la période d'échanges concernant la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

[redacted]

Commentaires des membres sur la présence de M. Émond :

- Le temps passé avec M. Emond a été apprécié. De le rencontrer entre la présentation des résultats annuels (mars) et des résultats semestriels (septembre) est finalement le meilleur moment. En termes de récurrence, la réunion de juin est donc celle à favoriser pour la présence de ce dernier.
- La préoccupation du Comité de placement relativement à l'emphase de la Caisse sur le quantitatif est partagée par les membres du Comité de retraite. En effet, il ne faut pas tomber dans le piège de la fausse impression de précision et dans les études stochastiques, il s'agit d'un élément à se rappeler.
- Il est convenu de partager à M. Jacques Demers les commentaires des membres du Comité de retraite relativement à la présentation de la Caisse par M. Émond.

5. Modifications législatives et règlementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP et sa diffusion

M. Alain Jacob est invité à présenter la mise à jour au 31 décembre 2020 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017. Il est accompagné de M[me] Émilie Lebel-Lamontagne.

[redacted]

Questions et commentaires :

- [redacted]

- [redacted]

[redacted]

Note d'information

[redacted]

[redacted]

Résolution CR-RREGOP 26-21	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité : • de prendre acte de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au 31 décembre 2020; • de mandater la présidente du Comité de retraite du RREGOP, de transmettre à la ministre responsable le rapport de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020; • d'approuver le projet de note d'information modifié concernant la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020, sous réserve des modifications demandées par les membres.

6.2 Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat

M. Guillaume Barrette présente le point.

À la réunion du 21 avril dernier, certains membres ont demandé que les évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat soient publiées sur le site Internet de Retraite Québec. Selon les vérifications effectuées à ce jour par la partie patronale, il n'est pas clair que les évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat appartiennent au Comité de retraite puisque :

- Aucun mandat n'est donné à Retraite Québec par le Comité de retraite de produire ces évaluations.

- Il n'existe pas de processus d'envoi de ces évaluations à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, comme cela est le cas pour l'évaluation actuarielle du RREGOP et sa mise à jour.
- Il n'y a pas de processus d'approbation gouvernementale pour ensuite procéder à une publication sur le site Internet de Retraite Québec.

D'un point de vue légal, il n'est également pas certain que le Comité de retraite puisse publier les évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat. Il se pourrait même que ces évaluations appartiennent au gouvernement. En effet, en vertu de la Loi sur le RREGOP, c'est ce dernier qui peut disposer de bonifications lorsqu'il y a des surplus.

Les membres sont informés que des discussions entre la partie patronale et la partie syndicale sont entamées à ce sujet. Une proposition a d'ailleurs été faite par la partie syndicale. Un retour sur cette proposition sera effectué par la partie patronale.

Pour le moment et puisque la publication de ces évaluations pourrait nuire à certains égards dans les discussions entre les parties il est demandé aux membres d'être patients.

À la suite de la présentation de M. Barrette, la présidente demande aux membres concernés s'ils sont d'accord de mettre la publication de ces deux évaluations actuarielles en attente et les invite à faire part de leurs commentaires :

- La demande est toujours d'actualité. Les membres concernés sont d'accord à mettre celle-ci en attente jusqu'à une prochaine rencontre du Comité de retraite.
- Les membres représentant les bénéficiaires auront peut-être un autre forum dans lequel ils voudront discuter de cet enjeu.

Questions :

- Ce point serait-il à inscrire à l'ordre du jour de la réunion de septembre prochain ou à une suivante?

  Le moment demeure indéterminé. Il faut d'abord laisser les parties discuter entre elles et faire les vérifications légales nécessaires. Il est possible qu'une opinion juridique de Retraite Québec soit nécessaire avant de pouvoir publier ces évaluations actuarielles.

- Si une opinion juridique est nécessaire, la demande serait-elle faite directement à Retraite Québec, c'est-à-dire en dehors du Comité de retraite?

  Pour le moment, ce n'est pas ce qui est envisagé. Il y a bon espoir que les discussions entre les parties vont avancer. Advenant la nécessité d'une opinion juridique, le suivi pourra être inscrit à la réunion du 22 septembre prochain.

- Afin de faire avancer le dossier et pour ne pas le retarder, serait-il possible de demander maintenant à Retraite Québec de préparer une opinion juridique?

  De la patience est demandée avant d'envisager cette approche, du moins jusqu'à la prochaine réunion du Comité de retraite. À ce moment, il sera possible de se positionner, si les membres considèrent que les discussions entre les parties prennent du retard.

6.3 Résultats d'une étude d'étalonnage entre différents régimes de retraite du secteur public au Canada

La présidente accueille M^{me} Josée Giroux ainsi que M. François Hallée et les invite à présenter ce point.

Depuis 1993, Retraite Québec participe à l'étude d'étalonnage *Quantitative Service Measurement* (QSM) de la firme *Fraser*. La Direction de la planification et de la reddition de compte est chargée de recueillir les données des différents secteurs de l'organisation. Ces données sont ensuite analysées par le Service du soutien actuariel aux solutions d'affaires dans le but de bien comparer Retraite Québec à d'autres administrateurs de régimes de retraite.

En plus d'être une étude d'étalonnage, le QSM permet également d'avoir un forum d'échanges sur les bonnes pratiques concernant différents projets ou initiatives. Sept autres administrateurs de régimes de retraite du secteur public y participent :

- Régime de retraite de la fonction publique fédérale : c'est le seul et unique régime de retraite du gouvernement fédéral.
- British Columbia Pension Corporation : cet organisme public administre les mêmes profils de clients que Retraite Québec mais dans différents régimes de retraite. Par exemple, les enseignants, les fonctionnaires et le personnel du secteur de la santé ont leur propre régime de retraite.
- Alberta Pensions Services Corporation : comme la British Columbia Pension Corporation, cet organisme administre les mêmes profils de clients que Retraite Québec mais dans différents régimes de retraite, sauf pour les enseignants. Ce groupe a son propre administrateur de régime, soit l'Alberta Teacher's Retirement Fund Board.
- Ontario Public Service Employees Union (OPSEU) Pension Trust : cet organisme administre les régimes des employés syndiqués de la fonction publique de l'Ontario.
- Société des services de retraite Vestcor (Nouveau-Brunswick) : en termes de volumes, même si ce dernier est plus petit, cet administrateur est équivalant à Retraite Québec. Il administre les mêmes profils de clients que Retraite Québec mais dans différents régimes de retraite.
- Alberta Teachers' Retirement Fund Board : comme mentionné auparavant le régime de retraite des enseignants est administré par cet organisme public.
- Provident10 (Terre-Neuve) : cet administrateur participe depuis peu à l'étude QSM. Il représente les fonctionnaires de Terre-Neuve-et-Labrador qui ne font plus partie du gouvernement, mais d'un organisme à but non lucratif.

Toutes les organisations participantes se disent à l'aise avec la méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude QSM. Cette année, des modifications ont toutefois été apportées aux méthodes de calculs et aux activités mesurées pour améliorer l'analyse, ce qui limite la comparaison des résultats pour 2020.

Par ailleurs, la firme *Fraser* est spécialisée dans ce domaine, ayant entre autres réalisé plusieurs études comparatives de compagnies d'assurances au Canada.

Comparaison du coût unitaire global par client (participants actifs et prestataires) avec la moyenne des administrateurs

Le coût unitaire global est passé de 84 $ en 2018 à 91 $ en 2019. Le coût de 2019 a donc augmenté de 8 % par rapport à celui de 2018. Cela s'explique notamment du fait que la méthode comptable pour calculer les coûts a changé entre 2018 et 2019, passant d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice. Le coût de 2018 aurait été de 90 $ plutôt que 84 $ s'il avait été calculé sur la même base comptable que celui de 2019. Comparé aux autres administrateurs, le coût unitaire global de Retraite Québec demeure largement inférieur à la moyenne.

Comparaison du coût unitaire par activité des régimes de retraite

Pour 2019, les activités sont par groupe au lieu d'être détaillées comme cela était le cas en 2018. Pour les services aux clients, les coûts sont maintenant répartis sur le nombre total de clients plutôt que sur le nombre de transactions.

L'activité « Gouvernance » a été ajoutée à l'étude de cette année, car elle constitue une dépense importante pour certains administrateurs. Pour Retraite Québec, cette activité a peu d'impact sur les coûts. Celle-ci inclut notamment les coûts relatifs au conseil d'administration, aux comités de retraite et aux évaluations actuarielles.

En référence au tableau de la page 3 du *Sommaire pour les instances*, M. Hallée fait ressortir les éléments suivants :

- Le coût en 2018 pour l'activité « Enregistrement de la participation » est similaire que celui en 2019 pour l'activité « Services aux employeurs ».
- Le coût en 2019 pour l'activité « Services aux clients » est de 71 $, soit environ la moitié de la moyenne des administrateurs.
- Le coût pour 2019 n'est pas comparable à celui de 2018 pour les activités « Estimation de rente », « Traitement d'une nouvelle rente », « Traitement d'un rachat », « Traitement d'un remboursement » et « Transfert entre régimes ». En 2019, le diviseur est le nombre total de clients alors qu'en 2018, le diviseur est le nombre total de transactions.
- En 2018, le coût pour l'activité « Communications générales » est de 10 $, alors qu'en 2019, le coût pour l'activité « Communications et formations » est de 12 $. Le coût se ressemble puisque les activités et les clientèles sont semblables.
- Pour les activités « Paiement des rentes » (2018) et « Services des paiements » (2019), Retraite Québec s'attendait à ce que les coûts soient équivalents, ce qui n'est pas le cas. Le coût est de 9 $ en 2018 par rapport à 23 $ en 2019. Cette augmentation s'explique par les changements dans la méthode, mais aussi par la façon dont la firme *Fraser* a imputé les frais de soutien et les frais informatiques. Retraite Québec a fait part de son malaise à la firme *Fraser* à cet égard. La problématique devrait s'être améliorée avec les coûts de 2020.

<u>Questions et commentaires</u> :

- Pour l'activité « Transfert entre régimes », le coût pour Retraite Québec est plus élevé que celui de la moyenne des administrateurs. Qu'est-ce qui peut expliquer cette différence?

  En 2018, le coût pour le transfert entre régimes était en effet élevé, mais se situait près de la moyenne des administrateurs. La différence peut s'expliquer par

l'embauche d'effectifs à temps complet, donc plus de coûts, alors que le nombre de demandes de transfert entre régimes a été moindre. De plus, en 2018, le coût était divisé par le nombre de transactions.

- L'information partagée est très intéressante. Les résultats de l'étude QSM pourraient même être présentés annuellement.
- Pourquoi le rapport complet de l'étude n'a-t-il pas été transmis au Comité de retraite?

  Le rapport avec seulement la moyenne des administrateurs de régimes de retraite pourrait être transmis, mais une vérification doit d'abord être faite auprès de la firme Fraser. En ce qui concerne le rapport complet, il est seulement accessible pour les personnes qui traitent les données.

- Par rapport aux autres administrateurs de régimes de retraite, Retraite Québec est le seul à avoir un Régime de rentes du Québec (RRQ), en plus de ses régimes de retraite du secteur public. De ce fait, des ajustements sont-ils faits dans l'étude?

  La population et les dépenses du RRQ ne sont pas comprises dans l'étude, mais seulement celles des régimes de retraite du secteur public. À lui seul, le RREGOP représente probablement 97 % des coûts.

- Retraite Québec a un volume plus grand que les autres administrateurs de régimes de retraite. Des ajustements sont-ils faits afin d'en tenir compte?

  Pour les activités, la méthode actuelle fait en sorte que l'important volume de Retraite Québec l'avantage. L'économie d'échelle est importante pour Retraite Québec. Il faut aussi considérer les services rendus et les salaires dans les coûts. Les salaires sont par exemple plus élevés dans les organisations qui font de l'administration et de l'investissement.

- Pour les comités de retraite, la gouvernance prend de plus en plus d'importance. Il est donc intéressant que l'activité « Gouvernance » apparaisse maintenant dans les coûts qui sont mesurés. Relativement à cette activité, pour l'étude QSM, quels sont les éléments pris en compte?

  De mémoire, l'activité « Gouvernance » comprend notamment les coûts relatifs au Secrétariat général, au Conseil d'administration de Retraite Québec, au Secrétariat des comités de retraite et du réexamen, aux comités de retraite, aux évaluations actuarielles et aux états financiers.

  Le secrétariat pourrait faire une demande officielle à ce sujet et l'information pourrait ensuite être transmise aux membres.

- Certaines organisations, en plus de faire de l'administration, font également de l'investissement. Dans le cas de Retraite Québec, les transactions entre elle et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) sont-elles prises en compte dans le calcul des coûts reliés à la gouvernance?

  Non, les transactions avec la Caisse ne sont pas calculées dans les coûts. De plus, les coûts reliés à la Direction des placements et à une partie du salaire du président-directeur général, pour sa participation au Conseil d'administration de la Caisse et à celui de Retraite Québec, n'en font également pas partie.

- Cela est étonnant que les coûts reliés à la Direction des placements ne fassent pas partie des frais de gouvernance, puisque cette dernière rend d'importants services au Comité de retraite.

  Cela est sans doute en raison des frais de placement, car Retraite Québec essaie de ne pas les inclure dans la gouvernance. Une vérification pourrait être faite. L'ajout de tels frais ferait augmenter les coûts rattachés au RREGOP.

- À Retraite Québec, la gestion de l'actif se fait par un organisme externe. Pour certains autres administrateurs de régimes de retraite, elle se fait à l'interne et les frais de placement sont ajoutés. De ce fait, cela ne rend-il pas la comparaison difficile entre Retraite Québec et ces administrateurs?

  Oui. Selon les bonnes pratiques, Retraite Québec doit en tenir compte pour se comparer correctement avec les autres administrateurs de régimes de retraite.

- Par rapport aux résultats des études précédentes, le coût unitaire de 2019 s'est-il amélioré?

  Il faudrait faire l'exercice. De mémoire, le coût unitaire global se situe à environ 85 $ ou 95 $. Ce coût augmente aussi en fonction de la population qui s'accroît.

- Le coût unitaire global de Retraite Québec est comparé à celui de sept autres administrateurs de régimes de retraite du secteur public. Il existe également plusieurs régimes de retraite parapublics comparables, comme celui des centres de la petite enfance, des ambulanciers et d'Hydro-Québec. A-t-il déjà été pensé de comparer le RREGOP à ces régimes?

  Non. La proposition est bonne et pourrait être discutée à Retraite Québec. D'autres régimes de retraite, en plus de ceux qui sont nommés, pourraient être comparés.

  Résultats du coût unitaire global par client pour six administrateurs de régimes de retraite du secteur public de l'Ontario

  Il s'agit de la première année où Retraite Québec a les résultats d'administrateurs de régimes de retraite de l'Ontario. L'ajout de ces résultats dans l'étude fait suite à une demande du Comité de retraite des agents de la paix en service correctionnel. Les données utilisées par la firme *Fraser* proviennent des informations disponibles sur les sites web.

  Pour cette province, les coûts sont plus élevés. En effet, la moyenne des administrateurs de l'Ontario est de 301 $ par rapport à 91 $ pour Retraite Québec et à 174 $ pour les autres administrateurs qui participent à l'étude QSM.

7. Ententes de transfert

7.1 Entente de transfert à conclure avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant – Retour sur le vote électronique

Le secrétaire précise que, lorsqu'un vote électronique est demandé, le Règlement intérieur du RREGOP prévoit que la résolution est portée au mémoire des délibérations de la réunion qui suit la date de sa signature et ce mémoire des délibérations doit indiquer si la résolution a été adoptée selon les résultats suivants : à l'unanimité, par une majorité ou n'a pas été adoptée.

Dans le cas de l'entente de transfert à conclure avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, les membres du Comité de retraite ont adopté la résolution à l'unanimité.

Résolution CR-RREGOP 22-21	ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Mont-Tremblant pour que son corps de police municipal soit aboli et que les services policiers sur son territoire soient assumés par la Sûreté du Québec; ATTENDU QU'en vertu des articles 353.3 et 353.7 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1), les policiers et les membres du personnel civil d'un corps de police municipal ainsi aboli sont, sous réserve de certaines conditions, respectivement transférés à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police prévoit que, avant l'abolition d'un corps de police municipal, une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue pour tout policier et tout membre du personnel civil de ce corps de police; ATTENDU QUE des civils sont à l'emploi du corps de police de la Ville de Mont-Tremblant et qu'une entente de transfert doit être conclue avec le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant est un régime contributif comportant deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisation déterminée pour les cadres; ATTENDU QUE l'entente de transfert à conclure en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP vise uniquement le transfert des droits relatifs aux membres du personnel civil du corps de police transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police et que le principe de réciprocité n'y est pas applicable; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvé par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013 qui est applicable à la situation visée; IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité des membres, d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant pour les membres du personnel civil du corps de police de la Ville de Mont-Tremblant transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police

7.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7.2.1 Rapport de la réunion du 18 mai 2021

M. Guillaume Barrette présente le rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert.

Pour le moment, les travaux sont terminés. Différentes recommandations sont proposées au Comité de retraite et celles-ci concernent trois volets qui ont été analysés et qui sont présentés :

Les bases des valeurs actuarielles

[redacted]



[redacted]

Question :

- Il a été mentionné que des représentations seraient faites en vue de recommander aux autorités des modifications règlementaires et que le tout devrait se faire à l'automne. Les modifications règlementaires seront-elles présentées au Comité de retraite?

  Oui, les modifications seront présentées au Comité de retraite.

Résolution CR-RREGOP 27-21	***Bases pour les valeurs actuarielles*** ATTENDU QU'à la suite des propositions formulées par Retraite Québec à la fin de 2020 et au début de 2021, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert recommande aux comités de retraite de : • mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), en vigueur depuis décembre 2020, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures; • pour les hypothèses qui ne sont pas prévues à la norme de pratique de l'ICA 2020, mettre à jour le cas échéant les hypothèses suivantes dans les règlements du RREGOP et du RRPE, tel que proposé par Retraite Québec, sur la base des plus récentes évaluations actuarielles: hypothèses d'indexation partielle, proportion homme/femme, proportion mariée et différence d'âge; • conserver les bases unisexe ou sexuée déjà prévues dans les règlements afférents au RREGOP et au RRPE pour le calcul des valeurs actuarielles; • recommander au gouvernement de modifier les articles de lois et de règlements selon les hypothèses retenues, notamment les règlements d'application des lois sur le RREGOP et le RRPE; • s'assurer que Retraite Québec effectue une vigie des changements aux normes de pratique de l'ICA et qu'elle en informe les comités de retraite, le cas échéant; • s'assurer que Retraite Québec vérifie systématiquement les hypothèses établies à partir des évaluations actuarielles triennales et qu'elle avise au besoin les comités de retraite du RREGOP et du RRPE lorsque des éléments à mettre à jour sont identifiés;

	• s'assurer que Retraite Québec informe les comités de retraite du résultat de ses analyses afin que ceux-ci décident des suivis appropriés. ***Les bases pour les transferts entre régimes*** ATTENDU QUE les travaux effectués par le Sous-comité ont permis de constater que les bases retenues pour les transferts entre les régimes de retraite (bases ICA) sont très différentes de celles utilisées pour déterminer le taux de cotisation des participants (bases de provisionnement); ATTENDU QUE ces bases servent aussi à calculer le coût du rachat des années de service non créditées pour les participants qui se prévalent de ce droit; ATTENDU QUE, dans ce contexte, à la suite des propositions formulées par Retraite Québec, le Sous-comité fait les recommandations suivantes : • Favoriser l'utilisation d'hypothèses basées sur celles des évaluations actuarielles des régimes et qui sont établies dans un contexte de provisionnement; • Sous réserve de vérification à faire par les représentants du gouvernement, proposer que des discussions soient entamées entre le Secrétariat du Conseil du trésor et les comités de retraite pour lesquels des transferts entre les régimes sont requis. Dans l'intervalle, la base actuelle continuera de s'appliquer; • À l'issue de ces échanges, le cas échéant, les comités de retraite prendront position sur les bases actuarielles à retenir. ***Les règles d'application pour les ententes de transfert*** ATTENDU QUE la négociation d'une nouvelle entente de transfert s'enclenche si le régime de retraite visé par la demande du client compte au moins dix participants; ATTENDU QUE dans le cadre des travaux du Sous-comité, Retraite Québec a proposé de s'appuyer sur l'expérience des dernières années et sur les principes directeurs existants pour actualiser la notion de partenaire véritable; ATTENDU QU'ainsi, Retraite Québec proposait de conclure une entente de transfert avec un organisme qui lui en fait la demande si le régime de retraite administré par cet organisme est un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent des employés du secteur public ou parapublic, incluant le secteur municipal et universitaire, et que ce régime compte au moins 500 participants actifs au moment de la demande; ATTENDU QU'à la suite des échanges intervenus dans le cadre de ses travaux, le Sous-comité recommande plutôt de : • conserver pour l'instant le statu quo concernant la notion de partenaire véritable;

	• pour toute nouvelle demande relative aux ententes de transfert, s'assurer que Retraite Québec consulte les comités de retraite afin de valider leur intérêt à conclure une entente avec le partenaire visé, et ce, avant d'entamer les démarches de négociations. ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les recommandations du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert. IL EST PROPOSÉ par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter les recommandations du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, datées du 18 mai 2021, concernant les bases pour les valeurs actuarielles, les bases pour les transferts entre les régimes ainsi que sur les règles d'application pour les ententes de transfert.

7.2.2 Entente de transfert avec la Société de transport de Montréal

M. André Simard est invité à présenter le point. Il est accompagné de M. Alain Jacob.

La Société de transport de Montréal (STM) administre deux régimes de retraite avec lesquels le RREGOP et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ont une entente de transfert. Les volumes au cours des années 2011 à 2018 sont de 13 transferts « entrée » pour 269 transferts « sortie ».

En avril dernier, le Service des régimes de retraite de la STM a fait parvenir une lettre à Retraite Québec indiquant son intention d'apporter des modifications à l'entente de transfert. En bref, ces modifications changeraient la façon de déterminer les sommes disponibles pour un participant qui quitte la STM et qui intègre le RREGOP et les sommes requises pour un participant du RREGOP qui quitte vers la STM. Actuellement, le texte de l'entente de transfert ne permet pas de modifier les articles, seulement les annexes.

Le principal problème est que les modifications proposées feraient en sorte que les principes directeurs adoptés par les comités de retraite ne seraient plus respectés. Les transferts sont sur une base de continuité; ils ne sont pas sur une base de valeur de terminaison et encore moins sur une base de continuité avec des provisions additionnelles quand une personne quitte. Ces modifications proposées désavantageraient donc les participants, puisque les sommes qui sortent ou qui entrent ne seraient pas les mêmes.

En mai dernier, le dossier a été présenté au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert. Les membres étaient d'accord pour signifier à la STM que les bases proposées ne sont pas acceptables pour le RREGOP.

Un projet de réponse à la correspondance du Service des régimes de retraite de la STM est proposé. Afin de donner plus de poids à cette réponse, une résolution du Comité de retraite serait appropriée.

Par ailleurs, la STM a aussi des ententes concernant le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Pour ce dernier, le texte de l'entente est plus récent et il prévoit qu'un partenaire peut proposer des modifications. Cependant, en avril dernier, une résolution pour refuser les modifications proposées a été adoptée par le Comité de retraite du RRMSQ.

Pour le Comité de retraite du RRAPSC, comme pour les comités de retraite du RREGOP et du RRPE, il n'est pas prévu qu'il y ait des modifications dans les articles de leur entente.



Le projet de résolution est proposé par M. Charles-Antoine Morency et appuyé par M. Martin Belhumeur.

Résolution CR-RREGOP 28-21	ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le Service des régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (STM) a avisé Retraite Québec qu'il souhaite modifier les deux ententes de transfert conclues le 20 février 1997; ATTENDU QUE ces modifications ont pour objectif de refléter les lettres d'entente conclues entre la STM et ses différents syndicats dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal; ATTENDU QUE ces lettres d'entente prévoient notamment que : • Le montant disponible en vertu des régimes de la STM ne pourra excéder la valeur des prestations auxquelles un participant a droit sans entente de transfert (valeur de cessation), ajustée en fonction du ratio de solvabilité du régime lorsque celui-ci est inférieur à 100 % (appliqué par volet).

	• Le montant qui était auparavant exigible par les régimes de la STM sera augmenté afin de tenir compte du fonds de stabilisation, et ce pour le service à compter de la date de signature respective des lettres d'ententes. ATTENDU QUE les modifications proposées font en sorte que la valeur disponible par la STM est plus faible lors d'un transfert vers le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et que le montant exigible est plus élevé lors d'un transfert vers la STM; ATTENDU QUE ces modifications sont contraires aux principes directeurs qui ont pour objectifs de favoriser la mobilité du personnel et l'utilisation d'hypothèses actuarielles reflétant la continuité de participation; ATTENDU QUE les ententes actuelles prévoient que des modifications aux annexes peuvent être soumises par une partie et qu'elles prennent effet trois mois après la date à laquelle elles auront été acceptées par écrit par l'autre partie; ATTENDU QUE, toutefois, une modification au texte d'entente ne peut être apportée que par la conclusion d'une nouvelle entente. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • de demander à Retraite Québec de refuser les modifications actuellement proposées pour le calcul des montants disponibles ou exigibles en vertu des régimes de la STM, puisqu'elles ne sont pas conformes aux principes directeurs des ententes de transfert, et • de refuser de conclure une nouvelle entente avec cet organisme qui irait dans ce sens.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

M^{me} Mona Côté est invitée à présenter le bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation. Le document *Rapport statistique 2020-2021* a été transmis aux membres préalablement.

En raison de la pandémie, toutes les audiences se sont déroulées par visioconférence ou par conférence téléphonique, et ce, avec l'accord des parties au litige. Le Greffe a cependant reçu deux demandes où les participants désiraient être entendus en présentiel. Avec les nouvelles précisions relativement au déconfinement, ces deux dossiers devraient être fixés au cours de l'automne 2021.

Dans sa gestion, le Greffe a constaté que 20 dossiers actifs datant de 2008 à 2018 sont en inventaire. À la suite de discussions avec Retraite Québec et l'arbitre en chef, M^{e} André G. Lavoie, il a été convenu de transmettre une lettre aux participants concernés. Les participants ont eu un délai de 90 jours pour y répondre afin que le Greffe puisse traiter leur demande. Sur les 20 dossiers, 5 ont été fermés à la demande du participant et 7 ont été fixés en audience.

Concernant les arbitres, des discussions ont également eu lieu. Un arbitre et un substitut aux arbitres sont à remplacer. De ce fait, il serait important que les personnes nommées pour pourvoir les deux postes demeurent à Québec.

Les statistiques sont passées en revue. Voici les faits saillants :

- L'année 2020-2021 a débuté avec un inventaire de 53 dossiers, à cela s'ajoute 19 nouveaux dossiers.
- Au cours de la dernière année, 25 dossiers ont été fermés, soit 13 par sentence et 12 se sont conclus par un règlement ou un désistement.
- En juin 2020, il avait été mentionné qu'une augmentation du nombre de dossiers avait été constatée pour l'année 2019-2020 et que celle-ci s'expliquait par des demandes déposées par des éducatrices spécialisées et des animateurs de pastorale. Pour les éducatrices, la sentence d'août 2020 a permis de régler 6 dossiers. Pour les animateurs de pastorale, l'audience est fixée ce mois-ci. D'ici la fin de l'année 2021, il faut espérer obtenir une sentence pour les 9 dossiers concernés.
- Comme mentionné précédemment, 5 dossiers datant de 2015 ont été fermés, ce qui a eu un effet sur les délais de l'ouverture à la fermeture complète du dossier. Malgré cela, il a été possible de réduire à plus de 100 jours ces délais. Malheureusement, pour la prochaine année, les délais risquent d'être de nouveau affectés, puisque 8 dossiers datant de 2008 à 2018 sont toujours en inventaire.
- En ce qui concerne les coûts, il y a une légère baisse en 2020-2021 par rapport aux années précédentes. Cependant, il faut prendre en compte que toutes les audiences se sont tenues par visioconférence ou par conférence téléphonique. De plus, l'arrivée de nouveaux arbitres fait en sorte que ces derniers doivent s'approprier la matière.

<u>Questions et commentaires</u> :

- Il a été mentionné que M^{e} Denis Tremblay est le seul arbitre de la région de Québec. Puisque ce dernier est à remplacer, il faut donc espérer qu'un effort sera mis pour nommer une personne de Québec. Par ailleurs, étant donné que les audiences peuvent se tenir par visioconférence, il sera peut-être plus intéressant pour des avocats en région d'être retenus.
- Est-ce exact de dire que les gens peuvent décider de ne pas être entendus en visioconférence, mais en présentiel?

  Oui. Les gens ont la possibilité d'être entendus en présentiel, en visioconférence ou par conférence téléphonique. Les arbitres sont en accord avec ces façons de faire. Depuis plus d'un an, les audiences se tiennent souvent à distance et cela se passe bien.

- Le nombre d'arbitres pour auditionner des causes en anglais est-il suffisant?

  Probablement que oui. Le principal arbitre qui s'occupe des causes en anglais est M^{e} Pierre-Georges Roy et ce dernier a beaucoup de disponibilités. M^{e} Amal Garzouzi est également très à l'aise en anglais.

- Il a été mentionné qu'un seul cas était interprété pour une même catégorie de demandes. Lorsqu'une demande est acceptée, il est plus facile d'appliquer la

décision aux autres cas. Cependant, lorsque la demande est refusée, la décision s'applique-t-elle à toutes les autres demandes, et ce, même si les participants ont plus ou moins été entendus?

Si la sentence de l'arbitre donne droit à l'arbitrage, elle s'applique à toutes les demandes. Pour le participant, selon la décision, il a la possibilité de se faire entendre. En ce qui concerne la position de la sentence, le contentieux peut décider que celle-ci est respectée et qu'elle s'applique à tous les dossiers.

8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

M^e^ Kathleen Laroche est accompagnée de M^e^ Julie St-Pierre pour la présentation du bilan annuel des dossiers d'arbitrage.

Revue de la jurisprudence du 1^er^ juin 2020 au 31 mai 2021

D'abord, avec le contexte de la pandémie, pour la période de référence du 1^er^ juin 2020 au 31 mai 2021, M^e^ St-Pierre souligne qu'il y a un peu moins de décisions qu'à l'habitude, mais cela n'est pas majeur. En ce qui concerne la mise au rôle en arbitrage, avec le confinement en mars et en avril 2020, il n'y en a eu aucune; cela a également affecté le nombre de décisions. Cependant, une reprise de mises au rôle a rapidement été constatée à l'été et à l'automne 2020.

M^e^ St-Pierre résume les décisions d'intérêt du Tribunal d'arbitrage présentées dans la note transmise aux membres. Ces décisions concernent surtout les rachats et la question du véritable employeur :

- [redacted]

Question :

- Considérant les décisions présentées, les personnes dont la demande a été rejetée ont-elles fait des démarches auprès de la cour?

  Jusqu'à maintenant, pour ces décisions, aucun nouveau recours devant les tribunaux de droits communs n'a été reçu.

8.3 Renouvellement des mandats des arbitres et des substituts – État de situation

La présidente invite M. Pascal Beaudin à présenter l'état de situation.

Le décret gouvernemental concernant la nomination d'arbitres et de substituts aux arbitres pour le RREGOP est en date du 5 février 2020 et arrivera à échéance en février 2022. Dans ce contexte, le Secrétariat des comités de retraite et du

réexamen a vérifié l'intérêt des personnes exerçant actuellement ces fonctions d'arbitrage à poursuivre leur mandat. À la suite de cette consultation, il appert que MM. Pierre-Georges Roy et Éric Lévesque souhaitent renouveler leur mandat, alors que M. Denis Tremblay ne souhaite pas le renouveler. Du côté des arbitres nommés à titre de substituts, M. Claude Martin et M^{me} Amal Garzouzi souhaitent poursuivre leur mandat. Le Secrétariat doit maintenant entreprendre des démarches pour solliciter de nouvelles candidatures de personnes compétentes, disponibles et aptes à exercer la fonction d'arbitre.

Par ailleurs, après analyse, la rémunération des arbitres serait également à réviser à la hausse pour attirer de nouveaux candidats en arbitrage de qualité et pour tenir compte de la complexité des régimes de retraite du secteur public. Le tarif actuel de 180 $ date de 2015.

Les membres sont invités à échanger par rapport à ces démarches concernant le poste vacant à combler et sur la nouvelle rémunération des arbitres.

Questions et commentaires :

- En 2015, de quelle façon le tarif de 180 $ avait-il été déterminé?

  En 2015, le tarif proposé était de 200 $ et ce dernier correspondait à la moyenne des tarifs offerts par les arbitres sur le site de la Conférence des arbitres du Québec. Suite à des discussions, le tarif de 180 $ avait été adopté.

- Le tarif de 180 $ adopté en 2015 correspond-il en quelque sorte à la moyenne des tarifs, soit 200 $ moins 10 %?

  Oui.

- Le tarif de 180 $ est fixe depuis 2015. Une clause d'indexation avait-elle été prévue?

  Non, d'où la problématique. La question de la rémunération doit donc être rediscutée à chaque période de renouvellement des mandats des arbitres et des substituts. C'est pour cela que le Secrétariat a débuté des analyses afin de savoir ce qui pourrait être fait pour éviter de devoir toujours ajuster les tarifs.

- La possibilité d'indexer fera-t-elle partie des scénarios présentés à l'automne?

  Oui.

- Le tarif des arbitres est-il déterminé dans un règlement, un décret ou est-ce le Comité de retraite qui décide de ce dernier?

  Selon les informations trouvées, le tarif qui est déterminé pour la rémunération des arbitres fait suite à une décision de la présidence du Conseil du trésor. La dernière fois, les démarches avaient été faites par le Greffe des tribunaux d'arbitrage.

- À l'automne, le Comité de retraite devra se positionner relativement au renouvellement des mandats des arbitres et des substituts aux arbitres ainsi que sur la rémunération. Si une recommandation pour augmenter le tarif est proposée, dans la mesure du possible et comme mentionné plus tôt, il serait préférable que les porte-paroles aient des discussions au préalable.

Au courant de l'été, des travaux seront faits par le Secrétariat. À l'automne, ce dernier pourra faire part de ses recommandations pour les candidatures et présenter un scénario de rémunération qui aura préalablement été discuté avec les porte-paroles.

8.4 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique

Le secrétaire mentionne qu'il y a lieu de remplacer M. Marc Philibert comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique. La candidature de M. Paul Lévesque est proposée. Ce dernier occupe la fonction de directeur général au Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Résolution CR-RREGOP 29-21	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de nommer comme membre au Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics – Secteur de la fonction publique, M. Paul Lévesque, en remplacement de M. Marc Philibert.

9. Divers

9.1 État de situation sur le virage numérique – Relevés de participation RRSP

M[me] Isabelle Merizzi et M. Sylvain Pouliot sont invités à présenter cet état de situation. Ce dernier souligne d'abord les éléments suivants :

- Un plan de communication a permis d'informer les participants que le *Relevé de participation 2019* serait disponible dans *Mon Dossier*. Au total, 605 104 relevés de participation y ont été déposés et cette opération s'est bien déroulée.
- Au moment du dépôt des relevés de participation en avril 2021, la notification était en fonction. Environ 20 000 participants l'ont inscrit comme leur préférence de communication.
- Sur les 605 104 relevés de participation déposés dans *Mon Dossier* :
  - 25 650 relevés ont été consultés de façon numérique par les participants des RRSP;
  - 2 458 personnes ont fait une demande en ligne afin de recevoir leur relevé par la poste et 4 110 personnes ont communiqué avec le Centre des relations avec la clientèle;
  - 32 200 relevés de participation ont été consultés de façon numérique ou imprimés et postés; ceci représente environ 5 % des relevés déposés.

Quant au taux d'exclusion, il est très bas avec 1,09 % pour le RREGOP et le RRPE. Pour chacun de ces régimes, le taux d'exclusion est de 0,91 % pour le RREGOP et de 5,20 % pour le RRPE. Retraite Québec n'a reçu aucune plainte.

Frais et services adaptés aux besoins de la clientèle

À ce sujet, M[me] Merizzi rappelle que le but de cette présentation n'est pas de faire des économies sur les besoins de la clientèle, mais de réfléchir sur les meilleures façons de répondre aux besoins de celle-ci.

Il est évident que Retraite Québec continuera de produire des relevés de participation imprimés lorsqu'un client en fait la demande, et ce, même si le coût est de 1 $ par envoi. Cependant, des réflexions sont nécessaires pour la clientèle qui consulte peu le relevé de participation ou qui considère qu'elle n'en a pas besoin. Pour cette dernière, la meilleure option demeure le dépôt dans *Mon Dossier*.

Retraite Québec mènera ses réflexions au courant de l'été; le Comité de retraite est d'ailleurs invité à faire de même et réfléchit entre autres aux points suivants :

- segmenter la clientèle : vers quel âge le relevé de participation devient important, dans quelle situation il est nécessaire pour certains de l'avoir en format papier, etc.
- pour l'automne 2021, imprimer le relevé de participation et y joindre un mémo informant le client qu'il s'agit du dernier envoi papier, à moins que celui-ci manifeste son intérêt à continuer de le recevoir par la poste.

Un retour avec les résultats des réflexions pourra être fait auprès des membres du Comité de retraite.

Voici ce qui ressort des échanges entre les membres relativement à la proposition de Retraite Québec :

- La réflexion doit être entière. Un retour en arrière avec un envoi massif de plus de 600 000 relevés de participation n'est pas souhaité.
- Une forme d'éducation serait à faire auprès de la clientèle, et ce peu importe l'âge. Les gens ne connaissent pas nécessairement l'utilité du relevé de participation ou ne savent pas comment le lire. Retraite Québec pourrait également demander au client de valider les données inscrites à son relevé.
- Il faut inciter les gens à consulter leur relevé de participation dans *Mon Dossier*.
- Par défaut, le relevé de participation devrait être envoyé en format papier, à moins que la personne demande à ne plus le recevoir.
- La proposition d'avoir des strates d'âges est une bonne idée.
- En plus du relevé de participation, il serait intéressant d'avoir une stratégie globale pour l'ensemble des documents. Le client doit être amené à adhérer à *Mon Dossier* et à le consulter. Cela pourrait se faire à la pièce pour un service ou un document en particulier.
- Le mandat de réfléchir sur différentes approches pourrait être donné au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle.

En plus des autres sujets prévus, Retraite Québec pourrait venir présenter les résultats de ses réflexions.

Autres statistiques

M. Pouliot mentionne également les statistiques suivantes :

- Un virage numérique s'est fait chez la clientèle. En effet, pour la consultation de *Mon Dossier,* une augmentation de plus de 60 % a été constatée, de mai 2020 à mai 2021.
- Que les clients soient des participants des RRSP, de l'Allocation famille ou du Régime de rentes du Québec, 70 % de ceux-ci préfèrent recevoir les communications de façon numérique.

Question et commentaire :

- Le taux de consultation du *Relevé de participation 2019* de 5 % étonne. Un taux de 10 % et peut-être même 15 % aurait davantage été souhaité.

  Retraite Québec s'attendait davantage à un taux de consultation de 10 à 15 % et non pas de 5 %. Puisqu'en raison de la pandémie, le dépôt du relevé de participation 2019 a été retardé, plus de participants auraient dû l'attendre.

- Retraite Québec parle d'une clientèle à prioriser. Parmi les personnes qui ont demandé à recevoir leur relevé de participation en format papier ou qui ont communiqué avec le Centre des relations avec la clientèle, certaines caractéristiques sont-elles ressorties plus que d'autres?

  La question de l'âge serait davantage à étudier. Par exemple, pour le Régime de rentes du Québec, dès l'âge de 48 ans, certaines informations sont transmises au client. Cette balise pourrait être intéressante pour les RRSP, notamment pour informer les clients que les périodes rachetables sont maintenant inscrites dans le relevé de participation. Le rachat est d'autant plus intéressant lorsqu'il est fait tôt.

9.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.2.1 Rapport de la réunion du 5 mai 2021

M^{me} France Breton présente le rapport du Sous-comité conjoint. La rencontre du 5 mai dernier portait uniquement sur le renouvellement de l'entente concernant le financement des immobilisations communes.

Il est rappelé que l'entente entre Retraite Québec et le Comité de retraite :

- est en vigueur depuis octobre 2020;
- se renouvelle automatiquement le 30 juin de chaque année, à moins que l'une des parties n'y mette fin ou propose de la modifier;
- comprends des modalités de reddition de compte qui doit être faite par Retraite Québec au plus tard le 31 mai de chaque année.

À cette réunion, le Sous-comité conjoint a rencontré Retraite Québec pour le premier exercice de reddition de compte.

Dans le document *Financement des immobilisations communes pour les petits mandats - Reddition de compte aux comités de retraite RRSP - Exercice 2020* qui a préalablement été transmis aux membres du Comité de retraite, le Sous-comité a constaté qu'il n'y pas eu de changement au niveau de la méthodologie. Il a aussi été informé de l'arrivée du troisième grand mandat, le RRQ supplémentaire. Ce nouveau mandat aura pour effet d'établir la quote-part des grands mandats pour le financement des

immobilisations communes des petits mandats à 33 % à partir de 2020. La quote-part depuis 2017 était de 50%.

Deux tableaux ont aussi été préalablement transmis. Dans le premier, *Immobilisations communes - Suivi du financement des petits mandats par les RRSP - Quote-part attribuable au RREGOP,* les éléments suivants sont inscrits :

- les montants initiaux financés pour chacune des années de référence, depuis 2017;
- les remboursements reçus au 31 décembre 2020 ainsi que les soldes à recevoir.

Le deuxième tableau *Financement des petits mandats pour les immobilisations communes - Remboursements prévus au cours des prochaines années - Quote-part attribuable au RREGOP* présente les montants annuels de remboursements à recevoir dans le futur.

À titre d'information, les montants peuvent être conciliés avec l'annexe 2 des états financiers portant sur les frais d'administration. Cette annexe est fournie au Comité de retraite annuellement, à la rencontre d'avril, avec les documents sur les états financiers.

Le calendrier des remboursements est établi selon le calendrier d'amortissement des immobilisations financées. Voici les éléments à souligner:

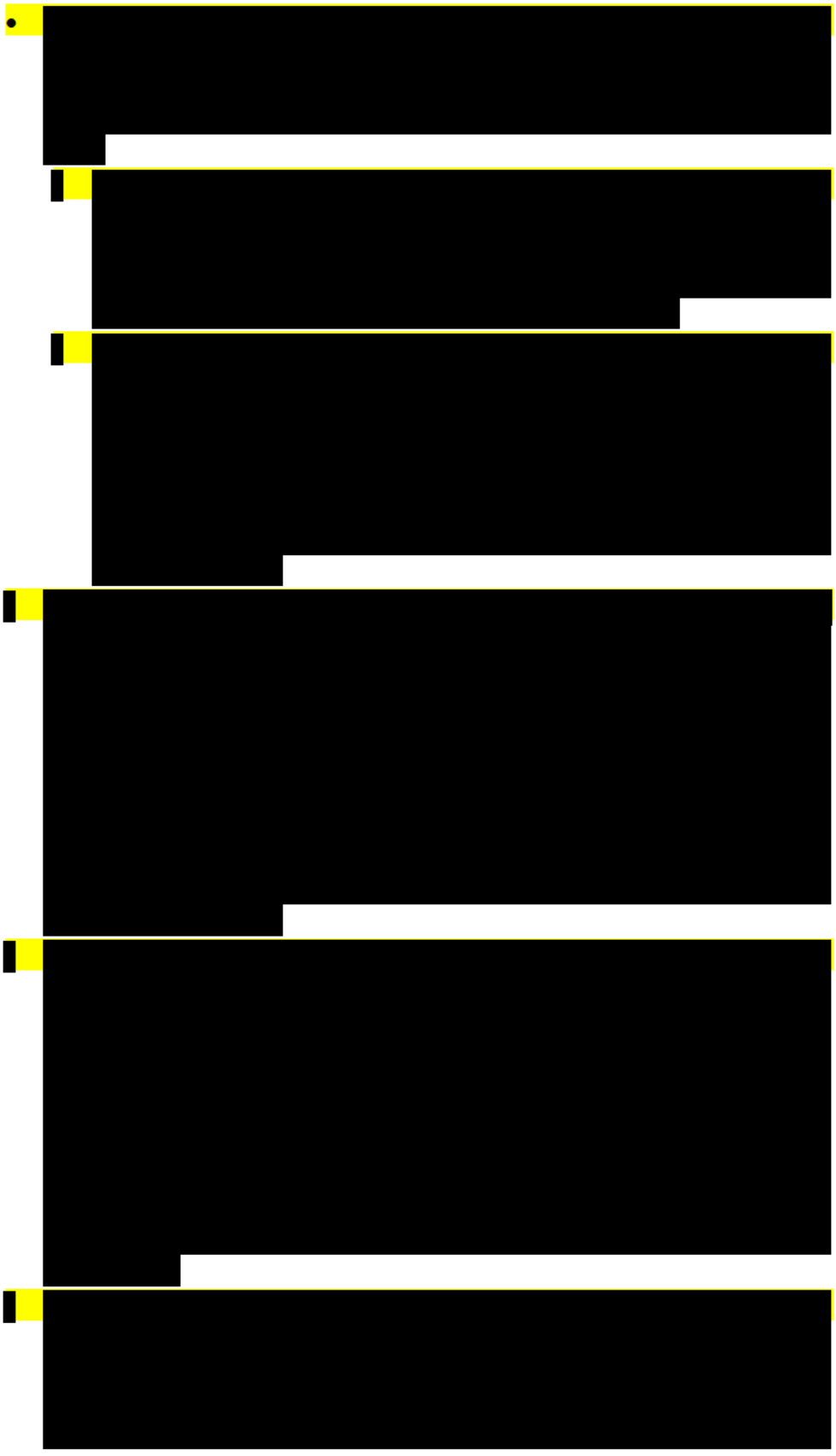
- les détails sur l'amortissement sont inscrits dans les notes aux états financiers (note 3-i-3);
- la durée d'amortissement est généralement entre trois et dix ans;
- dans les durées d'amortissement les plus longues, les améliorations locatives s'y retrouvent, suivies par l'informatique;
- pour les améliorations locatives, les durées sont liées aux durées des baux.

Les trois documents mentionnés précédemment devraient être reçus annuellement pour la reddition de compte prévue à l'entente.

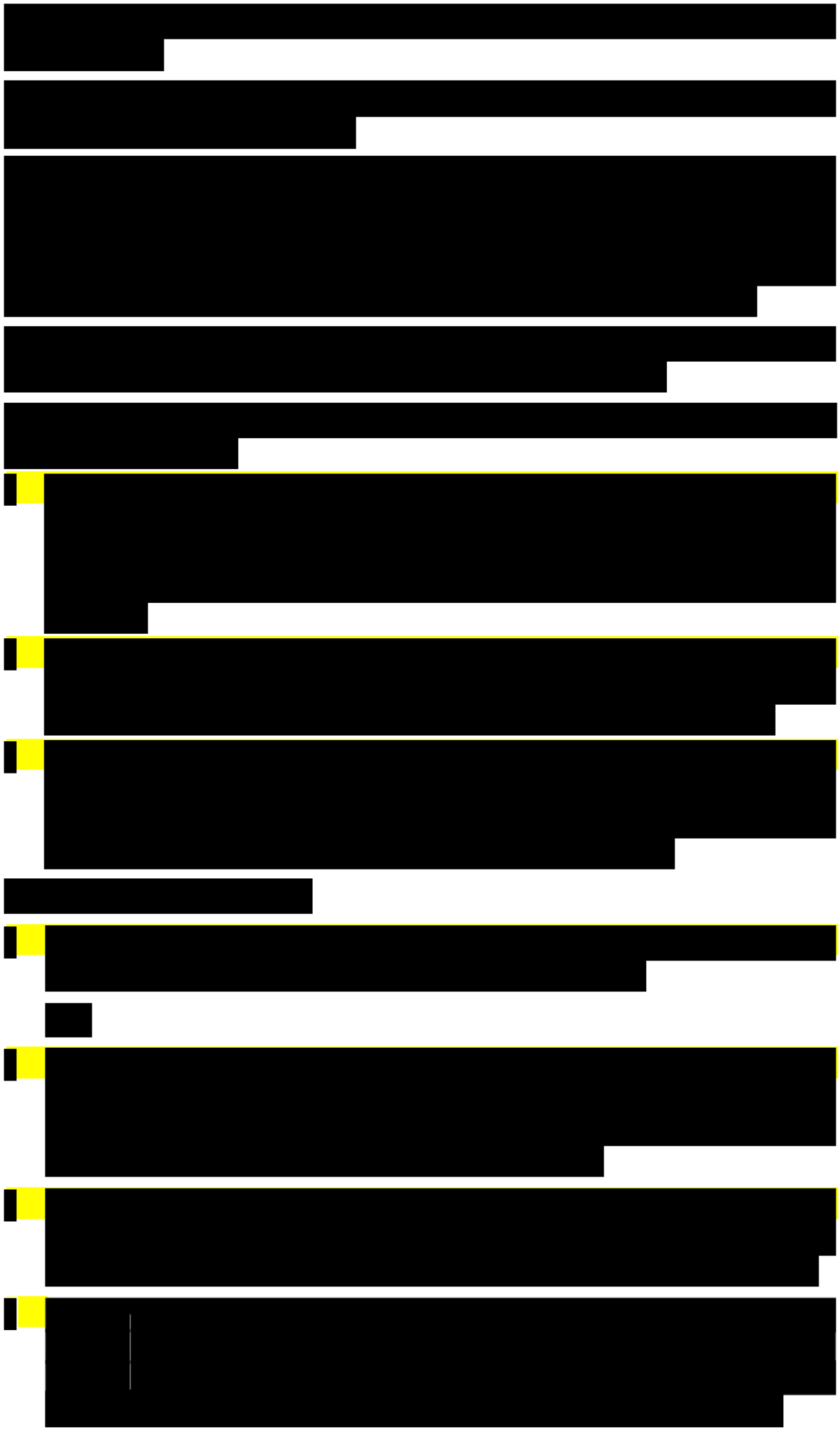
9.2.2 Rapport de la réunion du 26 mai 2021

M. Martin Belhumeur est invité à faire le rapport de la réunion du 26 mai.

Lors de la rencontre du 9 mars 2021, des questions avaient été formulées par le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Retraite Québec a répondu à celles-ci. [redacted]







10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 16 h 45. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 22 septembre 2021.

Résolution CR-RREGOP 30-21	Il est proposé par M^{me} France Breton, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

CINQUIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 22 septembre 2021 à 9 h 30 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard Anne-Marie Cliche Sylvie Gagnon Marie Gendron Sophie Girard	M^mes^	Mireille Guay Andrée Lamontagne Lise Lapointe Sarah Marcoux Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault Alexandre Ferland Sébastien Lavergne	MM.	Charles-Antoine Morency Guillaume Picard Sébastien Routhier Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard (PM)	M^mes^	Marie-Andrée Bénard (avant 10 h 45) France Breton Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Isabelle Rioux, Direction des régimes de retraite du secteur public
Geneviève Corneau, Centre des relations avec la clientèle
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Christine Lebel, Direction du Programme de transformation - Expérience client
Kathleen Laroche, Direction des affaires juridiques
Tanaquil Burke, Direction des affaires juridiques

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Simon Lantier, Direction des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP
Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP
Guy Lavallée, Vice-présidence aux services à l'organisation, par intérim

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement pour les représentants syndicaux

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants
M^me^ Jessy Hayem, directrice principale, Relations avec les déposants

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette cinquième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 2 juin 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information du secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
  4.1.1 Rapport du Comité de placement
  4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 13 mai et 15 juin 2021
4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2021
4.3 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et récents développements à la Caisse
4.4 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

7.1 Ententes de transfert – État de situation
7.2 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et Fondaction concernant le RREGOP
7.3 Ententes de transfert – Suivis de dossiers
7.4 Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat – Échanges entre les membres
7.5 Suivi du rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert - Bases pour les transferts entre les régimes – Échange entre les membres

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique ainsi que d'un membre et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux
8.2 Mandats des arbitres et des substituts aux arbitres – Recommandations
8.3 Révision du taux horaire versé aux arbitres – Recommandation

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP
9.2 Stratégie de traitement des inventaires
9.3 Bilan de la production du relevé de participation du RREGOP et état de situation sur le virage numérique
9.4 [redacted]
9.5 Calendrier 2022 des réunions
9.6 Budget 2022 du Comité de retraite
9.7 Plan d'audit du Vérificateur général et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants
9.8 Proposition d'un réaménagement à la structure de l'ordre du jour

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 31-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 2 juin 2021

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 15 : au 3^{e} point de forme, 1er paragraphe de la réponse, il faudrait lire : « … certaines entreprises sont détenues par des femmes… ».

Page 27 : au point 7.2.1 *Rapport de la réunion du 18 mai 2021*, sujet *Les bases des valeurs actuarielles*, 5e paragraphe, dernière ligne, il faudrait lire : « … les bases unisexe et sexuée actuelles. ».

Page 28 : au sujet *Les règles d'application pour les ententes de transfert*, 1er paragraphe, 2e phrase, il faudrait lire : « … des frais d'administration pour un seul ou très peu de participants. ».

Questions :

- À la page 24 du mémoire des délibérations, en lien avec l'étude QSM, il est mentionné que le rapport avec seulement la moyenne des administrateurs de régimes de retraite pourrait être transmis, mais qu'une vérification doit d'abord être faite auprès de la firme Fraser. Est-ce qu'un suivi sera fait à ce sujet à la présente réunion? Si non, est-ce qu'un suivi éventuel sera fait aux membres?

  Non, mais un suivi éventuel à ce sujet sera fait par le Secrétariat.

- Pour les suivis propres à une réunion, serait-il possible d'inscrire ces derniers à la fin du mémoire des délibérations, soit après les signatures? Puisque les mémoires contiennent beaucoup de pages, il serait alors plus facile de repérer les suivis et de s'assurer qu'aucun d'entre eux n'a été oublié. Il est aussi suggéré comme alternative d'indiquer les suivis à l'endroit où il en est question.

  La meilleure façon d'inscrire les suivis aux mémoires des délibérations sera regardée. **(Suivi)**

Résolution CR-RREGOP 32-21	Il est proposé par Mme Sophie Girard, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 2 juin 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire souligne que les points 3, 15, 26, 31,32, 34 à 36, 42, 50, 51 et 55 sont à l'ordre du jour, tandis que les points 39 et 40 seront abordés au point *Information du secrétaire*.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente mentionne les éléments suivants :

- M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec, a récemment annoncé sa décision de prendre sa retraite à la fin de son mandat, soit le 31 décembre 2021 ou à la date d'entrée en fonction de la personne qui le remplacera. Il est convenu qu'une lettre de remerciements lui sera transmise lorsque la date officielle de son départ sera connue. **(Suivi)**
- La présidente assume l'intérim de la présidence du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels

(RRAPSC), dont la prochaine réunion est prévue le 30 septembre prochain. En ce qui concerne le remplacement de M. Denis Latulippe à la présidence du RRAPSC, le processus suit son cours.

3.2 Information du secrétaire

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Concernant le document du point 9.2, la version à utiliser est celle qui a été déposée sur le Portail de la gouvernance le 16 septembre dernier.
- Vers la fin du mois d'août, la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 ainsi que la note d'information ont été publiées sur le site Internet de Retraite Québec.
- Au courant de l'automne, les membres seront invités à répondre par courriel au sondage sur la satisfaction des services rendus aux comités de retraite, aux comités de réexamen et de placement.
- La formation sur le rachat de services sous forme de capsules est prête. Les membres du Comité seront informés sous peu de la manière d'y accéder. Un retour sur les besoins subséquents des membres par des professionnels de Retraite Québec sera planifié d'ici décembre prochain.

Question :

- Concernant la formation sur le rachat de services, les membres du Comité de retraite peuvent-ils faire suivre l'hyperlien de celle-ci à leurs collègues nommés sur des comités de réexamen?

  Oui, dans la mesure où l'hyperlien n'est pas transmis à l'ensemble des membres d'une même organisation.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 2 juin dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, deux réunions, soit les 15 juin et 13 septembre 2021. Il a également tenu une réunion le 2 septembre dernier. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Entente de service entre le Comité de retraite et la Caisse de dépôt et placement du Québec

Lors des réunions du 15 juin et du 13 septembre, le Comité de placement a discuté de la révision de l'entente de services entre le Comité de retraite et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

Les prochaines étapes sont :

- Soumettre le projet d'entente au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Ce dernier traitera notamment de la durée de l'entente. La prochaine rencontre du Sous-comité est prévue le 25 octobre 2021.
- La validation finale du projet d'entente se fera au Comité de placement le 18 novembre prochain après consultation du Sous-Comité sur la gouvernance du 25 octobre 2021.
- Le projet d'entente sera soumis au Comité de retraite pour adoption lors de la réunion du 1er décembre 2021, avec comme échéancier que le nouveau texte prenne effet le 1er janvier 2022.

Rencontre avec l'équipe responsable de la sélection et du suivi des gestionnaires externes

Le Comité de placement a rencontré des dirigeants de l'équipe responsable de la sélection et du suivi des gestionnaires externes à la Caisse. Les éléments à souligner sont :

- La Caisse confie 53 G$ à des gestionnaires externes.
- La gestion externe se retrouve dans les portefeuilles spécialisés Marchés boursiers, Placements privés et Crédit.
- Les objectifs poursuivis par la Caisse concernant le recours à des gestionnaires externes sont :
    - bonifier le rendement des portefeuilles, notamment par leur complémentarité aux activités internes (stratégies, régions, secteurs, etc.);
    - favoriser l'accès à des opportunités pour investir avec des partenaires.

En conclusion, la gestion externe est une activité importante pour la Caisse et pour le fonds du RREGOP. Le Comité de placement va continuer d'effectuer un suivi de cette activité.

Rencontre avec l'équipe de la Caisse responsable de la gestion des risques à la Caisse

L'équipe responsable de la gestion des risques a notamment présenté les analyses qu'elle effectue au sujet des biais relatifs du portefeuille de la Caisse.

Le biais relatif est l'écart entre le positionnement de la Caisse et ses indices de référence. Le calcul du biais relatif ou des écarts est fait selon différents facteurs (région géographique, secteur de l'économie).

Lorsque la Caisse détient plus d'un facteur que l'indice, il est question d'un « biais long ». En revanche, lorsque la Caisse détient moins d'un facteur que l'indice, il s'agit d'un « biais court ». Par exemple, actuellement, la Caisse a un « biais court » sur le secteur « Énergie et métaux ».

Les principaux objectifs poursuivis par l'identification des biais sont :

- assurer la cohérence des biais par rapport aux vues de la Caisse;

- s'assurer que les décideurs de la Caisse sont à l'aise avec les impacts que pourraient avoir ces biais sur les résultats de la Caisse.

Hypothèses financières de la Caisse au 30 juin 2021

[redacted]

Question :

- Les fonds investis à l'externe sont d'environ 50 G$. Afin de qualifier la gestion externe dans le temps, celle-ci est-elle en croissance, en décroissance ou stable?

[redacted]

Les sujets suivants couvrent les travaux de révision du portefeuille de référence :

Mandat à Aon

Aon a effectué une modélisation actif-passif du RREGOP. Les éléments à souligner à ce sujet sont :

- L'équipe d'Aon a projeté la situation financière et le taux de cotisation du RREGOP selon un large éventail de scénarios économiques. Les résultats de cette analyse vont dans le même sens que ceux de la Caisse, c'est-à-dire que le RREGOP est actuellement dans une bonne situation financière.
- Les écarts entre les résultats d'Aon et ceux de la Caisse s'expliquent du fait que les hypothèses utilisées sont différentes. Ceci est normal et correspond à ce qui est attendu.

Évolution de la maturité du RREGOP

Lorsqu'un portefeuille de référence est déterminé, un des intrants importants est la maturité du régime. Voici ce qui ressort des analyses d'Aon et de la Caisse.

[redacted]

Portefeuilles de la Caisse à privilégier

[redacted]

Comparaison avec les pairs

[redacted]

Prochaines étapes pour les travaux de révision du portefeuille de référence

Les prochaines étapes pour les travaux de révision du portefeuille de référence sont les suivantes :

- 7 octobre : en lien avec les constats d'Aon, le Comité de placement avait identifié des portefeuilles à tester. Aon présentera donc les résultats.
- 21 octobre : la Caisse va présenter des résultats de tests de tension pour ses propres portefeuilles et pour ceux testés par Aon.
- 18 novembre : les dernières analyses de portefeuilles de référence seront faites. L'objectif est de pouvoir présenter une recommandation à la réunion du Comité de retraite du 1er décembre 2021.

Les autres sujets sont :

[redacted]

Résultats au 30 juin 2021

La Caisse a présenté au Comité de placement ses résultats au 30 juin 2021. Le sujet sera abordé par la Caisse au point 4.3.

Formation de base en placements – 13 octobre 2021

Retraite Québec organise une formation de base en placements pour les membres des comités de retraite :

- En avant-midi, Retraite Québec présentera le contexte légal dans lequel les fonds sont investis à la Caisse : les rôles et responsabilités des différents intervenants (comités de retraite, comités de placement, Caisse, etc.), les portefeuilles de référence et les mesures de risque.
- En après-midi, la Caisse présentera ses portefeuilles.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 13 mai et 15 juin 2021

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 33-21	Il est proposé par Mme Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 13 mai et 15 juin 2021.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2021

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi au 30 juin 2021* préparé par Retraite Québec. Les éléments présentés sont : l'évolution de l'avoir, les

rendements, la performance des portefeuilles spécialisés, les écarts de pondération; l'analyse du risque et la composition du portefeuille.

[redacted]



Commentaires :

- L'APS de taux a un rendement moyen de 0,21% sur cinq ans. Cependant, il est important de spécifier que cela ne fait pas cinq ans que le RREGOP détient cette activité dans son portefeuille.

  Si le rendement moyen était calculé depuis l'existence de l'APS de taux dans le portefeuille du RREGOP, ce dernier serait plus élevé (environ 0,35 %).

- [redacted]



- L'ajout de la page *Composition du portefeuille* du document *Rapport de suivi au 30 juin 2021* est apprécié. Pour les prochains rapports, il pourrait être

intéressant d'avoir une colonne qui présente les changements de rangs parmi les vingt plus importantes positions du fonds du RREGOP, dans les six derniers mois.

4.3 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et récents développements à la Caisse

M. Jacques Demers est accompagné de M[me] Amélie Dion pour la présentation du point. M[me] Jessy Hayem est également présente à titre d'observatrice. Leur intervention porte sur le document *Résultats et stratégies au 30 juin 2021* qui a préalablement été transmis aux membres. Les sujets abordés sont l'économie, le contexte des marchés, les résultats pour les différents portefeuilles, la mise à jour concernant le Réseau express métropolitain et la poursuite de la stratégie sur l'investissement durable.



- [redacted]

<u>Questions et commentaire</u> :

- L'APS de taux contribue à la réduction des risques extrêmes. Il serait donc intéressant de mesurer le portefeuille du RREGOP avec et sans l'APS de taux. Sur la contribution totale de l'APS de taux de 35 points centésimaux, l'impact de réduction de risque ne semble pas être mesuré.

  C'est noté. L'impact sur le risque sera pris en compte.

- Par le biais de sa filiale Ivanhoé Cambridge, la Caisse était opératrice des centres commerciaux. Est-ce qu'elle l'est toujours pour les bureaux et les autres investissements?

La Caisse a encore un rôle d'opératrice pour certains bureaux. De façon générale, cette dernière ne l'est plus dans les investissements à l'étranger.

Les centres commerciaux au Canada étaient sans doute les derniers où Ivanhoé Cambridge était encore opératrice. Depuis la transition vers JLL, Ivanhoé Cambridge n'est opératrice d'aucun centre commercial.

- Étant donné que la filiale Ivanhoé Cambridge n'est plus opératrice, est-ce que des discussions sur la possibilité de l'intégrer à la Caisse ont lieu?

  À ma connaissance [Jacques Demers], ces discussions n'ont pas eu lieu.

- À combien s'estime la valeur des titres présentement dans le portefeuille Placements privés qui serait possiblement déplacée vers le portefeuille Marchés boursiers?

  Pour la Caisse au global, la valeur des titres est d'environ 5 G$.

- Pour la Caisse, est-ce que l'inflation est à court terme ou est-ce possible qu'elle soit dans les strates supérieures, par exemple 3-4 %, sur le long terme?

  Selon le chef économiste de la Caisse, il n'est pas question à l'heure actuelle d'une inflation permanente. Il prévoit de l'inflation, mais elle ne se situera pas au-dessus des 3-4 % et elle ne sera présente que pendant quelques semestres. À cet égard, le chef économiste de la Caisse ne fait pas cavalier seul et sa vision est en ligne avec ce qui est constaté ailleurs.

4.4 Échanges entre les membres

Les membres n'ont pas de commentaire à la suite de la présentation des résultats de la Caisse.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

7.1 Ententes de transfert – État de situation

La présidente invite M. Simon Lantier et M^{me} Isabelle Rioux à présenter le document *Ententes de transfert – Bilan des activités pour les années 2020 et 2021* préalablement transmis aux membres.

Les points abordés sont : l'objectif du bilan, l'historique du nombre d'ententes de transfert au RREGOP et au RRPE, l'évolution du nombre d'ententes de transfert en vigueur, l'évolution du nombre d'ententes de transfert à conclure, les ententes de transfert à conclure le 15 septembre 2021, le processus pour conclure des ententes de transfert, le nombre de demandes de transfert traitées pour l'ensemble des RRSP, le nombre de demandes de transfert traitées pour des participants du

RREGOP ainsi que le nombre de dossiers en cours de traitement pour des participants du RREGOP

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Une diminution du nombre d'ententes de transfert au RREGOP et au RRPE est observée depuis environ dix ans. En 2020 et en 2021, cette diminution s'est poursuivie, portant à 74 le nombre d'ententes de transfert, comparativement à 115 ententes en 2012.
- En 2020-2021, aucune nouvelle entente de transfert n'a été signée et cinq ententes se sont terminées, notamment celles relevant du niveau municipal, et ce, en raison de la restructuration de régimes de retraite.
- Le nombre d'ententes de transfert à conclure est de deux, soit une avec Fondaction et l'autre avec la Ville de Terrebonne.
- Relativement à l'entente de transfert avec la Ville de Terrebonne, les négociations en sont à l'étape 4 « Approbation par les comités de retraite ». Cette entente sera présentée à la prochaine réunion du Comité de retraite du RREGOP le 3 novembre 2021.
- Concernant le processus pour conclure des ententes de transferts, l'étape 2 « Validation de l'intérêt des comités de retraite » a été ajoutée à la suite d'échanges avec des partenaires. Cette étape s'avère nécessaire avant d'enclencher tout le processus de négociation.
- Concernant le RREGOP, 800 dossiers ont été traités en 2020, dont les deux tiers sont des transferts « sortie ». En 2021, 441 dossiers ont été traités, dont 54 % sont des transferts « sortie ».
- Au 31 août 2021, 2 663 dossiers sont en cours de traitement, dont 82 % sont des transferts « sortie ». Pour ces cas, Retraite Québec est en attente du partenaire ou du client pour 36 % des dossiers; ce qui montre une augmentation de l'inventaire cette année, mais une diminution du pourcentage des dossiers en attente du partenaire ou du client.

<u>Questions</u> :

- Est-ce que le nombre de dossiers en cours concerne également les ententes de transfert avec les régimes de retraite des autres provinces, comme l'entente entre Retraite Québec et Teachers pour le RREGOP?

  Oui c'est exact.

- [redacted]

[redacted]

- Le nombre de demandes de transfert étant en forte diminution, y a-t-il plusieurs ententes pour lesquelles il n'y a pas d'activités ou pour lesquelles une diminution d'activités est observée? D'autre part, quels sont les principaux partenaires où un fort volume de transferts est observé?

  Le gouvernement du Canada est le principal partenaire; il est celui qui a le plus gros volume de transferts. Dans le cas de plusieurs ententes, Retraite Québec peut ne recevoir qu'un seul dossier par année. Concernant les ententes de transfert avec les municipalités, il est possible qu'il y ait d'autres demandes pour fermer des ententes en raison des nouvelles règles de financement des régimes de retraite. Par ailleurs, il est observé qu'au niveau municipal, cela peut prendre un certain temps avant qu'un partenaire informe Retraite Québec à savoir s'il désire modifier ou bien fermer l'entente de transfert.

7.2 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et Fondaction concernant le RREGOP

M. Simon Lantier poursuit avec la présentation de ce point, accompagné de M[me] Isabelle Rioux. Pour son intervention, il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres. Les informations présentées relativement au projet d'entente sont : la mise en contexte, les caractéristiques du régime concerné, les hypothèses actuarielles et les méthodes utilisées par le régime concerné et le respect des principes directeurs.

Le projet d'entente de transfert avec le Régime de retraite des employés de Fondaction est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite. De ce fait, Retraite Québec recommande donc de conclure le projet d'entente avec ce régime. Le Comité de retraite est invité à adopter une résolution à cet effet.

Le projet de résolution est proposé par M. Guillaume Barrette et appuyé par M. Mathieu St-Onge.

Résolution CR-RREGOP 34-21	ATTENDU QU'un projet d'entente de transfert entre le Régime de retraite des employés de Fondaction et Retraite Québec pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a été porté à l'attention du Comité de retraite du RREGOP; ATTENDU QUE Fondaction a approuvé l'entente de transfert avec Retraite Québec concernant le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) en juin 2021; ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le RREGOP prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec

	l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le projet d'entente de transfert est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander au gouvernement la conclusion d'une entente de transfert entre Retraite Québec et le Régime de retraite des employés de Fondaction concernant le RREGOP.

7.3 Ententes de transfert – Suivis de dossiers

M[me] Isabelle Rioux poursuit avec ce point. M. Simon Lantier est présent.

La Direction des régimes complémentaires de retraite de Retraite Québec sera consultée cet automne afin de mieux comprendre les spécificités et les contraintes de certains régimes de retraite, dont ceux des villes et des universités. À titre d'exemples, des négociations ont eu lieu avec la Société de transport de Montréal et avec des universités en raison des problèmes de non-respect de symétries dans leurs calculs.

Par la suite, Retraite Québec sondera ses partenaires en priorisant les villes et les universités afin de mieux comprendre leurs méthodes de calcul. L'objectif est de s'assurer que tout est conforme, comme c'est le cas de Fondaction et la Ville de Terrebonne qui ont démontré qu'ils étaient des partenaires à part entière avec des calculs parfaitement symétriques.

À cet égard, Retraite Québec a déjà fait part au Comité de retraite de certains problèmes rencontrés avec l'entente de transfert avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), notamment en raison de l'absence de symétrie dans les calculs, puisqu'une marge additionnelle pour les transferts « entrée » était ajoutée par le RRUQ. Cet été, ce partenaire a informé Retraite Québec que, désormais, le taux d'actualisation serait symétrique, « entrée » et « sortie ». Une analyse plus poussée sera réalisée afin de s'assurer que tel est le cas.

Un suivi de ces dossiers sera fait auprès des membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert.

7.4 Évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et rachat – Échanges entre les membres

M. Alexandre Ferland présente ce dossier.

Il s'agit de réactiver ce dossier datant d'environ deux années. Des discussions avaient eu lieu entre le groupe des représentants d'associations syndicales et de retraités et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) concernant ce dossier. Cela s'était bien passé et des propositions avaient été faites. Depuis, il y a eu des changements au sein du SCT et de nouvelles autorisations s'avéraient nécessaires. Toutefois, le dossier a bien cheminé à l'interne et des nouvelles sont

attendues prochainement. Après cette approbation, le SCT devrait pouvoir donner suite aux propositions des associations syndicales et poursuivre les discussions sur ce dossier.

Questions et commentaires :

- Lors de la dernière réunion, il avait été demandé de connaître le montant en jeu observé à partir des données de l'évaluation actuarielle et de le publier. [redacted]

  Par ailleurs, l'association qui représente les personnes retraitées, principalement visées par ces crédits de rentes, espère vivement voir un dénouement rapide de ce dossier. Ceci permettrait de dédommager ces personnes qui, majoritairement, reçoivent une rente modeste. De plus, avec le temps, les décès de ces personnes d'un certain âge s'accumulent, notamment avec la pandémie, ce qui pose problème dans le versement des sommes qui leur sont dues. L'association assure le SCT de sa collaboration dans la poursuite des discussions pour trouver un terrain d'entente; plus vite ce dossier sera réglé, plus vite ces personnes auront accès à ce revenu de retraite. Est-ce possible d'obtenir une réponse d'ici novembre?

M. Ferland espérait pouvoir apporter des éléments plus concrets aujourd'hui. Il est toutefois convaincu de pouvoir revenir en novembre avec des propositions, étant donné que des rencontres sont prévues et que le dossier devrait cheminer rapidement. [redacted]

- Si le dossier se règle dans les prochains jours, est-ce qu'il faut attendre la réunion du Comité du 3 novembre pour finaliser le dossier?

  Ce qui est discuté au Comité de retraite concerne l'aspect de la publication des évaluations actuarielles, tandis que le règlement du dossier se fait par voie de négociation. Ce que le SCT désire, c'est l'obtention d'un mandat pour négocier et arriver à une entente avec les associations syndicales et les représentants des retraités. Par la suite, le processus législatif s'ajoutera lorsque les différentes parties auront trouvé un terrain d'entente. Après ce processus, le Comité de retraite sera consulté sur la question de la publication des évaluations actuarielles et des changements législatifs qui seront proposés.

- À titre d'information, certains travaux avaient été demandés à Retraite Québec dans le cadre du Sous-comité et ils ont été reçus la semaine dernière.

- Les représentants des associations syndicales se disent satisfaits des informations reçues et seront disponibles pour des rencontres de négociation afin de régler le plus rapidement possible ce dossier.

7.5 Suivi du rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert - Bases pour les transferts entre les régimes – Échange entre les membres

À la réunion du Comité de retraite du 2 juin dernier, le rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert faisait état que des discussions devaient avoir lieu avec les autres comités de retraite concernés et que des représentations seraient effectuées par la suite en vue de recommander aux autorités des modifications règlementaires.

À ce sujet, M. Alexandre Ferland mentionne que le dossier a été analysé au Secrétariat du Conseil du trésor pour apporter des changements mineurs aux ententes de transfert entre les régimes; ceux-ci sont actuellement en évaluation auprès des autorités. Un suivi sera fait prochainement à ce sujet.

Comme il s'agit d'une proposition de modification des bases des hypothèses actuarielles pour les ententes de transfert entre plusieurs régimes soit le Régime de retraite de la Sûreté du Québec (RRMSQ), celui des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) et celui du RREGOP, le gouvernement évalue comment coordonner ces éléments du RREGOP avec les deux autres régimes.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique ainsi que d'un membre et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux

Le secrétaire présente le point. Relativement aux candidatures proposées, il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

Les membres sont invités à prendre une résolution pour recommander la nomination de M[mes] Évelyne Dufour, Brigitte Tremblay et Frédérique Ménard.

Résolution CR-RREGOP 35-21	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de nommer : • au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique comme membre M[me] Évelyne Dufour, en remplacement de M. Paul Lévesque; • au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux comme membre M[me] Brigitte Tremblay, en remplacement de M[me] Marie-Claude Boisvert; • au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux comme membre substitut M[me] Frédérique Ménard, en remplacement de M[me] Joan Carbonneau.

8.2 Mandats des arbitres et des substituts aux arbitres – Recommandations

M. Pascal Beaudin présente ce dossier.

À titre de rappel, le gouvernement doit nommer trois arbitres et des substituts aux arbitres après consultation auprès du Comité de retraite. Le dernier décret de nomination date de février 2020.

Dans ce contexte, le Secrétariat a vérifié si les arbitres et les substituts aux arbitres actuellement en fonction souhaitent poursuivre leur mandat. Il a également sollicité les candidatures de personnes compétentes. Par la suite, des représentants du Comité de retraite ont été consultés pour échanger sur leurs attentes et pour évaluer les dossiers de candidatures potentielles.

Ainsi, les membres du Comité sont maintenant invités à formuler une recommandation au gouvernement dans le but de renouveler les mandats de MM. Pierre-Georges Roy et Éric Lévesque à titre d'arbitres et de M. Claude Martin et M^{me} Amal Garzouzi à titre de substituts aux arbitres. Il y a également lieu de nommer M. Dominic Garneau à titre d'arbitre et M^{me} Natacha Lecompte à titre de substitut aux arbitres. Ce troisième poste de substitut aux arbitres a été souhaité par le Comité, la Loi sur le RREGOP le permettant.

Un membre souligne l'ampleur du travail réalisé dans ce dossier par le Secrétariat. Cette recommandation respecte certains critères importants pour le Comité, soit le lieu géographique (Québec/Montréal) et la parité hommes/femmes. Actuellement, la composition des arbitres et des substituts aux arbitres est de quatre hommes et de deux femmes. Les membres visent à atteindre la parité dans le futur.

M^{me} Guylaine Bernard propose d'adopter la résolution et M^{me} Sophie Girard appuie.

Résolution CR-RREGOP 36-21	ATTENDU QUE l'article 183 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) stipule que le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite, trois arbitres pour une période maximale de deux ans; ATTENDU QUE le même article de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement nomme, de la même façon, et pour une période maximale de deux ans, des substituts pour les remplacer en cas d'absence, d'empêchement ou de surplus de travail; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé MM. Pierre-Georges Roy, Denis Tremblay et Éric Lévesque à titre d'arbitres pour des mandats d'une durée de deux ans, par le décret 74-2020 du 5 février 2020; ATTENDU QUE le gouvernement a nommé M^{me} Amal Garzouzi et M. Claude Martin à titre de substituts aux arbitres pour un mandat d'une durée de deux ans, par le décret 74-2020 du 5 février 2020; ATTENDU QUE ces mandats seront échus en février 2022 et qu'il convient de recommander au gouvernement de nommer des arbitres et des substituts aux arbitres pour le RREGOP; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer de nouveau MM. Pierre-Georges Roy et Éric Lévesque à titre d'arbitres;

	ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer M. Dominic Garneau à titre d'arbitre; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au gouvernement de nommer de nouveau M^{me} Amal Garzouzi et M. Claude Martin à titre de substituts aux arbitres; ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M^{me} Natacha Lecompte à titre de substitut aux arbitres. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • nommer de nouveau MM. Pierre-Georges Roy et Éric Lévesque à titre d'arbitres; • nommer M. Dominic Garneau à titre d'arbitre; • nommer de nouveau M^{me} Amal Garzouzi et M. Claude Martin à titre de substituts aux arbitres; • nommer M^{me} Natacha Lecompte à titre de substitut aux arbitres.

8.3 Révision du taux horaire versé aux arbitres – Recommandation

M. Pascal Beaudin poursuit avec la présentation de ce sujet.

Le taux horaire actuellement versé par Retraite Québec pour les services professionnels rendus en arbitrage est de 180 $ l'heure. Cette rémunération comprend l'audience, le délibéré ainsi que la rédaction et la transmission de la décision interlocutoire ou finale.

Tel que déjà porté à l'attention du Comité de retraite, ce tarif de 180$ l'heure s'avère être de moins en moins concurrentiel pour attirer de nouvelles candidatures de qualité. De plus, la rémunération offerte ne semble plus compétitive pour répondre à la complexité des dossiers traités relativement aux régimes de retraite du secteur public. Dans le cadre du renouvellement des contrats des arbitres, cette question devait être revue.

Après analyse et échanges avec les porte-paroles du Comité de retraite, il a été convenu de recommander aux autorités compétentes de hausser le taux horaire actuellement versé aux arbitres à 240 $ l'heure. Ce montant correspond d'ailleurs au tarif prévu dans le projet de règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des arbitres (chapitre c 27, r.6). En outre, il a aussi été convenu de discuter de la révision de ce taux horaire à chaque période de renouvellement des mandats. Cette proposition est inscrite dans le projet de résolution soumis aux membres du Comité de retraite pour approbation.

Par ailleurs, le nouveau taux horaire de 240 $ l'heure recommandé par le Comité de retraite serait applicable pour les prochains contrats des arbitres et des substituts aux arbitres nommés par décret du gouvernement.

M. Mathieu St-Onge propose d'adopter la résolution suivante et M^{me} Anne-Marie Cliche l'appuie.

Résolution CR-RREGOP 37-21	ATTENDU QUE le gouvernement a nommé trois arbitres et deux substituts aux arbitres pour un mandat d'une durée de deux ans en vertu du décret 74-2020 du 5 février 2020 et que des personnes devraient être nommées incessamment par décret; ATTENDU QUE l'article 185 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) stipule notamment que les honoraires et les frais d'arbitrage sont à la charge de Retraite Québec; ATTENDU QUE le taux horaire versé aux arbitres pour l'audience, le délibéré ainsi que la rédaction et la transmission de la décision interlocutoire ou finale est actuellement fixé à 180 $ l'heure; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander aux autorités compétentes de réviser à la hausse ce tarif afin de s'assurer des services professionnels de qualité pour les mandats d'arbitrage concernant la Loi sur le RREGOP, notamment en raison de la complexité des régimes de retraite du secteur public; ATTENDU que le taux horaire versé aux arbitres selon le projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des arbitres (chapitre c-27, r.6) est de 240 $ l'heure; ATTENDU que le taux horaire versé aux arbitres ne devrait pas être indexé de façon automatique et que sa révision devrait être rediscutée à chaque période de renouvellement. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander aux autorités compétentes la révision à 240 $ l'heure le tarif horaire versé aux arbitres et aux substituts aux arbitres pour les mandats d'arbitrage concernant la Loi sur le RREGOP, et ce, à la suite du décret gouvernemental confirmant les nominations.

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

La présidente invite M. Daniel Charbonneau à présenter ce sujet. Il est accompagné de MM. Jean Veilleux et Bastien Thibault ainsi que de M^mes^ Geneviève Corneau et Francine Monat. Le document *Détails sur les indicateurs RRSP du tableau de bord sur les services à clientèle – Résultats au 30 juin 2021* a préalablement été transmis aux membres. Les points abordés sont :la déclaration de services à la clientèle 2021 (partage du patrimoine, rentes et accessibilité des services), les rachats liés à une rente et ceux non liés à une rente, les prestations de retraite, les corrections de rente, les révisions de rente ainsi que la production de la déclaration annuelle 2020.

Les faits saillants sont les suivants :

- Concernant le partage du patrimoine, le cumulatif pour la production du relevé des droits est de 95,7 % alors que la cible est de 100 %.

- Toujours pour le partage du patrimoine, le cumulatif pour l'acquittement des droits est de 94,8 %; la cible est de 100 %.
- En ce qui concerne les rachats liés à une rente, les trois derniers mois montrent une amélioration dans le traitement des demandes (88 %, 89 % et 92 %). D'ici la fin de l'année, la cible de 85 % devrait être atteinte.
- Les inventaires pour les rachats liés à une rente sont maîtrisés avec 142 dossiers par rapport à une cible de 150 dossiers.
- Pour les rachats non liés à une rente, la situation est plus difficile. Le cumulatif des demandes réalisées dans les délais se situe entre 60 % et 75 %; la cible est de 90 %.
- L'inventaire des demandes de rachats non liés à une rente à traiter est de 3 782 dossiers. Pour le mois d'août, le nombre de demandes à traiter est de 3 300. Si la tendance à la baisse se poursuit, la cible pourrait être atteinte en décembre 2021.
- Concernant la confirmation du montant de la rente de retraite, 97 % des rentes ont été confirmées dans un délai de 90 jours ou le mois de la retraite, selon la date la plus tardive des deux. La cible de 90 % est donc atteinte.
- Pour les corrections de rente (proportion des demandes réalisées dans les délais de 120 jours), l'indicateur semble problématique pour 2021.Cependant, ce dernier a été influencé par les dossiers de rétroaction salariale déclarés dans les déclarations annuelles des employeurs. La charge de travail des dossiers à corriger a diminué et Retraite Québec reprend le plein contrôle.
- Les rentes révisées en 2021 sont les rentes confirmées en 2019 avec l'ancien processus, soit avant le projet 512 « Automatisation de la révision des rentes des régimes de retraite du secteur public ». La révision des rentes de 2019 tire à sa fin. En effet, la révision des rentes de novembre et décembre est en cours et il en reste peu à traiter.
- Concernant les appels téléphoniques, 92% de ceux-ci ont été répondus en moins de trois minutes. La cible de 90 % est donc atteinte.
- Pour la déclaration annuelle 2020, les résultats ont été excellents. Les employeurs ont été en mesure de terminer leur déclaration annuelle au 31 mai 2021 comme requis. De plus, seulement quelques dizaines de messages résiduels ont été reçus. En comparaison, le nombre de messages est habituellement d'environ de 1 000 à 2 000.

En terminant, comme mentionné plus tôt dans un commentaire, il est vrai que la présentation sous forme de parcours est intéressante. M. Charbonneau mentionne que lors de la présentation de divers dossiers, d'autres parcours seront présentés. Afin de s'assurer de bien répondre à la voix du client et de faciliter l'expérience de ce dernier, Retraite Québec travaille actuellement sur un parcours « décès » et un parcours « séparation ».

Questions et commentaires :

- À la page 3, dans le tableau *Sommaire VPSC au 30 juin 2021*, il y a beaucoup trop de cibles non atteintes (carrés rouges). Le Comité de retraite s'attend à

une amélioration du traitement des demandes. La pandémie ne peut plus être invoquée comme raison de non-atteinte des cibles.

Retraite Québec n'aime pas non plus voir des cibles non atteintes. Il importe de rassurer le Comité de retraite que dès qu'une cible n'est pas atteinte, Retraite Québec prend les mesures et les actions nécessaires pour corriger la situation.

- Concernant les rachats non liés à une rente, la pandémie et le nouveau processus ont contribué à augmenter les délais. Est-ce possible de quantifier le délai qui est dû à l'employeur, afin de pouvoir se fier aux indicateurs et pour mieux identifier où se situe le problème de non-respect des délais par Retraite Québec et pouvoir apprécier si le délai est raisonnable. Ces deux éléments peuvent-ils être distingués?

  Le fait de pouvoir quantifier le délai imputable à l'employeur pourrait être une avenue intéressante. Actuellement, le délai est d'environ 60 jours. Le problème se situe principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux. Néanmoins, Retraite Québec communique avec l'ensemble des employeurs pour identifier comment obtenir leurs réponses plus rapidement. Un suivi de ce dossier sera fait par Retraite Québec au printemps 2022.

- Retraite Québec rencontre des problèmes de délai de traitement des demandes de rachat avec les employeurs du secteur de la santé et des services sociaux. A-t-elle pensé à explorer des méthodes afin d'accélérer les délais?

  À court terme, c'est plus difficile. À moyen terme, comme mentionné avec le projet 528 « Optimisation du traitement des rachats des RRSP », l'utilisation de la prestation électronique de services a permis d'améliorer le nombre et la complexité des questions demandées aux employeurs. Ceci signifie qu'avec le projet 528, dont l'implantation est prévue en juin 2022, le travail des employeurs sera simplifié. Retraite Québec a bon espoir que les questions seront plus faciles à répondre et que le délai de traitement se sera amélioré.

  Entre temps, des discussions ont lieu avec les employeurs afin de faciliter le traitement du formulaire 728 « Attestation de l'employeur concernant un rachat de service », par exemple en minimisant le nombre de champs devant être répondus. Les travaux débuteront en septembre 2021.

- Lorsqu'une personne fait une demande à Retraite Québec pour le transfert d'années de service, le délai de traitement serait de deux ans. Pour que ce délai puisse être réduit, Retraite Québec envisage-t-elle éventuellement de traiter les demandes de façon automatique plutôt que manuelle? De plus, au moment de sa demande, la personne ne reçoit qu'un accusé de réception et aucun suivi de Retraite Québec ne semble être fait auprès du demandeur par la suite. Un suivi du dossier ne devrait-il pas être fait auprès de la personne lorsque les documents ont été reçus à Retraite Québec?

  Le délai peut aller jusqu'à deux ans. Le délai dépend des cas, puisque certains sont plus particuliers que d'autres. Le processus est effectivement complètement manuel. Des travaux sont en cours pour l'automatiser.

Un accusé de réception est envoyé, mais seulement lorsque Retraite Québec débute le dossier. Dans les prochains mois, lorsque le processus sera revu, la manière de mieux informer la personne sera analysée.

- Dans le document *Détails sur les indicateurs RRSP du tableau de bord sur les services à clientèle – Résultats au 30 juin 2021*, les délais pour les ententes de transfert ne sont pas présentés. Est-ce parce que les données sont marginales?

  Contrairement au traitement des demandes de rachat, il est difficile pour l'instant de mesurer le délai. Ce dernier dépend de différents facteurs, dont le délai de réponse de l'employeur ou du participant. Idéalement, ce serait de revoir le processus pour arriver à de nouvelles pistes de solution. Retraite Québec prend bonne note du commentaire.

- En lien avec le délai de traitement de deux ans pour une entente de transfert, faut-il comprendre que Retraite Québec prévoit un an de traitement pour le régime de départ et un an de traitement pour le régime d'arrivée?

  C'est l'ensemble du processus, de la date de la demande à la fermeture du dossier, qui peut aller jusqu'à deux ans et ce dernier n'est pas exactement le même pour les ententes « entrée », les ententes « sortie » et les ententes entre les régimes. Par exemple, pour les ententes de transfert « sortie », lorsque Retraite Québec reçoit la demande du participant, des annexes sont produites afin de transmettre l'information au partenaire. Dès que le partenaire reçoit l'information, il remplit sa partie et fait ensuite suivre l'information au participant. Si le participant accepte l'entente, Retraite Québec procède au paiement.

- Le processus de confirmation de la rente a changé. De ce fait, la rente est confirmée plus rapidement. Pour le futur, il serait intéressant que les statistiques pour les rentes révisées à la baisse au-delà d'un certain délai soient présentées, après un an ou deux ans par exemple.

  Retraite Québec regardera ce qui pourrait être fait. Pour les rentes révisées à la baisse, il risque de ne pas y en avoir souvent.

- À la réunion du 24 mars dernier, Retraite Québec a présenté le *Tableau de bord sur les services à la clientèle RRSP* avec les données au 31 décembre 2020. Pour tous les régimes, une hausse des cas de remise de dette avait été constatée pour l'année 2020. À la suite d'une question, il avait alors été mentionné que la hausse n'était pas reliée à un phénomène particulier, mais qu'elle était tributaire des rentes confirmées en 2018. Selon l'information présentée à la page 28 du tableau bord, le montant de la remise de dette au 30 juin est en deçà de celui pour l'année 2020? Serait-il possible de connaître ce qui cause cette augmentation?

  Le montant de la remise de dette est tributaire de la qualité de la donnée au moment où le calcul a été fait dans les années passées. Il n'y a pas de phénomène particulier. Il s'agit des écarts entre les projections faites par Retraite Québec et les données réelles reçues de la part de l'employeur.

Le montant de la remise de dette fluctue malheureusement d'une année à l'autre. Les montants de 2016 et 2017 étaient beaucoup plus élevés avec respectivement environ 600-700 k$ et 450 k$. À partir de 2018, une certaine constance semble vouloir s'établir. Dès 2022, il ne devrait plus y avoir de remise de dette, sauf dans certains dossiers où il y a une erreur administrative.

- Les enseignants qui prennent leur retraite en juin présentent leur demande de rente cinq à six mois d'avance. De ce fait, le délai de 90 jours que se donne Retraite Québec pour confirmer la rente débute-t-il en juin?

  La demande de rente est traitée au moment où celle-ci est reçue. Dans sa Déclaration de services aux citoyens, Retraite Québec s'engage à ce que la rente soit confirmée pour la date de la retraite.

- Il a été mentionné qu'il y avait 15 % de plus de déclarations annuelles dans le secteur de la santé. Est-ce en raison de la COVID-19 ou d'autres facteurs?

  Non, c'est vraiment en raison de la COVID-19.

- Avec la conclusion des dernières négociations, des rétroactions seront versées aux personnes concernées. Si un recalcul des rentes est nécessaire, cela pourrait entrainer une charge de travail. Retraite Québec anticipe-t-elle cette possibilité?

  Si des rétroactions sont versées en 2021, Retraite Québec en sera informée au courant de l'année 2022. Il est certain que cela occasionnera une charge de travail supplémentaire, mais celle-ci dépendra du nombre de personnes visées.

9.2 Stratégie de traitement des inventaires

Les documents sont déposés par la Vice-présidence des services à la clientèle de Retraite Québec pour l'information des membres.

9.3 Bilan de la production du relevé de participation du RREGOP et état de situation sur le virage numérique

M. Daniel Charbonneau présente ce sujet accompagné de M^{me} Christine Lebel et M. Bastien Thibault. Leur intervention porte sur le document *Virage numérique – Le client en tête des priorités* préalablement transmis aux membres.

Retraite Québec présente des scénarios de réduction des impressions de relevés de participation basés sur le comportement observé de la clientèle quant à la consultation de ce document. Selon les statistiques compilées jusqu'à maintenant, le relevé de participation déposé en mars 2020 a été consulté dans *Mon dossier* ou demandé qu'il soit posté par moins de 10% des participants aux RRSP.

Afin de favoriser le virage numérique, deux scénarios ont été analysés pour la production des relevés de participation en 2021 :

- Scénario 1 : production des relevés de participation RRSP de façon 100 % numérique, avec des bénéfices monétaires associés : près de 585 k$;
- Scénario 2 : impression des relevés de participation RRSP pour les clients de 48 ans et plus (bénéfices monétaires de près de 400 k$).

Retraite Québec privilégie le scénario 2, soit l'impression des relevés uniquement pour la clientèle des 48 ans et plus n'ayant pas adhéré au « sans papier ». Certains éléments sont à prendre en compte pour choisir ce scénario :

- La clientèle est prête à passer au numérique et elle le demande.
- Les relevés de participation sont produits annuellement et déposés dans *Mon dossier*, peu importe l'âge du participant.
- La clientèle des RRSP âgée de 48 ans et plus consulte davantage son relevé de participation.
- La clientèle a accès à plusieurs outils de simulation pour la retraite.

Afin de bien informer la clientèle concernée sur cette évolution numérique, Retraite Québec mise sur des communications dynamiques et ciblées pour les participants aux RRSP de même que de l'information précise et utile qui permettront aux employeurs et aux comités de retraite de bien soutenir leurs employés et leurs membres.

En lien avec le scénario privilégié, un suivi de la situation pourrait être effectué auprès du Comité de retraite d'ici quelques mois. Par ailleurs, lorsque le gouvernement fera la promotion du système québécois d'identification numérique, Retraite Québec pourra y prendre part pour inciter sa clientèle des 48 ans et plus à utiliser le mode numérique.

Questions et commentaires :

- Les membres représentant la partie syndicale se disent d'accord avec le scénario privilégié par Retraite Québec. Cependant, pour cette année, le relevé de participation pourrait être envoyé en format papier et un papillon pourrait y être joint. Sur ce papillon, il pourrait être inscrit qu'à compter de l'année prochaine, le relevé de participation imprimé ne serait transmis qu'à la clientèle de 48 ans et plus.

  Pour le papillon, avec le délai de l'appel d'offres, le délai de production et le fait que Revenu Québec, qui s'occupe des envois postaux, sera en pleine période d'impôts, le relevé de participation serait daté d'octobre 2021, mais seulement transmis en mars 2022. Si le papillon est souhaité par le Comité de retraite, malgré le délai entre la production du relevé et l'envoi, c'est ce qui sera fait.

  Par ailleurs, si le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) n'est pas à l'aise avec le scénario 2, ce dernier ne sera retenu ni pour le RREGOP ni pour le RRPE.

- En lien avec la réponse précédente, l'ajout d'un encadré au début du relevé de participation serait-il plus simple que le papillon?

  Ce serait plus compliqué, puisque cela nécessiterait un changement dans les systèmes.

- Dans *Mon dossier*, le Relevé de participation 2019 est disponible, tandis que celui de 2018 qui l'était ne l'est plus. Pourtant, lors d'une précédente réunion, il avait été dit que les relevés antérieurs seraient également disponibles.

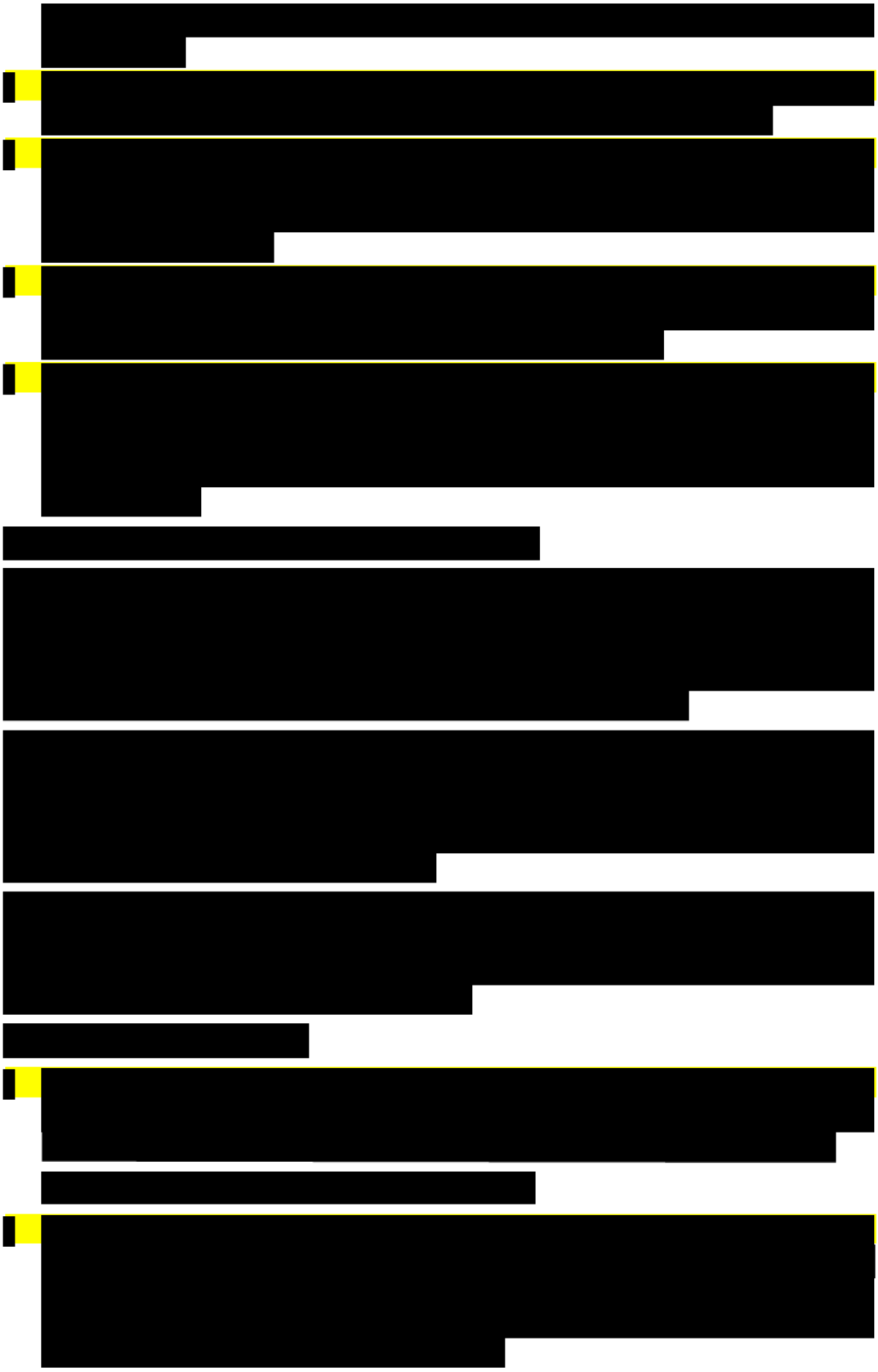
Puisqu'il semble que le Relevé de participation 2018 ait disparu au moment du dépôt du relevé de 2019, un retour sera fait ultérieurement par Retraite Québec à ce sujet.

- Au lieu du papillon, pour cette année et pour la clientèle de moins de 48 ans, une communication pourrait être jointe au relevé de participation. Cette solution est-elle possible et dans un délai plus raisonnable que celui du papillon?

  C'est possible, mais une nouvelle communication devra être produite et cela peut prendre du temps. Pour le délai, il est certain que ce ne serait pas pour cet automne et il est difficile de dire si ce serait avant mars 2022.

  Un retour sur le délai et les coûts sera fait auprès du Secrétariat. L'information pourrait ensuite être transmise aux porte-paroles du Comité de retraite. S'il est décidé d'aller de l'avant, la communication serait jointe au relevé de participation.

9.4 [redacted]



[redacted]

9.5 Calendrier 2022 des réunions

La présidente invite les membres à discuter du projet de calendrier des réunions du Comité de retraite pour l'année 2022 soumis pour adoption.

Questions :

- En raison d'un conflit d'horaire, est-il possible de repousser la date de la première réunion, soit celle du 26 janvier au 2 février 2022?

  La demande est prise en considération, mais en raison des dates des réunions des autres comités de retraite, cette demande devra être validée au préalable.

- Le calendrier des réunions peut-il être adopté malgré la demande de changement de date de la première réunion de 2022?

  Oui, les membres adoptent la proposition de calendrier actuelle sous réserve de la possibilité de changer la date de la première réunion fixée au 26 janvier pour le 2 février 2022, le cas échéant.

Le secrétaire informe les membres que le projet de calendrier du Comité de retraite du RRPE propose la date du 2 février pour sa première rencontre de l'année 2022. Il proposera donc à ce comité d'intervertir les dates des deux réunions lors de leur réunion qui se tiendra le 28 septembre prochain.

- Advenant qu'il soit impossible pour le Comité de retraite du RRPE de tenir leur réunion le 26 janvier, serait-ce possible de tenir la réunion du Comité de retraite du RREGOP le 2 février et celle du RRPE le 3 février?

  Si cette proposition était demandée au Secrétariat, ce pourrait être fait. Cependant, il faut tenir compte de tous les préparatifs nécessaires, des ressources humaines de Retraite Québec mobilisées pour produire et valider les différents documents et pour réaliser les présentations lors de la tenue des deux plus gros comités de retraite.

Résolution CR-RREGOP 38-21	Il est proposé par M[me] Andrée Lamontagne, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier 2022 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics comme suit : Mercredi 26 janvier — 1re réunion (sous réserve) Mercredi 23 mars — 2e réunion — Résultats de la Caisse Mercredi 27 avril — 3e réunion — États financiers Mercredi 1er juin — 4e réunion Mercredi 21 septembre — 5e réunion — Résultats de la Caisse Mercredi 2 novembre — 6e réunion Mercredi 7 décembre — 7e réunion

9.6 Budget 2022 du Comité de retraite

Le secrétaire propose un projet de budget des activités du Comité de retraite pour l'année 2022, dont les six postes budgétaires sont détaillés. En se référant au document *Projet de budget 2022 pour le Comité de retraite du RREGOP*, il apporte des précisions sur certains écarts observés avec le budget 2021. Les membres sont invités à adopter le projet de budget proposé pour l'année 2022.

Résolution CR-RREGOP 39-21	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de budget 2022 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, tel que proposé, à savoir : Rémunération de la présidente — 42 000 $ Expert-conseil en placement — 35 000 $ Actuaires-conseils et expertise externe — 20 000 $ Formation des membres du Comité de retraite et de placement — 20 625 $ Frais de déplacement — 18 000 $ Réserve — 10 000 $

9.7 Plan d'audit du Vérificateur général et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants

Le secrétaire présente le point. Chaque année, quatre membres doivent être désignés pour assister à la présentation du Plan d'audit du Vérificateur général du Québec prévue le 8 décembre 2021, ainsi qu'à la présentation des états financiers 2021 du régime le 13 avril 2022. Il est aussi recommandé de désigner deux membres pouvant agir à titre de substituts si nécessaire.

Résolution CR-RREGOP 40-21	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyé par M[me] Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de désigner : • M. Martin Belhumeur, M[me] Sarah Marcoux, ainsi que M[me] Guylaine Bernard en tant que substitut, à titre de représentants des participants et des bénéficiaires; • M[me] Marie Gendron, M. Guillaume Barrette ainsi que M[me] Sophie Girard en tant que substitut, à titre de représentants du gouvernement. pour assister à la présentation du Plan d'audit du Vérificateur général du Québec et des états financiers 2021 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

9.8 Proposition d'un réaménagement à la structure de l'ordre du jour

La présidente souligne le travail de réflexion et de collaboration du Secrétariat, des présidents et des membres des comités de retraite pour la proposition d'une nouvelle structure de l'ordre du jour. Les membres sont invités à faire part de leurs suggestions, le cas échéant. Il sera toujours possible de proposer des améliorations par la suite, s'il y a lieu.

Le secrétaire ajoute que cet ordre du jour sera désormais utilisé lors des prochaines réunions du Comité de retraite.

Question et commentaires :

- Les changements proposés à l'ordre du jour vont dans la bonne direction.
- À propos du point 7 *Suivis des travaux des sous-comités*, le même ordonnancement sera-t-il toujours conservé? Par exemple, le numéro du point dédié au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle pourrait être 7.1. En respectant un ordonnancement, il serait donc plus facile de se retrouver dans les différents documents, dont les résolutions.

  Cette proposition est pertinente pour les sous-comités importants, comme celui sur la gouvernance. Par ailleurs, certains sont éphémères ou se rencontrent très rarement. Pour ceux-ci, un point « Autres sous-comités » pourrait être inscrit, lorsque nécessaire.

  Pour les sous-comités dont les travaux sont moins réguliers, il pourrait être inscrit « sans objet » ou « aucun sujet ».

Par ailleurs, le secrétaire évoque qu'il serait pertinent que les comités de retraite, et plus spécifiquement le Sous-comité conjoint RREGOP-RRPE sur la gouvernance, se questionnent en matière de bonnes pratiques et de saine gouvernance concernant l'élaboration des mémoires des délibérations. Ceux-ci s'avèrent être de plus en plus longs. Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires, le cas échéant :

- Le Sous-comité conjoint sur la gouvernance s'est doté d'une liste de sujets prioritaires comportant d'importants dossiers, dont celui des ententes de

services avec Retraite Québec. Il serait difficile d'en ajouter un nouveau à ce moment-ci.

- Ce point est très pertinent, le Sous-comité pourrait possiblement ajouter ce sujet à ses dossiers au printemps 2022.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 16 h 50. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 3 novembre 2021.

Résolution CR-RREGOP 41-21	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M. Charles-Antoine Morency et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIXIÈME RÉUNION 2021

Tenue le 3 novembre 2021 à 9 h par visioconférence (Teams)

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		Anne-Marie Cliche		Andrée Lamontagne
		Sylvie Gagnon		Lise Lapointe
		Marie Gendron		Sarah Marcoux
		Sophie Girard		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	M^me^	Marie-Andrée Bénard (AM)
				France Breton
				Anne-Marie Cliche (avant 10 h 15)
				Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Isabelle Rioux, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Nicole Lachance, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Sandra Gauthier, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Keven Deschênes, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Simon Lantier, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M[mes] Kim Thomassin, vice-présidente et cheffe des Placements au Québec et de l'Investissement durable
Jessy Hayem, directrice principale, Relations avec les déposants

MM. Bertrand Millot, vice-président, Risque - Revenu fixe et chef des enjeux et risques climatiques
François Crémet, directeur principal, Investissement durable à la Caisse
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Avant de débuter la réunion, le secrétaire souligne qu'un retour éventuel en mode hybride (télétravail et présentiel) pourrait se faire à compter du 15 novembre 2021. Pour les rencontres du Comité de retraite en présentiel, il n'est pas possible de donner de date pour le moment. Un suivi pourra être fait aux membres du Comité de retraite dès que le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen (Secrétariat) aura de l'information.

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette sixième réunion de 2021. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h. Elle souligne la présence de M[me] Sandy Labbé et l'invite à se présenter.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 22 septembre 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
4.1.1 Rapport du Comité de placement
4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions du Comité de placement du RREGOP du 2 septembre et du 7 octobre 2021 ainsi que de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 13 septembre 2021
4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2021
4.3 [redacted]
4.4 Présentation sur les investissements ESG et une mise à jour sur les investissements-Québec

4.5 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Mise à jour de la norme de l'Institut canadien des actuaires sur les valeurs actuarielles

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle
6.2 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Terrebonne – Recommandation

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance
7.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle (Aucun sujet)
7.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert (Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen
8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation ainsi que d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion
12.2 Huis clos
12.3 Levée de la réunion

Les modifications suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- Au point 4.4, M. François Crémet accompagnera M^{me} Kim Thomassin en remplacement de M^{me} Geneviève Bouthillier.
- Le point d'information *Montant annuel de compensation du régime* est ajouté et il sera présenté au point 6.1. Les sujets 6.1 et 6.2 sont décalés pour devenir 6.2 et 6.3.
- Le point d'information 7.4 *Évaluation actuarielle de crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Suivi* est ajouté.
- Le point d'information 10.1 *Relevé de participation 2020 – Orientations retenues par Retraite Québec* est ajouté.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 42-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Sophie Girard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 22 septembre 2021

Avant de passer en revue le mémoire des délibérations, le secrétaire rappelle qu'à la dernière réunion, une demande avait été faite à l'effet d'identifier dans les mémoires les éléments de suivi. Cette demande a été prise en compte. En effet, il sera désormais indiqué « **(Suivi)** » lorsqu'un suivi particulier est à faire auprès des membres. À noter que cette nouvelle pratique concerne uniquement les suivis dont les sujets ne sont pas inscrits à l'ordre du jour ou dans le document *Suivi des dossiers*.

Le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion est présenté pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 7 : dans *Hypothèses financières de la Caisse au 30 juin 2021*, 3^{e} paragraphe, 2^{e} ligne, il faudrait lire : « est passé de 13,9 % à 14,6 % (VaR95) … ».
- Page 10 : au dernier point de forme avant « *Commentaires* », 2^{e} ligne, il faudrait lire : « le rendement est négatif… ».
- Page 13 : 2^{e} paragraphe, dernière ligne, remplacer « cette dernière » par « Ivanhoé Cambridge ».
- Page 14 : dans *Questions*, 2^{e} point de forme, 3^{e} ligne, il faudrait lire : « Cette personne n'a pas reçu d'accusé de réception de Retraite Québec concernant sa demande et le dossier prendrait deux ans à traiter. ».

Résolution CR-RREGOP 43-21	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 22 septembre 2021 tel que modifié.

Contenu des mémoires des délibérations

Lors de la réunion du 22 septembre dernier, l'allégement du contenu des mémoires des délibérations des réunions du comité a été abordé. À la présente réunion, au point *4.4 Présentation sur les investissements ESG et une mise à jour sur les investissements-Québec,* les représentants de la Caisse utiliseront un document qui a déjà été transmis aux membres préalablement à la tenue de la réunion aux fins de leur présentation. Il s'agit du document *Discussions sur l'ESG – Rencontre avec le Comité de retraite du RREGOP.* Outre les questions des membres, étant donné que les propos des représentants de la Caisse se rapportent au document déjà été transmis, il est suggéré par le Secrétariat de ne pas reproduire à nouveau ces informations dans le mémoire des délibérations de la présente réunion.

Relativement à cette suggestion, les membres font part de leurs commentaires. Il est convenu que, si des informations partagées par la Caisse ne se retrouvent pas dans le document déjà transmis aux membres, mais qu'elles sont d'intérêt pour tous, il y aurait lieu de résumer ces informations dans le mémoire des délibérations dont les questions, les réponses ou les commentaires mentionnés.

Par ailleurs, la présidente suggère que ne soit pas répété au mémoire des délibérations le contenu de la présentation faite par Retraite Québec au point 4.1.1 *Rapport du Comité de placement*. Ce contenu se retrouvera dans les faits saillants du Comité de placement qui seront déposés à la réunion suivante du Comité de retraite. S'il n'y a pas d'objection, ce serait la nouvelle pratique à adopter pour ce point. Les membres seraient tout de même invités à prendre note des informations fournies par Retraite Québec et à se référer aux faits saillants au besoin par la suite. **(Suivi)**

Question et commentaire :

- Est-ce que cette nouvelle pratique s'appliquera seulement à la présentation de la Caisse ou aux autres points également? Il arrive que certains invités donnent de l'information importante, mais que celle-ci ne se retrouve pas dans le document transmis aux membres.

  Pour le moment, ce serait davantage pour les points présentés par des invités de l'externe et dont le document a été préalablement déposé. Si les membres se disent à l'aise et afin d'avoir l'autorisation de procéder avec la nouvelle pratique, une vérification pourrait être faite à cet effet avant le début de la réunion.

- Lors des présentations de la Caisse, le document qui sert de support aux discussions n'est pas toujours suivi. Si le Secrétariat est prêt à le faire, il devra déterminer l'information importante à inclure au mémoire et qui ne se retrouve pas dans le document de présentation.

  Lorsque l'information partagée est importante et que celle-ci ne se retrouve pas dans le document préalablement transmis aux membres, il pourrait être demandé aux invités de le souligner.

  Le but de la nouvelle pratique proposée est de ne plus devoir faire le résumé d'un document présenté par un invité, surtout si le membre a déjà entre les mains ledit document. C'est au fur et à mesure que le Secrétariat pourra déterminer si la nouvelle pratique est optimale ou non.

  Par ailleurs, les questions des membres et les réponses des représentants de la Caisse seront incluses au mémoire; ce qui permettra de couvrir la majeure partie des échanges.

Les membres sont à l'aise avec l'approche proposée.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 28, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : une rencontre est en cours de planification d'ici décembre 2021 avec la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec.

Point 40, *Relevé de participation des RRSP* : il sera question du scénario privilégié par les comités de retraite pour la diffusion du relevé de participation 2020 au point 10.1 de l'ordre du jour.

Point 57, *Formation des membres* : les membres seront informés par le Secrétariat lorsque l'autoformation sur les rachats de service sera mise en ligne.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente mentionne les éléments suivants :

Nominations au Comité de retraite

Outre la nomination de M^{me} Sandy Labbé à titre de membre du Comité de retraite, les mandats d'autres membres ont été renouvelés, soit ceux de MM. Guillaume Barrette, Martin Belhumeur, Alexandre Ferland, Sébastien Lavergne et Sébastien Routhier ainsi que ceux de M^{mes} Marie-Andrée Bénard, Guylaine Bernard, France Breton, Sylvie Gagnon, Andrée Lamontagne, Lise Lapointe et Sarah Marcoux.

Correspondance de l'Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec

Une correspondance de M. Daniel Leblanc, président de l'Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec (APGCGQ) a été adressée à la présidente. Dans sa lettre, l'APGCGQ demande de pouvoir davantage s'impliquer au sein du Comité de retraite.

La présidente a transmis une réponse à l'APGCGQ avec l'aide du Secrétariat. Le SCT a également été informé de cette demande. Par ailleurs, si l'APGCGQ souhaite poursuivre sa démarche, elle pourrait s'adresser à l'une des organisations représentées au Comité de retraite.

Le secrétaire précise que lorsqu'un mandat arrive à échéance ou qu'un poste est à pourvoir, l'ensemble des syndicats ou des associations concernés sont consultés, dont l'APGCGQ. Les candidatures reçues sont ensuite transmises au SCT.

3.2 Information du secrétariat

Outre les articles de presse déposés pour information, le secrétaire n'a pas d'information particulière à transmettre aux membres.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoit Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 22 septembre dernier, le Comité de placement s'est réuni à trois reprises, soit les 7, 21 et 28 octobre 2021. Seule la réunion du 28 octobre s'est tenue conjointement avec le Comité de placement du RRPE.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions sont : rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Placements privés, rencontre avec l'équipe responsable de la gestion des activités de répartition de l'actif, ajustements à la politique de placement du RREGOP et modifications au portefeuille de référence du RREGOP.

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Placements privés

Le Comité de placement a rencontré l'équipe de gestion du portefeuille Placements privés de la Caisse, le 28 octobre dernier. Les sujets qui ont été abordés sont : le marché des placements privés et les rendements du portefeuille spécialisé Placements privés.

Rencontre avec l'équipe responsable de la gestion des activités de répartition de l'actif

Le Comité de placement a également rencontré l'équipe responsable de la gestion des activités de répartition de l'actif de la Caisse, le 28 octobre dernier. Il a été question du positionnement, de la performance et du plan en cas de correction des marchés.

Ajustements à la politique de placement du RREGOP

[redacted]

Modifications au portefeuille de référence du RREGOP

[redacted]

Les autres éléments abordés sont : la description des portefeuilles, l'explication des deux portefeuilles envisagés avec leurs similitudes, les tests de tension et l'impact possible sur l'hypothèse de rendement de l'évaluation actuarielle.

Questions et commentaires :

- [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions du Comité de placement du RREGOP du 2 septembre et du 7 octobre 2021 ainsi que de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 13 septembre 2021

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 44-21	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions du Comité de placement du RREGOP du 2 septembre et du 7 octobre 2021 ainsi que de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 13 septembre 2021.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2021

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi au 30 septembre 2021* préparé par Retraite Québec. Les éléments présentés sont : l'évolution de l'avoir, la performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides, les écarts de pondération et l'analyse du risque.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

- Depuis le 30 juin 2021, le fonds du RREGOP est passé de 85,7 G$ à 86,4 G$. L'augmentation de 0,7 G$ s'explique entièrement par les revenus de placement.
- Sur trois mois, le rendement négatif du portefeuille Taux s'explique par la hausse des taux d'intérêt. Pour la même période, en raison de son rendement courant plus élevé que celui du portefeuille Taux, le portefeuille Crédit affiche un rendement positif.
- Même si le troisième trimestre n'est pas très bon pour le portefeuille Marchés boursiers, celui-ci affiche un rendement positif de 0,38 %, mais significativement inférieur à l'indice de référence.
- Au troisième trimestre, le fonds du RREGOP affiche un rendement de 1,14 %. À plus long terme (neuf mois, cinq et dix ans), les rendements sont élevés et ces derniers sont supérieurs à l'indice de référence.

4.3 [redacted]

4.4 Présentation sur les investissements ESG et une mise à jour sur les investissements-Québec

La présidente souhaite la bienvenue à M^me^ Kim Thomassin. Cette dernière est accompagnée de MM. Bertrand Millot et François Crémet. M. Jacques Demers et M^me^ Jessy Hayem sont également présents.

Leurs interventions portent sur le document *Discussions sur l'ESG – Rencontre avec le Comité de retraite du RREGOP* qui a préalablement été transmis aux membres. Les éléments abordés sont : les changements climatiques (pages 6 à 11); l'équité, la diversité et l'inclusion (pages 13 à 16); la gouvernance (pages 18 à 21) et les placements au Québec (pages 23 à 29).

Les principaux faits saillants à souligner qui ne se retrouvent pas dans le document sont les suivants :

- La Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) participe actuellement à la Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques (COP26). Elle y présentera entre autres le modèle du Réseau express métropolitain (REM).
- Avec la ville de Francfort en Allemagne, Montréal a été choisie pour être l'hôtesse de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). La métropole accueillera un des bureaux principaux de l'organisme et deviendra le cœur de la finance durable en Amérique.

Les changements climatiques

- [redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

L'équité, la diversité et l'inclusion

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

La gouvernance

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

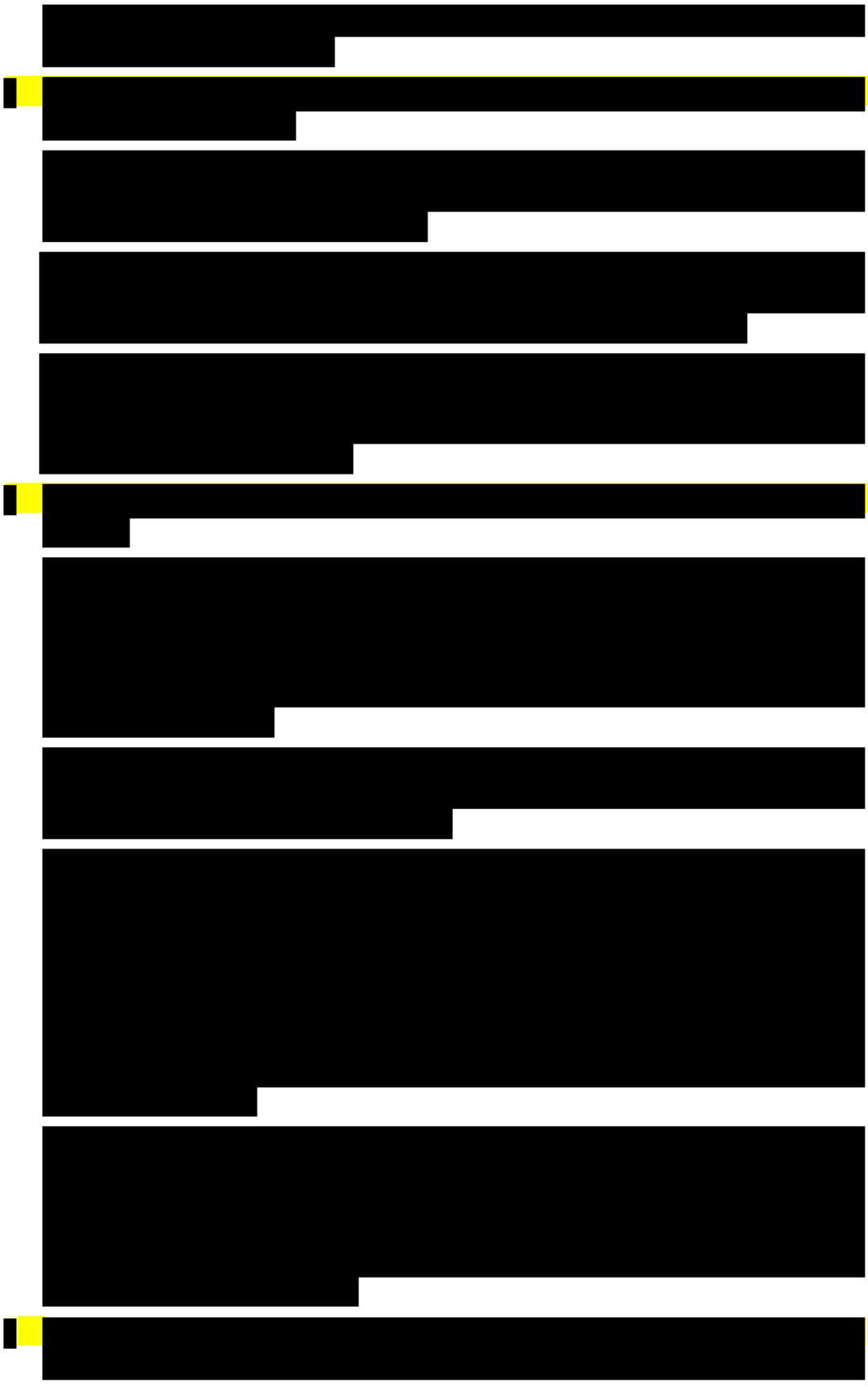
[redacted]

Les placements au Québec

- La Caisse a de beaux dossiers en cours. Elle est en voie d'atteindre son objectif quant au déploiement prévu au Québec pour 2021 et elle planifie déjà l'année 2022. Pour 2021, pour toutes les classes d'actifs confondues, les nouveaux investissements et engagements seraient de l'ordre de plus de 4 G$.
- Les récents investissements au Québec dont la Caisse est particulièrement fière sont les suivants :
  - Investissement de près de 60 M$ dans Vision7 (Groupe Cossette).
  - Investissement additionnel dans Golf Avenue.
  - Engagement dans Pomerleau Capital annoncé récemment.
- Les enjeux de main d'œuvre commencent à peser lourd sur les entrepreneurs; certains sont essoufflés. La séquence d'une vague après l'autre de la pandémie de la COVID19 a été difficile, même d'un point de vue psychologique. La Caisse a mis des ressources à leur disposition.

<u>Questions et commentaire</u> :

- [redacted]





[redacted]

4.5 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à échanger à la suite de la présentation des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Les membres font les commentaires suivants :

- Les représentants de la Caisse ont fait le tour de plusieurs sujets. La présentation a été satisfaisante.
- Avant la prochaine visite de M^{me} Kim Thomassin, il pourrait être intéressant d'obtenir les données portant sur l'investissement au Québec dans les différents portefeuilles de la Caisse. **(Suivi)**
- L'approche de la Caisse sur le plan de la quantification mériterait peut-être une amélioration. L'approche semble plus qualitative que quantitative. Il serait bien que la Caisse ait une liste de critères à vérifier.

5. Modifications législatives et règlementaires

5.1 Mise à jour de la norme ICA sur les valeurs actuarielles

La présidente invite MM. Alain Jacob et Kévin Deschênes à présenter ce sujet. Cette présentation réfère au sommaire préalablement déposé aux membres.

Les principaux points présentés concernent les modifications à la norme de pratique, l'effet des changements apportés et la proposition de modification au règlement du RREGOP.

Les modifications à la norme de pratique

Le contexte de bas taux d'intérêt observé depuis septembre 2020 a amené le Conseil des normes actuarielles (CNA) à revoir la norme de pratique sur la valeur

actualisée des rentes, dont deux modifications entreront en vigueur à compter de février 2022, soit :

- L'ajout d'un taux plancher de 0,0 % pour les taux d'intérêt servant à actualiser les prestations. Il est mentionné que ce n'est jamais arrivé auparavant que le plancher ait été appliqué, mais le CNA l'a inscrit en cas de protection, si jamais ce plancher devait être atteint.
- Une modification à la formule de calcul du taux de rendement d'une obligation du gouvernement du Canada à rendement réel à terme de sept ans qui sert, entre autres, à déterminer le taux auquel les prestations sont indexées.

L'ampleur et l'orientation des changements apportés dépendent, entre autres, de l'âge du participant, du rendement du marché des obligations du gouvernement et de la formule du taux d'indexation. À titre d'exemple, la baisse des valeurs a davantage d'impact sur les jeunes participants au régime que sur ceux plus âgés.

Effet des changements apportés à la norme de pratique

Les travaux réalisés dans le cadre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Valeurs actuarielles et ententes de transfert ont démontré que pour les deux principaux produits nécessitant le calcul d'une valeur actuarielle, les variations entre la norme de l'ICA de 2020 et 2022 sont de l'ordre de -4,0 % à +2,0 %. Quant à la valeur minimale de la rente différée, les variations sont de - 1,0 % à +1,0 %. Ces variations dépendent de l'âge et des taux qui fluctuent parfois.

Proposition de modification aux règlements du RREGOP et du RRPE

Ces changements apportés à la norme de pratique par le CNA entreront en vigueur en février 2022. Il est préférable que les modifications qui seront apportées aux règlements réfèrent à une norme qui sera valide au moment de l'entrée en vigueur de ceux-ci.

Retraite Québec propose ainsi que les modifications règlementaires du RREGOP et du RRPE fassent référence à la norme de pratique de l'ICA en vigueur en février 2022, plutôt qu'en décembre 2020.

<u>Question et commentaire</u> :

- [redacted]

[redacted]

La présidente invite les membres à procéder à l'adoption de la résolution.

Le projet de résolution est proposé par M. Guillaume Barrette et appuyé par M. Sébastien Routhier.

Résolution CR-RREGOP 45-21	ATTENDU QU'en juin dernier, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert a recommandé au Comité de retraite de mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), en vigueur depuis décembre 2020, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures; ATTENDU QUE le Sous-comité a recommandé de « s'assurer que Retraite Québec effectue une vigie des changements aux normes de pratique de l'ICA et qu'elle en informe les comités de retraite le cas échéant »; ATTENDU QU'en septembre 2021, le Conseil des normes actuarielles (CNA) de l'ICA a approuvé des modifications à la norme de pratique concernant les valeurs actualisées des rentes; ATTENDU QUE les changements apportés à la norme de pratique par le CNA ont suivi un processus rigoureux de consultation et que ces changements entreront en vigueur à compter de février 2022; ATTENDU QUE les modifications aux règlements du RREGOP et du RRPE entreront en vigueur après cette date, il apparait préférable que ces modifications réfèrent à une norme qui sera valide au moment de l'entrée en vigueur des règlements; ATTENDU QUE dans ce contexte, Retraite Québec propose que les modifications règlementaires du RREGOP et du RRPE visant les calculs de valeurs actuarielles fassent référence à la norme de pratique de l'ICA en vigueur en février 2022 plutôt qu'en décembre 2020. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • de recommander à Retraite Québec de mettre à jour les différentes hypothèses économiques et démographiques retenues dans les calculs de valeurs actuarielles prévues dans la Loi sur le RREGOP et la Loi sur le RRPE en prenant en compte la nouvelle norme de pratique de l'ICA, en vigueur à compter de février 2022, sans prise en compte automatique des modifications ultérieures;

	• de recommander au gouvernement de modifier les articles de lois et de règlements selon les hypothèses retenues, notamment les règlements d'application des lois sur le RREGOP et le RRPE.

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Montant annuel de compensation du régime

La présidente indique que MM. Alain Jacob et Kévin Deschênes sont disponibles pour répondre aux questions techniques des membres, le cas échéant.

Le secrétaire présente ce point. Chaque année, Retraite Québec doit calculer un montant annuel de compensation assumé par le gouvernement et les employeurs autonomes. Ce montant est ensuite versé dans la caisse de retraite des participants, au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit chacune de ces années. En vertu de la Loi sur le RREGOP, le calcul de compensation doit être effectué au plus tard le 30 septembre de chaque année. En 2021, le montant a été établi à 60,7M$ et le transfert de fonds vers la caisse de retraite sera fait au plus tard le 31 décembre prochain.

M. Jacob précise que le montant annuel de compensation est déposé au Comité de retraite à titre d'information. Il mentionne également que ce calcul est effectué depuis 2012 et fait partie des travaux réalisés chaque année par Retraite Québec.

Questions :

- Est-ce en lien avec la réduction du maximum des gains admissibles (MGA) à 25,0 %?

  Oui.

- Est-ce que ce montant varie annuellement ou est plutôt stable?

  C'est relativement stable, dans le même ordre de grandeur. Chaque année, ce montant est calculé à partir des déclarations annuelles reçues auxquelles une formule de calcul est appliquée.

6.2 Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle

M. Pascal Beaudin présente ce sujet qui réfère au sommaire déposé au Comité.

Au cours de la prochaine année, une demande devra être faite par le Comité de retraite à Retraite Québec pour la réalisation de l'évaluation actuarielle à partir des données du RREGOP arrêtées au 31 décembre 2020.

Par le passé, un sous-comité conjoint, composé de quatre personnes représentant les comités de retraite du RREGOP et du RRPE, était formé afin de sélectionner la firme à mandater pour les deux prochaines évaluations actuarielles. Le contrat de l'actuaire-conseil consistera à évaluer la pertinence des hypothèses utilisées par Retraite Québec. Les membres sont donc invités à nommer deux personnes qui auront principalement comme mandat de : déterminer les firmes à inviter, procéder à l'analyse des soumissions reçues par Retraite Québec et choisir l'actuaire-conseil à recommander au Comité de retraite.

Question :

- Est-ce que le sous-comité est composé de deux personnes du RREGOP et de deux personnes du RRPE?

  Oui. Chacun des comités de retraite désigne une personne qui représente le gouvernement et une personne qui représente les participants et les bénéficiaires.

M. Beaudin informe les représentants qu'ils seront sollicités sous peu afin de préparer un calendrier des travaux du sous-comité. Un suivi de l'avancement de ce dossier sera fait aux prochaines réunions du Comité de retraite.

Résolution CR-RREGOP 46-21	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de désigner : • M. Sébastien Lavergne, à titre de représentant des participants et des bénéficiaires, et; • M^{me} Sandy Labbé, à titre de représentante du gouvernement; pour représenter le Comité de retraite du RREGOP au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Sélection de l'actuaire-conseil.

6.3 Projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et la Ville de Terrebonne – Recommandation

M. Simon Lantier présente ce point; il est accompagné de M^{me} Isabelle Rioux. Pour son intervention, il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

Les informations présentées relativement au projet d'entente sont : la mise en contexte, les caractéristiques du régime concerné; les hypothèses actuarielles et les méthodes utilisées par le régime concerné et le respect des principes directeurs.

Ce projet d'entente de transfert entre Retraite Québec et le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvées par le Comité de retraite. De ce fait, Retraite Québec recommande au Comité de retraite qu'une entente soit conclue avec ce partenaire et qu'il adopte une résolution à cet effet.

Questions :

- [redacted]

[redacted]

Le projet de résolution est proposé par M. Sébastien Lavergne et appuyé par M[me] Anne-Marie Cliche.

Résolution CR-RREGOP 47-21	ATTENDU QU'un projet d'entente de transfert entre le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne et Retraite Québec a été porté à l'attention du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le RREGOP prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne a approuvé le projet d'entente de transfert en septembre 2021; ATTENDU QUE le projet d'entente de transfert est conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013.

	IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander au gouvernement la conclusion d'une entente de transfert entre Retraite Québec et le Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

M[me] Anne-Marie Cliche présente le rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, tenue le 25 octobre 2021. M[me] Lucie Thériault et M. Martin Belhumeur sont invités à compléter la présentation au besoin.

[redacted]

À ses débuts, le Sous-comité avait dressé une liste de dossiers importants dont il souhaitait traiter. Depuis, d'autres dossiers se sont ajoutés et plusieurs d'entre eux qui devaient être traités en 2021 ont dû être reportés, par manque de temps. En début d'année 2022, les membres du Sous-comité réévalueront les dossiers à prioriser, mais se consacreront avant tout à finaliser l'entente de services avec Retraite Québec.

Par ailleurs, l'entente sur les immobilisations communes sera revue annuellement, étant donné qu'une recommandation doit être faite au Comité de retraite à la réunion de juin de chaque année. Le Sous-comité se réunira en mai 2022 pour analyser ce dossier et pour évaluer si cette entente convient toujours au Comité de retraite.

Le Sous-comité avait transmis des commentaires concernant la révision de l'entente de services avec Retraite Québec. Ceux-ci ont été intégrés au document de travail soumis par Retraite Québec lors de la dernière réunion. [redacted] L'ordre de présentation des différentes clauses du document a été revu, de nouveaux commentaires ont été transmis au Secrétariat et le travail évolue bien. Une nouvelle version sera présentée lors de la prochaine réunion du Sous-Comité. La version finale sera soumise au Comité de retraite pour approbation.

Parmi les dossiers prioritaires, M. Belhumeur mentionne qu'il y aura une discussion au sujet de l'envoi d'une lettre à Retraite Québec à la suite de la parution du rapport annuel de gestion.

De plus, l'entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) a été discutée au Comité de placement qui l'a soumis au Sous-comité pour analyser la pertinence de la durée de l'entente, de même que son mode de renouvellement. Après analyse, le Sous-comité a proposé que la durée de l'entente soit de cinq ans, ce qui permettrait de ne pas être continuellement en processus de

révision, puisque son renouvellement n'est pas automatique. Le texte final sera soumis prochainement au Comité de placement, puis au Comité de retraite en décembre prochain. La signature de cette entente est prévue en début 2022.

Le Sous-comité prévoit tenir au moins trois rencontres en 2022. Toutefois, considérant les nombreux dossiers à traiter, d'autres réunions pourraient s'ajouter.

La présidente mentionne que le Secrétariat a déjà transmis une proposition de dates pour la tenue des rencontres du Sous-comité en 2022. Par ailleurs, elle souligne que le format de renouvellement des ententes de services avec la Caisse et avec Retraite Québec pourra servir de modèles pour élaborer d'autres ententes.

7.2 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

(Aucun sujet)

7.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

(Aucun sujet)

7.4 Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Suivi

M. Alexandre Ferland présente le suivi de ce dossier.

À la suite de la dernière rencontre du Comité de retraite, des discussions ont repris dès le mois d'octobre avec les représentants de la partie syndicale dans le but d'arriver au règlement de ce dossier. La partie syndicale a transmis une proposition au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), puis une contre-proposition lui a été soumise; celle-ci a été acceptée il y a environ une semaine.

Les parties se sont entendues sur les prochaines étapes, dont notamment la signature de l'entente de partage des surplus et la présentation d'un projet d'intention de modifications législatives à l'Assemblée nationale afin de concrétiser cette entente dans le texte de loi.

Des discussions sont également à planifier avec certains membres des comités de retraite pour déterminer les modalités permettant de verser ces surplus aux personnes qui y ont droit, et ce, le plus rapidement possible.

Commentaires :

- Le dossier a été traité rapidement en raison des délais de consultation et de négociation qui ont fait en sorte que l'échéancier était très court. Cependant, le règlement du dossier est insatisfaisant puisque le montant qui a été réservé pour que le gouvernement puisse assumer une part du risque - risque qui ne s'est pas présenté - est très élevé.

  Ce montant aurait pu être diminué pour verser une somme supplémentaire aux personnes retraitées. Lorsque le SCT traite les dossiers des personnes qui reçoivent une rente de retraite, il devrait s'assurer de prendre soin des personnes qui ont contribué à la caisse et qui, pour certaines, se retrouvent à vivre sous le seuil de la pauvreté ou avec une rente de retraite très faible.

Pour les prochaines années, il faudrait garder un esprit plus ouvert que celui qui est constaté actuellement. Par ailleurs, lorsque les retraités visés par cette entente seront informés, ces personnes seront insatisfaites du règlement, notamment parce qu'elles ne comprendront pas l'ensemble des données et pourquoi elles n'ont pas accès à l'ensemble des sommes qui étaient disponibles à la caisse de retraite.

- Le bon travail réalisé pour régler ce dossier est souligné. Par contre, il est déplorable que le partage du montant n'ait pas été fait en tenant compte de la situation réelle de ces personnes à la retraite. Il s'agit de leur argent, ce montant leur appartient. Un partage doit être fait, mais la part du montant de la caisse réservée pour le gouvernement est énorme.

M. Ferland comprend l'insatisfaction soulevée par les membres représentants les personnes retraitées et souligne que le processus n'a jamais été mené unilatéralement. Il y a eu plusieurs échanges et des négociations pour parvenir à une entente. Depuis plusieurs années, des sommes restent dans cette caisse de retraite et le gouvernement en a assumé les risques à 100 %. Dans l'entente qui a été prévue, le risque est transféré, mais la grande majorité des surplus est réservée aux retraités.

Il est mentionné qu'il est important pour toutes les parties de faire avancer les travaux rapidement. Une rencontre devrait être planifiée sous peu pour remettre les montants le plus rapidement possible aux personnes retraitées concernées.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen

Avant la présentation de ce point, le secrétaire informe les membres du départ à la retraite de M^{me} Nicole Lachance, cheffe de division au Greffe du réexamen. Au cours des derniers mois, le Secrétariat a procédé à la sélection de M^{me} Sandra Gauthier. Dans le but d'assurer un transfert d'expertise et en respect de saines pratiques de gestion, M^{me} Gauthier travaille en étroite collaboration avec M^{me} Lachance depuis le 1er septembre dernier.

La présidente accueille M^{me} Gauthier et invite M^{me} Lachance à présenter le bilan des dossiers de réexamen concernant le RREGOP.

Pour son intervention, M^{me} Lachance se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres. Les informations présentées sur l'état de situation des demandes de réexamen sont : la cible, l'inventaire des demandes et les statistiques selon chacun des secteurs, le type de demande et la conclusion des dossiers.

Ainsi, du 1er janvier au 30 juin 2021, 75 % de la cible a été atteint. Au 30 juin, 158 dossiers étaient en cours de traitement.

Les statistiques des dossiers en cours :

- Selon les secteurs : 115 dossiers du secteur de l'éducation, 16 dossiers du secteur de la fonction publique et 27 dossiers du secteur de la santé et des services sociaux.
- Selon le type des demandes : 12 concernent des décès; 7 sont liées à la participation; 100 concernent les rachats; 35 sont reliées aux rentes; 4 constituent un autre type de demande.
- Selon la conclusion des dossiers, les membres des comités de réexamen ont : accueilli 3 demandes, accueilli partiellement 1 demande, rejeté 54 demandes. Il y a eu 26 désistements de participants. Quatre demandes ont été référées en arbitrage, deux demandes ont été annulées, alors que six dossiers ont été jugés irrecevables.

Questions et commentaires :

- Est-ce qu'il y a une corrélation entre le nombre de dossiers de rachat en cours et le secteur de l'éducation?

  Les 76 dossiers qui sont actuellement en suspens sont des dossiers de mise à pied temporaire. La décision concernant le dossier de M^{me} Taillon qui était en arbitrage était attendue pour traiter les 75 autres dossiers. C'est la raison pour laquelle il y a plusieurs dossiers de rachat en cours.

- Quelle est la différence entre une demande irrecevable et une demande rejetée?

  À titre d'exemple, une demande est présentée au comité de réexamen qui, après analyse, maintient la décision de Retraite Québec. Le comité informe le client que la demande est rejetée parce que la décision rendue par Retraite Québec était conforme. Dans le cas d'un dossier de réexamen où le délai prescrit est dépassé, le comité de réexamen informe alors la personne que sa demande est irrecevable puisque le délai prescrit est dépassé.

- Pour les dossiers de contestation de la rente, est-ce que ce sont les calculs qui sont en cause?

  Oui, fréquemment. Les personnes contestent principalement pour des raisons de diminution du montant de la rente à laquelle elles estiment avoir droit. Les clients désirent connaître comment s'est effectué le calcul du salaire moyen. Retraite Québec explique alors que ce calcul se fait à partir des montants du salaire des cinq meilleures années. Parfois le calcul de la rente est contesté parce que le relevé T4 ne correspond pas exactement au salaire cotisable déclaré par l'employeur. La contestation peut également concerner la date de fin d'emploi et la date de début du traitement de la rente. Ainsi, plusieurs raisons font que des décisions peuvent être contestées et soumises pour réexamen.

- Est-ce que les 75 dossiers en attente sont de même nature que le dossier de M^{me} Taillon?

  Oui.

- Puisque Retraite Québec prend maintenant en compte la dernière année civile confirmée plutôt que celle projetée pour le calcul de la rente de retraite, est-ce que ce changement a eu un effet sur le nombre de demandes de réexamen?

  Non. Pour l'instant, le Greffe du réexamen n'a pas noté de différence étant donné que le premier calcul de la rente est préliminaire et que la rente confirmée est transmise à la personne quelques mois après, une fois que l'employeur a confirmé les bons montants concernant le salaire et les cotisations. Les personnes attendent une confirmation et présente une demande de réexamen après avoir reçu cette confirmation.

8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation ainsi que d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux

Le secrétaire mentionne qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux personnes au Comité de réexamen du RREGOP pour les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Il s'agit de :

- M^{me} Émilie Bouchard, en remplacement de M. Sylvio Côté, comme membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation. Cette dernière est conseillère syndicale à la Fédération des employées et employés de services publics – Confédération des syndicats nationaux (CSN).
- M. Pier-Olivier Angers, en remplacement de M. Hugo Dion-Gautier comme membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux. Ce dernier est conseiller syndical à la Fédération de la santé et des services sociaux - CSN.

Résolution CR-RREGOP 48-21	Il est proposé par M. Mathieu St-Onge, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de nommer : • M^{me} Émilie Bouchard, en remplacement de M. Sylvio Côté comme membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation; • M. Pier-Olivier Angers, en remplacement de M. Hugo Dion-Gautier comme membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux.

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Relevé de participation 2020 – Orientations retenues par Retraite Québec

Le secrétaire rappelle que, lors de la dernière réunion, il a été convenu que Retraite Québec transmettrait différents scénarios concernant l'envoi du relevé de

participation 2020 pour consultation auprès des porte-paroles du Comité de retraite.

À la suite de cette consultation, le scénario 2 a été retenu, soit celui de déposer le relevé de participation 2020 dans *Mon dossier* pour les moins de 48 ans et de poster ce relevé aux participants de 48 ans et plus. Les porte-paroles des comités de retraite du RREGOP et du RRPE ont également recommandé que Retraite Québec présente le bilan de cette opération au cours de l'année 2022.

Questions et commentaires :

- Est-ce que les participants de 48 ans et plus seront prévenus que dorénavant leur relevé de participation sera déposé dans *Mon dossier*?

  Oui. Selon le courriel transmis par Retraite Québec, il y aura d'abord la présentation du bilan de l'envoi de cette année; ce serait présenté au Comité de retraite au printemps prochain. Par la suite, une nouvelle consultation des comités de retraite pourrait avoir lieu sur la meilleure procédure à suivre pour l'envoi du relevé de participation en 2021.

- Le second paragraphe du courriel de M. Daniel Charbonneau mentionne « … il a été décidé de déployer le scénario 2 qui préconise l'impression du relevé de participation pour les clients de 48 ans et plus ». Ainsi, les personnes de 48 ans et plus recevraient *de facto* leur relevé par la poste. Cependant, le communiqué de Retraite Québec mentionne « pour les personnes âgées de 48 ans et plus, les modalités suivantes s'appliquent : le relevé sera disponible dans *Mon dossier*; le relevé sera acheminé selon les préférences de communication inscrites dans *Mon dossier*; si la personne n'a pas accès à *Mon dossier* ou n'est pas inscrite, elle recevra son relevé par la poste. ».

  Ainsi, est-ce qu'il faut comprendre que le relevé de participation sera déposé dans *Mon dossier* et qu'il faudra faire une demande pour obtenir la version papier? Est-ce que le courriel de M. Charbonneau et le communiqué de Retraite Québec veulent dire la même chose?

  Une demande de clarification sera transmise à la vice-présidence concernée. Un suivi sera fait à ce sujet au Comité de retraite.

- Il avait été compris que cette année serait une année de transition vers le virage numérique. Si les participants ne sont pas informés dès maintenant, les mêmes problèmes se présenteront en 2022 lors de l'envoi du relevé de participation pour l'année 2021.

  Le bilan de l'envoi du relevé de participation 2020 sera présenté dès le printemps 2022, et non à l'automne, comme ce fut le cas cette année. Ainsi, il y aura la possibilité de présenter différentes approches lors de la consultation des membres et d'avoir suffisamment de temps pour échanger avec Retraite Québec sur ce qu'il y a lieu de faire pour favoriser le virage numérique.

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 1er décembre 2021.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 14 h 35.

Résolution CR-RREGOP 49-21	Il est proposé par Mme Sophie Girard, appuyé par Mme Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

PREMIÈRE RÉUNION 2022

Tenue le 2 février 2022 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard Anne-Marie Cliche Sylvie Gagnon Marie Gendron Sophie Girard	M^mes^	Mireille Guay Sandy Labbé Andrée Lamontagne Lise Lapointe Sarah Marcoux Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault Alexandre Ferland	MM.	Sébastien Lavergne Charles-Antoine Morency Sébastien Routhier Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard Guillaume Daigneault (avant 9 h 15) Sébastien Lavergne (PM) Charles-Antoine Morency (avant 9 h 35)	M^me^	Nancy Grenier France Breton Lise Lapointe (PM)

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Direction du budget et des analyses financières
Josée Giroux, Direction de la planification et de la reddition de comptes

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Guy Lavallée, Direction générale de la planification et de la performance et Vice-présidence aux services à l'organisation par intérim
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel
René Dufresne, Bureau du président-directeur général
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement de la partie syndicale

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette première réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 02.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 1er décembre 2021
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
- 4.1.1 Rapport du Comité de placement
- 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 8 novembre 2021 et des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 novembre et du 15 décembre 2021

4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2021
4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2022
4.4 Appréciation du plan de formation en placement

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance (Aucun sujet)
7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle (Aucun sujet)
7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Réunions du 14 janvier et du 1er février 2022
7.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 31 janvier 2022

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 Présentation du budget 2022 des frais d'administration et retour sur le budget 2021

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Plan d'action 2022 de Retraite Québec
10.2 Échanges entre les membres sur le Plan d'action 2022 de Retraite Québec

11. Divers

11.1 Rapport annuel de gestion 2021 de Retraite Québec – Approbation du texte final

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion
12.2 Huis clos
12.3 Levée de la réunion

Relativement à l'ordre du jour, la présidente souligne les éléments suivants :

- Au point 3.1, les membres seront invités à signifier leur accord ou non sur une proposition qui leur sera faite.
- Contrairement à ce qui est indiqué à l'ordre du jour, le point 4.2 est pour décision et non pour information.
- M^{me} Kathleen Laroche ne pourra être présente pour la présentation du point 5.1. De ce fait, lorsque le sujet sera traité, les membres pourront faire part de leurs questionnements et/ou de leurs commentaires, le cas échéant. Si cela est jugé nécessaire, M^{me} Laroche sera invitée à la réunion prévue en mars 2022.
- Le point de décision 8.1 *Remplacement d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux* est ajouté.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 01-22	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M^{me} Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 1er décembre 2021

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Il précise que les suivis qui y sont inscrits seront traités au point 3.2.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 8 : au 2e paragraphe, 1re phrase, il faudrait lire : « L'utilisation de levier pourrait entraîner… ».
- Page 10 : au point 4.3 *Modifications à l'entente de services entre le Comité de retraite du RREGOP et la Caisse de dépôt et placement du Québec*, 6e point de forme, 3e ligne, il faudrait lire : « … n'eût été de… ».

Résolution CR-RREGOP 02-22	Il est proposé par Mme Sophie Girard, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 1er décembre 2021 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

- Points14, *Taux de cotisation applicable,* et 15, *Grilles de tarification des rachats* : les sujets seront présentés à la réunion prévue le 2 novembre 2022.
- Point 20, *Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle* : un sous-comité conjoint a été constitué; la première rencontre est prévue le 10 février 2022.
- Point 26, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : la réunion qui était prévue le 24 janvier 2022 a été annulée.
- Point 27, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : la prochaine réunion est prévue le 15 février 2022. Pour la portion de l'entente de services avec Retraite Québec, la rencontre se tiendra avec les membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle.
- Point 28, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite* : les prochaines réunions sont prévues le 21 février et le 21 mars 2022.
- Point 36, *Budget consacré aux projets informatiques de Retraite* Québec : une présentation de la Vice-présidence aux technologies de l'information de Retraite Québec est prévue à la réunion du Comité de retraite du 27 avril 2022.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente mentionne les éléments suivants :

Retour sur le huis clos de la réunion du 1er décembre dernier et proposition

À la suite du huis clos de la réunion du 1er décembre 2021, la présidente a été mandatée pour faire un suivi au secrétaire. À cet effet, des modifications ont été apportées à l'ordre du jour, notamment par l'ajout de temps pour plusieurs points à l'ordre du jour ainsi qu'aux pauses.

Par ailleurs, à la suite d'échanges avec les porte-paroles du Comité de retraite, la présidente propose d'effectuer un huis clos en deux parties : la première partie en

présence du secrétaire et la seconde avec la présence des membres uniquement. Cette proposition, à l'essai, serait effective de la présente réunion jusqu'à celle du 1er juin 2022. Les membres pourront ensuite décider si une première partie du huis clos en présence du secrétaire est utile ou non.

Le Comité de retraite approuve la suggestion.

Lettre au nouveau président-directeur général de Retraite Québec

Il est proposé qu'une lettre d'appréciation soit transmise au nouveau président-directeur général de Retraite Québec. Une décision sur l'envoi ou non d'une telle lettre pourra être prise au point 10.2 *Échanges entre les membres sur le Plan d'action 2022 de Retraite Québec.*

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire fait d'abord un retour sur les éléments de suivis inscrit au mémoire des délibérations du 1er décembre 2021 :

- Page 5 : Politique d'annulation de l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec : l'annulation avec remboursement peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. À titre d'information, l'inscription des membres aux événements du Cercle finance Québec est gratuite. Les annulations sont sans frais.
- Page 5 : Réunions des comités de réexamen par visioconférence (Teams) : après vérification auprès du personnel du Greffe du réexamen du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen, même avec le retour des réunions en mode hybride en présentiel et par Teams, la formule pérenne par Teams uniquement sera privilégiée.
- Page 17 : Lettre à Retraite Québec à la suite de la parution des résultats du Plan d'action de Retraite Québec et Processus à mettre en place pour la rédaction des lettres transmises à Retraite Québec : les sujets sont inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance prévue le 15 février 2022.
- Page 19 : Optimisation et intégration des annuaires Active Directory : ce projet a suscité des questionnements lors de la présentation du point 9.1 *Mise à jour du budget des frais de l'année en cours en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet 2021*. De l'information à ce sujet sera donnée par la Vice-présidence aux technologies de l'information à la réunion du 27 avril prochain.

Il souligne par ailleurs les éléments suivants :

Liste des accès à l'extranet de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les membres sont invités à valider la liste des accès qui leur a été transmise préalablement à la présente réunion et à faire part au secrétariat des corrections devant être apportées, le cas échéant.

Déclaration des intérêts

Comme chaque année, les membres doivent remplir la déclaration des intérêts. Si cela n'est pas déjà fait, le secrétaire les invite à le faire et à transmettre le document au secrétariat.

Questions :

- Avec les annonces de déconfinement du gouvernement du Québec, est-ce que Retraite Québec sait à quel moment le retour au travail en mode hybride sera possible? Un retour des réunions en présentiel est-il envisageable dans les prochains mois?

  Le secrétariat n'a pas encore d'information à ce sujet, ni de Retraite Québec et ni des autorités gouvernementales.

- Dans la liste des accès à l'extranet de la Caisse, le nom de M. Jean-Jacques Pelletier est inscrit. Est-ce toujours pertinent de conserver ce nom dans la liste?

  Puisque M. Pelletier effectue toujours des travaux pour certains membres représentants les associations, il est donc pertinent de conserver son nom dans la liste des accès.

- Toujours en ce qui concerne la liste des accès, il est remarqué que pour certaines personnes, le titre du poste n'est pas inscrit. De l'information est également absente pour d'autres personnes. Si une mise à jour de la liste doit être faite, quelle serait la meilleure manière de procéder?

  Les membres qui ont des modifications ou des ajouts à apporter à la liste peuvent les transmettre au secrétariat. Ce dernier fera ensuite le suivi nécessaire. **(Suivi)**

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 1er décembre dernier, le Comité de placement du RREGOP a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, deux réunions, soit le 15 décembre 2021 et le 18 janvier 2022. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Lors de ces réunions, le Comité de placement a discuté de son Rapport d'activités pour l'année 2021 (traité au point 4.2), de ses priorités de travail pour l'année 2022 (traité au point 4.3), de l'offre de formation en placements (traité au point 4.4) ainsi que des sujets suivants :

Rencontre avec l'équipe responsable de la gestion des risques

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)pour faire le point. Les principaux éléments abordés sont le niveau de risque du fonds du RREGOP et les quatre thématiques prioritaires de la Caisse, soit :

- l'évolution des politiques fiscales et monétaires en réaction à la croissance de l'inflation;
- l'escalade des tensions géopolitiques, réglementaires et sociales;
- la transition énergétique et échec possible de la gestion du risque climatique;
- la prise de risque dans un contexte de maturité des régimes et d'attentes de rendement plus faibles.

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Crédit

[redacted]

Commentaire :

- [redacted]

Échanges d'informations avec d'autres administrateurs de caisses de retraite au sujet des politiques de placement / stratégies de placement

Chaque année, Retraite Québec effectue une comparaison du fonds du RREGOP avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes. Pour effectuer le travail, Retraite Québec se base sur des données publiques (rapports annuels et sites Internet). Elle n'a donc pas de discussions directes avec les autres administrateurs de caisses de retraite.

Les membres du Comité de placement aimeraient avoir un peu plus de détails sur les stratégies de placement des autres caisses de retraite. Une validation a été faite auprès de la Caisse et celle-ci ne détient pas ces

informations. Pour les obtenir, des échanges verbaux avec les autres administrateurs seraient donc nécessaires. Si Retraite Québec ou une firme externe demandait des informations (politiques de placement et/ou stratégies de placement), il faudrait être capable de leur donner ce même type d'informations pour le RREGOP. Une autorisation du Comité de retraite pour partager ces informations serait donc nécessaire.

Pour la présente réunion, l'objectif est d'abord d'informer les membres du Comité de retraite des discussions en cours au Comité de placement. Les membres sont également invités à y réfléchir et à faire part de leurs commentaires, le cas échéant.

Commentaire :

- Actuellement, pour les deux prochaines années, aucune étude stochastique n'est prévue au Comité de placement. Ce type d'étude permet d'être proactif. En échangeant des informations avec d'autres administrateurs de caisses de retraite, cela permet d'aller au-delà des données et de questionner la Caisse dans la réalisation et l'analyse des études stochastiques. Cela permettra également de générer des idées et d'avoir la meilleure politique de placement possible.

Présentation par la Caisse de sa planification stratégique

Comme chaque année, la Caisse a présenté le 27 janvier dernier sa planification stratégique d'investissements.

Cette présentation permet aux membres de connaître la façon dont la Caisse veut faire évoluer ses investissements. Pour cette année, la planification stratégique pourrait être vue comme une continuité, car il n'y a pas eu de surprise.

Par ailleurs, à la réunion du Comité de retraite de mars 2022, la Caisse présentera ses résultats 2021 et ses stratégies. Les membres pourront poser leurs questions à ce moment.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 8 novembre 2021 et des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 novembre et du 15 décembre 2021

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 03-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion du Comité de placement du RREGOP du 8 novembre 2021 et des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 novembre et du 15 décembre 2021.

4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2021

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce sujet. Le *Rapport des activités pour l'année 2021 du Comité de placement* est déposé pour prise d'acte.

Ce rapport, produit par Retraite Québec depuis plus de quinze ans, a pour principal objectif de résumer, pour les membres du Comité de retraite, les activités du Comité de placement de l'année précédente.

Depuis sa mise en place, le besoin et le format de ce document n'ont pas été remis en question. Par conséquent, le Comité de placement souhaite obtenir les commentaires et suggestions des membres du Comité de retraite, au sujet de la pertinence et du format souhaité pour ce document, notamment sur les questions suivantes :

- Étant donné la reddition de compte régulière des activités du Comité de placement et le dépôt des faits saillants de ses réunions, est-il toujours pertinent de produire un rapport des activités du Comité de placement pour l'année précédente?
- Si les membres du Comité de retraite souhaitent continuer de recevoir un rapport des activités du Comité de placement, est-ce que le format actuel convient? Serait-il approprié de recentrer ce document vers certains sujets?

La même proposition a été faite au Comité de retraite du RRPE. Ce dernier souhaite continuer de recevoir le rapport des activités sous une forme similaire à celle actuelle, sans changements majeurs.

Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires. À la suite d'échanges, il en ressort que :

- Le rapport des activités du Comité de placement qui présente le résumé de l'année précédente est intéressant.
- Concernant les rencontres avec les gestionnaires de la Caisse, ce qui peut simplement être inscrit au rapport est le titre de chacune de ces rencontres ainsi que les dates. En ayant ces informations, le membre qui souhaite avoir plus de détails pourra se référer aux faits saillants des réunions du Comité de placement.

Selon les commentaires reçus, pour l'année prochaine, une version allégée du rapport des activités serait présentée. Cette nouvelle version ferait état des priorités du Comité de placement (la façon dont elles ont été traitées, les actions qui ont été prises et comment elles se reflètent en matière de changements dans la politique de placement) ainsi que des dates des rencontres du Comité de placement et de celles avec les gestionnaires de la Caisse.

<u>Questions</u> :

- Les rapports des activités du Comité de placement sont-ils publiés ou partagés à la suite d'une demande d'accès à l'information?

  Au cours des dernières années, les rapports d'activités n'ont jamais été transmis à la suite d'une demande d'accès à l'information.

- Éventuellement, serait-il possible d'avoir un aperçu de ce à quoi pourrait ressembler le nouveau format du rapport des activités du Comité de placement? De cette façon, les membres seraient en mesure de constater si celui-ci convient ou non.

  Si le Comité de retraite songe à une version allégée, le nouveau format serait utilisé pour le rapport des activités de l'année 2022.

Résolution CR-RREGOP 04-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2021.

4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2022

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Pour l'année 2022, le Comité de placement envisage de retenir les quatre priorités de travail suivantes :

Analyser des ajustements au portefeuille de référence du fonds du RREGOP en fonction d'une éventuelle évolution de la politique de financement

[redacted]

Analyser les caractéristiques du portefeuille spécialisé Marchés boursiers et l'évolution de son risque actif au fil des années

Le portefeuille Marchés boursiers a évolué dans les dernières années. Une des préoccupations du Comité de placement est que la composition au global de ce portefeuille ressemble de plus en plus à celle des indices de référence. Afin de valider le tout, le Comité de placement va se concentrer sur l'évolution du risque actif du portefeuille Marchés boursiers et voir si ses appréhensions se réalisent ou non. Il est possible que des discussions avec la Caisse à ce sujet soient nécessaires.

Réévaluer la méthode utilisée pour établir l'objectif de durée du portefeuille de référence

[redacted]

[redacted]

Effectuer un inventaire des risques qui relèvent de la politique de placement

Au cours de l'année 2022, le Comité de placement souhaite produire un document qui présenterait l'inventaire des différents risques (risque des marchés boursiers, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, etc.) auxquels est exposé le fonds du RREGOP dans sa politique de placement.

Résolution CR-RREGOP 05-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'approuver les priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2022.

4.4 Appréciation du plan de formation en placement

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

En 2019, les membres ont décidé d'approuver un plan de formation en placements proposé par Retraite Québec en remplacement du séminaire annuel et de le réévaluer au besoin. Ce plan de formation visait à répondre à l'attente du Comité de retraite à l'effet d'améliorer les formations offertes aux nouveaux membres du Comité de retraite et du Comité de placement.

Puisque cela fait maintenant deux ans, le Comité de placement a demandé que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion pour discussions.

Les commentaires transmis par les membres du Comité de placement sont :

- Le Séminaire sur les placements était une occasion intéressante pour obtenir des formations pertinentes pour les membres des comités de placement et de retraite.
- Le Séminaire sur les placements est une belle occasion d'échanger avec les membres d'autres comités.
- Il pourrait être intéressant d'avoir une période de formation pour les membres des comités de retraite qui traite des placements, mais aussi d'autres sujets comme la gouvernance d'un régime de retraite.
- Ce genre de formation est intéressante surtout en mode présentiel.

L'objectif est de recueillir les commentaires du Comité de retraite sur le plan de formation actuel, à savoir si ce dernier répond bien aux attentes des membres et si des ajustements sont nécessaires.

À la suite d'échanges, il en ressort que :

- L'intention du Comité de placement n'est pas d'enlever la journée de formation offerte pour les nouveaux membres, puisque celle-ci est appréciée. En ce qui concerne les autres formations offertes ici et là, elles sont également appréciées. Cependant, elles n'ont pas nécessairement de lien avec la réalité des régimes de retraite du secteur public puisqu'elles concernent plus les régimes de retraite privés.
- Il serait intéressant de ne pas avoir une journée de formation qui concerne uniquement les placements. Cette journée pourrait aussi traiter d'autres sujets.
- La journée de formation pourrait se diviser comme suit : l'avant-midi pourrait être consacré à des sujets sur les placements et l'après-midi, à d'autres sujets comme : la gouvernance (administrative, fiduciaire, etc.), les enjeux administratifs autres que ceux de Retraite Québec, l'éthique et la cybersécurité.
- Lors de cette journée de formation, il serait important de prendre un moment pour notamment réfléchir sur la façon dont s'inscrivent les présentations sur le rôle et les responsabilités des membres. Cette journée de formation devrait permettre de se donner des orientations.
- Il n'est pas obligatoire que cette journée de formation se tienne à l'automne. Ce sera à Retraite Québec de déterminer le moment qui conviendrait.
- Cette journée pourrait être l'occasion de sessions de formation continue qui s'adressent à tout le monde.

M. Dessureault souligne que les commentaires des membres du Comité de retraite correspondent à ceux faits par les membres du Comité de retraite du RRPE.

Par ailleurs, Retraite Québec réfléchira à cette journée de formation. Il est certain que si la situation pandémique le permet, cette journée de formation se tiendrait en présentiel, ce qui favoriserait l'appréciation des membres. En ce qui concerne le moment de la tenue de cette formation, il reste à déterminer. **(Suivi)**

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille

Comme M^{me} Kathleen Laroche ne peut être présente, la présidente invite les membres à faire part de leur intérêt, à savoir si la présence de M^{me} Laroche à la réunion prévue en mars serait souhaitée ou non.

À la suite d'échanges, il en ressort que :

- D'un point de vue actuariel, il est important d'être informé des changements à venir et des tenants de ces derniers. Dans les prochaines années, certains enjeux avec les données utilisées quant au sexe du participant risquent de se présenter.
- Pour l'instant, avant de demander la présence d'actuaires de Retraite Québec, seule la présence de M^{me} Laroche est souhaitée. Il faut d'abord recevoir la présentation générale du projet de loi, comme celle initialement prévue, et voir

si M[me] Laroche est en mesure de répondre à tous les questionnements des membres.

- En plus de l'aspect actuariel, il faut également regarder l'application du nouveau projet de loi. Il faut être en mesure d'en comprendre la base et voir comment ce dernier s'articule dans la vraie vie. Par exemple, pour une personne qui change de sexe, à quel moment le projet de loi s'applique-t-il et quelles sont les procédures ?
- Dans l'administration du régime, il serait intéressant de savoir si le nouveau projet de loi entrainera des changements relativement aux services à la clientèle.

M[me] Laroche sera informée que la présentation initialement prévue est souhaitée. Elle sera également avisée des attentes particulières que pourraient avoir les membres du Comité de retraite.

Question :

- Si le nom de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics devient la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics, est-ce que cela veut dire que l'acronyme RREGOP deviendrait RRPEGOP?

  De ce qui est compris, le nom de régime changerait, mais ce ne serait pas le cas de l'acronyme.

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

(Aucun sujet)

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle

(Aucun sujet)

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Réunions du 14 janvier et du 1er février 2022

M. Guillaume Barrette présente le rapport des dernières réunions du Sous-comité en titre, tenues le 14 janvier et le 1er février 2022.

Il rappelle aux membres le mandat du Sous-comité qui est de voir à la bonification des prestations et à leur distribution suivant les modalités de l'entente intervenue entre les parties. Plus précisément, il s'agit du partage des surplus de la caisse de crédits de rente RCR et de ceux de la caisse de crédits de rente rachats. La réunion du 14 janvier étant une rencontre préparatoire, le compte rendu d'aujourd'hui concerne davantage celle du 1er février.

Lors de la réunion de janvier, les membres ont souhaité obtenir de la part des actuaires de Retraite Québec, qu'un document précisant certaines données soit disponible pour la rencontre du 1er février.

En premier lieu, le Sous-comité a travaillé sur les crédits de rente RCR. Un portrait de la situation avait été demandé à Retraite Québec faisant état des résultats de l'entente. À ce stade, il s'agit d'un surplus disponible de 175,3 M$ qui peut être distribué aux participants, et qui sera ajusté en fonction des gains ou pertes actuarielles de rendement de la caisse RCR réalisés entre le 1er janvier 2020 et la date la plus tardive, soit la date de sanction de la Loi sur le RREGOP ou le 1er juillet 2022. L'échéancier vise un projet de loi qui serait sanctionné d'ici à l'été. Par ailleurs, les travaux du Sous-comité se poursuivent en parallèle de l'adoption du projet de loi et la présentation d'un projet de résolution visant l'approbation de la distribution des bonifications par le Comité de retraite du RREGOP est prévue à l'automne 2022. Les versements aux participants pourraient ainsi être effectués en 2023 et/ou 2024.

Par ailleurs, le Sous-comité a vérifié que la répartition aux participants se ferait au prorata de la valeur de leurs droits, soit au prorata du passif actuariel de chacun des participants (la valeur auquel un participant a droit à l'intérieur du régime). La proportion sera la même pour tous les participants. Actuellement, pour les crédits de rente RCR, cela représente 80 % de la valeur de leurs droits, mais ne donne pas la même valeur en argent pour tous les participants. Il s'agit de la méthode usuelle pour la répartition des surplus.

Le Sous-comité a analysé les modalités de versement de ces bonifications. [redacted]

Pour ces considérations, le Sous-comité privilégie que les versements se fassent uniquement en argent aux participants. Sur la base des chiffres actuellement disponibles, pour le RREGOP le versement moyen par participant représente

environ 13 k$. Ce montant pourrait varier en fonction des gains et pertes de rendement qui seront annoncés par la Caisse vers le mois d'août 2022. Il faut noter qu'il existe un éventail de montants de versements qui varie entre 0 $ et 300 k$.

Ainsi après discussion, deux scénarios sont retenus par le Sous-comité, et ce dans le souci de ne pas pénaliser les personnes qui reçoivent des montants du Supplément de revenu garanti et de la pension de la Sécurité de la vieillesse, puisqu'à partir d'un certain seuil de revenu, ces prestations commencent à diminuer. De même dans ses choix, le Sous-comité a tenu compte de l'impact administratif à l'organisation, selon les informations fournies par une ressource de Retraite Québec quant à la faisabilité des choix possibles.

Les scénarios retenus par le Sous-comité :

- [redacted]

[redacted]

[redacted]

Pour la rencontre du 21 février prochain, le Sous-comité a demandé à Retraite Québec de plus amples informations concernant les impacts administratifs, les frais d'administration, le temps de traitement requis et les échéanciers pour chacun de ces scénarios. Par ailleurs, les membres ont tenu à souligner que le volet communication est d'une grande importance et devra comporter des messages très clairs et adéquats afin de veiller à bien informer les retraités de la situation. Le traitement de ce volet sera fait plus tard.

M. Barette souligne qu'en prévision de la rencontre du 21 février prochain, le Sous-comité a également demandé à Retraite Québec de produire le même document donnant un portrait concernant les crédits de rente rachat pour lequel il y a un surplus de 28 M$ à distribuer.

M. Sébastien Routhier ajoute que le scénario qui sera retenu par le Sous-comité conjoint RREGOP-RRPE sera recommandé pour décision au Comité de retraite du RREGOP; le Comité de retraite du RRPE en sera simplement informé. Par ailleurs, le montant moyen mentionné et le montant maximal concernent le RREGOP. Ainsi, du montant total du 175 M$, la part de surplus du RREGOP s'élève à 107 M$, la différence de 68 M$ concerne le RRPE et le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Le versement moyen de tous les participants représente 16 k$. D'autre part, tous les participants au Sous-comité collaborent activement, et ce, dans le souci de bien distribuer le surplus en tenant compte des modalités de l'entente signée.

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert – Réunion du 31 janvier 2022

M. Sébastien Routhier présente le rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint en titre, tenue le 31 janvier 2022.

Avant d'aborder les sujets discutés à la rencontre du Sous-comité, il est mentionné que les projets de règlement sur le partage et la cession des droits accumulés, dont celui au titre du RREGOP, ont été prépubliés aujourd'hui dans la Gazette officielle du Québec. La publication des projets de règlements pourrait se faire au printemps.

Travaux d'ententes avec d'autres régimes de retraite de la fonction publique

En plus des travaux sur les enjeux d'ententes concernant l'Institut canadien des actuaires (ICA), certains travaux sont également à poursuivre avec d'autres régimes de retraite de la fonction publique. Les autres comités de retraite ont été approchés et des discussions auront lieu.

Ententes avec les universités

Retraite Québec a fait un suivi des ententes de transfert des régimes de retraite du secteur privé, dont le Régime de retraite de l'Université du Québec et l'Université Concordia.

<u>Régime de retraite de l'Université du Québec</u>

Il a été question des enjeux des ententes de transferts avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). En 2019, une lettre a été transmise au RRUQ par les comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Dans cette lettre, ces derniers ont signifié leur désaccord par rapport à la méthode préconisée par le RRUQ, soit celle d'une asymétrie entre les transferts en provenance du RRUQ et ceux en provenance du RREGOP ou du RRPE.

En 2021, le RRUQ a transmis une lettre à Retraite Québec dans laquelle il proposait des modifications à l'entente de transfert pour les transferts entrants et sortants. Dans la méthodologie, le RRUQ a également demandé d'apporter des changements qui seraient accessoires, comme remplacer la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) par Retraite Québec. Après vérification, le Comité de retraite peut apporter des changements accessoires à une entente de transfert. Cependant, puisqu'il s'agit de changements

non prioritaires, Retraite Québec recommande de plutôt se concentrer sur les vraies problématiques des ententes de transfert.

Université Concordia

L'Université Concordia, qui fait partie d'une entente de transfert avec les universités, considère qu'il y a des enjeux avec les ententes de transfert, que les transferts « entrée » et les transferts « sortie » ne sont pas seulement une question d'hypothèses, mais aussi une question d'approche avec les ratios de solvabilité.

En décembre 2021, cette université a donc demandé à Retraite Québec de se joindre à elle pour un processus visant à demander une opinion juridique. La Direction générale des affaires juridiques (DGAJ) de Retraite Québec a été consultée. Selon elle, il n'est pas souhaitable que Retraite Québec se joigne à une demande d'opinion juridique externe; cela pourrait obliger celle-ci à prendre leurs recommandations. Retraite Québec a donc avisé cette université qu'elle ne participerait pas à cette demande d'opinion juridique conjointe.

Pratiques de certains partenaires de Retraite Québec

Plusieurs ententes de transferts ont été signées. Avec le temps, des partenaires ont changé leur méthodologie et les principes d'équités qui se veulent importants ne sont peut-être plus toujours respectés. Cela a été le cas avec la Société de transport de Montréal (STM) qui a avisé Retraite Québec qu'elle souhaitait modifier ses deux ententes de transfert. Pour ne pas créer d'asymétrie entre les transferts entrants et sortants, le Comité de retraite a refusé.

La STM a fait une demande officielle d'asymétrie qui a été refusée. Ce n'est pas le cas d'autres régimes de retraite qui pratiquent cette asymétrie de manière cachée. Afin de ne pas pénaliser un partenaire plus qu'un autre, une approche est prévue par Retraite Québec. Un suivi sera fait auprès des principaux partenaires afin d'obtenir de l'information sur leurs pratiques.

Un projet de lettre sera préparé par Retraite Québec et validé par le Sous-comité conjoint. L'envoi de ces lettres aux partenaires visés pourrait se faire à l'été 2022.

Révision du texte d'entente de transfert

La DGAJ sera consultée pour la révision du texte d'entente de transfert

[redacted]

État de situation concernant les intégrations de corps de police municipaux à la Sûreté du Québec

Certains corps de police municipaux ont été abolis et intégrés à la Sûreté du Québec. Cela a été le cas pour la Ville de Mont-Tremblant. L'entente avec cette ville respecte les principes directeurs du Comité de retraite, mais elle a la particularité d'être asymétrique (dans un sens). Malgré cette asymétrie, l'entente a été conclue concernant le RREGOP.

Certains partenaires, dont leur argument est l'asymétrie, veulent utiliser l'entente de transfert avec la Ville de Mont-Tremblant. La position de Retraite Québec est claire et cette entente de transfert ne devrait pas être vue comme une nouvelle façon de faire.

Prochaines étapes

Le projet de lettre préparé par Retraite Québec concernant les pratiques des partenaires des ententes est un dossier important à venir. Le Sous-comité discutera de ce projet lorsque ce dernier leur sera soumis pour commentaires. Pour l'instant, le Sous-comité n'a pas de date de prévue à son calendrier.

Les autres membres du Sous-comité sont invités à compléter l'information présentée, le cas échéant. Il en ressort que :

- Dans le projet de lettre préparé par Retraite Québec, la position établie par le Sous-comité est celle de ne plus voir d'asymétrie dans les ententes de transfert. Ultimement, si des partenaires tiennent à ce qu'il y ait de l'asymétrie, cela pourrait mettre fin à certaines ententes de transfert. Ce qui importe est l'équité entre les régimes et les règles doivent être les mêmes pour tous.
- En complément au commentaire précédent, Retraite Québec a une entente de transfert avec toutes les universités. Cette entente pourrait être fermée et faire place à des ententes particulières avec l'Université Concordia et l'Université de Montréal. Il s'agit de deux partenaires qui tiennent à cette entente de transfert et qui la respectent.

Question :

- Autant pour le point 7.3 que le présent point, il faut comprendre qu'il s'agit de rapports d'étape. Le Comité de retraite devra-t-il prendre position où le tout se fera à un autre niveau?

  En ce qui concerne le projet de lettre, des décisions seront prises en temps et lieu au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert. Il est probable que le Comité de retraite soit également consulté.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux

Le secrétaire présente le point. Relativement à la candidature proposée, il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

Les membres sont invités à prendre une résolution pour recommander la nomination de M. Stéphane Lachance en remplacement de M. Stéphane Meloche.

Résolution CR-RREGOP 06-22	Il est proposé par M[me] Lucie Thériault, appuyé par M[me] Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de nommer au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux comme membre substitut M. Stéphane Lachance, en remplacement de M. Stéphane Meloche.

9. États financiers et budgets

9.1 Présentation du budget 2022 des frais d'administration et retour sur le budget 2021

M. Louis Larouche présente le budget 2022 des frais d'administration. Il est accompagné de M. Guy Lavallée ainsi que de M[mes] Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Les principaux éléments à souligner sont :

- Le budget 2022 des frais d'administration est de 108,6 M$, soit une croissance de 6,2 M$ (6,1 %) par rapport au budget de 2021.
- Quatre éléments expliquent l'augmentation globale du budget de 2022 par rapport au budget de 2021, soit :
    - La volumétrie : le taux de volumétrie pour le RREGOP est passé de 86,99 % en 2021 à 87,47 % pour l'exercice 2022. La valeur de cette hausse est de 596,6 k$.
    - Les dépenses spécifiques au RREGOP : pour cette année, le coût des analyses actuarielles demandées par le gouvernement est de 494,0 k$.
    - La hausse des coûts globaux des frais d'administration de Retraite Québec qui s'appliquent aux RRSP : cette hausse découle de l'augmentation des salaires ainsi que celle des coûts informatiques pour donner suite aux diverses initiatives gouvernementales ou de l'organisation, dont la sécurité, l'infonuagique, la consolidation des centres de traitement et le soutien au télétravail.
    - La révision de l'ensemble des inducteurs pour les activités en technologie de l'information (TI) : ce dernier élément a occasionné une augmentation de 874,8 k$ dans les coûts, mais représente quand même la consommation réelle des services TI dans les régimes de retraite du secteur public (RRSP).

Questions et commentaires :

- Dans le tableau *Frais d'administration attribuables au RREGOP – Budget initial 2022*, selon les taux volumétriques des produits des activités ordinaires, les revenus provenant de l'administration des RRSP sont près de 500,0 k$. Serait-il possible de donner des précisions sur la provenance de ces revenus?

  Une grande partie des revenus provient des frais facturés pour les séances de préparation à la retraite. Une autre petite partie provient des revenus d'intérêt pour les soldes en compte de banque excédentaires dans Retraite Québec.

- En juin 2021, Retraite Québec a présenté les résultats d'une étude d'étalonnage entre différents régimes de retraite du secteur public au Canada (étude QSM). Au moment opportun, une présentation est-elle prévue au Comité de retraite? Il faut s'assurer que les frais entre les administrateurs de régimes de retraite demeurent compétitifs.

  Lorsque Retraite Québec aura les résultats de l'étude, une présentation au Comité de retraite pourra être planifiée.

- Le *Plan d'action 2022* de Retraite Québec sera présenté à la présente réunion. Dans les actions 2022 de ce plan, il est notamment question d'une campagne de sensibilisation financière à la retraite, de l'outil de simulation des revenus de retraite SimulR et d'une table d'expertise. Puisque ces actions n'ont pas de lien avec le RREGOP, le Comité de retraite doit donc être assuré que celles-ci seront imputées aux bonnes activités.

  Les efforts consacrés aux différentes initiatives vont être imputés aux bonnes activités de prix de revient; Retraite Québec en a plus de 450. Certaines activités sont spécifiques à un mandat et d'autres sont communes.

  Ce partage des coûts représente une somme énorme de travail année après année et cet exercice est audité par le Vérificateur général du Québec. Aucune activité n'est facturée à l'ensemble des mandataires. Ce qui est facturé à chacun est pleinement justifié.

- À la première page du *Sommaire pour les instances*, il est question de l'introduction d'une mesure de l'utilisation (consommation) de chaque service TI sur une période mobile de trois ans. Serait-il possible de commenter davantage à ce sujet?

  La consommation de TI est un dossier complexe et cela prend plusieurs mois avant d'obtenir l'information des systèmes. C'est pourquoi Retraite Québec doit reculer des années antérieures pour être en mesure d'estimer la consommation. Le fait de prendre un échantillonnage de trois ans au lieu d'une année permet une meilleure objectivité et cela enlève de la volatilité.

  Pour le budget 2022, la consommation de TI est pour les années 2018, 2019 et 2020. Pour le budget 2023, l'année 2018 sera retirée de l'échantillonnage et l'année 2021 sera ajoutée. Pour le moment, les données pour l'année 2021 ne sont pas connues.

- Concernant les charges administratives et financières, pour l'entretien et la location d'immeubles et d'équipements informatiques, il est indiqué qu'il y a une augmentation des dépenses de location et d'entretien de matériel en stockage en raison du transfert vers l'infonuagique. Est-ce qu'éventuellement, dans trois à cinq ans, cela pourrait engendrer des économies d'aller vers l'infonuagique ou les dépenses vont toujours augmenter?

  L'infonuagique est une nouvelle façon de faire qui comprend deux phases. La première phase est celle de l'implantation. Les économies ne sont pas nécessairement présentes, puisque c'est nouveau pour Retraite Québec. La

seconde phase est celle de l'optimisation. Cela peut en effet prendre de trois à cinq ans avant d'en récolter les fruits. L'infonuagique est un dossier à long terme et Retraite Québec est dans la phase où il faut investir. Puisqu'une transition entre le modèle traditionnel et les nouvelles façons de faire telles que l'infonuagique est nécessaire, il faut donc faire preuve de patience. Pour quelques années, il faut donc s'attendre à des coûts additionnels.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Plan d'action 2022 de Retraite Québec

La présidente souhaite la bienvenue à MM. Guy Lavallée et Daniel Charbonneau ainsi qu'à M^{me} Josée Giroux. En attendant l'arrivée de M. René Dufresne, M^{me} Giroux est invitée à présenter le point. Son intervention porte sur la présentation PowerPoint *Plan d'action 2022* qui a préalablement été transmise aux membres. Pour chaque enjeu du *Plan stratégique 2020-2023* de Retraite Québec, M^{me} Giroux effectue un bref retour sur les actions et les résultats 2021 et présente ensuite les actions prévues en 2022.

Enjeu 1- Votre expérience client

L'orientation de cet enjeu est d'offrir des services simplifiés et personnalisés et les objectifs sont de réduire les efforts de la clientèle par des démarches simplifiées et adapter les services selon les préférences des clients en mettant à profit les nouvelles tendances numériques.

Enjeu 2 –Votre sécurité financière

L'orientation de cet enjeu qui comporte le plus d'actions est de mettre l'expertise de l'organisation en matière de retraite au profit de la société québécoise. Les objectifs sont de partager l'expertise de Retraite Québec ainsi que de sensibiliser et d'accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite.

Enjeu 3 – Notre équipe

L'orientation pour ce dernier enjeu est d'attirer et fidéliser les talents. L'objectif est d'offrir une expérience employé distinctive favorisant la santé globale et le développement de l'expertise.

Questions :

- Concernant l'action *Transformer les milieux de travail tout en maintenant la mobilisation des membres du personnel et la performance de l'organisation*, Retraite Québec fait sans doute référence au télétravail. Il est certain que le phénomène est nouveau, mais en quoi l'expertise se développe-t-elle à mesure? Retraite Québec a-t-elle des références, a-t-elle des experts en la matière qui peuvent l'éclairer ou est-elle en mode invention et créativité?

  C'est un peu de tout cela. La réflexion se veut d'abord et avant tout une démarche pour transformer les milieux de travail. L'approche est multidisciplinaire et Retraite Québec veut s'inspirer des meilleures pratiques : aller chercher des expertises de consultants ou de sources expertes dans leur domaine respectif et se tenir informée des bons et des moins bons coups

d'autres organisations. Elle veut aussi se permettre de tester, avoir une approche itérative, essayer de nouvelles approches, se permettre de faire des projets pilotes et ajuster le tir dans une démarche où elle impliquera l'ensemble des unités.

- En ce qui concerne l'objectif 2.1 qui est d'adapter les services selon les préférences des clients en mettant à profit les nouvelles tendances numériques, l'une des actions réalisées en 2021 est la production de notifications aux clients qui en ont fait le choix pour le dépôt de documents, comme le relevé de participation des régimes de retraite du secteur public (RRSP) et pour le suivi de demandes, comme la rente de retraite des RRSP. Le suivi des demandes dans *Mon dossier* est-il déjà en fonction? Les demandes peuvent-elles être faites dans *Mon dossier* ou est-il seulement possible de voir l'avancement de celles-ci?

  Actuellement, c'est le suivi des demandes qui peut se faire dans Mon dossier.

- Éventuellement, comme cela a été fait pour le relevé de participation, Retraite Québec pense-t-elle rendre disponible l'état de participation dans *Mon dossier*?

  C'est ce qui est souhaité. Pour tous les services qu'elle offre, Retraite Québec veut que sa clientèle puisse faire affaire directement dans Mon dossier.

- L'une des actions 2022 de l'objectif 2.2 (Sensibiliser et accompagner les citoyens dans la planification financière de leur retraite) est de démarrer les travaux relatifs à la révision du Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR) pour l'adapter aux besoins de l'ensemble des clientèles. De quelle façon se fera la révision du PIPR?

  Avec la pandémie, les dernières sessions du PIPR se sont faites virtuellement. Retraite Québec s'est aperçue que cette façon de faire était appréciée, même s'il s'agissait de formations synchrones. Retraite Québec regarde par exemple la possibilité de capsules que la personne pourrait regarder au moment souhaité. Des travaux sont prévus en 2022 à cet effet. Lorsque les travaux débuteront, il est probable qu'un membre du Comité de retraite puisse participer aux consultations.

- L'une des actions 2022 de l'objectif 1.1 (Réduire les efforts de la clientèle par des démarches simplifiées) est de moderniser l'espace client numérique *Mon dossier*, y compris par une expérience optimisée sur les appareils mobiles. L'implantation de *Mon dossier* a-t-elle nécessité une certaine modernisation ou *Mon dossier* a été conçu avec les outils que Retraite Québec possédaient déjà?

  Quand il est question de moderniser l'espace numérique Mon dossier, ce n'est pas de le changer, mais de rendre celui-ci compatible avec les appareils mobiles. Actuellement, il est possible d'aller sur Mon dossier avec un appareil mobile, mais ce n'est pas aussi convivial qu'avec un ordinateur.

Discussions avec le nouveau président-directeur général de Retraite Québec

La présidente félicite M. René Dufresne pour sa nomination à titre de président-directeur général de Retraite Québec et l'invite à se présenter.

M. Dufresne mentionne avoir eu un très grand intérêt pour l'organisation qu'est devenue Retraite Québec lorsque le poste lui a été offert. Il ajoute que les attentes concernant les services à la clientèle et la mission de Retraite Québec sont prioritaires. Pour lui, les comités de retraite sont importants dans la gestion des régimes de retraite du secteur public (RRSP), dont le RREGOP. Il assure les membres de sa disponibilité pour les rencontrer si le besoin se fait sentir au cours de son mandat.

Questions et commentaires :

- [redacted] Les membres obtiennent de bons services de la part de Retraite Québec, mais cette dernière doit être sensible à la réalité des comités de retraite.

  Le président-directeur général assure les membres de son entière collaboration. Retraite Québec a le rôle de servir à la fois la partie syndicale que la partie patronale. Il précise que Retraite Québec est au service de l'ensemble des membres du Comité de retraite.

- Par ailleurs [redacted] il serait important que la réalité spécifique aux RRSP soit abordée au Conseil d'administration de Retraite Québec, notamment dans le contexte du projet de loi nº 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Actuellement le RREGOP a deux représentants sur le conseil d'administration, ce qui est un minimum. Le projet de loi n^{0} 4 réduirait ce nombre à un. Il faudrait passer le message au Conseil d'administration de Retraite Québec de maintenir le nombre de représentants à deux puisque ce régime paie près de 40 % des frais d'administration de Retraite Québec.

- Les membres [redacted] remarquent que depuis ces dernières années, Retraite Québec a déployé beaucoup d'efforts pour être transparente, notamment par la transmission d'informations. De plus, les documents à l'intention des membres sont toujours de qualité. Retraite Québec a également un grand souci des services à la clientèle et elle répond aux besoins du Comité de retraite, ce qui est apprécié. La relation avec Retraite Québec au sein du Comité de retraite en est une de collaboration, tant pour la partie patronale que pour la partie syndicale. Le travail fait actuellement est apprécié et c'est sans doute de bon augure de savoir que le nouveau président-directeur général de Retraite Québec a de l'expérience dans les relations syndicale et patronale ainsi que dans les services de Retraite Québec relatifs aux RRSP.

- À court terme, quelle est votre vision de Retraite Québec?

  Comme mentionné dans ma lettre de présentation, ma philosophie est de m'insérer en continuité de ce qui est fait et voir comment y apporter des

améliorations. Ce qui est important pour moi c'est de travailler en équipe et en collaboration.

10.2 Échanges entre les membres sur le Plan d'action 2022 de Retraite Québec

Les membres sont invités à échanger sur la présentation du *Plan d'action 2022* de Retraite Québec. De plus, à la suite des discussions avec M. René Dufresne, les membres sont également invités à faire part au secrétariat de sujets ou d'aspects qu'ils souhaitent éventuellement discuter avec M. René Dufresne.

Par ailleurs, en ce qui concerne la lettre de bienvenue pour M. Dufresne, il est convenu par les membres que celle-ci n'est pas nécessaire pour le moment.

11. Divers

11.1 Rapport annuel de gestion 2021 de Retraite Québec – Approbation du texte final

Le secrétaire présente le point. Un nouveau projet de texte qui tient compte des commentaires et des suggestions reçues est proposé pour approbation du Comité de retraite. Les membres sont invités à le commenter.

Une modification est demandée : au dernier paragraphe, retirer la dernière phrase, soit : « Le Comité n'a toutefois pas encore pris la décision d'adhérer à ce nouveau produit de nature facultative. ».

Résolution CR-RREGOP 07-22	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, d'approuver le texte spécifique concernant les travaux du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics de l'année 2021, sous réserve de la proposition de la modification demandée.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 23 mars 2022.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 14 h 45.

Résolution CR-RREGOP 08-22	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M^{me} Marie-Andrée Bénard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

DEUXIÈME RÉUNION 2022

Tenue le mercredi 23 mars 2022 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		Anne-Marie Cliche		Andrée Lamontagne
		Sylvie Gagnon		Lise Lapointe
		Marie Gendron		Sarah Marcoux
		Sophie Girard		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	M^me^	France Breton (PM)
				Nancy Grenier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Karen Jacobs, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations
Émilie Lebel Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Sandra Gauthier, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Kathleen Laroche, Direction générale des affaires juridiques
Manon D'Amours, Service du partenariat avec les employeurs
Virginie Guilbert-Couture, Direction générale des affaires juridiques
Christine Lebel, Programme de transformation de l'expérience client

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle
Jérôme Harvey, Service du conseil et du soutien actuariel aux opérations

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement de la partie syndicale

Invité à titre de conseiller expert en placement de la firme Aon :

M. Claude Lockhead, actuaire et associé exécutif – Retraite et Placements

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M^{me} Jessy Hayem, directrice principale, Relations avec les déposants

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette deuxième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 2 février 2022
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
  4.1.1 Rapport du Comité de placement
  4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 janvier 2022
4.2 Échange d'informations avec d'autres administrateurs de régimes de retraite
4.3 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2021
4.4 Présentation des résultats 2021 du fonds du RREGOP et des stratégies
4.5 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite – Réunions du 21 février et du 21 mars 2022

7.1.1 Scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente de régimes complémentaires de retraite – Orientation du Comité de retraite

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunions du 15 février et du 16 mars 2022

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle – Réunion du 2 mars 2022

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint pour la sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Réunion du 10 février 2022

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen

9. États financiers et budgets

9.1 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2021 du RREGOP

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Stratégie de traitement des inventaires

10.2 Établissement du droit de participer au RREGOP

10.3 Espace client numérique *Mon dossier* – Présentation

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

Relativement à l'ordre du jour, la présidente souligne les éléments suivants :

- Le point 4.2 est pour décision et non pour information. L'ordre du jour modifié a été déposé sur le Portail de la gouvernance.
- En lien avec le point 7.1.1, un nouveau document a été transmis le 22 mars dernier aux membres.
- Au point 10.1, M. Jérôme Harvey remplacera M^{me} Danielle Vaillancourt.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 09-22	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M^{me} Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 2 février 2022

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 14, 2e paragraphe, 1re ligne, il faudrait lire : « les crédits de rente RCR ».
- Page 15, dernier paragraphe, dernière ligne, remplacer « 24 M$ » par « 28 M$ ».
- Page 16, 1er paragraphe, 6e ligne, remplacer « RRAPSC » par « Régime de retraite de l'administration supérieure ».

Résolution CR-RREGOP 10-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par Mme Sophie Girard et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 2 février 2022 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

- Point 12, *Plan de formation en placements* : ce suivi fait suite à la réunion du 2 février dernier. Le secrétariat fera le lien avec la Direction générale des placements quant au format et au contenu de la formation.
- Point 14, *Projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille* : étant donné que le projet de loi est à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire et qu'il se peut que des changements soient encore apportés à ce projet de loi, Retraite Québec prévoit présenter les divers aspects de ce dossier à la réunion de juin 2022 du Comité de retraite.
- Point 15, *Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP* : le sujet sera présenté à la réunion du 27 avril prochain.
- Point 40, *Signataires des états financiers annuels du RREGOP* : la présentation des états financiers du RREGOP est prévue le 20 avril prochain vers 8 h 40.
- Points 42, *Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP* et 48, *Stratégie de partenariat avec les employeurs* : étant donné l'horaire chargé de la présente réunion, ces deux sujets sont reportés à la réunion du 27 avril 2022 du Comité de retraite.

3. Information

3.1 Information de la présidence

Le processus visant le remplacement à la présidence du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) se poursuit. Les membres seront informés lorsque la présidente n'occupera plus le poste de présidente par intérim du Comité de retraite du RRAPSC.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances.*

De plus, il souligne les éléments suivants :

- La prochaine réunion du Comité de retraite devrait se tenir en mode hybride, si les mesures sanitaires le permettent. Les membres pourront participer à la réunion en présentiel ou par vidéoconférence. Un courriel, avec tous les renseignements nécessaires, sera transmis par le secrétariat à cet effet, le cas échéant. **(Suivi)**
- Le Dictionnaire terminologique des RRSP sera retiré du site Web de Retraite Québec et intégré dans le Cahier des normes RRSP. Une présentation sera effectuée par Retraite Québec à ce sujet ainsi que sur le nouveau Dictionnaire terminologique intégré à la réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle du 18 mai 2022. En attendant, afin d'être en mesure de se référer au Dictionnaire, un lien temporaire a été communiqué aux membres.
- Concernant le Portail de la gouvernance, des travaux sont en cours relativement à une procédure de notification dans le Guide des utilisateurs. Cette procédure permettra aux membres qui en feront la demande de recevoir une notification lorsqu'un document sera déposé sur le Portail. **(Suivi)**

Questions :

- Les mêmes directives (mode hybride) s'appliquent-elles aussi pour les réunions des sous-comités?

  Pour les comités de réexamen, les réunions se tiendront uniquement par vidéoconférence (Teams), tel que la demande en a été faite. Pour les autres sous-comités, les membres auront le choix sur la façon dont ils souhaitent participer aux réunions.

- Les invités auront-ils également le choix de participer à la réunion en présentiel ou par vidéoconférence (Teams)? De quelle façon se fera la gestion des invités, dont ceux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)?

  Pour les invités dont les bureaux sont sur la Colline parlementaire, il ne devrait pas y avoir d'enjeux à pouvoir assister en personne. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les invités de Retraite Québec dont les bureaux sont à Place de la Cité. Tout comme les membres du Comité de retraite, les invités auront le choix du mode de participation souhaité.

  Par ailleurs, en ce qui concerne la Caisse, le président et chef de la direction, M. Charles Emond, devrait participer en personne à la réunion du 1er juin, si la situation sanitaire le permet.

4. Gestions des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. MM. Mario Lavallée et Claude Lockhead sont également présents.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 2 février dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, une réunion le 14 mars 2022. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Résultats de la Caisse au 31 décembre 2021

La Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) a présenté au Comité de placement ses résultats au 31 décembre 2021. À la suite de cette présentation, les membres ont identifié quelques messages qui pourraient être transmis dans une lettre à la Caisse. Un retour sera fait à ce sujet au point 4.5 *Échanges entre les membres*.

Hypothèses financières de la Caisse au 31 décembre 2021

Comme chaque semestre, la Caisse a présenté au Comité de placement ses hypothèses de rendement et de risque pour chacun des portefeuilles spécialisés qui composent le fonds du RREGOP. Ces hypothèses sont sur un horizon de dix ans.

En combinant les hypothèses de rendement de chaque portefeuille de la Caisse et le poids choisi dans la Politique de placement du RREGOP, il en ressort les éléments suivants :

- le rendement espéré est de 6,5 % pour le fonds du RREGOP;
- le risque anticipé, mesuré par la VaR 95 %, est de 14,7 %;
- avec une VaR 95 % à 14,7 %, il faut s'attendre à ce qu'une année sur vingt, le rendement soit inférieur ou égal à -8,2 %.

Question :

- Est-ce que cela signifie que dix-neuf années sur vingt, le rendement espéré devrait être supérieur ou égal à -8,2 %?

  Oui.

Rencontre avec les gestionnaires du portefeuille Infrastructures

Le Comité de placement a rencontré l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Infrastructures de la Caisse. Il en ressort les éléments suivants :

- En un an, la taille du portefeuille Infrastructures est passée de 32 G$ à 45 G$.
- L'augmentation des investissements dans ce portefeuille a permis d'améliorer sa diversification au cours des dernières années.
- Le portefeuille affiche de bons rendements.

- La diversification est importante, puisque derrière les bons rendements de l'ensemble du portefeuille Infrastructures, plusieurs écarts de performance entre les différents investissements sont constatés en 2021.
- Le rendement courant demeure solide avec une attente de 4 %.
- [redacted].

Par ailleurs, la Caisse a également fait le point sur le Réseau express métropolitain (REM) et le REM de l'Est.

Questions et commentaires :

[redacted]

- Concernant le REM, plusieurs questions ont été posées par le Comité de placement à la Caisse, non seulement sur la taille, mais également sur l'ensemble du projet. Il a entre autres été question des risques de

réputation de la Caisse concernant le projet du REM de l'Est ainsi que son acceptabilité sociale.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 janvier 2022

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 11-22	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 18 janvier 2022.

4.2 Échange d'informations avec d'autres administrateurs de régimes de retraite

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

Les membres du Comité de placement aimeraient obtenir davantage de détails sur les stratégies de placement d'autres caisses de retraite et sur les raisons qui les ont amenées à retenir ces stratégies. Ceci nécessiterait de discuter avec des représentants des autres administrateurs de régimes de retraite. Pour ce faire, il faudrait que le Comité de retraite autorise Retraite Québec à divulguer les informations contenues dans la Politique de placement du RREGOP aux trois administrateurs de régimes de retraite ciblés :

- Ontario Teachers' Pension Plan (Teachers');
- Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP);
- British Columbia Municipal Pension Plan (BCMPP).

Questions et commentaires :

- Les décisions prises dans la Politique de placement du RREGOP se prennent à partir de stratégies recommandées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Puisque la Caisse est la gestionnaire du fonds du RREGOP, celle-ci sera-t-elle informée de la démarche?

  En ce qui concerne la Politique de placement, la Caisse sera informée. Le Comité de placement n'entrevoit pas de difficultés. Si tel est le cas, le Comité de retraite en sera informé.

  Il est certain que des informations sur les politiques d'investissements des portefeuilles de la Caisse ne seront pas divulguées aux autres administrateurs des régimes de retraite.

- Les portefeuilles offerts par la Caisse déterminent les choix dans la Politique de placement du RREGOP. Il faut s'assurer que les gens seront prudents dans les discussions avec les représentants des autres administrateurs de régimes de retraite.

Effectivement. Il est certain que le Comité de placement ne pourra pas aller dans les détails des stratégies de la Caisse dans les portefeuilles. Malgré cela, il est tout de même possible d'échanger sur la vision en termes de risques pour le régime, la répartition d'actifs et la gestion du risque de taux d'intérêt.

- Pour résumer, il sera surtout question de discuter avec les administrateurs de régimes de retraite des poids relatifs des différents portefeuilles et ce qui motive les décisions, et ce, sans aller dans le détail des portefeuilles. Est-ce bien cela?

  Oui.

- Est-il possible que le texte de la Politique de placement du RREGOP soit inclus dans les rapports annuels d'évaluation actuarielle?

  Le texte de la Politique de placement du RREGOP n'est pas public. Cependant, chaque année, le portefeuille de référence du régime se retrouve dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec.

- Pour la Caisse, la problématique n'est-elle pas que d'une certaine façon, elle se trouve en compétition par rapport aux autres administrateurs de régimes de retraite, par exemple pour les rendements? Est-ce qu'il pourrait y avoir des enjeux sur la démarche que veut entreprendre le Comité de retraite, même s'ils ne sont pas majeurs?

  Il est certain que ce sont des compétiteurs, mais Retraite Québec n'entrevoit pas d'enjeu de discuter avec eux. Ces administrateurs de régimes sont habitués à collaborer et à s'échanger certaines informations à haut niveau. Dans cette compétition, des discussions ont lieu ainsi que des alliances, notamment sur tout ce qui concerne les changements climatiques et les investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- La même démarche sera-t-elle faite pour les autres comités de retraite?

  Même s'il travaille conjointement avec le Comité de placement du RRPE, il s'agit d'une initiative du Comité de placement du RREGOP. Si ce dernier ne souhaite pas aller de l'avant, le sujet ne sera pas discuté avec lui. Cependant, le Comité de placement du RREGOP souhaite que celui du RRPE adhère au projet.

  Pour le moment, l'échange d'informations avec d'autres administrateurs de régimes de retraite concerne seulement le RREGOP et possiblement le RRPE.

Résolution CR-RREGOP 12-22	ATTENDU QUE Retraite Québec présente annuellement au Comité de placement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), une comparaison du fonds du RREGOP avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes; ATTENDU QUE, pour répondre à ce besoin, Retraite Québec se base sur des données publiques de caisses de retraite; ATTENDU QU'il est important pour le Comité de placement du RREGOP d'obtenir davantage de détails sur les stratégies de placement des autres caisses de retraite;

	ATTENDU QUE cet échange d'informations nécessite de discuter avec des représentants des autres administrateurs de régimes de retraite; ATTENDU QU'il est nécessaire que le Comité de retraite du RREGOP autorise Retraite Québec à divulguer les informations contenues dans la politique de placement du RREGOP aux autres administrateurs; ATTENDU QUE, pour l'instant, les administrateurs ciblés par Retraite Québec sont Ontario Teachers' Pension Plan (Teachers'); Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et British Columbia Municipal Pension Plan (BCMPP); ATTENDU QUE l'échange d'informations avec ces caisses de retraite devrait s'échelonner sur quelques années et que l'objectif est de demeurer informé de l'évolution de leur politique de placement et de leurs stratégies. IL EST PROPOSÉ par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'autoriser Retraite Québec à échanger des informations au sujet de la politique de placement du RREGOP avec les administrateurs de régimes de retraite suivants : Teachers', HOOPP et BCMPP.

Informations reçues concernant les portefeuilles spécialisés Taux et Crédit

[redacted]

4.3 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2021

La présidente souhaite la bienvenue à M. Claude Lockhead. Son intervention porte sur le document *Suivi de la performance et des gestionnaires, période se terminant le 31 décembre 2021* qui a préalablement été transmis aux membres.

Pour les différents éléments abordés, les principaux faits saillants à souligner sont les suivants :

Évolution des marchés financiers (pages 53 et 56 à 59)

- Le rendement de l'indice mondial, qui regroupe tous les marchés développés, est de 20,80 % en dollars canadiens. Sans l'effet de devises, cet indice serait au-dessus de 24,00 %.
- Les marchés développés ont affiché de très forts rendements en 2021 et ceux-ci s'expliquent par la vaccination en lien avec la pandémie de la Covid19, la croissance économique et l'augmentation des profits des entreprises.
- Un écart important entre les marchés développés et émergents est constaté.
- Pour les marchés obligataires, les rendements négatifs s'expliquent du fait que les taux obligataires ont augmenté en 2021.

Tableau de bord (page 8)

- La répartition d'actifs ainsi que les portefeuilles Marchés boursiers et Immeubles sont à surveiller.
- Les portefeuilles Taux, Crédit, Infrastructures et Placements privés vont bien.
- Le portefeuille Infrastructures, qui a pendant longtemps été à surveiller, s'est bien diversifié au fil des ans. Il montre entre autres une meilleure diversification sectorielle (moins concentré dans le transport et plus présent dans les secteurs d'avenir).

Répartition d'actifs et performance annualisée (page 10)

- Sur un an, le rendement du fonds du RREGOP est à 12,90 %, ce qui est excellent en absolu. Ce rendement est également excellent en relatif par rapport à l'indice avec une valeur ajoutée de 2,80 %.
- Cette valeur ajoutée de 2,80 % explique celle de 0,40 % par année sur cinq ans.
- La valeur de 2,80 % sur un an s'explique essentiellement par la valeur ajoutée du portefeuille Immeubles (6,38 %), celle du portefeuille Infrastructures (3,14 %) et celle du portefeuille Placements privés (7,01 %). Ces trois portefeuilles expliquent 2,40 % du 2,80 %.

Question :

- Les centiles inscrits pour le portefeuille de référence sont souvent élevés; donc la performance est relativement basse. Serait-il possible d'expliquer plus en détail ce qu'est l'univers de portefeuilles?

  L'univers de fonds communs diversifiés auquel le rendement du RREGOP est comparé comporte surtout des actions et des obligations. En 2021, les fonds diversifiés ont très bien fait, dont les marchés boursiers. La comparaison n'est pas intéressante pour le RREGOP, autre que sur le long terme. [redacted]

  Le rendement de 12,9 % du fonds du RREGOP est bon comparativement à d'autres caisses de retraite, surtout celles du secteur privé. Par rapport aux

caisses de retraite du secteur public, de bonnes performances ont également été enregistrées en 2021.

Sommaire de la performance – Marchés boursiers (page 23)

- Sur un an, le rendement nominal de 16,20 % est en ligne avec l'indice de référence (16,10 %), mais sous l'indice « Tous pays » de 17,50 %. [redacted]
- Tous les mandats du portefeuille Marchés boursiers ont bien fait, sauf les mandats Canada et Croissance.
- Certains titres qui étaient dans le portefeuille Placements privés ont été transférés dans le portefeuille Marchés boursiers, dont [redacted]. Ces deux titres ont d'ailleurs retranché beaucoup de valeur (4,70 %) au Mandat Canada.

Sommaire de la performance et Analyse rendement et risque – Marchés boursiers – Canada (pages 24 et 26)

- Sans les titres [redacted], le portefeuille aurait montré une valeur ajoutée en 2021 au lieu d'une valeur retranchée. En excluant ces deux titres, l'équipe a accompli un travail adéquat durant l'année.
- En comparant le mandat Canada à d'autres gestionnaires d'actions canadiennes sur cinq ans, le rendement est inférieur à la médiane de façon significative et la volatilité est légèrement sous la médiane.

Sommaire de la performance et Analyse rendement et risque – Marchés boursiers – Qualité (pages 27 et 31)

- Le rendement est en ligne avec l'indice de référence utilisé dans la politique d'investissement. Cependant, lorsque cet indice est comparé à l'indice Qualité, le rendement est inférieur, et ce, surtout sur de longues périodes.
- Sur cinq ans, en le comparant à d'autres gestionnaires d'actions mondiales, le portefeuille Marchés boursiers – Qualité est dans les portefeuilles les moins volatils sur le marché avec un rendement qui est un peu en bas de la médiane, mais avec une volatilité en deçà de celle des autres gestionnaires.

<u>Question</u> :

- Comment composer avec la volatilité dans le contexte actuel de restructuration du portefeuille spécialisé Marchés boursiers?

  Évidemment, avec la restructuration, l'objectif du portefeuille a changé. [redacted]

Par ailleurs, relativement au portefeuille Marchés boursiers, M. Lockhead souligne les éléments suivants :

- La performance est modeste par rapport à celle d'autres performances sur le marché en raison du poids relativement élevé des marchés en croissance du portefeuille de la Caisse.

- Une performance relative qui n'apporte pas de valeur ajoutée; l'explication provient de titres transférés des placements privés.
- [redacted]
- En ce qui concerne la restructuration, il faut s'assurer avec le temps que les stratégies systématiques ne fassent pas en sorte que le portefeuille ait une performance indicielle.

Sommaire de la performance – Taux (page 35)

- La performance du portefeuille Taux est négative.
- [redacted]
- Dans ce portefeuille, la durée est plus courte que l'indice, puisque la Caisse a anticipé des hausses de taux. Pour cette raison, la valeur ajoutée est de 0,40 %, ce qui est une bonne performance pour ce genre de stratégie.

Sommaire de la performance – Crédit (page 36)

- Le portefeuille Crédit comprend du crédit aux entreprises (public ou privé), de la dette immobilière et des investissements dans des marchés émergents.
- Sur un an, le portefeuille affiche un rendement de 0,90 % avec une valeur ajoutée de 0,80 %. Cette valeur ajoutée est en deçà de la performance historique et elle s'explique par les investissements dans la dette de pays émergents.
- Sans la dette de pays émergents, l'augmentation du rendement serait de l'ordre d'environ 0,40 %. La valeur ajoutée serait donc en ligne avec l'historique.
- Sur cinq ans, la valeur ajoutée est de 1,30 % par année.
- Ce portefeuille affiche une bonne performance. Les mandats sont positifs et le rendement courant est bon (4,30 %).

Question :

- Pour le portefeuille Crédit, puisque l'indice de la Caisse semble facile à battre, cela vaudrait-il la peine de mesurer le portefeuille avec un indice plus représentatif?

  Lorsque le portefeuille Crédit a été mis en place par la Caisse, l'objectif était de battre l'indice par 0,50 %. En effet, soit l'indice était trop facile à battre ou soit l'objectif était trop modeste. Même si l'objectif a été augmenté à 0,75 %, ce dernier est encore un peu modeste. Dans le portefeuille Crédit, les attentes de rendement additionnel devraient être d'au moins 1,00 %.

  Pour répondre à la question, cela ne vaut pas nécessairement la peine de changer les indices. Cependant, les attentes de valeur ajoutée doivent être en ligne avec les stratégies déployées dans le portefeuille.

Sommaire de la performance – Immeubles (page 37)

- Le rendement de 12,40 %, qualifié d'acceptable, efface les trois années précédentes qui étaient négatives.

- Le rendement de 12,40 % par rapport à l'indice de référence de 6,10 % donne l'impression d'une belle valeur ajoutée. Cependant, il faut faire attention, puisque l'indice est celui au 30 septembre 2021. Depuis cette date, les indices sont disponibles et le quatrième trimestre est très fort; l'indice non ajusté pour ce trimestre est de 6,90 % de rendement. Lorsque les données du premier trimestre 2022 seront disponibles, il faut peut-être s'attendre à un recul de la valeur ajoutée.
- La performance nominale du portefeuille Immeubles est bonne par rapport à l'indice, même si ce dernier est décalé. Par rapport à d'autres fonds similaires, la performance est un peu en bas de ce qui est observé sur le marché.

[redacted]

Sommaire de la performance – Infrastructures (Page 40)

- Une bonne performance avec 14,50 % (16,70 % sans l'effet de devise).
- Le rendement de 14,50 % semble bon, mais il est comparable à ce que d'autres grands fonds ont réalisé.

[redacted]

- L'indice de référence est celui de compagnies d'infrastructures cotées en bourse à travers le monde.
- Une valeur ajoutée est observée sur un an et sur de longues périodes.
- Dans un marché baissier, le portefeuille Infrastructures de la Caisse devrait faire mieux que l'indice.

Question :

- Pour bien comprendre, il faut savoir que les valeurs ajoutées sont calculées au brut. Au net des frais, la valeur ajoutée serait probablement meilleure. Est-ce bien cela?

  La valeur ajoutée est comparée à un indice de marchés boursiers. Lorsque le rendement de 14,50 % est comparé à d'autres fonds, il faut considérer que certains fonds paient entre 3,00 % et 4,00 % de frais. Le rendement de 14,50 % se compare mieux à d'autres fonds qui font le même métier lorsque l'effet de devise n'est pas pris en compte. Sans l'effet de devise, le rendement de 14,50 % augmente à 16,70 %.

Sommaire de la performance – Placements privés (page 41)

- Sur un an, il s'agit d'une excellente performance avec un rendement de 39,20 %. Ce rendement est de 7,10 % au-dessus de l'indice de référence.
- Sur le long terme (cinq et dix ans), les performances sont excellentes pour un portefeuille qui n'est pas très volatil par rapport aux marchés boursiers.

- Ce portefeuille comprend des investissements directs, gérés par l'équipe interne, et des investissements dans des fonds externes, gérés par des gestionnaires externes. [redacted]
- Pour les rendements sur un an, sur cinq ans et sur le long terme, la performance des investissements directs est aussi bonne ou sinon un peu meilleure que les investissements dans des fonds externes.
- [redacted]
- [redacted]

En terminant, M. Lockhead souligne que, pour la répartition d'actifs, les valeurs ajoutées sont bonnes, mais la plupart proviennent de la répartition des portefeuilles moins liquides. Les activités stratégiques par l'équipe interne de Répartition de l'actif rajoutent environ 2 points de base sur un an et sur cinq ans; ce qui est en bas des attentes.

Par ailleurs, avec la hausse des taux, l'APS de taux affiche des rendements négatifs et cela a retranché du rendement sur le portefeuille total du fonds du RREGOP.

4.4 Présentation des résultats 2021 du fonds du RREGOP et des stratégies

La présidente souhaite la bienvenue à M. Jacques Demers ainsi qu'à M[me] Jessy Hayem. Leur présentation porte sur le document *Résultats et stratégies au 31 décembre 2021* qui a préalablement été transmis aux membres. Le déroulement de la présentation proposé consiste en un survol et l'appréciation des résultats (pages 4 à 11) ainsi que le contexte 2022 (page 14).

Survol et appréciation des résultats

Les faits saillants soulignés sont les suivants :

<u>Général</u>

- Selon la Caisse, l'année 2021 est marquée par de bons résultats et ceux-ci sont le reflet d'une bonne exécution par l'ensemble des équipes dans un contexte de marchés haussiers.
- Le rendement du fonds du RREGOP (12,9 %) et celui de son indice de référence (10,1 %) amènent des résultats sur cinq et dix ans à des niveaux absolus au-delà de ce qui est attendu, en plus de créer une valeur ajoutée sur toutes les périodes (un an, cinq et dix ans).

- En 2021, tous les portefeuilles de la Caisse ont livré la marchandise; cela reflète les efforts importants déployés pour repositionner certains portefeuilles. [redacted]
- Les portefeuilles des catégories Actifs réels et Actions affichent des rendements importants, voire exceptionnels. Encore une fois, les stratégies ont été bien exécutées.

Revenu fixe

- Les portefeuilles de la catégorie Revenu fixe subissent en revanche l'effet de la hausse des taux.
- Ce portefeuille continue de jouer son rôle au niveau de la liquidité et de la diversification. Il tire profit d'une expertise qui a été développée au fil des ans pour livrer des résultats constants et solides.
- L'ensemble des portefeuilles de la catégorie Revenu fixe génère un rendement positif, sauf le crédit gouvernemental qui est affecté par une exposition aux marchés en croissance.
- Le portefeuille Crédit, qui fête son cinquième anniversaire, a généré 4 G$ de valeur ajoutée depuis sa création, ce qui reflète la pertinence de la stratégie et de la bonne exécution des équipes.
- Conformément au plan d'allongement de la durée, la durée souveraine de l'indice du portefeuille Crédit se chiffre maintenant à 9,25 années à la suite de l'atteinte du troisième seuil du plan d'allongement de la durée.
- Contrairement à l'année 2020, l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux a été affectée par la hausse des taux en 2021 (rendement de -3,4 %). Cependant, au-delà du rendement de 2021, le produit continue de jouer son rôle dans le fonds du RREGOP, notamment son rôle de protection en cas de crise.

Immeubles

- Le repositionnement de ce portefeuille spécialisé a progressé plus rapidement que prévu en 2021.
- Tous les secteurs du portefeuille Immeubles affichent des rendements positifs en 2021. Une stabilisation est observée dans les secteurs des bureaux et des centres commerciaux, et ce grâce à une réouverture graduelle des économies.
- Les changements stratégiques mis en place depuis deux ans portent leurs fruits.

Infrastructures

- Le rendement courant généré en 2021 par ce portefeuille demeure important (4,1 %), et ce malgré les défis liés au secteur des transports de personnes européens. Les défis sont toujours présents, mais la situation s'améliore.

[redacted]

Marchés boursiers

- La transition de ce portefeuille spécialisé a été bien exécutée. Ce dernier profite de sa nouvelle architecture depuis juillet 2021.
- Pour l'ensemble des mandats du portefeuille, les rendements sont positifs, sauf pour le mandat Croissance. Ce mandat, qui a connu une année exceptionnelle en 2021, est surtout affecté par la faible performance du marché chinois.
- Le mandat Canada affiche son meilleur rendement en cinq ans (environ 21,0 %). Un rebond des secteurs des finances et de l'énergie est observé.
- Le mandat Qualité continue d'être le meilleur contributeur au rendement de ce portefeuille spécialisé grâce à son poids et son rendement.

Placements privés

- Ce portefeuille spécialisé a généré sa meilleure performance annuelle depuis sa création. Le rendement est d'environ 39 ,0% pour les investissements directs et d'environ 35 ,0% pour les rendements des fonds.

En ce qui concerne l'appréciation de ses résultats, la Caisse se dit satisfaite. Ces résultats reflètent une bonne exécution de ses stratégies et de ses choix de secteurs d'investissement. De plus, la Caisse est bien positionnée pour le futur avec un portefeuille en santé dans des secteurs diversifiés. Cependant, la Caisse devra continuer d'être disciplinée et rigoureuse dans la sélection de ses investissements, non seulement pour protéger les actifs en portefeuille, mais pour lui permettre de bien performer dans les années à venir, surtout dans le contexte où l'année 2022 se présente différemment de l'année 2021.

En ce qui concerne l'évolution nette sur cinq ans, la Caisse est consciente qu'elle ne crée pas de la valeur ajoutée à la hauteur de ce qui est souhaité. Cependant, de belles choses ont été réalisées au cours de cette période, dont la création du portefeuille Crédit.

Le portefeuille Marchés boursiers n'a pas, quant à lui, livré des rendements à la hauteur de ce que la Caisse aurait souhaité, particulièrement en 2020. Pour 2021, puisque le portefeuille a été réorganisé en cours d'année, la Caisse n'est pas en mesure de dire si ce qu'elle a mis de l'avant porte ses fruits. Concernant le portefeuille Immeubles, puisque la transition effectuée dans ce portefeuille est importante, la Caisse veut se donner le temps de l'évaluer correctement.

Questions et commentaires :

[redacted]

[redacted]

- L'encadrement d'une politique de placement sert à empêcher que des décisions extrêmes ou de mauvaises décisions soient prises. Ainsi, lors de la prise de décisions, incluant l'achat de titres, il faut respecter des règles strictes. Quand les aléas du marché amènent des dérogations à ces règles, l'application de ces dernières ne devrait pas faire en sorte de prendre de mauvaises décisions. Il faut se donner suffisamment temps pour régler le problème sans en causer un nouveau.

  En effet. Tout en étant transparente dans ses explications, la Caisse demandera aux clients de la patience et de la compréhension.

[redacted]

- Il a été question des marchés émergents autant dans le portefeuille Marchés boursiers et que dans le portefeuille Crédit. Serait-il possible de commenter davantage la question des pays émergents?

[redacted]

- Dans le portefeuille Crédit, des prêts sont faits à des pays souverains. Est-ce que des prêts ont été faits à la Russie et à l'Ukraine?

[redacted]

[redacted]

- Dans un article paru dans le Journal de Montréal, il est dit que la Caisse n'a pas d'investissements directs avec la Russie, mais qu'elle avait des investissements dans des indices et même dans des pays comme le Myanmar. Qu'est-ce qui explique que la Caisse ne puisse pas influencer les gestionnaires pour exclure ces titres?

  La Caisse avait déjà amorcé un plan de disposition de ces positions depuis un certain temps; ce plan a d'ailleurs été accéléré dans les dernières semaines. Le processus est bien avancé. Il est question à présent de positions marginales qui ont peu d'impact sur le rendement de la Caisse.

  En ce qui concerne ses propres gestionnaires, la Caisse a une influence directe sur eux. Cependant, en gestion externe, elle est aux prises avec certaines contraintes qu'elle doit respecter.

- Serait-il possible de commenter la page 18 du document *Résultats et stratégies au 31 décembre 2021* sur ce que la Caisse fait concernant le conflit entre la Russie et l'Ukraine?

  Essentiellement, la Caisse a respecté toutes les sanctions canadiennes; elle n'a aucune exposition en Russie liée à une stratégie de gestion active quelconque. La seule exposition demeure dans des stratégies indicielles passives ou des mandats de gestion externe. De plus, tout ce qui se passe actuellement a entrainé plusieurs réflexions à la Caisse sur les impacts des investissements en Europe, sur la stratégie chinoise et son impact sur l'économie et les marchés mondiaux. D'ailleurs, à la page 19 du document, la Caisse présente un exemple d'analyse effectuée dans les portefeuilles de la Caisse à ce sujet.

Contexte de l'année 2022

D'un point de vue économique et géopolitique, l'année 2022 se présente assez différemment de l'année 2021, notamment pour les aspects suivants :

- Une montée des taux d'intérêt et une poussée de l'inflation avec le risque, à présent, que cette hausse soit plus persistante que ce que la Caisse avait envisagé. Le taux d'inflation au Canada est maintenant d'environ 5,0 %.
- Des déséquilibres persistants sur l'offre et la demande qui ont été provoqués par la pandémie.
- Un resserrement monétaire en 2022 par les banques centrales.
- Des tensions géopolitiques, dont le conflit en Ukraine. En plus des conséquences humaines, cette guerre accentue les enjeux géopolitiques auxquels l'économie mondiale était déjà confrontée : perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, hausse de coûts pour les entreprises, hausse des prix des matières premières (pétrole, denrées alimentaires, etc.).

- La guerre en Ukraine pourrait compliquer les décisions à venir des banques centrales pour amener la tension économique à un niveau confortable. D'un côté, la nécessité d'un resserrement est importante, mais d'un autre côté, il s'agit d'un contexte de ralentissement économique, particulièrement en Europe. La Banque centrale européenne pourrait voir l'inflation atteindre des sommets. Des doutes persistent sur leur capacité de resserrer leur politique monétaire alors que l'économie est fortement affectée particulièrement dans le contexte géopolitique actuel.

[redacted]

[redacted]

<u>Questions</u> :

- Il serait intéressant de connaître les impacts de l'inflation pour les différentes classes d'actif.

  La Caisse pourra revenir au Comité pour en discuter. La Caisse a tout de même fait beaucoup d'analyses dans la dernière année. L'inflation qui est dommageable est celle sans croissance du produit intérieur brut (PIB). Pour le moment, ce scénario prend une forme un peu plus réelle qu'hypothétique. La Caisse conseille toujours d'allouer du capital dans des produits qui permettent une certaine protection contre l'inflation. [redacted] *. La grande inconnue actuellement est de savoir si l'inflation sera temporaire ou si elle perdurera.*

- Un rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant le respect des politiques d'investissement a été déposé. Est-ce qu'éventuellement un suivi sera fait à ce sujet par la Caisse auprès des déposants?

  À moins qu'une demande soit faite à la Caisse, un suivi n'est pas prévu. Il s'agit d'un rapport de conformité. Mis à part le fait que la Caisse a de bonnes politiques d'encadrements en place, le VGQ a fait état de quelques manquements, mais rien de majeur.

Sur l'audit de conformité, la Caisse prend en compte les recommandations du VGQ. Tous les constats faits par ce dernier faisaient déjà partie de suivis et d'améliorations en continu de la part de la Caisse.

4.5 Échanges entre les membres

La présidente invite les membres à échanger sur la présentation de l'expert-conseil en politique de placement ainsi que sur celle des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

Il est souligné que la présentation de l'expert-conseil permet de mieux comprendre les indices et les portefeuilles. Cette présentation annuelle est très appréciée.

Question :

- Selon l'expert-conseil, quel aurait été l'impact si les titres qui ont été transférés au portefeuille Marchés boursiers, et qui ont perdu beaucoup de valeur en fin d'année 2021, étaient toujours dans le portefeuille Placements privés?

  L'impact sur le portefeuille Placements privés n'aurait pas été si important comparativement à l'impact que cela a eu sur le mandat Canada du portefeuille Marchés boursiers. Tout d'abord, parce que la taille du portefeuille Placements privés est quatre fois plus grande que celle de ce mandat. Sans connaître le prix de la transaction, l'impact sur le rendement annoncé pour 2021 serait sans doute de moins de 4,0 %. Le rendement du portefeuille Placements privés serait probablement au-dessus de 35,0 %, même si le titre était demeuré dans le portefeuille. L'impact n'est donc pas significatif sur le rendement total de 39,0 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la lettre à la Caisse, M. Jean Dessureault fait part des suggestions du Comité de placement sur les résultats au 31 décembre 2021. La première partie de la lettre porte sur des éléments somme toute positifs, la seconde est un suivi à la lettre transmise en 2021 et la dernière concerne des remerciements.

Les suggestions sont les suivantes :

- Le Comité de placement constate que tous les portefeuilles de la Caisse affichent une performance solide en 2021, avec une performance remarquable du portefeuille Placements privés.
- Les membres constatent que les initiatives des derniers mois ont contribué très positivement aux résultats.
- En suivi à la lettre de l'année dernière, les membres avaient porté une attention particulière aux portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers. Dans la lettre de cette année, il pourrait être mentionné que :
  - Les résultats du portefeuille Immeubles en 2021 sont encourageants et des progrès significatifs sont constatés dans son repositionnement. Cependant, il y a lieu d'effectuer un suivi particulier du portefeuille, en raison de sa sous-performance sur cinq ans et des incertitudes qui demeurent élevées dans certains secteurs immobiliers.
  - Pour le portefeuille Marchés boursiers, il est constaté que la Caisse a fait évoluer le portefeuille conformément à ce qui était prévu. Aussi, avec les

changements apportés pour obtenir une couverture plus étendue du marché, le portefeuille Marchés boursiers a bien réagi en 2021.

- En 2021, certains investissements des portefeuilles moins liquides affichent des rendements exceptionnellement élevés, ce qui a évidemment été bénéfique pour le fonds du RREGOP. Il en résulte aussi une augmentation significative de la concentration de ces placements. Tout en étant conscients qu'il s'agit d'une situation délicate à gérer, les membres souhaitent être tenus informés de la façon dont la Caisse prévoie gérer la situation.
- Les deux dernières années ont demandé à la Caisse une grande adaptation et de l'agilité. Malgré cet environnement difficile, la gestion est demeurée solide et la Caisse a exécuté efficacement ses plans d'affaires. De plus, l'équipe Relations avec les déposants a soutenu le Comité de placement dans la révision du portefeuille de référence du RREGOP et la qualité des travaux est à souligner.
- L'année 2022 débute en présentant de nouveaux défis importants. La Caisse doit être assurée de la pleine collaboration du Comité de retraite pour favoriser la poursuite d'une gestion fructueuse, au profit des participants et bénéficiaires du RREGOP, et par le fait même, de tous ses déposants.

Relativement aux suggestions du Comité de placement pour la lettre adressée à la Caisse, les membres du Comité de retraite font part des commentaires suivants :

- Dans les commentaires positifs à la Caisse, il pourrait être fait mention de la nouvelle stratégie de la Caisse sur les investissements responsables.
- En ce qui concerne la partie de la lettre sur les éléments positifs, il serait intéressant de faire mention du rendement absolu pour l'année 2021. Le rendement de 12,9 % pour le fonds du RREGOP est évidemment bénéfique pour les participants du régime.

Le projet de lettre sera préparé par la Direction générale des placements de Retraite Québec, sujet à révision par la présidente du Comité de retraite puis transmis par le secrétariat aux porte-paroles du Comité de retraite pour commentaires. La lettre signée par la présidente du Comité de retraite serait ensuite transmise à la Caisse et déposée pour information à la réunion du Comité de retraite du 27 avril 2022.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite (RCR) - Réunions du 21 février et du 21 mars 2022

MM. Martin Belhumeur et Sébastien Routhier sont invités à présenter le rapport des réunions du 21 février et du 21 mars 2022. M[mes] Karen Jacobs et Émilie Lebel-Lamontagne ainsi que M. Alain Jacob sont également présents.

M. Routhier rappelle qu'en novembre 2021, une entente est intervenue entre les parties pour convenir de la distribution des surplus de la caisse des crédits de rente RCR et de la caisse des crédits de rente rachat. Depuis, le Sous-comité conjoint a tenu quatre rencontres depuis le début de l'année 2022.

Crédits de rente RCR

Retraite Québec a fourni des statistiques au Sous-comité. Ce dernier a étudié divers scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente RCR.

Selon la mise à jour de la situation financière avec les rendements au 31 décembre 2021, l'estimation du surplus passe de 175 M$ à 204 M$. Ce surplus n'est pas une garantie, mais une marge additionnelle. Au bénéfice des membres, une réévaluation sera faite au 30 juin 2022, si le projet de loi est adopté avant.

Dans les scénarios qui seront présentés au point 7.1.1, le Comité de retraite n'a pas de décision à prendre pour l'instant puisque le projet de loi doit d'abord être adopté. Pour être en mesure d'avancer, il a été convenu que le Sous-comité fasse part au Comité de retraite de son orientation quant au scénario de bonification qu'il privilégie actuellement et qui aura des incidences sur la suite des travaux à mener, dont les différentes communications à la clientèle.

Par ailleurs, une des considérations qui n'a pas été mentionnée et qu'il est important de prendre en compte est l'aspect fiscal. Dans la rédaction des lettres, afin d'éviter des problématiques pour cet aspect, un suivi de la part de la Direction des affaires juridiques de Retraite Québec est nécessaire.

Même si le Sous-comité est conjoint avec le Comité de retraite du RRPE, seul le Comité de retraite du RREGOP est décisionnel. Une décision devra être prise en septembre 2022.

M. Belhumeur précise que, selon l'entente, le Comité de retraite du RRPE doit être consulté. La façon de faire qui est proposée par le Sous-comité est la suivante : lorsque le Sous-comité aura quelque chose de mieux défini, le sujet serait présenté à la réunion du Comité de retraite du RREGOP du 1[er] juin. Une résolution par vote électronique serait ensuite prise après la réunion du Comité de retraite du RRPE du 8 juin 2022, date à laquelle la consultation se ferait telle que requise.

En outre, le Sous-comité a convenu qu'à la suite de la présente réunion, le président du Comité de retraite du RRPE serait informé de l'orientation prise par le Comité de retraite du RREGOP.

En ce qui concerne le projet de loi, il est mentionné que depuis ce matin, le préavis est disponible dans le feuilleton de l'Assemblée nationale. De ce fait, dès demain (24 mars), il pourrait y avoir une présentation du projet de loi. À la demande des membres, le lien vers le préavis dans le feuilleton leur sera transmis par le secrétariat. **(Suivi)**

Crédits de rente rachat

Le Sous-comité a discuté d'un plan de travail sur le partage des surplus. Selon Retraite Québec, le montant à partager est de 28 M$. L'essentiel des discussions concernait les différentes avenues possibles.

Des travaux restent à faire avant de proposer une orientation. [redacted] Les discussions se poursuivront puisque d'autres informations sont à venir. Un retour au Comité de retraite pourra être fait lorsque le Sous-comité aura défini une orientation.

Pour les crédits de rente rachat, il n'y a pas de document sur le processus. La ligne de temps à laquelle il faut s'attendre est celle où les versements ne se feraient pas avant la fin du printemps 2023. Cependant, sauf erreur, la portée serait rétroactive au 1er janvier 2021.

7.1.1 Scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente RCR – Orientation du Comité de retraite

Mme Karen Jacobs est invitée à présenter le point. Son intervention porte sur le document *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Scénario de mise en paiement pour la bonification des crédits de rente RCR* qui a préalablement été transmis aux membres.

La solution retenue est de faire un remboursement à chaque participant pour ce qui leur est dû en proportion de leur passif actuariel. Deux scénarios ont été élaborés.

[redacted]

[redacted]

Question et commentaires :

- Le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR et rachat a discuté à savoir si une recommandation serait faite ou non au Comité de retraite. Étant donné qu'il s'agit d'une décision d'importance et que chaque point doit être entendu, il a été décidé de ne pas faire de recommandation à ce stade-ci.

[redacted]

[redacted]

Effectivement. Retraite Québec ne prodiguera pas de conseils fiscaux

[redacted]

[redacted]

Scénarios de mise en paiement pour la bonification des crédits RCR-Informations additionnelles

En se référant au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres le 22 mars dernier, M. Routhier porte à l'attention du Comité le point de forme intitulé « Participants non actifs évalués sur la base du remboursement de leurs cotisations ».

Sans entrer dans les détails, il y a 331 participants dont le remboursement n'a pas été réclamé avant le 1er janvier 2021. La lettre d'entente est claire, étant donné que l'argent est en transit, Retraite Québec a encore une dette. En raison de son devoir fiduciaire, le Sous-comité se doit donc d'inclure ces 331 participants dans la bonification, à moins que le Comité de retraite s'y oppose. Les paiements seront donc versés aux participants que Retraite Québec aura retrouvés. Pour les autres, les montants seront versés à l'Agence du revenu du Québec.

De plus, selon le règlement d'application du RREGOP, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un retour de cotisations, seule la marge de tolérance systémique est appliquée par Retraite Québec. Celle-ci consiste à ne pas rembourser un montant inférieur à 5 $, ce qui s'appliquerait seulement à 12 personnes. À moins que le Comité de retraite en décide autrement, l'orientation du Sous-comité est d'y aller avec la marge de tolérance systémique, soit de ne pas rembourser les 12 personnes concernées. Cependant, les remboursements seront faits pour les 74 personnes dont le montant se situe entre 5 $ et 50 $.

Le consensus est qu'un participant qui a droit à des sommes doit les recevoir, peu importe sa situation. L'enjeu est d'être équitable envers tous ces participants.

Question :

Puisque le point est pour consultation, ce dernier doit-il être formalisé avec une résolution?

À cette étape-ci du processus, puisqu'il s'agit d'un point de consultation, il n'est pas nécessaire de prendre une résolution. Il y a également lieu d'attendre que le projet de loi soit sanctionné.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunions du 15 février et du 16 mars 2022

M. Martin Belhumeur présente le rapport des réunions du 15 février et du 16 mars 2022.

Rencontre du 15 février

Il a principalement été question de l'entente de services entre les comités de retraite du RREGOP et du RRPE et Retraite Québec. Un nouveau projet d'entente a été soumis par Retraite Québec et des commentaires ont été émis. Les échanges entre les membres étaient constructifs et Retraite Québec a été très réceptive aux commentaires des membres. Il faut aussi mentionner que la présentation du projet d'entente s'est faite en présence des membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle.

En ce qui concerne le calendrier des rencontres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance, cinq rencontres sont déjà prévues en 2022. Cependant, en raison du manque de temps pour le traitement de certains sujets lors de la réunion du 15 février 2022, dont la priorisation des dossiers, une réunion a été ajoutée le 16 mars 2022.

Rencontre du 16 mars 2022

Puisque le sujet n'a pu être traité à la réunion du 15 février 2022, il a été question des dossiers à prioriser selon l'ordre suivant : la lettre à Retraite Québec à la suite de la parution de son *Rapport annuel de gestion*; le *Code d'éthique et de déontologie*; le règlement intérieur; la politique de gestion des risques; l'évaluation de performance des sous-comités et des comités de retraite; le rôle du Comité de vérification de Retraite Québec; l'accueil et l'intégration des nouveaux membres ainsi que la rédaction des mémoires des délibérations.

À la suite d'échanges, il a été convenu de régler les dossiers un à la fois. Cependant, pour une question de temps, la lettre à Retraite Québec a été discutée. Puisque la parution du *Rapport annuel de gestion* de Retraite Québec est en juin, le scénario envisagé est qu'un projet de lettre soit proposé au Comité de retraite à sa réunion de septembre. Le rapport serait d'abord évalué par le Sous-comité conjoint soit lors d'une de ses rencontres ou par l'échange de courriels. Les porte-paroles seraient ensuite invités à faire le lien avec les représentants du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle pour les aspects qui concernent les services à la clientèle et à faire part de leurs commentaires auprès du secrétariat pour que celui-ci rédige un premier projet de lettre à l'intention de Retraite Québec. Le projet de lettre serait de nouveau transmis aux porte-paroles

par le secrétariat et transmis aux membres par la suite pour adoption lors de la réunion du Comité de septembre 2022.

Le *Code d'éthique et de déontologie* sera traité une fois que les travaux sur le projet d'entente de services seront terminés. Il a été demandé au secrétariat d'effectuer un travail préliminaire permettant notamment d'identifier certains points communs entre le *Code d'éthique et de déontologie* des comités de retraite avec celui de certaines sociétés d'État. Il sera également possible de se faire accompagner par le Secrétariat général de Retraite Québec concernant ce dossier.

Dans un troisième temps, le Sous-comité prévoit aborder le règlement intérieur.

La prochaine rencontre est prévue le 10 mai 2022 et portera notamment sur le projet d'entente de services avec Retraite Québec. Une rencontre est également prévue en juin, dont la date est à déterminer, puis deux autres se tiendront respectivement en septembre et en novembre 2022.

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle – Réunion du 2 mars 2022

La présidente invite M. Mathieu St-Onge à présenter le rapport de la réunion du 2 mars dernier. Les principaux sujets traités sont les suivants :

Suivi des dossiers

Depuis quelques mois, des représentations ont été faites au sujet de la nouvelle plateforme du *Cahier des normes des RRSP* et des difficultés rencontrées par certains membres lors de sa consultation. Pour répondre aux besoins des membres, Retraite Québec propose une session d'information de trente minutes environ à l'intention des membres des comités de retraite et qui porterait sur l'utilisation de la nouvelle plateforme ainsi que sur divers éléments à prendre en compte lors de sa consultation. Les membres des comités de retraite et des comités de réexamen seraient également invités à participer à cette session. À la suite de cette session d'information, le Sous-comité sera en mesure de constater si les membres sont plus à l'aise de naviguer sur la nouvelle plateforme et si des ajustements sont souhaités.

Bilan du projet d'automatisation de la révision des rentes des RRSP

Retraite Québec a présenté son bilan du projet d'automatisation de la révision des rentes des RRSP. Il a été question de la mise en contexte du projet, des six étapes menant à sa livraison, de la stratégie de communication préconisée pour informer les bénéficiaires et les participants du nouveau fonctionnement et du bilan statistique du projet qui est plutôt positif. Les différents thèmes couverts par le projet sont les suivants :

- Confirmation de la rente : la principale retombée est assurément une accélération du processus. Avec l'ancienne méthode de révision du calcul de la rente, 93 % des dossiers étaient réglés en 90 jours. Maintenant, le pourcentage est 96 %.
- Stabilisation du montant final de la rente : la stabilisation est beaucoup plus rapide. Avant, il était question de deux ans après la date de la retraite.

Maintenant, pour 98 % des dossiers, en 90 jours le montant de la rente est stabilisé.

- Dossiers qui présentent des surévaluations et une remise de dette : le pourcentage est passé de 5 % à 0 %. Le nouveau processus permet d'éliminer les remises de dette.
- Certaines procédures concernant le virage numérique (données administratives, déclarations annuelles, échanges entre les différents intervenants) : Retraite Québec note une simplification du processus.
- Recalcul sur les événements dans le dossier : se fait maintenant en flux continu. Retraite Québec constate des gains en efficience.

En ce qui concerne spécifiquement l'automatisation de la révision des rentes, le Sous-comité avait fait part de deux préoccupations au cours des dernières rencontres :

Les avances de fonds

La préoccupation du Sous-comité concerne le pourcentage en avance de fonds qui est actuellement de 90 %.

Retraite Québec a présenté des statistiques globales sur le processus. Pour la grande majorité des cas, avec une avance de fonds, la durée limite est d'un ou deux mois. Cela demeure une mesure d'exception pour Retraite Québec et même dans ce contexte, elle ne juge pas opportun pour l'instant de modifier le pourcentage (90 %). Le fait d'apporter des changements demanderait des modifications au système RISE. Au lieu d'apporter ces changements, Retraite Québec propose plutôt de continuer à réduire le recours aux avances de fonds. De ce fait, la mesure deviendrait encore plus exceptionnelle.

La façon de faire sera de traiter les inventaires, d'accélérer le traitement des rachats (projet 528), de mettre en place le cadre de validation des données et d'optimiser davantage les opérations pour réduire les délais de traitement de la rente.

La sous-estimation de la rente

La préoccupation concerne le délai de traitement des dossiers de demandes de rente. Lorsqu'un délai entre la demande et le moment de la retraite est long, des membres s'interrogent à savoir si la rente a été confirmée trop rapidement. Les discussions du Sous-comité à ce sujet référaient à un cas spécifique.

Le Sous-comité a également abordé l'enjeu de la sous-estimation de la rente en général. Retraite Québec a rappelé aux membres qu'au moment des travaux, les comités de retraite avaient jugé acceptable que la marge de différence entre la rente préliminaire et la rente finale soit de 4 %. Dans le cas étudié par le Sous-comité, l'écart semblait être moins élevé que 4 %.

Retraite Québec a également présenté un portrait global des dossiers. La proportion des dossiers ayant reçu une confirmation de la rente préliminaire pour laquelle il manque une seule déclaration annuelle est de 44 %. Dans 56 % des cas, deux déclarations annuelles sont manquantes. De ce fait, les clients se retrouvent dans une situation d'écart entre la rente préliminaire et la rente finale. Pour 55 %

des personnes, la durée est d'un mois et pour les autres, la situation se règle en deux mois.

Par ailleurs, il a été mentionné que les rentes sous-estimées sont ajustées rapidement; plus de 50 % des demandes sont complètement automatisées, donc sans intervention d'un agent; les employeurs transmettent plus rapidement les déclarations annuelles et les communications à la clientèle permettent de mieux comprendre le bien-fondé du processus automatisé.

Le Sous-comité se dit satisfait du bilan effectué par Retraite Québec et des résultats. Il continuera de suivre attentivement le processus; notamment de s'assurer des effets que peut provoquer l'écart entre la rente préliminaire et la rente finale.

Lettre de confirmation de la prestation de retraite

Des commentaires à propos de la lettre de confirmation de la prestation de retraite ont été portés à l'attention des membres du sous-comité. Ceux-ci avaient déjà été portés à l'attention de Retraite Québec. L'objectif poursuivi est de s'assurer qu'elle soit la plus claire possible pour les clients. Le secrétariat informe les membres du Sous-comité que Retraite Québec a déjà apporté des modifications à la suite des commentaires émis.

Boîte courriel sécurisée pour les demandes de suivi au Centre de relations avec la clientèle

Depuis quelques mois, des représentations ont été effectuées par les membres des comités de retraite. Des critiques par rapport à ce service avaient d'ailleurs déjà été exprimées, soit dans le cadre du Comité de retraite ou par le recensement des appréciations exprimées par les personnes qui utilisent les boîtes courriel sécurisées.

Récemment, des difficultés se sont ajoutées et celles-ci ont été portées à l'attention des membres du Sous-comité et des représentations ont été faites auprès de Retraite Québec à ce sujet.

Le Sous-comité espère que cette fois-ci est la bonne et que le service sera amélioré. Retraite Québec a rappelé la procédure à suivre. Celle-ci est consciente du problème et tentera de régler la situation, dont une prise en charge plus systématique des dossiers. Donc, dès la réception de la demande, cette dernière sera prise en charge par la Direction des relations avec la clientèle et un accusé de réception sous forme de courriel sera transmis; ce dernier indiquera également le délai de réponse attendu.

Dans l'amélioration du processus, Retraite Québec mise aussi sur l'embauche de ressources prévues au printemps 2022 afin de bénéficier d'un plus grand bassin de techniciens en relation avec la clientèle. Ces derniers pourront davantage prendre en charge les demandes de représentants des employés.

Le Sous-comité a demandé qu'un suivi serré soit fait à ce sujet. Le secrétariat invite les membres à leur faire part des problèmes rencontrés lorsqu'ils font une demande

via cette boîte de courriel et que ceux-ci seront ensuite transmis aux instances concernées à Retraite Québec.

Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre est prévue en mai 2022.

Commentaire :

- Concernant les boîtes courriel sécurisées, il est souligné que lorsque les membres transmettent leurs demandes à la boîte courriel offerte par le service des normes, les réponses sont rapides et complètes. La problématique rencontrée se vit surtout lorsqu'il s'agit d'un dossier personnel; le processus est compliqué. **(Suivi)**

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint pour la sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Réunion du 10 février 2022

La présidente invite M^{me} Sandy Labbé à présenter le rapport de la première réunion du Sous-comité en titre. Lors de cette rencontre qui s'est tenue le 10 février 2022, il en ressort les éléments suivants :

- Un plan de travail afin de respecter les échéances à venir a été élaboré.
- Une proposition sera faite au Comité de retraite à sa réunion du 1er juin prochain. À ce moment-là, le Comité de retraite pourra désigner officiellement l'actuaire-conseil qui présentera son rapport sur la pertinence des hypothèses actuarielles à l'automne 2022.
- Le Sous-comité a discuté du document d'appel d'offres à préparer, plus précisément sur le processus de sélection et sur les critères recherchés. À sa prochaine réunion, Retraite Québec apportera son aide pour finaliser la production du document.
- Les membres ont discuté d'une liste de firmes offrant des services-conseils qui pourraient être invitées à déposer une soumission.
- La prochaine réunion du Sous-comité est prévue le 12 avril 2022.

Question :

Serait-il possible de nommer des firmes qui sont présentement sur la liste?

La liste proposée par Retraite Québec comprend neuf firmes. Cependant, le Sous-comité n'a pas encore déterminé à quelles firmes une invitation sera envoyée; ce sera fait lors de la prochaine réunion.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Sandra Gauthier. Puisque les membres ont pu déjà prendre connaissance du *Sommaire pour les instances* qui leur a été préalablement transmis à ce sujet, ces derniers sont invités à faire part de leurs questions, le cas échéant.

Question :

Pour les demandes de réexamen, l'augmentation constatée en 2021 par rapport à l'année 2020 s'est-elle stabilisée en 2022?

En date d'aujourd'hui, le constat est qu'il y a effectivement eu une stabilisation des demandes de réexamen.

9. États financiers et budgets

9.1 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2021 du RREGOP

M. Andréas Brandl mentionne que les personnes qui seront présentes le 20 avril prochain pour la présentation des états financiers du RREGOP par le Vérificateur général du Québec ont déjà été désignées. Il s'agit ici de désigner les deux membres qui seront signataires des états financiers du régime.

Résolution CR-RREGOP 13-22	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M^{me} Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de désigner : • M^{me} Sarah Marcoux, représentant les participants et les bénéficiaires; • M. Guillaume Barrette, représentant le gouvernement; pour signer les états financiers 2021 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Stratégie de traitement des inventaires

MM. Daniel Charbonneau et Jérôme Harvey sont invités à présenter ce dossier. Les informations présentées réfèrent au *Sommaire aux instances* et au document *Suivi des activités de la stratégie de traitement des inventaires* transmis préalablement aux membres.

Ce dossier est présenté deux fois par année, en mars avec les données au 31 décembre et en septembre avec les données au 30 juin. Tenant compte des améliorations apportées au traitement des inventaires, il est proposé de présenter au Comité les données au 31 décembre, une seule fois par année en mars.

Trois inventaires sont passés de la *Section dettes* à la section *Optimisation des opérations courantes*. Depuis la dernière présentation en septembre 2021, de nombreux dossiers ont été traités, soient les dossiers suivants :

- Données potentiellement en erreur : ce point est devenu le point 2.18 et la date de résorption anticipée est fin 2023. L'inventaire a diminué d'environ 2 000 dossiers pour passer à 7 905.
- Cotisations salariales perçues en trop à rembourser aux clients (trop-perçus) — Années 2008 et suivantes : devenu le point 2.19 et la date de résorption anticipée est fin 2025. Il y a environ 4 500 dossiers traités passant à 19 356.

- Données de participation, enregistrées dans le système, incohérentes par rapport à l'inscription attendue : devenu le point 2.20 et la date de résorption anticipée est fin 2023. Il y a environ 3 500 dossiers traités passant à 6 407.

Puisque les travaux sont terminés, les présentations des prochaines années traiteront uniquement de l'état de situation du nombre de dossiers en inventaire.

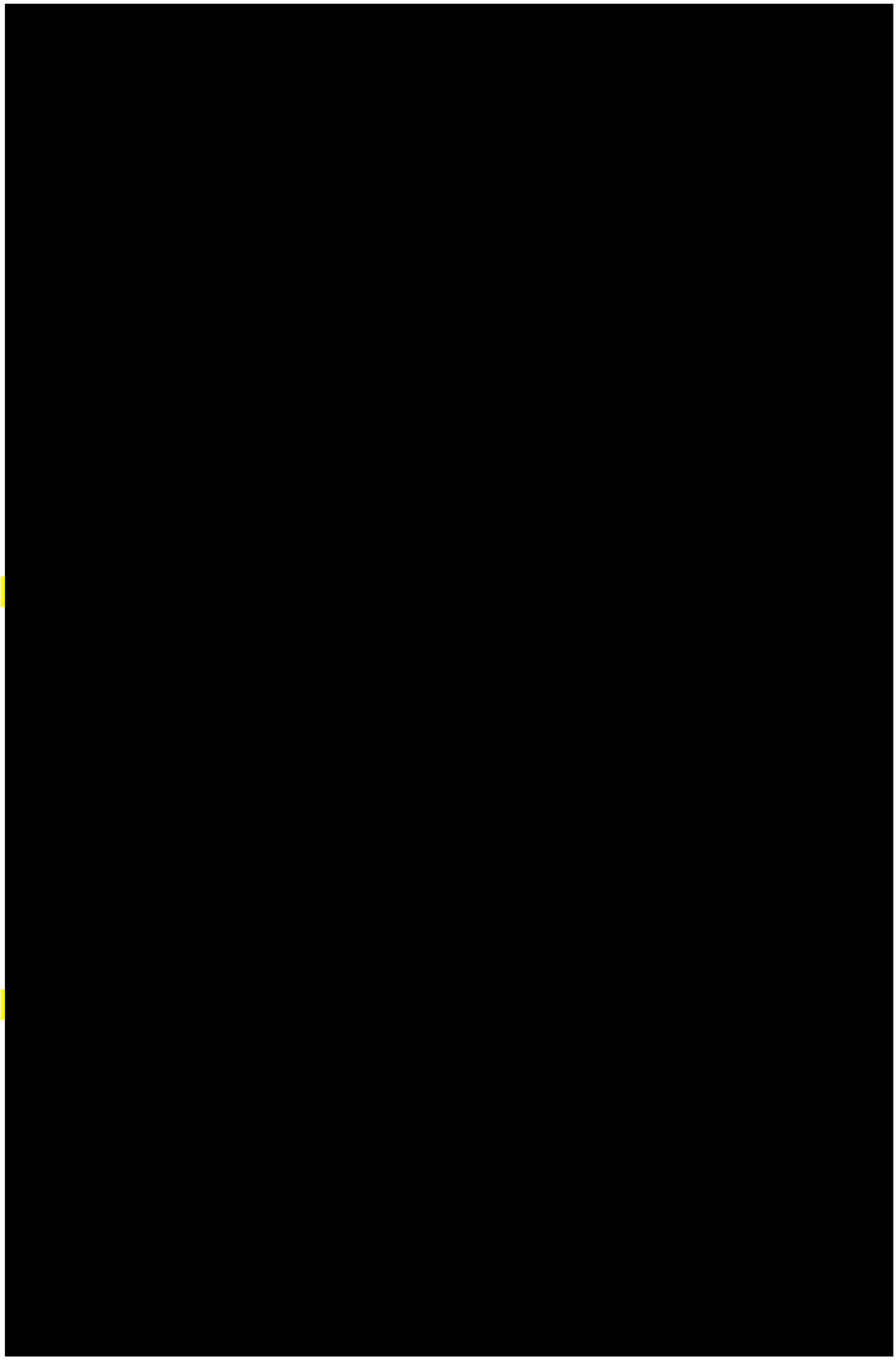
La présidente demande aux membres du Comité de retraite de se prononcer sur la proposition de recevoir le rapport du traitement des inventaires une fois par année.

Les membres sont d'accord avec cette proposition.

10.2 Établissement du droit de participer au RREGOP

[redacted]





[redacted]

10.3 Espace client numérique Mon dossier – Présentation

M. Daniel Charbonneau et M^me^ Christine Lebel sont invités à présenter ce sujet.

Retraite Québec travaille à promouvoir *Mon dossier* pour favoriser l'accès de sa clientèle au mode numérique. Récemment la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a adressé une demande à Retraite Québec pour présenter *Mon dossier*. Une présentation dynamique a été conçue sous forme de capsules interactives pour accompagner les clients dans l'utilisation de *Mon dossier,* accessible via *clicSÉQUR*. Retraite Québec est en constante évolution dans ce domaine et poursuivra le développement de ses outils. D'ici novembre 2022, elle sera l'un des premiers organismes publics à être intégré au service québécois d'identité numérique.

M^me^ Lebel présente les trois capsules. Les deux premières sont promotionnelles et seront rendues disponibles sur le site de Retraite Québec dès le 1^er^ avril prochain. La dernière capsule est davantage pédagogique et elle sera disponible ultérieurement.

La première capsule présente les différentes étapes pour l'inscription à *clicSÉQUR*. Puisque tous les clients devront se réinscrire au nouveau service, une capsule similaire sera développée pour les accompagner à cet effet.

La seconde capsule présente tous les dossiers, documents et outils qui se retrouvent sur *Mon dossier* concernant le Régime de rentes du Québec (RRQ), les Régimes de retraite du secteur public (RRSP) et l'Allocation familiale.

La dernière capsule présente la procédure à suivre pour demander le versement de la rente du RRQ. Cette capsule explique également la procédure pour présenter une demande de rente pour les RRSP.

Enfin, d'ici la fin de 2022, l'espace numérique *Mon dossier* sera adapté pour être plus accessible et plus convivial pour les appareils mobiles (tablettes et cellulaires).

Questions :

- Il y a de plus en plus de cas d'hameçonnage. Est-ce qu'il existe des risques sur ce plan pour les utilisateurs du site de Retraite Québec ?

[redacted]

- Est-ce possible de présenter les capsules de l'espace client numérique *Mon dossier* à la CSQ en mai prochain?

  Oui. Il s'agit d'adresser une demande détaillée en ce sens à Retraite Québec.

- Est-ce possible de réaliser cette présentation à l'intention d'une association de retraités vers la fin du mois d'octobre ?

  Puisque tous les Québécois devront s'inscrire au nouveau service québécois d'identité numérique, il faudrait attendre après l'implantation de ce programme et l'adaptation de la première capsule de présentation pour diffuser celle-ci plus largement.

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 27 avril 2022.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 17.

Résolution CR-RREGOP 14-22	Il est proposé par M. Mathieu St-Onge, appuyé par M^{me} Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

TROISIÈME RÉUNION 2022

Tenue le 27 avril 2022 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard Guylaine Bernard France Breton Anne-Marie Cliche Sylvie Gagnon Marie Gendron	M^mes^	Sophie Girard Mireille Guay Sandy Labbé Lise Lapointe Sarah Marcoux Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault	MM.	Alexandre Ferland Sébastien Lavergne Sébastien Routhier
Absences :	MM.	Martin Belhumeur (11 h 10 à 11 h 45) Charles-Antoine Morency Guillaume Picard Sébastien Routhier (PM) Mathieu St-Onge	M^mes^	Nancy Grenier Andrée Lamontagne Sarah Marcoux (AM)

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jessie Charbonneau, Direction du budget et des analyses financières
Sonia Boucher, Service du soutien à la gestion des technologies de l'information
Nathalie Madore, Direction de la statistique et de l'analyse quantitative
Geneviève Corneau, Direction des relations avec la clientèle
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Christine Lebel, Programme de transformation de l'expérience client

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Guy Lavallée, Vice-présidence des services à l'organisation
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel

André Simard, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Luc LeBlanc, Vice-présidence aux technologies de l'information
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP
Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP
Simon Leclerc, Service du partenariat avec les employeurs

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette troisième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 23 mars 2022
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
4.1.1 Rapport du Comité de placement
4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 14 mars 2022
4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 mars 2022

5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Modification réglementaire concernant les hypothèses utilisées dans le calcul des valeurs actuarielles

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Sélection de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Réunion du 12 avril 2022
7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR – Réunion du 19 avril 2022

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration

9.2 Taux d'intérêt applicables au RREGOP – Mise à jour annuelle

9.3 Budget consacré aux projets informatiques de Retraite Québec

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Mesure de la satisfaction des membres des comités de retraite, de placement et de réexamen

10.2 Mesure de la satisfaction de la clientèle des RRSP

10.3 Évaluation du programme d'information et de préparation à la retraite et proposition du plan d'action

10.4 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

10.5 Stratégie de partenariat avec les employeurs 2022-2024

10.6 Relevé de participation – Bilan 2021 et stratégie 2022

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

Le sujet 11.1 *Changements à la structure du Secrétariat du Conseil du trésor* est ajouté à l'ordre du jour.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 15-22	Il est proposé par M^{me} Sandy Labbé, appuyé par M^{me} Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 23 mars 2022

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 12, dans *Sommaire de la performance – Marchés boursiers*, 2^{e} point de forme, 2^{e} ligne, remplacer « Tout pays » par « Tous pays ».
- Page 23, au point 7.1 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite (RCR) – Réunions du 21 février et du 21 mars 2022*, dans *Crédits de*

rente RCR, 2e paragraphe, 2e ligne, il faut lire : « l'estimation du surplus passe de 175 M$ à 204 M$ ».

Par ailleurs, pour les points 4.3 *Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2021* et 4.4 *Présentation des résultats 2021 du fonds du RREGOP et des stratégies*, un membre mentionne qu'il est apprécié que les numéros des pages des documents aient été inscrits à titre de référence.

Résolution CR-RREGOP 16-22	Il est proposé par Mme Sophie Girard, appuyé par Mme Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 23 mars 2022 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire informe les membres du Comité que les changements apportés au document *Suivi des dossiers* sont surlignés en jaune, dont les dates d'échéance.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente informe les membres que la lettre adressée à M. Charles Emond, président et chef de la direction à la Caisse de dépôt et placement du Québec, lui a été transmise le 22 avril dernier. Sa présence à la prochaine réunion du Comité de retraite prévue le 1er juin 2022 pourrait être une occasion pour lui d'y réagir.

3.2 Information du secrétariat

Relativement aux suivis inscrits dans le mémoire des délibérations du 23 mars dernier, le secrétaire mentionne que :

- La procédure de notification dans le Portail de la gouvernance sera discutée au point 10.1 de l'ordre du jour.
- Le lien du projet de loi n° 27, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 24 mars dernier, a été transmis aux membres à cette même date.
- Un suivi a été fait auprès de Retraite Québec concernant les problèmes rencontrés pour l'utilisation de la boîte courriel sécurisée de la Direction des relations avec la clientèle.

Autres informations du secrétaire portées à l'attention des membres

- Le nombre de membres à remplacer ou dont le mandat est à renouveler est de quatre, soit un membre à titre de représentant des participants et des bénéficiaires ainsi que trois membres à titre de représentant du gouvernement. Le dossier suit son cours.
- Pour la rencontre d'aujourd'hui, considérant la 6e vague de la COVID19, la présidente et les porte-paroles du Comité de retraite ont convenu de procéder par visioconférence. En ce qui concerne la prochaine réunion, si les mesures

sanitaires le permettent, il devrait être possible de fonctionner en mode hybride. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

- Le secrétariat sera relogé à l'édifice de Place de la Cité d'ici le début de l'année 2023. En ce qui concerne la salle des comités de retraite, elle sera réaménagée avec le même équipement dans les nouveaux locaux.
- À la demande du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle, une session d'information sur l'évolution du cahier des normes ainsi que le nouveau dictionnaire terminologique de Retraite Québec sera offerte à tous les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE ainsi qu'aux membres des comités de réexamen. Cette session d'information se tiendra le 18 mai prochain à compter de 14 h. Une invitation à cet effet sera transmise par le secrétariat à l'intention des membres.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 23 mars dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, une réunion, soit le 7 avril 2022. Voici en résumé les principaux sujets traités :

Suivi semestriel de l'APS de taux

Le Comité de placement fait un suivi de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux. Ce suivi, qui comporte trois volets, vise à valider :

- Si le produit se comporte comme prévu : ce volet est présenté par Retraite Québec.
- S'il s'agit toujours du bon produit et s'il y a des raisons de le remettre en question : ce volet est présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).
- Si la méthode pour déterminer le poids de l'APS de taux est la plus appropriée pour le RREGOP : ce volet fait partie des priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2022.

[redacted]

Rencontre avec l'équipe de gestion du portefeuille Immeubles

Le Comité de placement a rencontré l'équipe de gestion du portefeuille spécialisé Immeubles de la Caisse. [redacted]

[redacted]

Questions et commentaires :

- Pour la firme Aon, les résultats du portefeuille Immeubles sont plus ou moins favorables par rapport à l'indice qu'elle utilise. Serait-il possible de donner davantage d'information à ce sujet?

  Le rendement du portefeuille Immeubles de la Caisse en 2021 est de 12,4 %. La firme Aon a un univers de huit gestionnaires de fonds en immeubles au Canada qui sont comparables à la Caisse. Dans cet univers, le rendement médian en 2021 est de 16,5 %. Le premier constat d'Aon est celui où le rendement du portefeuille Immeubles de la Caisse est de 4,1 % en dessous du rendement médian.

  La firme Aon a constaté que, sur un an, la Caisse se positionne au 96e rang centile, soit en 7e place sur 8 dans l'univers de gestion. Sur des périodes de cinq et dix ans, la Caisse se positionne au 100e rang centile, soit en 8e place sur 8.

  Par ces constats, pour l'année 2021, la firme Aon considère que la performance du portefeuille Immeubles de la Caisse est inférieure à celle de pairs comparables au Canada.

[redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 14 mars 2022

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 17-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 14 mars 2022.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2022

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le document *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2022*.

Pour les différents éléments abordés, les faits saillants à souligner sont les suivants :

Évolution de l'avoir (page 3)

- Pour le premier trimestre, l'avoir du fonds du RREGOP a diminué de 4,8 G$. Cette baisse s'explique surtout par la diminution de la valeur des placements.
- Il est constaté que la volatilité des rendements est en hausse depuis deux ans.
- La pandémie a amené des bouleversements économiques et ceux-ci se reflètent sur les marchés et sur la volatilité des rendements du fonds du RREGOP.

Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides (page 4)

- Le rendement du fonds du RREGOP de -4,97 % a un effet à la baisse sur les rendements moyens observés sur des périodes de cinq et dix ans. En effet, sur cinq ans, le rendement qui affichait 9,20 % au 31 décembre 2021 est passé à 7,50 % au 31 mars 2022; sur dix ans, pour les mêmes dates, le rendement est passé de 9,80 % à 8,80 %.
- La hausse significative des taux d'intérêt au premier trimestre a eu des effets négatifs sur les portefeuilles Taux (rendement de -6,68 %) et Crédit (rendement de -5,72 %).
- Pour le premier trimestre, le portefeuille Crédit montre une valeur ajoutée tandis que le portefeuille Marchés boursiers affiche une légère valeur retranchée.
- Le portefeuille Marchés boursiers ainsi que la plupart de ses mandats affichent un rendement négatif. Le mandat Canada est le seul dont le rendement est positif (0,87 %).
- Le rendement du produit de l'APS de taux est de -1,28 %. Ce rendement négatif a un effet significatif sur le fonds du RREGOP. Cependant, il faut prendre en considération qu'une hausse structurelle des taux obligataires a un effet à la baisse sur le passif actuariel.

Écarts de pondération (page 5)

- L'écart entre la répartition effective du fonds du RREGOP au 1er mars 2022, comparativement à celle du portefeuille de référence à cette même date, montre :
  - une légère sous-pondération pour la catégorie d'actifs Revenu fixe;

- une surpondération pour le portefeuille Infrastructures;
- une sous-pondération qui se résorbe tranquillement pour le portefeuille Immeubles;
- une forte surpondération pour le portefeuille Placements privés avec 3,50 %.

- La surpondération du portefeuille Placements privés explique la sous-pondération de -3,00 % du portefeuille Marchés boursiers.

L'analyse du risque (page 6)

- Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, l'écart-type annualisé pour le portefeuille de référence est de 5,68 % au lieu de 6,32 %.
- Le fonds du RREGOP a été plus volatil que le portefeuille de référence, ce qui n'est pas nécessairement inquiétant pour l'instant.

Composition du portefeuille (page 7)



5. Modifications législatives et réglementaires

5.1 Modification réglementaire concernant les hypothèses utilisées dans le calcul des valeurs actuarielles

M^me^ Sophie Girard présente le point. Son intervention porte sur le contenu du *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Les modifications règlementaires concernent le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, celui de la Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires et celui de la Loi sur le Régime de retraite des enseignants. Il s'agit de la suite de ce qui avait été présenté l'automne dernier et qui concernait les modifications aux hypothèses actuarielles pour le partage et la cession des droits accumulés au titre du RREGOP.

Les hypothèses actuarielles qui sont modifiées sont les mêmes, mais elles sont utilisées pour différentes prestations. Elles se retrouvent dans des règlements différents, d'où les modifications présentées aux membres à la présente réunion.

Les modifications consistent notamment à prendre en compte la norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires du 1er février 2022. Elles consistent également à mettre à jour les hypothèses issues des évaluations actuarielles propres à chaque régime, dont l'hypothèse d'indexation partielle, l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès et l'hypothèse d'écart entre l'âge des conjoints au décès.

La date d'entrée en vigueur visée est l'automne 2022.

Le projet de résolution est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche et appuyé par M. Sébastien Routhier.

Résolution CR-RREGOP 18-22	ATTENDU QUE des projets de règlement visant à modifier le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, ont été présentés au Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lors de sa réunion du 27 avril 2022; ATTENDU QUE ces projets de règlement présentent la prise en compte d'une version plus récente de la norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA); ATTENDU QUE ces projets de règlement modifient également certaines hypothèses utilisées pour établir différentes valeurs actuarielles calculées lors de certaines prestations, notamment l'hypothèse de proportion homme-femme, l'hypothèse d'indexation partielle et l'hypothèse de proportion des personnes mariées au décès; ATTENDU QUE ces modifications s'inscrivent dans la foulée des modifications proposées par Retraite Québec aux hypothèses utilisées pour les calculs des valeurs actuarielles à la plupart des régimes de retraite qu'elle administre; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, adopter le règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 215.17 de la Loi sur le RREGOP, adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 73 de la Loi sur le RRE, adopter le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants; ATTENDU QUE le gouvernement peut, après la consultation prévue à l'article 109 de la Loi sur le RRF, adopter le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires; ATTENDU QU'en vertu de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement doit consulter le Comité de retraite du RREGOP lorsque des modifications réglementaires sont apportées au Régime de retraite des enseignants (RRE) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF);

	ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de : • recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, les projets de règlement substantiellement conformes à ceux annexés à la présente résolution; • renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 et au premier alinéa de l'article 215.17 de la Loi sur le RREGOP.

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Sélection de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Réunion du 12 avril 2022

M. Sébastien Lavergne présente le rapport du Sous-comité conjoint en titre.

Lors de la réunion du 12 avril 2022, les membres ont pris connaissance du choix des firmes sélectionnées pour répondre à l'appel d'offres, de la description des besoins qui a été mise à jour ainsi que du plan de travail. Selon ce dernier, la présentation de la firme sélectionnée se fera à l'automne 2022 lors du rapport au Comité de retraite.

Concernant l'appel d'offres sur invitation, Retraite Québec a évoqué cinq raisons de ne pas recommander le volet qualitatif, ce qui a été accueilli avec déception par les membres du Sous-comité. Pourtant, lors de leur rencontre du 10 février 2022, les membres avaient convenu d'ajouter des critères de qualité à l'appel d'offres pour sélectionner la firme, en plus du volet quantitatif, soit le meilleur prix. Après échanges et discussions, puisque l'ajout de ce volet ne permettrait pas de terminer le processus d'acquisition de services-conseils en actuariat avant l'automne, les membres du Sous-comité ont convenu d'abandonner l'idée d'ajouter un volet qualitatif à l'appel d'offres. Le document d'appel d'offres a donc été revu en conséquence. Par ailleurs, il est important de préciser qu'avec le volet qualitatif, ce n'est pas uniquement la firme qui est sélectionnée, mais aussi l'actuaire-conseil qui la représente.

Lors de cette rencontre d'avril, il a aussi été question de l'option de renouvellement du contrat de service. Ce point reste à être finalisé.

<u>Question et commentaire</u> :

- Pour la sélection du conseiller-expert en placement, le volet qualitatif a toujours été permis. Puisque Retraite Québec ne recommande pas ce volet pour cet appel d'offres, l'alternative aurait pu être de réduire la liste de firmes offrant des services d'actuaire-conseil. Pour la prochaine fois, il serait bien d'informer

Retraite Québec de ce qui s'est fait au Comité de placement lors de la sélection du conseiller expert en placement.

Le Sous-comité conjoint a informé Retraite Québec que le volet qualitatif avait été utilisé pour la sélection d'une firme offrant des services de conseiller expert en placement. Retraite Québec comprend la déception des membres du Sous-comité. Cependant, en raison du nombre de rencontres dans une année avec le conseiller expert en placement, le volet qualitatif est davantage important. Pour une prochaine fois, le Sous-comité fera en sorte que le volet qualitatif dans l'appel d'offres soit utilisé pour la sélection de l'actuaire-conseil.

- Le Sous-comité peut-il réduire la liste des firmes à inviter?

  La liste des firmes offrant des services d'actuaire-conseil est longue, mais le Sous-comité a décidé de la maintenir telle quelle.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente de RCR – Réunion du 19 avril 2022

La présidente invite M. Guillaume Barrette à présenter le rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 23 mars dernier, le Sous-comité conjoint a tenu une rencontre, soit le 19 avril 2022. Les principaux points traités lors de cette rencontre sont :

Mise en œuvre de Retraite Québec par rapport aux modalités administratives

Un plan de travail a été demandé à Retraite Québec relativement aux communications qui seront transmises aux clients. Ce plan sera élaboré au courant de l'été et déposé à la rencontre du Sous-comité conjoint de septembre 2022.

Quant aux délais, Retraite Québec n'y voit pas d'enjeux, étant donné que les communications et les différents paiements se feront en 2023.

Crédits de rente rachat

Les crédits de rente rachat constituent le second volet de l'entente convenue entre les parties. Le surplus de 28 M$ à distribuer permettra d'augmenter les crédits de rente rachat à la charge des participants. Cela n'affectera pas les crédits de rente à la charge du gouvernement.

[redacted]

Les données qui seront prises en compte pour déterminer le montant offert en augmentation du crédit de rente fixe sont les hypothèses d'inflation de la prochaine évaluation actuarielle du RREGOP (automne 2022) et le TAIR au 1er janvier 2023

qui sera connu en novembre 2022. Il faut s'attendre à environ 3 % d'augmentation du crédit de rente; le reste sera de la pleine indexation.

Statistiques sur les crédits de rente rachat

Selon les statistiques fournies par Retraite Québec :

- le nombre de participants concernés est de 76 000, dont 73 000 retraités;
- l'augmentation de la valeur actuarielle, donc la valeur de l'indexation octroyée, variera entre 0 % et 35 %; la moyenne est une hausse de 17 % de la valeur de la rente.
- la valeur de l'indexation octroyée varie en fonction de l'âge de la personne retraitée.

Information sur la séquence des bonifications des crédits de rente rachat

Afin de bien gérer le volume d'appels, la gestion des bonifications des crédits de rente rachat se fera dans le deuxième semestre de 2023, soit après les bonifications des crédits de rente de régimes complémentaires de retraite (RCR) prévues au premier semestre de 2023.

Par ailleurs, pour les crédits de rente rachat, des modifications aux systèmes seront nécessaires, dont le système Ariel. En effet, puisque la bonification ne s'appliquera qu'au crédit de rente à la charge des participants, ce dernier doit être séparé du crédit de rente à la charge du gouvernement.

Information sur les retraités qui ont un crédit de rente RCR et un crédit de rente rachat

Environ 7 000 retraités ont un crédit de rente RCR et un crédit de rente rachat. La possibilité de communications conjointes sera discutée de nouveau au Sous-comité conjoint. Le but est que les personnes concernées par la distribution de surplus pour les deux types de crédit de rente ne reçoivent qu'une seule lettre.

Prochaine rencontre

Les deux prochaines rencontres sont prévues le 15 septembre et le 22 novembre 2022.

Les principaux travaux de l'automne porteront sur les communications aux retraités et sur le plan de travail de Retraite Québec concernant l'administration et la mise en œuvre de la distribution des bonifications. En ce qui concerne les communications, elles seront également étudiées par le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle à l'automne.

Par ailleurs, autant pour les crédits de rente RCR que pour les crédits de rente rachat, il faut s'attendre à ce qu'une décision soit requise du Comité de retraite à l'automne, sous réserve du projet de loi n° 27, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, et après consultation du Comité de retraite du RRPE.

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

9.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration

MM. Guy Lavallée, Louis Larouche et André Simard ainsi que M[mes] Guylaine Tremblay et Jessie Charbonneau sont invités à présenter le point.

M. Lavallée mentionne que le Comité de vérification de Retraite Québec recommande au Comité de retraite l'approbation des états financiers 2021 du RREGOP.

En se référant au *Sommaire pour les instances* et à la présentation PowerPoint *États financiers au 31 décembre 2021-RREGOP* qui ont été transmis aux membres préalablement à la rencontre, M[me] Tremblay fait part des nouveautés et des faits saillants (page 3 de la présentation).

Questions et commentaires :

[redacted]



Résolution CR-RREGOP 19-22	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M[me] Sarah Marcoux et résolu à l'unanimité, d'approuver les états financiers 2021 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics tels que présentés.

9.2 Taux d'intérêt applicables au RREGOP – Mise à jour annuelle

En se référant au *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres, le secrétaire présente ce point d'information. Il souligne notamment qu'à compter du 1[er] juin 2022 et jusqu'au 31 mai 2023, le taux d'intérêt applicable sur les cotisations sera de 10,63 % et le taux d'intérêt administratif sera de 0,87 % pour la même période.

9.3 Budget consacré aux projets informatiques de Retraite Québec

M. Luc Leblanc est accompagné de M. Louis Larouche ainsi que de M[mes] Jessie Charbonneau et Sonia Boucher pour la présentation de ce point. Son intervention porte sur le document PowerPoint *Investissements en technologie de l'information – Impacts sur le budget 2022* qui a préalablement été transmis aux membres. Les éléments abordés sont : le contexte et l'objectif de la présentation (page 2), la portée de la présentation (page 3), la sécurité au cœur des transformations

numériques (pages 4 à 9), le Projet 525 – Consolidation des centres de traitement informatique (pages 10 à 16) ainsi que les programmes des investissements et des dépenses en ressources informationnelles – 2023-2026 (pages 17 à 19).

Les faits saillants à souligner sont :

- La gestion de l'identité et des accès (GIA) a été rehaussée et occupe une partie importante des actions de Retraite Québec en matière de sécurité. Les deux ans que Retraite Québec s'étaient donnés pour ce projet se terminent normalement cette année, soit au 31 décembre 2022.
- Dans son état de situation fait en 2020, le dirigeant principal de l'information au sein du Secrétariat du Conseil du trésor s'est rendu compte, dans une perspective gouvernementale, que les ministères et organismes ne sont pas tous au même niveau, faute de moyens financiers ou de ressources. De ce fait, le gouvernement a émis des exigences minimales de sécurité. [redacted]
- Aussi, Retraite Québec souhaite s'inscrire davantage dans une perspective où les priorités organisationnelles sont en fonction des risques qu'elle doit gérer, dont le risque de cyberattaques.
- La culture de sécurité des employés de Retraite Québec est un aspect important de ses plans d'action. [redacted]
- Pour l'année 2023, il faut s'attendre à ce qu'il y ait encore des hausses dans le budget. Pour la migration des charges en infonuagique, les effets sur le budget se feront davantage sentir en 2023.
- Par rapport au budget global de l'organisation, pour le budget d'activités en technologie de l'information (TI), Retraite Québec s'attend à une augmentation des coûts de quelques points de pourcentages pour les prochaines années.

<u>Questions</u> :

[redacted]

[redacted]

- Est-ce qu'à long terme, Retraite Québec s'attend à une économie des coûts?

  Oui, sur un horizon de cinq à dix ans. Le retour sur les investissements pourra être constaté lorsque la migration des données en infonuagique sera complétée et lorsque Retraite Québec aura obtenu des gains relativement à l'optimisation.

- Il est mentionné que les économies de coûts se situent sur un horizon de cinq à dix ans. Puisque l'informatique est en constante évolution, Retraite Québec anticipe-t-elle les nouveautés qui pourraient survenir dans cet horizon?

  Retraite Québec anticipe notamment comme nouveauté tout ce qui touche la sécurité. C'est d'ailleurs sur cet élément que l'accent est mis, même si l'organisation est déjà à un bon niveau.

  En ce qui concerne le catalogue infonuagique, le marché est extrêmement concurrentiel et il évolue. Il faut donc s'attendre à ce que beaucoup plus de fonctionnalités soient offertes aux utilisateurs des nuages.

- Dans le contexte de la sécurité reliée au télétravail, il ne s'agit pas seulement de l'aspect informatique. Les éléments de sécurité sont-ils tous traités par une seule équipe?

  La sécurité de l'information à Retraite Québec couvre tous les aspects de la sécurité (numérique et non numérique). Chaque mois, un inventaire des incidents de sécurité est fait. Il peut s'agir d'un incident lié aux TI ou simplement une enveloppe de documents transmise à une mauvaise direction.

- Serait-il possible de commenter des brèches de sécurité survenues à Retraite Québec dans les dernières années?

  Retraite Québec n'a pas eu de brèches de sécurité dans les dernières années. Cependant, elle a connu deux incidents, dont l'un qui s'est produit en décembre 2021 et qui a été rapidement géré par le gouvernement et par les équipes de Retraite Québec.

- Pour certains logiciels, Retraite Québec empêche-t-elle l'utilisation de l'outil « Capture d'écran »?

  Non. Pour l'instant, elle fait de la sensibilisation auprès de ses employés.

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Mesure de la satisfaction des membres des comités de retraite, de placement et de réexamen

M[me] Nathalie Madore présente le point. Son intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* et le rapport *Sondage auprès des membres des comités de retraite, de placement et de réexamen* qui ont préalablement été transmis aux membres.

Elle présente la méthodologie et les résultats. Elle mentionne que le taux de satisfaction des membres est de façon générale satisfaisant. M^{me} Madore fait aussi part des suggestions d'améliorations émises par les répondants.

Questions et commentaires :

- Dans le sondage, il est question de « population » et de « répondant ». Quelle est la distinction entre les deux termes?

  La population représente l'ensemble des personnes qui ont été consultées, soit 92 membres. En ce qui concerne le terme « répondant », il s'agit des personnes qui ont répondu au sondage; elles ont été au nombre de 50.

- Certaines difficultés ont été relevées par les membres des comités de réexamen relativement à la logistique ainsi qu'à l'accessibilité des documents sur le Portail de la gouvernance et à leur facilité de consultation. Les commentaires reçus à ce sujet ont été transmis au secrétariat. Aussi, pour qu'une réunion d'un comité de réexamen puisse se tenir et que des décisions puissent être prises, il faudrait s'assurer d'allouer suffisamment de temps pour permettre une consultation adéquate des documents.

  Effectivement, aux comités de réexamen, une problématique par rapport à la disponibilité des documents sur le Portail de la gouvernance a été soulevée.

  Il faut comprendre que pour les comités de réexamen, certains documents comportent des données sensibles. De ce fait, une sécurité additionnelle (sécurité avec RMS) a été mise sur les documents, ce qui a occasionné certains conflits avec le Portail.

  L'un des objectifs du projet du nouveau Portail de la gouvernance était de le rendre convivial et sécuritaire. Afin de faciliter l'accès des membres aux documents, des étiquettes de sensibilité seront intégrées. Des travaux sont en cours avec Retraite Québec à ce sujet.

- Lorsque cette problématique d'accès à certains documents sur le Portail de la gouvernance sera réglée, une période d'échanges pourrait être prévue avant ou après une réunion d'un comité de réexamen. Cela permettrait alors aux membres de faire part des problèmes qu'ils rencontrent et aussi d'obtenir des explications leur permettant de mieux se familiariser avec le nouvel environnement lors de changements technologiques. **(Suivi)**

À la suite des questions et des commentaires, le secrétaire mentionne les éléments suivants :

- En ce qui concerne spécifiquement le secrétariat, les membres sont invités à lui faire part des difficultés rencontrées. De cette façon, ce dernier pourra assurer les suivis nécessaires auprès des instances concernées de Retraite Québec.
- Pour ce qui est de la boîte de courriel sécurisée de la Direction des relations avec la clientèle (DRC) de Retraite Québec, le secrétariat est en interface avec la DRC à ce sujet. Les membres sont invités à faire part au secrétariat des difficultés qu'ils rencontrent au fur et à mesure qu'elles se produisent.

- Pour les comités de réexamen, un suivi sera fait auprès du Greffe du réexamen afin de s'assurer que les membres aient les documents à l'avance. Si une difficulté à obtenir les documents est rencontrée, le secrétariat a mis en place des mesures pour pallier la problématique, lesquelles peuvent aller jusqu'à la transmission des documents par messagerie.

Concernant les commentaires formulés par les membres lors du sondage, un retour est fait par le secrétaire sur certains des aspects à améliorer :

- Pour les délais d'envoi de la documentation en vue des réunions des comités et sous-comités, lorsque cela sera possible pour le secrétariat de le faire, les documents volumineux, approuvés par les instances concernées, seront déposés sur le Portail de la gouvernance à l'avance, soit préalablement à la date d'envoi de la documentation. De plus, le secrétaire informe les membres que des travaux concernant l'activation de la fonction de notification du Portail sont en cours. Cette fonction permettra à un membre d'être informé dès qu'un document aura été déposé sur le Portail par le secrétariat. Une mise à jour du *Guide des utilisateurs du Portail de la gouvernance* est en cours à cet effet. **(Suivi)**
- Pour les activités de formation en placement, des travaux sont en cours. La Direction générale des placements de Retraite Québec fera un retour aux membres à ce sujet dans les prochains mois. **(Suivi)**
- En ce qui concerne les conclusions des projets de résolution du réexamen, avec le changement au poste de chef de division au Greffe du réexamen, un travail d'appropriation doit se faire. Cependant, il faut que les conclusions des projets de résolution soient les plus conformes et les plus claires possibles. Un suivi à ce sujet sera fait. **(Suivi)**

Par ailleurs, concernant le mémoire des délibérations, le secrétariat prévoit faire un atelier de travail à ce sujet au cours de l'été. Les présidences des comités de retraite et les porte-paroles du Comité seront invités à y participer. Un retour sera fait à l'issue de ces travaux auprès des membres. **(Suivi)**

Relativement au fait de ne pas répéter ce qui se trouve déjà dans un document présenté par un invité, les membres se disent d'accord à ce que l'information ne soit pas inscrite en double dans le mémoire des délibérations.

10.2 Mesure de la satisfaction de la clientèle des RRSP

M^{me} Nathalie Madore présente ce point. Elle est accompagnée de M. Daniel Charbonneau. Pour sa présentation, M^{me} Madore se réfère au *Sommaire pour les instances* et à la présentation PowerPoint *Résultats 2021-Mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle* qui ont préalablement été transmis aux membres.

En plus de la méthodologie utilisée pour le sondage, du taux de réponse, dont celui de la clientèle des RRSP, et du taux de satisfaction mesuré pour l'ensemble des clientèles (Régime de rentes du Québec, Allocation famille et RRSP), le sondage a permis de mesurer quatre indicateurs reliés à l'objectif 1.1 *Réduire les efforts de la clientèle par des démarches simplifiées* du *Plan stratégique 2020-2023* de Retraite Québec. Pour ces indicateurs, les cibles ont été atteintes ou dépassées.

M^me^ Madore présente également la satisfaction de la clientèle des RRSP par aspect de services (professionnalisme, fiabilité, accompagnement, facilité et simplicité des démarches en ligne). Les attentes pour chacun de ces aspects sont présentées aux pages 12 à 14 de la présentation PowerPoint.

Par ailleurs, M. Charbonneau souligne que la clientèle veut davantage avoir accès à un libre-service. Il est certain que cela encourage Retraite Québec dans les investissements qu'elle fait en ce sens.

10.3 Évaluation du programme d'information et de préparation à la retraite et proposition de plan d'action

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M^mes^ Geneviève Corneau et Nathalie Madore pour la présentation de ce point. Leur intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres. Les éléments abordés sont l'évaluation du programme d'information de préparation à la retraite (PIPR) et le plan d'action que Retraite Québec se donnera en lien avec cette évaluation.

Évaluation du PIPR

M^me^ Madore mentionne que la méthode d'évaluation de programme permet, sur la base de données probantes, d'apprécier une activité, une loi, un processus. Dans ce cas-ci, Retraite Québec s'est attardée au PIPR; le *Rapport d'évaluation du Programme d'information et de préparation à la retraite* a d'ailleurs été transmis aux membres préalablement à la rencontre. Retraite Québec s'est penchée sur trois enjeux : la pertinence, l'efficacité ainsi que l'économie et l'efficience. Voici les principaux constats pour chacun de ces enjeux.

<u>Pertinence</u>

Le PIPR a été instauré à la suite de la mise en place du RREGOP. Il était offert exclusivement au personnel de la fonction publique; ceci était cohérent avec la mission de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Puisque Retraite Québec est responsable du programme, il y a lieu de se questionner sur la pertinence de l'offrir uniquement à la fonction publique, puisque la mission de l'organisation couvre l'ensemble de la population.

En outre, le PIPR est offert uniquement aux participants en fin de carrière, soit dans les cinq dernières années. Puisque Retraite Québec vise à ce que la planification financière à la retraite devienne une norme sociale, elle souhaite donc accompagner les gens à cet égard tout au long de leur carrière.

<u>Efficacité</u>

Avant mars 2020, le programme était offert presque exclusivement en présentiel et selon différentes formules (deux jours consécutifs, quatre fins de semaine, etc.); il est maintenant offert en ligne.

Selon un sondage effectué en 2020 et 2021, de façon générale, les participants du PIPR ont aimé l'offre en ligne. Le programme est apprécié et le contenu de ce dernier est pertinent et intéressant. Même si les personnes ne semblent pas accorder d'importance au PIPR pour leur retraite, certaines d'entre elles disent

avoir posé certaines actions concrètes après avoir suivi le programme. Retraite Québec constate que le PIPR entraîne une prise de conscience du participant en vue de sa retraite.

Économie et efficience

Retraite Québec a conclu une entente avec deux institutions. Dans le cadre de cette entente, aucune reddition de compte financière n'est exigée des partenaires. De ce fait, Retraite Québec n'avait aucune donnée financière sur le PIPR. Les partenaires ont collaboré à l'évaluation et ont fourni des données à cet effet.

Pour les trois années de l'étude, les institutions ont dégagé un profit de près de 1 M$. Cet argent, qui ne retourne pas dans le PIPR, est utilisé notamment pour financer d'autres activités de l'institution. D'un point de vue gouvernemental, il existe sans doute des moyens d'être plus efficients. De cette façon, Retraite Québec pourrait offrir la formation à moindre coût ou simplement améliorer son offre.

Du point de vue de l'investissement fait par le participant dans le PIPR, le programme pourrait être divisé en bloc distinct et personnalisé à chacun.

Les constats soulevés ont mené à trois recommandations : améliorer l'efficacité de l'intervention, tirer profit des technologies de l'information et rendre l'intervention plus efficiente.

Question et commentaires :

- Pour le secteur de la santé et des services sociaux, depuis quelques années, cette formation n'est plus payée par l'employeur. Puisque les frais sont importants, les personnes ont sans doute moins envie d'y participer.

  Le coût actuel pour participer à la formation est de 300 $. Retraite Québec a effectivement constaté une diminution du nombre de participants provenant du secteur de la santé et des services sociaux. Elle a également été informée que la formation est peu ou pas remboursée par l'employeur.

  Même si Retraite Québec souhaite élargir la formation à l'ensemble de la population, il n'est pas certain que tous les employeurs soient prêts à payer. Cela amène donc Retraite Québec à réfléchir, par exemple sur la mise en place de capsules.

- Le *Rapport d'évaluation du Programme d'information et de préparation à la retraite* est un document intéressant. Les conclusions auxquelles Retraite Québec arrivent sont semblables à celles constatées par les associations ou les syndicats.

- L'approche de Retraite Québec d'offrir la formation non seulement aux personnes en fin de carrière est intéressante.

- La réflexion de Retraite Québec est que le PIPR soit offert à la clientèle autre que seulement celle des RRSP, dont celle du Régime de rentes du Québec (RRQ). La répartition des coûts sera-t-elle prise en compte?

  Oui.

Plan d'action proposé

M^me^ Corneau précise que Retraite Québec travaille dans le but de renouveler l'entente qui viendra à échéance en septembre 2022 afin d'éviter un bris de services. Entre-temps, en se référant au *Rapport d'évaluation du Programme d'information et de préparation à la retraite* et aux recommandations, Retraite Québec travaille sur un plan d'action. Les trois opportunités qu'elle s'est données sont de réviser le contenu du PIPR, de proposer au client l'information pertinente au bon moment dans sa carrière et de réviser les méthodes de diffusion du PIPR. Pour l'élaboration du plan d'action, Retraite Québec consultera certains partenaires, dont le Comité de retraite.

Pour compléter, M. Charbonneau mentionne que certains modules s'adressent autant à la clientèle des RRSP qu'à celle du RRQ, tandis que d'autres ne concernent que les RRSP. Ce ne seront pas seulement que des capsules; des rencontres en présentiel seront aussi possibles.

De plus, la possibilité de groupes témoins et de groupes tests est également envisagée.

Question et commentaire :

- Les recommandations sont-elles soumises au Conseil d'administration de Retraite Québec?

  Non, à moins d'une décision majeure.

- Retraite Québec travaille déjà en partenariat avec les employeurs. Une belle démonstration de partenariat avec les associations ou les syndicats a été faite. Il est certain que ces derniers pourront être utiles dans les démarches de l'organisation.

  Puisque les associations ou les syndicats sont sur le terrain, il est important qu'ils soient en partenariat avec Retraite Québec. Ce sont également eux qui seront les meilleurs promoteurs par la suite.

10.4 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

La présidente invite MM. Daniel Charbonneau, Jean Veilleux et Bastien Thibault ainsi que M^me^ Geneviève Corneau à présenter ce sujet. Leur intervention porte sur les documents *Annexes 1 et 2 Tableau de bord VPSC-RRSP* qui ont été préalablement transmis aux membres du Comité de retraite.

M. Charbonneau rappelle que le *Tableau de bord* est présenté deux fois par année. Cet outil de gestion a été revu afin de le simplifier, de mettre l'accent sur les dossiers d'intérêt pour les membres et de le rendre plus convivial. Ce nouveau format permet une vue d'ensemble, sur une page, des points où ça va bien, de ceux qui vont moins bien et des solutions qui seront apportées pour corriger ces situations. Il invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le nouveau format du *Tableau de bord*, après la présentation.

En se référant à l'ancienne version du *Tableau de bord* (Annexe 1), M. Veilleux aborde les éléments suivants : la déclaration de services à la clientèle 2021

(page 4), les décès - charge de travail à la fin du mois (page 13), les corrections de rente (page 15) et les révisions de rente (page 16).

Les faits saillants à souligner sont :

- Prestations de retraite : toutes les cibles ont été atteintes en 2021. Il s'agit des meilleurs résultats depuis les dernières années.
- Prestations de décès : la charge de travail plus élevée en fin d'année est un effet indirect du Projet 519 « Optimisation du parcours décès ». En effet, cela a créé une augmentation de demandes en ligne du liquidateur ou du conjoint, autant pour les RRSP que pour le Régime de rentes du Québec. En date d'aujourd'hui, la charge de travail est résorbée.
- Corrections de rente : la forte augmentation des demandes de dossiers à traiter en novembre et décembre 2021 s'explique par les changements apportés par le Projet 512 « Automatisation de la révision des rentes des RRSP ». Il n'y a rien d'inquiétant toutefois.
- Révisions de rente : 2021 était la dernière année des demandes de rentes révisées au 24e mois. Avec la révision automatisée, la rente de retraite est maintenant confirmée au moment du départ à la retraite. Par ailleurs, puisque les révisions de rente à traiter en 2021 se sont terminées en janvier 2022, il est donc normal que cet indicateur ne se retrouve pas dans la nouvelle version du *Tableau de bord* (annexe 2). Cependant, cette nouvelle version donne le pourcentage des corrections à la baisse ainsi que le total des corrections. (page 1 de l'annexe 2)

Par ailleurs, en ce qui concerne l'indicateur « Rachats non liés à une rente » (page 24 de l'annexe 1), M. Thibault souligne que l'année 2021 se termine avec un cumulatif de 70 %, ce qui est à un niveau critique. Le côté positif est que pour les mois d'octobre, novembre et décembre, le nombre de demandes réalisées dans les délais est à la hausse. Au début de l'année 2022, cela va relativement mieux, puisque 85 % des demandes ont été réalisées dans les délais.

La hausse des délais de traitement s'explique par les modifications apportées au processus de demandes de rachat. En effet, la phase 1 du projet d'optimisation a eu pour résultat de réduire l'effort du participant, mais d'allonger les délais de traitement. La phase 2 du projet, qui sera implantée en juin 2022, permettra sans doute d'améliorer ces résultats.

Questions et commentaires :

- L'assurance-vie de 6 400 $ pour les personnes en lien d'emploi qui décèdent est gérée par Retraite Québec. Est-ce que le traitement de ce montant est traité automatiquement, puisqu'il n'apparaît pas sur le formulaire de demande de prestations de décès?

  En ce qui concerne l'assurance-vie, elle est effectivement gérée par Retraite Québec. Si la personne a droit au montant au moment du décès, Retraite Québec enclenche à la fois le traitement du montant de l'assurance-vie et la prestation de décès. Une seule démarche est donc nécessaire.

- Quelles sont les raisons qui font que certains dossiers doivent être traités automatiquement alors que d'autres doivent être traités manuellement?

  Pour certains cas spéciaux, l'automatisation est plus compliquée, soit parce qu'il s'agit de cas rares, soit parce que cela est très difficile à paramétrer. Le système de mission arrête et un agent doit se positionner et donner la bonne instruction au système pour s'assurer qu'il paye correctement. Certaines situations sont plus complexes que d'autres. Il arrive que l'agent n'ait qu'une vérification à faire dans le dossier à traiter manuellement.

- Avec le nouveau système d'automatisation de la révision des rentes en place depuis deux ans, faut-il comprendre que peu ou pas de révisions à la baisse sont observées?

  Après deux ans, Retraite Québec n'a pratiquement pas de révisions à la baisse. Les cas qui peuvent survenir sont ceux où une erreur provenant de Retraite Québec ou de l'employeur a été constatée. La règle qui continue de s'appliquer demeure celle où Retraite Québec peut apporter une correction de la rente à la baisse dans les 24 mois suivant la date de la retraite.

- Avec le nouveau système d'automatisation de la révision de rente, est-il possible d'avoir une statistique de révision à la baisse après, par exemple, un an?

  La statistique de corrections de rentes à la baisse figure au Tableau de bord. Quand Retraite Québec corrige les rentes, elle ne les corrige pas systématiquement au bout de deux ans. Elle les corrige au fur et à mesure que les déclarations annuelles sont produites par les employeurs. Les modifications apportées aux déclarations annuelles se font dans l'année qui suit la date de la retraite. C'est souvent la première déclaration annuelle qui génère des données différentes qui peuvent résulter en une baisse. Après une année complète de fait, Retraite Québec pourra déterminer s'il y a lieu d'avoir une reddition de compte à cet égard.

- Dans l'ancien système, le délai pour les révisions de rente est de deux ans. Avec le nouveau système, serait-il envisageable de diminuer ce délai à un an, surtout si les corrections de rente deviennent de plus en plus rares? En ayant des statistiques, cela pourrait aider aux réflexions des membres.

  Les membres devront attendre minimalement un an ou deux ans avant d'obtenir les statistiques, soit le temps que cela prendra pour qu'elles soient représentatives. De cette façon, il sera plus facile de juger s'il est opportun ou non de diminuer le délai de deux ans à un an.

- Il a été compris que de moins en moins de dossiers sont visés par une remise de dette. Cependant, selon ce qui est indiqué à la page 28 de l'annexe 1, pour les années 2019 à 2021, le nombre de dossiers pour le RREGOP ainsi que le montant sont en augmentation. Quelles sont les causes principales de ces remises de dette?

  Comme il a été mentionné, 2021 est la dernière année où Retraite Québec révisait les rentes. Elle en était toujours à la révision des dossiers de 2019. Il

est donc normal qu'en 2021, une diminution ne soit pas encore constatée, étant donné que le traitement s'effectue encore avec l'ancien processus. En 2022, les membres devraient voir apparaître une diminution.

Le nombre de dossiers fluctue d'année en année. Sur le tableau, les années 2018 à 2021 sont présentées. Cela donne l'impression qu'en 2021, il y a beaucoup plus de remises de dettes. Pourtant, en 2016, Retraite Québec avait traité 551 dossiers pour 272 000$ et en 2017, 408 dossiers pour 322 000$. Cela fluctue d'une année à l'autre.

Le nombre de dossiers de remise de dette s'explique de plusieurs façons. Dans plusieurs cas, les données transmises à Retraite Québec par l'employeur au moment de la prise de la retraite pouvaient différer des données réelles transmises à l'époque via la déclaration annuelle. Retraite Québec effectuait alors des projections. En fonction des données réelles, un écart était constaté, ce qui causait une baisse. Ce n'est pas nécessairement facilement constatable. C'est toujours la notion de raisonnablement constable qui s'applique. Quand ce n'est pas ou peu constatable par le participant, cela amène une remise de dette.

Avec le nouveau processus, étant donné que Retraite Québec paie avec les données connues au dossier au moment de la prise de la retraite et que, dans les trois mois suivants, elle reçoit les données complètes de l'employeur, la rente est bonifiée. Dans la majorité des cas, il s'agit de bonifications. Il y a donc de moins en moins de remises de dette.

D'ici la fin de l'année 2022, le Comité de retraite devrait constater une différence dans le nombre de dossiers concernés par des remises de dette.

- Concernant la production de la déclaration annuelle 2020-2021, à ce jour, Retraite Québec a-t-elle des statistiques?

  Retraite Québec devrait y arriver, mais la déclaration annuelle 2020-2021 est exceptionnelle. L'an dernier, dans le secteur de la santé et des services sociaux, il y avait 15 % de plus de déclarations annuelles. Cette année, Retraite Québec constate un autre 15 % d'augmentation provenant de ce secteur ainsi que celui de l'éducation. Ainsi, beaucoup plus de lignes de déclarations annuelles sont à traiter.

  Il reste que l'année dernière était exceptionnelle. Tous les employeurs avaient réussi à fermer leurs déclarations annuelles dans les délais, sans aucun message d'erreur. Pour cette année, peut-être que les déclarations annuelles seront reçues dans les délais, mais il n'est pas certain que celles-ci soient sans messages d'erreur. Somme toute, une bonne collaboration de la part des employeurs est constatée.

- Relativement aux rachats non liés à une rente, si Retraite Québec reçoit la réponse de l'employeur après la date anniversaire d'une personne, est-ce quand même la date de réception de la demande qui est prise en compte pour évaluer le coût?

  Oui.

10.5 Stratégie de partenariat avec les employeurs 2022-2024

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M^me^ Francine Monat et de M. Simon Leclerc. Leur intervention porte sur le document PowerPoint *Stratégie de partenariat avec les employeurs 2022-2024* qui avait préalablement été transmis aux membres.

La *Stratégie de partenariat avec les employeurs 2022-2024* s'inscrit dans le chantier Expérience clients — employeurs, dont le but est d'outiller davantage les employeurs afin de faciliter leur rôle dans la transmission sécurisée des données d'information concernant les régimes de retraite. Actuellement, toute la société fait face à une pénurie de main-d'œuvre et les employeurs de la fonction publique n'y échappent pas. Retraite Québec veut sensibiliser ceux-ci sur l'importance d'accompagner leurs travailleurs dans leurs démarches.

M^me^ Monat mentionne que Retraite Québec consulte régulièrement les employeurs pour recueillir leurs besoins et leurs préoccupations. Un sondage réalisé en 2021 montre que 91 % des répondants se disent satisfaits des services offerts, mais ils soulignent que les informations demandées sont très complexes. De leur côté, les employeurs souhaitent être plus rapidement informés des changements apportés par Retraite Québec aux régimes de retraite afin de mieux répondre aux questions soulevées par leurs employés. Le travail que Retraite Québec poursuit auprès des employeurs vise à réduire leurs efforts, à favoriser leur autonomie et à renforcer leur confiance envers l'organisation au bénéfice des participants aux RRSP.

M. Leclerc présente ensuite les trois axes de la *Stratégie de partenariat avec les employeurs 2022-2024* et les actions ciblées visant à répondre à leurs besoins spécifiques (pages 5 à 11 du document).

M^me^ Monat termine en rappelant les facteurs de succès de la stratégie : la consultation régulière des employeurs, l'engagement et l'adhésion du personnel de Retraite Québec et l'expérience employeur comme priorité organisationnelle. Ce sont des leviers importants pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions de cette stratégie.

10.6 Relevé de participation – Bilan 2021 et stratégie 2022

M. Daniel Charbonneau et M^me^ Christine Lebel sont invités à présenter ce sujet qui réfère au document *Présentation RREGOP-RRPE — Bilan relevés de participation 2020* préalablement transmis aux membres.

M. Charbonneau rappelle aux membres qu'une présentation de ce sujet avait eu lieu en 2021 et qu'il avait été entendu que le relevé de participation serait uniquement déposé dans l'espace numérique *Mon dossier* pour les personnes de moins de 48 ans. Le bilan de cette opération est présenté aujourd'hui, de même que la stratégie envisagée pour le prochain relevé de participation.

M^me^ Lebel mentionne que deux options s'offrent aux personnes n'ayant pas adhéré au « sans papier », soit d'imprimer le relevé de participation à partir de *Mon dossier* ou d'en faire la demande à Retraite Québec pour le recevoir par la poste.

Les points saillants du bilan de l'opération sont les suivants :

- Les personnes âgées de 48 ans et plus représentent 32 % de la clientèle et un envoi postal a été demandé par 31 % de ces personnes. Une diminution des coûts de près de 445 000$ est observée.
- Il n'y a pas d'augmentation significative d'appels, aucune plainte n'a été reçue et très peu de demandes de réexpédition ont été faites.

Tenant compte des résultats obtenus, Retraite Québec poursuivra la production du relevé de participation en format numérique pour tous les participants et l'envoi postal sera privilégié pour ceux âgés de 48 ans et plus, à l'exception de ceux qui ont mentionné la préférence de consulter le relevé uniquement en format numérique dans *Mon dossier*.

Les activités de communication concernant le relevé de participation se poursuivent et visent à rejoindre tant les participants que les employeurs, les planificateurs financiers et les relayeurs (pages 8 à 11 du document).

Retraite Québec a également réalisé un *Vox pop* qui s'est avéré être un bon outil puisqu'il donne une bonne idée de la situation. Cette forme de consultation sera exploitée davantage.

M. Charbonneau mentionne que cette même stratégie se poursuivra et qu'un suivi sera réalisé en 2023. Retraite Québec espère que, d'ici là, la consultation du relevé de participation dans *Mon dossier* augmentera. Retraite Québec transmettra les trousses d'information aux membres du Comité afin de promouvoir la consultation du relevé de participation en version numérique dans *Mon dossier* auprès de leurs partenaires. Retraite Québec souhaite que le nouveau système québécois d'identification numérique rendra plus facile l'accès au site et favorisera une augmentation de la fréquentation de *Mon dossier*. Retraite Québec collabore avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et devrait être le premier organisme à intégrer ce nouveau système dont l'entrée en fonction est prévue au dernier trimestre de 2022.

Questions et commentaires :

- Est-ce que les mêmes délais de production seront respectés pour le relevé de participation de 2021?

  Oui. Ils seront produits cet automne, entre octobre et décembre, et seront graduellement déposés dans Mon dossier ou transmis par la poste.

- La première page du relevé de participation montre les projections; l'information financière se trouve à la deuxième page. Pour une personne qui ne s'y connaît pas, il n'est pas facile de comprendre l'information financière qui y est inscrite. Pour un régime à prestation déterminée comme le RREGOP, l'important est de valider que le service aux fins du calcul de la rente est celui de la dernière année; ainsi, si une personne occupe un poste à temps plein, elle aura une année reconnue et celle qui occupe un poste à 75 % du temps aura 0,75 année reconnue. Cette information est très importante et pourrait être inscrite à la première page du relevé puisqu'elle permet de valider le service accumulé

durant la dernière année et, en cas d'erreur, cela permettrait de rectifier rapidement cette information auprès de l'employeur.

Retraite Québec prend note de cette suggestion. De plus, cette proposition pourrait être soumise à la clientèle qui participe aux laboratoires clients.

- La publicité de *Mon dossier* se fait principalement sur le site Web de Retraite Québec. Lors de la présentation précédente, Retraite Québec a mentionné que les employeurs reçoivent des documents d'information à partager avec leurs employés. Est-ce que les employeurs font réellement circuler cette information auprès de leurs salariés? Les membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec consultent rarement le site de Retraite Québec, ils ne connaissent pas *Mon dossier* et les employeurs ne diffusent pas l'information. Est-ce envisageable d'utiliser d'autres plateformes pour les rejoindre, par exemple celles de Facebook, de Twitter, etc.

  Oui, cela a été fait. Lorsqu'une personne est abonnée à Retraite Québec, elle a accès à ses publications sur Twitter, Facebook et Tik-tok.

- Il s'agit de publications qui sont accessibles par le site web de Retraite Québec, mais si les participants n'y vont pas, cette information leur échappe. Il est possible de commanditer une telle publication; il y a des coûts afférents, mais cela permettrait une large diffusion de l'information sur le fil d'actualité de tous les abonnés de Facebook. *Mon dossier* ne compte pas autant d'adhésions que souhaité, il faut donc trouver de nouveaux moyens de communication.

  Oui, Retraite Québec doit atteindre un plus large public : c'est un défi majeur. Afin de promouvoir la préparation à la retraite, Retraite Québec organise une campagne annuelle d'information à la télévision, à la radio, etc. Par ailleurs, la campagne publicitaire nationale, qui fera la promotion du nouveau système d'identification numérique, devrait aider à faire connaître Retraite Québec. L'idée d'utiliser la commandite sera transmise à la Direction générale des communications de Retraite Québec qui verra à sa faisabilité.

- Lors de sa présentation, il a été question d'une trousse d'adhésion pour les nouveaux employés responsables des dossiers concernant la retraite. Est-ce possible de suggérer aux employeurs de transmettre un « papillon virtuel » à leurs nouveaux employés mentionnant que l'adhésion au site de Retraite Québec leur permettrait d'avoir accès aux informations concernant leur régime de retraite, l'Allocation familiale, le Régime de rentes du Québec, etc.?

  Oui. Il y a déjà une trousse transmise aux employeurs pour l'accueil des nouveaux employés.

- Les efforts déployés par Retraite Québec pour informer la clientèle sont salués. Plusieurs informations sont effectivement diffusées. Cependant, il semblerait que le partenaire employeur ne fait pas suffisamment la promotion de cette information qui concerne le régime de retraite de ses employés. C'est une responsabilité dont les employeurs semblent s'être dégagés ces dernières années. Il y a même des employés qui ne savent pas qu'ils ont un régime de retraite. Les organisations syndicales donnent de la formation, mais il faut aussi

sensibiliser davantage les employeurs à partager l'information qu'ils reçoivent de Retraite Québec. Lorsqu'un employé a une question concernant son régime de retraite, il contacte son syndicat et il n'a pas le réflexe d'appeler Retraite Québec. Cela fait partie des tâches au quotidien. Beaucoup d'éducation doit être faite auprès des membres.

Retraite Québec mentionne aux employeurs que c'est un avantage d'avoir un régime de retraite et d'en faire la promotion auprès des employés. Tenant compte des problèmes de rareté de la main-d'œuvre actuelle, un bon accompagnement et une meilleure expérience employé sont des avantages, des outils supplémentaires de rétention des employés. Ces changements prennent du temps. Retraite Québec est ouverte à toutes les bonnes idées.

11. Divers

11.1 Changements à la structure du Secrétariat du Conseil du trésor

La présidente invite M. Alexandre Ferland à présenter ce sujet.

Avant la restructuration, le volet des régimes de retraite du secteur public était sous la Direction des régimes collectifs et de la Direction de l'actuariat. Ces deux directions travaillaient en collaboration pour tout ce qui concerne la négociation, la mise en œuvre de projets de loi et la gouvernance.

La nouvelle structure du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) consiste à séparer les aspects relevant de la négociation gouvernementale de ceux qui relèvent de la mise en œuvre et de la gouvernance. À l'avenir, tous les aspects qui relèvent de la négociation (tables de négociations, dossiers négociés dernièrement, etc.) seront pris en charge par le Bureau adjoint du régime général de la négociation ou par le Bureau adjoint des régimes particuliers de négociation et de la rémunération globale.

Dans la nouvelle structure, les interlocuteurs et les équipes concernés par les comités de retraite ont été séparés. Certains postes sont demeurés dans le secteur de la négociation, tandis que d'autres sont dans le secteur de la mise en œuvre et de la gouvernance.

Désormais, tous les aspects seront d'abord traités du côté de la négociation. À partir du moment où il y a des ententes et des lettres d'intention, les dossiers seront acheminés du côté de la mise en œuvre et de la gouvernance au sein de la Direction des analyses actuarielles, des assurances et des régimes collectifs. Cette direction sera pilotée par M. Benoit Dufresne. Cette équipe est spécialisée principalement pour tout ce qui a trait au projet de loi, la rédaction, l'analyse, etc. afin de mettre en œuvre les modifications convenues entre les parties.

Par ailleurs, à terme, les membres représentant le SCT au Comité de retraite proviendront surtout du côté de la mise en œuvre et de la gouvernance. Lorsque les équipes sous la direction de M. Dufresne seront constituées, certains membres du Comité devront être remplacés.

À titre d'information, pour les membres en charge de dossiers de négociations dans leurs organisations respectives, lors de rondes de négociations et de comités inter

rondes sur la retraite, ces éléments seront traités par la Direction générale de la rémunération globale.

Question :

- Sans nécessairement les nommer, aux termes de l'exercice, d'autres membres du Comité de retraite devront-ils être remplacés?

  Oui, ils peuvent être identifiés. Pour le Comité de retraite du RREGOP, les membres qui seront à remplacer sont M. Guillaume Barrette et M^me^ Anne-Marie Cliche.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 1er juin 2022.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 50.

Résolution CR-RREGOP 20-22	Il est proposé par M^me^ France Breton, appuyé par M^me^ Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUATRIÈME RÉUNION 2022

Tenue le 1er juin 2022 en mode hybride (à la salle des comités de retraite, située au 150, boulevard René-Lévesque Est, 8e étage, Québec, et par visioconférence)

Présences :	Mme	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	Mmes	Marie-Andrée Bénard	Mmes	Nancy Grenier (jusqu'à 15 h 30)
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe (AM)
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
		Sophie Girard		
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	Mmes	Mireille Guay
				Lise Lapointe (PM)

Invités de Retraite Québec :

Mmes Kathleen Laroche, Direction générale des affaires juridiques
Julie St-Pierre, Direction générale des affaires juridiques
Geneviève Corneau, Direction des relations avec la clientèle
Christine Lebel, Programme de transformation de l'expérience client

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Benoît Saucier, Direction générale des placements
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Charles Emond, président et chef de la direction
Claude Bergeron, premier vice-président et chef de la direction des risques et Relations avec les déposants

Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M[me] Jessy Hayem, directrice principale, Relations avec les Déposants

Invitée du ministère de l'Éducation :
M[me] Mona Côté, greffière en chef des tribunaux d'arbitrage

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette quatrième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 27 avril 2022
2.2 Suivi des dossiers

3. Information
3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
4.1 Comité de placement
4.1.1 Rapport du Comité de placement
4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 7 avril 2022
4.2 Présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et échanges
4.3 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et réglementaires
(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert
6.1 Évaluation actuarielle du RREGOP — Mandat à Retraite Québec

7. Suivis des travaux des sous-comités
7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle – Réunion du 18 mai 2022
7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance — Réunion du 10 mai 2022

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Sélection de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle — Contrat

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage
8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Évolution des profils de compétence de la Direction des relations avec la clientèle
10.2 Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion
12.2 Huis clos
12.3 Levée de la réunion

Le sujet 7.4 *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* est ajouté à l'ordre du jour pour information.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution CR-RREGOP 21-22	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 27 avril 2022

Le secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 7, au point 4.2 *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 31 mars 2022* :
  - dans *Évolution de l'avoir*, au 1er point de forme, mettre la 3^{e} phrase dans un autre point de forme et retirer le mot « donc »;
  - dans *Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides*, dernier point de forme, avant-dernière phrase, il faut lire : « Cependant, il faut prendre en considération qu'une hausse structurelle des taux obligataires a un effet à la baisse sur le passif actuariel. ».
- Page 12, dans *Information sur la séquence des bonifications des crédits de rente rachat*, 1er paragraphe, 2^{e} et dernière ligne, remplacer « trimestre » par « semestre ».

Résolution CR-RREGOP 22-22	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M^{me} Sarah Marcoux et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 27 avril 2022 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

- Point 14, *Projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille* : Retraite Québec est en attente de l'adoption du projet de loi déposé avant de faire une présentation au Comité de retraite. Un retour à ce sujet sera fait auprès des membres à l'automne.
- Point 22, *Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle* : ce sujet sera traité au point 7.3 de l'ordre du jour. Un processus de vote électronique est à prévoir.
- Point 23, *Rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses utilisées* : la nomination de l'actuaire-conseil est prévue en septembre 2022.
- Point 27, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle* : la prochaine réunion du Sous-comité se tiendra le 15 juin 2022.
- Point 28, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : le Sous-comité prévoit se réunir le 8 juin, le 16 septembre et le 16 novembre 2022.
- Point 29, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite* : des réunions sont prévues le 15 septembre et le 26 novembre 2022.
- Point 30, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : ce point est traité au point 7.4.
- Point 55, *Changements à la structure des documents du Secrétariat* : le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen (Secrétariat) révisera le format des mémoires des délibérations, notamment afin de mieux présenter les informations, les échanges entre les membres et les décisions qui ont été prises par ceux-ci. Les présidences et les porte-paroles des comités seront consultés. Les modifications proposées seront soumises au Comité de retraite pour commentaires au cours de l'automne prochain.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente mentionne les éléments suivants :

Présentation de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2020

L'ajout d'une réunion additionnelle d'une demi-journée en octobre 2022 est suggéré. Un sondage pourrait être lancé par le Secrétariat auprès des membres pour fixer la date.

À la suite d'échanges, les membres sont d'accord avec cette suggestion. Toutefois, il est souhaité que cette réunion additionnelle se tienne au début du mois d'octobre. Une vérification à ce sujet sera faite auprès de Retraite Québec. **(Suivi)**

Par ailleurs, dans le contexte où 2022 est une année électorale, le fait d'avoir la présentation de l'évaluation actuarielle du RREGOP au début octobre permettra d'entamer les démarches pour la modification du taux de cotisation plus rapidement, le cas échéant.

Question et commentaire :

- Puisqu'il est prévu que la présentation de l'évaluation actuarielle du RREGOP se fasse en octobre 2022, la nomination de l'actuaire-conseil, qui aura le mandat d'analyser les hypothèses actuarielles utilisées par Retraite Québec, devra-t-elle être prévue à la réunion de septembre 2022?

  Selon la Loi sur le RREGOP, l'actuaire-conseil doit officiellement être nommé par le Comité de retraite. La résolution visant l'attribution du contrat à la firme sélectionnée devrait se faire par vote électronique au courant de mois de juin.

- Le rapport de l'actuaire-conseil devrait idéalement être présenté à la même réunion que celle de la présentation de l'évaluation actuarielle par Retraite Québec.

  Advenant qu'il ne soit pas possible pour l'actuaire-conseil de produire son rapport pour octobre 2022, la présentation de l'évaluation actuarielle se ferait à la date initialement prévue, soit le 2 novembre 2022. Un suivi à ce sujet sera fait à la réunion de septembre. **(Suivi)**

Présidence du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)

M[me] Johanne Goulet informe les membres que son mandat à titre de présidente du Comité de retraite du RRAPSC par intérim a été prolongé d'ici à ce qu'une nouvelle personne soit désignée pour occuper la fonction officiellement.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Le déménagement du Secrétariat à Place de la Cité est planifié pour l'été 2022.

  En ce qui concerne la salle des comités de retraite, elle sera disponible jusqu'en octobre 2022. La réunion du Comité de retraite du 21 septembre 2022 pourra toutefois se tenir en mode hybride dans la présente salle, au 150 René-Levesque.

- La fonction de notification sur le portail de la gouvernance est maintenant disponible. Pour être avisé du dépôt d'un document, le membre devra au préalable avoir activé la fonction pour chacune des bibliothèques souhaitées. À cet effet, le *Guide d'utilisation du Portail de la gouvernance,* qui explique la procédure, sera transmis par courriel aux membres, ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de difficultés. **(Suivi)**

Suivis inscrits dans le mémoire des délibérations de la réunion du 27 avril 2022

Certains des suivis inscrits au mémoire des délibérations de la réunion du 27 avril dernier se retrouvent dans le document *Suivi des dossiers*.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 27 avril dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, une réunion le 17 mai 2022. Voici les principaux sujets traités :

Rencontre avec l'équipe de gestion des ressources humaines de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)

Le Comité de placement a rencontré des dirigeants de l'équipe de gestion des ressources humaines à la Caisse. Lors de cette rencontre, il a entre autres été question des priorités de cette équipe, soit l'attraction et la rétention du personnel, le retour dans les bureaux en mode hybride ainsi que des programmes et initiatives mis en place à la Caisse pour favoriser la diversité et l'inclusion.

Évolution des coûts de gestion de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion du budget de la Caisse. Il a notamment été question des coûts de gestion de la Caisse imputés au fonds du RREGOP en 2021 (198 M$), du ratio des frais (0,23 %) ainsi que du rendement du fonds du RREGOP en 2021 avant et après frais (12,9 % et 12,7 %).

Perspectives économiques de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré M. Martin Coiteux, chef de l'analyse économique et de la stratégie globale de la Caisse. Lors de cette rencontre, les éléments abordés sont en lien avec le contexte actuel, soit la pandémie, l'inflation, la guerre en Ukraine et leurs effets sur les marchés. Il a aussi été question des perspectives de l'équipe d'économistes de la Caisse. À ce sujet, le scénario optimiste de cette équipe est à moins de 50 % de probabilité, alors que les deux scénarios pessimistes sont présentement à plus de 50 %.

Gestion des activités de répartition de l'actif

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de gérer les activités de répartition de l'actif et de positionner le fonds du RREGOP en fonction de l'environnement économique et financier. Elle adapte donc les placements à la conjoncture économique. Les éléments abordés lors de

cette rencontre sont la performance des activités de répartition de l'actif, le plan d'évènements de marché de la Caisse ainsi que le positionnement.

Rendements du fonds au 30 avril 2022

Le rendement du fonds du RREGOP au 30 avril 2022 est de -8,12 %. Pour les portefeuilles liquides Taux, Crédit et Marchés boursiers, le rendement est de -10,7 %.

Questions :

- Étant donné ces rendements des portefeuilles liquides et que le rendement du fonds du RREGOP est de -8,12 %, est-ce à dire que les rendements des placements moins liquides sont positifs? Ces portefeuilles ont-ils été réévalués au 30 avril 2022?

  Les portefeuilles moins liquides Immeubles et Infrastructures ont des rendements positifs au 30 avril 2022, alors que le portefeuille Placements privés affiche un rendement négatif. Les placements moins liquides ont joué leur rôle de diversification, mais ils n'ont pas été réévalués depuis le 31 décembre 2021.

- Le total de 0,57 % de frais inclut-il les frais de gestion d'Ivanhoé Cambridge?

  Non. Les frais de gestion d'Ivanhoé Cambridge et d'Otéra sont déduits du rendement des filiales.

- Sur le total de 0,57 % de frais, quel est le pourcentage déduit sur les rendements détenus à la Caisse?

  Sur le total de 0,57 %, 0,34 % est déjà déduit du rendement du fonds du RREGOP et 0,23 %, qui représente les coûts de gestion de la Caisse doit, quant à lui, être déduit du rendement.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 7 avril 2022

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 23-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 7 avril 2022.

4.2 Présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et échanges

La présidente souhaite la bienvenue à MM. Charles Emond. Celui-ci est accompagné de MM. Claude Bergeron et Jacques Demers ainsi que de M^{me} Jessy Hayem.

Les éléments abordés lors de la présentation de M. Emond portent sur l'économie et la revue des portefeuilles et des rendements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

L'économie

Scénarios sur lesquels travaille la Caisse

La Caisse analyse trois scénarios, soit un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie, un scénario de récession et un scénario de stagflation (baisse de croissance avec de l'inflation élevée).

Le scénario de récession est le plus probable. Historiquement, dans 100 % du temps, lorsque la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) est en retard, cela engendre une récession. Il faut aussi considérer la crise énergétique en Europe, qui sera pire à l'automne, ainsi que le confinement en Chine, qui pourrait aller jusqu'aux élections de novembre 2022.

Dans ce scénario, qui sera celui de base, la croissance du produit intérieur brut (PIB) aux États-Unis en 2022 serait de 2,2 %. Pour l'année 2023, la croissance serait de -1,3 % aux États-Unis et de -1,8 % au Canada.

Même si l'Amérique du Nord est dans une meilleure situation que l'Europe, cela ne veut pas dire qu'elle est constamment à l'abri.

Dans le scénario d'atterrissage en douceur, l'Amérique du Nord évite la récession, tandis que l'Europe serait en récession à la fin de l'année 2022 ou au début de l'année 2023. Même s'il est possible que l'Amérique du Nord soit la mieux positionnée, elle pourrait faire face à un ralentissement économique.

Par ailleurs, bien que les indicateurs économiques soient à la baisse, le pouvoir d'achat demeure solide, notamment en raison de stimulus monétaires supplémentaires. De ce fait, des hausses de taux sont à prévoir afin de ramener l'inflation à sa cible, sans toutefois entraîner une récession. Les douze prochains mois, ou du moins le reste de l'année 2022, seront donc critiques.

De plus, dans son scénario, la Caisse prévoit que la croissance du PIB en 2023 serait au-dessus de 2,0 % aux États-Unis. Pour le Canada, la prévision de la Caisse qui est de 4,0 % en 2022 passerait à 2,3 % en 2023. Cette prévision passerait de 3,5 % à 1,9 % pour le Québec et de 2,4 % à 0,6 % pour l'Europe. Pour la Chine, qui est dans un autre cycle, il pourrait y avoir une légère remontée.

Les marchés

Jusqu'à maintenant, 2022 n'est pas la meilleure année pour les marchés. En effet :

- Le rendement des obligations du gouvernement depuis le début de l'année 2022 est le moins bon depuis 1842.
- Les marchés boursiers et les marchés obligataires baissent tous deux de plus de 10,0 %; cela ne s'est pas produit depuis les cinquante dernières années.
- Le marché américain est moins cher qu'il l'était, même s'il est revenu à sa moyenne des vingt dernières années.

Par ailleurs, il faut se questionner à savoir si les marchés mondiaux sont au bon prix. Le marché croit que la hausse de taux annoncé par la Fed ramènera l'inflation à une zone raisonnable (peut-être 2,0 %) pour éviter une récession.

Au début de la guerre en Ukraine, le marché a sans doute baissé en raison de la hausse des taux. Il ne faut cependant pas présumer d'une hausse des profits et d'une récession. Si tel est le cas, probablement que cela entraînera une autre baisse des marchés boursiers. Une stabilisation pour le revenu fixe pourrait également être anticipée, en raison des taux qui n'augmenteraient plus.

Pour la hausse des profits, celle prévue en 2023 est de 8,0 % à 10,0 %. Puisque de plus en plus d'analystes qui suivent les sociétés baissent leur projection, le marché semble au bon prix.

En ce qui concerne le revenu fixe, pour la première fois depuis plusieurs années, la Fed n'est pas en mesure de compenser le ralentissement économique pour combattre l'inflation. Même avec de la liquidité, les transactions sont limitées par le fait que la compétition est très forte.

Question :

- Il a été mentionné que le pouvoir d'achat a été un peu conservé en raison des stimulus monétaires. De ce fait, cela n'a pas entraîné de baisse de profits. Selon la Caisse, actuellement, les profits sont-ils protégés par la hausse des prix? Lorsque le consommateur ne sera plus en mesure de suivre les hausses de prix et qu'il réduira ses dépenses, les profits risquent-ils d'être affectés?

  En observant les marges des sociétés, plusieurs éléments démontrent que la hausse des prix n'amène pas vraiment plus d'avantages que d'inconvénients. Il ne faut pas s'attendre à une globalisation comme celle vécue depuis vingt ans. En ce qui concerne la fin de la mondialisation, elle passe d'une ère d'efficacité à une ère de résilience. De plus, la géopolitique reprend un peu ses droits et plusieurs mesures sont prises avec notamment l'inflation, la redistribution des richesses et la hausse du salaire minimum.

  Lors de la sortie des résultats du mois d'août, il faudra s'attendre à une compression des marges et à une révision des profits.

Les réactions de la Caisse face aux conditions de marché

La Caisse a un plan d'événements de marché comptant vingt indicateurs. Lors d'une baisse, ces indicateurs aident à déterminer si elle investit ou non. Jusqu'à présent, ce plan peut notamment être exécuté dans les marchés boursiers et les titres à revenu fixe.

Marchés boursiers

[redacted]

Revenu fixe

[redacted]

Marchés émergents

[redacted]

Plan d'allongement de la durée

[redacted]

Répartition de l'actif

[redacted]

Questions et commentaire :

- Le RREGOP est partiellement indexé. Dans les analyses d'impact qui ont été effectuées, il est constaté que l'inflation entraîne des hausses de coûts pour les prestations. Le risque est plus grand si l'inflation ne se répercute pas dans les rendements. Selon la Caisse, est-il possible d'avoir un impact positif sur les rendements qui viendrait compenser la hausse des prestations?

  L'inflation a un impact positif sur les rendements. En observant les rendements attendus, ceux-ci sont passés de 6,0 % à 6,6 %.

  Par ailleurs, la Caisse ne veut pas donner de fausses impressions, il ne peut y avoir de solutions miracles à se défendre contre l'inflation. Il est possible de mieux faire les choses, mais l'inflation est quelque chose de pernicieux.

- Il pourrait être intéressant d'avoir une règle de trois qui permettrait de déterminer la vulnérabilité d'un régime en période d'inflation. Cela serait un beau défi pour la Caisse.

  Récemment, la Caisse a effectué des travaux sur les conséquences de l'inflation et même sur celles de la stagflation. Elle a regardé les effets sur les actifs ainsi que sur le passif. Que ce soit une récession à court terme, une longue récession ou une stagflation, cela amène à analyser de nombreuses hypothèses. En s'entendant sur les hypothèses, la Caisse peut certainement produire quelque chose d'intéressant.

[redacted]

[redacted]

- Avec la globalisation qui diminue, en tant qu'investisseur canadien, la Caisse a-t-elle l'impression qu'à certains endroits, il est plus difficile de faire des investissements ou cela n'a pas changé?

  Cela n'a pas encore changé, mais il se pourrait qu'à certains endroits cela devienne plus difficile pour la Caisse d'investir. Par ailleurs, la Caisse est encore considérée comme un investisseur canadien attrayant.

[redacted]

La revue des portefeuilles spécialisés et des rendements à la Caisse

Portefeuille spécialisé Infrastructures

Par année, la Caisse déploie environ 8 G$ en infrastructures. Pour la première partie de 2022, la Caisse a obtenu 30,0 % de ce qu'elle prévoyait pour l'année.

La Caisse n'a pas encore de scénarios indiquant une problématique pour ce portefeuille, mais il faut s'attendre à un rendement d'environ 8,0 % pour l'année 2022. Au 30 juin 2022, la Caisse s'attend à un rendement d'environ 5,0 % ou 6,0 % et à ce que celui-ci soit sous l'indice.

Portefeuille spécialisé Placements privés

Au 30 juin 2022, le rendement de ce portefeuille pourrait être de plus ou moins 0,0 %. En ce qui concerne l'indice, ce dernier sera réévalué. C'est un portefeuille qui a généré beaucoup de valeur en 2020 et 2021, ce qui risque de ne pas être le cas pour l'année 2022.

Portefeuille spécialisé Marchés boursiers

La situation s'est un peu améliorée pour ce portefeuille. Pour le premier semestre, il faut s'attendre à un rendement d'environ -5,0 % ou -6,0 % avec un peu de valeur ajoutée.

Portefeuille spécialisé Immeubles

Il faut s'attendre à un rendement d'environ 5,0 % ou 6,0 % pour ce portefeuille. L'Indice se trouve quant à lui en décalage.

Portefeuille spécialisé Crédit

Ce portefeuille se comporte bien et il affiche une valeur ajoutée.

Questions :

[redacted]

- Comment se passe le retour au bureau des équipes à la Caisse?

  Le retour des employés en mode hybride se passe bien. À la suite de groupes de discussion, la Caisse en est arrivée avec un modèle de départ qu'elle pourra revoir au besoin. Sur une base hebdomadaire, les employés travaillent trois jours en présentiel et deux jours en télétravail.

  Par ailleurs, des mesures de flexibilité ont été ajoutées. En effet, les employés ont droit à cinq semaines complètes en télétravail par année et les heures prévues de départ ont été modifiées.

- Il a été question du risque financier et du risque des ressources humaines. Qu'en est-il du risque de réputation? [redacted]



- Pour les charges d'exploitation, des dédoublements entre Ivanhoé Cambridge et la Caisse sont constatés, dont la gestion des ressources humaines. Afin d'éviter les dédoublements et ainsi réduire les frais d'exploitation, a-t-il déjà été envisagé qu'Ivanhoé Cambridge, comme entité distincte, donne ses activités en sous-traitance à la Caisse?

  D'abord, la Caisse a voulu harmoniser ses pratiques de gestion (risques, ressources humaines et gouvernance) avec Ivanhoé Cambridge. Ensuite, elle souhaite que cette filiale s'inscrive davantage dans sa philosophie de construction de portefeuille.

  Pour revenir à la question, la Caisse examine la possibilité que cette filiale soit intégrée à ses activités au lieu d'être une entité distincte. Cependant, une transition est nécessaire.

En conclusion, M. Emond remercie les membres pour leur confiance envers la Caisse. Celle-ci est d'autant plus importante durant une période exigeante comme celle vécue actuellement.

4.3 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires à la suite de la présentation de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Il ressort des échanges que :

- Les réponses données sont satisfaisantes, dont celles sur la préoccupation des membres relativement au fonds du régime de retraite.
- La présentation de la Caisse a été très appréciée. Cette dernière a su faire preuve de transparence dans ses propos.
- Le président-directeur général et chef de la direction de la Caisse s'est montré généreux dans ses réponses.
- Le temps alloué pour la présentation de la Caisse est convenable.
- Il est apprécié que la présentation se tienne en après-midi plutôt qu'en avant-midi.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'information à inscrire dans le mémoire des délibérations, étant donné que la présentation a duré plus de deux heures, il est convenu de mettre uniquement les grandes lignes de la présentation selon les sujets abordés. Les membres sont d'accord avec cette approche.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Évaluation actuarielle du RREGOP — Mandat à Retraite Québec

Le secrétaire rappelle que le Comité de retraite doit demander à Retraite Québec de produire l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020. Les membres sont invités à adopter une résolution à cet effet.

En ce qui concerne le contenu du projet de lettre qui devra être transmis à Retraite Québec pour la production de l'évaluation actuarielle, ce dernier convient aux membres.

Résolution CR-RREGOP 24-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de : • demander à Retraite Québec de faire préparer, conformément à l'article 174 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), une évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données de population au 31 décembre 2020 et de la politique de financement adoptée par le Comité de retraite le 1er juin 2011; • mandater la présidente du Comité de retraite pour qu'elle transmette une lettre faisant état de cette demande à Retraite Québec substantiellement conforme au projet de lettre annexé à la présente.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle – Réunion du 18 mai 2022

M^{me} Sophie Girard présente le rapport du Sous-comité conjoint en titre. Lors de la rencontre du 18 mai dernier, les principaux sujets traités sont les suivants :

Boîte sécurisée pour les demandes d'information à la Direction des relations avec la clientèle (DRC) de Retraite Québec

Il a été question des difficultés rencontrées par les syndicats et les associations à joindre Retraite Québec pour leurs demandes d'information via la boîte de courriel sécurisée. Retraite Québec explique qu'il existe un conflit informatique entre les mesures de sécurité et la boîte courriel. En effet, les courriels envoyés à cette boîte arrivaient dans le courrier indésirable. Retraite Québec mentionne que cet aspect sera réglé.

Par ailleurs, l'autre problématique rencontrée concerne les accusés réception qui ne sont pas générés automatiquement. Des travaux sont en cours pour régler ce problème.

Formulaire de demande de prestation de retraite

Ce sujet est un suivi du Sous-comité conjoint. Certains membres souhaitent que la clientèle soit informée de l'impact de reporter la rente. Il a donc été convenu que les questions reçues de la part des membres du Sous-comité seront transmises par le Secrétariat à Retraite Québec afin d'obtenir un complément d'information à ce sujet.

Séance d'information sur le nouveau Cahier des normes

Lors de cette séance d'information sur le nouveau *Cahier des normes*, plusieurs explications ont été données. Les faits saillants à mentionner sont :

- [redacted]
- Les informations normatives de la ligne d'affaires des régimes de retraite du secteur public (RRSP) seront harmonisées avec celle du Régime de rentes du Québec (RRQ).
- Plusieurs milliers de pages du *Cahier des normes* ont été transférées.
- Aucune norme n'a été réécrite lors de la conversion, la structure de l'information est comme dans la version *SharePoint*, les numéros de page ont été conservés et les liens entre l'ancien *Cahier des normes* et le nouveau ont été maintenus.
- Certains correctifs sont en cours, notamment pour améliorer la navigation dans la nouvelle plateforme.

Une démonstration de l'outil sur la nouvelle plateforme a été effectuée par Retraite Québec. À la suite de cette présentation, des commentaires ont été formulés par les membres :

- Le fait de pouvoir naviguer d'une page à l'autre pour un même sujet, comme dans l'ancienne plateforme (*SharePoint)*, est souhaité.
- Une ligne téléphonique accessible pour les membres est demandée pour les questions d'interprétation des normes. À cet effet, Retraite Québec mentionne que formuler les demandes à l'aide du formulaire disponible via la boîte courriel sécurisée constitue la meilleure approche. Elle reviendra auprès des membres concernant cette demande puisque des consultations à l'interne doivent avoir lieu préalablement.

Dictionnaire terminologique de Retraite Québec

Retraite Québec travaille à regrouper le dictionnaire terminologique des RRSP avec l'ensemble des termes utilisés pour la ligne d'affaires du RRQ. L'objectif est de créer un dictionnaire terminologique unique à Retraite Québec.

Il ressort de la présentation que :

- Des enjeux de sécurité ont été rencontrés avec l'ancien dictionnaire des RRSP; un changement d'application s'imposait donc.
- Le contenu de l'ancien dictionnaire des RRSP sera intégré au nouveau dictionnaire.
- Un comité se penche sur la question de l'harmonisation des termes utilisés selon les lignes d'affaires (RRQ et RRSP). Par exemple, pour les RRSP, le terme utilisé est « participants », alors que pour le RRQ, le terme utilisé est « cotisants ».

Par ailleurs, concernant l'accès au dictionnaire terminologique des RRSP via le portail de la gouvernance, une vérification sera effectuée par Retraite Québec pour voir si cela est réalisable au plan technologique.

Établissement du droit de participer

[redacted]

Révision des rentes à la suite des rétroactivités salariales

Certains membres trouvent le processus long entre le moment du versement de la rétroactivité salariale par l'employeur et le moment où la rente est modifiée à la hausse. À cet effet, les membres se questionnent à savoir s'il serait envisageable que les employeurs transmettent leurs données à Retraite Québec avant la déclaration annuelle pour que le processus de révision commence plus tôt.

Le sujet sera de nouveau discuté à la prochaine réunion du Sous-comité prévu le 15 juin prochain et Retraite Québec est invitée à présenter le dossier.

Par ailleurs, parmi les cas de rétroactivité salariale dont il est question, plusieurs sont liés à une accumulation de retards et à des programmes d'équité salariale.

Dans ce contexte, il est demandé à Retraite Québec de mettre en priorité la révision des rentes lorsqu'un montant de rétroactivité salariale est versé.

Commentaires :

- Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les personnes employées de catégorie 2 (membres du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers) reçoivent un salaire moins élevé que d'autres participants. C'est donc pour cette catégorie d'emplois qu'une inquiétude est palpable relativement au délai nécessaire pour valoriser la rente. Une démarche plus rapide que ce qui est prévu par Retraite Québec pour bonifier les rentes de ces personnes est souhaitée.

  Le commentaire sera transmis à Retraite Québec préalablement à la rencontre du Sous-comité du 15 juin 2022.

- Les délais sont effectivement longs et de nombreuses personnes retraitées sont en attente de versements de sommes qui leur sont dues depuis plusieurs années. Il est donc nécessaire que des pressions soient faites sur l'employeur pour permettre à Retraite Québec d'obtenir les informations nécessaires au traitement de ces dossiers plus rapidement.

- Afin de sécuriser financièrement les personnes retraitées, il est important que celles-ci connaissent le plus tôt possible le montant total de la prestation de retraite à recevoir. Il faut tenir compte du fait, qu'après un certain nombre d'années, ces personnes n'ont plus de recours.

Suivi sur les services aux prestataires de Retraite Québec

À la suite de la rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance concernant l'entente de services avec Retraite Québec, divers points ont été soulevés. Ces derniers concernent notamment les services offerts par l'organisation aux représentants des participants et des bénéficiaires. De plus, les représentants des participants et des bénéficiaires souhaitent être informés en amont des travaux qui impliquent les services à la clientèle et ils désirent être consultés à cet effet au besoin.

Commentaires :

- Le même service que celui adressé aux employeurs est souhaité par les représentants des participants et des bénéficiaires, c'est-à-dire celui d'avoir un agent dédié, surtout lorsque leurs questionnements concernent le dossier d'un participant.

- Les représentants des participants et des bénéficiaires demandent de s'inscrire dans un continuum de priorités avec Retraite Québec. Avec le rôle qu'ils ont, il n'est pas normal que ceux-ci soient au même niveau de service que celui offert à l'ensemble de la clientèle. Un meilleur soutien de la part de Retraite Québec pour cet aspect est souhaité.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance — Réunion du 10 mai 2022

M[me] Anne-Marie Cliche est invitée à faire rapport du Sous-comité en titre. Les principaux sujets abordés lors de la rencontre du 10 mai dernier sont les suivants :

Projet d'entente de services avec Retraite Québec

Les commentaires émis ont surtout porté sur les éléments suivants :

Notion de « jours francs »

La notion de « jours francs » a d'abord été expliquée par Retraite Québec. À la suite d'échanges, les membres ont convenu de conserver le nombre de jours francs à six. Toutefois, ces derniers réitèrent que tous les documents relativement à une réunion doivent être transmis au plus tard dans les six jours francs, en respect de l'échéance prévue au Règlement intérieur du RREGOP. La question du nombre de jours francs sera traitée dans le cadre des travaux de révision du Règlement intérieur qui auront lieu éventuellement.

Par ailleurs, les membres ont souligné l'augmentation importante des demandes faites au Secrétariat au cours des dernières années.

Reddition de comptes

Pour les services à la clientèle relatifs à l'administration des régimes de retraite, Retraite Québec informe et consulte les membres du Comité de retraite préalablement aux modifications ou aux ajustements importants apportés à ses services. À cet égard, une préoccupation a été soulevée par les représentants des participants et des bénéficiaires. Ces derniers veulent être davantage informés et consultés pour les décisions qui ont une incidence financière majeure et non seulement à celles estimées importantes par Retraite Québec. Un libellé qui reflète davantage cette préoccupation est donc souhaité dans l'entente de services.

Services aux syndicats ou aux associations

Les syndicats et les associations souhaitent avoir dans l'entente de services des libellés relativement aux services qui leur sont offerts par Retraite Québec. Dans le dernier projet d'entente, les paragraphes avec les employeurs, les syndicats ou les associations ont notamment été retirés. Puisque ces services offerts par Retraite Québec sont importants, ces derniers doivent apparaitre à nouveau dans l'entente.

Dans sa proposition, Retraite Québec croyait que cela se reflétait dans l'entente. Elle a également fait valoir qu'une entente de services ne sert pas à énumérer en détail tous les services, mais plutôt l'esprit de ce qui doit être offert en soutien aux membres des comités de retraite.

La formule pour refléter cette demande des membres reste à être déterminée. Le Sous-comité aura l'occasion d'en discuter de nouveau à sa réunion du 8 juin prochain.

Notion de partenariat avec les syndicats ou les associations

Un partenariat avec les syndicats ou les associations est souhaité au même titre que celui avec les employeurs. Puisqu'ils sont des relayeurs d'informations auprès des personnes visées par le régime, les syndicats ou les associations souhaitent être informés en amont.

En conclusion, les travaux du Sous-comité avancent bien. Le projet final d'entente de services devrait être présenté aux membres du Comité à l'automne.

Financement des immobilisations communes — Reddition de compte annuelle

M[me] France Breton présente ce sujet.

Les éléments discutés ont entre autres porté sur les montants initiaux financés aux petits mandats. Puisque le solde en 2021 (750 k$) représente une grande augmentation, Retraite Québec a été questionnée à ce sujet. Somme toute, les tableaux qui ont été présentés donnent un aspect juste et complet lorsque ceux-ci sont comparés avec les états financiers 2021 du régime. Le montant de 750 k$ se retrouve également dans les états financiers. Les membres du Sous-comité se disent satisfaits des réponses reçues à leurs questions.

En terminant, le Sous-comité n'a pas de recommandation à faire, puisque l'entente sur le financement des immobilisations communes se renouvelle automatiquement. Si une recommandation était nécessaire, celle-ci serait de laisser l'entente se poursuivre telle quelle.

Prochaine rencontre du Sous-comité

La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2022. En plus du projet d'entente de services, il sera aussi question de la lettre d'appréciation à Retraite Québec à la suite du récent dépôt du *Rapport annuel de gestion 2021* à l'Assemblée nationale du Québec. Le Sous-comité devrait être en mesure de soumettre un projet de lettre au Comité de retraite à l'automne.

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Sélection de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle — Contrat

M[me] Sandy Labbé est invitée à faire rapport des récents travaux du Sous-comité.

Avec le soutien de Retraite Québec, le Sous-comité conjoint a terminé la préparation du document d'appel d'offres pour la sélection de l'actuaire-conseil. L'appel d'offres a été transmis aux huit firmes sélectionnées par le Sous-comité. Retraite Québec procédera à l'ouverture des soumissions reçues le 2 juin 2022.

Afin d'autoriser Retraite Québec à signer le contrat avec la firme retenue, l'adoption d'une résolution par le Comité de retraite sera nécessaire; celle-ci se fera par vote électronique. Une fois la résolution adoptée, les travaux pourront ensuite débuter.

En ce qui concerne la personne qui représentera la firme retenue à titre d'actuaire-conseil, elle sera nommée à la réunion du Comité de retraite de septembre 2022.

Par ailleurs, le contrat couvrira la période des deux prochaines évaluations actuarielles du RREGOP et pourra être résilié au besoin. Si le Comité de retraite est satisfait des services rendus par la firme et l'actuaire-conseil, le mandat sera automatiquement reconduit pour l'évaluation actuarielle qui sera déposée en 2025.

Questions et commentaire :

- Quelles sont les firmes sélectionnées, combien d'entre elles ont transmis une soumission à Retraite Québec?



- Si la sélection de l'actuaire-conseil est entérinée à la réunion du Comité de retraite de septembre 2022, les travaux peuvent-ils débuter avant cette date?

  Oui. Il est prévu que les travaux débutent dès cet été avec la firme.

- Quelles informations seront transmises aux membres du Comité de retraite lors du vote électronique?

  En plus du nom de la firme retenue, les membres seront aussi informés du montant du contrat et du nom de l'actuaire-conseil.

- Le Sous-comité devrait au minimum obtenir la grille d'évaluation de tous les critères. Cependant, il n'est peut-être pas nécessaire que cette information soit transmise au Comité de retraite.

  Les suivis appropriés seront faits aux membres du Sous-comité.

7.4 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

Le secrétaire présente ce point d'information ajouté à l'ordre du jour.

À leur réunion du 31 janvier 2022, les membres du Sous-comité en titre avaient convenu qu'une lettre serait envoyée par Retraite Québec à certains partenaires des ententes de transfert concernant entre autres le RREGOP.

Un projet de lettre, préparé par la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec, a récemment été transmis aux membres du Sous-comité et des commentaires ont été reçus. Les modifications demandées ont été intégrées à la nouvelle version du projet de lettre. Ainsi, si aucun commentaire additionnel n'est apporté à cette version, la lettre sera envoyée aux partenaires concernés. Par la suite, à partir de l'information reçue, le Sous-comité fera un suivi au Comité de retraite.

De plus, il est précisé que la lettre est transmise aux partenaires qui ont changé leurs pratiques et qui n'en ont pas avisé Retraite Québec. La date limite pour prendre des mesures est le 15 octobre 2022. Si certains partenaires disent ne pas être en accord avec les nouvelles règles, le Comité de retraite pourrait être appelé

à prendre une décision, notamment lors de sa réunion du 2 novembre 2022, le cas échéant.

La date de la prochaine réunion du Sous-comité n'est pas déterminée.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

M^me^ Mona Côté est invitée à présenter le bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation. Le document *Rapport statistique 2021-2022* a été transmis aux membres préalablement.

Avant de présenter les statistiques de la dernière année, M^me^ Côté souligne que le 9 février dernier, le gouvernement a nommé par décret pour un mandat de deux ans : MM. Pierre-Georges Roy, Éric Lévesque et Dominic Garneau (nouvelle nomination) à titre d'arbitres. Il a également nommé M^mes^ Amal Garzouzi et Natacha Lecompte (nouvelle nomination) ainsi que M. Claude Martin à titre de substituts aux arbitres. Avec la disponibilité de ces nouveaux arbitres, le Greffe sera en mesure de poursuivre sa gestion des demandes d'arbitrage dans les meilleurs délais.

Relativement au document *Rapport statistiques 2021-2022*, les éléments abordés sont : l'administration du Greffe (page 5); l'inventaire des dossiers de demande d'arbitrage (page 6); le délai de traitement des dossiers de demande d'arbitrage (page 6); les coûts des dossiers d'arbitrage (page 7) et la conclusion (page 8).

Les informations à souligner qui ne se retrouvent pas dans le document sont les suivantes :

- Pour l'année 2021-2022, le nombre de dossiers par décision est de vingt-quatre, dont neuf dossiers concernent des demandes d'animateurs de pastorale déposées en 2019-2020. Pour ces demandes, la sentence a été rendue par l'arbitre le 4 mars 2022.
- Concernant les dossiers datant de plusieurs années en attente d'un retour du participant, en date du 31 mars 2021, il reste vingt dossiers à fermer. Entre le 1^er^ avril 2021 et le 31 mars 2022, onze dossiers datant de 2008 à 2019 ont été fermés, soit : un de 2008 (quatorze ans d'ouverture), un de 2010 (dix ans d'ouverture), trois de 2014 (huit ans d'ouverture), deux de 2018 (quatre ans d'ouverture) et quatre de 2019 (trois ans d'ouverture).
- À ce jour, neuf dossiers datant de 2009 à 2019 restent à fermer. Ces dossiers sont fixés en audience et ils seront entendus d'ici la fin juillet.

Par ailleurs, le Greffe n'a pas de politique formelle quant aux délais pour rendre une décision. Cependant, lorsqu'il constate qu'un arbitre a plusieurs sentences à rendre et que le délai est anormalement élevé, le Greffe communique avec celui-ci et demande des explications. Un suivi est donc fait pour que les délibérés soient respectés pour le participant.

Question :

- Au Tableau 3 (page 7) du document *Rapport statistique 2021-2022*, pour les années 2019-2020 et 2021-2022, aucuns frais ne sont inscrits pour M^me^ Amal Garzouzi. Est-ce parce que celle-ci a des problèmes de disponibilité?

  M^me^ Garzouzi est en retard dans tous ses dossiers et elle a des fixations jusqu'au printemps 2024. Elle n'offre plus de disponibilités, tant pour le RREGOP que pour le secteur de l'éducation. Aucun dossier ne peut donc lui être assigné.

8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

M^me^ Kathleen Laroche est accompagnée de M^me^ Julie St-Pierre pour ce point. Relativement aux documents *Note de service — Revue de la jurisprudence arbitrale, période du 1^er^ juin 2021 au 30 avril 2022 (RREGOP/RRPE)* et *Statistiques des dossiers d'arbitrage au 31 décembre 2021*, les membres sont invités à faire part de leurs questions et de leurs commentaires :

[redacted]

[redacted]

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Évolution des profils de compétence de la Direction des relations avec la clientèle

La présidente souhaite la bienvenue à M. Daniel Charbonneau et M^{me} Geneviève Corneau. Leur intervention porte sur la présentation PowerPoint *Évolution des profils de compétence — Présentation du projet* qui a été transmis aux membres préalablement à la réunion. Les sujets abordés sont : le contexte (page 1); la situation actuelle (page 2); la situation cible proposée (page 4); les bénéfices attendus (page 7) et une initiative en trois phrases (page 8).

Par ailleurs, les éléments à mentionner sont :

- Même si Retraite Québec vise à ce que le projet se termine à la fin 2024, elle continuera de former son personnel.
- Les trois numéros de téléphone initiaux de Retraite Québec pour chacune des lignes d'affaires (Allocation famille, Régime de rentes du Québec (RRQ) et régimes de retraite du secteur public (RRSP)) demeurent; les appels seront orientés en fonction des sujets selon deux profils de compétences.

Questions :

- Avec les nouveaux profils de compétences, afin d'être en mesure de traiter l'ensemble d'un appel, le préposé aux renseignements sera-t-il appelé à avoir davantage de connaissances ou ces dernières demeurent les mêmes?

  La somme des connaissances demeure la même. Retraite Québec ne vise pas à ce que ses préposés aux renseignements et ses techniciens en relation avec la clientèle soient polyvalents pour toutes les lignes d'affaires. Elle veut plutôt faire évoluer les profils en fonction des événements de vie (décès, séparation, retraite, etc.).

- Selon ses indicateurs, comment Retraite Québec fonctionne-t-elle lorsqu'une personne appelle à l'un des trois numéros de téléphone initiaux, mais que le sujet de la question concerne les trois lignes d'affaires?

  Actuellement, lorsque les pourcentages de transferts d'appels entre les différents numéros de téléphone sont évalués, Retraite Québec constate que ces derniers sont similaires. Les appels continueront d'être comptabilisés selon l'origine. Toutefois, à partir de janvier 2023, dans le cadre de son programme d'assurance qualité, Retraite Québec ajoutera une information de gestion de plus. Ceci lui permettra de vérifier que les mêmes pourcentages perdurent.

- Retraite Québec a-t-elle des processus de contrôle en ce qui concerne les renseignements donnés par les employés des services à la clientèle?

  En plus de la formation et de l'aide à la tâche, un soutien à l'information est disponible en temps réel afin que les préposés puissent bien accompagner la clientèle et trouver les réponses à leurs questions. Retraite Québec a également un programme d'assurance qualité qui est rigoureux, structuré et organisé. Chaque mois, pour chacun de ses préposés, un certain nombre d'appels sont écoutés et un retour individuel ainsi que des constats collectifs sont effectués.

10.2 Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique

M. Daniel Charbonneau demeure présent pour ce point. M^{me} Christine Lebel l'accompagne. Leur intervention porte sur la présentation PowerPoint *Programme de transformation de l'expérience client – Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique – Étalonnage et orientations* qui a été transmise aux membres préalablement à la rencontre. Les sujets abordés sont : Projet 522 – Espace client numérique (page 6); Constat (page 7); Nos cibles sont-elles réalisables? (page 8); Comment intensifier nos actions? (page 9); Étalonnage (pages 10 à 18) et Orientations (pages 20 à 22).

Par ailleurs, les éléments à mentionner sont :

- En termes de réduction d'impression et d'envoi papier à sa clientèle, les cibles de Retraite Québec sont basées sur la stratégie numérique gouvernementale. Selon cette stratégie, pour tout nouveau service numérique, la cible doit minimalement être de l'ordre de 75 %.
- Un étalonnage a été effectué auprès d'organisations gouvernementales et privées dont le contexte des services à la clientèle et la clientèle sont similaires à ceux de Retraite Québec. Ces organisations offrent également des services aux citoyens.
- Pour chaque communication, avant de prendre une décision, une analyse d'impact sera faite. Des laboratoires clients seront mis en place et les partenaires seront consultés. Les comités de retraite seront aussi consultés lorsque les communications toucheront les régimes de retraite du secteur (RRSP) et peut-être même celles du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Question :

- Dans les orientations retenues, que signifie l'harmonisation entre les secteurs d'affaires?

  Cela signifie que la stratégie mise en place pour le relevé de participation des RRSP sera harmonisée avec celle mise en place pour le relevé de participation du RRQ. Il en sera également de même pour les relevés d'impôt.

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 21 septembre 2022.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 35.

Résolution CR-RREGOP 25-22	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M^{me} Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

CINQUIÈME RÉUNION 2022

Tenue le 21 septembre 2022 à la salle des comités de retraite située au 150 boulevard René-Lévesque Est, 8e étage, Québec et par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Mireille Guay
		France Breton (AM)		Sandy Labbé
		Sylvie Gagnon		Andrée Lamontagne
		Marie Gendron		Lise Lapointe
		Sophie Girard		Sarah Marcoux
		Nancy Grenier		Lucie Thériault (avant 15 h)
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier (avant 15 h)
		Alexandre Ferland (AM)		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	M^mes^	Guylaine Bernard
		Sébastien Routhier (dès 15 h)		France Breton (PM)
		Alexandre Ferland (PM)		Anne-Marie Cliche
				Lucie Thériault (dès 15 h)

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Geneviève Corneau, Direction des relations avec la clientèle
Anne-Marie Drolet, Service des rachats et ententes de transfert
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Christine Lebel, Programme de transformation de l'expérience client

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Simon Lantier, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à la clientèle
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M^me^ Jessy Hayem, directrice principale, Relations avec les Déposants

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette cinquième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 1er juin 2022
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
- 4.1.1 Rapport du Comité de placement
- 4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 mai et du 13 juin 2022
- 4.1.3 Contrat avec Aon pour les services d'un conseiller expert en politique de placement

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2022
4.3 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et récents développements à la Caisse
4.4 Échanges entre les membres
4.5 Remplacement d'un membre au Comité de placement du RREGOP

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Projet d'entente de transfert entre le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines et Retraite Québec pour le RREGOP
6.2 Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Retour sur le vote électronique
6.3 Nomination de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 15 juin 2022

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunions du 8 juin et du 16 septembre 2022
  7.2.1 Projet de lettre d'appréciation à Retraite Québec
  7.2.2 Projet d'entente de services avec Retraite Québec
7.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Crédits de rente RCR – Suivi
7.4 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Crédits de rente RCR et d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Valeurs actuarielles et ententes de transfert

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacements de membres aux comités de réexamen du RREGOP et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation

9. États financiers et budgets

9.1 Plan d'audit du Vérificateur général du Québec et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants
9.2 Budget 2023 du Comité de retraite

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP
10.2 Bénéfices du projet 528 – Optimisation du traitement des rachats des RRSP
10.3 Bilan 2020 des relevés de participation du RREGOP – Dépôt du document
10.4 Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique – Délestage d'envois postaux
10.5 Suivi - Programme d'information et de préparation à la retraite et plan d'action

11. Divers

11.1 Calendrier 2023 des réunions

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion
12.2 Huis clos
12.3 Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 27-22	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 1er juin 2022

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

- [redacted]
- Page 12, dans *La Revue des portefeuilles spécialisés et des rendements à la Caisse*, dans *Questions*, 1re question, remplacer « décarbonisation » par décarbonation ».
- Page 20, dans *Questions et commentaires*, à la réponse de la première question, à l'avant-dernière ligne, retirer « Les services actuariels S.A.I ».

Résolution CR-RREGOP 28-22	Il est proposé par Mme Sandy Labbé, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 1er juin 2022 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

- Point 14, *Projet de loi portant sur la réforme du droit de la famille* : une table interministérielle a été mise en place afin de déterminer la mise en application du projet de loi dans la fonction publique. Une présentation pourra être faite au Comité de retraite lorsque Retraite Québec aura les lignes directrices.
- Point 30, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : relativement aux lettres transmises à certains partenaires, Retraite Québec sera en mesure de faire un suivi au début de l'année 2023 ou avant, si possible.
- Point 54, *Articles parus dans les médias relatifs au régime de retraite* : les articles seront rendus disponibles en continu sur le portail de la gouvernance et ne seront donc plus joints aux documents de la réunion.
- Point 58, *Changements à la structure des documents du Secrétariat* : le sujet a été abordé à la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Les membres ont convenu d'établir les lignes directrices avec les porte-paroles et les présidences des comités de retraite. Un retour pourra possiblement être fait à la réunion du 2 novembre.
- Point 61, *Formation des membres du comité et des sous-comités* : afin de permettre aux nouveaux membres qui seront nommés par le Conseil des ministres après les élections de participer à la formation, l'échéance est fixée à janvier 2023 au lieu de décembre 2022.

Questions :

- À la suite de l'adoption du projet de loi sur la réforme du droit de la famille, le nom « Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics » a-t-il été changé par « Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics »?

  Oui, mais l'acronyme RREGOP demeure le même.

- En lien avec la question précédente, advenant un recours, quelle est l'appellation qui sera utilisée par Retraite Québec, l'ancienne ou la nouvelle?

  La Loi sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil est entrée en vigueur le 8 juin dernier. L'article de cette loi qui modifie la Loi sur le RREGOP et les noms à l'intérieur de celle-ci sont également entrés en vigueur le 8 juin. Même si le titre de la Loi sur le RREGOP n'a pas encore été mis à jour sur le site Légis Québec, le nom du régime est désormais « Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics ».

- En ce qui concerne les articles parus dans les médias, il aurait été apprécié que ceux-ci soient déposés avec les documents pour la présente réunion, puisqu'ils étaient difficiles à trouver sur le portail de la gouvernance. Advenant que d'ici la prochaine réunion du Comité de retraite la fonction de la notification sur le portail ne soit pas fonctionnelle, serait-il possible de recevoir les articles avec les documents de réunion?

  Les articles parus dans les médias se trouvent dans la bibliothèque « Autres documents utiles » de la page d'accueil du portail.

  Des travaux sont en cours sur la notification. Si les travaux se prolongent, les articles pourront être déposés avec les documents de la prochaine réunion.

Suivis à la réunion du 1er juin 2022

Le secrétaire passe en revue les suivis inscrits au mémoire des délibérations du 1er juin dernier:

- Page 5 : une réunion additionnelle se tiendra le 17 octobre en après-midi pour la présentation de l'évaluation actuarielle du RREGOP. Le rapport de l'actuaire-conseil sera également présenté lors de cette réunion.
- Page 5 : une nouvelle offre de services a été mise en place afin de soutenir les membres des comités de retraite dans l'utilisation du portail de la gouvernance. Dès le 7 octobre prochain, ces derniers pourront communiquer par téléphone ou par courriel avec le Centre d'assistance et de soutien information (CASI). Les heures de service sont du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h. Une manchette sera publiée sur le portail. Cette information ainsi que les coordonnées téléphoniques seront également communiquées par un courriel aux membres.
- Page 15 : des correctifs ont été apportés au *Cahier des normes* par Retraite Québec afin de faciliter la navigation dans la nouvelle plateforme. Advenant une

problématique dans la navigation de cet outil, les membres sont invités à en informer le Secrétariat.

- Page 16 : à la demande des membres, le dictionnaire terminologique des RRSP a été rendu disponible sur le portail de la gouvernance.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente, M^{me} Johanne Goulet, mentionne les éléments suivants :

- La lettre adressée au président-directeur général de Retraite Québec, relativement au mandat de produire l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2022, ainsi que la résolution du Comité adoptée le 1er juin dernier, ont été déposées à titre d'information.
- La présidente et certains membres du Comité ont participé à la conférence annuelle de l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec.
- M^{me} Goulet est toujours présidente par intérim du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC). Les consultations en vue de recommander une nouvelle personne à la présidence de ce Comité sont en cours.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

État de situation sur les nominations

En raison des élections provinciales, le projet de décret avec la nomination de trois membres représentant le gouvernement et d'un membre représentant les participants et les bénéficiaires a été mis en attente.

Par ailleurs, en plus de ces membres à nommer, s'ajoutent ceux qui seront à remplacer, dont certains du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), ainsi que ceux dont le mandat vient à échéance. Le projet de décret actuellement en suspens sera donc mis à jour.

Désignation d'observateurs au Comité de retraite

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) n'est plus représenté au Comité de retraite depuis plusieurs mois. De ce fait, sous réserve d'être nommée par le gouvernement à titre de membre du Comité de retraite du RREGOP, et à la demande de certains membres, il y aurait lieu de désigner, à titre d'observatrice, la personne identifiée par le SPGQ pour représenter ce syndicat au Comité. Un membre représentant le gouvernement sera également appelé à siéger au Comité, sous réserve de sa nomination ultérieurement par le gouvernement.

Le Secrétaire informe les membres qu'en 2014, le Comité de retraite a pris une résolution lui permettant de désigner des personnes observatrices sur le Comité selon certaines conditions. La personne désignée n'a toutefois pas le droit de vote et ne compte pas dans le quorum. Elle doit également signer les différents

engagements, notamment ceux concernant la confidentialité des informations portées à la connaissance des membres du Comité et les échanges afférents entre les membres.

À la suite d'une discussion entre les membres, il est convenu de :

- désigner M^{me} Évelyne Dufour, du SPGQ, ainsi que M. Benoit Dufresne, du SCT, à titre de personnes observatrices au Comité de retraite et les inviter à la réunion additionnelle du 17 octobre 2022;
- demander aux personnes invitées à siéger au Comité à titre d'observateur de participer en présentiel aux réunions du Comité de retraite, et ce, d'ici à leur nomination par le Conseil des ministres;
- revoir la résolution prise par le Comité de retraite en 2014 afin d'ajouter que, pour une question de confidentialité, la participation aux réunions du Comité des personnes nommées à titre d'observatrices doit se faire en présentiel.

Résolution CR-RREGOP 29-22	ATTENDU QUE l'article 3 du règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne du Comité de retraite, constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et approuvé par le gouvernement en date du 9 juin 2009, prévoit que le Comité peut convoquer toute personne ou l'autoriser à assister à une séance aux conditions qu'il estime opportunes; ATTENDU QUE le Comité de retraite a adopté la résolution CR-RREGOP 67-14 laquelle permet, conformément aux modalités qui y sont déterminées, de désigner, en cas d'absence d'un membre, une personne pour assister aux réunions du Comité de retraite à titre d'observatrice, et ce, pour la durée de l'absence du membre à remplacer; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu de désigner, conformément aux modalités de la résolution précitée et sous condition que, pour une question de confidentialité, la participation aux réunions du Comité de retraite se fasse en présentiel; IL EST PROPOSÉ par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de désigner, conformément aux modalités de la résolution CR-RREGOP 67-14 : • M. Benoit Dufresne comme observateur au Comité de retraite, jusqu'au remplacement de M. Alexandre Ferland; • M^{me} Évelyne Dufour comme observatrice au Comité de retraite, jusqu'au remplacement de M. Marc Philibert.

Mouvements de personnel au sein du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

Le secrétaire informe les membres que M^{me} Magali Villeneuve a quitté ses fonctions de technicienne au Greffe du réexamen. Il mentionne que M^{mes} Shany LeBlanc et Josée Dumaresq apporteront un soutien au Greffe du réexamen d'ici son remplacement.

De plus, avec le supplément de travail au Secrétariat, un poste permanent de technicien a été accordé. Ce dernier remplace le poste surnuméraire actuellement occupé par M^{me} Lise Rioux. Un poste de professionnel a aussi été accordé au Secrétariat et ce dernier est en dotation.

Déménagement à Place de la Cité – Tenue des réunions du Comité et des sous-comités à l'automne

La réunion additionnelle du 17 octobre prochain se tiendra dans la présente salle. Dès le lendemain, l'équipement sera déménagé à Place de la Cité afin que la nouvelle salle des comités de retraite soit fonctionnelle pour la réunion régulière du Comité qui se tiendra le 2 novembre 2022.

Advenant l'impossibilité d'utiliser cette nouvelle salle le 2 novembre, à la suite d'un échange entre les membres ceux-ci conviennent que la réunion pourra alors se tenir par visioconférence. Préalablement à la réunion du 2 novembre, les membres seront tenus informés du lieu où se tiendra celle-ci.

Fonction de notification sur le portail de la gouvernance

Des tests sont en cours concernant la fonction de notification sur le portail de la gouvernance afin que les membres soient en mesure d'inscrire une adresse courriel personnelle au lieu de celle prédéfinie par Retraite Québec pour accéder au portail. La procédure avait été expliquée à la réunion du 1er juin 2022. Un rappel de la procédure sera toutefois fait lors de la prochaine réunion du Comité.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 1er juin dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec celui du RRPE, deux réunions, soit le 13 juin et le 12 septembre 2022. Voici un résumé des sujets traités :

Réflexion sur la gestion dynamique de la durée

Une approche de gestion dynamique de la durée aurait pour effet de moduler la durée du fonds du RREGOP selon le niveau des taux d'intérêt.

À la suite des discussions qui se sont tenues avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), le Comité de placement souhaite demeurer prudent. Le sujet sera de nouveau discuté cet automne avec la Caisse.

Rencontre avec l'équipe responsable de la gestion des risques

À sa réunion du 13 juin dernier, le Comité de placement a rencontré des membres de l'équipe de gestion des risques de la Caisse. En plus du contexte de la rencontre, il a notamment été question des principaux risques sur des horizons d'un à deux ans ainsi que sur cinq ans.

Rencontre avec l'équipe responsable des fonds d'investissement et gestion externe de la Caisse

À sa réunion du 13 juin dernier, le Comité de placement a rencontré des membres de l'équipe responsable de sélectionner les fonds externes et les gestionnaires externes à la Caisse. Il a notamment été question des priorités 2022 de cette équipe.

Question :

- Par rapport à il y a cinq ans, la quantité d'activités avec des gestionnaires externes est-elle comparable?

  Dans l'ensemble, la quantité des activités avec des gestionnaires externes est à peu près constante.

Hypothèses financières de la Caisse au 30 juin 2022

Lors de la réunion du 12 septembre dernier, la Caisse a présenté ses hypothèses financières au 30 juin 2022, soit ses hypothèses de rendement et de risque pour les dix prochaines années.

Lors de cette rencontre, il a été question des ajustements dans ses hypothèses financières, de son hypothèse d'inflation et du rendement espéré pour le fonds du RREGOP.

Portrait de liquidité des portefeuilles moins liquides

À la demande du Comité de placement, la Caisse a présenté le portrait de liquidité des portefeuilles moins liquides (Infrastructures, Immeubles et Placements privés).

Le Comité de placement a discuté avec la Caisse de la façon dont celle-ci va gérer le mouvement de personnel au sein de l'équipe du portefeuille Placements privés. Un retour à ce sujet sera fait par la Caisse.

Autres sujets discutés par le Comité de placement

Le Comité de placement a débuté des travaux sur un cadre de gestion des risques et discuté du contrat avec Aon (point 4.1.3 de l'ordre du jour). La Caisse a aussi présenté les résultats du fonds du RREGOP au 30 juin 2022, dont certains éléments seront couverts par celle-ci à la présente réunion.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 mai et du 13 juin 2022

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 30-22	Il est proposé par M. Sébastien Lavergne, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 17 mai et du 13 juin 2022.

4.1.3 Contrat avec Aon pour les services d'un conseiller expert en politique de placement

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres.

La personne recommandée pour remplacer M. Claude Lockhead est M. Tommy Perron. En 2021, ce dernier avait accompagné les comités de placement du RREGOP et du RRPE lors de la révision des portefeuilles de référence. En effet, des travaux de modélisation actif-passif avaient été effectués par Aon et M. Perron avait participé à ceux-ci.

[redacted]

Question et commentaire :

[redacted]

Résolution CR-RREGOP 31-22	ATTENDU le contrat de services signé entre Retraite Québec et Aon le 29 juillet 2020 d'une durée de quatre ans, prenant effet le 1er août 2020 et se terminant le 31 juillet 2024, pour les services d'un conseiller expert en politique de placement pour les comités de retraite et les comités de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);

	ATTENDU QUE le contrat prévoit qu'Aon doit affecter M. Claude Lockhead comme responsable de l'exécution de ce contrat et qu'il ne peut être remplacé à moins d'une autorisation expresse écrite de Retraite Québec; ATTENDU QUE M. Claude Lockhead quittera la firme Aon le 30 septembre 2022; ATTENDU QUE, en vertu du contrat, Aon a désigné M. Tommy Perron, associé principal au sein de la pratique Conseil en gestion de placements au bureau de Québec; ATTENDU QUE le contrat prévoit que Retraite Québec se réserve le droit de le résilier dans certaines situations considérées comme forces majeures, notamment si la compétence du conseiller expert était jugée insuffisante pour le mandat; ATTENDU QUE le Comité de placement du RREGOP a discuté de cette question lors de sa réunion du 12 septembre dernier et qu'il recommande d'autoriser le remplacement de M. Claude Lockhead par M. Tommy Perron comme conseiller expert en politique de placement; ATTENDU QUE cette autorisation sera conditionnelle au devancement de la date de fin du contrat avec Aon au 31 juillet 2023 plutôt qu'au 31 juillet 2024; ATTENDU QUE le Comité de placement du RREGOP recommande cette approche pour les raisons suivantes : • Le contrat actuel avec Aon a été octroyé de gré à gré. Le Comité de placement du RREGOP avait recommandé de poursuivre avec M.Claude Lockhead parce qu'il a une connaissance approfondie de la gestion des caisses de retraite, du passif des régimes de retraite et des particularités du RREGOP et du RRPE. • Étant donné que le dernier appel d'offres remonte à 2015 et que l'argument de poursuivre avec le même conseiller expert ne tient plus, il serait de saine gouvernance d'enclencher un processus de sélection dans les prochains mois. • Le Comité de placement du RREGOP considère que le départ de M. Claude Lockhead serait un bon moment pour réévaluer les besoins des comités. Ceci pourrait changer le ou les profils recherchés pour un conseiller expert. • Le processus de sélection et de recrutement qui suivrait peut prendre plusieurs semaines. • Le Comité de placement du RREGOP est soucieux d'éviter que le régime soit quelques mois sans bénéficier des services d'un conseiller expert en politique de placement. Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec d'autoriser le remplacement de M. Claude Lockhead par M. Tommy Perron comme

	conseiller expert en politique de placement, conditionnellement au devancement de la date de fin du contrat avec Aon au 31 juillet 2023 plutôt qu'au 31 juillet 2024.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2022

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le document *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2022*. Les éléments abordés sont : l'évolution de l'avoir (page 3); les rendements (page 4); la performance des portefeuilles spécialisés (page 5); les écarts de pondération (page 6); l'analyse du risque (page 7) et la composition du portefeuille (page 8).

Pour les différents éléments abordés, les faits saillants à souligner sont les suivants :

- Au cours du premier semestre, l'avoir du fonds du RREGOP a diminué de 8,6 G$.
- Les rendements négatifs du fonds du RREGOP sur six mois et sur un an influencent les rendements moyens sur les périodes de cinq ans et dix ans.
- Le rendement du fonds du RREGOP sur cinq ans est en ligne avec les attentes de l'évaluation actuarielle, alors que sur dix ans, il est supérieur aux attentes.
- La valeur ajoutée sur six mois et sur un an est bonne et celle-ci a également une influence sur les périodes de cinq et dix ans.Sur six mois, les rendements sont négatifs pour les portefeuilles liquides Taux, Crédit et Marchés boursiers. En revanche, les portefeuilles moins liquides (Immeubles, Infrastructures et Placements privés) ont joué leur rôle de protection. Sur cinq ans, la performance du portefeuille Immeubles demeure difficile avec un rendement annuel moyen de 2,89 %, ce qui est inférieur de 3,78 % à celui de son indice de référence. Cependant, ce portefeuille a joué son rôle de diversification au premier semestre.
- Pendant longtemps, il a été question de sous-pondération pour les portefeuilles Infrastructures et Immeubles. Le portefeuille Infrastructures est maintenant surpondéré, alors que le portefeuille Immeubles est légèrement sous-pondéré.
- La forte surpondération du portefeuille Placements privés est compensée par une sous-pondération du portefeuille Marchés boursiers.
- L'écart-type annualisé qui est de 7,47 % a beaucoup augmenté. À titre de comparaison, ce dernier était de 2,97 % à l'automne 2019. Depuis 2020, une plus grande volatilité est observée.

Question :

- Il a été mentionné que, depuis 2020, une plus grande volatilité est observée pour le fonds du RREGOP. Est-ce la même chose pour le portefeuille de référence?

  En 2019, la volatilité du fonds du RREGOP était un peu inférieure à celle du portefeuille de référence. Au premier trimestre de l'année 2020, le rendement négatif a fait augmenter la volatilité du fonds par rapport à l'indice de référence.

Depuis cette période, les rendements sont volatils, tant dans le portefeuille de référence que dans le fonds du RREGOP.

Par ailleurs, à la demande du Comité de placement, le document *Cahier des résultats des portefeuilles spécialisés,* produit par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), a été déposé à titre de référence au point 4.3. Puisque ce document ne sera pas abordé par la Caisse lors de sa présentation, il est convenu de continuer de l'inclure dans la documentation. Les membres peuvent aussi consulter ce document sur l'Extranet des déposants et éventuellement sur la plateforme CDPQ+.

4.3 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et récents développements à la Caisse

La présidente souhaite la bienvenue à M. Jacques Demers ainsi qu'à M^me^ Jessy Hayem. Leur présentation porte sur le document *Perspectives sur les marchés, les stratégies et les résultats au 30 juin 2022* qui a préalablement été transmis aux membres. Les éléments abordés sont : le contexte des marchés (page 2), les résultats des différents portefeuilles (pages 3 à 10); les investissements au Québec (page 11) et la conclusion (pages 13 et 14).

Les faits saillants à souligner sont les suivants :

- Pour le premier semestre, le rendement du fonds du RREGOP est de -8,8 % alors que celui de la Caisse est de -7,9 %. L'allocation du fonds du RREGOP n'est pas tellement différente de celle de la Caisse au global. [redacted].
- La diversification dans le portefeuille de Revenu fixe, qui est moins risqué, n'a pas été payante au premier semestre. En effet, en même temps que les taux augmentaient, les marchés boursiers diminuaient de façon importante.

Portefeuille Immeubles

- Pour le premier semestre, le portefeuille Immeubles affiche le meilleur rendement de tous les portefeuilles; [redacted]. La valorisation des autres secteurs s'est maintenue, tout en procurant du rendement courant.
- Lorsque les rendements de ce portefeuille sont analysés, une légère disparité entre les secteurs est constatée; les secteurs de la logistique et du résidentiel sont les moins affectés par le contexte actuel.
- Ce portefeuille a bénéficié de la réévaluation à la baisse de la dette vu la hausse importante des taux d'intérêt au premier semestre. La Caisse préfère ne pas prendre en compte la valeur ajoutée sur six mois, mais sur cinq ans, et ce, en raison du décalage de trois mois sur l'indice. Sans le décalage, le rendement de l'indice pour l'année en cours est de 9,0 %.
- Des ajustements au 1^er^ janvier 2023 seront apportés à la politique d'investissement du portefeuille Immeubles. Dans cette revue, qui est effectuée aux trois ans, la Caisse va s'assurer que la politique est en ligne avec les

stratégies qu'elle applique. L'indice de référence sera également ajusté. [redacted]

Portefeuille Infrastructures

[redacted]

- La grande majorité des actifs en portefeuille profitent d'une appréciation de valeur.

[redacted]

Portefeuille Marchés boursiers

- En raison du ralentissement économique, tous les mandats de ce portefeuille perdent plus de 10,0 %.

[redacted]

- Parmi les cinq mandats du portefeuille Marchés boursiers, le mandat Qualité est celui qui affiche le meilleur rendement.

[redacted]

- Quelques ajustements seront apportés dans la gestion du mandat Marchés en croissance. L'intention de la Caisse est d'éliminer la gestion purement indicielle pour que celle-ci devienne systématique.

Question :

[redacted]

Portefeuille Placements privés

- Les matérialisations continuent; celles-ci résultent en un déploiement net négatif de 0,6 G$. Elles aident à abaisser la surpondération du portefeuille.

[redacted]

[redacted]

Questions :

[redacted]

En conclusion, les marchés demeurent volatils et incertains. L'environnement économique est caractérisé par des changements particulièrement rapides et prononcés, donc instables pour un certain temps, avec des facteurs qui le complexifient (la montée des taux d'intérêt, la poussée de l'inflation, les tensions géopolitiques, etc.).

Dans ce contexte, il importe de ne pas extrapoler sur l'année entière les rendements observés au cours des six premiers mois. Toutefois, la Caisse maintient ses orientations stratégiques. Pour le moment, pour son portefeuille et celui du fonds du RREGOP, la Caisse continue d'agir de façon robuste, ce qui devrait lui permettre de bien performer dans différentes conditions de marché. Elle fait preuve d'une discipline dans l'exécution de son plan de diversification et d'une rigueur dans la sélection de ses investissements.

4.4 Échanges entre les membres

La présidente invite les membres à faire part de leurs commentaires à la suite de la présentation de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Il ressort des échanges que :



Question :

- En ce qui concerne la proportion du capital de risque dans le portefeuille Placements privés, a-t-il été envisagé d'analyser cette dernière plus en détail?

  Non. Le portefeuille Placements privés est davantage analysé dans son ensemble.

4.5 Remplacement d'un membre au Comité de placement du RREGOP

Le secrétaire présente le point. Relativement à la candidature proposée, il se réfère au *Sommaire pour les instance*s qui a préalablement été transmis aux membres.

Résolution CR-RREGOP 32-22	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de nommer au Comité de placement du RREGOP M^{me} Sandy Labbé en remplacement de M. Guillaume Barrette.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

6.1 Projet d'entente de transfert entre le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines et Retraite Québec pour le RREGOP

MM. Alain Jacob et Simon Lantier sont invités à présenter le point. Leur intervention porte sur le contenu du *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Les informations présentées relativement au projet d'entente sont le contexte et les caractéristiques du régime en cause.

Retraite Québec recommande au Comité de retraite qu'une entente de transfert soit conclue uniquement pour le personnel civil qui intégrerait le RREGOP.

Questions :

[redacted]

Le projet de résolution est proposé par M. Charles-Antoine Morency et appuyé par M. Sébastien Routhier.

Résolution CR-RREGOP 33-22	ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la Ville de Thetford Mines pour que son corps de police municipal soit aboli et que les services policiers sur son territoire soient assumés par la Sûreté du Québec; ATTENDU QU'en vertu des articles 353.3 et 353.7 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1), les policiers et les membres du personnel civil d'un corps de police municipal ainsi aboli sont, sous réserve de certaines conditions, respectivement transférés à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec; ATTENDU QUE l'article 353.5 de la Loi sur la police prévoit que, avant l'abolition d'un corps de police municipal, une entente-cadre de transfert pour le régime de retraite doit être conclue pour tout policier et tout membre du personnel civil de ce corps de police; ATTENDU QUE des civils sont à l'emploi du corps de police de la Ville de Thetford Mines et qu'une entente de transfert doit être conclue avec le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP); ATTENDU QUE l'article 158 de la Loi sur le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) (Loi sur le RREGOP) prévoit que Retraite Québec peut, sur recommandation du Comité de retraite et avec l'autorisation du gouvernement, conclure une entente de transfert avec un organisme ayant un régime de retraite, de même qu'avec l'organisme qui administre le régime; ATTENDU QUE le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines est un régime contributif à prestations déterminées; ATTENDU QUE l'entente de transfert à conclure en vertu de l'article 158 de la Loi sur le RREGOP vise uniquement le transfert des droits relatifs aux membres du personnel civil du corps de police transférés au gouvernement

	du Québec en vertu de la Loi sur la police et que le principe de réciprocité n'y est pas applicable; ATTENDU QUE l'objectif est d'obtenir un projet conforme aux principes directeurs relatifs aux ententes de transfert approuvés par le Comité de retraite du RREGOP par sa résolution CR-RREGOP 21-13 du 13 mars 2013 qui sont applicables à la situation visée. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Retraite Québec à conclure une entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Thetford Mines pour les membres du personnel civil du corps de police de la Ville de Thetford Mines transférés au gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la police.

6.2 Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Retour sur le vote électronique

La présidente invite le secrétaire à présenter ce point.

En vertu du Règlement intérieur du Comité de retraite du RREGOP, les membres doivent être informés qu'un vote électronique s'est tenu. Ils doivent également être informés du résultat.

À la suite d'échanges entre les membres, une distinction relativement à l'utilisation de « à l'unanimité » et « à la majorité des membres » lors d'un vote électronique est demandée. Un retour sera fait pour clarifier cet aspect lors d'une prochaine réunion. **(Suivi)**

Résolution CR-RREGOP 26-22	IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité des membres, d'approuver l'attribution par Retraite Québec d'un contrat relatif à la sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et celle du Régime de retraite du personnel d'encadrement, à la firme Aon, au montant maximal de 50 000 $, soit 25 000 $ pour l'évaluation au 31 décembre 2020, et 25 000 $ pour l'évaluation au 31 décembre 2023.

6.3 Nomination de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle

Le secrétaire invite les membres à prendre une résolution afin de nommer M. Mathieu Laurendeau à titre d'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle du RREGOP produite avec les données au 31 décembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 34-22	ATTENDU QUE l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit notamment que le Comité de retraite nomme un actuaire-conseil chargé de lui faire rapport, dans un délai de 30 jours à compter de sa nomination, sur la pertinence des hypothèses utilisées par Retraite Québec pour l'évaluation actuarielle du régime; ATTENDU QUE le Comité doit, dans les 90 jours de la réception du rapport, transmettre à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor l'évaluation actuarielle et le rapport; ATTENDU QUE, par la résolution CR-RREGOP 26-22 du 13 juin dernier, le Comité de retraite a résolu d'approuver l'attribution par Retraite Québec d'un contrat relatif à la sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 et celle au 31 décembre 2023 à la firme Aon; ATTENDU QUE M. Claude Lockhead quittera ses fonctions au sein d'Aon à la fin septembre et que l'actuaire désigné par Aon est maintenant M. Mathieu Laurendeau. IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de nommer M. Mathieu Laurendeau à titre d'actuaire conseil chargé de faire rapport au Comité de retraite, dans un délai de 30 jours à compter de sa nomination, sur la pertinence des hypothèses utilisées par Retraite Québec pour l'évaluation actuarielle du RREGOP avec les données au 31 décembre 2020.

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle – Réunion du 15 juin 2022

M. Sébastien Lavergne présente le rapport du Sous-comité conjoint en titre. Lors de la rencontre du 15 juin dernier, les principaux sujets traités sont les suivants :

Établissement du droit de participer au RREGOP et au RRPE

Ce dossier a déjà été présenté au Comité de retraite. A posteriori, Retraite Québec a constaté que certains employés n'auraient pas eu droit de participer au RREGOP et au RRPE et se verraient refuser les années de service durant lesquelles ces personnes participaient à un de ces régimes.

Retraite Québec a présenté au Sous-comité son positionnement organisationnel au sujet du droit de participer. Outre le fait qu'elle doit respecter les lois en vigueur, elle a défini des principes directeurs qui ont balisé sa position : la rigueur, l'humanité, la cohérence du message pour l'employeur ainsi que l'équité.

[redacted]

[redacted]

À la demande du Sous-comité, Retraite Québec assurera le suivi de l'avancement des travaux.

Rétroactivité salariale

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une présentation au Comité de retraite. Des délais importants ont été observés chez certains employeurs pour le paiement des montants de rétroactivité concernant l'équité salariale. À cet effet, le Sous-comité a demandé à Retraite Québec d'ajuster plus rapidement la rente des personnes retraitées en soulignant l'importance que ce montant additionnel représente pour elles.

Le suivi de ces dossiers sera assuré dans le cadre des déclarations annuelles régulières, lorsque seront traitées les informations financières transmises à Retraite Québec afin qu'elle puisse procéder aux ajustements. À cet effet, les membres du Sous-comité ont demandé s'il était possible de traiter ces dossiers entre les déclarations annuelles pour accélérer les ajustements. Retraite Québec a répondu qu'il était préférable de continuer ainsi, et ce, en tenant compte des ressources disponibles et des autres dossiers prioritaires. Certains ajustements prendront du temps. Toutefois, il n'y aura pas de conséquences financières négatives puisque la rente de retraite des personnes concernées sera ajustée rétroactivement à leur date de retraite avec intérêts. De plus, Retraite Québec améliorera la communication avec la clientèle pour s'assurer d'une meilleure compréhension.

La prochaine réunion du Sous-comité aura lieu le 18 octobre prochain.

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunions du 8 juin et du 16 septembre 2022

M. Martin Belhumeur est invité à faire rapport du Sous-comité en titre.

Lors des réunions du 8 juin et du 16 septembre 2022, en plus du projet de lettre d'appréciation à Retraite Québec et du projet d'entente de services avec Retraite Québec, qui seront respectivement abordés aux points 7.2.1 et 7.2.2, il a été question de la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des comités.

Concernant l'orientation à prendre dans ce dossier, le Sous-comité a convenu de s'adjoindre les services de ressources professionnelles spécialisées en matière d'éthique et de gouvernance et de gestion de risque. Des spécialistes en cette matière seront invités à informer les membres des grands principes et des différents aspects à prendre en compte dans l'élaboration du nouveau code d'éthique et de déontologie. Le Comité de retraite serait consulté sur ces principes de base avant la poursuite des travaux de révision du code actuel. Les membres du Comité et des sous-comités seront également invités à assister aux présentations afin que tous puissent bien comprendre le sujet et se l'approprier.

Question :

- Est-ce que le budget 2023 du Comité de retraite prévoit un montant pour couvrir les frais afférents?

  Oui, un montant additionnel a été inclus, c'est la raison pour laquelle un budget révisé est déposé aujourd'hui.

7.2.1 Projet de lettre d'appréciation à Retraite Québec

M. Martin Belhumeur rappelle que cette initiative émane du Comité de retraite du RREGOP.

Ce projet de lettre est adressé au président-directeur général de Retraite Québec, qui pourra la partager avec les membres du Conseil d'administration.

Lors de la réunion du 8 juin 2022, le Sous-comité a demandé au Secrétariat de rédiger un premier projet de lettre. Des modifications ont été apportées à ce dernier à la suite des commentaires reçus des porte-paroles du Comité et de membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE— Services à la clientèle.

Les faits saillants du projet de lettre sont présentés. Les membres du Comité sont invités à le commenter.

Les modifications suivantes sont suggérées :

- Page 1 :
  - 1er paragraphe, 2e phrase, après « (…) à la réunion du Comité du 2 février dernier », remplacer « les membres souhaitent vous faire part de leurs commentaires ainsi qu'au regard des services offerts par votre organisation. » par « les membres souhaitent vous faire

part de leurs commentaires sur les résultats du Rapport annuel de gestion ainsi que sur les services offerts par votre organisation. »;

- 2e paragraphe, 3e phrase, après « un actif de plus de 92,0 G$ », remplacer « cette année. » par « au 31 décembre 2021. ».

- Page 2, 3e paragraphe, dernière phrase, remplacer « À cet égard, nous constatons que les inducteurs utilisés répondent à cette préoccupation et invitons Retraite Québec à poursuivre en ce sens. » par « Nous constatons notamment que les inducteurs utilisés répondent à cette préoccupation. Nous invitons Retraite Québec à poursuivre en ce sens. ».

Questions :

- Est-ce que cet exercice sera répété annuellement?

  Oui, *si les membres le souhaitent.*

- Lorsque la lettre sera approuvée, est-ce qu'elle sera transmise rapidement?

  Oui, elle sera transmise au président-directeur général de Retraite Québec au plus tard d'ici le vendredi 23 septembre.

La présidente invite les membres à approuver le projet de lettre modifié et l'autoriser à y apposer sa signature.

Résolution CR-RREGOP 35-22	Il est proposé par Mme Lucie Thériault, appuyé par M. Charles-Antoine Morency et résolu à l'unanimité : • d'approuver le projet de lettre adressé au président-directeur général de Retraite Québec; • d'autoriser la présidente du Comité de retraite à signer ladite lettre, dont le texte est substantiellement conforme au document présenté lors de la séance du 21 septembre 2022.

7.2.2 Projet d'entente de services avec Retraite Québec

M. Martin Belhumeur présente ce dossier discuté au Sous-comité.

À titre de rappel, l'entente de services entre le Comité de retraite et Retraite Québec date du 2 juin 2010. Lors de la réunion du 8 juin 2022, le Sous-comité a finalisé le nouveau projet d'entente. Ce document a ensuite été transmis à Retraite Québec. Le résultat est satisfaisant. Les points suivants sont à souligner :

- Dans l'entête de l'entente de services (page 3), les numéros de résolutions seront ajoutés après la présente réunion du Comité de retraite et celle du Conseil d'administration de Retraite Québec qui aura lieu en novembre prochain.

- Au point 13.1 *Entrée en vigueur et durée* (page 11), la date d'entrée en vigueur de l'entente de services qui était initialement prévue au 1er octobre 2022 tel que proposée par le Sous-comité, sera changée pour le 1er janvier 2023 afin de permettre au Conseil d'administration de Retraite Québec de l'approuver; l'entente sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.
- Au point 14 *Signatures* (page 12), le Sous-comité a demandé que la présidence du Comité puisse avoir sa propre adresse, notamment s'il survenait une situation litigieuse ou une plainte à l'égard du Secrétariat ou de la présidence.

Dans *Annexe — Services à la clientèle relatifs à l'administration courante du régime de retraite*, les quatre derniers paragraphes sont importants :

- Le premier paragraphe rappelle le rôle important du Comité de retraite voulant qu'il est un collaborateur de premier plan de Retraite Québec.
- Au second paragraphe, les mots utilisés « qui ont une incidence importante sur la clientèle » sont également importants. À titre d'exemple, depuis les modifications de formulaires apportées par Retraite Québec le 24 mai dernier, il n'est plus possible pour l'employeur de prélever le rachat de service d'un participant directement à la source (à même la paie). La partie syndicale aurait souhaité en être informée avant que le communiqué soit transmis à tous. Ainsi, à l'avenir s'il y avait des projets qui ont une incidence sur la clientèle comme celui-là, les membres du Comité devraient en être informés au préalable lors d'une réunion du Sous-comité ou lors d'une présentation au Comité par Retraite Québec. Cet ajout à l'entente représente un premier pas et le Comité verra si cet aspect sera prise en considération à l'avenir. Il est souligné que l'ouverture actuelle de Retraite Québec à informer et consulter les membres sur certains dossiers qui ont un impact important sur la clientèle est plus grande qu'auparavant.
- Le troisième paragraphe mentionne que les demandes d'informations acheminées à Retraite Québec sont importantes pour accompagner certains de leurs membres dans le traitement de leurs dossiers ou pour obtenir des informations d'ordre général ou spécifique sur l'interprétation de certains lois et règlements en lien avec l'administration du régime de retraite.

Le secrétaire ajoute que ce document représente la synthèse de plusieurs mois de travail réalisé par les membres du Sous-comité et Retraite Québec.

<u>Questions et commentaires</u> :

- Le Sous-comité amorcera-t-il sa réflexion concernant la révision de l'entente de services dès 2026?

  Oui. Dix-huit mois avant la fin, le Sous-comité amorcera ses travaux de révision de l'entente de services. Celle conclue avec la Caisse de dépôt

et placement du Québec (Caisse) couvre les mêmes années. Ce sujet sera inscrit au tableau des suivis du Comité de retraite.

- L'important travail réalisé par le Sous-comité est salué. Le document qui a été produit est exhaustif et complet.
- L'apport important de M[e] Tanaquil Burke, avocate de Retraite Québec, concernant la production de ce document est souligné; elle a su bien guider les membres du Sous-comité sur plusieurs aspects qui ont bien établi les assises au renouvellement de cette entente et des orientations à prendre.

M. Belhumeur note que le Sous-comité a travaillé durant deux années sur ce document. C'est entre autres grâce à l'analyse des rôles et responsabilités des membres réalisée par M[e] Burke que le Sous-comité a pu réviser l'entente de services. Le travail de collaboration des membres représentant le Comité de retraite du RRPE est aussi souligné. Les leçons apprises dans ce dossier pourront s'appliquer à de prochains projets du Sous-comité, dont celle d'aborder au préalable les questions d'ordre structurel et de s'adjoindre des ressources externes de différents domaines pour accompagner et orienter les membres du Sous-comité dans leurs travaux.

Le secrétaire ajoute que ce travail de réflexion aura permis de bien comprendre les rôles et fonctions des comités de retraite, de Retraite Québec et de la Caisse. Cela aura notamment permis de statuer que les régimes de retraite du secteur public (RRSP) ont une gouvernance qui est partagée entre ces trois entités pour des aspects qui sont propres à chacune d'elle. Cet exercice d'appropriation des rôles et des responsabilités se solde en un apport majeur pour l'ensemble des comités. Les bénéfices iront bien au-delà de l'entente de services, par exemple, la formation qui pourra être donnée aux nouveaux membres à partir des travaux réalisés sur la gouvernance des RRSP et les rôles et fonctions des Comités de retraite.

Résolution CR-RREGOP 36-22	Il est proposé par M[me] Sophie Girard, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, • d'approuver le projet d'entente de services entre le Comité de retraite du RREGOP et Retraite Québec; • d'autoriser la présidente du Comité de retraite à signer ladite entente de services, dont le texte est substantiellement conforme au document présenté lors de la séance du 21 septembre 2022.

7.3 Sous-conjoint conjoint RREGOP/RRPE - Crédits de rente RCR – Suivi

M. Guillaume Barette présente le rapport du Sous-comité en titre.

Le projet de loi 27 *Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public* n'a pas été adopté à la dernière session parlementaire

en raison de la fin de mandat du gouvernement. L'intention du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est que le projet de loi soit déposé dès que le prochain gouvernement sera en place. L'entente entre les parties est toujours valide. L'objectif est d'aller de l'avant le plus rapidement possible, même si certains éléments sont hors de contrôle du SCT.

En référence aux *Sommaire pour les instances* concernant l'évolution du surplus en fonction des gains et pertes de rendement jusqu'à la date la plus tardive entre le 1er juillet 2022 et la date de sanction de la loi qui sera fin 2022 ou début 2023, le Sous-comité devra prendre en considération les travaux d'estimation de rendement qui seront effectués par Retraite Québec en prenant en compte la date de sanction de la loi.

Question et commentaires :

- De mémoire, il semble qu'un courriel reçu précédemment mentionnait que ce ne pouvait être avant le 1er janvier 2023, et ce, en raison de l'évaluation actuarielle. En supposant que le projet de loi soit adopté d'ici le 31 décembre 2022, les calculs seraient alors faits à cette date-ci.

  Ce courriel concernait des rapports d'étapes réalisés par Retraite Québec et présentés au Sous-comité conjoint. Afin de refléter l'entente et s'assurer qu'elle soit bien appliquée, il faudra attendre la date de sanction de la loi pour faire évoluer le surplus. Cette discussion pourra se faire avec Retraite Québec lors de la réunion du Sous-comité prévue le 22 novembre prochain. Une approche fonctionnelle pour pouvoir déterminer des rendements à une date précise semble réalisable.

- Certains membres expriment la déception que plusieurs partagent au sujet du report de l'adoption de ce projet de loi par le gouvernement. Une des raisons à l'origine de la création du Sous-comité conjoint est que les personnes concernées par ce dossier devaient recevoir les sommes dues le plus rapidement possible, étant donné que la moyenne d'âge est élevée et que certaines décèdent. Il est souhaité que le projet de loi soit adopté rapidement pour éviter de retarder encore davantage les paiements.

  Lors des discussions avec la partie gouvernementale, les représentants de la partie syndicale se sont fait dire qu'il fallait se décider rapidement et que le temps pressait. Le fait que le gouvernement en fin de mandat n'ait pas priorisé ce dossier a été mal accueilli dans le milieu syndical et pourrait influencer leur considération sur l'urgence à accorder à de futurs dossiers qui feront l'objet de discussions entre les parties. La partie syndicale demande que ce message soit transmis aux instances gouvernementales concernées.

  De plus, l'élaboration du projet de loi a quand même nécessité cinq mois. Il est à espérer que le prochain gouvernement mette l'adoption de ce projet de loi en haut de la liste de ses priorités, dès décembre prochain, afin de pouvoir informer les personnes concernées de la suite des choses pour ce dossier.

- De son côté, Retraite Québec poursuit son travail d'analyse, entre autres pour mettre à jour certains aspects actuariels en fonction de la date d'adoption de la

loi. Il en va de même pour ce qui est des communications à la clientèle. L'objectif est d'être le plus avancé possible lorsque le projet de loi sera sanctionné par l'Assemblée nationale.

- Est-ce que les montants attribuables au gouvernement et aux personnes retraitées seront révisés en fonction des gains et des pertes de rendement lors de l'adoption de la loi?

  Le montant attribuable au gouvernement reste fixe. Ce sera le montant attribuable aux personnes retraitées qui devra être réévalué.

- La valeur de la caisse diminue en raison du contexte économique. Par conséquent, le montant global attribuable aux personnes concernées diminue aussi; la valeur totale de redistribution baissera également. Peut-on estimer qu'il s'agisse d'une conséquence du retard de l'adoption du projet de loi?

  Il faut nuancer quelque peu, puisqu'il y a eu de très bons rendements en 2021 et, de moins bons en 2022. Cela dépendra de ce qui se passera d'ici l'adoption de la loi.

  Selon un calcul sommaire (le surplus de 2021 moins la perte de 2022), l'écart est positif actuellement pour la caisse par rapport à la date de l'entente.

- Les personnes retraitées demeurent encore en attente de recevoir leur argent et continuent par conséquent de s'appauvrir. Pour pouvoir les apaiser, il faut faire pression auprès du gouvernement afin qu'il puisse adopter le projet de loi avant la fin de la session de décembre 2022 et pour que les travaux puissent démarrer en début janvier 2023. Il y a eu une exagération dans le délai d'adoption du projet de loi. Si la décision du gouvernement est reportée seulement à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale en 2023, une année et demie se sera écoulée avant que l'information puisse être transmise aux personnes concernées qui, par ailleurs, ont grandement besoin des sommes dues.

  Les représentants du gouvernement feront part de ces messages à leurs autorités et continueront à travailler à l'avancement de ce dossier.

7.4 Remplacement d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Crédits de rente RCR et d'un membre au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Valeurs actuarielles et ententes de transfert

Contrairement à ce qui est indiqué au *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres, il y a lieu de nommer M^{me} Sandy Labbé, à titre de membre sur les deux sous-comités conjoints en titre, en remplacement de M. Guillaume Barrette.

De plus, il y a aussi lieu de nommer M^{me} Jade Girard, à titre d'observatrice pour les deux sous-comités en titre.

Résolution CR-RREGOP 37-22	Il est proposé par M^{me} Mireille Guay, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité de nommer : • au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Crédits de rente RCR, M^{me} Sandy Labbé à titre de membre, en remplacement de M. Guillaume Barrette, ainsi que M^{me} Jade Girard à titre d'observatrice; • au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Valeurs actuarielles et ententes de transfert, M^{me} Sandy Labbé, en remplacement de M. Guillaume Barrette, ainsi que M^{me} Jade Girard à titre d'observatrice.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacements de membres aux comités de réexamen du RREGOP et d'un membre substitut au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation

Le secrétaire est invité à présenter le point. Relativement aux candidatures proposées, il se réfère au *Sommaire pour les instances* préalablement transmis aux membres. Les membres sont invités à prendre une résolution.

Résolution CR-RREGOP 38-22	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, de nommer M^{me} Jolyane Fortier comme membre : • du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation, en remplacement de M. Thomas Vigneault; • du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique, comme membre, en remplacement de M^{me} Sophie Girard; • du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux, comme membre, en remplacement de M^{me} Catherine Boivin; • du Comité de réexamen du RREGOP - Employés non syndiqués autres que RRPE, comme membre, en remplacement de M^{me} Anne-Marie Cliche. et de nommer comme membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation, M^{me} Julie Morin en remplacement de M^{me} Catherine Létourneau.

9. États financiers et budgets

9.1 Plan d'audit du Vérificateur général du Québec et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants

Les membres sont invités à désigner les représentants qui assisteront à la présentation du plan d'audit du Vérificateur général du Québec et à la présentation des états financiers 2022 du régime.

Résolution CR-RREGOP 39-22	Il est proposé par M. Guillaume Daigneault, appuyé par M^{me} Sylvie Gagnon et résolu à l'unanimité, de désigner : • M. Martin Belhumeur, M^{me} Sarah Marcoux, ainsi que M^{me} Guylaine Bernard en tant que substitut, à titre de représentants des participants et des bénéficiaires; • M^{mes} France Breton et Sandy Labbé ainsi que M^{me} Mireille Guay en tant que substitut, à titre de représentants du gouvernement. pour assister à la présentation du Plan d'audit du Vérificateur général du Québec et des états financiers 2022 du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics.

9.2 Budget 2023 du Comité de retraite

Le secrétaire propose un projet de budget des activités du Comité de retraite pour l'année 2023. Ce dernier comporte un montant additionnel de 5 000 $ qui permettra de payer les frais pour des ressources spécialisées en matière d'éthique et de gouvernance, qui accompagneront les membres du Comité et du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance dans cet exercice.

Par ailleurs, le secrétaire ajoute que le Collège des administrateurs de sociétés organise des formations au coût de 2 000 $ à 3 000 $ sur différents aspects qui pourraient intéresser les membres. Si tel est le cas, les frais seraient partagés entre les comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Question et commentaire :

- Un montant de 5 000 $ a été ajouté au poste budgétaire *Formation des membres des comités de retraite et de placement.* Si un expert externe venait au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance pour soutenir les membres dans leurs travaux, le coût risque d'être plus élevé que cela pour une formation. Est-il possible de prévoir un montant additionnel dans la catégorie *Actuaire-conseil et expertise externe*?

  Cette catégorie sert notamment pour les actuaires-conseils. Advenant que le montant de 5 000 $ ajouté au poste budgétaire Formation des membres des comités de retraite et de placement ne soit pas suffisant, il est toujours possible d'amender le budget en cours d'année.

- Puisque les conseils d'experts externes seront sans doute nécessaires dans les travaux du Comité de retraite, dont ceux du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui portent sur le Code d'éthique et de déontologie, le montant de 10 000 $ pour les comités de retraite du RREGOP et du RRPE semble peu élevé. Puisqu'il s'agit d'experts externes autres que ceux provenant du domaine de l'actuariat, serait-il possible d'ajouter un poste budgétaire? Ce dernier risque d'ailleurs d'être récurrent chaque année.

  L'information sera transmise à Retraite Québec à cet effet.

La présidente invite les membres à adopter le budget 2023 du Comité de retraite.

Résolution CR-RREGOP 40-22	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de budget 2023 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, substantiellement conforme à celui présenté, à savoir :

Rémunération de la présidente	45 000 $
Expert-conseil en placement	35 000 $
Actuaires-conseils et expertise externe	----
Formation des membres du Comité de retraite et de placement	25 000 $
Frais de déplacement	18 000 $
Réserve	10 000 $

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

La présidente invite M. Daniel Charbonneau à présenter ce sujet. Il est accompagné de M. Jean Veilleux ainsi que de M[mes] Geneviève Corneau, Anne-Marie Drolet et Francine Monat. Le document *Détails sur les* indicateurs *RRSP du tableau de bord sur les services à clientèle – Résultats au 30 juin 2022* a préalablement été transmis aux membres. Les points abordés sont :

- la déclaration de services à la clientèle 2021 (partage du patrimoine, rentes et accessibilité des services);
- les rachats liés à une rente et ceux non liés à une rente;
- les prestations de retraite;
- les corrections de rente et les révisions de rente;
- la production de la déclaration annuelle 2020.

M. Charbonneau mentionne qu'une attention particulière a été apportée par Retraite Québec au rachat de service non associé à une demande de rente dans un délai de 180 jours. Les résultats atteints en juin vont au-delà de la cible. Des explications seront présentées sur les prévisions des prochains mois, de même que le suivi du projet 528.

M. Veilleux présente le tableau de bord et souligne les faits saillants suivants :

Indicateur de la correction des rentes en jaune quant à la charge de travail : comme mentionné en début d'année, Retraite Québec revoit l'organisation du travail pour être prête à traiter les nombreuses corrections de rentes qui lui seront transmises en raison des montants de rétroactivité salariale qui sont à verser et des nouvelles conventions collectives.

À la réception de la déclaration annuelle (DA) de 2021, reçue à la fin mai 2022, Retraite Québec a constaté que 13 000 dossiers nécessitaient des corrections de rente pour des ajouts ou des changements de données concernant des rétroactivités salariales pour l'année 2021. Le traitement de la DA a débuté avec les dossiers ne nécessitant pas de régularisation. Par la suite, Retraite Québec a analysé ceux nécessitant une régularisation. Lors de la présentation des prochains

tableaux de bord, de plus amples informations seront fournies en annexe. La réorganisation du travail en cours vise à renforcer la capacité de traiter ce lot de corrections de rentes, puisqu'à la réception de la DA de 2022, il y aura encore davantage de dossiers nécessitant des corrections.

Indicateur de la correction des rentes à la baisse : durant les six premiers mois de 2022, Retraite Québec a procédé à la correction de 3 400 dossiers de rente, dont 47 dossiers (1,38 %) ont des corrections à la baisse. Dans le prochain tableau de bord, on observera que le nombre de dossiers de rente à la baisse aura augmenté. Toutefois, le pourcentage aura diminué par rapport au nombre total de rentes traitées. Par exemple, au 31 août 2022, sur les 12 533 dossiers de rente corrigés, 55 dossiers (0,44 %) sont à la baisse.

M^me^ Monat indique que, malgré les situations problématiques observées lors de la dernière DA, Retraite Québec a terminé le traitement en respectant les délais habituels, même si la DA était plus volumineuse. Depuis deux ans, le secteur de la santé est plus volumineux et celui de l'éducation l'a également été cette année. En 2022, Retraite Québec note environ 500 messages résiduels de correction ou de situation nécessitant une validation, ce qui est raisonnable. Retraite Québec travaille avec les employeurs pour qu'ils régularisent ces corrections d'ici la fin de l'année et souhaite que le déroulement de la prochaine déclaration annuelle soit plus normal.

M^me^ Drolet brosse un portrait des données actualisées au 31 août 2022 concernant les rachats de service :

- les deux indicateurs en jaune (corrections des rentes et rachats non liés) sont maintenant au vert;
- les inventaires sont maîtrisés, soit environ 2 000 demandes;
- concernant le délai de traitement, le cumulatif est au vert.

Retraite Québec est convaincue de terminer l'année avec des indicateurs sous contrôle.

Concernant le centre d'appels pour la clientèle des RRSP, M^me^ Corneau note que l'indicateur est au vert. L'objectif est dépassé avec 91,4 % des appels qui sont pris en charge en moins de trois minutes.

Questions :

- Habituellement, le relevé de participation est mis à la poste ou en ligne vers la fin octobre, la date exacte est-elle connue pour 2022?

  Non. Cependant, Retraite Québec communiquera cette date au Secrétariat.

- Une augmentation assez importante d'inscriptions au RREGOP a été notée, possiblement en raison de la COVID-19. Est-ce que Retraite Québec a évalué la charge de travail supplémentaire que pourraient représenter des personnes voulant se prévaloir d'un remboursement de cotisations après avoir contribué au RREGOP quelques mois seulement?

Le nombre exact n'est pas connu. Cependant, même si quelques milliers de personnes demandaient un remboursement, celles-ci n'auraient droit qu'au remboursement des cotisations payées et des intérêts. Ce produit est entièrement automatisé et le traitement de ces demandes se ferait rapidement.

- Est-ce que les dossiers de remise de dette mentionnés sont antérieurs à la mise en œuvre de la méthode en cours actuellement?

  Ces dossiers sont majoritairement associés au phénomène constaté lors de la révision des rentes de la déclaration annuelle 2021 (pour l'année 2020). Les employeurs n'étaient pas familiers avec cette nouvelle déclaration et ont commis des erreurs. Il y a donc eu davantage de corrections, notamment pour les personnes qui avaient pris leur retraite en janvier versus celles qui l'ont prise durant le reste de l'année. Ces erreurs se traduisent actuellement en remises de dettes. Retraite Québec a noté une diminution des erreurs durant les derniers mois, une diminution devrait encore être observée d'ici la fin de l'année.

- La nouvelle méthode de traitement ne devait-elle pas rendre la remise de dette presque marginale?

  Lors de l'évaluation, Retraite Québec avait mentionné qu'il resterait possiblement des dossiers résiduels de remise de dette. Par exemple, si l'employeur commet une erreur ou si une erreur humaine se produit lors du calcul, il peut encore y avoir des cas de remise de dette. Cependant, le montant total des remises de dettes a énormément diminué passant de 750 000 $ en 2015-2016 à environ 80 000 $, dont 50 000 $ pour le RREGOP d'ici la fin de l'année 2022.

  Retraite Québec pourra vérifier le montant du résiduel pouvant être atteint et communiquer cette information au Comité. **(Suivi)**

- Est-ce qu'une réflexion est menée au sein de Retraite Québec sur la possibilité de réduire le délai de la révision de la rente?

  Non, pas actuellement. S'il y en avait une, cela nécessiterait d'apporter une modification au régime de retraite. Pour l'instant, la priorité est de respecter les délais et de traiter les dossiers. Selon la loi, Retraite Québec doit respecter un délai de deux ans pour apporter un correctif.

10.2 Bénéfices du projet 528 – Optimisation du traitement des rachats des RRSP

M. Daniel Charbonneau est présent pour ce point. Il est accompagné de M^{me} Anne-Marie Drolet. Leur intervention porte sur le *Sommaire pour les instances* et le document *Projet 528 – Optimisation du traitement des rachats (RRSP)* qui ont préalablement été transmis aux membres.

Le projet 528 est un projet qui apporte des bénéfices importants à la clientèle, à l'organisation et aux employeurs. Lorsqu'il sera terminé, un bilan pourra être présenté au Comité de retraite.

Ce projet d'optimisation du traitement, qui existe depuis près de deux ans, a d'abord fait l'objet d'une phase d'avant-projet en mode continuité. Cette phase consistait en des étapes préparatoires, dont la réalisation de parcours client, employeur et employé. Le but de ces parcours était de connaître les irritants et les possibilités d'amélioration dans le traitement des demandes de rachat.

Le projet 528 se déroule en deux phases. En 2020, les parcours clients et employeurs ainsi que l'analyse détaillée du processus de rachat ont eu lieu. Le projet vise à bonifier l'expérience client pour les participants; simplifier les démarches des employeurs et à maximiser l'utilisation des données disponibles à Retraite Québec.

En juin 2022, les éléments livrés sont un nouveau flux de traitement permettant l'automatisation de plusieurs étapes dans le traitement d'une demande de rachat d'absence ainsi qu'une prestation électronique de service employeur pour faciliter et automatiser les demandes d'information.

Avec les nouvelles modifications, le nombre de questions adressées à l'employeur a été considérablement réduit. En effet, le formulaire est passé de six ou sept pages à remplir à une dizaine de questions. Dans 65,0 % des demandes, l'employeur à une dizaine de questions à répondre, tandis que dans 35,0 % des demandes, lorsque Retraite Québec a la déclaration annuelle, l'employeur n'a que trois questions à répondre.

Toutes ces modifications ont simplifié grandement les processus, tant pour les employeurs que pour Retraite Québec. Les quelques anomalies rencontrées ont été mineures et ont été réglées rapidement. Ces anomalies sont normales dans la livraison d'un nouveau flux de traitement.

D'autres automatisations seront livrées en octobre 2022. Le bénéfice sera encore plus important pour le participant. En automatisant certains des traitements, la demande est traitée plus rapidement.

Avec ce projet, Retraite Québec a maximisé l'utilisation des données qu'elle possède, bonifiant ainsi l'expérience de l'employé et de l'employeur. Elle a également accéléré le traitement des différentes demandes.

La dernière livraison du projet se fera en mars 2023 et sera au bénéfice du client. Cette livraison lui permettra de connaître l'impact sur la proposition de rachat en fonction de sa rente future.

<u>Questions et commentaires</u> :

- À compter de mars 2023, pour les clients qui font une demande, des scénarios avec et sans rachat leur seront présentés. Le client recevra-t-il seulement l'impact monétaire sur sa rente ou recevra-t-il aussi celui pour le service crédité?

  Le client recevra le scénario financier ainsi que celui avec le service crédité.

- Serait-il possible d'apporter des précisions sur le processus d'automatisation?

  Oui. Lorsqu'il est question d'automatisation, cela n'est pas nécessairement à partir du moment où l'employeur transmet l'information à Retraite Québec.

- Qu'est-ce qui est effectué par le système lorsqu'une disparité est constatée entre les données déclarées par le participant et l'employeur et celles que Retraite Québec a en sa possession ?

  Il peut arriver que des disparités soient constatées avec les données de l'employeur. Beaucoup d'incohérences sont éliminées par les cas spéciaux, puisque des interventions humaines sont alors prévues. Advenant que la réponse reçue par un participant à sa demande de rachat ne corresponde pas à la réalité, la demande sera reprise par Retraite Québec, et ce, sans pénalité pour le participant.

10.3 Bilan 2020 des relevés de participation du RREGOP – Dépôt du document

M. Daniel Charbonneau et M^{me} Anne-Marie Drolet poursuivent avec la présentation de ce point. Puisque le *Sommaire pour les instances* est simplement déposé pour information des membres, ces derniers sont invités à faire part de leurs questions et commentaires.

Les membres n'en ont pas.

10.4 Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique – Délestage d'envois postaux

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M^{me} Christine Lebel pour la présentation du point. Leur intervention porte sur le document *Programme de transformation Expérience client – Stratégie d'adhésion de la clientèle au numérique*. Les principaux éléments abordés sont : la mise en contexte (page 3); l'état des dépôts : situation actuelle (page 5); l'état des dépôts : scénario retenu (page 6); le relevé de prestations « Votre rente » : situation actuelle (page 7); le relevé de prestations « Votre rente » : scénario retenu (page 8); les motivations en appui au changement (page 9); le plan de communication : principaux points (page 10) et le relevé de participation RRQ (pages 12 à 14).

Questions et commentaires :

- Il peut être préoccupant que les personnes retraitées ne reçoivent plus le relevé de prestations en format papier. Dans les motivations en appui au changement (page 9), il est indiqué « S'aligner sur les besoins et les attentes de la clientèle ». Il n'est pas souhaité que le changement soit fait maintenant. La décision de Retraite Québec est-elle déjà prise ou vient-elle d'abord consulter le Comité de retraite avant d'apporter le changement?

  D'abord, Retraite Québec comprend et partage la préoccupation des membres. L'objectif de la présentation est d'entendre les commentaires.

  Pour l'année 2023, le relevé de prestations sera encore envoyé en format papier. Selon les commentaires reçus, les personnes préfèrent recevoir l'état des dépôts de façon contemporaine, c'est-à-dire à chaque dépôt. C'est ce qui

sera d'ailleurs mis en place en mars 2023. Un bilan pourra d'ailleurs être fait à ce sujet au Comité de retraite.

- Le nombre de personnes ayant opté pour le « sans papier » est-il connu?

  Lorsque les personnes accèdent à Mon dossier, 80,0 % de celles-ci choisissent de recevoir leur communication en format numérique. La demande est donc très forte. Au cours des deux derniers mois, le cap des 2 M de consultations a été franchi.

- Pour les personnes retraitées dont les finances sont gérées par une seconde ou une tierce personne, il serait intéressant que celles-ci continuent de recevoir en format papier leur relevé et leur état des dépôts.

  L'état des dépôts ne sera plus produit en format papier en 2024. Pour l'année 2023, pour toutes les personnes qui en font la demande, ce dernier pourra être envoyé en format papier. Bien entendu, les demandes de la clientèle dans Mon dossier sont respectées par Retraite Québec.

  Pour le relevé de prestations, il sera toujours possible pour une personne qui le demande de le recevoir en format papier.

- Une personne qui souhaite continuer de recevoir une communication en format papier peut-elle communiquer avec Retraite Québec ou doit-elle absolument en faire la demande dans *Mon dossier*?

  La personne peut appeler Retraite Québec pour faire inscrire sa préférence de communication.

- En ce qui concerne les statistiques de consultations à *Mon dossier*, serait-il possible d'avoir les données pour les personnes de moins de 48 ans, pour celles de plus de 48 ans et pour les prestataires de rente?

  En ce qui concerne les statistiques, Retraite Québec rencontre certaines limites dans ce qu'elle est capable d'exploiter, dont le départage de la clientèle des RRSP et celle du RRQ. En ce qui concerne l'âge, une vérification pourra être faite. Plus Retraite Québec va finement dans l'extraction des données, plus cela devient difficile de connaître le profil exact de la clientèle.

- Si Retraite Québec n'est pas en mesure de départager les statistiques selon l'âge, alors pourquoi a-t-elle décidé de choisir le groupe d'âge des plus de 48 ans et affirmer que les prestataires de rente sont en mesure de fonctionner avec *Mon dossier*?

  Avant de décider de faire l'envoi papier aux plus de 48 ans, Retraite Québec a analysé des données qu'elle avait dans ses systèmes. Une présentation à ce sujet a d'ailleurs été faite au Comité de retraite au printemps 2022.

- Une personne qui souhaite recevoir les communications en format papier doit-elle en faire la démarche annuellement ou son choix demeure-t-il tant et aussi longtemps qu'elle n'en décide pas autrement?

  Le choix de la personne demeure tant qu'elle ne change pas d'idée.

- Il semblerait que *Mon dossier* va migrer vers un autre système. Si tel est le cas, la personne sera-t-elle informée que le système actuel sera remplacé par un nouveau?

  Le nouveau système n'en sera pas un de Retraite Québec, mais un système d'authentification gouvernemental comprenant plusieurs services gouvernementaux, dont Retraite Québec et Revenu Québec. Éventuellement, ce système remplacera ClicSÉQUR. Afin d'en informer la population, une campagne de communication gouvernementale sera effectuée.

- Au printemps 2023, lors de la présentation du bilan de Retraite Québec relativement à l'état des dépôts, considérant les limites du système, il serait intéressant d'avoir le pourcentage des personnes ayant décidé de recevoir l'état des dépôts en format numérique et celui pour les personnes ayant décidé de le recevoir en format papier. Il serait également intéressant d'obtenir le pourcentage des personnes avec aucune préférence, puisqu'elles n'ont jamais consulté *Mon dossier*.

  Retraite Québec communiquera ce qu'elle a comme information à ce sujet.

- Il est important pour certaines personnes de recevoir annuellement l'état des dépôts, puisque ce dernier donne notamment l'information sur le taux d'indexation des rentes. Retraite Québec doit donc s'attendre à ce que plusieurs personnes demandent à le recevoir en format papier.

  Comme mentionné dans la présentation, en ce qui concerne l'indexation, le relevé de prestations continuera d'être envoyé. Un papillon expliquant les démarches à faire pour continuer de le recevoir en format papier pour les prochaines années sera joint au relevé.

- Il a été mentionné que le coût par enveloppe est de 1 $. Par souci d'économies, le relevé de prestations pourrait-il être transmis en même temps que l'état des dépôts?

  Ce n'est malheureusement pas possible.

10.5 Suivi - Programme d'information et de préparation à la retraite et plan d'action

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M^{me} Geneviève Corneau pour la présentation de ce point.

En suivi à la présentation effectuée au Comité le printemps dernier, les contrats avec les maisons d'enseignement qui offrent le Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR) sont à l'étape du renouvellement.

Par ailleurs, les parties prenantes à consulter, dont le Comité de retraite, le seront soit sous forme de sondage, de groupe de travail, etc. La Fédération de l'âge d'or du Québec fera probablement partie des consultations. Un retour à ce sujet pourra être fait à une prochaine réunion du Comité.

Questions :

- Retraite Québec est invitée à consulter la Coalition pour la dignité des aînés, qui représente 150 000 personnes.

  Retraite Québec est ouverte à cette suggestion. **(Suivi)**

- Il a été mentionné que les contrats avec les maisons d'enseignement seront renouvelés. Est-ce que la durée des contrats est connue?

  Les contrats seront renouvelés pour une période de deux ans.

- Au printemps dernier, le Comité de retraite avait été informé que le profit dégagé par les institutions d'enseignement ne retournait pas dans le PIPR, mais qu'il était utilisé pour financer leurs activités. Il semblerait que certains représentants de ces institutions d'enseignement ne soient pas d'accord avec cette affirmation. Retraite Québec a-t-elle eu des discussions à ce sujet?

  Non. Dans le rapport d'évaluation du PIPR, il est plutôt mentionné que le profit n'est pas nécessairement remis dans l'évolution du programme; ceci est vrai autant pour Retraite Québec que pour les institutions.

- Dans le renouvellement du contrat, Retraite Québec s'assurera-t-elle que toutes les sommes soient investies dans le PIPR?

  Non. Ces contrats sont une entente de partenariat entre Retraite Québec et ces institutions. Celles-ci peuvent donc décider d'investir ou non leur profit dans le programme.

11. Divers

11.1 Calendrier 2023 des réunions

Le secrétaire présente le point. Il invite les membres à adopter le projet de calendrier des réunions du Comité de retraite pour l'année 2023.

À la suite d'échanges, il est convenu d'apporter les modifications suivantes :

- la réunion du mercredi 22 mars 2023 sera devancée au mardi 21 mars 2023;
- la réunion du mercredi 20 septembre 2023 sera devancée au mardi 19 septembre 2023.

Résolution CR-RREGOP 41-22	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Guillaume Daigneault et résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier 2023 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics comme suit :	
	Mardi 31 janvier	1re réunion
	Mardi 21 mars	2e réunion — Résultats de la Caisse
	Mercredi 26 avril	3e réunion — États financiers
	Mercredi 7 juin	4e réunion
	Mardi 19 septembre	5e réunion — Résultats de la Caisse

	Mercredi 1er novembre	6e réunion
	Mercredi 6 décembre	7e réunion

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaines réunions

Les prochaines réunions du Comité de retraite se tiendront le 17 octobre pour une réunion additionnelle et le 2 novembre 2022 pour une réunion régulière.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 25.

Résolution CR-RREGOP 42-22	Il est proposé par Sébastien Lavergne, appuyé par Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION ADDITIONNELLE

Tenue le 17 octobre 2022 à la salle des comités de retraite située au 150 boulevard René-Lévesque Est, 8e étage, Québec et par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard France Breton Anne-Marie Cliche Marie Gendron Sophie Girard Mireille Guay	M^mes^	Sandy Labbé Andrée Lamontagne Lise Lapointe Sarah Marcoux Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette Martin Belhumeur Guillaume Daigneault Alexandre Ferland	MM.	Sébastien Lavergne Charles-Antoine Morency Sébastien Routhier Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Picard	M^mes^	Guylaine Bernard Sylvie Gagnon Nancy Grenier
Observateurs :	M.	Benoit Dufresne	M^me^	Évelyne Dufour

Invités de Retraite Québec :

M^me^ Émilie Lebel-Lamontagne, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

MM. André Simard, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Pierre Fortier, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Jean-Philippe Gilbert, Direction générale des régimes de retraite du secteur public
Alain Jacob, Direction générale des régimes de retraite du secteur public

Invité d'Aon :

M. Mathieu Laurendeau, actuaire-conseil

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette réunion additionnelle de 2022. Elle souligne la présence de deux personnes observatrices, soit M. Benoit Dufresne et M^me^ Évelyne Dufour, et les invite à se présenter.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 13 h 30.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1. Ordre du jour
1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
(Aucun sujet)

3. Information
3.1 Information de la présidence
3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
(Aucun sujet)

5. Modifications législatives et réglementaires
5.1 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Taux de cotisation applicable
5.2 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Grilles de tarification des rachats

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert
6.1 Rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle
6.2 Rapport de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020
6.3 Dépôt des grilles de tarification des rachats de service
6.4 Diffusion du rapport d'évaluation actuarielle du RREGOP

7. Suivis des travaux des sous-comités
(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage
(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets
(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle
(Aucun sujet)

11. Divers
(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion
12.1 Prochaine réunion
12.2 Huis clos
12.3 Levée de la réunion

La présidente précise que les points seront abordés selon l'ordre suivant : 1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 5.1, 5.2, 12.1, 12.2 et 12.3.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 43-22	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

Le secrétaire mentionne que le mémoire des délibérations de la réunion du 21 septembre sera adopté à la prochaine réunion.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente n'a pas d'information particulière à communiquer aux membres.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire n'a pas d'information particulière à communiquer aux membres.

4. Gestions des fonds

(Aucun sujet)

5. Modifications législatives et réglementaires

Les points 5.1 et 5.2 sont présentés à la suite des points 6.1 à 6.4.

5.1 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Taux de cotisation applicable

M[me] Anne-Marie Cliche présente le point. En plus du *Sommaire pour les instances*, un projet de résolution et un projet de règlement pour modifier le taux de cotisation pour les années 2023, 2024 et 2025 ont préalablement été transmis aux membres.

Il est proposé de modifier le projet de règlement en fonction de l'information présentée dans l'évaluation actuarielle du RREGOP dont les membres ont pris acte au point 6.2 :

- Pour 2023, le taux de cotisation serait de 9,69 % avec un facteur de 1,62 %;
- Pour 2024, le taux de cotisation serait de 9,39 % avec un facteur de 1,56 %;
- Pour 2025, le taux de cotisation serait de 9,09 % avec un facteur de 1,52 %.

Questions :

[redacted]

- Serait-il possible d'informer les membres lorsque la décision du Conseil des ministres sera publiée dans la Gazette officielle?

  Oui. L'information sera transmise par le Secrétariat.

Le projet de résolution est proposé par M. Sébastien Lavergne et appuyé par M^{me} Sophie Girard.

Résolution CR-RREGOP 47-22	ATTENDU QUE l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le taux de cotisation du RREGOP applicable chaque année est déterminé selon les règles, conditions et modalités prévues par règlement. Ce taux est basé sur le résultat de l'évaluation actuarielle visée au premier alinéa de l'article 174 de cette même Loi et il est ajusté à compter du 1er janvier suivant la réception par la ministre du rapport de l'actuaire-conseil et, pour les deux années qui suivent, au 1er janvier de chaque année; ATTENDU QUE le règlement peut également prévoir un facteur basé sur l'évaluation actuarielle, lequel est ajusté suivant les mêmes modalités; ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du régime produite au 31 décembre 2020 a été portée à la connaissance du Comité de retraite du RREGOP le 17 octobre 2022 et qu'elle sera transmise à la ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE le rapport de l'actuaire-conseil portant sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle du régime, requis en vertu de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, a été produit et porté à la connaissance du Comité le 17 octobre 2022 et qu'il sera transmis à la ministre conformément à la Loi; ATTENDU QUE l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP prévoit que le taux de cotisation du régime applicable à compter du 1er janvier suivant la réception par la ministre du rapport de l'actuaire-conseil accompagnant l'évaluation actuarielle prévue au premier alinéa de l'article 174 de la Loi sur le RREGOP et ceux applicables respectivement le 1er janvier des deux années qui suivent sont obtenus en faisant la différence entre le taux de cotisation découlant de cette évaluation actuarielle, établi avec une exemption de 35 % du maximum des gains admissibles, et le dernier taux de cotisation applicable au régime, établi avec cette exemption de 35 %; en augmentant ou en diminuant, selon le cas, pour la première année, ce dernier taux de cotisation, établi avec cette exemption de 35 %, du tiers de cette différence et, pour chacune des deux années qui suivent, le taux de cotisation de l'année précédente augmenté ou diminué du tiers de cette différence; en établissant, à partir des taux ainsi obtenus, les taux de cotisation applicables pour chacune de ces trois années, compte tenu du pourcentage d'exemption applicable au maximum des gains admissibles de l'année concernée comme prévu à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QUE, pour les fins de l'article 39 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lorsqu'un taux de cotisation est établi avec un

	pourcentage d'exemption du maximum des gains admissibles et qu'un second taux de cotisation est établi avec un pourcentage d'exemption différent, ce dernier taux doit générer un ensemble des cotisations calculées pour l'année concernée équivalent à l'ensemble de celles calculées avec l'autre taux;
	
	ATTENDU QUE le taux de cotisation applicable et le facteur utilisés chaque année dans la formule prévue à l'annexe II.1.1 de la Loi sur le RREGOP, servant à établir la retenue annuelle de l'employeur, sont mentionnés à l'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;
	
	ATTENDU QUE l'article 134, 1er alinéa, paragraphe 18o de la Loi sur le RREGOP prévoit que le gouvernement peut, par règlement, après consultation du Comité de retraite du RREGOP, établir aux fins de l'article 177 de cette loi, le taux de cotisation applicable chaque année au RREGOP selon les règles, conditions et modalités déterminées par ce règlement et prévoir le facteur utilisé chaque année pour la formule de cotisation;
	
	ATTENDU QUE les membres conviennent de recommander que le taux de cotisation des participants soit établi à 9,69 % à compter du 1er janvier 2023, à 9,39 % à compter du 1er janvier 2024 et à 9,09 % à compter du 1er janvier 2025, que le facteur utilisé dans la formule de cotisation soit établi à 0,0162 pour 2023, à 0,0156 pour 2024 et à 0,0152 pour 2025 et recommandent de modifier à cette fin le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP;
	
	ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP.
	
	IL EST RÉSOLU à l'unanimité de :
	• Recommander à la ministre de présenter pour approbation par le gouvernement le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics, lequel est substantiellement conforme au règlement annexé et vise à établir :
	  • le taux de cotisation des participants à 9,69 % pour l'année 2023, et ce, à compter du 1er janvier 2023;
	  • le taux de cotisation des participants à 9,39 % pour l'année 2024 et ce, à compter du 1er janvier 2024;
	  • le taux de cotisation des participants à 9,09 % pour l'année 2025 et ce, à compter du 1er janvier 2025;
	  • le facteur utilisé dans la formule de cotisation à 0,0162 pour 2023, à 0,0156 pour 2024 et à 0,0152 pour 2025.
	
	Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics.

5.2 Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Grilles de tarification des rachats

M^me^ Anne-Marie Cliche poursuit avec la présentation de ce point. En plus du *Sommaire pour les instances*, un projet de résolution et un projet de règlement pour les grilles de tarification des rachats de service ont préalablement été transmis aux membres.

L'entrée en vigueur proposée pour les nouvelles grilles de tarification soumises par Retraite Québec est le 1er avril 2023.

Le projet de résolution est proposé par M^me^ France Breton et appuyé par M. Martin Belhumeur.

Résolution CR-RREGOP 48-22	ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2020, demandée conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), a été produite et portée à la connaissance des membres du comité le 17 octobre 2022; ATTENDU QU'à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle précitée, un projet de tableau présentant la grille de tarification des rachats pour le RREGOP, basé sur les résultats de l'évaluation actuarielle, a été produit et présenté par Retraite Québec; ATTENDU QUE le Comité de retraite a pris connaissance de la mise à jour de la grille de tarification, laquelle sera applicable au RREGOP à compter du 1er avril 2023 en vertu de la résolution CR-RREGOP 44-16; ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles de tarification des rachats de service en fonction des résultats de cette évaluation actuarielle et qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP a été élaboré à cet effet; ATTENDU QUE, conformément à l'article 134 de la Loi sur le RREGOP, le gouvernement peut, après consultation auprès du Comité de retraite, adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP; ATTENDU QUE les membres considèrent qu'il est opportun de renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 134, dernier alinéa, de la Loi sur le RREGOP. IL EST RÉSOLU à l'unanimité de : • Recommander à la ministre responsable de présenter au gouvernement, pour adoption, un projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP, lequel est substantiellement conforme à celui annexé à la présente résolution et y inclure les chiffres de la grille de tarification des rachats présentée en date d'aujourd'hui; • Renoncer au délai de 30 jours prévu au dernier alinéa de l'article 134 de la Loi sur le RREGOP.

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

Les points 6.1 à 6.4 sont présentés avant les points 5.1 et 5.2.

6.1 Rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle

M. Mathieu Laurendeau est invité à présenter le point. Son intervention porte sur le document *Rapport sur la pertinence des hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020* qui a été transmis aux membres séance tenante. Les éléments abordés sont : le contexte (page 3); les hypothèses de meilleure estimation (page 4); les hypothèses sous examen (page 5); les hypothèses économiques (pages 6 à 16) et les hypothèses démographiques (pages 17 à 22).

Les hypothèses économiques

Les faits saillants à souligner pour les hypothèses économiques sont les suivants :

- Relativement à l'inflation, Aon est à l'aise avec l'hypothèse à long terme de 2,00 %.
- L'hypothèse du taux d'indexation utilisée par Retraite Québec est appropriée pour l'évaluation.
- L'hypothèse de Retraite Québec selon laquelle le maximum des gains admissibles (MGA) augmentera de 0,50 % au-dessus de l'inflation pour maintenir la productivité est appropriée pour l'évaluation; la même hypothèse est généralement préconisée par Aon.
- En ce qui concerne les augmentations salariales statutaires, Aon est à l'aise avec l'hypothèse à long terme de 2,30 % utilisée par Retraite Québec. De plus, Aon considère que celle-ci se situe à l'intérieur d'une fourchette acceptable d'hypothèses.
- Concernant les hypothèses en lien avec les titres à Revenu fixe, au sujet du rendement réel attendu, Aon constate que ses attentes de rendement avec son modèle au 31 décembre 2021 sont plus basses que celles de Retraite Québec. En contrepartie, ses attentes de rendement sur les titres de croissance (Actions, Placements privés, Infrastructures et Immobiliers) sont plus élevées. En appliquant les pondérations du portefeuille, le rendement réel attendu d'Aon est similaire à celui de Retraite Québec. Finalement, Aon est à l'aise avec les différentes hypothèses émises par Retraite Québec.
- Toujours en ce qui concerne le rendement réel attendu, en sachant que les taux obligataires ont augmenté en 2022, Retraite Québec en a tenu compte dans son modèle (approche dite « par blocs ») et dans l'établissement du taux d'actualisation.
- La majorité des clients d'Aon utilise une valeur marchande de l'actif pour établir le bilan de leur évaluation actuarielle. Tandis que pour l'évaluation du RREGOP, Retraite Québec a utilisé une valeur lissée. Aussi, avec une valeur lissée de l'actif, il faut s'attendre à ce que le rendement attendu soit moins volatil et plus aligné avec les mouvements de la valeur de l'actif. En prenant en compte la portion obligataire, même si celle-ci est plus élevée que la sienne et en considérant la valeur lissée, Aon est à l'aise avec la méthode utilisée par Retraite Québec.

[redacted]

- L'hypothèse utilisée par Retraite Québec de 0,25 % pour les frais de gestion est appropriée aux fins de l'évaluation.

Questions et commentaires :

[redacted]

[redacted]

Les hypothèses démographiques

Les faits saillants à mentionner pour les hypothèses démographiques sont les suivants :

- Concernant la mortalité durant la retraite, l'échelle d'amélioration de la mortalité MI2017 utilisée par Retraite Québec est appropriée aux fins de l'évaluation. D'ailleurs, cette échelle est l'une des deux échelles utilisées dans la grande majorité des évaluations actuarielles de régimes de retraite au Canada.
- L'approche retenue par Retraite Québec pour établir son hypothèse de départ à la retraite est appropriée.
- Concernant les augmentations de salaire promotionnelles, à la lumière des documents reçus et de l'analyse faite par Retraite Québec, l'hypothèse est appropriée.
- Pour la cession de participation, la méthodologie utilisée par Retraite Québec ainsi que l'hypothèse sont appropriées. Cependant, en cas de départ, le participant qui a plus de deux ans de service a deux choix (rente différée et valeur de transfert), mais Retraite Québec présume implicitement que la rente différée sera choisie par tous les participants. En raison de la possible légère sous-estimation des provisions, Aon recommande, pour les évaluations actuarielles futures, d'établir deux hypothèses, soit une sur la proportion de participants optant pour chacune des options et une à long terme du taux applicable pour calculer la valeur de transfert.
- Toutes les méthodologies décrites pour les autres hypothèses démographiques de Retraite Québec, dont celle sur la proportion du salaire en exonération, sont appropriées.

Question :

[redacted]

M. Laurendeau remercie les membres et quitte la rencontre. Les membres n'ont pas de commentaire à l'issue de sa présentation.

Résolution CR-RREGOP 44-22	Il est proposé par M. Sébastien Lavergne, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics sur la base des données de population arrêtées au 31 décembre 2020.

6.2 Rapport de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020

M. André Simard est accompagné de MM. Pierre Fortier, Jean-Philippe Gilbert et Alain Jacob ainsi que de M^{me} Émilie Lebel-Lamontagne pour la présentation de ce point. Leur intervention porte sur le document *Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020* qui a préalablement été transmis aux membres. Les éléments abordés sont : l'objectif de l'évaluation (page 3); les bases de l'évaluation (page 4); quelques statistiques (page 5); la politique de financement (page 6); la valeur actuarielle de la caisse (page 7); la situation financière (page 8), la cotisation salariale et le taux de cotisation (page 9); la cotisation salariale (page 10); les taux de cotisation (page 11); les taux effectifs de cotisation (pages 12 à 15); la conciliation de la situation financière (pages 16 et 17 à 19); les modifications apportées à l'hypothèse d'indexation (page 19); le taux réel d'actualisation (page 20) et la conclusion (page 21).

En plus du rapport de l'évaluation, deux notes d'information ont été transmises, soit une première portant sur les résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 à l'égard des prestations à la charge des participants et une autre portant sur les hypothèses économiques de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 à l'égard des prestations à la charge des participants.

Les faits saillants à souligner relativement à l'évaluation actuarielle sont les suivants :

- Pour les bases de l'évaluation, en comparaison avec l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de changements majeurs dans les dispositions en vigueur à la date du dépôt.
- La politique de financement utilisée dans les bases de l'évaluation est celle en vigueur depuis juin 2011. Cette politique prévoit notamment que les hypothèses utilisées sont celles de meilleure estimation, qu'une provision pour écarts défavorables est établie par le biais d'un fonds de stabilisation dont la valeur

maximale est de 10,00 % du passif actuariel et que la mécanique pour établir les taux de cotisation est prévue.

- En ce qui concerne les statistiques, par rapport aux données au 31 décembre 2017, le nombre de participants actifs et le salaire moyen ont augmenté. À noter que le salaire moyen tient compte des augmentations salariales que certains participants ont reçues dans le cadre d'ententes conclues en 2021 et 2022.
- Le nombre de retraités et de conjoints survivants a augmenté d'environ 14,00 % par rapport aux données au 31 décembre 2017. Le nombre de participants non actifs au 31 décembre 2020 est d'environ 542 000, dont près de 414 000 qui ont droit à un remboursement de cotisations.
- La valeur actuarielle de la caisse des participants au 31 décembre 2020 est de 80,9 G$.
- Concernant la situation financière du régime, le surplus au 31 décembre 2020 est de 10,6 G$, ce qui représente 15,10 % de la valeur des prestations acquises.
- La cotisation salariale au 31 décembre 2020 est de 6,88 %, tandis que celle au 31 décembre 2017 était de 7,67 %. La différence s'explique principalement par l'amortissement du surplus.
- Retraite Québec prévoit que l'hypothèse d'augmentations salariales sera de 0,20 % de moins que celle sur l'augmentation du maximum des gains admissibles (MGA).
- Selon l'évaluation au 31 décembre 2020, le taux de cotisation applicable au salaire en excédent de 35,00 % du MGA est de 10,43 %.
- Pour les années 2023, 2024 et 2025, les taux effectifs de cotisation applicables au salaire en excédent de 25,00 % du MGA sont respectivement de 9,69 %, 9,39 % et 9,09 %. Pour les mêmes années, les facteurs de compensation sont respectivement de 1,62 %, 1,56 % et 1,52 %.
- Pour ce qui est de la conciliation de la situation financière, par rapport à 2017, la valeur de la caisse des participants a augmenté de 14,9 G$, alors que la valeur des prestations acquises a augmenté de 10,4 G$. Comme la caisse des participants a augmenté davantage que la valeur des prestations, le surplus a aussi augmenté, s'établissant à 10,6 G$.
- Concernant l'hypothèse d'indexation, avec le niveau d'inflation élevé, le taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) prévu est de 6,40 % en 2023, 4,20 % en 2024 et 2,60 % en 2025. L'hypothèse de TAIR à compter de 2026 est de 2,00 % même si le taux réel d'actualisation de 4,20 % est le même qu'en 2017, certains changements ont eu lieu, dont l'allongement de la durée de certains portefeuilles spécialisés. Cela a contribué positivement au taux réel d'actualisation. De plus, les conditions de marché au 31 décembre 2021 qui sont moins favorables qu'au 31 décembre 2018 ont eu un effet défavorable sur le taux d'actualisation. Retraite Québec a également apporté des ajustements aux hypothèses de meilleure estimation, notamment celle sur le rendement des actifs réels; celle-ci a été révisée à la baisse en raison d'une diminution des attentes de croissance économique.

Questions :

- Les valeurs marchandes utilisées par Retraite Québec dans l'évaluation actuarielle ne sont pas tout à fait les mêmes que celles publiées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) dans son évaluation du fonds du RREGOP au 31 décembre 2020. Retraite Québec est-elle en mesure d'expliquer les différences par rapport à l'actif?

  En valeur marchande, l'actif du RREGOP à la Caisse est le même que celui présenté dans le rapport annuel de gestion de Retraite Québec. À la Caisse, cet actif représente les fonds détenus, alors que dans les états financiers de Retraite Québec, il y a les comptes à payer et à recevoir (cotisations). Pour différentes raisons, il y a des années où les écarts sont minimes et des années où les écarts sont plus grands.

- Dans l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2017, l'écart entre le MGA et l'augmentation salariale est passé de 25 à 10 points de base. Dans la présente évaluation actuarielle, ce dernier passe de 100 à 20 points de base. Serait-il possible pour Retraite Québec de fournir des chiffres relativement à l'effet sur le service courant et le passif des changements apportés à ces hypothèses?

  L'information précisant les écarts sera transmise aux membres.

- Pour le taux d'actualisation, Retraite Québec a considéré le contexte des taux d'intérêt jusqu'en 2022. Dans le contexte de la hausse de ces taux en 2022, Retraite Québec a-t-elle envisagé une perte de rendement au même titre que ce qui a été fait au 31 décembre 2021?

  Dans le cadre de cette évaluation, le marché a été pris en considération jusqu'au 31 décembre 2021. Ce que Retraite Québec vient ajuster est la durée du retour à l'équilibre des taux obligataires. Le retour demeure sur quinze ans, mais il est plus rapide dans la première année. Toutefois, peu importe le modèle utilisé, la perte en capital est la même.

- En ce qui concerne les rendements de 2022, serait-il possible d'expliquer le scénario sur le risque d'une dépréciation de 10,00 % de la valeur de l'actif, particulièrement des pertes observées depuis le début de l'année?



- Faut-il comprendre que les mécanismes de lissage font leur travail?

  Oui. Ce sont des mécanismes qui font le travail. Si l'évaluation actuarielle avait été déposée en valeur marchande, il y aurait un ratio actif/passif de plus de 120,00 %. Par ailleurs, pour une année comme 2022 où les rendements ne

seront pas bons, ces mécanismes permettront d'amoindrir le choc en reconnaissant la perte graduellement.

Les principaux risques auxquels le régime fait face sont les risques de rendement. En valeur marchande, le RREGOP est un régime qui est dans une bonne situation financière. L'année 2022 sera moins fructueuse, mais cela ne devrait pas entrainer un déficit.

Résolution CR-RREGOP 45-22	Il est proposé par M^{me} France Breton, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de prendre acte de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics sur la base des données de population arrêtées au 31 décembre 2020.

6.3 Dépôt des grilles de tarification des rachats de service

M. Alain Jacob poursuit avec la présentation de ce point. Le document *Tarif pour acquitter le coût d'un rachat de service au RREGOP* a été déposé aux membres pour information.

Sur la base des hypothèses de l'évaluation actuarielle du RREGOP et des données de population au 31 décembre 2020, de nouvelles grilles de tarification des rachats ont été produites.

6.4 Diffusion du rapport d'évaluation actuarielle du RREGOP

Le secrétaire présente le point. Historiquement, le rapport de l'évaluation actuarielle du RREGOP est déposé sur le site Internet de Retraite Québec. Cependant, la décision de le diffuser ou non revient au Comité de retraite.

Les membres demandent d'être informés lorsque le rapport aura été déposé sur le site de Retraite Québec. **(Suivi)**

Par ailleurs, un membre rappelle que, dans la note proposée pour accompagner la diffusion du rapport d'évaluation actuarielle sur le site Internet de Retraite Québec, il est à nouveau question de taux de capitalisation. Bien que cette note se veut un résumé de l'évaluation actuarielle, il faut faire attention puisque ce concept n'est pas utilisé dans l'évaluation actuarielle. Le Comité a déjà eu des discussions à cet effet et le statu quo avait été conservé.

Résolution CR-RREGOP 46-22	Il est proposé par M. Charles-Antoine Morency, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, de : • approuver la diffusion du *Rapport de l'évaluation actuarielle du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2020* sur le site Internet de Retraite Québec, à la suite de la décision du gouvernement relativement aux taux de cotisation du régime; • convenir que les résultats contenus dans le rapport d'évaluation actuarielle demeureront confidentiels jusqu'à la décision du gouvernement précitée;

	• reprendre la note d'information accompagnant le rapport d'évaluation dans la même forme que celle diffusée en 2019, mais avec les résultats mis à jour.

7. Suivis des travaux des sous-comités

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

(Aucun sujet)

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

Le secrétaire précise que la prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 2 novembre 2022 en mode hybride, à condition que la nouvelle salle des comités de retraite à Place de la Cité soit prête. Les membres en seront tenus informés lors de l'envoi de la convocation.

Motion de remerciements

Dans le contexte où la production d'une évaluation actuarielle demande beaucoup de travail et de temps aux ressources concernées de Retraite Québec, une motion de remerciements est adressée à M. André Simard et son équipe de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec. **(Suivi)**

Résolution CR-RREGOP 49-22	Il est proposé par M^{me} Andrée Lamontagne, appuyé par M^{me} Sandy Labbé et résolu à l'unanimité, d'adopter une motion de remerciements à l'endroit de M. André Simard et son équipe de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec pour la production du *Rapport de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2020*.

Prochaine évaluation actuarielle

Concernant la prochaine évaluation actuarielle, il est souhaité que la formule utilisée soit la même que celle de la présente réunion, soit une réunion additionnelle d'une demi-journée.

12.2 Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 15.

Résolution CR-RREGOP 50-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIXIÈME RÉUNION 2022

Tenue le 2 novembre 2022 par visioconférence (Teams)

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
		Nancy Grenier		
	MM.	Martin Belhumeur	MM.	Charles-Antoine Morency
		Guillaume Daigneault		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Guillaume Barrette	M^me^	Sophie Girard
		Sébastien Lavergne		
		Guillaume Picard		

Invités de Retraite Québec :

M^me^	Alex Lavoie-Bouchard, Secrétariat général
MM.	Jean Dessureault, Direction générale des placements
	Benoit Saucier, Direction générale des placements
	Dominic Leduy, Direction générale des placements
	René Dufresne, Bureau du président-directeur général
	Guy Lavallée, Vice-présidence aux services à l'organisation

Invité du Comité de placement:

M.	Mario Lavallée, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette sixième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres.

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 septembre 2022
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidence
- 3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 12 septembre 2022
- 4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2022
- 4.3 Modifications à l'entente de service entre Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec portant sur la gestion opérationnelle des transactions des régimes de retraite du secteur public

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités
- 7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle – Réunion du 18 octobre 2022

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle
- 10.1 Retraite Québec 2030

11. Divers
- 11.1 Révision de la résolution CR-RREGOP 67-14 relativement à la désignation d'une personne observatrice
- 11.2 Mandat de la présidente du Comité de retraite

12. Fin de la réunion
- 12.1 Prochaine réunion
- 12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 51-22	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyé par M[me] Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 21 septembre 2022

Le secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. La modification suivante est demandée :

- Page 36 : à la résolution CR-RREGOP 41-22 du point 11.1 *Calendrier 2023 des réunions*, remplacer « Mercredi 31 janvier » par « Mardi 31 janvier ».

Pour le point 4.1.1. *Rapport du Comité de placement*, pour les prochains mémoires, il est souhaité que le contenu du compte-rendu reflète davantage les informations qui sont présentées et qui font l'objet de discussions et d'échanges entre les membres.

Résolution CR-RREGOP 52-22	Il est proposé par M[me] Sandy Labbé, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 21 septembre 2022 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

- Point 14, *Loi sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* : selon les dernières informations connues à ce jour, la présentation du sujet pourrait être retardée au printemps 2023.
- Point 28, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle* : la prochaine réunion de ce Sous-comité est prévue le 23 janvier 2023.
- Point 31, *Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : la prochaine réunion se tiendra le 9 décembre 2022.
- Point 35, *Bilan des dossiers de réexamen* : ce bilan sera présenté à la réunion de décembre 2022.

Suivis à la réunion du 21 septembre 2022

Le secrétaire passe en revue les suivis inscrits au mémoire des délibérations du 21 septembre dernier :

Utilisation du terme « à l'unanimité » et « à la majorité » lors d'un vote électronique (page 18)

Le Secrétariat a vérifié certains éléments d'informations pour ce qui est du terme à utiliser lors d'une assemblée. Selon des informations reçues d'un membre, deux types de majorités sont utilisés : majorité simple et majorité absolue. Une majorité absolue est obtenue lorsque plus de 50 % des voix sont « en faveur »; les abstentions, les votes blancs et les votes nuls produisent l'effet d'un vote « contre ».

Dans le cas d'une majorité simple, les abstentions vont du côté des voix majoritaires, qu'ils soient « en faveur » ou « contre ». La majorité simple équivaut à un vote « à l'unanimité ».

Par ailleurs, le règlement intérieur du Comité de retraite mentionne que : « la résolution est adoptée par le vote favorable de la majorité des membres. ».

À la suite d'échanges, les membres conviennent de transmettre le dossier au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance.

Dossiers résiduels de remise de dette à la suite du projet 512 (page 31)

Retraite Québec a informé le Secrétariat que des dossiers résiduels de remises de dette demeureront après l'implantation du projet 512, mais que les économies générées par ce projet seraient substantielles. Au 30 septembre 2022, le montant cumulatif des remises de dette est de 72 076 $, ce qui constitue une amélioration significative par rapport à l'année 2021 où le montant cumulatif s'élevait à 375 248 $.

Retraite Québec s'attend à ce que le montant des remises de dette diminue encore plus en 2023. Les employeurs maîtrisent mieux le nouveau processus et ils devraient faire moins d'erreurs dans leurs déclarations. Moins d'écarts entre la déclaration annuelle anticipée et la déclaration annuelle signifient qu'il y aura une diminution des corrections de rente à la baisse susceptibles de générer des remises de dette. Ce faisant, Retraite Québec devrait se rapprocher de ce qui a été prévu au dossier d'affaires du projet 512, soit environ 30 000 $ de remises de dette annuellement.

Stratégie de consultation pour le Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR) (page 36)

Il avait été demandé que les associations de retraités soient incluses dans la stratégie de consultation de Retraite Québec. À ce sujet, il est mentionné que Retraite Québec a informé le Secrétariat qu'un état de situation sera effectué auprès du Comité d'ici la fin de l'année et que les consultations devraient se faire également auprès de ces associations. **(Suivi)**

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*, dont la lettre de M. René Dufresne, président-directeur général de Retraite Québec, en réponse à la lettre d'appréciation du Comité de retraite qui lui a été transmise en septembre. À cet effet, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires.

- Au 1er paragraphe de la seconde page, il est mentionné que le Comité de retraite avait exprimé son souhait de collaborer à l'établissement des orientations du prochain plan stratégique de Retraite Québec. À ceci, Retraite

Québec répond que bien que cette fonction soit dévolue au Conseil d'administration, elle aura l'occasion de rencontrer les membres prochainement pour leur faire part des réflexions en cours. Même si Retraite Québec conserve ses droits d'établir les orientations, faut-il comprendre que les membres auront l'occasion d'échanger avec elle ?

Oui. Cela se fera lors d'une rencontre de consultation à venir et non dans le cadre d'une réunion régulière du Comité de retraite.

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

Articles de presse déposés sur le portail de la gouvernance

Au lieu de joindre aux documents de la réunion toutes les coupures de presse parues dans les médias depuis la dernière réunion, il est proposé par le Secrétariat de joindre seulement ceux qui concernent le RREGOP. À ce propos, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires. À la suite d'un échange il est convenu que le Secrétariat évaluera la faisabilité de mettre l'hyperlien de chacune des coupures de presse dans le sommaire *Information du secrétariat* afin que les membres puissent en prendre connaissance en même temps que les autres documents préalablement aux réunions.

Notification des documents — Portail de la gouvernance

Relativement à la procédure pour être notifié lorsqu'un document est déposé par le Secrétariat, les membres sont invités à consulter le *Guide d'utilisation du portail de la gouvernance* dont le lien se trouve dans le sommaire *Information du secrétariat* sous la rubrique *Liste des annexes*.

Par ailleurs, les membres qui rencontrent des difficultés avec l'activation de la fonction de notification sont invités à communiquer avec le Secrétariat.

Nouvelle offre de service du Centre d'assistance et de soutien informatique

Une manchette concernant la nouvelle offre de service du Centre d'assistance et de soutien informatique (CASI) auprès des membres des comités de retraite a été publiée sur le portail de la gouvernance. L'information a également été transmise par courriel. Les membres qui rencontrent des difficultés avec ce service sont invités à en informer le Secrétariat.

Relevés de participation

En suivi à la réunion de septembre, Retraite Québec informe que la production des relevés de participation 2021 du RREGOP et le dépôt dans *Mon dossier* a débuté le 17 octobre 2022. Pour les participants au RREGOP, un relevé de participation papier sera envoyé uniquement aux participants de 48 ans et plus.

État de situation sur les nominations

Après un embargo sur les nominations dans le contexte des élections provinciales de l'automne 2022, le processus pour intégrer de nouvelles nominations au projet de décret est en cours.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 21 septembre dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), une réunion le 21 octobre 2022. Voici les principaux sujets traités :

Comparaison du fonds du RREGOP avec de grandes caisses de retraite canadiennes

Retraite Québec a présenté une analyse qu'elle effectue chaque année. Cette analyse des données au 31 décembre 2021 consiste à comparer le fonds du RREGOP avec huit grandes caisses de retraite canadiennes, soit cinq en Ontario, une en Alberta et deux en Colombie-Britannique.

Les éléments qui ont été comparés entre le RREGOP et ces caisses de retraite sont notamment : le niveau de maturité, le niveau de performance des dix dernières années, les portefeuilles de référence et le poids dans les actifs réels (Immeubles, Infrastructures, Placements privés, etc.).

Il a aussi été question de la surperformance de certaines caisses de retraite au premier semestre de 2022, dont Ontario Teachers' Pension Plan (OTPP) et OMERS. Comparativement au fonds du RREGOP, qui affiche un rendement de -8,8 %, ces caisses de retraite ont eu respectivement des rendements de 1,2 % et -0,4 %. La majeure partie de l'écart entre ces rendements s'explique par les différences dans les répartitions d'actifs.

De plus, en suivi à une demande d'autorisation faite au Comité de retraite à l'effet d'échanger des informations avec certains pairs canadiens, Retraite Québec a débuté des échanges avec OTPP, Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et British Columbia Investment Management (BCI).

Par ailleurs, à la demande des membres, voici ci-dessous le tableau comparatif qui présente les portefeuilles cibles à terme pour le RREGOP et les autres grandes caisses de retraite canadiennes :

	RREGOP	OTPP	OMERS	HOOPP	OPSEUPP	OPSPP	APSPP	BCTPP	BCMPP
Valeurs à court terme	-14%	-37%	-20%	-20%	-1%	1%	0%	-8%	-16%
Obligations et hypothèques	47%	35%	28%	46%	20%	23%	18%	44%	39%
Obligations à rendement réel	0%	9%	0%	13%	9%	7%	0%	0%	0%

Marchés boursiers	23%	12%	28%	30%	15%	34%	47%	20%	25%
Plac. Privés	17%	23%	18%	10%	15%	9%	8%	13%	16%
Immobiliers	12%	13%	23%	15%	17%	15%	13%	17%	23%
Infrastructures	15%	13%	25%	2%	15%	8%	11%	14%	15%
Autres	0%	33%*	0%	5%	0%	4%	3%	0%	0%
Sous-total Actifs de croissance	67%	93%	93%	62%	62%	70%	82%	64%	79%

Suivi semestriel de l'APS de taux

Le Comité de placement a fait le suivi de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux. Le sujet a été traité sous trois angles :

- Un suivi semestriel présenté par Retraite Québec qui consiste à déterminer si le produit d'APS de taux se comporte comme prévu.
- Un suivi présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) qui consiste en une rétrospective sur l'évolution des taux des obligations américaines à dix ans et à ses prévisions sur le marché des taux d'intérêt.

[redacted]

Gestion des activités de répartition de l'actif

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable des activités de répartition de l'actif à la Caisse. Cette équipe est responsable de positionner le fonds du RREGOP en fonction de la conjoncture économique et financière.

Il ressort de cette rencontre que la performance de cette équipe depuis le début de l'année 2022 est positive. En effet, les activités ont permis d'ajouter 0,2 % au rendement du fonds du RREGOP.

De plus, cette équipe a fait le point sur le plan d'événement de marché de la Caisse; l'enveloppe totale pouvant être investie est de l'ordre de 20 G$, répartie dans trois portefeuilles, soit Marchés boursiers, Crédit et Répartition de l'actif.

Départ du premier vice-président Placements privés à la Caisse

Lors de la réunion du Comité de placement du 21 octobre dernier, les membres ont discuté avec les représentants de la Caisse du départ de M. Martin Laguerre, premier vice-président Placements privés.

Autres sujets discutés par le Comité de placement

Cadre de gestion des risques : les travaux se poursuivent et un retour sera fait auprès du Comité de retraite.

Ententes de service entre Retraite Québec et la Caisse : le sujet sera présenté au point 4.3 de l'ordre du jour.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 12 septembre 2022

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 53-22	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du 12 septembre 2022.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2022

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point. Son intervention porte sur le document *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2022*. Les éléments abordés sont : l'évolution de l'avoir (page 3); la performance du fonds et des portefeuilles spécialisés liquides (page 4); les écarts de pondération (page 5) et l'analyse du risque (page 6).

Pour les différents éléments abordés, les faits saillants pour le fonds du RREGOP sont les suivants :

- Au cours du troisième trimestre de l'année 2022, l'avoir du fonds a diminué de 1,3 G$. En effet, ce dernier est passé de 82,9 G$ à 81,6 G$.
- Au premier trimestre, le rendement du fonds était de -1,22 % avec une grande volatilité. Les rendements mensuels affichaient 2,70 % en juillet, -2,00 % en août et -2,00 % en septembre 2022. Pour chacun de ces mois, le rendement a varié avec plus d'amplitude que pour le trimestre au total.
- Le rendement du fonds de -9,89 % sur neuf mois affecte à la baisse le rendement sur cinq ans (5,91 %); sur dix ans, le rendement demeure élevé avec 8,01 %.
- Sur trois mois, le portefeuille Taux a un rendement à peu près neutre avec une valeur retranchée par rapport à son indice. Pour la même période, le portefeuille Crédit affiche un rendement significativement négatif (-5,41 %).

- Depuis le début de l'année 2022, les activités de répartition de l'actif ajoutent une contribution au rendement total du fonds de 0,19 %, tandis que l'activité personnalisée de superposition retranche -3,22 %.
- Le portefeuille Crédit est fortement surpondéré en contrepartie d'une sous-pondération, surtout du portefeuille Taux (obligations gouvernementales).
- Les portefeuilles Infrastructures (catégorie Actifs réels) et Placements privés (catégorie Actions) sont fortement surpondérés. Pour ces deux portefeuilles moins liquides, un des effets des mécanismes pour gérer la surpondération est la sous-pondération du portefeuille Marchés boursiers (catégorie Actions).
- Pour la période de cinq ans se terminant au 30 septembre 2022, l'écart-type du fonds de 7,54 % est à peu près en ligne avec l'écart-type du portefeuille de référence (7,42 %).

4.3 Modifications à l'entente de service entre Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec portant sur la gestion opérationnelle des transactions des régimes de retraite du secteur public

M. Jean Dessureault poursuit avec ce point d'information. Son intervention porte sur le contenu du *Sommaire pour les instances* qui a préalablement été transmis aux membres.

Les modifications proposées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) visent essentiellement à intégrer l'utilisation de la nouvelle plateforme numérique qui sera mise en place par celle-ci au début de l'année 2023.

L'entente de service prévoit également que la Caisse doit rendre disponibles à Retraite Québec certaines informations dont cette dernière a besoin pour administrer le régime, notamment pour produire les états financiers du fonds du RREGOP.

L'objectif est que l'entente de service modifiée entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Par ailleurs, ces modifications ne concernent pas l'entente de service entre le Comité de retraite et la Caisse. Elles modifient uniquement l'entente que Retraite Québec a conclue avec la Caisse concernant la gestion opérationnelle des transactions des régimes de retraite du secteur public.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE — Services à la clientèle – Réunion du 18 octobre 2022

Mme Mireille Guay résume la dernière rencontre du Sous-comité conjoint. Quatre points étaient à l'ordre du jour. Les faits saillants sont présentés aux membres.

Établissement du droit de participer aux RRSP

Il s'agit d'un suivi des échanges et discussions qui ont eu lieu lors des deux rencontres précédentes du Sous-comité conjoint au cours desquelles Retraite Québec avait présenté le dossier sur l'établissement du droit de participer et répondu aux questions des membres.

À la rencontre du 18 octobre, Retraite Québec a de nouveau confirmé qu'elle ne reviendrait pas sur le passé et que, selon la jurisprudence en la matière, l'analyse de ces dossiers se ferait au cas par cas. Pour rappel, elle mentionne qu'il s'agit de personnes ayant cotisé au RREGOP et au RRPE durant une certaine période, mais dont les employeurs n'étaient pas assujettis. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de cas qui ont été rejetés. Retraite Québec contacte ces personnes et les informe de la situation. Advenant une situation où un employeur peut être assujetti, Retraite Québec guidera la personne dans les différentes étapes et l'accompagnera pour demander à son employeur d'entreprendre les démarches en vue d'être assujetti.

Pouvoirs du Comité de réexamen

L'objectif du Sous-comité est de revenir sur ce dossier qui remonte à 2018. Pour rappel, ce sujet a été présenté auparavant par Retraite Québec à la suite d'une décision rendue par la Cour supérieure du Québec concernant les pouvoirs du Comité de réexamen. La question était de statuer à savoir si ce Comité avait le pouvoir d'analyser l'ensemble d'un dossier ou s'il devait s'en tenir à la question visée par la demande de réexamen.

En 2018, Retraite Québec avait recommandé au Sous-comité de procéder à des modifications réglementaires et à la Loi afin de clarifier que le Comité de réexamen a pour fonction de réexaminer la totalité des éléments de la décision rendue dans un dossier. Cette recommandation n'ayant pas eu de suite, le Sous-comité a donc reporté l'analyse de ce sujet. Puisque ce dossier date de près de quatre ans, une présentation de celui-ci a été demandée à la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec lors d'une prochaine réunion afin de permettre aux membres d'évaluer les suites à donner à ce dossier.

Formulaire de demande de prestation de rente de retraite

Le Sous-comité avait demandé un ajout à ce formulaire concernant l'option d'une date de retraite qui soit postérieure à la date de la présentation de la demande. Retraite Québec a mentionné que cette modification n'était pas nécessaire puisque l'option du choix d'une date postérieure à la demande est déjà présente sur la fiche réponse transmise au demandeur d'une rente de retraite.

Demande de formation concernant le guide de l'employeur

À ce sujet, Retraite Québec suggère aux associations de s'abonner à *l'Info express* qui donne accès aux avis transmis aux employeurs, mais aussi à l'ensemble des communications de l'organisation. Les associations déplorent recevoir l'information trop tard, ce qui rend plus difficile d'assurer un suivi adéquat auprès de leurs membres. C'est pourquoi elles demandent à Retraite Québec de bénéficier d'une présentation d'un document avant sa transmission aux employeurs et sa publication. Il est suggéré aux membres de vérifier si l'abonnement à *l'Info express*

leur permet d'avoir accès aux avis, à défaut de quoi un suivi de cette demande sera effectué auprès de Retraite Québec par le secrétariat. **(Suivi)**

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. États financiers et budgets

(Aucun sujet)

10. Administration du régime et services à la clientèle

10.1 Retraite Québec 2030

La présidente invite MM. René Dufresne et Guy Lavallée ainsi que M^me^ Alex Lavoie-Bouchard à présenter ce sujet. Leur intervention porte sur le document *Retraite Québec 2030* transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Le président-directeur général de Retraite Québec est fier d'être le porteur de ce dossier stratégique. Cette démarche de réflexion, démarrée au début de l'année 2022, a été officiellement lancée en juin dernier. L'objectif est de maintenir la position d'excellence de l'organisation et de la projeter dans le futur pour bien planifier son évolution. Cet exercice de définition d'une vision de l'organisation permettra de dégager des constats et de définir des priorités d'action dans l'établissement du prochain plan stratégique de Retraite Québec.

Cette réflexion implique de faire un état de la situation actuelle de Retraite Québec ainsi que des tendances, opportunités et menaces à considérer. Également, elle implique des consultations de certains groupes et partenaires pour aider à définir le *Vrai Nord* de l'organisation. Retraite Québec souhaiterait donc revenir pour en discuter avec les membres du Comité, notamment en ce qui a trait aux aspects prioritaires et à la mise en œuvre de ceux-ci, en regard des responsabilités et des préoccupations qui sont propres au Comité de retraite. Pour Retraite Québec, la participation du Comité est essentielle pour contribuer à la définition de la direction à prendre et aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Ces contributions pourraient être prises en compte dans le cadre des travaux inhérents au prochain exercice de planification stratégique de Retraite Québec.

Les membres conviennent que le meilleur moment pour la tenue d'un atelier de consultation à ce sujet serait en février 2023. Retraite Québec confirme qu'elle sera prête à rencontrer les membres du Comité à ce moment.

Questions :

- Concernant la démarche auprès des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP) et la tenue d'un atelier de type discussion, les représentants de la partie syndicale mentionnent qu'ils apprécient que Retraite Québec consulte les membres du Comité. Il est mentionné que cette invitation et l'ouverture manifestée sont intéressantes. Afin d'éviter tout malentendu qui pourrait survenir par la suite, il est également mentionné qu'il serait important d'avoir un compte-rendu à l'issue de cet atelier afin que le Comité puisse garder en mémoire les principaux aspects qui auront été

échangés et discutés. Est-ce que Retraite Québec prévoit produire un rapport à la fin de ces ateliers?

La meilleure approche pour refléter les échanges pourra être identifiée par la présidente du Comité et le Secrétariat. **(Suivi)**

Il n'y aura pas de compte-rendu des discussions de la part de Retraite Québec, car celle-ci sera à l'écoute de plusieurs intervenants. Les réflexions qui auront été partagées seront ensuite analysées et seront importantes pour élaborer le prochain plan stratégique.

Par ailleurs, Retraite Québec s'assurera de faire ressortir les consensus qui émergeront. Par la suite, ceux-ci seront partagés, entre autres, avec les comités de retraite. À la fin du processus, il est possible que tous les participants ne soient pas d'accord sur tout, mais à partir des discussions franches et ouvertes réalisées Retraite Québec essaiera de répondre le mieux possible, parce qu'au final, cette réflexion est réalisée pour les clients.

Pour démarrer ces ateliers, Retraite Québec proposera un document pour amorcer la discussion. Le Vrai Nord vise à se doter d'une vision commune, un repère sur lequel l'organisation pourra s'appuyer.

- Est-ce que les ateliers de consultation prévus seront organisés avec la participation des membres de tous les comités de retraite des RRSP ou avec les membres de chacun des comités?

  Cette démarche est importante et il faut se donner les conditions nécessaires pour bien réaliser ces ateliers; ce pourrait être en rencontre avec chacun des comités de retraite des RRSP dont le Comité de retraite du RREGOP, en fonction des préoccupations qui lui sont propres.

- Concernant les bénéfices d'une démarche stratégique éprouvée inscrits à la page 4 de la présentation, est-ce que la préoccupation concernant l'efficacité, par exemple du soutien informatique ou des communications, fait partie *du Vrai Nord*? Pour Retraite Québec cette efficacité dans les communications avec la clientèle permet, entre autres, de diminuer les appels, ce qui se répercute en coûts d'opération et influence la satisfaction des clients.

  L'efficacité et la performance sont importantes, mais pas si la diminution des coûts est réalisée aux dépens de la clientèle. Si Retraite Québec n'obtient pas de meilleurs résultats ou que les objectifs ne sont pas atteints, elle n'est pas plus avancée. Oui, l'efficacité fait partie du Vrai Nord, mais il est trop tôt pour savoir exactement comment. C'est une préoccupation constante à Retraite Québec, pas seulement sur le plan financier ou en matière de services à la clientèle.

  Retraite Québec désire toujours être plus efficace et plus efficiente; à titre d'exemple, l'organisation a une cible dans sa déclaration de services aux citoyens qui est de pouvoir répondre aux questions en trois minutes, et ce pour 90 % des appels. Répondre à un client en trois minutes est facile, mais il se peut que pour certaines questions on perde en qualité. Retraite Québec considère que ces réflexions concernant le Vrai Nord devront guider les décisions de l'organisation, en demeurant toujours en ligne avec l'objectif qu'elle se sera donné.

Échanges entre les membres du Comité de retraite

- Les membres mentionnent qu'il sera important d'avoir un résumé des échanges lorsqu'il y aura consultation du Comité. Le secrétariat fera un compte-rendu comme pour les autres réunions des sous-comités.
- La réunion de février se tiendra avec l'ensemble des membres du Comité de retraite du RREGOP. Les membres verront s'il y a lieu de modifier le format de la consultation pour les autres rencontres à ce sujet.
- Le Secrétariat proposera un sondage *Doodle* aux membres du Comité afin de pouvoir planifier la date de l'atelier de février 2023, et ce, le plus rapidement possible.
- Un suivi de ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 7 décembre prochain.

11. Divers

11.1 Révision de la résolution CR-RREGOP 67-14 relativement à la désignation d'une personne observatrice

Le secrétaire présente ce point. Lors de la réunion du 21 septembre dernier, il a été convenu que deux personnes soient nommées comme observatrices au Comité de retraite. Ces personnes proviennent du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Les membres ont alors exprimé leur volonté de mettre à jour la résolution CR-RREGOP 67-14, adoptée par le Comité du 3 décembre 2014. Cette résolution avait pour but de permettre la désignation d'une personne observatrice au Comité selon certaines modalités.

Un projet de résolution révisé, qui tient compte de la proposition de modification indiquant que la personne qui est autorisée à agir comme observatrice sur le Comité doit assister en présentiel aux réunions du Comité de retraite, est proposé pour adoption. Les membres sont invités à discuter des modifications à apporter à la résolution prise par le Comité en décembre 2014.

Commentaires :

- L'obligation d'assister en présentiel aux réunions du Comité de retraite reflète fidèlement ce qui avait été mentionné lors de la dernière rencontre. Ce point a toutefois suscité des discussions entre les représentants de la partie syndicale. La raison obligeant les observateurs à assister à la réunion en présentiel est difficile à comprendre, car ces personnes ont déjà signé tous les documents d'engagement de confidentialité.
- De plus, il a été suggéré qu'un accompagnement ou un pairage puissent être envisagés. Par exemple, lorsqu'un membre annonce sa démission du Comité la personne désignée par son organisation pour la remplacer pourrait l'accompagner, à titre d'observatrice, lors de sa dernière réunion. Ceci n'a toutefois pas à être inscrit dans la résolution, les membres peuvent se dire favorables à un pairage dans une telle situation sans amender la résolution CR-RREGOP 67-14 à cet effet. Il est mentionné que cela serait une pratique

intéressante à instaurer puisqu'elle faciliterait l'intégration de la nouvelle personne au sein du Comité.

- Si telle est la volonté de tous les membres, la pratique de pairage pourrait simplement être inscrite au mémoire des délibérations, sans nécessairement l'inscrire dans la résolution.
- Concernant l'obligation d'assister aux réunions en présentiel, cette demande se justifie difficilement dans un contexte de pandémie, comme celle que nous avons connue. La réunion d'aujourd'hui se tenant en visioconférence, cette personne ne pourrait également pas assister à la réunion.
- La partie gouvernementale comprend les motifs invoqués et les changements dans le mode de travail que la pandémie a instaurés. Toutefois, les nominations des membres du Comité proviennent du Conseil des ministres et la pratique de nommer une personne à titre d'observatrice provient du Comité; ce qui n'a pas la même portée. Concernant la possibilité d'être accompagné par une personne observatrice en pairage afin qu'elle se familiarise avec le fonctionnement et les membres du Comité est très différent si la personne est en présentiel ou en virtuel. Différents éléments de réflexion avaient guidé cette décision à l'époque, cela ne signifie pas aujourd'hui une fermeture complète sur ce sujet. Pour cette raison, ce serait important de poursuivre la discussion, puisque l'environnement de travail a beaucoup évolué depuis.
- Si un membre a la préoccupation d'inviter une personne observatrice à une réunion du Comité, ce serait fort probablement en présentiel. Le mode virtuel ne favorise pas l'intégration d'une personne et ne permet pas de saisir les différentes interactions et le mode de fonctionnement du Comité.

Puisque les discussions n'ont pas permis de clore ce sujet, la présidente demande si l'adoption de la résolution doit être reportée?

Le secrétaire ajoute que les membres du Comité peuvent prendre une résolution pour nommer un observateur en fonction de la résolution de 2014 qui est toujours valide. Par ailleurs, il mentionne que la décision que doit prendre le Comité comporte deux volets, soit d'une part, l'obligation d'assister aux réunions en présentiel pour les observateurs et, d'autre part, la possibilité de permettre un pairage. Il y a lieu de distinguer ces deux volets et la décision appartient au Comité.

Commentaire :

- Comme mentionné auparavant, le pairage n'aurait pas à être inclus dans une résolution, et effectivement, la résolution de 2014 est toujours valide. Finalement, en tenant compte des discussions en cours et de l'ouverture mentionnée par un membre représentant le gouvernement à propos de la réalité du travail en mode hybride, l'adoption de la résolution pourrait être reportée.

Les membres du Comité conviennent de reporter l'adoption de la résolution.

11.2 Mandat de la présidente du Comité de retraite

La présidente du Comité, M^{me} Johanne Goulet, se retire pour ce point.

Comme mentionné dans le *Sommaire pour les instances* pour ce point à l'ordre du jour, le secrétaire informe les membres que le mandat de la présidente viendra à échéance le 11 février 2023. Dans un souci de bonne pratique, le Secrétariat planifie dès maintenant les démarches à entreprendre pour faire cheminer la documentation nécessaire pour une nomination au mandat de la présidence.

Par ailleurs, M[me] Goulet a informé le secrétaire de son intérêt à poursuivre pour un second mandat de trois ans à la présidence du Comité, sous réserve de la décision des membres.

Les membres sont invités à convenir s'ils recommandent au gouvernement le renouvellement du mandat de M[me] Goulet à la présidence du Comité de retraite pour les trois prochaines années.

Commentaires :

[redacted]

M. Martin Belhumeur propose l'adoption de la résolution, M[me] Anne-Marie Cliche appuie.

Résolution CR-RREGOP 54-22	ATTENDU QUE l'article 164 dernier alinéa de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le président du Comité est nommé par le gouvernement pour un mandat n'excédant pas trois ans, et ce, après consultation des membres du Comité de retraite; ATTENDU QUE, selon ce même article, il doit être indépendant; ATTENDU QUE M[me] Johanne Goulet a été nommée présidente du Comité pour un mandat de trois ans le 12 février 2020 par le décret 91-2020, à la suite de la recommandation à cet effet apparaissant à la résolution CR-RREGOP 60-19 du 4 décembre 2019; ATTENDU QUE le mandat de M[me] Johanne Goulet vient à échéance prochainement, il y a lieu que le Comité formule une recommandation au gouvernement pour la reconduction du mandat. IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander au gouvernement la reconduction du mandat de M[me] Johanne Goulet au poste de présidente du Comité de retraite du RREGOP.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 7 décembre 2022.

Le secrétaire indique que si la salle des comités de retraite à Place de la cité n'était pas prête, une solution alternative est envisagée pour que la réunion du 7 décembre puisse se tenir en mode hybride.

Par ailleurs, le secrétaire propose aux membres que cette réunion soit également l'occasion d'avoir un dîner de Noël. Les membres sont d'accord avec cette proposition et le secrétariat organisera ce dîner.

12.2 Huis clos

Les membres ne tiennent pas de huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 11 h 52.

Résolution CR-RREGOP 55-22	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M^{me} Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Andréas Brandl

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEPTIÈME RÉUNION 2022

Tenue le 7 décembre 2022 par visioconférence (Teams) et au
65, rue Ste-Anne, 12e étage Québec

Présences :	Mme	Johanne Goulet, présidente	M.	Andréas Brandl, secrétaire
	Mmes	Marie-Andrée Bénard	Mmes	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Sandy Labbé
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe (AM)
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
		Nancy Grenier		
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Alexandre Ferland
		Martin Belhumeur		Sébastien Lavergne
		Guillaume Daigneault		Mathieu St-Onge
Absences :	M.	Charles-Antoine Morency	Mmes	Sophie Girard
		Guillaume Picard		Lise Lapointe (PM)
		Sébastien Routhier		
Observateurs :	M.	Benoit Dufresne	Mme	Évelyne Dufour

Invités de Retraite Québec :

Mmes Sandra Gauthier, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Guylaine Tremblay, Direction de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Direction du budget et des analyses financières

MM. Jean Dessureault, Direction générale des placements
Benoit Saucier, Direction générale des placements
Dominic Leduy, Direction générale des placements
Louis Larouche, Direction générale des finances et du contrôle organisationnel

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Marc-André Blanchard, premier vice-président et chef, CDPQ mondial et chef mondial de l'investissement durable
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

Bertrand Millot, chef Investissement durable
Dominic Rioux, directeur principal, Relations avec les déposants
M[me] Catherine Simard, directrice principale, Investissement durable

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente du Comité de retraite souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette septième réunion de 2022. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 15.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres.

1. Ordre du jour
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
- 2.1 Approbation des mémoires des délibérations du 17 octobre et du 2 novembre 2022
- 2.2 Suivi des dossiers

3. Information
- 3.1 Information de la présidence
- 3.2 Information du secrétariat

4. Gestion des fonds
- 4.1 Comité de placement
  - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
  - 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 21 octobre 2022
- 4.2 Accueil des membres du Comité de retraite du RRAPSC
- 4.3 Présentation concernant CDPQ Mondial
- 4.4 Présentation du rapport sur les investissements durables de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 4.5 Échanges entre les membres

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités
- 7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunion du 16 novembre 2022
- 7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite et rachat – Réunion du 22 novembre 2022

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Sélection d'un actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Reconduction du mandat de la firme d'actuariat pour la prochaine évaluation actuarielle prévue en 2025

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen

9. États financiers et budgets

9.1 Mise à jour des frais de l'année en cours en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet 2022

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

11.1 Étalonnage des régimes de retraite du secteur public – Résultats 2021

11.2 Rapport annuel de gestion – Échanges sur le texte

11.3 Revue des sous-comités et de leur composition

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

12.2 Huis clos

12.3 Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 56-22	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation des mémoires des délibérations du 17 octobre et du 2 novembre 2022

Le secrétaire présente les projets de mémoire des délibérations des dernières réunions pour approbation.

Mémoire des délibérations du 17 octobre 2022

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 4 : à la résolution CR-RREGOP 47-22, 4^{e} ATTENDU QUE :
  - 1re ligne, il faut lire : « ATTENDU QUE le rapport de l'actuaire-conseil portant sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle du régime (…) »;
  - 3^{e} ligne, retirer « par Retraite Québec » après « a été produit ».
- Page 10 : au point 6.2 *Rapport de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2022*, 1er point de forme, 3^{e} ligne, retirer « dont celles qui concernent les critères de retraite. ».

- Page 11 : 3e point de forme, dernière ligne, il faut lire : « 80,9 G$ » au lieu de « 80,9 M$ ».
- Page 12 : dans *Questions*, à la réponse de la dernière question :
  - 1re ligne, retirer « Avec ces déclencheurs »;
  - Dernière ligne, il faut lire : « ces mécanismes permettront d'amoindrir le choc en reconnaissant la perte graduellement. ».

Mémoire des délibérations du 2 novembre 2022

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 8 : au point 4.2 *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2022*, 4e point de forme, 2e phrase, retirer « en raison notamment de son exposition aux crédits, (…) ».
- Page 9 :
  - 2e point de forme, 2e ligne, il a été demandé de retirer « tandis que l'activité personnalisée de superposition retranche -3,22 %. », puisque cette partie de phrase se trouve également au 1er point de forme. Cependant, après vérification, tout le point de forme a été retiré. En effet, le 1er point de forme, qui est pratiquement identique, est celui qui doit apparaître au mémoire;
  - Au point 4.3 *Modifications à l'entente de service entre Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec portant sur la gestion opérationnelle des transactions des régimes de retraite du secteur public*, 3e paragraphe, avant-dernière ligne, il faut lire : « (…) notamment pour produire les états financiers (…) ».
- Page 14 : 1er point de forme, 1re ligne, il faut lire : Si telle est la volonté de tous les membres (…) ».

Résolution CR-RREGOP 57-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par Mme Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'approuver les mémoires des délibérations des réunions du 17 octobre et du 2 novembre 2022 tels que modifiés.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire n'a pas d'élément particulier à signaler dans le tableau de suivi et les membres n'ont pas de commentaire.

Suivis aux réunions du 17 octobre et du 2 novembre 2022

Le secrétaire passe en revue les suivis inscrits aux mémoires des délibérations du 17 octobre et du 2 novembre 2022.

Mémoire des délibérations du 17 octobre 2022 :

- Page 13 : le rapport de l'évaluation actuarielle du RREGOP a été déposé sur le site de Retraite Québec.
- Page 14 : la motion de remerciements à l'endroit de M. André Simard et de son équipe de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public a été transmise.

Mémoire des délibérations du 2 novembre 2022 :

- Page 4 : la stratégie de consultation pour le Programme d'information et de préparation à la retraite sera abordée au point *Information du secrétariat*.
- Page 10 : afin de recevoir les avis transmis aux employeurs, Retraite Québec avait suggéré aux membres de s'abonner à l'*Info express.* Après vérifications auprès de ces derniers, il est mentionné que le tout fonctionne.
- Page 12 : en ce qui concerne l'atelier de consultation sur Retraite Québec 2030 qui se tiendra en février 2023, après discussions avec la présidente du Comité, l'approche pour refléter les consensus à l'issue des échanges avec Retraite Québec pourrait être un rapport d'atelier. À la suite d'échanges et de discussions entre les membres sur cette proposition, les membres conviennent plutôt d'un compte-rendu qui serait déposé à la réunion du Sous-comité prévue en mars 2023.

3. Information

3.1 Information de la présidence

La présidente passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances,* dont l'entente de services signée.

À la suite d'une question d'un membre au sujet de l'entente de services, le secrétaire explique la démarche effectuée auprès du Conseil d'administration (CA) de Retraite Québec pour son approbation. Il mentionne également que des félicitations ont été reçues par des membres du CA sur la qualité et la clarté du document produit. Des remerciements ont aussi été adressés au Secrétariat ainsi qu'à la Direction générale des affaires juridiques pour l'accompagnement tout au long du processus de révision de l'entente de services.

Par ailleurs, l'entente entrera en vigueur le 1er janvier 2023 et celle-ci sera déposée sur le Portail de la gouvernance. **(Suivi)**

3.2 Information du secrétariat

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Au sujet de la revue de presse, un hyperlien a été ajouté dans le *Sommaire pour les instances*. De plus, puisque les coupures de presse sont déposées sur le Portail de la gouvernance au fur et à mesure de leur parution, les personnes qui utilisent la fonction de notification seront informées dès le dépôt. À la demande des membres, ces articles pourront être joints au sommaire.
- Concernant le portail de la gouvernance, une rencontre a eu lieu pour régler les problématiques d'accès aux documents par les membres des comités de réexamen. Des tests à l'interne ont été faits pour une autre solution informatique. Un retour pourra être fait au Comité au début de l'année 2023.
- En prévision de la prochaine réunion du Comité de retraite, Retraite Québec aura besoin de deux volontaires pour valider la convivialité de l'accès au Portail de la gouvernance et aux documents de séance. Les mêmes tests pourront être effectués avec les membres des comités de réexamen. Des membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) seront aussi sollicités pour participer à cet exercice.

- Concernant le Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR), la consultation des associations est prévue par Retraite Québec. Cependant, la réalisation de ce projet sera gérée en mode gestion de projet. Une fois cette étape réalisée et que l'échéancier pour les différentes étapes seront déterminées, les représentants des associations seront consultés.
- La présentation du plan d'audit des états financiers 2022 a eu lieu le 5 décembre dernier. Les membres désignés ont assisté à cette dernière.
- Pour les nominations de membres, un nouveau projet de décret a été transmis au Secrétariat du Conseil du trésor. Par ailleurs, les différentes étapes du processus sont expliquées par le secrétaire.
- Relativement au poste de professionnel affiché pour le Secrétariat, le processus de dotation est en cours.

Commentaire et question :

- Puisque le document combiné est devenu moins pertinent pour certains membres, la procédure pourrait être revue. Cependant, pour d'autres, le document est très utile.
- Pour les comités de réexamen, lorsque des informations confidentielles ne sont pas nécessaires pour l'étude des dossiers, ces dernières pourraient-elles être caviardées?

  Cette avenue sera évaluée avec la cheffe de division du Greffe du réexamen.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter le point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est absent pour ce point, puisque le rapport portera surtout sur l'expertise en politique de placement.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 2 novembre dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, une réunion le 17 novembre 2022.

Les sujets qui ont été traités sont la poursuite des travaux sur le cadre de gestion des risques ainsi que les besoins du RREGOP et du RRPE au sujet de l'expertise en politique de placement.

Il ressort des discussions que les membres du Comité de placement envisagent de retenir les services de deux experts-conseils pour les comités de retraite et de placement du RREGOP et du RRPE.

Premier volet : type d'accompagnement / d'experts-conseils recherchés

Un expert d'une grande firme, dont le mandat serait similaire au mandat actuel de la firme *Aon*, soit de :

- Participer à toutes les réunions du Comité de placement;

- Conseiller les comités sur les ajustements à apporter à la politique de placement.
- Produire des analyses stochastiques actif-passif au besoin;
- Remettre en cause les propositions de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse);
- Une fois par année, produire une analyse des résultats de la Caisse et présenter cette analyse au Comité de retraite.

Pour le deuxième expert, ce dernier :

- Participerait à toutes les réunions du Comité de placement;
- Conseillerait les comités sur les ajustements à apporter à la politique de placement;
- Permettrait de remettre en cause davantage les propositions de la Caisse et offrirait une autre vision, ce qui serait une valeur ajoutée pour les comités;
- Faciliterait la continuité de l'expertise lors d'un éventuel changement de conseiller expert.

Deuxième volet : processus de sélection

Type d'accompagnement / d'experts-conseils recherchés

- Ordre d'embauche : un premier processus de sélection sera lancé pour obtenir les services d'un expert provenant d'une grande firme. Si l'option d'avoir deux experts est retenue, le processus de sélection sera de nouveau mis en branle.
- Pour ce premier contrat, les membres favorisent de procéder de gré à gré et souhaitent que différentes firmes présentent des propositions de services afin d'évaluer la meilleure option. Cette approche est favorisée pour les raisons suivantes :
    - Le processus actuel d'appel d'offres gouvernemental limiterait le nombre de candidats potentiels, car certaines firmes ont pris la décision de ne plus participer aux appels d'offres.
    - Un processus de décision basé sur le prix ou sur la qualité et le prix ne répondrait pas aux besoins. En effet, ce processus met surtout l'emphase sur le prix.
    - Coûts annuels moyens : 50 k$ maximum pour le RREGOP. Donc, un fournisseur pourrait coûter 40 k$ et un autre pourrait coûter 60 k$. Pour un fonds de plus de 80 G$ tel que le RREGOP, un écart de 1,0 % de rendement correspond à 800 M$.

Ce contrat de conseiller expert en politique de placement est octroyé par Retraite Québec à la demande des comités de retraite. En ce sens, Retraite Québec poursuit l'objectif que le processus réponde aux attentes du Comité de retraite. Les règles gouvernementales d'adjudication des contrats doivent toutefois être respectées.

Une rencontre est prévue avec le service des contrats de Retraite Québec. Donc, si le processus de sélection envisagé ne convient pas aux membres du Comité, il serait important de le signifier.

Les membres sont d'accord avec cette façon de faire.

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 21 octobre 2022

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 58-22	Il est proposé par M. Sébastien Lavergne, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du 21 octobre 2022.

4.2 Accueil des membres du Comité de retraite du RRAPSC

La présidente informe le Comité de retraite de la présence de membres et d'observateurs du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) pour les points 4.3 à 4.5.

Il est convenu d'accepter d'accueillir les membres de ce comité pour la présente réunion et de consulter les membres s'il était demandé de renouveler cette pratique.

Résolution CR-RREGOP 59-22	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M[me] Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de permettre la présence de membres et d'observateurs du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels pour les points 4.3 *Présentation concernant CDPQ Mondial*; 4.4 *Présentation du rapport sur les investissements durables de la Caisse de dépôt et placement du Québec* et 4.5 *Échanges entre les membres*.

4.3 Présentation concernant CDPQ Mondial

La présidente accueille MM. Marc-André Blanchard, Jacques Demers ainsi que Dominic Rioux pour présenter le dossier CDPQ Mondial. La présentation *CDPQ Mondial – Faits saillants 2022* a été remise aux membres préalablement à la rencontre.

M. Blanchard fait l'historique de CDPQ Mondial qui a vu le jour à l'initiative de M. Michael Sabia.

Les axes d'intervention des orientations stratégiques 2022-2025

[redacted]

[redacted]

Les priorités d'exécution en 2023

Les priorités d'exécution de la Caisse en 2023 sont de :

- Continuer de prioriser sa participation à des sommets et tribunes à haute visibilité.
- Continuer de déployer ses efforts en ce qui a trait à la gestion des relations bancaires et des grands partenaires transversaux.
- Institutionnaliser une approche d'analyse et de gestion des risques réglementaires pour rehausser le soutien aux équipes d'investissement.
- Déterminer l'ambition et le modèle opérationnel pérenne pour les maillages des compagnies en portefeuille.
- Réévaluer le modèle opérationnel et organisationnel des bureaux à l'international et mettre en œuvre les recommandations ayant pour but d'atténuer les risques opérationnels et créer une culture unifiée à l'international.

4.4 Présentation du rapport sur les investissements durables de la Caisse de dépôt et placement du Québec

MM. Marc-André Blanchard, Jacques Demers, Bertrand Millot et Dominic Rioux ainsi que M^{me} Catherine Simard poursuivent avec ce dossier. Le document *Investissement durable* préparé par l'équipe d'Investissement durable de la Caisse a été déposé préalablement à la rencontre à l'intention des membres. Ce document sert de base pour la présentation et les discussions avec les membres sous forme d'échanges.

En préambule, M. Blanchard, mentionne que le positionnement de la Caisse en matière d'investissement durable est un enjeu mondial important, tant pour le Québec que pour les pays émergents.

L'expression ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est utilisée de nombreuses façons par différents investisseurs ou sociétés. Cela veut dire qu'il faut prendre en compte quelques externalités pour assurer la pérennité des modèles d'affaires. Pour la Caisse, il s'agit d'intégrer des leviers ESG qui sont des considérations non financières, dans une optique de création de valeur.

Dans un contexte d'enjeux ESG, il faut se demander si les trois entités peuvent être traitées en silo dans certains cas et si en termes de gouvernance, la structure salariale des hauts dirigeants des entreprises doit être évaluée dans chacun des cas.

Selon la Caisse, des rencontres avec les conseils d'administration se tiennent annuellement. Ces derniers sont encouragés à intégrer les enjeux ESG dans leurs pratiques. De plus en plus de sociétés intègrent ces considérations.

Par ailleurs, une nouvelle notation a été établie afin de mettre l'accent sur la matérialité afin d'aider des équipes d'investissement à porter leur attention sur les points clés. Cela permet aussi :

- D'améliorer une connaissance collective des risques sectoriels ESG en établissant des niveaux de risques pour chaque secteur.
- Faciliter les capacités d'analyse (vue ESG des portefeuilles spécialisés, comparaison et balisage des émetteurs, etc.).
- Dégager de l'efficience et améliorer l'efficacité de l'équipe Investissement durable sur une fonction essentielle de son travail (attention particulière sur certains éléments ESG, fréquence des révisions, listes de surveillance, etc.).

Des enveloppes de transition pour aider à la décarbonation sont disponibles. Des évaluations sont effectuées auprès des entreprises qui désirent devenir plus vertes.

M. Millot explique en quoi consiste la biodiversité. Selon sa vision sur ce plan, la biodiversité est aussi importante que le climat pour la survie de l'espèce humaine. De ce fait, il faut que les investisseurs s'inquiètent d'enjeux qui sont très différents et difficiles à mesurer. Plusieurs grandes organisations universitaires effectuent d'ailleurs des recherches sur la biodiversité.

Selon M. Blanchard, il y a lieu d'être fier que la Caisse soit bien perçue au niveau international. Cependant, tout le secteur financier doit redoubler d'ardeur au niveau du leadership en investissement durable.

En référence à certains articles publiés dans les journaux, la Caisse n'est pas bien vue en ce qui a trait à certains investissements dans certaines entreprises. La réalité est toute autre, puisque la Caisse fait des démarches et des études très poussées avant d'investir dans ces entreprises.

Est-ce que les cibles de réduction de l'indice carbone sont en voie d'être atteintes? La réponse peut être complexe. Il pourrait être préjudiciable d'avoir des portefeuilles entièrement verts et de laisser en plan le reste de la planète. La Caisse est ambitieuse à cet égard, mais les gouvernements et les sociétés en portefeuilles n'avancent pas au même rythme. La Caisse doit faire la part des choses dans son analyse des pratiques des sociétés.

La Caisse est associée à plusieurs grandes organisations; comment peut-elle s'y retrouver? Il y a des organisations clés principales et d'autres secondaires. Certaines sont des sources d'informations et de meilleures pratiques.

Est-ce que les équipes de la Caisse peuvent faire des propositions de pistes d'investissements en prévision de l'avenir? Oui, des équipes effectuent des recherches dans différents domaines afin d'investir dans les nouvelles entreprises.

Certains fonds de retraite américains refusent d'utiliser les enjeux ESG; est-ce que ces fonds peuvent être poursuivis par les gouvernements? À ce sujet, le problème peut provenir de la réglementation. Des erreurs seront commises dans certains investissements. Des corrections devront être apportées en cours de route.

4.5 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à échanger sur les présentations reçues. Il ressort des échanges que :

- La Caisse de dépôt et placement du Québec va dans la bonne direction au niveau des travaux en investissements durables.
- M. Bertrand Millot qui est une sommité mondiale dans son domaine constitue un atout important.
- M. Marc-André Blanchard semble reconnu sur le plan international. Cependant, cette personne, qui représente l'investissement durable, voyage beaucoup. Cet enjeu devrait être adressé à la Caisse.
- Malgré sa taille et son ampleur, la Caisse donne l'impression de manquer de ressources pour faire des affaires à l'étranger. Si celles-ci sont insuffisantes, cela ne vaut peut-être pas la peine de faire l'ouverture de bureau ailleurs.
- Dans le passé, plusieurs ouvertures de bureaux à l'international ont eu lieu et plusieurs de ceux-ci ont dû être fermés. Cela entraine donc des frais importants. À cet effet, plus d'information chiffrée pourrait être intéressante à recevoir pour les déposants.
- La perception des déposants peut être faussée par ce qui se passe à l'étranger. Pour la gouvernance, l'organisation des activités nécessaires pour faire des affaires pourrait être chiffrée dans l'utilisation des fonds.
- Le nouveau forum sur l'investissement durable pourrait être l'endroit pour discuter avec les dirigeants de la Caisse. Si la Caisse est au fait des préoccupations des déposants, elle pourra expliquer ces façons de faire à l'étranger.

En général, les membres sont satisfaits des présentations de la Caisse.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Évaluations actuarielles et ententes de transfert

(Aucun sujet)

7. Suivis des travaux des sous-comités

7.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Réunion du 16 novembre 2022

M[me] France Breton présente le rapport du Sous-comité conjoint en titre. Lors de la rencontre du 16 novembre dernier, les principaux sujets traités sont les suivants :

Révision du Code d'éthique et de déontologie

Les travaux débuteront en 2023 et les membres seront accompagnés de la Direction générale des affaires juridiques de Retraite Québec.

Par ailleurs, une formation en éthique et déontologie sera offerte aux membres des comités de retraite, entre autres ceux du RREGOP et du RRPE, en février 2023. Cette activité du Collège des administrateurs de sociétés pourrait se tenir à l'Université Laval. Les thèmes abordés seront l'éthique et la déontologie au sein d'une organisation publique, l'importance de l'enjeu éthique ainsi que les conflits d'intérêts et les conflits de rôles.

Remboursement des frais de formation

Cette demande, qui provient du Comité de retraite du RRPE, consiste à proposer l'adoption d'une politique de remboursement des frais de formation des membres. Un projet de politique a été présenté au Sous-comité et a fait l'objet d'échanges et de discussions. Les travaux à ce sujet se poursuivront en 2023.

Calendrier 2023 des réunions

Les membres du Sous-comité ont pris connaissance du calendrier 2023 des rencontres. Leur prochaine réunion est prévue en février 2023.

Par ailleurs, le sujet relativement à la terminologie à utiliser pour le résultat du vote des membres devrait être traité en 2023.

Question :

- En ce qui concerne la formation en éthique, le Secrétariat a-t-il une idée de la date?

  Le Secrétariat vérifie différentes dates avec le Collège des administrateurs de sociétés. Selon les disponibilités des formateurs et de la salle, la formation pourrait se tenir vers la fin février ou au début du mois de mars 2023. **(Suivi)**

7.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite et rachat – Réunion du 22 novembre 2022

M. Martin Belhumeur est invité à présenter le rapport du Sous-comité en titre. Lors de la rencontre du 22 novembre dernier, les sujets suivants ont été abordés :

Suivi concernant le projet de loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

Le projet de loi n'a pas été déposé en 2022, contrairement à ce qui était souhaité par les membres. Même si des modifications mineures seront apportées à celui-ci, il faut espérer que ce dernier puisse être déposé au début de l'année 2023.

Par rapport au projet de loi initial, les modifications suivantes sont prévues :

- La date la plus tardive du 1er juillet 2022 sera remplacée par celle du 1er juillet 2023;
- Le texte sera ajusté afin de le rendre épicène;
- La possibilité de déléguer du Comité de retraite du RREGOP à un sous-comité de placement le pouvoir d'adopter une politique de placement spécifique pour les crédits de rente sera ajoutée.

Mise à jour de la situation financière et des surplus à distribuer

À la demande des membres, un document présentant le nombre de participants visés par la bonification des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite (RCR) et la bonification des crédits de rente rachat leur a été remis. Selon les données présentées dans ce document, 7 358 participants ont à la fois un crédit de rente RCR et un crédit de rente rachat. De ce nombre, sept participants sont non actifs et 7 351 sont retraités. Parmi les 7 351 personnes retraitées, 5 761 proviennent du RREGOP; les autres participants proviennent du RRPE et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Mise à jour de la situation financière et des surplus à distribuer

En spécifiant d'abord au Sous-comité que les données inscrites au document ne sont pas finales, Retraite Québec a présenté une mise à jour de la situation financière et des surplus à distribuer.

Concernant la situation financière, le surplus disponible exprimé en pourcentage du passif est passé de 92,7 % au 31 décembre 2021 à 63,1 % au 30 septembre 2022. Le paiement forfaitaire moyen, qui était de 18 191 $ au 31 décembre 2021, est passé à 13 341 $ au 30 juin 2022 et à 12 385 $ au 30 septembre 2022.

Pour les crédits de rente rachat, une pleine indexation au taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) avait été convenue et advenant un surplus résiduel, les crédits de rente pourraient alors être bonifiés. À ce sujet, deux scénarios additionnels concernant la valeur de la bonification de l'indexation au TAIR ont été proposés. Le premier scénario est une hypothèse d'indexation de 2,0 % pour 2023 et les années suivantes, tandis que les deuxième et troisième scénarios proposés sont :

- Un TAIR estimé à 6,4 % en 2023 et à 2,0 % pour les années suivantes;
- Un TAIR estimé à 6,4 % en 2023, 4,2 % en 2024 et à 2,0 % par la suite.

Avec le premier scénario, le coût de la bonification au TAIR est de 20 M$ tandis qu'avec le troisième scénario, le coût est de 28 M$. Pour la revalorisation du crédit de rente, elle est de 4,7 % selon le premier scénario et de 0,2 % selon le troisième.

Suivi concernant les communications à la clientèle

Le Sous-comité a discuté du projet de lettre aux participants concernés par la revalorisation des crédits de rente acquis. Plusieurs commentaires ont été formulés.

Dans cette lettre, il sera recommandé aux participants qui recevront au-delà d'un certain montant de consulter un conseiller financier. Il sera également indiqué que la résolution adoptée par le Comité de retraite sera disponible sur le site Internet de Retraite Québec.

Question et commentaires :

- Il a été question d'une politique de placement spécifique pour les crédits de rente. Est-ce que cette politique consisterait par exemple à placer les surplus en attendant que le projet de loi soit adopté?

  Cette politique pourrait en effet avoir cette utilité de placer les surplus en attendant que le projet de loi soit adopté.

- L'attente prolongée pour l'adoption du projet de loi est désolante. Cela entraîne des conséquences importantes pour les participants visés, dont les personnes retraitées.

- En complément au commentaire précédent, il faut se rappeler que de la pression a été mise sur les syndicats et les associations pour avoir une entente entre les parties négociantes concernant le surplus.

- Il est certain que les représentants des participants et des bénéficiaires sont déçus que le projet de loi n'ait pu être inclus dans l'agenda parlementaire en 2022. Bien que ce soit également le cas d'autres projets de loi, une grande déception est constatée en regard de la tournure des événements. Par ailleurs, les personnes retraitées de la fonction publique revendiquent toujours la pleine indexation, ou la moitié de celle-ci, pour les années de 1982 à 1999.

7.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Sélection de l'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle – Reconduction du mandat de la firme d'actuariat pour la prochaine évaluation actuarielle prévue en 2025

M[me] Sandy Labbé présente le rapport de ce sous-comité.

Puisque le contrat donné à la firme *Aon* couvre deux évaluations actuarielles, les membres sont invités à signifier leur intérêt ou non à reconduire le mandat de la firme pour l'évaluation actuarielle prévue en 2025. À noter que le mandat est par défaut reconduit, à moins que les membres en décident autrement.

Les membres conviennent de reconduire le mandat pour la prochaine évaluation actuarielle prévue en 2025.

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen

M[me] Sandra Gauthier est invitée à présenter le bilan des dossiers de réexamen. Les statistiques présentées sont celles en date du 18 novembre 2022. La cible de délai de traitement des dossiers est atteinte à 75,0 %.

Le nombre de désistements a augmenté à la suite de l'implantation de l'optimisation du traitement des rachats des régimes de retraite du secteur public (projet 528). Lorsque les personnes font une demande de rachat, ils doivent attendre leur retour au travail pour le faire. Autrement, le système les rejette.

Questions :

- Un lien a-t-il été fait avec Retraite Québec pour les rachats et la mise en place du projet 528?

  Oui, les liens sont faits avec les secteurs concernés.

- Lorsqu'une demande de rachat n'a pas été traitée par l'employeur, et que la personne reçoit un refus, existe-t-il un processus autre que le réexamen?

  Retraite Québec communique plusieurs fois avec l'employeur avant de refuser une demande de rachat. De plus, tout au long du processus, l'employé peut communiquer avec Retraite Québec.

- Est-ce qu'il y a un certain nombre de demandes qui ont des points communs et qui pourraient être améliorées par Retraite Québec?

  Pour l'instant, Retraite Québec est à revoir les communications en lien avec les rachats de services et la fin des travaux est prévue à la fin du printemps 2023.

- *Pour ce qui est des rentes, ce sont habituellement des gens qui ne comprennent pas tous les calculs.*

9. États financiers et budgets

9.1 Mise à jour du budget des frais de l'année en cours en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet

M. Louis Larouche, qui est accompagné de M^{mes} Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu, est invité à présenter la mise à jour du budget des frais de l'année en cours. Il se réfère au document *Frais d'administration attribuable au RREGOP* qui a été transmis aux membres préalablement à la rencontre.

Les nouvelles sont bonnes pour le budget des frais d'administration imputés au RREGOP. En effet, au 31 juillet 2022, une baisse des charges à 100,4 M$ est anticipée; ce qui est environ 8,0 M$ en dessous du budget initial estimé à 108,0 M$. Les trois grandes raisons sont :

- Les charges administratives et financières représentent environ 75,0 % de la variation du budget;
- Le quart de la variation est représenté par la sous-utilisation des immobilisations;
- La volumétrie a augmenté de 87,47 % à 87,72 %.

M. Larouche explique également les différentes charges financières ainsi que les économies réalisées.

Commentaire et questions :

- À la page 4 du document *Frais d'administration attribuable au RREGOP*, il est apprécié qu'une séparation ait été faite entre la part employés et la part employeurs.
- Quelles sont les économies concernant la relocalisation du personnel de Retraite Québec?

  En 2023, les économies seront plus importantes avec la fin du bail au 150 René-Lévesque. Il faut se libérer des baux pour avoir des économies et cela peut prendre un certain temps.

- Serait-il possible d'expliquer la ligne concernant les analyses actuarielles (page 2)?

Ce sont les salaires pour produire les évaluations actuarielles. Ces salaires sont retirés de la ligne « salaires et autres avantages du personnel » pour être imputés spécifiquement aux analyses actuarielles.

10. Administration du régime et services à la clientèle

(Aucun sujet)

11. Divers

11.1 Étalonnage des régimes de retraite du secteur public – Résultats 2021

Ce dossier sera reporté à la première réunion du Comité de retraite en 2023. **(Suivi)**

11.2 Rapport annuel de gestion – Échanges sur le projet de texte

Le secrétaire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le projet de texte qui leur a préalablement été transmis. Les modifications demandées sont les suivantes :

- Retirer le 1er point de forme, soit celui débutant par : « autoriser l'échange d'informations au sujet de la politique de placement (…). ».
- Ajouter le point de forme : « pris connaissance du projet de Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil du Québec en matière de droits de la personnalité et d'état civil. ».

Un projet de texte modifié sera transmis aux porte-paroles pour commentaires. Le nouveau projet de texte sera déposé en vue de son adoption à la réunion du 31 janvier 2023.

11.3 Revue des sous-comités et de leur composition

Le secrétaire présente le point.

Les membres sont invités à prendre connaissance de la liste des membres des sous-comités du Comité de retraite qui a préalablement été transmise aux membres afin d'y apporter les modifications requises, le cas échéant. Les membres n'apportent aucun changement. Il est requis de prendre une résolution pour nommer de nouveau les membres sur les sous-comités réexamen et placement pour la prochaine année.

Résolution CR-RREGOP 60-22	Il est proposé par Mme Mireille Guay, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de : **Comités de réexamen** Pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 : • nommer de nouveau Mme Sylvie Gagnon et M. Sébastien Lavergne comme membres du Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de l'éducation; • nommer de nouveau Mmes Anne-Marie Cliche et Zoé Poulin comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation;

	• nommer de nouveau M[mes] Jolyane Fortier et Évelyne Dufour comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • nommer de nouveau M. Michel Harrisson comme membre substitut du Comité de retraite du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • nommer de nouveau MM. Pierre-Guy Sylvestre et Xavier Milton comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M[me] Sophie Girard et M. Pier-Olivier Angers comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M[me] Geneviève Pelletier comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE; • nommer de nouveau M. Éric Lagueux comme membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE. **Comité de placement** Pour un mandat de deux ans, soit du 1[er] janvier 2023 au 31 décembre 2024, nommer de nouveau M[me] Marie Gendron et M. Martin Belhumeur à titre de membres du Comité de placement.

12. Fin de la réunion

12.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 31 janvier 2023.

Le secrétaire informe les membres que la nouvelle salle des comités de retraite à Place de la cité est prête. La prochaine rencontre pourra donc se tenir en mode hybride. Pour celles et ceux qui voudront participer à la rencontre en présentiel, les informations pour se rendre à la salle et le stationnement seront communiquées aux membres lors de l'invitation qui leur sera transmise.

12.2 Huis clos

Les membres ne tiennent pas de huis clos.

12.3 Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 38.

Résolution CR-RREGOP 61-22	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Andréas Brandl

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

SEPTIÈME RÉUNION 2019

Tenue le mercredi 4 décembre 2019
À l'édifice Marie-Guyart
700, rue Jacques-Parizeau, Québec
Salles RC-276 et RC-282

Présences :	M.	Gilles Giguère, président	M^me^	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Mireille Guay
		Guylaine Bernard		Andrée Lamontagne
		France Breton		Lise Lapointe
		Anne-Marie Cliche		Sarah Marcoux
		Sylvie Gagnon		Lucie Thériault
		Marie Gendron		
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Laliberté
		Martin Belhumeur		Sébastien Lavergne
		Benjamin Calixte		Benoît Malo
		Kevin Dallaire		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M^me^	Nydia Morin-Rivest	MM.	André Guérard
	M.	Jean Carrier		

Invités de Retraite Québec :

M^me^ Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Simon Lantier, Direction des régimes de retraite du secteur public
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP
Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP

Invité du Comité de placement :

M. Jean-Jacques Pelletier, conseiller en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Gilles Giguère, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette septième réunion de 2019 du Comité de retraite. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 30 octobre 2019

2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information du président

3.2 Information de la secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Rapport du Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 18 septembre et 24 octobre 2019

4.2 Modifications à la politique de placement et refonte du texte de politique de placement du RREGOP

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

7.1 Discussion sur les critères nécessaires pour enclencher le processus visant à conclure une nouvelle entente de transfert

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun dossier)

9. Divers

9.1 Automatisation de la révision des rentes – Suivi

9.2 Remboursement des cotisations perçues en trop avant 2008 – État de situation

9.3 Bilan 2019 du relevé de participation

9.4 Mandats des membres des sous-comités

9.5 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

9.6 Recommandation pour la nomination d'une présidente

10. Huis clos

11. Fin de la réunion

Le président invite les membres à adopter le projet d'ordre du jour.

Résolution CR-RREGOP 53-19	Il est proposé par M. Benoît Malo, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire de délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 30 octobre 2019

La secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations pour approbation. Les corrections suivantes sont demandées :

Page 3, au point 1. *Ordre du jour,* après la dernière phrase, ajouter **«** À noter qu'au cours de la réunion, les points ont été abordés dans l'ordre suivant : 1.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1, 6.3, 6.4, 6.5, 5.1, 5.2, 6.6, 4.1, 4.2, 9.1, 9.2, 10, 11. »

Page 5, au point 4.1 *Rapport du Comité de placement*, 1er paragraphe, 1re ligne, ajouter « à Retraite Québec » après « demandé ». Aussi, à la section Résilience du fonds du RREGOP, 1er point de forme, inverser les années « 2008 et 2001 ».

Page 7, au point 5.1 *Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP – Taux de cotisation applicable*, 2^{e} paragraphe, 4^{e} ligne, remplacer « aux employeurs » par « à Retraite Québec ». Également, remplacer le 3^{e} paragraphe par le texte qui suit : « M^{me} Anne-Marie Cliche ajoute qu'une modification à la référence sur la mesure de faible revenu est prévue au règlement. La référence actuelle de Statistique Canada a été remplacée par une autre en 2016. Depuis cette date, aucune demande en lien avec cette mesure n'a été adressée à Retraite Québec. La modification proposée vise à établir une concordance. ».

Page 13, au point 6.1 *Évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017*, dans la section Cotisation salariale, 1er paragraphe, 3^{e} ligne, remplacer « Le coût du régime est calculé » par « La cotisation salariale est calculée ».

Page 14, dans la section Taux effectifs de cotisation, 2^{e} paragraphe, 1re ligne, remplacer « en » par « par ». Dans la section Conciliation de la situation financière, 2^{e} ligne, remplacer « la caisse » par « elle » et retirer le signe « - » devant « 866 M$ ». Dans la section Reconnaissance des gains réalisés sur la caisse, dernière phrase, remplacer « toutefois » par « quant à lui ». Dans la section Nouvelles hypothèses de mortalité, retirer la phrase « Pour ce faire, les décès sont pondérés par les salaires. ». Au second paragraphe, 3^{e} ligne, ajouter « plus » après « données ». Dans la section Nouvelles hypothèses économiques, 1re ligne, remplacer « de l'inflation » par « d'inflation ».

Page 17, au point 6.3 *Rapport de l'actuaire-conseil sur la pertinence des hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle du RREGOP*, dans Mandat et méthodologie, 2^{e} paragraphe, dernière ligne, mettre au pluriel le mot « le ». Dans la section Hypothèses économiques, 2^{e} ligne, retirer la phrase : « L'approche la plus courante est de conserver le centre de la fourchette selon la formule de l'indice des prix à la consommation (IPC) – 3 %. ».

Page 18, au premier paragraphe, retirer la phrase : « Cette hypothèse n'a pas d'impact sur les résultats de l'évaluation, sauf si la base de l'hypothèse est positionnée par rapport à l'augmentation du MGA. ». À la section Taux d'actualisation, 6e paragraphe, dernière ligne, remplacer « maintien » par « situe ». Aussi, après « niveau », ajouter « de l'hypothèse ». À la section Hypothèses démographiques, reformuler la deuxième phrase par : « En ce qui concerne l'hypothèse de mortalité des retraités, Mercer constate une nette amélioration de la méthode utilisée. ».

Page 19, dans la section Conclusion, reformuler la première phrase par : « Malgré que Mercer aurait retenu des modèles différents pour les hypothèses d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation, toutes les hypothèses utilisées par Retraite Québec sont raisonnables. ». Aussi, dans les Questions et commentaires, 6e point de forme, remplacer le mot « inscrit à » par « proposé par Mercer lors de… ».

Page 22, au point 9.3 *Financement des immobilisations communes - Suivi,* 3e paragraphe, 2e ligne, mettre « prêtés » au féminin.

Page 20, toujours dans les Questions et commentaires, retirer le premier point de forme ainsi que la réponse.

Page 23, point 9.3 *Financement des immobilisations communes – Suivi*, 1re ligne, remplacer le mot « dans » par le mot « de ».

Résolution CR-RREGOP 54-19	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 30 octobre 2019, tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Les points 8 et 9, *Priorités de travail du Comité de placement* et *Rapport annuel des activités du Comité de* placement », seront traités à la réunion du 5 février 2020.

Le point 10, *Échanges avec le président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec*, est reporté puisque M. Michael Sabia quittera ses fonctions au début de 2020. Une invitation sera lancée ultérieurement à son successeur.

Le point 18, *Évaluations actuarielles pour la production des états financiers*, sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Les points 23 et 24 concernant l'évaluation des crédits de rente RCR et celle des crédits de rente rachat seront présentés en juin 2020.

Au sujet du point 26, *Sous-comité conjoint sur la mise à jour des hypothèses actuarielles en lien avec les lois et les règlements des RRSP*, la Direction des régimes de retraite du secteur public a informé le Secrétariat qu'elle ne serait pas en mesure de débuter les travaux avant le printemps 2020.

En suivi au point 47, l'état de situation de Retraite Québec portant sur la Stratégie de partenariat avec les employeurs est reporté à la réunion de mars 2020.

Par ailleurs, le nouveau Plan stratégique 2020-2023 de Retraite Québec devrait être présenté lors de la prochaine réunion du Comité de retraite.

Questions :

- Est-ce qu'une rencontre avec le Président-directeur général de Retraite Québec, M. Michel Després, est organisée?

  Le Secrétariat n'a pas eu de confirmation à cet effet. Cette rencontre pourrait se dérouler dans le cadre de la présentation du nouveau plan stratégique de Retraite Québec.

- Est-ce qu'il est possible de rencontrer le Président-directeur général de Retraite Québec sur une base annuelle?

  Oui, cela avait déjà été discuté au Comité de retraite. Une demande sera adressée au bureau de M. Michel Després.

3. Information

3.1 Information du président

M. Giguère annonce qu'il s'agit de sa dernière réunion comme président, après plus de 12 ans à ce titre. Par conséquent, il tient à remercier les membres du Comité de retraite pour leur implication, la pertinence de leurs interventions ainsi que leur vigilance. Il souligne l'importance de ce travail pour la santé du régime. Le président adresse également ses remerciements aux membres qui ont siégé antérieurement et qui ont frayé la voie. Finalement, il remercie l'équipe du Secrétariat des comités de retraite pour sa collaboration, dont la secrétaire pour son dévouement.

Les membres applaudissent M. Giguère en signe de remerciements et mentionnent que son départ sera souligné lors du lunch.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue les documents déposés à titre informatif.

Le taux de cotisation a été publié par le gouvernement ce matin. La note accompagnant le dépôt de l'évaluation actuarielle a été approuvée par les porte-paroles du Comité de retraite. Un membre précise que le taux de capitalisation mentionné dans la note n'est pas le taux de capitalisation du RREGOP en entier, mais s'applique seulement à la portion des prestations à la charge des participants.

Le budget 2019 des frais d'administration du RREGOP sur la base des données réelles au 31 juillet soulève des questions :

- Le budget prévu pour les salaires et les autres avantages du personnel a diminué. Est-ce causé par la pénurie de main-d'œuvre? Aussi, le montant alloué pour les services professionnels et techniques est plus élevé ; est-ce relié à la diminution du poste précédent?

- Les montants prévus pour les postes budgétaires du bloc, « Acquisitions d'immobilisations et développements de systèmes propres aux RRSP » ont nettement diminué. Plus particulièrement, le montant consacré à la Stratégie de partenariat avec les employeurs est diminué de près de la moitié. Ce montant a-t-il été redistribué? Pouvons-nous obtenir une explication?

- La mise à niveau de l'infrastructure téléphonique du Centre de relations avec la clientèle est inscrite à deux reprises ; est-ce une erreur ou s'agit-il de deux projets distincts?

Ces questions seront adressées à Retraite Québec. Un retour sera fait lors de la présentation du budget de la prochaine année.

La secrétaire poursuit avec les informations suivantes :

- Le mandat du Président-directeur général de Retraite Québec, M. Michel Després, a été reconduit par le gouvernement.
- Le déménagement du Secrétariat est prévu le 14 février 2020. Lors de la prochaine réunion, des informations complémentaires pourront être transmises aux membres.
- Une démarche a été réalisée auprès de la firme Mercer afin de faire part des commentaires des membres à la suite de la présentation de l'actuaire-conseil. La firme a été réceptive aux commentaires.
- La rencontre concernant le plan d'audit du Vérificateur général du Québec aura lieu le 10 décembre 2019.
- Une réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance est prévue le 16 décembre 2019.
- Les membres doivent s'assurer de transmettre leurs réclamations de frais de déplacement avant le 31 décembre prochain.

4. Gestion des fonds

4.1 Rapport du Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

Le président invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Jean-Jacques Pelletier se joint également à la réunion.

Depuis la réunion du 30 octobre dernier, le Comité de placement du RREGOP s'est réuni le 14 novembre 2019, conjointement avec celui du RRPE. Le présent rapport résume les principaux sujets discutés :

Activités de répartition de l'actif

Le Comité de placement conjoint a rencontré l'équipe responsable de gérer les activités de répartition de l'actif. Cette équipe est responsable de :

- [redacted]
- [redacted]

[redacted]

Question :

- [redacted]

Marges de manœuvre prévues à la politique de placement

Lors de la dernière réunion du Comité de retraite, M. Jean Dessureault a informé les membres que le Comité de placement effectuait une revue des marges de manœuvre. Cette revue s'est poursuivie lors de la réunion du 14 novembre. Voici ce qui en ressort :

D'abord, tel qu'annoncé à la réunion du 30 octobre, le Comité de placement recommande l'adoption de deux types de marges de manœuvre :

- [redacted]

Ensuite, la Caisse a été informée des ajustements souhaités aux marges dérogatoires. De façon générale, les ajustements souhaités visent à :

- [redacted]

[redacted]

Questions :

- Est-ce que les marges de manœuvre se traitaient uniquement pour les investissements au comptant?

  Oui.

- Est-ce que la Caisse a été informée des « lumières jaunes », c'est-à-dire, les marges explicatives envisagées?

  Oui.

Départ de M. Michael Sabia, président-directeur général de la Caisse

Lors de la réunion du 14 novembre, le Comité de placement conjoint a demandé à la Caisse un état de situation au sujet du départ de M. Michael Sabia en février 2020. M. Jacques Demers, vice-président responsable des relations avec les déposants, a informé les membres que :

- Le Conseil d'administration de la Caisse a mis en place un comité de sélection.
- Même si le processus de remplacement est devancé en raison de la décision de M. Sabia, il demeure rigoureux et ordonné.
- Une liste des critères recherchés a été établie. Le futur président de la Caisse devra notamment posséder un leadership de niveau mondial, posséder une compréhension avancée des produits financiers et de la gestion des risques et avoir une bonne connaissance du Québec.
- Puisque le processus de sélection est accéléré, il est peu probable que la consultation des déposants proposée par le président du Conseil d'administration de la Caisse se tienne.

Le président du Comité de retraite suggère qu'une lettre de remerciements conjointe avec le Comité de retraite du RRPE soit adressée à M. Michael Sabia. Les membres adhèrent à cette proposition.

Retraite Québec est mandatée pour préparer un projet de lettre qui sera soumis au Comité de placement conjoint dont la prochaine réunion est prévue le 18 décembre 2019.

Résolution CR-RREGOP 55-19	Il est proposé par M[me] Anne-Marie Cliche, appuyée par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de mandater le Comité de placement conjoint afin qu'il prépare et approuve une lettre de remerciements adressée à M. Michael Sabia, président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

[redacted]

Commentaire et questions :

- [redacted]

[redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 18 septembre et 24 octobre 2019

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 56-19	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 18 septembre et 24 octobre 2019, tels que déposés.

4.2 Modifications à la politique de placement et refonte du texte de politique de placement du RREGOP

M. Jean Dessureault présente ce dossier. Deux aspects sont proposés, soit les modifications à la politique de placement ainsi qu'une refonte du texte de la politique de placement.

<u>Modifications à la politique de placement</u>

[redacted]

<u>Refonte du texte de politique de placement</u>

L'énoncé de politique de placement est en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Il est prévu de le revoir tous les trois ans. Au cours des derniers mois, le Comité de placement a procédé à des travaux de refonte. Voici les principaux éléments modifiés :

- Les caractéristiques du régime ont été mises à jour ;
- Le processus d'élaboration du portefeuille de référence a été revu ;
- Les ajustements apportés depuis le 1er janvier 2016 ont été intégrés au texte ;
- Les changements apportés par la Caisse à ses indices de référence ;

- Le portefeuille Stratégies actives de superposition a été retiré du texte, étant donné que ce portefeuille a été fermé ;
- Le niveau de l'objectif de valeur ajoutée demeure inchangé à 0,8 %. La période pour le mesurer passe de quatre à cinq ans.

Les membres sont invités à adopter le projet de résolution soumis. M. Benoît Malo le propose et M. Guillaume Barrette l'appuie.

Par ailleurs, le président profite de l'occasion pour remercier la Direction des placements pour son excellente collaboration au cours des années.

Commentaires :

- Des remerciements particuliers sont adressés aux membres du Comité de placement ainsi qu'à la Direction des placements pour le travail accompli, et ce, dans une période relativement courte.
- Un des aspects qui passe souvent inaperçu est le risque. Il est bien intégré dans l'ensemble de la politique de placement.

Résolution CR-RREGOP 57-19	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP) ; ATTENDU QUE la politique de placement définit le portefeuille de référence cible du fonds du RREGOP, qui devrait être atteint le 1er janvier 2023, ainsi qu'un calendrier d'implantation pour atteindre ce portefeuille de référence cible ; ATTENDU QUE ce calendrier d'implantation prévoit que les poids des portefeuilles spécialisés (PS) Immeubles et Placements privés seront augmentés de 0,5 % au 1er janvier 2020 ; ATTENDU QUE la CDPQ a informé ses déposants qu'au 1er janvier 2020 : • Il ne sera pas possible d'augmenter le poids cible du PS Immeubles ; • Il sera possible d'augmenter le poids cible du PS Placements privés de 1,0 % ; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande de modifier le calendrier d'implantation afin : • De reporter de six mois l'augmentation de 0,5 % du poids du PS Immeubles prévue le 1er janvier 2020, tel que demandé par la CDPQ ; • D'augmenter de 1,0 % le poids du PS Placements privés au 1er janvier 2020, ce qui permet de devancer de six mois l'atteinte du poids cible de ce PS ; ATTENDU QUE la politique de placement définit les marges de manœuvre minimales et maximales allouées à la CDPQ aux fins de la gestion active de la répartition de l'actif ;

	ATTENDU QU'à la suite d'une revue de ces marges de manœuvre, le Comité de placement recommande : • De prévoir des marges de manœuvre explicatives. Le dépassement de l'une de ces marges déclencherait une demande d'information à la CDPQ, mais n'entrainerait aucune dérogation à la politique de placement ; • D'apporter des ajustements aux marges de manœuvre dérogatoires. Le dépassement de l'une de ces marges entrainerait une dérogation à la politique de placement. ATTENDU QUE l'énoncé de politique de placement applicable actuellement pour le fonds du RREGOP est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et qu'il est prévu que cet énoncé soit révisé au moins une fois à tous les quatre ans ; ATTENDU QUE le Comité de placement a préparé un nouvel énoncé de politique de placement du RREGOP ; ATTENDU QUE la Caisse est en accord avec ce nouvel énoncé de politique de placement ; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande d'adopter ce nouvel énoncé de politique de placement, pour entrer en vigueur au 1er janvier 2020 ; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP. Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'énoncé de politique de placement du RREGOP annexé à la présente.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

7.1 Discussion sur les critères pour enclencher le processus visant à conclure une nouvelle entente de transfert

MM. André Simard et Simon Lantier sont invités à lancer la discussion.

M. Simard rappelle qu'il a présenté le processus de négociation des ententes de transfert en mai 2018.

À la suite de la réception d'une demande, les premières étapes consistent à vérifier les caractéristiques du régime ainsi que l'intérêt de l'autre partenaire à conclure une entente.

Selon les principes directeurs adoptés par le Comité de retraite, Retraite Québec négocie une nouvelle entente de transfert avec un organisme si celui-ci est considéré comme étant un partenaire véritable.

Le processus menant à la conclusion des ententes de transfert est composé de plusieurs étapes pouvant s'échelonner sur quelques années. Dans le cas des petits régimes, il arrive souvent que les administrateurs ne sachent pas comment traiter ce dossier et n'ont pas les moyens pour le faire.

C'est pourquoi Retraite Québec est d'avis qu'il y a un enjeu par rapport à la définition de partenaire véritable et qu'il s'avère important de se questionner sur ce concept avant d'entreprendre des démarches qui ne pourraient profiter qu'à un faible nombre de participants, voire même un seul, et occasionner des coûts de gestion.

Selon M. Simard, il faudrait entre autres qu'il y ait un certain potentiel de demandes à traiter pour enclencher le processus. À titre d'illustration, quatre demandes reçues à l'automne 2019 sont présentées. Pour ces dossiers, Retraite Québec souhaite recevoir l'orientation du Comité de retraite avant de passer à l'étape suivante de validation de l'intérêt du partenaire.

En ce qui a trait aux deux premières demandes, soit l'Agence universitaire de la francophonie et Pioneer Hi-Bred, une société agroalimentaire de l'Ontario qui compte 310 participants, Retraite Québec recommande au Comité de retraite de refuser de conclure une entente de transfert. Ces régimes ne sont pas considérés comme des partenaires véritables et on ne s'attend pas à recevoir plus d'une demande. Également, ce type de dossier vise à répondre à une demande d'un seul participant, tout en occasionnant des frais importants.

Dans le cas du régime de retraite de Vidéotron, il s'agit d'une première demande reçue. Retraite Québec recommande également de ne pas conclure d'entente de transfert avec cet organisme puisqu'il s'agit d'un régime à cotisations déterminées.

Pour ce qui est du régime de retraite de Fondaction de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Retraite Québec propose d'entamer le processus de négociation. Même si le nombre de participants actifs est faible, il semble probable de recevoir d'autres demandes de ce partenaire actif dans les secteurs public et parapublic québécois.

Retraite Québec se questionne aussi sur la façon de traiter les demandes futures. Elle souhaite savoir si le Comité de retraite veut être consulté pour chaque demande avant que des démarches soit entreprise. De plus, elle se demande si une certaine latitude est possible pour refuser certains projets d'ententes, notamment ceux impliquant de petits régimes de retraite. Dans le cadre du bilan annuel, Retraite Québec pourrait présenter un rapport de l'ensemble des demandes reçues.

<u>Commentaires</u> :

- À titre de mise en contexte, le personnel de Fondaction participait au régime des salariés de la CSN, qui a possiblement déjà une entente avec le RREGOP. Il y a eu une scission du régime : 140 employés ont ainsi quitté le régime de la CSN avec leur passif. Cette demande d'entente de transfert servirait donc à recréer le pont qui existait auparavant pour le personnel de Fondaction.
- Comme envisagé l'an dernier, une analyse globale sur les ententes de transfert pourrait être effectuée. Cette analyse pourrait prendre en compte les efforts de

négociation ainsi que la protection des participants. Cela apparaît être un chantier qui pourrait devenir très important. Est-ce que le Comité de retraite doit se prononcer rapidement sur les cas présentés aujourd'hui?

Retraite Québec n'a pas encore donné suite à ces quatre demandes.

Quant à une analyse globale du processus, elle est relativement simple à faire à première vue. Le critère à regarder est le volume. En effet, une entente de transfert devrait être conclue lorsqu'il y a un certain volume de demandes. Or, ce potentiel est surtout dans le secteur public. Peu de régimes ont un gros volume. Sur les 80 ententes en cours, environ 10 ont des volumes importants. Auparavant, Retraite Québec en administrait environ 120.

En outre, il faut également se rappeler les objectifs d'une entente de transfert, soit de favoriser la mobilité et l'attractivité du personnel. Ces objectifs ne sont pas atteints avec du cas par cas.

- À titre d'exemple, l'analyse pourrait tenir compte du fait que certains principes directeurs ne peuvent être respectés, dont celui de véritable partenaire, ce qui rend les comités de retraite inconfortables. L'application des principes actuels semble souvent engendrer des problématiques. Il y aurait donc lieu de regarder l'ensemble des ententes de transfert et de mettre à jour des règles pour se gouverner.
- Il peut être actuellement difficile pour les membres d'avoir une vue d'ensemble des problématiques. La possibilité de former un sous-comité pourrait donc être une bonne façon de fonctionner, entre autres pour discuter du concept même d'entente de transfert et pour revoir les objectifs.

  Retraite Québec est en mesure de fournir un portrait et des statistiques.

- Il y a deux volets à considérer dans ce dossier. À court terme, le traitement devrait se poursuivre selon les règles en cours pour les demandes qui sont sur la glace. À long terme, il y aurait effectivement lieu de revoir le processus en entier.

  Pour l'instant, le processus de validation peut être enclenché par Retraite Québec pour les quatre partenaires évoqués.

- Retraite Québec serait-elle à l'aise avec la formation d'un sous-comité visant à revoir l'ensemble des critères, notamment la notion de partenaire véritable?

  Oui. Le premier portrait comprenant les statistiques sur les demandes peut se faire assez rapidement. Les règles d'application pourraient être revues ensuite.

- Dans le cadre des travaux à long terme, le nombre minimum de participants dans le régime de retraite du partenaire nécessaire pour la mise en place d'une entente pourrait donc être revu à la hausse?

  Oui. Selon les règles d'application actuelles des principes directeurs, le nombre minimum prescrit est de dix participants.

- Dans le cas de Vidéotron, il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées. Est-ce qu'il y a plusieurs autres régimes de ce genre dans les ententes?

Oui, il y en a quelques-uns, sept ou huit. En réalité, il n'y a pas d'avantage réel pour le participant à se prévaloir d'une telle entente, surtout pour un participant qui quitte le RREGOP.

Les membres discutent des suites à donner.

D'abord, Retraite Québec donnera suite aux demandes d'entente de transfert reçues selon les règles actuelles.

Ensuite, il est proposé d'élargir le mandat du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées dans les lois et les règlements des RRSP en incluant le mandat visant notamment à revoir les principes de négociation des ententes de transfert et le processus menant à la conclusion de celles-ci. Dans ce contexte, le Sous-comité devra être renommé.

Puisque le Sous-comité en question est conjoint et que la question sera aussi abordée au Comité de retraite du RRPE, la proposition sera présentée par la secrétaire pour consultation. Le nom du Sous-comité pourra être revu par la suite.

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Automatisation de la révision des rentes – Suivi

M^{me} Isabelle Merizzi est accompagnée de M. Bastien Thibault et de M. Jean Veilleux. Ce dernier est invité à présenter le premier sujet.

La livraison technologique pour activer les fonctionnalités qui permettent le traitement des demandes selon le nouveau processus administratif dans RISE a eu lieu le 13 octobre dernier. Cette livraison s'est très bien déroulée.

Avant cette mise en place, le client devait compléter une demande de rente et faire remplir une partie du formulaire par son employeur. Retraite Québec procédait ensuite à l'admissibilité et au calcul de la rente. Elle devait attendre les déclarations annuelles avant de recevoir l'ensemble des données servant au calcul de la rente finale. Ensuite, la rente était révisée. Dans environ 15,0 % des cas, le montant des prestations était revu à la hausse, alors que dans environ 5,0 % des cas, le montant était révisé à la baisse. Les sommes versées en trop ne pouvaient être réclamées.

Depuis la livraison d'octobre, Retraite Québec prend en charge toute la relation avec l'employeur dans l'obtention des données pour établir la rente. Ainsi, le client complète une demande de rente et son employeur remplit ses données administratives et financières par le biais de la prestation électronique de services. Le calcul fait en sorte que la rente est d'abord sous-évaluée, mais révisée lors de la réception des informations des employeurs dans les trois mois suivants la prise de retraite du participant. Cette façon de faire limite donc les factures ou les remises de dette associées à l'ancien processus et, par le fait même, les insatisfactions.

Cette première livraison de la solution permet déjà d'obtenir plusieurs bénéfices. Pour le client, le traitement électronique est simple et rapide. Pour l'employeur, le nouveau processus permet de réduire le nombre d'échanges avec Retraite Québec.

Des félicitations ont d'ailleurs été adressées à des agents du service à la clientèle pour la facilité d'utilisation de ce système. Les employeurs comptant plusieurs

employés ont particulièrement apprécié le changement. Retraite Québec apporte aussi son soutien en cas de besoin, surtout aux petits employeurs.

En date du 25 novembre 2019 :

- 4 550 demandes de prestation de retraite ont été reçues ; de ce nombre, 2 923 confirmations préliminaires de la rente ont été transmises et 797 rentes ont été mises en paiement. De plus, 480 demandes ont vu leur paiement ajusté et sont donc terminées.
- Pour ce qui est des demandes de validation des données administratives, 2163 ont été transmises aux employeurs, desquelles 1801 ont été répondues. Le délai moyen de réponse est de cinq jours.
- 163 déclarations annuelles anticipées (DAA) ont été demandées et 80 ont été répondues. Le délai moyen de réponse pour une DAA se maintient à cinq jours.

Questions et commentaires :

- Est-ce qu'il y a des participants qui ont attendu le nouveau processus pour transmettre leur demande ou est-ce qu'il y a toujours une moyenne de 50 000 demandes par année?

  Il n'y a pas eu d'accumulation soudaine. Retraite Québec reçoit généralement plus de demandes en fin d'année. Ce n'est pas linéaire au cours d'une année.

- Est-ce qu'il y aura un suivi fait au Comité de retraite sur le nombre de questions acheminées au centre d'appels en lien avec ce changement?

  Les raisons des appels ne sont pas nécessairement toutes codifiées. Cela pourra peut-être se faire à l'avenir.

- Avec le nouveau processus, y aura-t-il toujours des révisions de rente à la baisse?

  Il ne devrait pas y avoir de révisions avec le nouveau processus. Cependant, quelques cas d'exception peuvent survenir.

  On peut s'attendre à des révisions à la baisse au cours des deux prochaines années pour les dossiers traités avec l'ancien processus.

- Est-ce que des statistiques sur le nouveau processus pourront être disponibles?

  Oui, cela pourra être fait.

- Dans le formulaire de demande de retraite, il y a une référence au site internet de Retraite Québec. Il serait intéressant d'inclure un lien hypertexte pour accéder directement au courriel sécurisé.

  Le projet 516 sur l'optimisation de la transmission numérique a été livré le 25 novembre 2019. La façon de transmettre un document électronique via internet est maintenant très visible sur le site de Retraite Québec, notamment avec le carrousel. L'équipe du projet analysera s'il est possible de faire mieux.

  Par ailleurs, selon un sondage auprès des personnes ayant utilisé ce service, 94,0 % le considèrent simple et convivial.

- Est-ce vrai que l'employeur peut changer la date de fin d'emploi inscrite par le demandeur? Et si cela survient, en est-il informé? Aussi, au 1er juillet 2020, des modifications concernant la date de fin sont prévues. Est-ce que les vacances étalées dans le temps peuvent pénaliser les participants?

  La date de fin d'emploi est validée par l'employeur puisqu'il peut y avoir des journées de maladie ou de vacances non compilées au moment de la demande du participant. La date transmise par l'employeur fait office de date de fin d'emploi.

  Le participant est informé de tout changement de date. Au moment de la confirmation préliminaire de la rente, la date est mentionnée. Les participants sont invités à entreprendre des démarches auprès de leur employeur afin de confirmer les informations inhérentes à son départ à la retraite.

- À quel moment débute le délai d'un an pour contester le montant final de la rente par le participant?

  Ce délai débute au moment où le participant reçoit la deuxième confirmation de sa rente.

- Dans le cas d'un participant qui a transmis une demande de rente et qui ne veut plus prendre sa retraite pour diverses raisons, est-ce que sa décision est irrévocable?

  C'est au moment de la réception du relevé de choix que le participant pourra changer sa décision.

9.2 Remboursement des cotisations perçues en trop avant 2008 – État de situation

Mme Isabelle Merizzi et M. Bastien Thibault sont invités à continuer avec ce dossier.

Mme Merizzi rappelle que cette opération émane d'une recommandation du Vérificateur général du Québec formulée en 2013. Les remboursements ont débuté en 2017.

M. Thibault prend ensuite la parole et mentionne que depuis 2009, Retraite Québec est tenue de rembourser de façon automatique les cotisations versées en trop aux participants des régimes de retraite du secteur public. Ces trop-perçus résultent de la régularisation d'emplois multiples ou d'un écart de cotisations entre le montant déclaré par l'employeur et celui calculé par Retraite Québec.

La première phase, réalisée du 27 septembre au 12 décembre 2017, a permis de traiter les remboursements de 16 505 clients qui ont reçu des sommes inférieures à 5 000 $, pour un montant totalisant 16,2 M$.

La deuxième phase en cours de réalisation touche environ 11 670 clients. Il s'agit du remboursement des cotisations versées en trop par un traitement manuel nécessitant des vérifications additionnelles. Parmi les 11 670 clients, 6 000 sont considérés comme des cas sensibles. À ce moment-ci, 90,0 % des dossiers sont traités, 679 dossiers sont sans adresse connue et 388 dossiers concernent des clients décédés, des personnes âgées de 80 ans ou plus ou d'un remboursement excédent 25 000 $. Des recherches sont effectuées afin de retrouver ces cas sensibles. Le traitement est prévu se terminer au cours de l'année 2020.

Questions :

- Est-ce que les recherches pour retracer les personnes en cause ont été faites auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec?

  Des vérifications ont été effectuées auprès de différents organismes gouvernementaux, dont la RAMQ, mais parfois sans succès. C'est pourquoi Retraite Québec souhaite faire appel à la firme Equifax, qui a un rayon d'action pancanadien.

9.3 Bilan 2019 du relevé de participation

M^me^ Isabelle Merizzi et M. Bastien Thibault poursuivent avec la présentation de ce dossier.

D'entrée de jeu, M^me^ Merizzi rappelle que 2019 constitue une année charnière pour Retraite Québec, puisque deux opérations d'envoi du relevé de participation ont eu lieu. L'ancienne version a été transmise au printemps et la nouvelle version été envoyée cet automne. Un bilan concernant l'envoi du nouveau relevé sera d'ailleurs présenté au Comité de retraite au début de l'année 2020.

M. Thibault commente ensuite les faits saillants de la production du relevé de participation du printemps dernier :

- Un total de 550 985 participants du RREGOP étaient visés par l'envoi. 538 174 ont reçu un relevé de participation complet, alors que 4 911 relevés abrégés ont été expédiés.
- Pour le RREGOP et le RRPE réunis, le taux d'exclusion a été de 1,56 % ; il s'agit d'une baisse de 0,07 % par rapport à l'année dernière. Le taux était de 1,43 % pour le RREGOP uniquement, soit une légère baisse de 0,05 %.
- Retraite Québec a mis en place une mesure de mitigation afin de permettre à chaque employé qui participe à un régime de retraite de recevoir un document qui détaille sa participation au moins à tous les trois ans. Ainsi, en 2019, un état de participation a été expédié à 1 101 participants qui n'avaient pas reçu de relevé depuis plus de trois ans.
- Quelque 17 000 papillons ont été joints au relevé des participants de 55 ans et plus qui ont travaillé ou travaillent dans la fonction publique pour mieux faire connaître le programme d'information et de préparation à la retraite.
- Une section sur les modifications aux régimes de retraite a été ajoutée. Elle s'adresse aux participants du RREGOP dont les modifications législatives au 1^er^ juillet 2020 pourraient influencer le choix de la prise de retraite.

Par ailleurs, M. Thibault précise que Retraite Québec a fait l'envoi cet automne du relevé de participation 2018, qui a fait l'objet d'une refonte importante :

- La présentation visuelle a été améliorée.
- L'information a été réorganisée.
- Les données de participation présentées sont celles de l'année précédente.
- Un feuillet d'information personnalisé a été ajouté.

Questions :

- D'année en année, est-ce toujours les mêmes participants qui sont touchés par les exclusions?

  Les exclusions touchent de petits groupes. Parfois des participants s'ajoutent. Ces dossiers sont traités à la pièce. Le relevé abrégé n'est pas toujours apprécié puisqu'il manque des éléments, comme la projection de la rente. De nouvelles façons de faire sont développées dans le but d'éviter les exclusions.

- Est-ce qu'il y a des alternatives pour les personnes en région qui désirent suivre les cours de préparation à la retraite?

  Oui. Des programmes sont disponibles en ligne. Des sessions de formation pourraient aussi être offertes selon la demande.

- Plusieurs cas problématiques ont été relevés en lien avec le nouveau relevé de participation, notamment dans le cas des données concernant les options de rachats de service. L'application de la banque de 90 jours dans la section des jours d'absence rachetables a été un des éléments soulevés par plusieurs participants. Que compte faire Retraite Québec pour régler cette problématique?

  Les dossiers de rachat de service en question sont de nature complexe. Les équipes de Retraite Québec sont au courant de cette problématique et travaillent afin de trouver des solutions. Un bilan de l'opération sera fait en janvier prochain. Des mesures seront mises en place pour corriger et améliorer le relevé. En outre, il est important de mentionner que les données affichées sont assurément bonnes, mais l'information pourrait être mieux adaptée pour répondre aux différentes situations vécues.

  Par ailleurs, dans le programme d'expérience client de Retraite Québec, il y a trois valeurs importantes, soit simplifier en réduisant l'effort, accroître l'autonomie du client et maintenir sa confiance. Dans cette optique, la mise en place d'un laboratoire client pourrait être un moyen utilisé pour arriver à mieux expliquer le plus simplement possible les différentes situations de rachat et ainsi simplifier le relevé de participation pour le client.

- Par rapport au contenu présenté dans le nouveau relevé de participation, est-ce qu'un avertissement devrait être lancé aux participants dans certains cas, entre autres ceux avec des données de 2008 et 2009, afin qu'ils soient prudents dans la prise en compte des informations présentées?

  Un portrait global de cette problématique sera plutôt préparé afin de régler ce type de situation. Ce portrait pourra être présenté aux membres dans le cadre du bilan prévu au début 2020.

- Est-ce possible de savoir quels sont les différents modèles de relevés de participation personnalisés qui concernent les rachats?

  En ce qui a trait à la section des rachats de service, il y a trois modèles possibles : le modèle avec un encadré mentionnant le nombre de jours d'absence rachetables, le modèle avec un message pour les personnes qui ont de 1 à 90 jours à racheter et un message pour les participants qui n'ont pas de jour rachetable dans leur banque de 90 jours. Ce sont surtout les relevés des participants qui ont entre 1 et 90 jours à racheter qui devront être ajustés, soit

environ 25 % des relevés, environ 93 000 personnes. Le problème décelé concernant les années 2008 et 2009 touche environ 9 000 personnes. Le bilan qui sera présenté par Retraite Québec pourra faire état de ces chiffres et du résultat des analyses effectuées par l'équipe de projet.

9.4 Mandats des membres des sous-comités

La secrétaire informe les membres que chaque année, les mandats des membres des sous-comités ainsi que la liste des sous-comités sont revus. Des changements ont été apportés depuis le dépôt des documents de réunions. Les curriculum vitae abrégés ont été déposés séance tenante.

Les membres sont invités à adopter le projet de résolution.

Résolution CR-RREGOP 58-19	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité de : **Comités de réexamen** Pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 : • nommer de nouveau M^{me} Sophie Girard et M. Yves Deslauriers comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation ; • nommer de nouveau M^{me} Catherine Létourneau et M. Martin Belhumeur comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation ; • nommer M^{me} Mireille Guay comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique en remplacement de M^{me} Lynn DesRoches ; • nommer de nouveau M. Benoît Malo comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique ; • nommer de nouveau M^{mes} Anne-Marie Cliche et Josée Allard comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique ; • nommer de nouveau M^{me} Catherine Boivin et M. Xavier Milton comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux ; • nommer de nouveau M^{me} Joan Carbonneau et M. Stéphane Meloche comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux ; • nommer de nouveau M^{mes} Anne-Marie Cliche et Nadyne Daigle comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE ; • nommer de nouveau M^{me} Catherine Boivin comme membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE ; • nommer M^{me} Felicia Duarte-Tiseo comme membre substitut du Comité

	de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE, en remplacement de M^me^ Anne-Marie Chiquette. Pour un mandat d'un an, soit du 1^er^ janvier 2020 au 31 décembre 2020 : • nommer M. Louis-Maxim Tremblay comme membre substitut du Comité de retraite du RREGOP – Secteur de la fonction publique en remplacement de M^me^ Mireille Guay ; • nommer M. Hugo Durand, membre du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE, pour pourvoir le poste vacant ; • nommer M. Louis-Maxim Tremblay comme membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE, en remplacement de M. Mathieu Rémillard. **Comité de placement** Pour un mandat de deux ans, soit du 1^er^ janvier 2020 au 31 décembre 2021 : • nommer de nouveau MM. Guillaume Barrette et Sébastien Routhier à titre de membres du Comité de placement du RREGOP.

9.5 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

La secrétaire explique que chaque année, l'essentiel des activités du Comité de retraite doit être présenté dans le rapport annuel de gestion de Retraite Québec. Un projet de texte est proposé pour approbation du Comité de retraite. Les membres sont invités à le commenter.

Une modification est demandée au premier point de forme, soit d'ajouter le texte « … notamment en effectuant une refonte de l'énoncé de politique de placement. »

Résolution CR-RREGOP 59-19	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité d'approuver le texte spécifique concernant les travaux du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics de l'année 2019, dont la version publiée par Retraite Québec devra être substantiellement conforme.

9.6 Recommandation pour la nomination d'une présidente

La secrétaire explique que le mandat de M. Gilles Giguère en tant que président du Comité de retraite viendra à échéance le 20 décembre 2019. La Loi sur le RREGOP prévoit que le président du Comité est nommé par le gouvernement pour un mandat n'excédant pas trois ans, et ce, après consultation des membres du Comité de retraite. De plus, il doit être indépendant.

À la suite des démarches qui ont été entreprises, un consensus a été établi afin que le Comité de retraite puisse recommander la candidature de M^me^ Johanne Goulet, dont le curriculum abrégé a été déposé en annexe.

Le projet de résolution en vue de recommander la nomination de M^me^ Johanne Goulet à titre de présidente du Comité de retraite pour un mandat de trois ans est proposé par M. Martin Belhumeur et secondé par M. Alexandre Ferland.

Résolution CR-RREGOP 60-19	ATTENDU QUE l'article 164 dernier alinéa de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le président du Comité est nommé par le gouvernement pour un mandat n'excédant pas trois ans, et ce, après consultation des membres du Comité de retraite. Il doit être indépendant ; ATTENDU QUE M. Gilles Giguère a été nommé de nouveau président du Comité de retraite pour un mandat de trois ans le 21 décembre 2016 par le décret 1097-2016, à la suite de la recommandation à cet effet apparaissant à la résolution CR-RREGOP 40-16 et que ce mandat viendra à échéance le 20 décembre 2019 ; ATTENDU QUE M. Gilles Giguère a informé les membres qu'il ne souhaitait pas demander le renouvellement de son mandat et qu'il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement ; ATTENDU QU'un consensus a été établi afin de recommander la candidature de M^{me} Johanne Goulet à titre de présidente du Comité de retraite pour un mandat de trois ans ; IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander la nomination de M^{me} Johanne Goulet comme présidente du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour un mandat de trois ans.

10. Huis clos

Les membres ne tiennent pas de huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 12 h 15. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 5 février 2020.

Résolution CR-RREGOP 61-19	Il est proposé par M^{me} France Breton, appuyée par M. Benoît Malo et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

Le président,

Original signé par :

Gilles Giguère

La secrétaire,

Original signé par :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

PREMIÈRE RÉUNION 2020

Tenue le mercredi 5 février
À l'édifice Marie-Guyart
700, rue Jacques-Parizeau, Québec
Salles RC-276 et RC-282

Présences :	M.	Gilles Giguère, président	M^me^	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Nancy Grenier
		France Breton		Mireille Guay
		Anne-Marie Cliche		Andrée Lamontagne
		Sylvie Gagnon		Lise Lapointe
		Marie Gendron		
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Laliberté
		Martin Belhumeur		Benoît Malo
		Benjamin Calixte		Guillaume Picard
		Kevin Dallaire		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M^mes^	Sarah Marcoux	M.	Sébastien Lavergne
		Lucie Thériault		

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Chantal Rouleau, Vice-présidence aux technologies de l'information
Sonia Potvin, Direction générale de la planification et de la performance
Josée Delisle, Direction des communications
Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Service du budget et des analyses financières

MM. Michel Després, Président-directeur général
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel
Jean Dessureault, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Gilles Giguère, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette première réunion de 2020 du Comité de retraite. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30. Les nouveaux membres sont invités à se présenter, soit M^{me} Sophie Girard, M^{me} Nancy Grenier et M. Guillaume Picard, tous représentants de la partie gouvernementale.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 4 décembre 2019

2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information du président

3.2 Information de la secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Rapport du Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 novembre et 18 décembre 2019

4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2019

4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2020

4.4 Contrat du conseiller en politique de placement

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Présentation du budget 2020 des frais d'administration et retour sur le budget 2019

6.2 Évaluations actuarielles pour la production des états financiers

6.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement de membres au Comité de réexamen – Secteur de l'éducation

9. Divers

9.1 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.1.1 Rapport du Sous-comité conjoint

9.1.2 Demande d'avis juridique à Retraite Québec sur les responsabilités des membres

9.2 Plan stratégique 2020-2023 et plan d'action 2020 de Retraite Québec

9.3 Sécurité de l'information – Gouvernance et gestion

10. Huis clos

11. Fin de la réunion

Le président invite les membres à adopter le projet d'ordre du jour.

Résolution CR-RREGOP 01-20	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 4 décembre 2019

La secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation.

Résolution CR-RREGOP 02-20	Il est proposé par M. Kevin Dallaire, appuyé par M. Benoît Laliberté et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 4 décembre 2019, tel que présenté.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 10, *Échanges avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)* : une invitation a été transmise à M. Charles Émond afin qu'il participe à la rencontre de mars ou celle de septembre. Une réponse est attendue.

Point 26, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la mise à jour des hypothèses actuarielles en lien avec les lois et règlements des RRSP* : il en sera question au point 6.3 de l'ordre du jour. Ce sujet concerne aussi le point 28 portant sur les principes directeurs pour la négociation des ententes de transfert.

Point 34, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les services à la clientèle* : plusieurs tentatives ont été lancées par le Secrétariat pour organiser une réunion. Une date reste à fixer.

Point 46, *Échanges avec le Comité des services à la clientèle de Retraite Québec* : le Président-directeur général de Retraite Québec abordera le rôle de ce Comité au point 9.2 de l'ordre du jour.

Point 54, *Rencontre avec le président et directeur général de Retraite Québec* : ce suivi a été ajouté au tableau à la demande des membres.

3. Information

3.1 Information du président

M. Gilles Giguère passe en revue les documents déposés à titre informatif, soit :

- une lettre de remerciements adressée à M. Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse, datée du 20 décembre 2019;

- une demande d'avis conjointe adressée au Secrétariat aux emplois supérieurs concernant la représentation en arbitrage, datée du 14 janvier 2020.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue les documents déposés à titre informatif.

À propos des accès à l'Extranet de la Caisse, les noms de M^mes^ Andrée Lamontagne et de Sylvie Gagnon seront ajoutés à la liste, tandis que celui de M. Jean Carrier sera retiré. M. Mario Lavallée devrait aussi être inscrit.

À titre de rappel, les membres doivent transmettre leur déclaration d'intérêts au Secrétariat.

Par ailleurs, le Secrétariat a été informé de l'embauche de M^me^ Mona Côté à titre de greffière des tribunaux d'arbitrage. Elle sera en fonction à compter du 10 février prochain, en remplacement de M^e^ Yvan Bertrand.

Aussi, le Secrétariat prévoit être déménagé le 14 février prochain au 8^e^ étage de l'édifice situé au 150 René-Lévesque Est à Québec. Une carte incluant la localisation des stationnements est déposée pour information.

Enfin, des travaux sont en cours pour améliorer l'accès au réseau Internet dans la prochaine salle dédiée aux comités de retraite. Les irritants vécus ont été rapportés à Retraite Québec.

4. Gestion des fonds

4.1 Rapport du Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

Le président invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent.

Depuis la dernière réunion du Comité de retraite, le Comité de placement du RREGOP s'est réuni à deux reprises, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, le 18 décembre 2019 et le 23 janvier 2020. Le présent rapport fait état des principaux sujets traités lors de ces réunions.

Rencontre avec l'équipe responsable de la gestion du portefeuille spécialisé Marchés boursiers

Lors de la réunion du 18 décembre dernier, le Comité de placement a rencontré les responsables de la gestion du portefeuille spécialisé Marchés boursiers à la Caisse. Voici ce qui en ressort :

- La portion du portefeuille Marchés boursiers gérée activement est en augmentation. En 2011, seulement 35,0 % de ce portefeuille était géré activement, comparativement à 77,0 % en ce moment. La Caisse vise 95,0 % de gestion active dans ce portefeuille.
- [redacted]

[redacted]

Commentaire :

- Serait-il pertinent de transmettre une lettre de félicitations au nouveau président et chef de la direction de la Caisse?

  Oui. Cette lettre, préparée par la Direction des placements, pourrait être signée conjointement avec le président du Comité de retraite du RRPE.

Prise en compte du volet social dans les investissements de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré des membres de l'équipe responsable du volet Environnement, social et gouvernance (ESG) à la Caisse avec des membres de l'équipe de gestion des risques, pour discuter de la prise en compte du volet social dans les investissements de la Caisse.

[redacted]

[redacted]

Comparaison du Fonds du RREGOP avec d'autres caisses de retraite canadiennes

M. Benoit Saucier a présenté au Comité de placement une étude comparant notamment le fonds du RREGOP à huit autres régimes canadiens, dont cinq caisses de retraite ontariennes.

Rendements passés sur dix ans

Au cours des dix dernières années, le rendement du Fonds du RREGOP a été à peu près égal à la moyenne des rendements des pairs. Son rendement été parmi les moins volatils.

Comparaison des politiques de placement

L'étude de Retraite Québec compare également le portefeuille de référence du RREGOP avec celui des pairs. Il en ressort que :

[redacted]

- [redacted]

Rencontre avec l'équipe des placements à Revenu fixe

Le 23 janvier dernier, le Comité de placement a rencontré six membres de l'équipe responsable de la gestion des placements à Revenu fixe à la Caisse, dont le Premier vice-président, M. Marc Cormier. Il a alors été question des portefeuilles Taux et Crédit.

[redacted]

Grands messages de la Caisse concernant les placements à revenu fixe

[redacted]

Enfin, le rendement de 2019 du portefeuille spécialisé Crédit est considéré élevé soit 10,5 %, avec 1,5 % de valeur ajoutée.

Rencontre avec l'équipe responsable de la gestion des risques

Le Comité de placement a rencontré le Premier vice-président, M. Claude Bergeron, ainsi que trois membres de l'équipe responsable de la gestion des risques à la Caisse.

D'abord, de façon plus globale, la Caisse a indiqué qu'elle n'entrevoit pas de risque de récession à court terme, même si le cycle économique actuel dure depuis longtemps.

Ensuite, à la demande du Comité de placement, la Caisse a présenté son approche pour gérer le risque d'atteinte à la réputation. Cette approche est composée des volets suivants :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Divulgation publique du rendement du RREGOP pour l'année 2019

Traditionnellement, la Caisse divulgue son rendement global vers la fin février. En même temps, le rendement du fonds du RREGOP est divulgué, de façon privée, aux membres des comités de retraite et de placement.

Depuis l'année dernière, l'orientation retenue par le Comité de retraite est à l'effet que le rendement du fonds du RREGOP soit divulgué publiquement en même temps qu'aux membres des comités de retraite et de placement, c'est-à-dire le lendemain, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'attente d'une réunion du Comité de retraite pour divulguer publiquement les rendements n'améliore pas la qualité de l'information;
- Depuis 2019, la réunion de mars du Comité de retraite se tient à la fin du mois plutôt qu'à la mi-mars. Le délai serait trop long si l'on attendait la tenue de cette réunion pour divulguer publiquement le rendement global de la Caisse et celui du fonds du RREGOP.
- Même s'il s'agit d'une année où les rendements sont plus faibles, de repousser la divulgation publique des rendements ne ferait que soulever des questionnements.

Ainsi, à moins d'un avis contraire des membres, le rendement 2019 du Fonds du RREGOP sera divulgué par Retraite Québec à peu près en même temps que le rendement de la Caisse sera communiqué au grand public.

<u>Question</u>:

- De quelle façon Retraite Québec dévoile-t-elle les résultats de la Caisse?

Habituellement, le rendement de l'année, ainsi qu'une moyenne du rendement sur 5 ans et 10 ans, font l'objet d'une manchette sur le site de Retraite Québec. On indique également l'évolution de la valeur du fonds. Par exemple, on mentionne que le Fonds du RREGOP est passé de 70 G$ au 31 décembre 2018 à 75 G$ au 31 décembre 2019.

Une autre publication est déposée quelques jours plus tard sur le site de Retraite Québec : « Rendement RREGOP ». Il s'agit d'une page contenant quelques explications sur les rendements.

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 novembre et 18 décembre 2019

Le président invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Question :

- Concernant les faits saillants du 18 décembre, dans la comparaison du Fonds du RREGOP avec d'autres caisses de retraite, deux mesures de maturité sont mentionnées. La première mesure est en fonction du nombre de personnes qui travaillent versus le nombre de prestataires, alors que la seconde mesure est en fonction du nombre de mois de cotisations nécessaire pour compenser une année avec un rendement à 0,0 %. Pouvez-vous commenter les écarts constatés entre ces deux mesures?

  L'analyse montre que l'effet sur les deux mesures est différent. Par contre, ce ne sont pas de grands écarts.

  À cet égard, l'effet « dollars » versus l'effet « personnes » n'est pas aussi marqué au RREGOP qu'au RRPE. Aussi, l'hypothèse actuarielle prévue a un impact très important dans cette comparaison; les autres régimes n'ont pas la même hypothèse. Dans ce type d'analyse comparative, il est préférable d'avoir plusieurs mesures de maturité pour avoir un meilleur portrait du risque.

Résolution CR-RREGOP 03-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 novembre et 18 décembre 2019, tels que déposés.

4.2 Rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2019

M. Jean Dessureault est présent pour ce dossier. Les membres sont invités à prendre acte du rapport déposé par le Comité de placement pour l'année 2019.

Résolution CR-RREGOP 04-20	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport des activités du Comité de placement pour l'année 2019.

4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2020

M. Jean Dessureault présente les priorités de travail établies par le Comité de placement pour l'année 2020. Ils sont :

- d'effectuer une mise à jour de la modélisation actif-passif, en tenant compte de l'évaluation actuarielle du RREGOP déposée en octobre 2019 et de recommander des ajustements au portefeuille de référence au besoin;
- d'effectuer une revue des activités de répartition de l'actif de la Caisse afin de s'assurer qu'elles sont alignées avec les besoins du RREGOP, notamment pour la transition vers le portefeuille cible et pour la gestion des marges de manœuvre;
- de déterminer si la protection du Fonds du RREGOP au risque d'inflation est adéquate et, le cas échéant, de déterminer comment elle pourrait être améliorée.

Les membres sont invités à prendre acte du rapport déposé.

Résolution CR-RREGOP 05-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver les priorités de travail du Comité de placement du RREGOP pour l'année 2020.

4.4 Contrat du conseiller en politique de placement

M. Jean Dessureault est invité à poursuivre avec la présentation de ce dossier.

Le contrat avec la firme Aon Hewitt pour les services de M. Claude Lockhead à titre de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE se terminera le 31 juillet 2020 à la suite des deux options de renouvellement. Le Comité de retraite devra demander à Retraite Québec de procéder à l'attribution d'un nouveau contrat à l'été 2020. Les principales tâches du conseiller expert attitré sont décrites au sommaire aux instances.

Depuis 2016, les coûts reliés à ce contrat ont été en moyenne d'environ 50 000 $ par année et sont partagés entre le RREGOP et le RRPE. La part annuelle du RREGOP est d'environ 25 000 $.

M. Dessureault explique que pour le prochain contrat, les options possibles sont l'appel d'offres public, l'appel d'offres sur invitation et le contrat de gré à gré, qui est permis puisqu'il s'agit d'un contrat de services financiers. Le Comité de placement préconise le contrat de gré à gré pour les raisons suivantes :

- La qualité des candidatures doit être priorisée par rapport au plus bas prix puisque les impacts financiers sont très importants. En effet, le fonds du RREGOP a une valeur de 75 G$; un écart de rendement de 1,0 % représente 750 M$. Obtenir les meilleurs conseils même si cela coûte plus cher est avantageux.
- Le contrat gré à gré permet de prendre en compte des critères difficilement mesurables, tels que la personnalité du conseiller, notamment son habileté à communiquer et sa crédibilité auprès des membres.
- Le contrat de gré à gré permet aussi de négocier les modalités du contrat en mettant en compétition quelques firmes.

- Le dernier contrat a fait l'objet d'un appel d'offres public. Ce processus a permis de constater qu'il y a peu de conseillers experts en politique de placement ayant une bonne connaissance de la Caisse.

Dans ce contexte, le Comité de placement opte à nouveau pour un contrat de gré à gré. De plus, il souhaite que ce contrat soit de nouveau conclu avec la firme Aon Hewitt pour les services de M. Claude Lockhead, qui est toujours disponible. D'une part, ses tarifs sont avantageux. D'autre part, ses connaissances du RREGOP et de la Caisse sont de haut niveau et ses conseils sont grandement appréciés. L'alternative aurait été la firme Normandin Beaudry, mais cette dernière conseille déjà la partie syndicale du RREGOP. D'autres firmes ont été évoquées, mais ne possèdent pas l'expertise recherchée.

Questions:

- Advenant que M. Lockhead quitte la firme Aon Hewitt pour prendre sa retraite, est-ce que Retraite Québec peut refaire un autre contrat?

  Oui, Retraite Québec peut mettre fin ou renégocier ce contrat en tout temps. M. Lockhead a été consulté et il ne compte pas prendre sa retraite prochainement.

- Est-ce qu'il y a de la relève pour remplacer M. Lockhead à moyen terme?

  Avec une période d'apprentissage, quelques personnes au Québec seraient aptes à conseiller le Comité de retraite du RREGOP, tant chez Aon Hewitt que chez d'autres fournisseurs de services.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Présentation du budget 2020 des frais d'administration et retour sur le budget 2019

Le président invite MM. Daniel Charbonneau et Louis Larouche ainsi que M^{mes} Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu à présenter ce dossier.

Tout d'abord, M. Larouche invite les membres à commenter le document déposé qui s'intitule « Retour sur le budget 2019 ». Cette annexe vise à répondre aux questions qui lui ont été acheminées par courriel.

Question :

- Au sujet de la réponse à la question 1, certains membres comprennent que l'augmentation du budget « projet » s'explique par la redistribution des efforts des effectifs en place à la réalisation de projets corporatifs.

  Oui, c'est exact.

M. Larouche poursuit avec la présentation du budget 2020. De façon générale, le budget imputé au RREGOP a augmenté de 919 113 $. C'est la cinquième année d'existence de Retraite Québec et elle a toujours eu des croissances budgétaires inférieures à l'indexation projetée et à ses pairs gouvernementaux. En 2020, la croissance s'établit à 0,4 %. Les pairs gouvernementaux ont prévu une augmentation entre 2,6 % et 4,5 %. La culture à l'interne de Retraite Québec est de

toujours s'améliorer et de réaliser des économies additionnelles. Cependant, on dénote une légère croissance en 2020. Les différents postes sont passés en revue.

Les précisions suivantes sont apportées concernant les charges administratives et financières :

- Les revenus représentent principalement les activités de préparation à la retraite. L'ensemble de ces revenus est crédité aux régimes.
- Des charges administratives de Retraite Québec sont facturées aux RRSP. C'est à ce niveau que la notion de volumétrie entre en jeu pour répartir les charges. La volumétrie pour le RREGOP a légèrement augmenté en 2020, passant de 86,53 % à 86,74 %. À noter que ce sont les données de 2018 qui sont utilisées pour calculer la volumétrie.
- Les charges pour les salaires ont diminué de 728 621 $. C'est dû au fait que les ressources internes ont été davantage affectées à la réalisation de projets. À l'inverse, les coûts pour les consultants augmentent, étant donné une certaine rareté de la main d'œuvre.
- En ce qui concerne l'entretien et la location d'immeubles, les augmentations sont liées aux baux des édifices. Concernant l'équipement informatique, de plus en plus de logiciels sont loués sous la forme infonuagique.
- L'amortissement des immobilisations est une inscription comptable. Pour éviter la double facturation, les amortissements sont crédités pour imputer les acquisitions d'immobilisations.
- Les charges administratives et financières spécifiques au RREGOP montrent une diminution de 453 093 $. Cette diminution s'explique par l'absence d'une évaluation actuarielle en 2020 et la terminaison des coûts du progiciel RISE.

Les précisions suivantes sont apportées concernant les frais liés aux immobilisations :

- En ce qui concerne les acquisitions ou le développement des immobilisations propres au RRSP, on dénote une baisse de 2 581 284 $. Plusieurs éléments expliquent cette baisse : moins de travaux anticipés dans le programme d'amélioration systémique, diminution des coûts liés à la stratégie de partenariat avec les employeurs et avancement du projet d'automatisation de la révision des rentes.
- Les montants inscrits pour les petits mandats en 2019 représentent la portion de 2018 et celle de 2019. La nouvelle distribution passe de 50,0 % à 33,33 % à compter de 2020.

Les membres sont invités à commenter la présentation.

Questions et commentaires :

- Pourquoi la volumétrie utilise des données de 2018?

  Il y a toujours un décalage, puisque la volumétrie de 2019 est connue habituellement en mai. Les frais seront ajustés lors du suivi budgétaire à l'automne; la dépense réelle à la fin de l'année sera calculée avec les données volumétriques les plus récentes. C'est le montant réel qui est inscrit aux états financiers du régime.

- Concernant les charges pour les salaires, combien d'employés sont comptés dans le 58 M$? Cette information peut-elle être présentée par corps d'emploi?

  Cette information pourra être transmise ultérieurement.

- Pour bien comprendre, les frais reliés aux évaluations actuarielles ne sont pas comptabilisés dans la ligne portant sur les salaires?

  C'est exact.

- Le RREGOP finance les petits mandats, qui vont éventuellement rembourser. À quel endroit verra-t-on le remboursement?

  Le premier remboursement a été fait au réel en 2019. Lorsque le bilan réel sera présenté, une ligne sera ajoutée pour montrer les remboursements.

- Si le remboursement des petits mandats n'est pas évalué dans le budget, est-ce que cela veut dire que ce dernier est sous-évalué?

  C'est comparable à une note de crédit. Les remboursements diminueront les frais inscrits.

- Est-ce que les travaux reliés à la ligne « réaliser les travaux d'aménagement et optimiser les espaces de bureau » sont complétés?

  Pour l'année 2020, il est prévu de libérer l'espace loué à l'édifice Marie-Guyart et de transférer certains employés qui travaillent au 475 Jacques-Parizeau vers le 150 René-Lévesque. Il y a aussi eu plusieurs travaux de mise à niveau à cet édifice. Le montant devrait être moins important à l'avenir. Par ailleurs, Retraite Québec a une vision à long terme pour améliorer les espaces de travail.

- Pourquoi les montants alloués au projet d'automatisation de la révision des rentes différent-t-ils entre 2019 et 2020 ?

  Présentement, le détail des activités liées à ce projet n'est pas disponible. Cependant, il en est à ses derniers livrables. Une présentation au Comité de retraite est d'ailleurs prévue en cours d'année.

- En quoi consiste la ligne « bonification de l'offre de transmission numérique des demandes clients » ?

  Cette modernisation permettra aux clients de transmettre leur document de façon numérique. Cela fait partie des projets de 2020 qui seront présentés cet après-midi.

- Est-ce que le Conseil d'administration de Retraite Québec possède davantage d'information que ces deux pages pour l'approbation des états financiers?

  L'information présentée au Conseil d'administration est très détaillée. Pour le Comité de retraite du RREGOP, on souhaite ajouter une colonne d'explication afin de clarifier davantage.

- Les membres du Comité de retraite apprécieraient avoir un peu plus de détails concernant le budget du RREGOP.

  Retraite Québec détient beaucoup plus d'informations que l'information présentée. Il faut faire des choix. La notion d'imputation à travers les mandats relève plus du Conseil d'administration que du Comité de vérification. Il faut bien doser ce qui est présenté. Depuis 2016, il y a eu du chemin de fait.

- Une grande amélioration est soulignée dans la présentation des budgets d'une année à l'autre.
- Que comprend la réserve corporative?

  Présentement Retraite Québec détient un portefeuille de projets d'une valeur de 22 M$. Au début de l'année, les 22 M$ ne sont pas toujours commis pour les projets. C'est pourquoi une réserve est créée.

Échanges entre les membres :

Les membres échangent sur les demandes à adresser à Retraite Québec pour améliorer la reddition de compte relative au budget. Quelques constats sont émis :

- Les remboursements des petits mandats devraient être inscrits dans les prévisions budgétaires. Une ligne devrait notamment être ajoutée au budget à ce sujet.
- Est-ce que d'autres informations n'ont pas été inscrites au budget puisque les montants ne sont pas encore connus? Un budget devrait refléter le meilleur estimé de l'ensemble des dépenses prévues aux différents postes budgétaires.
- Il pourrait être pertinent de demander sur quels critères Retraite Québec se base pour déterminer les économies qui sont communes et celles allouées à des projets particuliers. Le Conseil d'administration semble décisionnel par rapport à cet aspect qui concerne les frais administratifs.
- Pour le moment, il est surtout important de bien comprendre chaque ligne du budget des frais d'administration du RREGOP qui est présenté pour avoir un portait global de la situation. Il faut aussi faire confiance au Conseil d'administration dans la méthode de répartition des frais alloués.

Ces demandes seront transmises aux autorités concernées.

6.2 Évaluations actuarielles pour la production des états financiers

MM. André Simard et Alain Jacob sont invités à présenter ce dossier.

Les membres ont reçu deux évaluations pour la production des états financiers.

Par ailleurs, M. Simard mentionne que trois types d'évaluations sont préparés par la Direction des régimes de retraite du secteur public : celles requises pour établir le taux de cotisation du régime, celles exigées pour les comptes publics et celles servant à produire les états financiers du régime.

L'évaluation requise pour établir le taux de cotisation couvre seulement les prestations à la charge des participants, alors que l'évaluation actuarielle pour les états financiers couvre la totalité du régime. On dénote ainsi un léger écart entre les deux.

Le dépôt d'une évaluation actuarielle amène un redressement. La liste des évaluations produites pour le RREGOP a été remise aux membres. Ainsi, au printemps 2020, il est prévu de déposer les évaluations actuarielles pour les crédits de rente rachat et les crédits de rente des régimes complémentaires de retraite. Ces évaluations sont préparées dans un contexte de revalorisation potentielle.

Les membres n'ont pas de question, ni commentaire pour les invités. Cependant, en huis clos, les membres mentionnent vouloir recevoir un résumé des évaluations à l'avenir. Ce commentaire sera transmis à Retraite Québec.

6.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

La secrétaire est invitée à faire le point sur ce dossier.

Le 25 septembre dernier, le Comité de retraite a décidé de former le *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées dans les lois et les règlements des RRSP,* et ce conjointement avec le Comité de retraite du RRPE. Des membres ont alors été désignés pour participer à ces travaux.

Lors de la réunion du 4 décembre 2019, à la suite des discussions tenues avec Retraite Québec en lien avec les ententes de transfert et la notion de partenaire véritable, les membres ont décidé d'élargir le mandat du Sous-comité conjoint pour intégrer ces travaux.

Afin de mieux refléter le double mandat du Sous-comité conjoint, la secrétaire propose un nouveau nom : *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert*. Les membres sont invités à formaliser ce nom avec une résolution.

Par ailleurs, Retraite Québec serait prêt à tenir une première réunion en mai prochain. Un sondage sera donc lancé incessamment auprès des personnes concernées afin de convenir d'une date.

Résolution CR-RREGOP 06-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Mireille Guay et résolu à l'unanimité, d'élargir le mandat du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées dans les lois et les règlements des RRSP et de le renommer *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert*.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Remplacement de membres au Comité de réexamen – Secteur de l'éducation

Il y a lieu de remplacer M^{me} Sophie Girard et M. Yves Deslauriers, les candidatures de MM. Thomas Vigneault et Sylvio Côté sont proposées.

Résolution CR-RREGOP 07-20	Il est proposé par M. Mathieu St-Onge, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de désigner à titre de membres du Comité de réexamen – Secteur de l'éducation les personnes suivantes : • M. Thomas Vigneault, en remplacement de M^{me} Sophie Girard; • M. Sylvio Côté, en remplacement de M. Yves Deslauriers.

9. Divers

9.1 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.1.1 Rapport du sous-comité conjoint

M. Martin Belhumeur est invité à faire rapport de la dernière réunion qui s'est tenue le 17 décembre 2019.

Retraite Québec a présenté un projet d'entente portant sur le financement des immobilisations communes. À la suite des discussions, il a été convenu qu'une nouvelle version sera produite. Ce document devrait prendre en compte les discussions tenues lors de la réunion ainsi que les commentaires transmis ultérieurement par courriel. Les membres sont donc à l'étape de revoir ce projet de texte. Ce dossier est prévu à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra le 17 février 2020.

Le Sous-comité a également discuté de la question de la gestion des risques sur le plan opérationnel à Retraite Québec : risque de réputation, risque lié à la confidentialité des données, etc. Un éventail de risques pourra être identifié. Retraite Québec pourrait soutenir le Sous-comité dans sa réflexion.

Dans les travaux à venir, le Sous-comité devrait pouvoir amorcer des travaux de révision du Code d'éthique et de déontologie à la suite des réponses obtenues du Secrétariat aux emplois supérieurs concernant la demande d'avis au sujet de la représentation en arbitrage par un membre de comité de retraite et de réexamen.

De plus, le Sous-comité devrait éventuellement discuter des travaux à effectuer au sujet de l'entente de services avec Retraite Québec et possiblement celle avec la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Par ailleurs, un projet de mandat modifié du Sous-comité conjoint sera déposé lors d'une prochaine réunion.

9.1.2 Demande d'avis juridique à Retraite Québec sur les responsabilités des membres

La secrétaire rappelle que, lors de la présentation sur la gouvernance offerte par le Collège des administrateurs de sociétés en janvier 2019, il a été question de la responsabilité des membres des comités de retraite. [redacted]

Un projet de demande d'avis juridique adressée à Retraite Québec et préparé par le Secrétariat a été approuvé par le Comité de retraite du RRAPSC le 26 novembre 2019. Ce comité a également décidé de partager ce texte avec les autres comités de retraite afin d'envisager une démarche conjointe.

Par la suite, les membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance ont pris connaissance du projet de demande le 16 décembre 2019 et se sont dits à l'aise avec le texte proposé. De plus, le Comité de retraite du RREM s'est joint à l'initiative commune le 17 décembre 2019, tout comme le Comité de retraite du RRPE le 29 janvier 2020.

Les membres sont invités à commenter le projet proposé pour adoption.

Commentaire :

- [redacted]

Résolution CR-RREGOP 08-20	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyée par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, d'approuver le texte de la demande d'avis juridique substantiellement conforme et de transmettre cette dernière à Retraite Québec.

9.2 Plan stratégique 2020-2023 et plan d'action 2020 de Retraite Québec

M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec, est invité à présenter le *Plan stratégique 2020-2023* ainsi que le *Plan d'action 2020*. Il est accompagné de M[mes] Isabelle Merizzi, Chantal Rouleau, Sonia Potvin et Josée Delisle ainsi que M. Daniel Charbonneau.

M. Després mentionne que le nouveau plan stratégique, adopté par le Conseil d'administration à l'automne dernier, est un exercice important pour l'organisation. Il fait suite à un exercice de consultation étalé sur une période de 18 mois. Par ailleurs, ce plan a fait l'objet de rencontres avec le personnel de Retraite Québec.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Després tient à souligner que toutes les stratégies, orientations, déclarations de services à la clientèle, rapports du commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen, mesures de satisfaction et de performance, suivis d'inventaires ainsi que les nouveaux programmes de transformation de l'expérience client sont tous des dossiers abordés au Comité de services à la clientèle, puis soumis au Conseil d'administration de Retraite Québec, qui se doit d'en être imputable. À cet égard, au cours des dernières années, de nombreux gains ont été obtenus dans les services à la clientèle.

Des gains majeurs ont aussi été réalisés sur le plan financier. Lors de la création de Retraite Québec, le gouvernement a demandé de générer des économies de 20 M$. Depuis quatre ans, 23 M$ ont été économisés. Les régimes de retraite du secteur public (RRSP) sont ceux qui en ont le plus bénéficié. En effet, les états financiers montrent que les frais d'administration, qui étaient de 115,7 M$ en 2015, sont passés à 106,8 M$ pour l'année 2020.

M[me] Sonia Potvin prend ensuite la parole et mentionne que la planification stratégique découle de la Loi sur l'administration publique. La préparation de ce plan a aussi dû tenir compte de nouvelles directives émises par le Secrétariat du Conseil du trésor depuis l'élection du nouveau gouvernement :

- Chaque ministère et organisme doit se doter d'une planification stratégique qui intègre les nouvelles orientations du gouvernement.
- Tous les plans stratégiques dureront quatre ans et seront arrimés au mandat gouvernemental.
- Les plans doivent être simples, intégrer les impacts sur les citoyens, intégrer des mesures concrètes et permettre l'agilité en cours de réalisation.

L'organisme ou le ministère sera coté sur la qualité de sa planification stratégique et sur les résultats. Une comparaison à l'intérieur de l'appareil gouvernemental est prévue.

Pour Retraite Québec, cet exercice a permis de confirmer sa mission, soit :

- Administrer le Régime de rentes du Québec, les RRSP et l'Allocation famille;
- Surveiller certaines lois sur les régimes volontaires de retraite;
- Faire la promotion de la planification financière;
- Concourir à l'évolution du système de retraite et à la sécurité financière des québécois.

Aussi, la vision organisationnelle demeure : être l'organisation de référence en matière de retraite, reconnue pour son expertise, sa performance, la qualité de son service à la clientèle et son milieu de travail. Les valeurs organisationnelles sont également toujours pertinentes.

La planification stratégique contient trois enjeux, trois orientations et cinq objectifs.

Enjeu 1 – L'expérience client

M[me] Isabelle Merizzi explique l'enjeu de l'expérience client. Dans le cadre de cet enjeu, trois valeurs clients ont été définies : réduire l'effort du client, accroître son autonomie, notamment via un virage numérique, et maintenir sa confiance envers Retraite Québec.

Ces trois valeurs se concrétiseront dans la réalisation de projets porteurs d'ici la fin de cette planification prévue en 2023. Les engagements liés à l'expérience client, dont les initiatives ont débuté en juin 2018, sont revus tous les six mois. Au premier semestre, 93 % des projets ont été livrés; Au deuxième semestre, le taux de réalisation a été de 100 %, alors qu'au troisième semestre se terminant en décembre 2019, Retraite Québec a atteint 110 %, puisque des marges de manœuvre ont été dégagées et davantage de projets prévus ont été réalisés.

Cinq chantiers guident Retraite Québec dans le choix des projets à réaliser : le parcours de la clientèle, la vision du client 360°, le contact client, la transformation numérique et le client employeur. Les laboratoires clients sont des outils pour mieux comprendre les besoins et les attentes de la clientèle. Déjà, plus de 25 activités de ce type ont été réalisées avec plus de 600 clients internes ou externes.

Le taux de satisfaction est un moyen d'évaluer la performance de l'organisation. Du côté des RRSP, l'objectif est de 93 %; le taux de satisfaction actuel est de 94,9 %. Il faut donc maintenir ce niveau. Des indices de satisfaction ont aussi été développés pour créer de la valeur dans le processus. Présentement, l'indice se situe à 8,3 sur 10; Retraite Québec vise 8,5 sur 10.

Le taux de satisfaction visé pour la clientèle de l'Allocation famille est de 89 % d'ici 2023. Il s'agit d'une clientèle plus exigeante relativement au virage numérique et la satisfaction est historiquement moins élevée. D'ailleurs, la transmission numérique des documents représente une grande avancée pour les jeunes familles, mais aussi pour les RRSP. M[me] Merrizi conclut en mentionnant que le virage numérique n'est pas une destination, mais un moyen pour mieux rejoindre le client.

Question :

- Pourquoi avoir opté pour un objectif de taux de satisfaction de la clientèle RRSP à 93 %, si ce taux est déjà à 95 % ?

  Atteindre un objectif de 93 % sur une plus longue période semblait ambitieux. La moyenne observée est de 90 % à 92 % incluant les trois lignes d'affaires. On observe aussi qu'en période de négociations, la satisfaction n'est pas égale. Néanmoins, Retraite Québec peut revoir les objectifs du Plan stratégique en cours de route.

M^me^ Chantal Rouleau poursuit la présentation.

Depuis le regroupement, l'unification des lignes d'affaires et la modernisation du coffre d'outils ont été mises en priorité. La stratégie de Retraite Québec visant à adapter les services numériques selon les préférences des clients en mettant à profit les nouvelles tendances technologiques qui évoluent rapidement demande donc une transformation importante à l'interne des façons de faire et des outils utilisés par les différentes équipes de travail. Ce sont de grands défis pour l'organisation au cours des prochaines années.

Depuis 2019, le gouvernement s'est engagé vers cette transformation qui vise à offrir des services personnalisés et à répondre de manière simplifiée aux besoins des clientèles. Cet engagement constitue un levier facilitant pour Retraite Québec, qui a amorcé ce virage dès 2016. L'organisation a fait preuve de leadership par rapport à l'ensemble de la fonction publique. Plusieurs aspects sont mis à l'avant-plan, dont les laboratoires clients et d'autres initiatives similaires. Pour livrer les outils nécessaires et accélérer la livraison des services numériques, Retraite Québec s'est adjoint le Service québécois d'excellence numérique, en partenariat avec l'Université Laval. Actuellement, le taux d'utilisation des services numériques est de 42 %. La cible pour l'année 2023 est de 60 % pour l'ensemble des lignes d'affaires.

Questions :

- Le service téléphonique est excellent. Pour ce qui est du site Web, est-ce qu'il sera davantage développé?

  En ce qui a trait au développement, deux volets sont importants, soit le volet transactionnel et le volet informationnel. Une équipe est présentement à l'œuvre pour réviser les pages du site Web. Des livraisons intéressantes sont à venir.

- Que comprend le terme « service numérique »?

  Les travaux de deux grandes livraisons débuteront en 2020. Il s'agit des notifications par courriel et de l'espace client numérique. D'ici 2023, l'espace client numérique sera livré. Les services seront adaptés selon les demandes des clients.

- Est-ce que les services numériques seront disponibles en version mobile ?

  Oui.

- Pour bien comprendre, en 2023, les clients des RRSP auront accès à leurs relevés via l'espace client et pourront ainsi faire leurs calculs et leurs estimations, ce qui est très bien. Étant donné qu'il y a aussi le volet RRQ, les deux seront-ils disponibles simultanément?

Oui, en 2023, le client qui doit transiger dans les trois lignes d'affaires aura accès à une information complète. Des maquettes pourront être présentées bientôt aux membres des comités de retraite.

Enjeu 2 – La sécurité financière

M[mes] Sonia Potvin et Josée Delisle poursuivent à tour de rôle la présentation.

La sécurité financière est un enjeu qui touche tous les citoyens. Les défis se situent à plusieurs niveaux : démographiques, financiers et sociaux. À cet égard, l'orientation stratégique souhaitée est de mettre l'expertise de Retraite Québec en matière de retraite au profit de la population québécoise. Deux objectifs sont visés.

Le premier objectif consiste à assumer un leadership en partageant l'expertise avec les experts. L'indicateur à cet égard est le taux de satisfaction des partenaires externes à l'égard des activités de partage.

Le second objectif concerne la sensibilisation et l'accompagnement des citoyens dans la planification financière de leur retraite. L'indicateur choisi est le pourcentage de la population qui pose des gestes concrets en matière de planification financière de la retraite. Retraite Québec doit jouer un rôle proactif auprès de la population à cet égard. Ce rôle est essentiel, notamment pour les personnes ayant un revenu annuel moyen de 30 000 $ et plus, parce que les programmes publics ne leur permettront pas de maintenir le même niveau de vie. Environ 45 % des travailleurs québécois n'ont aucun outil d'épargne collectif.

La retraite est un enjeu de société. Pour cette raison, Retraite Québec vise à ce que la planification financière de la retraite devienne une norme sociale. Pour ce faire, il faut sensibiliser les québécois et les inciter à poser des gestes concrets pour bien planifier leur retraite. Pour établir une telle norme sociale et faire évoluer les comportements, le plan de communication est un élément important. À titre d'exemple, on peut se référer aux campagnes menées sur l'alcool au volant ou à la consommation du tabac. Une démarche de marketing social est en élaboration.

Les trois volets du plan d'action 2020 pour le partage d'expertise sont : animer et organiser une table de partenaires, poursuivre des études, par exemple sur la gouvernance des régimes complémentaires de retraite au Canada ainsi que multiplier la présence de Retraite Québec à divers forums.

Concernant la stratégie de marketing social, une campagne publicitaire sur l'importance de la planification financière est déjà en cours. En 2020, Retraite Québec mettra de l'avant des actions visant à bien informer les citoyens sur les éléments à tenir en compte au moment de faire des choix. Des actions prioritaires seront aussi mises en œuvre pour accompagner les citoyens au moment de leur retraite.

D'ici 2025, 600 000 personnes prendront leur retraite. Il est important qu'elles soient bien informées de toutes les étapes à planifier. L'ambition de Retraite Québec est de contribuer à développer une culture de planification financière de la retraite au sein de la société québécoise et d'être reconnu en tant que leader dans ce domaine.

<u>Questions et commentaire</u> :

- Qui paie pour la stratégie de marketing social : les régimes de retraite du secteur public ou le Régime de rentes du Québec?

C'est dans la mission de Retraite Québec de faire l'éducation financière des citoyens. Étant donné que cette responsabilité est inscrite dans la Loi sur le régime de rentes du Québec, c'est ce régime qui paye les coûts. Par ailleurs, le Vérificateur général du Québec s'assure du partage équitable des coûts entre les régimes.

- Le régime d'épargne volontaire à la retraite compte 90 000 participants, ce qui ne semble pas très élevé. Avez-vous plus d'informations, entre autres si ce régime fonctionne bien?

  Un bassin de 800 000 personnes n'avait aucun outil de planification de la retraite. Le régime d'épargne volontaire a favorisé cette planification. Depuis l'application graduelle de la loi, on voit une augmentation d'employeurs et d'employés qui utilisent ce nouveau régime. La démarche de stratégie sociale est d'avoir des actions ciblées. Certaines s'adresseront aux employeurs et d'autres aux employés. Des outils d'information seront mis en place.

- Une étude publiée en 2010 a servi à animer le débat au sujet de la retraite. Certains des indicateurs sont disponibles sur le site de l'Institut de la statistique du Québec. La table de partage d'expertise est un des moyens de faire avancer ce débat. Des publications découleront certainement de ces travaux.

Enjeu 3 – L'équipe

M. Daniel Charbonneau présente ce dernier enjeu.

Les objectifs présentés pour les quatre prochaines années sont ambitieux et stimulants. Pour les relever, il faut miser sur la qualité de vie au travail des employés. Retraite Québec veut qu'ils soient au cœur des actions et des priorités.

Les travailleurs ont de nouvelles attentes en termes de flexibilité et d'outils technologiques. Pour attirer des employés engagés et performants et les fidéliser, l'organisation doit donc revoir ses pratiques de gestion. L'objectif stratégique consiste donc à offrir une expérience employé distinctive favorisant la santé globale et le développement de l'expertise. En effet, derrière une expérience client réussie, il y a une expérience employé réussie. Les employés deviennent alors des ambassadeurs et contribuent à faire connaître l'organisation et faire rayonner son image auprès de candidats potentiels. Cette image se compose de la réputation de Retraite Québec, ce qui comprend les pratiques de gestion, le cheminement professionnel vécu et l'importance accordée à la santé et au mieux-être.

La mesure choisie pour cet objectif est un indice de mobilisation des employés. À l'automne 2017, cet indice était de 7,2. En 2019, il est de 7,9. C'est impressionnant, Retraite Québec ne s'attendait pas à une augmentation aussi rapide. Dans le document présenté, l'objectif est de 7,3, mais peut cependant être modifié selon les événements.

En 2020, des actions concrètes sont prévues, dont la mise en place d'un mécanisme de consultation auprès des employés. Le parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux employés sera revu. Une plateforme de gestion des talents sera mise en place. En outre, Retraite Québec veut implanter d'autres actions de transformation du milieu de travail, comme le télétravail.

Question et commentaire :

- Concernant le télétravail, est-ce qu'il est prévu de revoir les infrastructures de sécurité pour les accès?

  C'est en cours actuellement. Pour avoir accès, les employés doivent entrer dans le périmètre de Retraite Québec. Plus d'information sera présentée au point suivant.

- L'équipe de direction de Retraite Québec est félicitée pour cette présentation. Par ailleurs, les membres ont noté une amélioration quant à l'information disponible relativement aux budgets. Cependant, des questions demeurent en suspens. Il faut donc continuer le partage d'information.

  Le plan d'action sera présenté chaque année et les résultats de l'année précédente pourront être discutés. Le Président-directeur général de Retraite Québec mentionne que son équipe est toujours disponible pour rencontrer les comités de retraite.

9.3 Sécurité de l'information – Gouvernance et gestion

M. Daniel Charbonneau ainsi que M^me^ Chantal Rouleau sont invités à présenter ce sujet. M. Michel Després est aussi présent.

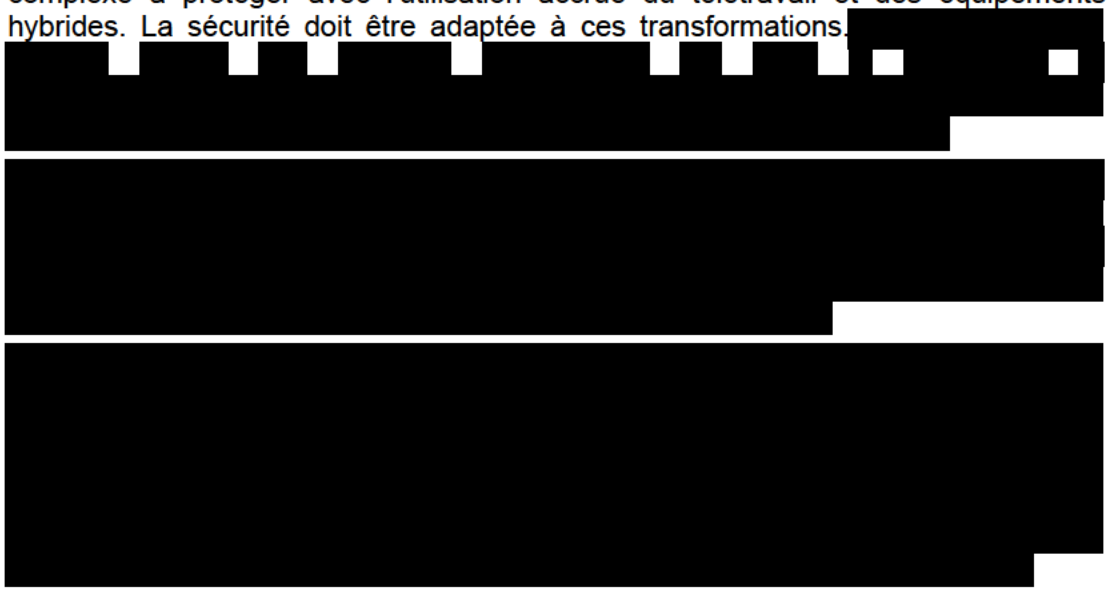
La sécurité est une préoccupation au sein de toutes les organisations. La présentation porte sur l'évolution de l'environnement mondial, la sécurité au sein de Retraite Québec, l'état de santé des actifs et l'évolution de la sécurité de l'information.

L'environnement mondial

Les menaces sont quotidiennes et en croissance. Les répercussions sont de plus en plus importantes. La réputation des organisations est particulièrement attaquée.

La sécurité à Retraite Québec

De plus en plus de technologies innovantes sont mises en place, entre autres pour améliorer l'expérience client. Aussi, le périmètre est beaucoup plus vaste et complexe à protéger avec l'utilisation accrue du télétravail et des équipements hybrides. La sécurité doit être adaptée à ces transformations.



L'état de santé des actifs

Dès la création de Retraite Québec, il était important d'inventorier et de mesurer l'ensemble des domaines en technologies, que ce soit les infrastructures, les applications, les données, les processus et la sécurité.

Un premier bilan de sécurité a été déposé au printemps 2019. Cet état de santé a été audité à l'externe. L'intérêt de ce bilan était de voir les plus grandes vulnérabilités et de travailler sur ces aspects.

Les événements de l'été 2019 ont été un réveil brutal pour toutes les organisations, publiques ou privées. Ces événements ont démontré qu'il fallait également se protéger de l'intérieur, et non seulement de l'extérieur.

[redacted]

À la lumière de ce qui s'est passé ailleurs, Retraite Québec vise à faire de la sécurité un élément essentiel de la culture de l'organisation. En 2020, la gestion des droits d'accès est une des priorités. C'est un projet important pour assurer la rigueur de l'information [redacted]

À la suite des incidents de l'été dernier, une mesure complémentaire a été ajoutée par Retraite Québec, à savoir l'authentification des personnes. À ce sujet, le gouvernement s'est engagé à remplacer la façon de s'authentifier ou de s'identifier d'ici la fin de l'année par une identification numérique.

Conclusion

Les citoyens et les clients de Retraite Québec ont des attentes de plus en plus élevées en matière de sécurité. La formation et la sensibilisation demeurent les meilleurs moyens de protection. Le facteur le plus à risque est l'humain. Il fait mettre en place une culture de sécurité au sein de l'organisation. Tout le monde a une responsabilité à cet égard, peu importe son rôle à Retraite Québec.

Pour la haute direction, la sécurité est le dossier de la nouvelle décennie. Aucune organisation n'est totalement blindée contre les attaques provenant de l'interne ou de l'externe. C'est donc une grande préoccupation au sein de Retraite Québec. Après analyse, les meilleures pratiques devront être mises en place, que ce soit lors d'un aménagement physique ou au moment d'implanter un projet informatique.

Par ailleurs, le Vérificateur général du Québec prépare actuellement un audit sur l'optimisation des ressources en matière de sécurité. Ce rapport contiendra des vulnérabilités que Retraite Québec connaît déjà et qu'elle tente en ce moment de régler. Ce qui préoccupe particulièrement l'organisation, ce sont les vulnérabilités axées sur la sécurité interne.

Questions :

- Est-ce que le Comité aviseur est composé de personnes de l'interne ou de l'externe?

  Le Comité aviseur est le Comité de direction de Retraite Québec. Au besoin, des spécialistes externes peuvent être consultés.

- En cas d'incident majeur, est-ce que les comités de retraite seront informés?

  Oui, dans les mécanismes établis, un plan de communication est prévu pour chacune des parties prenantes de Retraite Québec.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 14h30. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 25 mars 2020.

Résolution CR-RREGOP 09-20	Il est proposé par M. Benoît Malo, appuyé par M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

La secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

DEUXIÈME RÉUNION 2020

Tenue le mercredi 25 mars
Par visioconférence et conférence téléphonique
Salle du Conseil d'administration de Retraite Québec
2600, boulevard Laurier, Québec

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M^me^	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Nancy Grenier
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Laliberté
		Martin Belhumeur		Guillaume Picard
		Benjamin Calixte		Sébastien Routhier
		Kevin Dallaire		Mathieu St-Onge (partiel)
		Alexandre Ferland		
Absences :	M^me^	Mireille Guay	M.	Benoît Malo
				Sébastien Lavergne

Invités de Retraite Québec :

M^me^ Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements

Invité de la firme Aon :

M. Claude Lockhead, conseiller expert

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Charles Emond, Président et chef de la direction
Claude Bergeron, Premier vice-président et chef de la Direction des risques et relations avec les déposants
Jacques Demers, Vice-président principal, Relations avec les déposants
M^me^ Amélie Dion, Directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invité du Comité de placement :

M. Jean-Jacques Pelletier, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La nouvelle présidente du Comité de retraite, M[me] Johanne Goulet, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette deuxième réunion de l'année 2020. Exceptionnellement, cette rencontre se tient par visioconférence et conférence téléphonique. Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) sont d'ailleurs remerciés pour le prêt des installations et des équipements qui permettent la tenue de cette réunion. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 30.

1. Ordre du jour

1.1 Mot de la présidente

M[me] Goulet tient d'abord à remercier les membres d'avoir recommandé sa candidature pour agir à titre de présidente du Comité de retraite. Elle remercie également le Secrétariat des comités de retraite pour le soutien apporté depuis sa nomination. Enfin, elle demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

Par la suite, la présidente mentionne que plusieurs fonctions occupées jusqu'à ce jour lui serviront dans l'exercice de cette nouvelle fonction. Elle précise que la mission du Comité de retraite lui tient à cœur et qu'elle partage des valeurs communes. Parmi celles-ci, l'équité est une valeur très importante pour elle. Par ailleurs, elle ajoute que la confidentialité est un élément primordial parmi les devoirs du Comité de retraite.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1. **Ordre du jour**
   - 1.1 Mot de la présidente
   - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. **Mémoire des délibérations**
   - 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 5 février 2020
   - 2.2 Suivi des dossiers
3. **Information**
   - 3.1 Information de la présidente
   - 3.2 Information de la secrétaire
4. **Gestion des fonds**
   - 4.1 Comité de placement
     - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
     - 4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 23 janvier 2020
   - 4.2 Suivi de la performance et du gestionnaire du Fonds du RREGOP pour l'année 2019
   - 4.3 Résultats 2019 du fonds du RREGOP et des stratégies de la Caisse de dépôt et placement du Québec
   - 4.4 Échanges entre les membres
5. **Modifications législatives et réglementaires**

   (Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivi

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen

8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen – Secteur de la fonction publique

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des régimes de retraite du secteur public

9.2 Stratégie de traitement des inventaires

9.3 Relevé de participation

9.4 Stratégie de partenariat avec les employeurs 2017-2019 – Suivi

9.5 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

9.5.1 Rapport du Sous-comité conjoint

9.5.2 Modification du mandat

9.6 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2019 du RREGOP

10. Huis clos

11. Fin de la réunion

Étant donné les circonstances actuelles, la présidente établit quelques règles pour assurer le bon fonctionnement de cette réunion. Elle fait aussi part de certains ajustements concernant le projet d'ordre du jour soumis pour adoption :

- Dans un souci de conserver le quorum, des points de décision pourraient devoir être devancés au cours de la réunion.
- Au point 4 *Gestion des fonds*, il a été convenu que les présentateurs feront un retour sur l'année 2019 ainsi que le point sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur le fonds du RREGOP.
- Au point 8 *Réexamen et arbitrage*, en l'absence de M^{me} Nicole Lachance, les membres seront invités à poser leurs questions à la secrétaire qui pourra répondre ou faire les vérifications auprès de l'équipe du réexamen.
- Les points 9.1 à 9.4 de l'ordre du jour feront l'objet d'une seule présentation par M^{me} Isabelle Merizzi (devient le point 9.1). Elle répondra aux questions des membres relatives au document déposé à leur intention. De plus, elle fournira un état de situation des priorités concernant le service à la clientèle de Retraite Québec en période de pandémie.

La présidente invite donc les membres à adopter le projet d'ordre du jour modifié.

Résolution CR-RREGOP 10-20	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyée par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 5 février 2020

La secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. La modification suivante est demandée :

Page 22, point 9.3 Sécurité de l'information – Gouvernance et gestion, 4^{e} paragraphe, 2^{e} ligne, supprimer « un virage important ».

Résolution CR-RREGOP 11-20	Il est proposé par M^{me} Sophie Girard, appuyée par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 5 février 2020, tel que corrigé.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi, en considération du contexte actuel de la Covid-19 :

Point 10, *Échanges avec le Président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec* est devancé à aujourd'hui.

Point 17, *États financiers du RREGOP* : la production des états financiers est en cours. Le calendrier de réalisation est maintenu pour le moment.

Point 20, *Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP et diffusion* : si les états financiers sont déposés à la date prévue, la mise à jour pourra être présentée en juin prochain.

Points 23 et 24 : les évaluations actuarielles des crédits de rente RCR et des crédits de rente rachat seront déposées à la réunion de septembre, sous condition d'un retour au travail au mois de mai ou d'un accroissement de la capacité de télétravail de Retraite Québec.

Point 49, *Espace client numérique* : il s'agit d'un ajout à la suite de la présentation du plan stratégique. Le sujet sera présenté en juin.

Par ailleurs, la secrétaire signale que le Secrétariat est à effectif réduit. Les services en rapport avec les comités de retraite sont considérés comme prioritaires, mais les travaux du Greffe du réexamen ont dû être suspendus.

Aussi, étant donné l'indisponibilité de certains invités et afin de respecter les directives du gouvernement, le Secrétariat a pris la décision de reporter ou de procéder différemment pour les réunions prévues des sous-comités et du comité de retraite. Néanmoins, le Secrétariat est à mettre en place des moyens pour reprendre les travaux graduellement à distance. Les réunions seront notamment organisées par conférence téléphonique, et ce, tant que la situation ne sera pas revenue à la normale. Voici ce qui est proposé pour le moment:

- Au sujet du Sous-comité conjoint sur les services à la clientèle, une nouvelle date sera proposée à la suite d'un sondage lancé la semaine prochaine auprès des membres. Une réunion était prévue le 20 mars dernier.
- Concernant le Sous-comité conjoint sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert, les membres concernés ont été informés du maintien de la date du 8 juin 2020. La Direction des régimes de retraite du secteur public a mentionné qu'elle pourra consacrer suffisamment de temps à la préparation de cette réunion.
- Les réunions prévues des comités de placement se tiendront à distance. Les travaux de la Direction des placements sont considérés comme prioritaires à Retraite Québec.
- Le Sous-comité conjoint sur la gouvernance est le sous-comité le moins propice aux travaux à distance puisqu'il se structure actuellement. Il est proposé d'organiser une conférence téléphonique dès qu'un retour sur l'un des dossiers suivants sera possible :
  - Avis juridique demandé à Retraite Québec concernant le rôle de fiduciaire et l'assurance-responsabilité des membres;
  - Avancement dans le dossier de la représentation d'un membre en arbitrage;
  - Avancement dans les discussions pour l'établissement d'une position concernant le partage des frais d'immobilisations communes des petits mandats.

La secrétaire ajoute que la prochaine réunion du Comité de retraite pourra se tenir dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, avec un ordre du jour allégé l'approbation des états financiers et le suivi de la gestion des fonds étant les sujets importants dans le contexte actuel.

Commentaire :

- Concernant les travaux du Sous-comité conjoint sur la gouvernance, il serait dommage de ne pas pouvoir se réunir avant la prochaine réunion du Comité de retraite. Des discussions étaient dirigées vers la vigie de la gouvernance. Il ne faudrait pas reporter trop longtemps les dossiers.

  Il n'est pas exclu qu'une réunion du Sous-comité puisse se tenir avant la prochaine réunion. Des informations sur l'un des trois dossiers en attente devraient arriver sous peu. Les membres en seront informés et une conférence téléphonique pourra alors être organisée. Les travaux ne seront pas mis en attente jusqu'en septembre.

3. Information

3.1 Information de la présidente

M^{me} Johanne Goulet passe en revue les documents déposés à titre informatif, soit :

- La lettre adressée à M. Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, datée du 11 février 2020, pour le féliciter pour sa nomination et faire part du désir de continuité dans les

échanges entre la Caisse et le Comité de retraite. Un échange avec M. Emond est d'ailleurs toujours prévu pour le mois d'avril.

- La lettre de démission de M. Benoît Malo, datée du 12 mars 2020. M. Malo demeurera toutefois membre du Comité de retraite d'ici à ce que son remplaçant soit désigné.

Entretemps, la présidente a aussi reçu une lettre de félicitations de la part de M. Michel Després, président et directeur général de Retraite Québec. Il y mentionne son désir de continuité dans la collaboration entre son organisation et le Comité de retraite.

Par ailleurs, la présidente a assisté à une rencontre avec des représentants du Secrétariat aux emplois supérieurs (SES), le président du Comité de retraite du RRPE et la secrétaire. [redacted]

Question:

- Étant donné la démission de M. Benoît Malo, est-ce que M. Guillaume Daigneault du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec pourra être désigné en tant qu'observateur au Comité de retraite?

  Ce n'était pas possible de le faire pour aujourd'hui. Des vérifications seront effectuées pour la prochaine rencontre.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire mentionne qu'une formation pour les nouveaux membres est prévue le 14 mai prochain. Cette formation portera sur les notions de base des régimes de retraite du secteur public (RRSP) et sur les concepts normatifs.

La secrétaire fait également un suivi par rapport à l'entente de transfert avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Un courriel a été transmis à cet effet par M. André Simard de la Direction des régimes de retraite du secteur public.

Dans ce courriel, M. Simard rapporte que des échanges se sont tenus avec d'autres universités. Ces échanges ont ouvert sur d'autres enjeux en lien avec les ententes de transfert. Dans ce contexte, le dossier du RRUQ ne sera pas réglé avant la fin de l'année 2020. M. Simard suggère donc de discuter de ce dossier lors de la réunion du 8 juin prochain dans le cadre du Sous-comité conjoint sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert.

En réponse à une question, la secrétaire précise que le dossier du RRUQ n'est actuellement pas inclus dans le mandat du Sous-comité. Cependant, un suivi pourra continuer d'être fait au Comité de retraite, même si le sujet est abordé en sous-comité. Les membres sont d'accord avec la proposition de Retraite Québec.

Par ailleurs, pour les prochains ordres du jour, il est suggéré d'inscrire les suivis concernant le dossier du RRUQ au point 7 *Ententes de transfert.*

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Jean-Jacques Pelletier est présent.

Depuis la dernière réunion du Comité de retraite, une réunion du Comité de placement conjoint a eu lieu le 16 mars dernier. Voici les principaux sujets discutés :

Mandat de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE

Le contrat actuel avec la firme Aon Hewitt pour les services de M. Claude Lockhead à titre de conseiller expert en politique de placement prendra fin le 31 juillet prochain. Comme mentionné lors d'une réunion précédente, à la demande du Comité de placement, Retraite Québec a demandé à M. Claude Lockhead les tarifs qu'il propose pour un possible prochain contrat.

Lors de la réunion du 16 mars, le Comité de placement a analysé la nouvelle grille tarifaire proposée par M. Lockhead, qui comporte :

- Une augmentation du prix pour participer aux réunions du Comité de placement ;
- Une diminution du prix pour la production du rapport de suivi de la performance.

En se basant sur le nombre de réunions tenues par le Comité de placement au cours des quatre dernières années, cette nouvelle grille tarifaire entraînerait une augmentation du coût de 6,0 % en moyenne comparativement aux tarifs proposés il y a quatre ans et demi.

Pour la suite des choses, le Comité de placement envisage d'ajouter un volet additionnel au contrat. Il s'agirait de prévoir que le conseiller expert puisse effectuer, sur demande et sans engagement de la part du Comité de retraite, des travaux de modélisations stochastiques. Le but de ces analyses serait de disposer d'outils comparables et complémentaires à ceux de la Caisse qui effectue habituellement ces types de travaux. M. Lockhead va proposer un tarif pour ce volet additionnel et le Comité de placement fera un suivi et une recommandation à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Outils de levier de la Caisse

M. Claude Lockhead est invité à se joindre à l'assemblée pour la suite de la présentation du point 4 *Gestion des fonds*.

M. Jean Dessureault poursuit la présentation de son rapport en indiquant que la Caisse analyse la mise en place de deux outils de leviers. Des échanges ont eu lieu à ce sujet lors du récent Comité de placement.

[redacted]

APS de taux

[redacted]

[redacted]

Présentation des rendements 2019

Toujours lors de la réunion du 16 mars, la Caisse a présenté au Comité de placement les rendements de l'année 2019. La principale préoccupation du Comité de placement à ce sujet concerne la performance décevante du portefeuille Immeubles, non pas en rendement absolu, mais en relatif, soit par rapport à l'indice de référence. Cette performance décevante est observée tant pour l'année 2019 que sur cinq ans.

Le Comité de placement souhaite que le plan de redressement annoncé pour le portefeuille Immeubles se fasse rapidement et avec succès.

Question :

- [redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 23 janvier 2020

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 12-20	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyée par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 23 janvier 2020, tels que déposés.

4.2 Suivi de la performance et du gestionnaire du fonds du RREGOP pour l'année 2019

M. Claude Lockhead est invité à présenter son analyse. Le document « *Suivi de la performance et des gestionnaires, période se terminant le 31 décembre 2019* » a été transmis aux membres préalablement.

M. Lockhead mentionne que l'année qui vient de se terminer semble être déjà très loin. Quelques points en bref quant à l'évolution des marchés (page 55 et suivantes):

- L'année 2019 a été une excellente année. Cependant, c'est une année où l'on a emprunté sur les rendements futurs. En effet, les rendements des différents marchés boursiers ont été de l'ordre de 25 % à 30 %.
- Les marchés américains ont dépassé la barre de 30 % de rendement. Les profits des entreprises n'ont cependant pas augmenté durant cette période. Les investisseurs paient donc plus cher pour chaque dollar de profit. C'est une mauvaise nouvelle pour les attentes de rendement dans le futur. D'ailleurs, une partie de cette avance de rendement s'est déjà résorbée avec la chute des marchés boursiers.
- Du côté obligataire, c'est la même chose. Les taux d'intérêt ont diminué au début de l'année 2019. Pour l'ensemble de l'année 2019, le marché obligataire a affiché un rendement de 6,9 %. Ce rendement a probablement été réalisé au prix d'un rendement plus faible dans le futur.

Dans ce contexte, les caisses de retraite ont très bien performé. Si on regarde les fonds équilibrés, qui ne comprennent que des actions et des obligations, la médiane de rendement est de l'ordre de 15,0 %. Si on regarde les grandes caisses de retraite d'un milliard de dollars et plus et qui ont tendance à investir dans les actifs privés comme l'immobilier et les infrastructures, la médiane de rendement est de l'ordre de 13,6 %. La Caisse de dépôt et placement du Québec affiche quant à elle un rendement de 10,7 %. Donc, 2019 est une bonne année pour les caisses de retraite.

À la page 9 du tableau de bord, la plupart des portefeuilles de la Caisse sont au vert, sauf pour les portefeuilles Immeubles, Placements privés et Répartition de l'actif. Ces trois portefeuilles seront surveillés de plus près.

Les rendements sommaires par portefeuille, indiqués à la page 11, démontrent pour le fonds total un rendement de 10,71 % en 2019 avec une valeur retranchée de 1,48 %. Environ la moitié de cette valeur retranchée provient du portefeuille Infrastructures, dont le rendement est inférieur de 10,64 % à celui de son l'indice de référence.

Sur une période de cinq ans, la performance du fonds du RREGOP est bonne avec 8,1 %. Ce résultat est en ligne avec ceux des grandes caisses de retraite. Le fait d'avoir des actifs réels pour cette période a été profitable.

M. Lockhead commente la page 26 du rapport qui porte sur le portefeuille Marchés boursiers. Ce dernier inclut plusieurs mandats : Mandat Canada, Mandat Qualité mondiale, Marchés en croissance, etc. On peut expliquer la performance de ces mandats et la comparer avec celle des autres gestionnaires. Le mandat Actions canadiennes se situe un peu en bas de la médiane. La majorité des gestionnaires en 2019 ont sous-performé sur cinq ans par rapport à l'indice de référence.

Concernant le rendement et le risque, à la page 27, on peut voir que la volatilité du portefeuille Actions canadiennes est moindre au cours des cinq dernières années que la médiane des autres gestionnaires. Cela représente bien le changement de style que la Caisse a implanté dans ce mandat.

Le mandat Qualité mondiale est quant à lui en place depuis sept ans. Ce portefeuille se démarque par sa bonne performance relative dans les marchés baissiers. On suit

d'autres gestionnaires qui ont des stratégies de qualité comparables à celle de la Caisse et on constate que ce type de stratégies a bien performé au cours des dernières années.

La situation actuelle concernant les impacts de la COVID-19

M. Lockhead continue en commentant ce sujet d'actualité. Des impacts importants de cette pandémie sont observés sur les différentes économies, avec une baisse importante du prix du pétrole de surcroit. Étant donné ce contexte de récession économique mondiale, les marchés sont en baisse de 25 % à 30 % depuis le début de l'année, avec une forte volatilité chaque jour. Les banques centrales ont baissé les taux et prévu des plans de sauvetage pour injecter des liquidités dans l'économie.

Ce qui est observé du côté obligataire est la baisse des taux. Cela se reflète dans les obligations fédérales, mais pas autant dans les obligations provinciales et corporatives. Le risque que des entreprises ne réussissent pas à passer au travers de la crise est élevé. C'est une situation où les divers marchés boursiers ne font pas de bons rendements.

En raison des augmentations des écarts de crédit, les marchés obligataires n'ont pas livré de forts rendements malgré les baisses de taux. Par ailleurs, il faudra surveiller les portefeuilles d'actifs réels. Le portrait de ces derniers sera plus juste au 30 juin 2020.

Certains actifs réels pourraient être dévalués au 30 juin. Des impacts sont à prévoir sur les centres commerciaux et sur les immeubles à bureaux. Le résidentiel est plus résilient. On note cependant un impact positif de la crise sur les entrepôts et l'infonuagique.

Pour les infrastructures, on s'attend à des impacts négatifs sur ces investissements, notamment en raison de la situation actuelle qui touche les aéroports, les autoroutes ou autres. Les marchés boursiers seront aussi à surveiller pour les impacts à long terme de la crise sur les profits des entreprises.

Les experts estiment par ailleurs que nous sommes à un niveau proche de la juste valeur sur le niveau des actions. [redacted]

De manière générale, les caisses de retraite subiront des impacts importants. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles pour les participants des régimes à prestations déterminées comme le RREGOP.

À savoir si la Caisse est en meilleure position qu'en 2008, M. Lockhead rappelle qu'on sortait alors d'une crise sur le papier commercial, ce qui a fait en sorte de geler toutes les liquidités. De plus, en octobre 2008, le dollar canadien est passé de la parité à 0,80 $. Cette situation avait beaucoup affecté les liquidités de la Caisse, car une portion importante des investissements étrangers faisaient l'objet d'une couverture de devises. Ensuite, au début 2009, les actions se sont retrouvées en bas des bornes et il n'était pas possible de réinvestir en actions en raison d'un manque de liquidités. Aujourd'hui, la Caisse est donc en meilleure position qu'en 2009 au niveau des liquidités. Le Comité pourrait tout de même demander à la

Caisse comment elle analyse la situation en termes de rééquilibrage pour les prochains mois.

4.3 Résultats 2019 du fonds du RREGOP et des stratégies de la Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse se joint à la visioconférence. MM. Claude Bergeron et Jacques Demers ainsi que M^{me} Amélie Dion sont également en ligne.

M. Emond débute en proposant trois volets pour son exposé. Le premier volet concernera la situation actuelle, le niveau d'opérationnalité de la Caisse, l'interprétation de la Caisse des indicateurs économiques et les avenues à privilégier. Des parallèles seront faits avec l'année 2008. Le deuxième volet portera sur ce que fait la Caisse depuis le début de l'année et ce qui se passe dans les différents portefeuilles, autant dans les marchés liquides que dans les marchés moins liquides. Finalement, le troisième volet portera sur ce qui sera fait avec les différents leviers et les calendriers pour les prochains mois.

Le premier volet :

Depuis deux semaines, tous les employés de la Caisse sont en télétravail. La Caisse est devenue virtuelle à 100 % en moins de 24 heures. Par rapport à ses pairs, la Caisse a l'un des meilleurs niveaux d'opération, puisqu'elle est opérationnelle 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Dans une optique de vigie quotidienne, un comité stratégique exécution comprenant quelques directeurs exécutifs seniors a été mis en place. Ce sous-comité agile se réunit quotidiennement afin de coordonner tous les portefeuilles. C'est une instance de coordination plus soutenue que les comités d'investissement-risque réguliers qui continuent d'ailleurs à jouer leurs rôles.

Des échanges journaliers ont lieu avec le Conseil d'administration de la Caisse, ses employés et aussi avec le gouvernement afin d'être à l'affût des mesures à prendre pour aider les entreprises en portefeuilles à se qualifier comme service essentiel.

Plusieurs phénomènes sont observés dans les marchés boursiers, qui sont très différents que ceux de 2008. La chute vécue récemment a été plus soudaine et plus brutale. En plus, la crise du pétrole exacerbe cette crise dans les différents marchés. On remarque aussi que les banques centrales ne sont pas au même niveau et elles devront mettre beaucoup d'emphase sur les liquidités. D'autres mesures économiques seront nécessaires de la part des gouvernements.

Pour ce qui est des implications préliminaires de la pandémie, chaque pays réagit différemment. La Chine se sort de la crise sanitaire alors que l'Europe en est devenue l'épicentre. L'Amérique du Nord commence à en subir les effets. Il faut d'ailleurs s'attendre à une plus longue période de confinement qu'en Chine.

En outre, il sera intéressant de prendre connaissance des résultats trimestriels des entreprises à la mi-avril. Deux choses sortiront de ces résultats du premier trimestre 2020 : l'impact de la crise sur le premier trimestre et les grandes lignes de ce qu'il faut anticiper pour les prochains trimestres.

Dans un scénario central, la reprise serait prévue à la fin de l'année 2020. Dans un scénario pessimiste, la reprise serait beaucoup plus longue à démarrer et se prolongerait jusqu'à l'année 2021.

La Caisse n'est pas dans la même situation qu'en 2008. [redacted]

Des discussions sont par ailleurs en cours avec la Banque du Canada pour qu'elle puisse fournir les liquidités sur les marchés sous forme de papier commercial, et le dialogue est très bon.

Le deuxième volet :

Le rééquilibrage effectué par la Caisse à la fin de chaque mois permet de conserver une certaine discipline auprès des déposants. Cela permet de revenir sur le marché progressivement. Ce rééquilibrage se fait en partie au comptant et en partie avec des produits dérivés. Ne pas revenir graduellement sur les marchés boursiers ne serait pas la bonne décision actuellement.

Les marchés boursiers ont généré des rendements positifs au cours du premier mois de 2020, en continuité de l'année 2019. [redacted] Les prochaines semaines seront encore très difficiles. Pour les marchés liquides, les portefeuilles réagissent comme anticipé en lien avec les indices. Cela peut varier dans certains mandats. Les choses évoluent rapidement dans un marché où il y a eu des mouvements de capitaux record. [redacted]

Les prochaines semaines seront encore difficiles. [redacted] La stratégie de diversification déployée permet en général de limiter les pertes et elle est prudente et bénéfique dans ce contexte.

En termes de risques, ce n'est pas comme en 2008 alors que le ratio du risque de la Caisse relativement à celui des indices de référence était autour de 1,33. Aujourd'hui, ce ratio est plutôt autour de 1,0. La diversification des portefeuilles et les différents styles permettent de compter sur une plus grande stabilité.

Le troisième volet :

Dans les marchés moins liquides, il faut analyser combien de temps les entreprises seront en confinement. La Caisse les suit de près en termes de refinancement ou de liquidité. Il ne s'agit pas de sommes majeures qui sont en jeu.

[redacted]

La Caisse devra miser sur son agilité par rapport à la proactivité et la surveillance de certains portefeuilles. Toutes les équipes sont à pied d'œuvre.

M. Emond rappelle que les grands principes à suivre sont :

- La prudence, car il y a encore beaucoup d'inconnus, tant sur la période de confinement elle-même que sur la période de sortie de la crise;
- La discipline pour chacun des portefeuilles et une coordination exceptionnelle entre les équipes de la Caisse;
- L'agilité pour répondre rapidement aux développements sur les marchés avec la formation du comité stratégie exécution;
- La proactivité pour gérer les liquidités dans chacun des portefeuilles. Ce sera fait de façon graduelle.

Il ne faut pas se précipiter dans le temps. Il faut plutôt voir venir et utiliser les marges de manœuvre en temps et lieu.

M. Emond invite les membres à lui poser les questions :

Questions et commentaires :

- Les prises de position des présidents brésilien et américain pourraient-elles bousculer l'évolution de l'économie ou ne sont-elles qu'un accident de parcours?

  Ces prises de position préoccupent aussi la Caisse, notamment à cause de la proximité des États-Unis avec le Canada. Ce sont deux gros marchés qui, dans un scénario plus pessimiste de risques économiques, pourraient recréer une résurgence de la crise. L'environnement politique américain ne favorise actuellement pas le succès des mesures de confinement. Cela pourrait empêcher l'économie de la Chine de reprendre, ainsi que celles d'autres pays.

  Aussi, dans le cadre des discussions sur la fermeture des frontières, des réactions, par exemple, celle du président brésilien, ont suscité des problèmes dans les relations de confiance instaurées et pourraient donc nuire à la reprise lors du retour à la normale. Les mesures appliquées dans les pays sont très différentes et inégales. Cela aura des impacts importants dans les marchés.

- À quoi doit-on s'attendre quant au niveau des rendements futurs des portefeuilles spécialisés?

  Dans son portefeuille global, la Caisse est dans un scénario de rendement négatif de l'ordre de -7,0 % ou -8,0 %.

  Pour le portefeuille Infrastructures, qui est davantage résilient, la baisse serait de -5,0 %. La Caisse est agréablement surprise de ce résultat.

  Pour le portefeuille Placements privés, cela varie. Quelques dossiers hors Québec sont à surveiller. Au Québec, plusieurs investissements ont bien performé.

  De son côté, le portefeuille Immeubles, dont la performance en 2019 a été décevante est sous surveillance. Un suivi plus serré de ce portefeuille est en cours.

  Le portefeuille Crédit était dans une position défensive jusqu'à la correction. Depuis cette correction, on tente de migrer vers des investissements plus liquides. Un plan d'action est en élaboration. Les écarts de crédits sont élevés relativement à la moyenne historique, soit au 90^{e} rang centile. La théorie des petits pas est de mise dans cette situation.

- Quel style va prioriser la Caisse lors du rééquilibrage?

  Dans le portefeuille Marchés boursiers, le mandat Canada a été frappé plus fort par rapport à son indice de référence à cause de la chute du prix du pétrole. Cependant, dans le mandat Qualité mondiale, on a constaté de très bonnes performances relatives.

  Les chiffres ne sont pas encore précis. Pour les marchés liquides, le rééquilibrage dépendra de l'évaluation de ces derniers. Lors du redéploiement de capital, les opportunités de marchés seront évaluées.

- Est-ce que le remplacement du Premier vice-président Placements privés est en cours?

  Des annonces sont prévues à la mi-avril. Il s'agit d'une priorité pour la Caisse.

- La Caisse porte plusieurs chapeaux, dont celui de produire du rendement et celui de participer au développement économique du Québec. Comment ce deuxième volet occupe-t-il vos journées?

  En ce qui concerne le volet Québec, certaines initiatives sont analysées avec les 150 entreprises ou plus qui sont présentes dans les différents portefeuilles. L'accompagnement de ces entreprises est une priorité. La Caisse doit les aider à passer la période de confinement et les aider au niveau du bilan et de la liquidité. La fin de la crise doit aussi être planifiée pour sauver le plus d'entreprises possible. Il y en aura certainement qui fermeront ou qui sortiront de la crise dans un état différent. Par ailleurs, la Caisse ne remplace pas Investissement Québec, ni le gouvernement, mais elle agit en complémentarité. Pour l'instant, la Caisse ne possède pas de portrait exact puisque les entreprises ont dû faire des fermetures ou des réorganisations de façon rapide. Malgré la situation, la Caisse commence à travailler en amont.

La présidente remercie M. Emond et son équipe pour cette présentation.

4.4 Échanges entre les membres

Les membres sont invités à émettre leurs commentaires à la suite des présentations reçues de la part de l'expert-conseil M. Lockhead et de la Caisse.

La transparence dans les réponses de M. Charles Emond est très appréciée des membres. M. Claude Lockhead ajoute que sa réponse concernant le rééquilibrage était particulièrement claire. La Caisse possède une marge de manœuvre pour redéployer dans le portefeuille Marchés boursiers et ce processus fonctionne bien. À cet effet, un membre précise qu'exceptionnellement, les différents portefeuilles feront l'objet d'une certaine réévaluation par la Caisse d'ici le 31 mars prochain avant de pouvoir faire le rééquilibrage en question.

À la suite des échanges, la présidente mentionne qu'il est d'usage qu'une lettre soit transmise à la Caisse pour commenter les résultats et les stratégies de la dernière année et à venir. Elle invite les membres à faire le point à ce sujet.

À ce sujet, M. Jean Dessureault rappelle qu'habituellement le président de la Caisse n'est pas présent lors de la présentation des rendements. Puisqu'il a participé aux discussions, une lettre ne serait peut-être pas nécessaire. Il sera toujours possible de reconsidérer cette pratique l'an prochain.

Au sujet de l'utilisation du levier, M. Dessureault précise qu'il s'agit d'un sujet qui sera discuté au sein du Comité de placement. Pour l'instant, la Caisse est centrée sur la gestion de la crise et que, dans ce contexte, d'autres discussions auront lieu dans le cadre du Comité de placement. Un membre ajoute que, puisque les discussions se poursuivront avec la Caisse, un retour pourra être fait plus tard.

Les membres sont en accord avec la suggestion de ne pas transmettre de lettre à la Caisse cette année.

La présidente remercie les membres du Comité de placement, l'équipe de la Direction des placements ainsi que M. Lockhead.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

(Aucun sujet)

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel des dossiers de réexamen

La présidente invite les membres à poser leurs questions sur le document déposé à leur intention**.**

Un membre s'enquiert sur la différence entre un désistement, une annulation ou un dossier irrecevable dans le tableau *Statistiques selon la conclusion* apparaissant à la page 3 de 4 du sommaire pour les instances?

La secrétaire explique qu'un désistement se fait lorsqu'un client décide de retirer sa demande de réexamen, parce que le dossier se règle à sa satisfaction avant d'être analysé en réexamen. Cette situation peut survenir à la suite d'une décision arbitrale qui a des répercussions sur plusieurs dossiers en réexamen, par exemple. Quand une nouvelle décision est rendue par Retraite Québec dans ce type de dossier, le Greffe du réexamen communique avec le client pour lui demander s'il souhaite maintenir sa demande de réexamen ou se désister.

8.2 Remplacement d'un membre au Comité de réexamen – Secteur de la fonction publique

La secrétaire mentionne qu'il y a lieu de remplacer M. Benoît Malo comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique. La candidature de M. Guillaume Daigneault est proposée. Ce dernier occupe les fonctions de conseiller au Syndicat de la fonction publique du Québec.

Résolution CR-RREGOP 13-20	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Guillaume Picard et résolu à l'unanimité, de désigner à titre de membre du Comité de réexamen – Secteur de la fonction publique M. Guillaume Daigneault, en remplacement de M. Benoît Malo.

9. Divers

9.1 État de situation en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M[me] Isabelle Merizzi est appelée à dresser un état de situation en lien avec la COVID-19. Avant d'entrer dans le vif du sujet, la présidente vérifie d'abord auprès des membres s'ils ont des questions relativement aux documents qui ont déjà été déposés à leur intention.

Un membre demande si l'information concernant la rétroactivité des conventions collectives a été prise en compte dans le traitement des dossiers des employés ayant pris leur retraite en 2017. À ce sujet, M[me] Merizzi répond que la donnée concernant la rétroactivité doit être transmise lors de la déclaration annuelle de l'employeur pour qu'elle soit appliquée par Retraite Québec.

M[me] Merizzi présente ensuite le portrait des services essentiels offerts par Retraite Québec en réponse à la crise en cours. D'abord, il importe de mentionner que les trois grandes missions sont couvertes. Étant donné le contexte actuel, Retraite Québec s'est donné comme priorité de répondre aux questions de la clientèle et d'assurer la continuité des revenus des citoyens de toutes ses lignes d'affaires. Quant aux nouvelles demandes, Retraite Québec priorise : la rente de retraite, la rente de conjoint survivant, la prestation d'invalidité, l'allocation famille et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

Environ 30,0 % du personnel régulier est à pied d'œuvre pour assurer les services essentiels. Jusqu'à maintenant, tout va bien. La date des prochains versements pour les RRSP est déjà connue, soit le 15 avril prochain. De plus, les avances de fonds du mois d'avril ont été traitées sans difficulté.

Du nouvel équipement a été mis en place pour permettre aux employés de faire du télétravail. Cependant, contrairement à la situation normale, la productivité n'est pas connue pour le moment, puisque ces employés doivent s'adapter aux exigences et à la réalité du confinement. Les premières semaines de fonctionnement seront observées et un ajustement des effectifs pourra être apporté au besoin.

Au sein de la Direction des services aux prestataires, 30,0 % du personnel traite les demandes de retraite RRSP. Du côté du Centre des relations avec la clientèle, une rotation des équipes est faite. Donc, environ 35 personnes sur 70 répondent chaque jour à la clientèle pour éviter l'épuisement des employés. Qui plus est, des employés participent à l'effort du gouvernement pour répondre aux citoyens sur la question de la COVID-19, le matin, en fin d'après-midi et les fins de semaine.

En termes d'indicateurs de performance, le traitement de la prestation de la retraite avait déjà quelques retards avant le début de la crise en raison du manque de personnel. Des démarches avaient été entreprises pour embaucher des agents de rente. En outre, près de 2 500 dossiers sont entrés en mars dernier. Les équipes tentent d'accélérer le travail.

Concernant les demandes de rachat, les dossiers non liés à une rente et 84,0 % des dossiers liés à une rente ont été traités à l'intérieur des délais avant la crise. En ce qui concerne le processus de déclaration annuelle des employeurs, environ 30 000 lignes ont été traité jusqu'à présent, sur un total d'un million de lignes à traiter pour boucler l'opération.

Retraite Québec doit par ailleurs tenir compte des trois grands enjeux suivants pour répondre aux demandes de rente de retraite :

La réponse de l'employeur face aux avances de fonds et la demande de rente

Étant donné le contexte de crise, les confirmations de données de la part des employeurs pourraient rencontrer quelques retards. Retraite Québec assure néanmoins la continuité des revenus et tente de réduire au maximum la période d'avance de fonds.

La paie du mois d'avril est fermée. Celle de mai n'inquiète pas pour le moment. Toutefois, des questionnements subsistent pour la paie de juin si la situation perdure. Les avances de fonds se feront de façon automatique.

La déclaration annuelle

Concernant le portail de la déclaration annuelle, un avis aux employeurs sera émis dans les prochains jours afin de les informer que le portail ne fermera pas le 31 mai 2020 comme prévu. Différents scénarios pour aider les employeurs sont analysés. La production des relevés de participation prévue à l'automne prochain pourrait être retardée.

Les demandes de rachats

Retraite Québec reçoit plusieurs questions concernant les rachats. Pour l'instant, des orientations sont à l'étude et une consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor n'est pas exclue afin de valider certaines orientations.

Les membres sont invités à poser les questions suite à cette présentation :

- Est-ce que Retraite Québec pourrait être plus souple quant aux délais pour les demandes de rachat?

  C'est à l'étude présentement. Des pistes de solutions sont évaluées.

- Concernant le télétravail, comment Retraite Québec s'assure de la sécurité de l'information?

  [redacted]

- Dans le sommaire exécutif concernant le relevé de participation, à la section *Rétroaction de la clientèle*, on mentionne que quatre plaintes ont été reçues au 31 décembre 2019. Pouvez-vous fournir des détails ?

  Deux plaintes sont en lien avec le rachat de service. La problématique est connue et une correction devrait être possible avant l'envoi du relevé de participation 2019. Les deux autres plaintes sont en lien avec le service crédité : un projet est en cours afin de corriger cette problématique.

- À l'annexe 1, *Statistiques de production du relevé de participation de 2018*, est-ce que les 14 896 personnes hors portée sont incluses dans la population cible?

  Non.

- Comme le sondage auprès des employeurs est décalé dans le temps, est-ce que la prochaine stratégie liée aux employeurs est aussi reportée?

  Effectivement, la prochaine stratégie devra être reportée de quelques mois.

- Est-ce qu'un retour sera fait rapidement auprès des membres du Comité de retraite concernant les demandes de rachat?

  Retraite Québec devrait fixer les premières orientations au début de la semaine prochaine. Des consultations seront nécessaires auprès des différents partenaires. Un retour pourra être fait rapidement auprès du Comité de retraite.

Pour conclure, M[me] Merizzi avise que les délais de traitement seront plus longs que la normale pour l'ensemble des autres services non essentiels de Retraite Québec. Afin d'éviter les écarts de traitement trop importants dans les différents inventaires, le retour à la normale devra être planifié.

Un membre demande s'il est possible de recevoir l'information à jour au sujet des impacts de la pandémie sur les services à la clientèle de Retraite Québec avant la prochaine réunion du Comité de retraite prévue le 29 avril prochain.

M[me] Merizzi dit pouvoir transmettre de l'information au besoin.

La présidente remercie M[me] Isabelle Merizzi pour cette présentation.

Par la suite, les membres sont invités à préciser la façon dont ils désirent recevoir l'information voulue. Ils conviennent de demander un suivi par courriel d'ici la prochaine réunion. Également, ils souhaitent une participation de Retraite Québec à la prochaine réunion pour faire le point.

9.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP-RRPE sur la gouvernance

9.2.1 Rapport du Sous-comité conjoint

M[me] France Breton est invitée à faire rapport de la réunion qui s'est tenue le 20 février dernier.

M[me] Breton rapporte qu'une présentation sur la gestion des risques a été effectuée par M[me] Sonia Potvin de Retraite Québec. Cette présentation portait sur le processus de la gestion des risques à un très haut niveau. Il n'y a pas eu de liste de risques définis déposée.

Des discussions ont été tenues sur le mandat du Sous-comité conjoint, il en est question au point 9.2.2.

Il a aussi été question du projet d'entente avec Retraite Québec sur le financement des immobilisations communes. Les discussions continueront entre les parties au sein des deux comités de retraite.

Une étude de CIRANO sur la gouvernance des caisses de retraite a été déposée. Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Un membre ajoute que, dans l'optique d'une saine gouvernance et du fait que l'on soit en situation de crise, il faut rester alerte et agile. Il serait donc important de faire part aux porte-paroles de sujets ou de nouveaux éléments qui pourraient être importants à discuter au Sous-comité conjoint.

M[me] Breton conclut en précisant que les membres doivent s'assurer de conserver un leadership fort en ce qui concerne la gouvernance. C'est l'affaire de tous.

9.2.2 Modification du mandat

La secrétaire explique que, dans le cadre de ses travaux, le Sous-comité conjoint sur la gouvernance a convenu de proposer une nouvelle version de son mandat. Deux principaux changements ont été apportés.

Le nouveau libellé du point 3 a été clarifié et se lit comme suit : « Le Sous-comité conjoint est composé de représentants des comités de retraite du RREGOP et du RRPE. Chaque comité y désigne de façon paritaire un maximum de quatre (4) représentants ainsi que la personne qui préside le comité ».

Le nouveau libellé du point 4a a été clarifié et se lit comme suit : « Sur invitation, les membres et les personnes qui président les autres comités de retraite peuvent assister aux réunions du Sous-comité conjoint à titre d'observateurs. Un maximum de trois (3) représentants par comité de retraite, incluant la personne qui préside, peut alors être désigné. ».

Les membres sont invités à approuver la nouvelle version du mandat du Sous-comité conjoint.

Commentaires :

- Trois représentants pour chacun des autres comités de retraite, c'est beaucoup.

  Puisque ces personnes seront invitées à se joindre selon les dossiers qui seront discutés, il n'y a pas d'inconvénient à inclure cette possibilité. Il faut prendre en compte que les comités sont paritaires. De plus, les présidents des petits comités pourraient vouloir se joindre, le cas échéant.

Résolution CR-RREGOP 14-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} France Breton et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de mandat amendé du Sous-comité conjoint RREGOP-RRPE sur la gouvernance, tel que présenté.

9.3 Désignation de deux membres pour la signature des états financiers 2019 du RREGOP

La secrétaire explique qu'en amont de la présentation des états financiers, il y a lieu de désigner les signataires des états financiers du RREGOP pour l'année 2019.

Résolution CR-RREGOP 15-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de désigner : • M^{me} Sarah Marcoux, représentant la partie syndicale; • M. Kevin Dallaire, représentant la partie patronale; pour signer les états financiers 2019 du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 14h05. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 29 avril 2020.

Résolution CR-RREGOP 16-20	Il est proposé par M^{me} Sarah Marcoux, appuyée par M. Kevin Dallaire et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

La secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

TROISIÈME RÉUNION 2020

Tenue le mercredi 29 avril
Par visioconférence et conférence téléphonique

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M^me^	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Nancy Grenier
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
		Sophie Girard		
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Malo
		Martin Belhumeur		Guillaume Picard
		Benjamin Calixte		Sébastien Routhier
		Kevin Dallaire		Mathieu St-Onge
		Benoît Laliberté		
Absences :	MM.	Alexandre Ferland		Sébastien Lavergne

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Service du budget et des analyses financières

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Benoît Saucier, Direction des placements
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel
André Simard, Direction des régimes de retraite publics

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Charles Emond, président et chef de la direction
Claude Bergeron, premier vice-président et chef de la Direction des risques et relations avec les déposants
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invité du Comité de placement :

M. Jean-Jacques Pelletier, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette troisième réunion de l'année 2020. Cette rencontre se tient par visioconférence et conférence téléphonique. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1. **Ordre du jour**
   - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **Mémoire des délibérations**
   - 2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 25 mars 2020
   - 2.2 Suivi des dossiers
3. **Information**
   - 3.1 Information de la présidente
   - 3.2 Information de la secrétaire
4. **Gestion des fonds**
   - 4.1 Comité de placement
     - 4.1.1 Rapport du Comité de placement
     - 4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 16 mars et 3 avril 2020
   - 4.2 Rapport de suivi du Fonds 301 au 31 mars 2020
   - 4.3 Échanges avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec
5. **Modifications législatives et réglementaires**
   (Aucun sujet)
6. **Études, analyses et suivi**
   - 6.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration
   - 6.2 Taux d'intérêt applicables – Mise à jour annuelle
   - 6.3 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec
7. **Ententes de transfert**
   (Aucun sujet)
8. **Réexamen et arbitrage**
   (Aucun sujet)
9. **Divers**
   - 9.1 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle
   - 9.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
10. **Huis clos**
11. **Fin de la réunion**

La présidente précise que les états financiers du RREGOP au 31 décembre 2019 devront être adoptés au point 6.1, à la suite de l'intervention de Retraite Québec.

Les membres ayant assisté à la présentation des états financiers du régime le 15 avril dernier pourront faire part de leurs commentaires.

La présidente invite les membres à adopter le projet d'ordre du jour proposé.

Résolution CR-RREGOP 17-20	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. Mémoires des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 25 mars 2020

La secrétaire présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 7, dans *Outils de levier de la Caisse*, 2^{e} paragraphe, 2^{e} ligne, supprimer « tous deux en lien avec le portefeuille spécialisé des marchés boursiers. ».

Page 8, 4^{e} paragraphe, avant-dernière ligne, remplacer « efficacité » par « efficience ».

Page 14, seconde question, 4^{e} paragraphe, supprimer « de suivi ».

Résolution CR-RREGOP 18-20	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyée par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 25 mars 2020, tel que corrigé.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Points 23 et 24 : Les évaluations des crédits de rente RCR et rachat seront présentées en septembre, plutôt qu'en juin.

Point 46 : Le rôle et les responsabilités du Comité des services à la clientèle ont été discutés avec M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec, à la réunion du 5 février dernier. Il y a donc lieu de retirer ce point du tableau de suivis.

Question :

- Avant de retirer le point 46 du *Suivi des dossiers*, le Comité de retraite doit s'assurer d'avoir une rencontre annuelle avec le président-directeur général de Retraite Québec. Cette information apparaît-elle ailleurs au tableau de suivis?

  Oui. À la demande du Comité de retraite, ce suivi a été ajouté. Il est inscrit au point 55.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente n'a pas d'information particulière à transmettre aux membres.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*. Elle souligne également les éléments suivants :

- Une réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle s'est tenue le 22 avril dernier. Même s'il n'y a pas de sujets urgents pour le moment, une rencontre sera organisée avant la période estivale.
- Les employés du Greffe du réexamen du Secrétariat peuvent désormais travailler à distance. Des réunions avec les comités de réexamen pourront donc être fixées.
- La première réunion du Sous-comité conjoint sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert est prévue le 8 juin prochain.
- Une rencontre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance est à planifier. Un courriel sera transmis aux membres d'ici quelques semaines pour sonder leurs disponibilités.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Jean-Jacques Pelletier est présent.

Depuis la dernière réunion du Comité de retraite, le Comité de placement conjoint a tenu deux réunions, soit les 3 et 14 avril derniers. Voici les principaux sujets discutés :

Gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec pendant la crise actuelle

Lors de ces deux réunions, il a été question de la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) pendant la présente crise. Voici ce qui en ressort :

- Le Comité de placement a été informé que le niveau des liquidités de la Caisse est supérieur au niveau requis et que celle-ci accorde beaucoup d'importance à la gestion de ses liquidités pendant la crise.
- La Caisse a aussi informé le Comité de placement des rendements estimatifs des différents portefeuilles spécialisés et des principaux enjeux dans chacun de ces portefeuilles.
- Concernant l'enveloppe de 4 G$ rendue disponible pour venir en aide aux entreprises québécoises, le Comité de placement voulait notamment s'assurer qu'il s'agit bien d'investissements pour aider les entreprises avec une espérance de rendement à long terme, et non une aide ad hoc sans égard au rendement anticipé. La Caisse affirme que cette enveloppe a accéléré le processus d'analyse pour certains investissements. Plusieurs demandes reçues sont refusées.

Coûts de gestion de la Caisse

L'équipe responsable de préparer le budget de la Caisse a rencontré le Comité de placement afin de faire le point sur les coûts de gestion. Voici ce qui en ressort :

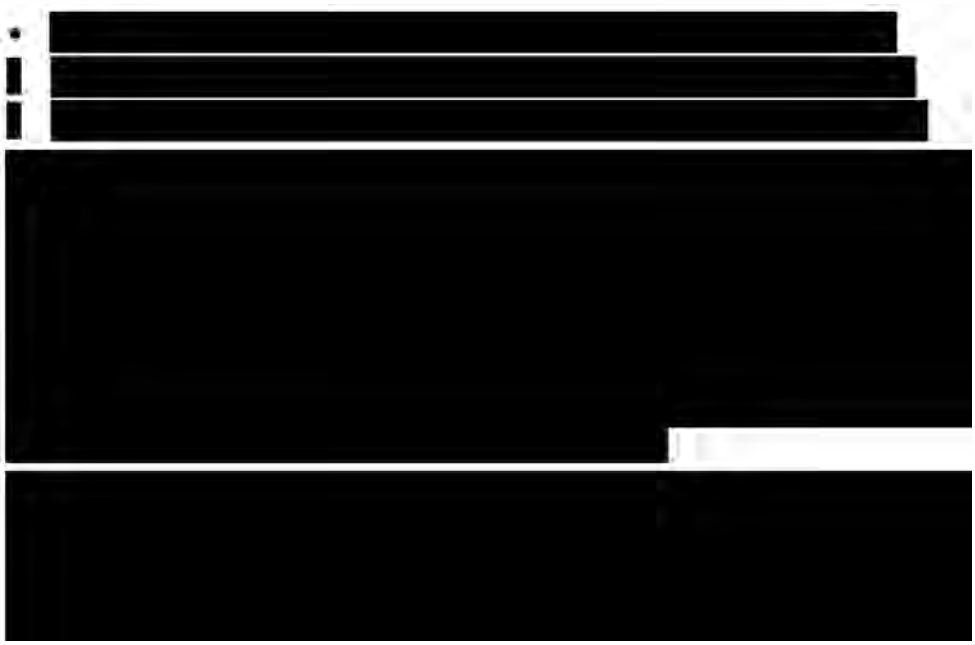
- En 2019, les coûts de gestion de la Caisse se sont élevés à 757 M$, ce qui représente 0,23 % de l'actif sous gestion. Il s'agit d'une augmentation de 0,01 % par rapport au niveau observé en 2018.
- La Caisse participe à l'étude CEM, qui compare les coûts globaux de gestionnaires de caisses de retraite. Les coûts globaux incluent les coûts de gestion ainsi que les autres coûts économiques, tels les coûts des filiales immobilières. Pour la Caisse, ces coûts globaux s'élèvent à 36,6 points centésimaux, comparativement à 52,0 points centésimaux pour les pairs canadiens. Sur cette base, la Caisse affirme que ses coûts sont inférieurs à ceux des pairs.
- Pour 2020, la Caisse n'avait pas de prévision de frais prenant en compte la crise actuelle. D'un côté, la crise a pour effet de diminuer les frais de gestion en dollars, notamment en raison d'une diminution de frais de déplacement. De l'autre côté, elle a pour effet de diminuer la valeur de l'actif sous gestion. L'effet en matière de points centésimaux n'est donc pas clair pour l'instant.

Gestion du portefeuille Immeubles de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion du portefeuille d'Immeubles de la Caisse, dont M^me^ Nathalie Palladitcheff, présidente et cheffe de la direction d'Ivanhoé Cambridge.

La performance du portefeuille spécialisé Immeubles au cours des dernières années a d'abord été commentée. La valeur retranchée de ce portefeuille est de 4,1 % par rapport à l'indice de référence en 2019 et elle est de 1,6 % en moyenne sur cinq ans.

Les changements apportés au portefeuille Immeubles depuis 2015 ont ensuite été expliqués. La Caisse allègue qu'ils auront un effet favorable dans le contexte de la crise actuelle :



[redacted]

Poids de référence des portefeuilles spécialisés moins liquides au 1er juillet 2020

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants, a informé le Comité de placement des enlignements préliminaires pour les possibilités de déployer dans les portefeuilles spécialisés moins liquides au 1er juillet 2020. La décision officielle de la Caisse sera connue dans les prochains jours.

Les déposants pourront sans doute augmenter leur pondération dans les portefeuilles spécialisés Infrastructures et Placements privés. Pour les infrastructures, il est même envisagé de permettre une hausse de pondération de 1,0 %, plutôt que l'augmentation habituelle de 0,5 %.

Quant au portefeuille Immeubles, il ne sera probablement pas possible d'augmenter son poids de référence. Si tel est le cas, une modification au calendrier d'implantation du portefeuille de référence du RREGOP devra être apportée.

Suivi de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux

[redacted]

[redacted]

Contrat du conseiller expert en politique de placement

Tel que mentionné lors des dernières réunions du Comité de retraite, le Comité de placement recommande de poursuivre la collaboration avec la firme Aon pour s'assurer des services de M. Claude Lockhead à titre de conseiller expert en politique de placement.

Au cours des dernières semaines, le Comité de placement a été informé des tarifs de M. Lockhead pour un prochain contrat. Après avoir pris connaissance de ces tarifs, un complément d'information pour un volet additionnel, qui serait optionnel, a été demandé à la firme Aon. Ce volet consisterait à effectuer des modélisations stochastiques pour le RREGOP et le RRPE. Le Comité de placement a été informé des tarifs au début avril. Ceux-ci seraient de 70 000 $ pour une modélisation initiale et de 40 000 $ pour des modélisations subséquentes.

Après avoir discuté de ces tarifs, le Comité de placement a demandé à Retraite Québec de dresser un portrait des coûts pour des travaux similaires qui auraient été effectués dans le passé pour le RREGOP et le RRPE. Cette analyse sera fournie au Comité de placement à sa prochaine réunion.

Le Comité de placement devrait ensuite convenir de la recommandation qu'il souhaite présenter à la réunion du Comité de retraite du 3 juin prochain. Retraite Québec aura besoin d'une résolution pour être en mesure de conclure le contrat avec Aon d'ici le 31 juillet 2020, date à laquelle le contrat actuel prendra fin.

<u>Questions et commentaires</u> :

- [redacted]
- Pour le portefeuille spécialisé Immeubles, il faut garder à l'esprit que les résultats actuels résultent de décisions prises par les années passées, [redacted] Avec la crise du COVID-19, l'économie est en pause. À

court terme, il ne faut donc pas s'attendre à des changements majeurs.

- [redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 16 mars et 3 avril 2020

La présidente invite les membres à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 19-20	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 16 mars et 13 avril 2020, tels que déposés.

4.2 Rapport de suivi du Fonds 301 au 31 mars 2020

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi au 31 mars 2020*, préparé par Retraite Québec.

Il importe d'abord de préciser qu'en raison de la chute des marchés liée à la COVID-19, la Caisse a décidé exceptionnellement de réévaluer les portefeuilles moins liquides au 31 mars 2020. Voici les points qui ressortent de ce rapport :

Évolution de l'avoir

Au cours du premier trimestre de l'année 2020, la valeur marchande de l'avoir du fonds du RREGOP a connu une baisse importante de 5,2 G$. Elle est donc passée de 76,8 G$ à 71,6 G$.

Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés

Sur trois mois, le rendement du fonds du RREGOP (Fonds 301) est de -6,43 %. Cette performance négative influence le rendement sur cinq ans qui est maintenant de 5,46 %. Sur dix ans, le rendement demeure au-dessus de l'hypothèse de l'évaluation actuarielle avec 8,27 %.

Pour les portefeuilles moins liquides, il faut demeurer vigilant par rapport aux valeurs ajoutées et retranchées, puisque certains indices n'ont pas été réévalués. Un des objectifs de la présentation est d'analyser la façon dont le portefeuille se comporte dans une crise de marchés. En prévision d'une telle crise, qui est maintenant d'actualité, plusieurs stratégies de résilience ont été mises en place par la Caisse au cours des dernières années.

[redacted]

[redacted]

Parmi les mandats qui composent le portefeuille Marchés boursiers, le mandat Qualité mondiale a relativement bien fait au premier trimestre avec un rendement de -8,47 %. Par contre, ce n'est pas le cas du mandat Valeur mondiale dont le rendement est de -25,03 %. Ce mandat reste à surveiller.

[redacted]

Analyse du risque et de la performance ajustée sur le risque

Le fonds du RREGOP a varié avec un peu moins d'amplitude que les marchés.

Question :

- L'APS de taux est-il inclus dans le rendement de -6,43?

  Oui.

4.3 Échanges avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Charles Emond prend la parole. MM. Claude Bergeron et Jacques Demers ainsi que M[me] Amélie Dion sont également en ligne. Le document *Gestion de la crise COVID-19 – Mise à jour – avril 2010* a été transmis aux membres préalablement.

Voici les principaux éléments à souligner :

Mobilisation et coordination de l'ensemble des équipes

- La Caisse a des interactions fréquentes et soutenues avec les différentes parties prenantes et les grands acteurs du marché, soit ses employés, les déposants, les entreprises investies, le gouvernement, la Banque du Canada, etc.
- Concernant la gestion coordonnée du portefeuille global et des portefeuilles spécialisés, un comité stratégie et exécution a été créé. Ce comité traite des questions de liquidité, du niveau de risque, de la prise de risque, du redéploiement dans les marchés et de la revue exhaustive du portefeuille.
- [redacted] Néanmoins, la Caisse n'est pas dans la même situation que celle connue en 2008, et ce, pour deux raisons. D'une part, la Caisse possède près de 50 G$ en liquidités. Presque 40 G$ sont en liquidité primaire et 10 G$ sont en liquidité secondaire. D'autre part, la Caisse détient une marge de manœuvre en termes de prise de risque additionnelle. Environ 20 G$ pourraient être redéployés en marchés boursiers ou en crédit.

- À chaque fin de mois, un rééquilibrage du portefeuille est fait. [redacted]

Revue en profondeur des portefeuilles spécialisés

[redacted]

[redacted]

Plan pour la suite des choses

Le travail de la Caisse se fera sur plusieurs fronts :

- [redacted]

Changements organisationnels

Les changements organisationnels annoncés il y a deux semaines à la Caisse s'inscrivent dans une continuité de l'équipe de direction. Le but de ces changements était d'offrir une nouvelle perspective sur certaines classes d'actifs, mais avec la connaissance et l'expérience déjà présentes au sein de l'organisation.

Questions et commentaires :

- [redacted]

[redacted]

- Concernant le travail de la Caisse sur les prévisions des transformations du marché, il serait intéressant d'avoir éventuellement une présentation sur le sujet.

  Une présentation pourra effectivement être faite.

- Dans les deux scénarios de crise, quelle est la probabilité que les taux deviennent négatifs en Amérique du Nord?

  Pour le moment, les résultats sont conditionnels à la durée de la crise. Si les taux sont un peu négatifs et que des actions doivent être posées, elles seraient ailleurs que sur les taux.

  Si la crise va au-delà de 2021, il pourrait y avoir une hausse de l'inflation. La Caisse réfléchit déjà sur la façon de protéger ses déposants.

- Le départ du chef des placements privés de la Caisse, M. Stéphane Étroy, amène des questionnements sur la restructuration de l'équipe. Qu'en est-il de son remplacement?

  L'embauche d'une nouvelle personne reste une priorité. Dans le contexte de la crise, la Caisse reçoit de nombreuses candidatures. Cependant, la Caisse a une excellente équipe. Afin d'amener une nouvelle perspective sur certaines classes d'actifs, de nouveaux mandats ont été donnés à des premiers vice-présidents. Pour la Caisse, c'est la continuité qui prévaut. C'est cette continuité qui attirera toujours des talents externes.

- Quel est l'effet de la crise sur les portefeuilles de la Caisse?

  L'effet positif de la COVID-19 est l'opportunité de regarder avec attention chacun des portefeuilles. Pour les portefeuilles spécialisés moins liquides, à court terme, il n'y a pas d'enjeu de refinancement avec les sociétés en portefeuille. Le portefeuille Infrastructures répond très bien.

  Pour le portefeuille Placements privés, il n'y a pas d'enjeu majeur. Les placements privés hors Québec sont dans des secteurs qui résistent à la crise, dont celui de la santé et des technologies.

  Pour le portefeuille Immobiliers, il n'y a pas d'enjeux de refinancement, puisque la Caisse s'autofinance. Par contre, il se pourrait que de l'argent doive être redéployé dans ce portefeuille, dont le secteur des centres commerciaux.

  Dans les portefeuilles spécialisés liquides, le portefeuille Crédit est solide et sans vulnérabilité apparente. Ce n'est pas le cas du portefeuille Marchés boursiers qui est instable.

- [redacted]

- Le secteur canadien a une devise axée sur le pétrole, dont le coût du baril a chuté en raison de la COVID-19. Qu'est-ce qui est appréhendé par la Caisse, si la situation demeure?

  L'industrie du pétrole est importante pour le Canada. Cependant, mondialement, le Canada est mal positionné.

  Structurellement, il est difficile de voir un catalyseur à court terme pour le dollar canadien qui lui permettrait de prendre de la vigueur. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a retenu la Caisse sur l'ampleur de la couverture de devise mise en place récemment.

  L'année 2019 a été particulière pour le Canada, puisque la devise canadienne s'est appréciée, ce qui a eu un effet à la baisse sur nos rendements. Des coupures de taux se sont faites dans les banques centrales et la Banque du Canada est la seule qui ne l'a pas fait. Ceci a contribué à une appréciation de la devise canadienne par rapport à presque toutes les autres devises, ce qui est rare.

- Concernant le secteur financier, les assureurs canadiens sont fortement dépendants des taux obligataires. Comment sera-t-il possible pour eux de résister à la crise à long terme?

  Le secteur des assurances est de ceux identifiés par la Caisse comme étant vulnérables dans le cadre de la COVID-19. Des travaux additionnels seront faits.

Structurellement, il peut y avoir des changements importants, tant au niveau du passif que de l'actif. Seulement pour la question des réclamations, il y aura des changements.

Par ailleurs, pour le secteur des assurances, il peut y avoir un haut potentiel pour l'intelligence artificielle, entre autres par la reconnaissance visuelle.

- Qu'en est-il de l'intelligence artificielle et des mégadonnées à la Caisse ?

  La Caisse sera toujours gérée par des humains et non des robots. Cependant, au-delà de l'intelligence artificielle, il y a l'intelligence augmentée. La Caisse commence à utiliser, de façon mesurée, cette forme d'intelligence auprès de ses gestionnaires. Elle donne à ceux-ci des outils qui leur permettent d'être plus efficaces et qui les aident à analyser une grande quantité d'information. Cette intelligence est utilisée là où elle s'applique le plus.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivi

6.1 États financiers du RREGOP et frais d'administration

La présidente accueille MM. Daniel Charbonneau, Louis Larouche, André Simard ainsi que M[mes] Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu.

M[me] Tremblay présente le contenu du document *États financiers au 31 décembre 2019 – RREGOP*.

Les principaux éléments à souligner :

- Arrêt de la compensation entre les frais d'administration à payer et les sommes détenues par Retraite Québec, afin de permettre au Comité de retraite de concilier les frais d'administration.
- Ajout d'un tableau présentant l'évolution des composantes de l'actif net.
- Ajout en note du montant des frais de gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Ajout d'une note « Événement postérieur à la date de clôture » en lien avec les événements entourant la COVID-19.
- Les frais d'administration imputés au RREGOP se sont accrus, mais ils demeurent toutefois inférieurs au montant budgété pour l'année 2019.
- Les taux de rendement des revenus de placement ont plus que doublé pour le fonds du RREGOP (301) : ils sont passés de 4,22 % en 2018 à 10,71 % en 2019.

Questions :

- Le taux d'actualisation est passé de 4,4 % à 3,9 %. Qu'est-ce qui explique cette baisse? S'explique-t-elle en partie par la nouvelle méthodologie utilisée pour l'évaluation actuarielle? Est-ce que la hausse de taux d'intérêt sous-jacente à cette hypothèse a été modifiée?

  En effet, le taux d'actualisation est passé de 4,4 % à 3,9 %. La première partie de cette baisse, soit de 4,4 % à 4,2 %, est relative au taux d'intérêt retenu pour l'évaluation actuarielle du RREGOP déposée en octobre dernier. Ce taux a servi à établir le taux de cotisation.

La seconde partie de cette baisse, soit de 4,2 % à 3,9 %, découle principalement de la baisse des taux d'intérêt observée au 31 décembre 2019 par rapport aux marchés au 31 décembre 2018. Dans l'établissement des taux d'intérêt pour les portefeuilles spécialisés Taux et Crédit, les hypothèses ultimes et les méthodologies n'ont pas été modifiées pour les états financiers. Ce sont les mêmes que celles utilisées pour l'évaluation actuarielle du RREGOP et qui ont servi à établir le taux de cotisation du régime.

- Est-ce que l'effet de l'APS de taux est encore positif?

  Oui. L'effet de l'APS de taux sur l'hypothèse de rendement réel est de 0,16 % dans l'évaluation actuarielle d'octobre 2019 (marchés au 31 décembre 2018) et de 0,11 % au 31 décembre 2019.

Résolution CR-RREGOP 20-20	Il est proposé par M^me^ France Breton, appuyée par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver les états financiers 2019 du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, tels que présentés.

6.2 Taux d'intérêt applicables – Mise à jour annuelle

La secrétaire explique que le taux d'intérêt applicable sur les cotisations utilisé par Retraite Québec pour administrer le régime est déterminé sur une base annuelle allant du 1er juin au 31 mai. Le taux d'intérêt administratif est fixé, quant à lui, en fonction d'un indice externe pour la même période.

À compter du 1er juin 2020 au 31 mai 2021, le taux d'intérêt applicable sur les cotisations sera de 7,73 % et le taux d'intérêt administratif sera de 1,52 %.

Question :

- À quel moment l'information pourrait-elle être diffusée?

  Lorsque les avis ministériels seront publiés à la Gazette officielle du Québec. Ces avis signés ont été transmis la semaine dernière. Il faut prévoir un délai de deux semaines avant la publication.

  Le Comité de retraite sera informé lorsque l'information pourra être partagée.

6.3 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Mandat à Retraite Québec

La dernière évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017 a été déposée par Retraite Québec le 30 octobre 2019 et le Comité de retraite en a alors pris acte.

Il y a maintenant lieu de confier à Retraite Québec le mandat de produire une mise à jour des résultats de cette évaluation, qui serait déposée à la réunion du Comité de retraite du 3 juin prochain.

Résolution CR-RREGOP 21-20	ATTENDU QUE l'article 174 de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le Comité de retraite doit demander à Retraite Québec de faire préparer par les actuaires qu'elle désigne une mise à jour annuelle de l'évaluation actuarielle; ATTENDU QUE le Comité de retraite convient qu'il y a lieu, conformément à l'article 174 de la Loi sur le RREGOP, de mandater Retraite Québec afin

	qu'elle réalise la mise à jour au 31 décembre 2019 des résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017. IL EST PROPOSÉ par M. Benjamin Calixte, appuyé par M^{me} Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec de faire préparer, par les actuaires qu'elle désigne, une mise à jour au 31 décembre 2019 des résultats de l'évaluation actuarielle sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M^{me} Isabelle Merizzi présente l'état de situation sur les mesures prises par Retraite Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 pour offrir des services essentiels et prioritaires aux participants et aux bénéficiaires.

Voici les principaux éléments à souligner :

Services essentiels

Depuis la mi-mars, Retraite Québec est en situation de services essentiels. Les trois grandes catégories ciblées sont :

- le maintien du paiement des prestations actives, dont la paie du 15 avril et celle du 15 mai pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP);
- les activités du Centre des relations avec la clientèle, où la priorité est donnée aux questions reliées aux paiements;
- le traitement des nouvelles demandes jugées prioritaires, soit la rente de retraite, la rente d'invalidité, le paiement accéléré en cas de maladie en phase terminale et la rente de conjoint survivant.

En date du 14 avril, deux activités ont été ajoutées, soit le partage du patrimoine et l'assurance-cadre. Également, les ententes de transfert sont traitées de nouveau depuis le 20 avril 2020.

Indicateurs en date du 28 avril 2020

Appels répondus en moins de trois minutes : Avec une équipe réduite jusqu'ici en rotation et des appels en moins grand nombre, le Centre des relations avec la clientèle des RRSP enregistre des résultats positifs dans les circonstances. Bien que la semaine suivant le congé de Pâques fût plus difficile, un retour à de meilleurs indicateurs quotidiens est maintenant observable. Le délai moyen d'attente quotidien est de moins d'une minute.

Services aux prestataires : Retraite Québec croyait devoir traiter plusieurs dossiers d'avance de fonds en raison de la crise. En regardant rétrospectivement, elle a plutôt été capable de confirmer plusieurs rentes. Le volume de rentes confirmées pour les mois d'avril et de mai est plus important que les avances de fonds. Il s'agit d'une

bonne chose. Le projet d'automatisation de la révision de la rente de retraite (Projet 512) y est pour quelque chose.

Le nombre de dossiers à traiter était de 8 306 au 20 avril 2020. Au 27 avril, il était de 7 909. Cette baisse de l'inventaire s'explique par une augmentation des ressources en télétravail.

Concernant les avances de fonds, Retraite Québec devrait être en mesure de les traiter assez rapidement.

Services aux participants : Les demandes de rachat non liées à une rente ne font pas partie des services identifiés comme essentiels. Le traitement de ces demandes reprendra lors de la mise en œuvre d'un plan de rétablissement. Les inventaires liés aux demandes de rachat s'élèvent jusqu'ici à 5 200, soit près du double de la charge de travail normale. Considérant la situation, des mesures d'allégement ont été mises en place afin de limiter les impacts de la crise sur les clients. Les comités de retraite ont été informés de ces mesures.

Déclaration annuelle : Environ 60 % des employeurs sont facturés. Le calendrier du processus de transmission de la déclaration annuelle a été revu pour tenir compte de la crise de la COVID-19. Puisqu'actuellement certains employeurs ne sont pas en mesure de traiter l'information, le portail fermera à la fin du moins de juin au lieu de la fin du mois de mai si la situation le permet.

Plan de rétablissement

En ce moment, Retraite Québec élabore un plan de rétablissement. Ce plan respectera le protocole sanitaire nécessaire. Pour le moment, la question de la distanciation sociale n'est pas un enjeu, considérant le nombre d'employés en télétravail. Aussi, des principes visant le nécessaire équilibre entre les opérations quotidiennes et les initiatives structurantes seront mis de l'avant dans l'élaboration des priorités.

En ce qui concerne la production du prochain relevé de participation, divers scénarios sont étudiés. Cette analyse est vite devenue essentielle avec le report de calendrier du processus de transmission de la déclaration annuelle. Un retour sera fait sur le relevé de participation au Comité de retraite.

Dans le plan de rétablissement de Retraite Québec, il est possible que certains produits puissent ne pas être repris tout de suite. La priorité sera mise sur les paiements et les rachats, dont l'inventaire est important. Les deux produits qui ne seront pas traités dans l'immédiat sont les estimations de rente et les états de participation.

Question :

- Dans quelle situation une personne est-elle en avance de fonds?

  Lorsque la demande de retraite est reçue tardivement, soit vers la fin des 90 jours qui précèdent la date de la retraite, et lorsque l'employeur n'est pas en mesure de répondre étant donné les circonstances.

  Dans la grande majorité des cas, Retraite Québec est en mesure de confirmer le montant de la rente.

9.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle

M^{me} Lise Lapointe est invitée à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle qui s'est tenue le 22 avril 2020 en conférence téléphonique. Les sujets alors abordés sont les suivants :

Emplois multiples – Impacts sur le salaire annuel moyen

Des explications pour ce dossier datant de 2015 avaient été demandées. Avec l'information obtenue, en janvier 2019, le Sous-comité conjoint a émis l'avis de ne pas modifier la méthode de régularisation de la participation lors d'emplois multiples étant donné qu'il s'agissait d'une situation peu fréquente, que la majorité des participants auraient été pénalisés par un changement de méthode et que celle-ci était conforme aux dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur le RREGOP. Par contre, le Sous-comité souhaitait prendre connaissance des initiatives prises par Retraite Québec afin de clarifier la situation auprès de sa clientèle. Il avait été conclu qu'une meilleure communication auprès de la clientèle était nécessaire dans les cas d'emplois multiples, qui sont plutôt exceptionnels.

En janvier 2020, des précisions concernant la situation d'emplois multiples ont été apportées sur le site Web de Retraite Québec afin d'informer les participants des conséquences possibles sur le montant de leur rente de retraite.

Projet d'automatisation de la révision des rentes

Retraite Québec a présenté une lettre commune s'adressant aux prestataires des régimes de retraite du secteur public relativement à la révision de la rente (recalcul), à la baisse ou à la hausse. En février 2020, ce projet de lettre a entre autres fait l'objet d'échanges avec un groupe de clients dans le cadre de laboratoires organisés avec la collaboration d'une firme de sondages. Des retraités du RREGOP et du RRPE ont participé à cet exercice et leurs commentaires se sont avérés fructueux.

Dans la lettre qui est transmise, Retraite Québec indique le montant qui était reçu mensuellement ainsi que celui qui sera à recevoir dans les mois suivants. S'il y a rétroactivité, l'information est aussi inscrite dans la lettre. Le projet de lettre finale devrait être présenté à une prochaine réunion du Sous-comité conjoint. Par ailleurs, le Sous-comité conjoint trouve intéressant que Retraite Québec communique avec le prestataire par téléphone dans le cas d'une rente à la baisse.

La volumétrie est très importante. Entre 12 000 et 14 000 cas peuvent être traités par année. Pour le futur, le nombre de dossiers à traiter pourrait diminuer.

Avance de fonds

Les dossiers de demandes de rentes se retrouvent avec une avance de fonds de 90 %. Le processus d'automatisation sous-estime également le montant de la rente puisqu'il tient compte des dernières données disponibles. Retraite Québec a été questionnée sur la possibilité d'augmenter à plus de 90 % le montant de la rente pour s'approcher du montant réel. Selon l'information reçue, ce n'est pas dans l'immédiat qu'une telle modification sera apportée par Retraite Québec. Cependant, un retour sur la question sera probablement fait lors d'une prochaine rencontre.

Visibilité du secteur public sur le site Internet de Retraite Québec

Le moratoire gouvernemental limitant le développement de tout nouveau site Web est toujours maintenu. Donc, aucune refonte du site de Retraite Québec n'est prévue. Seule l'harmonisation des contenus des sites de la Commission

administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec se continue. Une présentation sur la visibilité des RRSP sur le site Web de Retraite Québec est par ailleurs prévue à la rencontre du Comité de retraite de juin.

Impact du projet de loi 75 sur les ententes de transfert

Ce dossier date de 2015. Un état de situation avait été demandé à Retraite Québec concernant les effets de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire*. Par ailleurs, le manque d'intérêt à conclure des ententes de transfert du côté des municipalités et des universités fait en sorte qu'il y a une nette tendance à la baisse du nombre d'ententes depuis 2015. Cette tendance a d'ailleurs été démontrée lors des présentations effectuées par Retraite Québec aux comités de retraite. Le nombre d'ententes qui sont toujours à conclure est à venir.

Règlement des dossiers concernant les règles fiscales

Il s'agit de dossiers pour lesquels des retraités ont vu leur rente de retraite mensuelle respective réduite par Retraite Québec, car le montant calculé excédait certaines limites fiscales. Ces dossiers sont en attente d'un règlement en dommages et intérêts.

Parmi les dossiers de limites fiscales concernés, sept concernent le RREGOP, alors qu'un seul concerne le RRPE. Ce dernier est d'ailleurs réglé. Dans les sept dossiers du RREGOP qui sont en voie de règlement, trois ententes ont été transmises au retraité pour signature, une entente a été transmise à la succession pour signature et trois ententes ont été signées par le retraité et sont en processus de traitement à Retraite Québec. Le règlement de ces huit dossiers représente un montant de près de 80 000 $.

Dans les étapes à venir, Retraite Québec doit finaliser les ententes en cours par l'obtention de la signature de toutes les parties. Le dossier demeure en suivi.

Calcul des intérêts en retard

Cette problématique concerne les intérêts de retard. Dans le système RISE, les sommes se calculaient avec de l'intérêt simple plutôt que composé, ce qui n'était pas conforme aux lois encadrant les régimes de retraite du secteur public. Aussi, le système RISE permettait l'utilisation d'une seule date de référence dans le calcul des intérêts de retard.

Des correctifs au système RISE ont finalement été apportés lors d'une livraison de Retraite Québec effectuée en mars 2018. Le calcul des intérêts de retard se fait maintenant de façon conforme dans tous les dossiers traités.

Retraite Québec doit maintenant procéder à une analyse des cas du passé afin de corriger les dossiers qui étaient problématiques et, s'il y a lieu, verser aux retraités concernés les sommes dues. Peu d'impacts financiers sont attendus pour la clientèle concernée par cette problématique. Le dossier demeure en suivi.

Une réunion du Sous-comité conjoint sera planifiée en juin prochain.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 11 h 55. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 3 juin 2020.

Résolution CR-RREGOP 22-20	Il est proposé par M^me^ Marie Gendron, appuyée par M^me^ Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

La secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUATRIÈME RÉUNION 2020

Tenue le mercredi 3 juin 2020
Vidéoconférence

Présences :	M[me]	Johanne Goulet, présidente	M[me]	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M[mes]	Marie-Andrée Bénard	M[mes]	Nancy Grenier
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Marie Gendron		Sarah Marcoux
		Sophie Girard		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Benoit Malo
		Benjamin Calixte		Guillaume Picard
		Kevin Dallaire		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
		Benoît Laliberté		
Absence :	M[me]	Sylvie Gagnon		

Invités de Retraite Québec :

M[mes] Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Kathleen Laroche, Direction des affaires juridiques

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoit Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
Luc LeBlanc, Vice-présidence aux technologies de l'information
Pascal Beaudin, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Jasmin Bouchard, Direction de l'architecture d'entreprise et du soutien aux projets
Djamel Chagour, Direction des solutions d'affaires
Rodolphe Plante, Direction des solutions d'affaires

Invité du Comité de placement :

M. Jean-Jacques Pelletier, conseiller expert en placement

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invitée du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation :

M^me^ Mona Côté, greffière

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^me^ Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette quatrième réunion de 2020. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 05.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 29 avril 2020
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information de la secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
  4.1.1 Rapport du Comité de placement
  4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 avril et 11 mai 2020
4.2 Modifications au calendrier d'implantation du portefeuille de référence du Fonds 301 (RREGOP)
4.3 Octroi d'un contrat de conseiller expert en politique de placement
4.4 Gestion de la crise actuelle par la Caisse de dépôt et placement du Québec

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP

6.2 Diffusion de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Note d'information

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

9. Divers

9.1 Visibilité des RRSP sur le site Internet de Retraite Québec

9.2 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

9.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Suivi sur le financement des immobilisations communes de petits mandats

9.4 Nouveau Portail de la gouvernance

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution CR-RREGOP 23-20	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M. Benjamin Calixte et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 29 avril 2020

La secrétaire présente aux membres le projet du mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 8, point 4.2, dans *Performance du fonds et des portefeuilles spécialisés*, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, il faudrait lire « -3,25 % » plutôt que « 3,25 % ».

Page 9, 2^{e} paragraphe, 2^{e} ligne, remplacer « a très bien fait » par « a relativement bien fait ».

Page 10, dans *Revue en profondeur des portefeuilles spécialisés*, 1er paragraphe, 2^{e} ligne, supprimer « par l'ensemble des classes d'actifs ».

Page 11, dans *Plan pour la suite des choses*, 2^{e} point de forme, supprimer « En ce qui concerne les liquidités ».

Résolution CR-RREGOP 24-20	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 29 avril 2020, tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 27, *Bilan des ententes de transfert* : étant donné les circonstances, la présentation a été reportée à la réunion du 11 novembre 2020.

Point 34, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : la prochaine réunion de ce sous-comité est prévue le 19 juin 2020.

Point 48, *Espace client numérique* : le point sera présenté en septembre plutôt qu'à cette réunion-ci.

Point 54, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : la prochaine réunion de ce sous-comité a été fixée au 8 juillet 2020.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente mentionne les éléments suivants :

- Le *Rapport annuel de gestion 2019* de Retraite Québec a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Puisque le rapport est maintenant public, les membres ne sont plus tenus par la confidentialité de son contenu.
- Il s'agit de la dernière présence pour M. Jean-Jacques Pelletier. Au cours des dernières années, ce dernier a agi à titre de membre expert de la partie syndicale. Des remerciements pourront lui être adressés plus tard dans la réunion.

  M. Pelletier sera remplacé par M. Mario Lavallée.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue la liste des annexes figurant au *Sommaire pour les instances*.

Elle souligne par ailleurs qu'une formation de base sur les régimes de retraite du secteur public se tiendra par vidéoconférence le 17 juin prochain, de 9 h à 11 h 30. Les membres ont jusqu'au 12 juin pour s'y inscrire.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoit Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Jean-Jacques Pelletier est présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 29 avril dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du RRPE, deux réunions, soit les 11 et 20 mai 2020.

Lors de ces réunions, il a été question des modifications à apporter au calendrier d'implantation du portefeuille de référence et du contrat de conseiller en politique de placement. Ces deux sujets seront présentés aux points 4.2 et 4.3.

De plus, voici un résumé des autres points traités :

Gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) pendant la crise actuelle

Certains enjeux ont été soulevés par la Caisse et le Comité de placement :

- Dans le portefeuille spécialisé Immeubles, la situation reste difficile, surtout pour les investissements dans les centres commerciaux.
- Pour le portefeuille spécialisé Crédit, la dette de pays en croissance libellée en devises étrangères a mal performé en raison de la dévaluation de ces devises.
- Les liquidités demeurent bien suffisantes.
- Le rééquilibrage mensuel au 1er mai a entraîné la vente d'environ 3 G$ de marchés boursiers.

Par ailleurs, la Caisse a rendu disponibles, pour ses déposants, ses rendements au 30 avril. Pour le fonds du RREGOP, le rendement à cette date était de -3,6 % depuis le début de l'année.

Recensement des prévisions économiques d'institutions financières

Retraite Québec a présenté un document qui résume les prévisions économiques d'institutions financières pour 2020 et 2021. Principalement, il en ressort que pour les pays développés, comme le Canada et les États-Unis, les institutions recensées prévoient une décroissance du produit intérieur brut (PIB) réel en 2020 suivi d'une reprise en 2021. Toutefois, la reprise de 2021 ne compensera pas entièrement la décroissance de 2020. Pour le Canada, la diminution du PIB réel prévu serait de -5,4 % en 2020 et la reprise serait de +4,6 % en 2021.

Rencontre avec le gestionnaire responsable du portefeuille Infrastructures

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de gérer les infrastructures à la Caisse.

Le rendement annuel moyen sur cinq ans du portefeuille spécialisé Infrastructures s'élève à 9,2 %. Ce résultat est supérieur à celui de son indice de référence. Toutefois, les attentes de rendement sont à la baisse pour l'avenir, autant à la Caisse que chez Aon, la firme qui conseille le Comité de placement.

Un des attraits du portefeuille Infrastructures demeure son rendement courant qui est élevé. Au cours des cinq dernières années, ce rendement

courant a été de 5 % en moyenne par année. Toutefois, pour l'avenir, ce rendement devrait également être à la baisse, soit autour de 4 %.

En ce qui a trait aux effets de la pandémie, ce sont surtout les infrastructures du secteur des transports qui sont affectées. La Caisse a présenté diverses initiatives mises en place par ses gestionnaires pour limiter les pertes de ses investissements en infrastructures.

La Caisse a ensuite présenté les plans de croissance du portefeuille spécialisé Infrastructures au cours des prochaines années :

- [redacted]

Au sujet du projet du Réseau express métropolitain à Montréal :

- Avant la pandémie, l'avancement du projet était en ligne avec les échéanciers ou légèrement en avance.
- La pandémie a retardé l'avancement des travaux sur la construction, mais pas sur la partie « ingénierie ».
- La Caisse n'est pas inquiète par une éventuelle baisse d'achalandage à court terme, car ce projet est pour du très long terme, soit un horizon de 50 à 100 ans.

Rencontre avec l'équipe responsable de la Répartition de l'actif à la Caisse

Le positionnement du niveau de risque global du portefeuille de la Caisse (position offensive ou défensive) fait partie des responsabilités de l'équipe de la Répartition de l'actif.

[redacted]

Une autre responsabilité de l'équipe de Répartition de l'actif concerne la gestion des écarts de pondération des portefeuilles moins liquides. Ce qui signifie que lorsque le poids réel d'un portefeuille moins liquide n'est pas à sa cible, la Caisse doit prendre une décision sur la façon de combler cette pondération.

[redacted]

Enfin, pour le premier trimestre de 2020, il est pertinent d'évaluer la performance de l'équipe de répartition de l'actif selon son activité « stratégies d'investissement relatives ». Au cours de cette période, cette activité affiche une performance négative, retranchant 185 M$ au rendement global de la Caisse. Sur une période de cinq ans, cette activité ajoute un peu plus de 1 G$ au rendement global de la Caisse.

Suivi de l'activité personnalisée de superposition (APS) de taux

La Caisse a présenté au Comité de placement une mise à jour de son hypothèse de rendement de l'APS de taux. [redacted]

[redacted]

Question :

- [redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 avril et 11 mai 2020

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 25-20	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 14 avril et 11 mai 2020.

4.2 Modifications au calendrier d'implantation du portefeuille de référence du Fonds 301 (RREGOP)

M. Jean Dessureault est invité à commenter ce dossier soumis pour approbation.

Les modifications proposées au calendrier d'implantation du portefeuille de référence concernent les portefeuilles spécialisés Immeubles et Infrastructures.

Le 30 avril dernier, la Caisse a informé ses déposants :

- qu'il ne sera pas possible d'augmenter le poids du portefeuille Immeubles au 1er juillet 2020;
- qu'il sera possible d'augmenter le poids du portefeuille Infrastructures de 1,0 % au 1er juillet 2020, plutôt que l'augmentation prévue de 0,5 %.

Dans ce contexte, le Comité de placement recommande d'ajuster le calendrier d'implantation comme suit :

- reporter de six mois l'augmentation de 0,5 % du poids du portefeuille Immeubles prévue le 1er juillet 2020, comme demandé par la Caisse. Ce report ferait en sorte que la date prévue de l'atteinte du portefeuille de référence cible du RREGOP serait reportée au 1er juillet 2023 plutôt qu'au 1er janvier 2023;
- augmenter de 1,0 % le poids du portefeuille Infrastructures au 1er juillet 2020. Ceci permettrait d'atteindre le poids cible de ce portefeuille plus rapidement que prévu, soit dès le 1er juillet 2022.

Les membres sont invités à adopter le projet de résolution soumis. M. Martin Belhumeur en propose l'adoption et M. Guillaume Barrette l'appuie.

Résolution CR-RREGOP 26-20	ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a notamment pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP); ATTENDU QUE la politique de placement définit le portefeuille de référence cible du fonds du RREGOP, qui devrait être atteint en janvier 2023, ainsi qu'un calendrier d'implantation pour atteindre ce portefeuille de référence cible; ATTENDU QUE la Caisse demande de reporter de six mois l'augmentation de 0,5 % du poids du portefeuille spécialisé (PS) Immeubles prévue au 1er juillet 2020 selon le calendrier d'implantation du portefeuille de référence du fonds du RREGOP; ATTENDU QUE la Caisse offre la possibilité d'augmenter le poids du PS Infrastructures de 1,0 % le 1er juillet 2020, plutôt que l'augmentation de 0,5 % prévue par le calendrier d'implantation; ATTENDU QUE le Comité de placement recommande de modifier le calendrier d'implantation afin de : • donner suite à la demande de la Caisse au sujet du report de l'augmentation du poids du PS Immeubles prévue le 1er juillet 2020; • se prévaloir de la possibilité d'augmenter le poids du PS Infrastructures de 1 % le 1er juillet 2020, puisque cela permettra d'atteindre plus rapidement son poids cible de 11,0 %.

	ATTENDU QUE les modifications recommandées au calendrier d'implantation auront pour effet de retarder de six mois l'atteinte du portefeuille de référence cible du fonds du RREGOP, qui se ferait maintenant au 1er juillet 2023; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP; Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe III à la politique de placement du fonds du RREGOP jointe à la présente, qui modifie cette politique au 1er juillet 2020 en établissant le calendrier d'implantation du portefeuille de référence cible.

4.3 Octroi d'un contrat de conseiller expert en politique de placement

M. Jean Dessureault présente également ce point de décision.

Le contrat avec la firme Aon pour les services de M. Claude Lockhead à titre de conseiller expert en politique de placement pour le RREGOP et le RRPE sera échu le 31 juillet 2020. Après avoir analysé différentes options, le Comité de placement recommande l'attribution d'un contrat de gré à gré à la firme Aon afin de poursuivre sa collaboration avec M. Lockhead.

Le Comité de placement recommande que les tâches prévues soient similaires à celles prévues au contrat actuel, avec l'ajout de travaux de modélisation stochastique. Ces travaux pourraient être effectués par Aon sur demande du Comité de placement. Il s'agit de travaux optionnels, sans engagement.

Les honoraires pour la participation aux réunions ont été revus à la hausse. Par contre, ceux pour la production des rapports d'analyse de la performance de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) ont été diminués. Ces nouveaux prix entraîneront une augmentation du coût annuel de 6 % par rapport à ce qui a été proposé en janvier 2016. Le coût total du contrat de services financiers serait près de 50 000 $ par année, dont la moitié est assumée par le RREGOP.

Les honoraires pour les travaux actif-passif ont aussi été négociés avec Aon. Ces travaux seraient effectués sur demande écrite de Retraite Québec à la suite d'une demande du Comité de placement.

Le Comité de placement privilégie la conclusion d'un contrat de quatre ans. Cependant, cette durée est conditionnelle à l'autorisation du président-directeur général de Retraite Québec. Si cette autorisation n'est pas obtenue, le contrat serait plutôt d'une durée de trois ans.

Résolution CR-RREGOP 27-20	Il est proposé par M. Benoit Malo, appuyé par M. Benjamin Calixte et résolu à l'unanimité, de demander à Retraite Québec d'octroyer à la firme Aon un contrat pour les services d'un conseiller expert en politique de placement pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), selon les modalités suivantes : • M. Claude Lockhead sera le conseiller attitré à ce mandat; • les honoraires seront de 1 500 $ pour la participation à une réunion d'une demi-journée, 2 750 $ pour la participation à une réunion d'une journée et 7 750 $ pour la préparation et la présentation au Comité de retraite d'un rapport d'analyse de la performance du fonds RREGOP. • pour les travaux facultatifs de modélisation actif-passif, les tarifs seront de 70 000 $ pour l'analyse stochastique actif-passif initiale, 40 000 $ pour la mise à jour de l'analyse stochastique initiale et 8 000 $ pour l'analyse déterministe actif-passif de tests de tension; • le contrat sera d'une durée maximale de 4 ans, si l'autorisation du président-directeur de Retraite Québec est obtenue. Sinon, la durée maximale sera de 3 ans.

Avant d'accueillir les représentants de la Caisse, la présidente ainsi que les membres félicitent M. Jean-Jacques Pelletier pour toutes ses années de services, tant pour la partie syndicale que pour le Comité de retraite. Il a été nommé une première fois le 27 novembre 1985.

M. Pelletier adresse ses remerciements à son tour à la présidente et aux membres du Comité de retraite. Il souligne également que l'élément le plus important dont il a été témoin au Comité de retraite est la naissance d'un vrai comité de retraite. Au départ, il s'agissait d'un lieu d'affrontements entre la partie syndicale et la partie patronale. Également, il n'existait pas de politique de placement pour le RREGOP.

Par ailleurs, M. Pelletier mentionne qu'il continuera de conseiller la partie syndicale sans être présent au Comité de retraite.

4.4 Gestion de la crise actuelle par la Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Jacques Demers et M^{me} Amélie Dion présentent le point. Voici les principaux éléments à souligner en lien avec la gestion de la crise actuelle :

Survol des portefeuilles spécialisés et autres points d'intérêt

- Le portefeuille spécialisé Marchés boursiers a toujours été présenté comme étant un contributeur à la résilience. Cependant, avec la nature de la crise actuelle, le degré de résilience de ce portefeuille est décevant. Depuis le 24 mars 2020, un rebond partiel est observé sur les marchés boursiers en raison des titres du secteur des technologies, secteur pour lequel la Caisse est malheureusement peu exposée.

- Le mandat Qualité mondiale du portefeuille spécialisé Marchés boursiers se porte bien et crée de la valeur. De son côté, le mandat Valeur mondiale affiche une valeur retranchée; la Caisse s'attend à ce qu'il fasse mieux après la crise.
- Dans l'ensemble, le portefeuille Crédit (portefeuille spécialisé Revenu fixe) se comporte bien. Concernant ses quatre mandats, le mandat Crédit aux entreprises est neutre par rapport à son indice. Quant au mandat Crédit gouvernemental, il retranche de la valeur. Enfin, les mandats Crédit immobilier et Financement aux entreprises créent de la valeur.
- [redacted]
- Le portefeuille Taux du portefeuille spécialisé Revenu fixe a bien fait, affichant un rendement positif de l'ordre de 7 %.
- Même si son rendement n'est pas mesuré tous les mois, le portefeuille spécialisé Placements privés (mandats Québec et hors Québec) va relativement bien au global. Contrairement aux marchés boursiers, ce portefeuille ne réagit pas aussi fortement. Reste à voir à moyen terme ce que ça signifie.
- Toujours pour le portefeuille Placements privés, la situation est plus difficile pour le mandat hors Québec. Les dossiers à surveiller sont sensiblement les mêmes que ceux d'avant la crise.
- Concernant le mandat Québec, certains investissements sont plus sévèrement touchés, surtout les titres des petites et moyennes entreprises. [redacted]
- En ce qui concerne l'enveloppe de 4 G$ rendue disponible par la Caisse pour aider les entreprises québécoises, environ 275 demandes ont été reçues. Après analyse, beaucoup de ces demandes ont été redirigées vers Investissement Québec et d'autres sociétés. [redacted]
- Le portefeuille spécialisé Infrastructures (portefeuille moins liquide) est mesuré semestriellement. Ce dernier affiche une bonne résilience depuis le début de la crise, malgré certains dossiers plus difficiles.
- Le portefeuille spécialisé Immeubles a fait face dans la dernière année à des enjeux sectoriels et géographiques. Avec la crise de la COVID-19, le secteur le plus touché de ce portefeuille moins liquide est celui des centres commerciaux.
- L'activité personnalisée de superposition (APS) de taux a été bénéfique jusqu'au début de la crise. Même si les taux avaient diminué en 2019, cette baisse n'était pas aussi importante que la baisse actuelle. Depuis le début de

la pandémie, l'APS de taux a offert une protection en période de crise, ajoutant environ de 180 à 190 points centésimaux au rendement du fonds du RREGOP.

- [redacted]
- En ce qui concerne ses liquidités, la Caisse ne voit aucun enjeu. Ses liquidités primaires se situent entre 35 G$ et 40 G$.
- Avec la dépréciation du dollar canadien, des couvertures dynamiques additionnelles ont été prises sur le dollar américain, l'euro et le yen. Des travaux sont en cours à la Caisse afin de revoir la valeur d'équilibre du dollar canadien.
- Le risque du portefeuille est actuellement près de celui du portefeuille de référence. Pour le moment, la Caisse n'est pas en position de risque. Cela pourrait cependant changer selon l'évolution des marchés.

Questions et commentaire :

- [redacted]
- La présence de M. Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse, aux dernières réunions du Comité de retraite a été très appréciée. Il s'agit d'un bon communicateur.

  Le commentaire est très apprécié.

- À chaque publication du rapport annuel, les journalistes ont tendance à critiquer la Caisse quant à la rémunération. La Caisse envisage-t-elle de développer un meilleur plan de communication?

  La Caisse confirme que l'équipe des affaires publiques, qui interagit quotidiennement avec les journalistes, connaît les effets de présenter un rapport annuel et saisit l'importance d'être transparente relativement à la rémunération des gestionnaires. Malgré tout, les journalistes aiment critiquer la Caisse, et cela peut parfois être difficile à gérer.

- [redacted]

[redacted]

Annonce du président et chef de la direction de la Caisse

Hier, M. Charles Émond, président et chef de la direction de la Caisse, a annoncé la création d'un pôle d'expertise pour l'ensemble des activités de fonds. Ce pôle sera géré par M. Mario Therrien, nommé chef des fonds d'investissement et de la gestion externe. Ce dernier relèvera des deux chefs de marchés liquides et non liquides, dont M. Macky Tall, chef des actifs réels et des placements privés, CDPQ ainsi que président et chef de la direction, CDPQ Infra.

Le poste de chef des investissements liquides demeure à pourvoir. À ce sujet, un communiqué avec davantage d'information sera transmis prochainement.

M^me^ Kim Thomassin, première vice-présidente et cheffe des Placements au Québec et de l'Investissement durable, et son équipe

Dans un communiqué qui devrait être publié aujourd'hui, M^me^ Kim Thomassin annoncera la structure de son équipe de placements pour le Québec.

Reddition de compte au 30 juin 2020

Avec la pandémie actuelle, la reddition de compte au 30 juin sera forcément particulière. La Caisse devra être prudente et transparente dans l'appréciation de ses observations et de ses analyses.

Question :

- Deux postes sont à pourvoir à la Caisse, soit celui de chef des investissements liquides et l'ancien poste de M^me^ Kim Thomassin. La Caisse peut-elle commenter à ce sujet?

  L'ancien poste de M^me^ Thomassin sera plus long à combler.

  Pour le poste de chef des investissements liquides, le processus de dotation est en cours. Un mandat de recrutement à l'international a été donné à une firme externe.

En présence des représentants de la Caisse, la présidente souligne la dernière participation de M. Jean-Jacques Pelletier aux réunions du Comité de retraite. Au

nom de ses collègues, M. Demers remercie M. Pelletier pour sa contribution aux échanges ainsi que pour sa collaboration.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Mise à jour au 31 décembre 2019 de l'évaluation actuarielle du RREGOP

M. André Simard est invité à présenter la mise à jour au 31 décembre 2019 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017. Il est accompagné de M. Alain Jacob.

L'objectif de la mise à jour annuelle est de vérifier si la situation financière relative à la portion des prestations à la charge des participants affiche un surplus excédant 20 % du passif actuariel au 31 décembre 2019. Si tel est le cas, il y aurait possibilité de bonifier l'indexation de la partie des rentes relative au service accompli du 1er juillet 1982 au 31 décembre 1999.

Les principaux résultats sont les suivants :

- La valeur marchande est de 76 250 M$.
- L'ajustement de -2 332 M$ apporté à la valeur marchande amène une valeur actuarielle de la caisse des participants de 73 917 M$. Cet ajustement représente 3,0 % de la valeur marchande.
- La valeur des prestations acquises au 31 décembre 2019 est de 68 326 M$.
- La mise à jour montre un surplus de 5 591 M$; ce qui représente 8,2 % du passif actuariel.
- Puisque le surplus exprimé en pourcentage du passif actuariel n'atteint pas les 20 % requis, l'indexation des rentes au 1er janvier 2021 ne sera pas bonifiée.

Le point sur la COVID-19

M. Simard mentionne que la situation actuelle est exceptionnelle. Elle est toujours en évolution et les répercussions socioéconomiques sont déjà importantes. Évidemment, les résultats de la mise à jour n'en tiennent pas compte. Il s'avère néanmoins certain que cette pandémie aura des répercussions sur la situation financière du RREGOP et sur son financement dans les prochaines années.

Actuellement, une baisse du rendement anticipé de la Caisse est constatée. En effet, au 31 mars 2020, ce rendement était de -6,43 % et au 30 avril, il était de -3,59 %. À court terme, il est donc probable que l'hypothèse de rendement d'environ 6 % ne se réalise pas.

À moyen et long terme, les répercussions pourraient mener à une modification de l'hypothèse de rendement. Si tel est le cas, le passif actuariel et le taux de cotisation pourraient augmenter.

Il existe également de l'incertitude relativement au nombre élevé de décès. À moyen terme, l'effet de cette augmentation pourrait se refléter sur les hypothèses de mortalité. À long terme, l'effet est plus difficile à évaluer.

Résolution CR-RREGOP 28-20	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Résolution CR-RREGOP 29-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de mandater la présidente du Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) de transmettre au ministre responsable le rapport de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP.

6.2 Diffusion de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP – Note d'information

La présidente invite les membres à faire part de leurs commentaires, le cas échéant.

Les modifications demandées à la note sont les suivantes :

- Dans le tableau, retirer la colonne « Variation 2017-2019 ».
- Dans la note de bas de page identifiée par un astérisque, retirer la phrase débutant par « De plus, la valeur actuarielle de la caisse des participants (…) ».
- Ajouter le paragraphe débutant par « En juin 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (…) » se trouvant à la page 11 du document *Mise à jour au 31 décembre 2019 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017*.

Lorsque les modifications auront été apportées, la note révisée sera transmise pour validation à MM. Martin Belhumeur et Alexandre Ferland.

M. André Simard précise qu'il peut y avoir un délai de quelques jours avant que la note soit diffusée sur le site Internet de Retraite Québec. Les membres seront informés lorsque ce sera fait.

Résolution CR-RREGOP 30-20	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Benoit Malo et résolu à l'unanimité, d'approuver un projet de note d'information qui accompagne la mise à jour de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2019, substantiellement conforme au texte présenté par Retraite Québec.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage

M^me^ Mona Côté est invitée à présenter le bilan annuel du Greffe des tribunaux d'arbitrage. Le document *Rapport statistique 2019-2020* a été transmis aux membres préalablement.

M^me^ Côté précise qu'elle occupe le poste de greffière en chef depuis le 10 février dernier. Elle souligne que depuis le 18 mars 2020, tout le personnel du Greffe des tribunaux d'arbitrage possède les outils nécessaires au télétravail en raison de la pandémie.

Par ailleurs, seulement les audiences du mois de mars 2020 ont été remises. Pour les mois d'avril, de mai et de juin 2020, avec l'accord de l'arbitre et des parties, les audiences se sont tenues ou se tiendront par visioconférence.

Les statistiques sont passées en revue. Voici les faits saillants :

- 58 dossiers étaient actifs au 31 mars 2018. Ce nombre a diminué à 38 au 31 mars 2019, puis a augmenté à 52 au 31 mars 2020.
- Pour la dernière année, 34 nouveaux dossiers ont été ouverts, ce qui représente le double des deux années précédentes. Plusieurs demandes ont été déposées par des éducatrices en garderie ou des animateurs de pastorale.
- Au cours de l'exercice 2019-2020 qui se termine au 31 mars, 20 dossiers ont été fermés. Ce nombre est moins qu'en 2018-2019 où le nombre de dossiers fermés était de 35. Cette diminution s'explique entre autres par l'impossibilité de fixer les dossiers en audience, et ce, en raison de l'indisponibilité des arbitres et des requérants.
- En ce qui concerne les coûts, il y a une certaine stabilité depuis trois ans. Le coût moyen par dossier se situe entre 1 500 $ et 2 000 $.

Questions et commentaire :

- L'attribution des dossiers aux arbitres est-elle effectuée à tour de rôle?

  Oui, autant que possible. Les disponibilités des arbitres et celles des deux parties (requérant et Retraite Québec) sont également prises en compte.

- Les audiences arbitrales sont-elles reportées en raison de la COVID-19 ou se poursuivent-elles?

  Depuis le mois d'avril, les audiences se tiennent en visioconférence ou par conférence téléphonique. Seules les audiences du mois de mars ont été remises.

- Pour les animateurs de pastorale, étant donné les changements à la Loi sur le RREGOP, chaque dossier doit faire l'objet d'une décision arbitrale. De ce fait,

un regroupement d'auditions communes permettrait-il de faire avancer ce type de dossiers?

Le Greffe n'analyse pas chaque dossier en profondeur. Peut-être que Retraite Québec serait davantage en mesure de répondre à cette question.

- En raison de la COVID-19, les auditions se font par visioconférence ou par conférence téléphonique. Une fois la crise passée, cette façon de procéder pourrait-elle se continuer?

  À l'avenir, l'utilisation de la visioconférence sera à la discrétion de chaque arbitre. Par contre, cette façon de procéder est envisageable, puisqu'elle peut être facilitante pour le requérant.

- Le délai moyen entre la date d'ouverture et de fermeture d'une demande est-il propre au Greffe des tribunaux d'arbitrage? Ou, le délai est-il comptabilisé à partir du moment que Retraite Québec reçoit la demande?

  Il s'agit du délai qui concerne uniquement le Greffe.

- En 2018-2019 et 2019-2020, le délai moyen entre l'ouverture et la fermeture des dossiers était respectivement de 890 jours et de 812 jours; comparativement à 511 jours en 2017-2018. Comment expliquer l'augmentation du délai?

  L'augmentation du délai moyen peut s'expliquer par : l'indisponibilité des arbitres, les remises accordées aux requérants (ou leurs représentants) et l'attente en vue de modifications législatives.

- En 2019-2020, l'arbitre Pierre-Georges Roy a facturé 36 564,69 $, tandis ce que l'arbitre Denis Tremblay a facturé 5 310,00 $. Considérant que les deux substituts aux arbitres (M^{es} Pierre Laplante et Éric Lévesque) ne semblent pas avoir été disponibles, serait-il envisageable de nommer plus de substituts?

  Pour le nombre de dossiers, deux arbitres et deux substituts aux arbitres sont suffisants. Par ailleurs, un dossier complexe peut coûter plus cher.

8.2 Bilan annuel des dossiers d'arbitrage

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M^{mes} Isabelle Merizzi et Kathleen Laroche pour la présentation du bilan annuel des dossiers d'arbitrage.

Revue de la jurisprudence du 1er janvier 2019 au 31 mai 2020

M^{me} Laroche résume les décisions d'intérêt du Tribunal d'arbitrage présentées dans la note transmise aux membres, soit :

Laurent Cardinal — décision du 23 avril 2019 (2 019 009/RRPE)

Françoise Beauregard-Lalonde et Huguette Simard — décision du 17 mai 2019 (2 019 010/RREGOP)

Succession Bernard Flamand — décision du 3 juin 2019 (2 019 011/RRE)

Alain Simard — décision du 27 juin 2019 (2 019 012/RRPE)

Francine Giroux — décision du 19 juillet 2019 (2 019 014/RREGOP

Michelle Létourneau — décision du 28 octobre 2019 (2 019 016/RREGOP)

Francine Desjardins — décision du 10 décembre 2019 (2 020 001/RREGOP)

Geneviève Carignan — décision du 10 décembre 2019 (2 020 003/RREGOP)

Manon Lacoursière — décision du 5 mars 2020 (2 020 007/RREGOP)

Marie-France Taillon — décision du 9 mars 2020 (202 008/RREGOP)

Questions dossier succession Bernard Flamand :

- La décision rendue dans le dossier concernant la succession de M. Bernard Flamand fait l'objet d'un pourvoi en contrôle judiciaire à l'initiative de Retraite Québec. Est-ce l'entièreté de la décision ou seulement l'aspect fiscal qui sont contestés par Retraite Québec?

  Deux motifs sont contestés dans la requête en révision judiciaire. D'abord, Retraite Québec a fait bénéficier l'appelant d'amendements législatifs qui n'étaient pas encore en vigueur au moment de sa fin de participation en 2010. De plus, Retraite Québec a contrevenu à la Loi de l'impôt sur le revenu. En effet, M. Flamand a accumulé des années de service au-delà de ses 71 ans.

- Pourquoi y a-t-il une demande de dérogation à la règle générale fiscale fédérale à l'effet de mettre en paiement une rente le 31 décembre des 71 ans d'une personne toujours en emploi? Qui a demandé cette dérogation?

  Un retour sur la question sera fait.

- Retraite Québec peut-elle fournir des précisions sur le recours en responsabilité civile intentée par la succession de M. Bernard Flamand contre plusieurs défendeurs ?

  Un retour sur la question sera fait.

Question dossier Francine Desjardins :

- Est-ce que Retraite Québec prévoit revoir son approche ou sa pratique administrative dans des dossiers similaires à celui de M^{me} Desjardins?

  Rien n'indique qu'un changement sera apporté dans la pratique de Retraite Québec. Il s'agit souvent d'une question de preuve. [redacted]

Commentaires dossiers Manon Lacoursière et Marie-France Taillon :

- Ces décisions arbitrales sont en lien avec le dossier Carignan qui concernait la possibilité, entre autres pour des employés de soutien, de racheter des périodes de mises à pied cycliques.

  À la suite de la décision Carignan, les parties ont convenu de ne pas reconnaître, pour le futur, les périodes de mises à pied. Cependant, il était

possible de les faire reconnaître jusqu'à une certaine date, soit le 15 février 2018. Dans ses revendications, la partie syndicale a notamment fait valoir à Retraite Québec et au Secrétariat du Conseil du trésor la situation particulière des personnes potentiellement concernées par la date butoir.

Malencontreusement, il a été difficile pour ces personnes, pour diverses raisons, de faire valoir leur droit avant la date limite du 15 février. Dans ce contexte, la partie syndicale a demandé à Retraite Québec de revoir sa position à l'égard de certains dossiers refusés, surtout pour les situations particulières. Les dossiers visés sont ceux dont la demande de rachat a été transmise avant la date butoir. À la lumière des décisions Lacoursière et Taillon, la partie syndicale est d'avis que certains dossiers refusés par Retraite Québec mériteraient d'être analysés de nouveau, compte tenu des circonstances. À cet égard, la position de Retraite Québec n'a pas à être revue dès aujourd'hui. Une souplesse administrative est néanmoins souhaitée.

Par ailleurs, le Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation a décidé de référer en arbitrage deux dossiers qui avaient été refusés par Retraite Québec pour voir si la position de la partie syndicale serait entendue par les arbitres. Cela a été le cas.

- Pour faire suite au commentaire précédent, la partie syndicale se dit aussi déçue que le débat se poursuive, malgré les représentations effectuées et considérant le non-respect de l'entente initiale. Selon l'entente, afin qu'une demande de rachat de service pour une période de mise à pied cyclique soit acceptée, elle devait être reçue avant la date butoir. En raison notamment de délais causés par des contraintes de temps chez certains employeurs de bonne foi, des demandes ont été refusées. Aussi, dans certains cas, un manque de volonté de certains employeurs était clairement constaté, ce qui était doublement frustrant pour les personnes qui auraient pu bénéficier de ce droit.

  Il est demandé à nouveau à Retraite Québec de faire preuve de souplesse pour les cas particuliers. Il est clair que les délais extrêmement serrés ont pénalisé des personnes. Environ 3 000 demandes ont été transmises, et près de 1 700 ont été rejetées. Il faut donc comprendre le niveau d'insatisfaction de la clientèle.

  Il est souhaité que Retraite Québec applique les mesures transitoires raisonnablement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce sont des représentations que la partie syndicale va continuer de faire dans ce dossier.

  Selon les données de Retraite Québec au 31 juillet 2019, 2 730 demandes de rachat ont été reçues. De ce nombre, 824 demandes sont admissibles et en traitement ainsi que 400 demandes sont admissibles, mais les personnes se sont désistées. Enfin, 1 506 demandes ont été refusées, puisque la date limite n'a pas été respectée.

Pour Retraite Québec, la date limite imposée par le législateur est claire et cette date a dû être respectée dans le traitement opérationnel des demandes de rachat de service.

Par ailleurs, la loi n'a pas été contestée. L'arbitre a passé outre la date butoir. C'est donc cet élément que Retraite Québec veut clarifier auprès de la Cour supérieure.

9. Divers

9.1 Visibilité des RRSP sur le site Internet de Retraite Québec

M[me] Isabelle Merizzi souligne qu'il y a certaines avancées concernant la visibilité des RRSP sur le site Internet de Retraite Québec. Un état de situation pourra être fourni.

Le point est reporté à une prochaine réunion.

9.2 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M[me] Isabelle Merizzi poursuit avec la présentation de ce point.

Dans l'ensemble, les résultats sont positifs. L'élément à surveiller de plus près concerne les services aux participants. En effet, plusieurs projets ont été suspendus pendant la première portion de la crise de la COVID-19. De ce fait, des inventaires se sont accumulés, particulièrement pour les rachats non liés à une rente. Un travail de rattrapage est donc à faire pour corriger cette situation.

Du côté du Centre des relations avec la clientèle, il n'y a pas d'enjeu. En effet, le délai moyen d'attente est de 15 secondes pour 98 % des appels.

En ce qui concerne les services aux prestataires, Retraite Québec a été en mesure de traiter les rentes de retraite. La majorité des demandes de rente ont pu être confirmées sans être traitées au préalable en avance de fonds. En date d'aujourd'hui, l'inventaire se chiffre à 6 037 demandes. Depuis les dernières semaines, les inventaires ne cessent de diminuer.

Le calendrier du processus de transmission de la déclaration annuelle a été revu pour tenir compte de la crise de la COVID-19. Le scénario le plus probable est le report de la fermeture du portail des employeurs en septembre prochain. Le cas échéant, cette information sera confirmée rapidement aux employeurs.

Cette prolongation, de mai à juin et ensuite de juin à septembre, fait en sorte que la production du relevé de participation prévue à l'automne est reportée. Des scénarios seront proposés au Comité de retraite. Au cours de l'année 2021, deux relevés seraient vraisemblablement transmis, soit le relevé de 2019 au printemps et le relevé de 2020 à l'automne. Par ailleurs, le projet de transmission électronique sera accéléré, afin d'offrir cette possibilité aux clients dans l'avenir.

<u>Questions</u> :

- Quelle est la situation à l'égard des demandes de rachat?

L'inventaire des demandes de rachat se situe entre 5 200 et 5 880 dossiers. La plupart de ces rachats sont non liés à une rente. Dans le cas des demandes liées à une rente, le traitement demeure accéléré.

Néanmoins, il est d'ores et déjà connu que la cible indiquée à la Déclaration de services aux citoyens ne sera pas atteinte en 2020 et que l'indicateur pourrait ne revenir à sa cible qu'en 2022. Bien que les clients ne subissent pas d'impacts financiers liés au cumul des inventaires, ils seront informés des délais anormalement élevés.

- Est-ce que l'allègement permis par Retraite Québec concernant les formulaires de demande de rachat va augmenter encore davantage les délais de traitement?

  Cet allégement pour les employeurs ne devrait pas entraîner un délai de traitement plus long.

9.3 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance – Suivi sur le financement des immobilisations communes des petits mandats

M. Martin Belhumeur est invité à faire rapport d'une rencontre tenue le 22 mai dernier concernant le dossier sur le financement des immobilisations communes.

Cette rencontre a été organisée dans le cadre des discussions au sujet du projet d'entente proposé par Retraite Québec. Étaient aussi présents M^{me} Josée Lamontagne du Comité de retraite du RRPE, MM. Daniel Charbonneau et Louis Larouche de Retraite Québec, ainsi que la secrétaire des comités de retraite.

À titre de rappel, le principe de partager la facture de la quote-part des petits mandats pour les immobilisations communes de Retraite Québec suscite un malaise. Cette formule fait en sorte d'utiliser la caisse des régimes de retraite du secteur public (RRSP) pour subventionner des programmes gouvernementaux, tels que l'Allocation familiale. Ainsi, une solution a été discutée en sous-comité, soit d'exiger de Retraite Québec des intérêts sur les prêts.

Retraite Québec a rappelé que le partage des coûts relativement à la quote-part des petits mandats pour les immobilisations communes a été modifié depuis le 1er janvier 2020. Ainsi, les montants prêtés aux petits mandats sont divisés en trois, soit entre le Régime de rentes du Québec (RRQ) de base, le RRQ supplémentaire et les RRSP. Concernant la compensation des frais administratifs, Retraite Québec est d'avis que, pour une raison d'équité et de transparence envers les trois entités concernées, il faudrait aussi compenser le RRQ de base et le RRQ supplémentaire.

Même si Retraite Québec comprend le malaise exprimé par les membres des comités de retraite quant au principe, la proposition de compenser les RRSP par des intérêts n'est pas considérée comme acceptable. La fusion entre les anciennes organisations fait en sorte que Retraite Québec doit maintenant administrer équitablement les RRSP, le RRQ et les petits mandats.

Cependant, Retraite Québec a suggéré que les deux régimes de rentes avancent la proportion attribuable aux RRSP. Éventuellement, il faudrait que les RRSP

compensent avec un calendrier de remboursements, comme c'est le cas pour les petits mandats. Si cette option est retenue, il n'y aurait pas nécessairement d'entente, il s'agirait plutôt d'une pratique administrative qui ferait l'objet d'une reddition de compte entre autres dans les prévisions budgétaires.

À l'égard de cette proposition de Retraite Québec, les membres du Sous-comité sont d'avis qu'il s'avère préférable de conclure une entente, permettant notamment de conserver des engagements écrits et l'historique. Cette entente permettrait aussi d'assurer une reddition de compte plus formelle aux comités de retraite et pourrait prévoir les termes de remboursement dans l'éventualité qu'un petit mandat quitte le giron de Retraite Québec.

Pour le moment, aucune résolution ne sera prise. Un projet d'entente final, incluant l'approche de ne pas demander d'intérêts, devrait pouvoir être présenté pour approbation lors de la prochaine réunion du Comité de retraite.

Questions :

- La rencontre avec MM. Daniel Charbonneau et Louis Larouche semble avoir permis de mieux comprendre les contraintes de gestion de Retraite Québec, les crédits budgétaires ainsi que l'enjeu d'équité entre les régimes. Est-ce exact?

  Oui.

- Le Sous-comité n'est pas entièrement satisfait de la proposition de Retraite Québec. Le Comité de retraite, en tant que client de Retraite Québec, n'a pas pu obtenir la solution demandée.

  Effectivement. Lors de la prochaine réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui est prévue le 8 juillet 2020, il en sera question.

- Puisqu'une représentante du Comité de retraite du RRPE était également présente à la rencontre, faut-il comprendre que la position de ce régime est la même que celle du Comité de retraite du RREGOP?

  Oui, essentiellement. Le Comité de retraite du RRPE est satisfait d'avoir été au bout de la réflexion.

9.4 Nouveau Portail de la gouvernance

M. Luc Leblanc est accompagné de MM. Pascal Beaudin, Rodolphe Plante, Djamel Chagour et Jasmin Bouchard pour la présentation du nouveau Portail.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Leblanc informe les membres que le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale du Québec son rapport sur la gestion des identités et des accès informatiques. Les deux organismes concernés par ce rapport sont Retraite Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les travaux se sont déroulés du 1er avril 2017 au 31 mars 2019. Les principaux constats qui touchent Retraite Québec sont les suivants :

- aucune erreur, fraude ou fuite de données n'a été décelée;
- des préoccupations ont été soulevées quant au délai dans les différents processus des identités. Ce constat est aussi vrai pour d'autres organismes de la fonction publique.

D'ici la fin de la journée, une communication de M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec, sera transmise à ce sujet aux membres des comités de retraite.

Par ailleurs, voici les principaux éléments à souligner relativement au nouveau Portail :

Mise en contexte

Un nouveau Portail de la gouvernance des comités de retraite doit être mis en place par Retraite Québec afin de pallier la désuétude du Portail actuellement utilisé par les membres. De plus, il devrait permettre d'éliminer certains irritants et d'améliorer l'efficacité de la gestion documentaire.

Objectifs d'affaires

Le Secrétariat des comités de retraite et du réexamen a démarré un projet afin d'améliorer le Portail de la gouvernance pour répondre notamment aux besoins des membres à l'égard de cet outil. Lorsqu'elle sera mise en place, la nouvelle version du site extranet devrait permettre de :

- faciliter l'accès aux documents de réunion et leur annotation;
- [redacted]
- rendre le Portail davantage compatible à d'autres appareils, par exemple *Apple*;
- éliminer les contraintes technologiques, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de navigateurs autres qu'*Internet Explorer*;
- protéger l'information sensible;
- améliorer la recherche des documents.

Étapes de réalisation du projet

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a réalisé des travaux en collaboration avec plusieurs intervenants de la Vice-présidence aux technologies de l'information. Le Greffe du réexamen et la Direction des placements ont aussi été appelés à collaborer afin d'adapter la solution choisie aux différents besoins des membres.

Au cours de l'été qui vient, la migration des documents sera effectuée et un guide d'utilisation sera conçu. Durant la même période, le Secrétariat devra aussi s'approprier la solution mise en place à titre de pilote.

L'implantation des différents sites des comités, dont celui destiné au Comité de retraite du RREGOP, s'effectuera d'ici septembre prochain. Les membres des comités de placement et de réexamen pourront également accéder à leurs documents via ce site extranet convivial et sécurisé au cours de l'automne 2020.

Description du nouveau Portail

Les principales caractéristiques et avantages du nouveau Portail sont expliqués, soit : la double authentification de l'utilisateur pour assurer la confidentialité, une flexibilité quant au choix du navigateur pour accéder au Portail, la réinitialisation du mot de passe de façon autonome, l'accès à un moteur de recherche robuste, le chiffrement des données afin d'éviter toute fuite d'information sensible et la possibilité d'annoter les documents de séance.

M. Plante précise que les documents de séance ne seront plus déposés en format PDF. Par ailleurs, ces derniers pourront être téléchargés sur les appareils de chacun (ordinateur, tablette ou téléphone), mais auront un délai d'expiration de 90 jours.

Questions et commentaires :

- Concernant l'expiration des droits d'accès après 90 jours, ceci est vrai lorsqu'un document est téléchargé. Par contre, sera-t-il possible de toujours avoir accès audit document sur le Portail ?

  Oui.

- Sera-t-il toujours possible d'imprimer les documents déposés sur le Portail?

  Oui.

- Faut-il comprendre que les documents seront déposés en format Word?

  Oui. Puisque les documents seront chiffrés, le dépôt d'un document en format PDF pourrait alourdir l'expérience du membre sur le Portail (obligation de télécharger une application ou nécessité d'une seconde connexion). La solution présentée permet le même niveau de sécurité que l'ancien Portail et les PDF.

- Les annotations inscrites sur un document demeurent-elles toujours présentes des années après?

  Non, pas pour le moment, puisque le document téléchargé expire après 90 jours. Le module permettant l'annotation des documents directement dans le Portail viendra lors d'une prochaine livraison.

- Lorsqu'un membre est nommé en remplacement d'un autre, il est important qu'il puisse avoir accès aux notes de son prédécesseur. Pourra-t-il avoir accès aux documents annotés par son prédécesseur?

  Il s'agit d'un point important qui sera à discuter avec le Secrétariat. En effet, il faudra s'assurer que le nouveau membre puisse avoir accès aux documents annotés par son prédécesseur.

- À quel moment sera implanté le module permettant l'annotation des documents directement dans le Portail ?

  Retraite Québec est à analyser les besoins. Il faut entre autres tenir compte de la sécurité.

Présentement, il est difficile de donner une date. Retraite Québec fait de son mieux afin que le module soit accessible rapidement.

- Il faut en comprendre que les documents annotés expireront après 90 jours. De quelle façon un membre peut-il conserver ses documents annotés?

  En fait, l'expiration des droits d'accès de 90 jours concerne uniquement les documents téléchargés. Lorsque le module d'annotation sera implanté dans le Portail, le membre pourra conserver ses notes tant qu'il est membre.

- Sur le nouveau Portail, un lien vers le Cahier des normes est souhaité.

  L'accès au nouveau Cahier des normes sur le nouveau Portail fait partie des travaux. L'ancien Cahier des normes sera également accessible.

- Est-ce que l'accès au Portail pourrait se faire au moyen d'une empreinte digitale?

  Des analyses relativement à la sécurité doivent d'abord être effectuées par Retraite Québec avant d'utiliser ce moyen.

- Comment la durée du délai d'expiration a-t-elle été déterminée?

  Le délai de 90 jours est une norme de sécurité.

Démonstration de la solution

Une démonstration des différentes fonctionnalités du nouvel outil de consultation des documents est effectuée.

Relativement à l'outil d'annotation, un retour sera fait au Secrétariat.

Questions :

- Les membres des comités de retraite auront-ils accès aux documents de tous les sous-comités (réexamen et placement)?

  Pour les sous-comités de réexamen, seuls les membres auront accès aux documents. Ces documents comprennent des données nominatives et le pouvoir de rendre des décisions a été délégué à ces sous-comités.

  Pour les sous-comités de placement, une vérification sera faite auprès de la Direction des placements.

- Le moteur de recherche permet-il une recherche pour un comité spécifique?

  Oui. Une recherche d'information peut se faire sur un site spécifique, par exemple sur celui du Comité de retraite du RREGOP.

- Lors d'une recherche d'information avec un mot clé, est-ce que la solution affiche tous les documents qui comprennent ce mot clé à l'intérieur du texte ?

  Oui. La recherche avec un mot clé se fait dans les métadonnées (titres, commentaires, etc.), soit à l'intérieur des documents.

Fin de la réunion

La réunion est levée à 14 h 55. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 30 septembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 31-20	Il est proposé par M. Benoit Malo, appuyé M. Alexandre Ferland et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

La secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

CINQUIÈME RÉUNION 2020

Tenue le 30 septembre 2020 par visioconférence

Présences :	M^me^	Johanne Goulet, présidente	M^me^	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M^mes^	Marie-Andrée Bénard	M^mes^	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Mireille Guay (jusqu'à 14 h)
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Laliberté
		Martin Belhumeur		Sébastien Lavergne
		Benjamin Calixte		Guillaume Picard
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
Absences :	M^me^	Nancy Grenier	MM.	Benoit Malo
				Sébastien Routhier

Invités de Retraite Québec :

M^mes^ Nicole Lachance, Secrétariat des comités de retraite et du réexamen
Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle
Francine Monat, Direction des services aux employeurs RRSP
Danielle Vaillancourt, Direction de l'évolution des services à la clientèle

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoit Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Mario Leblond, Centre des relations avec la clientèle
Jean Veilleux, Direction des services aux prestataires RRSP
Bastien Thibault, Direction des services aux participants RRSP

Invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

MM. Charles Emond, président et chef de la direction
Claude Bergeron, premier vice-président et chef de la Direction des risques et relations avec les déposants
Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

M^me^ Amélie Dion, directrice-conseil, Relations avec les déposants

Invité du Comité de placement :

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette cinquième réunion de 2020. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres et est soumis pour approbation :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 3 juin 2020
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information de la secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Nomination d'un observateur au Comité de placement du RREGOP
4.2 Comité de placement
  4.2.1 Rapport du Comité de placement
  4.2.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 20 mai, 15 juin et 26 août 2020
4.3 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2020
4.4 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et conversation avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen au 30 juin 2020
8.2 Remplacement d'une membre au Comité de réexamen – Secteur de la fonction publique

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP
9.2 Stratégie de traitement des inventaires
9.3 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle
9.4 Visibilité des RRSP sur le site Internet de Retraite Québec
9.5 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle
9.6 Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance
  9.6.1 Rapport du Sous-comité
  9.6.2 Entente concernant le financement des immobilisations communes
9.7 Plan d'audit du Vérificateur général et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants
9.8 Budget 2021 du Comité de retraite
9.9 Calendrier 2021 des réunions

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Résolution CR-RREGOP 32-20	Il est proposé par M^me^ Sophie Girard, appuyé par M. Mathieu St-Onge et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 3 juin 2020

La secrétaire présente le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. La correction d'une coquille est demandée à la page 13. Les membres n'ont aucune autre modification à apporter.

Résolution CR-RREGOP 33-20	Il est proposé par M^me^ Anne-Marie Cliche, appuyé par M^me^ Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 3 juin 2020 tel que présenté.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 4, *Contrat de service de l'expert-conseil en politique de placement* : le contrat avec Aon Hewitt est prévu se terminer le 31 juillet 2024. La prochaine échéance est donc l'année 2023.

Points 23 et 24, *Évaluation des crédits de rente RCR* et *Évaluation des crédits de rente rachat* : ces sujets sont reportés à la réunion du 11 novembre prochain.

Point 26, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 28 octobre 2020.

Point 34, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 16 octobre 2020.

Point 37, *Relevé de participation des RRSP* : étant donné que la production du relevé de participation a été reportée, le bilan annuel de l'opération sera présenté seulement en 2021. La date demeure indéterminée.

Point 46, *Stratégie de partenariat avec les employeurs 2017-2019* : l'état de situation sur la mise en œuvre de cette stratégie a été reporté en 2021.

Point 48, *Espace client numérique* : ce sujet sera abordé le 11 novembre 2020.

Point 54, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 23 novembre 2020.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente n'a pas d'information particulière à transmettre aux membres.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue la liste des annexes du *Sommaire pour les instances*. Elle souligne par ailleurs les éléments suivants :

Nouveau Portail de la gouvernance

Les membres qui éprouvent des difficultés pour une première connexion au Portail peuvent communiquer avec les ressources identifiées dans le courriel transmis. De plus, pour en apprendre davantage sur les différentes fonctionnalités, dont la possibilité d'annoter un document, les membres sont invités à consulter le guide d'utilisation.

Retour sur la présentation du nouveau Portail de la gouvernance

Lors de la présentation du nouveau Portail de la gouvernance en juin dernier, les membres ont émis différents besoins. Depuis lors, certains éléments ont évolué. M. Pascal Beaudin explique les changements :

- Les documents des comités de retraite et de placement pourront être partagés. Les membres doivent néanmoins respecter les principes de confidentialité ainsi qu'appliquer les bonnes pratiques de sécurité de l'information.
- La notion de 90 jours n'existe plus, puisque les documents ne seront plus chiffrés. Les documents peuvent donc être déposés en format PDF, comme c'était le cas dans l'ancien Portail.
- Il est maintenant possible d'annoter un document sur le Portail en utilisant Microsoft OneDrive. Ainsi, un membre pourra partager des documents annotés avec son successeur.
- Le *Cahier des normes* se trouve dans « Liens utiles » de la page d'accueil du Portail.

[redacted]

Remplacement de membres et reconduction de mandats

En plus des membres à remplacer, six mandats sont à échéance (quatre de la partie gouvernementale et deux de la partie syndicale). Comme le prévoit la Loi sur le RREGOP, des consultations ont été effectuées pour la partie syndicale. Retraite Québec prépare actuellement un projet de décret.

Reconduction du mandat du président-directeur général de Retraite Québec

Le mandat de M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec, a été reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Formation de base en placement

Cette formation de Retraite Québec, qui se tiendra le 14 octobre prochain en visioconférence, s'adresse particulièrement aux nouveaux membres des comités de retraite et de placement. Les personnes qui sont pressenties à être nommées au Comité de retraite pourront également participer à cette formation.

Formation sur les rachats et les prestations

Retraite Québec prépare une formation sur les rachats qui prendra la forme de quatre capsules. Ces capsules seront déposées sur le Portail de la gouvernance. Le Secrétariat informera les membres lorsque celles-ci seront accessibles. En complément aux capsules, les membres seront invités à participer à une classe virtuelle d'environ 1 h 30 avec un formateur. Quelques dates seront offertes d'ici le mois de novembre. Les membres pourront s'inscrire à l'aide d'un système d'inscription en ligne.

Une formation qui portera sur les prestations (rentes) est également en développement. Elle sera accessible au printemps 2021.

4. Gestion des fonds

4.1 Nomination d'un observateur au Comité de placement du RREGOP

La secrétaire mentionne qu'il y a lieu de remplacer M. Jean-Jacques Pelletier à titre d'observateur au Comité de placement du RREGOP.

Résolution CR-RREGOP 34-20	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de nommer M. Mario Lavallée comme observateur au Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics en remplacement de M. Jean-Jacques Pelletier, et ce, pour un mandat qui se terminera le 31 décembre 2021.

4.2 Comité de placement

4.2.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoit Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est également présent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 3 juin dernier, le Comité de placement a tenu trois réunions conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit les 15 juin, 26 août et 16 septembre 2020. Voici un résumé des principaux sujets traités :

Activité personnalisée de superposition (APS) de taux

À la réunion du 3 juin dernier, le Comité de retraite avait été informé des éléments suivants :

- [redacted]

[redacted]

Prévisions économiques de la Caisse

Le Comité de placement a rencontré M. Martin Coiteux, chef de l'analyse économique et de la stratégie globale à la Caisse. Celui-ci a présenté les perspectives économiques de la Caisse. Voici ce qui en ressort :

- Le rebond économique d'après confinement a été plus grand que prévu. Malgré tout, cela sera long pour que l'activité économique revienne à son niveau d'avant la pandémie. Ce moment est prévu pour fin 2021 ou début 2022.
- La croissance économique à long terme sera affectée à la baisse par la COVID-19, notamment avec une hausse des faillites et du chômage structurel.
- [redacted]

Risque d'inflation pour le RREGOP

L'une des priorités de travail de l'année 2020 du Comité de placement consiste à évaluer le risque d'inflation pour le RREGOP. Des analyses à ce sujet ont été présentées par Retraite Québec et la Caisse. Voici les questions analysées et les informations obtenues à ce sujet :

Déterminer s'il y a des risques significatifs que l'inflation soit plus élevée que prévu

Selon la Caisse, au cours des derniers mois, la pandémie a eu un effet à la baisse sur l'inflation. À moyen et long terme, les répercussions de la pandémie pourraient mener à une augmentation de l'inflation, notamment en raison d'une hausse des coûts de main d'œuvre et des frictions sur le commerce international.

Selon ces informations, il est probable que l'inflation soit plus élevée que prévu. Toutefois, selon le scénario de la Caisse, il n'est pas question d'un niveau d'inflation très élevé comme ce fut le cas dans les années 1980. Il est plutôt question d'un niveau d'inflation un peu plus élevé que prévu, qui ne devrait pas dépasser 3 %.

Si l'inflation était effectivement plus élevée que prévu, quels seraient les effets sur la situation financière et le taux de cotisation du RREGOP?

Les effets seraient relativement faibles comparativement au risque de marché. Cela signifie que le risque le plus important, et de loin, est le risque que le rendement du fonds du RREGOP soit inférieur aux attentes.

Est-ce que des investissements qui composent le fonds du RREGOP protègent contre les chocs inflationnistes et comment cette protection pourrait-elle être améliorée?

Certains portefeuilles du fonds du RREGOP devraient offrir une protection indirecte à l'inflation. Il s'agit des portefeuilles Infrastructure, Immeubles, Marchés boursiers et Placements privés. Cette protection est toutefois indirecte et son effet serait variable selon la source de l'inflation. [redacted]

Gestion des risques à la Caisse

L'équipe responsable de la gestion des risques à la Caisse a présenté au Comité de placement une douzaine d'actions entreprises pour gérer la crise actuelle. Trois de ces actions ont été expliquées plus en détail :

[redacted]

Application du plan de contingence opérationnelle

La Caisse a été en mesure d'assurer la continuité de ses activités dans un contexte très incertain. Le 16 mars, elle était presque intégralement en mode télétravail. Les différentes mesures mises en place par les équipes pour faire face à cette nouvelle réalité, tant dans les bureaux à Montréal, qu'à l'étranger, ont été présentées au Comité de placement. Avec la résurgence de cas qui était redoutée, la Caisse continue de s'adapter pour pouvoir fonctionner en télétravail encore plusieurs mois.

Pilotage de risque entre les différents portefeuilles de la Caisse

La Caisse effectue un suivi de la valorisation des marchés boursiers, en comparaison avec la valeur d'équilibre qu'elle estime pour ces marchés.

En juin dernier, les marchés étaient fortement surévalués : le niveau du S&P 500 à ce moment était de 3 200 et la valeur d'équilibre estimée par la Caisse était à 2 400. Si la situation devait s'inverser, la Caisse a un plan de prise de risque, dans différents produits et différents portefeuilles. [redacted]

Hypothèses financières de la Caisse au 30 juin 2020

La Caisse a présenté ses hypothèses financières au 30 juin 2020. Il s'agit du rendement espéré et du risque prévu, sur un horizon de dix ans, pour les différents portefeuilles. Selon ces hypothèses, le rendement espéré du fonds du RREGOP s'établit à 6,0 %. Ce résultat est inchangé par rapport au rendement espéré au 31 décembre 2019 pour le fonds du RREGOP.

Cette stabilité du rendement espéré par la Caisse est le résultat de deux effets contraires, soit :

- une baisse du rendement espéré pour les actifs à revenu fixe, en raison de la baisse des taux obligataires;
- une augmentation du rendement espéré pour les actifs de croissance, parce que leur valeur au 30 juin 2020 est plus basse qu'au 31 décembre 2019.

Au sujet du risque prévu pour le fonds du RREGOP, il est à peu près inchangé avec un écart-type d'environ 9,0 %.

Résultats de la Caisse au 30 juin 2020

Le rendement du fonds du RREGOP pour les six premiers mois de 2020 est de -0,8 %. Pour la même période, le rendement du portefeuille de référence est de 2,1 %. La Caisse affiche donc une valeur retranchée de 2,9 % par rapport au portefeuille de référence. Cela s'explique principalement par la valeur retranchée du portefeuille Immeubles et par la valeur retranchée du portefeuille Marchés boursiers.

Dans ce contexte, les membres du Comité de placement sont préoccupés par les résultats des portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers.

- Portefeuille Immeubles : la performance passée de ce portefeuille est décevante. Pour le futur, il y a une certaine inquiétude, [redacted]
- Portefeuille Marchés boursiers : les objectifs communiqués pour ce portefeuille étaient de surperformer dans les marchés baissiers, quitte à sous-performer dans les marchés haussiers. Cet argument avait servi à expliquer la sous-performance pendant le marché haussier de l'année 2019. La sous-performance importante dans le marché baissier du premier semestre 2020 est donc décevante pour ce portefeuille.

Sur une note plus positive, les membres ont apprécié être tenus informés en continu par la Caisse des effets de la pandémie sur les fonds du RREGOP et du RRPE. Depuis le début de la pandémie en mars, la Caisse a participé à huit réunions conjointes des comités de placement.

Questions :

- [redacted]



4.2.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 20 mai, 15 juin et 26 août 2020

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 35-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 20 mai, 15 juin et 26 août 2020.

4.3 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2020

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 juin 2020*, préparé par Retraite Québec.

Évolution de l'avoir

Au cours du premier semestre, l'avoir du fonds du RREGOP est passé de 76,8 G$ à 75,7 G$. Cette diminution de 1,1 G$ provient des prestations qui sont supérieures aux cotisations (écart d'un peu plus de 400 M$) et des pertes de rendement (environ 700 M$).

Rendement du fonds du RREGOP

Le rendement du fonds du RREGOP est de -0,8 % au premier semestre. En temps de crise, les deux stratégies ayant protégé ce rendement sont l'APS de taux, qui a ajouté 1,9 %, et l'exposition aux devises étrangères, qui a ajouté 1,1 %. Par contre, ce qui a nui au rendement est la performance relative. Au premier semestre, la valeur retranchée est de 2,9 % pour la gestion active. Sur cinq ans, le rendement est de 6,7 %; sur dix ans, il est de 9,0 %. Ces rendements

sont plus élevés que le niveau requis pour financer le RREGOP. Sur ces périodes, les valeurs ajoutées sont respectivement de 0,2 % et de 0,4 %.

Question :

- L'APS de taux est-elle comprise dans le portefeuille de référence?

  Oui. L'APS de taux est comprise dans le portefeuille de référence. Puisque l'APS de taux est gérée de façon indicielle, elle n'ajoute ou ne retranche pas de la valeur relativement aux indices. Par exemple, sans l'APS de taux, le rendement de -0,8 % serait plutôt de -2,7 %. Par contre, la valeur retranchée serait la même.

Rendements des portefeuilles liquides au premier semestre

Le rendement du portefeuille Taux a été de 8,0 % avec une valeur retranchée de 0,6 %. Le portefeuille Crédit, qui est plus risqué que le portefeuille Taux, a affiché un rendement positif (2,1 %). Le portefeuille Marchés bousiers a obtenu un rendement de -6,3 %, avec une valeur retranchée de 3,9 %.

Rendements des mandats du portefeuille Marchés boursiers au premier semestre

Mandat Qualité mondiale : même s'il est négatif, ce mandat affiche le meilleur rendement du semestre avec -1,8 %. Sur cinq ans, son rendement est de 9,5 %. De façon générale, ce mandat a surperformé pendant les marchés baissiers.

Mandat Canada : au premier semestre, la valeur retranchée est de 7,2 %.

Mandat Marchés en croissance : en relatif, ce mandat a bien performé. Autant au premier semestre que sur cinq ans, ce mandat va très bien.

Mandat Valeur mondiale : ce mandat est celui qui a le moins bien performé au premier semestre, avec un rendement en absolu de -15,6 % et une valeur retranchée de 14,0 %.

Rendements des portefeuilles moins liquides au premier semestre

Les portefeuilles Infrastructures et Placements privés ont bien performé, alors que le portefeuille Immeubles a mal performé. Sur cinq ans, le rendement en absolu de ce dernier est de 3,5 % avec une valeur retranchée de 4,5 %.

Questions et commentaire :

- Il est remarqué qu'en période de pertes, la volatilité du fonds du RREGOP augmente par rapport à l'indice. Cela démontre que la résilience du portefeuille ne s'est pas matérialisée.

  En effet, ce résultat démontre que la situation ne s'est pas passée comme prévu.

- La présentation PowerPoint résume bien le rapport; serait-il possible de la recevoir?

  Certainement.

- Les frais d'administration ne sont pas pris en compte dans le rapport. Est-ce exact?

  Oui. Les résultats de la Caisse viennent toujours avant les frais d'administration. Dans les dernières années, les frais d'administration étaient d'environ 22 à 24 points de base par année. Environ 11-12 points de base sont à retrancher du rendement par semestre.

4.4 Résultats au 30 juin du fonds du RREGOP et conversation avec le président et chef de direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Charles Emond présente le point. Il est accompagné de MM. Claude Bergeron et Jacques Demers ainsi que de M^{me} Amélie Dion.

Résultats de la Caisse au 30 juin 2020

- Le rendement du fonds du RREGOP au premier semestre est de -0,8 %. Sur cette période, ce rendement a été affecté par une crise sans précédent, avec des conditions de marché très atypiques, qui se font d'ailleurs toujours sentir.
- L'exposition du fonds du RREGOP aux titres de revenu fixe, incluant l'APS de taux, a su bien protéger l'actif, notamment au premier semestre de 2020.
- Sur cinq ans, le rendement annualisé de 6,7 % est supérieur par rapport à l'indice en raison de la hausse des marchés et de la baisse des taux d'intérêt.
- La sous-performance du fonds du RREGOP sur six mois s'explique par les portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers. [redacted]
- La résilience du portefeuille a été rudement mise à l'épreuve, surtout avec les portefeuilles Immeubles et Marchés boursiers. Tant en absolu qu'en relatif, la résilience s'est également manifestée dans le portefeuille Infrastructures, malgré des actifs dans le secteur des transports et des aéroports. Pour les six prochains mois, la Caisse anticipe un mouvement positif pour ce portefeuille.
- Le portefeuille Placements privés a également montré une bonne résilience, malgré qu'il s'agisse de la classe d'actifs la plus risquée au 30 juin. [redacted] e portefeuille a légèrement surperformé son indice.
- Au premier semestre, les portefeuilles à revenu fixe sont un peu en dessous de leur indice. Le rendement courant dans les actifs détenus par la Caisse est supérieur à l'indice. Pour les six derniers mois, un rattrapage de l'écart négatif à l'indice est anticipé. En date d'aujourd'hui, il n'y a plus d'écart, ce qui est une bonne nouvelle.
- Le niveau de liquidités à la Caisse est demeuré à la hauteur des besoins et offre une marge de manœuvre face aux engagements et opportunités à venir.

Contexte économique dans lequel s'inscrivent les chantiers de la Caisse

- La levée des mesures de confinement dans plusieurs secteurs de l'économie a permis un rebond important. Par contre, un ralentissement de la reprise économique est actuellement observé. Les secteurs de la consommation discrétionnaire (commerce de détail, tourisme, restauration, divertissement, etc.) demeurent touchés par les mesures sanitaires et ils représentent 15 à 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.
- Au printemps 2020, la Caisse prévoyait une reprise de l'activité économique « pré-COVID » au milieu de l'année 2021. Maintenant, la reprise économique ne devrait être atteinte qu'à la fin de l'année 2021 pour les États-Unis. Ce serait donc six mois plus tard. Pour le Québec et le Canada, cette reprise est prévue pour 2022; au premier trimestre pour le Québec et au second trimestre pour le Canada.
- En ce qui concerne les États-Unis, la vigueur du secteur technologique et la force de son économie fondamentale expliquent que la reprise se fasse plus tôt, malgré une hausse de cas confirmés de COVID-19.
- Le secteur pétrolier explique que la reprise économique se fasse plus tard au Canada qu'au Québec.
- Pendant la crise, le Québec a été frappé plus fort que les autres provinces canadiennes, surtout avec un confinement plus strict. Par contre, il a rebondi plus rapidement. Les éléments qui ont joué en sa faveur sont entre autres un secteur résidentiel/immobilier plus fort et des contribuables généralement moins endettés que ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.
- Selon le scénario central de la Caisse, le confinement de la deuxième vague ne serait pas généralisé comme celui de mars 2020. Aussi, un vaccin commencerait à être disponible à l'été 2021. Néanmoins, la crise laissera des séquelles, notamment sous la forme de faillites, d'incertitudes et de croissance moins élevée à long terme. Il faut donc s'attendre à des mesures plus ciblées de la part des gouvernements (par région et par secteur). À ce scénario, la Caisse attribue une probabilité d'environ 65 %.
- À son scénario négatif (scénario en L), la Caisse attribue 20 % de probabilité. Dans ce scénario, le confinement serait sévère et les dommages économiques seraient majeurs.
- À son scénario positif, la Caisse attribue une probabilité de 15-20 %. Ce scénario est assez réaliste, mais il est peu probable qu'il se produise.
- Il faut s'attendre à des déficits budgétaires élevés, à des actifs chers (au même niveau d'avant la pandémie), à des niveaux de dette publique et privée durablement élevés, à des politiques monétaires structurellement accommodantes et à un taux de chômage structurel plus élevé. L'endettement et le taux chômage créeront une reprise dont la croissance sera modérée dans l'avenir. La Caisse fera des analyses de résilience par rapport à des scénarios d'inflation à moyen terme.

Questions :

- Quel sera l'impact des élections américaines selon la Caisse?

  À court terme, le plus grand risque concerne l'incertitude quant à l'issue. Dans le scénario de base, une victoire du Parti démocrate est néanmoins plus probable. L'enjeu concerne le bon déroulement de la transition du pouvoir.

  Nonobstant le résultat, l'environnement géopolitique demeurera complexe. Le découplage entre la Chine et les États-Unis et les mesures protectionnistes doivent être considérés comme étant des éléments semi-permanents.

  Une victoire de M. Joe Biden à la présidence apportera sans doute certains éléments positifs. Cependant, ce ne sera pas la solution à tous les maux. Le nouveau gouvernement pourrait hausser les impôts ou accroitre la réglementation. Pour le moment, la Caisse surveille la situation.

- La projection illustrée dans le graphique à la page 3 du document *Présentation au Comité de retraite du RREGOP* tient-elle compte de la deuxième vague de la pandémie?

  Il y aura sans doute une deuxième vague. Pour le Canada, la situation se détériore. Il n'est pas encore question de confinement généralisé, mais plutôt de mesures. Malheureusement, le Québec est encore plus sévèrement touché. En Europe, la seconde vague est présente en France et au Royaume-Uni. En Inde, la pandémie n'est pas maîtrisée.

  Les épisodes de résurgence de la seconde vague font partie de la projection. Le graphique reste congruent tant qu'un confinement généralisé, comme celui vécu au printemps, est évité. Advenant un tel confinement, le scénario de la courbe deviendrait négatif et les dommages pourraient être permanents.

Portefeuille Immeubles

- [redacted]

[redacted]

Commentaire :

- [redacted]

Portefeuille Marchés boursiers

- [redacted]
- En se basant sur les données historiques, la crise de la COVID-19 n'a pas réagi comme les autres crises. Au début du mois de mars 2020, les marchés baissaient de 10 %, tandis que les titres technologiques et le cours de l'or étaient à des niveaux record en même temps.
- [redacted]
- L'objectif de la Caisse dans la révision du processus de son portefeuille Marchés boursiers est de se questionner sur les différents mandats. [redacted]

- La gouvernance fait également partie de la revue du portefeuille Marchés boursiers. En effet, la nomination de M. Vincent Delisle, premier vice-président et chef des marchés liquides, avec une vision d'ensemble/ ascendante/sectorielle complète l'équipe de gestionnaires de portefeuilles (sélection de titres).

Questions :

- À la page 5 du document *Présentation au Comité de retraite du RREGOP*, la Caisse fait mention des styles Croissance et Valeur. Le style Valeur n'a pas rapporté dans la crise de la COVID-19. Faut-il comprendre que la Caisse se questionne de nouveau sur le style à adopter pour le futur?

[redacted]

- De quel style les biais résiduels sont-ils?

[redacted]

- Dans le passé, la Caisse a-t-elle agi selon des convictions ou des opportunités?

  Après douze ans d'un cycle haussier ininterrompu dans les marchés boursiers, la formule du rendement absolu fonctionne. Peut-être que la Caisse aurait pu faire mieux. Après un cycle haussier aussi long, il est important que la Caisse s'assure d'avoir d'autres mécanismes.

- [redacted]

[redacted]

[redacted]

- Sur un volet comportemental, est-ce que la Caisse pourrait rapprocher la composition de son portefeuille Marchés boursiers de celle de l'indice afin de ne pas se faire taper sur les doigts?

[redacted]

- La Caisse a ses convictions. Existe-t-il une marge de manœuvre dans l'éventualité qu'une conviction ne se concrétise pas?

  Une analyse étoffée des biais résiduels a été effectuée. En se référant à cette analyse, la Caisse se questionne ensuite sur la manière dont son processus d'investissement sera implanté.

- Il s'agit donc d'une question de prudence par rapport à la gestion des risques?

  Même avec la meilleure conviction, dans certaines circonstances, dont la crise actuelle, il y a des risques. Il s'agit de trouver le juste milieu. [redacted]

Approches en technologies

La stratégie de la Caisse au sujet des technologies comporte trois volets :

- [redacted]

[redacted]

[redacted]

Question :

- Au moment de faire un investissement, la Caisse pourrait-elle utiliser une grille permettant d'analyser le volet technologique?

Dans la gestion de risques, il existe une fiche pour chaque investissement. L'équipe technologique peut vérifier la cybersécurité, évaluer les nouvelles technologies, etc.

Présence mondiale

[redacted]

Questions :

- [redacted]

- [redacted]

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Rapport du Sous-comité conjoint sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert

M. Sébastien Lavergne résume les points abordés à la réunion du 8 juin dernier :

Hypothèses actuarielles utilisées dans les calculs du RREGOP

Les derniers travaux datent de 2000-2001. Les hypothèses méritent donc d'être revues. À cet effet, un document de travail avec les différentes hypothèses utilisées pour divers cas de figure prévus dans la Loi sur le RREGOP a été préparé par Retraite Québec.

Le document a permis de constater que certaines valeurs actuarielles, calculées sur la base des normes de l'Institut canadien des actuaires, datent de 2004. Depuis, les normes de pratique ont évoluées. D'ailleurs, de nouvelles normes entreront en vigueur le 1er décembre 2020. Le Sous-comité conjoint a demandé à Retraite Québec de présenter les impacts d'utiliser ces nouvelles normes et de les illustrer sur des cas types à la prochaine réunion.

Également, le Sous-comité conjoint entame une réflexion sur les hypothèses qui devraient être retenues et les principes qui justifieront ces choix.

Ententes de transfert

M. Lavergne explique qu'une entente de transfert peut être coûteuse et longue à conclure. De plus, il n'y a aucune obligation entre les différents régimes de retraite de conclure des ententes.

Dans ce contexte, le Sous-comité conjoint se questionne à savoir si, pour les nouvelles ententes, les critères de partenaire véritable mériteraient d'être revus. Le concept même d'une entente de transfert est également questionné.

À cet égard, il a aussi été question de l'entente de transfert conclue avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Ce dossier a déjà été abordé au Comité de retraite. À la lumière d'échanges tenus avec ce partenaire, Retraite Québec constate qu'au-delà des marges, il y a des méthodes et des

pratiques des intervenants qui sont à étudier. Cela fait également partie des travaux du Sous-comité.

Question :

- Combien de rencontres sont à prévoir pour les travaux du Sous-comité?

  Lors des derniers travaux en 2000-2001, une dizaine de rencontres avaient été nécessaires. Pour le présent Sous-comité, il est possible que les travaux s'effectuent en moins de rencontres.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

8.1 Bilan des dossiers de réexamen au 30 juin 2020

M^{me} Nicole Lachance est invitée à présenter le bilan des dossiers de réexamen pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019, l'inventaire se chiffrait à 208 demandes pour l'ensemble des régimes, alors qu'au 30 juin 2020, l'inventaire était de 148 demandes. Des dossiers terminés du 1er janvier au 30 juin 2020, 66 % ont été traitées à l'intérieur du délai de 240 jours, alors que l'objectif est de 75 %. Cela a nécessité 293 jours pour traiter 75 % des demandes.

La cible n'a pas été atteinte étant donné l'absence prolongée d'un analyste au cours de l'année 2019, créant ainsi une augmentation des dossiers répartie aux autres analystes. De plus, étant donné les mesures d'isolement mises en place avec la pandémie et le manque d'équipement pour le télétravail, le Greffe du réexamen n'a pas été en mesure d'offrir une prestation de travail pendant une période de deux semaines.

Actuellement, les moyens mis en place pour le télétravail fonctionnent bien. Le Greffe espère reprendre le retard. L'inventaire est suivi de près.

Questions :

- Pour la prochaine présentation, serait-il possible de ventiler les données du tableau *Statistiques selon le type de demande – RREGOP* par secteur (éducation, fonction publique et santé et services sociaux)?

  Oui.

- Avec la nouvelle façon de calculer la rente de retraite, les demandes sont-elles en augmentation?

  Dans les premiers mois du changement, quelques demandes ont été reçues. Elles ont été réglées rapidement, puisque Retraite Québec a informé adéquatement les clients concernés. Aucune augmentation notable n'a donc été constatée.

- Certaines demandes sont réglées avant même d'être présentées à un comité de réexamen. Est-ce ces dernières sont incluses dans les statistiques présentées?

  Oui, il s'agit de la catégorie « désistements ».

- Est-ce que les 53 demandes rejetées l'ont été à l'unanimité?

  Ce détail n'apparait pas, mais environ 90 % des demandes ont été rejetées à l'unanimité.

- Pour les dossiers de type « Carignan », Retraite Québec maintient-elle sa demande en révision judiciaire?

  Oui, Retraite Québec maintient sa demande en révision judiciaire pour l'un des deux dossiers.

- En lien avec la question précédente, les autres dossiers de type « Carignan » sont-ils en suspens?

  Oui. Il reste près de 73 dossiers en suspens.

8.2 Remplacement d'une membre au Comité de réexamen – Secteur de la fonction publique

La secrétaire mentionne qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M^me^ Martine Allard comme membre au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique. La candidature de M. Marc Philibert est proposée. Ce remplacement serait effectif à compter du 2 octobre prochain et le mandat se terminerait le 31 décembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 36-20	Il est proposé par M. Benoît Laliberté, appuyé par M^me^ Mireille Guay et résolu à l'unanimité, de nommer au Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics – Secteur de la fonction publique comme membre M. Marc Philibert en remplacement de M^me^ Martine Allard à compter du 2 octobre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

9. Divers

9.1 Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP

M^me^ Isabelle Merizzi présente ce sujet. Elle est accompagnée de M^me^ Francine Monat ainsi que de MM. Jean Veilleux, Mario Leblond et Bastien Thibault.

M^me^ Merrizzi précise que l'information partagée pour ce point concerne également le point 9.3 de l'ordre du jour. En effet, les statistiques inscrites dans la mise à jour au point 9.3 sont plus récentes.

Le tableau de bord au 31 août 2020 est à l'image des événements vécus depuis le début mars. Retraite Québec avait tout d'abord mis en priorité les prestataires et remis à plus tard certains dossiers concernant les participants. Des inventaires

se sont cumulés et des actions ont été posées depuis afin de les résorber. Certains produits sont passés en revue. En voici les principaux faits saillants :

Déclaration de services à la clientèle (prestataires)

Retraite Québec sera en mesure de respecter les cibles de traitement pour la majorité des indicateurs, sauf pour la confirmation du montant de la rente. La cible 95 % ne sera pas atteinte d'ici la fin de l'année, et ce, pour deux raisons.

D'abord, avec la pandémie, la plupart des employés se sont retrouvés en télétravail en mars 2020. La priorité avait été accordée aux avances de fonds. Néanmoins, en mars et avril 2020, un nombre élevé de rentes ont pu être confirmées dans les délais. Ensuite, à la mi-juillet, une anomalie systémique a été constatée, mais celle-ci n'a pas mis en péril la qualité du travail effectué. Cette anomalie est corrigée depuis la mi-septembre. Par ailleurs, les inventaires qui se sont créés durant le printemps devraient tous être résorbés d'ici la fin de l'année.

Prestations de retraite

Pour les mois de juin à août, les résultats sont moins élevés. Ceci s'explique par les rentes qui n'ont pas été confirmées en mars et avril. Elles ont été confirmées en mai et juin.

Prestations de décès

Il n'y a pas d'enjeu. L'équipe est en contrôle de sa charge de travail. Plusieurs dossiers réglés en août ont enregistré des délais de traitement plus long. Dans la majorité des cas, Retraite Québec était en attente de réponses provenant de la clientèle ou de l'employeur. Ces délais ont majoritairement été causés par la pandémie; la situation devrait revenir à la normale en septembre.

Révisions de rente

En raison de la pandémie, cette activité a été délestée au mois de mars. Peu de traitement a été fait en avril et mai. L'automatisation de la révision de la rente a permis de reprendre les travaux au cours de l'été. L'entièreté du retard dans la révision des rentes devrait être reprise d'ici la fin de l'année.

<u>Questions et commentaire</u> :

- Est-ce que cela signifie que le délai de 24 mois pourrait être dépassé pour certains dossiers?

  Oui. En mars et avril, Retraite Québec a identifié les dossiers qui pourraient faire l'objet d'une révision à la baisse. L'important est de le constater dans les 24 mois, même si la correction est apportée dans les 12 mois additionnels. Pour les dossiers dont le délai de 24 mois est dépassé, mais qui constituent une révision à la hausse, l'impact est moins grave.

- Lorsqu'une personne est informée que sa rente sera révisée à la baisse, reçoit-elle aussi l'information sur le moment du constat ?

  Non. Par contre, si le client le demande, Retraite Québec est en mesure de lui fournir l'information.

- Lorsqu'un dossier de révision de rente n'est pas traité à l'intérieur du délai, celui-ci apparait-il dans le graphique?

  Pas nécessairement. La révision doit être terminée pour apparaître dans la statistique.

- Pour les rentes qui n'ont pas encore été révisées à l'intérieur du délai de 24 mois, existe-t-il des statistiques? Est-ce possible d'inclure un état de situation de ces dossiers dans le tableau de bord?

  Oui, c'est possible.

- En lien avec la demande précédente, cette information pourrait être utile pour éventuellement rediscuter du délai de 24 mois prévu dans la Loi sur le RREGOP.

Estimations de rente

En mars, ce service a été suspendu et a repris vers le début mai. Les demandes sont maintenant prises en charge la journée même.

Partage du patrimoine

Pour la production du relevé des droits en moins de 90 jours, le résultat cumulatif est de 48,6 % alors que la cible est de 100 %. Après deux mois d'arrêt en raison de la pandémie, un virage sans papier a dû être fait. Les équipes doivent maintenant travailler en dehors du système RISE.

Pour aider à corriger la situation, des ressources ont été ajoutées. Dans les prochains mois, des résultats significatifs quant aux délais de traitement devraient être constatés.

États de participation

Au mois d'août, la cible de 95 % n'a pas été atteinte. Ceci s'explique par la priorisation d'autres services. La cible sera atteinte de nouveau au cours des prochains mois.

Questions et commentaires :

- Certaines personnes n'ont pas été en mesure d'obtenir leur état de participation. Retraite Québec a répondu qu'elle ne produisait plus ce document pour une certaine période. Est-ce exact?

  Retraite Québec incite les gens à utiliser le nouveau relevé de participation et à ne pas demander d'état de participation. Le relevé donne de l'information pour faire une bonne planification de la retraite et inclut des données sur les jours d'absences rachetables.

- Pour les syndicats, l'état de participation est important, et ce, même si le relevé de participation a été amélioré. D'abord, il permet de vérifier le service qui a été reconnu dans le passé et de s'assurer que les employeurs n'ont pas commis d'erreurs. Parfois, l'information inscrite à l'état de participation est comparée à celle inscrite au relevé de participation du Régime de rentes du Québec. De plus, à l'aide d'un logiciel d'estimation de la rente, l'état de participation est

utilisé pour estimer le salaire moyen sur cinq ans. Malgré la pandémie, est-il possible de produire l'état de participation pour les personnes qui sont près de la retraite?

L'état de participation est encore produit lorsqu'il est demandé. Lorsqu'un client appelle, Retraite Québec vérifie d'abord si le dernier relevé de participation a été produit. Si ce dernier ne contient pas toute l'information demandée, Retraite Québec est en mesure de fournir l'état de participation.

- L'état de participation est important; il devrait normalement être fourni sur demande. Il serait souhaité que Retraite Québec repense son approche lorsqu'un client demande son état de participation.

  Les personnes qui le demandent peuvent toujours l'obtenir.

- Il est compréhensible que la production des états de participation soit retardée en raison de la pandémie. Par contre, les syndicats ne semblent pas avoir été avisés de la situation. Serait-il possible que Retraite Québec revoie son approche de communication et de partenariat avec les syndicats?

  Dans les premières semaines du confinement, Retraite Québec a informé les membres qu'elle se concentrait sur les services aux prestataires.

- Il est rassurant de savoir que l'état de participation est toujours produit sur demande. Cependant, selon une réponse obtenue récemment du service à la clientèle de Retraite Québec, elle n'en produisait plus. Faut-il comprendre que si la même demande est faite aujourd'hui, la réponse serait positive?

  Oui. Aussi, l'orientation sera rappelée aux employés concernés.

- Dans le secteur de l'éducation, l'état de participation est très utile pour un enseignant qui a une carrière irrégulière (taux horaire, contrats, etc.), par exemple en formation professionnelle ou en milieu carcéral.

Rachats - liés à une rente

Les derniers mois ont été difficiles. Les rachats n'étant pas considérés comme un service essentiel, les opérations ont pratiquement été interrompues dans les deux premiers mois de la pandémie. De plus, le retour graduel a été compliqué, puisque les façons de travailler ont dû être modifiées. Aussi, avec l'implantation d'un nouveau formulaire en juillet, le traitement des rachats s'est vu ralenti.

Questions :

- À propos de la mesure d'allégement annoncée en avril dernier pour les demandes de rachat, Retraite Québec a-t-elle des données à jour sur le nombre de formulaires reçus? À quel moment la mesure s'est-elle terminée?

  La mesure d'allégement n'a pas été un succès. Retraite Québec n'a pas reçu beaucoup de demandes.

  La fin de la période de cette mesure coïncide avec la mise en place du nouveau formulaire 727 (Demande de rachat). Contrairement à l'ancien formulaire, ce dernier est complété uniquement par le participant.

- D'autres mesures d'assouplissement étaient à prévoir par Retraite Québec. Quelles sont ces mesures?

  La seule autre mesure d'assouplissement concerne les infirmières en congé de maternité (ou parental) qui sont allées prêter main-forte dans les centres d'hébergement de soins de longue durée et dans les hôpitaux. Pour ces personnes, Retraite Québec a considéré que la période de retour au travail durant le congé de maternité (ou parental) n'était pas une interruption.

- Quand Retraite Québec prévoit-elle un retour à la normale pour les inventaires de rachats?

  Les inventaires sont très élevés. Au cours des prochaines semaines, Retraite Québec mettra en place une équipe spéciale qui réduira les inventaires. Des résultats significatifs ne se verront pas avant 2021.

Rachats – non liés à une rente

Retraite Québec traite les demandes de rachat reçues en mars. Comme indiqué plus tôt, une équipe dédiée sera constituée afin de retrouver des délais normaux.

Appels téléphoniques

L'objectif de répondre à 95 % des appels en moins de trois minutes est atteint. Par contre, avec le confinement, les mois de mars (90 %) et d'avril (84 %) ont été plus difficiles. Pendant cette période, des ressources ont également été prêtées pour répondre à la ligne téléphonique COVID-19. Par ailleurs, depuis quelques mois, une diminution du nombre d'appels est constatée. En comparaison à l'an dernier, cette diminution est de l'ordre de 5 %.

Production de la déclaration annuelle 2019

Le confinement est survenu durant la période intensive de production de la déclaration annuelle. Afin d'aider les employeurs à se réorganiser, la date de fermeture du portail a été différée au 31 mai, puis au 15 septembre 2020. Tous les employeurs ont fourni leur déclaration annuelle 2019. Le processus de facturation est presque complété : à ce jour, il ne reste que trois employeurs.

Questions :

- Normalement, les employeurs remplissent leur déclaration annuelle en début d'année. Pour les personnes qui prennent leur retraite au 30 juin, la rente préliminaire dépendra du moment où la déclaration annuelle a été remplie. Si cette dernière a été remplie, la rente sera sous-estimée d'une demi-année. Par contre, si elle ne l'a pas été, la sous-estimation sera d'un an et demi. Cela peut être problématique. Retraite Québec peut-elle commenter à ce sujet?

  Lorsque Retraite Québec reçoit une demande de rente, le calcul pour le relevé de choix se fait avec les données au dossier. Par exemple, si l'employeur a rempli la déclaration annuelle 2019, les données utilisées sont celles au 31 décembre 2019. Pour une demande de rente transmise en février, il manque donc les données de janvier et février. Par contre, si la déclaration annuelle 2019 n'a pas été remplie, les données utilisées seront celles au

31 décembre 2018. Que la déclaration annuelle soit remplie ou non, il est certain que la rente préliminaire sera sous-estimée pour une retraite au 30 juin. Par contre, dès le 1er juillet, Retraite Québec demande aux employeurs de transmettre les données finales dans les 90 jours.

- Le Sous-comité conjoint RREGOP\RRPE - Services à la clientèle est préoccupé par la rente préliminaire qui est sous-estimée. Dans bien des cas, il manque un an et demi au calcul, ce qui sous-estime la rente de 8,0 %, plutôt que de 4,0 %. Retraite Québec affirme qu'environ 1,0 % des personnes sont dans cette situation. Est-ce exact?

  Effectivement. Par contre, cette année, avec la COVID-19 et le confinement, les employeurs ont transmis leur déclaration annuelle moins rapidement qu'à la normale. Il est certain qu'il y a aura davantage de cas où la rente préliminaire sera sous-estimée d'un an et demi au moment de la mise en paiement.

- Le graphique de la page 28 du *Tableau de bord sur les services à la clientèle des RRSP* concernant la remise de dette fait mention de 130 dossiers du RREGOP pour l'année 2020. S'agit-il de dossiers ayant été ouverts en 2017, en 2018 ou 2019 et dont le délai de 24 mois est dépassé?

  La plupart des 130 dossiers inscrits pour l'année 2020 concernent des rentes mises en paiement. Ces dossiers datent de 2018, mais la remise de dette est comptabilisée en 2020.

9.2 Stratégie de traitement des inventaires

Mme Danielle Vaillancourt présente le suivi des activités de la stratégie de traitement des inventaires en date du 30 juin 2020. En raison de la pandémie, les inventaires sont demeurés statiques. Il en reste quatre importants :

- Point 2.15 *Cotisations salariales perçues en trop à rembourser aux clients (trop-perçus) – avant 2008* : 715 dossiers sont à traiter. Comme prévu, le tout sera complété d'ici la fin de l'année 2020.
- Point 3.8 *Données potentiellement en erreur (depuis la DA de 2008, des salaires déclarés sont potentiellement en erreur, une vérification est requise) :* 13 604 dossiers sont à traiter et plus de 3 000 dossiers sont complétés.
- Point 3.9 *Cotisations salariales perçues en trop à rembourser aux clients (trop-perçus) – Années 2008 et suivantes* : 21 305 dossiers sont à traiter et plus de 4 600 dossiers sont complétés.
- Point 3.12 *Données de participation, enregistrées dans le système, incohérentes par rapport à l'inscription attendue* : 18 986 dossiers sont à traiter et environ 1 500 dossiers sont complétés.

Le traitement des dossiers sera encore un peu ralenti pour les prochaines redditions de compte. Il n'y a cependant pas d'inquiétude à avoir, même advenant une seconde vague de la pandémie de la COVID-19.

9.3 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M[me] Isabelle Merizzi profite de cette mise à jour pour informer les membres de l'avancement des travaux relativement au virage numérique en lien avec le relevé de participation.

La crise de la COVID-19 a fait en sorte d'accélérer le virage numérique pour les trois lignes d'affaires (Allocation famille, Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régimes de retraite du secteur public (RRSP)), ce qui est une bonne chose.

Retraite Québec a poursuivi ses efforts dans les laboratoires clients. Ces derniers lui ont permis d'analyser les commentaires reçus et d'observer le comportement des citoyens québécois. Maintenant, elle est en mesure de proposer un virage sans papier plus rapidement. Les deux clientèles particulièrement favorables au virage numérique sont celles de l'Allocation famille et des RRSP.

Pour la production du relevé de participation, un enjeu a été rencontré cet été. En effet, le report de la fermeture du portail pour la transmission de la déclaration annuelle a rendu difficile le traitement des données. Puisque le relevé ne pourra finalement être produit à l'automne, Retraite Québec le déposera dans *Mon dossier* dès le printemps prochain, soit à l'intérieur d'une nouvelle section RRSP. Actuellement, les lignes d'affaires de l'Allocation famille et du RRQ s'y trouvent déjà.

À partir du printemps prochain, le relevé de participation des RRSP sera donc numérique. En plus de ce relevé, Retraite Québec déposera également diverses documentations dans *Mon Dossier*. Des correspondances et des notifications seront ajoutées. Si une personne souhaite recevoir son relevé de participation en format papier, il sera possible de le lui transmettre. Par contre, par défaut, le relevé de participation sera déposé en format numérique.

En plus de l'option de produire le relevé de participation numérique, Retraite Québec analyse d'autres options beaucoup moins avantageuses : production du relevé de participation avec impression et mise à la poste pour l'ensemble de la clientèle visée, pour une clientèle spécifique ou pour une tranche d'âge. M[me] Merizzi souligne néanmoins que les avantages de produire le relevé de participation en format numérique génèrent des gains importants pour les trois lignes d'affaires.

Questions :

- Retraite Québec a-t-elle prévu un plan de communication pour bien expliquer aux clients que le relevé de participation sera déposé dans *Mon Dossier*?

  Un plan de communication est prévu. Ce dernier devrait être présenté à la réunion du 11 novembre prochain.

- Sera-t-il possible pour une personne de faire sa demande de rachat ou sa demande de rente à partir de *Mon Dossier*?

Ce sera éventuellement possible, mais pas avant 2023. Le client pourra éventuellement faire l'ensemble de ses transactions au moyen de Mon dossier à partir de son téléphone ou de sa tablette.

- Actuellement, l'accès à *Mon Dossier* se fait à partir de *ClicSÉQUR*; ce qui ne sera plus le cas à l'automne. Pour accéder au relevé de participation qui sera déposé au printemps 2021, faut-il comprendre que la personne devra se créer un compte afin de s'authentifier à *Mon Dossier*?

  Oui. Par ailleurs, Retraite Québec vise à déposer le relevé de participation dans Mon Dossier en mars ou avril 2021.

- Les communications seront-elles aussi transmises aux personnes retraitées via *Mon dossier* ?

  Oui. Les communications seront transmises en format papier et éventuellement déposées dans Mon Dossier.

9.4 Visibilité des RRSP sur le site de Retraite Québec

M^{me} Isabelle Merizzi poursuit avec la présentation de ce point. Les comités de retraite se disaient préoccupés par la visibilité des régimes de retraite du secteur public (RRSP) sur le site Web de Retraite Québec. À ce sujet, le document *Suivi pour les comités de retraite des régimes de retraite du secteur public* préparé par la Direction des communications a été transmis préalablement aux membres.

Le premier enjeu est le moratoire du gouvernement du Québec avec la création de *Québec.ca*. Dans son site informationnel, Retraite Québec peut apporter des changements pratiques, mais elle ne peut pas le reconfigurer. Certains ministères sont déjà intégrés dans le site Québec.ca.

Des changements intéressants ont été apportés au site actuel de l'organisation :

- Le guide d'administration et le guide de la déclaration annuelle ont été intégrés à la section *Employeurs*.
- Un encadré RRSP a été ajouté dans la section *Planification de la retraite* afin que le contenu se trouve plus facilement.
- Une refonte de la section sur le relevé de participation a été effectuée.

Les grands changements concernent la section *Décès*. Il s'agit de la première section du site Web de Retraite Québec qui présente une vision intégrée de toutes les lignes d'affaires. La section *Séparation* est la prochaine à venir.

En conclusion, la date de l'intégration de Retraite Québec sur le site de Québec.ca n'est pas connue. Entre temps, du travail est fait pour rendre le site plus accessible. Aussi, il faudra également travailler sur le transactionnel, dont le volet RRSP avec *Mon Dossier*.

9.5 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

M. Sébastien Lavergne est invité à faire rapport de la réunion du Sous-comité conjoint tenue le 19 juin dernier. Les sujets alors abordés sont les suivants :

Projet d'automatisation de la révision des rentes

Les représentants des participants et des bénéficiaires ont été interpellés par leur organisation syndicale relativement à la sous-estimation de la rente. En effet, la rente préliminaire semble sous-estimée d'environ 8,0 % pour une retraite au 30 juin, au lieu de 4,0 %, ce qui inquièterait les participants.

Retraite Québec a répondu à certaines des préoccupations du Sous-comité en reconnaissant que la correspondance transmise aux participants n'était pas claire. Certaines améliorations sont déjà en cours de réalisation: site Web, lettres, dépliants. Le tout devrait être complété en octobre 2020.

En ce qui concerne les rentes qui étaient davantage sous-estimées que prévu, Retraite Québec a expliqué que cela touchait très peu de clients. En effet, les employeurs auraient complété leur mise à jour en février. À cet égard, le Sous-comité a demandé à Retraite Québec des statistiques sur le pourcentage de sous-estimation de la rente en paiement avec le nouveau processus, notamment pour une retraite prise au 30 juin.

Accès au *Guide d'administration des régimes*

Dans le cadre de leur travail, les représentants syndicaux avaient l'habitude de consulter le *Guide d'administration des régimes*. Or, Retraite Québec a apporté des changements dans la façon de présenter cette information sur son site Web. Ce guide est dorénavant destiné spécifiquement aux employeurs et il se retrouve dans une section du site identifiée à cet effet.

Les représentants syndicaux et des associations n'ont pas été avisés de ce changement, même s'ils sont des partenaires importants dans la diffusion et l'interprétation de l'information auprès des participants et des bénéficiaires qui font appel à leurs services. Ils souhaitent donc que Retraite Québec revoie sa façon de faire et les implique davantage comme des partenaires, par exemple en les informant en amont des projets considérés d'intérêt, plutôt qu'en aval et après les faits, comme cela s'est produit récemment relativement au nouveau processus de rachat de service. De manière plus spécifique, pour le *Guide de l'employeur*, certains membres souhaitent que Retraite Québec revoie le nom du guide et son emplacement sur le site Internet, ou encore revoie le nom de la section afin d'inclure les partenaires.

Services aux partenaires

La plupart des représentants des employés transmettent par courriel des questions sur des dossiers à un service de Retraite Québec. Par contre, ce dernier ne voulait plus traiter certains cas particuliers. Retraite Québec se dit maintenant ouverte à trouver une solution pour les partenaires.

9.6 Sous-comité conjoint REGOP/RRPE sur la gouvernance

9.6.1 Rapport du Sous-comité conjoint

M^{me} Anne-Marie Cliche est invitée à faire le rapport des dernières réunions du Sous-comité qui se sont tenues les 8 juillet et 15 septembre 2020 en visioconférence. Les sujets alors abordés sont les suivants :

Bonnes pratiques pour les réunions virtuelles

Le document *Dix bonnes pratiques pour les réunions virtuelles*, préparé par le Secrétariat, a été présenté à la réunion du 8 juillet. Ce document a été transmis aux membres du Comité de retraite.

Avis juridique sur le rôle fiduciaire

Le Sous-comité a été informé que l'avis juridique portant sur le rôle fiduciaire devrait être transmis au Secrétariat d'ici la fin octobre. Cet avis, qui sera transmis à tous les membres du Comité de retraite dès sa réception, permettra au Sous-comité de travailler sur le projet d'entente de services avec Retraite Québec. Même si le sous-comité est conjoint, le Comité de retraite du RREGOP aura son propre texte d'entente.

Étude sur la gouvernance des caisses de retraite

Le Sous-comité a discuté d'une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) sur la gouvernance des caisses de retraite. Même si l'étude porte davantage sur les caisses de retraite privées, des constats intéressants permettent une réflexion sur les caisses de retraite publiques. Le document sera déposé sur le Portail de la gouvernance pour information.

Travaux à venir

Les travaux à venir sont l'entente de services avec Retraite Québec et le code d'éthique et de déontologie. Le Sous-comité veut également travailler sur l'ébauche d'un manuel ou d'une politique de gouvernance pour les membres du Comité de retraite.

Entente sur le financement des immobilisations communes

Les membres du Sous-comité ont travaillé sur l'entente de financement des immobilisations communes. M. Daniel Charbonneau, vice-président aux services à l'organisation, était présent à la réunion du Sous-comité de septembre pour répondre aux questions et recevoir les commentaires au sujet des deux projets d'entente préparés, soit celui pour le RREGOP et celui pour le RRPE.

Une décision devra être prise au point 9.6.2 par le Comité de retraite du RREGOP. Du côté du RRPE, les discussions se poursuivent puisque certains membres ont exprimé une réserve quant à la durée de l'entente.

9.6.2 Entente concernant le financement des immobilisations communes

La présidente invite les membres à adopter la résolution présentée.

Résolution CR-RREGOP 37-20	ATTENDU QUE, en vertu de la résolution CR-RREGOP 40-19 du 25 septembre 2019, le Comité de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a décidé de former le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance;

	ATTENDU que, dans le cadre de son mandat, le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance a discuté d'un projet d'entente administratif concernant le financement des immobilisations communes; ATTENDU QUE les échanges tenus entre les membres du Sous-comité conjoint et les représentants de Retraite Québec ont permis de rendre l'entente plus précise que celle initialement proposée et d'ajouter des éléments de reddition de comptes permettant au Comité de retraite du RREGOP de mieux suivre l'évolution des frais d'administration; ATTENDU QUE, à la suite de ses discussions, les représentants du Comité de retraite du RREGOP au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance recommandent d'approuver le projet d'entente avec Retraite Québec joint à la présente résolution; ATTENDU QUE le Comité de retraite du RREGOP a pris connaissance des termes de ladite entente concernant le financement des immobilisations communes proposée par Retraite Québec et est d'accord à ce qu'elle soit conclue, conditionnellement à ce que le texte soit substantiellement conforme à celui présenté; ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la présidente du Comité de retraite du RREGOP à signer l'entente conclue avec Retraite Québec. Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyée par M[me] Guylaine Bernard et résolu à l'unanimité : • d'approuver l'entente entre le Comité de retraite du RREGOP et Retraite Québec portant sur le financement des immobilisations communes conditionnelle à ce que le texte soit substantiellement conforme à celui présenté; • d'autoriser la présidente du Comité de retraite du RREGOP à signer l'entente conclue avec Retraite Québec.

9.7 Plan d'audit du Vérificateur général et états financiers du RREGOP – Désignation des représentants

La secrétaire présente le point. Chaque année, quatre membres doivent être désignés pour assister à la présentation du Plan d'audit du Vérificateur général du Québec prévue le 7 décembre 2020, ainsi qu'à la présentation des états financiers 2020 du régime prévue le 14 avril 2021. Il est aussi recommandé de désigner deux membres pouvant agir à titre de substituts si nécessaire.

Résolution CR-RREGOP 38-20	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M[me] Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de désigner : • M[me] Sarah Marcoux, M. Martin Belhumeur ainsi que M[me] Guylaine Bernard en tant que substitut, à titre de représentants des participants et des bénéficiaires;

	• M[me] France Breton, M. Guillaume Barrette ainsi que M[me] Sophie Girard en tant que substitut, à titre de représentants du gouvernement. pour assister à la présentation du Plan d'audit du Vérificateur général du Québec et des états financiers 2020 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

9.8 Budget 2021 du Comité de retraite

La secrétaire propose un budget des activités du Comité de retraite pour l'année 2021. Les six postes budgétaires sont détaillés. En lien avec le poste *Expert-conseil en placement*, il est indiqué qu'un montant de 70 000 $ pourrait être ajouté dans l'éventualité où des études stochastiques seraient demandées au cours de l'année 2021. Advenant le cas, l'adoption d'un budget amendé serait donc nécessaire.

Les membres sont invités à échanger sur cette proposition et à en faire l'adoption.

Questions :

- Pour le montant de 70 000 $, serait-il possible de conserver une note au tableau *Projet de budget 2021 pour le Comité de retraite du RREGOP*?

  C'est le montant de 35 000 $ qui sera comptabilisé (poste budgétaire Expert-conseil en placement). Par contre, Retraite Québec sera informée qu'un montant supplémentaire de 70 000 $ pourrait être demandé au cours de l'année 2021.

- Le budget de formation pour les membres adopté en 2020 est de 27 500 $. Il passe à 25 000 $ pour l'année 2021. Qu'est-ce qui explique cette diminution?

  Habituellement, un montant de 1 000 $ est prévu par membre du Comité de retraite ou du Comité de placement. Si les membres le souhaitent, il est possible de prévoir le même budget de formation que celui adopté en 2020, soit 27 500 $.

Résolution CR-RREGOP 39-20	Il est proposé par M[me] Marie Gendron, appuyée par M. Benoît Laliberté et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de budget du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, tel que proposé, à savoir :	
	Rémunération de la présidente	39 000 $
	Expert-conseil en placement	35 000 $
	Actuaires-conseil et expertise externe	- $
	Formation des membres du Comité de retraite et de placement	27 500 $
	Frais de déplacement	24 000 $
	Réserve	20 000 $

	La note suivante est ajoutée : *Possibilité d'un budget amendé au cours de l'année 2021 par l'ajout d'un montant de 70 000 $ pour des analyses stochastiques.*

9.9 Calendrier 2021 des réunions

Un projet de calendrier des réunions du Comité de retraite pour l'année 2021 est proposé pour adoption.

Résolution CR-RREGOP 40-20	Il est proposé par M^{me} Guylaine Bernard, appuyé par M. Benjamin Calixte et résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier 2021 du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics comme suit :

Mercredi 27 janvier	1re réunion
Mercredi 24 mars	2^{e} réunion – États financiers
Mercredi 21 avril	3^{e} réunion
Mercredi 2 juin	4^{e} réunion
Mercredi 22 septembre	5^{e} réunion
Mercredi 3 novembre	6^{e} réunion
Mercredi 1er décembre	7^{e} réunion

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 15 h 02. La prochaine se tiendra le 11 novembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 41-20	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M^{me} Lise Lapointe et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

La secrétaire,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Kathleen Bécotte

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIXIÈME RÉUNION 2020

Tenue le 11 novembre 2020 par visioconférence

Présences :	M[me]	Johanne Goulet, présidente	M[me]	Kathleen Bécotte, secrétaire
	M[mes]	Marie-Andrée Bénard	M[mes]	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Benoît Laliberté (AM)
		Martin Belhumeur		Sébastien Lavergne
		Benjamin Calixte		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		
Absences :	M[me]	Nancy Grenier	MM.	Benoît Laliberté (PM)
				Benoit Malo
				Guillaume Picard
				Mathieu St-Onge

Invités de Retraite Québec :

M[mes] Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Jennifer Brochu, Service du budget et des analyses financières
Émilie Lebel-Lamontagne, Direction des régimes de retraite du secteur public
Isabelle Merizzi, Vice-présidence aux services à la clientèle

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoit Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements
Daniel Charbonneau, Vice-présidence aux services à l'organisation
Louis Larouche, Direction des finances et du contrôle organisationnel
Alain Jacob, Direction des régimes de retraite du secteur public
André Simard, Direction des régimes de retraite du secteur public
Simon Lantier, Direction des régimes de retraite du secteur public
Sylvain Pouliot, Direction du conseil stratégique et de l'innovation numérique

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette sixième réunion de 2020. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 8 h 45.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 30 septembre 2020
2.2 Suivi des dossiers

3. Information

3.1 Information de la présidente
3.2 Information de la secrétaire

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement
  4.1.1 Rapport du Comité de placement
  4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 16 septembre 2020
4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2020

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Inducteurs pour le partage des frais d'administration
6.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les hypothèses actuarielles et les ententes de transfert
6.3 Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR
6.4 Évaluation actuarielle des crédits de rente rachat

7. Ententes de transfert

7.1 Bilan annuel des activités des ententes de transfert

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Espace client numérique
9.2 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

9.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Une modification est apportée, soit l'ajout du point 9.4 *Table des partenaires*.

La présidente invite donc les membres à adopter le projet d'ordre du jour modifié.

Résolution CR-RREGOP 42-20	Il est proposé par M^{me} Marie Gendron, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Plus tard dans la rencontre, le point 7.2 *Compensation du RREGOP et du RRPE* est ajouté.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 30 septembre 2020

La secrétaire passe en revue le mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 10, point 4.3, dans *Rendement du fonds du RREGOP*, 4^{e} ligne, il faudrait lire : « Par contre, ce qui a nui au rendement est la performance relative. Au premier semestre, la valeur retranchée est de 2,9 % pour la gestion active. ».

Page 11 :

- dans *Rendements des portefeuilles liquides au premier semestre*, il faudrait lire : à la 2^{e} ligne « une valeur retranchée de 0,6 %. » et à la dernière ligne « une valeur retranchée de 3,9 %. »;
- dans *Rendements des mandats du portefeuille Marchés boursiers au premier semestre*, Mandat Canada, il faudrait lire : « au premier semestre, la valeur retranchée est de 7,2 %. »;
- dans *Rendements des mandats du portefeuille Marchés boursiers au premier semestre*, Mandat Valeur mondiale, dernière ligne, il faudrait lire : « une valeur retranchée de 14,0 %. ».

Page 13, dans *Contexte économique dans lequel s'inscrivent les chantiers de la Caisse*, 1er point de forme, il faudrait lire : « La levée des mesures de confinement dans plusieurs secteurs de l'économie a permis un rebond important. Par contre, un ralentissement de la reprise économique est actuellement observé. Les secteurs de la consommation discrétionnaire (commerce de détail, tourisme, restauration, divertissement, etc.) demeurent touchés par les mesures sanitaires et ils représentent 15 à 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial ».

Page 28, à la réponse de la dernière question, il est demandé d'ajouter que le relevé de participation serait, par défaut, déposé en format numérique, mais que le client aurait l'option de le recevoir en format papier. Après vérification, cette

information est inscrite à la page 27, dans l'avant-dernier paragraphe avant les questions.

Par ailleurs, les membres demandent la correction de coquilles aux pages 25 et 29.

Résolution CR-RREGOP 43-20	Il est proposé par M. Martin Belhumeur, appuyé par M. Benjamin Calixte et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 30 septembre 2020 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

La secrétaire porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 25, *Frais d'administration de Retraite Québec* : la mise à jour du budget des frais de l'année courante en fonction du suivi budgétaire au 31 juillet sera transmise pour la réunion du 9 décembre 2020.

Point 26, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les valeurs actuarielles et les ententes de transfert* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 7 avril 2021.

Point 28, *État de situation des principes directeurs pour la négociation des ententes de transfert* : le suivi sera intégré au point 26 du *Suivi des dossiers*.

Point 34, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 15 décembre 2020.

Point 54, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : la prochaine réunion est prévue le 23 novembre 2020.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente fait part de l'information suivante :

- L'entente concernant le financement des immobilisations communes entre le Comité de retraite du RREGOP et Retraite Québec a été signée. Le document a été transmis préalablement aux membres.
- Tous les trois ans, les présidents des comités de retraite doivent déclarer aux autorités fiscales que les caisses de retraite sont exemptées d'impôt. Pour ce faire, trois formulaires sont à signer, dont un avec l'Agence du revenu du Canada. Une copie de ce formulaire signé a d'ailleurs été transmise préalablement aux membres.
- L'opinion juridique de Retraite Québec concernant le rôle et les responsabilités des comités de retraite des régimes de retraite du secteur public (RRSP) a été transmise aux membres. Le sujet n'est pas prévu à l'ordre du jour. Il en sera d'abord question à la prochaine réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance.

- Le mandat de M. Bernard Tanguay, président du Comité de retraite du RRPE, a été reconduit.

3.2 Information de la secrétaire

La secrétaire passe en revue la liste des annexes figurant au sommaire pour les instances.

Elle souligne par ailleurs les éléments suivants :

- À la dernière réunion du Comité de retraite, il a été mentionné que Retraite Québec préparait une formation sur les rachats sous la forme de quatre capsules. Un délai additionnel étant nécessaire pour la production du contenu, le matériel n'a pu être disponible à la fin octobre. Dès que les capsules sont prêtes, le Secrétariat en informera les membres. Retraite Québec regarde également la possibilité de rendre disponible la formation aux collaborateurs des membres des comités de retraite.
- En début de semaine, le document *Tableau de bord des VPSC – Révision des dossiers réalisés en 24 mois* a été transmis aux membres. Ce dernier fait mention d'une information inexacte fournie à la réunion du 30 septembre 2020 au sujet de l'indicateur sur la révision des rentes réalisées à l'intérieur du délai légal de 24 mois. Contrairement à ce qui a été mentionné, l'indicateur mensuel tient uniquement compte des demandes prévues dans le mois. Il ne tient donc pas compte du cumulatif des mois précédents.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoit Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent.

Depuis la réunion du Comité de retraite du 30 septembre dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), deux réunions, soit les 22 octobre et 6 novembre 2020. Voici un résumé des principaux sujets traités :

L'activité personnalisée de superposition (APS) de taux

Un suivi semestriel de l'APS de taux a été effectué par Retraite Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Voici ce qui en ressort :

- Au cours des derniers mois, le produit d'APS de taux s'est comporté comme prévu, c'est-à-dire qu'il a réagi comme attendu aux variations des taux obligataires américains.
- [redacted]



[redacted]

Travaux de modélisation actif-passif

À la demande du Comité de placement, la Caisse a présenté des résultats de modélisation actif-passif pour le RREGOP. L'idée est d'effectuer, au cours des prochains mois, une révision du portefeuille de référence du RREGOP, qui prenne en compte à la fois les effets sur l'actif du régime, ainsi que sur la situation financière et le taux de cotisation des participants.

En lien avec ces travaux, la Caisse a suggéré des ajustements au portefeuille de référence. Ces ajustements pourraient commencer à s'implanter dès le 1er janvier 2021. [redacted]

Changements à venir au portefeuille Marchés boursiers

Lors des travaux d'analyse de portefeuille de référence qui seront effectués en 2021, le Comité de placement devra prendre en considération les changements qui seront apportés au portefeuille Marchés boursiers.

Le Comité de placement sait que les mandats seront revus; certains seront supprimés et d'autres ajoutés. Le poids accordé à chacun sera également revu. La date visée pour la mise en application des changements est le 1er juillet 2021. Ceci implique que les changements soient identifiés d'ici la fin 2020, car un préavis de six mois aux déposants est nécessaire.

Pour le moment, le Comité de placement ne connait pas les stratégies de gestion des nouveaux mandats et le poids alloué à chacun. À sa réunion du 19 novembre, il est prévu que le Comité de placement discute de ces ajustements avec les responsables du portefeuille Marchés boursiers de la Caisse.

Comparaison du fonds du RREGOP avec d'autres grandes caisses de retraite canadiennes

Retraite Québec a présenté au Comité de placement une étude qui compare le fonds du RREGOP à huit autres grandes caisses de retraite canadiennes, dont cinq régimes ontariens.

De cette étude, il en ressort que le niveau de maturité du RREGOP est à peu près dans la moyenne des autres régimes.

Pour la performance, sur la période de dix ans (2010 à 2019), le rendement moyen réalisé par le RREGOP se situe autour du rendement moyen des régimes canadiens, tout en maintenant le plus faible niveau de volatilité.

Concernant la comparaison des portefeuilles de référence, les principaux constats sont :

- Il y a peu de changements de portefeuilles de référence par rapport à l'année dernière. Par contre, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a diminué ses obligations gouvernementales de 46 % à 23 % au cours du premier semestre de 2020.
- La cible des régimes québécois dans les placements moins liquides est comparable à celle de la majorité des autres régimes, soit autour de 40 %.

Priorités de l'investissement durable à la Caisse

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de l'investissement durable à la Caisse. Voici ce qui en ressort :

<u>Stratégie sur les changements climatiques</u>

[redacted]

[redacted]

Gestion des activités de répartition de l'actif à la Caisse

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable des activités de répartition de l'actif à la Caisse.

Performance des stratégies d'investissement relatives

Depuis le début de l'année 2020, ces activités n'ont pas connu une bonne performance avec un rendement de -290 M$. Sur cinq ans, la valeur ajoutée est en moyenne de 185 M$ par année.

Vue sur les marchés boursiers

La Caisse est d'avis que les marchés boursiers sont surévalués comparativement à leur valeur d'équilibre estimée. [redacted]

Question :

- [redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 16 septembre 2020

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 44-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants de la réunion conjointe des comités de placement du RREGOP et du RRPE du 16 septembre 2020.

4.2 Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2020

M. Jean Dessureault présente le *Rapport de suivi du fonds du RREGOP au 30 septembre 2020*, préparé par Retraite Québec.

Évolution de l'avoir

Au cours du troisième trimestre de l'année 2020, l'avoir du fonds du RREGOP est passé de 75,7 G$ à 77,4 G$. Cette augmentation est attribuable aux gains réalisés et non réalisés (1,6 G$), ainsi qu'aux revenus courants (0,4 G$). Les revenus de placement s'élèvent donc à 2,0 G$.

Rendement du fonds du RREGOP

Le rendement est de 2,7 % pour le troisième trimestre de 2020; ce qui est intéressant pour un seul trimestre. Il a permis d'effacer des pertes, puisque le rendement au 30 juin était légèrement négatif. Pour les neuf premiers mois, le

rendement est donc de 1,9 %. Sur cinq et dix ans, les rendements sont respectivement de 7,5 % et de 8,6 %. Ils sont supérieurs au rendement prévu dans l'évaluation actuarielle, qui avoisine 6,0 %.

Rendements des portefeuilles à revenu fixe

Au troisième trimestre, le rendement du portefeuille Taux est de 0,3%, dans un contexte où les taux d'intérêt ont été stables ou légèrement à la hausse. La Caisse était encore positionnée pour une hausse des taux intérêt et cela a eu un effet positif sur la performance relative, avec une valeur ajoutée de 0,5 %. Pour l'année à date, dans un contexte de crise sanitaire, le portefeuille performe bien avec un rendement de 8,3 %. La valeur ajoutée du troisième trimestre a permis d'effacer la valeur retranchée observée pour les six premiers mois de l'année 2020.

Pour le portefeuille Crédit, le rendement au troisième trimestre est de 2,6 %. La valeur ajoutée permet également d'effacer la valeur retranchée au 30 juin 2020. Pour l'année à date, le rendement est de 4,8 %.

Somme toute, pour ces deux portefeuilles, les rendements au 30 septembre sont élevés.

Rendements du portefeuille Marchés boursiers

Pour le troisième semestre, le rendement du portefeuille Marchés boursiers est de 4,4 %, avec une valeur retranchée de 1,2 %. La sous-pondération dans les titres technologiques se poursuit, ce qui affecte la performance par rapport à l'indice.

Au troisième trimestre, le mandat Qualité mondiale affiche un rendement de 2,1 %, mais avec une valeur retranchée de 3,9 %. Sur cinq ans, le rendement est de 9,3 %, avec une valeur retranchée de 1,0 %.

Le mandat Canada affiche un rendement intéressant de 4,9 % pour le troisième trimestre; ce qui est en ligne avec l'indice de référence. La valeur ajoutée est de 0,1 %. Toutefois, pour l'année à date, la forte valeur retranchée au 30 septembre est encore présente, notamment en raison de la sous-pondération dans le titre de la firme Shopify. Sur cinq ans, la valeur retranchée est de 1,6 %.

Le mandat Marchés en croissance continue de bien performer. Les mandats Valeur mondiale, Pondérations alternatives et Relationnel retranchent toujours de la valeur. Les valeurs retranchées sont de 2 à 3 % au troisième trimestre.

Question :

- Pour la période de neuf mois se terminant au 30 septembre 2020, le rendement du fonds du RREGOP est de 1,9 %. Faut-il comprendre que les investissements moins liquides sont exclus?

  Le rendement inclut les portefeuilles moins liquides. Toutefois, ces portefeuilles n'ont pas été réévalués au 30 septembre.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Inducteurs pour le partage des frais d'administration

M. Daniel Charbonneau est accompagné de M. Louis Larouche et de M^{mes} Guylaine Tremblay et Jennifer Brochu pour la présentation sur le mode de fonctionnement de l'imputation des coûts à Retraite Québec. Cette présentation est à la demande du Comité de retraite et elle pourra se faire régulièrement au besoin.

Concepts comptables utilisés pour effectuer la répartition des coûts

La gestion par activités est :

- Un concept comptable éprouvé utilisé par Retraite Québec depuis sa création en 2016. Cette méthode est acceptée par le Vérificateur général du Québec (VGQ).
- Un appui à la gestion pour l'allocation et le suivi des ressources, plus spécifiquement en permettant d'assurer le lien entre les activités (plus de 400) et les résultats (services rendus à la population) et en permettant à l'organisation de connaître le coût de ses activités, projets (budget de 22 M$ par année), processus, produits et services, ainsi que ses mandats (Régime des rentes du Québec, Régimes de retraite du secteur public, Allocation famille, Régimes complémentaires de retraite et Régimes volontaires d'épargne retraite).
- Des outils intégrés de suivi des efforts.

La répartition des frais s'effectue dans un souci de facturer aux mandats uniquement les coûts qui leur sont imputables. Par exemple, pour les activités « Effectuer des recherches, des sondages pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) », « Répondre aux plaintes RRSP » et « Traiter une rente RRSP », les coûts sont entièrement attribuables aux RRSP.

Il peut également y avoir des coûts communs à répartir entre les missions selon une méthodologie. Les activités « Conseiller et soutenir la haute direction « et « Produire des statistiques de gestion de l'organisation » en sont des exemples.

Il s'avère nécessaire d'avoir un modèle de gestion par activités pour orchestrer la répartition des coûts de façon logique et ordonnée ainsi que des outils de mesure de temps consacré à chaque activité.

Systèmes administratifs utilisés

Les différentes composantes des systèmes administratifs actuels de Retraite Québec sont entre autres : Virtuo qui sert pour la comptabilité; SGEV qui fait les écritures comptables toutes les semaines dans Virtuo et DECIMAL qui permet de modéliser le prix de revient et extraire les statistiques.

Mode de fonctionnement de la répartition des coûts administratifs

La répartition des coûts se déroule en deux étapes pour les RRSP. La première consiste en la répartition des coûts entre les divers mandats selon le modèle de la gestion par activités. Pour la seconde étape, les coûts entre les divers RRSP sont répartis selon la même méthode utilisée par l'ancienne Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), notamment la répartition en fonction de la volumétrie.

Bénéfices de la gestion par activités

La gestion par activités permet à Retraite Québec :

- des coûts de revient réels; ce qui est un plus pour l'organisation;
- une rapidité de l'information : le coût de revient est disponible en 24 heures;
- une information supplémentaire possible et disponible : coût de revient budgétaire, coût des processus et forage du coût de revient.

Questions

- Les dépenses reliées aux RRSP sont réparties entre les régimes de retraite. Quelle est la méthode utilisée pour la répartition?

  D'abord, il faut se demander si le coût est spécifique à un régime de retraite ou s'il est commun. Dans le cas par exemple d'une analyse actuarielle demandée pour le RREGOP, le coût est spécifique et il sera imputé à ce régime. Quant aux coûts communs, ils sont répartis selon une volumétrie. Six composantes servent à établir la volumétrie. Ces composantes sont convenues depuis de nombreuses années et s'appliquent à tous les RRSP.

- Pour les RRSP, certaines façons de faire sont tirées de l'ancienne CARRA. Est-ce que les pratiques ou les composantes de la volumétrie ont été modifiées avec la création de Retraite Québec?

  À la suite du regroupement de la CARRA et la Régie des rentes du Québec, l'un des défis consistait à instaurer la feuille de temps SGEV à l'ensemble des employés de la CARRA. Le processus s'est échelonné sur une période de plus de deux ans. Depuis 2018, tous les employés de Retraite Québec utilisent cette feuille de temps.

  En ce qui concerne les composantes de la volumétrie, il n'y a pas eu de changement.

- Ce qui est pris en compte dans la volumétrie n'est pas la valeur de la caisse de retraite d'un régime de retraite du secteur public, mais plutôt le nombre de participants au régime, par exemple. Est-ce exact?

  Retraite Québec prend en compte la volumétrie des activités pour chacun des régimes, et non la valeur de la caisse ou le nombre de participants.

  Avant le regroupement, la notion de répartir les ressources entre les mandats n'existait pas, puisque 100 % du temps des employés étaient redistribués à

l'ensemble des régimes. Le regroupement a obligé Retraite Québec à être plus précise dans sa répartition, d'où l'instauration de la feuille de temps.

6.2 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur les hypothèses actuarielles et les ententes de transfert

M. Guillaume Barrette résume les points abordés à la réunion du 28 octobre dernier. Les deux sujets principaux sont :

Hypothèses actuarielles pour le calcul des valeurs actuarielles

Norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA)

Retraite Québec a transmis de l'information relativement à la norme de pratique de l'ICA. Cette norme encadre actuellement le calcul des valeurs actuarielles au RREGOP.

Dans presque tous les régimes de retraite canadiens, le calcul est encadré par une norme de pratique que les actuaires doivent suivre. Actuellement, le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP prévoit que la norme de l'ICA devant être utilisée est celle de 2004. Depuis, cette norme a évolué. Des changements majeurs entreront d'ailleurs en vigueur le 1er décembre 2020.

En plus des explications de Retraite Québec, le Sous-comité s'est questionné sur les impacts financiers qu'entraînerait l'utilisation de la nouvelle norme dans le calcul des valeurs actuarielles. Il en ressort que les impacts financiers varieront au fil du temps.

Maintenant, la nouvelle norme de pratique est davantage liée aux taux des obligations corporatives et provinciales du marché. Par contre, si le changement était implanté immédiatement, il y aurait de légères baisses de coûts pour le régime.

À la suite des discussions, l'orientation préliminaire du Sous-comité serait de mettre à jour le Règlement d'application de la Loi sur le RREGOP pour prendre en compte la nouvelle norme de l'ICA, soit celle de 2020.

Hypothèses de mortalité

Pour les hypothèses de mortalité utilisées dans le calcul des valeurs actuarielles, il y a un questionnement à savoir si elles doivent être sexuées ou unisexes. Cette question avait initialement été analysée au cours des années 2000 et 2001 par un comité d'actuaires. Celui-ci s'était penché sur les hypothèses utilisées aux fins de différentes prestations ainsi qu'aux fins de la réduction actuarielle applicable à la rente négative.

Les principales justifications de l'utilisation d'une base unisexe ont été entendues par le Sous-comité. Ce dernier est à l'aise avec l'orientation actuelle.

Hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs actuarielles

Le Sous-comité a reçu une comparaison de toutes les hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs actuarielles par rapport aux hypothèses des évaluations actuarielles (mises à jour aux trois ans pour le RREGOP). Par contre, les

règlements n'ont pas évolué au même rythme. De ce fait, certaines hypothèses deviennent désuètes.

À cet effet, Retraite Québec fera des propositions sur les hypothèses qui doivent être mises à jour, dont celles des transferts inter-régimes.

En plus des propositions de Retraite Québec, le Sous-comité analysera également les statistiques sur le nombre de participants concernés.

Questionnement du Sous-Comité sur les règlements

Le Sous-comité s'est questionné à savoir s'il souhaitait que les règlements soient liés de façon automatique aux modifications des évaluations actuarielles ou à celles de la norme de pratique de l'ICA.

L'orientation préliminaire est de ne pas mettre d'automatisme dans les règlements, mais d'avoir davantage un automatisme de gouvernance. De cette façon, le Sous-comité pourrait continuer de se rencontrer de manière périodique, et ce, lorsqu'il y a des modifications (hypothèses actuarielles ou norme de pratique de l'ICA).

Ententes de transfert

Notion de partenaire véritable

La notion de partenaire véritable est un principe directeur appliqué pour entamer la négociation d'une nouvelle entente. Actuellement, selon ce principe, lorsqu'un participant demande un transfert, le processus de négociation d'une entente s'enclenche si le régime de provenance compte au moins dix participants. Retraite Québec souligne que le processus de négociation est extrêmement fastidieux et qu'il bénéficie parfois à un très petit nombre de personnes.

Le Sous-comité conjoint a discuté des objectifs visés par les ententes de transfert. Les membres envisageront la possibilité de mieux encadrer la notion de partenaire véritable avec des principes directeurs plus précis. Le dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-comité prévue en avril 2021.

Pour le moment, Retraite Québec continue d'appliquer les principes en vigueur concernant les ententes de transfert, même dans le cas d'une demande provenant d'un seul participant.

Entente de transfert avec le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

Il faut rappeler que le RRUQ utilisait des hypothèses actuarielles en sa faveur. Ce régime demandait plus d'argent pour un transfert « entrée » qu'il en donnait pour un transfert « sortie ». À ce sujet, des échanges ont eu lieu entre Retraite Québec et ce régime. La problématique se serait réglée d'elle-même, puisque le RRUQ aurait apporté des modifications à ses hypothèses. Par contre, Retraite Québec s'interroge sur les explications fournies par le RRUQ. Des précisions ont été demandées.

Inventaire des pratiques relatives aux ententes de transfert

Retraite Québec souhaite faire un inventaire des pratiques relatives aux ententes de transfert des universités et des municipalités pour en déceler les asymétries. Cette tâche demande beaucoup de travail et pourrait prendre un certain temps.

6.3 Évaluation actuarielle des crédits de rente RCR

M. Alain Jacob et M^{me} Émilie Lebel-Lamontagne sont invités à présenter l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis à la suite de transferts de RCR.

Les principaux résultats sont les suivants :

- La valeur actuarielle de la caisse des crédits de rente RCR est de 456,1 M$. Celle-ci tient compte du rendement de 10,5 % de 2019 qui fait augmenter la valeur actuarielle de 18,5 M$.
- La valeur actuarielle des crédits acquis est de 259,0 M$.
- La situation financière au 31 décembre 2018 présente un surplus de 197,1 M$. Il représente 76 % du passif. Au 31 décembre 2015, le surplus était de 141,3 M$.
- En tenant compte de la provision pour fluctuation des résultats de 45,6 M$, la somme disponible pour augmenter les crédits ou améliorer certaines dispositions est de 151,5 M$. La somme disponible au 31 décembre 2015 était de 98,0 M$.
- Le fait qu'il n'y ait pas eu de revalorisation dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 explique en partie que la somme disponible soit passée de 98,0 M$ à 151,5 M$. En effet, l'intérêt sur le surplus de 2015 a fait augmenter la somme disponible de 22,7 M$.
- Comme les effets à moyen et long terme de la pandémie sont incertains, les résultats de l'évaluation n'en tiennent pas compte.

En ce qui concerne les étapes suivantes, la Loi sur le RREGOP prévoit que les crédits de rente peuvent être augmentés le 1er janvier suivant le dépôt de l'évaluation actuarielle. Dans ce cas-ci, il s'agirait donc du 1er janvier 2021. Plusieurs travaux ont déjà été effectués dans le cadre du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente. Ces travaux, qui s'avèrent toujours pertinents, peuvent aider le Comité de retraite à orienter ses décisions. Retraite Québec demeure disponible en cas de besoin.

Questions et commentaires :

- Plus de 75 % des prestataires ont une prestation additionnelle. Que reçoivent ces personnes ?

  Ces personnes reçoivent 1,1 %. Ceux qui ont moins de 65 ans reçoivent aussi 230 $.

- Avec une marge pour écarts défavorables à 1 %, en utilisant une provision pour fluctuation des résultats de 10 % de l'actif et en revalorisant, la probabilité d'être en déficit serait donc de 0 % en 2033. Est-ce exact?

  Avec la provision pour écarts défavorables utilisée pour fixer le niveau de revalorisation, sur une base de meilleure estimation et sans revalorisation, la probabilité d'être en déficit est de 0 % en 2033. Par contre, avec une revalorisation au 1er janvier 2021 déterminée avec les niveaux de marges prévus dans l'évaluation actuarielle, la probabilité d'être en déficit sera d'environ 15 % en 2033.

  Afin de voir l'effet des mécanismes, les probabilités sont calculées sur une base de meilleure estimation en 2033. La provision pour écarts défavorables est présente pour déterminer le niveau de revalorisation qu'il est possible d'appliquer.

- Retraite Québec considère donc qu'il est adéquat de présenter une somme disponible, sachant que la probabilité d'un déficit en 2033 est d'environ 15 %. Est-ce bien cela?

  Oui.

- Serait-il possible d'apporter une précision sur la valeur d'une année de service qui vise le RREGOP?

  Un crédit de rente RCR est en pourcentage du salaire ou en dollar. Dans certains cas, lorsqu'un crédit de rente est exprimé en pourcentage du salaire, la valeur du crédit excède déjà la valeur d'une année de service. Avant 65 ans, le crédit de rente est plus élevé que 2 % et après 65 ans, il est plus élevé que 2 % - 0,7 %.

  Il ne s'agit pas d'une valeur actuarielle. Le montant du crédit de rente exprimé par année de service est plus élevé qu'une année de service régulier du RREGOP.

  Lorsque la bonification a été mise en place au début 2000, les crédits une fois augmentés ne pouvaient pas excéder la valeur d'une année de service.

- Est-ce que la crise de COVID-19 pourrait avoir un impact négatif sur les rendements ? Probablement qu'il y aura aussi des impacts à la baisse sur le taux d'actualisation.

  Il pourrait effectivement y avoir un effet à la baisse sur le taux d'actualisation. L'hypothèse de taux d'actualisation de 3,9 % avant marge reflète les taux du marché au 31 décembre 2019. Depuis cette date, une baisse des taux de marchés a évidemment été constatée.

- En tenant compte de la pandémie actuelle, la perspective d'une hausse de taux d'intérêt est-elle révisée?

  Non, puisqu'il est encore trop tôt.

- Pour la prochaine évaluation actuarielle, Retraite Québec demande au Comité de retraite de lui faire part du niveau souhaité de la marge pour écarts défavorables et de la provision pour fluctuation des résultats à l'intérieur d'un mandat. Afin de s'y prendre à l'avance et d'avoir le soutien nécessaire de Retraite Québec, il serait pertinent d'inscrire cette demande au *Suivi des dossiers*.
- En lien avec le commentaire précédent, le suivi peut être inscrit au *Suivi des dossiers*. Par contre, il se pourrait que des discussions entre les parties négociantes se fassent en dehors du Comité de retraite, puisque certaines discussions ne relèvent pas du Comité. Le Comité de retraite sera tenu au courant en temps opportun.

Résolution CR-RREGOP 45-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Sophie Girard et résolu à l'unanimité, de prendre acte de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis à la suite de transferts RCR.

6.4 Évaluation actuarielle des crédits de rente rachat

M. Alain Jacob et M^{me} Émilie Lebel-Lamontagne poursuivent avec la présentation de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur.

Les principaux résultats sont les suivants :

- La valeur actuarielle de la caisse des participants est de 207,4 M$.
- La valeur actuarielle des prestations payables de la caisse des participants est de 168,3 M$.
- Les résultats de l'évaluation actuarielle présentent un surplus de 39,1 M$. Ce dernier représente 23,2 % du passif actuariel.
- Avec la provision pour fluctuations des résultats de 20,7 M$, la somme disponible pour une revalorisation est de 18,4 M$.
- Au 1er janvier 2021, le taux d'augmentation des crédits de rente pourrait être de 10,9 %.
- Comme les effets à moyen et long terme sont incertains, les résultats de l'évaluation ne tiennent pas compte de la pandémie actuelle. Sans doute qu'il y aura un effet sur les hypothèses, mais il est trop tôt pour pouvoir le mesurer.

Résolution CR-RREGOP 46-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M. Guillaume Barrette et résolu à l'unanimité, de prendre acte de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2018 à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur.

Retour sur les points 6.3 et 6.4

Avant de passer à la présentation du point 7.1, la présidente invite les membres à échanger sur les deux évaluations actuarielles présentées en 6.3 et 6.4.

Les membres conviennent de discuter de ces deux sujets lors d'une réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente. La date de la réunion pourra être déterminée après le huis clos.

7. Ententes de transfert

7.1 Bilan annuel des activités des ententes de transfert

MM. André Simard et Simon Lantier sont invités à présenter le bilan annuel des activités des ententes de transfert.

Les principaux éléments à mentionner sont les suivants :

- En 2012, le nombre d'ententes en vigueur était de 115; il est maintenant de 76 au 31 octobre 2020.
- Au 31 décembre 2018, 83 ententes de transfert étaient en vigueur. Au cours de l'année 2019, 2 ont été signées et 6 se sont terminées. Le nombre d'ententes en vigueur au 31 décembre 2019 est donc de 79.
- Au cours de l'année 2020, aucune entente de transfert n'a été signée et 3 se sont terminées. Le nombre d'ententes en vigueur au 31 octobre 2020 est donc de 76.
- À la fin de l'année 2018, 3 ententes étaient à conclure. Au cours de l'année 2019, une entente s'est ajoutée, 2 ont été signées et une a été abandonnée. Au 31 décembre 2019, une entente restait à conclure.
- Pour l'année 2020, il n'y a eu aucune négociation d'entente de transfert. Le nombre d'ententes à conclure au 31 octobre 2020 demeure donc d'une.
- Pour l'ensemble des régimes de retraite du secteur public, 1 326 demandes de transfert ont été traitées en 2015 et environ 1 000 ont été traitées annuellement pour les années 2016 à 2018. Une baisse du nombre de demandes est constatée en 2019 avec 758.
- Pour le RREGOP, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 660 demandes ont été traitées et entre 1er janvier et le 30 septembre 2020, 376 demandes ont été traitées.
- En date du 30 septembre 2020, 2 246 dossiers du RREGOP restent en cours de traitement. Pour 40 % de ces dossiers, Retraite Québec est en attente du partenaire ou du client.

Questions :

- Serait-il possible d'apporter une précision sur la disposition prise dans le cas des juges de la Ville de Montréal?

  Les juges de la Ville de Montréal ont la possibilité de prendre la valeur de cessation du RREGOP ou du RRPE. Avec cette valeur, ils peuvent acheter un

crédit de rente. C'est cette disposition qui sera utilisée. C'est également plus simple pour Retraite Québec.

- À la page 10 de la présentation *Ententes de transfert – Bilan des activités pour les années 2019 et 2020*, il est mentionné que Retraite Québec est en attente du partenaire ou du client pour 40 % des dossiers. Est-ce qu'il s'agit d'un pourcentage habituel?

  Habituellement, le pourcentage de dossiers en attente du partenaire ou du client est plus élevé. Un certain inventaire s'est créé en raison de la pandémie.

7.2 Compensation du RREGOP et du RRPE

M. André Simard poursuit avec la présentation de ce point.

Étant donné le délai additionnel accordé aux employeurs pour la déclaration annuelle 2019, le calcul de la compensation du RREGOP n'a pu être effectué pour le 30 septembre 2020 (délai légal). Ce n'est que depuis le 26 octobre 2020 que les données ont pu être inscrites dans les systèmes administratifs.

De plus, au plus tard le 31 décembre, les sommes doivent être versées ou transférées dans la caisse des participants trois mois après la détermination du montant.

Le montant établi est de 54,5 M$. Puisque ce dernier a été confirmé, le transfert de fonds sera effectué vers le 15 décembre 2020. Pour l'année 2018, le montant était de 53,3 M$.

Même avec un retard, il n'y a aucun enjeu pour la caisse des participants.

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Espace client numérique

M^{me} Isabelle Merizzi présente le sujet. Elle est accompagnée de M. Sylvain Pouliot.

D'abord, M^{me} Merizzi souligne qu'avec le Programme de transformation – Expérience client, Retraite Québec vise à réduire l'effort du client, accroître son autonomie et maintenir sa confiance. Le nouvel espace numérique est là pour répondre aux besoins et aux attentes des clients.

Selon la mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle, 50,7 % des clients RRSP souhaitent que l'ensemble de ses démarches avec Retraite Québec se fasse de façon électronique. Les résultats du sondage démontrent également que sept clients sur dix ont des attentes à l'égard du suivi de leurs demandes. Retraite Québec estime qu'il s'agit là d'une base solide lui permettant d'entamer un virage numérique.

La présentation porte sur les documents suivants :

Maquette de Mon Dossier en version modernisée

Retraite Québec a réfléchi à différents principes d'accès afin de répondre aux besoins du client. Ces principes sont : l'adéquation avec les besoins et les attentes; la simplicité; la personnalisation; l'affordance; la rétroaction; l'utilisation du langage du client et le design mobile.

La maquette de *Mon Dossier* est ensuite présentée. Les différents pictogrammes sont :

- Accueil : comprend « mes demandes », « mes droits » et les calculettes
- Suivi de la demande : comprend les demandes en cours, non transmises et passées (historique).
- Je reçois : inclut tous les paiements reçus par mois. Il est également possible d'en voir les détails et de consulter l'historique de tous les paiements reçus.
- Messages : comprend les messages reçus, envoyés et archivés.
- Faire une demande : présente différents pictogrammes par événement de vie : enfants, vie à deux, séparation, retraite, rachat, invalidité et décès. Différents éléments pour faire une demande sont également disponibles : fin d'emploi, impôts, procuration, retour au travail/retraite partielle, transfert inter-régimes et travail à l'étranger.
- Documents : comprend tous les documents, soit ceux reçus et ceux envoyés.
- Profil : il sera possible pour la personne de modifier son profil, d'accéder au dossier d'un proche avec permission et de se déconnecter.

<u>Questions</u> :

- À quel moment se fera le suivi des demandes ?

  En 2023, dans le cas d'une interaction personnelle avec Retraite Québec.

- La base de données utilisée est-elle la même que celle prise pour l'estimation de la rente?

  Normalement oui.

- Le statut familial est-il le même pour le Régime de rentes du Québec que pour les RRSP?

  Avec le dossier client unique, le statut familial est le même.

- Avec le dossier client unique, faut-il comprendre qu'il sera difficile pour les personnes qui inscrivent deux adresses de résidences de détourner le système?

  Oui. Le client ne peut donner qu'une seule adresse. Par contre, il peut donner plusieurs coordonnées bancaires.

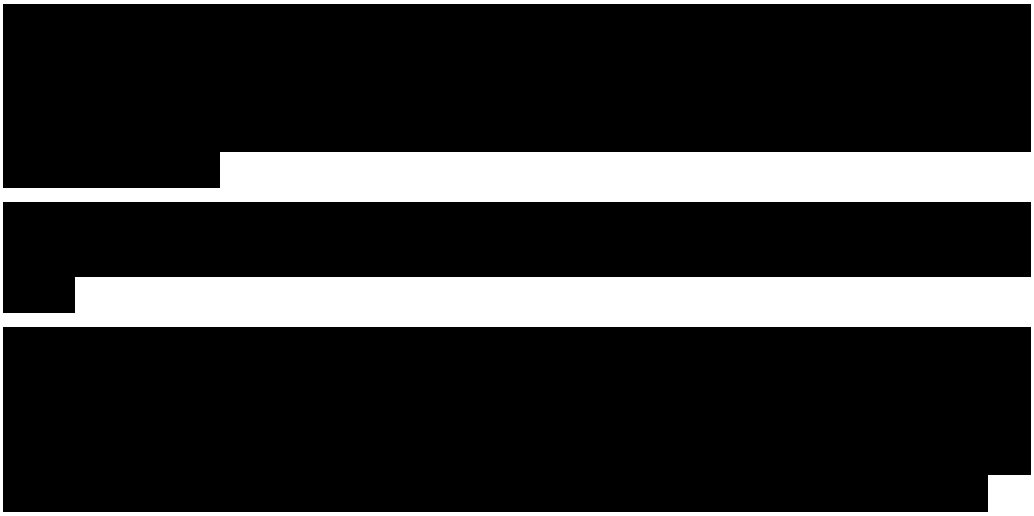
- Pour une personne retraitée, est-ce que les détails des retenues à la source seront inscrits?

Oui, d'ici 2023. Retraite Québec est déjà au fait du besoin et elle est à préparer la prochaine phase de l'évolution de l'espace client.

- La version de *Mon Dossier* sur le téléphone cellulaire ou la tablette électronique sera-t-elle disponible sous la forme d'une application?

  Ce ne sera pas une application. Par ailleurs, la technologie utilisée permettra d'adapter l'écran à la taille de l'appareil employé.

- Quelle est la stratégie de Retraite Québec pour éviter l'hameçonnage?



- Retraite Québec a travaillé à partir des besoins exprimés par la clientèle. Quelles étaient les strates d'âges des personnes sondées? Ces dernières étaient-elles déterminées : actifs, retraités, etc.?

  Pour les sondages, Retraite Québec s'assure d'une représentativité entre les participants, les prestataires et les strates d'âges.

  Également, des tests utilisateurs sont réalisés dans toutes les strates d'âges.

- Dans le cas d'une personne qui a une procuration, un service téléphonique sera-t-il toujours disponible pour lui indiquer qu'elle doit aller dans *Mon Dossier*?

  Une procédure sera mise en place pour les procurations. Les personnes peuvent *toujours communiquer avec le Centre des relations à la clientèle de Retraite Québec.*

- Il a été mentionné qu'environ 50 % des retraités adhéraient à un virage numérique. Les personnes qui n'ont pas d'intérêt à un tel virage pourront-elles continuer de recevoir annuellement les correspondances importantes en format papier, dont le relevé de participation des RRSP?

  Oui, il sera toujours possible de recevoir les documents en format papier.

Programme de transformation - Expérience client

M. Sylvain Pouliot poursuit avec la présentation du programme de transformation – Expérience client.

De ses 4,9 M de documents transmis annuellement aux clients, autant pour le RRQ, l'Allocation famille et les RRSP, Retraite Québec s'est donné des objectifs d'adhésion de sa clientèle au numérique, soit 25 % en 2021 et 40 % en 2022. Ces chiffres sont importants, car ils dicteront la stratégie d'adhésion à adopter. Les grandes étapes à retenir sont les suivantes :

- Fin 2020 : de nouvelles fonctionnalités seront disponibles dans *Mon Dossier* actuel. Il sera possible pour le client d'inscrire ses deux préférences numériques, soit de recevoir une notification par courriel ou par message texte et d'adhérer ou non au sans papier.
- Dès 2021 : les documents déposés par Retraite Québec resteront disponibles pour une période de cinq ans, soit l'année en cours et les quatre années précédentes.
- Janvier 2021 : les documents transmis à la clientèle sont les relevés d'impôt RRQ et RRSP; les relevés de prestations des RRSP et les états de dépôt des RRSP. Les envois seront faits par la poste et les documents seront disponibles dans *Mon Dossier*. Le volume est de 3,4 M.
- Mars 2021 : en raison de la pandémie, les relevés de participation 2019 des RRSP n'ont pu être transmis en format papier. Ils seront disponibles uniquement en format numérique.
- À partir de la fin mars 2021 : graduellement, pour tous les secteurs d'affaires et les services de Retraite Québec, le suivi des demandes pourra se faire par notifications. Puisqu'il y a plusieurs types de demandes, l'implantation pourrait s'étaler jusqu'en 2022.
- Juin 2021 : lorsqu'un document sera déposé, une notification sera transmise au client. C'est le premier moment où les documents ne seront plus imprimés pour les clients qui auront adhéré au numérique. Le premier dépôt sera les avis annuels. Ils représentent un volume de 900 k. Pour les relevés de participation du RRQ, ils seront déjà disponibles en numérique.
- Octobre 2021 : tous les clients qui auront adhéré au numérique recevront une notification pour leur relevé de participation.
- Automne 2021 : Retraite Québec passera de la version actuelle de *Mon Dossier* à la nouvelle version.
- Janvier 2022 : les documents (relevés d'impôt RRQ et RRSP; relevés de participation des RRSP et les états de dépôt des RRSP) ne seront pas imprimés pour les clients qui auront adhéré au numérique.

<u>Questions et commentaire</u> :

- Sera-t-il possible pour le client d'avoir accès à tous ses relevés des années antérieures dans *Mon Dossier*? Par exemple ceux de 2020 à 2040.

  Il faudra voir avec les laboratoires client quelle sera la meilleure approche en matière de présentation. L'orientation de Retraite Québec à ce jour est de conserver les relevés pendant cinq ans, en incluant celui de l'année en cours.

- Par défaut, il serait bien d'avoir l'option de consulter les anciens relevés.

  Retraite Québec prend bonne note du commentaire.

- Si une personne décide d'adhérer au format numérique, mais qu'elle change d'avis par la suite, peut-elle revenir à l'envoi papier?

  Oui. En tout temps, la personne sera en contrôle de ses paramètres de communication.

- Le prochain relevé de participation sera déposé dans *Mon Dossier*. Afin d'informer les gens qu'ils peuvent recevoir leur relevé imprimé si souhaité, une communication sera-t-elle transmise?

  Oui. Dans les moyens de communication pour véhiculer cette information, des papillons seront inclus dans les envois massifs.

Stratégie d'affaires proposant une approche progressive axée d'abord sur les préférences de la clientèle

M^{me} Merizzi poursuit avec présentation de la stratégie d'affaires visant à amener le client vers le virage numérique.

Afin de favoriser l'adhésion numérique et faire bénéficier la clientèle des innovations de *Mon Dossier*, Retraite Québec a établi deux scénarios pour accroître le taux d'adhésion. Retraite Québec recommande le scénario 1 « Miser sur les préférences de communication ».

Dans ce scénario, Retraite Québec vise jusqu'à 40 % de taux d'adhésion au numérique en 2022. Celle-ci est persuadée que les gens intéressés le feront d'emblée avec la stratégie de communication. Avec ce mouvement, Retraite Québec pourrait atteindre ses objectifs sans trop influencer le choix des individus.

Mis à part le relevé de participation qui sera numérique seulement, pour les autres documents, un arrêt progressif des envois papier est prévu, selon les préférences numériques du client. Retraite Québec se donne des jalons pour évaluer si cette stratégie est gagnante.

Dès avril 2021, si le taux d'adhésion s'avérait insatisfaisant, une ou plusieurs opérations seraient lancées par Retraite Québec. Par exemple, lors de l'envoi de l'avis annuel de l'Allocation famille, un papillon serait ajouté. Ce dernier indiquerait qu'il s'agit du dernier envoi papier et que l'option de désabonnement au numérique est obligatoire. Par contre, Retraite Québec ne pense pas que ces mesures seront nécessaires. Pour les années 2021 et 2022, Retraite Québec pourrait atteindre ses objectifs d'adhésion avec les premiers volontaires. En 2026, la cible est de 75 % d'adhésion au numérique.

Le scénario 2 « Abandonner progressivement les envois massifs papier » est également expliqué. Dans ce scénario, un arrêt progressif des envois papier serait fait en fonction des productions massives prévues. La personne peut revenir à une préférence papier, mais elle devra faire une démarche supplémentaire et se désabonner par le biais de la réponse vocale interactive (RVI), un appel téléphonique à un préposé ou à l'aide d'un formulaire.

Questions et commentaire :

- Retraite Québec mise sur les préférences de communication de chaque individu, ce qui est intéressant. Le scénario 1 est sans doute le meilleur choix.
- Le Relevé de participation 2019 sera seulement numérique en raison de la pandémie. Retraite Québec s'attend-elle à atteindre un bon taux d'adhésion à ce format?

  Le Relevé de participation 2020 sera soit électronique ou soit papier. Pour le Relevé de participation 2019, l'impression massive était impossible, c'est pourquoi il sera numérique.

  Il sera important d'inciter les gens à aller s'inscrire au numérique pour au moins obtenir le relevé 2019.
- Est-ce que les personnes qui ne recevront pas le Relevé de participation 2019 pourront y avoir accès ultérieurement dans *Mon Dossier* ?

  Oui.
- Les personnes qui reçoivent une rente n'ont qu'une seule communication de Retraite Québec, soit l'état des dépôts. Retraite Québec a-t-elle un plan d'information pour ces personnes ?

  Le document « Moyens de communication selon les publics cibles » transmis préalablement aux membres explique tous les moyens de communication qui seront pris jusqu'en décembre 2020.

  En ce qui concerne l'état des dépôts, un papillon sera joint à l'envoi. Ce sera le cas pour tous les envois massifs.

  Par ailleurs, concernant les différents moyens de communication avec les partenaires et les relayeurs, Retraite Québec propose au Comité de retraite de former à courte échéance un groupe spécial afin d'échanger. La Direction des communications de Retraite Québec pourrait travailler en collaboration avec ce groupe, ou bien avec les membres du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE-Services à la clientèle, et y présenter les différentes possibilités.

La présidente souligne que Retraite Québec est proactive concernant la question de partenariat dans les communications. Concernant les deux scénarios, ce n'est pas au Comité de retraite de prendre une décision sur lequel choisir, mais d'en recevoir l'information. Par contre, le Comité de retraite semble d'accord avec le scénario 1 favorisé par Retraite Québec.

9.2 Mise à jour en lien avec la COVID-19 – Services à la clientèle

M^{me} Isabelle Merizzi poursuit avec la présentation de ce point.

Centre des relations avec la clientèle - RRSP

La situation est maîtrisée. Pour tous les secteurs d'affaires, le nombre d'appels répondus en moins de trois minutes pourrait atteindre 93 % d'ici la fin de l'année. Pour le secteur d'affaires des RRSP, le pourcentage est au-delà de 93 %.

Direction des services aux prestataires – RRSP

Malgré l'anomalie qui a d'ailleurs été corrigée, la situation est revenue à la normale. Par contre, pour le service de prétraitement numérique, le délai est de sept jours, plutôt que de cinq. Même si cela semble peu, ce dernier ne doit pas augmenter.

Direction des services aux participants – RRSP

Une équipe spéciale a été constituée pour résorber l'inventaire des demandes de rachat. L'inventaire pour ce produit s'élève à près de 7 000 demandes; ce qui est beaucoup. Habituellement, l'inventaire se situe à environ 2 500–3 000 demandes. Un retour près de la normale pourrait être constaté en mai 2021. Un suivi se fera à ce sujet d'ici la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021.

Retraite Québec met beaucoup l'emphase sur les rachats liés à une rente. Les personnes concernées sont averties des délais.

En ce qui concerne le partage du patrimoine, les délais de traitement sont plus longs qu'à l'ordinaire. D'ici la fin de l'année 2020, un retour à la normale devrait être constaté.

Pour les ententes de transfert, qu'il s'agisse de transferts « entrée » ou de transferts « sortie », les délais de traitement sont également plus longs qu'à l'ordinaire. Tout comme le traitement des demandes de rachats, ces deux produits font l'objet d'un suivi et d'un plan de redressement.

Direction des services aux employeurs – RRSP

Tout ce qui concerne la Déclaration annuelle 2019 est terminé. Pour la Déclaration annuelle 2020, il est fort probable que la fermeture du portail se fasse au 31 mai.

Autres points

<u>Risque d'éclosion</u>

Un risque d'éclosion au sein de Retraite Québec est peu inquiétant. En effet, pour le secteur d'affaires des RRSP, presque 100 % des employés sont en télétravail. Depuis le début de la pandémie, Retraite Québec dénombre une douzaine de cas de personnes infectées. Ces personnes étaient toutes en télétravail. Les mesures de distanciation sont également appliquées dans les édifices.

La fatigue générale et/ou sociale s'avère davantage inquiétante, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les absences prolongées. Avec le télétravail, il y a peu d'absences à court terme. La productivité est au rendez-vous et aucun ralentissement n'est relevé dans les équipes. Le télétravail est apprécié.

Un autre élément à surveiller est la fermeture potentielle d'écoles en raison d'éclosions. Les parents doivent prendre congé s'ils ne peuvent livrer leur prestation de travail.

Retraite Québec a prolongé les heures d'accessibilité au réseau pour du traitement, mais avec supervision. Cela permettra d'accommoder le parent qui

doit s'occuper de ses enfants durant le jour. Jusqu'à présent, la situation ne s'est pas présentée.

Projet « Rachat »

En plus de la modification des formulaires pour simplifier la tâche du client, Retraite Québec prévoit amorcer un projet « Rachat ». Ce dernier sera bâti un peu sur le même principe que celui de l'automatisation de la rente. Il devrait être mis en place dans les 24 à 27 prochains mois. Un suivi pourra éventuellement être fait au Comité de retraite.

Adresses courriel pour joindre Retraite Québec

Retraite Québec a fourni des adresses courriel pour répondre aux questionnements des associations et des syndicats. Cependant, un problème informatique a été rencontré avec l'adresse courriel du Centre de services à la clientèle. Une solution est envisagée à court terme. Si aucune solution n'est trouvée, une adresse courriel alternative sera transmise au courant de la semaine du 16 novembre 2020.

9.3 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle

M^{me} Lise Lapointe est invitée à faire rapport de la réunion du Sous-comité conjoint tenue le 16 octobre dernier. Les sujets alors abordés sont les suivants :

Reconnaissance du service pour les employés à temps partiel ou occasionnel

Certains dossiers en réexamen demeurent toujours en suspens : deux dans le secteur de l'éducation et un de la fonction publique.

Projet d'automatisation de la révision des rentes des RRSP

Les communications à la clientèle ont fait l'objet de consultations dans le cadre de laboratoires avec des clients; cela a permis à Retraite Québec de clarifier ces documents. Les nouvelles versions sont maintenant implantées à la suite d'une récente livraison.

À cet égard, les représentants des participants et des bénéficiaires souhaitent être consultés davantage pour ce type de dossier.

Par ailleurs, il a aussi été question des avances de fonds. Le Sous-comité conjoint a demandé des précisions quant à certains cas de figure. Il se questionne également sur le calcul de la rente préliminaire, qui sous-évalue souvent la rente d'un montant important.

Calcul des intérêts en retard

Les dossiers pour lesquels Retraite Québec a payé de l'intérêt simple plutôt que composé ont été identifiés. Le dossier demeure en suivi et devrait pouvoir se régler d'ici la prochaine rencontre du Sous-comité.

Partenariat entre Retraite Québec et les associations et les syndicats

Un meilleur partenariat entre Retraite Québec et les associations et les syndicats est souhaité. Il est utile qu'une forme de communication s'établisse tant d'un côté que de l'autre.

Facturation des insuffisances de cotisations

Pour ce qui est des neuf dossiers en réexamen concernés par cette analyse, huit ont été traités par l'équipe du Greffe du réexamen. En plus du dossier restant, quelques autres demandes seront à regarder de nouveau par les membres des comités de réexamen.

Respect des résolutions concernant certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi

Dans certaines situations, l'employeur et une personne salariée peuvent convenir d'une entente afin d'éviter un congédiement ou de prolonger une période de maladie.

La problématique, amenée par les membres représentant le Comité de retraite du RRPE, découle du traitement d'une demande discutée dans le cadre d'un comité de réexamen. Les membres du comité se demandent pourquoi Retraite Québec n'a pas respecté les résolutions des comités de retraite prises à l'égard de certaines ententes visant le maintien du lien d'emploi. Une vérification sera faite auprès de Retraite Québec.

Guide d'administration

Dorénavant, le guide d'administration sera disponible uniquement dans la section destinée aux employeurs du site Internet de Retraite Québec.

Concernant les adresses électroniques fournies par Retraite Québec pour répondre aux questions des associations et des syndicats, il en a été question au point 9.2.

La prochaine réunion est prévue le 15 décembre 2020.

Offre de Retraite Québec

La secrétaire revient sur l'offre faite par M^{me} Isabelle Merizzi au point 9.1 *Espace client numérique*. Il a été proposé que le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle soit consulté sur certains éléments de communications. Étant donné les délais serrés et si cela intéresse les membres du Sous-comité, une rencontre pourrait être organisée avant celle prévue le 15 décembre 2020.

Les membres sont d'accord avec cette proposition.

Résolution du Comité de retraite

À la suite de discussions entre les parties relativement aux communications de Retraite Québec, une recommandation est proposée au Comité de retraite. Les membres sont invités à adopter cette dernière.

Commentaire :

- Avec cette résolution, il ne faudrait pas que le Comité de retraite perde de l'information découlant des présentations faites par Retraite Québec.

  L'objectif de la résolution n'est pas que le Sous-comité reçoive toute l'information au sujet des services à la clientèle, mais qu'il s'associe avec Retraite Québec lorsque nécessaire. Les présentations de Retraite Québec continueront d'être faites au Comité de retraite.

Résolution CR-RREGOP 47-20	Il est proposé par M^{me} Sarah Marcoux, appuyé par M^{me} Anne-Marie Cliche et résolu à l'unanimité, de mandater le Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Services à la clientèle de se familiariser avec le(s) processus décisionnel(s) ou opérationnel(s) pouvant mener Retraite Québec à la diffusion de communiqués, avis, correspondances, ou autres formes de communications aux personnes participantes, retraitées ou bénéficiaires du RREGOP, de même que certaines communications aux employeurs les concernant, et ce, dans le but de voir comment le Sous-comité, en tant que partenaire, pourrait être impliqué dans ce(s) processus, de façon efficace et en temps opportuns.

9.4 Table des partenaires

M. Martin Belhumeur présente le point.

Un article publié dans *Le Soleil* mentionne que les associations de retraités ne sont pas représentées à la Table des partenaires mise en place par Retraite Québec. Les membres représentant les participants et les bénéficiaires souhaitaient en savoir davantage à ce sujet.

Selon l'information obtenue de la part de Retraite Québec, la Table des partenaires est un comité technique qui vise à colliger toutes les informations de groupes comme Retraite Québec, le Régime de pensions du Canada, l'Institut canadien des actuaires, les chaires de recherche universitaires, etc.

Ainsi, pour mieux comprendre l'initiative, les membres souhaitent recevoir le mandat de cette Table.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 15 h 30. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le 9 décembre 2020.

Résolution CR-RREGOP 48-20	Il est proposé par M. Benjamin Calixte, appuyé par M^{me} Andrée Lamontagne et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Marc-André Bouchard

MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEPTIÈME RÉUNION 2020

Tenue le 9 décembre 2020 par visioconférence

Présences :	M[me]	Johanne Goulet, présidente	M.	Marc-André Bouchard, secrétaire par intérim
	M[mes]	Marie-Andrée Bénard	M[mes]	Sophie Girard
		Guylaine Bernard		Mireille Guay
		France Breton		Andrée Lamontagne
		Anne-Marie Cliche		Lise Lapointe
		Sylvie Gagnon		Sarah Marcoux
		Marie Gendron		Lucie Thériault
	MM.	Guillaume Barrette	MM.	Sébastien Lavergne
		Martin Belhumeur		Guillaume Picard
		Benjamin Calixte		Sébastien Routhier
		Alexandre Ferland		Mathieu St-Onge
		Benoît Laliberté		
Absences :	M[mes]	Anne-Marie Cliche (dès 10 h 25)	M.	Benoit Malo
		Nancy Grenier		

Invités de Retraite Québec :

M[mes] Guylaine Tremblay, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP
Julie Ringuette, Direction adjointe de la comptabilité et de la trésorerie des RRSP

MM. Jean Dessureault, Direction des placements
Benoit Saucier, Direction des placements
Dominic Leduy, Direction des placements

Invité du Comité de placement:

M. Mario Lavallée, conseiller expert en placement

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M[me] Johanne Goulet, présidente du Comité de retraite, souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de cette septième réunion de 2020. Le quorum étant atteint, la réunion débute à 9 h 17.

Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, la présidente souhaite la bienvenue à M. Marc-André Bouchard, qui agira à titre de secrétaire du Comité de retraite par intérim. Elle remercie également Retraite Québec pour les services rendus au Comité de retraite.

Par ailleurs, les membres sont informés que la réunion sera enregistrée avec Microsoft Teams (audio et vidéo). L'enregistrement ne servira que pour la rédaction du mémoire des délibérations. Une fois le mémoire adopté par les membres du Comité de retraite, l'enregistrement sera détruit de façon sécuritaire selon les normes en vigueur.

Questions et commentaire :

- Lorsque les réunions sont enregistrées avec le système habituel (Voxlog), les enregistrements audio sont-ils détruits ou conservés?

  Le secrétaire n'a pas cette information. Une vérification sera faite. Après vérification, les fichiers audio sont conservés.

- Si les précédents enregistrements sont archivés, il y a peut-être lieu de conserver celui de la présente réunion?

  Comme le présent enregistrement est en audio et en vidéo, il est préférable de le détruire.

- En 2021, la question des réunions enregistrées serait à discuter, du moins le changement de la pratique.

  Le sujet sera discuté au Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance. Une recommandation pourrait ensuite être faite au Comité de retraite.

1. Ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres :

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1. Ordre du jour
1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Mémoire des délibérations
2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 11 novembre 2020
2.2 Suivi des dossiers

3. Information
3.1 Information de la présidente
3.2 Information du secrétaire par intérim

4. Gestion des fonds
4.1 Comité de placement
4.1.1 Rapport du Comité de placement
4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 22 octobre et 6 novembre 2020
4.2 Modifications à la Politique de placement du fonds du RREGOP

4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2021

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance
9.2 Revue des sous-comités et leur composition
9.3 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

10. Huis clos

11. Levée de la réunion

Le point *6.2 Suivi budgétaire 2020* est ajouté. Le document *Frais d'administration attribuables au RREGOP - Suivi budgétaire 2020* qui est joint à ceux du point *Information du secrétaire par intérim* pourra y être discuté. La présence de représentants de Retraite Québec est souhaitée pour répondre aux questions.

La présidente invite donc les membres à adopter le projet d'ordre du jour modifié.

Résolution CR-RREGOP 49-20	Il est proposé par M^{me} Anne-Marie Cliche, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Plus tard dans la rencontre, le point 9.4 *Changements à la structure de l'ordre du jour* est ajouté à la demande des membres.

2. Mémoire des délibérations

2.1 Approbation du mémoire des délibérations du 11 novembre 2020

Le secrétaire par intérim présente aux membres le projet de mémoire des délibérations de la dernière réunion pour approbation. Les modifications suivantes sont demandées :

Page 7, 1er paragraphe, avant-dernière ligne, il faudrait lire : « Il s'agit de deux secteurs dans lesquels les rendements futurs présentent plus d'incertitude. ».

Page 18, 2^{e} point de forme avant la résolution CR-RREGOP 45-20, 2^{e} phrase, il faudrait lire : « Par contre, il faudrait que des discussions entre les parties négociantes se fassent… ».

Page 19, point 7.1 :

- 2e point de forme, il faudrait lire : « Au 31 décembre 2018, 83 ententes de transfert étaient en vigueur. Au cours de l'année 2019, 2 ont été signées et 6 se sont terminées. Le nombre d'ententes en vigueur au 31 décembre 2019 est donc de 79. ».
- 3e point de forme, il faudrait lire : « Au cours de l'année 2020, aucune entente de transfert n'a été signée et 3 se sont terminées. Le nombre d'ententes en vigueur au 31 octobre 2020 est donc de 76. ».

Page 23, 4e point de forme, dernière ligne, il faudrait lire : « Ils seront disponibles uniquement en format numérique. ».

Résolution CR-RREGOP 50-20	Il est proposé par M. Alexandre Ferland, appuyé par M. Martin Belhumeur et résolu à l'unanimité, d'approuver le mémoire des délibérations de la réunion du 11 novembre 2020 tel que modifié.

2.2 Suivi des dossiers

Le secrétaire par intérim porte à l'attention des membres certains points en suivi :

Point 8, *Priorités de travail du Comité de placement* : le point est à l'ordre du jour.

Point 15, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente des régimes complémentaires de retraite* : le rapport est à l'ordre du jour. La prochaine réunion est prévue le 19 avril 2021.

Point 25, *Frais d'administration de Retraite Québec* : la mise à jour du budget des frais de l'année 2020 est ajoutée à l'ordre du jour.

Point 32, *Mandats des membres des sous-comités de réexamen et de placement* : le point est inscrit à l'ordre du jour.

Point 33, *Sous-comité conjoint RREGOP¨/RRPE – Services à la clientèle* : la prochaine réunion est prévue le 15 décembre 2020.

Point 40, *Articles parus dans les médias relatifs au régime de retraite* : des articles ont été déposés dans *Information du secrétaire par intérim*.

Point 44, *Rapport annuel des activités du Comité de retraite* : l'approbation du texte du Comité de retraite est à l'ordre du jour.

Point 53, *Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance* : le rapport est à l'ordre du jour.

3. Information

3.1 Information de la présidente

La présidente mentionne les éléments suivants :

- M^me^ Kathleen Bécotte a annoncé son départ dernièrement à titre de secrétaire des comités de retraite et du réexamen. Un processus de recrutement est en cours. Un retour sur le sujet sera fait en huis clos.
- Des nominations au Comité de retraite du RREGOP sont attendues prochainement.
- Contrairement aux réunions précédentes, aucun point sur les services à la clientèle de Retraite Québec n'est inscrit à l'ordre du jour. Il faut par contre mentionner que :
  - Retraite Québec a tenu compte des commentaires qui lui ont été adressés par le Comité de retraite. En effet, par le biais du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE - Services à la clientèle, les membres sont davantage impliqués dans les communications transmises. Le projet de l'avis aux employeurs en est un exemple.
  - Pour la mise à jour en lien avec la COVID-19, Retraite Québec n'avait pas de nouvelles informations à partager.

Question :

- Une lettre de remerciements au nom du Comité de retraite sera-t-elle transmise à M^me^ Kathleen Bécotte?

Oui. Il en sera question lors du huis clos.

3.2 Information du secrétaire par intérim

Le secrétaire souligne les éléments suivants :

- Comme mentionné plus tôt, le suivi budgétaire des frais d'administration sera discuté au point 6.2.
- Cinq articles parus dans les médias ont été déposés à l'intention des membres. Ces articles n'incluent pas ceux concernant le départ récent de M. Macky Tall de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la nomination de M. Michael Sabia à titre de sous-ministre des Finances à Ottawa.

4. Gestion des fonds

4.1 Comité de placement

4.1.1 Rapport du Comité de placement

La présidente invite M. Jean Dessureault à présenter ce point. MM. Benoît Saucier et Dominic Leduy l'accompagnent. M. Mario Lavallée est présent.

Depuis la dernière réunion du Comité de retraite du 11 novembre dernier, le Comité de placement a tenu, conjointement avec le Comité de placement du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), une réunion, soit le 19 novembre 2020. Voici les principaux sujets traités :

Changements envisagés au portefeuille Marchés boursiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion du portefeuille Marchés boursiers de la Caisse pour discuter des changements envisagés à ce portefeuille. Voici ce qui ressort des discussions entre les membres du Comité de placement et les représentants de la Caisse.

[redacted]

Commentaire :

- [redacted]

Perspectives de la direction des risques

Le Comité de placement a rencontré l'équipe responsable de la gestion des risques à la Caisse.

Selon la cartographie des risques financiers en date de juillet 2020, les risques ayant une probabilité élevée de se réaliser à court terme et ayant un impact très élevé sur le rendement absolu du portefeuille de la Caisse sont : une correction des valorisations, une pandémie mondiale prolongée ainsi qu'une « guerre froide » entre les États-Unis et la Chine.

D'autres risques, tels que les enjeux climatiques et les cybermenaces, sont également considérés.

Par ailleurs, la Caisse a effectué une analyse dont l'objectif est d'identifier les biais qui peuvent avoir une incidence importante sur sa performance relative. Quinze biais ont été identifiés. Voici les principaux :

- [redacted]

Avec cette analyse, la Caisse souhaite s'assurer que les biais ne deviennent pas trop importants.

Mise à jour sur l'avancement du projet du Réseau express métropolitain (REM)

En lien avec les informations divulguées dans les médias au sujet de retards dans le projet du REM et de dépassements de coûts, la Caisse a fait le point avec le Comité de placement sur l'avancement du projet.

Des détails sur ces sujets ont été fournis. À haut niveau :

- Dans le secteur de McGill College, deux imprévus sont survenus cette année, dont une détonation accidentelle dans le tunnel Mont-Royal.

Ces imprévus entraîneront un retard de 18 mois dans l'avancement des travaux pour ce secteur.

- La pandémie entraine un retard de 3 à 6 mois sur l'échéancier global du REM.
- Pour les coûts plus élevés que prévu, la Caisse négociera avec le constructeur pour déterminer l'ampleur des coûts additionnels et pour convenir de qui les assumera.

Évidemment, les retards de construction, les coûts plus élevés que prévu, la possible baisse de l'achalandage en raison de la pandémie et le probable changement dans le mode de travail (plus de télétravail) amènent un questionnement sur le rendement anticipé pour le projet du REM.

À ce sujet, la Caisse a indiqué au Comité de placement que le rendement projeté du REM se situe toujours entre 8 % et 9 %. Les raisons sont les suivantes :

- Dans le montage financier du REM, il est prévu que la Caisse puisse obtenir un rendement de 8 %, avant qu'un rendement soit versé au gouvernement.
- [redacted]

Questions :

- [redacted]

[redacted]

4.1.2 Dépôt des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 22 octobre et 6 novembre 2020

Les membres sont invités à prendre acte des faits saillants déposés à leur intention.

Résolution CR-RREGOP 51-20	Il est proposé par M. Sébastien Routhier, appuyé par M^{me} Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de prendre acte des faits saillants des réunions conjointes des comités de placement du RREGOP et du RRPE des 22 octobre et 6 novembre 2020.

4.2 Modifications à la Politique de placement du fonds du RREGOP

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point.

Comme annoncé à la réunion du 11 novembre dernier, le Comité de placement recommande d'apporter des modifications à la Politique de placement. Ces modifications concernent le portefeuille de référence cible et le calendrier d'implantation du portefeuille de référence.

Modifications au portefeuille de référence cible

[redacted]

- [redacted]

[redacted]

[redacted]

Modifications au calendrier d'implantation du portefeuille de référence

[redacted]

[redacted]

Les membres sont invités à adopter le projet de résolution soumis. M. Sébastien Routhier en propose l'adoption et M. Benjamin Calixte donne son appui.

Résolution CR-RREGOP 52-20	ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a notamment pour fonction d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), une politique de placement à l'égard des fonds provenant des cotisations des employés (fonds du RREGOP); ATTENDU QUE la politique de placement définit le portefeuille de référence cible du fonds du RREGOP, qui devrait être atteint en juillet 2023, ainsi qu'un calendrier d'implantation pour atteindre ce portefeuille de référence cible; ATTENDU QU'à la suite d'analyses effectuées au cours des derniers mois, le Comité de placement du RREGOP recommande d'apporter les modifications suivantes au portefeuille de référence cible prévu par la Politique de placement du fonds du RREGOP : • diminution de 3 % du poids cible du portefeuille spécialisé Immeubles, qui passerait de 15 % à 12 %; • augmentation de 3 % du poids cible du portefeuille spécialisé Infrastructures, qui passerait de 11 % à 14 %.

	ATTENDU QUE les analyses effectuées par le Comité de placement du RREGOP, en collaboration avec la Caisse, démontrent que les modifications recommandées au portefeuille de référence : • sont appropriées compte tenu des conditions anticipées au cours des prochaines années pour les portefeuilles spécialisés Immeubles et Infrastructures; • n'ont pas d'effet significatif sur le profil rendement-risque du fonds du RREGOP; ATTENDU QUE la Caisse est en accord avec les modifications recommandées au portefeuille de référence; ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du Comité de placement du RREGOP. Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment acceptée, d'adopter l'Annexe IV à la Politique de placement du fonds du RREGOP jointe à la présente, qui modifie cette politique au 1er janvier 2021 en établissant le portefeuille de référence cible et le calendrier d'implantation de ce portefeuille

4.3 Priorités de travail du Comité de placement pour l'année 2021

M. Jean Dessureault poursuit avec la présentation de ce point.

Comme chaque année, le Comité de placement présente pour approbation par le Comité de retraite ses priorités de travail pour l'année à venir. Pour l'année 2021, les priorités que le Comité de placement envisage de retenir sont les suivantes :

- Effectuer une révision du portefeuille de référence du RREGOP, sur la base de travaux de modélisation actif-passif, notamment en tenant compte :
  - [redacted]

- [redacted]

Résolution CR-RREGOP 53-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité, d'approuver les priorités de travail du Comité de placement du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour l'année 2021.

5. Modifications législatives et réglementaires

(Aucun sujet)

6. Études, analyses et suivis

6.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE – Évaluation actuarielle des crédits de rente

La présidente invite M. Sébastien Routhier à faire le rapport. La réunion du 25 novembre dernier est la première depuis 2018. Elle fait suite au dépôt par Retraite Québec des évaluations actuarielles des crédits de rente de régimes complémentaires de retraite (RCR) et de crédits de rente rachat.

Puisque les résultats des deux évaluations affichent des surplus, des travaux doivent avoir lieu. Les travaux concernant les crédits de rente RCR seront priorisés. Afin de déterminer la manière dont les surplus seront partagés et à la demande du Sous-comité conjoint, Retraite Québec présentera des scénarios. Ces derniers ne peuvent être présentés avant le 19 avril 2021, qui est d'ailleurs la date de la prochaine rencontre du Sous-comité.

Par ailleurs, parallèlement au Sous-comité, une portion des discussions doivent être faites par les parties. Ces dernières doivent échanger sur les modalités de surplus en fonction des risques futurs et de la hauteur du surplus.

6.2 Suivi budgétaire 2020

En lien avec le document *Suivi budgétaire des frais d'administration du RREGOP sur la base des données réelles au 31 juillet 2020* déposé au point 3.2, la présidente invite les membres à poser leurs questions à M^{me} Guylaine Tremblay. M^{me} Julie Ringuette est également présente.

Avant l'arrivée des deux représentantes de Retraite Québec, une suggestion est faite par un membre. Puisque le document concernant le suivi budgétaire est plus détaillé que par le passé, ce dernier mériterait un point distinct à l'ordre du jour. Au lieu de simplement le déposer dans le point d'information du secrétaire, une présentation pourrait être faite. Le Secrétariat en fera la demande à Retraite Québec.

Questions :

- À la page 1, dans *Variation des frais reportés*, point ii *Liés au financement par les RRSP des acquisitions d'immobilisations et développement des systèmes communs pour les petits mandats*, il est fait mention de la quote-part au

RREGOP pour l'année en cours, mais pas du financement par les régimes de retraite des petits mandats. Serait-il possible d'avoir une précision à ce sujet?

L'information concernant le montant remboursé par les petits mandats n'est pas disponible. Le réel est seulement connu en fin d'année.

- À la page 3, dans *Développement des systèmes communs*, il y a quatre nouvelles initiatives : Optimisation du parcours décès; Client 360 degrés; Espace numérique sécurisé et Mettre en place des notifications à la clientèle de Retraite Québec. Serait-il possible d'avoir un rappel au sujet des initiatives *Optimisation du parcours décès* et *Client 360 degrés*?

  Une vérification sera faite auprès de la Vice-présidence aux services à la clientèle. La demande est en cours.

- D'abord, une belle amélioration des informations présentées au suivi budgétaire est constatée. Par ailleurs, Retraite Québec participe à des études comparatives afin de s'assurer que ses frais sont compétitifs. Afin que le Comité de retraite soit davantage en mesure de comprendre cet exercice, serait-il possible qu'il reçoive les résultats de ces études? De cette façon, le Comité de retraite serait en mesure de mieux comprendre l'élaboration du budget et de s'assurer de l'optimisation des sommes déboursées.

  Une vérification sera faite auprès de la Direction des finances et du contrôle organisationnel.

- À la page 3, dans *Acquisitions d'immobilisations et développement des systèmes propres aux RRSP*, des frais sont inscrits à l'élément *Automatisation de la révision des rentes pour les RRSP*. Puisque l'automatisation de la révision des rentes est une opération sans doute nouvelle, est-ce que celle-ci réduit les coûts qui étaient imputés à d'autres budgets?

  L'automatisation de la révision des rentes pour les RRSP est un projet qui n'est pas récent et presque terminé. Par ailleurs, le fait d'automatiser la révision des rentes a réduit les coûts.

- Est-il possible d'avoir le coût net des économies engendrées par l'automatisation de la révision des rentes?

  Puisque la manière de comptabiliser a changé, le coût net est difficile à déterminer.

7. Ententes de transfert

(Aucun sujet)

8. Réexamen et arbitrage

(Aucun sujet)

9. Divers

9.1 Rapport du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance

La présidente invite M^me^ France Breton à faire rapport de la dernière réunion du Sous-comité conjoint RREGOP/RRPE sur la gouvernance qui s'est tenue le 23 novembre 2020. Les deux principaux sujets sont :

Avis juridique

Deux avocates de la Direction des affaires juridiques de Retraite Québec ont assisté à la réunion, soit M^e^ Kathleen Laroche et M^e^ Tanaquil Burke.

Ces dernières ont été invitées à présenter les grandes lignes de l'avis juridique intitulé « *Rôle et responsabilités des membres des comités de retraite des RRSP* ». De nombreux échanges ont eu lieu et des questions ont été posées. Voici ce qui en ressort :

- [redacted]

Le Sous-comité est en attente de la part de Retraite Québec de compléments à l'avis juridique. Lorsqu'il aura ces derniers, une présentation plus complète pourra être faite au Comité de retraite. M^es^ Laroche et Burke pourraient également être invitées.

Entente de services avec Retraite Québec

Les travaux ont débuté. Le Sous-comité sera en mesure de mieux revoir l'entente de services lorsqu'il aura les nouvelles conclusions de l'avis juridique.

Questions et commentaires :

- Lors de la rencontre du Sous-comité conjoint, une question sur la détermination de faute lourde a-t-elle été posée? À quel moment une faute lourde est-elle déterminée et qui la détermine?

La question a été posée et discutée sur plusieurs aspects. Si plus de précision est souhaitée, la question pourrait être adressée à M^es^ Laroche et Burke.

Ce serait du cas par cas et d'un point de vue juridique, cela dépendrait de la nature de la faute. Advenant qu'un comité de retraite soit poursuivi, ce dernier serait défendu par Retraite Québec et les honoraires engagés pour la défense seraient pris à même la caisse de retraite du régime concerné.

- En ce qui concerne la délégation à Retraite Québec, pour formaliser le tout, le Comité de retraite doit-il prévoir une entente de délégation?

  En fait, au nom de la loi qui la régit, Retraite Québec a l'obligation d'administrer le régime de retraite. Ce n'est donc pas une responsabilité qui lui est déléguée par un comité de retraite.

- Il a été mentionné qu'en raison de la loi qui la régit, Retraite Québec a la responsabilité d'administrer le régime. Des responsabilités sont-elles propres au Comité de retraite ou est-ce que sa seule responsabilité est de se tenir informé afin de bien comprendre les relations qu'il y a entre l'administration du régime et ses autres responsabilités?

  Ce qui a été compris des échanges est que le Comité de retraite est responsable de l'aspect financier et de la gestion du bien d'autrui. Dans cette optique, des frais d'administration sont payés. De son côté, Retraite Québec a la responsabilité d'informer le Comité de retraite sur la façon dont les sommes sont dépensées pour administrer le régime.

- En parallèle à la question précédente, dans les questions qui ont été posées aux deux avocates, l'une concerne la responsabilité de la présidence d'un comité de retraite. Outre le fait que la présidence ne peut trancher en cas d'égalité sur des questions financières, le Sous-comité est en attente d'une réponse satisfaisante.

- L'avis juridique est axé sur le fait que les membres des comités de retraite doivent adopter des résolutions. C'est dans leurs décisions intentionnelles qu'il peut y avoir faute.

- Avant de réfléchir sur le contenu de l'ordre du jour, le Comité de retraite devrait attendre d'avoir les informations relativement à ses réelles responsabilités en tant que gestionnaire du bien d'autrui. Les points de l'ordre du jour pourraient être classifiés en fonction de ces responsabilités.

- Lorsque le Sous-comité conjoint aura toute l'information, un document de référence pour le Comité de retraite et les nouveaux membres sera-t-il produit?

  Avoir un document consolidé fait partie des travaux visés par le Sous-comité.

9.2 Revue des sous-comités et leur composition

La présidente explique que chaque année, il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des sous-comités du Comité de retraite du RREGOP ainsi que de la liste des membres qui les composent.

Les membres sont invités à prendre connaissance de la liste des membres mise en annexe et d'y apporter les modifications requises le cas échéant.

Une modification est demandée : au Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux, à M. Pierre-Guy Sylvestre, il faudrait lire « SCFP-FTQ ».

Résolution CR-RREGOP 54-20	Il est proposé par M^me^ France Breton, appuyé par M. Sébastien Routhier et résolu à l'unanimité de : **Comités de réexamen** Pour un mandat de deux ans, soit du 1^er^ janvier 2021 au 31 décembre 2022 : • nommer de nouveau M^me^ Sylvie Gagnon et M. Sébastien Lavergne comme membres du Comité de réexamen du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – Secteur de l'éducation; • nommer de nouveau M^mes^ Anne-Marie Cliche et Zoé Poulin comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de l'éducation; • nommer de nouveau M^me^ Sophie Girard et M. Marc Philibert comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • nommer de nouveau M. Michel Harrisson comme membre substitut du Comité de retraite du RREGOP – Secteur de la fonction publique; • nommer de nouveau M^me^ Myriam Grantham-Paulin et M. Pierre-Guy Sylvestre comme membres du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M^me^ Sophie Girard et M. Hugo Dion-Gauthier comme membres substituts du Comité de réexamen du RREGOP – Secteur de la santé et des services sociaux; • nommer de nouveau M^me^ Josée Lamontagne comme membre du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE; • nommer de nouveau M. Éric Lagueux comme membre substitut du Comité de réexamen du RREGOP – Employés non syndiqués autres que RRPE; **Comité de placement** Pour un mandat de deux ans, soit du 1^er^ janvier 2021 au 31 décembre 2022, nommer de nouveau M^me^ Marie Gendron et M. Martin Belhumeur à titre de membres du Comité de placement du RREGOP.

9.3 Rapport annuel de gestion – Approbation du texte

La présidente explique que chaque année, l'essentiel des activités du Comité de retraite et de ses sous-comités doit être présenté dans le Rapport annuel de

gestion de Retraite Québec. Un projet de texte spécifique aux travaux réalisés en 2020 par le Comité de retraite est déposé en annexe pour l'approbation des membres.

À la suite de discussions, il est demandé d'apporter une modification au texte proposé : au paragraphe débutant par « Par ailleurs, le Comité a : en 3e point de forme, ajouter « effectué plusieurs suivis avec la Caisse de dépôt et placement du Québec des effets de la pandémie de la COVID-19 sur les rendements du fonds du RREGOP; ».

Par ailleurs, un membre fait remarquer qu'au texte du Comité de retraite pour l'année 2019, en note de bas de page, il est indiqué « Pour le RREGOP, le ministre responsable, désigné par le gouvernement, est le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor. ». Une vérification sera faite et s'il y a lieu, cette note sera ajoutée au texte de l'année 2020.

Résolution CR-RREGOP 55-20	Il est proposé par M. Guillaume Barrette, appuyé par M. Sébastien Lavergne et résolu à l'unanimité, d'approuver le texte spécifique concernant les travaux du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics de l'année 2020, sous réserve des propositions de modifications demandées.

9.4 Changements à la structure de l'ordre du jour

La présidente propose d'élargir le point 7. *Ententes de transfert*. Cette section de l'ordre du jour qui se nommerait *Administration du régime* comprendrait les sujets touchant à l'administration du régime. Le sujet *Ententes de transfert* deviendrait un sous-point. Les membres sont invités à échanger sur cette proposition. Ils sont également invités à faire part de leur souhait ou non de confier au Sous-comité conjoint RREGOP\RRPE sur la gouvernance le mandat de revoir la structure de l'ordre du jour.

À la suite de discussions, il est convenu pour l'instant :

- Au lieu de modifier le point 7. *Ententes de transfert*, puisqu'il n'y a pas d'enjeu à le garder, les points *Administration du régime* et *Gouvernance* pourraient simplement être ajoutés.
- Le point *Administration du régime* pourrait comprendre les sujets touchant aux services à la clientèle.
- Le point *Gouvernance* comprendrait notamment le sujet *Revue des sous-comités et leur composition.*
- Afin d'intercaler les deux nouveaux points, le point 9. *Divers* serait décalé.

Enfin, puisque le Sous-comité conjoint RREGOP\RRPE sur la gouvernance a déjà divers mandats, la question de la structure de l'ordre du jour sera de nouveau discutée au Comité de retraite. Cette discussion se ferait lorsque la

nouvelle personne qui agira à titre de secrétaire des comités de retraite et du réexamen sera nommée.

10. Huis clos

Les membres tiennent un huis clos.

11. Fin de la réunion

La réunion est levée à 11 h 30. La prochaine réunion du Comité de retraite se tiendra le mercredi 27 janvier 2021.

Résolution CR-RREGOP 56-20	Il est proposé par M[me] Sophie Girard, appuyé par M[me] Marie Gendron et résolu à l'unanimité, de lever la réunion.

La présidente,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Johanne Goulet

Le secrétaire par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Marc-André Bouchard

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du mercredi, 12 juillet 2023, 9 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Marisol Bernier-Cruz
M. Sylvain Girard
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a six dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité(s)

La chef de division du Greffe de réexamen, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre. Elle informe les membres de l'arrivée d'une nouvelle employée au Greffe du réexamen, Mme Marie-Pier Larouche. Elle assumera les tâches liées à la tenue des comités de réexamen. Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation





3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 11 h 15.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle a été envoyé aux membres. Cependant, il reste à convenir d'une date pour le prochain comité.

Marie-Pier Larouche
Secrétaire du comité

ANNEXE



(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 30 janvier 2020, 13 h 15
700, rue Jacques-Parizeau
(Édifice Marie Guyart - Complexe G),), salle RC 276

Étaient présents : Mme Sylvie Gagnon
Mme Sophie Girard
M. Yves Deslauriers
M. Sébastien Lavergne
M. Thomas Vigneault (membre observateur)
M. Sylvio Coté (membre observateur)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

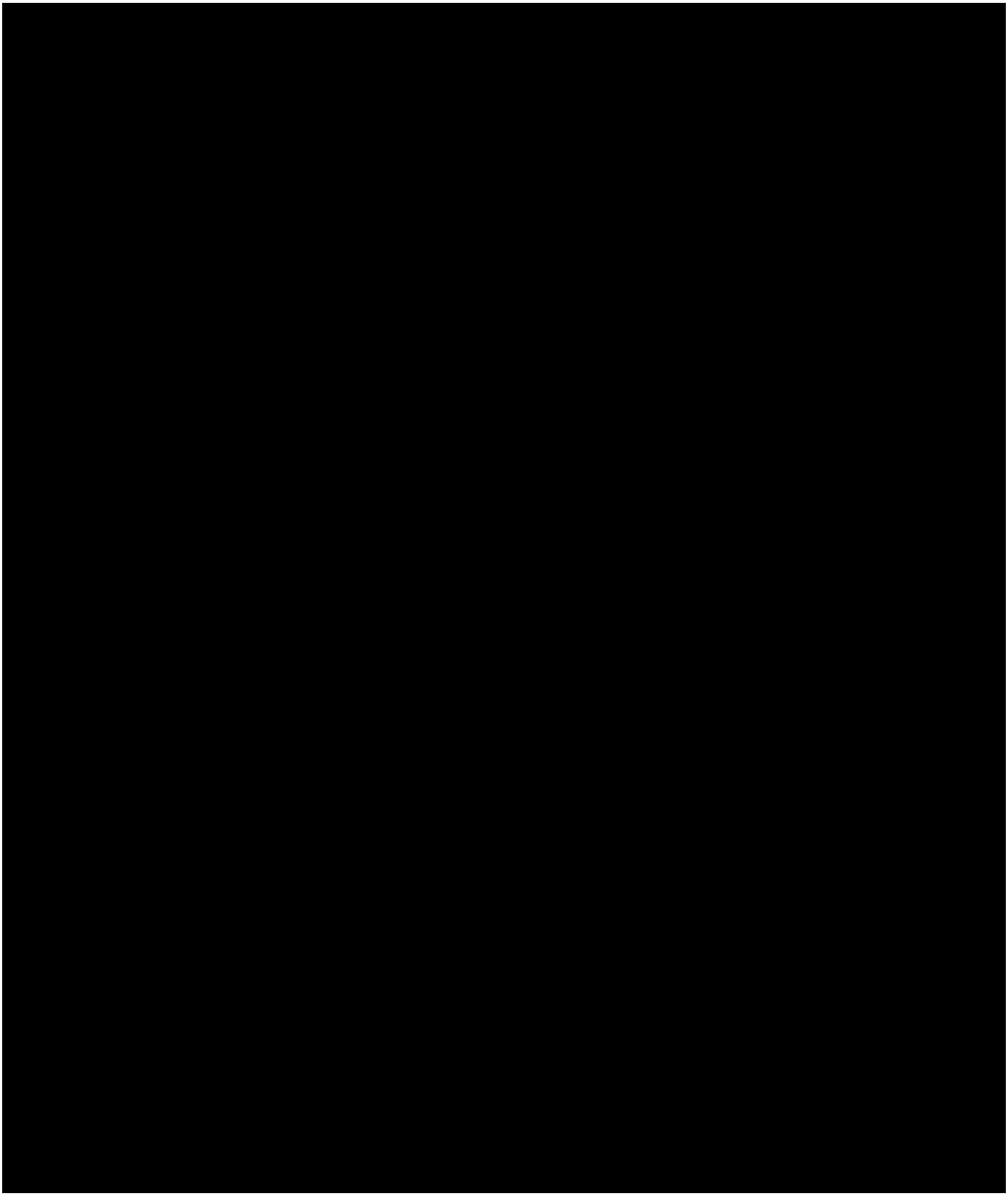
1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13h15. Au total, il y a 15 dossiers à l'ordre du jour.

1.2. Particularité

[redacted]

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Les membres soumettent à Mme Lachance leur opinion concernant la forme des résolutions présentées, ils mentionnent que dans les cas complexes, ils ont de la difficulté à suivre le fil des évènements, et que çà doit être encore plus difficile pour la personne qui fait la demande de réexamen. Ils aimeraient retrouver dans les résolutions de cas complexes, un résumé qui explique bien l'ordre des évènements, et aussi, des tableaux plus simples et plus explicatifs.

[redacted].

Pour terminer, les membres aimeraient pouvoir suivre les dossiers en arbitrage sur le portail de la gouvernance. Ce fichier n'était plus mis à jour depuis 2017, il sera donc à nouveau effectif dans les prochaines semaines.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

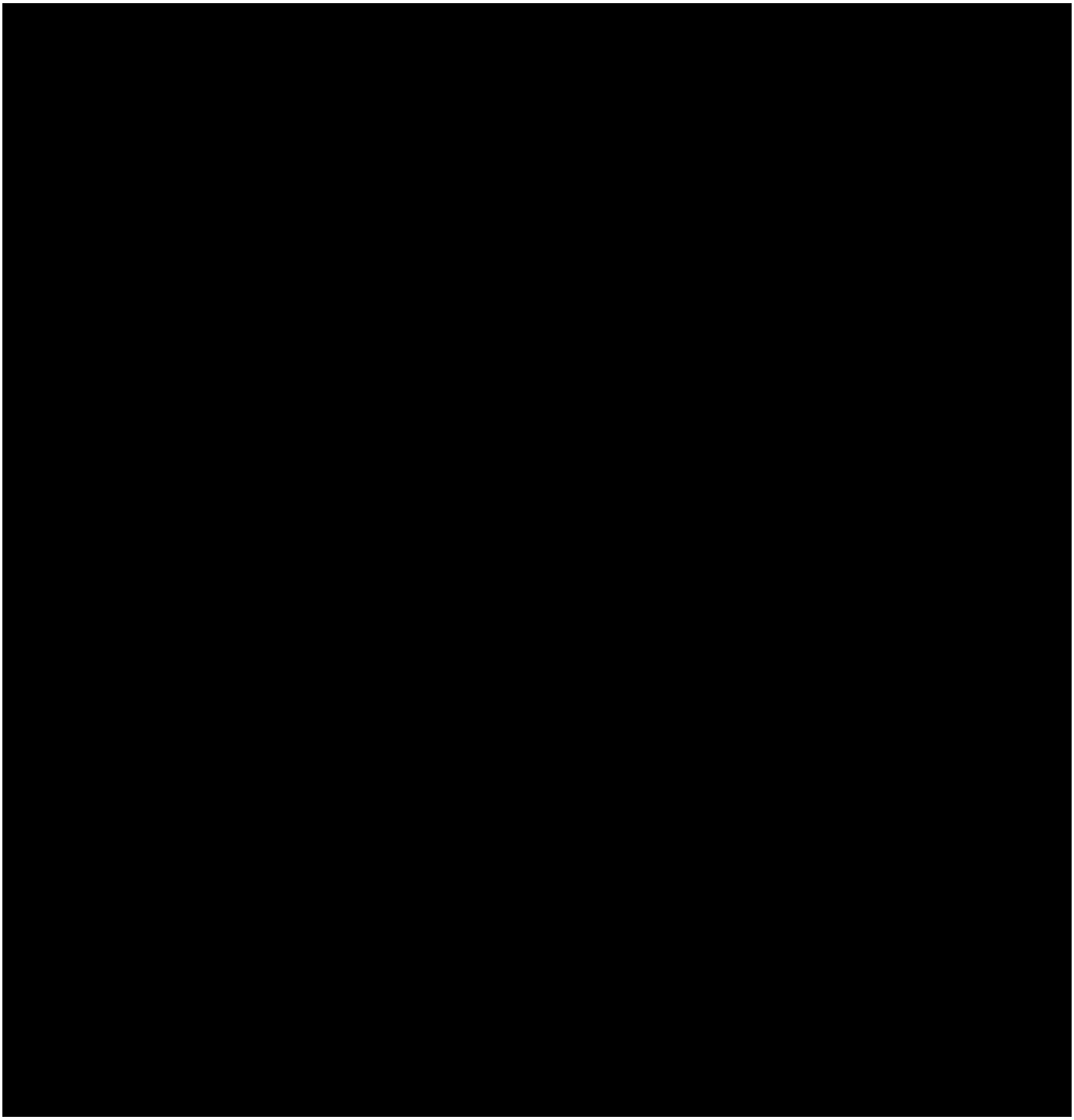
La réunion se termine à 14.30

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 22 avril 2020 à 13H15.

Mireille Clavet
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du mercredi 19 février 2020, 9 h 30
675, boul. René-Lévesque Est
(Édifice Marie Guyart - Complexe G), salle 10.20

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
Mme Martine Allard
M. Michel Harrisson
M. Guillaume Daigneault

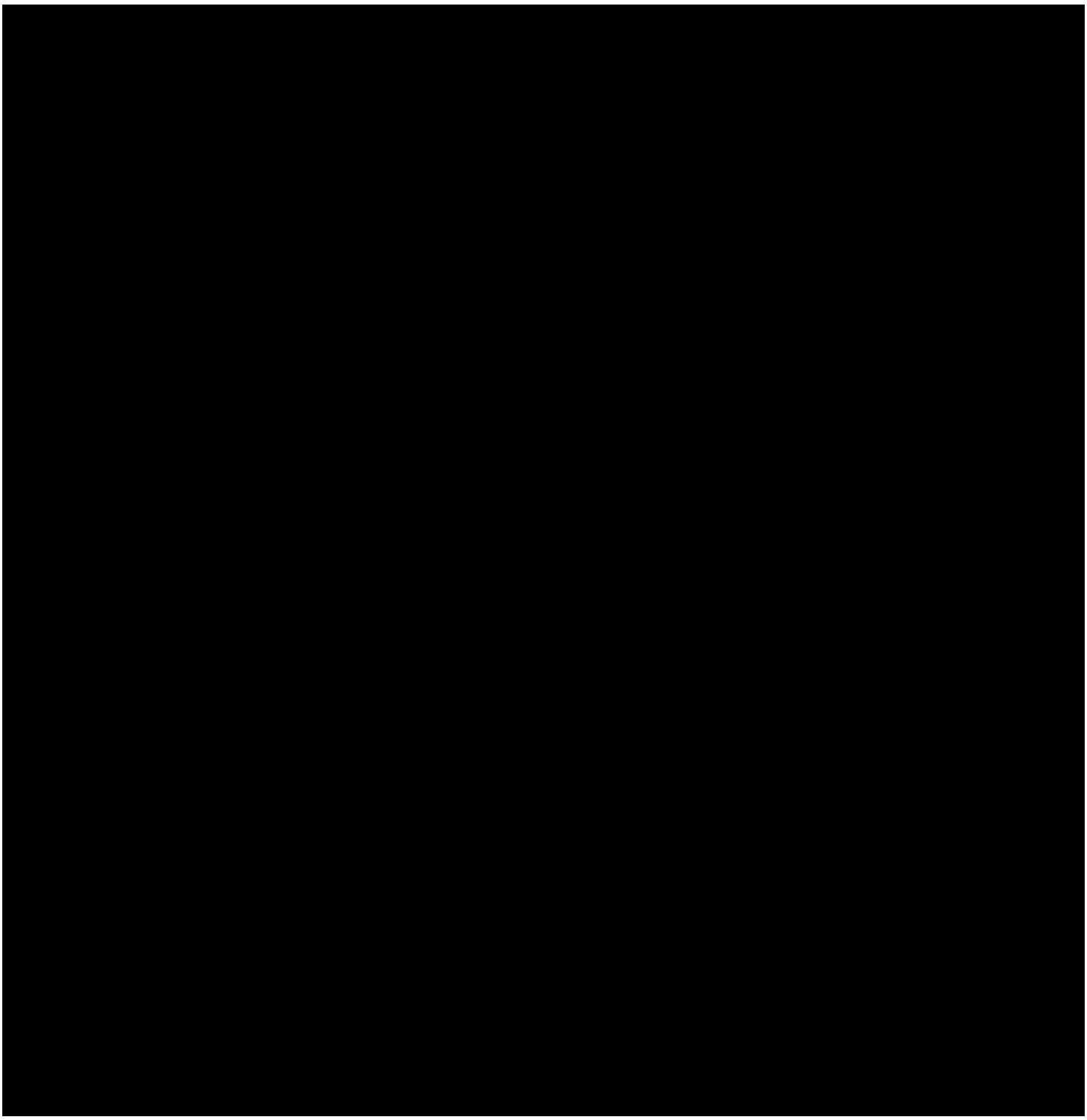
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

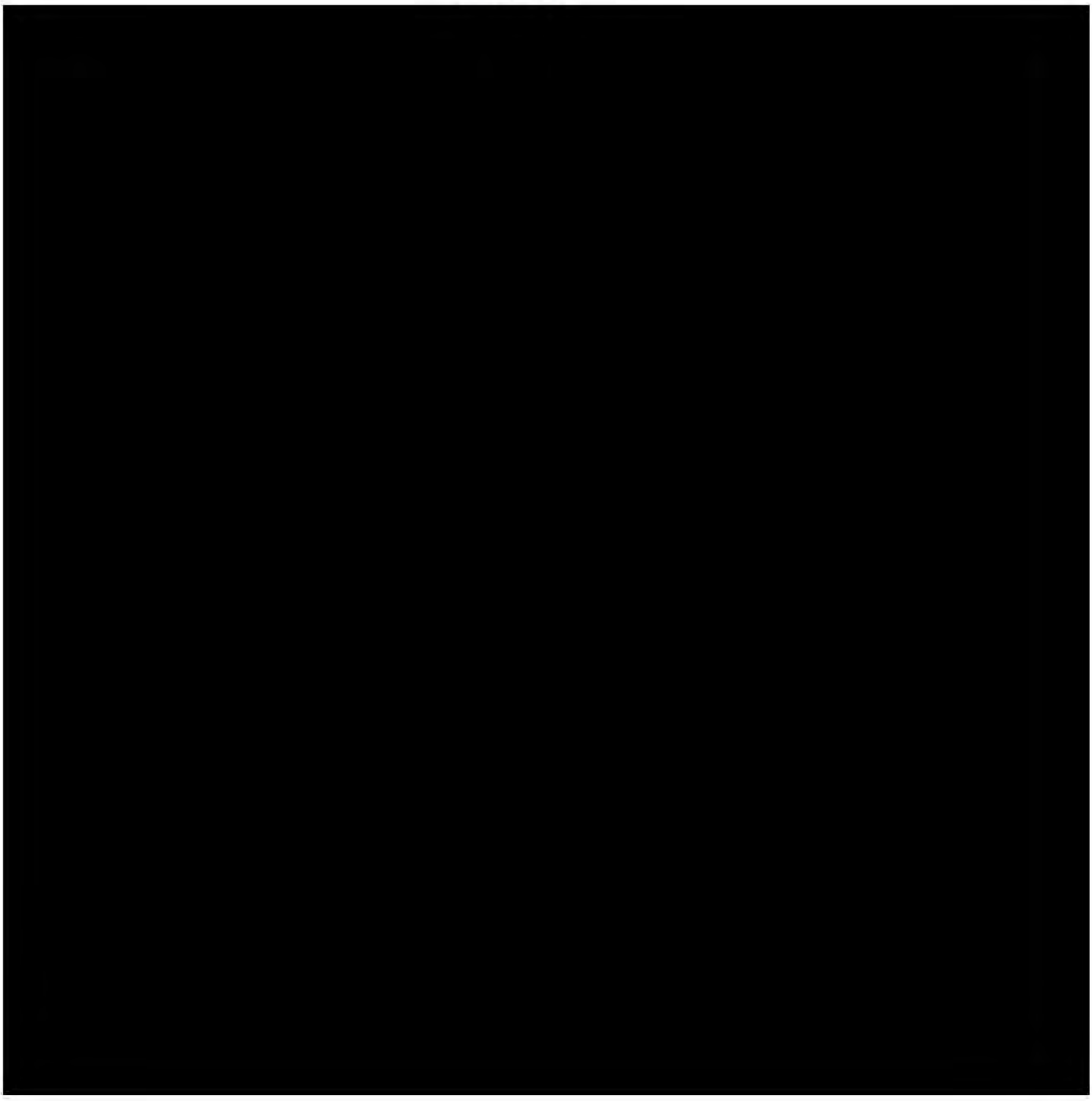
La réunion se termine à 10 h 30.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 13 mai 2020.

Mireille Clavet
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 12 mai 2020, 13 h 00
Par conférence téléphonique

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Sophie Girard
Mme Marie-Claude Boisvert

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 00. Au total, il y a 8 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 13 h 30.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance sera à déterminer.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 5 juin, 9 h 00
Par conférence téléphonique

Étaient présents : Mme Sylvie Gagnon
M. Thomas Vigneault
M. Sylvio Coté
M. Sébastien Lavergne

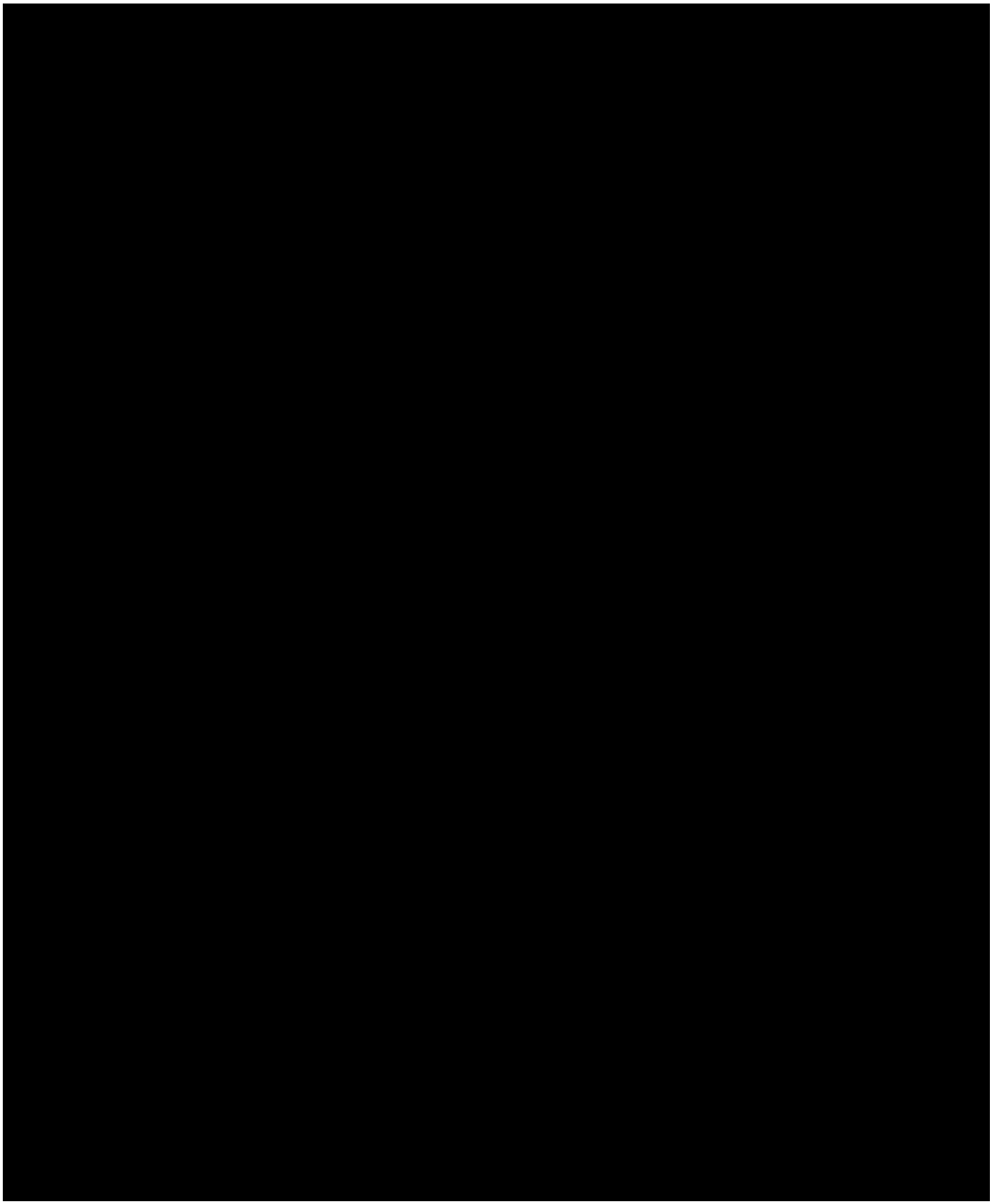
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. COMMENTAIRE(S)

Les membres souhaitent que les prochaines réunions en télétravail soient faites par Teams ou Zoom plutôt que par conférence téléphonique. Un suivi leur sera fait dès que possible quant aux possibilités logistiques.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 10 h 20.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu à l'automne 2020. Un sondage Doodle sera transmis aux membres avant l'été pour convenir d'une date.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 17 juin 2020, 13 h 00
Réunion virtuelle Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
Mme Martine Allard
M. Guillaume Daigneault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 00. Au total, il y a 6 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 13 h 30.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu à l'automne 2020. Un sondage Doodle sera envoyé aux membres pour retenir une date.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 16 septembre 2020, 9 h 00
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Sophie Girard
Mme Marie-Claude Boisvert

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

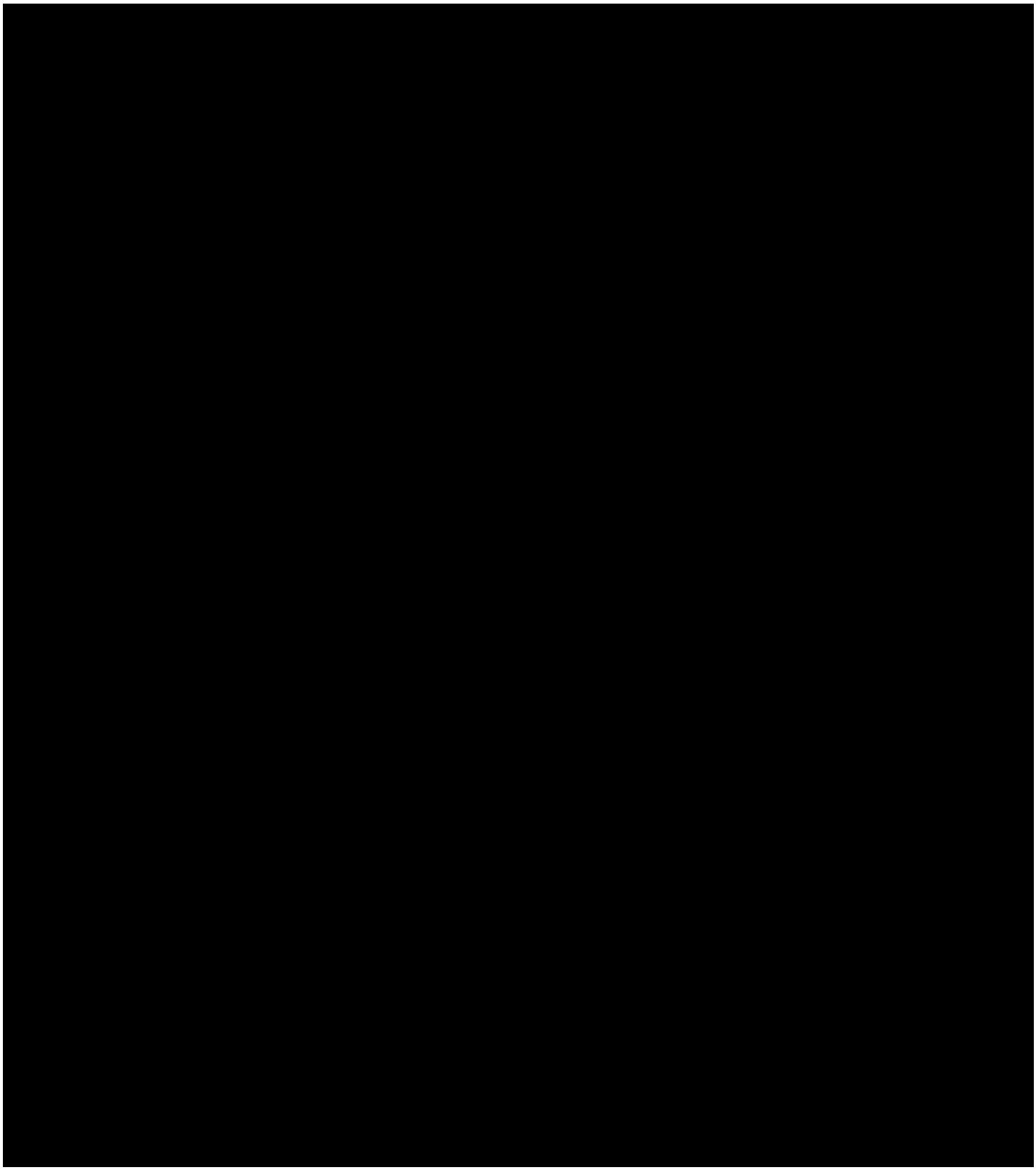
Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Madame Nicole Lachance, chef de division, vient présenter madame Magali Villeneuve qui sera la nouvelle technicienne au réexamen. Elle agira comme secrétaire du comité de réexamen. De plus, madame Shany Leblanc présente le nouveau Portail de la gouvernance qui sera implanté prochainement à l'automne.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 10 h 20.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance sera à déterminer.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 1er octobre 2020, 9 h 00
Par Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
Mme Josée Allard (membre substitut)
M. Guillaume Daigneault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a 5 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Madame Nicole Lachance, chef de division, vient présenter madame Magali Villeneuve qui sera la nouvelle technicienne au réexamen. Elle agira comme secrétaire du comité de réexamen. De plus, madame Shany Leblanc présente le nouveau Portail de la gouvernance qui sera implanté prochainement à l'automne.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Madame Nicole Lachance mentionne d'ajouter son nom en copie conforme aux courriels lorsque les membres ont des questions sur certains dossiers afin d'assurer le suivi.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 30.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 décembre à 9 h 00.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 2 octobre 13 h 00
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Sylvie Gagnon
M. Thomas Vigneault
M. Sylvio Coté
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 00. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Madame Nicole Lachance, chef de division, vient présenter madame Magali Villeneuve qui sera la nouvelle technicienne au réexamen. Elle agira comme secrétaire du comité de réexamen. De plus, madame Shany Leblanc présente le nouveau Portail de la gouvernance qui sera implanté prochainement à l'automne. Nicole demande d'ajouter son adresse en copie conforme aux courriels lorsque les membres ont des questions sur certains dossiers afin d'en assurer le suivi.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Après la présentation du nouveau Portail de la gouvernance, il est demandé de vérifier s'il serait possible d'obtenir les projets de résolution en version papier puisqu'il semble plus facile pour certains membres d'y annoter leurs observations. Les membres se questionnent aussi à savoir si les documents déposés sur le portail peuvent être imprimés à l'aide de celui-ci.

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 20.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 4 décembre 2020 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 30 novembre 2020, 13 h 15

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Marie-Claude Boisvert

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

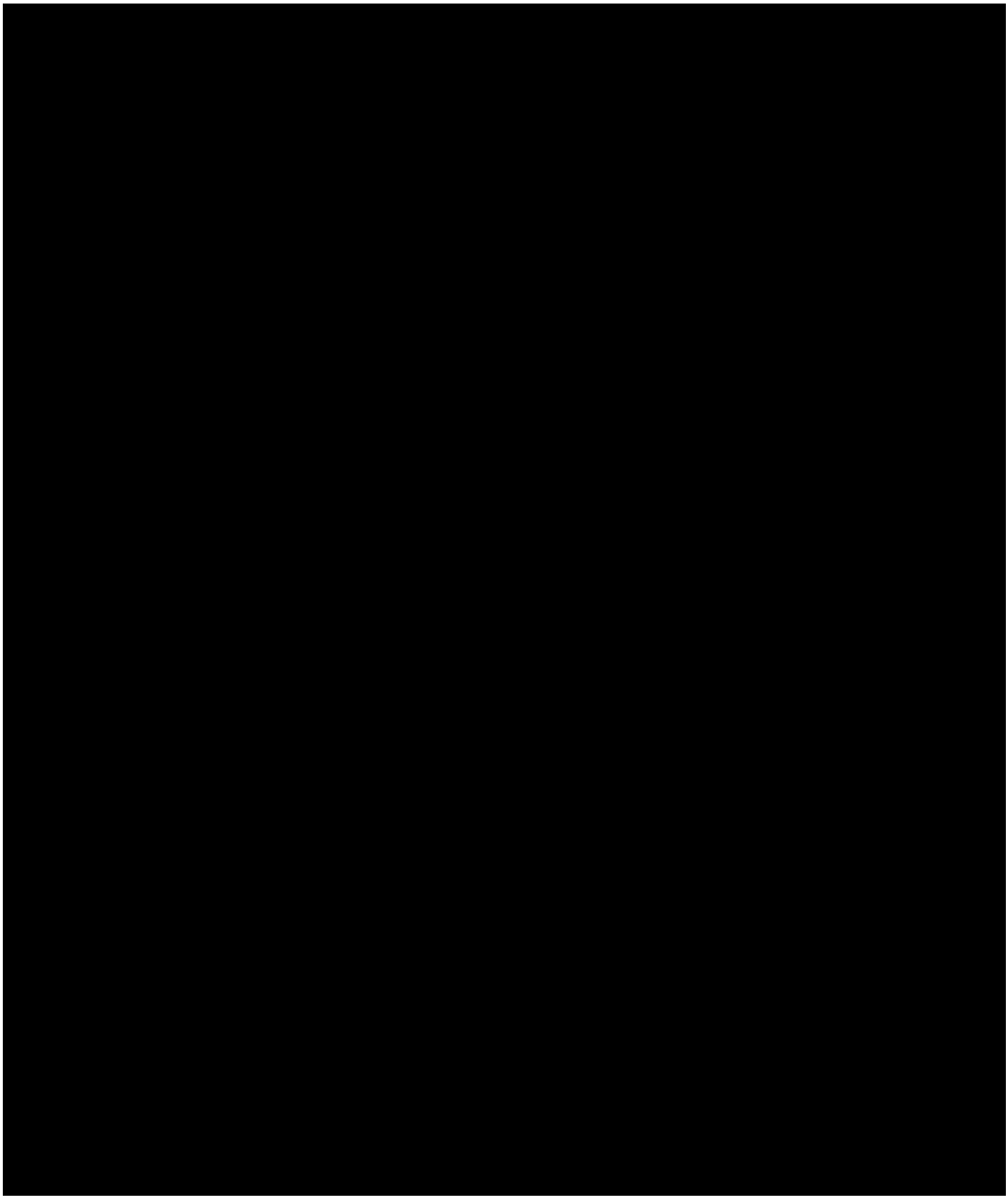
Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 17. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Mme Magali Villeneuve mentionne aux membres que Mme Kathleen Bécotte quittera ses fonctions le 7 décembre 2020 et que M. Marc-André Bouchard assumera l'intérim d'ici son remplacement.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

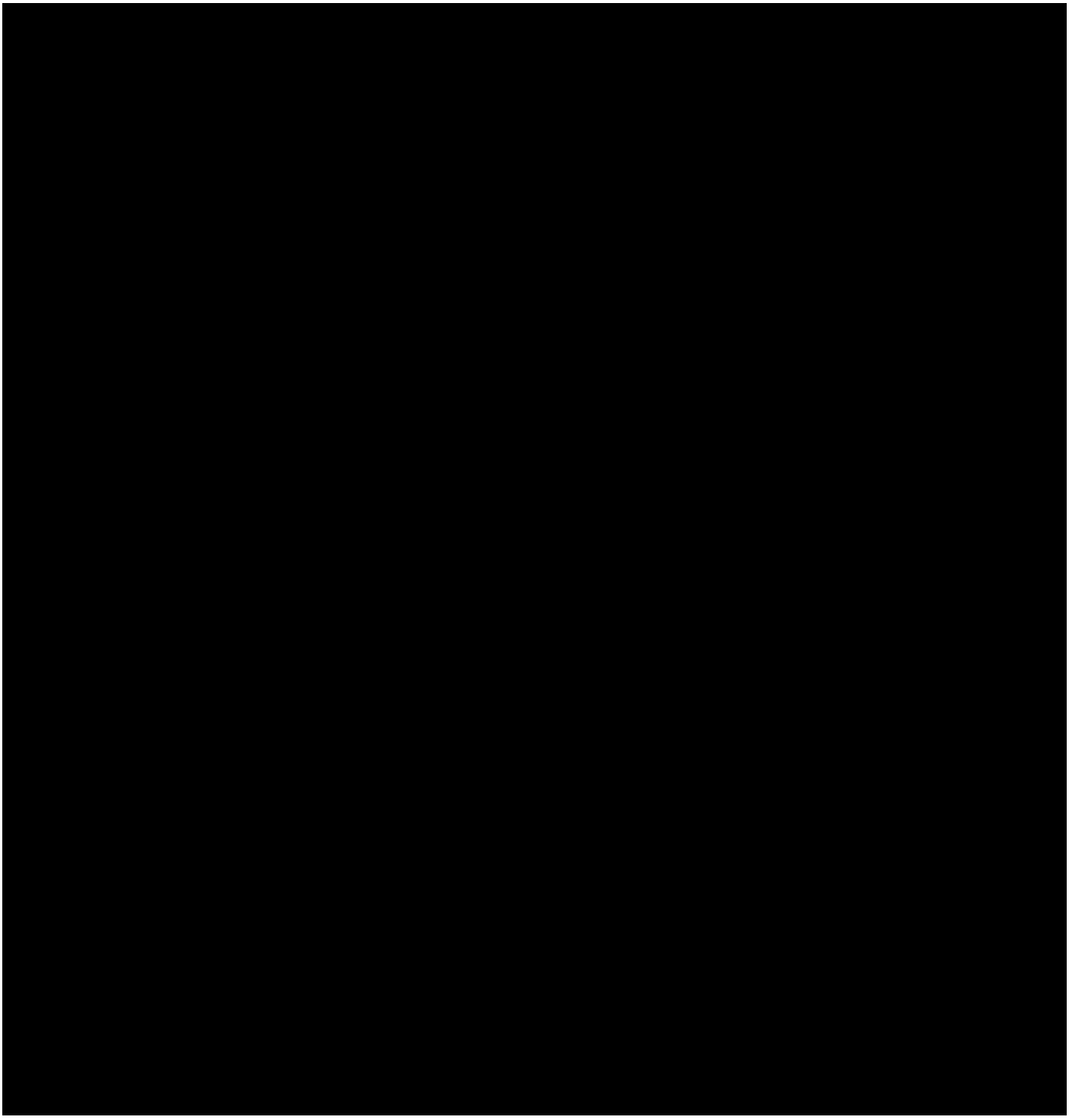
La réunion se termine à 14 h 25.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera envoyé ultérieurement pour connaître la date de la prochaine rencontre.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 4 décembre 2020 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sylvio Coté
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

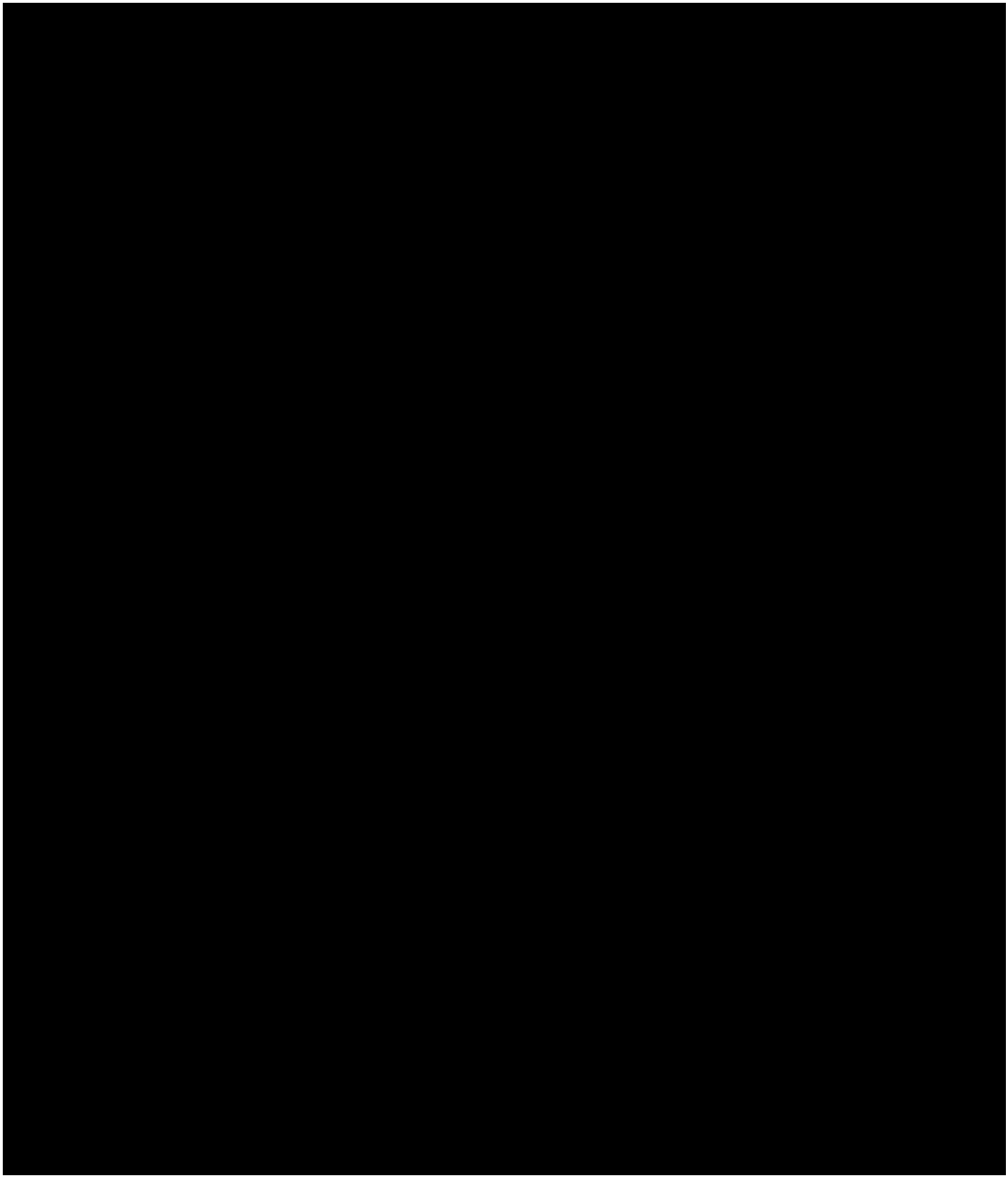
Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

[redacted]

[redacted]

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 45.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 9 février 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 16 décembre 2020, 9 h 00
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
M. Marc Philibert
M. Guillaume Daigneault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a 8 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 30.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera envoyé ultérieurement pour connaître la date de la prochaine rencontre.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 9 février 2021, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sylvio Coté
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 9 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. COMMENTAIRE(S)

Les membres mentionnent que le deuxième envoi (trois dossiers au total) trop près de la date de la réunion leur a occasionné une bonne charge de travail. Un tel envoi ne serait pas acceptable dans un contexte où leur charge de travail serait plus grande. Les membres désirent avoir le temps nécessaire pour bien analyser les résolutions. La secrétaire des comités précise qu'une demande a été faite aux analystes pour que le deuxième envoi soit utilisé dans un contexte exceptionnel.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 13 h 55.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 4 mai à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 10 mars 2021, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
M. Marc Philibert
M. Guillaume Daigneault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Il est demandé aux membres de retourner le jeton de connexion de l'ancien portail à l'adresse suivante :

Retraite Québec,
À l'attention de Shany Leblanc
150, boulevard René-Levesque Est
Place de la Capitale, 8e étage
Québec (Québec) G1R 2B2

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ
selon l'ordre de présentation



3. COMMENTAIRE(S)

Un membre se pose la question à savoir si c'est à Retraite Québec ou à son organisation de payer pour le retour du jeton physique à Retraite Québec. De plus, dans le même ordre d'idée, on se questionne à savoir s'il existe des règles de remboursement quelconques dans le cadre des comités de réexamen.

Monsieur Marc Philibert mentionne qu'il quitte ses fonctions dès la fin de la semaine et que c'est son substitut qui le remplacera jusqu'à ce qu'un nouveau membre soit nommé.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 20.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 25 mai 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 25 mars 2021, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Marie-Claude Boisvert

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 13 dossiers à l'ordre du jour.

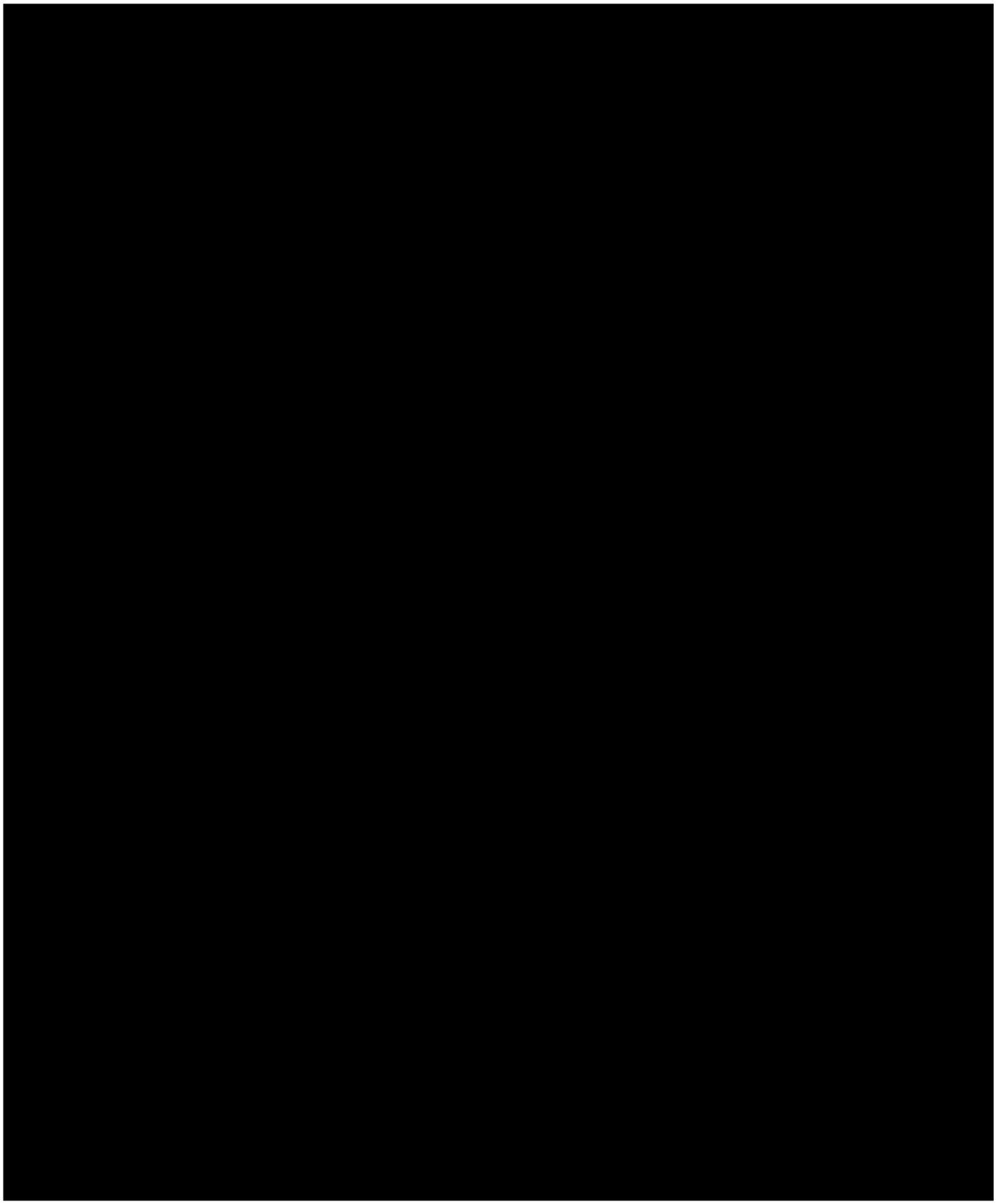
1.2 Particularité

Il est demandé aux membres de retourner le jeton de connexion de l'ancien portail à l'adresse suivante :

Retraite Québec,
À l'attention de Shany Leblanc
150, boulevard René-Levesque Est
Place de la Capitale, 8e étage
Québec (Québec) G1R 2B2

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

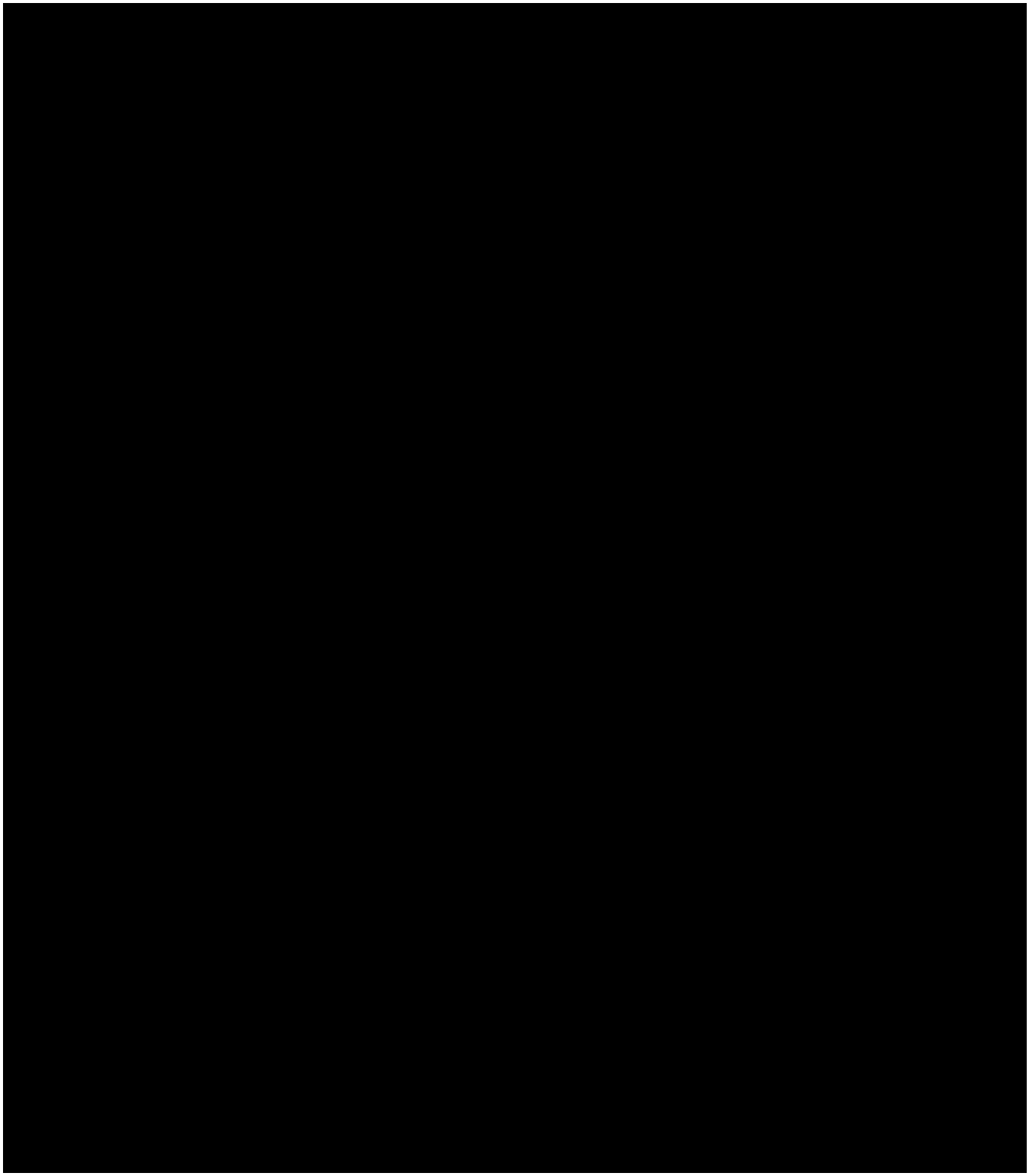
La réunion se termine à 14 h 40.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 8 juin 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 4 mai 2021, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sylvio Coté
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 00.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 22 juin à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 25 mai 2021, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
Mme Josée Allard (membre substitut)
M. Guillaume Daigneault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 10.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 5 octobre 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 8 juin 2021, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Sophie Girard (membre substitut)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 10.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera envoyé pour connaître la date du prochain comité.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 16 septembre 2021, 10 h 00

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sylvio Coté
Monsieur Sébastien Lavergne
Madame Sandra Gauthier (nouvelle chef de division – observatrice)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 10 h 00. Au total, il y a 16 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted].

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

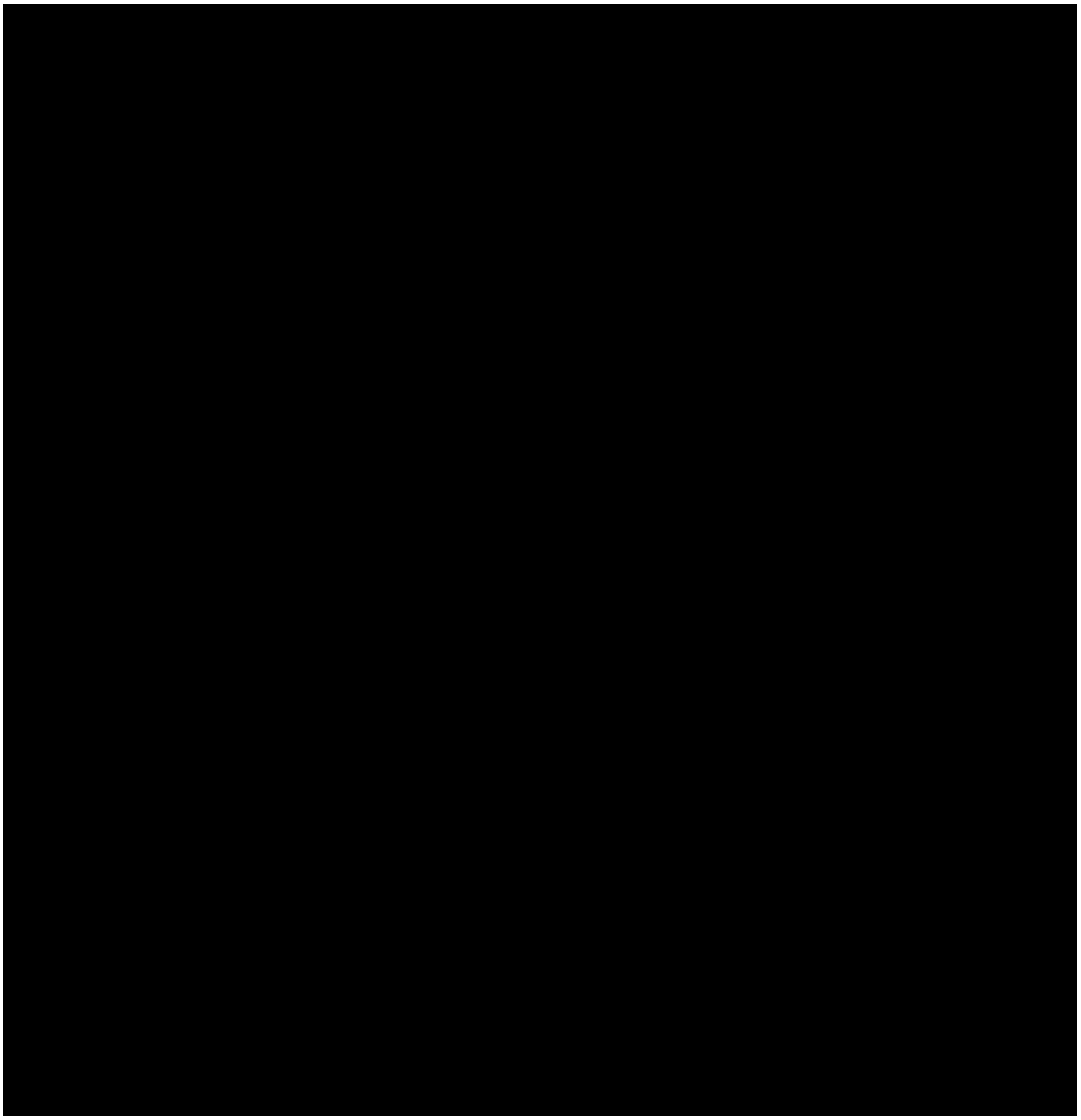
La réunion se termine à 11 h 00.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 23 novembre 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 5 octobre 2021, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
Mme Josée Allard (membre substitut)
M. Guillaume Daigneault
Mme Evelyne Dufour (membre observatrice)
Mme Sandra Gauthier (nouvelle chef de division – observatrice)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 8 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Les membres désirent faire ajouter le passage suivant dans tous les projets de résolution qui concernent le sujet de la coordination avec la RRQ puisqu'il présente des informations pertinentes.

> « La *Loi sur le RREGOP* prévoit que la personne qui participe à un régime de retraite du secteur public a droit pendant sa carrière à une exemption de cotisation au RREGOP sur une partie de son salaire. Cette exemption est liée au fait qu'à moins d'exception, elle cotise en même temps au RRQ.
>
> Au moment de la retraite, les deux régimes se complètent de la même façon que les cotisations. Par conséquent, lorsque la personne atteint 65 ans, le régime de retraite tient compte du fait qu'elle est admissible à recevoir une rente du RRQ, ce qui entraîne une diminution de la rente du RREGOP. C'est ce qu'on appelle la coordination avec le RRQ. »

De plus, un membre de la partie syndicale se questionne quant à l'aide qu'il peut fournir à ses membres avant la tenue d'un comité et de la présence de ce membre en comité de réexamen. Le cas échéant, les membres de la partie syndicale se retrouvent-ils en conflit d'intérêts lorsqu'ils aident un de leur membre dans leur dossier et que celui-ci se retrouve en réexamen.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 05.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 16 décembre 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 19 octobre 2021, 9 h 00

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Brigitte Tremblay
Mme Sandra Gauthier (nouvelle chef de division – observatrice)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a 9 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 30.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 28 janvier 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 29 novembre 2021, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Madame Émilie Bouchard
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 11 dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Tous les membres sont d'avis que la lettre envoyée à la succession concernant la demande de prestation de survivant porte à confusion. Ne serait-il pas plus judicieux d'indiquer « dépasse les cotisations versées de l'employé » au lieu de « dépassent les sommes accumulées »?

[redacted]

CLÔTURE DE LA RÉUNION

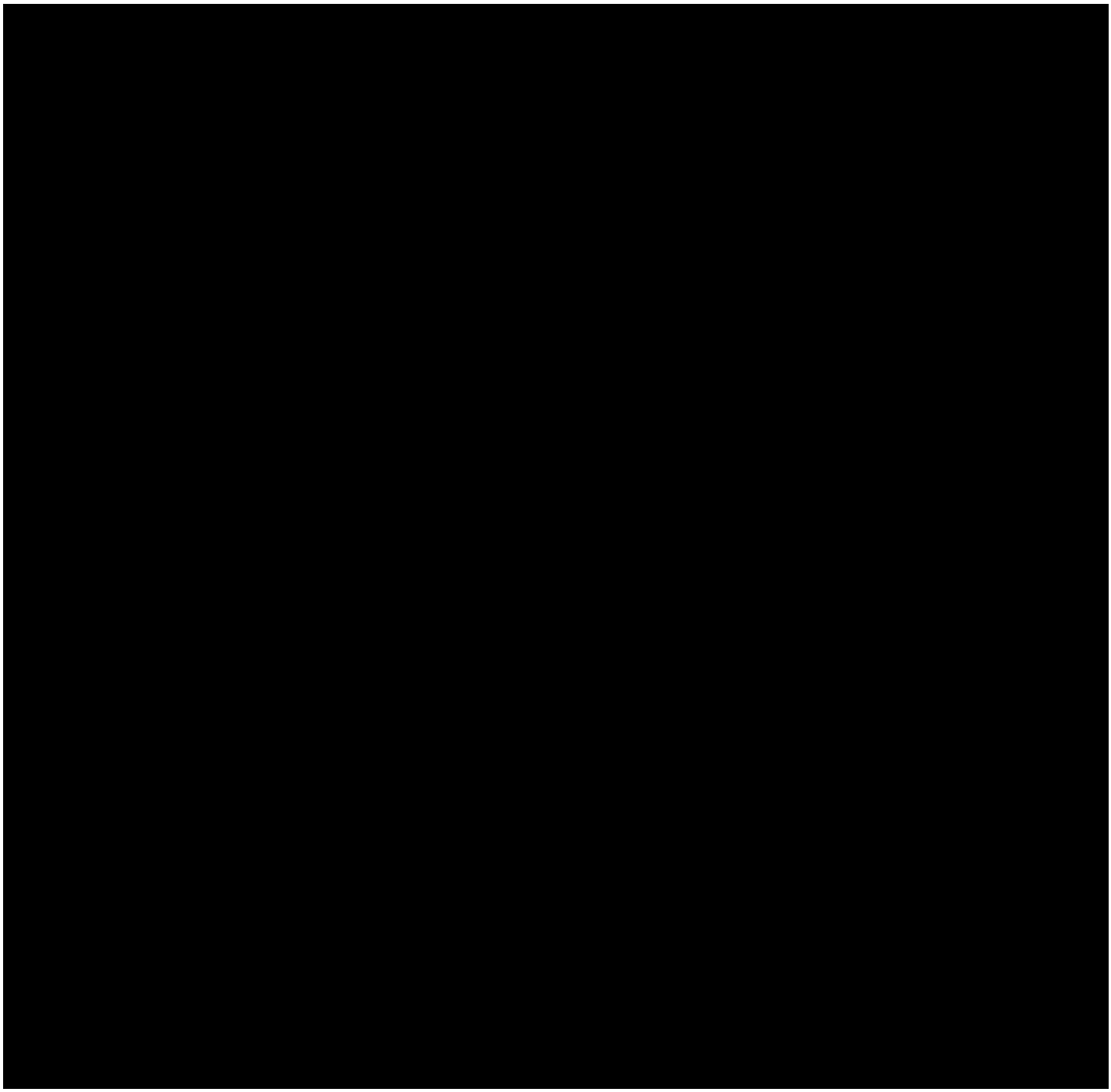
La réunion se termine à 14 h 35.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance sera le 23 février 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 16 décembre 2021, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour
Mme Sandra Gauthier (présence en début de rencontre)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 40. Au total, il y a 7 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. COMMENTAIRE(S)

Mme Sandra Gauthier effectue un retour sur certains points. Elle réfère, entre autres, les membres de la partie syndicale au représentant du syndicat de la CSN, M. Mathieu St-Onge, s'ils ont des questions concernant un potentiel conflit d'intérêts concernant la représentation d'un de leurs membres. M. Daigneault contactera M. St-Onge à ce sujet et effectuera un retour à cet effet au besoin.

De plus, des précisions sont communiquées quant aux explications ajoutées « à titre informatif » lorsqu'un dossier est considéré comme irrecevable. Mme Gauthier explique que les arguments doivent rester simples et neutres et répondre minimalement aux interrogations que le requérant pourrait avoir au sujet de l'irrecevabilité de sa demande. Dans un tel cas, il faut être prudent quant aux informations fournies puisqu'elles pourraient être utilisées à d'autres fins, par exemple, dans une éventuelle demande en arbitrage. Il est précisé que Retraite Québec pourrait répondre à de tels questionnements de la part d'un requérant via un autre canal de communication lorsque possible (exemple : Service à la clientèle).

Les membres se posent la question à savoir pourquoi certaines informations données par les agents du service à la clientèle peuvent être erronées lors des appels. De plus, les appels ne s'avèrent pas être tous enregistrés. Cet élément devra être adressé au sous-comité service à la clientèle du comité de retraite. Pour 2022, le comité va porter une attention particulière à ces cas pour tenter de comprendre si cette situation est fréquente et si elle nécessite plus d'attention.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 30

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 17 mars 2021 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 28 janvier, 10 h 00

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 10 h 00. Au total, il y a six dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)



[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Les membres mentionnent que l'accessibilité aux divers documents déposés sur le Portail de la gouvernance leur pose des problèmes. Notamment, ils se demandent pourquoi les documents provenant du réexamen ne peuvent pas être consultés, enregistrés et imprimés de la même manière que les documents soumis aux membres des comités de retraite.

Certains membres souhaiteraient pouvoir imprimer les documents, et ce, afin de pouvoir les consulter en version papier. Or, la protection informatique appliquée sur ceux-ci empêcherait cette possibilité.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 10 h 45.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 5 avril 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 23 février 2022, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Madame Émilie Bouchard
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a huit dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

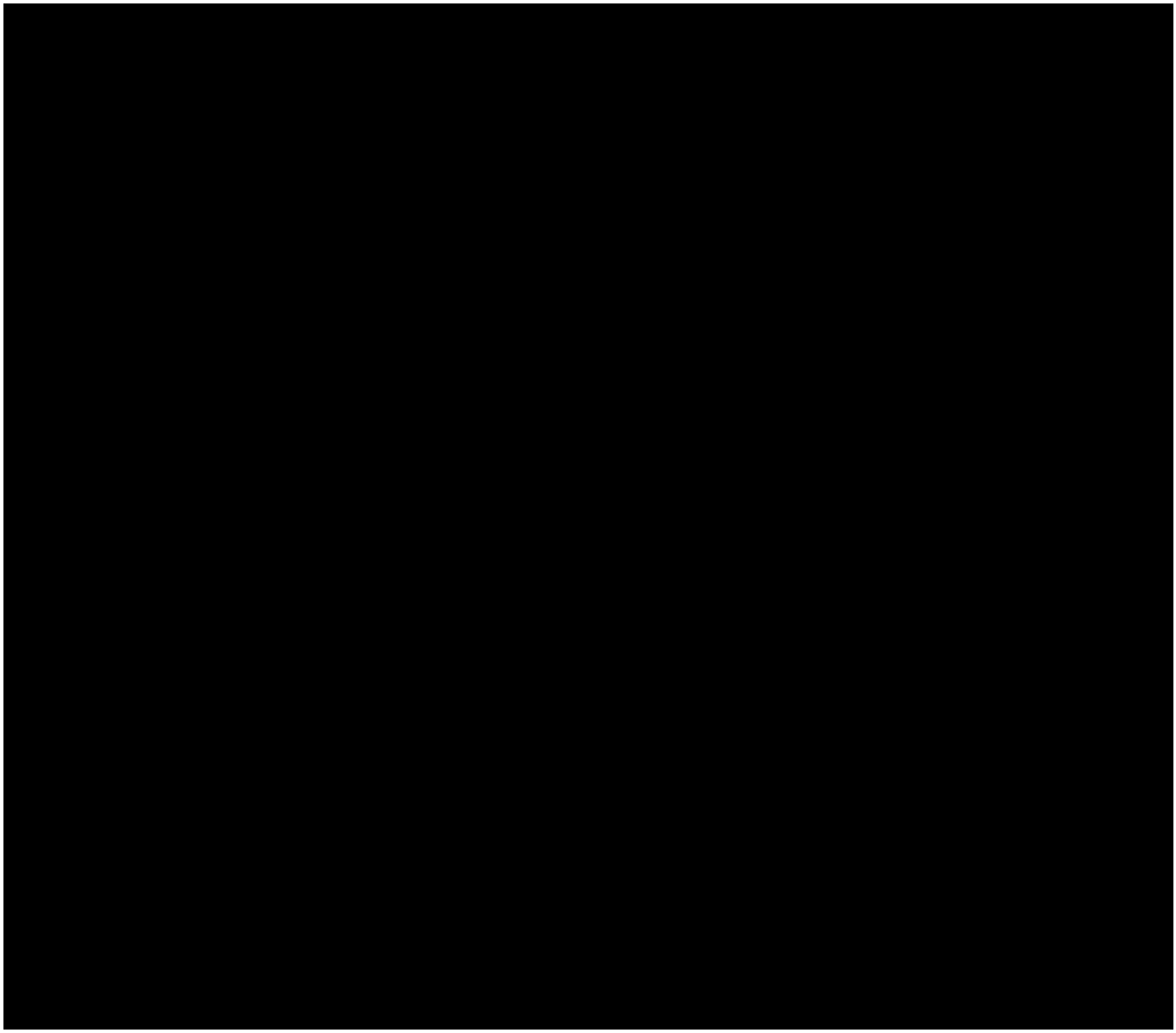
La réunion se termine à 14 h 35.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance sera le 16 mai 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 17 mars 2022, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour
Mme Sandra Gauthier (présente en début de rencontre)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Suivi de la séance du 16 décembre 2021

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 35.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 9 juin 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 19 avril 2022, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 35. Au total, il y a sept dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)



[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 20.

4. PROCHAINE SÉANCE

Les prochaines séances auront lieu le 5 mai 2020 à 9 h 30 et le 22 juin 2022 à 14 h 00.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 5 mai 2022, 9 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a deux dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 50.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance était déjà planifiée et elle aura lieu le 22 juin 2022 à 14 h 00.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 30 mai 2022, 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Madame Sylvie Gagnon
Madame Émilie Bouchard
Monsieur Thomas Vigneault
Monsieur Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a quatorze dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

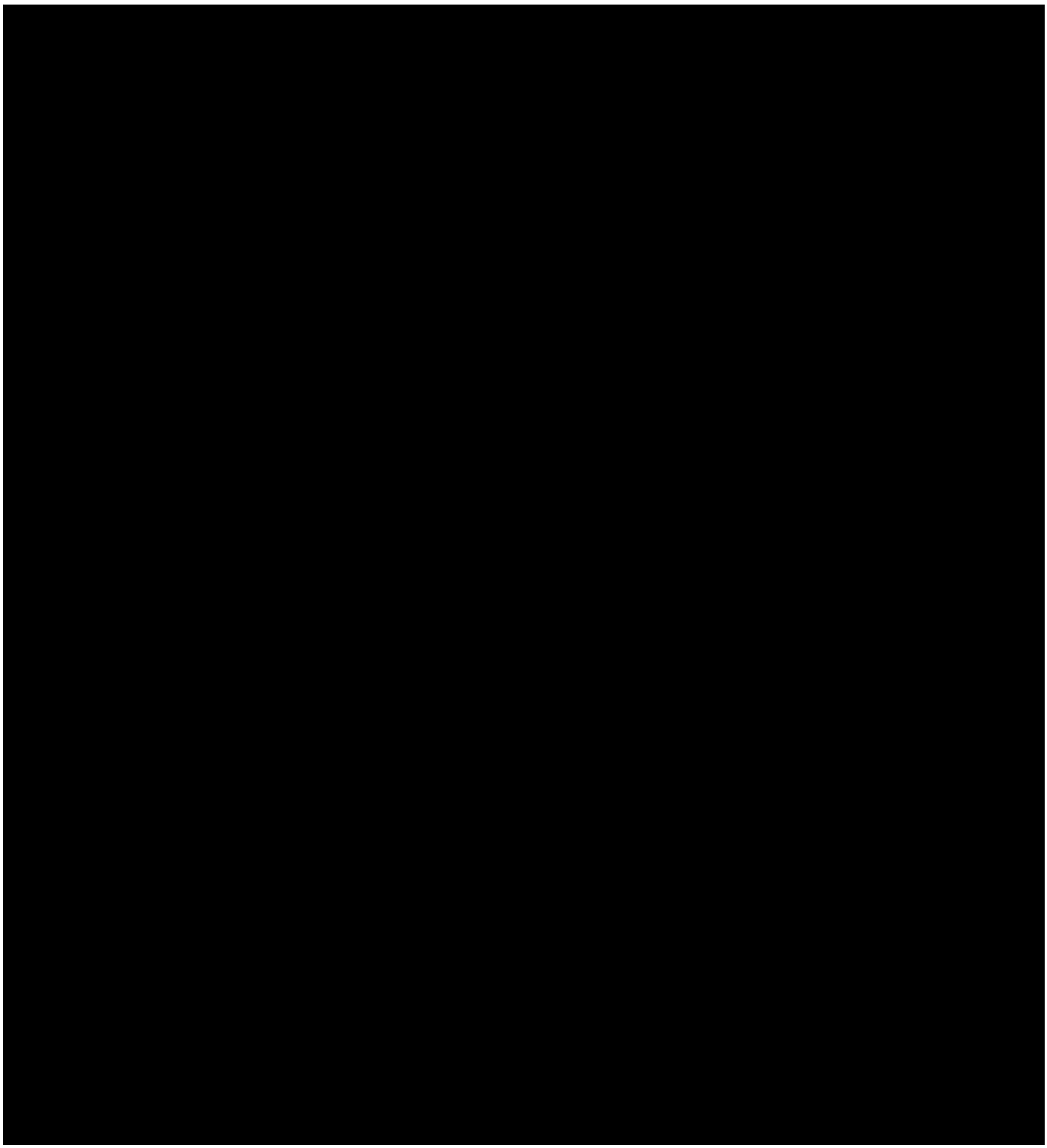
La réunion se termine à 15 h 20.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 15 septembre 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Liste des dossiers présentés

Séance du 9 juin 2022, 13 h 30

Par Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Sophie Girard
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a neuf dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Les membres de la partie syndicale demandent de vérifier si l'adresse est aussi modifiée pour les RRSP lorsque le changement d'adresse est effectué auprès du RRQ.

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 20.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 13 octobre 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du 22 juin 2022, 11 h 00

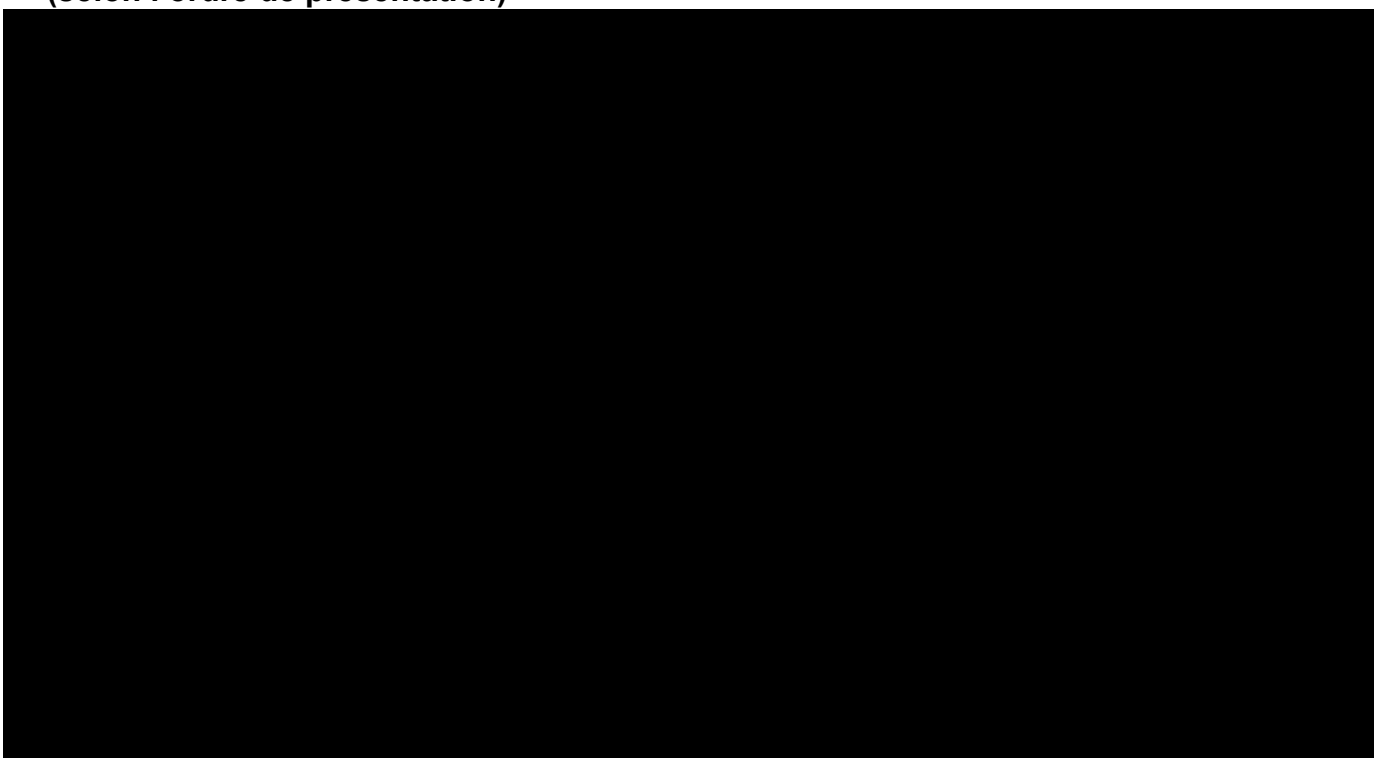
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Catherine Boivin
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il y a quorum. La réunion débute à 11 h 00. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 11 h 20.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 3 novembre 2022 à 13 h 30.

Magali Villeneuve
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 15 septembre 2022, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Sylvie Gagnon
Mme Anne-Marie Cliche
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a six dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

[redacted]

[redacted]

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 15 h 20.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance devrait avoir lieu en décembre 2022. Des changements sont à venir dans la liste des membres nommés sur le comité. Lorsqu'ils seront connus, un sondage Doodle sera transmis aux membres pour convenir d'une date.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 13 octobre 2022 13 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Jolyane Fortier
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

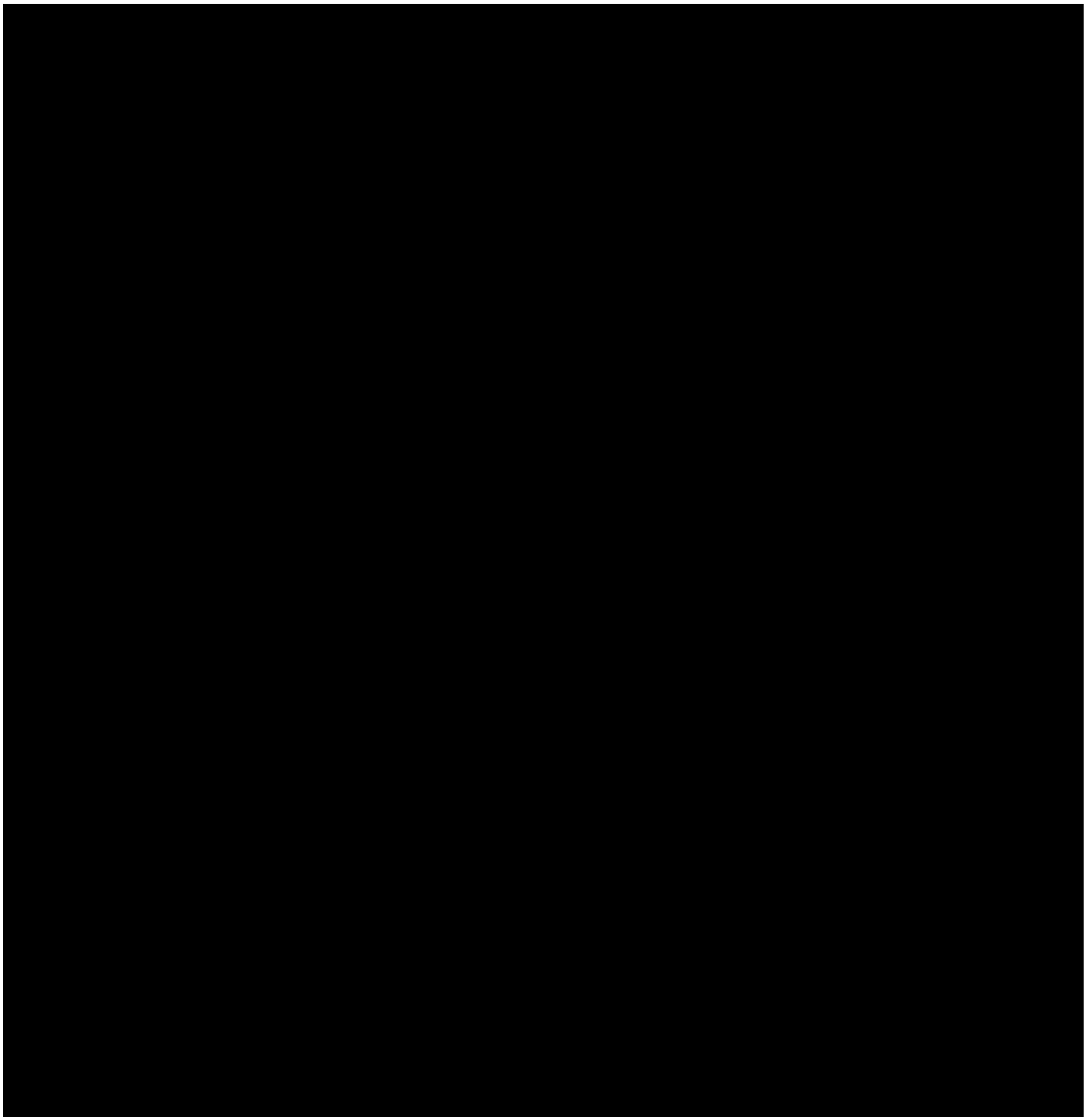
Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a 6 dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Mme Shany Leblanc informe les membres qu'elle assume temporairement le rôle de secrétaire du comité de réexamen d'ici le remplacement de Mme Magali Villeneuve qui exerçait cette fonction auparavant, mais qui a quitté l'organisation en septembre dernier. Aussi, pour le dossier dont Mme Leblanc a fait l'analyse, c'est la technicienne au comité de retraite, Mme Josée Dumaresq, qui agira à titre de secrétaire du comité.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 05.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 15 décembre 2022 à 9 h 30.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Procès-verbal

Séance du 7 novembre 2022
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Jolyane Fortier
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 8 h 30. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Mme Shany Leblanc informe les membres qu'elle assume temporairement le rôle de secrétaire du comité de réexamen d'ici le remplacement de Mme Magali Villeneuve.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 05.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera acheminé aux membres pour planifier la date de la prochaine réunion. Celle-ci devrait se tenir en février ou en mars 2023.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 6 décembre 2022, 9 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a sept dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Les membres sont informés que Shany LeBlanc est l'analyste responsable d'un des dossiers à l'étude. Ils sont d'accord qu'elle agisse à titre de secrétaire du comité pour ce dossier.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]



3. COMMENTAIRE(S)

Les membres ont porté à l'attention de la secrétaire du comité les différents problèmes qu'ils éprouvent avec le Portail de la gouvernance. Ils souhaiteraient qu'un représentant du Secrétariat des comités de retraite et du réexamen soit présent à la prochaine rencontre pour leur faire un suivi sur l'avancement des travaux d'amélioration du Portail de la gouvernance. De plus, ils ont partagé leur insatisfaction concernant le soutien obtenu par le Centre d'assistance et de soutien informatique (CASI).

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 11 h 25.

5. PROCHAINE SÉANCE

Les prochaines séances du comité se tiendront le 19 décembre 2022 et le 15 février 2023 à 13 h 30.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 19 décembre 2022, 9 h
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h. Au total, il y a deux dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

[redacted]

[redacted]

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 35.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité se tiendra le 15 février 2023 à 13 h 30.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 19 décembre 2022 14 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Jolyane Fortier
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 14 h 30. Au total, il y a quatre dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

Les membres sont informés que Shany LeBlanc est l'analyste responsable d'un des dossiers à l'étude. Ils sont d'accord qu'elle agisse à titre de secrétaire du comité pour ce dossier.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 55.

4. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera acheminé aux membres pour planifier la date de la prochaine réunion. Celle-ci devrait se tenir en février ou en mars 2023.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 9 février 2023 9 h 00

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Jolyane Fortier
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a un dossier à l'ordre du jour.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 10.

4. PROCHAINE SÉANCE

Les prochaines réunions se tiendront le 16 mars 2023 et le 15 juin 2023.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Procès-verbal

Séance du 13 février 2023
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Jolyane Fortier
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a quatre dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

1.2.1 Arrivée d'une nouvelle technicienne

La cheffe de division, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre avec Mme Mélanie Rioux. Les membres sont informés que Mme Rioux est la nouvelle technicienne qui assumera la tâche de secrétaire du comité de réexamen. Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.



2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ
selon l'ordre de présentation



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 35.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion se tiendra le 5 avril 2023.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



(Version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 15 février 2023, 13 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularités

1.2.1 Arrivée d'une nouvelle technicienne

La chef de division, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre afin d'informer les membres du comité de réexamen de l'arrivée d'une nouvelle employée, Mme Mélanie Rioux, qui agira à titre de technicienne au Greffe du réexamen. Ils sont aussi informés que Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.



1.2.3 Portail de la gouvernance

La secrétaire du comité informe les membres que des travaux d'amélioration du Portail de la gouvernance sont en cours. De plus, ils sont informés qu'un nouveau service de soutien informatique sera mis à leur disposition à partir du 27 février 2023.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)



3. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 35.

4. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité se tiendra le 18 avril 2023 à 9 h 30.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procès-verbal

Séance du 16 mars 2023
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Mireille Guay
Mme Jolyane Fortier
M. Guillaume Daigneault
Mme Évelyne Dufour

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h 30. Au total, il y a quatre dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

1.2.1 Arrivée d'une nouvelle technicienne

La chef de division, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre afin d'informer les membres du comité de réexamen de l'arrivée d'une nouvelle employée, Mme Mélanie Rioux, qui agira à titre de technicienne au Greffe du réexamen. Ils sont aussi informés que Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.

1.2.2 Départ d'un membre du comité

M. Guillaume Daigneault informe la secrétaire du comité qu'il quittera sa fonction de membre du comité de réexamen à partir du 20 mars 2023.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ
selon l'ordre de présentation

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 10.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion qui devait avoir lieu 15 juin 2023 a été devancée au 1er juin 2023. Cette date reste toutefois à confirmer.

Mélanie Rioux
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Procès-verbal

Séance du 5 avril 2023
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier M. Milton
Mme Jolyane Fortier
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 00. Au total, il y a trois dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité

La chef de division, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre afin d'annoncer aux membres que Mme Mélanie Rioux quittera ses fonctions. Mme Shany LeBlanc reprendra donc le rôle de secrétaire du comité de réexamen jusqu'à l'embauche d'une nouvelle personne.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation

[redacted]

3. COMMENTAIRE

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 25.

5. PROCHAINE SÉANCE

Il est prévu que la prochaine réunion se tiendra en juin 2023. Un sondage Doodle sera envoyé aux membres.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



Retraite Québec

Secrétariat des comités de retraite et du réexamen

(Version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 10 mai 2023, 9 h 30

Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a trois dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularités

Mme Shany Leblanc informe les membres du départ de Mme Mélanie Rioux. Elle reprendra donc le rôle de secrétaire du comité de réexamen jusqu'à l'embauche de la nouvelle personne prévue le 23 mai 2023, ainsi que pendant sa formation.

Les membres sont également informés qu'une nouvelle analyste s'est jointe à l'équipe du Greffe du réexamen.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ (selon l'ordre de présentation)

[redacted]

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

Les membres représentant les participants et les prestataires soulignent qu'ils préféreraient que les réunions comportent plus de dossiers.

Mme Bouchard mentionne que la décision de Retraite Québec relative à la reconnaissance rétroactive de service devrait faire référence à l'article 3.1.1 de la *Loi sur le RREGOP* plutôt « qu'aux dispositions du RREGOP ». Cette observation sera transmise au service concerné.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 55.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité se tiendra le 16 juin 2023 à 9 h 30.

Shany LeBlanc
Secrétaire du comité

ANNEXE



COMITÉ DE RÉEXAMEN
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Procès-verbal

Séance du jeudi, 8 juin 2023, 9 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : M. Pierre-Guy Sylvestre
M. Xavier Milton
Mme Marisol Bernier-Cruz
Mme Brigitte Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité(s)

La chef de division du Greffe de réexamen, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre. Elle informe les membres de l'arrivée d'une nouvelle employée au Greffe du réexamen, Mme Marie-Pier Larouche. Elle assumera les tâches liées à la tenue des comités de réexamen. Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ
selon l'ordre de présentation

[redacted]



3. COMMENTAIRE(S)

Mme Bernier-Cruz suggère de modifier la façon dont les articles de loi sont cités dans les résolutions.

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 10 h 05.

5. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera envoyé aux membres du comité pour planifier la prochaine rencontre.

Marie-Pier Larouche
Secrétaire du comité

ANNEXE



COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du 16 juin 2023, 9 h 30
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 9 h 30. Au total, il y a six dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité(s)

1.2.1 Arrivée d'une nouvelle ressource

La chef de division du Greffe de réexamen, Mme Sandra Gauthier, est présente en début de rencontre. Elle informe les membres de l'arrivée d'une nouvelle employée au Greffe du réexamen, Mme Marie-Pier Larouche. Elle assumera les tâches liées à la tenue des comités de réexamen. Mme Shany LeBlanc l'accompagnera dans sa formation au cours des prochaines semaines.

1.2.2 Suivi des dossiers concernant le rachat de période de mise à pied temporaire

Mme Gauthier informe les membres que le Greffe du réexamen a repris le traitement des dossiers concernant la problématique du rachat de période de mise à pied temporaire. Un sondage Doodle sera envoyé aux membres du comité pour planifier des rencontres à partir de novembre, afin de régler ces dossiers.

1.2.3 Suivi des dossiers de type Ampleman

Sandra Gauthier informe les membres que le Greffe a actuellement deux dossiers touchés par cette problématique qui sont dans une situation qui n'a pas été prévue dans la directive transmise aux Centres de services scolaire. M. Lavergne informe le comité qu'il est prévu que des précisions relatives à cette directive soient acheminées prochainement aux Centres de services scolaire. Si les deux dossiers actuellement en traitement au Greffe du réexamen ne

sont pas réglés autrement d'ici l'automne, un projet de résolution sera présenté aux membres lors du prochain comité.

1.2.4 Demande d'ajout de rencontre du comité avant la période estivale

Le Greffe du réexamen a demandé aux membres du comité, la possibilité d'ajouter une rencontre d'ici la fin du moins de juin, et ce, afin de traiter un dossier d'une personne qui est en difficulté financière. Les membres sont en accord avec cette demande. Aussi, il a été convenu par ceux-ci que les dossiers qui ne seraient pas traités à la rencontre du 16 juin 2023 seraient ajoutés à cette nouvelle rencontre.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ
selon l'ordre de présentation

[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted].

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 10 h 35.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 27 juin 2023 à 13 h 00.

Marie-Pier Larouche
Secrétaire du comité

ANNEXE



(version approuvée)

COMITÉ DE RÉEXAMEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Procès-verbal

Séance du mardi, 27 juin 2023, 13 h
Réunion Microsoft Teams

Étaient présents : Mme Jolyane Fortier
Mme Julie Morin
Mme Émilie Bouchard
M. Sébastien Lavergne

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Quorum

Il y a quorum. La réunion débute à 13 h. Au total, il y a cinq dossiers à l'ordre du jour.

1.2 Particularité(s)

La conseillère experte au Greffe du réexamen, Mme Rachel Piché, est présente lors de la rencontre, en remplacement de Mme Sandra Gauthier, pour offrir un soutien à la nouvelle secrétaire du comité.

2. DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ selon l'ordre de présentation



[redacted]

3. COMMENTAIRE(S)

[redacted]

[redacted]

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 13 h 50.

5. PROCHAINE SÉANCE

Un sondage Doodle sera envoyé aux membres du comité pour planifier les prochaines rencontres.

Marie-Pier Larouche
Secrétaire du comité

ANNEXE

